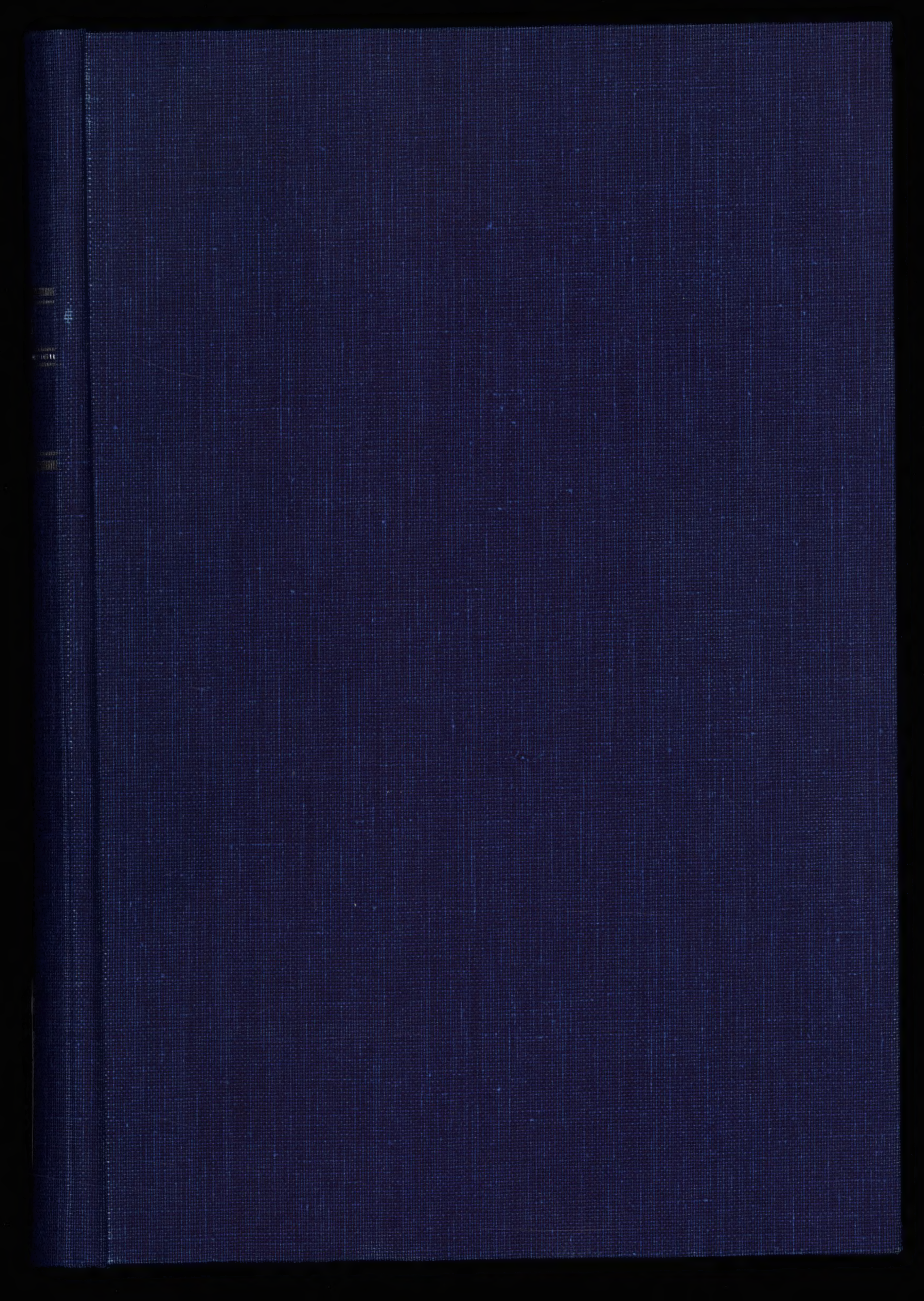
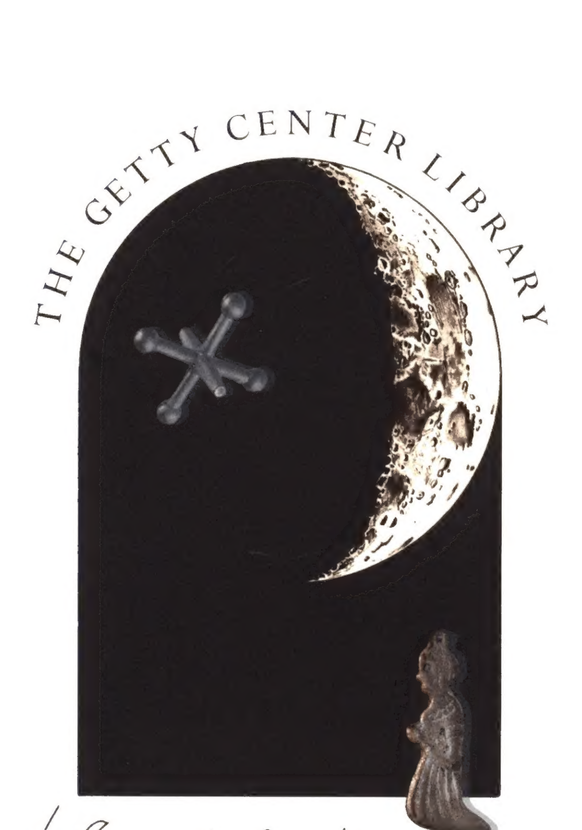



THE GETTY CENTER LIBRARY

WALLONIA

XI


WALLONIA 1893

WALLONIA

Archives Wallonnes

Historiques, Ethnographiques, Littéraires et Artistiques

RECUEIL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON

XI

1903

LIÉGE

Bureaux : RUE HULLOS, 8

MATH. THONE, IMPRIMEUR





Lambert le Bègue

Prêtre liégeois du XIIe siècle

et l'origine des Béguinages

Une série de travaux récents ont jeté une vive lumière sur la vie du célèbre réformateur liégeois Lambert-le-Bègue, dont le rôle historique était resté si longtemps livré à la controverse scientifique. La publication de documents nouvellement découverts, et un nouvel examen des sources, ont permis de rectifier plusieurs erreurs et de fixer l'opinion sur des points obscurs. Le travail que nous publions, traduit pour la première fois, est l'étude la plus récente sur l'ensemble de la question, en même temps que le résumé substantiel et précis, appuyé par une bibliographie complète, des renseignements définitivement acquis.

Au cours de cet article M. le professeur Dr Haupt *rappelle l'étude critique qu'il a publiée, dans la même collection allemande, de l'origine et de l'histoire des Béguinages. Cette origine se rattachant à Lambert-le-Bègue, nous avons émis le vœu de pouvoir publier aussi cet autre travail de l'éminent historien allemand. Un de nos collaborateurs a bien voulu se charger d'en faire la version. Nous la publierons dans le prochain numéro.*

L'auteur de ces travaux, M. le professeur Dr Haupt, *bibliothécaire en chef de l'Université de Giessen, est un des historiens les plus en vue de l'Allemagne. Il a consacré son activité à l'étude du moyen-âge et spécialement aux recherches sur les hérésies et la Réforme. Il a collaboré à un grand nombre de revues :* Historische Zeitschrift, Zeitschrift für Kirchengeschichte, Historisches Taschenbuch, Westd. Z. für Gesch. und Kunst, Z. für d. Gesch. des Oberrheins, *etc. Il a publié de nombreux ouvrages relatifs à l'Histoire des sectes religieuses, une édition de la Bible des Vaudois, des Études relatives à l'Histoire de la Réforme, etc. Il collabore activement à l'*Encyclopädie f. prot. Theol. und Kirche, *dont le directeur est M. le professeur* Dr Hauck, *de Leipzig, historien éminent, à la parfaite obligeance de qui* Wallonia *doit la communication des présents travaux de* M. Haupt.

Nous exprimons à M. le professeur Dr H. Haupt *notre reconnaissance pour l'autorisation gracieuse donnée à nos collaborateurs de traduire sa biographie de Lambert-le-Bègue et son étude sur les origines et l'histoire des Béguinages. Le haut intérêt pour l'Histoire, de Liége, de ces travaux (publiés pour la première fois en français), n'échappera pas aux lecteurs de* Wallonia.

La Direction.

I.

Bibliographie de Lambert le Bègue

BIBLIOGRAPHIE.

PETR. COËNS, *Disquisitio historica de origine beghinarum*, Leodii 1629; BARTH. FISEN, *Historia ecclesiae Leodiensis*, Leod. 1642, p. 395 et suiv.; FOULLON, *Historia Leodiensis*, Pars I, Leod. 1735, p. 281 et suiv.; J. CHAPEAVILLE, *Qui gesta pontificum Leodiensum scripserunt auctores præcipui*, T. II, Leodii 1613, p. 126 et suiv.; *Jean de Preis* dit *d'Outremeuse*, *Myreur des histors*, publ. par St. Bormans, T. IV, Bruxelles 1877, p. 455, 461-66, 475, 480, 700-709; BRIAL, *Lambert le Bègue*, Histoire littéraire de la France, T. XIV, Paris 1817, p. 402-410; J.-B. GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences... en Belgique*, T. IV, Bruxelles, 1838, p. 8-19; E. HALLMANN, *Die Geschichte des Ursprungs der belgischen Beghinen*, Berlin 1843; W. MOLL, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de Hervorming*, T. II, part. 2, Utrecht 1867, p. 148 et suiv.; (DARIS,) *Lambert le Bègue*, dans le *Mémorial, revue des intérêts religieux*, nouv. sér., T. I, Liége 1873, p. 659-674; JOS. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au treizième siècle*, Liége 1890, p. 600-602, 680; DU MÊME, *Histoire... pendant le treizième et le quatorzième siècle*, Liége 1891, p. 68 et suiv., 203 et suiv; DU MÊME, *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, T. V (1874), p. 187 et suiv., T. XVI (1897), p. 25 et suiv.; comparer aussi la *Chronique de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, année 1897, p. 27 et suiv.; H. DELVAUX, *Lambert le Bègue* dans la *Biographie nationale publ. par l'Acad. r. de Belgique*, T. XI, Bruxelles 1890-91, p. 158-162; *Analecta Bollandiana*, T. XIII, Brux. 1894, p. 206 et suiv. (*Vitae b. Odiliae libri duo priores*); AUG. GUNTERMANN, *Rudolf von Zähringen, Bischof von Lüttich*, Bühl 1893, dissertation de l'université de Fribourg; P. FREDERICQ, *Les documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue*, dans les *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique*, 3me série, T. XXIX (1895) p. 148 et suiv.; DU MÊME, *Note complémentaire sur les documents de Glasgow concern. Lambert le Bègue*, ibid., p. 990 et suiv.; DU MÊME, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, T. II, Gand et La Haye 1896, p. 6-36 (c'est dans ce volume que se trouve l'exposé des anciennes sources); P. MEYER, *Le Psautier de Lambert le Bègue*, dans *Romania*, année 29 (1900), p. 528-545; pour les œuvres relatives à l'origine des Béguinages, voir l'article relatif aux Béguines dans le t. II, p. 516 et 524. (1)

De documents très importants récemment publiés par Paul Frédericq, et parmi lesquels se trouvent les mémoires justificatifs de Lambert et de ses partisans, on peut tirer de façon certaine les détails suivants sur la vie de ce dernier.

Lambert le Bègue (li Bèghes, li Beges), né dans le premier quart du XIIe siècle, était issu d'une famille de pauvres artisans wallons.

Son surnom lui fut-il donné à cause d'une infirmité physique? c'est un point qui n'est pas encore élucidé.

(1) Il s'agit du t. II de *Real-encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche*, et de l'article dont nous publierons la traduction dans le prochain numéro.

Aprés avoir choisi l'état de prêtre séculier, Lambert fut mis temporairement à la tête d'une église relevant du chapitre de St-Paul ; il entra ensuite au service de l'église St-Christophe qui se trouvait dans un faubourg de Liége et à laquelle était déjà, en ce temps, joint l'hôpital du même nom, qu'on appelait aussi l' « hôpital des coquins. »

A l'occasion du synode diocésal tenu en 1166 par l'évêque Alexandre II (1165-67) Lambert préconisa avec violence une réforme de la moralité du clergé et exigea — vainement, il est vrai — une intervention du synode contre le luxe des vêtements des prêtres et contre l'admission des fils de prêtres aux ordres.

Les abus extraordinaires qui se produisirent dans le clergé sous l'épiscopat de Rodolphe de Zaeringen (1167-91) firent de Lambert un âpre adversaire du pouvoir ecclésiastique. Les nominations simoniaques aux emplois ecclésiastiques, l'exploitation des laïques desquels on exigeait des droits pécuniaires pour l'administration des sacrements, l'opposition du clergé liégeois à l'obligation du célibat, telles sont les choses que Lambert stigmatisa vigoureusement du haut de la chaire.

Les sources connues jusqu'ici nous font surtout connaître Lambert comme réformateur du clergé, mais sa mission principale fut de prêcher pénitence au populaire dans sa patrie.

C'est par ses sermons qu'il exerça sur cette classe une si puissante influence. Il produisit notamment chez les femmes liégeoises un mouvement religieux extraordinairement intense et qui perdura très longtemps, mouvement qui s'exacerba jusqu'au délire extatique, et dont Jacque de Vitry [1] nous a laissé des descriptions.

Les poèmes religieux de Lambert, rédigés en dialecte wallon, une vie de la Sainte Vierge, une adaptation des Actes des Apôtres, ainsi qu'une traduction des lettres de St Paul, étaient dédiés au groupe de ses partisans qui lui étaient étroitement attachés et notamment aux femmes et aux jeunes filles qu'il avait incitées à fuir le siècle.

Malheureusement ces écrits, pas plus que le psautier wallon dont faisaient usage les partisans de Lambert, ne nous sont parvenus; mais, récemment, P. Meyer croit avoir retrouvé le psautier latin de Lambert. Ce psautier, qui nous a été conservé en plusieurs transcriptions, contient, outre un certain nombre de poèmes religieux rédigés en wallon et qu'on peut attribuer à Lambert, une « Tabula » de Lambert mentionnée par des écrivains du

(1) *Vita b. Mariae Oigniacensis*, *prologus : Acta sanctor.* Juni tom. IV, p. 636 et suiv. comp. Preger, *Hist. du Mysticisme*, I, p. 53 et suiv.

XIIIme et du XIVme siècles. Cette table dressée avec sagacité vers l'année 1140, est destinée à découvrir quand tombe la fête de Pâques.

Par son ardeur fougueuse à gagner le plus de monde possible aux idées du sermon sur la Montagne et à l'imitation de la vie pauvre de Jésus, Lambert fait quelquefois penser à son contemporain, plus jeune que lui, Valdo de Lyon, et aussi à François d'Assise.

Intimement convaincu de sa mission divine et vivant au milieu d'un clergé dont il combattait journellement l'immoralité, il s'engagea très souvent dans des voies qui s'écartent fortement de la doctrine et des traditions de l'Eglise.

Tel fut le cas, quand, par exemple, aux sacrements, aux institutions du culte et aux moyens de la grâce il opposait et déclarait comme infiniment supérieurs les sentiments de piété et l'amour effectif du prochain ; quand il enseignait qu'on doit l'obéissance aux prêtres « saints » et non aux prêtres prévaricateurs ; quand il flétrissait de simonie les droits pécuniaires prélevés pour l'administration des sacrements, pour les bénédictions, etc. ; quand il s'opposait aux pèlerinages de Palestine alors que la charité aurait eu l'occasion de s'exercer au pays; ou bien, enfin, quand, voulant empêcher la violation du dimanche par des plaisirs profanes, il allait chercher les dévergondés qui se livraient au plaisir de la danse les jours de fêtes, et les faisait travailler à la construction de son église, de laquelle devait s'élever le béguinage liégeois.

Il est facile de comprendre que le clergé liégeois, que les idées de réforme ecclésiastique du XIIe siècle avaient laissé manifestement indifférent, chercha à se débarrasser de cet importun et dangereux moralisateur.

On choisit l'inculpation d'avoir divulgué des doctrines hérétiques et, en 1175, on invita Lambert à comparaître devant une assemblée du clergé de Liége. Ce fut en vain qu'il se déclara prêt à prouver son innocence par l'épreuve du feu. Il en appela finalement à l'antipape Calixte III, qui avait été autrefois, à Liége, reconnu pape légitime. Accusé d'hérésie, Lambert fut arrêté, et incarcéré dans le château de Revogne.

Un certain nombre de prêtres liégeois qui lui étaient dévoués, furent impliqués dans son procès. Certains d'entre eux se portèrent fermement garants de l'innocence de Lambert; ils furent, de ce fait, destitués de leurs fonctions et bannis du diocèse. Les autres furent amenés par les adversaires de Lambert à le répudier comme hérétique ; ils revinrent plus tard sur leur déclaration, et, comme le premier groupe, ils adressèrent un mémoire de protestation au pape.

Lambert, qui était parvenu après une détention de dix semaines. à sortir de prison, partit pour l'Italie. Nous possédons trois mémoires justificatifs circonstanciés qu'il présenta à Calixte III à Viterbe. J. Daris (1) a publié *in extenso* l'écrit polémique assez étendu, l'*Antigraphum Petri*, âpre satire dirigée contre le porte-parole du clergé liégeois. A. Fayen (2) en a récemment donné une édition critique définitive.

Le pape, qui avait accordé sa protection à Lambert pendant sa captivité, leva, selon toute apparence, le jugement porté contre lui et le renvoya grâcié dans ses foyers.

Lambert mourut à Liége, en 1177, peu de temps après son retour d'Italie. Quelques années après sa mort, le cardinal légat Henri, évêque d'Albane, fit sévèrement justice des simoniaques liégeois.

La preuve de l'immense considération dont Lambert jouit à Liége se révèle dans le fait qu'on vit dans le grand incendie qui détruisit en 1185 l'église St-Lambert une punition des mauvais traitements infligés à Lambert, lequel avait, à ce qu'on disait, prédit la ruine de la cathédrale.

Les membres du béguinage fondé par Lambert payèrent un tel tribut de vénération à la mémoire de ce dernier, que celui qui avait été condamné comme hérétique fut compté au XVII[me] siècle parmi les saints (3).

Quant à la question si discutée de savoir quelle part prit Lambert à la fondation de l'ordre des Béguines elle est traitée dans le t. II, p. 516 de la *Real-Encyclopädie* [article que publiera prochainement *Wallonia*.

Contrairement à notre interprétation, H. Pirenne a remarqué naguère dans son *Histoire de Belgique* (t. I, Gotha, 1899) que l'étymologie qui fait dériver le mot « béguine » du nom de Lambert le Bègue ne peut être acceptée ; il suppose que le nom de « Le Bègue » n'était qu'un surnom qui fut donné à Lambert parce qu'il bégayait ; ses zélatrices se seraient donc appelées Lambertines et non Béguines. Mais il est tout aussi possible que le nom de « Le Bègue » était un nom de famille. De plus M. Pirenne ne fait pas attention que le nom de béguine était originairement un sobriquet qu'on appliqua

(1) *Notices histor. sur les églises du diocèse de Liége*, t. XVI, 1897, p. 25-74.

(2) L'*Antigraphum Petri et les lettres concernant Lambert le Bègue* : dans le *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, t. 68, Bruxelles, 1899, p. 225-356.

(3) *Acta sanctorum*, Juni Tom. V, p. 3).

aux femmes liégeoises, partisans fanatiques de Lambert [1]. C'est de façon semblable que se formèrent les noms de la secte des Vaudois, de celle des Spéronistes (de Hugo de Sperone), de celle des Roncariens (de Jean de Ronco). Outre les preuves importantes tirées par Coëns des traditions du béguinage liégeois, nous avons les témoignages d'Albéric de Trois-Fontaines et de Gilles d'Orval, témoignages qui remontent à la première moitié du XIIIe siècle, ainsi que les indications tirées du psautier de Lambert.

Certes, la vie de Lambert et l'histoire de la fondation du béguinage liégeois ont subi, dans les relations des historiens postérieurs, par exemple chez Jean d'Outremeuse, de nombreuses déformations et des enjolivements légendaires. Mais néanmoins il nous semble tout à fait sûr que Lambert est le fondateur de l'ordre des béguines.

Herman HAUPT

Traduction de
Alfred Duchesne.

(*Real-Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche.* 3me édit. Leipzig. Livr. 103 et 104, p. 225-227.)
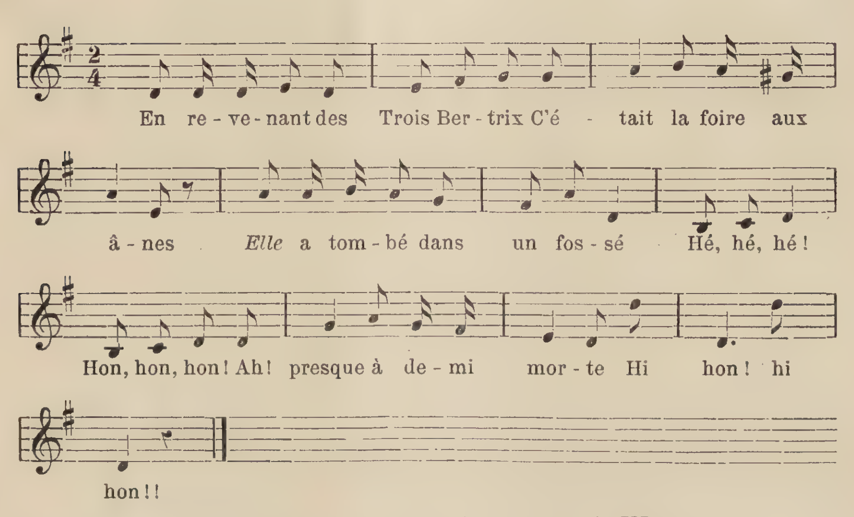
(1) Voir J. de Vitry, *Vita b. Mariae Oigniacensis*, p. 637 : «... nova nomina contra eas fingebant sicut Judaei Christum Samaritanum et Christianos Galilaeos appellabant.... ipsae autem mirabili patientia opprobria sustinnerunt et persecutiones. »





La Bertrijote

(LE TESTAMENT DE L'ANE)



I.

En revenant des trois Bertrix
(C'était la foire aux ânes),
Elle [1] a tombé dans un fossé
Hé hé hé ! Hon hon hon !
Ah ! presqu'à demi morte
Hi hon ! hi hon ! !

II.

Elle a tombé dans un fossé
Ah ! presqu'à demi morte.
Son p'tit ânon qui la suivait
Hai hai hai ! Hon hon hon !
—Ma mèr' n'êtes-vous point morte?—
Hi hon ! Hi hon ! !

III.

Son p'tit ânon qui la suivait :
— Ma mèr' n'êtes-vous point morte ?
— Oh ! nani-dà mon petit fils
Hi hi hi ! hon hon hon !
Car je respire encore !
Hi hon ! hi hon ! !

IV.

Oh ! nani-dà mon petit fils
Car je respire encore !
Apportez-moi du papier blanc,
Han han han ! Hon hon hon !
De l'encre pour écrire
Hi hon ! Hi hon ! !

(1) Nos lecteurs n'en sont plus à apprendre que l'âne (âne ou ânesse) est toujours du féminin en wallon.

V.

Apportez-moi du papier blanc,
De l'encre pour écrire ;
C'est pour faire mon testament
Han han han ! Hon hon hon !
Auparavant d' mourir.
Hi hon ! Hi hon ! !

VI.

C'est pour faire mon testament
Auparavant d' mourir.
A tous ces gaillards de Bertrix
Hi hi hi ! Hon hon hon !
Le soufflet du derrière,
Hi hon ! Hi hon ! !

VII.

A tous ces gaillards de Bertrix
Le soufflet du derrière ;
A tous ces marchands de chevaux
Ho ho ho ! Hon hon hon !
La selle et la croupière
Hi hon ! Hi hon ! !

VIII.

A tous ces marchands de chevaux
La selle et la croupière.
Ils ont passé *pau p'tit vivî*
Hi hi hi ! Hon hon hon !
Aussi par la *Bawète*
Hi hon ! Hi hon ! !

IX.

Ils ont passé *pau p'tit vivî*
Aussi par la *Bawette*,
Ils ont passé si près du feu.
Heu heu heu ! Hon hon hon !
Qu'is s' sont brûlé la queue,
Hi hon ! Hi hon !

Cette chanson figure dans l'ouvrage dirigé par M. Tandel, *les Communes luxembourgeoises*, tome VI. Elle est chantée en chœur dans toutes les fêtes. Les Trois Bertrix dont elle fait mention au début, c'est-à-dire Burhemont, Renaumont et Bohimont forment aujourd'hui le village de Bertrix. Le Petit-Vivier et la Bawette dont il s'agit au couplet 8e, sont sans aucun doute, des lieux-dits de la région.

Il est bon de savoir que les *Bertrijots* jouissent d'une réputation peu flatteuse, et d'ailleurs parfaitement imméritée. On les a surnommés peu charitablement les *Baudets !* Le blason populaire a de ces méchancetés. Quant au reste, la chanson est bien connue ailleurs, à Liége même, et dans diverses provinces de France, sous le nom de « Le Testament de l'âne. »

Un de nos collaborateurs s'est rendu à Bertrix où on lui a chanté la *Bertrijote* sur l'air qu'on vient de lire, et dont la dernière partie est curieuse. Bien entendu, les cris *hi hon* de la finale sont parlés ou criés plutôt que chantés.

O. C.



Calendrier Folklorique (1)

Le lundi parjuré ou lundi perdu

(en 1903: le 13 janvier)

Le lundi perdu ou parjuré est le lundi qui suit le Jour des Rois ou Epiphanie, 6 janvier. C'est une fête très suivie dans l'Ouest du Hainaut et dans le pays flamand. On l'appelle lundi *perdu*, parce que c'est un jour chômé, un jour où l'ouvrier ne travaille pas. On l'appelle lundi parjuré à cause du parjure légendaire des Mages.

Les Trois Rois, guidés par l'étoile miraculeuse, étant arrivés au pays d'Hérode, se rendirent en son palais pour lui demander le droit de passage. Hérode accéda à leur désir, mais ayant appris qu'ils allaient adorer le Roi des Juifs, demanda qu'ils voulussent bien revenir par le même chemin afin de le renseigner, pour qu'il pût aller lui-même rendre hommage à l'Enfant. Les Mages promirent. Ils se proposaient d'accomplir cette promesse, lorsqu'en chemin, un ange leur apparut, et les prévint qu'Hérode ayant conçu la plus vive jalousie contre ce Roi des Juifs en qui il prévoyait un futur compétiteur, il se proposait, aussitôt renseigné, de faire mourir Jésus. Dès lors, les Mages se gardèrent bien de revenir vers Hérode, et ils prirent un chemin détourné. Ils manquèrent donc à leur promesse, ils commirent un « parjure ». D'où le nom de la fête.

Cette légende est racontée en détails dans une chanson de quête du Jour des Rois, publiée ci-dessus t. VI p. 118. Elle est très connue dans le Pays de Liége, où cependant la fête du Lundi parjuré n'est ni chômée, ni même connue. A Liége même, elle donne un des épisodes saillants des pièces qu'on représente au théâtre des marionnettes, à l'époque de la Noël, sous ce titre *li Naihance* « la Naissance ».

Le *Calendrier belge* de Reinsberg-Duringsfeld donne une autre origine à la dénomination de Lundi perdu, d'après Kilian, *Etymotogicum teutonicœ linguœ*, v° *verloren*, mais elle n'est guère

(1) Sous cette rubrique nous publierons les notes relatives aux fêtes, cérémonies, croyances et superstitions que la tradition populaire a rattachées aux dates du calendrier. Nous n'avons pas la prétention d'épuiser en une fois chaque sujet, ni surtout d'aborder tous les sujets que rappelle une date déterminée. Nous accueillerons avec plaisir, pour les utiliser dans la suite, les notes supplémentaires ou complémentaires que voudront bien nous adresser nos lecteurs.

évidente... Coremans croit que la qualification de *verloren* « perdu » tient à l'évangile du dimanche précédent où « Jésus enseigne dans le temple » et cette opinion qui est en même temps celle du peuple [flamand] est appuyée par ce fait qu'une ancienne dénomination du même jour *egyptischen maendag* aurait une origine pareille : on tenait ce jour un *ommegang* représentant la Fuite en Egypte et cet usage se maintint, dit-on, assez tard, dans quelques villages de la Flandre et du Hainaut, surtout sur la limite qui sépare ces deux provinces (Reinsberg, I, 37). Il est possible que la vraie origine de la fête soit anté-chrétienne, et qu'elle ait seulement été rattachée aux faits dont il s'agit, par quelque coïncidence signalée à la piété populaire. Ce qui tendrait à le prouver, ce sont les autres noms donnés à ce même jour dans d'autres contrées flamandes, noms sans rapport avec ces traditions.

Dans certaines localités du Hainaut, le Roi du festin de l'Epiphanie est tenu de réinviter tous les convives chez lui le Lundi perdu pour un nouveau festin où l'on tire aussi les Rois (1). Mais généralement, c'est le dimanche qui suit l'Epiphanie, et non le lundi, qu'a lieu cette réunion, que l'on appelle repas du *Roi broûzé*.

A Lessines, le jour du Lundi perdu, les marchands de chicorée, nombreux dans la ville, font leur fête. Ils accompagnent leurs ouvriers et ouvrières dans les cabarets après le repas qu'ils leur ont offert, et le soir, gare aux personnes qu'ils rencontrent dans leurs tournées : s'ils s'aventurent, ils ont la figure noircie à l'aide de divers ingrédients, ils sont *broûzés*. Ce mot signifie *noirci*, et l'usage fut établi, dit-on, en mémoire de celui des Trois Rois qui était nègre (2). Nous savons déjà (voir ci-dessus, t. V, p. 19) que ce nègre a vivement frappé l'imagination populaire et que le dimanche qui suit l'Epiphanie est connu en différentes régions sous le nom du Roi noir ou du Roi *broûzé*.

La caractéristique générale du Lundi perdu en Hainaut comme dans les Flandres française et belge, est le chômage général des ouvriers... et les beuveries. A Tourcoing et à Roubaix, on dit que celui qui ce jour là « ne boit pas » — lisez : qui ne s'enivre pas — est damné ! Dès l'après-dîner, les ouvriers se promènent dans les rues, endimanchés et fumant leur longue pipe de terre, la pipe de Mons, la boraine, dont le tuyau est, pour la circonstance, orné de papiers de couleurs tressés autour. C'est le jour béni des ivrognes.

O. COLSON.

(1) Sur le tirage des Rois en Hainaut-Ouest, voyez t. V, p. 21.

(2) Communication de M. Lesneucq-Jouret.



Documents et Notices

Le Perron, symbole juridique. — Dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXII (1902) p. 88 et ss. notre collaborateur M. Albin Body, publie l'acte du Prince de Liége, en date du 6 mars 1591, accordant à la ville de Spa le privilège d'un marché. Cet acte rappelle qu' « en temps de saison se transportent au dit lieu de Spa plusieurs et grand nombres de seigneurs et autres personnes pour y user des eauwes et fontaines ». Que l'utilité d'un marché est par ce fait démontrée ; que néanmoins ce marché ne s'organise point pour la raison « qu'il n'y auroit audict villaige aulcune franchiese ou liberté de ce faire ». Qu'en conséquence les habitants supplient « leur concéder et octroyer franchiese avec liberté de pouvoir ung chacun samedy de chacune sepmoine faire jour de francque Marchié pour tant mieux donner ordre ad ce qui doit est. *Doncque, pour ad ce furnier serat util faire ériger sur la place certain Peron* et mesme édifier sur ladicte en ung lieu ad ce propice une maison appelée communément une halle. *Etc.* » Ensuite de quoi, le Prince, « affin qu'il soit mis bon ordre et police aux vivres et victuales qui s'exposent à vendre audict lieu de Spa, pour la commodité et utilité d'ung chacun, avons accordé... ausdis supplians... auctorité, privilege, franchiese et liberté de pouvoir constituer et faire « ledit marché » et, comme il est requis et nécessaire *pour mieux mettre en effect ce que dict est* d'ériger un Peron sur la place dudict lieu et illecq édifier une halle. Pour secourer et donner ayde aux despens dudict Peron et Halle, avons donné pouvoir... aus dits surcéans de pouvoir... vendre et aliéner chencque bonniers d'aisements... *etc.* »

Il résulte de cet acte que le Perron à élever à l'imitation de celui de Liége était le premier objet nécessaire en pareille occurence, et qu'il marquait évidemment la franchise du marché.

Ce fait appuie une conjecture émise au sujet de l'origine du Perron liégeois par M. Albert Thonnar [1]. Cet auteur constate qu'au Congo, la franchise des marchands sur les marchés est marquée par un fusil [ou une lance] planté au centre du lieu. Il ajoute en note : « On sait que sur les marchés » du haut moyen-âge, chez nous, régnait également une paix semblable et » l'on accordait sauf-conduit à qui s'y rendait. Dans une charte de Guillaume » d'Avesnes en 1308, accordant ce sauf-conduit pour la foire de Mons, on » voit qu'il était dressé, comme symbole de la franchise accordée aux mar- » chands, au milieu du grand marché, une perche surmontée d'un aigle

(1) *Essai sur le système économique des Primitifs d'après les populations de l'Etat indépendant du Congo*, par Albert Thonnar. In-8°. Brux. Weissenbruch, 1901. Pages 103 et 104.

» doré. Le maître charpentier de la ville était chargé de planter « la perche » à l'aigle » et de l'entretenir. Le Perron liégeois, placé au centre du marché, » peut avoir la même origine que les *Rolands Säule* allemandes, qui étaient » des signes de la franchise accordée sur les marchés ».

La franchise des marchands était la conséquence naturelle de la franchise des marchés. Et les symboles, en définitive sont bien les mêmes par leur situation, leur forme élancée qui les faisait voir de loin, et leur signification essentielle et topique.

Nous profitons de l'occasion pour reproduire ici la partie essentielle d'une polémique survenue il y plusieurs mois, à propos de la croix du Perron liégeois, entre nos grands confrères la *Gazette de Liége* et *l'Express*. Cette polémique ayant un caractère politique, on conçoit que nous ne donnons les textes qu'à titre documentaire, et en raison des opinions historiques qui y sont exprimées.

A propos d'un livre de lecture enfantine qui venait de paraître à Liége, et dont le frontispice reproduisait le Perron sans la croix, la *Gazette de Liége*, n° du 17 novembre, protestait énergiquement contre cette décapitation du vieux symbole liégeois, et elle ajoutait :

« L'histoire, pourtant, les monuments de la peinture, de la sculpture » et de la gravure, nos plus anciennes monnaies locales l'attestent à » l'envi : le perron n'a jamais été qu'une croix dressée sur quelques » marches : on l'y a d'abord haussée sur une colonne ; puis quand le monu- » ment fut érigé en cuivre, on a assis le tout, comme support, sur les lions » accroupis, familiers à nos vieux dinandiers ; plus tard la pomme de pin a » terminé la colonne et soutenu la croix ; plus tard enfin les Grâces se sont » interposées pour porter cette pomme de la façon dont un célèbre sculp- » teur de la Renaissance leur avait fait porter une urne funéraire. Jamais, » au grand jamais, il n'y eut de vrai Perron sans une croix. »

L'Express répond dans son n° du 23 suivant :

« Dire que le Perron n'est qu'une croix surhaussée, c'est affirmer une » erreur... Si le Perron avait été à l'origine une grande croix, pour devenir » ensuite une simple colonne à gradins avec une petite croix tout en haut, » si cette croix, symbole religieux souverainement érigé au milieu d'une » population chrétienne, était devenue un symbole civique, c'est qu'alors » la croix en question aurait dégénéré. Comment croire que la croix ait » dégénéré dans un pays gouverné par des évêques ? Le simple bon sens » fait déjà justice de pareille hypothèse.

» Non, la croix à gradins dont on a constaté la présence sur une vieille » monnaie liégeoise n'a jamais pu figurer le Perron. L'inscription *signo* » *salutis* (signe du salut) prouve déjà qu'ici il s'agissait d'une vraie croix. » Mais si même, on a voulu, sur cette pièce, représenter le Perron, cela » prouve que déja au XIIe siècle, on avait ajouté la croix au Perron. »

« Le Perron était bien un monument civique et un symbole civique. » C'est au pied du Perron qu'on publiait les édits, et cette formalité consti- » tuait ce que nous appelons aujourd'hui la promulgation, indispensable

» pour qu'un texte ait force de loi. C'est encore au pied du Perron que l'on » proclamait les crimes d'auteur inconnu, en guise d'appel aux témoins du » fait et de sommation au coupable. Voilà pour le caractère civique du » monument. Quant à son caractère symbolique, il ressort assez du fait » que Charles-le-Téméraire, ayant soumis les Liégeois, enleva le Perron » comme signe de la perte, qu'il leur avait fait subir, de leurs admirables » libertés séculaires. Quant à la croix elle n'est qu'une superfétation dont » l'adjonction s'explique par la manie de sanctification dont firent preuve » en tous temps les prêtres, et surtout à l'époque où le christianisme se » répandit dans notre pays. »

Cette opinon a quelque chose de neuf. Elle cadre cependant assez avec celle de M. Léon Vanderkindere qui niait que la croix dût être considérée comme l'élément essentiel du Perron. Il y aurait lieu, semble-t-il, de revoir la question de plus près, à présent qu'on n'ignore plus l'existence de symboles semblables, hors du Pays liégeois, et sous d'autres latitudes.

O. C.





Chronique Wallonne

Pro « Wallonia »

Le Compte-rendu des séances du Conseil provincial de Liége, Session ordinaire de 1902, vient de paraître et nous apporte un document qui intéresse particulièrement les amis de *Wallonia*. C'est le rapport sur lequel le Conseil a voté, au bénéfice de notre Revue, un subside de 300 francs. Déjà en 1901 le Conseil, sur l'avis unanime de la Commission compétente (composée de socialistes, de libéraux et de catholiques) avait voté, lui aussi à l'unanimité, un premier subside de 300 francs. Le rapporteur était le conseiller socialiste M. G. Gony. Cette fois, le rapport échut à M. H. Bounameaux, conseiller catholique ; voici les termes dans lesquels ce dernier apprécie *Wallonia :*

« Messieurs, la Revue dont il s'agit présente le plus vif intérêt. » Elle groupe un nombre assez considérable de collaborateurs, » écrivains et artistes du Pays wallon consacrant leurs travaux à » l'histoire et à la glorification de la Wallonie, de sa littérature et » des œuvres de ses artistes. Ses collaborateurs sont tous absolument » désintéressés. Ils appartiennent non seulement à notre province, » mais encore aux autres régions wallonnes, voire même à l'étranger, » tels ces collaborateurs de Malmédy, cette enclave wallonne en » pays allemand, et d'autres de Leipzig et de Paris. La *Wallonia* » publie de nombreux documents inédits, des études très fouillées » consacrées à l'ethnographie et au folklore, à l'histoire, aux us et » coutumes, aux croyances et aux superstitions de la Wallonie. » Elle a travaillé de son mieux à rassembler tout ce qui pouvait nous » faire mieux connaître, et partant mieux aimer le Pays wallon ; » elle a fait à la fois œuvre littéraire et scientifique ; elle est la seule » revue de ce genre. L'autorité des collaborateurs de la Revue mérite » autant que leur dévouement à la Terre wallonne, à son passé » et à son présent, les encouragements de la province. »

Dans sa séance suivante, le Conseil provincial approuvait ce rapport et votait *à l'unanimité* le subside demandé, comme il l'avait fait l'année précédente sur le rapport de M. Gony.

Nous remercions les honorables rapporteurs de la bienveillance avec laquelle ils ont apprécié l'œuvre collective que nous avons l'honneur de diriger, et nous réitérons au Conseil provincial de Liége, l'assurance de notre vive gratitude pour le généreux appui, grâce auquel la Revue a pu réaliser le développement matériel si impérieusement réclamé par l'abondance et la variété toujours grandissantes de la collaboration.

La Direction.

Faits divers

(DÉCEMBRE)

PARIS. — Un drame, en six actes, intitulé *Théroigne de Méricourt* a été créé avec succès au Théâtre Sarah-Bernhardt. Avec cette pièce, l'auteur, M. PAUL HERVIEU, abordait un genre très différent de celui de ses ouvrages antérieurs. C'est un résumé de l'histoire de la Révolution qu'il a voulu écrire. Or, dans ce temps-là, bien peu de gens ont joué un rôle sans le payer rapidement de leur vie, et de ceux qui étaient en scène au début, il ne restait presque plus personne au dénouement. M. PAUL HERVIEU a choisi Théroigne de Méricourt parce qu'elle prit part aux premiers mouvement de 1789 et qu'elle vivait encore (quoique folle) sous l'Empire. La valeur de la personnalité de la *Belle Liégeoise*, comme on l'a appelée, a été très discutée, mais, à certains égards, on a eu raison d'en faire l'une des « Femmes de la Révolution » : elle eut ses heures d'influence, des instants inspirés et une fin tragique. Son rôle reste assez obscur, au moins aux yeux du public, pour que l'auteur dramatique puisse, sans choquer personne, le considérer selon sa fantaisie, et d'autre part, elle eut une vie assez publique et dont certains moments sont assez connus, pour que son personnage ne se réduise pas à une froide abstraction. Le choix de cette héroïne pour une pièce historique est donc tout-à-fait heureux. L'auteur s'est documenté très complètement, mais il est inutile d'ajouter qu'il ne s'est pas refusé à arranger et amplifier les données historiques. « La pièce, dit M. Catulle Mendès, est toute la Révolution dans le microcosme d'une seule existence : une gigantesque fresque dans une miniature. » La scène où Théroigne, à la Conciergerie, reconnaît dans un visiteur son ancien ami Siéyès et lui reproche avec virulence l'habilité politicienne à laquelle il doit d'avoir survécu, est d'un tragique vraiment beau et pathétique. « Sarah Bernhardt a joué le rôle écrasant de Théroigne avec une ardeur et une passion incroyables, et jamais peut-être elle n'a fait passer dans une salle de frissons plus tragiques qu'à ce terrible acte de la Salpétrière » (Paul Souday). La mise en scène est parfaite et tous les rôles, extrêmement nombreux, sont bien tenus.

LIÉGE. — On a entendu, au premier des concerts annuels du Conservatoire, la *Fantaisie sur deux noëls wallons* par le liégeois M. Joseph JONGEN, prix de Rome en 1897. Cette œuvre, applaudie aux Concerts Isaye à Bruxelles, et à Namur à l'audition des œuvres de M. JONGEN, a reçu du public liégeois le plus sympathique accueil. « Le talent de M. JONGEN, dit *Le Guide Musical*, talent consacré déjà par nombre de compositions intéressantes, s'affirme ici avec maîtrise. M. JONGEN a dès ses premiers essais habitué ses auditeurs à une technique orchestrale dont l'habileté a toujours été fort appréciée. On attendait de lui une œuvre où la pensée musicale se condenserait en une forme nette et précise. Telle est cette *Fantaisie sur deux noëls wallons*, charmante de coloris, de spontanéité et de simplicité. Je loue fort M. JONGEN de n'avoir point exagéré les proportions de son

œuvre et d'en avoir bien approprié le style à l'allure naïve des thèmes populaires qui l'ont inspiré. Il n'y a dans ces pages aucune grandiloquence, et c'est un mérite considérable, à mon sens, d'avoir conservé, à travers d'ingénieux commentaires, le ton général qu'il fallait. »

M. Joseph JONGEN travaille à la partition de *La Tempête*, un opéra tiré du théâtre de Shakespeare. Quand on a apprécié toutes les ressources de son inspiration primesautière et le mécanisme savant de ses expressions musicales, on attend sa prochaine production lyrique comme un chef-d'œuvre dont l'Ecole wallonne sera fière.

— Durant les concours internationaux de musique vocale et instrumentale qu'organisent pour 1903 les célèbres chorales liégeoises, naguère rivales, *La Légia* et *Les Disciples de Grétry*, il y aura trois représentations d'opéras de GRÉTRY. Ce n'est pas malheureux. GRÉTRY est au répertoire des grandes scènes lyriques. A Liége, on ne le connaît plus qu'au concert.

— La *Société liégeoise de Littérature wallonne* vient d'accueillir un Wallon d'outre-frontière au sein de ses conseils. Une catégorie de ses membres titulaires s'appelaient « membres délégués de la Wallonie *belge* ». Elle a remarqué que ce mot de « belge » lui interdisait de comprendre dans la Wallonie le petit pays de Malmédy que le hasard des événements politiques a réuni à la Prusse, mais où le vieux langage wallon jouit toujours de la faveur publique, bien que l'enseignement dans les écoles y soit donné exclusivement en allemand depuis un certain nombre d'années. Le Gouvernement allemand lui-même a reconnu le caractère linguistique particulier à cette région en prévoyant, récemment encore, sur ses feuilles de recensement, l'emploi usuel de la langue française, chez les citoyens de la Prusse wallonne.

La *Société wallonne* s'est avisée que son but scientifique et littéraire s'accommodait très mal des frontières politiques et qu'en excluant, en fait, la région malmédienne de son aire wallonne, elle accomplissait au contraire un acte anti-patriotique, au sens où il faut comprendre sainement le patriotisme. Bref, elle a biffé le mot « belge » de sa formule.

Dès lors s'est produite tout naturellement, pour représenter, par délégation morale, le pays wallon de Malmédy, la candidature de M. l'abbé Nicolas PIETKIN, curé de Sourbrodt, et cette candidature a été accueillie à l'unanimité.

M. PIETKIN est une « recrue » qui fera largement honneur à la *Société wallonne*. Il n'est pas seulement le directeur littéraire du groupe des écrivains wallons malmédiens et l'auteur d'un savant traité sur l'orthographe wallonne. Allemand sans regret et sans reproche, il eut été, sans aucun doute, de ces Malmédiens qui, en 1870, firent le coup de feu contre la France, et dont pas un ne déserta. Mais, il est *todis wallon*, wallon toujours et quand même, de cœur et d'âme.

Ajoutons à un autre point de vue que depuis nombre d'années M. l'abbé PIETKIN collabore aux Annales de philosophie et de théologie spéculative

du Dr Commer, professeur à l'Université de Vienne ; le dernier cahier de cette revue contient encore de lui une critique de 32 pages sur la récente publication d'écrits inédits de Shaftesbury et un article de 14 pages sur la logique des Hindous, à propos d'un ouvrage publié par un Japonais en Amérique.

L'acquisition d'un érudit aussi considérable est une bonne fortune pour notre Académie wallonne qui ne peut que se féliciter d'avoir élargi son domaine jusqu'à ses frontières naturelles. O. C.

MONS. — Benoit QUINET, une notabilité des Lettres belges, vient de mourir en notre ville. Avec lui disparaît le dernier représentant de cette pléiade d'écrivains montois : Adolphe MATHIEU, POTVIN, CLESSE, ACCARAIN, DESCAMPS, GRENIER, DUMONT, LAROCHE qui, dans des genres



divers, représentent dignement une école tenant une grande place dans l'histoire littéraire de notre pays.

En 1839, au sortir de l'adolescence, QUINET publia quelques vers : *La voix d'une jeune âme*, modeste essai dans lequel se révèle déjà un talent plein de promesses, qui dans la suite se développe et s'épanouit dans des

productions à tendances sociales et philosophiques. Nous citerons notamment *la Prière civique* (1844), *Dantan chez les contemporains illustres*, dont la première édition date de 1852, *Toast à Pie IX* (1869), *la Science* (1886), qui marquent autant d'étapes dans la belle carrière du poète.

Toute son œuvre s'inspire de convictions profondes et sincères et par là elle acquiert une force, une vigueur d'expression heureusement servie par une connaissance parfaite de la langue. Homme de foi et catholique pratiquant, Benoit Quinet a glorifié de tout son cœur Dieu et sa religion. Ses croyances s'affirment en des odes et des poèmes où la pureté de la forme classique s'allie à la gravité de la pensée.

Sans prétendre, ainsi que nous l'avons entendu proclamer, que Van Hasselt et Quinet sont les deux plus grands représentants de la poésie belge au xixe siècle, on doit reconnaître en Quinet un talent qui le place parmi les écrivains belges les plus notables de son époque. Si comme littérateur il a droit aux éloges, ses vertus lui assurent l'hommage respectueux dû à la mémoire de tout homme de bien, quelles que soient ses opinions religieuses et philosophiques (1). *Bruhald.*

Malmédy. — On se plaint parfois dans la Wallonie belge du dédain qu'affichent les « nouvelles couches » pour les souvenirs les plus précieux des gloires nationales. Cela se remarque aussi chez nous et je n'en veux pour preuve que le fait le plus récent dont j'ai à parler. Il y a quelque temps, le « Club Wallon » toujours si vivant a voté un crédit assez important pour l'acquisition de vieux écrits concernant l'ancienne Principauté de Stavelot-Malmédy, de vieux plans de la Ville, d'anciennes gravures, dessins ou peintures, etc., qui auraient quelque intérêt pour les Wallons. Le *Club* a fait insérer une annonce dans les gazettes de la Ville, invitant les habitants à se défaire de leurs « vieilleries ». Aucune réponse n'a été donnée à cet appel. Cependant on sait que dans maints greniers sont empilées des gravures d'un ancien artiste malmédien, Ponsart, qu'un mécène de l'époque fit graver à ses frais et dont il inonda toute la Ville. Les intéressés ont négligé jusqu'à présent d'offrir — contre paiement — ces « chiffons » qui présentent un si vif intérêt à tant de points de vue.

— En avril dernier, les journaux allemands ont annoncé que le Félibrige latin de Montpellier créait plusieurs prix aux Jeux floraux de Cologne qui se fêtent le premier dimanche de mai de chaque année, pour des ouvrages en un dialecte français parlé en Allemagne (prose, poésie, dissertations sur ces dialectes, etc.). Florent Lebierre y envoya sa *Lyre mâm'diène* que nos lecteurs connaissent, et notre collaborateur M. Henri Bragard, plusieurs pièces de poésie. L'un et l'autre ont été primés : M. Lebierre a obtenu le second prix, M. Bragard le troisième. Le premier prix a été remporté par le Dr Marmier avec une dissertation sur le langage de Friedrichsdorf près Francfort (où il y a une colonie d'émigrés français).

(1) La communication du cliché ci-dessus est due à l'obligeance de notre honorable confrère M. Victor Janssens, rédacteur du *Journal de Mons*.

Dans une autre catégorie, (langue d'oc) M. Gilles a remporté le premier prix par une élégie sur la disparition du langage de Serres en Wurtemberg écrite en ce patois, et le second par sa mère avec une petite prose dans ce même patois. Le livre d'or que la Société édite chaque année en publiant les œuvres et les portraits des auteurs primés (il vient de paraître pour 1902), contient donc cette année du wallon et du provençal, aussi bien que de l'allemand et de l'espagnol. Malheureusement les ouvrages qu'avait envoyés M. Lebierre n'ont pas été insérés, vu qu'ils constituaient un recueil d'œuvres en partie anonymes. Les deux poésies de M. Bragard, figurent dans l'annuaire où elles sont très remarquées.

Intérim.

Bibliographie.

LES LIVRES :

Djètons d'avri, *oûves tchûsèyes*, par Joseph Médard. — Un vol. petit in-8° de 131 p. — Imprimerie J. Wathelet, Liége. — Prix : fr. 2-50.

Elle est sans prétention, la poésie de M. Médard. Elle dit les joies et les peines de tous les jours, elle ressuscite les heures d'amour passées, elle regrette les plaisirs de l'enfance, elle conte les coutumes du pays, elle moralise et elle raille. Ce sont tous les vieux thèmes du lyrisme, qui seront toujours les mêmes, mais qui produiront toujours aussi de nouvelles sensations et sur lesquels sans cesse les vrais poètes tresseront les éternelles chansons.

Comme tous les lyriques wallons, de Defrecheux à Vrindts, M. Médard est un réaliste. Il allie à une sentimentalité intensément émue un don jovial d'observation pittoresque qui met dans ses poèmes les plus attendris une note très caractéristique.

A côté de ces poésies d'un lyrisme charmant, M. Médard publie des romances tendres, de joyeuses chansonnettes, des monologues amusants et dramatiques.

Il y en a pour tous les goûts et les amateurs d'expressions délicates comme les professionnels du *scanfâr* y trouveront amplement leur compte.

Depuis longtemps, les wallonisants connaissaient et appréciaient le talent distingué de M. Joseph Médard. Sa collaboration aux journaux de terroir et à l'Almanach des... *trois Mati* avait toujours été remarquée. M. Médard écrit, du reste, un wallon très pur, débarrassé de la syntaxe française qui, malheureusement, semble envahir presque toutes nos productions patoises.

On ne saurait assez le complimenter d'avoir réuni en un élégant volume ses meilleurs œuvres. M. Médard prend ainsi rang définitivement parmi la belle pléiade de nos vrais poètes wallons.

Djètons d'Avri est luxueusement édité, M. Joseph RULOT, l'expressif sculpteur liégeois, qui est aussi un merveilleux dessinateur, a orné la couverture du recueil d'un frontispice qui chante tout le printemps et toute la jeunesse. En outre, M. WILMOTTE préface le livre et MM. E. DETHIER, P. LEJEUNE, JOS. OURY et J. STELLET ont composé sur les paroles de M. MÉDARD des airs excellemment appropriés, qui sont notés dans le volume avec accompagnement de piano. *Olympe Gilbart.*

M' Clotchî, *poésies wallonnes* par Clément DEFOREIT. — Un vol. petit in-8° de 162 p. — Librairie wallonne du *Tonia*, 32, rue de la Gendarmerie, Charleroi. — Prix : 1 franc.

Ce recueil de vers wallons est vraiment nouveau. Il n'est pas de la province de Defrecheux ni de la province de Loiseau. C'est un hymne filial au pays de Charleroi, dont Jacques Bertrand nous a dit en de si expressives productions la rudesse savoureuse et la violence expansive. C'est son « clocher » que chante avec une ferveur juvénile M. Clément Deforeit, un tout jeune écrivain wallon qui a déjà à son actif quelques volumes de vers et une infinité de pièces dramatiques.

Ceux qui ont vécu dans le pays de Charleroi ne peuvent en oublier le caractère pathétique et les mœurs virulentes. Pour y avoir passé toute mon enfance, j'ai gardé un souvenir précis du « pays » et une mémoire émue de la ville de Charleroi. En lisant les vers de M. Deforeit, j'ai vu revivre devant moi toute la cité et ses coutumes et ses habitants et son mouvement et ses âpretés.

Le poète de *M' Clotchî* a profondément ressenti la poésie pittoresque de sa ville. Il a su en rendre les aspects tragiques, la gaîté rude, la brusquerie cordiale et la fière témérité.

Ce n'est pas qu'il ait exalté la grandeur épique du pays de Charleroi. Mais il a, en des évocations attendries ou rieuses, dit le charme pénétrant qui opère sur tous ceux dont la vie s'écoule au centre d'une des plus courageuses populations de la Belgique.

Assurément, pour citer un exemple, le jeu de balle, si en honneur là-bas, m'apparaît grandiose comme une lutte homérique. Je ne sais rien de palpitant comme ces assemblées populaires frémissantes, devant lesquelles une partie « sérieuse » met aux prises les plus célèbres joueurs du pays. Et la seconde sensationnelle où la dernière balle livrée, qui décide de la victoire, décrit son habile trajectoire !

C'est la pathétique du pathétique ! Armure à armure, quatre jeux à quatre et quarante à deux ! Il faut avoir assisté jadis à ces combats formidables pour comprendre l'impression inoubliable que l'on en garde.

M. Clément Deforeit a plutôt observé le côté amusant de ces jeux et, quand il écrit *L' place du manèche*, c'est une scène d'observation exacte et crue qu'il nous met sous les yeux. Ce n'en est que plus divertissant.

Mais l'auteur décrit amoureusement toute sa ville et ses moindres pierres. A côté de ces poésies qui magnifient le « clocher », M. Deforeit a

rappelé les vieux « types » carolorégiens, en des croquis saisissants de vie, de couleur et de mouvement. Ces « sujets » sont traités avec humour et dénotent un tatent d'une très réelle souplesse. Certes, l'inspiration n'en est pas toujours également heureuse ; certaines pièces ont des faiblesses qu'un peu d'attention aurait pu éviter. Mais l'allure générale de l'œuvre a une excellente tenue et tous les poèmes de M. Deforeit possèdent le précieux mérite d'être l'émanation sincère et spontanée d'une âme sensible et franche.

S'il m'est permis de donner un conseil à M. Deforeit, je l'engagerai à délaisser une tendance assez marquée à des allusions un tantinet grivoises. Non pas que nous répugnions à la blague wallonne, qui aime son franc-parler, mais parce que, souvent, il est possible, sans déflorer un poème et en lui gardant sa saveur, d'éviter les détails grassouillets. Que l'on me donne des couplets hardiment copieux, c'est bien. Mais il est inutile de risquer de déparer une poésie par une pointe gratuite de grivoiserie.

Au surplus, que M. Deforeit ne laisse guère envahir son wallon, si beau dans son accent âpre et bourru, par des tournures et des expressions françaises. Qu'il emploie son wallon, et tout son wallon. C'est le meilleur moyen de produire des œuvres puissantes et originales.

Olympe Gilbart.

REÇU AUX BUREAUX DE LA REVUE. — *Enne coumère à l' lot'rie,* comédie en 1 acte par Jules VANDEREUSE, musique de Gust. VINET. Broch. de 32 p. (Imprimerie du *Tonnia*, Charleroi. Prix : 0.25). — *Dictionnaire wallon-français*, dialecte namurois, par Léon PIRSOUL. Un vol. de 392 p. (Godenne, édit., Malines. Prix : 3 fr. 50). — *Les deux Idoles*, roman par J.-C. HOLL Un vol. de 322 p. (Ambert et Cie. édit., Paris. Prix : 3 fr. 50).

BULLETIN ET ANNALES :

Société liégeoise deLittérature wallonne, BULLETIN, tome XLI, fascic. 2. = *Matante n'ôt gotte*, comédie en vers, 1 a., avec chants, par MM. Arthur et Lucien COLSON. (Voir ci-dessus, t. X, p. 86). — *Règles d'orthographe wallonne*, rédigées par M. Jules FELLER (c'est le travail dont il s'agit ci-dessus, t. X, p. 265). — *Complément au lexique gaumet*, par M. Edouard LIÉGEOIS. Ce travail a obtenu la plus haute des distinctions que la Société distribue à ses concours, la médaille d'or. C'est dire l'excellence de ce vocabulaire, qui ne se borne du reste pas à donner les mots et leur traduction, mais qui les illustre souvent d'explications et de notes pittoresques relatives aux mœurs et coutumes de cette région du sud du Luxembourg belge.

Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts. ANNALES, t. XIII, 4e et dern. livr. = Ernest JOPKEN, *l'Osteit delle fleur de lis :* nouvelle située à Huy, inspirée par des documents d'archives, et qui restitue la vie bourgeoise au XVe siècle. — R. DUBOIS, *Les drapeaux et trophées de l'église de*

la Sarte : complète un travail du même auteur, sur l'origine de ces objets singuliers. — J. Fréson, *Un mystère de Jean de Fies :* publie cette « tragi-comédie », d'un style assez ampoulé, datant de 1631, et due à un prêtre de St-Remy à Huy. — J. Fréson, *Un ancien testament :* c'est un des plus anciens documents hutois, datant de 1384. — Dr Tihon, *Notes sur le comté de Moha :* disserte sur l'étendue de ce comté, dont l'histoire reste assez obscure, et publie un document qui donne les possessions de Moha en 1324. — Dr Tihon, *les avoués de Huy :* rectifie deux points d'un autre travail du même auteur sur l'Avouerie de Huy et les Seigneurs de Beaufort. — Dr Tihon, *Extraits des registres aux œuvres de la Cour de Wanze :* suppléments au Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liége. Documents relatifs à des faits grevés par la Justice ; ordonnance de Louis de Bourbon contre les vagabonds, curieux par certains détails sur les mœurs du temps ; mandement du même ordonnant une levée générale des troupes en vue de sauvegarder la neutralité immémoriale du Pays. = Le volume se termine par le compte-rendu de l'activité intérieure du *Cercle hutois* en 1900-1902.

Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége. Leodium, *chronique mensuelle* de la Société.

Octobre. = *Siège de Maestricht en 1489*, par M. C. de Borman : fixation de la date des opérations. — *A propos de Lépreux* par M. Ursmer Berlière : émet le vœu de voir poursuivre le travail entrepris par M. Kurth (publié à Paris en 1891) sur la lèpre en Occident avant les Croisades; donne, en attendant, quelques indications bibliographiques. — *Johan Brueder*, par M. de Borman : Au Congrès archéologique de Tongres en 1901 fut posée la question de savoir s'il existe des documents relatifs à l'origine Limbourgeoise (Maeseyckoise) des frères Van Eyck; la réponse affirmative était appuyée sur des documents déjà produits; l'auteur montre que les textes ne sont pas corrects et ne sont nullement relatifs aux peintres dont il s'agit. — *L'Archidiaconat liégeois d'Urbain IV*, par M. George Monchamp : il est désormais indiscutable que Jacques de Troyes, futur pape, a appartenu au Chapitre de Saint-Lambert ; l'auteur recherche toutes les mentions de cet archidiaconat pour les ajouter à celles qu'il a publiées déjà et qui ont servi à fixer nombre de points intéressants. — *Quelques actes de Henri de Gueldre* : M. Jean Paquay augmente de quatorze unités le *Catalogue* dressé par MM. Delescluse et Brouwers.

Novembre. = *Une page inédite de Guillaume de Ryckel, abbé de Saint-Trond* (1248-1272), par M. G. Simenon : Publie un fragment d'un Ms. de cet abbé. — *Un jugement arbitral du cardinal Pierre d'Albano :* en cause de Henri de Gueldre, élu de Liége, et l'archidiacre Thibaut de Plaisance.

Décembre. = *Le Chapitre de Saint-Lambert et l'établissement de la Fête-Dieu*, par Mgr. Monchamp : l'opposition vint beaucoup plus du clergé que des laïcs, elle fut difficilement vaincue. — *La tombe de Walter de Charneux*, par le baron de Chestret de Haneffe : description d'après document

nouveau. — *L'exposition d'art de Bruges*, par M. Jules Helbig : ces artistes furent indûment qualifiés de primitifs ; ce ne sont pas les débuts d'un art naissant qu'on nous présentait là, mais les œuvres d'un art arrivé à sa pleine efflorescence ; les écoles se succèdent et naissent l'une de l'autre, il n'y a pas de primitifs ; il dépend de nous de reprendre la connaissance, la notion des arts successifs, qui sont les fruits, plutôt que les germes, d'une obscure élaboration.

REVUE DES REVUES :

Mercure de France (octobre et nos suivants). = A publié une enquête sur l'influence allemande, qui a fait grand bruit, comme de raison, puisqu'il s'agissait de savoir s'il est vrai que, suivant le mot de l'empereur Guillaume II, l'esprit germanique peut prétendre à la « suprématie mondiale ». Nous détachons de la suite des réponses à l'interview de notre confrère deux mots seulement, relatifs à la musique et au Liégeois César Franck.

De M. Henry Gauthier-Villars : « Sur nos musiciens et nos érudits, » l'influence allemande fut grande; elle diminue. Peu à peu l'obsession » wagnérienne se dissipe. Sans parler de Gabriel Fauré, qui ne l'a jamais » subie (et dont l'Allemagne, pour le dire en passant, a un mal de tous les » diables à comprendre l'originalité divinement modulante) voici que nos » compositeurs s'affranchissent. *L'Etranger*, de Vincent d'Indy ne doit rien » à la *Tétralogie* qui n'abrite plus, sous son ombre dangereuse, ni les Dukas, » ni les Guy Ropartz. Les meilleurs de nos musiciens modernes se recom- » mandent plutôt de César Franck, ou, comme Debussy, des maîtres russes. »

De M. Camille Mauclair : « Musicalement, la France est dégagée du » wagnérisme et de tout son corps de théories relatives à la fusion des arts » au théâtre. Les principes polyphoniques de Wagner sont de plus en plus » considérés comme séparables de ses conceptions symboliques. L'influence » énorme de César Franck a contrebalancé sagement celle de Wagner en » ramenant à la sonate, au lied, à la symphonie les musiciens hypnotisés » par le drame lyrique. *Louise* et *Pelléas et Mélisande* ne sont plus sous » l'auguste joug. »

La chronique des Arts, Paris (15 novembre). — Compte-rendu, par M. Durand-Gréville, du *Catalogue critique* de l'Exposition de Bruges de M. Georges de Loo (Hulin) : « ... A Anvers, le *Repos en Egypte* attribué à Blès doit changer d'attribution. La Vierge assise sur un talus au premier plan d'un très beau paysage de Patenier, est presque digne de David lui-même. Son modelé un peu moins solide nous fait supposer qu'elle a été dessinée par le maître et exécutée par son plus brillant élève, celui que M. Georges de Loo a appelé le « Maître de *Notre-Dame des Sept Douleurs* » et qu'il croit non sans une grande probabilité être Adrien Isenbrant. En tout cas, on voit que Blès n'est pour rien dans cet ouvrage.

» Nous avons dit que le paysage de ce tableau est de Patenier, et le fait est qu'on y retrouve l'âne, le panier, ses accessoires habituels. Mais ce

paysage avec ses rochers en petites falaises, avec ses arbres si remarquablement étudiés d'après nature, s'identifie tout à fait avec les fonds de paysage des œuvres les plus authentiques de Gérard David lui-même. Cette remarque ajouterait au degré de vraisemblance de l'hypothèse de M. Weale, qui soupçonne Gérard David d'avoir confié à Patenier l'exécution de ses paysages. Pourquoi ne l'aurait-il pas fait, selon la mode du temps ? »

Les Archives belges. — Cette revue d'historiographie nationale (dont le programme est purement bibliographique) publie dans son numéro de décembre le compte-rendu suivant d'un curieux livre publié récemment à Stockholm, *Den vallonska slägten Anjou jemte förgreningar :*

« Dans les lettres patentes de l'année 1627, accordées à Louis de Geer, Liégeois émigré, le roi de Suède Gustave-Adolphe rappelle que son « fidèle sujet » avait fait venir des étrangers pour introduire dans sa nouvelle patrie leur méthode de travailler le fer. Plus de quatre cents ouvriers avaient, en effet, quitté les bords de la Meuse au commencement du XVIIe siècle, pour aller s'installer, d'abord à Finspong, puis dans d'autres localités minières des environs. Ils formèrent une colonie dont les membres, qualifiés là même de *Wallons*, conservèrent longtemps leurs usages propres et leurs caractères ethniques. Leurs noms ne laissent aucun doute sur leur origine... C'est un de leurs descendants, dont le nom primitif *Ansiaux* s'est peu à peu transformé en celui d'Anjou sous des influences locales, qui vient d'écrire l'histoire de sa famille. On y voit comment ce groupe, longtemps compact, a fini par opérer sa fusion avec la population indigène et prendre pied dans toutes les classes de la société suédoise. »





NOS CHANSONNIERS WALLONS

Louis Loiseau

Ceux qui connaissent en amour et en admiration la majesté poétique de la Meuse, en auront tout particulièrement goûté le



M. Louis Loiseau
Né à Moignelée (Namur), le 3 Mai 1858.

charme émouvant s'ils ont parfois musé le long des rives enchanteresses et des berges ensoleillées qui vont de Waulsort à Samson.

Toutes les fées gracieuses habitent cette incomparable vallée, qui retentit encore des galopades furieuses des quatre fils Aymon et des mystérieux travaux des Nutons.

Une âme légendaire, héroïque et amoureuse plane sur les rochers superbes, les frondaisons musicales, les ruines évocatrices.

On ressent au milieu de cette belle et plantureuse nature une joie ineffable à laquelle se mêlent des rêves enivrants.

Les fils de cette terre bénie auxquels fut dévolu un tempérament sensible, sont tous imprégnés de cette atmosphère de somptueuse mélancolie et de beauté troublante. Ils sont épris des miracles éternels de la vie et dans leurs chants les plus modestes, dans leurs poèmes les plus simples, on sent vibrer cette affection profonde pour les prairies et pour les bois.

Et c'est surtout chez les écrivains de terroir que l'on trouve avec une sorte d'humilité, mais avec une intense sincérité, l'expression la plus pure et la plus cordiale de ce sentiment ému de la nature.

Louis Loiseau qui écrit dans le mélodieux langage namurois peut être rangé parmi les bons poètes et chansonniers de la Wallonie. C'est avant tout un sentimental, un élégiaque. Il conte gentiment ses amours, ses mélancolies, ses joies, et il y associe avec bonheur la chanson éternelle des choses. Toujours il rappelle par une notation délicate, la fraîcheur du feuillage, le parfum de la fleur, l'éclat des étoiles, et il fait participer ainsi le concert harmonieux de la vie à sa poésie de douceur et de tendresse.

Aussi bien, tout cela est-il exprimé avec une naïveté et une émotion touchantes, qui d'ailleurs n'excluent nullement une volonté d'art très marquée. Ils sont « fignolés » les poèmes de M. Loiseau et dans leur simplesse adorable on perçoit une technique amoureusement caressée.

Parmi les chansons de M. Loiseau je n'en sais pas de plus tendrement gracieuse que *Vinoz Fèfèye* :

Vinoz, djoliye, au fond do bwès
N's irans promwinrner d'zo l'ombradje.
Les mouchons catchis dins l'fouyadje
Po nos choûter bach'ront leu vwès.
Tot bas dj'vos direûve a l'orèye
Mes sondjes di bonheûr et d'amour ;
Nos nos les r'dirinnes toûr à toûr :
Vinoz, Fèfèye !.. (1)

(1) Venez, jolie, au fond du bois — Nous irons nous promener sous l'ombrage. — Les oiseaux cachés dans le feuillage — Pour nous écouter baisseront la voix. — Tout bas, je vous redirais à l'oreille — Mes rêves de bonheur et d'amour. — Nous nous les redirions tour à tour : — Venez, Fifille !..

Vinoz, djoliye : po vos fiester
Les fleûrs si doûvront svs vosse voûye.
Nos pas'rans causu sins les voûye,
Tot ès choûtant nosse cœûr tocter.
L'amour, ès l'âme di tote djône fèye,
Apwate dole gaîté po longtimps.
I nos dôrait d's heureus momints !
Vinoz, Fèfèye !.. (1)

Vinoz, djoliye, voci l' momint
Ou l' nêt si stind pa d'zos les fouyes.
Po nos lumer n's aurans vos ouyes,
Parèyes aus stwèles do firmamint.
S'inmer, gn'a vrêmint rin d' parèy :
C'est là l' bonheûr di nos vingt ans !
Et tos les deûs nos nos inm'rans :
Vinoz, Fèfèye !.. (2)

A côté de cette sentimentalité jolie, M. Loiseau est un wallon de bonne roche et la devise fière de la gaillarde ville de Namur n'est assurément pas reniée par lui.

Il consacre aux vieilles choses de sa cité des vers attendris et nostalgiques. Il éprouve un plaisir tout particulier à raconter la pathétique histoire de la *Rotche aux Tchauwes*, la Roche aux Corneilles, de Rouillon.

C'est avec des explosions de joie franche et luronne qu'il rend justice aux mets appréciés par les vrais Wallons et il ne connaît rien de meilleur que la traditionnelle salade aux *crétons*.

Il garde pour tout ce qui est de chez lui une affection filiale sans limites, et il chante à tous les échos l'amour de son clocher et la beauté enivrante de son pays.

Louis Loiseau prend rang parmi les poètes de Wallonie. Il n'est pas lyrique, à la façon de Defrecheux et de Vrindts ; il n'a pas le verve mordante et facétieuse de Wesphal ; il ne connaît pas la

(1) Venez, jolie : pour vous fêter — Les fleurs s'ouvriront sur notre route. — Nous passerons presque sans les voir — En écoutant battre notre cœur. — L'amour, en l'âme de toute jeune fille — Apporte de la gaîté pour longtemps. — Il nous donnera d'heureux moments ! — Venez, Fifille !..

(2) Venez, jolie, voici le moment — Où la nuit s'étend sous la feuillée. — Pour nous éclairer, nous aurons vos yeux — Pareils aux étoiles du firmament. — S'aimer, il n'y a vraiment rien de pareil : — C'est là le bonheur de nos vingt ans. — Et tous les deux nous nous aimerons : — Venez, Fifille !..

rondeur plantureuse de BARTHOLOMEZ, comme il ne possède pas la ferveur un tantinet romantique de Jean BURY.

Mais c'est un poète aimant, souriant à la vie, un tendre qui ne déteste pas la jovialité complaisante, et par ces qualités il figure au nombre des excellents écrivains patoisants de Wallonie.

Au début je notais la mélodie charmante du parler namurois. M. LOISEAU en sait à merveille toutes les ressources; et rien n'est caressant à l'oreille comme les allitérations chuintantes dont il use avec une si aimable habileté.

Tot ès choûtant les p'tits mouchons,
Ça chone si bon quand tchêt l' vièsprée,
Di s' piède à deûs d'zo les bouchons ! (1)

M. LOISEAU a de ces heureuses trouvailles. Sa sensibilité très pénétrante lui fait ainsi goûter des joies précieuses que partagent ceux qui le lisent.

Dans ses petites poèmes comme dans ses chansons on le sent préoccupé d'une réelle forme d'art et certaines de ses œuvres sont définitives.

OLYMPE GILBART.



(1) Tout en écoutant les petits oiseaux, — Cela semble si bon quand tombe (vient) la vesprée, — De se perdre à deux sous les buissons.

Bibliographie de M. Louis Loiseau

1. Livres et brochures. — *Boû po vatche*, vaudeville en 1 acte. Suivi de *Fauves et tchansons*. 1 vol. de 118 p. Godenne, frères, éditeurs, Malines, 1892. — *Botique à r'prinde*, scènette. Broch. Pesesse, éditeur, Jodoigne, 1893. — *Ci qu' c'est qu' l'amour*, opérette en 1 acte. Broch. Pesesse, éd., 1894. — *Dins l' salle d'attinte*, comédie en 1 acte. Godenne, éditeurs, 1894. — *D'one pîre troès côps*, comédie en 1 acte. Godenne, éditeurs, 1894. — *Echos de terroir*, recueil de chansons et de monologues en vers. 1 vol. de 250 p. Godenne, éditeurs, 1898. — *Echos de terroir*, 20 chansons avec musique nouvelle, due à divers auteurs. Godenne, éditeurs, 1898.

2. Romances. — Ont été éditées à part, avec accompagnement de piano, les chansons suivantes : *Li vîs clotchî d' Saint-Djean*, musique de Fernand Lhoneux. Larose, édit. Bruxelles. *Li Cariyon d' Saint-Aubwin*, musique de Fernand Lhoneux. Bury, édit. Liége. *Vinoz*, *Fèfèye*, musique de Léon Aerts. F. de Aynssa, édit. Bruxelles.

3. Inédits. — *Recueil de Spots, locutions et proverbes wallons namurois*, qui compte environ 4.500 n^os^, a été publié en partie (lettres *A* à *D*) dans *la Marmite*, de 1894 à 1897. — Poésies et chansons.

4. Traductions. — M. Louis Loiseau a adapté en wallon namurois les pièces suivantes des auteurs cités : *Mon onke Djôsèf*, du Liégeois DD. Salme. *Li coq do viladje*, du Liégeois Tilkin. *Vwèsin-Vwèsène*, du Liégeois Jean Bury. *Pwèson d' mwinnadje*, du Tournaisien Achille Viard. — D'autre part, le théâtre de M. Loiseau a été adapté en wallon liégeois : *Boûf po vatche*, par M. DD. Salme. *Botique a r'prinde*, par M. Alphonse Tilkin. *Çou qu' c'est qu' l'amour*, et *D'vins l' sâle d'atinte*, par M. Gui Marchal. *D'ine pîre treûs côps*, par M. O. Colson.

5. Collaboration. — *La Marmite*, gazette wallonne hebdomadaire, éditée par M. Godenne, à Malines (M. Loiseau, qui a collaboré à cette gazette pendant plusieurs années, l'a dirigée de 1894 à 1897). — *Aurmonaque dè l' Marmite* (même observation). — *Le Sauverdia*, gazette wallonne bimensuelle, éditée par M. Pesesse, à Jodoigne, en 1892 et 1893. — *La Lutte*, gazette quotidienne, Namur. — *Wallonia*, 1893 et 1894.

O. C.



Lambert le Bègue

et l'origine des Béguinages

II.

Origine et Histoire des Béguinages.

Bibliographie.

Coens, Petr., *Disquisitio de orig. beghinarum et beghinagiorum Belgii*, Leod. 1629; J. L. V. Mosheim, *De beghardis et beguinabus commentarius*, Lips. 1790; Hipp. Helyot, *Ausf. Gesch. aller... Kloster-und Ritterorden* (trad. du français), VIII, p. 1-7, Leipzig 1756; F. von Biedenfeld, *Ursprung... sämtlicher Mönchs-und Klosterfrauen-Orden*, Weimar 1837, II, p. 352-357; Henrion, *Allg. Geschichte der Mönchsorden*, bearb. und vermehrt von J. Fehr, Tübingen 1845, I, p. 303-307; E. Hallmann, *Die Gesch. des Ursprungs der belgischen Beghinen*, Berlin 1843 (passe aussi en revue les écrits antérieurs sur ce sujet); G. Uhlhorn, *Die christliche Liebesthätigkeit im Mittelalter*, Stuttg. 1884; G. Ratzinger, *Gesch. d. kirchl. Armenpflege*, 2e édit. Fribourg 1884; P. Fredericq, *Les documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue;* du même, *Note complémentaire* dans les *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique*, 3me série, tome XXIX (1895), p. 148-165 et 990-1006.

Le fondateur des communautés de béguines est le prêtre liégeois Lambert le Bègue (mort en 1177), comme des témoignages contemporains inattaquables le prouvent avec certitude.

Mais déjà au xiiie siècle on avait généralement perdu le souvenir de la véritable origine de l'institution des béguines. Aussi la tradition qui se forme dès le xve siècle et qui dit que Sainte Begge, fille de Pépin de Landen et mère de Pépin de Herstal, a fondé le premier couvent de béguines, put-elle gagner du terrain. Au commencement du xviie siècle cette opinion, défendue notamment par l'abbé J.-G. van Ryckel (*Vita S. Beggæ*, Lov. 1631), le carme Elie de Ste-Thérèse (*Het gheest. palays der beggijnhoven*, Anvers 1628) et

Zeger Van Hontsum (*Declaratio... quod begginæ nomen... habeant a S. Begga*, Anvers 1628), devint dominante et fut approuvée par l'archevêque de Malines et la curie romaine ; la plupart des béguinages et des couvents de bégards de la Néerlande adoptèrent vers 1630 le culte de S[te]-Begge, la prenant comme leur patronne et leur fondatrice.

Mais le savant chanoine anversois Pierre Coens combattit cette théorie avec une habileté extraordinaire. Et, dans son livre, qui parut en 1629 et qu'on doit encore de nos jours accepter comme fondamental, il démontra d'une manière convaincante que la fondation des béguines est due au prêtre séculier wallon Lambert le Bègue.

Mais alors, contre toute attente, la publication d'un écrit du professeur de Louvain Erycius Puteanus (van Putte), *de Beginarum apud Belgas instituto et nomine suffragium* (Louvain, 1630) fit entrer la controverse dans des voies nouvelles ; ce livre, en effet, reproduisait trois documents de 1129, 1151 et 1065, c'est-à-dire remontant à une époque de beaucoup antérieure à Lambert, qui concernaient le couvent des béguines de Vilvorde et en attestaient l'existence dès ces années.

La possibilité d'attribuer l'origine des béguines à Lambert semblait donc définitivement écartée ; et, pendant deux siècles, toutes les recherches sur l'histoire des béguines ont admis ce point de départ ; il en a, malheureusement, été ainsi du vaste ouvrage de Mosheim et même, tout récemment encore, de celui de Lea.

Mais la brillante dissertation de Hallmann apporta enfin (en 1843) la preuve que les documents de Puteanus sont falsifiés et que, vu leur contenu, ils appartiennent au xiv[e] et au xv[e] siècle.

Les tentatives que firent quelques savants belges pour mettre en question les résultats obtenus par Hallmann, notamment Kersten (*Journal historique et littéraire*, Liége, X, 1858) et Terwecoren (*Opinion sur l'origine des béguinages*, 1852 ; reproduit dans la *Collection des précis historiques*, Bruxelles, 1852), n'eurent aucun succès et furent définitivement réfutées, surtout par A. Wauters (*Histoire des environs de Bruxelles*, II, p. 499 et suivantes) et Piot (*Cartulaire de l'abbaye de S[t]-Trond*, II, 1874, p. xcv et suivantes).

Si l'on est maintenant presque unanimement d'accord pour voir dans l'institution des béguines une création du xii[e] siècle, on n'apprécie souvent pas jusqu'à présent à toute sa valeur la portée de l'institution de Lambert au point de vue de l'histoire de la religion ; et cela provient surtout de ce qu'il y a peu de documents rapportant l'origine des béguines. Ainsi, notamment, si, tout récemment,

Uhlhorn et C. Bücher (*Die Frauenfrage im Mittelalter*, Tübingen, 1882), ont essayé d'expliquer la naissance des communautés de béguines en première ligne par le besoin qu'avait la société du moyen-âge de créer des institutions de secours pour les femmes pauvres, c'est qu'ils ont méconnu la nature originaire de l'institution, dont, d'ailleurs, personne ne songera à nier le caractère économique, quand il se marque fortement à partir du xiv[e] siècle.

Contrairement à ces auteurs, il faudra regarder la fondation de l'institution des béguines comme un anneau de la chaîne que forment les mouvements religieux si variés du xii[e] et du xiii[e] siècle : dans ces mouvements, on doit reconnaître la victoire des efforts quef aisaient les laïcs pour arriver, d'une part, à participer personnellement et en échappant à la tutelle des prêtres, à la solution des questions fondamentales de la religion; pour, d'autre part, rendre plus intime la vie de l'église.

L'activité de Lambert le Bègue, au sujet de laquelle Fredericq a mis récemment au jour d'importants documents, permet, par toute une série de traits communs, de reconnaître l'étroite parenté qui la rattache à l'apparition de contemporains plus jeunes que lui, tels que Petrus Waldes et François d'Assise. Comme eux, il se dépouille de son patrimoine pour doter l'hôpital de St-Christophe à Liége et le béguinage liégeois qu'il avait fondé. Sa vocation, il la fait consister à prêcher la pénitence, de préférence aux couches sociales inférieures; mais, en condamnant la simonie et les vices du clergé liégeois, il devait entrer sérieusement en conflit avec les autorités ecclésiastiques.

Il est visible que les prédications de Lambert, continuées malgré les défenses de l'évêque, ont exercé une influence durable sur le monde des femmes liégeoises. Les récits de deux contemporains plus récents, l'archevêque Foulques de Toulouse et le cardinal Jacques de Vitry, nous font connaître l'agitation religieuse sans précédent qui dominait encore vers l'an 1210 « des armées entières de saintes jeunes filles» dans le territoire liégeois. Leur esprit de pénitence et leur ascétisme faisaient, aux yeux de ces rapporteurs, animés des mêmes sentiments, de Liége la terre promise au sens propre du mot. L'esprit ascétique dominait même les femmes mariées et les poussait souvent à faire le vœu de chasteté. Dans bien des cas l'agitation mystique aboutissait à des phénomènes pathologiques : on nous dit que les enthousiastes liégeoises avaient les visions les plus variées et acquéraient le don de prophétie; que leur dévotion se faisait jour dans des torrents de larmes qu'elles versaient sans cesse ou dans des tressaillements violents de tout le

corps; qu'à d'autres l'enthousiasme religieux paralysait la langue pendant de longs jours ou qu'il les clouait pour des années sur leur couche.

Entre les années 1170-1180, une partie de ces femmes qui fuyaient le monde et que les adversaires de Lambert désignaient par le sobriquet de *béguines*, avaient formé, dans un district s'étendant devant Liége et appartenant à Lambert, une communauté semblable à un couvent.

On peut admettre que ce premier béguinage a servi de modèle pour la disposition et l'établissement des béguinages plus récents : il a donc dû se composer d'une masse de maisonnettes de béguines, qu'on réunissait autour de l'église de St-Christophe et de l'hôpital y afférent, et qu'un mur de ceinture séparait du monde extérieur. En établissant cette fondation, Lambert a incontestablement eu en vue de procurer à ses adhérentes une place où, soustraites aux tentations du monde ainsi qu'à l'insuffisance de la direction spirituelle de l'Eglise, elles pourraient, guidées par lui, pratiquer la chasteté et le renoncement d'après la loi du Christ.

S'il faut admettre que des femmes sans ressources, soumises à la direction de Lambert, ont probablement aussi trouvé asile dans son établissement, on n'en doit pas conclure qu'il ait eu pour cela le moins du monde le caractère d'une institution de bienfaisance. Nous savons, au contraire, que précisément ses premières pensionnaires étaient des femmes des classes supérieures, qui, après avoir sacrifié leurs riches propriétés, s'entretenaient par le travail de leurs mains.

***

BIBLIOGRAPHIE.

Outre les ouvrages généraux cités plus haut, mentionnons, parmi les livres spéciaux si nombreux sur l'histoire des béguines, les ouvrages suivants : K. EUBEL, *Gesch, der oberdeutschen Minoriten-Provinz*, Würzbourg 1886, pp. 11 et suiv.; 220 et suiv.; H. HAUPT, *Beiträge zür Gesch. der Sekte v. freiem Geiste und des Beghardentums* dans *Zeitschr. f. Kirchengesch.* VII (1884), pp. 503 et suiv.; LE MÊME, *Zwei Traktate gegen Beginen* dans ZKG, XII, pp. 85 et suiv.; ROST, *Ueber Beguinen, insbes. im ehem. Fürstentum Würzburg* dans *Archiv d. hist. Ver. v. Unterfranken*, IX (1848), pp. 81-145; C. SCHMIDT, *Die Strassburger Beginenhäuser im M. A.* dans *Alsatia* 1858-1861, pp. 149-248; J. HEIDEMANN, *Die Beguinenhäuser Wesels* dans *Z. des berg. gesch. Ver.* IV, pp. 85-115; LE MÊME, *Die Beguinenconvente Essens.* dans *Beiträge z. Gesch. von... Essen*, fas. 9 (1886); KRIEGK, *Deutsches Bürgertum im M. A.*, Francf. a. M. 1868, pp. 97-131; V. v. WOIKOWSKY-BIEDAU, *Das Armenwesen des Mittelaltert. Köln*, Breslau 1891; *Köln, Festschrift*, 1888, pp. 305 et suiv.; WIGGER, *Urkundl. Mitteil. über die Beghinen-und Begharden-Häuser zu Rostock* dans *Jahrbb. des Ver. f. mecklenb. Gesch. u. Altert.-k*, année 47, 1882, pp. 1-26;

G. W. J. Wagner, *Die vorm. geistl. Stifte im Grossh. Hessen*. Darmst. I, 1873, pp. 270-280, II, 1878, pp. 244-269 ; Quix, *Beiträge z. Gesch. der Stadt... Aachen*. Aix-la-Chapelle, 1837, pp. 1-50 ; Schnock dans la revue *Aus Aachens Vorzeit*, III, 1890, pp. 49-55 ; Léon Le Grand, *les Béguines de Paris* dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, XX (1893), pp. 295-357.

L'impulsion religieuse donnée par Lambert a aussi puissamment continué à agir après sa mort (arrivée en 1177) et naturalisé l'aspiration au renoncement, à l'imitation du Christ, dans les couches épaisses de la population néerlandaise, bien longtemps avant l'apparition des nouveaux ordres mendiants. Dans une ville flamande après l'autre, bientôt aussi dans les régions voisines de la France, de la basse Allemagne et du Rhin, on sentit le besoin au cours des décades suivantes de créer des établissements du genre des couvents pour les béguines qui se présentaient en masse. En Flandre et en Hollande il surgit partout de grands béguinages, dont nous avons déjà fait connaître la disposition et dont nous aurons à examiner plus tard l'histoire de plus près. — En France, Saint-Louis montra aux béguines une bienveillance toute spéciale et construisit en 1264 à Paris un grand béguinage sur le modèle des établissements flamands ; et, dans le cours du XIII[e] et du XIV[e] siècles, on vit naître dans toutes les provinces françaises de grands ou de petits béguinages.

Les béguines se sont-elles répandues aussi dans les autres pays romans ? Il n'y a pas lieu d'en douter, bien que, jusqu'à présent, nous n'en ayons pas la preuve dans tous ses détails. Quant aux villes allemandes, au sens strict du mot, il n'y en eut que peu au bas Rhin qui possédèrent de véritables béguinages ; telles sont Aix-la-Chapelle et Wesel.

Sauf ces cas, le développement a été généralement le même : les femmes décidées à renoncer au monde menaient d'abord, isolées dans leurs propres maisons ou dans des ermitages, la vie de *béguine* ; et il faut bien les distinguer des recluses proprement dites que liaient des vœux à vie. Avec le temps, elles s'unirent dans des maisons petites ou grandes, que d'ordinaire quelque fondation pieuse mettait à leur disposition, et, animées du même esprit, formèrent des communautés semblables à des couvents. On les retrouve sous les noms de *Klausen*, *Sammnungen*, *Maisons de Dieu*, *Maisons de l'âme*, *Einungen*, *Couvents;* leurs habitants s'appellent, outre leur nom de *béguines* (*Begutten*), aussi souvent *sœurs*, *pauvres volontaires*, *Klausnerinnen*, *Lulleschwestern*, *pauvres enfants*, *capucines*, *nonnes bleues*, etc.

L'affluence qui se portait à ces couvents a été tout à fait extraordinaire et, depuis le premier tiers du XIIIe siècle (il y a déjà des béguines à Osnabrük en 1238) jusqu'au début du XVe siècle, elle n'a pas cessé de croître. Vers l'an 1400 la plupart des villes allemandes, même les plus petites, ont eu leurs béguinages ; on trouve aussi au plat pays les béguines répandues au loin ; en Suisse elles ont souvent le nom de *Waldschwestern*. Dans les villes du Rhin, les couvents se multiplient d'une façon étonnante : à Francfort on en cite 57, environ 60 à Strasbourg, environ 30 à Bâle, à Cologne 141, dont, en 1452, il subsistait 106 avec une population de 750 personnes. Vers 1368 Erfurt comptait plus de 400 béguines et bégards ; ce fait prouve combien elles s'étaient étendues dans les villes de l'Allemagne moyenne. Enfin, la colonisation allemande a acclimaté l'institution des béguines non seulement dans les pays prussiens de l'ordre teutonique jusqu'à Riga et en Silésie, mais même en Bohême et en Pologne.

Les statuts des différentes maisons contiennent une foule de prescriptions spéciales consignées dans les lettres de fondation ; ils ne concordent que pour quelques points. Le nombre des pensionnaires des maisons varie de 2 à 50 ; il s'élève en moyenne de 10 à 20. La direction est aux mains d'une ou de plusieurs maîtresses, à côté desquelles fonctionnent le prêtre de la maison, nommé aux termes de l'acte de fondation, et les proviseurs de la ville. Il n'y avait pas de costume uniforme pour les béguines ; dans les différents couvents et à différentes époques, les béguines portent tantôt des vêtements gris, tantôt des vêtements bruns, noirs ou bleus ; toutefois les capuchons et les scapulaires leur donnaient un air monastique.

Il arrivait rarement que les revenus de la fortune du couvent fussent suffisants pour couvrir les frais de l'entretien des béguines ; aussi les béguines pauvres étaient-elles réduites à gagner leur vie en se livrant à des travaux manuels, en soignant les malades, etc. Les béguines riches conservaient parfois la libre et pleine disposition de leurs biens ; parfois aussi une partie de leur fortune devait échoir au couvent si elles le quittaient ou si elles venaient à mourir.

Pour tout le temps de leur séjour au béguinage, elles devaient faire vœu de chasteté, mais il leur était toujours loisible de le quitter pour se marier.

On trouve des régles plus sévères et analogues à celles des couvents dans les maisons des « pauvres volontaires », dont nous reparlerons en traitant des couvents des bégards.

Il est fort difficile de connaître plus à fond le développement interne de l'institution des béguines depuis le commencement du

XIIIe siècle, parce que, d'une part, nous n'avons pas de travail moderne donnant l'ensemble de leur histoire et que, d'autre part, on n'a, jusqu'à présent, publié que peu de sources documentaires ; nous aurons à traiter plus loin spécialement l'histoire des Béguines flamandes et néerlandaises.

L'extension étonnante que l'institution prit si rapidement en Allemagne a eu aussi de puissants motifs religieux ; il suffirait, pour le prouver, de rappeler cette circonstance que, jusqu'au XIVe siècle, nous rencontrons de nombreuses béguines sorties des familles de la chevalerie ou des classes riches de la bourgeoisie. De même le nom de « pauvres volontaires » que portaient beaucoup de couvents et les renseignements que nous avons sur l'organisation de couvents de ce genre nous permettent de reconnaître clairement la survivance de cette passion pour l'abandon du monde et la pénitence ascétique qui nous ramène à l'influence de Lambert.

Mais les idées des Franciscains qui, à la même époque, se répandaient rapidement et qui étaient fort analogues aux tendances de Lambert, trouvèrent aussi dans les couvents de béguines un terrain extrêmement favorable à leur développement. Déjà au cours du XIIIe siècle, il est visible qu'en France, en Allemagne et dans la haute Italie, les Béguines et les Bégards sont tombés en grande partie sous la direction de l'ordre des Mineurs et des Dominicains ; ils se sont si étroitement liés avec les confréries de pénitence de ces deux ordres que, dans les pays de langue romane, les *fratres et sorores de pœnitentia* (tertiaires) sont communément désignés sous le nom de *beguini* et *beguinæ*, sans qu'il y ait à distinguer entre ceux qui sont sous la direction des Dominicains et ceux qui ont les Mineurs pour guides ; c'est d'ailleurs cette circonstance qui a rendu si confuse l'histoire des Béguines et des Bégards. Très souvent, dès la fondation de couvents de Béguines en Allemagne, on chargeait directement les Mineurs ou les Dominicains de la direction spirituelle et de la surveillance des Béguines, ce qui, en règle générale, les amenait probablement à s'affilier aux Tertiaires. Les autorités de certaines villes, par exemple Francfort sur le Mein, se sont, il est vrai, opposées avec une telle énergie à ce développement que les béguinages de cette ville ont conservé toujours leur caractère antique ; à Cologne aussi l'influence des ordres mendiants sur les béguinages est toujours restée très faible, alors qu'à Bâle et à Strasbourg presque toute la masse des béguines s'est affiliée comme tertiaires aux ordres des Mineurs. Il est vrai que c'est précisément cette affiliation de la majorité des béguines qui a contribué à déchaîner les tempêtes qui, depuis la fin du XIIIe siècle, ont affligé

l'institution. Mais, en fin de compte, les condamnations papales n'ont eu d'autre effet que d'amener une nouvelle fraction considérable des béguines non encore affiliées à se joindre également aux tertiaires afin de s'assurer ainsi l'existence ; dans le cours du XV[e] siècle beaucoup de béguinages échurent à l'ordre des Augustins. L'aboutissement de cette évolution consista en ce que, dans un grand nombre de couvents, les béguines, qui vivaient comme tertiaires séculières, se décidèrent au cours du XIV[e] et du XV[e] siècle, à faire leurs vœux monastiques, en partie sous la pression des autorités écclésiastiques, et à transformer ainsi leurs maisons en couvents de tertiaires.

Telle étant la situation, la vie religieuse des béguines du bas moyen-âge devait tout naturellement adopter surtout comme idéal celui des ordres mendiants et prendre la même direction. C'est ce qui se montre très clairement dans la position des béguines à l'égard de la mendicité. Alors que, vers le milieu du XIII[e] siècle, le fait de s'abstenir de la mendicité passait pour un caractère propre à toute l'institution des béguines (cfr. Thomas de Eccleston ad a. 1254 ; *Mon. Germ. Script.* XXV, 568) ; alors que des règlements anciens d'ordre intérieur défendaient strictement la mendicité aux béguines, nous voyons que, depuis la fin du XIII[e] siècle, en France et en Allemagne, l'habitude de quêter des aumônes s'implante de plus en plus ; vers 1300 le cri de « Brot durch Gott » avec lequel jadis les premiers prédicateurs errants des Franciscains s'étaient introduits en Allemagne, était déjà devenu le principal signe auquel on reconnaissait les béguines et les bégards allemands. De même que, dans les pays romans, les béguines se rattachèrent ouvertement en majorité au parti des défenseurs extrêmes de l'idéal franciscain de pauvreté, de même nous trouvons souvent chez les béguines allemandes l'idée que leur stricte pauvreté fait d'elles les vraies imitatrices du Christ et que leur état est plus noble que tous les autres états ou ordres. Aussi cherchent-elles en conséquence souvent à se soustraire à la direction du clergé ; elles écoutent avidement les prédications émouvantes de leurs maîtresses ou de prédicateurs ambulants bégards professant les mêmes idées, créent un système de cruel ascétisme corporel et s'enfoncent dans des spéculations mystiques qui transforment leur agitation en extases et en visions, leur font mépriser les moyens que l'Eglise leur offre d'acquérir des grâces, parce qu'elles ont conscience d'avoir atteint la perfection et les amènent même à considérer les lois de la morale comme n'étant plus obligatoires pour elles.

On ne pourrait contester que plusieurs de ces traits nous

ramènent aux mobiles religieux qui ont exercé leur action sur la naissance de l'institution. Mais à cela s'ajoutent aussi des impulsions d'enthousiasme apocalyptique, que donnaient les enseignements de Joachim de Flore et que les mystiques des Franciscains répandaient parmi les laïcs ; à cela s'ajoute surtout la mystique quiétiste de la secte du libre esprit, qui, par l'intermédiaire des ordres mendiants depuis la seconde moitié du XIII[e] siècle, trouva accès non-seulement dans leurs couvents de femmes, mais aussi dans maint couvent de béguines. Il y avait là, pour l'institution, un grave danger; c'est ce que nous montrerons plus loin en retraçant les persécutions que les béguines et les bégards eurent à souffrir du chef d'hérésie.

Au début du XIV[e] siècle, c'est-à-dire à une époque où les béguines éprouvent leurs plus fortes agitations mystiques, on voit se préparer un nouveau développement de l'institution, qui devait paralyser leurs meilleures forces religieuses. Pour des causes qu'on ne connait pas encore assez exactement, les femmes des classes élevées cessent de plus en plus dès cette époque de se faire béguines ; en même temps, les nouvelles fondations de béguinages qui se produisent en masse précisément au XIV[e] siècle, montrent de plus en plus ce caractère d'établissements de bienfaisance et de maisons de pauvres qu'ils auront dorénavant. Les pensionnaires des anciens couvents apprirent aussi bientôt à se considérer exclusivement comme prébendées; les béguines de Cologne, qui étaient astreintes par leurs statuts au soin des malades et qui, en cette qualité, avaient droit au logement dans différents hôpitaux, avaient fini par si bien oublier leurs obligations de service à l'égard des hôpitaux et leur vocation propre qu'elles se considérèrent comme les véritables propriétaires des établissements et transformèrent les hôpitaux en béguinages. Les autorités communales se mirent aussi à regarder comme établissements de bienfaisance les couvents qui, par suite de cette évolution, se recrutaient en grande partie parmi les anciennes servantes et les vieilles femmes et recevaient aussi gratuitement des enfants. C'est ainsi que le conseil de Cologne a réduit en 1487 d'un trait de plume les béguinages et leurs habitantes au quart et publié, de sa propre souveraineté, de nouveaux règlements d'ordre intérieur pour les couvents restants. (W. STEIN, *Akten z. Gesch. d. Verf. u. Verwalt. d. Stadt Köln*, II, pp. 687 et suiv.). La transformation de nombreux béguinages en couvents de tertiaires, dont nous avons parlé plus haut, a eu pour conséquence la perte de nombreux éléments plus sérieux et plus religieux ; les associations des sœurs de la vie commune qui se rattachaient aux meilleures traditions des béguines se sont visiblement recrutées largement

parmi les béguines. A la fin du XVe siècle la vie intérieure des couvents de béguines allemandes, dont le nombre avait d'ailleurs beaucoup diminué, se montre en pleine décadence : on qualifie très généralement leurs pensionnaires de bigotes hypocrites et de parasites; plus d'une fois, on les met au rang des prostituées et des concubines des prêtres; elles gagnent leur misérable vie, que ne relève plus le sentiment religieux, par des travaux manuels, par une mendicité professionnelle, en soignant les malades, en veillant les morts, ou encore, comme pleureuses. Dans les territoires protestants de l'Allemagne on transforma généralement les béguinages en écoles, en hôpitaux, en orphelinats, etc. ; dans les districts catholiques, quelques couvents se sont maintenus jusqu'au XIXe siècle ; à Cologne un certain nombre existe encore de nos jours ; mais tous ont absolument le caractère de maisons de pauvres.

***

BIBLIOGRAPHIE.

RYCKEL, pp. 489 et suiv. et 635 et suiv.; HÉLYOT, III, pp. 477 et suiv., IV, pp. 59 et suiv. et VII, pp. 287 et suiv.; QUIX, II, pp. 59 et suiv.; voir aussi les livres cités plus haut.

L'origine des premières communautés des bégards doit-elle être directement rapportée à Lambert le Bègue ? Ou bien ces associations ne se sont-elles produites qu'après la mort de Lambert à l'imitation des couvents flamands de béguines ? Les sources actuellement connues ne suffisent pas pour résoudre la question. La première fois qu'on trouve des bégards, c'est à Louvain vers 1220 et à Anvers vers 1228; mais, en même temps (vers 1220) on mentionne déjà un couvent de *beguini* à Wiener-Neustadt. Les noms de *beguin* et *begard* (en flamand, d'ordinaire *bogard*; moyen haut allemand, *begehart* ou *biegger*) sont en tout cas des sobriquets, probablement tous deux d'origine wallonne; ailleurs on rencontre les désignations de *lollard*, *frère lollard* (probablement du moyen néerlandais *löllen*, murmurer) et son dérivé *Nolhard*, *Nollbruder*; puis *Blotzbruder*, *Zellenbruder* (cellite), pauvres volontaires, *boni pueri*, *boni valeti*.

Partis de la Flandre, les bégards se sont répandus au cours du XIIIe et du XIVe siècle dans toute l'Allemagne, en Pologne, dans les pays des Alpes, également aussi dans les pays de langue romane; toutefois cette expansion a toujours été de beaucoup moins importante que celle des béguines : par exemple, à Cologne et à Strasbourg, pour 141 et 60 béguinages on ne trouve, chaque fois, que deux couvents de bégards. Déjà au XIIIe siècle toute une série de

maisons néerlandaises de bégards et beaucoup de bégards romans ou allemands se sont affiliés aux Tertiaires des deux grands ordres mendiants, dont, dès lors, l'histoire se rattache étroitement à la leur.

Nous avons déjà dit que, dans la lutte relative à la pauvreté qui se produisit au sein de l'ordre des Franciscains, de grandes fractions des béguines et des bégards ont pris parti pour le système des mystiques et des *fraticelli*. Les bégards, notamment, se firent une spécialité d'une façon de mendicité pleine d'ostentation, renoncèrent souvent à toute habitation durable et se mirent à parcourir les pays, isolés ou en petits groupes, pour mendier et gagner des adhérents pour leur système religieux. Ils ne renoncèrent pas à ces coutumes même après que les papes les eurent condamnées ; s'appuyant, au contraire, sur leurs confrères chassés de leurs couvents, ils restèrent en d'étroites relations avec les béguinages, où ils jouissaient d'une haute considération en qualité de martyrs de l'idéal de pauvreté des franciscains et de médiateurs toujours bien accueillis de révélations mystiques.

Au XVe siècle nous retrouvons la plupart des bégards néerlandais comme Tertiaires réguliers de l'ordre des Franciscains. Ils y sont constitués dès 1443 en *Congregratio Zepperensis beghardorum tertiæ regulæ S. Francisci*, avec un général qui leur est propre ; à la tête était le couvent de Zepperen près de Hasselt ; divisés plus tard en deux communautés séparées à la suite de dissentions intestines, unis ensuite au XVIIe siècle à la congrégation lombarde des Tertiaires réguliers, ils n'ont pas survécu à la révolution française. De même, beaucoup de maisons allemandes de bégards, fortement réduites par les persécutions du XIVe siècle, se sont transformées en couvents de Tertiaires.

Leur organisation est essentiellement la même que celle des béguines, comme nous l'avons décrite plus haut : à la tête se trouve un ministre ou magister ; les membres ne sont liés à leurs vœux que pour le temps pendant lequel ils appartiennent à la communauté.

Les premiers bégards néerlandais étaient d'ordinaire des tisserands ou des drapiers et restèrent longtemps attachés à leur profession dans leurs couvents ; plus tard ils s'occupèrent aussi par exemple à copier et à vendre des manuscrits. Les bégards allemands pratiquent généralement aussi des métiers, tels que la poterie, le tissage, la brasserie et se rendent, en outre, utiles en soignant les malades et en transportant les morts ; mais c'est évidemment la mendicité qui a été, pendant le bas moyen-âge, leur principal moyen de gagner de l'argent.

Les communautés de *pauvres volontaires* (ou pauvres frères ; en Néerlande on les nomme en général *Lollards, Matemans, Celbroeders*) forment un groupe particulier parmi les bégards ; ils exigent de leurs membres la renonciation à tout leur patrimoine et les astreignent à des vœux perpétuels. Leur organisation sévère, leur enthousiasme pour la pauvreté, leur zèle et leur dévoûment à remplir leurs devoirs relativement aux soins à donner aux malades et à l'enterrement des morts nous ramènent à une tradition remontant jusqu'aux origines des bégards.

Une autre différence entre ce groupe des pauvres volontaires, dont nous retrouvons d'ailleurs le nom et les caractères particuliers dans une série de couvents de béguines, et la grande masse des autres bégards, c'est qu'ils se sont assez généralement abstenus de se rattacher aux ordres des Mineurs. En s'affiliant au XV[e] siècle à l'ordre des Augustins, les pauvres volontaires adoptèrent le nom de Cellites et, plus tard, celui d'Alexiens.

L'opinion publique, à la fin du moyen-âge, s'est prononcée sur les bégards plus défavorablement encore que sur les béguines ; des poètes satiriques et des prédicateurs de l'Allemagne du Sud qualifient couramment les bégards de mendiants portés à la tromperie et à l'immoralité. Les faibles restes des bégards n'ont pas survécu en Allemagne au temps de la réforme.

***

BIBLIOGRAPHIE.

Ch. U. HAHN, *Gesch. der Ketzer*, II, Stuttg. 1847, pp. 420 et suiv.; Cl. JUNDT, *Histoire du panthéisme populaire au moyen-âge*. Paris 1875, pp. 42 et suiv.; H. CH. LEA, *Hist. of the inquisition of the middle ages*, New-York, II (1888), pp. 350 et suiv.; J. t. DÖLLINGER, *Beiträge z. Sektengesch. des M. A.*, Munich 1890, pp. 378 et suiv., 702 et suiv.; R. WILMANS, *Zur Gesch. der röm. Inquisition* (*Hist. Z.* XLI, 1879), pp. 193 et suiv.; H. HAUPT, *Die religiösen Sekten in Franken*, Würzb 1882, pp. 5 et suiv.; P. FREDERICQ, *Corpus documentorum inquisitionis Neerlandicae*, Gand, I et II, 1889 et 1896; ULANOWSKI, *Examen testium super vita et moribus beguinarum... in Sweydnitz a. 1332 factum*, dans *Scriptores rer. Polonicarum*, Cracovie, XIII, 1889, pp. 233-255.

On a commencé dans la seconde moitié du XIII[e] siècle à persécuter les béguines et les bégards comme hérétiques. Sans aucun doute, la première cause de cette accusation d'hérésie a été l'étroite alliance avec les ordres mineurs dont nous avons parlé plus haut et le fait que grand nombre de béguines et de bégards se sont prononcés pour les tendances des mystiques franciscains.

Au commencement du XIV[e] siècle le nom de *beguinus*, donné

d'abord sans distinction à tous les Tertiaires, servait dans les pays romans exclusivement à désigner les mystiques hérétiques et les *fraticelli ;* cette circonstance devait naturellement influencer d'une façon fort désavantageuse l'opinion publique à l'égard des couvents orthodoxes des béguines et des bégards. Ce qui leur fut encore plus funeste, c'est qu'à la même époque l'épiscopat allemand se persuada que la secte panthéiste des frères du libre esprit trouvait son principal appui chez les béguines et les bégards et que leurs couvents étaient précisément le foyer de ce mouvement hérétique. Il est certain qu'une faible fraction seulement des béguines et des bégards de l'Allemagne se montrait favorable à la mystique panthéiste ; néanmoins, dans la suite, le nom de bégard a été universellement employé en Allemagne pour désigner les adhérents de la secte du libre esprit. Au cours du XIVe siècle on en vint à penser que, dans certains couvents de béguines et de bégards, il existait toujours un cercle plus étroit, également hostile aux enseignements de l'Eglise et à la moralité ; c'étaient, pensait-on, les parfaits ou les esprits libres, aux enseignements hérétiques desquels on n'initiait les membres plus jeunes du couvent qu'après un temps d'épreuve durant de longues années.

Ces accusations avaient-elles un fond de vérité ? C'est ce que les sources connues jusqu'à ce jour ne permettent pas de décider. En tout cas ces accusations ainsi généralisées n'ont pas de base ; l'hostilité passionnée qui s'y montre contre les béguines et les bégards s'explique en première ligne par les violents conflits qui, depuis la fin du XIIIe siècle, s'élevèrent entre l'épiscopat et le clergé séculier, atteint dans l'exercice de son ministère spirituel, d'une part, et d'autre part, les mendiants, notamment l'ordre des Mineurs, dont les partisans laïcs étaient en grande partie les innombrables sociétés de béguines et de bégards.

Cette confusion abusive entre les sectaires panthéistes et les béguines et les bégards a malheureusemeni produit jusqu'à ce jour une double erreur : d'une part, on s'est fait une idée tout à fait exagérée de l'expansion de la secte du libre esprit ; d'autre part, on a regardé comme caractérisant cette secte panthéiste des usages et des particuiarités des béguines et des bégards orthodoxes, notamment la mendicité et l'ascétisme.

Une série de conciles provinciaux allemands (Cologne, 1306 ; Mayence, 1310 ; Trêves, 1310), édicta d'abord à l'égard des béguines et des bégards des mesures sévères ; en 1311, le concile de Vienne leur porta un coup mortel. La première décision s'adressait en général à l'institution des béguines : on les accusa de discuter, dans leurs prédications, la liberté et l'être divin et de répandre, sous le voile

de la piété, des doctrines hostiles à l'Eglise; par ces motifs, l'ordre des béguines fut déclaré aboli. (Clement. lib. III., tit. XI, cap. I.) Un second canon condamnait huit propositions d'un caractère mystico-panthéiste, rendait exclusivement la *secta beguardorum et beguinarum in regno Allemaniæ* responsable de la propagation de ces erreurs et invitait à les persécuter sans merci (Clement. lib. V. tit. 3, cap. 3.)

L'exécution de ces ordres, qui n'eut lieu que sous le pape Jean XXII, amena, au sein de l'église allemande, un indescriptible désordre. Pendant que le clergé séculier essayait en tous lieux de fermer les béguinages et en poursuivait les habitants récalcitrants du chef d'hérésie, les ordres mendiants et parfois aussi les magistrats des villes prenaient fait et cause pour les persécutés, ce qui amenait leur excommunication.

Comme on s'aperçut qu'il était impossible de supprimer toute l'institution des béguines, Jean XXII se vit obligé de revenir en arrière et de publier différentes bulles pour établir une distinction entre béguines orthodoxes ou hérétiques, entre Tertiaires des ordres mendiants ou béguines séculières et accorder pour l'avenir tolérance aux béguines orthodoxes. Mais comme ces bulles étaient pleines de contradictions et que l'approbation papale était expressément refusée à l'institution des béguines, la persécution restait, après comme avant, toujours possible. La persécution des béguines et des bégards fut reprise en grand par les papes Urbain V et Grégoire XI, avec le puissant appui de l'empereur Charles IV. Comme on négligeait à dessein de faire attention au double sens des termes de béguines et de bégards, tous les membres de ces deux institutions furent traités d'hérétiques, déclarés excommuniés et mis au ban ; les maisons des bégards seront confisquées et serviront de prisons pour l'inquisition ; les béguinages et leurs biens seront vendus et le produit de la vente sera consacré à des œuvres pieuses et ecclésiastiques, à l'entretien des inquisiteurs et à l'amélioration des murs des villes en cause et des routes publiques. Les inquisiteurs du Pape s'efforcent de mettre en vigueur sans merci ces mesures dictées par un aveugle fanatisme et, dans toutes les provinces de l'Allemagne, on voit flamber les bûchers ; c'est un martyre sans exemple que les béguines et les bégards eurent à subir de 1366 à 1378, sans que rien autorise à croire qu'ils aient eu à expier quelque faute véritable.

Mais, aussi pendant ces persécutions, les béguines et les bégards trouvèrent un puissant appui notamment auprès des magistrats communaux et obtinrent enfin de Grégoire XI la publication de bulles qui distinguaient de nouveau entre béguines et bégards hérétiques ou

orthodoxes et qui, de la sorte, assuraient l'existence de leurs couvents pour l'avenir.

Après quelques dizaines d'années pendant lesquelles Boniface IX avait aussi tour à tour proscrit et pris sous sa protection les béguines et les bégards, il éclata de nouveau, vers 1400, dans la haute Allemagne une tempête contre l'institution ; la cause, c'étaient les attaques du clergé séculier de Bâle, notamment celles du célèbre dominicain Jean Mülberg contre les béguines bâloises, approuvées notamment par un avis de l'université de Heidelberg (1405) et par un pamphlet de Wasmud de Hombourg, professeur à Heidelberg et inquisiteur de Mayence (H. Haupt, *Zeit. K. Gesch.*, VII, pp. 533 et suivantes et Döllinger, *Beiträge z. Sekt. Gesch.*, II, pp. 406 et suivantes.)

Malgré l'appui dévoué des mineurs, les béguines et les bégards des diocèses de Constance, de Bâle et de Strasbourg furent en grande partie chassés de leurs couvents dans la première décade du xv[e] siècle, en vertu des bulles papales, condamnant leur institution, outre qu'on ne leur épargnait pas non plus l'accusation d'hérésie ; il est vrai que, peu de temps après, nous retrouvons ces couvents peuplés de béguines et de bégards.

Les béguines remportèrent contre un confrère de Mülberg, le dominicain Mathieu Grabow de Wismar un succès important à l'époque du Concile de Constance, qui se montra d'ailleurs favorable à l'institution. En déclarant hérétique, en 1419, après de longs débats, le pamphlet de Grabow contre les frères de la vie commune et les béguines néerlandaises et en forçant l'auteur à se rétracter, on créait par là même un préjugé favorable contre tout doute qui pouvait s'élever ultérieurement au sujet de la légitimité des principes de l'institution des béguines.

Il est vrai que les ennemis ne devaient tout de même pas leur manquer, parce que, au cours du xv[e] siècle, les béguines et les bégards ne tardèrent pas à devenir mondains et à se dégrader.

Parmi les ennemis les plus passionnés se trouvait le doyen du chapitre de Zurich, Félix Hemmerlin, dont les pamphlets rédigés aux environs de 1436 (*Contra validos mendicantes*, *Contra anachoritas beghardos beginasque silvestres* et *Glossa quarundam bullarum per beghardos impetratarum*, dans les *Opuscula et tractatus*. Bâle, 1497) représentaient de nouveau toute l'institution des béguines et des bégards comme alliée à l'hérésie, bien que le pape Eugène IV leur eût accordé récemment des privilèges.

La preuve que Hemmerlin n'était pas seul de son avis, c'est que le nom de bégard fut communément employé depuis la fin du xiv[e]

siècle comme appellation courante pour les hérétiques les plus divers, jusqu'à ce qu'il s'attachât définitivement aux frères bohêmes (Picards).

*
* *

Bibliographie.

J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, 6 volumes, Liége 1868-1891 ; P. P. M. Alberdingk Thym, *Gesch. der Wohlthätigkeitsanstalten in Belgien*, Freiburg, 1887 ; W. Moll, *Kerkgesch. van Nederland voor de Hervorm.* II, n°s 2 et 3, Utrecht 1867-1888 ; C. R. H. Römer, *Geschiedk. overzigt van de kloosters... van Holland en Zeeland*, Afd. 1 et 2 dans *Nieuwe reeks van werken van de maatsch. der nederl. letterk. te Leiden*, VIII (1854) ; Altmeyer, *Les précurseurs de la réformation aux Pays-Bas*, Paris et Brux., I (1886), pp. 71 et suiv.; *Cartulaire du béguinage de Sainte-Elisabeth à Gand*, rec. par le baron J. Béthune, Bruges 1883; E. van Wintershoven, *Notes et documents conc. l'ancien béguinage de St-Christophe à Liége*, dans *Analectes p. servir à l'histoire ecclés. de la Belgique*, XXIII, 1892, pp. 62-112; F. Hachez, *Le béguinage de Mons*, dans *Messager des sc. hist. de Belgique*, 1849, pp. 277-302 ; Thys, *Histoire du béguinage de Tongres*, dans les *Bulletins de la Soc. scientif. et lit. du Limbourg*, XV et à part (Tongres, 1881); Wytsman, *Des béguinages en Belgique*, Gand 1862 ; Straven, *Notice hist. sur le béguinage de St-Trond*, S[t]-Trond 1876 ; Lambrechts, *Het oud begijnhof te Hasselt*, Hasselt 1886 ; Coulon, *Histoire du béguinage à Courtrai*, Courtrai 1891 ; Kemmann, *De begijnen in Nederland*, dans *Kalender voor de Protestanten in Nederland*, 1857 ; Forestier (J. Alberdingk Thym), *Over het begijnhof te Amsterdam*, dans *Volksalmanak der Nederl. Kathol.*, 1857 ; le même, *Het begijnhof te Grave*, ibid., 1855 ; *Geschiedenis van het begijnhof te Amsterdam*, dans *Katholiek*, XLIX. L et LVIII (1866-1870) ; Sivré, *Gesch. Schets van het oud begijnhof te Roermond*, dans les *Publications de la Soc. hist. et archéol. dans le duché de Limbourg*, XI (1874) ; Fredericq, *Corpus documentorum inquisitionis Neerlandicae*, I et II, Gand, 1889 et 1896.

Dans le territoire de la Belgique actuelle et des Pays-Bas, l'exemple des premières adhérentes de Lambert avait bientôt, comme nous l'avons déjà dit, trouvé des imitateurs dans les régions les plus étendues; c'est ici que l'institution a donné sa plus belle floraison et qu'elle s'est maintenue jusqu'à nos jours. Le grand nombre de femmes qui, dans ces régions, fuyaient le monde — on comptait à Liége au milieu du XIII[e] siècle, 1,500 béguines environ, à Cambrai, environ 1,300, dans la petite ville de Nivelles, 2,000 — explique comment les béguines, non seulement dans toutes les villes importantes mais même dans de petites localités de la campagne, s'unissaient en de grandes communautés formées sur le modèle du béguinage liégeois ; elles donnaient asile à des centaines de pensionnaires et renfermaient, outre une foule de maisonnettes de béguines, outre des couvents plus considérables, de vastes

hôpitaux et de riches bâtiments d'églises. On donne les dates suivantes pour la fondation des premiers béguinages belges : Tirlemont, 1202; Valenciennes, 1212; Anvers, 1230; Cambrai et Gand, 1233; Bruxelles, 1240-1250; Malines, 1259. Leur propagation dans le territoire des Pays-Bas actuels tombe un peu plus tard; mais alors, dans chaque ville importante on trouve un ou plusieurs béguinages. A côté de ces grands établissements, il y eut aussi de tout temps en Belgique et en Néerlande de petits couvents du genre des *Samnungen* de l'Allemagne.

Ayant de nombreux et étroits rapports avec les ordres mendiants, les béguines belges et néerlandaises conservent cependant vis-à-vis d'eux plus d'indépendance que la majorité des béguines allemandes; par suite la propagande que l'on fit çà et là pour les engager à imiter la mendicité des mendiants n'a eu, en somme, chez elles que peu de succès.

Une suite de cas de visions mystiques, de phénomènes hystéro-extatiques et d'ascétisme poussé à l'extrême, nous montre que dans les vastes couches des béguinages belges et néerlandais, de fortes impulsions religieuses ont conservé toute leur action jusqu'après la Réforme. La mystique hérétique a aussi trouvé des adeptes parmi les béguines belges et néerlandaises; en 1310, la béguine du Hainaut, Marguerite Porete, auteur d'un livre prétendûment panthéïste et libertin, monta à Paris sur le bûcher; de même, la mystique bruxelloise Hadewich Blœmærdinne (†1336) comptait, parmi ses disciples, des béguines du Brabant et de la Zélande.

Quand les bulles citées plus haut de Clément V et de Jean XXII, menacèrent aussi d'anéantir l'institution en Belgique et en Néerlande, les souverains et les évêques intervinrent pour la protéger et obtinrent qu'on fît des enquêtes sur l'état religieux et moral des béguinages (1320-1328); les résultats favorables de ces enquêtes les mirent à l'abri d'attaques ultérieures.

Ils ont également su se protéger contre les persécutions auxquelles les couvents allemands furent en butte dans le dernier tiers du XIVe siècle, et qui menacèrent aussi très sérieusement les béguines belges et néerlandaises; ils échappèrent également aux attaques du fanatique dominicain Grabow.

Lors de la fondation des premiers béguinages, les motifs religieux avaient été seuls en jeu ; mais, déjà au début du XIVe siècle, les béguines belges et néerlandaises commencent à se recruter principalement dans la masse des femmes pauvres et transforment ainsi de plus en plus leurs béguinages en établissements de bienfaisance ; et ce développement correspond à celui que prit l'insti-

tution en Allemagne dans le bas moyen-âge. A la place de la vie contemplative, souvent, sous la pression des circonstances qui s'étaient modifiées, on trouve une vive activité manuelle ; les essais que l'on fait de se procurer des ressources nouvelles par la commerce et l'industrie provoquent, à maintes reprises, l'opposition des autorités. Les *pauvres volontaires, les sœurs noires*, qui occupent aussi parmi les béguines belges et néerlandaises une place à part et qui devaient plus tard s'affilier à l'ordre des Augustins se consacraient principalement à soigner les malades ; çà et là on s'occupe aussi dans les béguinages de l'éducation des jeunes filles. Nous avons déjà parlé de l'entrée de nombreuses béguines dans les communautés des Sœurs de la vie commune, qui, parfois, sont directement appelées béguines.

Les archevèques de Malines, Jean Hauchinus (1583-1589) et Math. Hovius (1589-1620) procédèrent, à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, sous le règne de l'archiduchesse Isabelle, fort bien disposée à l'égard des béguines, à une réforme des béguinages belges qui, dès cette époque montraient des indices visibles d'un commencement de décadence. Ils remplacèrent, notamment dans le diocèse de Malines, par de nouveaux statuts communs, les anciens règlements qui s'étaient beaucoup modifiés au cours du temps et qui présentaient entre eux d'extraordinaires contrastes ; ces nouveaux statuts furent souvent adoptés aussi dans les diocèses voisins.

La révolution française abolit les béguinages belges et néerlandais en tant que communautés spirituelles et ne les laissa subsister que comme maisons de bienfaisance ou de malades. Reconnus de nouveau dès 1814 comme associations religieuses, les béguinages belges ont cependant conservé jusqu'à présent principalement le caractère d'établissements de bienfaisance dirigés dans un esprit religieux et soumis, pour leur administration, au contrôle de l'Etat.

Ainsi que M. le professeur Fredericq de Gand a eu l'obligeance de me le communiquer, il y avait en 1896 en Belgique, exclusivement dans la partie flamande du pays, quinze béguinages (contre vingt-neuf en 1825 et vingt en 1856), mais dont deux seulement, le grand et le petit béguinage de Gand, ont un nombre important de pensionnaires (1896 : 525 et 344 contre 710 et 364 en 1866 et 622 et 272 en 1825.) Le grand béguinage, forcé par la création de nouvelles rues et par des conflits avec le Conseil communal de Gand, d'abandonner son ancien emplacement, a été transporté en 1874, grâce aux soins du duc Englebert d'Arenberg, dans un terrain de la commune de Mont St-Amand aux portes de Gand ; comme aupara-

vant, il présente l'image d'une petite ville entourée de murs, de portes et de fossés et renferme toute une suite de rues et de places, une église, un hôpital, 18 couvents et une foule de maisonnettes de béguines, dont chacune est précédée d'une cour avec jardinet, entourée d'un mur et mise sous l'invocation d'un saint patron.

Le nombre des béguines dans les autres béguinages belges (Anvers, Lierre, Turnhout, Hérenthals, Diest, Bruges, Courtrai, Dixmude, Alost, Audenarde, Hoogstraten, Malines et Termonde) varie de 3 à 60 ; quelques-uns de ces béguinages doivent bientôt disparaître. Le total des béguines belges s'éleva en 1896 à environ 1,230 contre environ 1,480 en 1866 et 1,790 en 1825. La cause de cette décadence est surtout la fâcheuse situation économique de la population des campagnes, où se recrutent principalement les béguines.

A Gand, pour admettre une novice, on exige la preuve d'une vie irréprochable ; on doit, en outre, justifier d'un revenu d'au moins 110 francs et payer une entrée de 150 francs. Après un noviciat de deux ans, les jeunes sœurs vivent ensemble dans un établissement couventuel ; les anciennes ont le droit de se retirer dans l'une des nombreuses maisonnettes, qui peuvent recevoir plusieurs pensionnaires et que, parfois aussi, on loue à des femmes laïques. Les vœux de chasteté et d'obéissance que doivent faire les béguines ne les obligent que pour la durée de leur séjour au béguinage ; mais les cas de retour dans le monde sont très rares.

Les occupations des béguines de Gand se partagent surtout entre la contemplation et les travaux manuels de femmes, notamment la fabrication de dentelles, qui forme la principale ressource des béguinages gantois ; dans d'autres, les béguines s'adonnent aussi à l'enseignement élémentaire ou professionnel ou soignent les malades.

Le costume est maintenant uniformément noir ; la tête est couverte d'une toile blanche, sous laquelle les béguines portent un bonnet serrant (*begijne*) ; pour les sorties, on met un ample manteau noir (faille) qui couvre aussi la tête. Ce costume est représenté dans Hallmann, p. 18 et suivantes et dans Hélyot, viii, p. 6 et suivantes.

La direction des béguinages est aux mains de la *groot juffrouw* (grande dame) qui est choisie par les supérieures des couvents et qu'assistent le chapelain du béguinage et un conseil de plusieurs béguines.

Aux Pays-Bas, deux béguinages catholiques se sont maintenus jusqu'à nos jours ; l'un, celui d'Amsterdam, compte treize pension-

naires ; l'autre, celui de Bréda, en a quarante-six, qui s'occupent de travaux manuels ou soignent les malades. Tout récemment on a aussi essayé de rétablir en France l'institution des béguinages.

Herman HAUPT

(*Real-Encyclopädie für protestantische Theologie und Kirche.* 3me édit. Leipzig. Tome II, p. 516 et suivantes.)

Traduction de ***.





Calendrier Folklorique

Le Premier Avril

Dans toute l'Europe romane ou teutonique, le premier jour d'avril est consacré par des mystifications bien connues sous le nom de Poisson d'avril — *pèhon d'avri* à Liége, *vai d'avri* « veau d'avril » à Stavelot.

On fait accroire à quelqu'un une fausse nouvelle, on l'engage à faire quelque démarche inutile, pour avoir lieu de se moquer de lui. Les enfants et les domestiques surtout sont exposés à ces plaisanteries. On leur donne des commissions impossibles, on les envoie n'importe où pour acheter de l'huile de cailloux, du baume de fer, un marteau à deux têtes, etc., etc. ; on leur attache fortuitement sur le dos des écriteaux, des queues ou des figures de papier, ou bien on les rend ridicules en leur barbouillant le visage à leur insu, de taches blanches ou noires.

L'esprit gouailleur du Liégeois ne se fait pas faute de profiter de cette coutume, et un vieux dicton prévient que

Li prumî djou d'avri
On fait aller qwèri.

Cette formule : « faire aller chercher » ne donne cependant pas une idée bien complète de ce que l'usage a de caractéristique à Liége.

En réalité, *on v' kivôye*, c'est-à-dire que de l'endroit où on vous a envoyé chercher quelque objet ou quelque marchandise illusoire, absurde ou grotesque, on vous renvoie, sous un prétexte fallacieux très sérieusement invoqué, chez une autre personne qui, elle-même, vous enverra ailleurs.

C'est ainsi qu'on prie quelque apprenti bonnasse d'aller chez un voisin chercher *li sôye à deûs lames* « la scie à deux lames », *di l'ôle di bresse* « de l'huile de bras », *dèle simince di ramon* « de la semence de balai », *on rond sqwêr* « une ronde équerre », etc. La formule varie souvent. On enverra le naïf acheter de la semence d'aiguille, *dè rodje sé* « du rouge sel » ou du lait de bouc. On le priera de demander la hache à deux têtes ou un maillet à deux manches, un œuf de coq, de l'herbe à couper le fer, du lait de porc, un hareng sans arêtes, etc.

Et le voisin ou le marchand, s'excusant de ne point avoir pour le moment ce qu'on lui demande, expédiera le naïf chez un confrère quelconque, à l'autre extrémité du faubourg.

Une des choses singulières qu'on envoie prendre, c'est, sauf respect, *dèle pihote di canârî* « de l'urine de canari ». On explique sérieusement que cela est doux et sucré, rappelant, comme couleur, le vin de *Musèlle*. Si l'on a affaire à un enfant, on lui recommande bien de n'en point boire un petit coup en revenant...

Le *rodje sé* est particulièrement recommandé pour les gamins : on leur explique que cette denrée est souveraine sous la queue des oiseaux que cela empêche de s'envoler et qu'on peut alors prendre à la main.

Une autre farce traditionnelle consiste à envoyer quelqu'un avec une énorme dame-jeanne chez un pharmacien, pour acheter *po cinq censes d'ôle di rose*. Or, l'essence coûte 2,000 francs le kilo. Le pharmacien a soin de dépêcher le nigaud chez un confrère, qui regrette d'en être dépourvu pour l'instant et envoie à son tour le commissionnaire le plus loin possible.

Au régiment, on envoie les conscrits chercher le parapluie de l'escouade, la clef du champ des manœuvres, un nouveau chef de file, de la graine d'agent de casernement, et bien d'autres sottises.

Dans les mines, on ordonne aux « nouveaux » d'aller chercher *les rodjès bottes dè maiste-ovrî* « les bottes rouges du porion «, ou d'aller éteindre le quinquet sans mèche, celui qu'on voit brûler au loin. On envoie un nigaud à l'autre extrémité du faubourg, chargé d'un lourd colis sur les épaules. Il se trouve qu'il n'a ainsi promené qu'un moellon.

Dans certaines parties du Hainaut, les poissons d'avril s'appellent *sémince d'avri*. Cette dénomination vient de la farce traditionnelle qui consiste à faire demander de la « semence d'avril » par celui qu'on veut berner. Jadis, cette demande s'adressait généralement au maréchal qui, adroitement, noircissait la figure du commissionnaire et, sous un prétexte quelconque, le renvoyait à l'expéditeur.

Nos gamins des rues ont mille farces dans leur sac pour ce jour.

Défiez-vous des objets bien en vue que vous trouverez aujourd'hui. Si vous vous baissez pour les ramasser, vous les verrez subitement disparaître, filer au bout de leur fil vers un porche, d'où des frimousses éveillées, bientôt apparues, vous nargueront en se gaussant de vous. Bien entendu, les passants feront chorus !

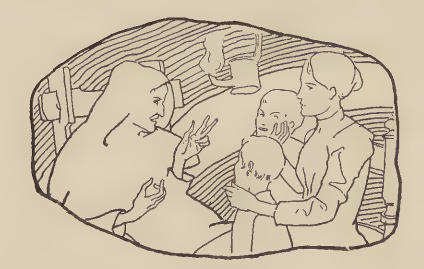
Si le soir, dans une ruelle, vous voyez deux bambins accroupis

sur les trottoirs d'un côté et de l'autre de la chaussée, tenant en mains une ficelle probablement tendue, si vous les voyez chuchotter et se prévenir de votre arrivée, n'allez pas prendre vos précautions et lever les jambes plus haut que nature, pour éviter l'encombre. C'est bien cela qu'ils veulent : il n'y a pas de ficelle — ils font seulement semblant, les gaillards, et vous serez attrapé !

Une des vieilles plaisanteries du jour, et vraiment drôle aussi, est faite par ce gamin qui se repose à côté d'un panier soigneusement recouvert d'un drap de toile bleue, comme c'est l'ordinaire. Vous passez. Il vous demande bien poliment de l'aider à remettre son fardeau sur l'épaule. Il le prend d'une oreille, vous de l'autre, vous tirez, vous tirez, vous plaignez mentalement le pauvre petit bonhomme de devoir porter pareil faix. Quand tout à coup, il file, et vous voyez le panier se soulever sous votre effort trop vif. Le panier, qui était sans fond, laisse voir un petit garçon qui saute et vous surprend. Votre air ahuri soulève les lazzis de la galerie, que vous n'aviez pas aperçue, et vous n'avez rien de mieux à faire qu'à partir rapidement.

Une autre fois le panier est encore sans fond. L'enfant qui se repose auprès, demande que vous le lui placiez sur la tête. Vous faites un effort, et du panier s'échappent un tas de cailloux, pendant que le gamin s'esclaffe et se moque de votre naïveté...

O. C.





Chronique Wallonne

« Belges » ou Français ?

Un livre a paru sous ce titre [1], et ce livre est une manifestation wallonne. C'est un roman à thèse, avec une longue préface. Le roman est remarquable, la préface est curieuse et la thèse fort originale. Elle a réveillé l'attention, même hors de notre pays, à Paris, où le livre a été édité, sur la nationalité belge et notre question des races. Toute la presse en a parlé. C'est un succès.

L'auteur, M. Albert du Bois, a débuté dans la Littérature par plusieurs recueils de poésies passionnées et d'intéressantes pièces de théâtre; il s'est encore fait connaître par des évocations brillantes de la civilisation grecque. Il a ainsi à son actif une douzaine de volumes dont le moindre est intéressant, et dont la plupart ont été remarqués. Son nouveau roman mérite tout à fait les éloges que lui ont décernés ceux mêmes des critiques — et en Belgique ils sont, je crois, tous d'accord — qui ont fortement désapprouvé la conclusion de l'auteur et l'allure de sa préface.

M. du Bois vit à Paris et est resté Wallon. Il le dit, et entend le prouver. Il s'en fait gloire et rien n'est plus agréable à nos yeux. Mais, écrivain disert et artiste raffiné, il n'en est pas moins un Wallon... excessif!

Le mouvement flamingant l'a indigné. La suprématie des Flamands l'a blessé. L'oppression que commencent à ressentir les Wallons lui paraît injuste et insupportable. Il reproche à la Wallonie sa longanimité. Il n'y a rien là qui semble vraiment neuf. Mais il trouve que la France a le tort de se désintéresser de nous — et c'est ici que se manifeste son sentiment personnel. Aux yeux de M. du Bois, la Wallonie est lasse d'être Belge et les Wallons appellent de tous leurs vœux le morcellement de la Belgique et leur réunion à la France. Il y a, dit l'auteur, en Belgique 300.000 « Belges », qui sont des Brusseleers ou de vagues métis. Le reste sont des Wallons ou des Flamands, ceux-ci cousins très Germains de

(1) « *Belges* » *ou Français*, roman, par Albert du Bois. Un vol. de 302 p. Paris. Lemerre, éditeur, Passage Choiseul. Prix 3 fr. 50.

Guillaume II, ceux-là Français, de cœur et d'âme, et qui aspirent à le devenir de fait.

C'est net — et dit en termes fort vifs, avec un luxe d'épithètes peu amènes, qui ne sont point toutes réservées aux Flamands, contre qui, néanmoins, est surtout dirigée cette préface, ce libelle.

La négligence que met la France à poursuivre l'annexion de la Wallonie — qu'avait rèvée Napoléon III, ce « philosophe de génie » — nous vaut d'amères réflexions sur la légèreté proverbiale de nos voisins du Sud. Et quant au reste, M. du Bois dit aux Wallons leur fait en quelques paroles pleines de dureté. Il termine en interdisant à nos socialistes de chanter *la Marseillaise*, tant que les Wallons « n'ont point prouvé qu'ils ont cessé d'être un troupeau d'animaux imbéciles, à qui peuvent commander tour à tour les Espagnols, les Autrichiens, les Hollandais et les Flamands. » Ce diable d'homme est de ceux qui objurguent comme s'ils haïssaient !

Là-dessus, la presse a parlé. Les journaux belges ont donné avec ensemble, mais le mouvement a été sensiblement différent de celui que M. du Bois eût voulu susciter. Je ne dirai rien de la presse flamingante, sinon qu'elle fut bien mal venue de reprocher à M. du Bois des idées séparatistes, qu'elle s'est complu, du reste avec intention, à endosser à tous les Wallons : le jour où les Flamands ont déclaré que la Révolution de 1830 avait été une faute, « parce qu'elle avait séparé les Néerlandais du Sud et ces Néerlandais du Nord », ils ont donné l'exemple à M. du Bois (1). La presse belge de langue française ne s'est pas fait faute de montrer que le bruyant libelle de notre compatriote eût été impossible si les Wallons n'avaient vraiment à se plaindre. Elle a rendu responsable de cette violente diatribe ceux qui rêvent en Belgique de soumettre définitivement une race à une autre. On lui trouva une excuse dans le précédent de certains Flamingants pangermanistes et séparatistes. Mais on fut d'accord pour déclarer que la Belgique n'était pas aussi absurde qu'il le disait, et que ce n'était pour personne un si grand malheur d'être Belge.

On a dit ici, sincèrement et en termes mesurés, ce qu'on pense en Wallonie et ce que nous pensons nous-mêmes de la question flamingante et de la question belge. La solution, à nos yeux, du conflit de races en Belgique, n'est point dans la lutte et dans la violence. Elle est dans l'égalité des langues (il n'en périra que la

(1) Je ne veux point contester que les patois flamands soient des patois néerlandais, puisque cela plait à dire aux Flamingants. Mais le Wallon n'est point un patois français. Il appartient à la famille, il est un frère ou un cousin du français. C'est une distinction que M. du Bois n'a pas faite.

plus malade) dans la liberté au moins morale de leur usage et dans l'émulation des races. La violence nous déplaît autant chez les nôtres que chez autrui. Et quand nous voyons écrire, comme dans ce livre, que la langue flamande est « un patois enfantin et grossier bon tout au plus à servir de véhicule aux idées rudimentaires de l'anthropopithèque primitif », nous ne pouvons trouver le trait ni juste ni joli. Une langue vaut par l'usage qu'on en fait, et il n'est pas prouvé que l'anthropopithèque dont il s'agit fût plus bestial que nos modernes tortionnaires d'Arméniens, de Chinois ou de Boers.

M. du Bois a défendu sa thèse à sa façon. Personne n'y trouverait à redire, si l'auteur ne s'abusait jusqu'à affirmer qu'il rend l'opinion de plus en plus générale des Wallons conscients. Dirai-je qu'il les connaît assez mal, et que c'est honorer singulièrement le peuple wallon que de lui prêter, au cours d'un roman qui a de si belles pages, un langage qui dénote une distinction verbale plutôt négative et, dans cette Préface, de faire de nos terriens des assassins sournois et des patriotes imbéciles ?

Pour M. du Bois, la conscience de race qui se développe chez les Wallons, les conduira, sans s'exaspérer, mais tout naturellement, à dénoncer le pacte de 1830 et à se jeter dans les bras de la France. On pourrait être plus mal, et le sein de Marianne doit être un oreiller fort agréable. M. Drumont, qui est, comme chacun sait, extrêmement Français, est resté sceptique devant les affirmations de M. du Bois, et il a même entrepris de le calmer. Suivant *la Libre Parole* (numéro du 10 février), il est vrai que la France se préoccupe fort peu de nous. M. Drumont ajoute qu'elle a tort, ce qui est flatteur pour les Wallons. Je ne suis pas prophète, pour ma part, et je n'ai pas l'intention de prédire ce qui aura pu se passer d'ici à un siècle ou même moins. Mais quant au temps présent, M. Drumont me paraît être bien dans la vérité quand il dit : « Quelque amitié qu'ils puissent avoir pour nous, je suppose que les Belges feraient une assez vilaine grimace si on leur offrait de renoncer à la situation heureuse et tranquille qui est la leur, pour l'existence tourmentée et violente qui est celle de la France actuelle. »

Nous sommes peut-être, nous autres Belges, tout aussi tourmentés que les Français. Du moins, notre minorité politique se plaint aussi fort, toutes proportions gardées, que la minorité adverse en France. Mais chacun est chez soi, et « cela aide beaucoup », comme dirait le paysan.

Pour ce qui est des races, n'en est-il point de violentées en France, comme il en est une en Belgique ? Chez nos voisins, les provinces souffrent de la centralisation, — qui est pire, puisqu'elle

est générale et qu'elle sous-entend la complicité des provinces elles-mêmes. A ce jeu-là, on anémie tout un pays, et l'anémie est un mal qui demande une médication longue et compliquée.

Chez nous, il en va autrement : nous ne souffrons point d'une pieuvre effroyable comme est telle grande Capitale. Les Flamands sont bien vivants, si l'on en juge par l'énergie de leurs porte-paroles, et la Wallonie n'est rien moins qu'anémique, puisque c'est cette bonne mère qui nourrit les trois quarts des budgets ! Elle se contente de peu, et il est possible qu'à la longue elle se fatigue si l'on y aide encore. Mais enfin, dans le mariage de raison qui l'unit à la Flandre, elle n'a pas l'indignité de se poser en martyre lamentable. Elle rappelle plutôt, dans son attitude actuelle, la solide femme de Sganarelle qui souffrait qu'on la battît, puisque c'était la Loi — bien sûre d'avoir sa revanche dans l'intimité conjugale. Cette femme acceptait malicieusement l'actuel inévitable, se chargeant à part elle d'en faire quelque chose d'éminemment temporaire, jusqu'au moment où, son maître et seigneur offrant à sa portée ce qu'on est convenu d'appeler le bout du nez, il en viendrait tout naturellement aux pires soumissions. C'était une femme de bon sens et de philosophie. Quant à son Sganarelle, il reste, n'est-il pas vrai, un bon type de grotesque, et pour l'éternité.

Que M. du Bois ne s'abuse. Il aura beau « interpréter » l'histoire à tour de phrases. Il ne convaincra point les Wallons. Ceux-ci restent, malgré tout, satisfaits d'être Belges, cette qualité, qu'il trouve si ridicule, ayant le premier avantage de leur garantir des libertés qu'on ne goûte effectivement nulle part au monde au même degré. Il y a bien d'autres raisons encore. Celle-là suffit déjà.

Si notre auteur constate avec raison un actuel et très vif désaccord entre les Flamands et les Wallons — un insatiable appétit chez les uns, des signes de lassitude chez les autres — ce n'est point au divorce que cela conduira. C'est à un de ces arrangements dont le plus mauvais, comme on sait, vaut mieux qu'un bon procès.

Il est vrai que certains Wallons, peu convaincus du caractère transitoire de leur situation de race, ont envisagé la possibilité d'une séparation administrative au sein de la Belgique. Mais rien n'a pu laisser croire qu'ils pussent s'occuper de poursuivre cette idée de manière à intéresser nos voisins d'Outre-Quiévrain, autrement qu'à un point de vue politique tout à fait spéculatif.

Les « impérialistes » du beau pays de France ont donc eu grand'raison de ne pas s'emballer à la suite de M. du Bois !

Quant au reste, je me permets d'assurer aux décentralisateurs et régionalistes français, dont nous admirons les efforts généreux,

que nous, Wallons, qui tenons directement de leur beau pays tant de lumières et tant de joies, nous craignons par dessus tout les aventures de la phalène. Le soleil luit pour tout le monde. Mais il ne vaut rien de le voir de trop près. L'exemple de M. du Bois est à la fois cruel et salutaire. Nous le croyons très suffisant.

O. Colson.

Faits divers

(Janvier et Février).

BRUXELLES. — Le 19 janvier a eu lieu à l'hôtel du Grand-Monarque, un banquet wallon offert par ses amis à M. l'abbé M.-J. Renard, le chantre épico-comique de *Djean d' Nivelles* et de *Largayon*, qui venait de célébrer son cinquantième anniversaire sacerdotal.

Parmi les personnalités présentes citons MM. Lequarré, président de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, V. Chauvin, président du *Comité officiel d'examen des ouvrages dramatiques wallons*, Jos. Defrecheux et Michel, membres de ce Comité, Georges Willame, chef de division au Ministère de l'Intérieur ; Albert Robert, président de *Nameur po tot*, de Bruxelles ; Tilkin, du journal liégeois *Li Spirou ;* O. Colson, directeur de *Wallonia*. M. C.-J. Schepers représentait la Ville natale de l'abbé poète, Braine-l'Alleud. S'étaient associés à la manifestation les poètes et écrivains wallons, abbé Courtois, curé de Saint-Géry ; François-J. Renkin, de Ramioul ; ingénieur Paternotre, de Soignies ; Parmentier, Petit, Aimé Brulé, de Nivelles, etc.

M. Chauvin présidait. Il a fait en termes heureux l'éloge du vénérable abbé, l'un des « pères spirituels » du mouvement wallon, et « le plus spirituel de nos Pères ». M. C.-J. Schepers associa à cette manifestation l'Administration communale et la population de Braine-l'Alleud qui, tout entière, entoure M. Renard de profonde estime et de sympathie respectueuse.

Le jubilaire a répondu d'une façon topique : « On a dit que je suis populaire. Cette popularité m'est douce. Je la dois à mes deux femmes. Ne vous récriez pas !... Oui, je suis bigame. J'ai épousé la Wallonie, à laquelle j'ai voué toute ma tendresse. J'ai aussi épousé le peuple, que j'aime passionnément. C'est du peuple que je suis issu. Sa vie simple m'a séduit, ses besoins m'ont paru sacrés. Car le peuple symbolise spécialement le travail, c'est-à-dire le Devoir. Si je suis allé à lui, c'est également parce qu'il sait aimer et qu'il a besoin d'affection... »

Au dessert, on a eu la grande joie d'entendre, de tous les coins de la Wallonie la langue vibrer en strophes émues et chaleureuses à l'adresse de ce patriarche autour de qui s'étaient spontanément groupés, réunis dans une même pensée affectueuse, des hommes de tendances philosophiques si différentes, qui tous œuvrent à son exemple pour le maintien et l'honneur de la vieille langue. *O. C.*

MONS. — M. Charles Rousselle, greffier du tribunal de commerce de Mons, vice-président de la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, né à Mons le 12 mai 1833, y est décédé le 21 février dernier. Pendant plus de quarante ans, Charles Rousselle, le fils de l'érudit auteur de la *Bibliographie montoise*, a consacré les loisirs que lui laissaient le barreau et plus tard ses fonctions judiciaires, à des recherches historiques principalement sur sa ville natale. Sa première publication date de 1854 et porte ce titre : *Souvenirs historiques. Des procès de sorcellerie à Mons*, in-8° de 26 pages.

Les travaux les plus importants de cet historien sont : *Les agrandissements successifs de Mons*, fruit de laborieuses investigations dans les archives, des recherches sur *Les rues de Mons*, un répertoire des *Vues gravées de la Ville et des Monuments de Mons* et enfin une *Biographie montoise du XIXe siècle*.

Par ses travaux marqués au coin d'un érudition remarquable, présentés dans un exposé clair et sobre, Charles Rousselle s'est acquis une place marquante parmi les historiens montois du XIXe siècle et ses publications ont élucidé bien des points obscurs des annales de la capitale du Hainaut.

Rousselle aimait d'un amour profond sa ville natale, et tous ses concitoyens se plaisaient à reconnaître les nobles qualités de son cœur et appréciaient ses belles aptitudes de jurisconsulte et d'historien. *E. M.*

— Dans sa dernière séance, le Cercle Archéologique a appelé à la vice-présidence d'honneur, devenue vacante par la mort du savant regretté M. Félix Hachez, son ancien secrétaire, M. Ernest Matthieu, avocat à Enghien, à qui les sciences historiques doivent de nombreux et importants travaux, notamment l'*Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut*, œuvre couronnée par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et la *Biographie du Hainaut*, en cours de publication. Nous nous faisons avec plaisir l'interprète de *Wallonia* en félicitant son excellent et dévoué collaborateur pour la distinction honorifique décernée avec tant d'empressement à M. Ernest Matthieu, par les archéologues du Cercle montois. *Bruhald.*

— Plusieurs journaux ont reproduit comme « variété », la Légende de la dentelle — qu'ils empruntent à l'ouvrage, d'ailleurs si intéressant, publié par M. VERHAEGEN sous les auspices de l'Office du Travail : « La Dentelle et la Broderie sur tulle ». Il convient de constater, avec un de nos confrères gantois, que le texte de M. Verhaegen appartient presque complètement à Mme POPP, de Bruges, née Caroline BOUSSART, qui a vu le jour à Binche et qui fut la première femme de lettres décorée de l'Ordre de Léopold. Donné

d'abord, croyons-nous, à l'*Office de Publicité*, il a été souvent réédité depuis, dans la presse et dans les recueils de contes et légendes de Mme Popp. Et, en bonne justice, c'est de ce dernier nom qu'il devrait être signé aujourd'hui encore dans les journaux.

— Un drame en un acte, en vers, la *Veille de Jemmapes*, par M. Albert du Bois, a été créé à Mons dernièrement (le 10 février) par une société d'amateurs, le Cercle Labiche. Cette œuvrette est un nouveau produit de la thèse, ou plutôt de l'idée fixe de l'auteur de « Belges ou Français ». Il y a de beaux vers et des tirades pleines de fougue. Mais le sujet est si artificiel et illogique que, malgré une interprétation au reste soignée, le succès n'a pas été vif. L'auteur a eu l'adresse d'émouvoir les spectateurs en mettant en scène un enfant qui, jouant, sur les conseils de son père, le rôle d'espion, est tué par les Autrichiens au moment où il porte une lettre au général Dumouriez : on le rapporte mourant sur la scène, dans la maison de ses parents Il n'en faut pas davantage pour arracher des larmes aux cœurs sensibles, et même pour provoquer des applaudissements de la part des spectateurs populaires. Néanmoins, l'impression a été fâcheuse et, le lendemain, le *Journal de Mons* reflétant l'opinion du public qui réfléchit a blâmé sévèrement l'auteur d'avoir conçu cet acte d'un patriotisme *sui generis*, et où le rôle de la mère, maîtresse d'un officier autrichien, est d'une immoralité si choquante.

Le même auteur a publié en notre ville, sous forme de tract à 5 cent. (Louis Boland, éditeur) un *Catéchisme du Wallon*. Les Montois aiment leur ville et ne sont pas insensibles au sentiment de leur race. Mais la propagande que l'auteur a employée en faveur de sa thèse bien connue les a laissés froids. Les prémisses de son raisonnement sont connus : il faut nous défier de l'envahissement politique et administratif des Flamands, qui peuvent avoir raison chez eux, tout en ayant certainement tort chez nous. Mais M. du Bois conclut que les Wallons sont des Français exilés qui doivent poursuivre la réintégration de leur pays dans le « vrai » domaine national, en supprimant la Belgique, invention de diplomates. Sur ce point, M. du Bois n'a convaincu personne, et l'on a été plutôt étonné de la façon désinvolte dont il interprète l'histoire de nos provinces pour montrer que la Wallonie est vraiment française « sol de France et Peuple de France. » On ne trouverait rien à redire si M. du Bois avait cherché à faire une œuvre d'exaltation patriotique, surtout provinciale. On la trouve mauvaise, dès qu'il s'appuie sur des arguments peu sérieux pour nous conseiller une sottise.

Montois-Cayau.

LIÉGE. — Le *Cercle athlétique*, qui est aussi un cercle d'esthétique, a organisé récemment, en son local, diverses manifestations d'art, notamment une exposition d'œuvres choisies de Félicien Rops, ce Wallon de Namur, qui connaissait la vieille langue, la parlait, et lui empruntait même des mots dans ses écrits — et dont néanmoins on a voulu faire un Flamand... et même un Hongrois !

M. Armand Rassenfosse, qui fut le disciple et l'ami presque filial de l'auteur des *Sataniques*, a commenté, en une causerie touffue et du plus vif intérêt, la vie du maître et son constant effort vers la beauté. Il a littéralement fait revivre pour ses auditeurs la figure de ce fier artiste passionné de vérité. Retraçant l'enfance de son héros, ses études, ses voyages, ses luttes, au nom de la raison supérieure, contre l'esprit bourgeois de son temps, disant la séduction de cet esprit patricien et l'impossibilité qu'il éprouvait d'être satisfait de son labeur, M. Rassenfosse nous a évoqué un Rops étrangement vivant, que nous admirons encore davantage depuis que, grâce au conférencier, nous le connaissons mieux.

Il nous a expliqué l'œuvre de cet illustre wallon par son caractère, en nous montrant comment il aima la vie d'un amour ample et fervent, dans toutes ses manifestations, et sut tirer d'une époque fiévreuse et opprimée une beauté suprême qui lui survivra, M. Rassenfosse nous a encore parlé des procédés graphiques de Rops. Il a trouvé, au cours de sa causerie, l'occasion de lire de nombreux extraits de la correspondance du grand artiste. Ces extraits ont prouvé, à ceux qui l'ignoraient, que Rops était aussi un parfait écrivain, qui excellait à exprimer sous une forme légère, aristocratiquement ironique, une philosophie très hautaine et très indulgente, celle d'un lumineux esprit dont la pénétrante raison a scruté l'hypocrisie du temps et connu les douleurs de la réalisation...

— La *Société liégeoise de Littérature wallonne* a publié le programme de ses concours pour 1903. Il est divisé en deux sections : Histoire et Philologie, Littérature. Les concours sont au nombre de dix dans chaque catégorie. Nous ne pouvons entrer dans le détail, et convions simplement les intéressés à demander ce programme au Secrétaire de la *Société*, rue Hors-Château, 50, à Liége. Les concours seront clôturés le 13 décembre.

— Le cours laissé vacant à l'Université par la mort de l'ancien professeur d'Histoire de l'Art a été scindé, et les titulaires viennent d'être nommés. Un cours d'Esthétique est échu à M. Fierens-Gevaert, un écrivain et critique distingué, tout à fait moderne et d'esprit très ouvert, connu par maints travaux d'art et une collaboration active à de grandes revues et à de grands journaux. Nous ne doutons pas que M. Fierens-Gevaert, étant appelé à vivre à Liége, ne pénètre vivement notre originalité de race et ne rende à la Wallonie l'hommage qui lui est dû. Le cours d'Histoire de l'art est échu à M. Laurent, ancien élève de l'école d'Athènes. M. Laurent est Wallon, né sur les bords de la Semois. Il a fait brillamment ses études à l'Université de Liége. M. Laurent est donc doublement chez lui. Les cours de MM. Laurent et Fierens-Gevaert sont très suivis et suscitent le plus vif intérêt.

— *L'Institut archéologique liégeois* a lancé dans le public une pétition adressée au Conseil communal, en faveur du maintien de la maison Porquin, dont nos lecteurs connaissent la valeur et l'intérêt par les articles de M. Paul

Jaspar. Cette pétition a aussi été communiquée à maints journaux et il s'en est suivi une nouvelle campagne de presse où les plus éclairés amateurs de sites et d'archéologie monumentale ont pris la parole. A tirer hors de pair un article de M. Buls, l'ancien bourgmestre de Bruxelles :

« Il importe, dit-il, de conserver précieusement les restes de notre architecture propre, celle qui correspond aux exigences de notre climat et aux propriétés de nos matériaux, jusqu'au jour, qui luira certainement, où l'on comprendra qu'il faut repousser de la langue, des mœurs, de l'art, un internationalisme infécond, parce qu'il ne répond pas aux conditions de l'adaptation au milieu, du moindre effort, de « l'optimum », c'est-à-dire aux facteurs déterminants de la psychologie des peuples ».

M. Buls plaide ainsi, en termes excellents, la thèse que défendit ici M. Paul Jaspar. Il termine en disant :

« Nous conjurons tous les hommes de goût, tous les wallonisants si ardents que compte Liége, d'unir leur protestation à celle que leur Institut archéologique vient d'adresser au Collège et au Conseil communal pour dénoncer la démolition de la maison Porquin comme un acte de vandalisme, indigne d'une cité intelligente, fière de son glorieux passé et amie des arts ».

L'administration communale de Liége continue d'étudier la question.

— L'admirable et doux poète de *Bouquet tot fait*, *Pâhûtes rimès*, *Vîs Lîdje*, etc., M. Joseph Vrindts, a ouvert, le 28 février dernier, en notre ville, un cabaret. M. Vrindts avait été cordonnier. Il quitta le métier pour ouvrir une échoppe de marchand de journaux. Obligé à nouveau de changer de situation, le poète se fait débitant de bonne bière. S'il s'agissait d'un autre, nous pourrions croire qu'il rêve de créer quelque *Chat-noir* liégeois. Mais M. Vrindts n'a ni l'aplomb, ni la verve d'un Salis. Notre poète est un homme simple, un peu timide, très « en dedans ».

La poésie ne nourrit pas toujours son homme, c'est entendu : tant pis pour les poètes. Ainsi parle la sagesse bourgeoise.

Il est quand même regrettable qu'on ne songe pas à soustraire aux difficultés de la vie ceux qui, comme M. Vrindts honorent leur pays. La ville de Liége ferait chose noble et digne en réservant pour nos poètes populaires des situations modestes, mais sûres, pour lesquelles elle a parfois à rechercher des candidats de tout repos. Il est, dans les administrations, bien des emplois faciles dont ils s'accommoderaient fort bien.

Pierre Deltawe.

Bibliographie.

LES LIVRES :

Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885, par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége. (Ouvrage auquel l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a accordé en partage le prix Delalande-Guerineau.) — T. VI : Les Mille et une nuits (troisième partie.) Prix : 6 francs. Liége, H. Vaillant-Carmanne. Leipziz, O. Harrassowitz, 1902. — Un vol. in-8° de IV et 204 pages.

Ce nouveau volume contient les résumés des contes 181 (*Les frères jaloux*) à 372 (*Le prince du Sind et Fatime*) ; nous pouvons donc espérer que le volume suivant nous apportera la fin des Mille et une nuits.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire à nos lecteurs ce que nous pensons du travail de notre collaborateur. Bornons-nous à relever un nouveau fait analogue à celui que nous avons signalé à propos du t. V : le conte de Kalâne le paresseux (n° 233) paraît être la combinaison d'un conte plus ancien (n° 234) avec les éléments dont se sert l'auteur que M. Chauvin appelle le second égyptien et qu'il croit être un juif converti. Son hypothèse semble donc se confirmer de plus en plus.

O. Colson.

Pétition pour les Langues provinciales au Corps Législatif de 1870, par le Comte de Charencey, H. Gaidoz et Ch. de Gaulle. — A. Picard et fils, édit., 82, rue Bonaparte, Paris, Janvier 1903.

C'est la guerre déclarée à la langue bretonne qui a amené la publication de cette pétition vieille de trente-trois ans, et qui, à cause de la déclaration de guerre, en 1870, était restée inédite. Elle est accompagnée ici de diverses annexes : des séries d'opinions fournies à l'appui des Pétitions, ou recueillies depuis lors à son profit, et la reproduction d'un très bel article de M. Gaidoz sur « la Poésie bretonne pendant la guerre » (*Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1871) où l'auteur reprenait occasionnellement la thèse au point de vue patriotique, sur des documents d'un intérêt tout à fait pathétique.

M. Henri Gaidoz, le principal auteur de l'opuscule — on sent son inspiration jusque dans cette ingénieuse formule de « Langues provinciales » qui est tout le programme — a trouvé que la Pétition d'antan se justifiait encore. Dans ces pages, qui semblent écrites d'hier, tant elles répondent aux besoins présents, et qui même, en bien des points, furent prophétiques, les auteurs entraient avec autorité dans le vif de la question linguistique, en opposant des arguments d'ordre scientifique à la théorie jacobine de l'unité de langue ; ils montraient aussi que le patriotisme n'a rien à perdre, mais tout à gagner au maintien, à la restauration de l'esprit régional, et de la langue qui est la forme vivante de l'originalité provinciale. Le point de vue utilitaire ne leur échappait point, et l'incohérence du

français parlé dans certaines régions est toujours un excellent argument pour leur idée de donner l'enseignement du Français par l'intermédiaire de la Langue provinciale : Eskuara, Langue d'oc, Breton ou Flamand.

Il est intéressant de retrouver dans cet opuscule, sous une forme frappante de précision, les idées qui sont aujourd'hui courantes chez les provincialistes et de centralisateurs français et étrangers. La pétition se justifiait en 1870, un vif mouvement se dessinant alors en faveur de la décentralisation : on espérait trouver dans cette transformation administrative une solution libérale des questions politiques et sociales. Le même mouvement, tout aussi vif, s'est pareillement dessiné dans le monde politique de nos voisins depuis une dizaine d'années. Il a abouti à la constitution d'une commission, créée par la Chambre des députés, pour l'étude dont le Gouvernement impérial avait déjà chargé un groupe d'hommes politiques. « Les études continuent » — mais le public ne s'y fie pas. On travaille l'opinion par la presse, et, ce qui est mieux, les Provinces créent spontanément des revues, des musées, cent organismes divers et bien vivants. La France paraît avoir compris que l'émancipation des Provinces doit être l'œuvre des Provinces elles-mêmes. Aide-toi, le Ciel t'aidera. C'est aussi ce qu'on commence à comprendre chez les Wallons de Belgique.

O. C.

Sourires perdus, par le comte D'ARSCHOT. — Un vol. in-12. Lacomblez, éditeur, Bruxelles. Prix : 3 fr. 50.

Dans un style discrètement ému, ce recueil d'observations mélancoliques, forme une série de contes dont l'ensemble dégage une singulière impression d'unité.

C'est l'évocation de sentiments très élevés, situés dans des âmes d'élection, tantôt tourmentées par des pensées mauvaises, tantôt idéalement purifiées par une revivescence du cœur. Comme devant certaines peintures de paysages profondément vivants, on sent passer sur ces êtres débiles, qui *ont en leur âme une force inconnue*, des brises de tendresse ou des rafales douloureuses.

Le comte Guillaume D'ARSCHOT a passé son enfance bien près de nous, aux limites du Condroz et de la Hesbaye, dans un coin de nature d'une poésie cordiale et douce. Il semble avoir gardé avec une sorte de ferveur, le vif sentiment de jeunesse et de bonté qui l'a si souvent pénétré. Le dilettantisme qui corrode parfois si cruellement les âmes aristocratiques ne l'a point effleuré et il montre, au contraire, dans un de ses présents contes, le caractère décevant de ce détachement hautain, cause de toute impuissance psychique et sentimentale, D'autre part, c'est d'un cœur tendre et loyal qu'il étudie les problèmes troublants de la mentalité moderne chez les êtres, sensiblement symboliques, qu'il a rencontrés sur sa route.

Il passe, à travers cette œuvre de jeunesse, qui est bien près d'être un Livre, un souffle d'humanité tout à fait remarquable.

O. C.

Médailles historiques de Belgique, par Edouard Laloire. — Bruxelles, Goemaere. In-8° de 12 p.

Donne la description des médailles parues en 1902, avec 4 planches contenant 17 figures parfaitement gravées. Des livraisons analogues, du même auteur, ont paru en 1900 et en 1901, et le catalogue sera continué annuellement. C'est la seule publication, faite du reste avec toute la compétence et le soin désirables, qui renseigne sur ce genre d'œuvres d'art, qui n'est pas, on le voit, très pratiqué en Belgique.

Ouvrages reçus. — *La législation allemande sur l'assurance obligatoire*, par Léon Hanson, avocat à la Cour d'appel de Liége. Extr. de la *Revue prat. du Droit industriel* (Liége. Imprimerie Liégeoise, 1902). — *Chansons frivoles : Kinkempois*, vers de Pierre d'Amor, musique de Louis Hillier. (Paris, Godchaux. Piano et chant, net : 1 fr. Chant seul, net : 0.35. — *Marche wallone* pour piano, par Louis Hillier. (Brux. Breitkopf et Härtel. Prix : 2 fr). — *Armonac wallon do l' Samène po l'an 1903.* (Malmédy, Ve Scius-Stonse. Prix : 0.10). — *Cang'mint d' tâvlai, lèver d' rideau ès wallon d' Lîge*, par Noël Dranoël. (Verviers, L.-M. Léonard. Prix : 0.75). [L'édition originale de cette pièce, parue en même temps, est en wallon de Verviers]. — *Antoine Clesse*, par Jules Declève. Publication du Cercle archéol. de Mons. Broch. in-8° de 18 p. avec portrait. (Dequesne-Masquillier, Mons). — *Les Archives générales du royaume*, par Ed. Laloire et E. Lefèvre. Extr. de la Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, t. I, fasc. 1. (Leherte-Courtin, Renaix). — *Vers l'amour*, poésies, par R. Riversdale. (Paris, Maison des Poètes, 42, rue Mathurin-Régnier. Prix : 3 fr.). — *La Peinture au Pays de Liége et sur les bords de la Meuse*, par Jules Helbig. Nouv. éd. (Liége, Imprimerie Liégeoise. Prix : 12 fr.). — *Quelques histoires de miséricorde*, par Jules Destrée. (Brux. Ve Larcier. Prix : 2 fr. 50).

BULLETINS ET ANNALES :

Académie royale d'Archéologie de Belgique. — Annales, 5e série, t. IV. 2e livraison. = *Relation d'un séjour de Michel de saint Martin à Anvers*, en 1661, par M. Armand de Behault : Compte-rendu d'un livre intitulé *Relation d'un voyage fait en Flandre, Brabant, Hainaut, Arlon*, etc., imprimé à Caen en 1667; le compte-rendu donne des extraits, notamment un relatif au combat des échasses à Namur : « Je n'ay pas manqué de m'informer du sujet, qui a peu (*pu*) obliger les habitants de Namur à combattre une fois l'an avec des Echasses, ainsi que quand le Gouverneur prend possession et quand il y vient au Prince, sans en pouvoir rien apprendre. Je me persuade néanmoins que les Romains qui ont occupé cette Comté et dont les Soldats passoient les rivieres elevées sur des Echasses, ont esté les Inventeurs de ce combat (*Strada, I, 8, de bello Belg.*). Il leur apporte mesme quelque utilité, car en se rendant habiles à marcher sur des Echasses, ils peuvent aller avec plus de facilité, dans les Marais de

ces païs. L'action se passe en cette manière. Le jour du combat des Bourgeois de Namur composent une armée particulière, appelée le Milan (*sic*) et les habitants des Faux-bourgs, et d'une lieuë aux environs de la ville, une autre qu'ils nomment Havresse (*sic*). Les Capitaines donnen des livrées à leurs Soldats, afin de les pouvoir reconoitre et chaque quartier a le sien. Ils sont tous élevés sur des Echasses hautes de 4 ou 5 coudées, et ceux tant de la ville et du Faux-bourg que des villages circonvoisins se rendent en la place de Saint-Remy, avec leurs Capitaines, qui ont chacun une compagnie de 50 hommes; puis les Trompettes qui sont placées aux fenestres de la mesme place sonnent la charge. Aussitost tous les combattans avancent les uns contre les autres en sautant et en cabriollans à l'envy, ce qui donne un grand plaisir aux personnes de condition qui sont aux fenestres de cette place, et à tous les spectateurs qui y arrivent de tous costés, mais la satisfaction croit encore lors qu'on les voit lutter l'un contre l'autre des épaules, avec une si grande violence qu'ils se rompent quelque-fois les bras et les jambes. D'autres s'appuyent sur une de leurs Echasses, et avec le bas de l'autre, ils donnent dans celles de leurs ennemis, et en renversent par terre trois ou quatre à la fois, qui tombent les uns sur les autres. Avant que de partir, les victorieux se mettent en rang, et les vaincus les salüent en s'en retournant; ils sont encore 2 mil 500 hommes. Le Prince ou Seigneur pardonne à la fin tout ce qui s'est passé, et donne des prix aux victorieux, qui jouissent encore de plusieurs privileges. » — *Pour la Biographie nationale*, par le R. P. van den Gheyn, S. J. Suite des recherches de l'auteur dans le riche fonds des manuscrits de la Bibliothèque royale, dont il a la garde : Sur Henri Rommain, chanoine de Tournai (xve siècle), auteur de deux ouvrages; sur Antoine Majoul (1654) qui vécut à Nivelles et dédia à l'Abbesse Adrienne de Lannoy, une traduction en vers français, des hymnes du bréviaire ; et sur un autre personnage. — *Les origines de notre art national*, par M. Louis Maeterlinck. Réponse aux critiques formulées contre sa thèse, à savoir que « notre art, jusqu'à la fin du moyen-âge, n'est pas une dégénérescence de l'esthétique romaine (dont il faut néanmoins tenir compte) mais la continuation et le perfectionnement des formules artistiques des peuples barbares dont nous sommes issus ». — *Le jet des pierres au pèlerinage de La Mecque*, par M. Victor Chauvin. L'auteur étudie cet usage à la lumière de sa profonde érudition, réfute les explications qui ont été imaginées, et en présente une autre qui rend mieux raison de certaines particularités qu'on a trop négligées jusqu'à ce jour.

— Bulletin, 1902, VII. = *Abbaye d'Aulne, une dernière élection*, par M. van Spilbeck. Relation de l'élection, en 1790, sous la présidence de l'abbé du Val St-Lambert, du dernier abbé d'Aulne, dom Norbert Herset. Avec pièces justificatives. — *Liste des religieux du monastère d'Aulne en 1660*, par le même. La presque totalité sont wallons, et surtout du pays de Liége. = Les deux articles sont accompagnés de notes biographiques intéressantes sur les personnages cités.

REVUE DES REVUES :

Vlaamsche Gazet, de Bruxelles (6 janvier). — Dr Milo, *De Wallonia over « l'Ame belge (?)* ». Signale l'article paru dans notre n° de mars 1902, pp. 77 et suiv., et en donne un compte-rendu détaillé, très exact et approbatif.

Revue de Belgique (15 janvier).— M. A.-J. Wauters étudie l'histoire de Adolphe de Bourgogne et les rapports qu'eut avec lui Jean Gossart, de Maubeuge, dit Mabuse — et dit aussi *Gossaert* par les rafleurs de gloires. L'érudite étude de M. A.-J. Wauters n'est pas seulement biographique : elle contient aussi des remarques et conclusions qui rectifient certaines attributions à Gossart et à d'autres, et elle donne de bonnes descriptions d'œuvres du peintre.

Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique (janvier).— A propos de la Maison Porquin, M. Ch. Buls, dans un article cité ci-dessus, a ces excellentes considérations :

« Malgré les efforts de centralisation politique, malgré les tentatives d'unification dans les pays à races variées, malgré la multiplication des rapports entre les contrées les plus éloignées, c'est cependant au XIXe siècle que tous les peuples ont cherché à se grouper par nationalités. L'Italie a réalisé ce groupement après un long martyre ; nous assistons à la lutte pour l'autonomie dans l'Autriche-Hongrie, dans les principautés balkaniques, en Silésie, en Finlande, dans le Schleswig-Holstein. Partout, on fait revivre en des chants, en des romans la langue populaire : en Flandre, en Bretagne, en Provence, dans l'Allemagne du Nord, comme en Ecosse, en Irlande, dans le pays de Galles. La principale préoccupation des Boers héroïques n'est-elle pas d'opposer leur langue à celle de leurs vainqueurs ? La Wallonie a cultivé son dialecte et a créé un puissant mouvement littéraire, plein de saveur et d'originalité.

» Le culte de la langue maternelle n'est qu'une forme de l'amour de la patrie. Tous ceux qui aiment leur pays et tiennent à leur nationalité doivent la pratiquer. Mais la patrie ne nous est pas seulement chère par ses chants, ses mélodies, son théâtre, elle nous parle encore par les œuvres qui reflètent ses mœurs, ses goûts, dans des matériaux arrachés à ses entrailles.

» Nous serions des fils dénaturés si nous ne respections pas les vénérables monuments qui incorporent quelque chose de l'âme nationale, si nous n'entourions pas leur caducité de soins pieux.

» Ces témoins de pierre parlent plus haut que des documents écrits : tout le monde les voit et peut les entendre. »

La Libre critique, 25 janvier. — De Mme Coralie Castelein, à propos de l'exécution par Ysaye de la Symphonie en *ré* de César Franck : « Tout le drame de la vie profonde, vaste et humaine, chante, pleure, se convulse et se détend, court et sourit, s'arrête et s'élargit et s'angoisse, dans une noblesse infinie, une puissance musicale géniale, une science des sons et

des instruments incomparable, dans cette admirable et sublime symphonie, que nous devons reconnaître comme le monument de la musique moderne.

« César Franck, c'est l'onde musicale avec ses infinis imprécis comme toutes les extases ; comme les horizons jamais touchés et toujours visibles, c'est la pure fluidité des sons enveloppés de leur ambiance grandissante, c'est l'esprit dans son essor sans limite, c'est la vie dans son expression de noblesse, de sublimité, d'angoisse terrible et de paix religieuse. Mais tout cela est nimbé comme de la puissance d'un souffle qui fut trop puissant, trop large, trop intense, et ce souffle entoure, enlace, joint les parties de cette admirable symphonie, comme l'incandescence de flammes voisines qui se toucheraient dans l'invisible et resteraient néanmoins tangibles. Aucune œuvre purement musicale depuis Beethoven n'a réuni une plus rare CONTINUITÉ D'ÉMOIS ; dans la plus grande partie de sa durée, elle reste au plus haut degré de la sublimité, sans défaillir un instant, et notre propre souffle s'angoissait, s'élargissait, suivait la religieuse humanité de cette œuvre grande comme un monde d'art et d'expression.

» Mais pour nous révéler ce monument musical, il fallait un chef comme Ysaye. Grâce à lui, le frisson des grandes choses nous a étreints et soulevés ; rien n'a échappé des sons sublimes, de leur couleur, de leur dessin, de leur relation entre eux et dans leurs mouvements. Jamais peut-être on n'a entendu ainsi cette admirable symphonie... Cette inoubliable audition restera comme un monumental souvenir attaché au monumental œuvre de Franck ».

Le Ménestrel (22 février). — « Qui savait qu'Edgar QUINET jouait du violon et sa femme du piano, et que tous deux faisaient de la musique ensemble? On nous l'a appris incidemment, ces jours derniers, lors de la première des commémorations instituées pour le centenaire de QUINET, à l'école municipale de jeunes filles de la rue des Martyrs qui porte son nom. Cette commémoration avait lieu dans une des salles de l'école, où on avait rassemblé un grand nombre de meubles, de gravures, de portraits, d'objets d'art, de livres ayant appartenu à l'illustre écrivain. Là, d'anciennes élèves ont exécuté sur le violon de QUINET et sur le piano de Mme Quinet *des airs de Grétry*, particulièrement chers à QUINET et à sa compagne. »

La Belgique militaire (30 novembre). — *Un officier liégeois au service de l'Autriche*, par le général retraité BERNAERT. Il s'agit de Léonard de Reyniac, né à Liége en 1775, naturalisé Français avant la Révolution de 1830, et mort à Douai le 10 avril 1840. Il ne faut pas le confondre avec son homonyme — son parent, peut-être, l'auteur fait des recherches pour le prouver — François de Reyniac, né à Liége en 1739 et mort le 21 février 1803 à Lintz (Autriche). L'auteur complète, au sujet de ce dernier, les renseignements connus sur cet homme de guerre du régiment liégeois dit de Vierset, qui défendit vaillamment Charleroi sans parvenir à en empêcher l'investissement. — Le nom de Reyniac ne paraît pas être liégeois : il existe cependant encore des Reyniac en cette ville, à notre connais-

sance, dans le quartier de Ste-Walburge, où ce nom (Regnac) est porté par de petits cultivateurs.

Chronique des Arts (21 février). — M. Louis Materlinck rend compte de la trouvaille qu'il a faite récemment dans les réserves du musée de Gand, d'un tableau signé très lisiblement K. D. Kauninck, peintre qui était resté jusqu'ici complètement inconnu. Ce petit paysage fantastique appartient aux traditions picturales de Joachim Patenier.

L'Idée libre. Mons (novembre, tiré à part). — *La Belgique* et *le Folklore*, par Charles Gheude. C'est la conférence que donna M. G. à Bruxelles, puis à Liége, et dont il fut déjà question ici-même, t. X, p. 79. L'auteur fait connaître l'intérêt scientifique, philosophique, artistique, et même politique du folklore. Il s'attache à combattre les préventions que certains conservent encore contre les traditions populaires. Pour le moraliste, dit-il, pour l'homme de cœur aussi, il n'est pas d'être vil : toute âme mérite examen. Le folklore belge ne peut avoir aucun caractère d'unité, puisque deux races s'y partagent le territoire. Mais partout nous trouvons une identique poésie, que l'auteur goûte vivement. Il fait à vol d'oiseau un résumé des différents modes du folklore, il en donne des exemples, il en déduit l'intérêt, il en montre le charme. Il n'y a pas jusqu'à la langue populaire, qui, pour sa verdeur, son pittoresque, sa parfaite adéquation à la saine franchise de l'homme simple, ne trouve en M. G. un admirateur convaincu, qui met tout à sa place, et trouve beau ce que la nature a créé ou suscité.

La vraie notion de patrie, dit l'auteur en terminant, repose sur la tradition. En même temps que les peuples doivent s'efforcer de s'élever, en prenant de plus en plus conscience d'eux-mêmes, ils ne doivent pas néanmoins oublier qu'ils sont solidaires l'un de l'autre. La confiance en soi ne sera point pour eux une cause de vie égoïste et fermée, et c'est au contraire de l'individualisme enthousiaste que sortira la solidarité internationale. Car en se repliant sur lui-même chaque peuple trouvera en lui, à côté de sensations et de caractères qui lui sont propres, le fond commun de l'âme universelle.

Revue de l'Université de Bruxelles (décembre et janvier-février). — *Les origines légendaires de « Feuersnoth » de Richard Strauss*, par Ernest Closson. — L'auteur de cette notice est conservateur-adjoint au Musée instrumental de musique de Bruxelles ; il collabore au *Guide musical*, aux *Signale für die musikalische Welt*, de Leipzig, au *Weekblad voor Muziek*, d'Amsterdam, etc. C'est un musicologue, un critique, mais c'est aussi un artiste. Il combine agréablement, pour lui et ses lecteurs, l'esprit de recherches et le sens de la méthode à la pénétration de l'art. Il sera permis de dire que la rencontre de ces trois qualités est assez rare chez un musicien.

Dans le présent travail, M. C. s'occupe d'une légende très amusante, que les revues musicales allemandes ont signalée comme ayant donné le

sujet du plus récent ouvrage lyrique de Strauss, légende audenardaise publiée par Wolf dans ses *Niederländische Sagen.* Il s'agit d'un amant berné qui, pour se venger de celle qui l'a ridiculisé, oblige la belle à fournir aux bourgeois, le feu dont la ville a été subitement dépourvue par l'effet d'un puissant sortilège qu'il a suscité : tour à tour, les habitants viennent allumer leur cierge à une flamme qui jaillit du dos de la jeune fille ! Cette farce se trouvait sculptée à la façade latérale d'une vieille maison d'Audenarde.

Cette légende compte parmi les plus populaires du moyen-âge, et le trait de l'amoureux suspendu dans un panier, au vu des passants, par sa malicieuse amie, n'est pas le moins répandu. Elle se rattache aux traditions relatives au personnage de Virgile l'Enchanteur. L'auteur en donne la bibliographie, avec extraits et commentaires. Un des conteurs les plus abondants en « faicts et dicts virgiliens », le liégeois Jean Despreis, dit d'Outremeuse, dans son *Myreur des Histors*, a une variante très curieuse, dont le début est une véritable idylle, d'une grâce et d'une naïveté charmantes. La sculpture d'Audenarde est loin d'être unique : les représentations du panier, et du trait de la belle ardante, ont fait l'objet de nombreuses illustrations. L'auteur en fait le compte. Il a recherché à Audenaerde, où tout souvenir de la légende a disparu, la sculpture naturaliste que Wolf a signalée. Ce bas-relief n'était pas le seul en cet endroit ; il y en avait tout une série d'autres dans le même esprit.

Par malheur, on les détruisit il y a quelque cent ans, « à cause de l'inconvenance de certaines d'entre elles ». L'auteur ajoute très justement : « La bêtise et la pruderie firent de tous temps, aux Vandales et aux Iconoclastes, une concurrence souvent victorieuse ». Un panneau de Jean Steen, qui représentait aussi le trait de la femme allumée, a été, il y a quelques années, l'objet d'un attentat aussi odieux de la part d'héritiers ruraux : un coup de rabot vengeur fit disparaître la figure principale, et le panneau ainsi purifié fut brocanté pour la somme de cinq francs. L'œuvre intacte avait été sur le point d'être vendue 3,000 francs à... Mme Humbert.

Revue des Traditions populaires, de Paris, 1902. — *Les origines de la légende des Nutons*, par Ernest Doudou. — L'auteur pense que ces nains légendaires ne sont autres que des esclaves, des colons et des soldats romains ayant fui les légions de César dominateur des Gaules, et qui, craignant le supplice et la cruauté des maîtres de l'époque, se seraient réfugiés dans les endroits où la légende place aujourd'hui les Sotais ou Nutons. M. D., qui est en possession d'une bibliographie très étendue du sujet, reprend une à une les caractéristiques que le peuple attribue aux Nains, et s'efforce de les concilier avec sa thèse. Il montre aussi comment les découvertes faites dans les grottes et cavernes justifient ses suppositions. Les explorations officiellement actées ne lui donnent pas toujours raison. Mais l'auteur affirme les avoir refaites avec des résultats souvent tout différents. Il y a ici matière à une discussion entre lui et ses savants prédécesseurs, dont il est nécessaire d'attendre le résultat, si l'on juge à

propos de l'entreprendre. Notons simplement, pour mémoire, et dans un autre ordre d'idées, que le travail de M. D. a été écrit avant la publication des articles de M. Schuermans dans *Wallonia*.

REVUE DES JOURNAUX :

La Réforme (23 février). — De M. Jean Delvaux, *les Empêcheurs de danser*. — « Un pli de mécontentement creuse le front des politiciens austères : voici le Carnaval. Leur mauvaise humeur s'isole en ces jours de gaieté débridée et leur farouche vertu se répand en véhéments réquisitoires contre l'odieux Mardi-Gras... Attendons-nous, avant qu'il soit longtemps, à voir le législateur, muni de verges et la bouche pleine de paroles foudroyantes, tonner contre les licences du Carnaval et fustiger implacablement le masque et le déguisement.

» C'est une tendance alarmante de l'esprit politique de la plupart des partis — avancés comme réactionnaires — en Belgique, que ce prohibitionnisme à outrance contre tout ce qui n'est pas absolument conforme à un lourd et ennuyeux idéal de décence et d'austérité. C'est à croire, parole d'honneur, que toute la lutte politique a pour enjeu unique nous ne savons quel prix de vertu superficielle et quel misérable honneur de plaire à la Tartuferie collective.

» Dans ce steeple-chase effréné vers le bon ton et la bonne réputation, les partis méconnaissent la formidable puissance des mœurs ancrées dans la nature, la coutume et la tradition. L'esprit rectiligne de certains politiciens, figé dans une formule artificielle, est inhabile aux interprétations impartiales et consolantes des mœurs, incapable de comprendre le sens philosophique des coutumes, et en révolte constante contre la nature.

» Et le malheur est que cette mentalité de chambre close a gagné parfois l'esprit public lui-même et que, pour défendre les mœurs résistantes et éternelles, fondées sur l'inébranlable tradition et l'immuable nature, il faut un courage d'autant plus grand que l'hypocrisie de leurs contempteurs est en quelque sorte une hypocrisie inconsciente et de bonne foi. »

L'Express, de Liége (15 février).— *Le nouveau musée*, par A. Mateur : Propose quelques rectifications au Catalogue officiel, et dit, entre autres, du peintre Lefebvre dont *Wallonia* a parlé (t. X, 33, 153) : « Un peintre liégeois de grand talent et mort jeune, ne figure pas au Musée où sa place est marquée : Laurent Lefebvre, né à Visé, le 3 août 1786, et mort à Liége, en 1815, fut d'abord élève de Fassin, ensuite de Louis David, dont il devint le favori et qu'il aida dans ses travaux, entre autres dans le tableau du Couronnement. Liége possède de lui deux œuvres bien connues et que le catalogue attribue au Français Robert Le Fèvre ; ce sont les portraits en pied du roi et de la reine des Pays-Bas qu'on a relégués à l'hôtel-de-ville et qui devraient être au Musée avec le portrait en pied de Grétry (aussi de Lefebvre en 1813), qui appartient à l'Emulation et où il est mal éclairé. Lefebvre fit aussi le portrait de Napoléon I[er] et celui de l'impératrice

Joséphine, que l'empereur donna à la ville d'Aix-la-Chapelle et qui, très brillant, fait l'ornement du Musée. On cite encore de Laurent Lefebvre les portraits du général Lecourbe (1808), de Delchamp (1815), et de l'actrice Clara (1815), maîtresse de l'empereur [du roi] Guillaume.

» Jean Lefebvre, son frère, mort à Saive, possédait à Visé le portrait de la célèbre Angelica Catalani et il y a, à Cheratte, un portrait d'une dame Hermans, de la cour de Napoléon ou de Guillaume Ier, attribué à Louis David et offert en vente à la ville de Liége, après avoir été refusé à la National Gallery comme œuvre de David. Ne serait-ce pas une œuvre de Laurent Lefebvre ? Il vaudrait la peine de s'en assurer. »

Le Petit Bleu, de Bruxelles (7 décembre). — De ZEMGANNO un article consacré à Mlle Berthe BADY, rappelant la carrière artistique de cette Wallonne (du pays de Charleroi). Elle débuta au Théâtre Antoine, dans la création des *Fossiles*, de François DE CUREL. Passa au Théâtre de l'Œuvre, qui venait de naître : « C'était l'époque idéaliste, symboliste, ibsénienne surtout ; sa nature rêveuse et vibrante la portait vers ce théâtre nouveau ; elle s'y donna en croyante, avec son merveilleux instinct de femme artiste, et les qualités particulières de sa race », chez Lugné-Poë, elle créa l'*Image* de BEAUBOURG, *le Cuivre* de Paul ADAM, *Romersholm* et d'autres pièces d'IBSEN, des drames de MAETERLINCK, puis *la Lépreuse* et *Ton sang* d'Henry BATAILLE. C'est dans cette dernière pièce qu'on la revit au Parc où elle avait passé quelques fois en tournée avec Lugné-Poë et ses camarades « et ce soir-là, le public bruxellois fut remué par la simplicité, la justesse et l'émotion profonde de son jeu. »

« Elle avait eu la joie et la gloire de participer à une révolution artistique, d'être et de se développer parmi les meilleurs protagonistes d'un mouvement qui marquera dans l'histoire du théâtre ; mais tout cela n'était qu'une carrière à côté ; elle jouait trop peu ; à Paris, on l'admirait comme une artiste originale, d'une espèce trop précieuse, trop rare ; les directeurs voyaient en elle une comédienne d'exception, qui ne pourrait pas se plier à l'ordinaire du répertoire. Alors, elle joua Fantine des *Misérables*, à la Porte Saint-Martin ; ici, c'était la pièce à l'affiche pendant des soirs ; c'était le grand — voire même le gros — public. C'était le boulevard ; très applaudie, très discutée, Berthe Bady entrait dans le rang. M. Ginisty l'engagea à l'Odéon..., et ne lui donna presque rien à faire jusqu'à la triomphale soirée où elle vient d'être acclamée. »

...« Son succès dans *Résurrection* consacre plus qu'un talent, une sorte de génie féminin qu'on a pu comparer à celui de Mme Eléonora Duse. »

La Gazette, de Bruxelles [1]. — *Les Utiles légendes*, par un anonyme. « Un peu partout dans notre pays, Flamands et Wallons découvrent, dirait-on ; leur âme ancienne ; mais avec étonnement et avec joie, ils s'aperçoivent

(1) Cet article nous est communiqué par un lecteur obligeant, qui a omis d'en noter la date. Il doit, dit-il, remonter à deux ou trois mois. Le sujet qu'il traite est toujours actuel pour nos lecteurs, surtout quand il est écrit de cette façon.

qu'ils ont, dans leur passé, des expressions de joie et d'émotion très particulières et qui leur donnent des impressions exceptionnellement profondes, des impressions étranges qui les font se souvenir de choses que, pourtant, ils n'avaient jamais entendues, ils n'avaient jamais vues.

» Pendant très longtemps, ces souvenirs avaient sommeillé, réveillés de temps à autre seulement par quelque chercheur érudit, par quelque artiste amoureux de pittoresque. Mais l'élite les dédaignait un peu. Dans le nécessaire, dans le salutaire mouvement vers l'atténuation des antagonismes de races, vers la paisible fraternisation des peuples, on en était arrivé à confondre l'harmonie avec l'uniformité. On semblait craindre de conserver des caractères distincts. Et l'on s'acheminait, sans s'en apercevoir, vers l'expression sans caractère. Il y avait là un évident excès. Pour s'entendre, pour vivre dans la mutuelle confiance et dans la paix, il n'est pas nécessaire que les hommes se dépouillent de tout ce qui les différencie ; il suffit qu'ils soient d'accord sur quelques grandes idées essentielles. Cela fait, il y aurait danger, parce que déperdition de force, à vouloir s'identifier, à vouloir partout exprimer les idées de la même façon. Pour émouvoir les hommes d'une même émotion, il ne convient pas de leur dire partout les mêmes choses. Les mots et les usages changent de signification suivant l'atmosphère, suivant la nature du sol, suivant les tons de la verdure, la fécondité de la terre et la couleur du ciel. Il faut accorder les expressions à tout cela, observer la relation des valeurs. C'est pour cela que telle chanson, telle légende qui paraîtra banale, froide, muette au reste de la terre, éveillera dans l'âme des hommes d'un petit coin de pays une émotion indicible, la belle et pure exaltation qui rend l'âme subitement plus accessible aux mouvements généreux : c'est qu'elle aura soudain fait revivre mystérieusement toutes les émotions éprouvées par des générations successives, c'est qu'elle aura fait sentir aux hommes du présent la communauté de leur passé.

» Quand les géants sortent à Bruxelles au son du *Reusenlied*, quand apparaît le *Doudou* sur la place de Mons, quand le *Signorke* se montre à Anvers, quand se déroule le *Crâmignon* devant la Violette à Liége, ou quand Ath marie *Goliath*, il court dans la foule, en même temps, une exubérance et une extraordinaire cordialité. C'est que la coutume locale, la légende locale, la chanson locale, tout ce qui dit les vieilles émotions simples, tout ce qui les traduit dans la couleur de pensée de la race, a le don de faire penser et éprouver avec le maximum de sensibilité dont un homme est capable ; aussi d'éveiller en lui, le plus qu'il en peut éprouver, la conscience de la solidarité, car presque toutes les vieilles légendes et les vieilles coutumes disent, à travers leurs naïfs symboles, l'union des efforts humains contre quelque danger, contre quelque force mauvaise.

» Et dans les émotions, dans les exaltations ainsi provoquées, il n'y a que sensibilité et bonté : cela n'a rien de commun avec le patriotisme belliqueux, agressif, avec l'odieuse culture des haines entre races. Il n'y a là qu'une force augmentant les énergies individuelles et, par conséquent, utile à la grande collectivité humaine. »

A Camille Lemonnier

La Belgique intellectuelle vient de fêter, avec une cordialité magnifique le grand écrivain qui durant les quarante dernières années, a honoré en notre pays les Lettres françaises et l'Art universel avec une fécondité géniale au cours de cinquante cinq volumes.



L'aspect de l'œuvre si varié, si soutenu, de Camille Lemonnier a été l'occasion d'une exaltation bienfaisante, et les hommages fervents de tous ceux qui pensent ou rêvent se sont une fois encore, aujourd'hui comme il y a vingt ans, unis en un hymne puissant d'admiration et de reconnaissance vers l'artiste probe et généreux qui, toujours jeune et puissant, reste le Maître.

A tant d'hommages particuliers, nous joignons la cordiale reconnaissance des Wallons pour l'écrivain qui, dans tout son œuvre, a exalté la Vie des races comme la Vie des hommes ; et, dans maints livres, qui comptent parmi ses plus beaux, a rehaussé d'un art chaleureux et révélateur, les beautés de notre sol, le charme profond de nos forêts, la grandeur de nos paysages, la santé et la pittoresque originalité de notre race.

WALLONIA.

Le banquet de Bruxelles

Les Fêtes qui se sont succédées le mois dernier à Bruxelles en l'honneur de Camille Lemonnier ont eu récemment leur écho à Liége. A ce sujet, nous publions le présent numéro extraordinaire, où nos lecteurs trouveront, ci-après, le compte-rendu de la Fête Wallonne.

Nous rappellerons ici qu'au banquet du 8 mars, à Bruxelles, les Wallons avaient déjà manifesté leur solidarité avec les artistes de la capitale et ceux du Pays flamand. Un grand nombre des nôtres étaient présents, et la liste en serait trop longue pour la donner ici. Les autres se sont associés par correspondance à cette grandiose manifestation artistique et littéraire.

Au dessert, après les discours inspirés de nombreux et éminents artistes, M. Julius Hoste a parlé en flamand au nom des Flamands, et M. Oscar Colson en wallon au nom des Wallons.

Le journal *La Meuse* a recueilli pour son compte-rendu, le discours de M. Colson. Nous l'extrayons de ses colonnes. Par égard pour nos lecteurs étrangers que le détail pourrait intéresser, nous en donnons aussi, comme il est d'usage dans cette Revue, la traduction, autant que possible, littérale.

« Binamé Maisse,

» *C'est on Wallon qui v'va djåser. I djås'ret ès wallon.*

» *Nos vèyans chal tot çou qui l' payîs conpte di grand rapoûlé po v' fiestî.*

» *Toûr à toûr, avou 'ne haute loquince, les pårlîs les pus aconptés vantèt les mèrites di vos̃te oûve et vis rindèt l'honeûr po vosse labor et vosse corèdje foû grands.*

» *Divins ci råre busquet, li Wallon n' qwîre à mète, crèyez-le bin, qu'ine pitite fleûr des tchamps.*

— » *C'est ès Françès qu' vos avez scrît, d'vins ci lingadje qui nos pwèrtans, nos autes, dizeû tos les lingadjes.*

» *Si les Wallons wårdèt å coûr l'amor di leû riyant patwès, is ont li d' vwêr dè dîre, et nos l' dihans*

Cher Maître,

C'est un Wallon qui va vous parler. Il parlera en wallon.

Nous voyons ici tout ce que le pays compte de grand rassemblé pour vous fêter.

Tour à tour, avec une haute éloquence, les orateurs les plus estimés vantent les mérites de votre œuvre et vous rendent l'honneur pour votre labeur et votre courage éminents.

Dans ce rare bouquet, le Wallon ne cherche à mettre, croyez-le bien, qu'une petite fleur des champs.

— C'est en français que vous avez écrit, dans ce langage que nous portons, nous, au-dessus de tous.

Si les Wallons gardent au cœur l'amour de leur riant patois, ils ont le devoir de dire, et nous le disons

bin haut, qui l' Francès, lu tot seu, nos ralôye a ces homes di d'vins l' tinps qu'ont aqwèrou ås hautès idèyes d'a c'te heûre li pus grande pårt di leû nôblesse.

» Vos avez tote vosse vèye ovré po l' glwêre dè bê lingadje di France.

» Vosse labor a-st-aidî, pus qu' nol aute, a stårer so l' payîs les grandès clårtès qui l' Francès respåd, sins måy nole cesse, tot wi-ce qu'il est.

» Et c'est ine djôye, ine grande djôye po nos autes, dè r'vèyî a cheskonk di vos lîves ci doûs lingadje qui nos inmans co 'ne fèy hoslé di novèlès bêtés, co 'ne fèy pus doûs, pus aglidjant.

— « Mains d'vins voste oûve i n'y a on lîve qui nos a stu å coûr. C'est La Belgique.

» Po fer cila, vos avez pris l' baston èl main, et vos avez r'batou l' payîs, qwèrant l'åme dèle Patrèye come in' èfant pierdou.

» Å bê mitan dès grandès vèyes, vos avez monté so les pus hautès toûrs, et la, d'ine fwète vwès, vos avez dit, po l'honeûr di nos vîs Pères, les pus bèlès paroles qu' i falève.

» Vos v's avez k'miné so les longuès drèves dè Plat-payîs ; et, åtou d' vos, vos avez vèyou li peûpe flamind, si fîr et si grand dè tinps passé, si påhûle èt r'ployî po l' djoû d'hoûy.

» Vos avez v'nou divès nos autes.

» Et d'pôy Tournay djisqu'a lez l' Prûsse, nouk di nos p'tits vigreûs payîs n'a catchî por vos s' sintumint.

» C'est l' Borain rude et deûr. C'est l' Namurwès gaiye et luron. C'est l'Årdinwès sinpe et solide. C'est l' Lîdjwès spitant et musicant. C'est tos nos autes, les francs Wallons !

bien haut, que le Français, seul, nous rattache à ces hommes d'autrefois qui ont assuré à la civilisation actuelle la plus grande part de sa noblesse.

Vous avez toute votre vie œuvré pour la gloire du beau langage de France.

Votre labeur a aidé, plus que tout autre, à distribuer dans le pays les grandes clartés que le Français répand, sans cesse, partout où il est.

Et c'est une joie, une grande joie pour nous, de revoir à chacun de vos livres ce doux langage que nous aimons, encore une fois chargé de beautés nouvelles, encore une fois plus doux, plus séduisant.

Mais dans votre œuvre, il y a un livre qui nous a touchés au cœur. C'est *La Belgique.*

Pour faire celui-là, vous avez pris le bâton en main, et vous avez parcouru le pays, cherchant l'âme de la Patrie comme un enfant perdu.

Au milieu des grandes villes, vous avez monté sur les plus hautes tours, et là, d'une voix puissante, vous avez dit, pour la gloire de nos Pères, les plus belles paroles nécessaires.

Vous vous êtes conduit sur les longues drèves du Plat-pays ; et, autour de vous, vous avez vu le peuple flamand, si fier et si grand autrefois, si paisible et replié aujourd'hui.

Vous êtes venu chez nous.

Et depuis Tournay jusque près de la Prusse, aucun de nos petits pays si actifs, n'a caché pour vous son âme.

C'est le Borain rude et dur. C'est le Namurois, gai et luron. C'est l'Ardennais simple et solide. C'est le Liégeois sémillant et *musiquant.* C'est nous tous, les francs Wallons !

» Vos avez trové totes ces p'titès sôrts d'homes tinant leû plèce ès bê dècôr qui l' brave Mère des homes lèzî aveût fait.

» Vos avez pwèrtè haut cisse fwèce catchèye qui les tint à l' binamêye têre qui les a noûris.

» Adon, qwand c'èst qui vos v's avez assiou a l' tâve di nos ovrîs, qui vos avez magnî l' pan di nos payîsans, comme on frè qu'est riv'nou — di v' lèyî viquer d'vins zèls, vos avez sintou bate leû coûr come si c'estahe vosse coûr.

» Si bin qu'a c'te heûre, nos autes, qu'a naihou ès ci payîs wallon, qui n' dimande qu'a-z-î viquer et qui vout î mori, nos trovans d'vins vos lîves des raisons d'esse Wallons, d'inmer nosse peûpe si valureûs, d'esse firs di nosse payîs — des raisons qui nos n'avîs gote pressintou.

» L'advinance di voste âme d'« artiste », li fwèce di vosse coûr, li bêtè d' vosse lingadje, li tcholeûr di vosse parole, tot çoula nos done, po nos prôpes sintumints, clârtè et rikfwèrtance.

» C'est la poqwè qu' nos v's èstans v'nous r'merci.

» Nos v's admirans , binamè Maisse, mins co pus no v's inmans.

» Et si dj'el dis tot sinplumint, c'èst qui dj'el pinse — tot sinplumint ! »

Vous avez trouvé toutes ces petites races tenant leur place dans le beau décor que la brave Mère des hommes avait fait pour eux.

Vous avez exalté cette force secrète qui les tient à la chère terre qui les a nourris.

Alors, quand vous vous êtes assis à la table de nos ouvriers, que vous avez mangé le pain de nos paysans, comme un frère revenu — en vous laissant vivre au milieu d'eux, vous avez senti battre leur cœur comme si c'était votre cœur.

De sorte qu'à présent, nous, qui sommes nés dans ce pays wallon, qui ne désirons qu'y vivre et qui voulons y mourir, nous trouvons dans vos livres des motifs d'être Wallons, d'aimer notre peuple si valeureux, d'être fiers de notre pays — des motifs que nous n'avions nullement pressentis.

La divination de votre âme d'artiste, la puissance de votre cœur, la beauté de votre langue, la chaleur de votre parole, tout nous donne, pour nos propres sentiments, clarté et réconfort.

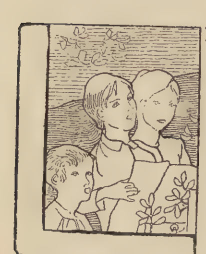
C'est pour cela que nous sommes venus vous remercier.

Nous vous admirons, cher Maître, mais plus encore nous vous aimons.

Et si je le dis très simplement, c'est que je le pense — tout naturellement.



Le banquet wallon



Le banquet organisé le 28 mars en l'honneur de Camille Lemonnier par le Cercle de Littérature et d'Art L'AVANT-GARDE n'a eu rien à envier à la grandiose démonstration du même genre qui avait eu lieu à Bruxelles quinze jours auparavant et qui devait se reproduire à Paris, le 3 avril.

La manifestation liégeoise a revêtu un caractère tout-à-fait wallon. Et, à ce titre déjà, elle intéresse les lecteurs de notre revue.

Elle fut une levée générale d'enthousiames vers le Maître des lettres belges, pour son œuvre initiatrice, pour la sincérité et l'élévation de son art, pour sa bonté sereine, pour le noble exemple de son indépendance et de sa ténacité.



La présence de Camille Lemonnier parmi nous a suscité une exaltation bienfaisante. Les cœurs se sont unis pour le fêter à la manière joyeuse et enthousiaste qui est celle de notre race. Le sentiment wallon s'est exprimé avec unanimité et avec ferveur. Et le spectacle fut inoubliable.

Organisée en huit jours, la manifestation avait réuni une élite nombreuse et variée. Chose à noter, la fête ne fut pas uniquement

celle des littérateurs, elle réunit l'adhésion d'un grand nombre de personnes appartenant à tous les mondes des arts et de la pensée.

Il n'avait cependant été fait aucune invitation, sauf à certaines personnalités bruxelloises. Ainsi en avait décidé le Comité organisateur, et le succès général qu'a rencontré l'idée de la Manifestation a été d'autant plus remarquable.

Ce banquet marquera dans les fastes de la Wallonie.

Aussi avons-nous voulu en fixer le détail, et il nous a été donné de recueillir, à cet égard, les documents nécessaires. Nous exprimons au Cercle organisateur toute notre gratitude, et nous remercions les orateurs de l'empressement avec lequel ils ont bien voulu nous autoriser à publier leur discours.

Voici la liste des adhérents :

Paul André, littérateur.
Jules Berchmans, étudiant.
Oscar Berchmans, sculpteur.
Auguste Bénard, éditeur.
F. Blondiaux, dir. d'école primaire.
Ernest Bodson.
Nello Breteuil, littérat. et publiciste.
V. Brien, ingénieur.
Ch. Bronne, publiciste et littérateur.
G. Brouet, étudiant.
Paul Burnotte, avocat.

de Calonne, étudiant.
Ch. Castermans, architecte.
Léopold Chaumont, avocat, conseiller provincial.
Victor Chauvin, prof. à l'Université.
Colin, étudiant.
Isi Collin, littérateur.
Arthur Colson, littérateur.
Lucien Colson, littérateur.
Oscar Colson, président honoraire de la *Fédération wallonne* de la province de Liége, directeur de la revue *Wallonia*.
Paul Comblen, architecte.
Louis Corbeau, étudiant.
Valery Cousin, étudiant.

J. David, étudiant.
Jules Debefve, professeur au Conservatoire.
Jos. Defrecheux, sous-bibliothétaire à l'Université, homme de lettres.
Dr Alph. Dejace.
Charles Delchevalerie, littérateur et publiciste.
Jérémie Delsaux, artiste peintre.
Arthur Detry, avocat.
M. Dohy, étudiant.
Aug. Donnay, artiste peintre, professeur à l'Acad. des Beaux-Arts.
Julien Drèze, avocat, conseiller provincial.
Eugène Duchesne, prof. à l'Athénée royal.
Alfred Duchesne, professeur et littérateur.
Aug. Dumoulin, ancien président du Conseil provincial.
Dwelshauvers, répétit. à l'Université.

James Ensor.
Esters, employé.
Isidore Feron, instituteur communal.
A. Fleury, industriel.
Frenay, directeur d'école primaire.

Claude Genval, littérateur.
Olympe Gilbart, littér. et publiciste.
Amédée Glesener, négociant.
Gaston Grégoire, membre de la Députation permanente du Conseil provincial.
Maurice Guillemin, étudiant.

Léon Hanson, avocat, conseiller provincial.

Valère Hénault, échevin de la Ville.
Dr Henrijean, profes. à l'Université.
Maurice Hoebaerts. étudiant.
Hoven, chef de bureau à l'Administration communale.

Armand Jabon, avocat.
Jacques, professeur.
Jacobi, dessinateur.
Maurice Jaspar, professeur au Conservatoire.
Paul Jaspar, architecte.
Jorissen, professeur à l'Université.
Dr G. Jorissenne.

Keppenne, notaire, sénateur.

Dr Lambrichts.
Louis Lavoye, artiste musicien.
Nicolas Lequarré, professeur à l'Université, président de la *Société liégeoise de littérature wallonne* et de la *Société Franklin.*
Loumaye, avocat, président du Conseil provincial.
A. Louveigné, étudiant.
Charles Magnette, avocat.
Ernest Mahaim, professeur à l'Université.
Fernand Mallieux, avocat.
Marlier, étudiant.
L. Matagne, étudiant.
Camille Masius, vice-président du *Cercle Athlétique.*
Georges Masset, directeur du journal *L'Express.*
Alfred Micha, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la Ville.
Van Missiel, directeur du *Théâtre du Gymnase.*
Albert Mockel, littérateur.
Mouzon, rédacteur au journal *Le Peuple.*
Henri Mug, président de la Société dramatique *Li Pèron Lîdjwès.*
Ovide Musin, prof. au Conservatoire.

X. Neujean-Dubois, avocat.
Jules Noirfalise, avocat, publiciste.

Henry Odekerken, critique d'art.

Y. Pirenne, étudiant.
Henri Postula, directeur d'Institut.

J.-Th. Radoux, directeur du Conservatoire.
Armand Rassenfosse, dessinateur et graveur.
Joseph Remouchamps, avocat.
A. Remy, notaire.
Paul Renaux.
George Renuart, étudiant.
Jean Roger, président de l'*Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons.*
Joseph Rulot, sculpteur.

Jules Seeliger, avocat, conseiller communal.
Hector de Sélys, étudiant, président de la *Fédération des Etudiants libéraux unis.*
Gustave Serrurier, architecte et décorateur, président du Cercle l'*Avant Garde.*
Ernest Sougnez, avocat.
Arthur Snyers, architecte.
R. Streel, instituteur communal, délégué du *Cercle des Anciens normaliens.*

Maurice de Thier, directeur du journal *La Meuse.*
Ernest Thiriar, étudiant.
A. Thuillier, rédacteur au *Journal de Liége.*
Mathieu Thone, imprimeur.
Alphonse Tilkin, directeur de la gazette *Li Spirou.*
Georges Tombeur, négociant.

Julien Warnant fils, avocat.
G. Willems, étudiant.

A huit heures, Camille Lemonnier, suivi des membres du Comité organisateur, pénètre dans la salle et le spectacle est vraiment émouvant. Des acclamations sans fin, enthousiastes, chaleureuses, partent de toutes parts. Ce sont des hourras, des applaudissements, des bans qui, pendant plusieurs minutes, tiennent l'assistance haletante. Le grand écrivain a peine à contenir son émotion devant une telle démonstration d'admiration et de sympathie.

Enfin, l'on prend place, et le banquet, au menu excellemment composé par l'aimable M. Verlhac, commence au milieu du plus vif entrain.

M. Camille Lemonnier occupe le centre de la table haute. A sa droite se trouvent MM. Gustave Serrurier, président de l'AVANT-GARDE ; Maurice des Ombiaux, Olympe Gilbart, Joseph Rulot, Oscar Colson ; à sa gauche, MM. Albert Mockel, Charles Delchevalerie, Auguste Donnay, Charles Bronne, Armand Rassenfosse.

Vers 9 heures, M. Oscar Colson, secrétaire du Comité organisateur, se lève pour donner lecture des télégrammes et des lettres. Au même moment, une admirable corbeille de fleurs est apportée, offerte par quelques lectrices liégeoises de Lemonnier. D'autres gerbes arrivent et ornent la table d'une éclatante parure.

Le secrétaire lit les lettres de MM. Edmond Picard, Emile Claus, Xavier Neujean père, député, Neujean-Dubois, avocat, Louis Dumont-Wilden, membre du Comité de Bruxelles, Madame Marguerite Radoux, MM. Charles Radoux, Edmond Glesener, Louis Fraigneux, ancien échevin des Beaux-Arts, Koister, dessinateur, Mme J. Coquette, directrice du pensionant de demoiselles, à Chaudfontaine ; MM. Ernest Malvoz, professeur à l'Université, Dr A. van Beneden, directeur du Sanatorium provincial, Dr Alphonse Dejace, Joseph Remouchamps, avocat, Nello Breteuil, publiciste, qui, en s'excusant pour des motifs divers, de ne pouvoir assister au banquet, s'associent d'enthousiasme à la manifestation. La *Jeune Garde progressiste* de Liége envoie ses hommages, ainsi que le *Cercle des Anciens normaliens*, section liégeoise de la Fédération nationale des Instituteurs belges ; l'*Association générale des Etudiants ;* enfin la revue *Wallonia*.

Nous détachons de cette correspondance la lettre de M. Edmond Picard :

Mes Amis de l'Avant-Garde,

Excusez-moi de décliner votre cordiale invitation à la manifestation liégeoise en l'honneur de ce héros de lettres Camille Lemonnier, quoiqu'elle m'ait beaucoup touché. J'aime que de pareilles fêtes conservent une allure très particulière et très locale, et il m'a toujours déplu de voir les mêmes

hommes apparaître partout comme des refrains auxquels on ne saurait échapper. Que Liége soit Liége et demeure Liége en sa pureté native et si bellement originale. Camille Lemonnier en recueillera une joie spéciale et un agrandissement nouveau. Que chacune de nos grandes entités nationales porte sur Lui son éclat et sa lumière qui ne ressemble pas aux autres lumières ; et libérez ce grand Ami, libérez-moi aussi, du colportage, qui pourrait fatiguer, de mon affection et de mon admiration. Je les ai de tout cœur, et peut-être suffisamment, exprimées déjà. Que votre Jeunesse vaillante le fasse à son tour, seule et avec ses forces renouvelées.

Pour moi, je reste un ancêtre littéraire,

EDMOND PICARD.

Nous publions aussi cette lettre touchante rédigée par les élèves de l'école primaire des garçons de la rue du Jardin Botanique :

Monsieur Lemonnier,

Le maître nous a dit ce matin que vous seriez ce soir dans notre ville pour assister à la fête que vos admirateurs liégeois organisent en votre honneur, à l'occasion de votre cinquantième volume.

Nous ne connaissons de votre œuvre que *Histoire de huit bêtes et d'une poupée*, *Bébés et Joujoux*, *La Belgique*, et de beaux extraits qui sont dans notre livre de lecture ; mais ces pages nous ont donné souvent de bien douces émotions et nous avons voulu vous fêter, à notre façon, en écoutant attentivement ce que le maître nous a dit de vous, et en prolongeant la leçon de lecture, tout en ne lisant aujourd'hui que de votre prose.

Nous savons, cher Monsieur, que vous êtes la bonté même et que vous aimez particulièrement les enfants ; nous vous aimons aussi beaucoup, et si nous le pouvions nous irions à la fête de ce soir, pour voir de près votre belle grosse tête chevelue, et embrasser bien fort vos beaux yeux doux.

(SIGNATURES.)

C'est M. Gustave Serrurier, président de l'AVANT-GARDE, qui a souhaité la bienvenue à Camille Lemonnier. M. Albert Mockel a pris ensuite la parole. Les tostes de MM. Olympe Gilbart, Charles Magnette, Auguste Donnay, Arthur Colson, Hector de Sélys et Charles Delchevalerie, se sont succédés, plusieurs fois interrompus, comme les précédents, par les plus vifs applaudissements.

L'instant venu de la Réponse, un silence émouvant se fait et, quand le Maître se lève, tous les convives, mûs par une même pensée d'admiration et de respect affectueux, se lèvent à leur tour. L'instant est vraiment pathétique... Et c'est alors une admirable page, dite avec une émotion profonde, de cette belle voix solide, sonore, prenante, que possède l'immortel écrivain.

Ce discours a produit une émotion inexprimable et, quand Camille Lemonnier prononça les dernières paroles, ce fut une explosion sans fin de bravos enthousiates...

TOSTES ET DISCOURS

De M. G. Serrurier.

Maître !

Je dois à ma seule qualité de président de l'Avant-Garde le grand honneur de vous adresser aujourd'hui la parole de bienvenue parmi nous et croyez qu'il n'a pas fallu moins que ce hasard pour me permettre, à moi sans autorité particulière, de parler en cette circonstance.

Le Cercle l'Avant-Garde peut s'honorer d'avoir eu dés ses débuts votre sympathie et vos encouragements. Il y a deux ans, en effet, vous voulûtes bien venir faire chez nous une conférence qui eut le succès enthousiaste qu'elle méritait, et votre verbe ardent et réconfortant laissa parmi nous un souvenir qui ne s'est point effacé encore.

Cet appui de votre haute autorité à notre jeune Cercle n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre de vous dont les œuvres, aprés une longue période de production étonnamment féconde, semblent revêtir de plus en plus, au fur et à mesure qu'elles éclosent, une jeunesse et une fraîcheur nouvelles.

Lorsque, il y a peu de temps, surgit dans le monde de la littérature et de l'art l'idée de manifester au grand artiste que vous êtes l'admiration et le respect que lui inspirent votre talent et votre caractère, l'Avant-Garde crut qu'elle ne pouvait rester étrangère au juste hommage qui devait vous être publiquement rendu.

L'occasion se présentait belle pour elle de vous exprimer toute la gratitude que vous doivent ceux qui pensent que le patrimoine intellectuel d'une nation constitue sa fortune la plus sûre et la plus impérissable.

Il nous a paru que la terre wallonne où depuis une vingtaine d'années s'est formée une école d'artistes et de littérateurs sur laquelle votre œuvre exerça sûrement une influence et dont la notoriété s'étend maintenant bien au-delà de nos limites géographiques, il nous a paru, dis-je, que la terre wallonne pouvait et devait prendre part à cette manifestation glorificatrice d'un des plus éminents représentants de la Belgique contemporaine.

L'appel que nous avons fait à nos concitoyens, réunit des adhésions empressées dans tous les milieux où vit la pensée indépendante

et cette assemblée où des hommes d'opinions diverses se trouvent unis en un fraternel enthousiasme, et où ne manquent même pas certains éléments qui faillirent ailleurs, vous dit assez le respect dont s'entoure votre nom et votre œuvre en Wallonie.

Dans quelques jours une série de représentations de *Un Mâle* que nous avons organisées, permettra à un public plus nombreux de vous acclamer et de vous fêter.

Ce n'est donc pas une démonstration limitée à notre cercle qui nous rassemble ici. C'est une Manifestation wallonne et rien n'est, je pense, plus légitime.

Vous avez, Maître, dans plus d'une de vos œuvres touché par trop de côtés les particularités qui caractérisent l'Ame wallonne pour que vos livres n'aient pas suscité parmi nous un enthousiasme et une admiration tous naturels.

Parallèlement, et bien que votre personnalité si distincte échappe quelque peu aux influences de races qu'elle domine, nous croyons que la Wallonie avec son génie propre a pu vous inspirer maintes pages parmi vos plus belles.

De là la communauté de sentiments qui nous réunit aujourd'hui et nous voudrions que, pendant les heures que vous passez au milieu de nous, vous puissiez vous sentir vraiment chez vous, au milieu de cœurs remplis de respectueuse admiration.

Parlerai-je de votre vie littéraire : incessant combat pour la cause de l'Art ?

Dirai-je votre inlassable ardeur dans l'éternelle et grande lutte pour la conquête de la beauté ?

Célébrerai-je votre œuvre qui est comme un long et passionné cantique à la nature, un hymne magnifique à la vie ?

Tout cela fut dit en des termes que je ne saurais égaler, avec une compétence à laquelle je ne pourrais prétendre.

Je veux cependant vous louer d'avoir eu beaucoup d'adversaires et même d'ennemis.

Ce qui, pour des médiocres, des ambitieux, des normaux, serait une infortune, est, pour les âmes fortes et fières, un honneur, car c'est l'aveu de leur valeur, la reconnaissance tacite de leur supériorité.

Aujourd'hui même, alors que votre gloire littéraire illumine d'un irradiant éclat la Belgique intellectuelle, vous avez la joie de vous dire que votre nom suscite encore bien des haines, les unes avérées, les autres occultes.

Et cela est bien.

Et il est bon qu'il en soit ainsi car ces ombres ne donnent que plus de brillant à la lumière dont rayonne votre œuvre, et votre conscience d'artiste est, ainsi, nette de toute compromission.

Mais, si vous vous êtes volontairement privé des faveurs que certains savent si adroitement et si profitablement attirer à eux, vous possédez au moins cette rare et précieuse jouissance de vous savoir estimé, aimé et admiré par tous ceux qui représentent la pensée libre, généreuse et tolérante.

Si des natures telles que la vôtre avaient besoin d'un réconfort, vous le trouveriez dans notre unanime accord pour proclamer la magnificence de l'édifice dont vous êtes le génial ouvrier.

Je suis heureux, Maître, d'avoir pu vous dire ces choses au nom de l'Avant-Garde comme au nom de ceux qui ont tenu à se joindre à elle et je terminerai en exprimant l'espoir que longtemps encore il vous soit donné de montrer aux générations nouvelles le haut et noble exemple de la foi dans l'art et de l'espérance dans l'avenir.

De M. Albert Mockel.

Cher maître et ami,

Je ne suis pas l'homme des discours ; mais on m'a demandé de vous souhaiter la bienvenue au nom des écrivains français du pays wallon, — et de cette génération dont l'adolescence a connu le joyeux rayonnement de vos premiers livres.

Un jeune confrère vous dira l'admiration des derniers venus dans les lettres. On m'a désigné pour vous exprimer la reconnaissance de vos cadets plus immédiats, en terre wallonne.

J'en vois plusieurs parmi nous ; d'autres n'ont pu venir, mais je sais que leur cœur est ici. Avec eux nous avions fondé il y a près de vingt ans une revue d'art, *la Wallonie*, à laquelle vous avez donné, pendant sept années, votre collaboration généreuse. Ils s'appellent Charles de Tombeur, Demblon, Hector Chainaye, Arnold Goffin, Jules et Georges Destrée, Fernand Severin, Maurice Wilmotte, Ernest Mahaim, Pierre Olin, Gustave Rahlenbeck, Siville, Aug. Vierset, Maubel, Fontainas, Georges Garnir, Elskamp, Louis Delattre, Hubert Krains, Henrotay, Charles Delchevalerie, Paul Gérardy, Desombiaux, Jean Delville, Edmond Rassenfosse, Charles Bronne, Gilbart, Paschal, Thonnar, — il en est d'autres. Recevez un hommage que je vous adresse en leur nom, de tout cœur et en toute simplicité.

Vous avez, sachez-le, un privilége assez rare : Dans ce pays où se rencontrent deux races à peu près étrangères l'une à l'autre, chacune d'elles trouve en vous quelque raison particulière de s'exalter, une nuance de clarté où elle s'apparaît embellie.

Certes les Flamands vous doivent beaucoup. Vous êtes presque un des leurs et vous partagez peut-être mieux que nous leur goût pour l'opulence et les ornements magnifiques. Vous les avez peints tels qu'ils sont et tels qu'ils aiment à être peints, dans la splendide exubérance de la couleur. Vous avez dit la riche et lourde force de ces grands corps où la vie circule en pleine chair, et vous avez trouvé sous leurs brusques ardeurs une âme de silence et de résignation.

Mais notre petite patrie se découvre elle aussi, dans cette grande patrie qu'est votre œuvre. Vous avez connu et compris les gens de chez nous, — leurs gestes, le décor où ils vivent, la joie et la douleur dont tous leurs mouvements s'environnent.

Octave Pirmez avait dit quelques-unes de nos réflexions en face de la nature et parmi les êtres qui la peuplent : vous avez suscité ces êtres devant nous, et cette même nature vous l'avez montrée toute vivante.

Vous avez même pénétré au fond de nous avec une force singulière, le jour où vous avez créé le premier de vos types wallons. La jeune vigueur de Cachaprés remplit la forêt, les champs et les villages. Il est vif, nerveux, résistant et souple, et il a mille tendresses cachées en dépit de son métier d'homme des bois. Il est le fils de la nature, et il songe parfois à elle avec une sorte d'obscur sentiment panthéiste. En cette figure d'exception, nous devinons des choses qui vivent en nous-mêmes. Cachaprés est comme un frère sauvage qui nous parle notre langue, nous conte des souvenirs oubliés, et garde en son rude visage un sourire qui nous est familier. N'est-il pas un enfant perdu de notre grande famille? N'est-il pas, comme la plupart de nous, un *individualiste* né ?

Ce type, vous l'avez renouvelé ensuite et l'avez complété en le parant d'une grâce ingénue : C'est la fierté juvénile du Sylvan de l'*Ile Vierge*, et c'est, tout près de nous, le libre garçon aux forces généreuses, tout frémissant d'un doux et d'un secret émoi, le franc et le naïf enivré de plein air que vous faites grandir *au cœur frais de la forêt*.

Cette fois, c'est notre pensée elle-même qui nous apparait tout à coup. Notre rêve s'est fait chair ; et nous contemplons ici,

magnifiée par votre art, l'une des images idéales où notre âme de Wallons aspire à se formuler.

Voilà, certes, de grandes et de justes raisons pour l'acte de reconnaissance et de foi que j'accomplis en m'inclinant devant votre œuvre. Mais notre gratitude vous est due encore pour avoir réveillé en nous, par votre admirable leçon, l'amour et le respect de cette noble langue française que nous avons apprise parmi les baisers maternels, et qui, pour nos esprits, fut elle-même une Mère.

Oscar Colson vous en a remercié à Bruxelles par quelques paroles d'autant plus significatives, qu'il avait emprunté pour elles le dialecte liégeois :

« C'est en français que vous avez écrit, disait-il, dans ce langage » que nous portons, nous, au-dessus de tous les langages. Si les » Wallons gardent au cœur l'amour de leur riant patois, ils ont le » devoir de dire, et nous le disons bien haut, que le français, seul, » nous rattache à ces hommes d'autrefois qui ont assuré à la civili- » sation actuelle la plus grande part de sa noblesse... Et c'est une » joie, une grande joie pour nous, de revoir à chacun de vos livres » ce doux langage de France encore une fois chargé de beautés » nouvelles. »

Vous le savez tous, ici, ce qu'on avait fait en Belgique de cette fière langue française ! La négligence de ceux qui en avaient la garde l'avait abandonnée à des amants séniles. Sa beauté toujours jeune, élégante et divine, était humiliée par l'étreinte de ces mains où l'on sentait la mort. Elle agonisait, semblait-il, dans ces bras de vieillards... En vérité, messieurs, il était temps qu'on vînt la délivrer. — Quelqu'un vint en effet, et celui-là c'était un Mâle.

Vous êtes arrivé parmi nous, vous, Camille Lemonnier, et vous nous avez rappelé qu'il est un art d'écrire. Pour la foule, il suffit de savoir *rédiger*, — les lettrés seuls *écrivent*. Ils ne l'apprennent que lentement, par un fervent labeur où il faut de la foi et l'oubli de soi-même. Mais ce labeur, cette foi et cette abnégation nous pouvions les voir en vous-même, et vous nous entraîniez par la puissante persuasion de vos livres.

Certes, la beauté française était là, qui sollicitait notre esprit comme la France elle-même sollicite notre cœur. Mais n'étiez-vous pas son porte-paroles, vous, l'un des plus brillants des écrivains français ? Tout près de nous, vous nous donniez un magnifique exemple ; vous nous appreniez que l'art des lettres n'est pas le simple fait d'accorder la grammaire avec le son d'une pensée, — mais qu'il faut, pour écrire, donner librement tout son être : voir, entendre, sentir, et prendre en soi-même la vie pour créer de la vie.

On n'osait plus, à vos côtés, abandonner sa plume, abaisser son esprit à la lâcheté des trop faciles besognes où la phrase se meurt d'avoir été conçue sans amour. Nous le savions par vous : l'acte d'écrire est un acte de passion. Il faut, pour que l'œuvre soit bonne, qu'elle tende toutes nos forces et nous laisse frémissants de la nuque aux orteils.

Voilà, cher maître, ce que nous avons lu dans vos livres. Nous y avons connu la noblesse du travail et la fierté réconfortante d'une foi qui s'est dévouée à son œuvre. Nous y avons trouvé encore des idées hautes et vitales : celle de la grandeur de la race, la communion filiale de l'homme avec la maternelle nature et sa fraternelle union avec l'homme lui-même ; la liberté enfin, la grande et véritable liberté, celle dont ne s'occupe guère la politique, et celle-là pourtant qui nous importe le plus : je veux dire la force idéale d'un être vivant par soi-même, et qui entend les voix de ses instincts répondre aux voix de l'univers.

Accueillez donc notre salut et notre hommage, à nous qui voulons être dignes de cette liberté là. Vous avez mérité les marques de respect d'une jeunesse qui n'en est point prodigue, et nous nous inclinons sans bassesse devant un homme qui ne nous a commandé jamais, sinon par son impérieux exemple.

Vous avez su garder, dans la virilité de votre esprit, cette ardeur généreuse et hardie qui est l'adolescence du cœur, et qui sait conquérir les cœurs adolescents... Et si je devais, avec l'écrivain qu'ils connaissent, présenter aux camarades liégeois l'homme que vous êtes, je dirais simplement : « Le voici. Saluez un maître encore si jeune, à qui l'on pense parfois comme à un vieil ami. »

De M. Olympe Gilbart.

Maître,

Je porte votre santé au nom de ceux qui ont la joie précieuse de vous connaître dans votre vie de tous les jours et de savoir toute l'étendue de votre bonté.

Dans le monde des lettres, où l'envie jouit d'une faveur particulière, où les subtilités malicieuses sont si jalousement utilisées, — et souvent avec une adresse rare autant que perfide — il est réconfortant de voir une universelle sympathie entourer votre personne.

Vous n'avez jamais été parmi les courtisans et toujours vous avez gardé avec une fierté farouche la plénitude de votre indépen-

dance. Et voyez quel concours admirable d'individualités vous acclame ce soir !

On vous récompensa d'ailleurs dans certaines sphères par des actions de grâce toutes spéciales qui marqueront plus tard d'un signe indélébile de honte les gens qui ont la mission d'encourager les manifestations artistiques de la pensée.

Mais vous avez, à travers tous les obstacles dont le pharisaïsme ambiant voulut embarrasser votre marche intrépide, persévéré dans la tâche que vous dictait la divination souveraine de votre miraculeux instinct. En dépit des volontaires incompréhensions officielles, malgré les hypocrites et criminelles tentatives d'asphyxie intellectuelle dont vous fûtes menacé, vous êtes resté robuste comme un chêne majestueux qui balance orgueilleusement sa frondaison sonore au milieu des plus furieuses tempêtes.

Et pour ceux qui connaissent votre belle santé morale, ce fut après quelques heures d'amertume, le triomphe puissant, irrésistible, de votre rayonnante personnalité qui illumina tous les esprits et ensoleilla tous les cœurs.

La pureté et l'élévation de vos conceptions émerveillent toutes les consciences et vos œuvres sont les échos vibrants, pantelants et fidèles de votre tempérament,

Vous ne vous êtes jamais menti à vous-même et vous avez ainsi enseigné à la jeunesse, par l'édification éclatante de votre œuvre, le prestige de la pensée libre et le secret de la vraie originalité.

J'ai la joie de vous apprécier très souvent. Je sais de quelle sollicitude empressée vous suivez les efforts des jeunes gens qui ont recours à vous. Je connais l'admiration religieuse dont vous êtes frémissant devant les spectacles de la nature, et j'ai goûté dans votre langage la ferveur enthousiaste et sincère qui vous anime. Vous n'avez qu'un idéal, l'idéal des forts et des purs : la beauté par la santé. Tout votre œuvre respire comme votre personne l'énergie saine et la générosité fécondante.

Devant l'art, vous êtes le prêtre pieux qui n'a pas assez d'holocaustes pour exprimer son amour, et qui se souhaite toujours plus de force pour élever plus haut ses hommages dévotieux.

Sensible à toutes les expressions de la pensée, vous accueillez les efforts d'où qu'ils viennent. Vous dispensez à tous ceux qui vous approchent les trésors fastueux de vos sensations divinatrices et vous êtes pour eux le maître de joie et de bon accueil.

Vous initiez les âmes aux frissons éternels, ceux qui chuchotent dans la sève des branches naissantes, qui grondent dans les végétations épanouies, qui passent en caresses d'amour avec le vent printanier, qui éclairent les fronts purs des enfants.

Quiconque a entendu le son de votre voix chaleureuse, cordiale et passionnée ne vous oublie pas. Vous laissez dans les cerveaux et dans les cœurs l'irradiation lumineuse de votre foi brûlante et vous exercez l'influence salutaire qui fait le sang rouge, tumultueux et créateur.

Maître, je vous salue un honnête homme, un noble artiste, un somptueux écrivain, un grand bienfaiteur et, au nom de ceux qui joignent à une admiration sans bornes pour votre œuvre gigantesque une estime profonde pour votre émouvante humanité, je vous dis un filial merci !

De M. Charles Magnette.

Si, dans cette série de discours, une modeste place m'a été réservée, ce n'est à coup sûr point parce que ceux qui ont bien voulu me la garder se sont avisés que je fus, voici plus de vingt ans, avec Albert Grésil, Max Waller et d'autres, parmi les fondateurs et collaborateurs de cette *Jeune Revue Littéraire* qui, rapidement — tel un bouton informe se muant en fleur superbe — devint et resta *La Jeune Belgique.*

C'est bien plutôt parce que je suis de ceux-là dont la plume s'est rouillée, et dont l'admiration pour les Maîtres — pour le Maître que nous fêtons — est d'autant plus vive, plus sincère, plus profonde, qu'ils ont pu, par eux-mêmes, se convaincre de la grandeur et de la difficulté de cette œuvre : penser hautement, largement, librement, et habiller cette Pensée de grâce et de splendeur, pour en faire la maîtresse du cœur et du cerveau de ceux à qui elle apparaît!

Œuvre souveraine, souverainement accomplie!

C'est parce que, après ceux qui comme vous, ont l'art pour préoccupation essentielle, qui vivent en l'art et pour l'art, et en qui aussi il vit et vibre, il a semblé bon d'entendre ceux pour lesquels, en somme, vous avez travaillé, peiné, joui et souffert; ceux qui, dans la masse impénétrée, et pour longtemps encore, hélas, impénétrable à la vraie et humaine beauté, vous ont compris et cherchent à vous faire comprendre.

C'est pour ceux-là que je parle.

Et, en leur nom, je vous dis :

Vous avez fait — et vous allez la continuer — une Œuvre grande, généreuse, désintéressée, essentiellement humaine.

Comme l'énorme Emile Zola, vous avez le culte de la Vie, dans toutes ses manifestations.

Vous rêvez, vous voulez une Humanité dégagée des terreurs et des angoisses, goûtant enfin, après des myriades de siècles d'évolution, la joie et la dignité de la Vie. Et, pour cela, vous rêvez, et vous voulez avec nous, que cette misère qui fut jusqu'ici le lot, le triste lot, de presque tous les hommes, s'abolisse et fasse place à toute la joie que pourra donner, que donnera un jour, la Vie solidaire et rationnelle des hommes, enfin éclairés et unis.

Et voilà pourquoi, en des livres qui resplendissent ainsi que des toiles de Maîtres, vous peignez la Vie : la vie nationale, la vie sociale, la vie des campagnes et celle des villes; la vie et le crime, la vie et la paix et le bonheur.

Aussi, vous les avez rencontrés sur votre chemin tous ceux-là qui haïssent et méprisent la Vie, parce qu'elle n'est pour eux qu'une préparation à ne plus vivre ; tous ceux-là qui haïssent, avilissent et dégradent l'Amour, parce qu'il est l'expression la plus haute de la Vie.

Tantôt ils ont, sur votre route, répandu des ordures que vous n'avez même point aperçues; tantôt ils ont feint de vous ignorer, dans un aveuglement que la postérité ne parviendra pas à comprendre !

Et pourtant combien, à n'en pas douter, qui vous connaissent, sans oser le dire, et que vous avez, suprême triomphe! forcés à rougir devant eux-mêmes!

Mais, que vous importe !

N'allez-vous pas parce qu'il est en votre destinée et en votre pouvoir d'aller, et d'être un prophète de liberté, de progrès et d'amour?

Votre sérénité n'est qu'une des faces de votre puissance!

Aussi, peut-être, pas plus que les vitupérations des autres, nos louanges et notre enthousiasme n'auront le don de vous émouvoir.

Qu'importe encore?

De même que vous faites votre tâche parce qu'il le faut, parce qu'elle est en vous, irrésistiblement, nous accomplissons la nôtre, une partie de la nôtre.

C'est notre devoir d'exalter, de déifier la pensée libre, magnifiquement exprimée.

C'est notre devoir, et c'est notre joie, de crier les émotions que remue en nous le spectacle d'un de ces hommes rares, en qui s'incarne et se féconde le plus merveilleux instrument du progrès humain, la liberté absolue, énergique, opiniâtre, complète, des manifestations intellectuelles.

Et quand, à cette puissance de la volonté, s'allient le Verbe enchanteur et la tendresse infinie du cœur, il faut s'incliner tout bas devant celui qui réunit en lui ces dons précieux et qui, étant un surhomme, s'impose et domine.

C'est ce que je fais, en un mouvement de respectueuse et d'affectueuse admiration.

De M. Auguste Donnay.

Au nom des artistes de Liége, qu'il me soit permis — en votre œuvre — de louer les pages magnifiant l'Art.

A l'encontre des abstracteurs de quintessence, lesquels argumentent, ergotent et dissèquent si bien qu'ils en arrivent, uniquement, à détruire les œuvres — vous êtes, Maître, parmi les très rares qui sachent écrire sur l'Art d'une façon efficace.

Il suffit de vous lire.

Et parce que vous êtes le peintre de la Vie, les Vies renaissent pour vous.

Voici que Albert Dürer vous reçoit dans sa maison de Nuremberg — Vous parlez avec Holbein — Monseigneur Pierre-Paul-Rubens vous donne ses pinceaux pour que vous amplifiiez magnifiquement le Verbe qui le va glorifier. Et je crois bien que c'est Frans Hals qui vous enseigna la puissance d'une touche à la fois emportée et certaine.

Jordaens vous serre la main — Van Dyck vous salue d'un geste aristocratique — Vous adressez à Watteau un élégant madrigal. Et les Petits Maîtres se rangent respectueux à votre passage, lorsque vous sortez songeur de l'atelier de Rembrandt, cet alchimiste de l'ombre.

Et qu'il s'agisse des Primitifs — qui peignaient leur œuvre à genoux — tel était grand le Respect, en leur art — ou bien des Tailleurs de pierre, imagiers ingénus qui décorèrent de vie l'architecture d'autrefois, — les Vies renaissent pour vous et par vous.

Ensuite c'est Millet, Corot, Hyppolite Boulanger, Dubois, les Stévens, Félicien Rops, Wervée, d'autres encore, dont vous glorifiez l'œuvre.

Vous commentez aussi Rodin, cet admirable sculpteur qui engangue l'idée moderne en sa forme adéquate. Le grand Constantin Meunier trouve en vous un panégyriste absolument éloquent, et, lorsque vous célébrez Emile Claus, cet artiste qui peint avec du soleil, vos phrases vibrent comme un tympanon en des mains enthousiastes.

... Serait-ce, Maître, parce que vous êtes le Grand Enthousiaste que vous êtes le Bon Critique d'art ?...

De M. Arthur Colson.

Maître, qui resplendissez des inaltérables clartés de la gloire, un des derniers parmi ceux que conduisit et réconforta votre bonté, vient, en ce jour de joie, d'orgueil et de triomphe, vous remercier au nom des Jeunes, parce que, jamais, leur espoir en votre appui ne fut déçu.

Vous, le Grand, vous suivez avec une sollicitude attentive, la bousculade grouillante de nos maladroites activités, toujours prêt à donner le sauf-conduit de votre nom aux talents en larve que la critique, peut-être, sans vous, eût écrasés.

Vous, l'Initié, vous avez sondé les mystérieux arcanes de la vie universelle ; vous nous en avez appris la splendeur souveraine et le sens profond.

Grâce à vous, nous voici conscients de nous-mêmes et de la loi admirable qui règne sans trêve, qui fait naître la vie de la mort, dans les éblouissantes et déconcertantes renaissances des êtres et des choses. Grâce à vous encore, nous sommes fiers et fous de vivre nos heures avec tout ce qui fleurit et chante : avec les éphémères à la joie bruissante, avec les sèves à la silencieuse poussée, avec les fumées de l'espace aux flottements rêveurs et mous, avec les mondes qui fulgurent en tourbillonnements éperdus à travers l'immensité.

Puisque vous avez tant fait pour nos jeunes âmes d'artistes et pour nos consciences d'hommes, puisque nous vous aimons, laissez-moi vous dire, Maître :

Nous serons d'heureux enfants, si le tendre œillet rose de notre juvénile et enthousiaste admiration peut, comme la fleur écarlate que vous aimez tant, occuper une petite place auprès de votre grand cœur.

De M. Hector de Sélys.

Chargé par mes amis ici présents d'exprimer leur admiration pour le grand écrivain que l'on célèbre aujourd'hui, j'ai la conviction qu'en m'acquittant de cette mission, je ne me ferai pas seulement l'interprète d'un groupe d'étudiants, mais de tout ce que la Jeunesse universitaire compte d'éléments généreux, d'esprits libres et indépendants.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de rappeler combien l'Art doit à M. Camille Lemonnier. Je me garderai d'entreprendre une tâche à ce point au-dessus de mes forces.

Je dirai simplement que nous autres, les jeunes, émancipés, nous n'avons de respect que pour ce qui est vrai ; que nos sympathies ne vont qu'à ceux qui osent dire ce qu'ils pensent et ce qu'ils sentent, avec netteté, sans réticence, et attaquer ouvertement ce qu'ils considèrent comme vil et haïssable.

Voilà pourquoi Camille Lemonnier est, je ne dirai pas un de nos dieux — nous n'en avons pas — mais un de ces surhommes que nous vénérons.

Oui, nous le vénérons ! Nous le disons bien haut, car nous ignorons encore — et puissions-nous les ignorer toujours ! — les rancunes, l'envie, les bas calculs qui poussent tantôt à un mutisme rageur, tantôt à des propos hypocrites....

Et nous lui sommes reconnaissants, profondément, des aspirations élevées, des sentiments vivifiants qu'il a si souvent fait naître en nous.

Que de fois, en proie à l'exaspération ou au découragement, la lecture de quelques pages de l'incomparable artiste belge ne nous a-t-elle pas procuré l'apaisement et des forces nouvelles ?

Ah ! quelle joie ! que de douces espérances ! que de rêves enchanteurs ! quand, sous son souffle puissant, irrésistible, nous avons entendu craquer l'édifice vermoulu des conventions stupides et des préjugés maudits ! !

O Maître vénéré ! Nous vous en supplions — assoiffés de Liberté et de Justice — continuez à combattre ce qui n'engendra jamais qu'esclavage et misère, à opposer, avec votre mâle éloquence, les éternelles lois de la Nature aux fers que les hommes se forgent tous les jours, la beauté, la grandeur de ce qui se développe et vit librement aux tristes choses qu'enfantent la contrainte et la routine !...

Oh ! continuez ! Et en vous lisant, nous apprendrons à être nos propres maîtres ; nous discernerons ce que nous devons aimer et ce que nous devons maudire.

Le culte du Beau et du Bien fera battre nos cœurs.... Et pleins d'un espoir viril, nous entreverrons, transportés d'allégresse, le jour heureux où l'Humanité se réveillant superbe, frémissante de vie comme, à l'aurore, la forêt du *Mâle*, il n'y aura plus de gestes mesquins et dégradants.

De M. Charles Delchevalerie.

Mon cher Maître,

Quand, à Bruxelles, il y a quelque trois semaines, au cours d'une manifestation inoubliable, vous fûtes salué par l'élite intellectuelle de la nation, un des journalistes qui se firent les historiographes

de cette noble soirée émit un regret. « Après tant de toasts d'une si parfaite éloquence et d'une si juste opportunité, dit-il, il semblait qu'on dût encore en entendre un, qu'on n'a pas entendu, celui du Monsieur qui a lu les cinquante volumes, le toast de l'Introuvable ».

En terminant son compte-rendu par cette boutade, ce chroniqueur, d'ailleurs éminent, sacrifiait à un très vieil usage, à un usage un peu démodé, qui veut que les journalistes de chez nous emploient le mode ironique lorsqu'ils parlent de littérature. Il ne faut pas lui en garder rancune. Son ironie était certainement bienveillante. Aussi bien, puisqu'une loi de la nature veut que rien ne se perde, elle avait sa mystérieuse raison d'être, puisqu'elle nous a fait réfléchir. Et c'est dans cette ironie même que je trouve mon excuse, quand je me lève, en cette fervente soirée, pour ajouter ma petite fleur au somptueux bouquet, pour joindre mon hommage à ceux que vous venez d'entendre.

Laissez-moi le dire tout de suite : je ne suis pas l'Introuvable. Je n'ai pas lu vos cinquante, vos cinquante-cinq volumes, et je le regrette infiniment. Il ne me sera pas possible de satisfaire M. Tardieu. Et j'ajouterai :

L'Introuvable, celui qui a eu le bonheur de suivre pas à pas, depuis quarante années, votre génial effort, il existe sans doute, et il n'est pas unique. Mais à coup sûr on n'en trouvera pas beaucoup d'exemplaires parmi les centaines d'admirateurs qui vous fêtèrent à Bruxelles, parmi ceux qui vous fêteront à Paris, parmi ceux qui depuis plus d'un mois vous glorifient dans la presse de France et de Belgique, parmi ceux enfin qui se sont réunis aujourd'hui pour vous acclamer en notre Capitale wallonne.

Dès lors, c'est à titre d'humble et anonyme lecteur que je continue, et que je confesse la honte qu'il y a pour nous à ne pas connaître en son entier une œuvre comme la vôtre. Mais s'il en est peu qui la puissent apprécier complètement, dans le détail de sa masse gigantesque, votre triomphe actuel est d'autant plus admirable.

La Belgique intellectuelle vous acclame, et pourtant la Belgique, même intellectuelle, ne lit guère. Le nombre n'est pas énorme de ceux qui ont lu dix de vos romans. Combien ne connaissent de vous qu'un livre, que quelques pages ! Néanmoins, vous les voyez autour de vous, vos lecteurs, pleins d'enthousiasme. Car ceux qui n'ont lu qu'un livre, et ceux qui n'ont lu qu'une seule page, y ont découvert de suffisantes raisons pour vous saluer avec une déférente émotion.

Il n'est pas nécessaire d'être l'Introuvable pour vous admirer et vous aimer. Il suffit d'avoir entrevu votre œuvre sous un de ses multiples aspects, il suffit d'avoir communié avec la beauté dont

vous évoquez si fastueusement les divers et changeants prestiges pour vous honorer et vous dédier cette durable gratitude que l'on voue à ceux qui amplifièrent notre esprit en nous révélant d'inédites merveilles.

Nos admirations, nous en faisons une gerbe dont la frémissante bigarrure est pour vous un spécial motif d'orgueil.

Tel vous admirera comme peintre minutieux du décor ; tel verra surtout en vous l'auteur d'amples fresques sociales ; un autre louera le psychologue divinateur, analyste des conflits secrets de notre être ; tel encore sera frappé par la pénétrante intuition qui donne un si vigoureux relief aux paysans de vos contes ; tel vantera votre compréhension si juvénilement panthéiste de la nature, votre subtile, votre insolite perception de la vie des choses ; tel enfin sera enthousiasmé par votre fière et généreuse idéologie.

Il y a de quoi valoir à leur auteur la gloire d'un Andersen dans les innombrables pages que vous avez spécialement écrites pour les enfants. Certains de vos livres donnent aux femmes la joie d'être indiciblement comprises. Les artistes vous doivent sur l'art des lumières qu'ils n'espéraient point. N'avez-vous pas, jadis, montré sa voie à notre grand Constantin Meunier ?

Critique littéraire, vous avez eu — quand par exemple vous avez défini Emile Verhaeren « un grand ingénu violent » — des trouvailles que vous envient les professionnels.... Et vos romans, et vos contes ! Ceux de jadis et ceux d'hier, ceux qui sont noirs comme la nuit sans étoiles et ceux qui sont clairs comme un ciel apaisé ! Et votre prose, étrangement souple, vivante et fleurie, que l'on aime ici pour son opulence, et là pour sa simplicité...

C'est pour chacun de ces détails, c'est pour cet ensemble unique et merveilleux, pour tant de beautés réunies et qui, dispersées, rendraient célèbres vingt écrivains, que l'on vous aime et que l'on vous admire. Et c'est encore pour le noble, pour l'intransigeant exemple de votre quotidien labeur, pour votre maturité plus juvénile que tant de jeunesses et qui promet encore, à notre faim spirituelle, de multiples et prodigieuses moissons...

Ils ont bien raison, ceux qui vinrent après vous, lorsqu'ils se plaisent à vous appeler leur maître à tous... Sans doute il ne dépendait pas de vous de créer des talents, de faire surgir du néant les écrivains qui sont aujourd'hui l'honneur de nos jeunes lettres. Mais votre effort, réalisé dans l'enthousiasme d'une indéfectible foi, fut pour eux une leçon de courage en même temps qu'une révélation de beauté. Vous êtes celui qui, aux temps anciens, lutta sans troupes, pour imposer à la foule maussade les vérités merveilleuses.

Vous avez fait resplendir le soleil au milieu des brouillards, vous avez tiré de ses limbes la princesse endormie. Vous avez donné aux jeunes une conscience moins craintive d'eux-mêmes. Aux heures de bataille, vous étiez leur vivant drapeau !

Combien d'œuvres hautes n'aviez-vous pas entassées déjà, alors que toute tentative littéraire sombrait dans un morne silence, alors que vous étiez encore seul, avec ces illustres ancêtres, Charles de Coster et Octave Pirmez, à vous dresser contre la rétrograde hostilité des pontifes !

Depuis, vous n'avez cessé de combattre, montrant la tâche à accomplir aux cohortes que votre geste avait galvanisées, apprenant à l'étranger à honorer en vous cette Belgique qui vous honora si peu.

Dans notre naissante littérature, vous êtes le maître par votre inlassable effort vers la vérité et la beauté, par votre militante vaillance intellectuelle, par cette supérieure loyauté d'artiste qui vous valut la haine tenace de Tartufe. Vous êtes le maître par votre talent fait de puissance et d'abondance, viril et délicat, expansif et contenu, par votre génie continuellement en travail, par cette force généreuse, toujours apte à se renouveler, qui vous a permis d'accumuler tant de chefs-d'œuvre divers. Vous avez conquis la renommée de haute lutte, et vous continuez votre tâche, avec une santé morale inextinguible, avec une verve torrentielle, à la façon d'une force élémentaire, en dépit de l'indifférence et des outrages.

Car, sachons le dire, et proclamons-le : votre gloire est loin d'être celle que vous méritez. Vous êtes plus célèbre au delà de nos frontières qu'en Belgique. Et pourtant quel écrivain est plus puissamment, plus noblement national ? Vous avez décrit les fastes de la patrie en ce livre grandiose et filial, la *Belgique* ; critique, historien, romancier, conteur, dramaturge, vous avez produit plus de cinquante volumes où s'atteste, dans une profusion prestigieuse, la compréhension la plus vaste et la plus pénétrante de la dualité de l'âme natale.

Prince aux multiples territoires, vous passez de l'ingénuité des *Contes flamands* aux truculences lyriques du *Mâle ;* après avoir buriné les eaux-fortes du *Mort*, vous peignez les tragiques flambées de l'*Hystérique* avant d'exprimer les délicatesses de votre modernisme dans les proses cristallines de l'*Arche*. — *Les Charniers*, *Thérèse Monique*, *Un coin de village*, *Ceux de la Glèbe*, *La Fin des bourgeois*, *M*[me] *Lupar*, *La Faute de M*[me] *Charvet*, vingt œuvres rayonnantes se suivent...

Votre esprit retrouve la pureté de la sensation primitive pour nous décrire dans *Adam et Eve* et *Au cœur frais de la Forêt*, les

subtiles féeries de l'instinct. Vous vous penchez avec une charité vengeresse sur la misère morale de *l'Homme en Amour*. Après le poème douloureux des *Deux Consciences*, vous chantez le poème ensoleillé du *Vent dans les Moulins*. Hier enfin, patient enlumineur, vous évoquiez, dans le décor d'un moyen-âge puéril et charmant, la petite âme mystique du *Petit Homme de Dieu.*

Ecrivain-Protée, vous déconcertez, vous subjuguez, vous enthousiasmez par l'opulence de votre intelligence créatrice, par vos exceptionnels dons d'expression, par l'indépendance et la fécondité de votre effort. Vous n'êtes ni flamand, ni wallon, vous êtes l'un et l'autre à la fois, votre labeur est un pathétique, un réconfortant spectacle, et votre génie est un magnifique, un admirable phénomène....

Mon cher Maître,

Permettez à tous ceux qui ne sont pas l'Introuvable, et qui vous aiment comme s'ils l'étaient, de vous saluer avant que vous ne repreniez la page interrompue.

Permettez à la foule de vos lecteurs wallons de vous dédier par ma voix, avec le bonheur ému des admirations qui trouvent enfin l'occasion de s'exprimer, leur plus joyeux, leur plus fervent hommage !

Réponse de Camille Lemonnier.

Messieurs, mes chers amis,

C'est la seconde fois que vous m'accueillez, la seconde fois que je sens près du mien le grand cœur de Liége, valeureux et tendre. Le passé n'existe plus dans la joie de l'heure présente, j'ai abordé vivant la rive merveilleuse qui ne s'ouvrit qu'après la mort pour De Coster et Pirmez...

Si j'ai souffert, j'ai été payé au-delà de mon effort. Cependant, je puis bien rappeler que c'est ici, dans votre cité magnanime, que retentit avec le plus d'éclat l'outrage fait à l'art et à la pensée en la personne de celui qui s'honore d'en avoir été toujours l'intègre et ponctuel ouvrier. L' « Avant-Garde » à l'aîné qui peut-être, en un pays tardif et circonspect, mérita le nom d'écrivain d'avant-garde, apporta le réconfort de son jeune élan magnifique. J'ai fidèlement gardé le souvenir de l'auditoire frémissant devant lequel il me fut permis de parler, dans la sincérité de mon âme et de ma vie. Je vous apparus en homme qui semait avec confiance des idées hardies. Mon labeur et mes forces, je les avais consacrés à n'être point un

artiste inutile. J'avais eu foi dans les mouvements d'un cœur qui se défendait de se séparer du reste des hommes. J'avais écouté les voix profondes qui me persuadaient la dignité de la vie conforme au principe de la personnalité insoumise et libre.

Je ne prévoyais point alors que je reviendrais sitôt parmi vous pour fêter en commun la moisson levée : Car c'est bien la signification de ce banquet. La journée s'est avancée : les semailles, commencées par les hommes de ma génération, et les cadets entrés après moi aux champs de la pensée, ont fructifié. C'est une humanité ardente et sensible que je sens devant moi, prête à continuer l'œuvre pour laquelle nous, les anciens, avions assumé d'exprimer la part de vérité que des hommes de ce temps pouvaient porter en eux.

Je vous reviens à l'heure jeune de l'année où la première neige du printemps fleurit déjà vos bois. Je ne puis, en y songeant, me défendre d'une émotion forte et délicieuse. C'est que je suis ici dans une terre de beauté, de rêve et de vie joyeuse, rafraîchie d'un toujours nouveau printemps. Vous êtes l'âme jeune d'un peuple qui porte ses héroïsmes séculaires comme des trophées de rameaux en fleurs.

Je vous dois de m'éveiller au sentiment le plus puissant qu'il est donné d'éprouver, le lien religieux des communions vitales, à travers l'illusion que le miracle des renaissances que porte en elle la nature s'associe à ce renouvellement de nos pâques intellectuelles. Pour un passionné de la vie comme moi, il y a dans l'accord mystérieux de ces coïncidences une vibration plus intense de mon être intime. Un cœur qui se ravive à vos fraternités croit n'être point encore sur le point de s'éteindre. Vous ajoutez à ses pulsations les forces qui lui viennent de la chaleur du vôtre. Il n'y a point de vertu qui vaille celle-là pour le rajeunissement des énergies sans lesquelles la *terre elle-même cesserait de produire.*

Ah ! votre âme wallonne, si cordiale, et si fraîche, l'âme qui vous fit grands dans le passé et qui, aujourd'hui comme alors, exalte l'expansion sans trêve de vos puissances individuelles ! L'âme qui chante aux lèvres de vos poètes, tendre, ingénue, orageuse, âme de héros et d'enfants, comme l'oiseau sous la feuillée, comme l'enclume sous le marteau, comme le vent qui enfle les drapeaux, comme la chanson timide de l'amant, comme le fleuve aux ondes soyeuses qui passe sous vos ponts ! Ames frémissantes et profondes de votre Remouchamps, de votre Defrecheux, de votre Vrindts, de vos Colson !... Comme vous avez raison de vous enorgueillir de la sève naturelle qui, en chacun d'eux, met un peu du sang de la race entière et jaillit comme la source vive, comme les claires Castalies de votre sol natal !... Je n'ai jamais pu entendre *Lèyîz-me plorer* et *L'avez-ve*

vèyou passer sans me sentir le cœur mouillé comme au contact d'une humanité plus simple que la mienne et demeurée près des origines... C'est bien là le génie d'un peuple charmant et qui a gardé le culte de l'amour, de la jeunesse et de la beauté ! Ah ! ne tardez pas plus longtemps ! Une élégie mélodieuse vaut bien les épopées sonores. Que ce cœur souriant et mélancolique du poète qui chanta dans la langue des ancêtres renaisse de la pierre imagée et façonnée comme un hymne à la poésie éternelle !

L'âme wallonne! L'âme d'un peuple qui efflora en grâces élyséennes et mystiques avec ce divin chanteur de cantiques, César Franck, et qui, sur les lyres dyonisiaques, fit exulter la sensualité païenne d'un Raway! Il me semble qu'on touche là aux points extrêmes de la courbe spirituelle, décrite par votre mentalité wallonne.

La fine essence du naturisme latin, le rêve et la sensibilité germaniques se rejoignent en cette parabole d'art et de poésie, Mockel, Rassenfosse, Berchmans, Donnay, Maréchal, Rulot, esprits contemplatifs et jumeaux qui se réalisèrent par le verbe et l'image. Ce sont là vos gloires très précieuses : elles président à cette célébration de notre âme collective et la décorent comme une allégorie.

Si douce que soit pour moi votre louange, je ne suis et ne veux être ici que l'occasion réflexe d'un hommage public à tous les artisans d'idéal qui, des plaines flamandes aux monts de la Wallonie, étoilèrent de génie le firmament national.

Ne suis-je pas moi-même comme l'arbre dont les racines s'enfoncent au double terreau, — flamand qui se ressouvient parmi vous d'être wallon ?

Souffrez donc que les palmes que m'attribue cette heure admirable soient par moi partagées avec tes fils, ô Liége ! Et ces Edmond Picard, Georges Eekhoud, Em. Verhaeren, Maurice Maeterlinck, pour ne citer que les plus illustres parmi tant d'autres qui imprimèrent leur talon vainqueur sur le roc aride.

Ils furent les bouches d'or en qui se délia la parole et les cœurs émerveillés qui les premiers s'ouvrirent aux spectacles de la vie. Ils furent les libérateurs d'une terre enchaînée et dont toutes les chaînes ne sont pas tombées. Que vos acclamations leur portent, par delà cette enceinte, votre ferveur cordiale et charmée !

Une fête comme celle-ci ne doit pas mourir. De toutes mes forces je souhaite qu'elle éternise au cœur des jeunes gens qui m'écoutent la solennité grave d'un grand soir légendaire. Vous entrez dans la vie, amis, au moment où vos aînés achèvent de gravir les dernières cimes. Tout à l'heure, la brume qui signale le déclin du jour les

enveloppera, regrettant la vie moins pour les satisfactions matérielles qu'elle leur apporta que pour les sacrifices qu'elle exigea d'eux.

Eh bien ! laissez-leur la joie de s'en aller, leur tâche accomplie, avec la confiance que de leurs moelles sortiront des générations plus rapprochées déja des grands soleils que connaîtront les âges. A leur exemple, ayez la Foi et soyez des Hommes, accomplissant simplement le devoir commandé à chacun et n'attendant de la vie que ce qu'elle peut donner, l'humble orgueil d'avoir réalisé sa destinée... Comme ils l'ont fait, tournez-vous vers l'Orient et regardez s'éclairer aux horizons les routes nouvelles.

Dans les épis mûris à leur chaleur, prenez la graine lourde. Et puis, à votre tour, allez, la main ouverte, par la plaine et comme eux semez, semez jusqu'au soir, en pensant au pain futur.





La conférence de M. Albert Mockel

La manifestation liégeoise en l'honneur de Camille Lemonnier s'est clôturée par une série de représentations de la pièce en quatre actes, *Un Mâle*, organisées par M. Van Missiel, directeur du Théâtre du Gymnase, sous les auspices de l'Avant-Garde.

Ces représentations ont eu le plus brillant succès, et elles ne le cédèrent en rien à celles de la création, à Bruxelles et à Liége, il y a une quinzaine d'années.

La première était précédée d'une causerie de M. Albert Mockel, que l'Avant-Garde avait prié de parler de l'œuvre de Lemonnier.

L'orateur a évoqué tout d'abord la situation des lettres belges an moment du premier banquet Lemonnier, en 1883. Charles de Coster était mort, Octave Pirmez était silencieux, nous n'avions guère d'écrivains estimables, et, parmi les journalistes, ceux qui savaient écrire ne s'occupaient pas de littérature, ou combattaient toute tentative rénovatrice.

Lemonnier, en écrivant *Un Mâle*, révèle aux jeunes qu'on peut réaliser de la beauté en peignant les mœurs de chez nous. Un écrivain belge est né, dont l'exemple stimule les énergies adolescentes.

Il est belge, car les caractéristiques de nos deux races coexistent parallèlement en lui. Et s'il est des livres dans lesquels il s'atteste belge « tout court », c'est dans *Madame Lupar*, et dans *La Fin des Bourgeois*.

Mais Camille Lemonnier a prouvé les secrètes affinités qui le relient à notre race dans *Un Mâle*, où il retrace avec un art somptueux la vie rurale du Brabant wallon, et dans *Happe-Chair*, où il donne un relief admirable aux gestes des parias du pays noir.

Aussi bien, l'évocateur des milieux fait bientôt place à un poète infiniment harmonieux et subtil ; et, dès ce moment, son sens de la musique verbale, son écriture, non plus truculente, mais nuancée, son panthéisme, nous le montrent en si parfait accord avec nos secrètes préférences que nous pouvons dire qu'*Adam et Eve*, l'*Ile*

vierge, Au Cœur frais de la forêt, font croire qu'ils ont été écrits par un Wallon de génie.

Célébrant la noble idéologie de ce héros de lettres, son constant effort vers la beauté, vers la liberté, M. Mockel esquisse entre Lemonnier et Zola un juste parallèle. Moins vaste que l'auteur de l'*Assommoir*, Lemonnier est plus subtil, plus artiste, plus varié, peut-être aussi plus profond. Sa merveilleuse diversité est telle qu'on a peine à se représenter son œuvre écrite par un seul homme. Mais le véritable artiste n'est-il pas celui qui pour un sujet nouveau veut une forme nouvelle ?

Après avoir lu quelques pages, très heureusement choisies, du maître, M. Mockel a conclu fort éloquemment en conviant son auditoire à saluer en Lemonnier l'homme dont la vie a pris son orientation dans une double foi, la foi en soi et la foi en la beauté. De longs applaudissements lui ont montré le plaisir qu'éprouvaient les spectateurs à s'associer à son vœu.

Nous publions ci-après un extrait des notes manuscrites réunies par M. Albert Mockel pour sa conférence. L'auteur avait cru devoir les réunir en quelques mots rapides, dans sa conférence parlée. C'est donc, sur le sujet qu'il a traité, une page inédite que M. Albert Mockel, notre nouveau collaborateur, a bien voulu nous offrir pour sa joyeuse entrée dans nos pages.





Camille Lemonnier et le sentiment wallon

Dans *Happe-Chair*, dans *Un Mâle*, nous avons retrouvé nos mœurs, des paysages connus, des gens de chez nous. Camille Lemonnier y décrit, et c'est l'*être physique* qu'il nous montre.

Mais une âme d'artiste comme la sienne ne pouvait se contenter de l'acte minutieux de voir, de noter, de transcrire ; si colorées, si frémissantes qu'elles soient, les descriptions du *Mâle* ne lui suffisent plus.

Voici qu'il publie un récit dont l'action n'est plus que sentimentale : *l'Arche*, ce chef-d'œuvre d'émotion délicate et profonde où nos âmes de Wallons écoutent avec ravissement leur plus secret langage ; — et soudain un poète se révèle dans les larges « romans lyriques » dont Camille Lemonnier a innové la forme. Cette fois il ne s'agira plus directement de la Wallonie ; nulle région ne sera nommée, car la poésie aime à se libérer de tout ce qui la rattache à un moment ou à un lieu particulier ; elle-même suffit à créer le temps et l'espace où résonnera sa musique. Mais un *sentiment* y demeure, qu'on ne peut inventer, et, dans sa manière même de concevoir les choses, le poète suit, comme à son insu, une inclination qu'il ne dirige point. Or cette inclination conduit Camille Lemonnier vers nous : elle le rapproche de notre esprit, et il va composer selon un art qui ressemble au nôtre, avec un *sentiment* voisin du sentiment de nos propres artistes.

Nous sommes bien loin du *Mâle* et de *Happe-Chair ;* rien ne rappelle directement les gestes de notre petit peuple, ni les détails coutumiers de nos mœurs. Mais l'âme de la Wallonie apparait encore, plus subtile, plus voilée et peut-être plus vraie, dans les pénétrantes confidences de l'*Arche* et dans les expansions juvéniles de l'*Ile Vierge, Adam et Eve, Au cœur frais de la Forêt.*

Peut-être la proposition semble-t-elle aventurée. Les caractères de ces deux groupes de livres sont à ce point différents qu'on est tenté de chercher entre-eux des oppositions plutôt que des analogies.

Mais regardons autour de nous : Tout peuple a deux aspects, souvent presque contradictoires, selon qu'on envisage les foules qui le composent ou l'art qu'il a créé. L'Allemand, épais buveur de bière, brutal et rude dans sa masse, a l'idéalité de la musique et de la poésie ; sa philosophie est subtile et profonde. L'Anglais est sportsman et dominateur, mercantile et positif ; mais on trouve chez lui la poésie la plus suave qui soit : celle d'un Shelley et d'un Keats. Si l'on jugeait de Florence d'après l'histoire de la Toscane à son plus beau moment, on n'y verrait qu'un peuple querelleur et perfide, tout agité de guerres où l'esprit de vengeance a peut-être plus de place que la foi patriotique, où l'astuce l'emporte toujours sur l'héroïsme... et voilà la patrie de Ghiberti, de Donatello et de Desiderio, celle de Masolino et de l'Angelico, de Pesellino et de Pollaiuolo, celle de Botticelli, de Léonard, de Michel Ange !

Ici même, les Flamands sont des hommes chez qui la vie physique est vigoureuse et même violente ; ils aiment à glorifier les joies matérielles telles qu'on les voit dans la prodigieuse Kermesse de Rubens au Louvre, ou dans les Kermesses de Teniers ; mais Verhaeren, Van Lerberghe et Maeterlinck sont nés parmi eux, et semblent presque aussi loin d'eux, en leur art, que les Parisiens Baudelaire et Stéphane Mallarmé semblent loin des Parisiens du boulevard.

Non pas, assurément, qu'il y ait divorce complet. Ni Baudelaire ne paraîtra jamais allemand, ni Richard Wagner français, et nous savons fort bien qu'il y a comme une robuste matérialité flamande dans les couleurs splendides d'un Verhaeren, et que Mallarmé est le point extrême de la finesse française. Mais si la plupart des esprits qui donnent à une nation l'intellectuelle clarté ont comme des liens de famille, il y a des différences apparentes vraiment singulières entre eux et cette vivante masse dont ils sont l'image épurée. Pourtant ils nous l'expriment mieux qu'elle ne s'exprime elle-même, car ils l'ont pénétrée parfois à leur insu.

L'art n'est point, comme le dit Taine, le produit « direct » des instincts de la race et du milieu physique. Il est plutôt le développement d'un rythme mystérieux qui dort au fond des foules, qui fait contraste avec leurs mouvements extérieurs, et se réveille de loin en loin dans quelques âmes privilégiées. *Le secret de chaque peuple réside en son* IDÉALITÉ, *et les* ASPIRATIONS *de ses artistes donnent de ses* APPÉTITS *la traduction divine.*

L'homme le plus rude garde en son cœur un point de tendresse cachée dont il se défendrait sans doute comme d'une faiblesse. Achille pleure pour Briseis, Hercŭle est aux pieds d'Omphale, et le

mythe grec dit vrai. L'homme le plus sûr de soi, le mieux d'aplomb dans la vie, a ses instants de timidité où il s'arrête, hésite et se prend à penser à des choses qu'il n'aurait jamais soupçonnées. Les véhémences vitales se transposent en lui, et quelque fibre nerveuse a vibré pour une émotion inconnue.

Pourquoi n'en serait-il pas des races comme des hommes? Quelque part, au profond de leur chair, une fibre secrète a frémi, et c'est le point de l'art, le point de la tendresse et de la timidité, où l'on s'interrompt d'agir pour aimer, pour songer.

* * *

Essayons d'appliquer à nous-mêmes cette petite théorie. Nous aussi, nous avons deux aspects.

De même que les Français, nos parents les plus proches, nous sommes aisément gouailleurs, légers, bons garçons, aimant à fronder.

Comme eux, nous sommes plus raisonneurs, plus logiciens que les Flamands ; nous ne détestons pas de discourir, et nous savons nous emballer pour une idée. Le Wallon est indépendant, c'est un individualiste indomptable ; son histoire est d'abord celle d'une lutte sans repos pour la liberté individuelle. C'est ici qu'est né le dicton : « Pauvre homme en sa maison roi est. » Les Wallons sont assurément braves, et Mercy et ses hommes l'ont prouvé dans la guerre de trente ans; ils peuvent avoir des traits d'un héroïsme épique, comme celui des Franchimontois. Mais ces grands enfants ont aussi la tête chaude, et ils ne sont pas volontiers endurants. « *Tiesse di hoye*, têtes de houille », disent d'eux-mêmes les Liégeois. Et les soudards de Wallenstein s'avertissent entre-eux dans la tragédie de Schiller : « Respectez-le, c'est un Wallon. »

Cet individualiste, ce batailleur est pourtant cordial et fraternel; c'est le trait qui frappe tout d'abord ceux qui apprennent à le connaître. *Fré, frére*, est le nom familier qu'on échange dans le petit peuple. Mais, comme le Français, le Wallon déteste les longues lamentations et la faiblesse qui s'abandonne.

Il aime les choses claires, ce qui est jeune, résistant et ferme, — ce qui est *vigreux*, dirions-nous en liégeois. — Les premiéres paroles du chant national belge parlent de « siécles d'esclavage ». Cela peut convenir à la Belgique politique, sur la musique de Van Campenhout; mais notre chant à nous, c'est l'air vif et déterminé de « Valeureux Liégeois ».

Si nous regardons de plus prés, si nous tachons de pénétrer dans l'âme de notre race, nous verrons que le Wallon est plus proche de la nature que la plupart des Français. Il la chérit pour elle-même :

non pour sa seule splendeur à la manière des Flandres, — non pas comme un décor, ce qui est en général la manière française, mais plutôt comme une personne vivante. Il y a chez nous une nuance de sympathie pour les choses, et le Wallon se plait à les douer d'une âme, obscure mais sensible ; c'est une sorte de tendresse panthéiste qui vient peut-être de nos affinités avec les celto-germains de l'Allemagne du Sud, — non point la dure et stupide Prusse, mais l'Allemagne de la poésie, celle de la vieille Bavière qui refluait jusqu'au Rhin et prolongeait vers nous sa dernière vague humaine.

De ces deux aspects si différents d'un seul peuple, l'un, le plus apparent, est celui qu'on *décrit*, — pour Camille Lemonnier, c'est *un Mâle;* l'autre, le plus caché, le plus subtil, nous le retrouverons non plus en ouvrant les yeux et en regardant autour de nous, mais en songeant nous-mêmes à ce que nous sommes et en pénétrant l'esprit particulier des œuvres de nos artistes. Le Wallon, dans sa vie extérieure, ressemble souvent aux personnages que l'on voit dans *un Mâle*, dans *Happe-Chair ;* mais ce qui chante en lui lorsqu'il rêve, c'est la délicate et naïve tendresse de *l'avév' vèïou passé.*

Celle-là, dés le moyen-âge, remplit le conte admirable d'Aucassin et Nicolete. C'est elle que nous retrouvons, sous des formes très diverses dans la musique de quelques vieux Noëls, dans l'œuvre de Grétry et chez beaucoup de nos compositeurs modernes, — chez Lekeu, par exemple — ; dans les sculptures de Rulot et de Victor Rousseau ; dans les tableaux et les pastels de beaucoup de nos peintres ; dans la mélancolie de Pirmez et la psychologie de Goffin, comme dans la fine sentimentalité de Maubel ; dans les contes d'Hubert Krains et de Louis Delattre, de Georges Garnir aussi et de Demblon, — chez presque tous nos poètes de langue wallonne ou française, et dans les petits livres d'Hector Chaïnaye et de Delchevalerie.

C'est cet esprit-là, sous sa forme de rêve juvénile, que nous reconnaissons aussi avec une sorte de surprise dans une partie de l'œuvre de Camille Lemonnier. L'*Arche* le traduit par le sentiment ; l'*Ile Vierge* et les autres poèmes le transforment en lyrisme.

Chez un artiste comme celui-ci, habitué à voir large et grand, l'émotion se cherche un domaine aussi vaste que possible, et le rêve est un rêve de toute l'humanité. Prenons garde pourtant que ce rêve et cette émotion restent très proches des nôtres ; et si le sentiment veut s'y grossir parfois, il sait aussi garder de rares délicatesses.

Sans doute y a-t-il, dans *Adam et Eve*, beaucoup d'affinités avec la pensée de Rousseau et même de temps à autre, avec les formes épiques de Chateaubriand ; mais l'émotion y a une nuance qui nous est

familière, et les mille rythmes de la phrase ont des timbres qui peuvent nous parler. Sans doute la prose de l'*Ile Vierge* est-elle plus chargée que la nôtre : mais elle est surtout de la musique; elle peint moins qu'elle ne chante... Et la voici, plus dégagée, qui s'abandonne toute à la musique dans le *Cœur frais de la forêt*, pour conter l'aventure d'un libre adolescent qui va songeant avec sa mie sous les voûtes bruissantes des bois.

Quand il veut peindre, Camille Lemonnier est flamand, parce que c'est à la Flandre que la peinture a donné presque toute sa richesse. Son âme se fait plus proche de nous quand elle pense à de la musique, parce que la musique est l'art propre de la Wallonie. Tout se met ici d'accord, et nous devinons le parfum de nos bois dans *Adam et Eve*, comme on entrevoit dans l'*Ile Vierge* le cours tranquille de la Meuse.

Les idées générales, les hantises de la philosophie dominent complètement ces poèmes, et y dominent aussi. Peut-être même y dominent-elles un peu trop, — et voilà certes un trait qui n'a rien de commun avec l'art des Flandres.

Les Flamands, vivent beaucoup sur la sensation ; ils aiment ce qui parle aux yeux et doivent se défier d'un goût pour l'opulence qui les conduit parfois à des créations pesantes. Nous, Wallons, qui sommes plus raisonneurs, nous devons nous garder de l'idéologie. Elle gâte les tableaux de Wiertz, et laisse quelques traces jusqu'en l'œuvre admirable de Félicien Rops. Or, s'il est un défaut que l'on puisse reprocher aux romans symboliques de Camille Lemonnier, c'est qu'ils inclinent volontiers vers l'allégorie ; dans certaines parties de ces poèmes, l'idée philosophique ne se voile pas avec assez de soin, et sa présence trop remarquée nous distrait un peu au milieu des pures harmonies des eaux, des bois et de la lumière. Mais ces idées elles-mêmes ont de quoi nous toucher, car elles sont comme l'écho de nos propres instincts. Ces poèmes disent la force et la grâce des êtres vraiment libres, la simplicité et la religieuse grandeur des actes éternels de l'homme ; ils disent la nature, — et la matière vivante s'y spiritualise en un large et profond panthéisme. Là, tout près de nous, se révèlent Sylvan, le « Petit Vieux », la Frilotte, les adolescents fraternels ; ils viennent à nous en leur souplesse que rien ne lie, et ces trois jeunes figures éveillent une beauté vivace qui, du fond de nos âmes, se reconnaît en elles.

ALBERT MOCKEL.

CONCLUSION

Le caractère purement et manifestement wallon des Fêtes liégeoises dont nous venons de rendre compte, est, en toute évidence, un épanouissement des sentiments particuliers auxquels WALLONIA *s'efforce de répondre en ses pages.*

Le mouvement de relèvement moral et d'exaltation de la Wallonie, s'étend de plus en plus chez nos Intellectuels.

Certes, il faut rendre à la Littérature wallonne, au Théâtre wallon proprement dits, l'hommage qui leur est dû. Leur efflorescence eut la haute utilité de nous rattacher à la vieille langue dont l'affection est l'effet le plus naturel de l'instinct de race. La Littérature patoise en reste la manifestation matérielle la plus caractéristique et la plus abondante.

Mais cet instinct se manifeste aujourd'hui chez nos artistes aussi, et chez nos savants. Les littérateurs, les peintres, les sculpteurs, les musiciens, les érudits eux-mêmes, quelque indépendante que soit leur pensée, quelque universels que soient leurs moyens d'expression, sentent et savent qu'ils sont Wallons, et qu'ils honorent, avant tout, la Petite Patrie.

Dans la circonstance qui nous occupe, ils ont voulu fêter un noble et très haut artiste. Mais ils l'ont fait en tant que Wallons compréhensifs et enthousiastes. Naguère, un pareil phénomène eût été impossible, et l'on eût honoré le grand écrivain sans s'apercevoir que l'on manifestait en Wallonie, et, même inconsciemment, avec une âme wallonne.

En dehors de ces constatations, il faut reconnaître, et nous le faisons avec une joie reconnaissante, que Camille Lemonnier a suscité, dans la capitale de la Wallonie, une exaltation génératrice.

Une fois de plus, nous l'en remercions.

WALLONIA.



Jean Michel

Comédie lyrique en quatre actes,
poème de MM. George GARNIR et Henry-Charles VALLIER,
musique de M. Albert DUPUIS.
Première représentation à Bruxelles, au Théâtre de la Monnaie,
le 4 mars 1903.

WALLONIA se devait de consacrer quelques pages à cette œuvre. Elle nous intéresse à un double titre, par son origine comme par l'action extérieure. Le compositeur et ses librettistes sont Wallons tous trois ; l'action elle-même se passe à Liége, vêt des décors reproduisant des aspects familiers et chers à tous les Wallons. Enfin, quelque jugement qu'elle inspire, son importance et sa portée artistique méritent mieux que le bref compte-rendu, le « référé » que l'actualité a substitué au feuilleton d'autrefois et qui, trop souvent, hélas ! fait juridiction devant l'opinion.

*
* *

Examinons d'abord le livret (1). Je l'avoue à regret, mais, pour être franc, il ne me plaît guère, et à divers titres. Je ne connaissais

(1) Voici un court résumé du scénario. Nous sommes au temps de la Restauration, dans la boutique d'un armurier, avec le quai de la Batte et la Meuse pour cadre, un des coins les plus pittoresques de la vieille cité. Là travaillent joyeusement, sous les ordres du père Hubert, son petit-fils Jean et d'autres ouvriers, parmi lesquels un soldat de l'Empire. Les deux jeunes gens ont jeté leurs regards sur la même jeune fille, la dentellière Madeleine, mais à des titres divers ; le premier, en fiancé respectueux, le second en soudard galantin. Les préférences de Madeleine sont toutes pour Jean, mais François, repoussé par elle, sème la méfiance avec la calomnie au cœur de son rival qui, maladroit comme tous les amoureux, blesse sa fiancée en lui répétant les propos de François et rompt brusquement avec elle au lieu de s'expliquer. Cette scène, passée dans la nuit de Noël, devant le porche de la cathédrale Saint-Paul, sera suivie d'une autre à la Fête des Rois. Jean se désole, sa fiancée se meurt et François se repent. Il vient crier la vérité à son camarade implorant son pardon et Jean, fou de joie et de douleur à la fois, sort en courant pour sauver la mourante, s'il en est temps encore ! Hélas, il est trop tard. Le quatrième acte nous montre Madeleine expirant de consomption dans sa chambrette, en proie au délire de la fièvre. L'arrivée de son amoureux et du grand-père Hubert ne peuvent rien au mal qui la consume. Elle meurt dans leurs bras.

rien encore de M. H. Vallier, mais, comme tous, j'ai lu, relu et admiré M. Garnir : il est de ceux dont on a le droit d'exiger beaucoup.

L'action de *Jean-Michel* est simple, un peu banale même (ce n'est pas un reproche ; le théâtre lyrique n'a pas besoin de complication, non plus que du mysticisme et du symbolisme dont nous sommes saturés). Mais le fil de l'intrigue est par trop ténu, la persistance du fatal malentendu, invraisemblable ; Jean se sépare bien facilement de Madeleine, se laisse dessécher sans songer un instant à vérifier les accusations ignominieuses mais vagues du calomniateur ; Madeleine meurt, folle, presque subitement, après des allées et venues qui témoignent, du moins, d'une certaine vitalité : le dénouement est un peu voulu. On remarque aussi, par-ci par-là, un certain manque d'équilibre : les deux dernières scènes sont trop longues, le musicien devant s'évertuer à conserver une expression nécessairement toujours la même ; et cependant, pour remplir un acte, c'est trop court. Les menus épisodes de l'action sont habilement introduits, apportent d'heureuses diversions et des contrastes assez impressionnants ; mais ils se développent au détriment de certaines scènes essentielles, comme les fiançailles des amoureux au premier acte et leur rupture au deuxième, d'une concision assez sommaire.



M. Albert Dupuis.

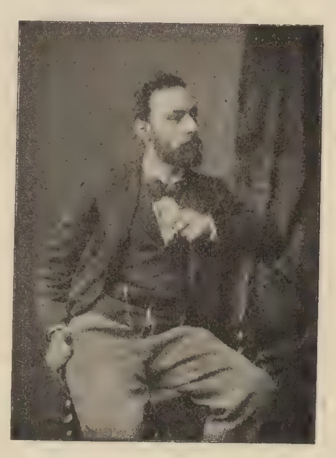
Au surplus, ce ne sont là que menus reproches. Ce qu'il faut surtout critiquer, c'est la mise en œuvre. Passe pour les vers rimés, — parfaitement inutiles dans le drame lyrique contemporain, où la rime disparaît, déchiquetée par la métrique fantaisiste de la mélopée, et auxquels on substitue aujourd'hui, avec infiniment de raison, la prose rythmée ; c'est affaire au librettiste s'il lui plaît de se donner du mal inutilement. Mais la langue est déplorable, guindée et atone, d'un pathos filandreux et banal à la fois, bien loin de celle, si vivante

et si simple à la fois, arrivant à l'effet par l'absence même d' « effets ». des livres de Garnir.

Comment admettre ces gens du peuple qui parlent de « houris », qui formulent : « Vous *fûtes* toujours si discret » — « Nos rires sont des roses » — « L'horreur de mon forfait vient me glacer d'effroi », etc., etc. ? Et cet ouvrier armurier qui a lu Boileau :

Ce n'est plus qu'un feston, ce n'est qu'une astragale !

Et des répétitions : « Etre amoureux, c'est admirable ! » — « De la musique, c'est admirable ! » Enfin, de déplaisants anachronismes de langage : ils paraissent peu « 1818 », ces ouvriers et artisans qui vous lancent des : « Je veux être *complet!* » — « Ça, c'est de l'histoire ! » — « Ces chers mots d'amour... » — « A nous le pompon ! » — « C'est assommant ! » — « Zut ! »



M. George Garnir.

J'eusse voulu une langue sans prétention, très simple (voir l'*Etranger*, *Louise*, *La Bohême*), qu'une prudente élimination de locutions et de vocables boulevardiers eût suffisamment appropriée à l'époque, — mais colorée et vivante, avec de ces traits originaux et mordants qui étampent d'une façon si caractéristique notre langage populaire !

* * *

M. Albert Dupuis est verviétois ; il débuta comme compositeur lyrique, dans sa ville natale, en 1896, avec un petit opéra-comique, *Idylle*, joué ensuite à Aix-les-Bains. Remarqué par Vincent d'Indy, celui-ci le fit entrer à la *Schola Cantorum*, à Paris, et devint son professeur. M. Dupuis concourut une première fois pour le prix de Rome en 1899, obtint un triomphant second prix ; d'administratifs obstacles l'empêchèrent de se représenter, — malheur de peu d'importance.

On voit que, malgré ses vingt-sept ans, l'auteur de *Jean Michel* n'est plus un débutant. Il est trop facile de s'en apercevoir. Mais même en tenant compte de sa pratique antérieure de l'art, on reste étonné de son habileté de construction. C'est même ce qui frappe dès l'abord dans son œuvre. Malgré l'extrême diversité des éléments de l'action, les heurts et la vivacité des contrastes, malgré surtout

l'éclectisme stylistique du compositeur lui-même, tout se fond dans la plus harmonieuse unité, les chevilles demeurent imperceptibles, la pensée se développe avec une liberté d'allures et une aisance rares chez des artistes aguerris, soi-disant familiarisés avec toutes les ressources de l'art lyrique et avertis de tous ses écueils.



Le costume de Mlle Friché (Madeleine) au 1er acte.

Le compositeur témoigne aussi de ce don précieux qui s'appelle le *sens du théâtre*, se manifestant par une science et une sûreté des effets presque inquiétantes à cet âge-là. Et cet instinct ne se retrouve pas seulement dans le choix et l'à-propos des dits effets (remarquez, par exemple, combien est impressionnant le grand essor de l'orchestre, au deuxième acte, pendant le court moment où Jean reste seul, attendant Madeleine), mais aussi par la vérité, la force et la concision de l'expression dramatique. Ceci est caractéristique : plus d'un compositeur lyrique, à l'aise dans les airs, les grands monologues, les chœurs, les mouvements de foule, où le flux mélodique peut s'épancher librement, reste impuissant, empêtré, dans l'expression des menus conflits psychologiques du drame, une conversation, ces multiples détails extérieurs ou intérieurs dont la brièveté ne laisse place qu'à un trait net et bien expressif, et où ils se perdent au contraire dans un enchaînement de formules stéréotypées, avachies par l'usage. Or, ici, nous avons à la fois la ligne de grande envolée dans les scènes faisant « morceau », et la vérité

dramatique dans l'illustration musicale du détail, le tout irréprochablement proportionné.

Mais tout cela, l'instinct et l'ingéniosité y suffiraient à la rigueur. Il y autre chose encore dans *Jean Michel*, qui donne à l'habileté son complément nécessaire, c'est l'inspiration ; mais une inspiration d'une rare surabondance, dilapidée avec une folle et juvénile imprévoyance, ce besoin de « tout dire » qui marque les œuvres de jeunesse, et contraste avec les parcimonies avisées de la maturité, — quand, inquiétés par la stérilité imminente, nous espaçons et savons mettre en sérieuse valeur les derniers fruits de notre imagination... Ici, elle remplit tout, jusqu'au moindre détail : écoutez ce petit motif pendant l'énoncé du menu (troisième acte) ; ce n'est rien, et c'est charmant, — trouvé, enfin. Si Massenet y avait pensé, il aurait fait un acte tout autour. Aussi peut-on dire que le répertoire actuel du théâtre ne contient pas beaucoup d'œuvres aussi *constamment* intéressantes, où l'attention soit soutenue d'un bout à l'autre par un tel renouvellement incessant de la matière musicale.

Qui dit inspiration dit émotion : elle est ici très communicative et prenante ; en nous émouvant avec cette simple histoire, l'auteur atteste qu'il fut lui-même ému. Pour nous, Wallons, il y a quelque chose de plus, c'est que le sentiment qui se dégage de l'œuvre est bien nôtre, répond à de particulières idiosyncrasies. Ecoutez la belle phrase de Jean, au premier acte, après le duo d'amour (délicat et chaste, loin du pathos érotique de tradition), et le passage du prélude du troisième acte où le thème du *crâmignon* s'estompe languissamment aux bois et aux cordes en sourdine : le bonheur et la joie y prennent cette nuance indéfinissable de mélancolie intime, de lancinante aspiration, qui caractérise si bien l'âme de notre race — qui émane, par exemple, des scènes populaires et familières, des paysages notés par le crayon d'AUGUSTE DONNAY, cet artiste essentiellement wallon... Les scènes populaires (comme les chœurs du deuxième acte et les scènes d'ensemble du troisième) ont aussi l'expansion nerveuse et excitante de chez nous... Partout enfin règne une délicatesse et une grâce fort différentes de la naïveté un peu lourde des compositeurs flamands, des opacités et de la solennité flegmatique des ouvrages lyriques allemands.


M. H. VALLIER.

*
* *

Au point de vue esthétique, la partition de *Jean Michel* est assez éclectique. Dans ses grandes lignes, elle est naturellement conforme au type du drame lyrique moderne, avec le commentaire orchestral et la mélopée vocale. Mais, à l'occasion, l'auteur ne se prive pas de développer à la voix d'amples mélodies. Il ne dédaigne pas non plus les ensembles, — heureusement, car les siens sont charmants. Emploi modéré du « thème conducteur ».

S'il me fallait citer deux ouvrages avec lesquels *Jean Michel* présente quelqu'affinité, je nommerais *Louise* de CHARPENTIER et la *Bohême* de PUCCINI ; de la première, l'œuvre de M. DUPUIS a la chaleur et le réalisme, avec plus de naïveté et de fraîcheur, moins de personnalité et moins de robustesse ; de la seconde, elle a la verve brillante et l'ingéniosité pittoresque, avec plus de consistance et d'émotion.



Décor du premier acte.

On sait quelle personnalité se manifesta, dès ses premières œuvres, chez notre pauvre LEKEU. A l'encontre de son éminent concitoyen, M. DUPUIS ne paraît pas encore s'être trouvé. Il se cherche et, en attendant, les réminiscences vont leur train. Qui n'a pas passé par là ? Naturellement, c'est Wagner qui l'obsède, encore qu'il se défende vaillamment. Voici la formule bien connue (avec la fioriture) du finale de *Tristan ;* voici le thème de Jean qui reproduit le geste rythmique de celui de Walther de Stolzing ; voici même, ma parole ! passer la douce et souffrante figure de Herzeleide.

Souvent, les analogies répondent à des analogies dans le sentiment général de certaines scènes, la première du troisième acte, par exemple, dont le caractère rappelle la scène correspondante au début du deuxième des *Maîtres-Chanteurs*. Le compositeur a toutefois échappé à l'influence de son maître d'INDY, — fait aussi flatteur pour le maître que pour l'élève ; elle ne se révèle que par le modernisme distingué et intéressant de l'harmonie, exempte cependant des excentricités des Jacobins de l'école, dont la mode périclite déjà. L'instrumentation, variée, claire, transparente (peut-être un peu trop cuivrée par endroits), trahit le même enseignement.

La prosodie, elle, pourrait être revue. On ne dit pas, par exemple : « mon DÉsespoir », mais : « mon désesPOIR » ; même au point de vue de la vérité d'expression, car on ne dit pas non plus : « Va vite... illuminer ! » mais, d'un trait : « Va vite illuminer ! » Faut-il ajouter qu'à ce point de vue, M. DUPUIS se trouve en trop bonne compagnie pour être sérieusement incriminé ? Plus d'un compositeurs français, et des meilleurs, devraient l'être avec lui ; ils n'ont d'ailleurs même plus besoin de notre indulgence à l'égard de ce défaut-là, contre lequel les adaptations de Ernst et d'autres nous ont, hélas ! cuirassés.

* * *

Le cadre de cette revue m'interdit une analyse détaillée de la partition ; qu'on me permette de signaler seulement quelques faits.

Au premier acte, le dialogue tendrement expressif de Jean et Hubert, puis le beau duo de Jean et Madeleine, le délicieux monologue du ténor, — déjà noté, — qui termine l'acte. Le chœur du début pourrait être plus animé. Un opéra-comique de LORTZING (*l'Armurier*) débute par une scène identique, pour laquelle l'auteur allemand a écrit — dans le genre léger, naturellement — une page charmante de vie.

Au deuxième acte : Toute la scène pittoresque du début, le tableau de la nuit de Noël ; l'auteur l'a illustrée d'une sorte de psalmodie orchestrale aux harmonies indécises et mystérieuses, aux tons assombris, aux timbres assourdis et ouatés, d'une suprême délicatesse. Très bien aussi, les petits épisodes des mendiantes, des dévotes, — le premier surtout — l'entrée tumultueuse du chœur, le petit terzetto des enjôleuses qui veulent entraîner Jean : « Viens avec nous », d'un charme enveloppant; l'exaltation éloquente (déjà signalée) du thème amoureux après le départ de François, la scène entre Jean et Madeleine.

Au troisième acte : le Prélude, morceau d'amples dimensions et de très beau caractère, — qui fera très bien au concert, — paraphra-

sant surtout le *crâmignon* fameux : « J'ai mon amant pour rire avec moi. » Tout serait à signaler dans cet acte. Il y a surtout l'entrée du chœur sur l'air du *crâmignon* précité, harmonisé avec autant de discrétion que de bonheur ; le menu, un vrai « morceau » avec refrain, d'un entrain et d'une bonhomie charmantes ; le dialogue entre Jean et Hubert, quand celui-ci rappelle à son petit-fils l'heureuse paix de son enfance. Quant aux parties chorales proprement dites, elles sont des plus intéressantes. Je ne puis, sans partition, me rendre compte de la disposition des voix, mais celles-ci paraissent traitées d'une façon toute personnelle et originale. L'effet est à la fois réaliste et musical. Quand, pendant le repas, la voix de Jean, chantant l'inanité de l'amour, s'unit à l'ensemble, cela prend une allure véritablement puissante.



Décor du deuxième acte.

La monotonie du quatrième acte proposait au musicien un problème redoutable, que non-seulement il a adroitement résolu, mais dont il a même su tirer un effet de plus. La folie de Madeleine y est exprimée dans une note très douce, à la fois virginale et irréelle, — des sons lents et mystérieux, des sons d'au-delà, traînant aux cordes en sourdine : M. Dupuis est parvenu à conserver cette note pendant toute la dernière scène, sans devenir une seule fois monotone.

*
* *

Quelques mots de l'interprétation, — car on ne pourrait parler de l'œuvre sans louer le soin avec lequel les directeurs de la Monnaie ont tenu à entourer sa représentation de toutes les chances de succès en leur pouvoir, par une distribution excellente et un cadre superbe.

Mlle Cl. Friché chante Madeleine avec le charme, l'assurance et l'intelligence dramatique qu'elle apporte à tout ce qu'elle réalise ; M. Imbart de la Tour est un Jean chaleureux, — mais un peu conventionnel, un peu blet aussi ; M. Viaud a, dans le rôle de François, la brutalité martiale qui convient ; M. Dangès a fait de celui de Hubert une création un peu pâle et indécise, mais pleine de distinction et de tact, tandis que M. Cotreuil a su donner au rôle tout épisodique de l'ouvrier Henry une allure et un relief extraordinaires. L'orchestre et les chœurs ont, sous la direction de M. Sylvain Dupuis, leur ensemble et leur souplesse habituels. Mise en scène fastueuse. Les costumes, œuvre du costumier archéologue liégeois M. Koister, sont une curiosité. Les décors : l'atelier de Hubert, dont les vastes fenêtres laissent apercevoir le quai de la Batte sous la neige et la rive de la Meuse, surtout la place St-Paul, au deuxième acte, avec la rue qui s'en va par le fond, les vitraux rougeoyants de l'église, les fenêtres des maisons discrètement illuminées, les arbres et les façades couverts de neige, et par là-dessus un beau ciel de nuit hivernale, d'un bleu noir et profond. (1)

*
* *

Telle est donc cette œuvre, dans laquelle se retrouvent ces deux qualités dont l'harmonieux amalgame fournit à l'âme wallonne son trait le plus caractéristique : l'intimité toute germanique du sentiment et le sens plutôt latin du pittoresque, de la plasticité et de la grâce.

Il est à peine nécessaire de rappeler quelle action décisive un artiste de même race a exercée dans l'orientation de la musique française contemporaine, et duquel se réclament tous les musiciens groupés sous la dénomination conventionnelle de « jeune école française ».

Il serait doux, et non peut-être trop ambitieux, de rêver que cette intervention de notre vieille Wallonie, infusant à l'art français un sang nouveau et vigoureux, pourrait ne pas demeurer un fait unique dans les annales de l'art musical.

(1) Wallonia remercie ses excellents confrères *l'Eventail* et *le Petit Bleu* de Bruxelles, qui ont bien voulu lui prêter leurs clichés.

Si l'action de César Franck reste pour longtemps encore féconde dans le domaine de la symphonie, de la musique de chambre et du *lied*, au point de vue du théâtre on peut dire qu'elle fut et demeure stérile. *Hulda*, de Franck lui-même, malgré les enthousiasmes de commande, ne marque guère; *Fervaal*, de d'Indy, ne remplit pas les espérances que tous nous y avions mises; je crains que l'*Etranger*, malgré sa haute portée artistique et son indiscutable valeur, ne soit pas beaucoup plus viable; le *Roi Arthus*, de Chausson, à la lecture, ne me dit pas grand'chose. — En Allemagne d'ailleurs, malgré une production surabondante, le théâtre musical n'est pas mieux partagé.

Dans ce domaine, Wagner seul règne en maître. Mais tandis que l'exemple de Franck féconde ses disciples, lui les absorbe, il dévore, tel le Sphinx sur la route thébaine, les imprudents qui s'attachent avec trop d'insistance à résoudre l'énigme de son art merveilleux.

J'imagine qu'on ne saurait, dans la production lyrique française des vingt-cinq dernières années, désigner trois œuvres vraiment viables. Pour ma part, je n'en connais qu'une, — mais qui à elle seule en vaut un grand nombre : *Louise* de Charpentier, d'autant plus intéressante, celle-là, qu'elle résulte de l'évolution de l'opéra français *en lui-même*, l'influence étrangère, — sauf pour ce qui s'en est dilué dans l'ambiance immédiate, — restant écartée.

C'est peu; il y aurait place, là, pour quelques-uns encore. Allons, Dupuis, *alons, fré, corèdje!*

Ernest CLOSSON.

Opinion de la Presse

Albert Dupuis? Un nom que Bruxelles n'avait, jusqu'ici, guère appris à connaître, car si l'heureux auteur de *Jean Michel*, quoique très jeune encore — il n'a que vingt-six ans — a déjà un passé assez fourni, c'est presque exclusivement dans sa province d'origine — M. Dupuis est né à Verviers — et dans le milieu musical de Paris qu'il avait pu se faire apprécier avant ce début au théâtre.

Ce n'est pas l'essai timide d'un débutant que nous a montré le théâtre de la Monnaie, c'est une œuvre accomplie, révélant des dons de compositeur dramatique vraiment exceptionnels. Certes, la personnalité, très réelle, d'ailleurs, de M. Albert Dupuis, subit encore maintes influences. Mais ces « rappels » ne sont jamais de longue durée : quelques notes seulement, qui semblent n'être là que pour donner l'élan à sa propre inspiration, à laquelle

elles servent en quelque sorte de tremplin. L'invention, chez M. Dupuis, malgré les réminiscences indiscutables que renferme sa partition, est extrêmement abondante ; et ses inspirations, toujours adéquates au sentiment dramatique, semblent, malgré le raffinement de la forme, d'une spontanéité excluant toute idée de recherche ou de travail. L'œuvre se distingue aussi par une rare unité de procédé et de facture, qui ne nuit nullement d'ailleurs à la variété des effets.

L'accompagnement a, en général, sa vie propre. M. Dupuis met à profit avec une extrême habileté les ressources de l'orchestre moderne, et son instrumentation, qui a des particularités intéressantes, offre des colorations sans cesse variées, choisies toujours avec à propos.

Le Guide Musical, (J. Br.), 8 mars.

Jean Michel met en vedette un talent fait de souplesse, d'abondance et d'émotion, un talent dont on peut attendre le développement et l'épanouissement avec confiance. La partition déborde de trouvailles orchestrales et la mélodie en est très chantante. La couleur y est éparpillée à profusion et, par ses gaucheries de débutant, l'œuvre n'en a paru que plus spontanée et plus sincère. Albert Dupuis subit encore des influences d'ailleurs très compréhensibles ; il a étudié la jeune école française et son tempérament impressionnable s'en est ressenti. Mais tout cela n'est rien à côté du mérite et de la valeur incontestable de l'œuvre.

La Meuse, (J. de Gheynst), 5 mars.

Sur cette simple histoire d'amour, M. Albert Dupuis a écrit une partition puissamment expressive et colorée. C'est de la musique savante, mais presque toujours claire, limpide comme les sentiments éternels qui l'inspirent. Et dans toute la partition passe le souffle frais de l'esprit wallon, ardent et amoureux de mouvement. Il faut citer notamment le finale du premier acte, le duo entre Jean et Madeleine ; au deuxième acte, le chœur des ouvrières ; au troisième, le crâmignon : « J'ai mon amant pour rire avec moi », alertement chanté par M. Forgeur ; quant au quatrième acte, il est tout entier remarquable, d'une émotion profonde. *Jean Michel* a été mis en scène à la Monnaie avec un souci du pittoresque qui a réalisé des merveilles.

L'Express, 5 mars

Affirmer que M. Albert Dupuis marque déjà, dans *Jean Michel*, une réelle personnalité, serait certes mentir. Les influences les plus diverses s'y mêlent, au contraire. Mais ces influences sont assez larges, dirai-je, pour ne jamais aller jusqu'à l'imitation ; et elles se fondent en quelque sorte dans une atmosphère ardente de charme sincère, de spontanéité et de chaleur sympathique. Ajoutez-y un « métier » adroit et souple, une distinction souvent exquise, et des qualités de grâce et d'esprit unies, quand il le faut, à de non moindres qualités de vigueur pathétique. Enfin, la chanson populaire, si elle n'est pas encore l'âme même de cette musique, bien libre et bien moderne, lui apporte cependant çà et là une couleur et une saveur spéciales.

Tous ces dons épanouis, toutes ces promesses en fleur ont fait, hier soir, le très vif et très mérité succès de cette partition remplie, avec d'inévitables inégalités, de jolis détails et de pages bien venues.

Le Soir, (L. S.), 6 mars.

Le jeune compositeur qui fut applaudi hier soir a, en lui, toutes les qualités requises pour réussir brillamment dans la carrière. Il possède au plus haut degré ce qu'on appelle le sens du théâtre et conduit l'action musicale avec une sûreté, une maîtrise réellement extraordinaire, et l'on ne saurait relever dans ces quatre actes aucune maladresse. L'œuvre est, au contraire, bien équilibrée et jusqu'au bout l'intérêt musical ne cesse de captiver l'auditeur sans le fatiguer.

Dans l'inspiration dramatique, comme dans les parties épisodiques, M. Dupuis est également heureux et l'on peut dire qu'il a tiré des situations que lui offrait le poème tout le parti que le musicien le plus expérimenté aurait pu en tirer.

Si la mélodie, chez lui, jaillit spontanément, sans effort, cette facilité ne nuit en rien à la qualité de l'inspiration qui est toujours distinguée, point banale, généreuse et très chantante.

Quant aux parties épisodiques destinées à faire opposition, elles sont traitées avec un brio, une virtuosité et un élan vraiment surprenants, une science de l'orchestration qui révèle un compositeur sûr de lui, connaissant à fond toutes les ressources de l'orchestre moderne et ne négligeant rien pour colorer sa partition. Les deux derniers actes notamment sont écrits avec une parfaite gradation et ont fait sensation.

On peut, certes, en ce qui concerne l'atmosphère de certaines parties, retrouver l'influence des auteurs ou des œuvres qui ont fait impression sur le jeune auteur, mais dans son ensemble et telle qu'elle se trouve, cette partition révèle un tempérament d'artiste véritable, consciencieux et d'originalité puissante dont la personnalité se dégagera mieux encore par la suite.

C'est, en tous cas, la meilleure œuvre lyrique belge qui ait été produite jusqu'à présent.

Le Peuple, (F. Labarre), 6 mars.

Cette œuvre de début — le croirait-on en l'entendant ? — nous offre plus que de belles promesses, car elle constitue par elle-même un tout musicalement conçu avec un sens du théâtre qui n'est jamais pris en défaut.

Elevé à la belle et sérieuse école de Vincent d'Indy, M. Dupuis y a puisé tout ce qu'un musicien de tempéramment et de race peut y trouver. La science de l'orchestration lui est acquise sans restriction et je n'en veux pour preuve que l'entr'acte symphonique du troisième acte, une page d'une très haute valeur, autant par l'inspiration mélodique que par la forme réellement personnelle dans laquelle le musicien a cerclé sa pensée.

Donc, dès ce premier essai de drame lyrique, M. Albert Dupuis prend place au premier rang des compositeurs avec une belle assurance, comme quelqu'un qui a la vision claire de la route artistique qu'il doit parcourir et qui distingue nettement l'idéal à atteindre.

D'autres que lui possèdent — c'est assez fréquent de nos jours — une sûreté de métier égale à la sienne, mais sont arrêtés dès les premières compositions, car le souffle leur manque et ils retombent épuisés, à bout d'inspiration ; chez M. A. Dupuis, au contraire, la sève mélodique est abondante et riche, la phrase musicale distinguée, généreuse et belle, se prêtant admirablement à tous les développements symphoniques.

Certes, le très jeune compositeur subit encore l'influence de son maître et aussi d'autres personnalités, et l'on trouve dans *Jean Michel* nonpas des réminiscences ou du plagiat, — chose commune chez beaucoup d'auteurs à réputation consacrée, — mais plutôt des harmonies qui rappellent telle ou telle chose connue. Cela, c'est l'inévitable perdurance des impressions reçues par un cerveau jeune et facile à émouvoir et l'on ne saurait en faire sérieusement un reproche à M. Albert Dupuis.

Bientôt sa personnalité s'émancipera, car il est mélodiste en même temps que symphoniste et possède toutes les qualités requises pour produire dans un avenir prochain l'œuvre définitive qui le classera parmi les meilleurs ouvriers d'art.

L'Eventail, 8 mars.

L'œuvre qui vient de voir le jour est vraiment de celles qui doivent requérir l'attention, non seulement à les considérer en elles-mêmes, mais encore, à titre égal, à les juger entourées de toutes les circonstances qui en amoindrissent les tares et en précisent la portée.

Si, en soi, elle pêche par excès de réminiscence, par quelques faiblesses, par de légers « trous » dans l'inspiration, l'âge de qui la conçut en fournit explication suffisante. Un début ne peut s'affranchir des influences. L'important est de dégager de ces souvenirs, que les jeunes enthousiasmes de l'auteur rendent tyranniques, la personnalité de demain ; or, celle-là existe, et elle se présente sous les couleurs les plus précieuses. Ecoutez cette sonorité de l'orchestre, pleine, bien en dehors, librement présentée ; admirez cet instinct de l'instrumentation, cette clarté, cette justesse du sentiment !

M. Dupuis possède une qualité rare chez les jeunes, rare spécialement parmi les Belges, pour lesquels, en général, les arts d'expression se montrent ingrats : il a le sens de la *proportion*. Il a la juste mesure. Il ne gonfle pas une mélodie qui doit rester simple. Il n'abuse ni d'un thème ni d'un timbre, lorque l'action exige la sobriété. Par contre, il sait amplifier la phrase, si le dramatique s'accentue. Chez d'autres, expérimentés, c'est là de l'adresse ; M. Dupuis est assez près de l'adolescence pour qu'on puisse le lui reconnaître comme un don.
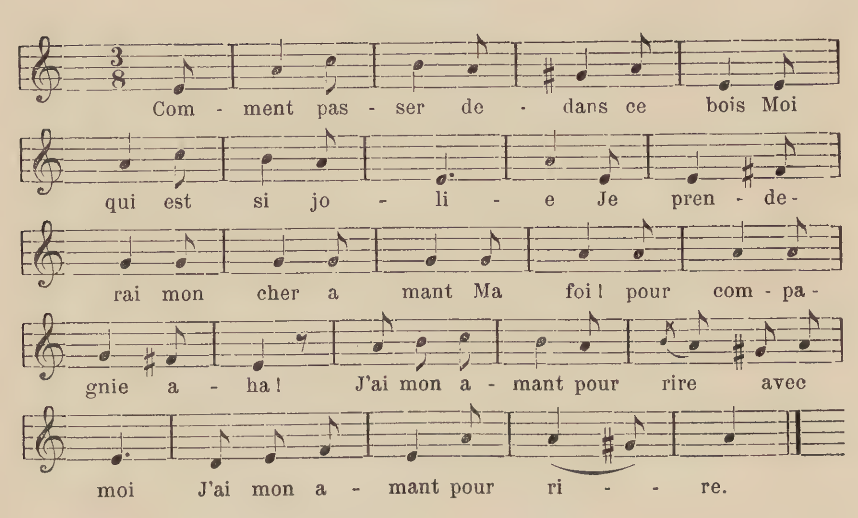
Et voyez quelles en sont les heureuses conséquences. Si, à certains moments, l'intrigue faiblit, il trouve en lui assez d'inspiration mélodique pour illustrer ces vides, et il l'utilise, sans effort, avec un salutaire à-propos, Par contre, si un épisode, un récit, un conflit du drame le séduit pleinement, son talent s'épanche avec une spontanéité, une richesse, une allégresse charmante.

L'Art Moderne, (H. LESBROUSSART), 8 mars.



Comment passer dedans ce bois

CRAMIGNON



1.

Comment passer dedans ce bois,
Moi qui est si jolie ?
Je prenderai mon cher amant
Ma foi ! pour compagnie.
Aha !
J'ai mon amant pour rire
Avec moi,
J'ai mon amant pour rire.

2.

Je prenderai...
Quand il fut au milieu du bois,
Il commence à me dire...
J'ai mon amant...

3.

Laissez-moi prendre un doux baiser
Sur votre bouche, ma mie.

4.

Prenez-en un, prenez-en deux,
Mais ne l'allez pas dire.

5.

Car si mon père le savait,
Il m'en ferait mourir(e).

6.

Mais si ma mère le savait,
Elle ne ferait qu'en rire.

7.

Elle sait très bien ce qu'elle faisait
Quand c'est qu'elle était fille.

Chanson populaire à Liége.

O. C.



Documents et Notices

Sur l'exode annuel des Briquetiers liégeois

Juste à la date où les oiseaux migrateurs nous reviennent, nos braves houilleurs quittent leur pays, leur famille, leur métier et s'en vont à l'étranger, en Allemagne principalement, pour aller faire des briques.

Pour tout bagage, ils ont des outils et quelque linge, le tout enveloppé dans des sacs rayés de coutil bleu. Ils ont commencé leur exode récemment et il est difficile de se défendre d'un sentiment de mélancolie et de tristesse en songeant à ces vaillants des deux sexes qui s'expatrient pour aller chercher au loin un supplément de ressources pour le ménage.

Actuellement, ils vont généralement en Allemagne, surtout dans la Prusse rhénane. Mais autrefois ils allaient bien plus loin, comme en témoigne cet engagement, extrait du protocole du notaire Lezaack, aux archives de Spa :

L'an 1770 du mois de septembre le deuxième jour par devant moi notaire public soussigné et en présence des témoins embas dénommés sont comparus Mathias Clauson de Liége, paroisse S[t] Nicolas, Dieudonné Brocau de la paroisse S[t] Laurent, Laurent Jude, résident à Spa et Georges Giar aussi résident audit lieu, lesquels se sont déclarés de s'avoir engagé à M. Daly dans la colonie de Demerary en l'Amérique, pour se rendre chez lui et y faire des briques aux conditions suivantes.

Savoir lesdits comparants s'engagent audit seig[r] Daly pour un terme de trois ans pour travailler comme est dit à faire des briques, lequel terme commencera à prendre course le jour qu'ils seront arrivés à leur destination savoir à Demerary et finira les trois ans expirés.

M. Daly donnera six esclaves auxdits comparants pour assister à travailler avec eux lesdites briques. Il donnera pareillement les nourritures, logement et blanchissage auxdits comparants aussi bien en santé qu'en maladie.

M. Daly payera tous frais de voiage et embarquement desdits quatre compagnons tant pour les conduire que pour les ramener après l'expiration desdits trois ans ici à Spa.

M. Daly s'oblige de faire faire un bâtiment assez grand pour travailler en tout temps dessous soit pendant le temps pluvieux avec d'autres bâtiments à sécher les briques et livrer tous matériaux et outencils convenables pour la réussite desdites briques.

Lesdits quatre comparants devront travailler icelles briques de la meilleure manière et qualité que possible sera, avec toute l'économie convenable pour le profit de M. Daly et ils auront pour chaque mille de briques

bien réussite vingt-quatre escalins. Ils devront travailler en gens d'honneur et le plus qu'il leur sera possible et ils auront droit de commander lesdits esclaves pour travailler avec eux.

Lesdits quatre comparants ont reçu de M. Daly six louis qu'il retrouvera après défalcation de leurs dépenses d'ici à Middelbourg. Etant arrivés à Middelbourg il sera fourni auxdits quatre comparants l'argent convenable pour acheter les chemises, souliers et hardes convenables.

M. Daly s'obligera de faire tenir à chaque des quatre comparants dix louis ici à Spa à toucher par leur épouse ou autre personne de leur part.

Lesdits comparants ne devront aucunement s'amuser à la boisson ni se griser.

Le tout quoy M. Daly at accepté et les parties se sont obligées l'une envers l'autre avec tous leurs biens meubles et immeubles, etc.

Fait et passé à Spa.

Albin Body.

Aujourd'hui encore, comme il était de coutume autrefois, les briquetiers liégeois quittent le pays avec leurs femmes et leurs enfants, qui les aident à leur besogne. Souvent, le « ménage » revient virtuellement agrandi, avec la promesse d'une prochaine augmentation ; il va sans dire que l'augmentation est parfois accomplie déjà au retour : nous connaissons dans notre village, plusieurs personnes nées en Allemagne, par le hasard des circonstances. Ces faits ont dû frapper l'imagination populaire, et c'est à eux sans doute que fait allusion un vieux dicton liégeois : de quelqu'un qui n'était pas né, on dit qu'il faisait encore des briques à Namur. Ce qui laisse supposer qu'autrefois les briquetiers liégeois allaient souvent faire leur « campagne » à Namur.

O. C.

Uu vieil usage montois. — En feuilletant l'*Armonaque dé Mons pou l'année 1862*, nous trouvons sous la rubrique : *Ouvrages à faire tous lés mois, su lés camps, et dins lés gardins*, dans la nomenclature des travaux de jardinage du mois de mai, la mention que voici :

« On comminche à ramer lés pois précoces pou l' ducasse dé » Mons : dins l' temps (jé n' sais nié si ça s' fait co à c' t' heure) (1), » c'étoi l' Gouverneur qu'avoi l' preumière pinte dé p'tits-pois ; éié » l' fourbouttier (maraîcher) qui li portoi avoi toudi n' pièce d'or pou » sés peines, el' même dringueille qué St Georges » (2).

Les petits pois, de même que la tarte et le jambon, étaient un plat figurant au menu du dîner de la « ducasse » dans les familles

(1) Voilà belle lurette que l'usage a disparu.

(2) Allusion à la récompense en argent que le cavalier, représentant saint Georges dans le combat dit *Lumeçon*, allait recevoir des mains du maïeur après avoir occis le dragon. En 1825, la rémunération était de 10 florins, plus tard on doubla cette somme.

bourgeoises. Certaines années lorsque la Trinité, jour de la fête, venait au commencement de mai, et que des gelées tardives avaient nui à la culture, ce légume était rare et coûteux. Mais, malgré son prix et peut-être même à cause de son prix, on tenait à honneur d'en servir aux *chabourlettes* (étrangers invités à la ducasse).

Bruhald.

Procession de Boussoit-sur-Haine. — Dans une *Notice historique sur le village de Boussoit-sur-Haine*, Th. LEJEUNE se borne à dire qu' « outre la fête patronale, essentiellement religieuse, qui a lieu le 22 juillet, on célèbre à Boussoit deux fêtes communales, la première, le lundi et le mardi de la Pentecôte, et la seconde, le premier dimanche d'octobre (1) ».

La kermesse de la Pentecôte était marquée par une procession qui est décrite dans l'attestation suivante, datée du 19 mai 1701 (conseil souverain de Hainaut, procès jugés, n° 42846, archives de l'Etat à Mons) :

Les soubsignéz certifient que la procession qui ce fait à Boussoit-sur-Haine le lendemain de la Pentecôte a toujours fait en la manière telle que le jour de la Pentecôte après-midi, avant chanter les vespres le curé dudit Boussoit, revêtu d'une chappe, son clerc et la plupart de manans, précédé de la croix et confanons, s'en vont au vilage de Maurage droit à l'église où il se trouve le curé dudit Maurage avec la plupart des habitans; après avoir chanté les prières ordinaires, les personnes destinées à porter les fiertes sortant de ladite église, suivy des deux curés et le peuple vont passer devant l'hôpital de St-Julien audit Boussoit prenant la fierte de St Julien, et ensuite viennent à l'église de Boussoit où ils chantent tous ensemble solennellement les vespres· Le lendemain, se fait la procession conjoinctement les curés et les deux communautés; le même jour après-midi l'on y chante les vespres, estant achevée on reconduit les fiertes jusqu'à l'extrémité du territoire. Réciproquement le jour de St Jean-Baptiste, patron de l'église de Maurage, se fait la même chose.

Il est intéressant de rappeler ces processions collectives de paroisses voisines qui avaient pour effet d'entretenir de bonnes relations entre les populations; leur institution semble ancienne.

E. M.

Jours heureux et malheureux. — Au dernier feuillet du compte de l'église et des pauvres de Grosage pour le terme du 1er octobre 1590 au 30 septembre 1591 (2), on trouve ces curieuses indications :

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII.
(2) Archives de l'Etat, à Mons.

Les jours heureux et perilleux de l'année revelez par l'ange de Dieu au bon Job.

En cecy sont déclaret les jours les plus heureux de toute l'année, propice à vendre, achater, semer, planter et édifier héritage ; pour aller en pélerinage ou en marchandise, et toute enfans quy sont et seront nez en cest jour heureux chy après nomez ne peult estre povre, ne périr mal, et iceulx enfant quy seront mis à l'escolle ou à quelle esta en ung de cest jour il parviendron chesqun en leur vocasion; et les marchans commenchant leur marchandise en cest jour cy nomez ne peult perdre, mais au contraire il profiteron, car lesdits jour on esté revelé par l'ange de Dieu au bon Job ponr se conduire en tous ses œuvre et action ; trasit le nombre desdits jour heureux sont vinghuit.

Et premiers les jours heureux :

Janvier : le IIIe et le XIIIe.
Février : le Ve et le XXVe.
Marche : le premier et VIIIe et XXXe.
Avrilz : le Ve et XXIIe et XXIXe.
May : le VIIe et XVe et XVIIe.
Juin : le VIe.
Juillet : le IIe et XIIIe et XIIIIe.
Aoust : le XIIe.
Septembre : le VIIe, XXIIIe, XX... (1).
Octobre : le IIIIe et XV... (1).
Novembre : le XIIIe et XIXe.
Déchembre : le XVIIIe et XXVIe.

Les jours que on dit estre mal heureux :

Janvier : le premier, IIe, IIIIe, VIe, VIIIe, XVe.
Février : le VIe, XVIIe, XVIII.
Marche : le VIe, XVIe, XVIIe, XVIIIe.
Avrilz : le VIIe, XVe et XVIIe.
May : le VIe et XVIIe.
Juin : le VIe.
Juillet : le XVe et XVIIIe.
Aoust : le XIXe et XXe.
Septembre : le XVIe et XVIIIe.
Octobre : le VIe.
Novembre : le XVe et XVIe.
Déchembre : le VIe, VIIe et XIe.

Nous publions ce document tel que nous l'avons rencontré il a le mérite d'être relaté dans un registre daté, provenant d'une commune du Hainaut, voisine de Chièvres.

Rechercher les motifs qui, dans la tradition populaire, ont déterminé cette classification, mérite d'attirer l'attention des folkloristes. Le comptable de Grosage s'en est rapporté à la révélation de l'Ange au bon Job, sans prendre souci d'en apprendre davantage.

E. Matthieu.

---

(1) La page a été déchirée en cet endroit.



Chronique Wallonne

L'excellent organe mensuel de la *Fédération régionaliste française*, nous fait spontanément l'honneur d'annoncer *Wallonia* parmi les publicatons adhérentes à cette Fédération. Nous lui sommes infiniment reconnaissant de l'attention bienveillante que cette annonce manifeste à l'endroit de notre Revue, et nous saisissons avec empressement l'occasion d'assurer les éminents promoteurs de la F. R. F., de nos sentiments de fraternité internationale, sur le terrain où doivent s'unir tous les libres esprits, conscients des nécessités présentes, pour le plus grand profit des idées de restauration intellectuelle et morale des Provinces. Nous ajouterons que nous lisons avec le plus vif intérêt les documents assemblés par l'*Action régionaliste*, notamment le recueil périodique des opinions émises par les philosophes, les littérateurs, les publicistes, les hommes politiques de toute opinion, sur le fédéralisme et la décentralisation.

Wallonia est, modestement, une publication régionaliste, au même sens que nos excellents confrères *Lemouzi*, *La Picardie*, *La Province*, la *Revue septentrionale*, la *Revue provinciale*, la *Lorraine artiste*, et tant d'autres remarquables publications françaises. Mais, s'il est évident que le *Pays de France* peut être une revue régionaliste sans porter à son titre le nom de sa province, par contre *Wallonia*, qui est régionalement de sa région, peut rester politiquement de son pays politique, sans cesser de prêter sa plus vive attention, d'accorder sa plus grande sympathie, aux manifestations étrangères d'un mouvement qu'elle est, jusqu'à présent, seule à représenter ici.

Nous approuvons hautement le but élevé et désintéressé, l'intelligente et généreuse propagande de la *Fédération régionaliste française*, sans chercher à appliquer son « Programme administratif, économique et intellectuel », qui répond spécialement, comme il est naturel, à des points de vue plutôt français.

Mais, il y a beaucoup de points communs entre l'œuvre française et celle qui doit être entreprise en Belgique. C'est pourquoi nous signalons, sans pouvoir y insister pour le moment, l'œuvre d'union et d'action commune entreprise chez nos voisins, sous les heureux auspices de la *Fédération régionaliste française*.

L'organe de cette Fédération, l'*Action régionaliste*, paraît mensuellement à Paris, sous la direction du Comité, présidé par M. L.-Xavier DE RICARD. Le secrétaire-général est M. J. Charles BRUN, 15, avenue des Gobelins, Paris (5e arrondissement). Le prix de l'abonnement annuel est de 4 fr. Un n° 30 cent.

LA DIRECTION.

Bibliographie.

LES LIVRES :

Dictionnaire Wallon-Français *(Dialecte Namurois)*, par Léon PIRSOUL. Tome I (*A* à *L*). Malines, L. et A. Godenne, 1902. 1 vol. in-8°, 392 pp. Fr. 3-50.

Le Dictionnaire Wallon-Français de M. L. PIRSOUL (dialecte Namurois) dont le premier volume a paru récemment, était déjà connu des amateurs qui, depuis quelque temps, le suivaient avec intérêt dans le feuilleton du journal *La Marmite*. C'est incontestablement l'œuvre d'un homme connaissant à fond sa langue, la maniant avec aisance, comme il l'a montré dans des chansons et des rondeaux spirituels, dans des comédies très goûtées.

Les journaux namurois ont fait l'éloge du nouveau dictionnaire dû à M. P. et l'on doit y reconnaître une œuvre consciencieuse, fruit d'un long travail soutenu avec une belle vaillance.

Il s'en faut cependant que cet ouvrage soit parfait et réponde en tout point aux exigences de la science philologique. On peut regretter d'abord que l'auteur n'ait pas mieux circonscrit son sujet : à sa place nous aurions élagué quantité de définitions inutiles (la définition, souvent difficile à établir, n'est désirable que faute d'un équivalent exact en français ou pour éviter une équivoque) ; nous aurions banni ces biographies d'écrivains wallons de toute provenance, véritable hors-d'œuvre en admettant même qu'elles fussent exactes, ce qui n'est pas toujours le cas. A la rigueur, on comprendrait une série de notices sur les écrivains *namurois* placée en appendice de façon à ne pas encombrer le volume.

L'auteur, et c'est dommage, a vu trop grand. Il eût fait sagement de se borner à son dialecte particulier et à ce qui s'y rapporte directement : il y avait matière à une petite encyclopédie populaire namuroise, que M. P. était très capable de présenter en un livre commode et peu coûteux.

M. P. a recueilli avec soin un grand nombre de termes techniques (du cordonnier, du verrier, etc.); il donne d'intéressants détails sur les croyances, les usages, les jeux populaires, l'histoire locale. (Voir par exemple : *Fiesse*,

cougnou, jeu, balle, dragon, guîe, chacheu, Chestia, Bôrdia, Catî, etc.) (1). Personne ne songerait à s'en plaindre, si la dose n'était un peu forte. Même prolixité dans les articles consacrés aux animaux, aux plantes. (V. *aragne, chauwe-sori, grète-cu, frînne...*).

Mais arrivons à la partie essentielle du lexique, aux mots et expressions usuels expliqués par M. P. La collection certes est copieuse ; il y avait, cependant, moyen de l'enrichir encore : d'abord en ne négligeant pas le *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage, où défilent presque tous les vocables namurois, exactement interprétés d'après le Chanoine Zoude — puis en relisant les écrits d'une pléiade de poètes du cru. Il suffisait d'éplucher ceux-ci pour retrouver nombre de vieux mots et de locutions typiques. Citer Ch. Wérotte ou J. Colson ou A. Demanet, quelle précieuse ressource pour illustrer un vocabulaire namurois ! Un exemple : le vrai sens de *aistrée* (âtre, en liégeois *aisse*) n'eût pas échappé à M. P. s'il avait eu sous les yeux ces passages de Wérotte :

Didins l'hiviér, à l' vesprée
On fileûve autou d' l'aistrée
3e édit. p. 169.

Rècoureûve è s' maujon, si tchaufer d'lez l'aistrée.
ibid. p. XXI.

Voici une liste de mots pris dans de bons auteurs et qui manquent au Dictionnaire de M. Pirsoul : *adiercî, amich'tauve, api (mouche d'), ardespine, awette (d'awète = di rawète), bayî (dj' so bayî), barbauje, biytadje, biy' teu, birginette, boscadje* (L. Loiseau), *boufer, bran* (2 fois dans Wérotte), *brokettes* (jeu de jonchets), *bwargnasse* (dans V. Collard), *brouchîr* (mot villageois). On compterait de même une vingtaine d'omissions à la lettre C. Un supplément pourrait, si l'auteur le juge à propos, réparer ces lacunes.

Ce qui est plus grave peut-être que des lacunes, c'est le manque de logique dans le groupement des significations. Il convient de partir du sens premier ou étymologique et de passer de là aux sens dérivés. M. P. n'observe pas toujours cette loi (ex. : *bètche, bouter, frumji*, etc). Il lui arrive de traiter en deux articles, voire en trois, les acceptions d'un même mot (voyez *èrî, bouchî, couru, awie*, etc.) ou de réunir en un seul article des sens appartenant à deux mots distincts (ex. : *fraze*). Parfois, il oublie de noter les acceptions figurées (ex. : *bèdée, broster, chachî, clincî*, etc.) ou d'indiquer d'abord le sens propre : ainsi aux mots *capotine*, (jaquette de femme à la vieille mode), *banbî*, (vaciller : *Ti voès les pauv' cochas*, Bambî *comm' des flayas.* Wérotte, p. 71).

Mais, sans insister sur quelques imperfections semées dans un tel inventaire, constatons que le livre est soigné et correctement écrit (2). Les fautes

(1) Ici encore l'auteur n'a pas su garder la mesure : il parle, en leur lieu alphabétique, du *Cramignon*, qu'on ne connaît pas à Namur, et du *Doudou*, cher aux seuls Montois.

(2) A part quelques mots d'un français douteux : *motir* à la page 204, *goutter* pour *dégoutter* à la page 306.

de détails relevées ci-dessus n'empêchent pas que l'ouvrage de M. P. ne soit très intéressant et digne d'éloges. A notre avis, il sera consulté avec profit et agrément par l'ouvrier, il fournira au linguiste d'abondants matériaux pour ses études. A. Maréchal.

Ouvrages reçus. — Albert Lantoine, *Le Livre des Heures*, poèmes, in-8° de 148 p. (Ed. de « l'Humanité nouvelle », Paris - VIe, fr. 5-50). — Renée Vivien, *Sapho*, traduction nouvelle avec le texte grec. 1 vol. in-12 de 148 p., couvert. illustrée (Paris, Lemerre, fr. 3-50). — Renée Vivien, *Evocations*, poèmes. 1 vol. in-12 de 164 p. (Paris, Lemerre, 3 fr.). — Chanoine F.-D. Doyen, *Bibliographie Namuroise*. 3 vol. in-8°. Edit. de la Socié. archéol. de Namur (Namur, Wesmael-Charlier, 1885-1902). — Alphonse Bayot, *Le roman de Gillion de Trazegnies*. Un vol. in-8° de 203 p. (Louvain, Ch. Peeters, 4 fr.). — A. de Cock et Is. Teirlinck, *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland*. 2de deel : III, dansspelen. 1 vol. in-8° de 389 p. avec croquis et schémas (Gand, A. Siffer, 4 fr.). — Charles Bartholomez et Maurice Peclers, *Dâvid li lûteû*, com.-vaud. en 3 a. primée par le Gouvernement, broch. petit in-8° de 76 p. (Liége, Math. Thone, 1 fr.). — Léon Wéry, *L'Art et la Vie*. Extr. de la « Revue de Belgique », in-8° de 65 p. (Bruxelles, Weissenbruch). — A. Fagnard, *Couvin, ses environs, ses curiosités naturelles, ses promenades, ses agréments, sa flore*. Broch. pet. in-8° de 110 p. avec 2 cartes et 10 photograv. (Couvin, A. Fagnard, fr. 0-50).

REVUES ET JOURNAUX :

Petite revue illustrée de l'Art et de l'Archéologie en Flandre (15 février). — *Wallonia* a reproduit t. X, p. 306, une notice du *Catalogue critique de l'Exposition des Primitifs* à Bruges, par M. Georges H[ulin] de Loo, mettant en cause la famille de Mérode. L'auteur rapportait, en s'appuyant sur le Catalogue officiel, qu'un triptyque attribué au Maître de Flémalle, et qui jadis appartenait à la famille de Mérode, passe pour avoir été aliéné depuis, et remplacé par une copie, exécutée il y a quelques années. L'auteur ajoutait quelques réflexions critiques. Le comte de Mérode-Westerloo, qui prétend être toujours en possession du tableau original, a jugé que l'article auquel nous faisons allusion, a causé une dépréciation à son retable. De ce chef il intente à M. Georges Hulin une action en dommage et intérêts, et lui réclame 10.000 francs. C'est ce que nous apprend la *Petite Revue* citée, dans un de ses derniers numéros qui ne nous était point parvenu, par oubli. La loyauté la plus élémentaire nous engage à reproduire l'information. Nous espérons avoir connaissance en temps utile de la solution de l'affaire, qui intéresse indirectement mais vivement l'œuvre du Maître de Flémalle.

L'Ami de l'Ordre (3 mars). — Un correspondant occasionnel signale quelques vieux arbres intéressants et non encore signalés : un charme et

un chêne au château de Denlin-Fronville, et un troisième arbre, spécimen curieux de hêtre. « Il croît sur la commune de Marenne, à l'orée du bois situé au midi de ce village. Ce qui le rend digne de mention, ce n'est ni son âge ni ses dimensions, car en cela il n'a rien d'extraordinaire, mais c'est une particularité toute spéciale. Au printemps, une de ses branches est toute en feuilles douze à quinze jours avant les autres. Chaque année, ce phénomène curieux peut se constater, et l'on ne sait à quelle cause l'attribuer. Notons que les bons habitants de Marenne sont fiers de leur hêtre extraordinaire, et qu'ils exigent qu'on le respecte lors des exploitations. Ils y attachent même des idées superstitieuses et, en tous cas, ils vous affirment que la branche précoce ne manque jamais son feuillage pour le 20 avril, jour de l'Adoration ».

Gazette de Liége (10 avril). — « La correspondance de Pierre Corneille le montre occupé à Rouen, en 1652, de sa traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ*, de l'illustration de cet ouvrage, et du débat en cours au sujet de l'auteur de cette *Imitation*. Les uns attribuaient ce livre à un Français, d'autres à un Italien. Les plus avisés tenaient pour Thomas a Kempis, qu'ils disaient Allemand.

» Il n'est pas sans intérêt d'entendre le grand tragique, dans une lettre au P. Boulaud, du 12 avril 1652, devancer ceux qui attribueront cette *Imitation* à un auteur flamand et alléguer à ce sujet, le voisinage de... la Wallonie :

« Je ne sais pas l'allemand, écrit-il à ce religieux, et par conséquent je » ne puis pas juger de la conformité du style de notre auteur avec la grammaire de son pays : mais je crois qu'il vous seroit plus avantageux de » prétendre que son latin sentiroit le flamand, ou pour mieux dire le wallon, » que non pas l'allemand. Il ne cite pas une phrase pour allemande que je » ne prétende française, et les mots que les Italiens prétendent leur appartenir, ont aussi l'air entièrement français. Ainsi vous pourriez prétendre » que Thomas a Kempis, auroit pris la phrase et les mots des Wallons dont » son monastère était très proche et qu'il s'y serait mêlé aussi quelque » chose de flamand. En son temps, la Flandre étoit sous la souveraineté » de France ; on y parloit en françois, on y plaidoit en françois et on s'y servoit de nos ordonnances, qui sont pleines de ce latin grossier. Et peut-être » a-ce été la cause qu'on a attribué ce livre, ne son commencement, à deux » François, saint Bernard et Jean Gerson... »

Petit Bleu de Bruxelles (22 avril). — « Une polémique de presse initie en ce moment le grand public à une controverse qui avait jusqu'ici sommeillé dans les livres. Faut-il appeler David de Dinant ou David de Dinan le « maître David » dont les écrits furent brûlés, au commencement du treizième siècle, comme entachés d'hérésie ? En d'autres termes, était-il originaire de la principauté de Liége ou du duché de Bretagne ?

» L'argument d'autorité serait ici de nulle valeur. Il importe peu, par

exemple, qu'Ernest Renan, dans son admirable livre *Averrhoès et l'Averrhoïsme*, se soit bien gardé de faire de David un Breton comme lui, tandis qu'Alphonse Le Roy, dans la *Biographie nationale* publiée par l'Académie royale de Belgique, l'a revendiqué pour notre pays.

» Des textes décisifs tranchent d'ailleurs la question. Il faut écrire David de Dinant, non seulement parce que les actes de condamnation rassemblés par Duplessis d'Argentré en sa *Collectio judiciorum* (I, 126-133), portent *magister David de Dinant* et *magister David de Dinando*, mais parce qu'il existe un document dont les futurs biographes du philosophe mettront certainement en lumière l'importance capitale.

» Ce document, nous l'avons trouvé dans la *Patrologie* de Migne. C'est une lettre d'Innocent III, adressée le 6 juin 1206 à l'abbé et au chapitre « de l'église de Dinant, DANS LE DIOCÈSE DE LIÉGE » — *ecclesiœ de Dinant, Leodiensis diœceseos* — et par laquelle le souverain pontife prie ceux-ci de conférer à un clerc nommé R. la partie de prébende qui lui a été cédée par son oncle, maître David, chapelain du Pape... Ceci met évidemment fin au débat. »

[Cette note est de l'érudit bien connu, M. A. BOGHAERT-VACHÉ. Dans *l'Intermédiaire* du 10 mai, il signale sa découverte et demande si ses confrères n'ont, pas plus que lui, rencontré ce document chez les auteurs qui se sont occupés jusqu'ici de David de Dinant. Le texte est dans le IIe vol. consacré par MIGNE à Innocent III, page 901.]

La Meuse du soir (25 avril). — Extrait d'une interview de M. Edmond PICARD sur le Théâtre belge. « Quelle devrait être la préoccupation d'un auteur dramatique désireux d' « arriver » ? — Je crois que lorsque nos auteurs dramatiques se décideront à « être originaux », au lieu de croire qu'il faut, en cela, comme certains le croyaient pour le roman, imiter la France, on verra qu'ils sont bien doués pour le théâtre. Sous ce rapport, les jolies pièces wallonnes sont significatives dans leur gaîté, leur esprit, leur observation bien exacte de nos mœurs ».

Faits divers

LIÉGE. — On a exposé récemment, à la vitrine de la Maison Magis et Henn, place de la Cathédrale, une œuvre nouvelle de notre collaborateur, le sculpteur Joseph RULOT.

« C'est, dit *L'Express*, sur un socle décoré d'un bas-relief plein de vie et de charme, où une théorie d'enfants nous symbolise le Crâmignon, une statue détachée du groupe de haute allure que l'artiste a conçu pour honorer plastiquement, en même temps que le génie poétique de Nicolas Defrecheux, l'âme même de la race wallonne. Cette statue, d'exécution

très heureuse et d'un sentiment viril, délicat et intensément attachant, nous restitue, absorbé dans son regret, le mélancolique héros de *Lèyîz-me plorer*. C'est une œuvre forte et distinguée, imprégnée des meilleures qualités de notre terroir, et par cela même particulièrement expressive. Par ce fragment, nous pouvons déjà nous figurer quelle sera l'émouvante beauté du monument Defrecheux quand les destins et les pouvoirs publics voudront qu'il soit réalisé dans son ensemble, aux dimensions qui doivent logiquement être les siennes.

» La réduction du *Lèyîz-me plorer* est offerte par ses amis à M. Joseph Defrecheux, le fils du poète, le wallonnisant qui a rendu de si nombreux et considérables services à nos lettres locales, à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'Ordre de Léopold. »

— Le 30 avril, M. Hector Chainaye, directeur du journal *La Réforme*, de Bruxelles, a fait, sous les auspices du Jeune Barreau, une intéressante conférence sous le titre assez mal choisi de « La Patrie wallonne ».

M. Hector Chainaye fut, il y a quelque vingt ans, avec M. Célestin Demblon et M. Albert Mockel, des premiers à s'intéresser au passé artistique du pays, et à prôner l'excellence du sentiment wallon dans la Littérature française, renaissante en Wallonie. A cette époque le mouvement entrepris à Bruxelles par les écrivains de la *Jeune Belgique*, avait excité sur les bords de la Meuse une assez vive émulation. C'est sur l'initiative des écrivains liégeois que nous venons de citer, et sous l'influence durable de la revue la *Wallonie*, dirigée par M. Mockel, que se créa et se soutint un mouvement qui a donné à la Belgique maints écrivains aujourd'hui notoires. M. Hector Chainaye publia à cette époque un livre tout-à-fait remarquable, *l'Ame des choses*, où se manifestèrent sous une forme impeccable, avec un art des plus affinés, les caractéristiques essentielles et profondes de la sentimentalité pénétrante de notre race.

Depuis lors, M. Chainaye fut pris tout entier par le journalisme. Il n'en restait pas moins attaché à sa ville natale, et préoccupé des intérêts supérieurs de la Wallonie. Aussi a-t-il pu légitimement songer à présenter au Jeune Barreau et à son public, la contre-partie de la thèse soutenue l'an dernier, à la même tribune, par une série de jeunes orateurs bruxellois.

Ces Messieurs entendaient nous révéler une âme « belge » dont les caractéristiques étaient d'ailleurs surtout flamandes. M, Chainaye, développant des idées qui furent notamment exposées dans *Wallonia*, estime avec raison que les races flamande et wallonne sont aussi différentes que les régions qu'elles habitent et qu'il n'y a entre elles que fort peu de points de contact possibles.

Après les avoir analysées l'une et l'autre avec verve et pénétration, il a tenté de les montrer agissantes dans l'histoire. L'unité nationale est, d'après lui, l'œuvre des Wallons, qui ont formé une Belgique selon la tradition française. Mais la réaction a été terrible. Les revendications flamingantes, qui datent de 1846, se sont d'abord cantonnées dans la littérature, puis elles ont envahi tous les domaines et, de légitimes qu'elles

étaient dans le principe, elles ont graduellement, lentement pris le caractère d'impérieuse violence et de tyrannique exagération qu'elles ont aujourd'hui. A l'heure actuelle, les Wallons sont débordés, les Flamands étendent leur influence de village à village et de privilège à privilège. Le gouvernement est à leur dévotion, les rares ministres wallons ont été jusqu'à présent impuissants à arrêter le mouvement envahisseur.

M. Chainaye, après avoir émaillé sa démonstration de justes aperçus et de boutades plaisantes, après avoir entonné un vibrant couplet sur le génie colonial du roi, a terminé, tout comme un candidat à la Chambre, par l'exposé d'un programme.

Les Wallons paient les deux tiers des contributions, et ils ne jouissent que d'un tiers des faveurs gouvernementales. M. Chainaye réclame pour eux des avantages budgétaires correspondant aux charges qui leur incombent. Il veut, en attendant, une répartition plus équitable des emplois entre les deux races, et la nomination de fonctionnaires wallons dans le pays wallon, sans qu'il soit exigé d'eux qu'ils connaissent le flamand.

Bien que l'orateur se soit défendu de vouloir toucher à la politique, il a aussi demandé le suffrage universel, l'abolition du remplacement, l'instruction obligatoire, une meilleure législation sociale — réformes qui, suivant lui, s'imposent à l'esprit de tout homme de bon sens.

Sans nous prononcer sur la valeur absolue de ces réformes, il faut reconnaître qu'elles sont dans les vœux de la plupart des hommes politiques que la Wallonie envoie actuellement aux Chambres, et qui constituent la presque totalité de l'opposition. On ne voit pas bien à première vue, comment le S. U., par exemple, tient à la question wallonne. Mais il serait puéril de nier qu'un grave différent politique complique la lutte des races en Belgique. Dans l'état actuel, les Wallons sont en majorité, anticléricaux; les Flamands, au contraire, sont en majorité catholiques. Or le gouvernement est catholique et clérical. De là, l'occasion de considérations particulières qui devaient naturellement venir à l'esprit d'un journaliste politique d'opinions avancées.

Le succès obtenu par l'orateur, qui fut chaleureusement applaudi, ne doit pas nous empêcher de regretter qu'il n'ait point insisté sur la valeur du mouvement historique, artistique et littéraire en Wallonie. Le réveil général de l'intellectualité dans les centres provinciaux, son orientation vers le pays lui-même, sont à nos yeux des faits d'une importance capitale ; ce réveil créera des besoins moraux et des tendances *générales* qui survivront aux revendications sociales actuelles et aux aspirations politiques, sur lesquelles tout le monde n'est pas d'accord. Ce résultat sera évidemment sans préjudice du progrès général, car le particularisme sentimental et patriotique, qui ornera la race de beautés nouvelles et particulières, ne saurait heureusement plus, à notre époque, empêcher l'internationalisme de la pensée.

O. C.

NAMUR. — Un chansonnier namurois très populaire et qui fit partie de l'orchestre des Moncrabeaux, M. Jules Metten, est mort à Saint-Servais, âgé de 75 ans. L'un des plus féconds parmi les poètes namurois, il est aussi

celui dont l'instinct poétique s'est développé avec le plus de bonheur. Il joignait à de précieuses qualités d'observation un humour très personnel et un grand souci des expressions locales. Ses poésies fourmillent de proverbes, de comparaisons pittoresques et ses meilleures œuvres sont celles où il s'est montré le plus sans-façon, le plus malicieux, le plus jovial, et aussi le plus « namurois », ce qui ne va point sans une certaine verdeur de langage et une pointe satirique. A signaler notamment : *Li Fin do monde*, *On mau tchèyu à feume*, *Li mwaiche linwe*, *On djône home qui grogne avou s'mayon*, etc. M. Metten avait rempli les fonctions de commissaire-adjoint de police et de commissaire en chef de la gare de Namur.

— M. l'abbé Jules Dethy, curé d'Assesse, a été nommé, par Mgr Heylen, chanoine titulaire de la cathédrale de Namur.

Né à Namur, le 20 août 1838, il appartient à une vieille et honorable famille bourgeoise de cette joyeuse cité et il en a la bonne humeur. Walloniste épris de son terroir, il est l'auteur de la fameuse chanson : *Vive Nameur po tot* (1883), paroles et musique, devenues presque aussi populaires au pays de Namur que *Li bia Bouquet*, de Bosret. On lui doit aussi un grand nombre de poésies et de chansons patoises inédites et une comédie en 3 actes, *Djan-Biètrumé Picard*, dont nous avons parlé t. X, p. 123.

— Le 26 avril, la *Fédération Wallonne* de la Province a organisé au Théâtre une grande fête dramatique. Trois pièces ont été jouées : *Li pia d'on' aute*, vaudeville en deux actes de M. Léon Pirsoul, interprété par « La Scène wallonne des Comognes », de Vedrin ; *One Pasquèye au Villatche*, comédie-vaudeville en 1 acte, de M. Louis Toussaint, interprétée par *Li Club walon di Dinant* ; enfin *On Mwinnadje modèle*, comédie en deux actes, de M. Louis Sonvaux, interprétée par *Li vîs thèyâte walon di Nameûr*. La soirée a remporté le plus vif succès, les auteurs et les acteurs ont été vivement applaudis. Le théâtre était bondé.

BRUXELLES. — Sur le rapport de M. Octave Maus, directeur de l'*Art moderne* et de M. Maur. Kufferath, directeur de la Monnaie, l'Académie libre de Belgique a décerné le Prix Edmond Picard au musicien verviétois M. Victor Vreuls. On sait que ce prix annuel est destiné à un jeune Belge, juriste, littérateur, sculpteur ou musicien le plus méritant.

M. Victor Vreuls est né à Verviers, le 4 février 1876. Il commença ses premières études musicales à l'excellente Ecole de musique de cette ville, et les continua au Conservatoire de Liége. A un concert dans sa ville natale, il eut l'occasion de faire la connaissance du maître Vincent d'Indy, avec qui il acheva ses études et qui regarde notre compatriote comme un de ses élèves préférés. Bien que fort jeune encore, M. Vreuls a déjà un bagage artistique, et ses œuvres ont été jouées avec grand succès à l'étranger, notamment à La Haye, Cologne, Genève, Marseille, Barcelone, Madrid et surtout à Paris, où il est considéré comme une nature tout-à-fait remarquable.

Citons un poème symphonique pour orchestre; un quatuor pour piano et cordes; un *Adagio* pour orchestre à cordes; un *Trio* pour piano, violon et violoncelle joué pour la première fois à Liége par le Cercle *Piano et Archets* et exécuté ensuite dans beaucoup d'autres villes et tout dernièrement à *la Libre Esthétique;* une Sonate pour piano et violon exécutée à Bruxelles, à *la Libre Esthétique;* puis à Verviers, par MM. Jaspar et Zimmer; elle fut aussi jouée à Paris par M. Armand Parent et par MM. Ysaye et Pugno, à la salle Pleyel, où elle obtint un succès retentissant. Citons encore trois poèmes pour chant et orchestre; un triptyque pour chant et orchestre sur des paroles de Verlaine; une ouverture pour orchestre et une symphonie pour orchestre qui vient d'être exécutée à Verviers avec beaucoup de succès.

— Le 6 avril, le puissant *Cercle Verviétois* de la capitale a dignement fêté M. Albert Dupuis, à l'occasion du brillant succès de *Jean Michel.* Un banquet qui avait réuni de très nombreux convives a eu lieu au local de ses séances. De nombreuses personnalités verviétoises de la capitale, et une délégation notable de Verviers même avaient tenu à se joindre aux nombreux membres du *Cercle.* Le président, M. Degey, dans un discours fréquemment interrompu par les applaudissements, a congratulé le héros de la fête, dégageant la part qu'ont prise les Verviétois au succès de *Jean Michel.* Il a émis l'espoir « que toutes les promesses que nous donne *Jean Michel* se réaliseront et que cette renommée naissante s'épanouira plus tard en œuvres magnifiques et en gloire définitive pour la plus grande fierté de la Wallonie en général et de Verviers en particulier. »

M. Albert Dupuis pénétré de gratitude et d'émotion, a répondu dans un langage simple dont la cordialité a fait impression. D'autres discours se sont succédé. Puis une partie musicale s'est organisée, où l'on a eu la grande joie d'entendre Mme Albert Dupuis, dont le charme et la voix d'or ont fait merveille, au milieu des artistes et des amateurs de choix dont dispose le vaillant *Cercle Verviétois.*

Puisque nous parlons du *Cercle verviétois* de Bruxelles, rappelons, d'après son intéressant *Bulletin* mensuel, quelques informations qui ne nous éloigneront point du sujet de cette note.

Des fragments de *Jean Michel* ont été donnés à Liége au concert Ysaye du 18 avril. Le prélude de cet opéra a été exécuté au concert de l'Ecole de musique de Verviers. L'œuvre sera jouée l'hiver prochain à Anvers, à Liége et aussi, paraît-il, à Verviers; elle est également demandée à Berlin. Le Choral mixte, qui vient de se fonder à Spa, consacrera l'un de ses prochains grands concerts, celui du 26 juillet, à des œuvres symphoniques et chorales d'Albert Dupuis, qui dirigera.

Enfin, il était vraiment dit qu'aucun rayonnement ne manquerait à la gloire du jeune maître verviétois : *Jean Michel* a eu l'honneur d'être parodié dans une fantaisie scénique étourdissante intitulée *l'Agent Michel*, où le fameux crâmignon se chantait sur ce thème : « J'ai mon agent pour rire avec moi, j'ai mon agent pour rire ! »



UN ARCHITECTE WALLON (1)

Paul Jaspar



U cours de ces dernières années, une pléïade compacte d'artistes originaux s'est révélée sur les rives de la Meuse belge. Tous les curieux d'art connaissent et apprécient l'œuvre réalisée, notamment dans le domaine de la peinture décorative et de l'illustration livresque, par MM. Auguste Donnay, Armand Rassenfosse, Emile Berchmans. On sait aussi quels prestigieux résultats nous a valu, dans les arts du mobilier, l'esprit harmonieusement inventif de M. Gustave Serrurier.

Dans l'art architectural, un autre apporteur de neuf s'est affirmé à côté d'eux : c'est le Liégeois Paul Jaspar.

En même temps qu'il mettait une science consommée au service d'une intelligence largement compréhensive, il a prouvé, dans un champ d'action où ses émules les Horta, les Hobé, les Hankar, ont conquis la renommée, une *personnalité brillante*, nettement tranchée, robuste, diverse et réfléchie.

De fortes études, menées avec discernement, par sa seule initiative, dans la solitude du bureau, l'incitèrent à appuyer sur la raison judicieuse sa conception de la construction moderne. Dans son passage aux académies de Liége et de Bruxelles, il s'adonna particulièrement au dessin d'après l'antique et ne s'attarda guère à scruter les arcanes de l'architecture classique, dont l'emploi dans les pays du Nord lui apparaît à bon droit comme une hérésie.

Il fit ensuite un stage de cinq ans chez le maître Beyaert, aujourd'hui disparu, puis il voyagea en Italie et dans le Nord de la France.

(1) Cette étude, qui fut, pour *Wallonia*, revue et amplifiée, a paru pour la première fois, traduite en allemand, dans la *Deutsche Kunst und Dekoration*, de Darmstadt, numéro de février 1903.

Revenu à Liége, il se mit à étudier avec ferveur l'archéologie du pays wallon. Ces patientes recherches — il n'est pas d'ancienne bâtisse liégeoise qui ne lui ait livré ses secrets — déterminèrent chez lui l'éclosion d'une individulité soucieuse d'utiliser les legs du passé dans ce que leur beauté présente d'invariablement opportun.



C'est dans ce sens qu'il a, à mesure que s'amplifiait sa pensée, élaboré des créations d'un rare intérêt, en s'inspirant, autant qu'il est possible, pour la satisfaction des nécessités contemporaines, de ce qu'il avait relevé de perpétuellement vivace dans une tradition séculaire.

M. Paul Jaspar se refuse, en effet, à admettre cette sorte de nihilisme artistique qui veut que rien n'ait existé avant nous, et qui entend imaginer de toutes pièces un style nouveau. C'est, en un mot, un novateur épris du passé. Son architecture n'est pas seulement originale et pittoresque, elle est profondément rationnelle et vaut d'être commentée en son principe, pour l'édification des jeunes qui, souvent, oublient de réfléchir aux fins de l'art qu'ils cultivent.

Sans doute, il pense que la maison moderne doit être conçue selon nos besoins inédits, selon les exigences naguère méconnues de l'hygiène et de l'esthétique, et il accorde toute l'importance qui lui revient au rôle qu'ont à jouer dans la construction des matériaux jadis inemployés, tels que le fer et le verre. Il est convaincu, d'autre part, que les styles d'autrefois ne peuvent plus — les mœurs s'étant considérablement modifiées — s'imposer dans leur rigueur archaïque. Il est d'avis que notre époque est assez belle, assez significative dans tous les domaines de l'activité sociale, pour ne point se contenter du mauvais goût chaotique qui a si longtemps sévi, et

que l'instant est venu pour elle de s'exprimer dans un style qui soit en étroite harmonie avec son caractére.

Mais il estime aussi, fort justement, que l'architecte d'aujourd'hui doit avoir étudié et pénétré ce qui a été fait dans son art au cours des siécles révolus.

Tirer du vieux du neuf : telle pourrait être sa devise, et tel fut le titre du petit album où il réunit jadis les croquis de quelques-unes de ses créations.



Maison quai de l'Abattoir. Liège
Paul Jaspar. Architecte. 1899.

Le praticien qui a un bâtiment à édifier doit, selon lui, s'inspirer de l'architecture de la contrée où ce bâtiment doit s'élever dans ce que cette architecture a de spécial et d'immuable, car ces caractéristiques ne peuvent avoir surgi au gré du hasard. En vertu de la loi naturelle qui veut que la fonction crée l'organe, elles sont la résultante de raisons impérieuses que la réflexion parvient toujours à découvrir. Le climat, la nature et la composition du sol, les matériaux qui lui sont propres, peuvent être cités parmi ces facteurs.

Si nous examinons les maisons construites par M. Paul Jaspar,

nous constatons que, tout en étant appropriées de la façon la plus avisée et la moins mesquine aux besoins d'aujourd'hui, elles accusent les particularités judicieusement utilisées de la vieille architecture wallonne. Les matériaux qu'il emploie sont ceux du pays même : moellons, pierres de taille, briques, bois, tuiles, ardoises : il les veut apparents, dans leur beauté naturelle, comme les organes même de l'édifice.



Maison projetée sur l'emplacement de la Chapelle du Paradis.

Le raisonnement, chez cet artiste, s'allie d'ailleurs au sens le plus affiné du pittoresque et du confortable. Ses demeures sont conçues avec une asymétrie qui charme et distrait l'œil, qui intéresse l'esprit avant même qu'on ait pénétré leur belle et stricte ordonnance. A les étudier, on découvre comme une saveur de passé dans l'agrément de leur nouveauté : c'est cette inspiration résolument autochtone et le souci d'un art riant et compréhensif qui rendent si intéressante la personnalité de M. Paul Jaspar.

Le bonheur avec lequel il concilie la logique et la fantaisie s'atteste victorieusement dans tous ses travaux : les reproductions qui

accompagnent cette notice n'ont, à cet égard, nul besoin de commentaire. Il n'est pas de ceux qui, pour faire effort décoratif, recourent aux inventions inutiles ou aux fioritures surannées ; les nécessités du plan primordial, l'emploi rigoureusement économique des matériaux fournissent à son initiative des ressources suffisantes pour faire œuvre pittoresque. Aussi bien, il a gardé des enseignements de feu Beyaert la préoccupation fondamentale d'étudier le moindre détail tant au point de vue de l'art qu'à celui de la construction.



Café du Moulin, Aywaille.

Ainsi, par exemple, il s'attache constamment à suivre les préceptes de son vieux maître dans la recherche d'une silhouette agréable. « Lorsque vous aurez une bonne toiture, une silhouette satisfaisante, disait Beyaert, mettez dessous tout ce qu'il vous plaira. »

M. Paul Jaspar s'évertue d'ailleurs à adapter ses bâtisses aux sites qu'elles doivent *meubler*, différentes si elles s'élèvent dans une rue ou au coin d'une place, différemment décorées si elles forment relief sur un quai citadin ou si elles sont entrevues dans les feuillages d'un jardin. L'emploi des matériaux très variés dans le pays



Li Blanke Mohonne, à Liége. M. B.

lui permet, en effet, d'accorder un rôle important à la couleur : il emploie, au besoin, le blanchiment à la chaux qui diffuse son rire clair dans les verdures et qui a, par surcroît, le double avantage d'être économique et de protéger les murailles de l'humidité et de la chaleur du soleil.

Cette réflexion permanente qui s'atteste à l'extérieur de ses constructions apparaît aussi nettement dès qu'on les visite intérieurement. Ses maisons sont familiales : on y peut avoir, charme inestimable à notre époque, la religion du foyer. A chaque pas se révèle la personnalité d'un ordonnateur artiste, qui a scruté le passé

de la vie wallonne dans ce qu'elle a de plus intimement attirant ; un plaisir permanent naît de la diversité de ses trouvailles, de l'harmonie et du sens pratique qu'elles décèlent. Appropriées aux besoins du confort le plus moderne, ses maisons sont de la plus élégante esthétique sans cesser d'être agréables ; pas un pouce n'y est perdu : il n'a pas son pareil pour tirer d'un recoin qui paraissait inutilisable et disgrâcié quelque agencement dont on demeure ravi. Au surplus, un de ses soucis primordiaux est d'approprier la maison



Société anonyme Métallurgique de Prayon Bureaux à Liége

qu'il bâtit aux travaux de celui qui doit l'habiter. Il conçoit tout différemment, et de façon à ce que chacun lui sache gré de son heureux esprit d'adaptation, la demeure d'un avocat, d'un industriel, d'un artiste ou d'un simple rentier. Vingt exemples témoignent de cette conscience avisée, dont il faudrait pouvoir détailler ici les preuves.

Ayant longuement et scrupuleusement étudié les arts de la décoration et du mobilier, il entend faire d'une demeure une chose harmonieuse, un tout sans élément disparate. A son avis le simple bon sens, en matière artistique, devrait laisser à l'architecte la

responsabilité du moindre détail dans la maison qu'il édifie. Rien ne serait par lui confié au hasard : ayant la haute main sur l'ordonnance intérieure et extérieure d'une construction, le modèle d'un bouton de porte ou la nuance d'une frise ne pourraient être choisis sans qu'il en ait prescrit la forme ou la couleur. C'est seulement au prix de ces scrupules d'homogénéité qu'on cessera de faire de nos habitations de hideux assemblages hétéroclites.

A présent dans la force de l'âge, M. Paul Jaspar s'est imposé par une infinité de créations qui lui ont valu dans le monde des connaisseurs en Belgique et à l'étranger une notoriété considérable. Mais il est regrettable que l'occasion ne lui ait pas encore été fournie de donner, dans l'érection d'un monument important, la mesure de sa personnalité si originale.

Les maisons, les villas qu'il a bâties, l'hospice de Glain, en voie d'achèvement et qui promet d'être une de ses plus intéressantes constructions, ses études pour la restauration d'anciens édifices liégeois qu'il poursuit dans un esprit dont les lecteurs de *Wallonia* ont pu apprécier l'élévation et la logique, prouvent à suffisance qu'on peut attendre les plus heureux résultats de sa laborieuse et intelligente initiative.

Charles DELCHEVALERIE.



Villa à Barisart lez-Spa.



Villa à Spa. M. H.



Buffet de M. J.



Villa à Spa (projet) M. L.



Villa à Sprimont. M. J.



Ferme de la Maison de Santé à Glain.



Villa à Spa (exécution) M. L.

Le Folklore de la Wallonie prussienne

La foire de la Saint-Pierre à Malmédy

A la date du 29 juin, fêtes des SS. Pierre et Paul, l'*Armanac dol Samène* nous prévient chaque année que *les grandès djins minet les trèhes.* Mais les dites grandes personnes ne semblent guère se soucier de ces rappels réitérés et s'obstinent à ne plus faire de *trèhes* en ce jour, car, à leur avis, les bals publics les remplacent efficacement (1). A vrai dire, ce sont là cependant, avec le proverbe météorologique : *Saint-Pîre plovineûs, qwarante jours dandj'reûs*, à peu près les seules particularités folkloriques que nous ayons à relever. Cependant nous croyons qu'une courte relation de la foire de la St-Pierre, par maints côtés différente de celles de Belgique, ne pourra qu'intéresser le lecteur.

Comme la kermesse de Néaux (Eupen) a lieu vers la mi-juin, c'est de cet endroit que nous arrivent, quelques jours avant la Saint-Pierre, en grande partie les baraques foraines si impatiemment attendues par tout ce que la ville compte d'enfants petits et grands.

Du préau de l'école, d'où ils peuvent voir la gare sur une hauteur, ils n'ont cessé depuis huit jours pendant l'heure de récréation de scruter attentivement les wagons, tâchant de distinguer sur l'un ou sur l'autre la forme bleue ou verte d'une roulotte de forains. Déçus aujourd'hui, ils fondent leur espoir sur demain, et le matin en se rendant en classe, ils recherchent tous la compagnie de ces garnements qui, plus heureux, peuvent courir les rues quand eux sont depuis des heures au lit. Ils s'empressent autour de ceux-ci, ils s'enquièrent de ce qui est arrivé par le dernier train et ces gamins, qui n'ont pas précisément droit au prix de vertu, flattés de tant d'attention leur débitent les nouvelles les plus invraisemblables et les plus contradictoires. Mais comme la naïveté et la crédulité sont surtout de cet âge, il s'en trouve assez qui, sur la foi des assertions de leurs mystificateurs, dès midi, courent à la gare, et penauds s'en reviennent s'exposer à la risée des autres. Mais quelle joie est la leur, quand enfin la première « baraque » si impatiemment attendue, détache ses couleurs criardes de quelques rangées de wagons enfumés ! C'est, à l'ordre du jour de toute la gent en culotte ou jupes courtes, un événement que chacun commente à sa manière en se rendant à la gare. Et quand, attelée de deux gros chevaux

(1) Sur les *trèhes*, voir ci-dessus tome VII, p. 109 et 110.

ardennais d'un voiturier de l'endroit la roulotte descend, pour se rendre sur la place du Marché, tous ils lui font escorte en criant en chœur : *One baraque, one baraque !*

Aprés celle-là d'autres arrivent, nombreuses et variées, mais le nombre des enfants qui les accompagnent est de jour en jour plus restreint, car ce plaisir est vieux jeu déjà, tandis que sur le Marché il y a du nouveau. Là on « bâtit », on élève les tentes qui renfermeront tant des choses délectables autant qu'inconnues et les gamins ont mieux à faire qu'à courir à la gare. Avec le sérieux du stratége qui étudierait une place forte, ils se rendent compte de la manière dont est disposée la tente et bientôt connaissent tous les côtés faibles par où ils pourront, dés la première représentation, s'introduire « à l'œil » dans la place. Cet espionnage remplit les loisirs que leur laisse l'école, jusqu'à ce qu'arrive la veille de la foire où tout est terminé ou à peu prés.

Au soir de ce jour toutes les tentes sont dressées, même les petites boutiques de bonbons s'alignent toute blanches le long des trottoirs. Mais tout reste encore fermé aujourd'hui et rien ne marche si ce ne sont les machines des « carrousels » que le conducteur contrôle et qui soufflent et gémissent mais dont le bruit bientôt est couvert par la cacaphonie canaille des orchestrions qui maltraitent les ouvertures d'opéras les plus en vogue.

Petit à petit la vaste place s'emplit d'une foule endimanchée qui ne tarde pas de s'écouler dans les cafés voisins qui offrent aujourd'hui un tableau tellement chamarré que morne semblerait, à côté, celui d'un caravansérail.

Là-bas, dans un coin, un joueur d'accordéon vous caresse l'oreille de son ronflant instrument, tandis qu'un acrobate au milieu de la place, danse sur les goulots d'une demi-douzaine de bouteilles et qu'à l'entrée une chanteuse s'accompagnant de la guitare, débite d'une voix plus ou moins ferme quelques couplets de café-concert. Un prestidigitateur, qu'une bande de musiciens ambulants suit sur les talons, fait déguerpir l'acrobate et étonne les badauds par ses vieux trucs. Mais à son tour il est obligé de céder la place à un homme-caoutchouc qui, attiré par les sons bruyants de l'orchestre, se charge d'aveugler, par les mille et un reflets des paillettes qui le couvrent, l'assistance déjà abasourdie par le tintamarre des cuivres. Il se tord encore sur sa table qu'un ventreloque impatient d'avoir son tour commence une déclaration à la fille occupée à mettre le grenier en ordre et ne l'interrompt que pour demander le consentement du patron qui est en train de rebaptiser ses boissons à la cave.

Et ainsi remplit les cabarets une foule de saltimbanques,

parlant, expliquant, chantant et disputant, chacun dans son dialecte allemand respectif, car tous sont des représentants de ce peuple de philosophes et de penseurs — comme dirait Mme de Staël. De temps à autre cependant alterne avec ces rudes accents du Nord le suave parler d'un basané enfant d'Italie qui vient vous inviter à acquérir quelque lamentable copie en plâtre des marbres de son beau pays : « *Ecco delle belle statuette a buon mercato ! Comprimene Signori.* » Et, accommodant comme il est, bien que ses prix soient fixes, il les baissera de la moitié ou des trois quarts si vous faites mine d'être amateur de ses objets.

Mais déjà l'agent de police est venu annoncer l'heure de la fermeture en tonnant son « Feierabend » dans l'entrebâillement de la porte, et le cabaretier commence à éteindre ses lampes, signe évident qu'il est grand temps de regagner ses pénates si on ne veut pas courir le risque de se voir « coller » un bon procès-verbal. Les cafés se vident et seuls quelques vieux habitués attablés dans un coin, terminent leur *brûte* (1) avant de se séparer, tandis que maints jeunes hommes s'agitent déjà sur leur couche, espérant, — souvent en vain hélas ! — que la nuit conseillère fera naître, dans leur cervelle inventive, une régle d'arithmétique qui fera se balancer leur maigre avoir avec le doit pyramidal des étrennes à offrir demain aux parents, aux jeunes fréres et sœurs, aux neveux et nièces et — *the last but not the least* — à la fiancée, s'il est gratifié d'une amoureuse aux exigences un tantinet au-dessus de la moyenne. Les débours à faire pour les premiers ne sont ordinairement pas bien lourds, mais pour cette dernière il faudra payer sans compter. Malheur à l'amoureux qui voudrait circonvenir à cet usage ; malheur aussi à celui qui offrira une « foire » trop mince à sa future : il se pourrait fort bien qu'il vît l'amour le plus ardent s'éteindre comme une allumette chimique dans une bourrasque. Donc, si le jeune homme parvient à équilibrer son budget, ce sera nécessairement aux dépens de toutes les autres « foires » et aussi des plaisirs qu'il aurait pu s'offrir à lui-même.

Les nuits blanches aussi prennent fin. Et le lendemain, dans le brouhaha qui signale l'ouverture de la foire et assaillit la foule sortant de la messe de 11 heures à la proche église paroissiale, on a tôt fait d'oublier toutes les préoccupations de la veille. La cacophonie des orchestrions, des orgues de Barbarie, des trompettes, des grosses caisses et des cymbales, entrecoupée de temps à autre des appels stridents des sifflets des chevaux de bois, recommence des plus belles et se mêle aux cris des gens et des animaux de ménageries les plus

(1) Jeu de cartes du terroir.

divers. Mais si déjà le bruit de cette foire qui ne le cède en rien au tumulte des kermesses flamandes peut sembler insolite, il est une chose qui l'est plus encore dans cette ville où, disait M. Gaidoz, l'étranger ne se sent pas en Allemagne. C'est que toute la foire est empreinte précisément du cachet allemand. En effet, pas une baraque — si nous exceptons par-ci par-là une tente que quelque boutiquier de la ville a dressée sur la place pour y écouler un vieux stock de ses marchandises — pas une qui n'ait pour propriétaire un Allemand, pas une dont tout le personnel ne le soit, dont l'enseigne et le programme ne soient en allemand.

Voici sur les trétaux, devant un « théâtre de variétés », un clown qui débite ses boniments dans la langue de Goethe et invite les gens à entrer; et voilà un charlatan qui dans le même langage, tâche d'écouler sa camelotte, et à engluer gobeurs et gobeuses. Et plus loin, un photographe qui s'ingénie, que vous le compreniez ou non, à vous démontrer les avantages de son systéme, sur celui du concurrent d'en face. Quand il vous lâche, aprés avoir figé vos traits plus ou moins ressemblants sur une plaque de tôle, ce sont les teneurs de jeux de hasard, de force et d'adresse qui s'acharnent sur vous et vous assurent — toujours en allemand — que vous êtes appelé à faire fortune dans leur tente.

Mais s'il peut sembler étrange, au Belge surtout, de n'entendre que de l'allemand sur notre champ de foire, le contraire étonnerait plus encore le Malmédien habitué qu'il est à ne voir d'autres saltimbanques que des Allemands.

Hormis cela, le Belge ne trouve pas à première vue une grande différence entre notre foire et celles de son pays. Cependant, c'est en vain qu'il y chercherait la friture de pommes de terre, dont à un quart de lieue à la ronde, les douces senteurs de graisse brûlée ne manquent en Belgique à aucune kermesse ou *dicace*. Il ne trouvera pas non plus l'antre où la jeteuse de cartes dévoile aux curieux un avenir d'autant plus en rose que le prix qu'il lui paie est plus élevé; ni ces petites tentes louches, sans enseignes, les parasites des foires en Belgique, où le soir venu, à la lumière d'une lampe fumeuse qui en éclaire à peine les rideaux rouges, on voit entrer d'impudents et hâves gamins, la cigarette aux lèvres cyniques et la calotte crapuleusement jetée sur l'oreille. Vainement aussi il cherchera toutes ces baraques de lutteurs, une des attractions principales des kermesses flamandes et ces autres, remplies d'images ou de figures en cire représentant des scènes de meurtre et d'assassinat, spectacles qui semble destiné à un public échappé des bagnes et qu'il nous souvient avoir vus maintes fois sur les foires des faubourgs de

Bruxelles. Rien de ces choses qui répugneraient aux Malmédiens ne blesse l'œil du spectateur, mais au contraire la majeure partie des tentes porte le cachet d'une certaine élégance — une élégance de foire sans doute — qui néanmoins à ce titre est de bon aloi. Et non seulement les grands établissements, tels que cirques, hippodromes, théâtres, chevaux de bois assez riches pour la plupart, témoignent en faveur du sens esthétique relatif de leur propriétaire, mais les petites tentes aussi et les boutiques sont proprettes et gaies.

Que de souvenirs lointains ces petites boutiques blanches, alignées sur le haut du marché jusque dans le Châtelet, n'évoquent-elles pas en nous au milieu de ce tohu-bohu. Ce sont d'anciennes connaissances qui, chaque année nous reviennent, toujours les mêmes dans l'évolution générale de tout ce qui les entoure. Devant les yeux de la présente génération elles étalent les mêmes jouets qui nous ont tenté en notre enfance. Voici le cheval en bois aux jambes raides et à la tête carrée, peint de blanc et tacheté de noir et dont la queue est un sifflet qui se dresse derrière comme pour inviter à souffler dedans. Là-haut à une latte au plafond pendent les mêmes trompettes en zinc bariolées et à l'embouchure en porcelaine, et les mêmes fouets à laniére de coton qu'on nous donnait pour notre « foire ». Et ces articles pour fillettes ce sont de simples poupées au corps de toile rempli de sciure, à la tête et aux mains en porcelaine, affublées de robes bleues ou rouges comme en portaient nos grand'-mères le jour de leur première communion. Et voici, entassés sur un coin de table, de grands morceaux du même pain d'épice sec, dont nous offrions un morceau de 5 phennigs à nos parents avec le secret espoir qu'ils n'en voudraient pas, mais qu'ils acceptaient souriants pour nous en régaler aprés. Et vraiment voici encore, dans une boîte, ces cœurs en sucre rose, dont personne ne veut plus aujourd'hui, avec dessus les deux pigeons blancs symboliques et au-dessous, sur une bande de papier, un verset parlant d'amour inaltérable et de fidélité éternelle, et que les amoureux de jadis offraient en ce jour à leur promise. Sur un autre coin de la table se trouve encore le vieux tourniquet à la luisante flèche en cuivre où on tentait, pour 4 phennigs, une fortune consistant en quelques bonbons.

Du reste, les jeux ne manquent pas sur cette foire et chaque année nous retrouvons les mêmes : C'est d'abord le « *djeû âs platènes* ». Là, avec cinq disques en zinc qu'on loue pour 10 phennigs on doit aller couvrir, sur une table à environ deux mètres du joueur, un rond de papier numéroté, généralement de la grandeur d'une de ces « platines ». Si le joueur réussit, il reçoit l'objet désigné par

le numéro couvert : pipe allemande, accordéon ou portrait de l'empereur.

Puis vient le « *djeû âs anês* » où on reçoit, au même prix que ci-dessus, cinq anneaux qu'on lance un à un pour enfiler les canifs qui se trouvent à distance.

Plus loin, c'est un tir qui fait concurrence à ses vis-à-vis les poupées. Ici on casse des pipes au moyen de boules remplies d'étoupes, là on fait la même chose plus élégamment à l'aide d'une carabine.

Et enfin, là-bas où la foule est plus compacte, nous trouvons la loterie qui, sans contredit, attire le plus grand nombre de joueurs.

Mais avant de faire le « tour de foire », on ne doit pas manquer de faire une visite à la marchande de cerises du pays de Trèves, qu'on trouve chaque année sur le même coin du Marché. C'est l'usage qu'on en mange à la St-Pierre et c'est toute une affaire que ces cerises qui font bien longtemps avant la fête l'objet de maintes conversations à table. Selon le temps qu'il fait, on se demande s'il y en aura ou s'il n'y en aura pas. On dispute sur les prix, qui varient selon que l'année est bonne ou mauvaise, de 15 à 40 pfennigs la livre.

Après avoir fait cet achat indispensable, le Malmédien continue sa promenade à travers la foire, puisant dans le cornet ouvert qu'il tient d'une main, les fruits dont il projette nonchalamment les pierres d'un souffle vigoureux sur le dos de ceux qui se bousculent devant lui.

Mais tout à coup une grosse goutte de pluie tombant sur un chapeau de paille ou sur une blouse claire, fait lever la tête à tout le monde. Là-haut, au ciel, bleu encore il y a un moment, un nuage noir s'étend et grossit à vue d'œil. Bientôt la pluie tombe drue et alors c'est un sauve-qui-peut général devant l'orage de la St-Pierre, l'orage traditionnel qui éclate. Car comme il n'y a pas de St-Pierre sans cerises, il n'y en a pas non plus sans orage.

Les chevaux de bois arrêtent leur course folle, le cirque baisse son cône et les boutiquiers sauvent ce qu'ils peuvent de leurs marchandises dans leurs voitures et sous les porches hospitaliers du Marché. Bientôt la place où se déchaîne l'orage, un orage tel qu'on en voit en Ardennes — avec éclats de foudre, roulements de tonnerre, averses diluviales, bourrasques et tout le tremblement, — la place est déserte. Tout le monde s'est réfugié dans les cabarets bondés ou dans la salle de danse la plus proche devant laquelle, le drapeau portant les mots « Bal à grand orchestre. — Entrée libre » claque au vent furieusement.

Dans cette salle, comble aussi, sans souci de l'orage qui gronde, se

succèdent joyeusement les valses et les schottichs. Aux sons de trois ou quatre violons et clarinettes qui miaulent là-haut et forment le grand orchestre, tourne une foule de citadins, et une foule plus grande de ruraux venus tant pour la foire que pour le pèlerinage à Notre-Dame des Malades, ou à l'église paroissiale en l'honneur des Sts-Pierre et Paul. Après avoir satisfait à leur dévotion et avoir fait leurs achats, ils entendent s'amuser maintenant. Les conversations menées dans les différents dialectes de la Wallonie prusienne, des localités belges de la frontière et dans une foule de dialectes allemands de l'Eifel sont aussi bruyantes que sont tapageurs les accoutrements des *tîhes* dont les cheveux lisses sont couverts d'une cornette à grosse touffe de fleurs jaunes ou rouges qui se balance à chaque pas de la danse, et qui ont noué sur leur jupon de coton à grands dessins un tablier bleu ou vert. Mais il n'est pas que les Allemandes qui ont une prédilection pour les cornettes aux couleurs voyantes, bon nombre de femmes de Francorchamps sous ce rapport sont des « *tîhes* ».

Quant aux paysannes de nos villages elles se contentent encore pour la plupart de l'ancien *barada* ou du mouchoir brodé de fleurs de soie qui leur encadre la figure. Comme seul bijou scintille à leur cou sur une simple robe noire, une croix en or que déjà l'aïeule exhibait aux grands jours de fête.

Et toute cette jeunesse joufflue et hâlée, allégrement fait entendre dans le flic-flac des escarpins des jeunes filles anémiques de la Ville, le clapotage sonore de ses gros souliers ferrés. Mais leurs cavaliers, par contre, semblent de plus en plus mépriser l'ancien sarrau de leurs pères et lui préfèrent un complet qui, tant par la coupe que par la qualité et la teinte de l'étoffe, indique qu'il vit le jour sur quelque établi de village.

Le soir venu quand les paysans sont retournés, le bal reprend le caractère habituel, sauf que les couples font volontiers la navette entre la salle de danse et les chevaux de bois qui, maintenant, resplendissent dans toutes les lumières d'innombrables poires électriques.

Enfin, vers minuit, la foire prend fin, le vacarme cesse, les lumières s'éteignent et seuls quelques noceurs se rassemblent encore dans les cafés pour commenter les faits de la journée.

Le lendemain, à l'exception peut-être d'un cirque ou d'un théâtre, toute la foire a disparu et des merveilles de la veille il ne reste sur le marché qu'un tas de débris épars que le tombereau communal emporte vers une destination inconnue.

Henri BRAGARD,
Président du « Club Wallon », Malmédy.

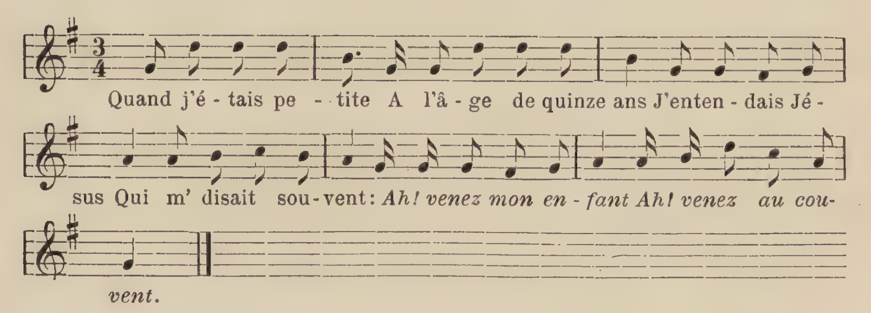


Deux chansons sur les couvents

I

Ah ! venez au couvent

Ronde enfantine



1.

Quand j'étais petite
A l'âge de quinze ans,
J'entendais Jésus
Qui me disait souvent :
Ah ! venez, mon enfant,
Ah ! venez au couvent.

2.

J'entendais...
Vous aurez Marie
Pour votre maman.
Ah ! venez...

3.

Vous aurez Jésus
Pour votre cher amant.

4.

Vous aurez les anges
Pour tous vos parents.

5.

Vous serez maîtresse
Des petits enfants.

6.

Vous les punirez
Quand ils s'ront méchants.

7.
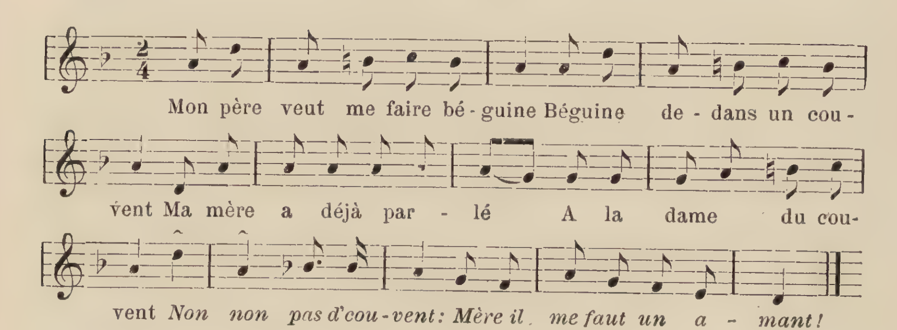
Vous les embrass'rez
Quand ils s'ront savants.
Ah ! venez mon enfant,
Ah ! venez au couvent.

Cette ronde est très populaire, surtout dans les écoles catholiques, où elle est souvent chantée par les enfants pendant les récréations. Elle se composait autrefois des quatre premiers couplets ; la suite est une ajoute relativement récente, datant d'environ vingt ans ; on signale au 3e couplet cette variante : « Vous aurez Jésus pour votre parent », et ce texte est actuellement préféré, bien qu'il amène une répétition au 4e couplet.

II

Non, non, pas d'couvent !

CRAMIGNON LIÉGEOIS



1.

Mon père veut me faire béguine
Béguine dedans un couvent.
Ma mère a déjà parlé
A la dame du couvent.
Non, non, pas d'couvent :
Mère, il me faut un amant !

2.

Au couvent ma très chère mère
On y vit trop pauvrement.

3.

On y jeûne tout le Carême
Et le reste à l'avenant.

4.

On y couche dessus la terre
On y pleure tous les moments.

5.

Je serai bien plus heureuse
Dedans les bras d'un amant.

6.

Il me contera ses peines
Moi les miennes pareillement.

7.

Et nous coucherons ensemble
Comme ont fait tous nos parents.

Variante

3.

On n'y voit que de vieux prêtres
Pour s'y confesser souvent.

4.

J'aime mieux vivre dans la misère
Avec mari et enfants.

5.

Que d'aller au réfectoire
En faisant des yeux mourants.

Populaire à Liége. Variante dans TERRY, *Recueil d'airs de crâmignons.* In 8°, Liége, 1889. Pages 28 et 428.

O. COLSON.



Documents et Notices

Un souvenir du premier Empire. — Dernièrement, je rencontrai un aimable vieillard qui, après les salutations d'usage, me tendit sa tabatière et m'engagea à y puiser, non pas en employant la phrase habituelle : En usez-vous ? mais par cette formule :

Acceptez une prise
En souvenir de Marie-Louise.

Je n'acceptai pas la « prise », mais je lui demandai l'explication du distique, ce qu'il fit bien volontiers.

La voici : Lors d'un voyage en Belgique et en Hollande, Napoléon et Marie-Louise traversèrent le petit village de Tubise, où la population dressa « des fausses-portes » (arcs-de-triomphe). Au-dessus de l'une d'elles se lisait, en grandes lettres, cette inscription :

Il n'a pas fait une sottise
En épousant Marie-Louise.

L'Empereur mit en belle humeur par la naïveté des vers (?), et ne voulant pas demeurer en reste de politesse, présenta sa tabatière au Maire, en prononçant ces paroles aimables :

Monsieur le Maire de Tubise
Veut-il accepter une prise ?

Des gens, se disant bien informés, ou des jaloux, probablement des orangistes, revendiquèrent pour un Bourgmestre d'une commune hollandaise l'honneur et la gloire de l'entrevue. Ils prétendirent que Napoléon avait dit :
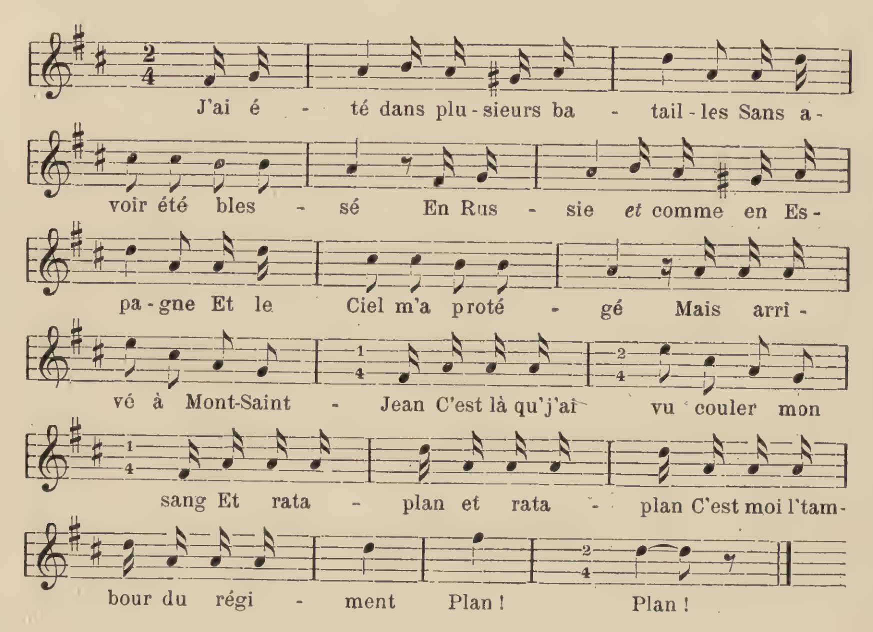
Lorsque vous prendrez une prise
Rappelez-vous Marie-Louise.

A qui revient la palme ? Nous posons la question sans tenter de la résoudre.

Émile Hublard.

= Les souvenirs du premier Empire ne sont pas rares dans le folklore ; l'histoire légendaire de Napoléon a tenté, en France et en Belgique, plusieurs écrivains distingués, qui ne paraissent cependant point avoir conduit leur enquête bien loin dans la tradition orale.

Nous profiterons de l'occasion présente pour signaler à l'attention le petit couplet suivant :



Ce couplet est fort connu des fillettes dans nombre de localités du pays wallon, surtout dans les villes, par exemple à Nivelles, Namur, Liége... Il sert à ces enfants pour rythmer leurs sauteries à la corde.

O. C.

Feux de la Saint-Jean. — M. le docteur ALEXANDRE attire notre attention sur un texte curieux relatif aux feux de la Saint-Jean (24 juin) à Liége, en 1478. C'est un extrait de la célèbre *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, moine de Saint-Laurent, à Liége, éditée par la « Société des Bibliophiles liégeois » en 1902 (page 255).

« In die Acacii et sociorum ejus natus est Philippus filius primogenitus » Maximiliani ducis, ex Maria filia unica Karoli ducis Burgundiae, Braban- » tiae, etc., de cujus nativitate gavisi sunt multi, et dominus Laeodiensis » fecit construi magnum ignem ante palatium, et duci choreas circa ignem » in festo S. Johannis, et Dominica infra, et fuit ipse praesens usque ad XI. » horam noctis ».

Voici la traduction de ce texte, extraite du volume XXXVI des Publications des Bibliophiles liégeois, in-8°, en cours d'impression (p. 286).

« Le jour de Saint-Acace et de ses compagnons [21 juin], naquit Phi-
» lippe, fils aîné du duc Maximilien et de Marie, fille unique de Charles,
» duc de Bourgogne, de Brabant, etc., beaucoup de gens se réjouirent de
» cette naissance. Le prince de Liége fit faire un grand feu devant le Palais
» et conduire des danses autour du feu le jour de la fête de Saint-Jean et le
» dimanche suivant ; il y était lui-même présent jusqu'à 11 heures du soir ».

Ce texte est surtout curieux en ce qu'il montre comment la fête de ces feux-traditionnels a pu, à la faveur des circonstances, acquérir un caractère de réjouissance particulière et officielle. La présence du Prince-évêque n'a cependant en soi rien de singulier : les feux de la Saint-Jean étaient généralement, et sont encore en certains endroits, allumés par le curé de la paroisse. Ce n'est cependant point sans intention, sans doute, que le chroniqueur a rapporté le fait à propos de la naissance du prince Philippe, et peut-être n'était-il pas d'usage de faire les feux traditionnels de la Saint-Jean au centre de la cité et devant le palais de nos Princes, vu le danger d'incendie que présentaient ces foyers, souvent énormes. Quant au reste, le Moine de St-Laurent fut le témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte.

M. le docteur Alexandre fait remarquer que le mot *choreas*, dans le texte latin, est tiré du grec ; il signifie danse en rond en chantant et se tenant par la main. Il désigne sans doute ce que nous nommons actuellement « crâmignons ». *O. C.*





Chronique Wallonne

A La Légia,

Aux Disciples de Grétry.

En ce moment, la population liégeoise et le pays wallon célèbrent le Jubilé glorieux de ces deux vaillantes et célèbres Sociétés qui, depuis cinquante, depuis vingt-cinq années, ont illustré, dans le pays et à l'étranger, l'art choral et l'Ecole wallonne de musique.

Un grand et brillant festival, organisé à l'occasion de ce Jubilé, un cortège où prendront place plus de deux cents Sociétés, la remise solennelle, à chacune des deux Chorales liégeoises, d'un album commémoratif où une multitude de cercles d'art et d'agrément ont inscrit leur hommage — telles sont les phases principales de la manifestation.

Nous tenons à ajouter nos félicitations cordiales et chaleureuses à toutes celles qui, le 28 juin prochain, s'exprimeront avec une unanimité absolue et une déférence profonde, dans la population liégeoise et parmi tous les fidèles de l'art, à l'adresse de La Légia, des Disciples de Grétry, honneur de la Cité et du Pays liégeois.

WALLONIA.

Bibliographie

LES LIVRES :

Contes wallons : *Les fauves da nosse vie mère*, par J. Porti [J. Pirot]. Un vol. petit in 8° de 84 p. Namur, impr. J. Delwiche. Prix : 1 fr. 50.

Voici un livre tout à fait remarquable. Non dans sa forme matérielle, qui est fort ordinaire, ni dans son origine, aussi peu « littéraire » que possible, mais dans son sens profond et dans sa nouveauté.

L'auteur dédie ce premier-né à son père, à sa mère. Il avoue ne l'avoir publié que « pour satisfaire au désir de beaucoup d'amis ». Et, dans un des essais lyriques qu'il a glissés entre ses proses, il donne à ses compatriotes ce conseil d'une sagesse qui a fait son temps :

Efants d'Nameur, dimèrez dins vosse vile :
Vos l'rigrét'rîz dèdja tot enne alant...

Mais quoi, est-ce à des traits de pure naïveté que nous avons affaire ici ? Et d'aventure, le sourire ironique qui s'esquisse sur nos lèvres ne serait-il point une sorte de profanation ?

Ne peut-il donc plus, en nos temps compliqués, se rencontrer de temps à autre une âme ingénue et sincère, qui exprime simplement des sentiments essentiels, et qui note, sans prétention, pour les êtres qui l'aiment et qu'il chérit, les effusions d'un cœur resté tout près de la nature ?

En vérité, le cas est celui-ci. Car c'est, en ce petit livre, écrites sans prétention mais avec quelle vérité et quel charme saisissants, le recueil des fantaisies auxquelles l'auteur livra ses loisirs lorsque, loin du pays et loin des siens, il se retrempait dans les nostalgiques souvenirs de son enfance.

Or, l'origine même de ces contes leur donne les qualités les plus originales, à la fois de fond et de forme. Cherchant par un retour fervent de l'imagination, à remonter au temps de sa jeunesse, à se replonger dans le milieu matériel et moral où elle s'est écoulée, l'auteur s'est remis à penser comme alors. Et il a écrit comme il pensait. De doux mirages sentimentaux lui ont assuré cette force impulsive qui se traduit ici par maintes pages vraiment inspirées, restitution de légendes savoureuses, tableaux délicats ou pittoresques de la vie rurale dans un petit village du Namurois.

C'est naturellement dans les récits où l'imagination créatrice joue son rôle, que l'on juge vraiment des qualités de l'écrivain. Or, à qui voudra lire avec attention, il apparaîtra bientôt qu'elles sont tout à fait remarquables. Non seulement l'auteur jouit d'un rare talent d'observation, mais fait preuve tour à tour, et avec une égale aisance, d'une sentimentalité très fine et d'un humour très agréable. Il a surtout une connaissance parfaite de son wallon, et c'est dans une verbalité très riche bien qu'exempte d'archaïsmes qu'il puise la variété, la sûreté et le relief de l'expression.

Est-ce à dire que tout soit parfait dans ce petit livre ? Non, certes. Si l'auteur a su éviter la puérilité et la préciosité, il n'en semble pas moins,

par endroits, manquer un peu de cette pondération qui est l'apanage de l'expérience. Ses sujets ne sont pas tous également heureux, et dans ses vers, le bonheur de l'expression ne rachète pas toujours une inexpérience foncière. Mais par combien de qualités ces petites taches ne sont-elles pas amplement rachetées ? Vraiment, ce petit livre est plein de saveur, de finesse. On le sent écrit avec une passion souriante, et l'on en goûte la langue savoureuse et pittoresque. C'est un livre imparfait et charmant. Il a du reste des pages, et elles sont nombreuses, où il serait difficile de trouver à reprendre...

Si, dans les genres divers traités par l'auteur, on devait manifester une préférence, on se prononcerait sans doute en faveur de ses tableaux de la vie rurale. Ce sont de vraies perles. Or ce genre, où s'illustre à présent Stijn Steuvels en Flandre, attend encore en wallon une création définitive. Le tempérament de M. P., les qualités exquises et toutes particulières de son talent, le portent vraiment de ce côté. Qu'il nous donne un nouveau recueil, consacré uniquement, cette fois, aux petites gens de son village ; qu'il les croque en leurs rares émois comme en leur placidité coutumière, sous les aspects très simples qu'il comprend si bien et dont il nous donne déjà ici de petits tableaux pleins de charme. Son talent, déjà mûr pour une œuvre, trouvera dans cette voie son entier épanouissement. *O. C.*

Ouvrages reçus. — Eug. Rolland, *Flore populaire ou Hist. naturelle des pl. dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folklore*, tome IV. Un vol. in 8°, 263 p. (Paris, F. Staude, successeur de Eug. Rolland, 2, rue des Chantiers. Prix : 6 fr.). — Renée Vivien, *Du vert au violet*, poèmes en prose. Un vol. in-12 de 148 p. (Paris, Lemerre. Prix : 3 fr.). — Touring-Club de Belgique : Annuaire 1903. In-8°, 440 p. (Siége social, 12, rue des Vanniers, Bruxelles. En vente contre la cotisation : 3 fr.) — Victor Carpentier, *Brîhes di Jônesse*, comédie en 2 a. pièce primée par le Gouvernement, in-8°. (Bressoux, chez l'auteur, imprimeur-éditeur. Prix : 1 fr.). — *Avec l'auteur de « Jean d'Nivelles ». Souvenirs.* Broch. (Hors commerce), in-8° de 24 p. Liége, Vaillant-Carmanne. — Baron Pierre de Pirquet, *Un extrait du Journal de mon Père*, in-8°, 3 p. (Hors commerce). Vienne-Autriche, avril 1903. — Célestin Demblon, *La Pornographie cléricale*, discours prononcé à la Chambre Belge. Broch. in-8° de 51 p. (Brux. Parmentier, édit. Prix : fr. 0,25). — Albert du Bois, *La Veille de Jemmapes*, drame en 1 a. en vers. (Paris, Lemerre. Prix : 1 fr.). — Le même, *Le Catéchisme du Wallon. Nos droits, nos devoirs, nos espérances.* (Mons, Louis Boland, édit. Prix : 0.10). — L'Auteur des « Carnets du Roi », *Le Chinois tel qu'on le parle. Lettre ouverte aux Juges de mon pays.* Broch. in-8° de 32 p. (Paris, Genonceaux. Prix : 1 fr.)

BULLETINS ET ANNALES :

Bulletin des Commissions d'Art et d'Archéologie (1re livraison de 1902, parue en mars 1903). — Intéressante étude de M. E.-J. Dardenne

sur la faïence d'Andenne et spécialement sur le sculpteur-faïencier Jacques Richardot. L'article est illustré de cinq jolies planches reproduisant des œuvres de Richardot, et la série des marques et monogrammes des faïenciers andennais.

Bulletin des Musées royaux (mai). — Joseph DESTRÉE : *La Croix de Scheldewinkele.* Cette croix d'autel et de procession, entrée récemment dans les collections des musées royaux, provient de l'église de cette commune de la Flandre Orientale. On ne possède aucune donnée sur son origine. L'auteur décrit cette croix reliquaire dans tous les détails et montre l'originalité de certaines de ses particularités. Il conclut que « cette remarquable pièce d'orfèvrerie est un travail de la seconde moitié du XIIe siècle, procédant d'un atelier mosan ». L'article est illustré de quatre photographies, dont une figure d'ensemble.

Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. — LEODIUM, *Chronique mensuelle de la Société.*

JANVIER. — Ed. MARÉCHAL, *Quelques personnages ecclésiastiques originaires de Hodeige* : notes biographiques sur cinq religieux dont la destinée et les œuvres furent très remarquables. — Emile SCHOOLMEESTERS, *Tableau des Archidiacres de Liège pendant le XIIIe siècle* : liste presque complète, avec les dates. — Georges MONCHAMPS, *A propos de l'authenticité du saint Suaire de Turin* : rappelle des documents liégeois et romains, d'où il résulte que la relique ne serait pas authentique.

FÉVRIER. — *Fondation d'un prix Georges Delaveux*, en conséqnence d'un legs fait à la Société par un de ses membres récemment décédé ; ce prix (annuel de 300 fr.) est à décerner par elle à la meilleure monographie d'histoire paroissiale. — Em. SCHOOLMEESTERS, *Le droit diocésain liégeois à l'époque carlovingienne* (travail continué dans les nos suivants et terminé en mai) : analyse des documents connus sur ce point, dont plusieurs lettres de Charlemagne, et des instructions de son contemporain l'évêque de Liége Gherbald ainsi que du successeur de celui-ci, Walcaud. Ces instructions visent l'instruction des fidèles et des prêtres eux-mêmes, l'ignorance des uns et des autres étant très grande ; elles visent aussi les règles de conduite morale des prêtres. Plusieurs ordonnent de rechercher les sorciers et devins, et ceux qui pratiquent des cultes officiellement interdits ; l'un d'eux défend aux fidèles d'épouser la marraine de leurs enfants ou leur propre filleul ; il y a d'autres détails qui intéressent les folkloristes. — J. CEYSSENS, *Housse, comment l'abbaye du Val-Dieu devint propriétaire de la ferme de Leval* : historique détaillé de ce fait.

MARS. — Gust. RUHL, *Coup d'œil archéologique sur la ville de Visé* en 1902 : relevé des restes architecturaux et documents divers encore existants. Article très intéressant et très utile.

AVRIL. — Abbé GILISSEN : relevé des mentions anciennes du nom du célèbre Eracle, qui a varié même de son temps ; il est légitime, conclut l'auteur, de continuer en français, à écrire Eracle, et de ne pas imiter M. PIRENNE, qui écrit Everachar. — *Fondation Georges Delaveux* ; but

du concours, conditions d'ordre scientifique à remplir dans les recherches et dans l'élaboration des mémoires ; cet article reproduit le programme arrêté par l'archevêque de Malines en 1898, lequel invitait son clergé à faire des monographies de ce genre.

Une place est faite aux légendes et coutumes, mais les questions posées à ce point de vue constituent un programme bien maigre. Le côté superstition est entièrement passé sous silence, et il ne s'y agit point des cultes locaux. Le questionnaire fait surtout appel aux renseignements matériels.

Annales du Cercle Archéologique de Mons, tome XXXI. — Félix Hachez, *La légende pieuse de Lembecq* (avec 3 grav.). C'est la lég. de Saint-Véron qui fait l'objet de ce consciencieux travail dû au savant dont *Wallonia* a annoncé la mort (t. X, p. 277). L'auteur rapporte la découverte de la sépulture de Véron, faite en 1004 et relatée par Olbert de Gembloux en 1020. Il expose l'hagiographie du Saint et discute la légende de Sainte-Vérona, parèdre de Véron et que l'on prétend être sa sœur. Suit la description de l'église de Lembecq, de la chapelle de Ste-Vérona, de la procession de Lembecq. L'auteur est amené à s'occuper des terreurs de l'an mil, et il constate qu'aucun écrit contemporain n'y fait allusion : on en a surtout parlé depuis Robertson (1769). — Ernest Matthieu, *Sceau d'Elisabeth de Hainaut, reine de France :* reproduction et description de cette pièce qui, par la finesse de l'exécution et le parfait agencement des draperies, accuse la main d'un artiste de mérite, peut-être Hennuyer. — Ch. Hodevaere, *Les octrois communaux et le sceau échevinal de Prisches et Battignie-lez-Binche :* précis historique de cette terre franche. — L. Jacquemin, *Les sceaux de la ville de Fleurus* : reproduction des dix sceaux connus ; l'auteur recherche l'explication de certains détails de ces figures. — A. Gosseries, *Monographie du village de Nouvelles :* bon exemple du travail très utile qui devrait être entrepris pour chaque commune du pays. — Comte Albéric d'Auxy de Launois, *La fontaine de la Vallière, à Spiennes*, captée récemment pour le service des eaux alimentaires de Mons. Louis XIV, assiégeant cette ville en 1691, se promenait à Spiennes accompagné de la duchesse de La Vallière ; la belle dame eut soif et, tentée par la limpidité de l'eau d'une source, elle en goûta et la trouva si bonne qu'elle donna son nom à la fontaine et y laissa choir une bague, d'aucuns disent un bracelet. L'auteur montre que cette anecdote, si honorable pour la source, n'a aucun fondement. Elle fut imaginée sur quelques coïncidences. L'ancien nom de la source est Vallierne. — Gonzalès Descamps, *l'Hôpital N.-D. ou de Jean Canart, à Mons :* excellent travail de reconstitution historique dont le titre dit l'objet, au cours duquel l'auteur fournit des fragments généalogiques sur la famille Canart. — L. Devillers, *Cartulaire des hospices et établissements de charité de la ville de Mons :* suite de ce précieux inventaire analytique fait avec une compétence entière, une méthode et un soin exemplaires, par le savant président du Cercle montois. — *Variétés :* suite de notices diverses dont une (de notre collaborateur M. Matthieu) fournit de nouveaux détails sur un travail de sculpture dû à Louis Le Doulx, artiste montois du milieu du XVIIe siècle.

REVUES ET JOURNAUX :

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique (mars-avril). — René VAN BASTELAER. *La Gravure primitive et les peintres de l'école tournaisienne.* A propos de l'identification proposée par M. Georges HULIN du « Maître de Flémalle » avec Jacques Daret de Tournay, l'auteur relève et spécifie les analogies frappantes entre certaines œuvres de ces deux peintres et les gravures contemporaines du « maître W. A. », du « maître E. S. », et du « maître aux Banderoles ». Il conclut que ces trois graveurs ne formaient qu'un groupe autour des deux peintres rapprochés par M. HULIN, et il montre que Rogier Van der Weyden lui-même ne doit pas être tenu à l'écart de ce groupe. Il existe entre eux tous un rapport particulier, dont la nature échappe encore. L'auteur pense que ces graveurs et miniaturistes ont vécu à Bruges. Mais, quant à leur origine, dit-il, on songe en quelque sorte instinctivement à ces « mystérieux ateliers » du N. et de l'E. de la principauté de Liége, que rappellent aussi Jean de Hasselt, Pol de Limbourg, les van Eyck, etc.

La Picardie (mai). — Cette excellente revue, fidèle à son programme régionaliste, adresse aux meilleurs écrivains « picardisants » la question suivante : « Pourquoi patoisez-vous ? » Cette enquête provoquera sans doute des réponses qui éclaireront d'un jour intéressant le mouvement patoisant, en Picardie et ailleurs.

Art et critique, de Liége (mai). — Publie un discours prononcé par M. A. Micha, échevin des Beaux-Arts de la Ville, sur la vie et l'œuvre du graveur liégeois Gilles Demarteau (1722-1776), inventeur du procédé de gravure à la roulette, appelé aussi gravure crayonnée et gravure à la manière du crayon. Gilles Demarteau fut membre de l'Académie des Beaux-Arts de Paris, « Graveur et pensionnaire du Roi » Louis XV.

La Semaine littéraire, de Genève (16 et 23 mai). — En deux articles de belle tenue et vraiment instructifs, M. Hubert KRAINS fait le tableau de *La littérature en Belgique.* C'est un exposé lumineux de l'histoire littéraire belge, en une suite de médaillons des principaux écrivains, depuis les précurseurs de Coster, Pirmez et van Hasselt, jusqu'à l'époque actuelle.

La critique de M. KRAINS est précise comme son style ; elle est pénétrante, et son objectivité constitue, pour ses nouveaux lecteurs, un gage de sa sincérité. Ecrivant à l'étranger, il a su n'être pas trop sévère pour le public belge, que sa superbe indifférence rend indigne des efforts littéraires multipliés par deux générations d'artistes véritables, consacrés au dehors.

Wallon lui-même, l'auteur a su, chemin faisant, rendre justice à ses compatriotes en se plaçant sur le terrain même de leur inspiration. Nous détachons ces articles sur les conteurs wallons.

« Dans l'art de M. Louis Delattre la vie s'étale, palpite et déborde. Son œuvre entière — *Les Contes de mon Village*, *Les Miroirs de Jeunesse*, *Une Rose à la bouche*, *Les Marionnettes rustiques*, *La Loi de*

Péché — est pétrie de grâce et de fraîcheur. Louis Delattre a commencé à écrire sur les bancs de l'école. Pendant que le maître s'exterminait à lui enseigner le rudiment, lui regardait irrévérencieusement par la fenêtre. Il regardait la nature avec ces bons yeux d'enfant qui reçoivent de toute chose une image que rien d'impur n'altère. Le sol gracieusement ondulé de son pays, — le pays wallon — son atmosphère lumineuse, son ciel clair, se sont imprimés dans sa pensée, et, de là, ont passé dans ses livres où ils font un cadre charmant aux personnages qui, eux aussi, sont les gens de son pays, de petites gens qui nous amusent par leurs gestes pittoresques ou qui nous attendrissent par le jeu de leurs sentiments ingénus. De même qu'il a une façon personnelle d'observer la vie, Louis Delattre a son style à lui, un style qui ne doit rien aux Académies, un style qui flâne, qui murmure, qui cascade comme un clair ruisselet, roulant dans la mousse sur des cailloux pointus.

« Maurice des Ombiaux et Georges Garnir sont également deux bons peintres de la vie wallonne. Le premier est un réaliste, au style classique, qui, sans avoir le charme séducteur de Delattre, met cependant beaucoup de justesse dans ses études de campagnards, soit qu'il dessine de ceux-ci de grandes silhouettes sur le fond noir et rouge de quelque drame, ou qu'il les photographie dans des poses amusantes, au milieu de leurs agapes et de leurs ribotes. Les meilleurs livres de des Ombiaux sont : *Le Joyau de la Mître, Nos Rustres* et *Têtes de houille.*

» Chez Georges Garnir, l'observateur est doublé d'un poète et d'un rêveur. C'est lui aussi qui incarne le mieux le sentimentalisme wallon et qui répand le plus de son cœur dans ses livres. Une bonne et saine émotion se dégage des trois volumes qu'il a publiés : *Les Charneux, Les Contes à Marjolaine, La Ferme aux Grives.* Son style est pur, simple et harmonieux, avec une tendance au lyrisme. Il voit bien ses personnages et éclaire admirablement leur vie, quoiqu'il les assujettise parfois un peu trop, surtout dans ses romans, à l'influence de son âme poétique ».

Plus loin, l'auteur s'occupe des poètes. Voici ce qu'il dit de M. Mockel :

« Albert Mockel fut le premier en Belgique qui tenta de canaliser l'originalité wallonne. Il fut aussi, dans son pays, l'apôtre le plus ardent de la nouvelle prosodie. Dans son esprit, d'ailleurs, ces deux choses se liaient. Le vers libre, si souple et si docile, devait lui paraître un instrument excellent pour exprimer, dans toute leur subtilité, la rêverie, le sentimentalisme et l'idéalisme du tempérament wallon. Il a malheureusement perdu de vue — du moins dans les premiers temps — que les meilleures qualités, cultivées avec excès, se transforment en défauts. Dans son premier volume de vers, *Chantefable un peu naïve*, nous trouvons plutôt de la musique que de la littérature, le parfum de la poésie sans la fleur. Ce raffinement est toutefois moins sensible dans les vers qu'il a publiés depuis lors. L'âme fine et lumineuse du poète s'exprime ici avec beaucoup plus de force. Nous avons constaté le même progrès dans quelques poèmes en prose qui n'ont pas encore paru en volume. Ceux-ci gardent, dans leur finesse, une fermeté de ligne, une sobriété de langue, un charme intime, qui nous paraissent préci-

sément représenter les qualités wallonnes dans la mesure où elles constituent une originalité et une beauté réelles ».

L'art et la Vie (1[re] année, n° 8). — Cette revue, édition française de *Kunst en Leven*, consacre la majeure partie de ce numéro à « Deux artistes wallons », MM. Armand Rassenfosse et François Maréchal. Ce fascicule, illustré d'excellentes reproductions, est hautement significatif et fait honneur à l'éclectisme du directeur de *Kunst en Leven*, M. Pol de Mont, qui est aussi l'auteur de l'article. Nous regrettons vivement et sincèrement que l'abondance des matières nous empêche d'en publier des extraits, et nous engageons les amateurs à se procurer ce numéro (chez Hoste, à Gand). Il figurera avec honneur dans leurs collections.

Faits divers

BRUXELLES. — La Wallonie, le pays et la science ont perdu ce mois une de leurs personnalités marquantes en la personne de M. François Crépin, l'illustre botaniste bien connu.

Né à Rochefort, en 1830, il fut, en 1850, nommé surnuméraire des Postes, puis devint, peu après, commis de l'Enregistrement. Mais, doué de la passion des sciences naturelles, il n'avait guère de propension pour la besogne administrative. Et c'est ici que l'on peut constater toute la puissance de la vocation.

M. le baron de Sélys-Longchamps, en un charmant discours qu'il prononça lors de la manifestation organisée en 1891 en l'honneur de François Crépin par la Société royale de botanique, a esquissé le labeur auquel Crépin se soumit par le seul amour de la science. Alors qu'il était attaché à l'administration de l'enregistrement, disait l'orateur, ses devoirs de la journée remplis, *il trouvait moyen de satisfaire à ses véritables* inclinations, en passant les nuits à étudier les classiques latins et en faisant des excursions pendant les jours fériés.

Mais les travaux de bureau ne s'accordaient pas avec ses études favorites. Il ne resta que deux années à l'enregistrement et rentra à Rochefort avec la volonté intense de se vouer aux sciences, bien que cela ne lui donnât alors aucun espoir de se créer une position.

Pendant dix années, il étudia avec acharnement la flore du pays par de continuelles excursions et acquit la connaissance des grandes langues vivantes qui lui étaient nécessaires pour comprendre les ouvrages de botanique.

Ne se trouvant en possession que d'une bourse très modeste, il copiait, par économie, les livres et les planches des œuvres qu'il empruntait. Ce fut pour lui, disait-il, un véritable tour de force que d'être parvenu à posséder un microscope.

Enfin, en 1860, il publia son Manuel de la flore de Belgique, vrai petit

chef-d'œuvre, concis, clair et pratique, qui est devenu le vade-mecum de tous les travailleurs qui s'occupent de la flore indigène.

En 1861, M. Scheidweiler, professeur à l'Ecole d'horticulture, étant mort, le Gouvernement nomma Crépin pour lui succéder. En 1871, il fut nommé conservateur pour la botanique alors annexée au Musée royal d'histoire naturelle ; puis, en 1875, directeur du Jardin botanique de l'Etat. Il en a fait l'établissement de premier ordre que l'on connaît. En 1872, la classe des sciences de l'Académie l'élut correspondant ; en 1875, il fut promu membre effectif, puis nommé directeur de la classe pour l'année 1884.

L'œuvre capitale à laquelle il consacra quarante années de sa vie est la monographie du genre Rosa. Il avait rassemblé un immense herbier de roses comprenant plus de 30,000 feuilles. Il y a classé, à côté des spécimens récoltés par lui en Europe, ceux qui ont été recueillis par les botanistes voyageant en Asie mineure, en Perse, en Syrie, au Canada, en Chine, au Japon, dans l'Amérique du Nord. Ce travail de bénédictin, dont on peut se faire une idée dans le discours qu'il prononça le 16 décembre 1838 à l'Académie des sciences sous le titre : « La Rose aux prises avec les Savants, histoire d'une Monographie », absorba tous ses loisirs.

François Crépin contribua à la fondation du Club Alpin de Belgique dont il fut le premier secrétaire. Le Bulletin de cette société contient des pages charmantes écrites par lui avec cette bonhomie qui le caractérisait.

La bienveillance et l'obligeance extrêmes de ce savant sont bien connues de tous ceux qui ont été en relations avec lui.

[François Crépin était l'abonné fidèle et le lecteur attentif de *Wallonia* où il publia (t. VII, p. 49 et 77) après les avoir revus, des extraits de son premier ouvrage, aujourd'hui introuvable, un très curieux *Guide à Rochefort*, sa ville natale. Il donna à *Wallonia*, à propos de ce livre, une preuve d'attachement et à nous-même il manifesta son obligeance, dans des circonstances rapportées t. II. p. 189, et dont le souvenir n'est pas sorti de notre mémoire. — O. C.]

— Le 8 mai est décédé inopinément un autre abonné fidèle de *Wallonia*, M. Servais Delvaux, né à Liége le 2 mars 1845, établi depuis de longues années dans la capitale, où il était typographe au journal le *Petit Bleu*. Delvaux, qui avait conservé très vif l'amour du terroir, s'est fait connaître par des œuvres dramatiques notables, dont *Grand-père Balthazâr* est la meilleure et la plus souvent représentée. Il avait aussi composé des chansons marquées au coin de la plus spirituelle gaieté. Delvaux, dont le caractère serviable et la bonté foncière étaient vivement appréciés, est profondément regretté de tous ceux qui l'ont connu et spécialement de ses collègues de « l'Association Typographique », et de « l'Ecole professionnelle de Typographie » où il rendit des services éminents.

— L'architecte auteur du projet du Mont des Arts, qui doit transformer toute une partie de Bruxelles, M. Henri Marquet, est un Wallon, né à Avennes, petit village situé entre Hannut et Waremme.

Il tint, comme aptitudes et comme vocation, de son père qui, n'ayant pris cependant que neuf « leçons d'ornement », parvint, lui, modeste menuisier, à construire et à sculpter des autels et des baldaquins d'église.

Le premier maître de Henri Marquet, celui dont il se réclame avec le plus d'émotion, est un professeur particulier qui, il y a une cinquantaine d'années, exerçait à Liége, ignoré des Autorités, et qui ne put jamais affirmer ses connaissances et son talent architectural. Il s'appelait Radino, et donnait des leçons chez lui aux élèves de l'Université et de l'Académie des Beaux-Arts, et aux employés de Cockerill : le dimanche, sa classe était emplie d'une cinquantaine d'ouvriers à qui il inculquait son savoir.

M. Henri Marquet reçut encore à Liége des leçons de Delsaux, l'auteur de la restauration du Palais provincial, et il suivit, à l'Académie, les cours d'ornement et de modelage de Buckens et de Herman. Il fut aussi l'élève à Bruxelles de Begaert et Deman.

Aujourd'hui, M. Henri Marquet, — qui a soixante ans et qui n'en paraît pas cinquante — malgré tous ses mérites n'en est pas plus fier pour cela. « Son succès, dit Champal, dans *La Réforme*, ne lui fera pas perdre son sourire et sa cordialité. Les Wallons les plus glorieux ne posent jamais pour la statue. Et c'est pour cela, du reste, qu'on leur en élève si peu ».

— *Le Conservatoire de la Tradition populaire* a organisé au Palais de Justice, sous les auspices du *Jeune Barreau* de Bruxelles et de la *Fédération des avocats de Belgique*, une exposition du folklore flamand et wallon. Ce sont les collections variées de MM. Max Elskamp et Edmond de Bruyn qui en firent presque tous les frais. Quelques prêts particuliers notamment une collection complète de *Wallonia*, avaient augmenté ce riche et précieux fonds, et l'ensemble fut assez complet pour satisfaire les folkloristes les plus difficiles.

Elle était charmante, cette exposition de la tradition populaire. On y trouva les jolies images naïves dont s'amusa l'enfance de nos parents, les joujoux si joliment idéalistes qui suffisaient aux bébés d'il y a cinquante ans, des exemplaires de ces succulentes pâtisseries locales qui nous paraissent plus délicieuses que les sucreries les plus raffinées ; puis, c'était le costume traditionnel des « Gilles de Binche » ; c'étaient les pantins, des enseignes comiques ou naïves, des affiches de kermesses ; enfin toute la poterie traditionnelle spéciale aux pays belges.

Un compartiment de l'exposition était réservé à la médecine traditionnelle. On y voyait la peau d'anguille propre à guérir les rhumatismes, la cendre du feu de la Saint-Jean, les clous de cercueil contre le mal de dents, de la corne de cerf contre les aigreurs, et autres panacées rustiques et populaires.

Certains étalages, d'autre part, étaient réservés aux images religieuses, aux cultes locaux, aux modes traditionnels que l'on eut dans nos provinces d'adorer le Seigneur.

Tout cela faisait une petite exposition folklorique vraiment intéressante. Elle rappela à beaucoup de jolis et tendres souvenirs ; elle donna des joies sentimentales autant que des plaisirs de curiosité,

MONS. — *La Société des Bibliophiles Belges séant à Mons*, qui entre dans sa 69e année d'existence, a tenu le dimanche 25 mai, chez l'un de ses membres, M. l'abbé Puissant, sa séance annuelle. Après avoir entendu la lecture du rapport du secrétaire, l'assemblée a procédé au renouvellement du Bureau composé de la manière suivante : M. Jules De le Court, président ; MM. Léopold Devillers et A. Wins, vice-présidents ; M. Léon Losseau, secrétaire ; M. Courtin, trésorier. Ce choix judicieux nous donne l'assurance que l'œuvre, fondée par Rénier Chalon, Henri Delmotte, Charles De le Court, Victor François, Gachard, etc., sera, dans l'avenir, digne de son passé, s'inspirant des traditions, de science et d'érudition que ses membres fondateurs lui ont léguées. L'impression de la première partie du *Journal Historique* de PARIDAENS est terminée ; le premier volume, qui compte XIV — 299 pp., comprend une période allant du 27 avril 1787 au 28 décembre 1790. On y trouve de curieux détails sur les événements survenus à Mons, à cette époque. *Bruhald.*

LIÉGE. — Le 2 mai, *l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons* a offert à ses membres un grand banquet pour clôturer ses fêtes du XXe anniversaire. A cette occasion, elle a fêté comme ils le méritaient deux de ses membres les plus marquants, à qui elle devait un juste tribut de reconnaissance. C'est M. Alphonse TILKIN, l'auteur dramatique bien connu, l'un de ses fondateurs, qui créa à Liége la première gazette wallonne, *li Spirou*, qui fut président de *l'Association* pendant les douze dernières années, et que celle-ci a nommé, lors de sa retraite, président honoraire. C'est ensuite M. Joseph CLOSSET, ancien trésorier et ancien secrétaire de *l'Association*, un des membres les plus constamment dévoués à l'œuvre commune.

Outre un grand nombre de membres de la Société, étaient présents : MM. Gaston GRÉGOIRE, député permanent et MICHA, échevin des Beaux-Arts de Liége ; MM. Victor CHAUVIN, délégué de la *Société liégeoise de Littérature wallonne* ; ROBERT et PIR, délégués de *Nameur po tot*, de Bruxelles; Tonglet, président de la *Fédération wallonne de la province de Namur*, le Vice-Président de la *Fédération wallonne de Liége*, et d'autres nombreux délégués de sociétés wallonnes.

A l'heure des toasts, M. ROGER, président actuel de *l'Association*, a rendu en excellents termes, hommage aux héros de la fête. M. DELAITE a montré spécialement la valeur de leurs efforts en faveur de la cause wallonne. MM. Gaston GRÉGOIRE et MICHA ont félicité *l'Association* de l'heureuse idée qu'elle avait eue d'organiser cette manifestation si méritée. Chaque délégué a apporté ses congratulations. M. CARPENTIER a fait un remarquable discours wallon au nom des plus anciens membres de *l'Asso-*

ciation. Enfin, à l'heure des chansons, qui ont été nombreuses et d'une gaîté débordante, M. Joseph Vrindts a détaillé un toast charmant de poésie et de cordialité souriante. *O. C.*

— Chronique mondaine. Une représentation de charité a été récemment donnée au château de M. Greiner, à Seraing, par des dames et des messieurs du monde. On sait que l'art dramatique est fort pratiqué dans la haute société liégeoise. Le régisseur ordinaire de ces soirées du high-life est le Liégeois M. Jacques Schroeder, bien connu de nos sociétés dramatiques wallonnes et des amis du théâtre wallon. A cette soirée de bienfaisance, dont les invitations furent très courues, on a joué *L'Ecole des Belles-mères* de Brieux ; *Révérence*, pantomime de Vidal, et *Sètche i bètche*, le tableau de mœurs de notre collaborateur Henri Simon. Cette pièce wallonne a mis la salle en gaîté. Toute la presse a loué l'exactitude et l'en-dehors avec lesquels tous les interprètes indistinctement, dames et hommes, ont su rendre les types populaires liégeois croqués par l'auteur, leur attention à sauvegarder le pittoresque ingénieux de la pièce, enfin le talent remarquable avec lequel ils ont incarné leurs personnages. Ce fut un régal savoureux — et unique. *Pierre Deltawe.*

— Deux journaux wallons ont vu le jour récemment au pays de Liége. C'est *li Mohon* (le Moineau), à Spa, rédacteur M. Gérard Borckmans et *L'Airdiet* (l'Arc-en-ciel), à Dison-Verviers. Nous souhaitons longue vie à ces nouveaux confrères.

— En ce moment, est ouverte à Liége, une exposition internationale des Poupées, organisée par le Cercle *Les Amis du Vieux-Liége*, à l'occasion du xe anniversaire de sa fondation. Cette exposition, honorée de la collaboration de collectionneurs belges et étrangers, obtient un vrai succès de curiosité.





Vue générale d'Herbeumont.

Légendes des Bords de la Semoys

Retour à la vieille maison

La vieille maison est au bout du village — toute seule. Une maison pas haute, avec beaucoup de toit. Un peu d'herbe la sépare de la route qui passe devant. Route peu fréquentée qui descend au moulin, et là, finit en impasse, à la rivière.

En face, il y a de grands prés, jusqu'à l'autre route bordée de sapins.

De la vieille maison, on distingue facilement la malle, qui passe deux fois par jour et fait le service de Herbeumont à Bertrix.

Au-delà, l'horizon est vite borné par la colline semée d'avoines et coiffé d'un groupe d'habitations que l'on appelle : le Terme.

Et c'est la fin du pays : plus loin, il n'y a plus rien qu'une grande solitude où le vent courbe les genêts pendant des lieues...

Voilà ce que l'on voit de la vieille maison.

De chaque côté, il y a un jardin.

Le bois, derrière recouvre une pente abrupte qui tombe cent-cinquante pieds plus bas, à la rivière.

Léopoldine est déjà partie pour scier son grain.

Elle a mis la clef dans un trou qu'a formé une pierre descellée de la muraille.

Au fond du rustique vestibule, dont le sol est de terre battue, bâille l'ouverture noire de l'étable où la silhouette élégante et démoniaque de la chèvre emprunte à l'ombre quelque mystère...

La fenêtre s'ouvre sur le petit matin.

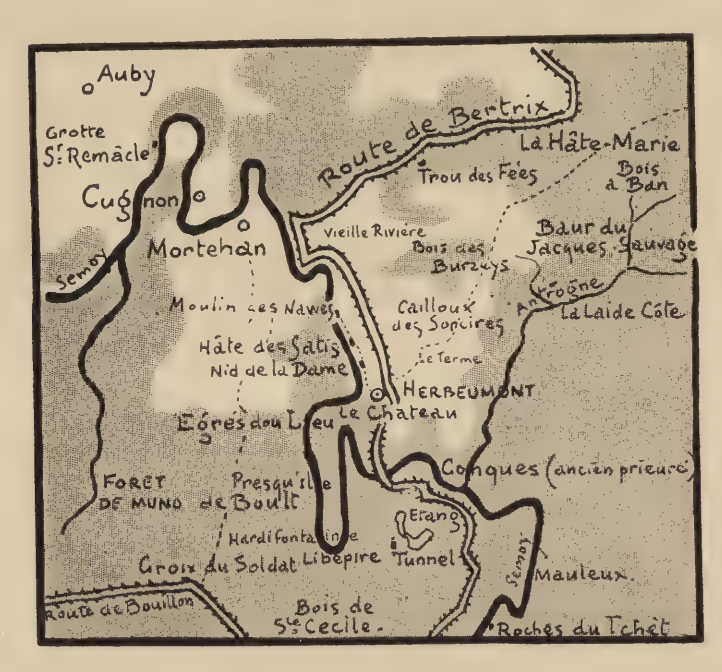
Le parfum de la première heure pénètre, avec le bruit de clochettes — pur et lointain — des premiers troupeaux. La fenêtre s'ouvre du côté où le bois descend à la rivière.

Les arbres proches, dans la brume de l'aurore, ont l'air de surplomber du néant.

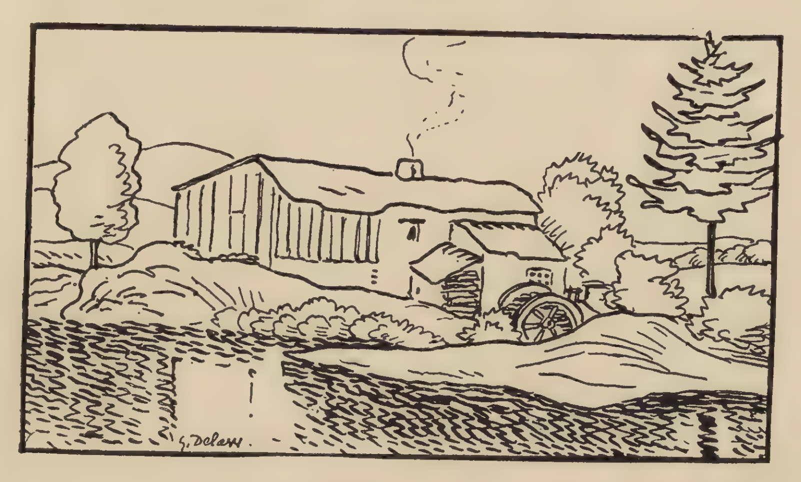
Peu à peu apparaissent les prés, dans les fonds, d'une teinte morte, comme encore figés de silence et de nuit... Ils descendent, pareils à des fleuves de verdure entre leurs rives de bois profonds qui tapissent l'autre versant de la Semoys. Puis ils s'évasent en estuaires, roulant leurs bruyères et leurs genêts...

Mais, de cette altitude, et, à cette heure matinale ils apparaissent plats et vagues comme d'étranges tapisseries.

Jusqu'au moment, où le soleil, dissipant les dernières brumes, réchauffe leurs tons neutres et ranime leur impressionnante inertie...



Carte pour servir au folklore d'Herbeumont.



Le moulin des Nawés.

Le Moulin des Nawés [1]

Il pleut, il pleut, parapluie !
Notre Dame est dedans la rue
Qui ramasse tous les p'tits us
Pour fair' l'om'lette à Palisu.

La meunière chantonne en faisant la pâte.

Elle est petite et maigre. Sa figure à saillies est bonne et rusée — des pommettes cuivrées et un grand nez de squaw.

Elle trotte sur de minces chaussons noirs, qui lui prennent la forme des pieds de telle sorte qu'elle a l'air de trotter sur ses bas.

Autour d'elle, deux petits Jésus, aux yeux bleus, cheveux frisés, couleur de route, et la peau blonde, suivent attentivement son manège — les mains derrière le dos, et le menton au bord de la table.

Notre Dame est dedans la rue...

La pièce est un peu sombre ; le temps est à la pluie.

Les antiques plats d'étain luisent dans le jour gris, le long de la hotte, sur la cheminée ; et la porte ouverte sur l'étable laisse voir, au fond de l'ombre les flancs rebondis de l'âne blanc.

Oh ! le calme gris de cette pièce basse, dans ce petit moulin isolé au bord de la rivière sauvage !

(1) Le moulin appelé géographiquement « Nawés » est peu connu sous ce nom à Herbeumont. Pour les gens du pays, c'est « le moulin du Jean Deleau », son premier propriétaire, qui l'a bâti il y a soixante-treize ans.

La route déserte qui vient du village, se termine ici. Elle vient mourir au bord de l'eau.

Les trois marches moisies descendent au petit pont vermoulu.

Comme l'eau se précipite avec rapidité dans la vanne !

Voici le petit champ de tabac ; voici le réservoir des anguilles ; et nous voici dans l'île.

Un joujou d'île, guère plus grande qu'un mouchoir de poche, tissée d'herbe verte, avec un ourlet de cailloux.

Voici l'endroit où se trouvait le four, autrefois.

Quand j'étais petit, je me plaisais à voir sortir les pains fumants que l'on mettait ensuite refroidir sur les palets de la grande roue.

Mais le four est démoli, la grande roue ne tourne plus souvent ; et la pluie qui commence, trace de longues zébrures sur l'écran sombre des bois, en face...

Les vieux moulins à eau — poésie de la Rivière — se meurent à leur tour.

Le jour viendra bientôt où retentira leur dernier tic-tac... où ils ne moudront plus que le grain amer des nostalgies...

La Hâte des Satis (1)

La route, dès le moulin, commence à monter, longeant cette muraille de bois et de roches qui domine la rivière et forme comme le soubassement d'Herbeumont.

La crête effleure les maisons solitaires du quartier de la Garenne, passe près de l'église, et, portant le village sur son dos, va plus haut, s'enfler en une bosse cônique qui supporte les ruines de l'ancien château.

Aux flancs de cette pente (2), à peu de distance du moulin des Nawés, une forte saillie de schiste émerge de la cime des arbres, et forme une petite terrasse tapissée de mousses et de bruyères.

Là fleurissaient autrefois un arbre et une légende.

Là se rencontraient d'étranges petites créatures, des « Petits Bossus », des « Petits Tordus » qu'on appelait les *Satis*.

Ils avaient la face noire et barbue, ils étaient vêtus de courtes blouses serrées à la taille par une ceinture, et qui descendaient au genou sur leurs jambes nues, où s'entrecroisaient des bandelettes.

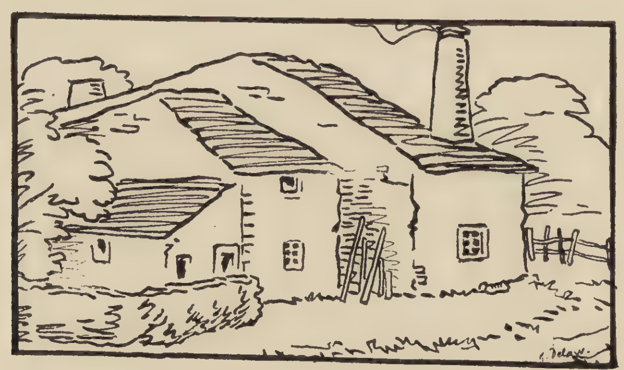
Leur occupation favorite consistait à danser et à « se tatouiller ».

(1) Conté par Madame Damain, 60 ans.

(2) Cette pente boisée qui va du moulin des Nawés au château en passant sous le village s'appelle : La Roche.

Ils aimaient aussi se baigner dans la fontaine voisine, pour se mettre ensuite sécher au bon soleil, sur la mousse tiède.

On dit qu'ils aimaient la société des gens, sans jamais, cependant, lier conversation.



Vieille maison du quartier de la Garenne.

Un peu plus loin, mais au pied de la montagne cette fois, et aux bords mêmes de la rivière, se trouve une caverne minuscule, d'ouverture triangulaire appelée le Nid de la Dame, ou plus souvent le Lit de Madame, et qui était aussi fréquentée par les *Satis* (1).

Aujourd'hui ce mot de *Satis* n'évoque plus aucun sens ; l'arbre magnifique sous lequel ils allaient danser est abattu, et leur souvenir s'efface.

Il ne reste qu'un très ancien lieu-dit, que les vieilles citent encore, mais dont le cadastre ne veut plus (2).

Les Loups

Le loup semble avoir tenu, dans les récits des vieux conteurs une place importante que suffit à expliquer la situation du village, de toutes parts pressé par l'immense mer des sept forêts.

Son souvenir persiste, vivace dans les mémoires et, avant de disparaître, il a légué son nom redoutable aux mauvais parages.

Le chemin qui coupe les Burzeys, sombre entonnoir de bois, d'une tristesse, malgré des coupes récentes, presque lugubre, s'appelle toujours : Le chemin des Loups.

Ils « se remisaient » dans ce val étranglé, et « s'y allongeaient sous les grandes racines » (3).

(1) Je n'ai pas trouvé trace d'une autre légende qui fait du Nid de la Dame, un lieu de refuge où la dame du château se retirait en cas de siége.

(2) Entre Herbeumont et Saint-Médard, dans le Bois-à-Ban, il y a un arbre également hanté — c'est la *Hâte Marie*.

(3) Conté par Madame Damain.

L'isthme étroit qui rattache à la côte du château l'énorme presqu'île de Boult est encore désigné par de rares vieillards : les *Égrés dou Leu.*

Les loups défendaient l'approche de ces rugueuses solitudes : ils « barraient le chemin » !

De Bouillon à Florenville, à travers la forêt, on ne rencontre que quelques maisons échelonnées à grande distance l'une de l'autre, au bord de la route monotone et droite.

Les Trois-Ruisseaux, le groupe des Quatre-Chemins où la Douane belge, entourée d'auberges, surveille des sentiers qui viennent de Villers-Cernay et de Grand'Haie.

Puis, deux maisons forestières espacées d'une lieue : la Petite Virée et la Maison Blanche qu'on appelle aussi la Croix-du-Soldat.

Voici ce qu'un vieux de Muno, nonagénaire, raconte au sujet de la Croix-du-Soldat :

Un soldat revenait, en permission, au pays. C'était l'hiver. En arrivant à la fourche de l'ancien chemin de Mortehan, il fut assailli par onze loups. Le soldat tira son sabre et se défendit vaillamment. Il avait tué dix loups déjà, quand son sabre se cassa.

Le onzième loup mangea le soldat. On ne retrouva que les souliers et les tronçons du sabre.

A cet endroit on éleva une croix au bord de la route, une croix qui n'existe plus.

Les loups ont également attaché leur détestable souvenir aux fonds de la Relogne.

La Relogne (on croirait, à ce nom, entendre l'eau jouer sur les frais cailloux) est un ruisseau qui se jette dans la Semoys à deux lieues d'Herbeumont, au plus creux de la forêt.

C'est dans le Sud-Est, non loin des Roches du *Tchèt* (1), dont les bosses informes dominent l'immense houle de feuilles.

Des chemins de Belle-au-bois-dormant s'y perdent dans les pénombres vertes, le long de la Semoys silencieuse.

La répétition, aux mêmes courbes, des mêmes murailles vertes, qui semblent — curieuse impression — se hausser, et venir au devant de vous, fantastiquement, à mesure que l'on s'avance vers elles — procure, à la longue, une satiété d'abord, puis une fatigue du vert que l'on pourrait peut-être apparenter à cette singulière snow-blindness, ou fatigue du blanc, qui trouble la vue des explorateurs polaires.

Encore aujourd'hui on ne vous conseillera pas de vous attarder dans ces parages, car « les noires bêtes » *s'y r'mètint et y hurdètint.*

(1) Roches du Chat.

Les Renards

Le Renard, moins audacieux que son compère le Loup et moins soucieux de figurer dans les contes, a cependant inspiré une expression d'un pittoresque extrême et d'une justesse étonnante.



Chapelle St-Roch, à l'entrée d'Herbeumont.

On l'applique — dès que l'on voit, après les grandes pluies, si fréquentes, les vapeurs de la Semoys fumer aux flancs des forêts.

On dit alors que *les r'nauds font la biée.*

Biée ou *buée*, c'est-à-dire la lessive.

Les Cailloux des Sorcières (1)

Comme la *Hâte des Satis*, les *Cayaus des Sorcîres* ont disparu.

Il n'en reste qu'un lieu-dit perdu, au milieu des genêts, au sommet d'un cône désert dont les flancs, du côté de l'ouest, dévalent en courbe rapide dans le petit bois des Burzeys.

Ce sommet, hérissé de genêts griffus, balayé par tous les vents, illuminé par tous les clairs de lune, prête en effet à l'idée de kabbale.

Les vieilles gens d'Herbeumont se rappellent avoir vu, disposés en cercle, les gros cailloux où les Sorcières se reposaient après avoir pris leurs ébats.

Personne n'aurait osé s'aventurer, en ce temps-là, du côté du Plateau magique.

Du village, les mères le montraient du doigt aux enfants ; c'est de là que descendait aussi, certains soirs, un Homme Blanc, monté sur un cheval blanc.

(1) Renseignements donnés par Madame Damain, 60 ans. Amélie Breny, 30 ans.

Il venait jusqu'au village, mais sa haute taille ne lui permettait pas d'entrer dans les maisons, et il devait se contenter d'aller de long en large devant les portes.

Et l'on avait remarqué qu'il avait des bas rouges....

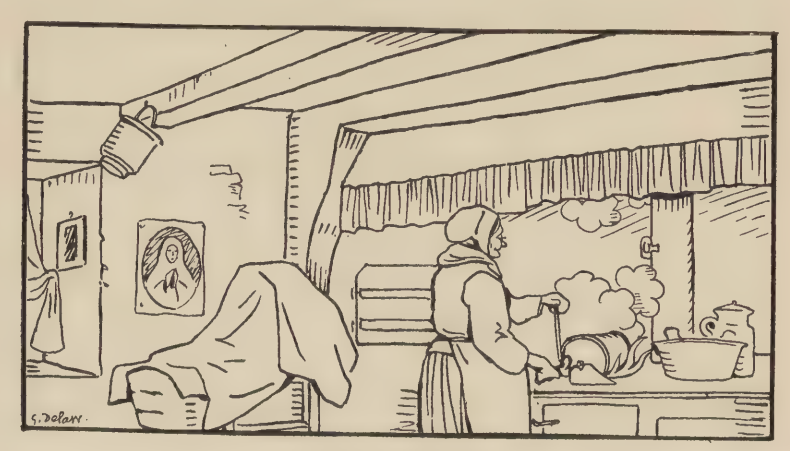
La Veillée.

C'est un souvenir de ma toute petite enfance qui me revient.

La chambre donnait sur la grande place. J'étais couché à côté de mon frère dans un lit très haut, si vaste que nous n'arrivions pas à nous y réchauffer.

Je me souviens d'un soir où la lune étendait comme des draps blancs sur le plancher.

J'allais m'endormir... Tout à coup de grands éclats de rire trouèrent la paix blanche de la nuit.



Un intérieur à Herbeumont.

Cette joie insolite, traversant le silence lunaire, m'impressionna beaucoup. La sensation que j'éprouvai avait quelque chose de fantastique.

Je me glissai hors du lit et me mis à trotter, pieds-nus, jusqu'à la fenêtre.

Ces éclats de rire retentirent de nouveau.

Ils partaient d'un groupe noir, au milieu de la place.

C'étaient simplement les garçons du village qui « veillaient » comme chaque soir, devisant et riant haut.

Je me suis souvenu de cela, cette année, en retrouvant le groupe joyeux, à la même place.

Mais, il m'a semblé que les rangs s'éclaircissaient, certains soirs même, il n'y avait personne.

Depuis la construction du chemin de fer, et l'arrivée des Italiens, cette vieille distraction traditionnelle de la veillée, ne suffit plus à l'Herbeumont tapageur d'aujourd'hui.

La grande place est maintenant entourée d'auberges, qui, le soir, se transforment en petits bastringues cosmopolites. On y joue de l'accordéon et du violon. Flamands, Belges, Italiens, dansent entre eux, braillent et fument dans la lumière trouble.

Les femmes, attroupées au dehors, regardent par la fenêtre ouverte, ce spectacle anormal.

Il en est de même, le long de la route qui descend au pont de Conques et conduit aux « Travaux », dans tout ce camp volant de commerçants nomades, qui suivent — à l'affût des salaires — la voie ferrée en construction, comme les corbeaux suivent les armées.

La chasse-Babète

Les hautes landes qui dominent Herbeumont, au Nord. Nous marchons à travers bruyères et genêts, sur le tapis élastique et silencieux des mousses.

Au fond d'un petit entonnoir, un trou d'eau funèbre où remue le tremblotement vertical du têtard ([1]).

Puis la lande se plisse, devient pré, et semble finir en cul-de-sac, de l'autre côté du ruisseau, au pied d'une abrupte muraille de bois.

C'est « La Laide Côte. »

Rien de trop rébarbatif au premier abord, cependant. L'Antrogne, tout mince filet encore, coule entre les mousses, et, des ronciers épais, s'envole un tiède parfum de framboises.

Mais trop de silence y règne, et une sensation d'emprisonnement vous poigne entre ces déclivités rapides.

Et puis, autre chose, que les lignes du paysage ne suffisent pas à expliquer; quelque chose d'incompréhensible et d'inquiétant; cette appellation de « Laide-Côte » évoque bien la physionomie grimaçante de ce carrefour solitaire de landes et de bois.

De ces deux mots, me semble se dégager sa « laideur » romantique, impressionnante comme un dessin de Gustave Doré.

(1) Cet endroit porte un nom atrocement banal; c'est l'Etang Camus. Près de là, se trouvent les lieux dits dont voici les noms : Le Ruisseau des Corbeaux, la Chairine des Faynnes, la Fontaine au plaune.

Il y a environ soixante ans, trois fillettes d'Herbeumont, s'en allaient par là, chercher des *ampounes*. [1]

C'était le matin — détail étrange — car la fleur de légende aime le clair de lune.

Elle avaient dépassé l'étang, et se dirigeaient vers le fond du val, quand des tourbillons de petits chiens, sortirent du bois et les enveloppèrent de cercles extravagants.

Ils tournaient autour d'elles « passant comme le vent » et « leur sautant aux hottes. »

— *Et gn'y avot! gn'y avot! et is bawinaient, et is glawinaient!*

Il y en avait par mille et par mille, de toutes couleurs, des noirs, des rouges, et surtout des blancs!

— Vraiment, vous avez vu cela?



Chapelle Sainte-Barbe — sur les landes de Falimont, près d'Herbeumont.

La fillette qui est maintenant une bonne vieille au regard doux, répondit :

— J'ai souvent entendu parler des *Sorcîres*, des *Waros*, des *Lumerètes* et des *Arlequins;* je n'en ai jamais vus; mais la *Chasse-Babète*, je puis dire que je l'ai vue; oh!... comme je vois cette poule-là!

— Et alors?

— Alors, nous avons quitté nos hottes, et nous avons pris nos jambes à notre cou — avec les petits chiens dans nos jupes; ils nous

(1) Framboises.

ont poursuivis jusqu'au bas de la côte, mais ils n'ont pas dépassé la gouttelle...

Après un moment de silence, elle ajouta :

« On ne croit plus à tout ça, maintenant... les gens sont trop malins. » (1)

Légendes de la « Petite Danseau »

Dans le « Plat » (2) de la Petite Danseau, qui est un bois, de l'autre côté de la Semoys, en face le moulin des Nawés, « revenait » de même, une Chasse-Babète.

L'ancien meunier (3) entendait souvent, la nuit, à la même heure, les fantastiques petits chiens qui jappaient, jappaient, jappaient.

Quelquefois aussi des chevaux blancs sortaient de ce bois. Ils traversaient la Semoys et venaient cabrioler dans les avoines.

Le meunier, un soir, décrocha son fusil et se mit à leur chasse. Les chevaux repassèrent l'eau et disparurent. Mais, peu après, ils revinrent.

La Baur du Jacques Sauvage (4)

En remontant l'Antrogne, à partir de la Laide Côte, on rencontre, au milieu du bois de Poursumont, une caverne appelée la Baur du Jacques Sauvage, où « revenait » un charretier-fantôme.

Il était monté sur un chariot vide, attelé de bœufs, qui allaient et venaient le long de la gouttelle.

Les Faunets (5)

Entre Auby et les Hayons, il y a un lieu-dit qu'on nomme la Roche des Sorcières.

Ces sorcières avaient la spécialité de tourmenter les voyageurs en expédiant à leur rencontre des Mouches fantastiques appelées *Faunets*.

Ces mouches ressemblaient à des taons. mais elles étaient « plus minces » et « plus effilées ».

Il en fallait sept pour tuer un cheval.

(1) Renseignements donnés par Mme Damain.

(2) Le « Plat », c'est-à-dire la partie plate — les prés — qui vont des bords de la rivière à l'entrée du bois.

(3) Louis Deleau, cousin germain de mon père. Ces légendes m'ont été contées par sa fille Hortense Frèresse, la meunière actuelle.

(4) Conté par Madame Damain, 60 ans. Joseph Breny, 31 ans.

(5) Conté par Marceline Body (de la Cornette), 25 ans.

Sobriquets

Les habitants de Bertrix ont reçu le sobriquet de *Baudets*.

Cela vient d'une aventure saugrenue arrivée à un chasseur myope qui aurait tué une bourrique croyant tuer un lièvre.

A Auby, ce sont les *Gadelis*, à cause du grand nombre de chèvres (*gades*) que possède ce village.

A Herbeumont, une aventure de chasse encore (un chien victime d'un maladroit, et tué à la place d'un sanglier) a valu aux habitants le sobriquet de « chiens de Mauleux ».

On les appelle aussi les « *Sanglis* » et les « *Waros* » (1). Les enfants de Mortehan saluent ceux d'Herbeumont de ce couplet ironique :

Waros, Waros,
Pattes à gayot
La malète su l' dos
Les quat' pat' dans l' pot.

Ceux d'Herbeumont ripostent en les traitant de *Taïans, Taïans d' Mortehan !* (*Taïan*, c'est à dire taon).

Mais le sobriquet le plus extravagant est celui dont on affuble les habitants de St-Médard : les *Bas Vintres !*

L'Eglise d'Herbeumont

La vieille église d'Herbeumont va disparaître.

L'église qui doit la remplacer est en construction déjà. Elle est située en face de l'autre. De sorte que l'ancienne peut voir sa rivale monter, de jour en jour, peu à peu, pierre à pierre.

De sorte qu'elle se voit mourir.

Elle était trop étroite aussi, et elle n'était pas assez confortable, cette vieille église. Le curé ne montait plus en chaire depuis longtemps de crainte de sombrer avec elle sur la tête de ses paroissiens.

Mais, elle avait un parfum si rustique !

Oh ! elle n'avait aucun style, c'est vrai, c'était une maison comme les autres, blanchie à la chaux, plus grande seulement, et qui expliquait bien l'*advinette* des enfants : une grande maison sans cheminée !

Mais, elle était si vénérable ! Ses vieilles dalles d'ardoises étaient usées par tant de pas de tant de vieilles et de vieux !

A force de lumière calme sur leurs oreries, les vilains saints de

(1) *Waro*, garou.

plâtre devenaient presque charmants ; vraiment elle avait l'air d'un vieux joujou bien épousseté...

Et rien que deux simples petites portes basses peintes en vert et semées de gros clous; le cimetière autour et la Semoys tout en bas.

C'est fini. Dans le gâchis du chantier, l'autre élève ses murailles romanes, vaste, robuste comme une forteresse.

Coiffé d'un chapeau de paille noir, le curé, au milieu de la nef nouvelle, sous le ciel encore ouvert, dirige le travail, en fumant un cigare !



Une rue à Herbeumont.

Quand nous reviendrons, après une longue absence, nous ne reconnaîtrons plus le village, car ici, comme partout, l'église en avait fixé l'image dans notre souvenir.

Le clocher a, sur le regard, une grande influence : c'est le « nez » du paysage.

Et il nous semble que cette petite silhouette disparue, c'est tout le paysage qui disparaît... et que c'est aussi une page de l'existence d'Herbeumont qui se tourne, une page de son passé silencieux et naïf...

Départ

La malle-poste roule sous les sapins de la grand'route.

Le paysage se met doucement à tourner.

Nous nous sommes juchés sur le toit de la voiture pour goûter cette mélancolie de voir les maisons du village se rapetisser à chaque tour de roue...

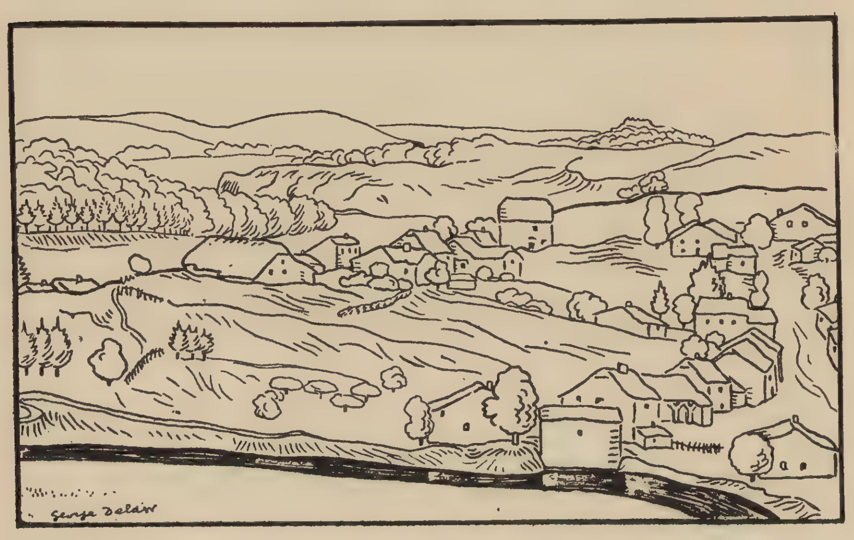
La vieille maison de la garenne, là-bas, derrière les prairies, passe à son tour. On aperçoit encore le toit du moulin des Nawés, puis, la route fait un coude, le terrible coude qui va marquer une nouvelle étape, le commencement d'un autre « ailleurs », le tournant

du chemin qui fait surgir derrière nous les petits fantômes du souvenir, pâlissant dans ce bon Passé...

Herbeumont disparaît.

La montagne s'est rapprochée de ce côté-ci de la route, avec ses bois et ses roches, et la couvre de son ombre.

Voici la « Vieille Rivière » un peu en contre-bas ; une mélancolie encore, cet ancien tronçon de la Semoys qui est maintenant un marécage trouble, dans lequel une haute roche se réfléchit tristement.



Mortehan, vu de la Chapelle de Cugnon.

C'est un phénomène peut-être inexplicable que l'abandon qui frappe certains lieux. Cependant, la Vieille Rivière n'est séparée de la route que par le rideau de sapins qui la bordent ; et elle demeure enveloppée d'une atmosphère de silence et d'éloignement ; elle paraît être à une distance étrange.

Autre part peut-être, la Roche des Corbeaux serait remarquée. Ici, on passe sans la voir. Elle bénéficie du mystère hostile dont la baigne cette eau louche, œil falot où luisarne le désespoir de l'eau courante, de l'éternel murmure, d'un beau destin avorté...

De l'autre côté, maintenant, les courbes de la Semoys accompagnent la route à quelque distance. Une Semoys plus douce entre les déclivités vertes d'un paysage presque riant.

Mais, bientôt nous avons dépassé l'auberge solitaire de Lenglez, où nous quittons pour de bon la vallée de la Semoys, — et la malle s'enfonce bon train, dans le long couloir boisé qui fait communiquer

cette région de petites presqu'îles déchiquetées à la région des Plateaux.

La route est escortée par un beau ruisseau [1], qui reflète dans la pénombre verte, les nombreuses ardoisières échelonnées le long du trajet [2].

Lugubres lieux que ces « *Ecayîres* » tour à tour exploitées et abandonnées. Des ruines et du silence réveillé à longs intervalles par le bruit maigre de quelques ardoises maniées par des ouvriers invisibles.

Ici, une grande caserne, trouée de fenêtres vides avec des murailles sales, aux pieds d'une énorme pente de bruyères ; là, une masure avec une incompréhensible boîte aux lettres, et une chèvre devant la porte. Voici plus loin, une femme d'aspect misérable sortie je ne sais d'où, qui fait un signe au cocher et la voiture s'arrête ; le cocher lui remet les six pains qui se trouvaient dans le coffre ; la femme disparait, et la malle continue sa route.

Plus loin, un homme « en bras de chemise » qui se savonne énergiquement dans le ruisseau, avec autant de belle humeur que si cette solitude était le plus confortable cabinet de toilette.

Les *écayîres* passent tour à tour, montrant leurs tranches de schiste, lisses, nettes, perpendiculaires parfois comme des remparts.

Elles passent avec leurs amoncellements bleus d'ardoises au rebut — étranglées entre les hautes parois de verdure.

Région triste, humide, muette.

Impression d'abandon figé. Cela évoque l'idée d'une colonie frappée de décadence et dont la population s'est peu à peu éteinte.

Le ruisseau nous accompagne toujours, dans un petit lit de bois artificiel, qu'on lui a fabriqué sans doute pour lui permettre de se tenir au niveau de la route ; et nous voici à la croisée des chemins de Saint-Médard et de Bertrix.

Ici, il y a une auberge ; la route monte, les bois s'écartent, la montagne s'abaisse, et il semble que le jour se lève.

Nous montons vers les Plateaux.

Les Plateaux !.. c'est un bandeau de brume qui se déchire. Les pures et grandes lignes sobres, reposantes après la tourmente schisteuse ; les douces vastitudes, les pâturages qu'égaient le semis des troupeaux et tachetés de sapinières joujoux.

Mais la malle s'arrête... Bertrix ! Il faut descendre.

Pourtant nous commençions à nous y trouver bien, n'ayant que l'unique occupation d'aimer le paysage.

(1) Le ruisseau d'Aise.

(2) Voici les noms de ces ardoisières : Les Français, la Mal-Joyeuse, la Gouttelle-Husson, le Prigé-Morépire (récente), Babinage et St-Médard.

Pourquoi les diligences ont-elles un but ?

Pourquoi s'arrêtent-elles quelque part ?

Est-ce qu'elles ne devraient pas rouler jusqu'au bout du monde et même un peu plus loin, remplies de voyageurs insouciants et méditatifs, qui seraient éternels et dont la pipe ne s'éteindrait jamais ?

Herbeumont, septembre 1902.

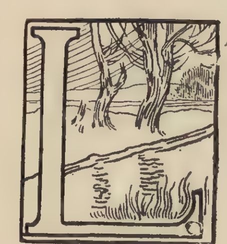
George DELAW.



Vieilles maisons, près d'Oizy.



Une exposition de la Dinanderie



La dinanderie, la vieille et somptueuse dinanderie va avoir son exposition. C'est le bourgmestre de Dinant qui a eu cette idée, et il a proposé au Collège échevinal de réunir à Dinant les chefs-d'œuvres d'un art éminent et malheureusement disparu, qui fit des cuivres repoussés tant d'objets si merveilleusement décoratifs.

Peut-être cette exposition suscitera-t-elle une renaissance de l'art abandonné. Déjà renaît la poterie flamande. Il n'y a point de raison pour que des artisans intelligents n'entreprennent pas de faire revivre l'art de la dinanderie.

Cet art fameux a enthousiasmé Michelet qui, dans son *Histoire de France* en parle avec une vive admiration, et montre la valeur, l'importance politique et sociale au moyen-âge, de l'industrie dinantaise.

« La fortune de l'industrie et du commerce de Liége, dit-il, date du temps où la France commença d'acheter. Lorsque nos rois mirent fin peu à peu à la vieille misère des guerres privées et pacifièrent les campagnes, l'homme de la glèbe qui jusque-là vivait comme le lièvre entre deux sillons, hasarda de bâtir; il se bâtit un âtre, inaugura la crémaillère [1], à laquelle il pendit un pot, une marmite de

(1) Cérémonie importante dans nos anciens mœurs, dit fort justement Michelet. Et il ajoute à cette note les faits suivants qui nous intéressent à un autre point de vue : « Le chat, comme on sait, ne s'attache à la maison que lorsqu'on lui a soigneusement frotté les pattes à la crémaillère ». [cf. *Wallonia*, V, 83]. — La sainteté du foyer au Moyen-âge tient moins à l'âtre qu'à la crémaillère qui y est suspendue. « Les soldats se détroupèrent pour piller et griffer, n'espargnant ny aage, ny ordre, ny sexe, femmes, filles et enfans, s'attachans à la crémaillère des cheminées, pensans échapper à leur fureur ». Mélart, *Hist. de la ville et du chasteau de Huy* p. 266. = [On ne doit point s'étonner de l'attention émue que Michelet a accordée au moins dans le Livre XV de son *Histoire de France*, à tout ce qui touche au pays de Liége : Comme il nous l'apprend lui-même, il était wallon par sa mère, née à Renwez, dans l'ancien duché de Bouillon, et il avait à Liége même, paraît-il, des relations de famille. — O. C.].

fer, comme les colporteurs les apportaient des forges de la Meuse. L'ambition croissant, la femme économisant quelque monnaie à l'insu du mari, il arrivait parfois qu'un matin, les enfants admiraient dans la cheminée une marmite d'or, un de ces brillants chaudrons, tels qu'on les battait à Dinant.

» Ce pot, ce chaudron héréditaire, qui pendant de longs âges avaient fait l'homme du foyer, n'étaient guère moins sacrés que lui, moins chers à la famille. Une alarme venait, le paysan laissait piller, brûler le reste, il emportait son pot, comme Enée ses dieux. Ce pot semblait constituer la famille dans nos vieilles coutumes; ceux-là sont réputés parents, qui vivent « à un pain et à un pot. »

Et plus loin, MICHELET écrit :

« Ceux qui ont vu les fonts baptismaux de Liége et les chandeliers de Tongres, se garderont bien de comparer les Dinandiers qui ont fait ces chefs-d'œuvre, à nos chaudronniers d'Auvergne et du Forez. Dans les ouvrages de fonte, on sent souvent, à une certaine rigidité, qu'il y a eu un intermédiaire inerte entre l'artiste et le métal. Dans la batterie, la forme naissait immédiatement sous la main humaine, sous un marteau vivant comme elle, un marteau qui, dans sa lutte contre le dur métal, devait rester fidèle à l'art, battre juste, tout en battant fort; les fautes, en ce genre de travail, une fois imprimées du fer au cuivre, ne sont guère réparables..... »

La ville de Dinant s'était ainsi acquis pendant le Moyen-âge une grande réputation pour l'exécution des vases d'usage domestique, en laiton ou cuivre jaune. Cette industrie ne se bornait pas aux objets mobiliers, mais elle abordait aussi de grandes pièces d'un caractère artistique, destinées à l'ameublement religieux. On possède en Belgique des cuves baptismales qui datent de la fin du XIe siècle ou du commencement du siècle suivant et qui sont d'un remarquable travail. Les fonts de Saint-Barthélemy, à Liége, ont été exécutés par Lambert PATRAS, batteur de cuivre de Dinant, en 1112; ils se composent d'une cuve en bronze qui est supportée par douze figures de bœufs destinées à rappeler la disposition de la mer d'airain du temple de Salomon. Sur le pourtour de la cuve sont modelés des bas-reliefs représentant des sujets du Nouveau-Testament relatifs au baptême; la grâce de la ligne, la finesse du modelé, l'exactitude de l'expression font de ces bas-reliefs une œuvre de toute première beauté.

On doit émettre l'espoir que cette œuvre unique ne manque pas à l'exposition dinantaise, comme devront peut-être manquer les charmantes portes en cuivre qui sont sous le jubé de la Cathédrale liégeoise.

A l'époque où l'industrie des dinanderies était prospère, Dinant faisait partie de la principauté de Liége ; aussi, nombre d'églises du pays de Liége, nombre d'amateurs aussi possèdent de ces cuivres repoussés. Le Musée royal de Bruxelles et plusieurs églises de la Belgique possèdent encore des pièces remarquables d'ameublement religieux en laiton. Ce sont des fonts baptismaux, de grands lutrins en forme d'aigles, des candélabres, des chandeliers pascals terminés par des croix et des couronnes de lumière. Quelques-uns de ces monuments portent les signatures des artistes-ouvriers qui les ont exécutés : Jehan Josès, de Dinant (1372) ; Guillaume le Fèvre, de Tournai (xv[e] siècle)...

Le Musée archéologique liégeois compte des pièces de dinanderies, dont plusieurs présentent un grand intérêt ; la Commission a décidé, dans une récente séance, d'envoyer ces spécimens à l'Exposition dinantaise. La ville de Liége a également décidé l'envoi d'un plateau de la Révolution de 1789 et de quatre médaillons et portraits. D'autre part, les Evêchés de Liége et de Namur ont autorisé les fabriques d'églises à prendre part à l'Exposition.

* * *

La batterie de cuivre de Dinant a une très ancienne origine. Si l'on en croit des documents du xiii[e] siècle, elle remontait à l'époque de Charlemagne. Ce qui est certain, c'est que dès 1252, les cuivres de Dinant étaient très réputés. Au xiv[e] siècle le mot *dynan* ou *dynant* était en France, synonyme de potier d'airain, et c'est probablement à partir de cette époque que le mot « dinanderie » a été employé pour désigner les cuivres des bords de la Meuse. Car Dinant n'avait pas le monopole exclusif de la dinanderie. A deux kilomètres en aval, sur la rive gauche de la Meuse, s'élevait une autre ville, aujourd'hui déchue, Bouvignes, dont les habitants battaient également le cuivre. Et bientôt, comme dit le vieil historien Croonendael, on vit s'élever entre les deux villes « une vraie jalousie de gloire pour soy mesler d'un mesme mestier de batterie ».

L'industrie du cuivre comportait deux branches distinctes : la *batterie* consistant à forger le métal à chaud, comme le fer, et à en fabriquer des objets usuels, chaudrons, bassins, poêles, bassinoires, etc., etc., et la *fonderie*, constituant, à proprement parler la *dinanderie*. C'est surtout dans la fonderie qu'excellèrent les Dinantais. Toutes les œuvres ayant un caractère artistique — cuves baptismales, lutrins, chandeliers, cloches, landiers, croix de procession, lampes d'autel — sont en cuivre fondu.

Dans une ordonnance du comte de Namur Guillaume I[er], en

date de 1375, on voit que les batteurs bouvignois se partageaient en trois catégories : les *hialmeliers*, ou faiseurs de grands et petits chaudrons ; les *pailiers*, ou faiseurs de poêles ou poêlons, et les *faiseurs de bassins*. La nature des ouvrages exécutés à Bouvignes est clairement indiquée dans cette classification.

A quelques années de là — ce fut, croit-on, vers 1380 — les Bouvignois, jaloux de la réputation de leurs voisins, voulurent s'essayer dans la dinanderie proprement dite, c'est-à-dire dans les objets d'art ; ils y réussirent, et l'animosité qui régnait à l'état latent entre les deux villes prit alors un caractère aigu. Les guerres, en général, ont une cause économique : ainsi les démêlés des Dinantais et des Bouvignois eurent pour origne la concurrence industrielle et commerciale. Il convient, d'ailleurs, de remarquer que la situation politique respective des deux villes était de nature à aggraver leurs dissentiments : tandis que Dinant faisait partie de la principauté de Liège, Bouvignes dépendait des Etats de la maison de Bourgogne.

En 1462, un exode de batteurs bouvignois se produisit. Philippe-le-Bon, en vue de l'enrayer, rendit un curieux édit qui défendait d'importer dans ses états des ouvrages de cuivre qui n'auraient pas été fabriqués à Bouvignes — ou à Dinant — confisquait toutes les marchandises de batteries fabriquées « à Huy et autres lieux non accoutumez de faire ledit mestier » et ordonnait de détenir prisonniers ceux qui amèneraient des marchandises ! Quand Philippe-le-Bon faisait de la protection, il prenait, on le voit, les moyens de la rendre efficace.

A l'époque de la destruction de Dinant par les troupes du duc de Bourgogne, en 1466, les batteurs de cette ville calculaient que leurs formes seuls valaient cent mille florins du Rhin ! La ville fut détruite de fond en comble. Le chroniqueur de Liége, moine de Saint-Laurent, qui vint voir cette destruction qu'il lui fallait raconter, dit qu'il ne trouva debout qu'une seule chose, un autel, et « de plus, chose merveilleuse, une bien belle Notre-Dame qui restait toute seule au portail de son église ». On a les registres de ce que trouvèrent les fouilleurs de décombres : les objets déterrés sont généralement des masses de métal, hier œuvres d'art, aujourd'hui lingots... Il faut lire dans Michelet tout le chapitre de la destruction de Dinant...

La disparition de la ville donna un nouvel essor à l'industrie bouvignoise, laquelle atteignit son apogée sous le règne de Charles-Quint. A cette époque, elle comptait 252 maîtres batteurs, qui entretenaient quatre fois autant « de maisnaigiers, ouvriers, journaliers et bourgeois avec leurs femmes et leurs enfants ». Les principaux

objets fabriqués à Bouvignes à cette époque étaient des marmites, chaudrons, plats en laiton, bassinoires, chandeliers, mortiers, chenets, vases, aiguières, cuillers, etc.

Cependant le sac de Dinant ne put abattre l'énergie de ses fondeurs et batteurs. Exilés, vaincus, ruinés, ils retournèrent néanmoins sur la rive désolée et y relevèrent leurs ateliers. Rapidement, ils reprirent leur exportation d'objets d'art, non seulement dans les anciens Pays-Bas, mais en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Scandinavie, etc.

La communauté du malheur fit oublier les anciens griefs. Au mois de juillet 1654, les troupes de Henri II, roi de France, détruisirent de fond en comble Bouvignes et endommagèrent gravement Dinant. Cette dernière ville offrit alors un asile aux batteurs bouvignois, qui, littéralement, n'avaient plus un toit pour s'abriter. Beaucoup se fixèrent à Dinant, d'autres émigrèrent en Flandre, en Hollande et en Allemagne et y fondèrent des ateliers. Tous les efforts de Philippe II, en vue de rendre à Bouvignes son ancienne splendeur, restèrent vains : cinquante ans après le désastre, les maîtres batteurs n'y étaient qu'au nombre de douze. Mais Dinant était redevenue cité opulente malgré la concurrence que lui faisaient Namur, Aix-la-Chapelle, Stolberg et Eysden. Les procédés de fabrication de ces dernières villes, plus expéditifs et partant plus économiques, ne valaient pas, à beaucoup près, ceux de Dinant et de Bouvignes, et c'est ce qui fait encore rechercher de nos jours les produits dinantais et bouvignois de préférence à tous les autres. En 1740, l'industrie du cuivre n'existait plus à Bouvignes; elle continua à être prospère à Dinant jusqu'à la Révolution. Elle se continua modestement dans le Condroz, peut-être à Huy ou à Ciney, durant le premier quart, au moins, du XIXe siècle : on rencontre encore fréquemment dans cette région de petits ustensiles mobiliers, par exemple des *brocalîs* ou porte-allumettes, portant cette signature naïve : *Fait par Dozot fecit.* Dozot est un nom condruzien.

Bien rares sont les dinanderies signées. Aussi, les musées et les églises ne peuvent généralement indiquer si les cuivres qu'ils possèdent sortent des ateliers de Dinant, de Bouvignes, de Tournai ou d'ailleurs. Quelques batteurs bouvignois, notamment Pierre et Jean-Baptiste CHABOTTEAU, ont laissé le renom d'habiles artisans.

L'église Saint-Lambert de Bouvignes possède des cuivres remarquables, entre autres la tombe d'Antoine de Nassogne et de sa femme Marguerite Le Bidart; un lutrin représentant un pélican se saignant pour ses petits et offert à l'église par Antoine de Nassogne; des lustres, des crucifix, une croix et des lanternes de procession, des

chandeliers, une lampe d'autel... Les cuivres étaient si nombreux, jadis, à l'église de Bouvignes, que l'on employait deux ou trois femmes pour les récurer, à Pâques, à la Fête-Dieu et à la St-Lambert.

A l'église collégiale de Dinant, il y a aussi de magnifiques pièces, notamment un lutrin, des croix, des lanternes, des troncs, un baptistère, et six grands chandeliers hauts d'environ deux mètres, qui appartenaient jadis à des confréries. Deux portent cette inscription : « *Nicolas Bello ma fait* 1629 », et deux autres : « *Hubert Grognar m'a faict* 1640 ». Les deux derniers ont été offerts à l'église de Dinant par le bourgmestre Perpète Jacquemin et sa femme Marie Ghisen, en 1668. A l'église Saint-Brice de Tournai, on voit également deux magnifiques chandeliers, de mêmes dimensions et à peu près de même style que ceux de Dinant, et signés Pierre CHABOTTEAU.

Les batteurs de cuivre ne se bornaient pas à la fonte des pièces de cuivre; il y avait aussi parmi eux des maîtres susceptibles d'entreprendre des œuvres de sculpture. Nous citerons Nicolas JOSÈS, employé par Philippe le Hardi, qui jetait les cloches de la Chartreuse de Dijon et l'artillerie du prince, en même temps qu'il entreprenait les ornements les plus délicats de Champmol. L'ancien Perron de Liége était en cuivre et avait été fondu à Dinant : il s'agit de celui que le Téméraire emporta chez les Flamands après avoir détruit la ville de Liége. C'est à Dinant que fut fondue, au XVIIe siècle, la statue de bronze que Liége éleva à son bourgmestre Beeckman.

* * *

« Le dernier batteur de cuivre de Dinant, dit M. Jacques EVRARD dans un très curieux article de *La Liberté* [1], le dernier *batteur*, Nicolas HALT, est mort il y a quelques années, âgé de 80 ans. Etant en villégiature sur les bords de la Meuse, je lui rendis un jour visite, dans la très vieille maison qu'il habitait rue Grande, tous près de l'ancien palais des princes-évêques de Liége — aujourd'hui l'hôtel-de-ville. Fils et petit-fils de dinandiers, le « père Halt » continuait, seul dans la ville, à travailler le cuivre, martelant du matin au soir le clair métal, dans un petit atelier très encombré, où il fabriquait des ustensiles de cuisine. Les collectionneurs venaient fréquemment voir le pére Halt, et, tout en causant du bon vieux temps, furetaient dans l'atelier — parfois même dans la maison! — et faisaient, de temps à autre, une découverte — *crasset*, *witche*, *coquemar*, *brocali* [2] — dont ils s'attribuaient naturellement tout le

(1) Dont nous avons emprunté divers fragments ci-dessus.

(2) Le *crasset* et la *witche* sont des lampes à huile, dont la forme rappelle un peu celle de la lampe romaine; le *brocali* servait de boîte à *brocales* (allumettes souffrées); le *coquemar*, on le sait, est une sorte de bouilloire à anse.

mérite, tandis qu'elle n'était qu'une délicate et un peu malicieuse attention du vieux batteur pour ses indiscrets visiteurs.

« Le père Halt avait conservé les vieilles traditions des batteurs, ses ancêtres, dont il parlait avec admiration et respect. Il se considérait toujours comme faisant partie de la Corporation — bien que celle-ci eût disparu au moment de la Révolution — son rêve eût été, me disait-il, de fabriquer, comme ses aînés — comme Antoine de Nassogne — quelque chef-d'œuvre qu'avec solennité il eût offert, un jour de grande fête, à l'église paroissiale; mais les impérieuses nécessités de la vie ne lui permirent jamais de le réaliser. Et ainsi mourut, sans avoir atteint son idéal, le dernier batteur de cuivre. »

***

Bien que le berceau primitif de la dinanderie soit la ville de Dinant, la Belgique et l'étranger possédèrent plusieurs autres grands centres de fabrication du cuivre, pour la plupart créés très tôt par l'apport des transfuges wallons. Dinant finit par se réserver plus spécialement la fabrication des coquemars et des aiguières aquamaniles, des flambeaux formés par des figures d'hommes et d'animaux, des bassins et des mortiers et de tous les ustensiles de la vie intérieure.

Elle n'eût à lutter sérieusement que contre la concurrence de Bouvignes et de Tournai.

La célèbre industrie tournaisienne est fille de celle de Dinant. C'est ce qu'a montré M. L. Cloquet.

Dans son guide *Tournay et Tournaisis*, cet auteur rapporte qu'au XIVe siècle, des batteurs dinantais émigrèrent de leur pays désolé par les guerres et vinrent se fixer à Tournai : le plus ancien fondeur que mentionnent les archives de cette ville se nomme Pierre de Dinant; il est cité en 1325. Dinant eut bientôt une rivale dans Tournai; on en trouverait une preuve au besoin dans certaines diatribes rimées qui s'échangeaient au temps passé entre Dinantais et Tournaisiens et qui exhalaient leurs jalousies.

« L'industrie du cuivre, dit M. Cloquet, était déjà représentée au XIIIe siècle à Tournai, sinon par des ateliers, au moins par les œuvres importantes qu'on y voyait. On garde encore le souvenir de deux œuvres magistrales de ce genre que possédait la Cathédrale et qui dataient de cette époque. C'étaient les mausolées des évêques Walter de Marvis et Walter de Croix, morts, le premier en 1252, le second 10 ans plus tard. — L'effigie de Walter de Marvis, coulée en métal, en relief, dans l'attitude du sommeil suprême, était étendue,

à ce que révèlent d'anciens écrits, sur une grande lame de cuivre portée par six lions également en fonte de cuivre.

» Un autre monument, qui devait avoir une importance capitale et qui remonte au XIVe siècle, a malheureusement disparu comme les précédents. C'est le contre-retable de l'ancien autel du chœur de la Cathédrale, dû à la libéralité du chanoine Simon de Portail, mort en 1362. Il consistait en une table d'airain, soutenue par des colonnes de même métal, sur laquelle étaient placées les châsses de saint Eleuthère et de Notre-Dame. Monseigneur Voisin qui a fourni sur ce monument les quelques données qu'on possède, pensait avoir trouvé le nom de l'auteur de cette pièce magistrale, en découvrant du même coup la mention de deux antiques mausolées en cuivre. Il s'agit d'un contrat de l'an 1345, où on dit : « Qu'un nommé Lothaire HAMAITTE s'engage à faire « une tombe couverte de laiton... aussi suffisamment ouvrée que n'est celle de Jakenon DE CORBRI. » Cette tombe devait porter l'effigie de deux prêtres.

» Les chroniqueurs nous apprennent encore qu'il y avait dans le chœur de la Cathédrale deux lutrins en airain qui existaient encore au XVe siècle. L'un, exécuté par Cambien DESCAUS, avait la forme d'un aigle, et l'autre était orné de la figure de Moïse. Cette dernière forme, qui symbolise l'ancienne loi, était généralement réservée au lutrins de l'épître, tandis que la première était employée pour lire l'Evangile.

» Par ces quelques exemples, on peut se figurer la merveilleuse richesse du chœur de la Cathédrale.

» Nous pouvons ajouter que les églises paroissiales offraient en plus petit le même luxe dans leur ameublement. Dans ces dernières, subsistent des spécimens originaux du savoir-faire de nos anciens maîtres. Le lutrin de Saint-Nicolas est le plus ancien : il remonte à 1385 et porte une inscription rimée. Celui de Saint-Piat est de 1405 à l'exception du fût, et celui de Saint-Jacques, de 1411. Celui de Saint-Jean-Baptiste doit remonter à 1480 environ. Celui de Notre-Dame est à peu près de la même époque, sauf l'aigle qui est postérieur et date du XVIIe siècle. Celui de Saint-Quentin appartient à la Renaissance. Tous ces lutrins de nos paroisses, auxquelles on peut joindre ceux de bien d'autres églises des environs, comme Gaurain et Saint-Ghislain, sont, sans aucun doute, des productions des fondeurs tournaisiens, et ils attestent que les batteurs des rives de la Meuse n'avaient plus au XVe siècle le monopole de la fabrication des grands objets servant au culte. »

M. CLOQUET entre dans le détail des principales œuvres des fondeurs tournaisiens. On y relève que Denys VAN DEN DOORNE

(ce nom existe encore à Tournai) fut chargé, en 1468, de fondre le lutrin aiglier de l'église Saint-Vaast, à Menin. En 1463, Jean LE GAUDRELIER fond la croix qui couronne encore la flèche de la Cathédrale de Cambrai. En 1446 Guillaume LEFEBVRE (encore un nom demeuré tournaisien) signe le baptistère de l'église Saint-Martin à Hal et les lutrins de l'église de Saint-Ghislain, œuvres très remarquables dont la Cathédrale possède une copie.

Parmi les dernières œuvres notables de la dinanderie tournaisienne, signalons les quatre aigles qui figurent à la base de la Colonne Vendôme, à Paris, et les portes de bronze du Louvre, œuvres de Charles CANLER.

On voit par ces détails combien fut florissante l'industrie du cuivre à Tournai. Ses produits sont de véritables œuvres d'art, et il y aurait assurément grand intérêt à organiser à Tournai une exposition analogue à celle que l'édilité dinantaise va offrir prochainement au public.

Le journal *Le Courrier de l'Escaut*, à l'annonce de l'exposition dinantaise avait proposé de compléter le projet en faisant place à la didanderie tournaisienne. Il paraît que la réalisation de cette idée a été reconnue possible et que l'Exposition recueillera les œuvres de tous les émules des Dinandiers de Dinant, des Bouvignois, Bruxellois, Tournaisiens, Malinois, Brugeois, etc. On ne peut que s'en féliciter. Il sera possible ainsi de voir comment les écoles parties du même point, se sont développées différemment en raison des conditions locales.

Le prince Albert a accordé son haut patronage au comité dinantais dont le président d'honneur est M. le baron van der Bruggen, ministre des beaux-arts, et les vice-présidents d'honneur M. Beernaert, ministre d'Etat, Mgr Heylen, évêque de Namur, et le baron de Montpellier, gouverneur de la province.

Le Comité a décidé de reconstituer, à l'instar de ce qui a eu lieu au Vieil-Anvers et au Vieux-Paris, une série de vieilles maisons du xv[e] siècle ainsi que l'ancienne Régence de Dinant (maison communale). On y verra également un intérieur complet des maisons de l'époque : la cuisine, *li pièce* et l'atelier du batteur.

L'exposition de la Dinanderie aura lieu en août et septembre prochains. Elle présentera, paraît-il, plus de 1400 pièces. Ce sera, il n'en faut pas douter, un succès pour la jolie petite ville wallonne, si fière de son glorieux passé artistique.

O. C.



Chronique Wallonne

Bibliographie

LES LIVRES :

Les Phosphorescences, vers, par Albert Bonjean. — Un vol. de 211 p.; Léon Vanier, éditeur, 19, quai St-Michel, Paris.

L'auteur de ce recueil aime à rimer ses émois, ses enthousiasmes, ses déceptions dans les loisirs que lui laissent ses travaux de droit et les études sur l'hypnotisme qui l'ont fait connaître. Il ne faut donc voir dans le présent cahier de vers — le deuxième qu'il publie — qu'une façon d'herbier où il s'est plu à classer les meilleurs souvenirs de son être intime. Dès lors, on comprend plus facilement qu'il ait tenu à y faire figurer un certain nombre de pièces d'inspiration plutôt banale et de métier ingénu : M. Bonjean, qui aime les enfants, n'a pas su se montrer spartiate envers ces filles mal venues de son esprit. C'est surtout la première partie du volume qu'il conviendrait d'émonder si l'on se plaçait au rigoureux point de vue de l'œuvre pure : toute cette peinture d'idylle cesse rarement d'être superficielle et impersonnelle.

Par contre, dans la seconde partie, intitulée *Lucioles et Feux Follets,* l'auteur, élargissant sa vision, s'exprime en une forme plus experte, fleurie d'images plus décisives. Un souffle plus viril, une allure sincère et généreuse animent ces petits poèmes éparpillés, qui sont aussi d'un tour plus élégant et plus allègre. La muse de M. Bonjean a la candeur et l'enthousiasme de la bonne santé. Elle chante notamment avec une louable ferveur les prestiges de la nature épanouie, et nous lui savons un gré particulier de nous offrir une série de croquis d'Ardenne, détaillés, précis et vivants, tracés avec amour et d'un charme fort aimablement évocateur. Le bois, la colline et la source n'ont pas d'ami plus sûr que notre poète.

M. Bonjean, qui annonce, sous le titre de *Silhouettes et Légendes de la Haute-Fagne*, un prochain livre, nous paraît appelé à fournir une excellente et filiale contribution aux fastes de son coin de terre.

Ch. Delchevalerie.

Couvin, guide du touriste, par A. Fagnard, Broch. petit in-8° de 110 p. — Chez l'auteur-éditeur, à Couvin. Prix : 0.50.

Couvin est, par excellence, un lieu propre à la villégiature. Peu de localités rassemblent autour d'elles autant de curiosités naturelles. Les étrangers qui visitent Couvin et ses environs en demeurent enchantés. Tous s'étonnent qu'aucune réclame n'ait été faite jusqu'ici pour ces beautés et curiosités en quelque sorte agglomérées, pour cette grande facilité et simplicité de vivre, pour ces agréments si chers à l'homme paisible, qui aime les montagnes, les eaux, l'air pur, les solitudes champêtres et forestières, le confort simple.

D'autre part, le touriste qui tient à la simplicité rurale redoute cette réclame, qu'il sent fatalement imminente, de crainte qu'elle n'amène en ces lieux bénits les complications et les servitudes de la villégiature civilisée.

Quoi qu'il arrive, voici la réclame faite, et bien faite, par le petit livre de M. Fagnard.

Ce guide excellent est de nature à attirer et à retenir le touriste dans cet aimable coin du pays wallon. M. Fagnard y décrit le rocher de Couvin, l'abîme, la caverne, la butte, la vallée de l'Adugeoir, l'Adugeoir et le pont d'Avignon, le parc de Saint-Roch, Pernelle, le Moulin des Bois, la vallée de l'Eau-Blanche, Lompret, le lac de Virelles, la pierre qui tourne et la Trappe. Il donne ensuite des renseignements sur les environs de Couvin, l'Hermitage, Rocrai, Regnorvels, Cul-des-Sarts, Bruly, Pesche, le Pouhon, Mariembourg, la Roche à l'Homme, le château-ferme de Roly, les ruines de Fagnolles, Olloy, Givet. Enfin, le guide fournit une notice sur la flore du pays de Couvin.

Deux cartes et une douzaine d'illustrations superbement tirées ajoutent à l'attrait et à l'intérêt de ce petit livre coquet et de format aisé, écrit dans un style agréable, et qui se recommande à tous points de vue au public des touristes. *Pierre Deltawe.*

Ouvrages reçus. — L. Maeterlinck, *Nederlandsche spreekwoorden handelend voorgesteld door Pieter Breughel den oude.* Petit in-8° de 28 p. avec deux grav. hors texte. Publication de la Koninkl. vlaamsche Academie (Gand, Siffer). — Camille Liégeois, *Gilles de Chin, l'Histoire et la Légende.* In-8° de 169 p. et trois pl. (Louvain, Peeters. Prix : 4 fr.). — *Avau let champ, œuvres wallonnes de Corneil Gomzé, publiées par « le Sillon ».* In-8° de 116 p. ill. par P. Gomzé. (Nautet-Hans, Verviers.) — Louis Rouquier, *Un tantos a Campilhergues,* com. en vers en 1 a. (Delort-Boehm, éd. Montpellier.)

L. Maeterlinck, *Un tableau de K. D. Kauninck au musée de Gand.* Petit in-8° de 16 p. avec une grav. Extr. du Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand (Vuylsteke, Gand). — Donne le résultat de l'étude de ce tableau, que l'auteur a découvert récemment (voy. ci-dessus p. 72). Le peintre, dont on connaît quatre œuvres, serait Chrétien ou Kerstian de Coninck, natif de Courtrai, fin du xvie s., ou son fils, commencement du

XVIIe s. Le sujet du tableau, discuté dans ce travail, reste mystérieux : le peintre paraît avoir voulu représenter Paris. L'œuvre appartient incontestablement aux traditions picturales de Joachim Patinir.

Léon LEGAVRE. *Adolphe Mathieu.* Broch. pet. in-8° de 37 pages. (Edition de « l'Idée libre ». Bruxelles, rue des Minimes). — L'auteur attire l'attention sur ce poète, tout-à-fait méconnu de son temps si favorable à la médiocrité, et injustement oublié aujourd'hui. Il montre dans l'indépendance et le talent de Mathieu les raisons qui l'isolèrent. Des extraits choisis et mis en relief par une critique bienveillante mais juste montrent qu'en effet Mathieu mérite mieux que la plaque commémorative dont on ne fait certes pas un usage trop fréquent, mais qui ne fut, pour le poète, qu'un hommage tardif, dérisoire et, espérons-le, provisoire.

Va paraître : *Explorations scientifiques dans les Cavernes, les Abîmes et les Trous qui fument de la province de Liége*, par Ern. DOUDOU. Beau volume illustré de nombreuses gravures, imprimé par Math. Thone, Liége. En souscription : Edition illustrée, 5 fr.; éd. non illustrée, fr. 3-50. S'adresser à l'auteur, 37, rue du Molinay, Seraing-sur-Meuse.

BULLETINS ET ANNALES :

Institut archéologique liégeois. = *Bulletin*, tome XXXII, 2e et dernier fascicule. — (P. 111 à 334.) Edouard PONCELET, *Les maréchaux d'armée de l'Evêché de Liége.* Origine, développement et décadence de cette fonction d'abord purement utilitaire et domestique, puis militaire et juridique, puis enfin honorifique et décorative. Biographie des titulaires depuis Godefroid de Skeuvre (1214-1229) jusqu'à J.-J.-Ph. van der Noot (1767-1803). Cinq planches d'armoiries illustrent ce très important et très intéressant travail historique, qui se termine par le recueil des 71 documents connus relatifs à la matière. — (P. 335 à 348). L. RENARD, *Candélabre et trépied en bronze de l'époque Belge-Romaine, trouvés à Borsu* (avec 2 pl.) Ces deux objets, d'un travail très artistique, sont extrêmement intéressants. Le premier constitue l'unique spécimen de ce genre découvert en Belgique ; le second, qui fait d'abord penser à un siège pliant comme on en a trouvé quelques-uns en notre pays, est en réalité un meuble, et constitue aussi une pièce unique pour la Belgique. L'auteur croit qu'ils ont été importés d'Italie, volés dans quelque villa par des Germains pillards, et enfouis par eux à l'endroit où le hasard les a fait découvrir.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. = *Mémoires et publications*, VIe série, t. IV (54e volume). — P. 1 à 84. Victor CHAUVIN, *La légende égyptienne de Bonaparte.* Nous avons rendu compte, d'après le tiré-à-part, de ce travail de notre collaborateur, ci-dessus t. X, p. 252. — P. 85 à 96. L. F. DE PAUW, *Contribution à l'étude de l'Iguanodon Bernissartensis.* Les temps secondaires, avec leurs sauriens aux formes étranges et leur végétation exubérante, ont particulièrement excité la curiosité et ont fait l'objet des illustrations de nombreux ouvrages de

vulgarisation où l'amour du pittoresque et du merveilleux nuit parfois à la vérité scientifique. Mettant à profit ses constatations personnelles et les données fournies par la géologie, la paléontologie et l'anatomie comparée, l'auteur s'efforce de faire revivre, dans son milieu d'existence, l'Iguanodon de Bernissart. L'examen et l'étude attentive des terrains traversés par les travaux du charbonnage de Bernissart montrent, de la façon la plus certaine, que la vallée où l'on a voulu situés ces animaux n'a jamais existé. De la structure du squelette et des traces de pas laissées par l'Iguanodon, l'auteur déduit les caractères de sa marche, qui était bipède, comme l'avait déjà montré M. Dollo, ou quadrupède. Il montre aussi cet amphibie nageant à la manière des tritons. Tout cela rectifie le tableau qu'avait fait, en 1897, de l'Iguanodon M. Dupont, directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles. Le travail si remarquablement raisonné et si clair de M. de Pauw est accompagné de 6 planches. — (P. 97 à 108). Jules Declève, *Lettres de Prince au XVIIe siècle.* Analyse de la correspondance de Florent de Ligne, second fils de Lamoral, en 1607-1608, pendant un séjour à Nancy, lettres charmantes adressées à ses parents. — (P. 109 à 112). Jules Declève, *Avant la loi de Ventose en pays de Hainaut.* Cette loi organisa le notariat. Auparavant en Hainaut la « coutume » régnait en souveraine. Elle avait pris naissance dès le Ve siècle. L'auteur donne des détails intéressants sur cette coutume. — (P. 113 à 208). O. Gambier, *Note sur l'esclavage dans la Grèce ancienne.*

Programme des Concours annuels pour 1903. — Ces concours comprennent des questions spéciales proposées par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut et par la Société elle-même, Puis un exposé des sujets généraux sur lesquels la Société attire l'attention des concurrents. Les concours portent sur les Sciences historiques, les Sciences mathématiques, la Philologie, la Littérature française, les Sciences philosophiques, le Droit, les Sciences naturelles, les Sciences médicales, les Beaux-Arts et les Sciences sociales. — Le programme est adressé sur demande faite au Secrétaire-général de la Société, M. Camille Wiliquet, greffier provincial, 22, avenue d'Havré, à Mons.

REVUES ET JOURNAUX :

La Meuse (n° du soir, 17 juin). — Notre ami M. Dumont-Wilden parle du Régionalisme français et du Mouvement wallon.

« Nous sommes, dit-il, généralement hypnotisés par Paris. Nous ne voyons en France que ce centre de cultures si merveilleusement lumineux qu'il nous cache le reste du pays. Aussi ne nous doutons-nous guère de l'intensité de ce mouvement provincial français, qui est, pourtant, d'autant plus intéressant pour nous que nos contrées wallonnes y participent en quelque manière.

» Avec une notion très précise des possibilités et des nécessités actuelles, les promoteurs de ce mouvement, en effet, ont évité jusqu'à présent de s'aventurer sur le terrain politique. Ils ont compris que, dans l'Europe

actuelle, le fédéralisme ne peut être considéré que comme un idéal, au moins dans les grands pays qui peuvent avoir à lutter éventuellement avec les puissances centralisées. Ils ont limité leur action au domaine intellectuel et moral ; l'effort décentralisateur et fédéraliste français commence par un mouvement littéraire. A la culture de plus en plus cosmopolite de Paris, les régionalistes veulent opposer une culture provinciale intense ; ils prétendent cultiver et enrichir les façons de sentir propres à chaque district.

» Aux œuvres abstraites et sèches, à la littérature fiévreuse de Paris, ils opposent le souffle vivifiant d'une poésie instinctive, rustique et primesautière qui vient de tous les coins du pays. Un Cladel, un Mistral, un James l'apportent du Midi ; un Le Braz, de la Bretagne ; un Maupassant, de la Normandie. Mais ceux-là sont les aînés, presque les ancêtres. Ces dernières années ont vu se perfectionner et s'augmenter l'œuvre qu'ils avaient commencée. Dans un grand nombre de villes de France, des revues se sont fondées, manifestations modestes, mais vaillantes, d'une quantité de petits milieux intellectuels provinciaux extrêmement intéressants.

» Ce régionalisme littéraire s'est exprimé, jusqu'à présent, sauf pour la Provence, exclusivement en français. Depuis peu, il accueille le concours des « patoisants ». Rien de plus sage et de plus légitime. N'est-ce pas, en effet, par le patois propre à chaque province que s'exprime le plus clairement et le plus complètement l'âme provinciale en ses intimités profondes ? C'est la langue d'un peuple qui est l'expression la plus positive de sa sensibilité et de sa tournure d'esprit ; si l'on veut conserver intacte l'originalité des provinces, il importe, avant tout, d'en conserver le patois.

» Obéissant à la tendance universelle, la culture française centralisée à Paris peut devenir de plus en plus cosmopolite ; elle peut s'enrichir — ou s'adultérer, cela dépend des points de vue — au contact des cultures étrangères ; tant que survivront dans les campagnes lointaines le vieux patois français, la sensibilité française conservera ses forces.

» A ce titre, le mouvement wallonisant doit intéresser au premier chef ceux qui ont le souci de la culture gallo-latine, car il lui apporte dans son intégrité l'esprit des provinces du Nord et, comme disait Nietszche, la supériorité de la civilisation française sur les autres est d'être exactement une demi-synthèse du Nord et du Midi, dans laquelle l'élément septentrional et l'élément méridional prédominent alternativement. L'élément wallon est dans le régionalisme français le contrepoids nécessaire de l'élément provençal et languedocien. »

Bulletin du Cercle verviétois de Bruxelles. — Du « Carnet d'un Flâneur » dans le vieux Verviers :

« Un vieux souvenir disparu dans la transformation de la rue du Brou est *la Pompe du Brou*. Elle s'élevait sur l'emplacement de la maison Frehis-Claude. Elle faisait partie de tout un coin très pittoresque, formé de vieilles maisons précédées de jardinets aux haies vives, toujours couvertes de linge en train de sécher. Un vrai coin de village.

» Cette fameuse pompe du Brou n'affichait aucune prétention à l'élégance architecturale ; et elle avait bien raison. C'était un bloc massif en pierre, surmonté du buste de Napoléon Ier. Elle avait cependant une spécialité, c'était d'être souvent dérangée et de refuser fréquemment son eau, et elle était devenue un objet de dérision. C'est de là qu'est né le dicton wallon *aller comme lu pompe dè Brou*, que le populaire appliquait aux machines qui « n'allaient » pas. On disait et on dit encore d'une montre détraquée, par exemple, qu'*elle va comme lu pompe dè Brou*.

» Le buste de Napoléon en fonte — le bronze du pauvre ! — avait été coulé en notre ville, dans la fonderie de M. A. Houget, et il fut même un jour la cause — bien involontaire — d'un incident diplomatique, d'un *casus belli*.

» Une belle nuit — ou peut-être un beau matin — après boire, quelques joyeux drilles ne trouvèrent rien de mieux, pour s'amuser, que de renverser de son piédestal l'auguste facies du grand conquérant. Du choc, l'infortunée *posture* fut brisée en mille morceaux.

» Ces faits se passaient en 1860, je crois, et si vous vous souvenez, ami lecteur, à cette époque, notre puissant voisin, Napoléon III, dans tout l'éclat de sa puissance qui éblouissait l'Europe, guignait de l'œil l'affriolante petite Belgique.

» Comment l'empereur des Français apprit-il l'injure faite au bronze (?) de son oncle ? Je ne sais ; mais il envoya dare-dare au gouvernement belge un petit poulet farci de menaces pour réclamer réparation de ce noir forfait. Communication du petit papier en question aux autorités de Verviers et demande d'explications. Mais nos édiles, nés malins, ne s'effrayèrent pas trop des allures de Croquemitaine du gros voisin et se tirèrent de la situation par un procédé qui démontre qu'à cette époque on ne manquait, à Verviers, ni d'à-propos, ni d'aplomb. Lors de la fonte du buste, le premier exemplaire avait été refusé à cause d'une cassure qui se trouvait au socle et c'était une seconde édition qui figurait sur la pompe.

» Nos édiles allèrent tout simplement chez Houget reprendre le buste refusé jadis et on le plaça en lieu et place de l'image brisée et puis on répondit au gouvernement qu'on ne savait ce qu'on voulait dire, que le buste de l'illustre Napoléon trônait toujours sur la pompe du Brou, ainsi qu'on pouvait s'en assurer facilement.

» On envoya une grosse légume de l'administration qui vint constater la véracité du fait et tout bas, mais bien bas, on murmura dans les ministères que Napoléon III avait eu la berlue et qu'il nous cherchait une querelle d'allemand.

» Ce buste — sauveur de la patrie — figure aujourd'hui au Musée Renier ! »

Faits divers

LIÉGE. — L'œuvre du monument Defrecheux vient de faire un pas décisif. Sur la proposition de M. Ernest VERLANT, directeur des Beaux-Arts, M. le ministre van der Bruggen, approuvant le projet du sculpteur liégeois Joseph Rulot, accorde un subside de 25.000 francs pour aider à l'érection de ce monument wallon. Précédemment, le Conseil provincial de Liége avait accordé de son côté un subside, naturellement conditionnel, d'un import de 10.000 francs. Il est hors de doute que l'Administration communale donnera, d'urgence, son appui financier à l'œuvre du monument qui, dans ces conditions, pourra être inauguré en 1905.

Wallonia s'est jusqu'à présent abstenue de parler de cette œuvre tant en raison de la position de son Directeur, qui est aussi le président du Comité du monument, qu'en raison de la présence, parmi ses fondateurs, de l'un des fils de Nicolas Defrecheux, dont le monument célèbre et magnifie l'œuvre si populaire dans toute la Wallonie. Ces motifs de discrétion toute naturelle n'existent plus à présent que le monument Defrecheux a reçu la consécration des pouvoirs publics après avoir mérité celle des artistes et de la population wallonne.

— On a inauguré, au début de juin, le culte officiel de sainte Eve, recluse de l'église, aujourd'hui basilique de St-Martin, en cette ville. Ce culte se rattache à celui du Saint-Sacrement; la dévotion de l'Eucharistie fut du reste avant tout propagée par des religieuses liégeoises : Julienne, de Retinne; Eve, de Liége; Isabelle, de Huy. C'est sainte Julienne qui eut l'idée de la Fête-Dieu, et qui prit l'initiative d'en réclamer l'institution. Son amie Eve, à qui la mystique religieuse de Cornillon avait confié ses projets, paraît avoir pris la plus grande part des efforts en quelque sorte matériels pour les faire aboutir. On voit Jacques de Troyes, ancien archidiacre à Liége, quand il ordonne la célébration de la Fête-Dieu dans toute la Chrétienté, informer à la fois de sa décision, d'une part l'évêque de Liége, d'autre part une recluse qui paraît bien être Eve de St-Martin.

La vie de sainte Eve est encore pleine d'obscurités. Mais sa qualité de Liégeoise ne paraît pouvoir faire de doute. Elle avait écrit, vers 1620, des mémoires en langue vulgaire — en wallon — auxquels a puisé le plus ancien biographe de sainte Julienne, ainsi qu'on le voit aux *Acta sanctorum*, 1er vol. d'avril. A ce titre, sainte Eve est en date, comme l'a dit M. Joseph DEMARTEAU, la « première auteur wallonne » (1). L'historien

(1) JOS. DEMARTEAU. *La Bienheureuse Eve de St-Martin, la première auteur wallonne. Notes d'Histoire*. Brochure in-8°. (Liége, Demarteau, 1896. Prix 1 fr.) Cet ouvrage, écrit en faveur de la canonisation de la Bienheureuse, rend compte des sources, et en fait une critique ingénieuse. Depuis lors, M. JOSEFF, curé-doyen de St-Martin, a publié, en guise de livret de pèlerinage, un opuscule intitulé : *Vie de sainte Eve, recluse de St-Martin à Liége*. (Liége, Demarteau, 1903. Prix 0-75.) La préface, p. XIV-XV, signale également les sources.

Fisen, en 1628, constatait encore l'existence, à la maison de Cornillon, du texte précieux de ces mémoires, aujourd'hui perdus.

La fête de sainte Eve, célébrée pour la première fois par de nombreux pèlerinages paroissiaux et une grande procession diocésaine, a été fixée par l'autorité romaine au 18 juin de chaque année.

— L'Exposition de Liége en 1905 s'annonce sous les plus heureux auspices. Il est inutile que nous parlions en long et en large et périodiquement de cette vaste entreprise dont s'occupe régulièrement la grande presse. Mais nous ne pouvons passer sous silence la récente visite ministérielle aux travaux de l'Exposition. On y a fait de beaux discours. M. Digneffe, président du Comité exécutif, a retracé les difficultés que « la ténacité wallonne » est déjà parvenue à vaincre en grande partie. « Tous les Liégeois, a-t-il dit, sont unis aujourd'hui dans une pensée commune. Le sentiment national fera le succès de l'Exposition. » Il s'est plu aussi à constater la bienveillance du Gouvernement, étant donné que, depuis une vingtaine d'années, la Wallonie n'a pas précisément été comblée de faveurs par le pouvoir central.

Puisqu'on a parlé du scepticisme que les organisateurs rencontrèrent sur leur chemin, le moment n'était-il pas bien choisi, pour les actuels et d'ailleurs très méritants apôtres officiels et créateurs de notre World's fair, de rappeler qu'ils furent eux-mêmes parmi les sceptiques de la première heure, et que l'initiale propagande fut celle que firent, contre toutes les résistances, contre tous les sourires, les pères de l'idée, MM. Dumoulin et Pholien, dont on a regrettablement oublié de citer les noms ?

— La Ligue wallonne de Liége a naguère ouvert un concours poétique et musical pour la création d'un « Chant des wallons ». Le poème qui sortit de ce concours est dû à M. Théophile Bovy ; comme toute chose humaine, il a ses défauts et ses qualités. Quant à la musique, due au Liégeois Louis-H. Hillier, elle est vraiment bien venue : à la fois nerveuse et pleine d'élans, elle convient à la foule et a été bien accueillie. L'auteur en a tiré une *Marche wallonne* qui fait grand effet. On l'a jouée aux concerts du Parc d'Avroy, et l'on tend à introduire la chanson dans les fêtes wallonnes.

Cela est très bien et nous applaudissons au succès de MM. Bovy et Hillier. Seulement, nous nous demandons si le besoin d'un Chant des wallons nouveau et officiel se faisait vraiment bien sentir. Il est très difficile de créer des traditions. Mais nous avons le « Valeureux Liégeois » qui persiste et qui a raison.

— On a prétendu que l'industrie des armes périclitait à Liége. Le président de l'« Union des Fabricants d'armes » a récemment communiqué une statistique d'où il résulte qu'il n'en est rien. Les renseignements sont probants à cet égard. Ils portent sur la production, en 1897 et 1092, à Liége, Birmingham et Saint-Etienne, c'est-à-dire pour les trois principaux centres concurrents de la fabrication des armes. Voici les chiffres, relatifs aux armes éprouvées en les trois villes :

En 1897 : Birmingham, 402,115 ; — Saint-Etienne, 60,062 ; — Liége, 1,712,800.

En 1902 : Birmingham, 376,788 (soit une diminution de 25,327 armes éprouvées) ; — Saint-Etienne, 98,488 (soit une augmentation de 38,426) ; — et Liége, 2,117,767 (soit une augmentation de 404,967, pendant la même période). *(Petit Bleu.)*

NIVELLES. — Le brave *Djean-Djean*, dont l'histoire et la légende occupèrent il y a quelques années les pages de *Wallonia*, est enfin sorti de l'inaction persistante qui désolait les bons *Aclots*. Après l'avoir « retapé » — non toutefois sans modifier malencontreusement sa casaque de cuivre — on lui a fait reprendre ses antiques fonctions de batteur de cloche. Il s'est remis à l'œuvre, et ce fut, pour les Nivellois un événement sensationnel. Aussi, la veille de sa réinauguration, attendue depuis 1859 (!), les Sociétés nivelloises ont organisé une retraite aux flambeaux. Jean de Nivelles s'est promené par les rues de sa bonne ville, acclamé comme un souverain, en compagnie des géants nationaux, le brave Largayon, sa sémillante épouse Largayone et leur bouillant rejeton Lôlô, qui, depuis onze ans, n'avaient plus quitté les greniers de l'hôtel-de-ville !

Le motif qui détermina l'édilité locale à remettre en branle le légendaire jaquemart, était la visite imminente du prince Albert en la jolie ville brabançonne à l'occasion de l'inauguration, le 21 juin, du monument élevé à la mémoire du chirurgien Seutin.

Ce monument, dû au sculpteur hennuyer Jean Herain, se compose d'une stèle surmontée du buste de Seutin, et au pied de laquelle est assise une femme personnifiant la Science.

Ici se placent utilement quelques notes sur la vie et l'œuvre de cet illustre enfant de Nivelles.

Louis-Joseph Seutin naquit à Nivelles le 19 octobre 1793, d'une famille de modestes cultivateurs. Il manifesta dès l'enfance un penchant très prononcé pour la médecine : tout jeune, il fréquentait en effet le cabinet d'un médecin nivellois, dont le souvenir n'est pas perdu. S'étant fixé à Bruxelles chez sa sœur aînée, il put suivre les cours de l'école secondaire de médecine établie en cette ville. Travailleur infatigable, il parvint bientôt, à la suite d'un concours, à se faire admettre comme interne. Le succès de ses études fut rapide. A dix-huit ans, il se trouva cependant dans l'alternative de devoir les abandonner pour faire son service militaire ou de solliciter une place d'officier de santé dans l'armée impériale. Il obtint un ajournement d'un an, et parvint alors à conquérir, à Paris, le grade de chirurgien-major.

Il exerça ses fonctions sous la direction de l'illustre chirurgien Larrey, qui remarqua son intelligence professionnelle et son dévouement pendant les journées d'octobre 1813, sa belle conduite sur les champs de bataille de Leipzig et de Dresde.

En 1815, il fut des premiers à répondre à l'appel du roi Guillaume, qui le plaça à la tête du service de santé de l'armée hollando-belge. Il était alors âgé de vingt-deux ans.

La paix enfin rétablie, Seutin reprit ses études, fut reçu en 1816 docteur en médecine à Leyde, et en 1820, docteur en chirurgie et accouchements à l'Université de Liége.

Il s'établit alors à Bruxelles. En 1822, il fonda la « Société des Sciences médicales et naturelles », à laquelle il présenta successivement quatre mémoires sensationnels.

Nommé, le 1er avril 1823, chirurgien en chef à l'Hôpital Saint-Pierre, il fut l'année suivante chargé du cours de médecine opératoire à l'Ecole de médecine. Son enseignement d'un caractère essentiellement pratique, sa réforme des conditions hygiéniques, son attention constante à observer le détail des opérations et de leurs suites, enfin sa réorganisation de l'établissement ont été louées par le docteur Thiry, qui rappelle que bien des précautions imposées par Seutin et jugées alors futiles, sont aujourd'hui d'usage courant dans la pratique de la médecine opératoire, et considérées comme des mesures de préservation indispensables, ainsi que les jugeait déjà leur inventeur lui-même.

En septembre 1830, dès le début de la Révolution, Seutin, qui venait de se marier, n'hésita pas à offrir spontanément ses services au Gouvernement provisoire, qui lui confia l'organisation du service sanitaire de la nouvelle armée belge, en le nommant médecin en chef. Il suivit l'armée à Berchem, à Hasselt, à Louvain, s'acquittant de sa tâche avec un dévouement admirable. On le retrouve plus tard au siège d'Anvers. Sa belle conduite patriotique et les immenses services qu'il rendit avec dévouement dans l'exercice de ses fonctions lui valurent le titre héréditaire de baron, conféré par le roi Léopold.

Seutin avait prouvé au siège d'Anvers que non seulement il était habile opérateur, mais qu'il savait, suivant les circonstances, modifier ses procédés et franchir même les limites de la science. Quelques opérations nouvelles qu'il pratiqua, telles que la résection fémorale, l'extraction du péroné, la résection souspériostée de l'humérus et d'autres encore lui ouvrirent la voie de la *chirurgie conservatrice*, qu'il ne cessa de défendre depuis lors, et dont il fut le promoteur. « L'art de rendre les opérations inutiles, écrivait-il dès cette époque, doit précéder l'art de les bien faire ».

En 1834, année de sa fondation, l'Université de Bruxelles appela Seutin à la chaire de clinique chirurgicale et de médecine opératoire. Dès cette année, l'hôpital Saint-Pierre devient un centre de travail où tous, maître et élèves, rivalisent d'activité. C'est l'époque la plus brillante de la vie de Seutin. Il n'est plus seulement praticien ; il est le professeur qui fonde un enseignement clinique ; il est le novateur qui créera la chirurgie physiologique pour aboutir à la thérapeutique chirurgicale, malgré l'opposition de nombreux chirurgiens belges et français.

C'est à cette époque de sa vie qu'il inventa le bandage amidonné et la méthode amovo-inamovible qui souleva tant de discussions, mais qui finit par triompher. En 1849, il publia pour la défendre, un *Traité* qui eut un succès universel, cependant qu'en son pays et en France, on contestait encore les idées de Seutin et l'on allait jusqu'à nier ses cures. Le chirurgien

lutta avec vigueur contre la routine par la voie des journaux et des revues. Pour donner un coup décisif à ses adversaires, il porta sa défense, en 1844, devant l'Académie. Alors qu'il croyait la bataille gagnée, il se buta à une nouvelle campagne de confrères intéressés qui, ne pouvant plus le combattre, firent le silence sur son invention et s'interdirent d'employer sa méthode.

Convaincu que la démonstration expérimentale forcerait les obstructionnistes à capituler, SEUTIN résolut d'en appeler à ses confrères de l'étranger. Il se mit en route et visita successivement Berlin, Ternow, Breslau, Cracovie, Saint-Pétersbourg. Partout reçu avec déférence, il reproduisit infatigablement ses démonstrations dans ces villes, puis à Moscou, aux avant-postes russes du Caucase, à Odessa, Sébastopol, Constantinople, Malte, Naples, Rome, Florence, Turin et Lyon. De retour à Bruxelles, le corps médical belge lui offrit un banquet et lui remit une médaille commémorative portant d'un côté son effigie et de l'autre l'inscription suivante : « A l'auteur de la méthode amovo-inamovible, la Médecine et l'Humanité. »

Après tant de luttes, SEUTIN aurait certes eu le droit de se reposer. Il reprit néanmoins ses voyages, en Espagne, en Portugal, au Maroc et en Algérie, où il recommença ses démonstrations.

Rentré à Bruxelles, il couronna sa carrière par une discussion solennelle à l'Académie de médecine, sur la Chirurgie conservatrice dont il était le père.

Elu entretemps sénateur, il réclama l'assainissement des habitations des pauvres, la réorganisation des bureaux de bienfaisance, la multiplication des hôpitaux communaux et d'autres mesures philanthropiques, inspirées par la science et la charité.

Le 5 janvier 1862, une réunion de médecins lui remit, à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur de l'Ordre de Léopold, un groupe sur le socle duquel était gravée cette inscription : « Au persévérant défenseur de la dignité professionnelle, le baron SEUTIN, ses confrères belges reconnaissants ».

Ce fut sa dernière joie : le 29 janvier de la même année, il succombait à une hypertrophie du cœur compliquée d'un érysipèle gangréneux.

En mourant, SEUTIN n'oublia pas sa ville natale. Parmi les diverses donations qu'il fit à des hospices, à des caisses de prévoyances, à des bureaux de bienfaisance, à des écoles, etc., il en attribua de notables aux institutions nivelloises; il fonda une bourse d'études médicales en faveur d'un nivellois, et légua six mille francs pour la réparation de la fontaine gothique de la Grand'place (1). *A. Claux.*

(1) Sur le baron Seutin, on consultera utilement, comme nous l'avons fait nous-même pour cette note, l'excellente *Notice sur la vie et les œuvres du baron Louis-Joseph Seutin* par Jules DUMONT. Broch. in-8° de 18 p., Nivelles, J. Gauthier, édit. 1903. Prix : 0-10 — Cf. aussi THIRY dans *Bull. de l'Acad. royale de Médecine de Belgique*, t. XII, 3e série, n° 3.



Théodore Baron



La ville de Namur vient d'inaugurer la statue du paysagiste Théodore Baron. Cela a eu lieu le 12 juillet et nous n'avons pas voulu laisser passer cet événement sans saluer ce grand mort : Théodore Baron, *le peintre de la Meuse.*

Car c'est ainsi qu'il nous apparaît. S'il peignit tout d'abord certain coin de Flandre, si quelques-unes de ses interprétations de la Campine sont de purs chef-d'œuvre, si même il nous révéla quelques aspects puissants de la mer, il semble indéniable que notre beau fleuve mélancolique ait été la grande passion de sa vie d'art.

Il reçut le coup de foudre quand il alla passer quelques semaines dans la monacale gentilhommière de Burnot, sise au bord du ruisseau de ce nom, qui court, rit, chante, sautille et cascade entre les herbes, sur un lit de cailloux, passe dessus les roues verdâtres des moulins pour se jeter en Meuse à Rivière. Camille Lemonnier, au sortir d'une prime jeunesse ardente, réalisait là son rêve de vie libre et sauvage et, dans le recueillement de la solitude, dans le charme et la vigueur d'une existence rurale et forestière, préparait son âme aux œuvres fortes. Je crois bien que c'est là que se fit l'incubation du *Mâle*, ce livre d'une si belle exaltation de la nature.

Baron ressentit aussitôt des impressions profondes devant les paysages grandioses des bords de la Meuse. On eût dit qu'un atavisme lointain venait de s'éveiller en lui pour emplir son cœur d'un chant d'une gravité liturgique.

Car l'art de Baron a de l'austérité dans sa grandeur ; ses paysages sont des psaumes où il est parlé du principe même des choses et de l'éternité. L'eau, les cieux, les rochers, la forêt ont, sous son pinceau, la solennité des témoins de la genèse. Ils savent des secrets si extraordinaires et si profonds que le poème des saisons passe sur eux sans y laisser de sa joie et de ses ivresses. L'homme n'y figure

point, car il serait écrasé par la présence invisible du dieu farouche et créateur des premiers âges.

La puissance primordiale qui, au temps où le monde était en formation, creusa de larges ou de profondes vallées, entas-a l'une sur l'autre des montagnes, érigea des rochers à pic et déchaîna les masses d'eau, fut, pour le peintre, l'objet d'un culte incessant; c'est ainsi qu'il apporta un « frisson nouveau » dans l'art du paysage.

L'auteur du *Mâle* fait, de l'artiste, ce portrait sobre et nerveux:

« Baron, tout le temps de notre compagnonnage au cœur du pays » de Meuse, me fut un spectacle pathétique Son masque ridé, caus- » tique et rude, avec la mobilité pointue des petites prunelles, domina » la contrée. Il me révéla un des caractères de peintre les plus valeu- » reux et les mieux trempés que j'aie connus. Son art était austère, » religieux, héroïque; il participait de l'action et du geste plutôt que » du songe.

» Les grandes roches volcaniques, les cimes acrocérauniennes » l'opprimaient, le redressaient ensuite. Il séjourna aux convulsions » du cosmos; il vécut dans l'horreur primordiale. Sa peinture eut des » accents larges et imprévus pour s'égaler au drame pétrifié des » glèbes. Je vis là combien il savait garder le calme à travers l'exal- » tation. Son âme était pleine d'élans qui se modéraient devant la » toile. Ses manœuvres lentes, précises, réfléchies, récusaient toute » apparence de virtuosité. Sa sincérité n'avait d'égale que sa volonté : » il n'éludait aucune difficulté, s'acharnait sur le ton, professait que » les valeurs étaient le secret de la bonne peinture. C'était le métier » ponctuel, robuste, loyal des beaux peintres de la race; une main » admirable savait estamper la pâte élastique et grasse, donnant » ainsi l'impression d'une matière poreuse, ductile, frémissante » comme le fruit et la chair. On peut dire de Baron qu'à l'exemple » des plus grands, il ne fit rien qui ne fût l'état exact de sa cons- » cience. »

Tel était l'homme qui devait traduire en œuvres hautaines, d'une beauté sévère et recueillie, d'une intimité religieuse, l'émotion de notre contrée patriale, l'âme du fleuve et des rivières de Wallonie.

Les études et les esquisses de son atelier, qui ont été dispersées au vent des enchères, exprimaient les tendresses de Baron pour notre sol wallon et l'ineffable poésie de nos vallées; c'est là, bien plus encore qu'en ses tableaux, qu'il nous révélait ses amours. La mélancolie des collines noyées par les brumes, l'accord gris de perle du ciel et des eaux, les tons d'ardoise mouillée, les verts sombres et humides qui inondent toute une gorge, la masse fantastique d'une roche nimbée de légendes, le dessin nerveux de cette

roche formée comme d'une série de laves superposées, desséchées et qui s'effritent, les feuillages rouillés de novembre, les collines patinées d'automne se mirant dans l'eau, un tournant de fleuve, les frimas de l'hiver au flanc d'un vallon, sur un bouquet d'arbres, le dernier éclat, jaune un peu rosé, du soleil sur la campagne couverte de neige. Il nous montre, à côté de la grandeur majestueuse de la Meuse, le mystère encore inviolé de la Lesse et de la Molignée, au temps où ces rivières coulaient sous des dômes de verdure, entre de hautes collines encore vierges ; le Hoyoux bouillonnant en de folles cascatelles ; la Méhaigne ; tous les affluents charmants dont nous avons subi l'enchantement et qui ont profondément marqué sur nos âmes.

Mais si le rêve et l'émotion de l'artiste sont troublants, il ne se laisse toutefois point égarer par eux. Rien n'est improvisé, rien n'est abandonné au hasard, toute expression chez Baron résulte d'une volonté consciente. C'est un réaliste dans toute la force du terme, sur qui la fantaisie n'a pas eu de prise. La vision fut chez lui d'une netteté remarquable, il avait une égale sûreté de main. L'exécution même dans des toiles secondaires et de mérite inférieur fut toujours d'un maître. Aussi occupe-t-il une place importante dans notre Art.

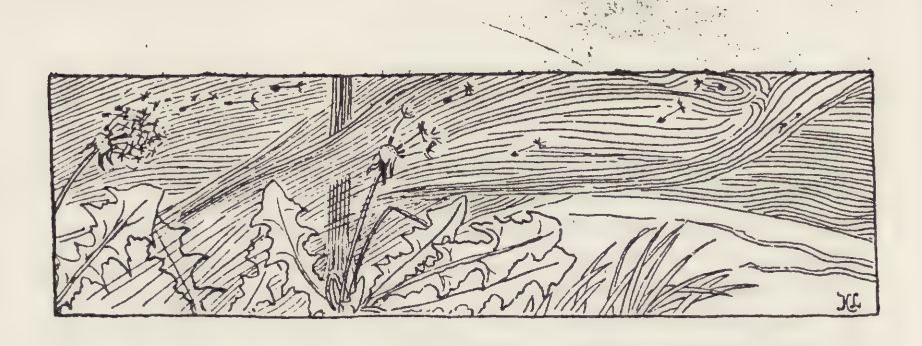
Nous l'aimions avant tout pour le peintre qu'il fut, mais il nous est cher encore parce qu'il peignit avec ferveur notre beau pays de Meuse et parce que l'idéal qu'il exprima, c'est un coin de l'âme de notre race.

Namur vient de le glorifier. Sa statue, œuvre du sculpteur M. Charles Vander Stappen, se dresse au bord du fleuve qu'il aima tant, sous la silhouette pittoresque si martiale de la vieille citadelle.

La palette et les brosses à la main, Baron est en arrêt devant le paysage, son œil d'ordinaire mélancolique et doux s'aiguise, l'inspiration l'a saisi. Toute son âme attentive, un peu anxieuse, palpite sur son visage. Le dieu va s'exprimer par sa main...

Maurice DES OMBIAUX.





L'Exposition de Dinanderies

Je fus ces jours derniers visiter l'exposition de dinanderies.

Ma joie fut grande de suivre la vallée heureuse du bon pays mosan, cette vallée de rêves, dont Henri Blés et Joachim Patenir, ces peintres-poètes, en fils ingénus et charmés, exaltèrent la radieuse féerie.

Dinant, le vieux Dinant des artistes, a presque complètement disparu ; ce qu'il en reste a été restauré, — non : *rafistolé* — de la façon la plus lamentable.

Les vieilles murailles, les coins vétustes et savoureux sont presqu'introuvables. L'*ancienne* maison mosane avenante et modeste, est balayée pour faire place à des *villas-châteaux-forts* encombrantes et grotesques.

Mais l'énorme rocher, la citadelle et la vieille église nous consolent... Ici la Meuse est si limpide, le cadre si beau !

L'église Notre-Dame a peu de développement, serrée qu'elle est entre le fleuve et la montagne, à laquelle elle semble presque soudée.

On la restaure à l'extérieur, donc on la gâte. L'intérieur a été respecté, et il est admirable. L'église est restreinte, mais le style et la proportion des formes sont dignes d'une cathédrale.

Tout est rude ici. La pierre est partout apparente, les portes sont en lourds madriers. Presque pas d'ornements.

Le chœur qui s'écrase contre la roche en anse de panier, en acquiert une grâce imprévue, et son élégance est accentuée par un rang de frêles colonnes qui s'érigent dans son pourtour ajouré, et contrastent avec les énormes piliers qui soutiennent la tour.

En sortant par le portail latéral on remarque quelques pierres sculptées, délicates ainsi que des orfèvreries.

Après avoir franchi une vieille porte *en staff* recouverte d'une sauce romantique, on pénètre dans les locaux de l'exposition. Celle-ci est très touffue et l'art des vieux dinandiers s'y étale dans toute sa richesse.

Cet art si original a deux faces très distinctes : l'art de la fonte et celui de la batterie.

Les fondeurs ici ont atteint la perfection. Les mortiers, nombre d'ustensiles, les canons, les cloches ; un admirable vantail de porte, avec au centre un masque d'animal fantastique, et aussi une belle statue de la seconde femme de Charles-le-Téméraire, d'un grand style et d'une observation toute intime, témoignent de la science de ces fondeurs-artistes.

Mais c'est surtout dans la batterie que ces ouvriers d'art acquièrent une perfection sans rivale.

Ici tout concourt à un résultat merveilleux ; le cerveau et la main sont étroitement unis, et l'exécution sous ces doigts experts conserve, je ne sais quoi de spontané, même dans les choses les plus achevées. Tout est souple sans maigreur ni lourdeur, le métal dompté est manié ainsi qu'une cire molle.

Dans la première période, celle qui va jusqu'au déclin de l'art gothique, l'exécution est serrée, minutieuse, quoique large ; l'influence scholastique s'y révèle fortement. A cette période appartiennent les beaux lutrins étranges et variés, aux aigles farouches et inquiétants, véritables bêtes de l'Apocalypse. C'est aussi l'époque des belles portes massives et des tabernacles élancés telles des flèches de cathédrale.

Parmi ces œuvres, celle qui s'impose au-dessus de toutes, par la simplicité de la ligne, l'exécution à la fois audacieuse et concise, le grand style et un sentiment si pur, est la cuve baptismale de Saint-Barthélemy à Liége.

Un rien de recul et la vision prend la sérénité d'une belle œuvre antique.

Mais les mauvais jours allaient s'abattre sur la ville, et Dinant, au milieu de ses rêves de gloire et de son travail, allait être livrée à toutes les horreurs de la guerre et de la conquête.

La ville fut réduite en cendres et l'essaim si laborieux, si épris d'idéal et de liberté, fut dispersé.

Ceux qui échappèrent au désastre quittèrent, la mort dans l'âme, ces lieux où tant de générations avaient vécu leurs rêves, et qu'elles avaient ennoblis.

Beaucoup passèrent à l'étranger et allèrent fonder des écoles fameuses dans la suite.

Les autres enracinés au sol timidement revinrent rebâtir leurs pauvres foyers.

La fortune devait bientôt renaître pour ces laborieux, et les productions nouvelles se ressentir des jours heureux.

Les belles œuvres de la Renaissance, les grands lampadaires, tels ceux d'Anvers et de Gand, les plats ouvrés, les belles aiguières, les opulentes clôtures, entre autres celle qui se trouve au pied de l'escalier (un chef-d'œuvre), toutes pièces travaillées selon les grands principes, sont des œuvres vraiment opulentes. Cet art devient presqu'épique et conserve une belle largeur jusque dans les moindres détails.

Au dix-huitième siècle, la décadence commence; et vers l'époque de Louis XVI, elle est complète. Le fondeur, le batteur et le ciseleur, voire le sculpteur s'y confondent et en arrivent à produire le petit bronze au cachet déjà commercial. — La dinanderie n'existe plus.

De bons esprits ont espéré restaurer cet art si intéressant, source de succès et de richesse. La tâche est ardue. Le siècle dernier n'a produit que quelques bons ouvriers sans plus. La tradition me semble perdue et les essais que j'ai vus, quelque louables qu'ils soient, paraissent me donner raison.

L'artiste et l'artisan ont été trop longtemps dissociés, et sont devenus incomplets tous deux. Ils ne me semblent plus avoir la conception saine des choses, à ce point que bien des essais qui se trouvent à l'exposition relèvent plutôt du domaine de la ciselure pure.

D'un autre côté, où reprendre la tradition ? Les temps ont marché, il y a eu un siècle de sommeil et pasticher devient dangereux.

Loin de moi l'idée de vouloir décourager un tel effort, on doit y applaudir de tout cœur et souhaiter qu'une sage compréhension nous restitue un art qui honora si hautement notre bonne terre à tous, la terre Wallonne.

Joseph RULOT.





Le Folklore de la Wallonie Prussienne

Une après-midi de dimanche à Malmédy



Il est midi et demi. Les derniers échos du concert matinal donné tous les dimanches d'été sur la place de St-Géréon, vont se perdre dans la voûte épaisse des vieux tilleuls qui ombragent cet ancien cimetière ; et déjà les dames en toilette claire, paradant une dernière fois devant les groupes de consommateurs assis autour du kiosque, se hâtent d'aller préparer pour le dîner les plats du dimanche.

Bientôt les buveurs eux-mêmes se décident à se retirer et la place est déserte. Ainsi en sera-t-il bientôt de la ville tout entière. Pendant deux ou trois heures le soleil pourra darder ses rayons sur les rues silencieuses.

Le Malmédien après avoir fait honneur consciencieusement à son dîner, entendra faire une digestion en règle : le voilà qui s'étend en manches de chemise sur un fauteuil, déplie son journal et, somnolent, parcourt les faits divers que bientôt, il va revivre dans le pays des songes...

Vers les quatre heures, quand il croit bien avoir réduit à leur plus fort minimum les chances d'insolation, il se dégourdit, prend une tasse de café qui achève de le réveiller et, se souvenant qu'il n'est pas bon que l'homme soit seul, il rassemble sa famille, ou va chercher sa mie ou encore ses amis, suivant qu'il compte vingt, vingt-cinq ou trente ans, et, avec eux, s'en va faire sa promenade stéréotypée par *Bévercé* vers le *Pouhon des Cuves*. Ou bien, laissant à sa gauche ce ravin, il s'enfonce un peu plus avant dans la romantique vallée de la *Warche*, vers les ruines de l'ancien manoir de *Reinhardstein*, pour revenir, entre chien et loup, par

Mon Repos, où il se rafraîchit en la société joyeuse et bruyante de jeunes gens qui, des balcons du vieux restaurant, jettent aux échos des montagnes voisines les accords de leurs chants en chœur.

Ou bien encore, ayant fait choix d'un autre itinéraire, il s'en va par la chaussée tout à fait « fashionable » de *Géromont*, le long des grands jardins de *Mon Bijou*, vers la *Belle Vue*, où, dans une salle jolie et spacieuse, la musique de quelque régiment en exercice au camp d'*Elsenborn*, donne un concert militaire contre un droit d'entrée de 50 pfennigs.

Mais ces promenades et ces réunions ne sont généralement fréquentées que par ce qu'on est convenu d'appeler « le beau monde ». L'ouvrier les évite. Il s'en va par des chaussées ou des chemins moins battus, vers *Bernister*, *Burnenville*, *Floriheid* ou *Chôdes*, selon qu'il habite le haut ou le bas de la ville. Et là, devant de petits cabarets de village, il goûte à sa manière le repos dominical en jouant soit aux quilles, soit aux jambons.

Le *jeu de quilles* est trop connu pour qu'il soit besoin d'en donner ici une description détaillée. Nous dirons cependant qu'au village le quiller, le plus souvent en plein air, est moins long qu'en ville et que les boules, beaucoup plus grosses que celles employées en Allemagne, sont perforées de trous pour y loger les doigts. (1) Les règles du jeu ne sont pas bien savantes et l'ouvrier ignore encore ces jeux compliqués introduits en ville, naguère, par des fonctionnaires allemands. Ici, ou bien l'on joue une fois — un *rampeau* — ou bien deux fois en redressant les quilles abattues la première fois, ou encore deux fois en ne les redressant pas. S'il y a des « mises », des enjeux, c'est celui qui abat le plus de bois qui les gagne, et si l'on joue une « tournée », c'est naturellement celui qui « fait » le moins qui paie les verres. Mais avant de lancer sa boule, que d'ordres on trouve à donner au « planteur » : *Rinterre on pô l' fotche!... halte!... c'est trop'!... là!... Lu dame pus èn èrî!... Ec 'on pôc!... Bon!... Mets co l' prumîre on pô pus' à d' foû!... Là don!...* Et enfin, ça y est. Le joueur, après avoir visé un moment, lance sur le quiller, d'un geste vigoureux, la boule qui ira troubler le silence profond du village de son grondement sourd, suivi immédiatement, comme d'un crépitement musical, du bruit des quilles qui s'éparpillent en tombant sur la pierre...

Le « jeu aux jambons » *lu makèdje às djambons*, qui jouit tout

(1) Il en est de même, nous dit-on, dans toute l'Ardenne et le pays de Liége. Voilà donc un menu détail par lequel le Malmédien se rattache à ses frères de langue! Les lecteurs belges de *Wallonia* doivent en avoir saisi bien d'autres à la lecture de nos articles.

autant que le jeu de quilles des faveurs des habitués des cabarets ruraux exige, autant que celui-ci, une bonne dose d'adresse et surtout un bras solide. Il consiste à abattre, à l'aide d'une barre en fer lancée d'une certaine distance, un des trois ou cinq jambons en bois attachés avec des cordes à autant de longs clous qui garnissent la poutre horizontale, d'environ trois mètres de long, que supportent deux pieux d'un mètre de haut solidement fixés dans le sol. Cette installation constitue *lu makèdje.*

Le « jeu aux jambons » se joue ordinairement pour une *mise* et chaque jambon est sensé valoir une certaine somme. Mais comme les premiers joueurs ont des chances sur ceux qui viennent après, c'est le sort qui décide de l'ordre dans lequel on jouera. A cet effet, les participants se mettent en rond, la face tournée vers l'intérieur du cercle, sauf un qui se tourne en sens inverse. Alors, désignant derrière le dos de celui-ci l'un des joueurs, le caissier demande quel numéro d'ordre aura le désigné. Le classement est ainsi fixé par le hasard, et pour éviter toute erreur ou tricherie, les numéros d'ordre sont inscrits respectivement sur le soulier des joueurs.

Ces préliminaires finis, le rude jeu commence et dure d'autant plus longtemps que les joueurs sont moins en veine ou moins habiles.

Il semble qu'autrefois on jetait de vrais jambons, mais cela paraît avoir eu lieu d'une autre manière, peut être comme on jette encore de nos jours par-ci par-là une oie. Voici à ce sujet une note que nous détachons de la « Chronique de la Révolution au pays de Stavelot », que publie depuis quelques années l'*Armanac wallon dol Saméne*, de Malmédy :

« ...Aprés-midi la soldatesque s'est amusée à jeter trois jambons » au sabre, qu'ils ont ensuite cuits et mangés en buvant sans doute à » une longue durée de la république. » (1)

Actuellement, quand quelque cafetier des environs de la ville annonce dans les feuilles locales qu'un tel dimanche on jettera chez lui de vrais jambons, on se garde bien de prendre au pied de la lettre cette annonce et l'on sait qu'à la *makrèye* ne pendront que de vulgaires jambons de bois que les heureux gagnants échangeront à la fin de la partie contre les vrais.

Par contre, quand, naguère encore, on avait lu dans les mêmes journaux : « Aujourd'hui, dimanche, on jettera un mouton chez N. N.., à X... Qui l'abat l'a. », tout le monde savait que c'était vraiment le mouton lui-même, égorgé, qui pendait par une patte de derrière à un pieu d'environ deux mètres de haut, et qu'on tâchait d'abattre en lui lançant de solides bâtons.

(1) *Armanac dol Saméne po l'an 1901*, p. 54.

C'était ordinairement vers les 5 heures, alors que les joueurs s'étaient fait la main en « jetant des jambons » pendant une couple d'heures, qu'on amenait la bête sur place. Alors commençaient entre les joueurs d'une part et le propriétaire de l'autre des discussions interminables pour déterminer la valeur de la bête qui n'était pas souvent de première qualité. Tout de même on finissait par s'entendre et après qu'on s'était cotisé pour payer au cabaretier le prix convenu, l'animal était saigné et le jeu pouvait commencer.

Ici, de même que pour le jeu aux jambons, c'était le sort qui décidait de l'ordre du jeu, et le gagnant était celui qui abatait le mouton en lui cassant la patte de manière que l'extrémité restât pendue au pieu. Si, par exemple, il n'avait fait que casser la corde, le coup aurait été nul.

De nombreuses tournées arrosaient la victoire et quand, bien avant dans la soirée, le vainqueur fièrement s'en revenait avec son butin, c'était bien souvent les poches vides.

Il semble que cet us soit très ancien. Il se peut fort bien que, dans des temps plus reculés, la bête était attachée vivante, et que des hommes plus grossiers restaient indifférents devant les bêlements douloureux de l'animal ainsi martyrisé [1]. Il en aura été de ce jeu cruel comme des combats de coqs qui, il y a 30 ou 40 ans, attiraient encore la foule tous les dimanches d'été aux cabarets de nos villages.

Henri BRAGARD,
Président du Club Wallon, Malmédy.

(1) Le fait est d'autant plus probable qu'ailleurs on tuait, dans des jeux analogues, des oies, des coqs, et bien d'autres animaux. Voir dans *Wallonia* les articles sur le Jeu de l'Animal décapité, notamment t. II, pp. 176 à 183.





Chronique Wallonne

A propos des Fêtes nationales

Le Gouvernement a constitué il y a quelque temps, à Bruxelles, une Commission chargée d'organiser les Fêtes nationales de 1905. Ces fêtes auront pour objet de célébrer le 75e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique. C'est donc tout le Pays qui sera alors en liesse.

Ne serait-ce pas répondre au vœu des organisateurs que de leur demander de corser leur programme d'un numéro qui serait essentiellement national, en ce sens que toutes les parties du pays y participeraient directement?

Ce numéro serait un cortège des Traditions populaires. Notre pays aime les cortèges et celui-là ne serait pas difficile à organiser. Tous les éléments auxquels on peut songer à première vue existent déjà. Il n'y a qu'à les réunir. Les géants communaux se sont produits à différentes reprises. Ils auraient ici la place d'honneur. Mais il ne faudrait point qu'on les promène pour la simple curiosité archéologique, un peu conventionnelle aux yeux du grand public. Leur valeur en quelque sorte éponyme est inséparable des exercices qu'on leur fait faire dans les cérémonies populaires locales. C'est dans son cadre de *chinchins* et de cavaliers qu'il faut voir le Doudou. Quant à Jean de Nivelles, qu'on a récemment descendu de sa tour et promené triomphalement en sa bonne ville, il ne pourrait évidemment circuler sans un orchestre qui jouerait, sans un chœur qui chanterait la gaie chanson de *Djean-Djean*...

Mais les géants et autres personnages ne seraient pas le seul élément du cortège. Un certain nombre de sociétés populaires ont un caractère assez marqué et fourniraient un ensemble assez original, assez particulier à notre pays, pour avoir leur place dans un cortège national. Nous voulons parler de ces sociétés de mirlitophiles dont le type est la Royale Moncrabeau de Namur. Ce type a été imité de diverses manières dans différentes parties du pays mosan. Rien qu'à Liége, on connaît les sociétés des Faneuses, des Combattants de 1830, des Mitrons, etc.; à Seraing, les Houilleurs, et d'autres. Une curiosité analogue est la société liégeoise des *botresses* « les Disciples de Baitrix », qui vient de remporter, au corso fleuri de St-Gilles-Bruxelles le 30 août, le prix d'honneur de groupe, une médaille

grand module, et le 1er prix de direction. Ces *botresses* chantent et dansent, ce qui ajoute au pittoresque du spectacle.

Le cortège des sociétés populaires wallonnes aurait son correspondant dans les Gildes, Serments et Chambres de rhétorique flamandes, que l'on a vues à Liége il y a quelques années et qui, par la splendeur des costumes, les joyaux de Rois, les étendards, les Fous, ont tout-à-fait séduit et charmé le public.

Ce n'est pas tout. A l'un des derniers cortèges de Liége-Attractions, l'un des groupes les plus remarqués fut celui de ces Ardennais en costume villageois du siècle dernier, qui dansaient avec une correction et un brio remarquables les vieilles danses du pays : *li maclotte, li passe-pîd, l'amoureûse, li novèlité*, etc. Ceci est une indication dont on peut tirer plusieurs idées à développer. D'abord les vieux costumes populaires flamands et wallons pourraient être restitués par différents groupes, dansant les vieilles danses, jouant les rondes à baisers et les rondes de jeu. D'autres éléments traditionnels s'indiquent ici : la *ronde-danse* condruzienne, la *danse-corante* hesbignonne, la *coraude* verviétoise, le *bran* de Hesbaye, le *crâmignon* liégeois. Le cortège de la Jeunesse, à la *ducace* ou *dicâce* est assez différent dans le Borinage et dans d'autres régions du pays pour donner lieu à plusieurs figurations. A elles seules les marches de l'Entre Sambre-et-Meuse fourniraient un défilé d'un kilomètre au moins... Dans le même ordre d'idées, on ne peut oublier les types carnavalesques avec, en tête, les luxueux *Gilles* de Binche et leurs *Paysans* : le « marchand de cochons » de Liége; le *scandaule* bruxellois, le *sotai*, le *sâvadje-cayet*, le *Boulanger*, le *Pêcheur*, etc.

Maints groupes des fêtes populaires pourraient également prendre place ici. Par exemple, le *Durmené*, de Jemmapes; *Bidodus*, de Cour-sur-Heure ; *l'Ation r'trouvé*, du Borinage ; le Jeu de l'Animal décapité, le *meyboom*, la Fête des Louches de Commines, le Grand-Feu de Carême et de la St-Jean, le groupe des Trois Rois en Flandre et au Pays de Liége, le char du Coq de la Moisson en Hesbaye, la Pucelette de Wasmes, les Compagnons du tir de l'oiseau, le *role* ou pasquille d'Ardenne, la Reine de mai du pays Gaumet. Un groupe de saints facétieux : *St-Lundi, St-Mâcrawe, St-Pansau, St-Pout-Mâ, St-Censes, St-Pan*, etc., précéderait le défilé des types populaires : Zabai, Bazoef, Marcatchou, Plubeau, etc. Et St-Nicolas, et le Juif-Errant, et le Nuton, et le Kaboutermanneke, et le Berger-magicien, le vieux Sorcier avec son grimoire, le Guérisseur avec sa collection de simples, la Sorcière avec son balai, son chat noir et sa poule... On a montré dans certains cortèges à succès bien des choses plus inattendues que celles-là.

Le théâtre populaire, les marionnettes liégeoises, montoises,

bruxelloises, sont plutôt dans le genre « exposition », ainsi que le cabaret populaire flamand, et le cabaret wallon avec ses « assauts de chant ».

Au fait, pourquoi ne ferait-on pas, outre le Cortège de la tradition populaire, une exposition du Folklore wallon et flamand, une Exposition d'Ethnographie populaire ?

Si l'on voulait fouiller davantage l'idée d'associer les manifestations traditionnelles populaires aux fêtes nationales, si d'autre part on voulait faire grand, on pourrait tirer parti, avec les développements qu'elle comporte, de l'œuvre si intéressante entreprise par MM. de Bruyn et Max Elskamp. Il en résulterait une manifestation de valeur ethnique et d'une importance attractive tout-à-fait particulière. La petite et charmante Exposition de folklore qui s'ouvrit il y a quelques mois au Palais de Justice de Bruxelles constitue dans ce sens une indication précieuse. Mais, pour le gros public, auquel ces intelligents collectionneurs n'ont pas eu, en cette circonstance, l'intention de s'adresser, une exposition de folklore devrait nécessairement être développée, éclairée et « encadrée ».

Le folklore donne en bien des points la clé de la vie morale du peuple. Mais le folklore s'étend très loin.

Il serait facile de réaliser une galerie de poupées représentant les types populaires et légendaires dont nous avons signalé les plus connus, une galerie du costume traditionnel, une série de spectacles populaires : on a vu plus haut quelle variété tout cela nous offre.

Dans des vitrines on étalerait les jouets traditionnels que l'enfant construit lui-même ou que les modestes artisans de village construisent pour lui. On verrait encore les mille et un remèdes de la médecine traditionnelle : le marron et la peau d'anguille qui guérissent le rhumatisme, l'eau de St-Jean pour les yeux, les clous de cercueil contre le mal de dents, les *paquets* contre la fièvre-lente, *li r'méde di sept sôrts*, etc., etc. Tout à côté, la nombreuse série des amulettes aurait une place d'honneur. Ailleurs, on verrait les innombrables spécimens de l'imagerie populaire. Plus loin, les petits livres de colportage qu'on lit à la veillée ; tout près, le tas énorme des ouvrages wallons destinés au théâtre villageois. Les jeux d'enfants pourraient figurer tout au moins dans les séries de photographies ou de croquis [1]. En nature on montrerait encore les déli-

[1] Inutile de signaler à nos compatriotes flamands le magistral ouvrage de MM. de Cock et Is. Teirlinck que publie la « Koninkl. Vlaamsche Academie » : *Kinderspel en Kinderlust*, dont 2 vol. ont paru et qui donne la description complète et illustrée des innombrables jeux d'enfants de la Sud-Neerlande (c'est-à-dire le pays flamand belge). C'est le résultat méthodique de l'enquête la plus complète qui ait encore été faite sur les jeux d'enfants.

cieuses pâtisseries et les bonbons qui ornent la table du paysan et de l'ouvrier, et qui flattent le goût des grands et des petits enfants : la *dorêye*, la *bouquète* et les *S*. de Liége; la couque de Dinant, le macaron de Beaumont, le *cramique* de Bruxelles, le *cougnoû* de Verviers et celui du Condroz (ce n'est pas le même !), la *cougnole* du Hainaut, la *tarte al djote*, de Nivelles, etc., etc.

Ce sont là les éléments d'une exposition d'ethnographie auxquels on pensera tout d'abord, après l'excellent essai réussi par MM. DE BRUYN et Max ELSKAMP. Mais on songera aussi à bien d'autres choses, à l'architecture, au mobilier, aux vieux métiers, à l'industrie populaire elle-même. Et l'on rêvera de tirer de tous ces éléments quelque chose d'analogue à ce que l'on a vu à la curieuse exposition ethnographique nationale du Dr PITRÉ, à Palerme, et surtout à la célèbre exposition de Prague, dont le Dr ZIBRT a rendu compte dans plusieurs volumes de *Cesky lid* et qui a tant fait pour le réveil de l'esprit national tchèque.

Il serait tout-à-fait neuf de présenter la plupart de nos documents ethnographiques, non par des plans ou des photographies, non par des séries d'objets en nature, bien classés et dûment étiquetés, non dans des vitrines et des salles d'exposition — mais à leur place dans le milieu même de la vie rurale et populaire. Avec les moyens dont dispose la grande Commission des Fêtes nationales, il n'y a rien d'impossible...

Il ne s'agirait donc pas de faire quelque chose comme ces vieux quartiers d'Exposition universelle, composés de maisons mortes, toutes en façades, devant lesquelles le gros public défile avec plus ou moins de rapidité, s'acheminant vers quelque guinguette où le bock se paie seulement un peu plus cher qu'en ville.

Ce que nous voudrions voir, c'est un village *vivant*, ou plutôt deux villages, l'un flamand, l'autre wallon, ou mieux encore, des séries de maisons, les unes rapprochées quand cela se justifierait, les autres dispersées, chacune donnant le type d'architecture rurale ou bourgeoise particulier à telle ou telle contrée du pays. Je suppose que la maison rurale flamande a ses types régionaux comme la maison wallonne. Voici que précisément les protecteurs des sites (notamment ceux de la province de Namur) et les architectes patriotes les plus avisés (voir notamment le deuxième numéro de la revue *le Cottage*) s'intéressent vivement à ces types de construction autochtone, qui s'harmonisent si bien avec le site, et qu'on oppose si raisonnablement aux villas rococos dont l'invasion déshonore les rives de la Meuse.

Les types dont il s'agit seraient représentés ici par des maisons

habitées, meublées et ouvertes au public. On y verrait la dentellière de Bruges, la tresseuse de paille de Roclenge, l'armurier de Liége (voir le décor du 1er acte de *Jean Michel*), le sabotier d'Ardennes, le tisserand de la Vesdre, le vannier campinois, etc. Il y aurait aussi des négociants, j'entends, de petits débitants. Les curiosités gastronomiques flamandes et wallonnes y seraient préparées et vendues. L'imagerie populaire, les menus produits des industries locales y seraient débités par d'accortes paysannes qui parleraient wallon ou flamand, et à qui pareil négoce ne déplairait pas plus que la pratique de la danse du ventre ne gêna les Montmartroises de contrebande. On verrait circuler certains marchands ambulants aux marchandises pittoresques, et, dans les coins, à côté de l'échoppe du barbier ou du savetier, travailleraient l'étameur ambulant, le « mignon » ardennais, le retapeur de parapluies, le rémouleur et d'autres. Ces ouvriers existent, on n'aurait qu'à les extraire, comme les autres, des ateliers où ils pâtissent à présent et à les inviter à travailler pour la circonstance en plein air comme autrefois. Je signale pour mémoire les musiciens ambulants, et la grange où l'on danse au son d'un vieux crin-crin, ou simplement au son d'une chanson, *li danse al tinwe...*

Il est entendu, au reste, que ces maisons, ouvertes au public, seraient ornées de vieux meubles et d'ustensiles authentiques. C'est dans l'ornementation de ces intérieurs que l'imagination du folkloriste aurait beau jeu. Mais elle serait puissamment aidée par les participants eux-mêmes de cette exhibition d'un nouveau genre. Il suffirait de les convaincre — on a le temps — de se bien montrer tels qu'ils sont, non seulement avec leur attirail personnel, mais *dans leur milieu familial traditionnel. Ils n'auraient qu'à faire appel* à la collaboration fervente de leurs grand'mères !..

Seule l'architecture demanderait quelque recherche, car, nous devons le dire pour notre honte, sur ce point, nous ne nous connaissons pas assez. Mais quant au reste, mobiliers, habitants, tout existe. Il suffit d'aller le chercher (le plus loin possible des centres urbains), de l'extraire pour un temps, tel qu'il est, sans retouches. Nul besoin de création. Le seul soin serait de réunir les bonnes volontés, que la Commission officielle est, semble-t-il, bien placée pour susciter.

On voit le résultat.

Dans cette exposition *publique*, qui ne serait ni une entreprise privée, ni une affaire financière, et qui, par conséquent, serait garantie contre tout truquage « attractif » interlope ou autre — on verrait positivement, sur des documents authentiques, dans un milieu varié, exactement restitué, dans tout son pittoresque local la vie simple et fleurie de nos paysans du pays wallon et du pays

flamand, le peuple belge tout entier sous ses différentes caractéristiques matérielles et morales.

Je ne sais si je m'abuse, mais je crois que pareille tâche, pour un but si patriotique, au sens le plus sain et le plus complet de ce mot, serait vraiment digne d'être entreprise à l'occasion des Fêtes nationales de 1905.

Mais cela paraîtra peut-être trop grand. Une exposition ethnographique belge, et une exposition vivante, ce serait une grosse affaire. Mais quel clou !

Quoi qu'il en soit, un élément d'ordre pratique, facilement réalisable, est le Cortège dont nous avons d'abord parlé, On n'objectera pas que son organisation serait encore trop vaste, embrassant la Belgique tout entière ; ce n'est là qu'une difficulté tout apparente, puisqu'il s'agit de réunir des éléments existants, dont la combinaison seule est à créer.

Au reste, il suffirait de faire appel aux intérêts locaux. Nous voyons très bien pareil cortège se reformant successivement dans chaque chef-lieu de province, dans chaque centre du pays. N'y a-t-il pas, au sujet des fêtes nationales, des Comités provinciaux déjà constitués en vue de faire participer tout le pays à la commémoration que l'on veut fêter ? Il appartiendra sans aucun doute à ces Comités de reprendre en leur région ce qui se sera fait à Bruxelles, pour autant que cela ait sa place chez eux. Or, un cortège des traditions populaires a sa place partout, puisque chaque région du pays s'y trouvera par le fait représentée.

Quant au reste, il est vrai que ce cortège ne pourrait en aucun cas rivaliser de richesse et de splendeur avec les fameux cortèges de la Lumière, du Landjuweel et autres, entrepris naguère en Belgique. Un cortège des Traditions populaires n'aurait pas aux yeux de la bourgeoisie la valeur matérielle de ces entreprises de haut luxe artistique. Mais la foule des curieux ne s'en désintéresserait pas. Avant tout et surtout, le petit peuple y trouverait matière à délectation. Et, dans les fêtes — dites « populaires » parce qu'elles sont publiques — on ne songe pas toujours assez au peuple.

Il n'est cependant personne, je pense, qui trouve inutile de le confirmer dans ce que ses traditions ont de riant et de vraiment sain. Car, si on lui ôte cela, que lui restera-t-il ?

Faites donc quelque chose pour le peuple, Messieurs de la Commission nationale. Et pour être sûrs que vous atteindrez votre but, adressez-vous à lui-même, voyez ce qu'il aime et empruntez-le lui. C'est le fonds qui manque le moins.

O. COLSON.

LES LIVRES :

Vers mon clocher. Le festival de Belœil, par Edmond DEFFERNEZ. — Un vol. in-8° de 169 p. — L. Surin, éditeur, Charleroi. Prix : 2 francs.

Sous ce double titre, l'auteur, un médecin qui a déjà prouvé d'heureux dons littéraires, M. Edmond DEFFERNEZ, a publié naguère un petit volume qui constitue un attachant carnet de souvenirs. Il y conte la plaisante odyssée d'une société d'harmonie du pays d'Ath, par une pluvieuse journée de concours au parc princier de Belœil. Le sujet est donc plutôt mince, et tiendrait dans les limites d'une chronique, mais M. DEFFERNEZ, qui a le goût des choses anciennes, n'a point pour but de captiver la grande foule des lecteurs. La joie qu'il cherche, il l'a déjà trouvée, c'est de baguenauder, à la bonne franquette, à travers son passé, dans les sites aimables de son Hainaut familier. Chaque page donne l'impression que l'auteur l'écrivit pour son plaisir, sans craindre de s'enfoncer dans les parenthèses ni d'accumuler les hors-d'œuvre qui, à tout autre que lui, peuvent sembler parasites. Il sied de respecter sa désinvolte fantaisie, et de le laisser s'arrêter en chemin pour philosopher à bâtons rompus ou pour rêver de jadis. Descriptif et moraliste souvent débordant, il n'en fait qu'à sa tête, en bohême de la phrase qui se soucie fort peu des strictes règles de la nouvelle. Aussi bien, dans une écriture cursive et facile, son livre nous retient par sa couleur sincère et pittoresque, par une saine odeur de terroir, par une façon d'humour enthousiaste, de bonne humeur lyrique qui fait songer par instants au Daudet des *Lettres de mon Moulin*, par de spirituels et vivants croquis, par telles pages délicatement nostalgiques. Il est d'un observateur amusé, et qui sait finement se souvenir. *Ch. Delchevalerie.*

Répertoire bibliographique à l'usage du touriste en Belgique, par Edmond SOMVILLE. — Première série. 1 vol. in-8° (24 × 16) de 144 pp. Collection du Touring-Club de Belgique, 11, rue des Vanniers, Bruxelles. Prix : 1 fr. 25.

Le titre de ce livre en fait connaître le but : guider les personnes qui désirent s'initier à l'étude du pays au point de vue de son passé, de ses richesses architecturales ou archéologiques, ou de ses sites, et spécialement indiquer d'une façon précise les sources d'instruction à l'usage des touristes.

Pour atteindre ce but, l'auteur a établi la liste la plus complète possible, non seulement des livres anciens et modernes, mais aussi des études et articles parus dans les journaux, les revues, les bulletins et annales des sociétés savantes, etc. Il tire ainsi de l'oubli pour le grand public maintes publications dans lesquelles abondent d'utiles renseignements.

Les sources indiquées, au nombre de 2578, sont groupées avec beaucoup de méthode, et le plan fait honneur au sens pratique de l'auteur. Le touriste désirant visiter n'importe quelle partie du pays trouvera, sur chaque chose à y voir, une liste de travaux historiques, descriptifs ou anecdotiques qui le prépareront à goûter de son excursion tout le profit et le plaisir possibles. Mais il va sans dire que l'ouvrage de M. S., utile aux

touristes, ne le sera pas moins aux écrivains, aux journalistes, aux instituteurs et en général à toutes les personnes qui, à l'occasion, doivent réunir des renseignements concernant le passé ou le présent de nos villes et de nos campagnes.

On ne saurait assez louer M. S. d'avoir entrepris et laborieusement mené à bien ce travail de bonne et saine vulgarisation. Son *Répertoire* si opportun et si instructif contribuera à répandre l'habitude des excursions motivées par tout autre chose que la plus absurde fantaisie, et dont, une fois faites, il ne reste que la satisfaction du snobisme accompli.

Ajoutons que l'ouvrage de M. S. est très bien édité et d'une lisibilité parfaite. Il est corrigé avec soin, et, nous le répétons, très complet. Ce n'est pas à dire qu'il ne soit pas possible d'y ajouter. L'auteur présente du reste son travail comme une « Première série ». En vue d'une Seconde, nous nous permettons de lui signaler *Wallonia*, qu'il est assez étonnant de ne pas voir citer une seule fois, bien que notre revue soit à la Bibliothèque royale, où M. S. est conservateur-adjoint. Nous ne croyons pas excessif de le prévenir qu'il trouvera ici, sans recherches épuisantes, quelques petites choses utiles à signaler... *O. C.*

Le Cottage, revue internationale de tout ce qui concerne l'habitation. Directeur, M. Ch. Didier. — Bruxelles, 33, rue Forestière.

Sur l'initiative de M. Charles Didier, et avec la collaboration de notables Wallons, tels que Jean d'Ardenne, Paul Jaspar, Rassenfosse, Serrurier-Bovy, Albert Julin, Ernest Malvoz, et d'autres, une revue nouvelle vient de se fonder, sous ce joli titre : *Le Cottage*, et son programme se rattache à l'évolution extrêmement pacifiante à laquelle nous assistons sans presque nous en apercevoir, du retour au foyer et du retour aux champs.

A quelle belle et utile réaction se consacre cette publication nouvelle ! Voici qu'elle se destine à défendre la cause de la beauté simple, judicieuse, pratique, si souvent compromise par le mauvais goût industriel et par la mode. Certes, elle s'intéresse à l'assainissement des villes. Mais elle s'attache surtout à l'idée du *home* pour chacun ; et elle veut montrer, par autant d'exemples et par tous les calculs qu'on voudra, comment on peut à petits frais, répondre, pour la généralité des hommes, ouvriers et bourgeois, avec un égal souci d'art et de confort, à ce besoin social.

Aux yeux de tous les esprits sérieux de ce temps, la question sociale est vraiment, suivant le mot du philosophe, une question morale. La reconstitution du foyer, l'ornementation du home, l'exode urbain, le retour à la vie au grand air et en pleine nature, telles sont, aux yeux des promoteurs de la revue nouvelle, les premières bases de la réfection des mœurs.

On doit s'estimer heureux de voir répandre des idées aussi sages en notre pays et spécialement en Wallonie, où la plus odieuse et périlleuse imitation du citadin et du bourgeois tend à faire perdre irrémédiablement

au peuple rural, avec sa pittoresque originalité, l'heureuse dignité de ses mœurs et l'estime de la vie simple.

Conçu matériellement sur le type des grandes revues d'art anglaises et allemandes, *Studio*, *Kunst und Dekoration*, etc., *le Cottage* paraît chaque mois dans le format in-8° (22 × 28), abondamment illustré, et coûte 10 francs par an.

Nous lui souhaitons cordialement bon succès. *O. C.*

Ouvrages reçus. — Alexandre GOICHON, *Menues Proses. L'Amour et la mort.* 2 vol. pet. in-8° (Maison des Poètes, 42, rue Mathurin Régnier, Paris). — Renée VIVIEN, *Du vert au violet*, 1 vol. in-12 (Lemerre, éd., Paris. Prix : 3 fr.). — Georges MONTALT, *Pincé!* comédie en un acte, en vers. Broch. in-8° (Impr. Vandeweghe, Gand). — Marius RENARD, *Chansons boraines.* Broch. in-8° (Edition du « Pays borain », Hornu, 1903. Prix : 0.75). — Louis de PAUW et Emile HUBLARD, *Notice sur des Antiquités préhistoriques belgo-romaines et franques découvertes dans la région d'Angre-Roisin, accompagnée d'une carte préhistorique et protohistorique.* In-8° avec 5 pl. (Extr. du t. 32 des « Annales du Cercle archéolog. de Mons ». Dequesne-Masquilier, éd., Mons, 1903). — *Cours théorique et pratique de langue flamande*, par E. VAN DRIESSCHE. Revu, remanié et augmenté par H. COPPÉ, prof. à l'Athénée royal de Bruges. In-8° cart. de 232 pp. (Geuens-Willaert, éd. Bruges, 1903. Prix : fr. 2.50). — Jules DEWERT, *Histoire de la ville d'Ath.* In-8° de 215 pp. avec 24 gravures. (Leherte-Courtin, éd. Renaix).

ERRATA du dernier n°, p. 199 : *Couvin, guide du touriste.* Le prix de cet ouvrage est de fr. 1-50.

UN WALLON.

Le général Brialmont, décédé le 21 juillet dernier à Bruxelles, était né en 1821 au régiment, à Venloo, d'une famille essentiellement militaire. Ses parents étaient de Seraing-sur-Meuse. Le nom de Brialmont est un nom wallon. Il y a des lieux-dits Brialmont à Tilff et à Chênée. Ce mot a passé comme nom de famille, et l'on connaît des Brialmont dans toute la région. Il se prononce en wallon *Briyèmont*, et *Briyèmont* est le nom traditionnel d'un personnage légendaire, un berger-magicien connu de temps immémorial et dont WALLONIA a parlé à différentes reprises (voir t. II, p. 78, et 137 note ; III, 26 ; V, 177)

Nous croyons inutile de résumer longuement la carrière du Belge illustre qui a assuré victorieusement la défense de la patrie. Un des côtés bien wallons de son caractère était cet esprit d'indépendance qui, dans des circonstances particulières, alla jusqu'à friser l'indiscipline. La ténacité superbe avec laquelle il défendit ses idées envers et contre les plus puissants de ses chefs et des ministres du Roi, finit par avoir raison de l'autorité. Lorsqu'après avoir fait d'Anvers la place la plus forte connue et avoir assuré les progrès de sa défense, après avoir réalisé sur ce point un camp

retranché capable de servir de sûr asile à toute l'armée belge, il démontra que la défense de la Meuse s'imposait à son tour, il rencontra de nouvelles et énergiques résistances qu'il finit cependant par vaincre. Il est vrai qu'il était alors considéré dans le monde entier comme une des rares autorités universelles. On sait qu'il avait été appelé à collaborer aux fortifications de Constantinople, de la Roumanie et de la Grèce.

Le général DEJARDIN écrit dans *le Ralliement* (n° du 29 juillet) : « Comme chef, Brialmont était d'un abord facile et généralement bienveillant ; il supportait même de ses inférieurs des discussions parfois très violentes. Etait-ce cette opposition qui lui plaisait ? car ce même esprit était en lui. L'opposition c'était sa vie ! Mais elle était toujours justifiée par une grande élévation d'idées et un profond dévouement à son pays. Certes il commit des fautes, personne n'est infaillible. L'avenir dira ce qu'il faut penser de son œuvre en Belgique. Mais il était consciencieux et désintéressé. A une époque où l'on trafique de toutes choses, lui, le grand bâtisseur de Forts en tous pays, qui mania tant de millions, on peut affirmer bien haut qu'il fut absolument intègre. La vie militaire de Brialmont montre toute l'habileté, la souplesse, la puissance d'assimilation et de persuasion, en même temps que l'éclectisme de cette nature réellement extraordinaire.

» Le jour où le gouvernement obtint de la Chambre les crédits nécessaires à la construction de la grande enceinte polygonée et du camp retranché d'Anvers, ce fut réellement un beau triomphe et sans précédent dans le monde militaire pour un si jeune officier (il avait alors 38 ans !)

» Ce succès réel du capitaine Brialmont le porta à approfondir les nombreuses et difficiles questions qui touchent à la fortification et à la défense des Etats. Il apporta dans cette étude un acharnement et une constance qui occupaient pour ainsi dire exclusivement sa pensée. »

M. Charles TARDIEU, qui l'a bien connu, dit de Brialmont : « Cet homme de guerre était un esprit très ouvert, une intelligence d'une culture supérieure, et un étonnant liseur. Aussi sa conversation était-elle d'un prodigieux intérêt, d'autant que sa mémoire, toujours prête, avait réponse à tout, et qu'il se plaisait à rehausser de citations littéraires et d'anecdotes butinées tantôt dans les livres, tantôt dans la vie, ses arguments, ses paradoxes, voire ses boutades. Ce fut un des plus étincelants causeurs que nous ayons jamais rencontrés ».

Le général Brialmont était un travailleur infatigable. Il a publié, outre un nombre considérable d'articles de revues ou journaux militaires, vingt-neuf ouvrages importants formant quarante volumes, la plupart avec atlas. Ces travaux constituent une source inépuisable de renseignements pour ceux qui cherchent à se tenir au courant des progrès réalisés dans l'art de fortifier. On y trouve en effet, la description raisonnée de tous les types de travaux d'art, avec un nombre incalculable d'observations originales. Son Histoire du duc de Wellington, suffirait à la réputation d'un homme.

La défense de ses idées nécessita un grand nombre d'écrits sur des

sujets politiques ou techniques. On y compte plus de cinquante brochures, la plupart tout de polémique, d'un style vif, précis, discutant pied à pied, sentant la poudre.

Brialmont est mort simplement, comme il avait vécu, n'ayant jamais eu de prétention que pour ses idées, qu'en toute conscience il croyait justes.

Le général avait rédigé lui même, le 15 juillet, six jours avant sa mort, le billet de faire-part qu'on a retrouvé dans ses papiers, et dont la famille a respecté les dispositions et le laconisme. Il indiquait simplement les noms des parents qui annoncent le deuil, le nom du défunt, sa date de naissance, et, au bas, ces mots : « L'inhumation a eu lieu... »

Celui qui possédait les plus hautes distinctions de tous les ordres de chevalerie d'Europe a voulu être enterré devant ses seuls parents et amis les plus intimes, sans aucun cérémonial, sans honneurs militaires, sans discours.

O. C.

NOS SOCIÉTÉS.

La Société royale de Moncrabeau, de Namur, fêtera dans quelques jours le 50e anniversaire de sa fondation.

Il y a deux ans, elle a commémoré de même l'anniversaire de la première exécution publique (1851) du *Bia Bouquet*, la célèbre chanson wallonne de Nicolas Bosret, laquelle fut officiellement adoptée comme chant national par le Conseil communal de Namur, le 31 juillet 1856. Le compte-rendu des fêtes organisées et une biographie de Bosret ont été publiées alors par M. Jacques Godenne et la luxueuse publication [1] qu'il a faite à cette occasion est en grande partie occupée par un historique agréablement écrit et superbement illustré de la célèbre Société namuroise.

Cette société, qui constitue une des institutions les plus originales et les plus honorables de la Wallonie, méritait absolument cet honneur. Et ce n'est pas assez faire que d'insister sur l'originalité du Moncrabeau namurois, curiosité naguère encore unique, manifestation bien typique de l'esprit local. Il faut ajouter que les Quarante Molons, comme ils s'appellent encore (*molon*, en namurois, signifie « Toqué » dans le sens de burlesque) constituent une des plus généreuses entreprises de bienfaisance que l'on puisse signaler : depuis sa fondation, Moncrabeau a recueilli pour les pauvres de Namur, par ses fêtes et ses collectes, plus de deux cents mille francs. Ajoutons que Moncrabeau est une société wallonne dans le sens propre du mot : à toutes les fêtes qu'elle organise, la poésie, la chanson wallonne locale a la plus grande place, et cela s'explique : depuis Bosret, Charles Wérotte, Mandos et autres, tous les écrivains du terroir ont brigué comme un honneur le titre de membre de la Société de Moncrabeau, où leur exemple à suscité plus d'une vocation. Et l'on peut dire que toute ou presque toute la littérature locale de Moncrabeau lui appartient en propre, au même titre que les musiques de Bosret et de ses successeurs.

(1) *Royale Moncrabeau ou Les 40 Molons namurois*, par Jacques Godenne. Extrait de « La Province de Namur pittoresque, monumentale, artistique et historique ». — Broch. in-4° de 56 pp. avec dessins et photos. — Namur, Jacques Godenne, édit. 1901. Prix : 2 fr.

Or, qu'est-ce que Moncrabeau, et que vient faire à Namur, ce nom d'une petite commune de France ? Le Moncrabeau languedocien fut, au dernier siècle, le siège d'une société badine, dite « des menteurs et des craqueurs », à laquelle ont survécu presque jusqu'à nos jours ses diplômes très libéralement distribués. Les menteurs et craqueurs n'ont jamais fait défaut nulle part. Ils n'ont jamais été plus facétieux qu'à Namur, où l'on excelle à « monter des bateaux. » Mais mentir pour mentir y est aussi un genre de sport très en honneur. Les concours de mensonges constituent encore une des distractions populaires dans le pays de la Sambre : au cabaret, de joyeux compères se portent des défis, et c'est à qui « craquera » le plus ingénieusement, c'est à qui enfilera dans une narration concise, le plus de bourdes inédites et drôlatiques. Y eut-il à Namur des craqueurs diplômés de Moncrabeau en France ? Il faut le croire. Quoi qu'il en soit, il y a bon nombre d'années, un certain nombre de bourgeois de la Ville se réunissaient chaque semaine dans un cabaret du faubourg de la Plante, pour fraterniser le verre en main en des causettes où naturellement la « blague » du terroir acquit vite tous les droits. Entre raconter des facéties et en inventer, il n'y a qu'un pas, surtout pour des Wallons, et des Wallons namurois.



Le « molon » Jules MANDOS.

En 1826, le « Cercle des *Minteûrs* » était virtuellement fondé. La période troublée de 1830 arrêta ses ébats, mais la naturelle jovialité wallonne ne tarda pas à reprendre ses droits, et quatre ans plus tard, nos gais lurons reconstituaient leur cercle sous le nom de Cabinet des *Mintes*. La chanson facétieuse, la pasquille satirique régnaient aussi, non moins naturellement, dans ce cénacle qui, finalement, par une évolution ordinaire en

pays wallon, se transforma bientôt en une société organisée. L'Académie française de Moncrabeau venait de proférer son dernier mensonge. Nos *Molons* reprirent son nom et son programme. Ils s'imposèrent, avec une gravité comique, des statuts humoristiques, et des armoiries à démonter les héraldistes des Deux-Mondes. Et en avant la musique !...

Mais quelle musique ! ou du moins quel orchestre ! La Société royale de Moncrabeau est certainement l'orchestre le plus fabuleux qui existe. Un coup de sifflet retentit. La toile se lève. Profonde sensation dans l'auditoire. Allignés sur des gradins, quarante personnages apparaissent, immobiles comme des momies, dans un costume bariolé et d'une incroyable fantaisie. qui tient du chinois, du mousquetaire, du persan et du chicart, complété par le blason des Molons. Brusquement les quarante momies se lèvent, font un profond salut à leurs auditeurs, puis le chef d'orchestre donne le signal. Voici *Li bia bouquet*. Autre sensation, cette fois d'ahurissement profond. Il n'y a que les esprits moroses qui puissent ne pas se dérider en face de cet orchestre bigophonique et mirlitophile, de cette symphonie de musettes, de mirlitons, de lyres, de serinettes, d'une foule d'instruments sans nom, tout cela musant, sifflant, beuglant, raclant à qui mieux mieux et produisant, non pas une cacophonie burlesque, comme il semble qu'on s'y doive attendre, mais une harmonie musicalement satisfaisante et parfois d'une douceur très agréable. Et quels instruments produisent cet effet bizarre et surprenant ? C'est ici que les procédés ordinaires de description sont insuffisants. On trouve toutes les combinaisons inimaginables de la peau d'âne et de la ficelle avec les manches à balai et les vieux ustensiles de cuisine. Au pays de Moncrabeau les clarinettes se cueillent dans les potagers, sur les couches d'ognons montés à graine; les hautbois poussent dans les champs de blé; les trombones sont des gouttières détournées de leur usage; on y joue du violon sur des manches de brosse; la grosse caisse est un ci-devant tonneau ; la basse est une pelotte de fil tendue sur une vieille porte; et les timbales sont deux couvercles de pot. Seul, le mirliton atteste l'effort de l'art instrumentiste. Et les noms que portent ces instruments sont eux-mêmes de l'invention la plus saugrenue : *criniki*, *cocolis*, *poriatophone*, *chimrettes*, *mirliton à soupape*, *flûte-cara*, *cougnoû à piston*, *crènè-sôlô*, *chabot-basse*, *buse-traversière*, *violon-seringue*, *tchin d'al rimouye*, etc.



Après Moncrabeau, on a créé au pays wallon et ailleurs maintes sociétés de « mirlitophiles », et, rien qu'à Liége, il y en a quatre ou cinq. Mais aucun de ces orchestres n'arrive à la hauteur humoristique de leur prototype. On a prétendu que Moncrabeau a voulu imiter Offenbach. Profonde erreur : les concerts moncrabeautiens étaient inaugurés depuis longtemps, alors que le célèbre violoniste était encore sur les bancs du Conservatoire.

Ce qui est peut-être le plus étrange, c'est que cette symphonie, qui tient en si grande apparence de la ménagerie, de la ferblanterie et de la chau-

dronnerie, fournit un ensemble fort harmonieux. Ce tintamaresque amphigouri fut du reste imaginé sous l'influence de Bosret lui-même, et Bosret était un vrai musicien, estimé de ses pairs. Moncrabeau-orchestre n'a cessé d'être dirigé par des chefs autorisés. Son répertoire, tout à fait original, contient des morceaux de réelle valeur, tels que *Li douvradje do concert*, paroles de Wérotte, musique de Bosret ; *Li piquette do djoû au villadje*, tableau d'un pittoresque très curieux ; *Les Auvergnats surpris pa l'oradje*, etc. Dans les intermèdes de ses concerts, il produit des artistes réels, choisis parmi ses membres, des instrumentistes, des solistes de très grand talent, et qui ont fait parler d'eux dans les gazettes...

Nous passerons sous silence les traditions particulières de la Société, qui se manifestent par des réunions intimes, au programme farci de fantaisies épiques, dont on trouvera l'agréable et authentique récit dans le travail de M. Godenne.

La Société de Moncrabeau a été fondée le 27 septembre 1843 — M. Godenne prouve, par des documents peu connus, que cette date est bien exacte. Depuis lors, les Quarante Molons n'ont cessé de se recruter parmi les habitants les plus honorables et les plus distingués de la cité. Les chansonniers Charles Wérotte, Julien Colson, Jules Mandos, Metten, Stratmann, le poète Philippe Lagrange sont à citer ici. Mais les notabilités de tout genre sont des plus nombreuses au rôle des Moncrabeautiens.

Les fêtes du cinquantenaire du *Bia Bouquet* se sont déroulées devant un public de plus de quatre mille personnes. Celles du cinquantenaire de la Société passionnent également la population tout entière. C'est assez dire l'estime dans laquelle les Namurois tiennent leur glorieuse Société qui est une des plus honorables curiosités de leur terroir et du pays. S'il fallait une autre preuve de cette estime, nous la trouverions dans la publication luxueuse de M. Godenne, qui, vendue deux francs, constitue une sorte d'hommage personnel de l'excellent éditeur namurois à la Société si vivante et si wallonne des Quarante Molons. O. C.

FAITS DIVERS:

DINANT. — Le XVIIe Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique a coïncidé à Dinant avec l'Exposition artistique que nos lecteurs connaissent.

C'est M. Alfred Bequet, le toujours vaillant président de la Société d'archéologie de Namur, qui a prononcé le discours inaugural, esquissant à grands traits l'histoire de la bijouterie, de l'orfèvrerie, de la dinanderie au pays de Dinant, et affirmant de nouveau la théorie bien connue par laquelle il a rattaché l'industrie d'art dinantaise à celle qui florissait avant l'invasion franque dans la grande villa romaine d'Anthée.

Après lui, M. Pirenne a donné une conférence qui ne figurait point au programme de la séance — et qui restera probablement la communication la plus intéressante du Congrès de 1903. Il a révélé, — car c'est une véritable et très inattendue révélation, — que Dinant fit partie, seule parmi les villes wallonnes, et dès avant 1344, de la Hanse teutonique. Les « vendeurs

de pots de cuivre » qui avaient fait de leur ville un centre métallurgique, le Seraing du moyen âge, entrèrent dans la Hanse on ne sait comment, en sortirent on ne sait quand, mais jouirent des privilèges reconnus aux Allemands. Sentant la nécessité d'une puissante protection à l'étranger, ils s'étaient rappelés que la Principauté de Liége dépendait de l'Empire et ils le firent habilement valoir, tant qu'ils y trouvèrent leur intérèt, remplissant d'ailleurs avec une constante loyauté leurs devoirs à l'égard de la grande association.

— A propos de l'Exposition des Dinanderies, nous signalerons la publication d'une brochure de M. P. Hachez sur *la Dinanderie et les Dinandiers*. C'est une conférence que l'auteur avait faite à Bruxelles, sous les auspices du cercle wallon « Nameur po tot ». Wallonia n'ayant pas reçu cette brochure, regrette de n'en pouvoir parler plus longuement.

— Une communication d'importance capitale faite récemment par M. God. Kurth, à l'Académie royale, vient de jeter une vive lumière sur l'origine de l'art si remarquable auquel Dinant a donné son nom. Nous empruntons au journal *le XXe Siècle*, de Bruxelles (n° du 10 août), le résumé de cette lecture de M. Kurth.

Elle a pour titre : *Renier de Huy, l'auteur véritable des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liége, et le prétendu Lambert Patras*. Il y a là une double affirmation qui est prouvée à grands renforts de textes et de documents. Lambert Patras n'a jamais existé. Jean d'Outremeuse, le seul qui nous ait conservé ce nom, l'a purement et simplement inventé. Non seulement ce romancier, qui ne mérite pas le nom de chroniqueur, est coutumier de ce genre de méfaits ; mais, en ce qui concerne l'œuvre d'art en question, il raconte, au sujet de son origine, une histoire tellement saugrenue, que c'est à se demander comment elle a jamais pu obtenir créance devant les historiens, qui l'ont bénévolement acceptée sans penser à la soumettre à un contrôle. Le seul fait qu'à l'époque où Jean d'Outremeuse place la confection des fonts — 1113 — il n'y avait pas encore de noms de famille, suffit à faire juger de la valeur de son récit, dans lequel les extravagances, les contradictions et les impossibilités sont innomblables. D'ailleurs, un chroniqueur très sérieux, Jean de Warnant, antérieur d'un demi-siècle à Jean d'Outremeuse et parfaitement informé, mais dont le témoignage n'a été exhumé qu'il y a quelques années, nous dit formellement que le chef-d'œuvre fut exécuté par un artiste hutois du nom de Renier. Et d'autre part, nous retrouvons cet artiste dans une charte de l'évêque de Liége Albéron Ier pour Notre-Dame de Huy, où il intervient comme témoin et où il est qualifié *Reinerus aurifaber*, Renier, orfèvre. C'est entre les années 1107 et 1118 que ce grand artiste acheva son œuvre admirable, qui lui fut commandée par l'abbé Hillin († 1118) et qui fut placée dans l'église Notre-Dame-aux-Fonts de Liége, où elle resta jusqu'à la Révolution française.

Après avoir ainsi établi la paternité de l'œuvre et l'état-civil de l'auteur, M. Kurth est amené à montrer la part qui revient à la ville de Huy dans les

chefs-d'œuvre de la batterie mosane. Cette part est prépondérante. Huy, qui est la plus ancienne commune du monde et qui fut la seconde ville de la principauté de Liége, a précédé Dinant dans chaque manifestation de la vie publique, et ses marchands sillonnaient les chemins d'Europe dès la fin du xe siècle. Nous les rencontrons sur les marchés de Cologne, de Coblence, de Londres, exposant en vente des dinanderies d'*avant la lettre*, comme c'est bien le cas de le dire, et il faut remarquer que les deux plus grands artistes du métal que le pays de la Meuse aient produits, c'est-à-dire notre Renier et Godefroid de Claire, sont deux Hutois. Toutefois, dès la fin du xiie siècle, Dinant prenait incontestablement le premier rang dans cette industrie qui lui doit son nom, et la batterie déclina si rapidement à Huy qu'au xve siècle, lorsque les Hutois firent un effort pour la ressusciter dans leur ville, nul ne se doutait qu'elle y eût jamais fleuri. L'historien hutois Mélart n'en parle pas, et il se persuade même que, dès l'origine, c'est sur la draperie que « cette ville at esté fondée ».

MONS. — L'éditeur du Saint-Siège vient de s'adresser à la Belgique pour la gravure en taille douce d'un portrait du nouveau pape Pie X. C'est M. Charles Bernier, d'Angre, qui a été chargé de ce travail artistique. Ce choix honore le jeune artiste et l'école de gravure de Mons, dont M. Auguste Danse fut l'éminent fondateur.

— Le Borinage entier vient de fêter chaleureusement le plus célèbre des *Framisoux*, Joseph Dufrane, vulgarisateur de cette littérature boraine si pittoresque dans ses expressions, aux images si colorées.

Né à Frameries le 23 décembre 1833, Joseph Dufrane, frère du député libéral de Mons, ne s'adonna que bien tard (vers l'âge de 45 ans) à la traduction en borain de quelques fables de La Fontaine, notamment *El Leuye èyè l' Bèdo*, *El Leuye èyè l' Tchîye*, etc. Ces traductions obtinrent immédiatement un succès considérable. Bientôt Dufrane fit des œuvres originales, récits en prose et chansons, parmi lesquelles : *Et c' n' est ni co Fram'ries*, universellement connu, et qui depuis est devenu vraiment le chant national des *Framisoux*.

Un premier recueil des œuvres de Dufrane, parut en 1880, sous le titre d'*Armonaque borain*. Le succès fut énorme. L'*Armonaque* parut encore en 1881 et 1882. En 1885, M. Dufrane-Friart édita à Frameries un petit hebdomadaire, le *Tambour battant*, organe libéral progressiste. Joseph Dufrane, sollicité par son frère, publia chaque semaine en première page une chronique en patois qu'il signa *Bosquètia* (Ecureuil). Malheureusement, *Tambour battant* disparut en 1887, et les chroniques délicieuses de *Bosquètia* firent de même.

C'est alors que J. Dufrane consacra toute son activité à faire des pièces de théâtre. Il fait d'abord *El cron Saudart*, comédie en deux actes, et *El Parvenu*, comédie en un acte. Le Cercle des Bosquètias interpréta magistralement ces deux pièces à Frameries, le 6 avril 1890. Le succès fut étourdissant. Depuis 1891, il en a composé une dizaine d'autres avec le même talent.

Le style de Dufrane se caractérise par le tour alerte et vif du récit, les expressions pittoresques, le coloris des images comme les affectionnent les Borains. Le ton en est parfois un peu gaulois et rabelaisien, mais jamais graveleux ni grossier ; c'est au contraire de bonne et saine littérature, où la vie boraine se reflète avec une rare fidélité.

Joseph Dufrane, dont le nom est archi-connu en Borinage, est un homme affable et sympathique à tous. Il jouit d'une popularité de bon aloi et les *Framisoux* sont fiers à juste titre de leur concitoyen.

— Le *Journal de Mons*, du 29 août, annonce que les Comités de la Société des Sciences, de la Société des Bibliophiles belges et du Cercle archéologique se sont réunis en vue d'organiser en commun, pour 1904, le 18e congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique. L'assemblée a nommé un Comité chargé spécialement de l'élaboration du programme du congrès et de l'examen du projet qui lui a été soumis d'organiser, à l'occasion du congrès, une exposition des industries d'art dans l'ancien Hainaut. On sait que Mons a déjà été, en 1894, le siège d'un de ces congrès et qu'il obtint un grand et légitime succès.

LIÉGE. — L'art ancien fera l'objet, à l'Exposition de Liége, en 1905, d'un compartiment spécial qui, organisé sous les auspices de l'Institut archéologique liégeois, promet d'être des plus intéressants. Le commissaire spécial du gouvernement pour cette exposition est M. le baron de Sélys Fanson, et ce nom est à lui seul un gage de succès Le Comité exécutif se composera de deux sections ; l'une d'art religieux, l'autre d'art civil, et il est dès à présent probable que l'on obtiendra pour l'exposition de l'art ancien le haut patronage de S. A. R. la princesse Elisabeth de Belgique, qui compte parmi ses ancêtres six princes-évêques de Liége.

Le Palais de l'Art ancien consistera principalement en une reproduction de la « troisième Violette » ou « Maison de la cité de Liége », édifice qui disparut en 1691. Autour de ce monument régneront des galeries dont les façades rappelleront les constructions liégeoises de la même époque. L'ensemble sera des plus curieux. On compte, enfin, édifier d'une façon définitive, en cet endroit, l'ancien perron gothique — le Perron liégeois — qui, placé jadis sur la place du Marché, fut détruit par un ouragan en 1693.

Nul doute que l'exposition de l'Art ancien ne soit un précieux élément d'intérêt et de succès pour l'Exposition Internationale de 1905.

— Sous le titre de Fête des Arts et du Travail, sous le patronage de l'Administration communale, la Société « Liége-Attractions » a présenté, devant une foule énorme, l'admirable œuvre populaire du compositeur parisien Gustave Charpentier, « le Couronnement de la Muse du Peuple ». La Muse élue par les ouvrières liégeoises, Mlle Elisabeth Peters, a été l'objet de manifestations touchantes. Le sort lui-même avait voulu, dirait-on, collaborer à la fête. Mlle Peters est armurière et représentait donc une industrie foncièrement liégeoise. Le génial auteur de *Louise*, en associant intimement le peuple à cette manifestation de joie et de ferveur, en unissant avec un sens

merveilleux du décor les chants, la danse, la mimique, a rénové la tradition interrompue des spectacles grandioses de jadis, où chacun prenait sa part à l'allégresse générale et qui permettaient à tous de s'exalter dans une communion fraternelle. Le succès de son œuvre à Liége a été très grand.

Au banquet qui a clôturé la fête de la Muse, M. Charpentier, dans un discours vibrant et d'une philosophie très haute, a prononcé, notamment, ces paroles :

« ... La seule idée que j'étais dans la cité de Grétry remplit mon âme » de fierté. Grétry ! génial musicien dont les idées dirigent encore aujour- » d'hui notre vie artistique, il me semble aujourd'hui que c'est toi que nous » célébrons. Grétry ! homme simple, homme de vérité tranquille et profonde, » tu n'as pas comme Wagner, qui s'inspira de tes écrits prophétiques, une » auréole d'éclair sur un couchant de pourpre ; on ne t'a pas fait comme à » Franck la réputation d'un génie surnaturel, détaché des affaires du pauvre » monde... Mais tu vivras dans le cœur des générations autant qu'eux, plus » librement qu'eux, car tu ne leur auras pas été imposé par le snobisme » ou le pharisaïsme ».

— La ville va être enfin dotée d'un Théâtre communal wallon. La Commission, instituée il y a trois ans, sous la présidence de l'échevin des Beaux-Arts, et composée de MM. Lequarré et Chauvin, Tilkin, Delaite, Fauconnier, O. Colson, etc., avait d'abord demandé la construction d'une scène de spectacle. Le Conseil communal a craint d'être trop généreux. Il a voté 25.000 francs et a loué pour trois ans la salle du Casino Grétry, siège de l'ancien Théâtre wallon, à laquelle de nombreuses modifications devraient nécessairement être apportées. Une troupe régulière, subsidiée, sera formée. Le directeur sera nommé par le Conseil communal. Le répertoire sera dressé par une Commission spéciale nommée par le Collège. On compte que le nouveau Théâtre wallon ouvrira ses portes en novembre.

BRUXELLES. — M. Léon Lepage, échevin de l'instruction publique de Bruxelles, a récemment adressé aux chefs d'école de la ville un ordre de service où il attire l'attention des instituteurs sur l'utilité de recueillir les mots, les locutions, les aphorismes particuliers au langage bruxellois, au vieux flamand de terroir qui se perd peu à peu sous la poussée du français et sous l'influence de l'immigration considérable d'éléments provinciaux en possession d'autres dialectes. « Nul mieux que les instituteurs et les institutrices, en relations constantes avec les enfants des classes populaires, avec leurs parents, n'est à même de recueillir ces expressions pittoresques, souvent imagées, nées de l'imagination du peuple, frappées parfois au coin de son bon sens simpliste, inspirées par sa vie, ses occupations, ses désirs, la forme de son humour ou de sa joie. » L'honorable échevin ajoute que dans la récolte on peut même comprendre les chansons. Qu'il prenne garde qu'on ne les lui « corrige » !



La Jeunesse, association traditionnelle

I

Acte en faveur de la Jeunesse

Nous avons rappelé, en quelques pages (*Wallonia*, t. X, p. 158), des souvenirs sur l'organisation de la Jeunesse, en Hainaut. Nous y avons signalé l'existence de la Jeunesse comme formant dans nombre de localités aussi bien urbaines que rurales une collectivité bien vivante, une « association traditionnelle ».

Un document que nous avons trouvé depuis la publication de cette notice, nous permet de constater que, dans une commune voisine de Beaumont, à Solre-Saint-Géry, la Jeunesse constituait dans le cours du XVIIIe siècle, une institution possédant une personnalité civile ; c'est la constitution d'une rente au profit de la Jeunesse de ce village.

Solre-Saint-Géry était une modeste localité dépendant, sous l'ancien régime, du comté de Beaumont et ressortissant au spirituel du diocèse de Liége.

Un nommé Claude Graux avait le 16 mai 1747 engagé son fils Jean-Baptiste comme milicien à la décharge de la communauté de Solre-Saint-Géry, moyennant cent écus aux couronnes, somme fournie par les échevins et la Jeunesse. C'était pendant l'occupation française ; l'intendant du roi Louis XV imposait aux communes l'obligation de fournir un certain nombre de soldats.

Jean-Baptiste Graux n'ayant pas rempli ses engagements et son père n'ayant pu rembourser les cent écus, ce dernier constitua le 9 avril 1750 devant le mayeur et les échevins de la ville de Chimay, au profit de la communauté et Jeunesse de Solre-Saint-Géry, une rente perpétuelle de huit florins dix patards hypothéquée sur une maison et dépendances.

Nous transcrivons cet acte qui atteste la capacité de posséder

reconnue à la Jeunesse de Solre-Saint-Géry, parce qu'il constitue un des rares documents qu'on retrouve sur cette institution. L'original est au Greffe scabinal de Chimay, aux archives de l'Etat à Mons.

« Le 9 avril 1750, Claude Graux, habitant et de résidence au faubourg de Chimay, comparant par devant les mayeur et eschevins de Chimay, a remontré que, le seize mai 1747, il a donné asseurance aux mayeur et eschevins de Sort-Saint-Géry et la jeunesse dudit lieu de la somme de cent escus aux couronnes, pour engagement de milicien de Jean-Baptiste Graux, son fils, pour le service de lad. communauté ; et comme celui-ci n'avoit remplis ses engagemens et ledit Graux n'aiant argent en mains pour restituer ladite somme, ils se sont accommodé avec le s^r^ Gabriel Laurent, mayeur dudit Sort-Saint-Géry, muni de procure de ses collègues, que ledit Graux connoit d'avoir bien et léalement vendu audit s^r^ Laurent présent acquérant et acceptant au proffit tant de leure communauté que de leure jeunesse, huit florins dix pattars l'an de rente franche et exempte des xxe, centiesmes, tailles et impositions mises ou à mettre par qui que ce soit, en extinction entière de ladite somme de cent escus aux couronnes, pour ceux dudit Sort-Saint-Géry en jouir prestement et la recevoir pour la première année comme nouvelle charge et affectation d'hypotecque sur une maison, chambre prise dans la cense des pauvres faisant coing à la cour de ladite cense scise sur le grand sarteau du costé du levant ; item sur une escurie tenant à ladite cense tenant au verger de la mesme cense du levant appartenante présentement à J.-B. Fontenelles, du midy et du couchant audit Fontenelles et sur un quartron ou environ de jardin potager et verger tenant aux terres, aux chemins et audit Fontenelles ; et ainsy continuer d'an en an à toujours sauf le rachat que faire le pourra quand bon semblera en une seule fois à raison du denier seize en argent à l'édict du souverain, l'escus aux trois couronnes pour trois florins cinq pattars et un liard et les autres espèces à proportion, payant lors tous arrérages et advenant de tems en deuz, ayant conduit lesdis biens n'estre chargéz que de douze florins dix pattars de rente vers le susdit Fontenelles ; pour lequel vendange faire valloir et sortir effect selon loy, ledit Graux, en mettant la main au baston, s'est bien et duement devesti et deshérité de ladite rente de huit florins dix pattars entre les mains dudit mayeur présent loy et renoncé in forma en observant les formalités requises à loy, puissant de ce faire comme à luy venant, desquels estant au mesme point et estat investy et adherité ledit s^r^ Laurent au proffit que dit est, ledit Claude Graux s'estant arrière devesty et desherité desdis biens, pour

à faute de payement de rente en estre fait comme coutume veut. Fut présent comme mayeur dudit Chimay le s[r] Jean-François Leclercq et comme eschevins les soussignés, les jour mois et an que dessus ».

ERNEST MATTHIEU.

II

« Plainte criminelle et délictoire » au sujet de la Jeunesse de Clermont (Walcourt)

Le document suivant, dont l'original est communiqué à WALLONIA par M. J. ERNOTTE, de Donstiennes, est relatif à un usage encore en vigueur dans beaucoup de nos villages d'Entre-Sambre-et-Meuse; autrefois, il était en quelque sorte de droit coutumier. Certes, la « plainte » ci-dessous en conteste la légitimité, mais il faut remarquer qu'elle date de 1722, époque déjà avancée où les mœurs rurales commençaient à subir une certaine évolution. Néanmoins, c'était encore toute la Jeunesse qui s'était occupée d'exercer les représailles du « cornage » ou charivari, à propos duquel la plainte a été dressée.

La commune de Clermont, actuellement du canton de Walcourt, province de Namur, appartenait autrefois au Pays de Liége comme propriété de l'abbaye de Lobbes, près de Thuin.

« *Messieurs de la Courte de justice de Clermont,*

» Albert Brogniez, officier baillif de ce lieu, estant en cette qualité obligé de poursuivre a castigation, selon les peines encourues, ceux qui dans cette jurisdiction de son office, se presument de delenquer, fait et déduit contre Adrien Defosset, et autres adne (adjournés) et denomèz a la superscription de cet escris, pour chacun desquels il l'employe, les points et articles qui sensuivent, sans tout préjudice et autres clauses les plus salutaires.

» 1. Qu'il est publicque que le huist du present mois de mars 1722 jour de dimanche, il y a eu une querelle et bataille audit Clermont sur les nœuf heures de la nuict ;

» 2. Que l'origine de cette querelle resulte de ce que Theodard Hays, bourgeois de la ville de Thuin, ayant épousé depuis peu Catherine Scory, fille de Simon Scory, veuve Coeschesuin, allieur qu'a Clermont, a pretenduement frustré par la Jeunesse dudit Clermont de leur « pretendu droit » qu'elle nomme vulgairement *Vallonage*, consistant a regaler ou faire boire par le nouveau marié estranger la Jeunesse du lieu de la residence de la fille qu'il épouse ;

» 3. Que ledit Hays na point fournis ledit droit pretendu ou regal dit Valtonage ;

» 4. Qu'il na pas mesme esté requis par la Jeunesse de la fournir ;

» 5. Que par rapport et a raison dudit mariage et des nopces celebrées à Thuin et point a Clermont, ou autrement parce que le Valtonage na point esté fournis, la Jeunesse c'est à dire plusieurs des Jeunais [1] dudit Clermont se sont mis en teste de faire affront audit Hays et a la parenté de sa femme et qua cet effect ils se sont reunis ensemble au cabaret chez Adrien Defosset, le 8 de ce mois au soir ;

» 6. Que la ils prirent et confirmerent la resolution deja prise daller corner et insulter de nouveau ledit Hays et la parenté de sa femme chez ledit Simon Scory en ce lieu : ainsi qu'ils les y avaient desja cornez deux fois, scavoir le 22 et le 23 septembre dernier encore environ les nœuf heures du soir ;

» 7. Qu'en effect lesdits Jeunais ramasserent et mennerent avec eux pour ces expeditions des jeunes enffants garçons dudit village, de 9 : 10 : 12 a 13 ans environ pour les ayder a faire ces charivaris et insultes, signament (notamment) audit charivaris du 8 de ce mois ;

» 8. Que la dessus ladite bande des charivaris-faisants estant sortie de chez ledit Adrien Defosset le 8 du courant vers les neuf heures du soir comme dit est elle commenca les dits charivaris et tintamard avec des cornets, clochettes, pailles [2] sur quels ils frappoient et chalumeau (?) et apres avoir fait ainsy quelques tours de rue s'arresterent devant ou prez de la maison ou reside ledit Simon Scory en ce lieu ;

» 9. Que la continuant le charivari et tintamard ils laccompagnerent de cris, urlements et insultes vocales.

» 10. Qu'ils resterent ainsi queque temps préz de ladite maison dudit Simon Scory en laquelle estoient ledit Scory ses 4 garçons Valentin Scory, ledit Hays et les domestiques dudit Simon ;

» 11. Que la dessus les quattre garcons dudit Simon, scavoir Jean, Robert, Jean François, et Jean Baptiste Scory, ledit Hays a leur teste, et deplus accompagnez dudit Valentin Scory frere dudit Simon, de Louis Tirque valet dudit Simon et de Bartholome Confre vacher ou gardeur des vaches dudit Simon firent une sortie sur lesdits charivaris-faisants.

» 12. Que dans cet instant les parties se dirent des insultes et se firent voler des jurements lune apres lautre.

(1) « Jeunais », en wallon liégeois *Djonês*, c'est-à-dire jeunes hommes.

(2) Dans le wallon du pays, *païelle* veut dire poële à frire, — mais ici, il faut comprendre par là différents ustensiles de cuisine en fer, comme poêlons et chaudrons. — J. E.

» 13. Que du costé des charivaris-faisants, estoient (outre les jeunes garçons de bas age) Jean Baptiste Le Clercq estranger nepveux dudit Adrien Defosset et qui loge chez luy; Guillaume Driot estranger, valent de Jacques Servais censier du Bavernia en ce lieu ; Jean Moriasne, Philippe Brichet, Estienne N:; estranger valet a Piere Grawez marechal audit Clermont; Gille Bayet, Joseph Servais fils dudit Jacques, et autres;

» 14. Que ledit Jean Moriasne voyant ladite sortie de ceux repris a l'article onze, et que aux grosses parolles et jurements les coups commencent a succeder, cria a haute voix : « a moy la Jeunesse de Clermont », sur quoy la bataille seschauffa et les coups de cannes, manches à balet, picots, pierres et autres armes, se distribuerent de part et dautre, et les parties combattantes se prirent aux cheveux et se trainerent dans la boue, tout cela accompagnez de jurements execrables ;

» 15. Que sur ces entrefaites la femme dudit Simon Scory estant sortie de sa maison avec ledit Simon son mary, le dit Adrien Defosset estant aussy sortis de chez luy de meme que Bernard Moriamé de sa maison (ce dernier ayant un gros picot ou manche a balet ens mains) accoururent parmy les combattants et ledit Bernard frappa et fut frappé ;

» 16. Que ledit Simon Scory avec lassistance du reverend pasteur et du reverend vicaire de ce lieu et du receveur Thomas qui estoient accourus et mettoient le hola, et s'efforcoient de calmer les combattants, fit rentrer chez luy ses enffants son gendre son frère et ses domestiques denommez a lart. 11.

» 17. Que la femme dudit Simon estant neanmoins restee sur la rue et y jouant de son cacquet, ledit Adrien Defosset sélanca vers elle et la regala de quelques coups ;

» 18. Que de ces coups la femme dudit Simon a recu ou eu une grosse contusion a la teste, dont elle a esté dangereusement blessee a sang coulant ;

» 19. Que dans le cours de cette bataille qui a dure environ une demy heure, les bataillants ont reçu des coups considerables de meurtrissure lun de lautre ;

» 20. Que ledit Jean Moriamé et ledit Bernard Moriamé freres ont reçu en cette bataille chacune blessure a la teste dont le sang a coulé ;

» 21. Que ledit Bernard Moriamé est venus en la ville de Thuin chez ledit officier baillif et porter plainte, disant que cestoit Jean-François Scory qui lavoit blessé a la teste a sang coulant, montrant

lappareil quil avoit sur son coup a la teste, disant deplus que Jan Moriamé son frere estoit aussy blesse a la teste à sang coulant.

» 22. Que ledit Simon Scory est aussy venus porter plainte audit officier baillif luy disant que c'estoit ledit Adrien Defosset qui avoit blessé sa femme de luy ledit Scory a la teste a sang coulant ;

» 23. Que pendant cette bataille on n'entendoit que coups, blasphemes, et reniements, sacre, mort, teste (1) ;

» 24. Qu'apres que la lowable et charitable conduite desdits reverends pasteur et vicaire et dudit receveur Thomas, eut enfin separez et renvoye les combattants, et que la bataille fut appaisee, lesdits charivaris-faisants, ou plusieurs d'eux nommez a l'art : 13, s'en retournerent chez ledit Adrien Defosset, où on leurs tira encor a boire de la biere ;

» 25. Quentre les enffans ou jeunes garcons de bas age, qui assistoient au charivaris estoient deux garcons fils dudit Defosset agez d'environ 9 : 10 a 12 ans, et quils sont sous la tutelle de leur père ;

» 26. Que la bande des charivaris-faisants estoient immediatement avant de commencer les charivaris chez le dit Adrien Defosset y beuvant de la biere ;

» 27. Que plusieurs de ladite bande y estant retourné apres la bataille y beuvent de la biere jusques bien avant dans la nuict ;

» 28. Que les actions cy devant deduites sont non seulement scandaleuses et prohibées, mais encor meritent a charge des coupables des peines ou amendes qui tombent sous la poursuitte dudit officier baillif.

» Concluant partant par ledit officier baillif en execution du devoir de sa charge, a ce que les delincquants et coupables cy devant nommez, chacun selon et a proportion de son mesus, devera estre condamne a toutte telle amende ou peine que la justice trouvera en vigueur convenir, apres que les faits seront avouez, ou prouvez en cas de negation, ou autrement lavoir droit omni meliovi modo.

» (s) BROGNIEZ. »

(1) Il faut sans doute lire... *dieu* après chacun de ces trois derniers mots.

III.

Sur les Capitaines de ducace, au Borinage.

Dans le Borinage, les chefs de la Jeunesse se nommaient Capitaines.

Dans son numéro du 7 juin dernier, *le Pays borain* publie le curieux document suivant, relatif à la mise aux enchères de la place de Capitaine de la ducace de Frameries. Le document est daté du 28 juin 1785, et signé J.-J. Chabotteaux (original aux archives de l'Etat à Mons, greffe scabinal de Frameries).

« Par ordonnance de M. le Chevalier de Grouff, seigneur de Frameries, etc.

» On fait savoir qu'Antoine Watier, mayeur de Frameries, expose au plus offrant la place de capitaine pour la jeunesse mener la carmesse de cette présente année 1785, le huit de septembre prochain, comme de coutume, à charge de par le marchand adjudicataire payer le prix de sa demeurée sitôt le recours tenu ès mains du dit mayeur, comme aussi de payer en outre, aussi tout pettement, les fraix du présent recours, se montant le tout à la somme de sept livres dix-neuf sols, tant pour mise par écrit de criée et timbre y servant, billet d'affiche, son de cloche et hommes des fiefs présent au dit recours, en ce compris deux livres seize sols à Gaspard-Joseph Bruyère, sergeant du dit lieu, pour ses vacations; au surplus, le dit adjudicataire sera tenu de faire jouer les violons sur la place, le dit jour, pour danser la jeunesse du dit lieu, sans rien payer comme d'ordinaire; aussi à payer les joueurs de violons par le dit adjudicataire, sans rien diminuer au prix de sa demeurée; pour les deniers de son adjudication être employé en choses pieuses, selon que la jeunesse se trouvera convenir et lorsqu'elle souhaitera, avec le pouvoir au dit adjudicataire de se joindre avec d'autres jeunes hommes du dit lieu, s'il le trouve convenir.

» Parmi ce, un chacun pourra hausser tant qu'il voudra moyennant une livre à chaque fois, non de moins mais bien de plus et si quelque impuissant haussoit, point n'auroit la place de capitaine de jeunesse pour mener la carmesse, mais bien le précédent marchand puissant et payant, à qui elle sera remise sur le champ, sans autres formalités, payant par l'impuissant la folle hausse de son coup avec tous coust et fraix.

» Dont le recours se tient ferme et stable au dit Frameries,

proche le pillory, sur la place du dit lieu, après son de cloche, ce jourd'hui après les vêpres, seize de may 1785.

» Laquelle place de capitaine de jeunesse fut bandie à vingt livres et demeurée après plusieurs hausses à Nicolas-Joseph Decamps, jeune homme du dit lieu, au prix de quarante et une livre, aux conditions de la présente criée.

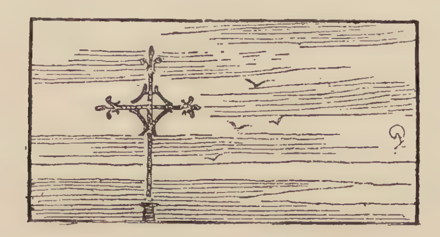
» Lequel prix il a payé ès mains du dit Watier, receveur soussigné, en présence des dits hommes des fiefs, aussi soussignés, présent au dit recours, le dit jour, 16 de may 1785.

» Le soussigné, curé de Frameries, connaît d'avoir reçu du mayeur Wathier, la dite somme de quarante et une livre, pour être emploiée au paiement du facteur d'orgue, Léon, suivant l'intention de la jeunesse. »

Comme on le voit, on mettait jadis aux enchères la place de capitaine. Un autre procédé, plus pittoresque, s'appelait le *tirage al biète*, ou *abatage del biète*. M. Oscar Ghilain a bien voulu nous dire comment ce jeu se pratiquait à Jemappes.

A la kermesse de Saint-Pierre (2e dimanche de juillet), les jeunes gens de la commune se réunissaient sur la place de Jéricho, où l'on avait planté une perche d'une douzaine de mètres de hauteur, surmontée d'un informe morceau de bois que l'on nommait *l'biète*. Les jeunes gens lançaient après celui-ci de gros morceaux de bâton nommés ici *boutiaus*, et le premier qui *abatait l'biète* était déclaré « chef des capitaines » de la ducace. Il choisissait alors lui-même ses compagnons.

Cet usage, qui a disparu, est évidemment un reste du jeu de l'animal décapité, dont Wallonia a parlé à différentes reprises.





Calendrier folklorique

La nuit de la Toussaint, à Jupille

Sous ce même titre, nous avons publié dans WALLONIA, t. II, (1894), pp. 193 et ss., la relation d'un usage très ancien qui se pratiquait autrefois à Jupille, où, la nuit de la Toussaint, on allait de tous les environs en foule *hoûter braire l'home.*

Nous avons retrouvé dans des archives particulières, à Jupille, un document original relatif à cette coutume. C'est là pièce authentique d'une ordonnance datant de la domination française, et portant une interdiction, qui a sans doute amené la suppression de la pieuse tournée traditionnelle. Le document, dont voici la copie, est signé par le maire de Jupille, J.-F. Massin.

COMMUNE DE JUPILLE

« LE MAIRE, *informé que certains individus,* sous prétextes » d'œuvres pieuses, se permettent de courir de la nuit, ordinaire- » ment le jour de la Toussaint, parmis la commune en jettant des » cris aigûs, éveillant les uns, et intimidant les autres, ce qui est » deffendû par les loix de police.

» Considérant qu'il n'est permis à personne de troubler le repos » publique.

» Deffend à qui que ce soit de courir ainsi pendant la nuit, par- » mis la commune en jettant des hauts cris, a peine d'être saisis en » flagrant et d'être traité comme réfractaire aux loix.

» Charge le maire adjoint et le garde champêtre chacun en ce » qui le concerne, de l'exécution de la présente.

» Fait à la Mairie le 10 Brumaire, an 14, le deuxième de l'em- » pire français. »
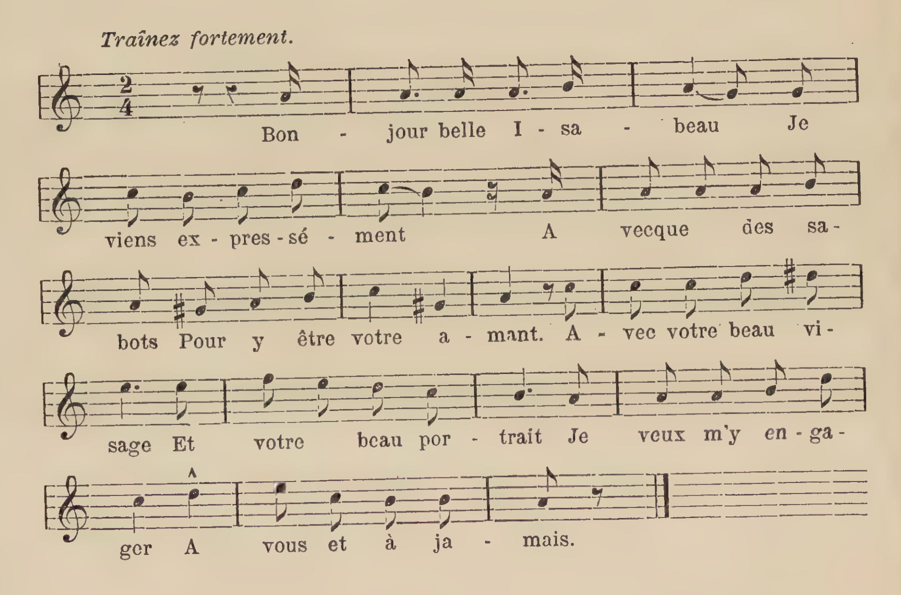
Jean LEJEUNE.



Chansons dialoguées

I

Bonjour, belle Isabeau.



I.

Bonjour, belle Isabeau
Je viens expressément
Avec des sabots
Pour y êtr' votre amant.
Avec votre beau visage
Et votre beau portrait
Je veux m'y engager
A vous et à jamais.

II.

Si dj' saveûs qu' c'esteût vrêye
Çou qu' vos m' racontez la?
Dj' enne a kâsî l'îdèye
Mins dji n' sès comme dji l'a.
I vinve dja l'aut' jour onk
Qui d'hève dja comme çoula,
Mins va, li drole di tchin,
I m'a bin planté la !

III.

Belle, de ma prudence
Il n'en faut point douter.
Pour toute assurance
De mes amitiés.
Si je veux vous aimer
C'est avec juste raison
Que j' veux vous courtiser
D'une bonne façon.

IV.

Riv'nez d'main â matin
Djè l'dimandrè a m' pére
Ca a m' mère dji n'a qu' fé,
Et dji sès qu'èle voul bin :
Dj' l'aveûs d'mandé po l'aute
Elle m'aveut-st-acwèrdé
Mains dj' pinse qui l'sôte-mirôte
Mi l'a v'ni-st-èvoler.

V.

Vous m' paraissez la belle
Bien avoir du regret
Pour ce grand infidèle,
En aurez-vous pour *mwè ?*
Car c'est un badinage,
Que j'ai pris en passant !
Or, adieu, ma maîtresse
Ah ! cherchez d'autr' amants.

VI.

Vos n'estez qui deux gueux,
Et deux vilains marots !
Oh ! ji vwèreux qui l' leûp
Vos âreût tos deûs !
Ca j' pinse qui l' grand diale
V's a disconsyî tos deûs
Po m'fé divni houprale :
N'est-ce nin bin malhureûs.

TRADUCTION DU TEXTE WALLON.

2. — Si je savais que c'est vrai — Ce que vous me racontez là ? — J'en ai presque l'idée. — Mais je ne sais comment je l'ai (comment elle me vient) — Il en vint déjà l'autre jour un [homme] — Qui disait déjà comme cela. — Mais va, le drôle de chien ! — Il m'a bien plantée là.

4. — Revenez demain matin — Je le demanderai à mon père — Car à ma mère je n'ai que faire (c'est inutile) — Et je sais qu'elle veut bien : — Je l'avais demandé pour l'autre (le premier) — Elle avait accordé — Mais je pense que le diable [1] — Me l'a venu envoler.

6. — Vous n'êtes que deux gueux — Et deux vilains marauds ! — Oh ! je voudrais que le loup — Vous aurait tous les deux ! — Car je pense que le grand diable — Vous a déconseillés tous deux — Pour me faire devenir sorcière [2] : — N'est-ce pas bien malheureux !

Chanté par Nicolas Hens, 68 ans, de Neuville-Vielsalm, à la « Société des Fanfares de Vielsalm ».

Frédéric JACQUES.

(1) Sur *sôte-mirôde*, voy. WALLONIA, t. IX, p. 168.
(2) Pour me faire perdre la tête.

II.

Le vieux et la jeune.

Le vieux.

Bonjour mes amours
Je viens pour te faire la cour
Belle, reçois- *mwè :*
Je serai plus heureux qu'un *rwè.*
Si tu connaissais
L'amour que j'ai pour *twè !*
Profitons de ce beau moment
Dedans ce doux printemps.

La jeune fille.

Monsieur, vous me surprenez,
En vous entendant parler.
Et puis vous voudriez,
Et puis vous sauriez,
Que les filles *d'aux* champs
N'ont pas besoin d'amants.
Retirez-vous dans vot' maison,
Allez, vieux marmiton !

Le vieux.

Quoique je suis vieux
Je suis amoureux...
J'ai des yeux rieu(r)s
Comme un jeune homme de 15 ans.
Je suis vigoureux
Et rempli de feu.
Je peux faire l'amour
La nuit comme le jour.
Je n'ai que cent et un ans
Je peux faire le galant.

La jeune fille.

Allez, pauvre goutteux,
Vous parlez d'être amoureux !
Prenez un chapelet
Vous feriez mieux, sur ma *fwè.*
Pleurez vos péchés,
Torchez votre nez.
Allez vieux cocard,
Ne soyez plus à l'écart.
Retirez vous dans vot' maison,
Allez, vieux marmiton !

Le vieux.

Quoi ? aimable Aily,
Auras-tu l'honneur
De me refuser ton cœur ?
Si tu ne veux pas,
Je courrai autre pa(r)t,
Finir en langueur.
Faut-il donc en ce moment
Ensevelir mes ans ?
Adieu donc, la plus belle fleur !
Adieu, adieu, mon cœur !

Recueillie en 1892, à Stavelot, de la bouche d'un vieillard qui la disait très ancienne.

Louis Detrixhe.



Documents et Notices

La surprise de Binche. — L'incendie de la ville de Binche, en 1554, par les troupes de Henri II, roi de France, avait amené la ruine de cette charmante cité, jusque-là si prospère. Les finances communales furent gravement atteintes et, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, les guerres dont le Hainaut fut souvent le théâtre, les prestations militaires de tout genre, empêchèrent la ville de se relever de ses désastres.

Le mauvais état des finances locales ne permettait guère au prévôt et aux jurés d'entretenir les portes et les murailles des fortifications ; celles-ci tombaient dans un grand état de délabrement et lorsqu'un ennemi apparaissait et menaçait la sécurité des habitants, il fallait en grande hâte remédier à une situation lamentable et improviser des réparations aux murs et aux portes.

La légende suivante servait à caractériser la position de la malheureuse cité ; elle nous a été racontée il y a une trentaine d'années par un Binchois, le P. Devergnies, longtemps professeur de cinquième au collége Saint-Stanislas, à Mons.

Avant l'établissement du chemin de fer, Binche se trouvait resserrée dans les limites étroites de son ancienne enceinte fortifiée ; tout autour s'étendaient des villages agricoles, et les ménagers de ces localités avaient l'habitude d'amener leurs denrées au marché sur des charrettes traînées par un âne. De là le nom de pays de *baudets* donné à la région binchoise.

Un jour, c'était au XVIIe ou au XVIIIe siècle, la garde qui veillait au haut du vieux beffroi signale l'approche d'un corps de troupe française.

Le magistrat embarrassé et manquant d'argent prend d'urgence les mesures nécessaires pour la défense de la place. L'artillerie faisait défaut ; pour y suppléer, on réunit les pots de beurre, on les dispose sur les murs des remparts et on prend soin de mettre à l'ouverture des carottes bien rouges pour figurer la flamme du canon. Les portes manquaient de verroux : on les remplace par les carottes.

Les soldats français arrivent, ils essaient vainement d'enfoncer les portes. Un baudet s'échappe et court vers la porte, il mange la carotte, la porte s'ouvre et l'ennemi entre en vainqueur dans la ville.

Ernest Matthieu.

Le prince de Conti et les chanoinesses de Maubeuge. — Le prince de Conti se rendant au camp devant Mons (1), en juin 1746, séjourna à Maubeuge. Dès que son arrivée fut connue en cette ville, les dames chanoinesses de l'antique et illustre chapitre de Sainte-Aldegonde lui mandèrent qu'elles iraient le saluer en grande cérémonie. Monseigneur eut la bonté grande de leur répondre qu'il les préviendrait. Il se rendit donc au chapitre, mais oublieux des usages du protocole, il négligea de donner le « baiser de paix et d'amitié » au fur et à mesure que chacune des dames lui faisait la révérence, comme il le devait en sa qualité de prince du sang. Aussi grande rumeur s'ensuivit. Humiliées dans leur vanité et vexées qu'un tel privilège fut méconnu dans une circonstance aussi solennelle, les chanoinesses résolurent de revendiquer leur droit. En assemblée plénière elles examinèrent les moyens d'obtenir la réparation d'une semblable atteinte à leur dignité. Le cas était embarrassant. Fallait-il rendre au prince sa visite? Certes, oui; mais quelle attitude tenir en sa présence? Convenait il de lui demander compte de ce manquement grave à l'étiquette, ou bien était il préférable d'user de diplomatie et de lui rappeler discrètement ses devoirs? Ce dernier avis prévalut, et à Madame l'abbesse, la princesse Marie-Thérèse-Charlotte de Croy, échut cette tâche délicate.

Ce fut un beau spectacle de voir les dames du chapitre, en habits d'église, drapées dans le long manteau noir doublé d'hermine, se diriger, en majestueux cortège, vers la demeure de M. de Conti. La réception fut courtoise, de part et d'autre on échangea des congratulations. L'audience finie, les dames se levèrent, mais le prince, impassible, ne témoigna aucun empressement à user des prérogatives de son rang. Il y eut un moment d'anxieuse attente : l'honneur de l'illustre chapitre et de ses dames à seize quartiers de noblesse était en jeu. Toutes, les yeux fixés sur Monseigneur, l'interrogeaient du regard. Embrasserait-il, n'embrasserait-il pas? Alors, l'abbesse, consciente de son grand rôle, s'approcha du prince et lui dit respectueusement à l'oreille : Votre Altesse n'a-t-elle pas un petit mot à me dire ?

M. de Conti — les grands seigneurs comprennent à demi mot — saisit le sens de ces paroles énigmatiques pour tout autre, et, de la meilleure grâce du monde, il déposa sur le front de Madame l'abbesse le baiser de paix et d'amitié. Les chanoinesses défilèrent ensuite, comme à l'offrande, recevant, elles aussi, le baiser du prince, et s'en retournèrent contentes.

(1) L'armée française parut devant Mons le 5 juin 1746, jour de la ducace; le 9, la ville fut investie, et la capitulation fut signée le 11 juillet.

Rentrées au chapitre, elles prirent soin de faire tenir un procés-verbal de ce qui venait de se passer, et, par ce moyen, furent réhabilitées dans leur droit (1).

Pareille aventure n'était point réservée aux chanoinesses de Mons, lors de l'entrée de Louis XV, le 30 mai 1747. Le roi, après avoir entendu la messe en l'église de Sainte-Waudru, ne manqua point d'embrasser les chanoinesses en qualité d'abbé du chapitre.

Emile Hublard.

Comment le chapitre de Ste-Waudru, à Mons, s'affranchit de la taxe de guerre sur les cloches en 1746. — Le 4 avril 1748, le prince de Croy, brigadier et maître de camp du régiment de cavalerie de Royal Roussillon, et Franquet, brigadier des ingénieurs de l'armée, venant de Condé et se dirigeant vers Bruxelles, s'arrêtèrent à Mons où ils furent reçus par Madame de Solre, chanoinesse de Sainte-Waudru, qui les retint à souper.

« La chère, dit Franquet, n'était pas somptueuse mais délicate, trois chanoinesses de ses parentes, jeunes et de figures aimables y étaient invitées. Le repas fut assez amusant, néanmoins de peu de durée, et avant onze heures nous étions rentrés à notre auberge.

Au cours de ce souper on s'entretint, entre autres choses, des événements de la campagne et particulièrement du siége de Mons, ce qui amena Madame de Solre à conter de quelle manière le chapitre s'exempta du paiement de la contribution sur les cloches. » Voici le récit tel que l'a noté Franquet dans son journal. (2)

« Après la prise de Mons, en 1746, un officier de l'état-major de l'artillerie assiégeante convint avec le magistrat du rachat des cloches et, dans l'imposition générale, le chapitre de Sainte-Waudru fut taxé. Lorsque l'officier chargé de percevoir la cote-part des églises se présenta chez les dames chanoinesses elles le reçurent au mieux en disant que rien n'était plus juste que sa demande, mais que le roi Louis XV, par la conquête de la place, étant devenu leur abbé, elles ne pouvaient y avoir égard sans un ordre de sa part. En conséquence, elles priaient l'officier de faire diligence auprès de Sa Majesté et que pour lors, elles le satisferaient. L'officier se garda bien de suivre le conseil. De cette façon, elles éludèrent le paiement, et l'artillerie fut privée de ses droits. »

Emile Hublard.

(1) Cette historiette est extraite du journal manuscrit de Franquet : *Itinéraire de la campagne de 1746 et des événements y arrivés.* Livre 6e, ff. 127 et suivants. (Ms. conservé à la Bibl. roy. à Bruxelles, nos 3516-25.)

(2) Ms. cité, Livre huitième, f. 355.



Chronique Wallonne

BULLETINS ET ANNALES :

Société Nationale des Antiquaires de France. — Bulletin, 2e trimestre 1903.

M. Vitry attire l'attention sur une statue de la Vierge, en l'église d'Apchon dans le Cantal. Cette statue en bronze, grandement proportionnée, semble dater de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Son style et sa facture indiquent une origine étrangère. L'auteur l'attribue à quelque dinandier.

M. Joseph Destrée signale que les célèbres fonts de St-Barthélemy à Liége, attribués jusqu'à présent à un prétendu Lambert Patras, et datés de 1112, sont l'œuvre postérieure de Renier, orfèvre de Huy. Suivant le chroniqueur Jean de Warnant, édité par M. Eugène Bacha, ils ont été commandés à Renier par l'évêque Albéron, et exécutés entre les années 1138 et 1142. [Cette découverte intéressante de l'aimable érudit, M. Joseph Destrée, a été communiquée récemment à l'Académie de Belgique par M. Kurth. Voy. ci-dessus, p. 233.]

Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége. — Leodium, *chronique mensuelle de la Société.*

Mai. = Guill. Simenon, *les Tributaires de Saint-Trond :* il s'agit des serfs, dont le nombre peut avoir dépassé un millier, qui avaient été donnés au sanctuaire par leur maître, ou bien d'hommes libres qui s'étaient mis de leur propre mouvement sous la dépendance de l'abbaye. L'auteur donne des détails sur leurs redevances et leur situation : elle était, dit l'auteur, avantageuse à plus d'un titre. — Jean Paquay, *L'Archidiaconat liégeois d'Urbain IV :* publie un nouveau document, irréfutable, sur la réalité de ce fait dont il a déjà été question dans *Leodium* (voir ci-dessus, p. 26). — Em. Schoolmeesters, une *Lettre de Chappeaville concernant Huy :* elle est adressée au doyen de la collégiale pour l'avertir que des hérétiques, chassés d'Aix-la-Chapelle, se sont réfugiés dans le pays de Liége auprès de leurs partisans.

Juin. = Joseph Demarteau, *Le mobilier de la maison de saint Lambert.* Son fauteuil ou chaire, son lit, son peigne et son épée. Curieux détails sur ces objets et, à propos d'eux, sur la vie du saint. — Joseph Daris, *Organisation politique de Maestricht sous l'ancien régime.* Cette ville a été gouvernée pendant des siècles par deux souverainetés indivises, celle du prince-évêque de Liége et celle du duc de Brabant ; le premier tenait certains pouvoirs administratifs de la législation de Constantin-le-Grand au

IVe siècle, et certains pouvoirs politiques des rois d'Allemagne. D'où, situation compliquée, dont l'auteur dégage les effets à travers les âges. (A suivre ; terminé en juillet.)

JUILLET. = Emile SCHOOLMEESTERS, *Deux lettres inédites de Georges-Louis de Bergues* au pape Clément XII, relatives aux jansénistes de Maestricht, qui méconnaissaient la juridiction spirituelle du prince de Liége. — Guillaume SIMENON, *Le « jus devastationis ignis » et le « vuergoet » a Saint-Trond.* Ce droit n'était pas le droit d'arsin, et il ne rappelle en rien l'obole banale, dite en flamand « vuergheld ». Il s'agit d'une sorte de bail emphytéotique dont la durée était limitée par la destruction de la maison par le feu. — G. M., *Le jansénisme à Liége en 1669.* Epigrammes dirigées contre eux.

JOURNAUX ET REVUES :

Flandre libérale (5 juin). — *A propos d'une histoire de Belgique,* par M. WILMOTTE. L'auteur rend compte élogieusement du 2e vol. de l'œuvre de M. PIRENNE, d'où nos rares nationalistes ont tiré, comme on sait, (1) l'idée d'une « Ame belge »

« Il y a dans ce volume, autre chose que dans les histoires ordinaires de la Belgique, autre chose qu'une vue claire et qu'un exposé synthétique des faits, raccordés à ceux de l'histoire générale : il y a une pensée maîtresse qui a conduit la main de M. Pirenne ; on peut ne pas accepter cette pensée, on ne peut contester qu'elle soit grande et digne de considération.

» Si j'avais une objection à présenter, ce serait précisément le revers d'un éloge bien mérité, qui m'en fournirait l'exacte formule. En mettant tout en œuvre pour nous montrer dans l'histoire de ces siècles lointains les progrès successifs d'une nationalité en marche, l'auteur a été opportuniste avec bonheur ; il a abondé dans le sens de nos patriotiques désirs ; il y a trop abondé peut-être ; il a trop vu, à mon sens, la Belgique de demain, ou d'après-demain, dans les Pays-Bas de la veille et surtout dans les Etats sans attaches bien fermes, sans cohésion durable de l'avant-veille. Les faits, qu'il juge avec une très générale sûreté, ne sont pas si convaincants à cet égard ; le particularisme, qu'il analyse et qu'il admet, n'a pas été si complètement refoulé à la longue. Au risque de paraître paradoxal, je dirai qu'il subsiste encore et qu'il triomphe, malgré notre flatteuse étiquette monarchique, et que Gand contre Liége, si pas Bruges contre Gand, et Bruxelles contre ce qui est devenu la province, et Verviers contre Herve, et peut-être Courtrai contre Tournai, il y a chez nous une jolie collection de patriotismes en miniature, qui sont l'éclatante démonstration de certaines insuffisances du patriotisme, ce mot signifiant, bien entendu, la haute conscience d'une patrie une, ayant ses traditions communes et sa destination propre. »

M. W. déduit ensuite plusieurs constatations d'ordre général, de la

(1) Voy. *Wallonia,* t. X (1902) p. 77.

suite des faits exposés par M. Pirenne. La dernière est, dit-il, « délicate à formuler, parce qu'elle repose sur des données moins concrètes. Je veux parler des haines de race qui, dès le haut moyen-âge, accusent des antinomies foncières entre le Germain et le Latin, ou plus exactement, entre le Germain resté tel et celui qui s'est amalgamé avec une race déjà composite, où les éléments celtiques et romains entraient pour une large part. Il y a déjà des fransquillons et des flamingants aux XIIe-XIIIe siècle, bien qu'ils ne ressemblent pas de trop près aux nôtres. Sous Philippe-Auguste se fait un premier rapprochement entre la Flandre et l'Angleterre. L'exaspération de celle-là contre Louis de Nevers n'a pas de cause plus apparente que les sympathies françaises de ce prince ; la bataille de Courtrai ne fait que surexciter les esprits et donner à leurs préoccupations déjà vieilles la forme, à la fois matérielle et symbolique, qui va les éterniser. Déjà le pangermanisme parle par la bouche de l'empereur d'Allemagne, exhortant les trois villes de Flandre à une révolte définitive contre le suzerain étranger, et à défaut du pangermanisme, ce sera l'alliance anglaise qui se chargera de rompre les derniers liens de vasselage, sous van Artevelde.

« Au XVe siècle, les mêmes tendances se manifestent de nouveau, et il y a quelque ironie à noter que ce sont des princes français qui semblent les seconder, ou du moins qui les ménagent. Jean Sans Peur « décida que le Conseil de Lille traiterait en flamand les affaires qui lui seraient soumises dans cette langue, et, comme garantie, il consentit à son transfert à Audenarde, ville de langue thioise ». Cela se passe en 1405 ; mais, quatre ans plus tard, ce prince impose l'emploi du français dans les instructions confiées à sa Chambre de Lille, à la fois tribunal et cour des comptes, et quand la bataille de Gavre a mis le sceau au triomphe de la centralisation monarchique sur l'autorité communale, le 23 juillet 1453, l'historien note que c'est « en langage françois » que les vaincus viennent, en chemise et la hart au col, implorer leur grâce de Philippe-le-Bon. Dès ce moment-là (et à une date antérieure déjà), l'emploi du français, imposé comme une loi martiale, tendra à s'identifier, dans l'âme populaire des Flandres, avec une notion précise d'abaissement. Sans doute, la politique savante des ducs de Bourgogne fut, à cet égard, bien différente de ce qu'on imagine, et M. Pirenne réfute le reproche de francisation qu'on leur a adressé. Mais si la surface des événements et des hommes lui donne raison, je doute qu'il en aille de même de ce tréfonds de la race, dont les points de vue économiques ont parfois le tort de faire un trop facile marché. Au surplus, les antinomies dont il s'agit ne devaient point subir de retranchement du chef d'un opportunisme, qui reposait sur le seul désir d'implanter solidement une nouvelle dynastie dans un pays, longtemps englobé dans la sphère d'influence française ! »

Mercure de France (septembre). — Commence la publication d'un roman hesbignon de notre compatriote M. Hubert Krains : *Le Pain noir*. Nous en reparlerons quand il aura paru.

Le Beffroi, de Lille (août). — A propos de l'exposition de Florent Menet à l'*Union artistique de Lille*, M. Robert Douvry présente ce « jeune artiste septentrional », né à Mons en 1872, dont les œuvres ont été si remarquées.

« Il s'affirme dès l'abord comme un peintre de la chair, et c'est vers la beauté de la vie charnelle que s'est tourné son effort. Chairs luxuriantes et débordantes de maritornes flamandes, chairs de vieilles élimées et labourées par la longue misère de vivre et grésillant en replis compliqués sur les reliefs des os ; chairs veloutées et fermes de jeunes filles ; chairs fraîches écloses de nouveaux-nés ; c'est ici le poème de la beauté multiple et très diverse de la chair.

» ... Menet n'est pas le peintre des intérieurs de luxe où chatoie la magnificence compliquée des couleurs, où le plus délicieux visage de femme semble une fleur parmi tant d'autres. Il n'est pas le peintre de la couleur mais des splendeurs charnelles. Et logiquement, il préfère aux chairs morbides et d'une nervosité complexe, celles plus matériellement et plus superbement vivantes, celles qu'anime et que caractérise extrêmement la franche simplicité de l'instinct ; l'animalité des truandes ou des ivrognes, l'abrutissement des miséreux surtout l'attire.

» ... Son art témoigne d'une extraordinaire puissance de conception. Rapidement il s'empare de son sujet, le domine, le maîtrise, le pénètre à fond, au lieu de s'en approcher timidement, lentement, de le prendre morceau par morceau et d'en faire une œuvre qui se tient tant bien que mal, de bribes péniblement réunies par l'effort d'un métier lourd et matériel, où aucune intellectualité ne vibre. Ce n'est point un analyste lent que Menet ; c'est un synthétiste hardi. Le travail rapide obéit chez lui à la rapidité du concept. Il ne s'attarde pas aux étapes coutumières du dessin, de la construction, établissant des jalons où s'accrocherait son labeur. Menet ne dessine pas. L'impression, si vive et si forte au fond des yeux et du cerveau, se fixe en un rien de temps sur la toile. Après le caractère essentiel de l'ensemble, les détails naissent peu à peu. Il passe logiquement du simple au complexe, du général au particulier.

» Cette apparence si réelle, l'air dont ses toiles sont baignées vient de là, de cette puissance de conception qui lui permet de saisir, d'un seul coup, nettement et fortement, un ensemble, tandis que la plupart, réduits à s'inquiéter successivement des détails, ne perçoivent l'ensemble que faiblement... L'artiste est à ce point pénétré de son sujet que presque inconsciemment, l'impression que produit sur lui la matière complexe du modèle vient tour à tour en passant par son effort se fixer sur la toile, telle qu'il l'a reçue, ou souple, embriée de douceur, ou brutale... L'affirmation peut paraître paradoxale, mais Menet est un impressionniste au vrai et au bon sens du mot... Chez lui le métier n'est pas une chose fixe, immuable, morne et morte, mais vivante, indéfiniment variable et qui se plie en esclave aux exigences de l'impression... »

Petite Revue illustrée de l'Art et de l'Archéologie en Flandre, de Gand (15-30 septembre). — Dans un article où il critique l'actuel Salon

de Bruxelles et son règlement d'organisation, M. R. D. S. propose de simplifier ce règlement, et fournit un projet en dix-sept articles, concis et intéressant.

Nous y remarquons l'article qui compose le jury d'admission de neuf membres seulement, savoir : cinq artistes nommés par les artistes, puis M. Octave Maus, directeur de « La Libre Esthétique », et enfin le secrétaire de chacune des Sociétés des Beaux-Arts de Bruxelles, Gand et Anvers.

Nous proposerions volontiers un léger amendement à cet amendement. La Wallonie comprenant *la moitié* du pays, il paraît assez légitime de lui assurer une représentation en rapport avec son importance. Dès lors, ce n'est plus neuf membres qu'il faudrait, mais peut-être, par exemple, neuf *et demi*. Au fait, un demi pour une moitié, qu'y a-t-il de plus juste ?

Pour l'Ecole, de Liége (25 septembre 1903). — *La Tradition*, par Ch. Orval. Les morts vont vite. Mais les vivants aussi vont vite. Le mouvement du siècle nous éloigne de nos origines. L'oubli des traditions ôte une part de la poésie de la vie. C'est par le peuple qu'une nation est jugée, c'est lui qui en fait la force selon qu'il est bon ou mauvais, sceptique ou généreux, attaché à ses origines ou indifférent. Nous vivons bien plus par nos morts que par nous-mêmes. Il ne faudrait pas l'oublier. « Certes, je ne voudrais pas, dit l'auteur, tomber dans l'extrême et, par esprit de tradition, développer l'esprit de clocher de façon qu'il vînt fausser la jeunesse, amener chez elle un chauvinisme étroit et criticable. » Mais l'importance de l'esprit de tradition a été reconnu, on a vu surgir des essais de folklore, l'esprit de décentralisation se manifeste en France. Le pays de Liége n'est pas resté le dernier à reprendre la tradition. Dans nos écoles, les petites filles, en récréation, répètent des crâmignons et font des rondes. On a, en introduisant ces chants et jeux traditionnels, voulu réagir sur la pornographie des rues. Mais on a aussi voulu faire œuvre de conservatisme patriotique. L'auteur voudrait qu'on n'abandonnât point les légendes historiques et que l'enseignement patriotique fît une plus grande place aux traditions locales. On ne fera pas des hommes moins virils, parce qu'ils aimeront le lieu qui les a vus naître. — [Cet article est remarquable, publié dans une revue pédagogique. En effet, l'enseignement, en notre pays, est essentiellement « belge », et, l'histoire de la Belgique, telle qu'elle est enseignée dans les écoles, ignore presque constamment les pays wallons. — O. C.]

FAITS DIVERS :

TOURNAI. — On a inauguré, le 20, un imposant monument élevé à la mémoire de Jules Bara. Ce monument, œuvre de M. Guillaume Charlier, mesure 12 mètres de haut. Il est en pierre bleue, avec figures en bronze. La statue de Jules Bara le montre défendant les lois relatives au contrat du travail et aux bourses d'études, que représentent un ouvrier carrier et un étudiant : l'Histoire inscrit ces lois sur ses tablettes, et une figure de la Justice domine et complète l'ensemble.

Au cours de la cérémonie de l'inauguration, d'éminents orateurs ont retracé les services rendus par Bara à l'opinion libérale à laquelle il appartenait, — et ils ont aussi excellemment détaillé son œuvre comme jurisconsulte, parlementaire et ministre de la justice.

Il est à peine concevable que tout au moins la population tournaisienne n'ait pas été unanime à honorer en cette occasion l'illustre enfant de Tournai. Voilà ce que fait la politique : les libéraux seuls étaient là.

Il n'en avait pas été de même, cependant, à ses obsèques, il y a trois ans. Le ministre catholique de la justice, M. vander Heuvel, avait tenu à rendre, au nom du gouvernement, un dernier hommage « au grand citoyen » que le pays venait de perdre. Et il prononça en ces termes l'éloge du défunt :

« Ecrivain politique, avocat, orateur parlementaire, membre du gouvernement, Jules Bara ne connut ni les essais timides, ni les longs tâtonnements ; partout et presque d'emblée, il conquit les premières places. Son talent charmait l'auditeur dès le premier instant, et la bonhomie achevait la séduction. Si piquant que fût son verbe, il ne fit cependant pas de méchante blessure. L'aménité du caractère privé ramenait ceux dont l'amour-propre avait souffert et le cœur faisait pardonner l'esprit.

» L'autorité de l'homme s'affirma sur les foules, en un temps de luttes ardentes et presque passionnées, par des triomphes oratoires. Elle gagna le monde parlementaire, par les rares qualités qu'il manifesta au cours d'une collaboration ininterrompue de trente-huit ans, par la sûreté du jugement, la pénétration du coup d'œil et la souplesse de la dialectique.

» Ses œuvres, comme homme politique, ce sont ses discours, et il ne les ménageait pas ; il les a semés, d'improvisation, dans toutes les grandes discussions qui occupèrent le Parlement et arrêtèrent l'attention nationale. Ses œuvres, comme ministre, ce sont les lois qu'il a élaborées et défendues, auxquelles il a rallié par des efforts qui ont dû parfois être bien persévérants, l'adhésion des pouvoirs publics. Ces lois touchent à presque tous les chapitres de notre législation ; elles concernent : le Code pénal, le Code pénal militaire et les prisons cellulaires, — les étrangers, les naturalisations et les extraditions, — le concordat préventif, les marques de fabrique, les faux bilans et le commerce maritime, — la répression de la mendicité et du vagabondage, les livrets d'ouvriers et le temporel des cultes. Ses œuvres, pendant la dernière période de son mandat parlementaire, ce sont les améliorations qu'il signalait au Sénat dans la préparation des lois et qu'il mettait en une lumineuse clarté avec l'urbanité la plus enjouée.

» Adversaires d'hier, anciens amis, tous s'associent aujourd'hui pour rendre hommage au charme de ses relations, aux vertus professionnelles de l'avocat, à la maîtrise qu'il déploya dans la défense des affaires privées, comme dans la conduite des affaires publiques, à cette absolue intégrité que n'effleura même jamais la malveillance du soupçon, à cette simplicité familière qui lui fut si naturelle qu'il sut la garder dans les plus hautes situations.

» Il aimait profondément la patrie, ses institutions monarchiques, ses

larges libertés, son régime parlementaire. Il leur a consacré le meilleur de sa vie et de son noble talent.

» Quoique je suive le fanion d'une autre politique, que je défende un autre idéal social très éloigné de celui qui a inspiré la plupart des actes de M. Bara, je ne puis manquer d'apporter mon tribut d'admiration au grand orateur et au jurisconsulte consommé, ni d'exprimer mes sentiments de sincère sympathie pour l'homme dont le caractère était fait de bonté et de loyauté. »

Un autre éminent catholique, M. de Lantsheere, ministre d'Etat, sénateur, ancien président de la Chambre, ancien ministre de la justice, disait :

« Bara est mort. J'ai vécu dans sa familiarité confraternelle, malgré la divergence de nos vues politiques. Adversaires oui, mais amis. Quel cœur exquis, quelle délicatesse de sentiments. Il avait tous les dons qui prennent les cœurs, une rondeur charmante, une gaieté naturelle. Avec cela, une vigueur, une élévation dans l'éloquence.

» Bara est mort! C'est un des meilleurs cœurs qui aient battu dans la poitrine d'un honnête homme. »

Après ces éloges non suspects qu'il y avait vraiment lieu de rappeler, nous devons tout particulièrement relever cette phrase dans le discours d'un des orateurs du 20 septembre, M. Charles Graux, ministre d'Etat :

« Nul n'incarnait avec plus de sève et de verdeur cette vigoureuse race wallonne, intelligente et gaie, qui sait être sérieuse sans pesanteur, et railleuse sans méchanceté, ennemie par instinct du privilège et de l'arbitraire, jalouse des prérogatives de la puissance civile, et réfractaire à l'ingérance du clerc dans les affaires de la cité. »

La formule est jolie. A part le dernier détail, qui ne sera peut-être pas du goût de tout le monde, elle est à épingler et à retenir.

— Noté, le baryton de l'Opéra, né en cette ville, continue à se prodiguer de la plus aimable façon, et l'on raconte de lui des traits charmants, tel celui-ci, que nous découpons dans *Le Soir*.

L'autre jour, dans un grand restaurant du boulevard Anspach, se trouvaient environ 40 à 50 dîneurs, au nombre desquels notre célèbre compatriote.

Un orchestre composé de quatre musiciens s'ingéniait à distraire les convives, en faisant entendre l'ouverture de *Poète et Paysan*, la *Berceuse de Jocelyn*, etc. Une personne ayant aperçu Noté, seul à une table, s'approche de lui et lui demande la faveur de l'entendre. L'artiste, toujours complaisant et bon enfant, se mit en devoir de chanter de sa belle voix, toujours sonore, quelques morceaux de son répertoire. Son succès fut énorme : on applaudissait, on bissait ; les Américains et les Anglais qui se trouvaient là n'étaient pas les derniers à l'acclamer. Noté demanda ensuite l'autorisation de faire la quête ; elle produisit la jolie somme de 200 francs, qu'il versa immédiatement entre les mains des quatre musiciens de l'orchestre.

Ces pauvres mélomanes ne s'attendaient pas à pareille aubaine, et

Noté, joyeux, leur donna une cordiale poignée de mains. C'était émotionnant. Une vibrante *Brabançonne* suivie de *les Tournaisiens sont là !* fit le remerciement de ces musiciens pour cet acte de générosité.

Namur. — Le soixantenaire des Quarante Molons (1) a été célébré par un cortège monstre et par une grande représentation wallonne au théâtre de la ville. Au programme figurait, sous le titre de *Hinri et Gaguile*, une parodie de *Faust* où le poème philosophique de Goethe devient une charge désopilante et burlesque sous la plume frondeuse de M. H.-J. Toussaint. Cet *opéra-moqu'rie* en 3 actes et 6 tableaux, avait été adapté au namurois par Léon Pirsoul, avec musique de M. Jos. da Costa, chœurs chantés par trente-cinq dames et trente-cinq hommes. La Société dramatique des Verreries d'Herbatte s'était chargée de l'interprétation qui a été tout-à-fait remarquable. Il y eut un ballet étonnant et, au deuxième acte, concert par la Société royale de Moncrabeau. Figuration : cent cinquante personnes. On n'a jamais vu cela en wallon ! Un tel effort a été récompensé par un brillant succès auprès de toutes les parties du public qui s'écrasait pour cette première sans exemple — qui aura son lendemain, dit-on.

— Théodore Baron, le peintre que nous aimons, dit Jean d'Ardenne dans *La Chronique*, pour avoir exprimé, avec un charme profond et délicat, le caractère du paysage mosan, a son monument à Namur.

« Ce n'est pas que la ville de Namur lui ait élevé une statue ; elle s'est contentée de permettre qu'on la lui élevât sur son territoire, en s'associant à la manifestation. Le jour où elle prendra l'initiative d'honorer par un témoignage quelconque un artiste du crû, je suppose qu'elle songera tout d'abord à Rops, qui vit le jour « dans ses murs » et n'a même pas, sur celui de l'immeuble où ce fait s'accomplit, la simple plaque portant l'inscription réglementaire : « Félicien Rops, mort à Essonnes (Seine-et-Oise), le 23 août 1898, naquit dans cette maison le 10 juillet 1833 ».

— La « Société pour la protection des sites et monuments de la province de Namur », dont nous avons signalé ci-dessus, t. X, p. 126, les initiatives exemplaires, poursuit son intelligente et active propagande.

Elle entreprend la publication d'un album des principales curiosités de l'architecture civile, relevées sur le territoire de la province, et fait à ce sujet un chaleureux appel à l'obligeante collaboration des photographes, amateurs ou professionnels.

Elle organise donc un concours d'épreuves photographiques reproduisant à l'exclusion des églises, sites et paysages, les châteaux anciens, fermes, presbytères, maisons antiques, isolées ou en groupes, ruines, tours, tourelles, intérieurs de cours, portes, porches, escaliers extérieurs, perrons, etc., qui peuvent présenter un caractère intéressant au point de vue de l'art ou du pittoresqne. Ce concours sera clos le 1er juillet 1905. Il reste donc aux concurrents près de deux ans pour préparer leurs épreuves.

(1) Et non le cinquantenaire comme une singulière erreur de plume l'a fait dire dans l'article de notre dernier numéro, pp. 229 et suiv.

Des primes de 200, 100, 75 et 50 francs seront mises à la disposition du jury. Celui-ci pourra augmenter le nombre de ces primes jusqu'à concurrence de 800 francs si le nombre et le mérite des envois l'y autorisent. Les photographies les plus remarquables seront publiées en un album artistique semblable à celui que la Société a consacré aux plus beaux arbres de la province. Toutes les épreuves doivent avoir au moins le format 9 sur 12 et ne doivent pas être collées sur carton.

La société organisatrice possède une liste des constructions les plus remarquables de la province, dressée par canton. Cette liste sera adressée gratuitement, avec les conditions du concours, à ceux qui en feront la demande au président, rue Pepin, 10, à Namur.

LIÉGE. — Sur l'initiative de notre ami et collaborateur M. Joseph VRINDTS, un Comité vient de se constituer dans le but de faire revivre la vieille chanson wallonne, où s'illustrèrent les curés Ramoux et Du Vivier, les Defrecheux, les Chaumont, les Dumoulin, les Lamaye, et tant d'autres. Le but principal du Comité est d'enrayer la tendance qu'ont nos auteurs actuels d'imiter, parfois de très près, la chanson qui vient de France.

C'est une excellente idée, mais le Comité ne doit pas perdre de vue que la *pasquêye* et le *crâmignon* ne sont pas les seuls genres à cultiver et à relever. Le nom de *crâmignon* est donné à tous les genres de chansons, du moment qu'elles se dansent ; mais la *pasquêye* désigne proprement la chanson à tendance plus ou moins satirique ou facétieuse, Ce n'est qu'abusivement et assez récemment sans doute que ce mot de *pasquêye* a désigné la chanson nouvelle, quel que soit son genre. Les vieilles gens de la campagne connaissent encore ce vieux mot de « romance » désignant la « chanson d'amour », la « chanson tendre ». Ce genre-là aussi mérite l'attention. Le Comité dont il s'agit devrait bien y songer, et tout spécialement nous demandons de ne pas le perdre de vue, au bon poète Joseph VRINDTS, qui a composé de délicieuses chansons tendres, et qui, du reste, connaît et apprécie particulièrement les vieilles romances en français, traditionnelles en Wallonie.

Nous rappellerons que c'est notre ami, M. Jacques Schroeder, qui a réalisé le premier essai de restauration de la vieille chanson wallonne (que nous avons maintes fois préconisée), lorsque, sous les auspices de la *Société liégeoise de littérature wallonne*, il fit créer, il y a quelques années, au Pavillon de Flore, la dernière pièce de Henri SIMON, par la *Société dramatique wallonne* de Herstal.

O. Colson.



Zénobe Gramme

Sa vie et ses œuvres [1]

Zénobe Gramme naquit le 4 avril 1826, à Jehay-Bodegnée, en Hesbaye. Il était fils d'un modeste employé chargé de famille. Zénobe eut un frère qui mourut jeune à l'armée, et quatre sœurs. Parmi celles-ci, trois appartinrent à l'enseignement : après avoir fondé et dirigé un pensionnat de demoiselles qui fut un modèle pour l'époque, elles entrèrent dans l'enseignement officiel et y fournirent une carrière remarquable : l'une aboutit comme directrice de l'Ecole normale de l'Etat à Arlon, les deux autres comme directrices d'écoles moyennes à Huy et à Arlon.

Les parents Gramme, quoique dans une situation modeste,

(1) *Un Comité va se constituer pour l'érection à Liège d'un monument en l'honneur de l'inventeur de la dynamo. A cette occasion,* WALLONIA *s'est proposé de revenir sur un sujet qu'elle avait déjà traité sommairement, mais de seconde main, et d'après une source étrangère (ci-dessus, t. X, p. 123).*

Nos recherches pour constituer la biographie de Zénobe Gramme, n'ont pas tardé à nous convaincre que diverses légendes, assez autorisées en apparence et déjà répandues, étaient de nature à populariser des jugements erronés, bien qu'en somme favorables, sur la vie et le caractère du grand homme. Non seulement il était peu connu, mais il était mal connu, et cela tient en grande partie à ce que Gramme, qui vécut toujours très retiré, fut constamment très sobre de détails sur lui-même.

Nous n'avons pas à cacher que nos recherches ont été matériellement peu fructueuses, jusqu'au moment où nous avons eu la bonne fortune de toucher à des sources de renseignements assez diverses, mais également sûres et abondantes — et essentiellement désintéressées.

Ce qui importe avant tout au public, c'est de pouvoir juger exactement le caractère et la valeur morale de l'homme qui, demain, sera justement réputé comme l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Sa vie tout entière plaide pour lui, mais elle le fait, sur plusieurs points, tout autrement qu'on n'avait pu le supposer.

La nouveauté et l'intérêt des renseignements que nous publions, sont un sûr garant de notre gratitude envers les personnes qui ont bien voulu servir notre dessein.

étaient eux-mêmes des gens distingués, d'une éducation sensiblement supérieure à celle qui répondait en cette époque à leur position sociale. Le milieu dans lequel naquit le futur inventeur était donc excellent, et il eût pu, lui aussi, faire sa carrière dans une profession intellectuelle. S'il préféra se consacrer au travail manuel, c'est uniquement en raison de ses goûts personnels, et d'aptitudes particulières.

Le père Gramme et sa femme étaient originaires de Couthuin, lez-Huy. Ils habitèrent longtemps le canton de Bodegnée, bien que l'administration des contributions à laquelle appartenait le père comme employé des accises, obligeât plusieurs fois la famille à changer de résidence. Nous la retrouvons successivement à Jehay-Bodegnée où naquit Zénobe, à Verlaine où les Gramme occupèrent la ferme dite « la Tour », puis à Hannut, où leur séjour dura une quinzaine d'années.

C'est à Hannut que le père Gramme s'occupa de l'instruction et de l'éducation de ses enfants, non seulement en pourvoyant à leurs besoins intellectuels et moraux, mais aussi en leur donnant l'exemple du travail et de la probité.

Zénobe fit ses études primaires chez des maîtres réputés dans la région pour l'excellence de leur enseignement. Bambin intelligent et même précoce, écolier soumis et assidu, il ne fut cependant qu'un élève médiocre. Il suivit avec un intérêt très vif les leçons orales de ses maîtres, mais il faut croire que le travail scolaire proprement dit réclamait un genre d'application passive et réglée qui ne pouvait le séduire. Si l'on peut dire qu'il emporta de l'école un bagage intellectuel suffisant, il n'en est pas de même à certains points de vue matériels. C'est ainsi que, jusqu'à la fin de sa vie, il resta un orthographiste imparfait, tandis qu'il savait exprimer avec aisance et précision, dans des lettres et d'autres écrits, les idées les plus élevées et même les plus abstraites.

Dès son enfance, Zénobe manifesta des préférences caractéristiques pour le travail manuel. Alors que ses sœurs et ses parents faisaient de l'intérieur familial un milieu vraiment intellectuel en le bourg où son enfance s'est écoulée, le jeune garçon passait ses heures de loisir chez un voisin, le menuisier Nicolas Dechenne, où il avait un plaisir sans cesse renouvelé à voir travailler les ouvriers et à causer avec eux au hasard du rabot.

Il entra jeune en apprentissage et nous voulons relater à ce sujet une anecdote authentique qui peindra son caractère résolu, bien mieux que de longues phrases.

Un beau jour, Zénobe se présente à Dechenne et lui annonce

qu'il veut devenir ouvrier sous ses ordres. Le brave menuisier dévisage le bambin, sourit et lui dit : « Mon ami, ce que vous désirez est impossible. Avant tout, il vous faut le tablier, et vous n'avez même pas le tablier ! » Interloqué, le gamin répond : « Comment, le tablier ? — Ne voyez-vous pas, dit Dechenne, que mes compagnons et moi-même nous avons le tablier ? Sans le tablier, on ne peut rien faire. Et vous n'avez pas le tablier ! » Le jeune garçon réfléchit un instant, tourne les talons et rentre chez lui. Le lendemain, il revient, muni du tablier de rigueur, un tablier *à glèteu* « à bavette », miniature de celui que portaient le patron et ses hommes. Dechenne qui, sans doute, entretemps, avait pris l'avis du père Gramme, dit alors : « Vous avez le tablier, c'est bien, je vous reçois. Voilà une planche et un rabot, faites comme moi. » Zénobe reste immobile. « C'est que, dit-il, je voudrais, voyez-vous, je voudrais faire un escalier ! » Personne n'ignore qu'un escalier, c'est le fin du métier. « Un escalier ! s'exclame le brave menuisier. Mais on n'en fait pas tous les jours au village. Et puis, du reste, pour faire un escalier, il faut un plan. — Ah ! dit Zénobe, il faut un plan. Et bien, ce plan, vous l'aurez demain. » Et aidé de ses sœurs, il fait le plan. Rentré à l'atelier, il se met à l'œuvre, il travaille, agence et combine, fait et défait, tant et si bien qu'il arrive à monter un petit escalier, qui est resté longtemps dans l'atelier Dechenne comme souvenir du célèbre apprenti.

Un début si peu ordinaire faisait bien présager de la ténacité et de l'intelligence technique du jeune ouvrier. Aussi fut-il rapidement au courant de son métier, et devint-il en la partie d'une habileté remarquable. On disait de lui qu'il faisait tout ce qu'il voulait. Un jour, tout jeune encore, un de ses camarades ayant malencontreusement brisé un pied de violon, Zénobe répara en cachette l'instrument, qui était un souvenir de famille; et il le fit avec une telle discrétion qu'on ne s'en aperçut que longtemps après : le propriétaire du violon, qui n'était autre que le bourgmestre de Hannut, manifesta pour ce fait au jeune homme une vive reconnaissance. Plus tard, Zénobe exerça tour à tour, avec une égale supériorité, les différentes spécialités du travail du bois, qu'il avait acquises en quelque sorte sans apprentissage, grâce à son ingéniosité et à son habileté naturelles. Déjà à Hannut, il sculptait à même le bois de petits ustensiles, des objets très variés, dont il faisait ensuite cadeau aux ménagères amies. A Liége, il tournait le bois avec art, et sa spécialité était celle de rampiste. Un certificat de son maître en cette ville, constate que « par son zèle, son activité et son aptitude, il a su vaincre toutes les difficultés du métier. Il excelle particulièrement, continue le patron, dans les escaliers en tout genre et en toute qualité. C'est la branche

principale qu'il a exercée chez moi, et ses capacités ne lui ont jamais fait défaut, tant sous le rapport du tracé que de l'exécution des ouvrages. » L'ouvrier excellait donc dans le genre de travail qu'il avait voulu aborder d'emblée lors de son entrée en apprentissage.

Pendant sa jeunesse à Hannut, il s'occupa aussi de dessin : il fit un très grand nombre d'esquisses, et même des peintures sur toile. Il existe encore, paraît-il, en cette localité un Christ peint par lui qui témoigne d'un certain talent ; et les caricatures qu'il fit de certains notables, furent longtemps célèbres dans la région.

Zénobe était un ouvrier assidu et plein de bon vouloir. Tout jeune il fit déjà remarquer les qualités essentielles de son tempérament extraordinairement équilibré, et de son caractère vraiment harmonieux. Autant il était gai et même facétieux au dehors, autant à l'atelier il était sérieux et réfléchi. Avant d'entreprendre un travail un peu difficile, il se recueillait plus ou moins longtemps. Suivant le mot d'un de ses anciens patrons, il n'était pas *on sondjeû* « un rêveur », c'était *on tûseû* « un penseur », un méditatif. Mais une fois l'heure venue de déposer les outils, il abandonnait, du moins en apparence, toute préoccupation, pour apparaître sous les dehors d'un gai compagnon, d'un boute-en-train dont chacun recherchait la compagnie.

Le jeune homme était de goûts simples et de conduite irréprochable. Il avait une vraie répulsion pour la vie de cabaret, et passait toutes ses soirées chez lui ou chez des amis.

Un autre signe de son caractère, était une sensibilité extrême, qui ne fut du reste point particulière à son adolescence. Il la conserva toute sa vie, et l'on en cite maints traits charmants. Le récit du moindre incident émouvant lui mettait des larmes aux yeux. Plus tard, lorsqu'à toute occasion il répandait cordialement autour de lui les manifestations matérielles de sa générosité, la moindre effusion de reconnaissance lui causait une émotion profonde. Ainsi se complétait un caractère admirablement constitué pour jouir des douceurs d'une affection qui ne lui fut pas ménagée.

Vers 1846-48, Zénobe avait fondé avec quelques amis un Cercle dit des Républicains, qui se réunissait tous les soirs, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre de ses membres. On y lisait, on y déclamait, on y discutait les articles révolutionnaires de Louis Blanc. Zénobe y prenait souvent la parole. Mais ce Cercle n'avait rien d'un club politique, et s'il avait pris ou reçu le nom de républicain, ce n'était pas seulement en raison des lectures de la gazette, mais aussi bien à

cause des plaisanteries et des farces auxquelles se livrait cette folle jeunesse portée à l'irrévérence et à l'irrespect drôlatique des autorités constituées. C'est de ce club que partirent les caricatures dont se rendit coupable le futur inventeur de la dynamo, et c'est encore le Club des Républicains qui, fidèle à une vieille tradition populaire, imagina un jour une parodie de justice dont la solennité bouffonne devait révolutionner tout le bourg.

Cette histoire mérite d'être contée, d'autant plus que Zénobe Gramme y joua un rôle caractéristique.

Comme de raison, le joyeux caractère de Zénobe, qui s'ajoutait à tant d'autres qualités, ne laissait pas indifférente la jeunesse féminine de la localité. Bien des demoiselles eussent accepté sans hésitation la faveur d'être choisies et d'entrer, au bras du jeune menuisier, dans l'honorable famille dont il était, à leurs yeux, le plus bel ornement. Il est clair que si Zénobe n'était pas pressé de se marier, il n'avait pas été sans s'apercevoir de l'attention flatteuse dont il était l'objet.

Un jour, il promit séparément à plusieurs jeunes filles de les conduire à la foire de Montenaeken. Le jour venu, elles devaient l'aller attendre dans un cabaret à une même heure déterminée. L'histoire prétend qu'elles y vinrent toutes. On se doute de leur dépit quand elles se trouvèrent en présence, et, surtout quand elles virent que le beau Zénobe leur faisait défaut. Plus d'une eût sans doute fait des vœux pour que la mésaventure restât secrète. Il n'y fallait pas songer, et au contraire convenait-il de s'unir pour tirer sans retard bonne vengeance de ce crime de lèse-galanterie. Elles se plaignirent à certains membres du Cercle des Républicains qui feignirent l'indignation la plus vive, et promirent solennellement de faire bonne et prompte justice.

En effet, Zénobe fut sommé de comparaître devant ses pairs, le dimanche suivant, après la messe, pour être bel et dûment jugé. Une estrade fut élevée sur la place du Marché, un tribunal s'y installa. Deux membres les plus distingués de la jeunesse du bourg, faisant l'office de gendarmes, allèrent quérir l'accusé et l'amenèrent devant ses juges. Une foule énorme entourait l'estrade. Le Président procéda avec gravité à un interrogatoire en règle. Zénobe se défendit plutôt mal ; c'est-à-dire, qu'à un embarras burlesque, ayant fait succéder un système de protestations et de réparties du plus haut comique, il ne parvint qu'à indisposer contre lui juges, greffier, ministère public et le reste. D'autant plus que la foule, amusée de cette scène inénarrable, prenait parti tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Le Président qui, à chaque instant, menaçait de mettre « à la porte » les délin-

quants (nous sommes sur une place publique), ne parvenait qu'à grand'peine à faire respecter la majesté du tribunal. Le Ministère public fulmina contre le pauvre Zénobe, qui fut littéralement abîmé sous ses périodes vengeresses. Son avocat (M. Adolphe Crabbé), doué d'une voix de stentor, dépensa un talent pulmonaire et oratoire tout à fait surhumain, que la postérité devait du reste consacrer : ayant pris pour la circonstance le nom d'un célèbre avocat de Liége, Me Forgeur, ce surnom lui resta. Il en fut de même du *Gréfi* et du *Présidint*. Bref, juges, avocats et public trouvèrent la plaisanterie si bonne qu'à la satisfaction générale le tribunal remit à huitaine le prononcé du jugement. Le dimanche suivant, la foule des curieux, comme bien l'on pense, fut encore plus nombreuse. Le « greffier » développa un immense rouleau de papier et, d'une voix grave et solennelle, débita un jugement interminablement motivé, qui condamnait Zénobe Gramme... à rester quinze jours chez lui !

L'histoire ne dit pas si cette mirifique décision fut appliquée à la lettre. Il est probable que le club des Républicains se fût considéré lui-même comme bien puni s'il avait dû se passer pendant quinze longues soirées de son lecteur et orateur distingué, le futur inventeur de la dynamo.

De pareilles aventures ne s'oublient pas. Aussi plus tard, le grand électricien aimait-il à se rappeler le joli bourg où il passa si joyeusement les premières années de son adolescence. Au cours de ses voyages en Belgique, il revint plusieurs fois à Hannut. Il y a environ vingt ans, il vint encore surprendre d'anciens amis, avec lesquels il fêta son retour à l'hôtel de l'endroit. Le bourgmestre d'alors, M. Degeneffe, voulut qu'il fût son hôte d'un jour. Gramme déclara qu'il serait revenu plus souvent à Hannut, si le bourg ne s'était transformé si rapidement : à présent, « il ne s'y revoyait plus », et il n'était plus reconnu que de trop rares personnes. Et c'est avec regret que l'ancien menuisier constatait ces changements...

De Hannut, la famille Gramme vint s'établir à Huy, où elle résida durant quelques années. L'Administration de cette ville avait fondé une « Ecole gratuite pour jeunes ouvriers » qui ne devait pas tarder à prendre le titre d'Ecole industrielle. Cet établissement attira l'attention de Zénobe qui s'y fit inscrire comme élève. Aux cours qui s'y donnaient le soir, il prit pour la lecture un goût particulier. On raconte que son patron voyait d'un mauvais œil qu'il perdît son temps à ces amusettes de monsieur. Le brave homme allait jusqu'à dire que s'il continuait « il ne ferait jamais rien de bon ». L'oncle de Zénobe, M. Gramme-Férir, négociant, n'était pas loin de partager la

même opinion, et il s'étonnait *in petto* que les parents du jeune homme ne parussent pas s'émouvoir des habitudes, si singulières à cette époque, que prenait ce simple ouvrier. Mais sa tante, qui appréciait le caractère doux et tranquille du jeune homme, estimait au contraire qu'il valait mieux « lire des livres » que d'aller au café. Et, en cachette, la bonne femme passait à Zénobe de l'argent pour acheter des livres.

La famille Gramme quitta Huy et vint habiter à Liége, rue du Vertbois, entre 1846 et 1851. En cette ville, Zénobe suivit assidument pendant deux années les cours de l'Ecole industrielle communale. Il y fit de bonnes études, et remporta des distinctions notables, spécialement aux examens de géométrie appliquée, de géométrie des courbes, et de mécanique. On a retrouvé ses cahiers et ses albums de cette époque : les notes d'écolier sont complètes et précises, et les dessins sont faits avec une exactitude, un soin et une minutie remarquables.

On s'est complu à répéter qu'à cette école, où l'on pratiquait des expériences élémentaires de physique alors connues, relatives à l'électricité, Zénobe fut frappé du mystère de la force inconnue. Il ne faut rien exagérer. Une chose certaine, c'est que déjà à cette époque, Gramme était hanté de l'idée des inventions. Il répétait sérieusement qu'un jour ou l'autre il inventerait quelque chose. Au reste, Gramme manifesta toujours une confiance pour ainsi dire illimitée en son ingéniosité naturelle : il n'était aucun travail, surtout s'il s'agissait de quelque combinaison à réaliser, qui n'excitât son amour-propre et dont il ne sortît, à force de réflexion et de tenacité tranquille.

Un de ses anciens compagnons de travail à l'atelier Perat, rue des Clarisses, racontait qu'aux heures de repos, Gramme employait tous ses instants à dessiner sur le bois et à réaliser des assemblages nouveaux. Il cherchait à perfectionner les outils usuels, en vue de leur assurer un rendement meilleur et une utilisation plus aisée. Les autres ouvriers s'amusaient de cette manie, tout en reconnaissant à Gramme des aptitudes extraordinaires.

C'est à Liége que Zénobe Gramme se maria. Il épousa une couturière, M[lle] Hortense Nysten, qui était restée veuve avec une fille. Celle-ci, que Zénobe aima comme son enfant, lui rendit largement cette affection. Au reste, le ménage vécut dans une union parfaite. Aux époques critiques de son existence, Gramme puisa dans le concours affectueux de ces deux femmes les forces qui lui étaient si nécessaires, et plus tard, quand la fortune lui sourit, il sut leur montrer quels trésors de reconnaissance leur dévouement obscur avait amassés dans son cœur.

En avril 1855, Gramme quitta Liége et alla à Bruxelles, espérant trouver en cette ville à s'occuper d'une manière plus profitable. Son espoir fut déçu. Il racontait plus tard, en plaisantant, qu'à cette époque il se livra à une expérience sur le minimum de subsistance indispensable à l'homme. En réalité, il en était forcément arrivé à vivre avec 40 centimes par jour. « L'expérience » dura assez longtemps, si l'on en juge par ses résultats : le futur inventeur faillit perdre la vue.

L'année suivante, il partit pour Paris, où il eut la chance de pouvoir exercer son métier avec un peu plus de succès. Il quitta l'atelier et s'établit à son compte — toujours comme rampiste.

En 1858, il combina une pompe à réaction et des machines à échauffer l'eau par le frottement. Ces tentatives n'aboutirent pas suivant son désir. Il les abandonna. Mais le désir d'inventer s'étant emparé de lui, il ne cessa de chercher, tout en continuant à exercer son métier.

Un jour, il rencontra par hasard un nommé Van Malderen, qu'il avait connu à Bruxelles, et qui était contre-maître à la Société « l'Alliance », vaste atelier où l'on construisait des appareils magnéto-électriques de Nollet, destinés à l'éclairage des phares. Cet ancien compagnon le fit entrer à « l'Alliance » comme ouvrier modeleur, et pour faire la partie menuiserie des machines en question.

Ce fut là, en réalité, son école technique. Frappé par les phénomènes de l'induction, il chercha à se les expliquer. Au cours de ses réflexions, il sentit, comme il l'a dit lui-même, que de ce côté il y avait quelque chose à faire. Il voulut comprendre, ce dont personne autour de lui ne se préoccupait. En quelques semaines, il arriva à connaître les machines Nollet, leur structure et leur fonctionnement, mieux que ses compagnons qui avaient travaillé chez Nollet même. C'est qu'en effet, en vertu d'une autorisation spéciale, il passait à l'atelier ses jours de congé, étudiant les aimants et cherchant à se rendre compte du principe de leur application.

Cette prétention du petit ouvrier, simple collaborateur à la construction, n'était pas jugée favorablement par certains de ses chefs. Mais Gramme passait outre. Plusieurs faits, cependant, le mirent en défiance, et il résolut de garder pour lui ses observations. Il sut, dans le silence et l'isolement, comme Pascal réinventant la géométrie, composer à son usage une théorie pour l'explication des phénomènes électriques.

Dès lors, il invente un ingénieux régulateur pour les lampes à arc. Peu après, il apporte quelques perfectionnements aux machines Nollet. Ses inventions ne font que susciter les sourires autour de lui.

Il veut en prouver la réalité, et montre les combinaisons qu'il a imaginées. Il démonte et remonte l'appareil. La défiance avec laquelle on accueille ses explications si claires le pique au vif. Il met alors quiconque au défi de reconstruire l'appareil. Les uns, les manuels, essayent sans y parvenir. Les autres, les intellectuels, ne se donnent pas la peine d'essayer. L'expérience est pour lui un trait de lumière. La mauvaise volonté à laquelle il se bute n'a d'autre cause que l'ignorance et l'insouciance surprenantes qui règnent autour lui. Il va alors de l'avant et propose à la Société de lui céder son invention moyennant certaines conditions. Le marché est refusé.

Il quitte alors la société « l'Alliance » et va se perfectionner chez Ruhmkorff et Bazin, et chez Disdéri.

En 1867, il prend un brevet pour plusieurs dispositifs de machines à courant alternatif. Mais, cette invention ne le satisfaisant pas, il continue à chercher.

Cette année marquera, non seulement dans la vie de Gramme, mais dans l'histoire des sciences. C'est alors que l'idée de sa célèbre machine ayant surgi dans son esprit, il décida de se consacrer tout entier à ses recherches. Il se procura le traité classique de Ganot dont il voulait faire une étude approfondie. Sa femme, se plaisant plus tard à rappeler les souvenirs de cette époque, racontait que Zénobe était tellement passionné en ses études qu'il emportait ce volume dans son lit.

Ayant constaté avec joie que ses conceptions personnelles étaient en rapport avec les travaux de Faraday, d'Ampère et de Franklin, Gramme puisa en son heureuse pénétration une foi nouvelle. Et, désormais certain d'aboutir, il commença ses expériences. Malgré son manque de ressources pécuniaires, il y consacra tous ses instants. Avec une plaque de gutta-percha, deux aimants, quelques kilogrammes de fil de cuivre, et une cuisine pour tout laboratoire, on voit le tenace ouvrier se mettre à l'œuvre obscurément, sans relâche, avec une conviction et une persévérance qu'admiraient en secret sa femme et sa fille.

Le dévouement de ces êtres modestes n'eut d'égale que leur confiance en l'intelligence et l'ingéniosité de l'homme qui devait révolutionner l'industrie. Travaillant, elles aussi, sans relâche, et de cœur joyeux pour sa gloire, elles suppléèrent interminablement par leur labeur modeste aux ressources qui leur étaient jusque-là venues du chef de la famille.

Les efforts de l'inventeur furent enfin couronnés de succès. La joie des siens fut immense. Mais on n'était nulle part. Il fallait intéresser à l'œuvre quelque capitaliste capable de lui donner son essor. Aussi le secret fut-il jalousement gardé.

Pour bien comprendre l'originalité et la valeur de l'invention nouvelle, il faut se rappeler que ce qui retarda, pendant de longues années, l'utilisation pratique de l'électricité, ce fut la difficulté de produire régulièrement et économiquement des courants de grande intensité. Les applications électriques étaient ainsi limitées aux signaux télégraphiques et aux dépôts métalliques. Cela ne veut pas dire que ces premières étapes industrielles aient été sans importance : la télégraphie terrestre, la télégraphie sous-marine et l'argenture donnèrent, au contraire, presque immédiatement des résultats ; mais elles ne mirent en action que des courants irréguliers et relativement faibles, et furent longtemps monopolisées entre les mains d'un très petit nombre de personnes.



Mme H. GRAMME-NYSTEN.

Les choses en étaient là, quand Gramme, réalisant ce qu'il avait annoncé plusieurs années auparavant, combine et construit de ses propres mains une machine rustique, laquelle, sous un volume des plus restreints, produisait des courants continus très puissants et très réguliers.

Or, l'invention de Gramme était si étonnante, si inattendue, que le problème, s'il avait été posé, eût passé pour insoluble. Aussi, n'est-il pas étonnant, à première vue, que certaines personnes se soient refusées de croire à sa réalité.

Nous en sommes à une période particulièrement intéressante dans la vie de Gramme. Il s'agissait pour lui, simple ouvrier tenant en main l'une des plus merveilleuses inventions du génie humain, de séduire des hommes de science et des hommes d'affaires, gens réputés sérieux, bien placés les uns et les autres pour condamner les rêveries d'un esprit malade. C'est peu de dire, cependant, que Gramme se buta à l'incompréhension des uns et au dédain des autres. Celui qui dira, quand le moment sera venu, les péripéties de cette chasse à l'homme et aux capitaux fera plus pour la gloire de l'inventeur, que cette découverte elle-même n'a fait pour sa fortune.

La correspondance de Gramme et son journal témoignent des difficultés multiples qu'il eut alors à surmonter. Sans se laisser abattre un seul instant par le découragement, sans se départir de son calme,

et même de la gaîté qui était le réconfort des siens, il fit preuve, au cours de recherches, de démarches, de négociations laborieuses, ingrates et longtemps décevantes, d'une énergie morale inébranlable, d'une patience et d'une ténacité à toute épreuve — mais surtout d'une discrétion admirable envers les deux femmes qui, humblement, péniblement, travaillaient sans répit pour lui donner du pain.

Une anecdote en dira long sur la prudence que Gramme en était venu à s'imposer, et aussi sur la sérénité extraordinaire de cet homme au cours de la période la plus tourmentée de son existence.

Le jour où un visiteur bénévole se présenta enfin chez Gramme pour voir la merveilleuse machine qu'il appelait sa « magneto », il fut introduit dans une cuisine, élevée pour la circonstance au rang de salon de réception. Là, il dut d'abord se prêter à une conversation que le malicieux ouvrier faisait traîner en longueur, cherchant en vain des yeux, à la dérobée, quelque trace de la fameuse machine. L'inventeur s'amusait à lui en détailler les mérites, mais sans toujours la découvrir. Finalement, il lui dit : « Vous cherchez ma machine. Elle est ici, elle est sous la table, bien cachée sous les pans de cette nappe. Et ces fils que vous voyez par dessus y tiennent et en dépendent. » D'un geste mystérieux, fait alors sous la table, il actionne l'appareil, et soudain l'étincelle électrique fulgure aux yeux émerveillés du spectateur...

La machine dont il s'agissait alors et dont le brevet fut pris le 22 novembre 1869 offrait, dans sa disposition la plus simple, l'aspect d'un fer à cheval, entre les pôles duquel tournait, au moyen d'un système d'engrenage, un anneau de fer doux — l'anneau Gramme — entouré d'une hélice en fils de cuivre; deux axes de cuivre rouge jouaient le rôle de frotteurs servant de collecteurs aux courants induits.

Cet appareil, si simple, contenait déjà virtuellement, en raison de son principe même, toutes les applications qu'on en a faites depuis à l'industrie, à la galvanoplastie, à la traction et au transport de la force à distance.

Néanmoins Gramme entendait ne devoir qu'à lui-même la forme définitive et les applications directes de sa machine. Il se remet au travail, dans le silence de son modeste logis. Entretemps, la guerre, l'invasion. L'inventeur aboutit enfin. Ses plans sont dressés, faits par lui-même, dans une notation si claire que le premier venu les aurait déchiffrés.

Alors, il se décide à obéir aux supplications de sa femme et de sa fille, et à quitter la France. Le train l'amène à Arlon, chez sa

sœur. Sauvé. Hélas ! quel n'est pas son désespoir. Les plans, les dessins de son merveilleux appareil sont restés dans le train. Ils sont perdus et avec eux, la fortune qu'il rêvait pour les siens, pour les êtres chéris dont le dévouement et l'abnégation risquent ainsi de rester sans récompense.

Il fait télégraphier dans toutes les directions. Il passe des heures anxieuses dans une attente désespérée. Enfin, la réponse vient. Le précieux rouleau de papiers était tombé entre les mains d'une dame qui le renvoyait par le courrier suivant.



Zénobe GRAMME.

L'émotion avait été tellement grande qu'en revoyant ses papiers et ses griffonnages, cet être d'un courage surhumain pleura comme un enfant... [1]

Rentré à Paris, il reprend ses travaux, et nous le voyons successivement inventer et construire sa machine à quatre pôles ; en 1872, la première machine industrielle pour la galvanoplastie ; en 1873, la première machine industrielle pour l'éclairage ; en 1874, la machine appelée type normal ou d'atelier, qui a été construite et appliquée par lui. Enfin, de 1874 à 1885, il continue à inventer, à perfectionner et à appliquer, comme en vertu d'une fonction régulière et incessante...

* * *

Les inventions de Zénobe Gramme lui valurent de justes distinctions. Indépendamment des Grands prix qu'il remporta à l'Exposition universelle de Paris en 1878 et à l'Exposition internationale d'électricité en 1881, le Gouvernement français le nomma Chevalier, puis Officier de la Légion d'Honneur, lui décerna une récompense nationale de 20.000 francs, puis le prix Volta de 50.000 francs, qui n'avait plus été décerné depuis Ruhmkorff.

Le 27 mars 1898, le Comité international de l'Exposition de Bruxelles, où triomphèrent naturellement encore les machines

(1) Dans un mur de l'Ecole normale d'Arlon figure une plaque commémorative indiquant une date à laquelle Gramme aurait, en cette maison, pendant la guerre, inventé sa dynamo. Comme on le voit, cette inscription est erronée : la dynamo n'a été inventée ni à cette date, ni à Arlon, mais précédemment à Paris.

Gramme, organisa en l'honneur de notre génial compatriote une manifestation solennelle, à l'occasion de laquelle Gramme fut décoré du Grand Cordon de l'Ordre de Léopold.

A cette manifestation, présidée par M. Montéfiore-Levy, sénateur, créateur et bienfaiteur de l'Institut électro-technique de Liége, assistaient notamment M. Mascart, membre de l'Institut de France, et d'autres délégués officiels français ; M. Nyssens, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique ; le Collége échevinal de Bruxelles en uniforme, et un grand nombre de sommités scientifiques et industrielles. On y remarquait la présence du prince Roland Bonaparte, à titre d'ami de la science et de président d'une société française d'électricité. Dans cette nombreuse réunion de personnages en habits brodés et chamarrés, on constatait la présence d'un assistant mis simplement en redingote sans décoration. C'était le héros de la fête. On l'obligea bien vite à se parer du Grand Cordon qui venait de lui être décerné par le Roi...

Au nom des électriciens, le Comité remit à Zénobe Gramme une médaille commémorative gravée par Chaplain. Des discours éloquents lui furent adressés de toutes parts. A la fin, Zénobe Gramme répondit, avec une profonde émotion, ces simples paroles : « Je n'ai pas l'élocution facile, mais je remercie tout le monde de tout mon cœur. »

Parlant plus tard de cette manifestation à laquelle s'étaient associés le Gouvernement de son pays et tous les groupes d'électriciens du monde, Gramme avouait qu'elle l'avait profondément ému ; mais il ajoutait spirituellement qu'il eût tout de même préféré ne pas en être...

En effet, l'illustre inventeur était resté tel que l'on avait connu le petit menuisier modeleur d'autrefois. Simple sans rusticité, modeste sans humilité, il ne supportait le décorum que par nécessité, et il essayait toujours de s'y soustraire.

Sa manière de vivre était encore tout-à-fait bourgeoise, d'une régularité exemplaire. Comme autrefois, il partait à heure fixe pour le travail, il rentrait pour dîner et ne sortait plus. Très sobre, son ordinaire était simple, et il affectionnait les vieux plats du pays. Le langage familier de la maison était resté le wallon. Autant en société sa réserve était grande, autant à table, en famille ou avec des amis, son caractère jovial se déliait : il aimait à rappeler ses farces de jeunesse, il lançait des boutades, d'un esprit du reste très fin. Une de ses habitudes était de faire mousser les conversations en prenant très sérieusement le contrepied des opinions émises devant lui : il

discutait avec une telle adresse qu'on se laissait toujours prendre à cet artifice. C'était avec un bon gros rire qu'il avouait au dernier moment sa plaisanterie, et il le faisait avec une telle bonne grâce qu'il était impossible de lui garder rancune.

Gramme aimait à revenir au pays wallon, faire visite à des parents et amis établis à Arlon, à Huy, à Liége. On sait que malgré toutes les sollicitations, il refusa toujours l'honneur de la naturalisation en France. Il voulut rester officiellement belge, comme il resta wallon de cœur. Ainsi qu'on l'a dit plus haut, il retourna plusieurs fois à Hannut, et il écrivit souvent à des amis qu'il y avait conservés et auxquels il portait une affection particulière. De nombreuses lettres d'amitié sont encore en possession de ces personnes. Quand la fortune sourit à Gramme, il ne les oublia pas ; elles se trouvèrent à un certain moment dans une situation critique, et bien souvent il leur envoya des dons en argent.

La générosité de Gramme se marqua du reste en de nombreuses circonstances. Arrivé à une brillante situation de fortune, les goûts modestes des siens lui permirent de faire largement le bien autour de lui. Il répétait souvent que ses revenus l'embarrassaient. Déjà son prix de 50.000 francs fut partagé équitablement entre tous ses parents. Un jour qu'il se promenait avec une jeune personne de sa famille, celle-ci aperçut à terre une pièce de deux francs. D'un mouvement instinctif, elle voulut se baisser. Mais Gramme, qui avait vu la pièce, arrêta le geste et dit à la jeune fille : « Laisse cela, il se trouvera bien un plus pauvre que nous qui profitera de cette trouvaille ». Et, comme la jeune fille se montrait un peu confuse, il lui fit accepter, à titre de dédommagement, comme il disait par agacerie, une indemnité largement disproportionnée avec le sacrifice illusoire qu'il venait de lui imposer.

Le caractère affectueux et la douceur de Zénobe Gramme s'accomodaient particulièrement de la société des femmes et des enfants. On sait qu'il fut un père, un mari, un oncle plein de bonté et de générosité délicate. On connaît moins son affectueuse reconnaissance pour la compagne de sa vie, et la déférence avec laquelle il la considérait. C'est par lui-même, et du reste malgré elle, que tant de personnes ont connu l'admirable abnégation dont elle a fait preuve, et sa fille avec elle, aux temps où, tout à ses recherches, Gramme avait abandonné complètement l'exercice de sa profession. De tout temps les deux femmes eurent place au conseil, chaque fois que se présentait une question intéressant la famille. Conformément à une ancienne habitude, et, du reste, à une vieille tradition wallonne, ce fut madame Gramme qui, jusqu'à sa fin, tint la bourse et eut la

garde des fonds. Comme le chef de la famille recevait l'argent, comme il le lui remettait. Il en redemandait suivant ses besoins, et tout était dit. A cet égard, il n'en alla pas autrement dans la maison du millionnaire au budget nécessairement étendu, qu'autrefois dans l'humble appartement du petit menuisier où l'on faisait, comme on dit, les comptes sur ses dix doigts. Pareils détails de ménage sont naturellement peu connus, et c'est heureux, car la confiance et la générosité réciproques des deux époux n'eussent peut-être pas suffi à excuser, aux yeux du monde, la naïveté de Zénobe Gramme !...

Durant sa longue maladie, madame Gramme, dont l'état réclamait des soins pénibles et assidus, fut admirablement servie par son mari, qui, sans jamais admettre la suppléance ou l'aide d'une autre personne, remplit jusqu'au dernier moment auprès d'elle les tâches qu'il s'était réservées. Il soigna le pauvre corps de la malade comme il avait choyé son cœur — discrètement et avec une délicatesse attendrie.

Il eut la douleur de perdre sa vaillante et dévouée compagne le 1er janvier 1890. On conçoit que cette perte fut vivement ressentie.

Pour un homme dont toute la vie s'orientait vers le foyer, le veuvage, cependant, devait être particulièrement pénible. Ce cœur admirable, d'une tendresse toujours jeune et si intimement expansive, était à jamais accessible au charme moral de la femme, à sa douceur, à sa bonté.

La seconde épouse de Gramme, qui lui avait voué les trésors d'une affection délicate et reconnaissante, a su prouver qu'elle s'intéresse à sa gloire comme elle vénère son souvenir.

Le génial inventeur s'éteignit presque subitement le 20 janvier 1901, à Bois-Colombes, près de Paris, où il avait son domicile. Il était âgé de près de soixante quinze ans.

*
* *

On a dit et répété que Gramme, à l'époque où il a inventé sa dynamo, était « un petit menuisier presque illettré », « qu'à trente ans, il savait tout au plus lire et un peu écrire », et qu'à la fin de sa vie laborieuse, il n'était pas beaucoup plus instruit qu'au temps de son adolescence. C'est une erreur. Nous savons que Gramme était dans son métier, un excellent spécialiste ; et, s'il ne faut pas exagérer le succès de ses études primaires, on ne doit pas non plus perdre de vue les distinctions qu'il remporta dans les écoles d'adultes. Le reste de ce qui lui fut nécessaire pour concevoir et raisonner ses inventions, il l'acquit de la manière la plus sûre, c'est-

à-dire par lui-même, par l'étude pratique, personnelle, et par la lecture.

Certes les personnes qui jugent les autres sur l'orthographe ont eu toute latitude de se faire une opinion peu favorable sur l'instruction matérielle d'un homme qui ne s'est pas prodigué dans ce qu'on appelle le monde. Mais elles eussent été étonnées de voir Gramme lui-même plaisanter avec les lettrés de sa famille sur pareille marque d'infériorité. L'accent de terroir un peu traînant, qu'il manifestait parfois de façon assez sensible, était évidemment incapable d'atteindre la correction grammaticale de son langage; et cet accent n'a certainement empêché personne de goûter l'agrément d'une conversation aisée, variée, et spirituelle. En réalité, tous ceux qui ont bien connu Gramme, ou qui ont eu souvent l'occasion de converser avec lui, rendent hommage, non seulement à sa brillante intelligence, mais à la variété de ses connaissances, et au sens très fin avec lequel il jugeait de longue date les hommes et les choses.

Quant au reste, Gramme n'eut jamais besoin, comme on l'a dit, de refaire des études élémentaires, notamment en ce qui concerne les mathématiques. Placé à la tête d'un important établissement industriel pour la construction des machines-Gramme, tous les modèles sortis de ses ateliers ont été construits sur ses indications détaillées, sur ses plans et suivant ses calculs. Chose curieuse, il résolvait les constantes de tous ces appareils avec les quatre opérations de l'arithmétique, alors que des ingénieurs se fussent cru obligés de recourir aux mathématiques supérieures. Inutile de dire que les calculs de Gramme étaient toujours faits sans erreur.

Travailleur infatigable et méthodique, chercheur persévérant, esprit original et pénétrant, Gramme n'a cessé jusqu'à son dernier jour de se livrer à des observations, à des études personnelles sur cette science de l'électricité au progrès de laquelle ses inventions ont donné un si merveilleux essort. Il consignait au fur et à mesure dans des notes le résultat de ses recherches.

Son journal qui, nous l'espérons, sera un jour publié, jettera une vive lumière sur des détails de sa vie que nous laissons volontairement dans l'ombre.

* * *

M. A. Duponchel, qui, récemment, dans des articles généreux que nous aurons l'occasion de citer plus loin, a attiré d'une manière presque violente l'attention publique sur l'inventeur trop oublié, rappelle que Gramme vivait à Paris tout-à-fait ignoré. Le savant

Bertrand, dans son rapport à l'Institut sur le prix Volta, disait déjà qu'il vivait si retiré qu'on avait mis parfois son existence en doute. Le nom de « machine Gramme » paraissait une formule commerciale n'ayant rien de personnel, quelque chose de comparable à l'actuel « Sunlight-Savon », que tout le monde connaît sans chercher à le traduire. Le nom de Gramme est si peu connu que le *Larousse*, à l'article Dynamo, ne le cite même pas ! Se figure-t-on un article sur la machine à vapeur où Watt ne serait pas mentionné ?

Gramme, il est vrai, se plaisait dans son obscurité. M. Duponchel rapporte le témoignage d'un de ses amis qui « ayant été fortuitement mis en rapport avec Gramme, chercha à le questionner sur la nature des inductions qui avaient pu le guider dans ses recherches, et n'en tira que des réponses vagues et échappatoires, permettant de se demander si Gramme avait jamais poursuivi autre chose qu'un résultat industriel et commercial par des essais empiriques ». L'auteur conteste avec raison cette conclusion. Nous savons, quant à nous, que dès l'époque où Gramme inventait sa dynamo, il se rendait parfaitement compte des conséquences sociales de son invention. On en a trouvé la preuve dans son journal, où l'ouvrier, non seulement tenait note de ses observations, mais fixait avec précision le résultat de ses réflexions. Avec une lucidité incroyable, il prévoyait les diverses applications qu'il a lui-même réalisées depuis, et les immenses avantages qu'elles devaient apporter à l'industrie. On y trouve encore des paroles véritablement prophétiques sur l'avenir de la science électrique. Dès les premières pages de son journal, Gramme manifeste déjà des intentions qu'il n'a réalisées que beaucoup plus tard, et il prévoit notamment le transport de la force à distance qu'il devait être le seul à concevoir et à réaliser.

Bien loin de se trouver en présence, chez ce petit menuisier de « l'Alliance », d'un empirique plus ou moins prétentieux et extraordinairement heureux, on a affaire à un précurseur dont l'intelligence lucide a été servie par une volonté indéfectible.

M. Duponchel, ignorant presque tout de la vie de Gramme, recherche loyalement et avec pénétration à déduire des faits qu'il connaît certaines conclusions. Il se demande quels peuvent être les motifs de la réserve et de l'isolement dans lesquels se cantonnait le grand inventeur. Loin de conclure, comme tant d'autres, à une modestie relative, justifiée en apparence par une prétendue infériorité intellectuelle, l'auteur préfère croire à un état d'âme comparable à la misanthropie de certains grands hommes. M. Duponchel en découvre la cause non-seulement dans les privations et les sacrifices que Gramme a dû s'imposer, mais aussi dans un autre ordre de

difficultés, qui tiennent à l'état d'esprit où l'inventeur trouva ses contemporains à l'époque où il voulut réaliser ses idées. « Plus tard, dit-il, Gramme dut trouver étrange qu'on cherchât à expliquer sa machine en la présentant en quelque sorte comme une conséquence nécessaire des principes théoriques en vertu desquels on l'avait préalablement déclarée impossible ».

Il ne nous appartient pas de justifier par le détail ce que ces suppositions de M. Duponchel peuvent avoir de juste. Cela sera fait à son heure. Mais on peut conclure avec lui que Gramme ne fut ni un être plein d'humilité, comme d'aucuns paraissent le croire, ni un misanthrope hargneux, uniquement préoccupé de questions de lucre, mais « un travailleur désabusé qui s'aperçoit tout à coup, lorsqu'il a acquis la possession d'une fortune qui le rend indépendant, qu'il n'a rien de ce qu'il faut pour en user largement, et ne leur demande qu'une chose, les ressources matérielles nécessaires pour assurer, tel qu'il le comprend, son bonheur relatif, et celui du très petit nombre de ceux qui lui ont réellement prêté un concours sympathique, et qu'il a choisis pour les associer à la vie intime et fermée qui désormais sera la sienne ».

Zénobe Gramme, en effet, a dû apprécier particulièrement la valeur de l'affection féminine, depuis le jour où, aux moments tragiques de sa vie d'inventeur pauvre et génial, il a vu que l'appui moral des hommes persistait à lui manquer, et que leur appui matériel lui était marchandé.

L'isolement dans lequel il a vécu, hors du monde où, en raison de sa situation acquise, il avait largement ses entrées, était parfaitement volontaire et délibéré. Il n'avait pu oublier que si, à certains moments difficiles de sa vie, son courage avait pu faiblir, si son âme avait pu s'ulcérer, c'est dans des affections intimes qu'il aurait trouvé la consolation et le réconfort comme il y a effectivement trouvé aide et secours matériels. Si, plus tard, il étendit quelque peu le cercle de ses relations, c'est encore en raison de sentiments qu'il savait également naturels et sincères. En continuant à vivre avec ceux et pour ceux qui méritaient vraiment les trésors de son affection, il a agi en philosophe pratique et avisé.

La vie de Gramme n'est donc pas seulement digne d'admiration en raison d'un génie extraordinaire et de services rendus. Elle l'est encore par sa moralité aussi élevée qu'harmonieuse.

Gramme ne jouit guère des biens de la fortune que grâce à l'exercice désormais facile de sa générosité ingénieuse. Il fut heureux par cela encore, et toujours par sa volonté de l'être, qui lui dicta ses préférences pour la vie simple, et un choix scrupuleux et restreint d'affections réelles.

Dans les aspects si divers de sa force morale et jusqu'en les manifestations les plus intimes de sa sensibilité, il lègue aux hommes un mémorable exemple, dont la contemplation ne fera que grandir le respect dû à son génie.

O. COLSON.

OPINIONS

Si le XIXe siècle a été surtout le siècle de la vapeur et de la locomotive, le XXe siècle sera bien plus encore celui de l'électricité et de la dynamo-Gramme. Je ne connais rien dans le passé, je n'entrevois rien dans l'avenir qui puisse lui être comparé, pas même la machine à vapeur, que la machine de Gramme a déjà complétée ou transformée, en attendant qu'elle la remplace dans les applications les plus importantes. Il y a d'ailleurs une très grande différence entre les deux engins : l'un étant une œuvre collective, l'autre essentiellement individuelle. Par quelles transformations successives, en effet, n'a pas dû passer la marmite légendaire de Papin pour devenir la locomotive, dont le type incessamment perfectionné se reproduit dans toutes nos expositions industrielles ! Entre tant d'intermédiaires, quel nom propre pourrait particulièrement s'appliquer à cet appareil ? Rien de semblable pour la machine de Gramme ; telle qu'il l'a produite le premier jour, telle est, sauf une plus grande échelle de proportions et quelques détails insignifiants, la dynamo qui fonctionne aujourd'hui dans nos tramways, comme dans ces gigantesques établissements industriels qui, en Europe comme en Amérique, utilisent déjà les grandes chutes d'eau naturelles, en attendant le jour plus ou moins prochain, mais qui viendra infailliblement à son heure, où l'aménagement normal et la mise en réserve de nos eaux torrentielles en aura multiplié le nombre et accusé la puissance.

Il ne s'agit pas ici d'une de ces découvertes banales dont le germe est en quelque sorte dans l'air, qui doivent nécessairement se produire à leur heure : conséquence forcée de l'enchevêtrement d'une série de faits connus, posant un problème bien défini, dont la solution cherchée de toutes parts ne peut manquer de donner lieu à des compétitions de priorité entre ceux qui simultanément peuvent avoir trouvé cette solution. Rien de tel ne s'est passé pour la découverte de Gramme. Les faits dont il s'est servi existaient depuis longtemps à l'état de matériaux informes sans aucun rattachement apparent ; il a su les assembler avec une force nouvelle, à laquelle nul n'avait songé avant lui. Là est bien l'originalité de la découverte de Gramme, qui lui appartient en entier, dont nul n'a jamais songé à lui disputer le mérite, qui aurait dû assurer à tout jamais sa gloire, et qui ne lui a valu qu'indifférence et oubli poussé à tel point que parmi les millions d'hommes de tout rang, de tout état qui s'entassent journellement dans les tramways de nos grandes villes, il n'en est peut-être pas un sur dix mille

qui, si on lui demandait le nom de l'inventeur de ce nouveau mode de locomotion, pourrait articuler celui de Gramme.

On ne voit parfois dans la dynamo qu'un engin spécial tel que le trolley ou le téléphone, tandis qu'il s'agit de la solution du problème de la pierre philosophale, réputé comme insoluble, et qui se trouve résolu en fait, dans son application la plus utile par la transmutation, non de la matière inerte, mais, ce qui est beaucoup plus important, du principe essentiel de l'activité qui est en cette matière, de l'énergie par laquelle elle manifeste ses effets.

L'usage du trolley, du téléphone, restera toujours limité à une affectation particulière. Celui de la dynamo ne saurait l'être : il englobera peu à peu tout ce qui se rattache au développement de l'énergie dans le monde physique, aussi bien avec sa forme intra-atomique d'électricité réglant l'association et la dissociation molléculaires, que dans sa forme externe de force motrice usuelle adaptée à tous les usages industriels : d'un côté la génération de la chaleur et de la lumière, la synthèse chimique comprenant la métallurgie et la production directe de la majeure partie des substances organiques, alimentaires ou autres ; d'autre part, tout ce qui se rattache aux voies de transport et à la mise en jeu de l'outillage industriel et agronomique.

Sous toutes ces formes, la vie sociale de l'homme dans l'avenir se rattachera de plus en plus à la découverte de Gramme, et c'est à ce point de vue surtout que cette découverte n'appartient pas à telle ou telle race ou nationalité plutôt qu'à telle autre, mais ne relève que de l'humanité tout entière.

Quand, remontant aux origines de son passé, l'homme ne comptera plus par dizaines, mais par centaines de siècles évanouis, dans le fourmillement de tant de célébrités éphémères qui se seront confondues dans une vague poussière, l'humanité verra survivre quelques noms estompés par le temps, auréolés par la distance, qui lui rappelleront, sous forme de mythes légendaires, les grandes étapes de sa vieille histoire. Alors, de même que le mythe de Prométhée a symbolisé l'invention du feu, de même se formera peut-être un mythe rappelant la transmutation de l'énergie, le principe vital autour duquel se coordonnera la réorganisation de notre monde physique. Si dans la cosmogonie de cet avenir lointain on veut personnifier ce mythe, il ne sera guère possible de le faire sans un autre nom que celui de Gramme !

A. Duponchel, dans *Revue Scientifique* (revue rose) nos des 8 juin et 25 juillet 1903.

Le nom de Zénoble Gramme, écrit M. Paul Janson, éveille en moi d'anciens et bons souvenirs que je veux remémorer. Et il raconte que, se trouvant à Paris en 1881, lors de l'Exposition de l'Electricité, il fut frappé du spectacle, aussi nouveau qu'étonnant, de la grande salle où étaient installées un grand nombre de dynamos alimentant les lampes électriques. La petite dimension de ces puissants appareils était un sujet d'admiration et d'étonnement. M. Janson aborda un des commissaires de l'Exposition et

lui demanda des renseignements. Celui-ci lui répondit en le présentant à Gramme qui, mieux que personne, pouvait satisfaire son désir.

« Je fus donc, continue M. Janson, présenté à M. Gramme et au premier abord, je fus frappé par sa physionomie intelligente et méditative et son attitude modeste qui rappelait sans doute l'ouvrier menuisier d'autrefois. J'étais absolument convaincu qu'il devait être Américain, supposant, je ne sais vraiment pourquoi, *a priori*, que l'Amérique seule était capable de produire dans le domaine de la mécanique et de l'électricité un innovateur de cette envergure.

» A peine la conversation était-elle commencée qu'à ma grande surprise et, je dois le dire, avec plaisir, je surpris dans sa langue un peu fruste des signes irrécusables de l'accent du pays de Liége et à brûle-pourpoint, subitement persuadé qu'il était mon compatriote, je lui dis : *Vos estez d'Lîdje*. Et lui de me répondre avec cette joie que procure le rappel du patois de l'enfance : *Oyé !* L'Américain que j'avais imaginé s'était évanoui et j'étais bel et bien en présence d'un compatriote. J'en fus véritablement heureux ».

Après avoir expliqué le fonctionnement de sa machine, Gramme montra à M. Janson qu'elle réalisait la transformation du mouvement en électricité, puis de celle-ci en lumière, car à ce moment, c'était surtout de la lumière qu'elle produisait. Il conduisit alors son compatriote dans une salle adjacente et lui montra un wagon circulant sur des rails sans moteur visible, sur une distance d'environ 200 m. On devine l'étonnement admiratif que suscitait le spectacle nouveau et merveilleux de ce véhicule en mouvement que n'actionnait ni la force humaine, ni la force animale, ni celle de la vapeur, les seules alors connues.

« Gramme m'expliqua alors que le but qu'il poursuivait en ce moment était de transporter la force électrique à distance et qu'il avait installé dans cette salle une application rudimentaire de sa découverte. On sait que depuis, de concert avec M. Fontaine, il fit de nombreuses expériences dans ce sens et parvint à obtenir les résultats que nous considérons aujourd'hui comme une chose des plus simples et des plus naturelles.

» Poursuivant ses explications, il me fit observer qu'il fallait une force pour produire le mouvement rotatoire de son anneau ; que cette force pouvait être soit la vapeur, soit l'air comprimé, soit le gaz, soit l'eau, et il me dit à ce propos : « J'arriverai à transporter la force des chutes d'eau de la » base des montagnes à leur sommet ».

C'était ce qui depuis est devenu la houille blanche. Aujourd'hui le miracle est accompli.

Paul Janson, dans *le Ralliement*, de Bruxelles,
numéro du 5 août 1903.

Le cas de l'inventeur de la dynamo prouve — combien éloquemment ! — que notre terre wallonne produit des novateurs dans le domaine scientifique, comme elle produit des peintres et des écrivains, quoi qu'en aient dit

ceux qui lui concèdent l'honneur exclusif d'avoir donné le jour à un certain nombre de musiciens de génie.

Nous avons des savants aussi, qui sont, en physique, en chimie, des découvreurs. Les noms de Gramme, de Solvay, de Somzé viennent tout de suite aux lèvres, et aussi celui de ce Rennequin Sualem, qui trouva, *tot tûsant*, comme il disait, le secret de cette merveilleuse machine de Marly, grâce à laquelle les eaux de Versailles combinèrent leurs jeux pour l'enchantement du Roi-Soleil. Rappelez-vous l'article de M. Paul Janson reproduit dans nos colonnes : Gramme n'y apparaît-il pas, avec son humilité méditative, comme un descendant intellectuel de ce patient chercheur wallon qui confondit les beaux esprits du grand siècle? (1)

Leur double effort fait justice de la sentence qui voudrait dénier tout esprit de suite aux enfants du pays mosan. Est-il un domaine ou la ténacité dans la recherche est aussi indispensable que celui dans lequel ils ont triomphé ? L'observation, la lente réflexion silencieuse leur ont valu des résultats que nul n'avait obtenus avant eux. Et pourtant, imaginez l'ingénuité de leurs débuts, voyez comme ils étaient livrés à eux-mêmes, et vous considérerez, dès lors, l'exceptionnelle somme de persévérante volonté que supposent leurs découvertes. Aussi bien, on trouverait dans la vie de nos artistes mille arguments prouvant qu'ils ne sont pas, eux non plus, dénués de l'esprit de suite, mais notre exemple, d'être choisi dans le monde scientifique, prend un caractère particulièrement péremptoire.

Tenace et modeste, Gramme s'attesta encore foncièrement wallon par ce dédain de la richesse que nous retrouvons invariablement chez tous les grands caractères dont s'honorent nos annales, cependant que la masse elle-même luttait toujours pour quelque idée émancipatrice, alors qu'ailleurs les seuls intérêts provoquaient les mouvements populaires.

Mais s'il était peu préoccupé d'amasser, il avait, avec la simplicité de ses mœurs, gardé le culte fervent de ses origines, et cela encore est une des marques les plus profondes et les plus émouvantes de notre race. Exilé à Paris, vous savez avec quelle joie il fraternisait, dans le plus pur idiome natal, avec un compatriote inespéré. Celui-là aussi aurait revendiqué en toute occasion sa qualité de Wallon, avec intransigeance, avec orgueil, comme le doux chantre des *Béatitudes*, qui signait ses compositions César-

(1) [L'anecdote, souvent répétée, est celle-ci. Louis XIV, émerveillé de voir la machine de Marly, demanda à l'inventeur, le Liégeois Rennequin Sualem, comment il avait pu imaginer cette merveille. L'ouvrier ne trouva à répondre que ce mot : *tot tûsant* (en réfléchissant).

Coïncidence curieuse, qu'ignorait notre collaborateur, et qui nous fut signalée récemment. Le caractère méditatif de Gramme avait donné lieu, en famille, à une sorte de dicton, qui revenait souvent dans la conversation. Il datait de l'époque où Gramme travaillait à ses inventions. Parfois sa femme, ayant besoin de son aide et sachant que souvent il passait son temps à réfléchir au lieu de laborer, s'enquérait d'abord s'il n'était pas occupé à son établi. Elle lui demandait : *Zénobe, qui fez-ve don ?* Et le plus souvent, Zénobe surpris dans ses rêveries, répondait en souriant : *Dji tûse, Hortense*. Le mot avait passé en proverbe dans la famille et, quand on constatait chez l'un ou chez l'autre une distraction quelconque, on répétait par facétie : *Dji tûse, Hortense.* — O. C.]

Auguste Franck, *de Liège*, comme tel de nos peintres du xviiie siècle, sur ses pittoresques toiles que l'on voit au Musée, inscrivait ce paraphe : L. Defrance, *de Liège*...

La patrie wallonne est de celles dont on se rappelle le charme avec une fierté attendrie. Le grand physicien nous le montre à son tour, et ce nous est une raison de plus de célébrer une haute mémoire qui nous est si fraternelle.

Charles Delchevalerie dans *L'Express*, numéro du 2 octobre 1903.





Chronique Wallonne [1]

BULLETINS ET ANNALES :

Rectification. — Dans son dernier n°, p. 252, WALLONIA a signalé un article de M. Joseph DESTRÉE dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, où ce savant restitue au sculpteur Renier de Huy l'œuvre des célèbres fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liége, trop longtemps attribués au fabuleux Lambert Patras. Précédemment, p. 233, nous avions annoncé d'après un journal la communication de la même découverte faite par M. Godefroid KURTH à l'Académie de Belgique. Dans notre second article p. 252, nous attribuions à M. Joseph DESTRÉE, par ordre chronologique, la priorité de cette découverte.

Il y a erreur. Le mémoire de M. KURTH a paru entretemps [2]. Il ne doit rien à M. DESTRÉE.

En effet, comme l'indique son avant-propos, c'est en 1892, c'est-à-dire il y a onze ans, que M. KURTH a fait connaître le nom de Renier de Huy et son droit de paternité sur les fonts baptismaux de Saint-Barthélemy. La *Chronique de 1402*, où il a découvert le renseignement, était alors inédite, et c'est sous sa direction qu'elle a été publiée depuis, par son ancien élève M. Bacha. Dans la BIOGRAPHIE NATIONALE, article *Patras*, M. le baron de CHESTRET DE HANEFFE a reconnu aussi, il y a deux ans, les droits de Renier sur le chef-d'œuvre en question. M. DESTRÉE arrive donc après M. KURTH, ce qui ne diminue en rien, du reste, l'utilité de sa communication à la *Société* francaise.

L'entrefilet de WALLONIA, résolvant erronément la question de priorité, ajoute que c'est la découverte de M. DESTRÉE que M. le professeur KURTH a communiquée à l'Académie. Ce dernier a communiqué *sa* découverte, et l'importance historique de son mémoire est loin d'être tout entière dans cette « communication ». L'auteur démontre, par un examen critique des documents, le bien-fondé de l'attribution qui lui appartient, et il tire de là des lumières nouvelles sur la valeur négative, et même néfaste, des témoignages de Jean d'Outremeuse. Il révèle ensuite l'industrie antérieure du

(1) L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro les Faits divers de ce mois et une partie de la Bibliographie, ainsi que la Revue des revues.

(1) *Renier de Huy, auteur véritable des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liége, et le prétendu Lambert Patras*, par Godefroid KURTH, membre de l'Académie royale de Belgique. Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* (*Classe des lettres, etc. n° 8 de 1903*). In-8° de 36 p. Bruxelles, Société belge de librairie, 16, rue Treurenberg.

laiton à Huy, montre sa grande importance commerciale et artistique, et indique la raison pour laquelle elle est restée si longtemps dans l'oubli ; enfin, il s'occupe de l'identification de deux personnages historiques dont le nom s'est trouvé sous sa plume au cours de son travail. Tout cela est loin de constituer la simple communication de la découverte faite par autrui ! Au contraire, on doit considérer le mémoire de M. KURTH comme l'une des contributions originales les plus importantes qui aient encore été faites au sujet de la vieille industrie wallonne.

Société Liégeoise de Littérature wallonne. — BULLETIN, tome XLIII (in-8° raisin, 288 p.) — Avant de rendre compte de ce volume il convient d'en vanter l'ordonnance et la valeur d'édition. Les articles si divers sortis des concours organisés par la Société sont maintenant rangés sous deux rubriques : *Littérature, Philologie et Histoire*, alors qu'ils se succédaient autrefois très au hasard, ce qui amenait des voisinages fort inattendus. Des tables bien établies et très copieuses, constituent la part la plus visible de la tâche assumée par M. J. HAUST, secrétaire-adjoint de la *Société*, dans son rôle d'éditeur. On remarquera notamment l'« Index des mots nouveaux », qui témoigne du soin éclairé et du désintéressement avec lesquels il s'est acquitté de sa mission si délicate. Au point de vue matériel aussi, le *Bulletin* nous arrive tout-à-fait transformé : le choix du papier, l'élégance et la variété des caractères, l'inauguration d'une couverture plus épaisse, ornée d'un joli « cachet » dû à M. Armand RASSENFOSSE, tout cela frappe agréablement l'attention du lecteur et donne au volume un attrait particulier. La maison Vaillant-Carmanne, imprimeur de la *Société*, a donc sa part dans les éloges dus à une réforme si intelligente et si utile à tous points de vue.



On ne peut songer à donner une idée de chacune des pièces littéraires contenues dans le *Bulletin*. Proses, poésies, poèmes, scènes populaires dialoguées, comédies, tout cela est du reste apprécié dans le volume lui-même, puisqu'il donne, suivant l'usage, les rapports des jurys constitués pour les concours d'où sont sorties ces œuvres diverses.

Certains de ces rapports sont de véritables leçons de compositions, de méthode critique et même de wallon, et il n'y a rien d'étonnant, puisqu'ils émanent généralement de professeurs, aussi consciencieux à justifier leur sévérité ou leurs éloges, qu'attentifs à classer les œuvres méritantes. On trouve ici, sur la toponymie et à la syntaxe wallonnes, des rapports de MM. Feller et Lequarré qui fournissent sur nombre de détails relevés dans les travaux de concurrents malheureux, une discussion approfondie, instructive et très attachante.

Deux vocabulaires technologiques, celui du Fabricant de fonte, de fer et d'acier, dû à notre collaborateur M. Jean Lejeune, et celui du Relieur, par M. A. Rigali, constituent dans ce volume un appoint intéressant au Dictionnaire de la Langue wallonne dont la Société, ayant tracé le plan général, s'occupe activement de dresser un spécimen.

Annuaire n° XVI, 1903. (Petit in-8°, 136 p.) — Contient, en wallon, de remarquables poèmes de M. le curé L.-J. Courtois, de Saint-Géry (Brabant), des chansons de divers auteurs, dites aux banquets de la Société, un récit de *Li bataye di Waterloo*, fait (en wallon aussi, naturellement) par le savant M. Lequarré, professeur d'histoire et conférencier éminent. — En outre : Aug. Doutrepont, *Charles Grandgagnage* (avec portrait). Biographie de cet ancien président de la *Société* qui fut « un honnête homme d'élite » et « un savant, au sens sérieux et solide du mot » ; précurseur des études de philologie romane en Belgique, Grandgagnage était cité à l'étranger comme une autorité, notamment par Diez en Allemagne et par Littré en France, alors qu'il était pour ainsi dire inconnu en Belgique. Les progrès surprenants qu'a accomplis la philologie depuis lors ne diminuent pas les éminentes qualités de méthode dont a fait preuve le savant wallon, et le biographe, professeur de philologie romane à l'Université de Liége était bien placé pour faire de son œuvre l'étude minutieuse qui s'imposait au moment où la *Société* s'attache avec plus d'autorité que jamais au côté philologique de son programme. — Sous le titre *Les Nutons*, un anonyme appuie l'opinion émise dans Wallonia, t. X, sur l'origine des Nutons, par l'éminent et très indépendant archéologue M. H. Schuermans.

LES LIVRES :

Quelques histoires de miséricorde, par Jules Destrée. — Un vol. in-8° de 103 p. — Ve Larcier, éditeur, Bruxelles. — Prix : 2 fr. 50,

La personnalité de M. Jules Destrée est diverse. Dans les instants où il n'est sollicité ni par la sociologie pratique, ni par l'étude du droit, nous lui voyons cultiver la critique d'art, le conte ou le poème en prose. Tour à tour il publie un commentaire de jurisprudence, une brochure politique, un volume de ballades, une étude sur les primitifs italiens. Parfois, son esprit complexe et attentif confond dans le même effort des préoccupations différentes : député, il vante aux auditoires ouvriers l'émancipatrice vertu des jouissances artistiques; écrivain, il choisit le sujet de tels croquis dans son domaine d'avocat, et retrace, après M. Edmond Picard, de nouvelles « Scènes de la Vie judiciaire ».

Son dernier recueil notamment — *Quelques histoires de miséricorde* — nous vaut l'évocation de milieux et de spécimens d'humanité que l'auteur fut amené à observer dans l'exercice de ses fonctions juridiques. Un seul de ces récits, *Bon Dieu des Gaulx*, qui fut jadis imprimé à part, ne se dénoue pas dans l'atmosphère du prétoire.

Exclusivement descriptives, ces pages, qu'on sent vécues, sont tour à tour pittoresques et pathétiques. Un souffle généreux les anime. Un continuel souci d'art dut présider à leur composition. L'écriture en est soigneuse

et distinguée. On la voudrait seulement, çà et là, plus sobre, moins chargée, moins abondamment explicite.

Ayant fouillé le microcosme de ses souvenirs, M. Destrée nous offre du mystère avec la *Maison du crime*, de l'émotion douloureuse avec *un Paladin moderne, un Vieux*, *Tirage au sort*, une façon d'humour tranquille avec *Justice de paix rurale*, et cet ensemble — qu'on souhaite plus copieux et que l'auteur accroîtra sans doute un jour — réalise en somme de la vie, un peu de vie sincère et prenante, interprétée par un tempérament compréhensif, épris d'altruisme et de beauté.

Ce petit livre, à coup sûr digne d'intérêt pour tout le monde, nous a plu, à nous, tout spécialement, parce qu'il est authentiquement wallon, et plus encore par la sensation que par la forme. Les sites et les types qu'on y trouve amoureusement décrits nous sont familiers, voire fraternels. M. Destrée nous a restitué avec acuité la poignante région carolorégienne, ses ciels de mélancolie, l'âme fruste et résignée du pays noir. Et, dans l'épique *Bon Dieu des Gaulx*, tels tableaux panoramiques du paysage industriel, amples et nets, traités avec le bonheur d'expression que suscitent les émotions filiales, resteront dans nos mémoires et compteront parmi les plus belles pages de l'écrivain. Ils enrichissent le trésor de la sensibilité wallonne. *Charles Delchevalerie.*

Théroigne de Méricourt et le Marquis de Saint-Huruge, par Armand Bourgeois. Préface d'Emile Sedeyn. — Paris, Bibliothèque de *La critique*, 50, boulevard Latour-Maubourg. — Petit in-4° de XVI-59 pp.

Au cours de l'*Avertissement* ou avant-propos dont il fait précéder son opuscule, M. Armand Bourgeois constate qu'il a été déjà beaucoup dit sur Théroigne ; il ajoute qu'il reste encore plus à en dire.

On eût pu croire à ce langage qu'il allait faire un nouvel apport de faits réels, de détails historiques inédits sur la belle Liégeoise. Je suis contraint d'avouer que sur ce point, son œuvrette m'a déçu. La fantaisie y a plus de part que la vérité. Notre auteur pourrait à bon droit se réclamer comme étant de l'école de Dumas père qui, dans quelques-uns de ses romans fameux, mêla aux faits historiques, une forte dose d'imagination.

M. Armand Bourgeois convient au surplus qu' « il a fait mouvoir son héroïne dans unepartie de cadre romanesque à titre de reconstitution possible ».

Si le petit drame au dénouement théâtral, où figurent le marquis de Saint-Huruge et Théroigne de Méricourt n'est échafaudé qu'à l'aide de données assez vagues, et sur des indications hasardées, il n'en reste pas moins très vraisemblable.

Et après tout, M. Armand Bourgeois avait le droit d'avoir ses coudées franches aussi bien que M. Paul Hervieu.

La plaquette écrite d'une plume alerte, élégante, est d'une lecture éminemment attrayante.

Ajoutons qu'elle est habillée d'une jolie couverture et illustrée de charmantes vignettes dans le style de l'époque. *Albin Body.*

Biographie du Hainaut, par Ernest MATTHIEU. In-8° (A. Spinet, édit. Enghien). — Recueil de notices sur tous les personnages célèbres nés en cette province depuis les temps les plus reculés. L'ouvrage paraît en livraisons de 80 p. Prix en souscription : 6 francs. Un de nos collaborateurs spécialement compétent, rendra compte ultérieurement de ce précieux ouvrage.

Les Almanachs belges, étude bibliographique, par G. ZECH-DU BIEZ. In-8°. (Zech, édit., Braine-le-Comte). — Cet ouvrage paraît en fascicules, qui seront au nombre d'une quinzaine, de quatre feuilles chacune, au prix d'un franc le fascicule. C'est le relevé descriptif de tous les almanachs et annuaires qui ont paru en Belgique. Nous en reparlerons.

La Roulotte littéraire et artistique, bi-mensuelle, illustrée (Emile Delatre, éditeur, Soignies. Un an : 3 francs). — Cette gazette est publiée sous la direction du bon poète wallon et français M. Louis MOREAU, avec le concours d'autres jeunes, comme lui valeureux, pétulants et enthousiastes. L'entrain exemplaire de *La Roulotte* lui a valu dès ses débuts, nombre de collaborations honorables et variées parmi les écrivains belges et étrangers. Recueil très vivant, très intéressant, dont la moindre originalité n'est point d'imposer dans une petite ville de la littérature indépendante et de la critique d'avant-garde. Décidément, il y a de la ressource en Wallonie — en province, comme on dit...

Ouvrages reçus. — A. DE COCK et Is. TEIRLINCK, *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland.* Avec schémas et croquis de Herman TEIRLINCK. Ouvr. couronné par la Koninkl. vlaamsche Academie. Tome III. (Un vol. in-8° de 284 p. avec tables. Siffer, édit. Gand. Prix 4 fr.) — *Matériaux pour l'ethnologie ukraïno-ruthène,* édités par la Commission ethnographique de la Soc. scientif. de Chevtchènko, à Lemberg, sous la direction de Th. VOLKOV. Tome V : Les Houzoules, par le prof. Vlad. CHOUKHEVITCH, 3e part. (Un vol. [en russe] in-8° de 256 p. avec vign. et musique notée. Au siège de la Société, 26, rue Czarnecki, à Lemberg, Autriche). — *Chronik der Ukraïnischen Chevtchenko-Gezellsch. der Wissenchaften* in Lemberg 1902. — *Armanak dè pays d'Haive po 1904,* publié par Pierre PIRNAY, Gilles VANAST, Jules LERUTH et Joseph NEUJEAN, 5e année. Broch. pet. in-8° de 112 p. (Hodimont-Verviers, Alfred Kaiser, édit. Prix 0 fr. 20). — Camille LEMONNIER, *Comme va le ruisseau,* roman. Un vol. in-12 de 243 p. (Ollendorff, édit. Paris. Prix fr. 3.50). — Lucien COLSON, *Andrî Mâlâhe,* roman d'amour, en wallon. 1 vol. pet. in-8° de 190 p. (Mathieu Thone, édit. Liége. Prix 2 fr. 50). — Paule RIVERSDALE, *Echos et reflets,* poésies. Un vol. in-12 de 130 p. couverture ill. par Levy-Dhurmer (Lemerre, édit. Paris. Prix 3 fr.)





Le peintre Jean Prévost

de Mons



L'EXPOSITION si remarquable des œuvres de maîtres anciens, qui a eu lieu à Bruges, a produit les plus brillants résultats. Elle a notamment fait mieux connaître un artiste que la ville de Mons a vu naître, et elle a appelé l'attention sur l'école de peinture qui a existé en cette ville, au XVe siècle.

Depuis longtemps, il est vrai, l'origine montoise de Jean Prévost avait été révélée. En mars 1861, M. James WEALE nous communiquait qu'il avait découvert, à Bruges, un très beau et très intéressant tableau, peint par Jean Prévost, et que cet artiste, venant de Mons, s'était établi à Bruges, en 1494. « Ce tableau, ajoutait M. WEALE, prouve que l'école de Mons était tout à fait au niveau de l'école flamande, à cette époque (1). »

Jean ou Jehan Prévost, en flamand Johan Provoost, naquit vers 1470. Il alla de bonne heure se fixer à Bruges, où il fut inscrit dans le registre d'admission à la bourgeoisie, le 10 février 1494 (n. st.), comme étant né à Mons en Hainaut (2).

Jehan Prévost, probablement le père de l'artiste, était « fourreur de pelleterie » et habitait à Mons, de 1461 à 1493, la halle des pelletiers du chapitre de Sainte-Waudru qu'il louait, moyennant onze livres par an; il mourut en 1493 (3). Sa veuve continua à occuper cette habitation jusqu'à la Noël 1503 (4). C'est donc là qu'a dû naître le peintre.

(1) *Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons*, années 1860-1861, . 13.

(2) Archives de la ville de Bruges : reg. aux admissions à la bourgeoisie, de 479-1496, fol. 66 v°. — JAMES WEALE, *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges* (1861), p. 27. — LE MÊME, *Bruges et ses environs*. — *Le Beffroi*, t. IV, pp. 205-212.

(3) E. MATTHIEU, *La halle des pelletiers, à Mons*, p. 11. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXX, p. 355.

(4) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, p. 165.

Jean Prévost figure au registre de la corporation de Saint-Luc et de Saint-Eloi, à Bruges, comme *vinder*, en 1501-1502, 1507-1510; comme gouverneur, en 1511-1512; comme *vinder*, en 1514-1515, et comme doyen, en 1519-1520, 1525-1526 (1). Il fut, en 1509, chargé de laver, restaurer et vernir les armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or, qui étaient suspendues au-dessus des stalles dans le chœur de l'église de Saint-Donatien, à Bruges, et d'y ajouter six nouveaux panneaux. En la même année, la restauration des décors polychromes de la face du jubé qui donnait sur le chœur de la même église, lui fut confiée (2). En 1513, il exécuta, pour le magistrat de la ville de Bruges, huit cartes figurant le Zwin, le Zwarte-Gat, la Passegeule et le nouveau canal, avec les Poldres, les paroisses et les manoirs avoisinants. Il fit, en 1516, le plan de la charmante voûte en bois de chêne du chœur de l'église de Saint-Jacques, en la même ville. A l'occasion de la joyeuse-entrée de Charles-Quint à Bruges, comme roi des Romains, le 24 juillet 1520, la ville fit élever des arcs de triomphe et décorer les rues. Jean Prévost prit une part importante à tous ces travaux. Les plus grands maîtres ne dédaignaient pas de prêter leur talent aux œuvres de peinture que l'on abandonne aujourd'hui à l'artisan.

Au commencement d'avril 1521, étant à Anvers, notre artiste se lia d'amitié avec Albert Dürer, le ramena à Bruges, le 6 du même mois, et lui offrit un splendide banquet qui se prolongea très tard dans la nuit. Avant de quitter Bruges, Dürer dessina au crayon le portrait de son hôte qu'il qualifiait de « bon peintre. »

En 1525, Jean Prévost peignit le *Jugement dernier*, tableau sur bois ayant 1m17 de hauteur, 1m65 de largeur, et appartenant au musée de l'Académie de Bruges. Ce tableau, exécuté pour la salle échevinale de cette ville, porte l'empreinte d'un talent réel et, malgré certains détails bizarres, son effet est saisissant. On remarque surtout la variété et le sentiment des têtes. Le dessin est assez raide, mais le coloris est généralement bon. Les comptes de la ville de Bruges, de 1524 à 1526, font voir que Prévost reçut, pour la peinture du tableau du *Jugement*, selon la convention qu'il avait souscrite, vingt livres de gros, et pour certaines améliorations par lui faites à ce tableau, douze escalins de gros (3).

M. Henri Hymans a publié, dans son beau volume : *L'exposition des primitifs flamands à Bruges* (Paris, 1902), une excellente repro-

(1) Archives de la corporation de Saint-Luc et de Saint-Eloi, de Bruges.

(2) Comptes de la fabrique de Saint-Donatien, à Bruges.

(3) J. Weale, *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges* et *Le Beffroi*, t. IV (1875), pp. 205-212. — Ad. Duclos, *Bruges en trois jours*, p. 143.

duction du *Jugement dernier* de Jean Prévost [1]. Il dit, en parlant de ce tableau [2], que l'influence de van Orley s'y fait sentir, ainsi que celle de Jérôme Bosch.

Plusieurs autres peintures de mérite ont été attribuées à Jean Prévost par M. Georges Hulin [3], à la suite de comparaisons faites avec le plus grand soin. Parmi elles, il en est une qui peut avoir été exécutée à Mons, puisqu'elle porte le millésime 1488. Ce tableau représente *La Sainte Vierge, à mi-corps, allaitant l'Enfant-Jésus* [4] (musée de Strasbourg).

Jean Prévost fut marié trois fois. Il épousa en premières noces, à Valenciennes, Jeanne de Quaroube, veuve depuis 1489 du peintre renommé Simon Marmion [5]. De son second mariage avec Madeleine de Zwaef il eut un fils, Adrien, et de son troisième mariage naquirent Thomas-Jean, Anna et Marie. Son fils Adrien suivit la profession de peintre et Thomas fut peintre verrier.

Notre artiste occupait à Bruges une maison de la rue de Ghistelles. Il y mourut, en janvier 1529, et fut enterré dans l'église de Saint-Gilles, auprès de sa troisième femme, Catherine Beaureins, qui était décédée en 1528.

Jean Prévost eut pour élève Maximilien Frans [6].

Tels sont les souvenirs que l'on possède sur Jean Prévost. Espérons que la lumière se fera un jour complètement sur la naissance de ce grand artiste et sur les années qu'il a passées à Mons !

L'école de peinture qui existait en cette ville, dès la fin du XIVe siècle, n'est connue jusqu'ici que par des mentions consignées dans les archives. J'ai rappelé, dans *Le passé artistique de la ville de Mons* [7], les sujets de tableaux de Jean le Poindeur (1399) et de Pierre Henne (1418), sans pouvoir toutefois indiquer quel a été le sort de ces œuvres et de celles d'autres peintres montois du XVe siècle dont je n'ai su donner que les noms.

(1) En regard de la page 58.

(2) Page 80.

(3) *Quelques peintres brugeois de la première moitié du XVIe siècle. 1. Jan Provost.* Gand, 1902 ; in-4°.

(4) M. Hulin ne met pas cette peinture au nombre des œuvres de la jeunesse de Jean Prévost, parce qu'il la considère comme postérieure à 1488.

(5) *Exposition des primitifs flamands et d'art ancien.* Bruges, 1902. Catalogue des tableaux, p. XXVI.

Simon Marmion naquit à Valenciennes vers 1425 et y mourut le 25 décembre 1489. Il fut enterré en l'église Notre-Dame-la-Grande, dans la chapelle de Saint-Luc.

(6) Waele, ouvrages cités.

(7) Mons, Dequesne-Masquillier, 1880 ; in-8°, pp. 20-23, 150 et suiv. — 2e édition. Mons, Hector Manceaux, pp. 21-23. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XVI, pp. 304-307, 434 et suiv.

D'heureuses découvertes viendront peut-être accroître ces notions et nous apprendre si nos peintres ont été en relation avec Jean Bellegambe de Douai (1), avec Jean Gossart, de Maubeuge (2), ou avec d'autres artistes de leur époque.

Je me permets de signaler cet objet à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la reconstitution des annales de l'école wallonne.

Léop. DEVILLERS,
Archiviste honoraire de l'Etat,
Président du Cercle archéologique de Mons.

(1) Voyez *La vie et l'œuvre de Jean Bellegambe*, par Mgr C. Dehaisnes. Lille, L. Quarré, 1890. In-8°.

(2) *Congrès archéologique et historique tenu à Bruges, en 1902*, 3e partie, pp. 68 et suiv. — Maurice Gossart, *Jean Gossart de Maubeuge, sa vie et son œuvre*. Lille, 1902. In-8°.





Un siècle de l'Industrie drapière verviétoise.

L'industrie drapiére, dont on signalait déjà l'existence à Verviers vers l'an 1300, resta stationnaire jusqu'au commencement du XIXe siècle en ce qui concerne ses instruments de travail.



Planche n° 1. — Cardage au baudet.

La laine se lavait dans des bacs, dits « bots », établis sur des cours d eau, et au moyen de rateaux mûs à la main.

Le battage s'effectuait à l'aide de baguettes, dont un ou deux ouvriers frappaient la laine étalée sur une table à claires-voies.

La filature comprenait deux opérations : le cardage, sur un banc garni de carde, dit « baudet » (*planche n° 1*), et le filage, avec un rouet manœuvré par un ouvrier (*planche n° 2*). Dans ces conditions la production était extrêmement réduite, et deux ouvriers pouvaient carder et filer environ 2 écheveaux, ou 2500 métres par jour. La manœuvre du métier à tisser s'exécutait

aux pieds et à la main, et deux ou trois ouvriers étaient occupés pour un métier, se lançant la navette de l'un à l'autre (*planche n° 3*).

On foulait généralement aux pieds dans des bacs dits « wahais » ou cercueils, nom qui resta plus tard à la fouleuse à maillets, bien que celle-ci ne rappelle en rien un cercueil.

On lainait à la main avec des croix garnies de chardons, deux ou trois ouvriers travaillant sur la même pièce (*planche n° 4*).

On tondait les draps, tendus sur une table, au moyen d'énormes ciseaux, bien dénommés forces ou efforces — pesant 17 à 18 kilos — manœuvrés par un ouvrier, qui employait 30 à 40 jours de travail pour tondre une pièce de 32 aunes ou 22 mètres environ (*planche n° 5*).

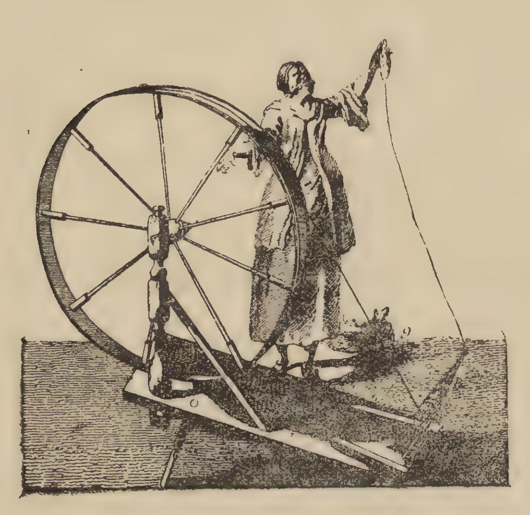


Planche n° 2. — Filage au rouet.

Le lustrage ou cartonnage avait lieu dans une presse à vis, serrée par la manœuvre d'un cabestan, auquel s'attelaient trois ou quatre hommes (*planche n° 6*).

Le progrès ne commença guère à se faire jour qu'avec la génération qui suivit la révolution de 1789.

Mais, à cette époque, il ne marchait pas à la vapeur ; c'est ainsi que le tissage à un seul ouvrier par métier, appliqué en Angleterre par John Kay dès 1737, ne se propagea chez nous qu'au commencement de ce siècle, vers 1805-1810.

A cette date apparurent les premiers assortiments à ploquets et les moulins gros. Ils mirent un temps assez long à se vulgariser, de même que les machines à lainer et à tondre, qu'on ne construisit qu'après 1820.

Le premier assortiment à continu fut placé en 1840.

Le moulin gros avait 30 à 40 broches et nécessitait trois ouvriers, un fileur tournant la roue et manœuvrant le charriot et deux gamins, metteurs de ploquets ; ceux-ci finissaient générale-

ment par se déformer les jambes à la suite de la position que nécessitait leur travail.

Un second moulin, dit « jeannette », servait à surfiler, ou filer en fin, le fil fait au moulin gros. Ce second moulin avait généralement 60 broches. Ils furent remplacés plus tard par le mull-jenny qui avait de 2 à 300 broches et nécessitait trois ouvriers.

Le self-acting de 300 à 600 broches et le métier mécanique commencèrent à être employés vers 1865, mais ce n'est guère que dans ces vingt dernières années qu'ils furent généralement utilisés.

Et aujourd'hui les métiers mécaniques accouplés battant 100 duites à la minute, et surveillés par un seul ouvrier ou ouvrière, viennent remplacer le métier à la main du commencement du siècle où deux ouvriers n'en lançaient qu'une dizaine.

L'assortiment de 1 m. 80 qui n'exige qu'un seul ouvrier, et le

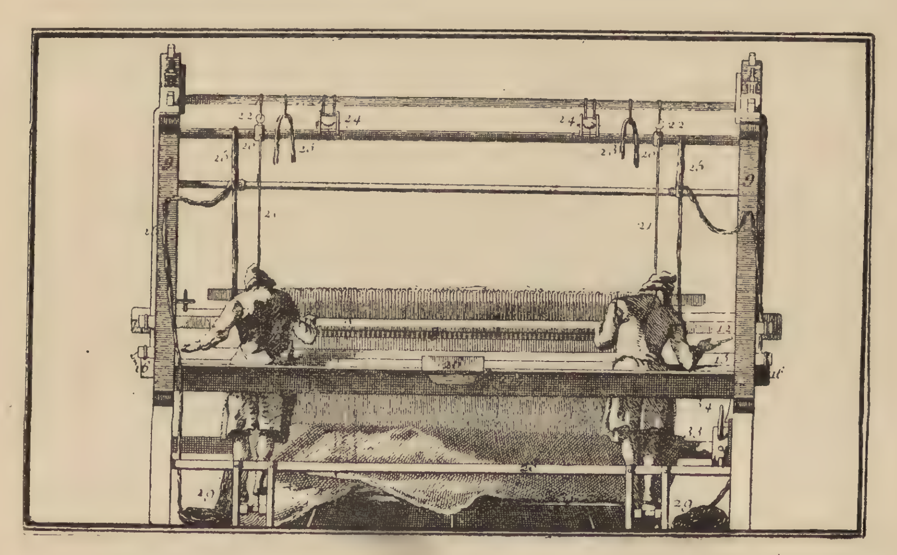


Planche no 3. — Tissage à deux ouvriers.

self-acting de 3 à 600 broches, produisent 500 à 600 fois autant que le baudet et le rouet primitifs.

Les fouleuses, dites « polka » fonctionnent mécaniquement et deux ouvriers peuvent en suivre cinq ou six.

La laineuse double, travaillant seule, remplace le lainage à la

main si fatiguant, et la tondeuse longitudinale, où la besogne de l'ouvrier est réduite à sa plus simple expression, produit en une heure ce que le travail exténuant des tondeurs *aux forces* produisait en un mois.

Il en est de même proportionnellement de toutes les autres opérations accessoires de la fabrication : séchage des laines et des draps qui se faisait autrefois dans des greniers où les ouvriers travaillaient dans une atmosphère surchauffée et chargée de vapeurs, et qui, aujourd'hui, généralement, a lieu automatiquement; battage, épluchage des laines, pressage des draps, etc., etc.

D'après des documents officiels de 1740-1746, les ouvriers laineurs et tondeurs gagnaient à cette époque de 18 à 20 sous ou 1 franc 08 à 1 franc 20 par jour, les nopeuses 10 sous ou 60 centimes, les nettoyeuses de chardons 3 sous ou 18 centimes.



Planche n° 4. — Lainage.

En 1800, les laineurs et tondeurs 25 sous ou 1 franc 50, les fileurs 25 à 30 sous ou 1 franc 50 à 1 franc 80, les femmes 12 à 15 sous ou 72 à 90 centimes, les enfants 6 sous ou 36 centimes.

Jusque vers 1850, les salaires ne subirent guère d'augmentation, à part les ouvriers tisserands et fileurs travaillant à la pièce et dont

le rendement était très variable, les ouvriers à la journée ne gagnaient que 1 franc à 1 franc 50, les femmes de 60 à 90 centimes, et les enfants de 40 à 75 centimes.

A cette époque la journée de travail était de 13 à 15 heures, et les enfants commençaient à travailler à l'âge de 7 ans.

Aujourd'hui tous ces salaires sont doublés, triplés et quadruplés, la journée moyenne est de 10 1/2 à 11 heures, et les enfants ne travaillent qu'après 12 ans.

Malgré la modicité des salaires, le mètre de drap coûtait en 1800-1810, fr. 20 à fr. 120; en 1830-1850, fr. 10 à fr. 50; et aujourd'hui, fr. 2 à fr. 15 avec des salaires deux ou trois fois plus élevés.

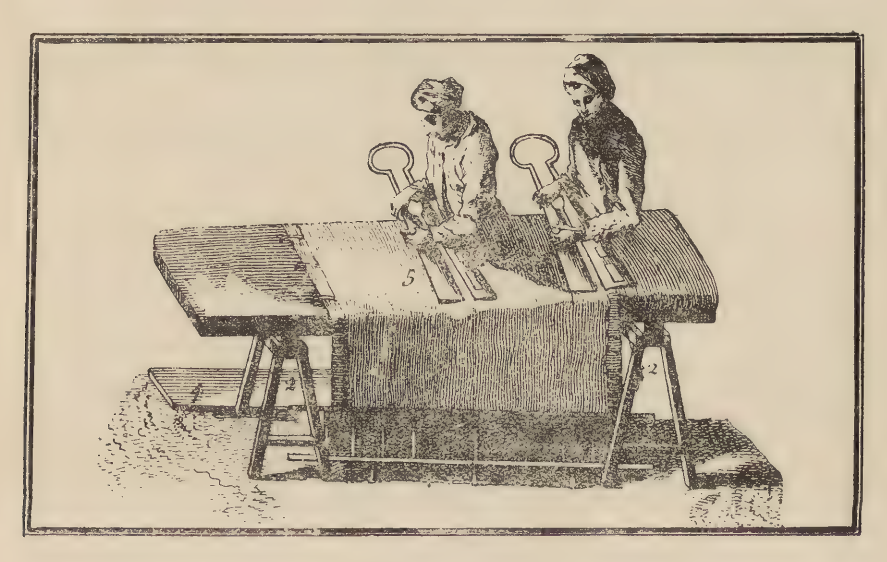


Planche n° 5. -- Tondage.

Au commencement de ce siècle, un ouvrier fileur n'activait qu'une broche, aujourd'hui il en surveille 300.

En 1825, le prix de filature d'un écheveau de laine était de 36 à 38 centimes, aujourd'hui il est dix fois moindre.

Tous les objets de consommation de provenance industrielle ont baissé depuis le commencement du siècle dans une proportion relative.

Les principales denrées alimentaires et les principaux produits du sol sont également à meilleur compte; seuls, ceux qu'on pourrait

appeler de luxe et dont la consommation était, pour ainsi dire, le privilége des classes riches, ont haussé par suite du trop grand et trop subit développement de la consommation avec l'accroissement de l'aisance des masses.

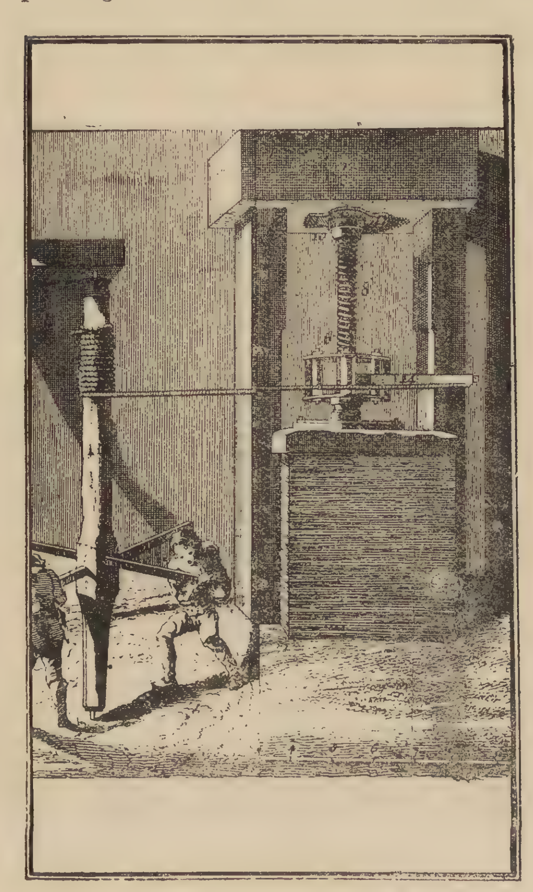


Planche n° 6. — Presse.

La population de Verviers évaluée à
12 à 15,000 âmes en 1720,
est descendue à
12 à 9,600 hab. en 1800,
reste à peu près stationnaire avec
9,974 hab. 1806, monte
à 18,000 hab. 1830,
à 19,621 hab. 1840,
à 24,053 hab. 1850,
et 52,396 hab. 1896.

* * *

La mortalité qui était de
25.6 p^r 1000 en 1850,

24	»	1860,
27.7	»	1870,
24.5	»	1880,
22	»	1890, desc.
à 15.3	»	1895.

* * *

Le nombre de miliciens illettrés constaté en 1850 était de 72 pour une population de 24,053 habitants; il tombe à 20 en 1895 pour une population plus que doublée.

Tels sont, à grands traits, les principaux phénomènes de la marche de l'industrie drapière à Verviers pendant le XIXe siécle.

Jules GAROT,
président de la Chambre de Commerce, Verviers.



Chronique Wallonne

La Cantate du Prix de Rome

On vient d'exécuter, à la séance publique de la classe des Beaux-Arts de l'Académie, la cantate de M. Albert Dupuis, premier prix de Rome pour 1903.

Cette épreuve a eu des précédents qui valent la peine d'être rappelés. Il y a quatre ans, M. Dupuis se présenta et — ayant subi avec succès l'épreuve préparatoire — décrocha le deuxième prix. Il se représenta il y a deux ans et... rata l'épreuve préparatoire, en suite de quoi il ne fut pas admis à l'épreuve définitive ! L'histoire fit grand bruit, à ce moment. On s'aperçut, quoiqu'un peu tard, de l'anomalie qui consistait à faire repasser de nouveau, par les laminoirs de la fugue imposée, un concurrent dont le savoir-faire était déjà démontré. M. Dupuis ne pouvant plus se présenter qu'une seule fois, il n'était que temps d'agir. L'Académie demanda et obtint du Ministre un arrêté décidant qu'à l'avenir on admettrait au concours, *sans nouvelle épreuve préparatoire*, les concurrents ayant remporté un second prix à un concours précédent ; qu'il y a lieu aussi, en cas de deux seconds prix, de les admettre tous les deux, *sans les classer ; et qu'enfin ils seront admis comme concurrents* supplémentaires, en dehors des six concurrents que le jury est réglementairement autorisé à admettre à l'épreuve définitive. Tout est bien qui finit bien.

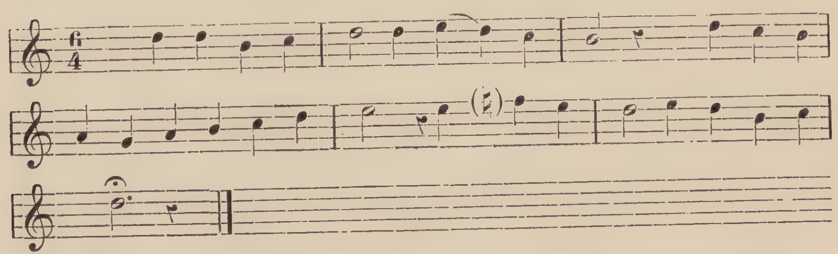
Il y avait cinq concurrents, dont un seul flamand, M. Criel, du Conservatoire de Gand, qui a traité la version flamande de la cantate imposée. Le jury (MM. Huberti, président ; Jan Blockx, Léon Dubois, Sylvain Dupuis, Emile Mathieu, Edgard Tinel et Vanden Eeden) a attribué le premier prix à M. Albert Dupuis, à l'unanimité des voix — circonstance qui ne s'était plus présentée depuis 1857, en faveur de Peter Benoit — le premier second prix, également à l'unanimité, à M. Delune, le deuxième à M. Charles Radoux ; une mention honorable à MM. Moulaert et Criel. La cantate de M. Delune sera donc exécutée l'an prochain. On me dit grand bien de

celle de M. Charles Radoux, en très sérieux progrès, paraît-il, et qui obtint sa distinction à l'unanimité moins une voix.

M. Albert Dupuis est un favori de la fortune. Il arrive à la notoriété — j'allais écrire à la célébrité — à l'âge où d'autres se débattent désespérément dans les ombres muettes de l'indifférence, d'où beaucoup ne sortent jamais. Son talent le lui mérite, car la faveur publique ne s'émeut pas aussi spontanément autour de la médiocrité. Mais dans ce domaine de l'art, le talent a besoin d'une véritable complicité des circonstances, d'un groupement de bonnes volontés pour se faire valoir, et c'est là que la fortune le servit à souhait.

Nous avons eu le plaisir de présenter aux lecteurs de WALLONIA [1] le charmant opéra liégeois de M. DUPUIS, *Jean-Michel*, monté avec tant de soins, la saison dernière, au théâtre de la Monnaie. Voici qu'on annonce un nouvel opéra, la *Ducasse*, sur un livret du critique influent M. Edm. Cattier (de la *Gazette*), et qui sera également représenté à la Monnaie. Les amis et admirateurs du musicien ont ouvert une souscription, qui est en bonne voie, afin de faire graver la partition de *Jean-Michel*. Enfin, l'œuvre va être représentée à Verviers, avec Mlle Friché, l'idéale Madeleine, la créatrice du rôle, et dans des décors brossés aux frais de la Ville (les Verviétois jouissent décidément d'une édilité peu ordinaire). Maintenant, voici le prix de Rome, qui a occasionné à Verviers, le 14 octobre, une manifestation grandiose en l'honneur du vainqueur, avec un cortège de cinquante sociétés, des illuminations, feux d'artifices, des montagnes de fleurs et des forêts de bannières !

M. Lucien Solvay, chargé par l'Académie d'écrire le texte de la cantate imposée, a renoncé avec raison aux sujets mythologiques et antiques tant rebattus, pour s'inspirer d'une ancienne ballade flamande du XIVme ou du XVme siècle, la *Chanson d'Halewyn* [2] ; en voici la charmante mélodie, inspirée du timbre lithurgique du *Credo* :



(1) Ci-dessus pp. 113-125.

(2) Voir FLORIM. VAN DUYSE, *Het oude Nederlandsche Lied*, La Haye, Martinus Nijhoff. Ou, pour le texte et la mélodie simplement, même auteur, *Nederlandsche Liederboek*, Gand, Vuylsteke, vol. II, n° 41.

Le texte, en une quarantaine de couplets distiques, met en scène une fille de roi qui, séduite par le lointain appel amoureux du seigneur Halewyn, monte à cheval et s'en va vers lui à travers la forêt, malgré les sombres avertissements de tous.

L'amant désiré la joint enfin, et tous deux se trouvent devant le manoir d'Halewyn... Horreur ! Des gibets le couronnent, où se balancent de tendres corps de femme ! Il n'est plus temps de reculer. Halewyn (une sorte de sadique moyen-âgeux, semble-t-il, une variété de Gilles de Retz — ou simplement de Barbe-Bleue) laisse seulement à la princesse le choix d'un genre de mort. Elle choisit le glaive, mais l'engage à ôter sa tunique, que le sang virginal pourrait souiller. Tandis qu'il s'exécute, vivement elle lui coupe le cou et, la tête sanglante suspendue à sa selle, la princesse reprend le chemin du palais paternel. Dans la forêt, elle rencontre la mère d'Halewyn, qui lui demande si elle a rencontré son fils. « Il est mort, répond la princesse fièrement, sa tête, je l'ai ici sous mon manteau. » Elle arrive au palais, un grand banquet est donné. « Et la tête était placée au milieu de la table. »

C'est cette donnée, d'une splendide barbarie, que M. L. Solvay a mise en action, avec dialogues, chœurs, et un récitant qui déroule la trame de l'histoire. Il a développé, ajouté, supprimé ce qu'il a fallu ; en certains endroits, très judicieusement choisis, il s'en tient à la traduction rigoureuse de l'original. Une jolie idée, entièrement de lui, pas même suggérée dans la ballade, c'est, pendant le retour, la morne tristesse de la princesse victorieuse de la mort, mais ayant brisé son idéal à le vouloir approcher.

Ce sujet très lyrique, fécond en scènes dramatiques comme en tableaux descriptifs très « musicables », a inspiré à M. Alb. Dupuis une partition dans laquelle, dès les premières notes, s'affirment ses qualités déjà connues : une expression dramatique mouvementée, juste et habilement ménagée ; une *forme* solide et logiquement édifiée, ce dont nous sommes de plus en plus payés, hélas ! pour apprécier le mérite ; une écriture polyphonique et instrumentale variée et intéressante sans surcharge. Que la mélodie ne pèche pas par excès d'originalité, nous nous en soucions peu, ayant entendu *Jean-Michel*, qui se distingue précisément par la qualité adverse ; et puisque, désormais, les épreuves préparatoires demeurent concluantes... Reconnaissons, d'ailleurs, une fois de plus, combien les conditions de ces épreuves académiques sont peu faites pour stimuler l'imagination et, en outre, que les candidats auraient bien tort de dilapider, dans une composition essentiellement éphémère, une inspiration qui leur viendra à point plus tard. Nous ne chicanerons pas non plus

M. Dupuis sur les quelques inévitables réminiscences wagnériennes: le Walhall et le thème de la Forge (premier morceau du récitant), *Lohengrin* (« Fraîche comme une fleur... »), la méditation de Mime (« Le soir tombe... Et soudain »), la formule finale de *Tristan* (péroraison chorale), même, par-ci par-là, quelques timbres résolument wagnériens, comme à « Ton chant est plus doux... Mais combien ton âme est cruelle ».

Plus encore que la partie dramatique et dialoguée, la partie narrative et descriptive a remarquablement inspiré M. Dupuis. Chaque strophe du récitant forme en elle-même un tout parfait, magistralement équilibré, cohérent et gradué, d'une irréprochable justesse d'expression. Je citerai particulièrement les diverses phases de la chevauchée de la princesse : « Frissonnante et radieuse »... « Lentement, côte à côte »... « Dans son large manteau l'ayant enveloppée »... « Elle a repris sa route à travers la forêt ». Dans le final, l'enmêlement des voix et des instruments forme un tout très mouvementé et de somptueuse sonorité.

En ce qui concerne la chanson flamande, d'*Halewyn*, qu'il emploie nécessairement au début de sa cantate, je crois pouvoir reprocher à l'auteur : 1° d'avoir harmonisé en chœur cette mélodie essentiellement monodique (puisque liturgique) et de lui avoir enlevé par là quelque peu de sa fraîcheur ; 2° de l'avoir prise dans un mouvement trop lent, également contraire à son caractère; 3° d'avoir élevé d'un demi-ton la note caractéristique, de cette tonalité hypo-phrygienne d'un grand charme archaïque.

Fort bonne exécution sous la direction de l'auteur, qui conduit avec sobriété et précision.

Mme Alb. Dupuis, un peu impressionnée au début, a chanté avec beaucoup d'accent le principal rôle féminin; Halewyn, c'était M. Jean David, une jolie voix mal émise ; M. H. Longtain faisait un excellent récitant ; le reste, bon. Chœurs chantés avec une chaleur et une conviction bien naturelles par la *Concorde* — puisque « de Verviers ».

A la fin de la séance, M. Dupuis a été longuement ovationné, en gage, sans aucun doute, de ses triomphes à venir.

E. CLOSSON.

Bibliographie

LES LIVRES :

Comme va le ruisseau, roman, par Camille Lemonnier, 1 vol. in-18, Paris, Ollendorff. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre ne plaira guère sans doute aux lecteurs ordinaires de Zola, qui furent aussi jadis ceux de Camille Lemonnier ; en revanche, les délicats en viendront goûter le charme délicieux. Rien de plus frais en sa juvénile grâce, rien de plus pénétrant que cette brève idylle où vont et viennent de simples gens le long des rives de la Meuse.

L'action s'y réduit strictement au nécessaire. Sans savoir comment cela s'est fait, le bon pêcheur à la ligne Jean Fauche s'est pris à aimer la petite Noémie Larciel qui est venue chercher le grand air au village après une convalescence ; mais il n'épousera pas la douce, nerveuse et volontaire fille, parce qu'elle croit devoir préférer la joie des autres à son propre bonheur. Je dis tout de suite que c'est tant pis ; et si cette conclusion du récit nous laisse du regret, c'est qu'on en voudrait discuter la logique, — apprendre à cette petite folle que son dévoûment ingénu se trompe de but, et qu'il n'est point de plus vilain péché contre la beauté de la vie, que le sacrifice stérile.

Mais l'anecdote n'est pas le thème essentiel de l'œuvre : un prétexte, sans plus, pour conter à loisir la grâce des saisons et le jeune émoi d'aimer. Le principal personnage, ce n'est ni Jean Fauche, ni même Noémie : c'est la vallée de la Meuse avec ses rocs et ses forêts, avec son grand fleuve paisible sous la lumière changeante, avec ses bonnes gens qui suivent tout doucement la pente de leur vie sans trop songer au dernier pas où les attend la mort.

Cela ne veut point dire qu'il faille négliger les héros humains de ce beau conte. C'est une aquarelle délicieuse que le personnage de Noémie, — une aquarelle par petites touches espacées, où apparaît souvent le blanc du papier vierge ; jamais décrite, sa forme claire est partout présente : un geste qu'elle fait, un rayon qui la frôle, et nous la connaissons. Le portrait de Jean Fauche est à peine plus poussé. Cet homme tranquille a des habitudes, son allure nous est vite devenue familière ; on pénètre aisément son âme simple, sa douceur effrayée de timide, et le secret de sa lente songerie. Ces deux figures se fondent dans la radieuse clarté du paysage ; leurs paroles se perdent au milieu des mille voix des choses, leurs gestes ne font qu'un mouvement de plus parmi l'ondulement des blés, l'agitation des feuilles, et le vaste cours de la Meuse. — *Comme va le ruisseau*, dit le titre ; ainsi va la rivière, ainsi marche la vie ; un homme n'est rien de plus qu'une vague légère dans le courant de l'eau qui passe.

On ne peut analyser un roman tel que celui-ci, fait de clarté et de reflets, d'ombre moussue et de parfums d'herbes, — fait avec l'or des champs, la verdure des forêts et des prés, et la longue perspective lumineuse d'un fleuve. Mieux vraudrait le décrire ainsi qu'il s'offre à nous, tel qu'un large tableau d'une tonalité blonde et claire.

Voyez, c'est la belle Meuse et sa nappe unie, et le pêcheur en chapeau de paille qui cligne des yeux vers une robe de toile rose dévorée de soleil. Blanches et dorées à travers l'aérienne transparence, les falaises de l'autre rive vont rejoindre au lointain les montagnes boisées qui naissent auprès de nous. Là-bas, c'est le gai village au bord de l'eau, où Tantin en sabots porte ses arrosoirs, où Fré D'siré s'apprête à peindre son bateau, où les femmes interpellent ce « gamin de mer*le* » de Spirou qui leur a jeté des pierres ; mais Spirou siffle entre ses dents, et sa forme grêle apparaît toute petite sur le fond de brume opaline où le fleuve s'écoule en un frisson d'argent....

Tous les lettrés salueront le maître paysagiste dont l'art a su montrer en cette œuvre nouvelle les dons les plus fins du coloriste alliés à une science admirable du « plein air ».

A nous, Wallons, son livre apporte une joie de plus. Ce fleuve est le nôtre, ces gens sont tout proches de nous, et nous reconnaissons leurs gestes comme nous reconnaissons les caractères du site où ils se meuvent, là-bas, vers Profondeville. Mais surtout, et pour la première fois avec cette jeunesse et cette vie, le sentiment de la contrée mosane apparaît sous la forme du roman.

C'est à coup sûr parmi les descriptions qu'il se révèle le mieux ; en une délicate unisson avec l'âme de la nature, Camille LEMONNIER semble vouloir nous dire qu'il a regardé et compris cette terre comme la regardent et la comprennent les hommes qui sont nés d'elle. Mais le fleuve, la vallée et les bois ne sont point seuls à nous parler une langue familière. Cette vaillante et joyeuse Noémie, si sentimentale au fond, j'ai lieu de croire qu'elle est Liégeoise ; le bon Fauche, Fré D'siré les voisins, ils ont évidemment vécu pas bien loin de Namur, et je jurerais que le grand Cortise est venu des environs de Huy.

Certes, il serait puéril d'exagérer ce point de vue local, et des raisons de cette sorte n'ont que peu de chose à dire lorsqu'il s'agit d'un jugement littéraire. Mais dans une Revue comme celle-ci, qui s'est dévouée à conter les croyances et les mœurs de notre petite France mosane, il semble légitime de montrer quelque joie à la pensée que ce récit où nous nous voyons vivre, s'il n'est pas le plus gros et le plus puissant des livres de Camille LEMONNIER, en est au moins le plus exquis.

On le savait depuis quelques années, un poète se cache sous ce romancier. Nous l'avons vu, dans *l'Ile Vierge* et dans *Adam et Eve*, chercher, avec un peu d'effort, la forme véritable de sa pensée, hésiter à la reconnaître lorsqu'il l'avait rencontrée, et la découvrir soudain tout entière « au cœur frais de la forêt ». Mais c'est aujourd'hui qu'elle lui livre son secret le plus délicieux. Jamais la phrase ne fut plus simple, et jamais elle ne contint plus de lumière, plus de nuances profondes et noyées, plus de discret lyrisme et de naturelle émotion.

Tout, ici, est vivifiant et doux comme une rêverie à l'ombre par un matin d'été ; tout a la franche saveur d'une pomme de verger que l'on croque dans l'herbe, — et c'est frais à la bouche comme une gorgée d'eau pure.

Albert Mockel.

Exposition de Dinanderies, Guide du visiteur, par Joseph Destrée. Avec une *Notice sur l'Industrie du laiton* par Henri Pirenne. Petit in-8° de 64 pages avec gravures. — Imp. Jacques Godenne, Namur. — Prix : 0-60.

Il est très inutile de rendre compte d'un *Guide*, si l'on entend par là faire connaître ces divisions et subdivisions. Le plan d'un tel ouvrage est dicté par un classement et des dispositions sur lesquelles il n'a pas à revenir. Mais il est des *Guides* encombrés de renseignements inutiles, qui découragent la curiosité au lieu de l'exciter. Dirons-nous que celui-ci échappe à cette critique? Ce serait en faire un éloge fort insuffisant, et du reste peu généreux puisque l'Exposition à laquelle il s'applique est malheureusement fermée. Il est l'œuvre de l'auteur même de cette Exposition de dinanderies, de cet homme exceptionnellement compétent et laborieux qu'aucun détail de la réalisation ne laissa indifférent, et qui appliqua à chaque chose, avec l'attention avertie et minutieuse du savant, la main de l'ouvrier. Wallon lui-même, M. Destrée se passionna pour l'Exposition dinantaise, et on le voit bien par ce petit livre qui n'est pas un simple catalogue, et qui plaîra à ceux-mêmes qui n'ont point vu les merveilles réunies et choyées par l'auteur. Ce *Guide*, en effet, ne s'est point contenté de prendre le visiteur par la main, de l'arrêter à chaque endroit, de fixer son regard averti sur chaque œuvre. Il décrit, il explique, il apprécie même. Ainsi, il ne satisfait pas seulement à une heure de curiosité. C'est un petit livre à garder, et qui ne sera pas seulement utile aux visiteurs qui voudront plus tard se rémémorer ce qu'ils ont vu : il sera également nécessaire à toute personne qui aura à se renseigner sur l'art précieux de la Dinanderie.

L'intérêt et l'utilité du *Guide* sont encore augmentés par la Notice de l'érudit M. Pirenne qui, en quelques pages d'une concision et d'une précision parfaites, donne l'historique de cette vieille industrie dinantaise. Il en explique l'éclosion sur le sol mosan, en décrit les fastes glorieux et en explique la décadence, d'une façon très attachante.

L'auteur fait remarquer que l'industrie dinantaise, dans sa généralité, fut surtout appliquée aux objets d'usage domestique, et que les purs artistes furent l'exception parmi les dinandiers. Néanmoins, la quantité d'œuvres d'art qui nous ont été conservées témoigne du nombre comme de la valeur des artistes éclos au milieu de ces ouvriers. Au reste, les objets d'usage courant tels que chandeliers, pots, poêles, etc., créés à Dinant, témoignent par leur forme à la fois pratique et élégante, qu'un esprit distingué présidait aux inventions de ces simples chaudronniers.

Aujourd'hui que la flèvre de la nouveauté tient le monde et le tient bien, on invente bien peu de types qui aient la logique constante et la variété de ces banalités d'autrefois. Il suffit à cet égard de comparer les ignobles cafetières émaillées et les fontes lugubres de nos cuisines, aux belles et joyeuses cuivreries du temps passé, pour se convaincre que tout ce qui est vieux n'est pas absurde et détestable.

Nous avons été étonné de voir M. Pirenne attribuer au surnom de *Copères*, une origine étrangère (de l'anglais *cupper* « cuivre »). Ce sobriquet

comme l'a fait remarquer M. Boclinville, doit plutôt provenir de ce que, dans les histoires de niaiserie collective que les Bouvignois et Namurois appliquaient aux Dinantais, les héros comiques de ces aventures burlesques se traitent entre eux de « compères ». Le wallon local dit *copères*, tandis qu'à l'environ le mot se prononce comme en français : cette circonstance ajoute, pour l'étranger, le ridicule du langage au ridicule des actes. De même le Wallon, voulant se moquer des Flamands, les appelle des *wastate* (fl. *wat is dat?* « qu'est-ce ? ») ou des *canifichtône* (fl. *'k kan niet verstaan* « je ne comprends pas ») en raison d'expressions favorites aux habitants du Plat-pays. *O. Colson.*

Le séjour à Spa et à Chaudfontaine d'un officier français en 1748. — Sous ce titre, notre collaborateur M. Emile Hublard, bibliothécaire de la ville de Mons, publie dans le *Bulletin des Bibliophiles liégeois* un extrait 24 p. in-8°) du *Journal* manuscrit de Franquet, dont il a publié dans Wallonia diverses autres notices (ci-dessus p. 250-251). Franquet n'était ni un historien, ni un penseur, mais un simple curieux. Son récit, bien qu'il n'apprend guère de nouveau, est intéressant, en ce qu'il donne une impression assez pittoresque des deux bourgs, vus par un étranger de passage. Notre collaborateur M. Albin Body a annoté avec sa compétence et son attention coutumières la publication de M. Hublard, rectifiant et complétant à l'occasion les dires du brigadier Franquet. Nous détachons cette « sentence » que Franquet dit avoir vue dans le parloir des Capucins de Spa, et qui était inédite :

Pense en passant, Passant,
Qu'en passant, tu te passes.
Tes pas sont compassés.
Pas à pas, tu trépasses.
Tes ébats, les appas,
Sont les pas du trépas.

O. C.

Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique, bi-mestrielle (Bureaux : 20, Grand'place, Mont-Saint-Guibert en Brabant. Un an : Belgique, 6 francs ; Union postale, 10 francs). — Publiée sous la direction de M. L. Stainier, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, avec le concours, comme secrétaires de la rédaction, pour les Bibliothèques, de M. O. Grojean, attaché à la Bibliothèque royale de Belgique, et pour les Archives, de M. J. Cuvelier, sous-chef de section aux Archives générales du Royaume, la *Revue* compte, parmi ses collaborateurs, les bibliothécaires et archivistes les plus autorisés du pays. Elle a pour but, non-seulement de constituer un trait d'union entre les archivistes et bibliothécaires, mais surtout de mettre à la disposition de ceux-ci un organe qui leur permette de faire connaître au public les richesses renfermées dans nos dépôts scientifiques ainsi que celles qui viennent chaque jour les augmenter et les enrichir. La *Revue* est donc une œuvre précieuse pour les travailleurs et les curieux. Elle comble une lacune et elle la comble bien. Remarquons que l'initiative de cette docte publication émane de Wallons. *O. C.*

Bulletin d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas. — Ce *Bulletin* est fondé par les professeurs de Louvain, MM. Georges Doutrepont et François Béthune, avec la collaboration d'anciens membres de leur Conférence universitaire de philologie romane. Simple annuaire encore, il est à supposer et à espérer, que les auteurs songent à en faire un organe périodique. La brochure qui a paru, fournit le compte-rendu d'une trentaine d'ouvrages, éditions d'anciens textes, traductions, études critiques, notices et travaux divers ; elle renseigne non seulement sur la production scientifique et littéraire, mais sur l'avancement de la science. C'est en Belgique une lacune comblée. Le *Bulletin* paraît à Bruges, chez l'imprimeur L. de Plancke. O. C.

Les grands musiciens. — La maison d'édition Breitkopf et Haertel, de Leipzig et Bruxelles, publie sous ce titre une collection qui comprendra les œuvres des plus illustres maîtres anciens et des plus grands des modernes, avec biographies et portraits : Orlando Lasso, Bach, Beethoven, Schubert, Mendelssohn, Schumann, Loew, Berlioz, Rameau, Gluck, Grétry, Wagner, Couperin, les Strauss, etc., etc. Deux wallons figurent dans cette longue liste, le montois Roland de Lattre et le liégeois André-Modeste Grétry. On ne peut qu'être heureux de voir leurs œuvres mises à la portée de tous par les grands éditeurs classiques, dont les collections sont si justement réputées. O. C.

Ouvrages reçus. — Le *Caveau Liégeois, 29e annuaire* 1903. Broch. petit in-8° de 36 p. (Mathieu Thone, imprimeur, Liége. Prix 0,60). - *En Hesbaye, nouvelle : mœurs populaires de la Wallonie liégeoise*, par Arthur Colson. Broch. in-8° de 64 p. (Jos. Wathelet, impr. Liége. Prix 2 fr.) — Jean Lamoureux, *Mes Chansons* (en wallon). Broch. pet. in-8° de 53 p. (Francis-Lambrecht, édit. Wandre-Liége. Prix 0,50). — Victor Chauvin, *Bibliographie des Ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*. Tome VII : *Les Mille et une Nuits, 4e partie.* Vol. in-8° de 192 p. (Liége, Vaillant-Carmanne. Prix 6 fr.) — Jos. Chot, *Carcassou*, roman, types et mœurs de l'Entre-Sambre et-Meuse. Un vol. in-8° de 291 p. (Liége, J. Godefroid, édit. Prix 2,50). — *Hessische Blätter für Volkskunde*, herrausgegeben im Aufrage der hessische Vereinigung für Volkskunde, von Adolf Strack. Band I, 1902. In-8° de 290 p. (Leipzig, Teubner. Redaktion : 16, Alicestrasse, Giessen). — E. Doudou, *Etude géologique et archéologique des environs d'Ombret*. In-8°, 10 p. Extr. des « Mémoires de la Soc. d'Anthropologie de Brux. » (Bruxelles, Hayez). — XIIIe *Annuaire de l'Association des Auteurs dramatiques et chansonniers wallons*. Broch. petit in-8° de 86 + 17 p. (Liége, Gothier, impr.) — L. Maeterlinck, *Pieter Breughel de Oude en de prenten van zijnen tijd*. Broch. petit in-8° de 22 p. avec 4 pl. (Gand, Siffer). — *Armanack des Qwate Mathy po l'annêye 1904*, par Joseph Vrindts, Louis Wesphal et Jos. Médard. Dixième année. Broch. petit in-8° de 96 p. (Liége, Wasseige, impr. Prix 0,15). — *Discours* prononcés par M. le Baron Pierre de Pirquet à la Xe et à la XIe conférences de « l'Union interparlementaire pour l'Arbitrage interna-

tional », respectivement à Paris en 1900 et à Vienne en 1903. (Paris, Imprimerie nationale 1901. Vienne, Autriche 1903). — Oscar Colson : *Zénobe Gramme, sa vie et ses œuvres.* (Extrait tiré à part de Wallonia, 24 p. in-8° sous couverture spéciale. Prix 1 franc).

BULLETINS ET ANNALES :

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome 24e. Troisième livraison.

Alfred Bequet : *La Bijouterie chez les Belges sous l'empire romain, IIe et IIIe siècles.* — Admirable étude synthétique de l'éminent archéologue et historien, président de la Société Namuroise, sur les bijoux si nombreux et si admirablement conservés que possède le Musée de Namur et qui furent recueillis sur les lieux d'origine, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Les dames de l'époque romaine n'étaient pas moins coquettes que nos contemporaines ; leur écrin ne rénfermait, sauf de rares exceptions, d'objets ni en or, ni en argent, mais en bronze, celui-ci discipliné par des artistes habiles, se pliait à toutes les fantaisies et son ton, un peu sévère, était relevé par des procédés divers, dont l'étamage et l'émaillerie.

Pour fixer leurs cheveux, les femmes se servaient d'épingles en os, habituellement surmontées d'une tête en pomme de pin. Dans notre pays, l'os fut vite abondonné pour le bronze. Les épingles ont de douze à vingt centimètres de longueur ; la tige, ronde à sa naissance, devient carrée en approchant de la tête et celle-ci affecte des formes variées, dont les plus communes sont une spatule, un fleuron, un gland ovoïde orné de crochets en tête de chou.

Les bracelets sont plus rares. Faits d'un ruban de bronze revêtu, à l'extérieur, d'un ornement très simple composé de stries et de petits cercles gravés au burin ; ils sont munis, à leur extrémité, d'un crochet qui s'adapte dans un œillet placé à l'autre bout. D'autres offrent l'imitation d'une corde formée de plusieurs fils de bronze contournés en spirale et terminés aux extrémités par un bouton sphérique ; chez quelques-uns, le métal avait été primitivement blanchâtre, par suite d'un fort alliage d'étain ; leur tige, fine et ronde, se termine par une boule taillée à facettes.

La plupart des anneaux recueillis dans les tombeaux de la classe moyenne portent au chaton une intaille sur pierre dure ou sur verre. La véritable intaille était généralement gravée sur agate, de façon plus ou moins correcte, à l'aide du touret et de la meule. Pour la fausse, on imprimait sur une pâte de verre, avant son refroidissement complet, le surmoulage d'une intaille authentique et l'on obtenait ainsi une imitation parfois assez réussie pour tromper au prime aspect.

Le diamètre des miroirs métalliques à main variait entre cinq et dix-huit centimètres. Ils étaient encadrés de bois ou munis d'un manche en métal et ils ont conservé, dans la terre, un éclat incroyable.

Les colliers n'étaient portés que par les femmes et les jeunes filles aisées. Ils se composent habituellement de perles en terre cuite et en verre ; celles-là sont très résistantes, côtelées et d'un ton bleuâtre ; chez celles-ci, la grosseur varie beaucoup, ainsi que la nuance. L'on voit à Namur un

collier formé de trente-cinq perles de verre alternées, bleues et d'un brun jaunâtre. Un autre collier, qui probablement appartenait à une fillette, est constitué de petites perles hexagonales d'une pâte très fine et très blanche recouverte, chez trois d'entre elles, d'une feuille d'or ; de petits tubes en verre bleu sont intercalés entre chaque perle blanche.

Quant à l'objet de toilette appelé fibule, c'est la broche et l'épingle de sûreté d'aujourd'hui ; destinée à agrafer et à retenir les parties du vêtement, la fibule fut objet d'utilité avant que de parure. Il n'est pas, dans l'Europe septentrionale, de contrées où les fibules ont été retrouvées en si grand nombre que dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les fouilles pratiquées dans les ruines de la villa d'Anthée et dans la commune de Flavion ont donné plusieurs centaines de fibules ordinaires, ou étamées, ou émaillées ces dernières d'une étonnante perfection de travail.

Maints archéologues étrangers, comme l'auteur lui-même, sont d'avis que la plupart des bijoux de ce genre trouvés ailleurs en Europe et jusqu'en Russie, proviennent d'un même atelier, qui serait la grande villa d'Anthée, à 10 kilomètres de Dinant, où l'on travaillait le fer, le bronze et les émaux. De fortes présomptions permettent même de croire que l'émaillerie artistique vient de cette villa industrielle : elle possédait des artistes pour lesquels la fabrication de l'émail et son application sur le bronze n'avaient pas de secrets, et ils avaient poussé leur art à un tel degré de perfection que beaucoup de leurs œuvres ne seraient pas reniées par les émailleurs de nos jours. Divers indices portent à croire que ces artistes étaient du pays ; la dimension restreinte des ateliers, l'uniformité de la technique et du style montrent qu'ils étaient en petit nombre, et qu'ils gardaient avec soin les secrets de leur art, ce qui expliquerait le peu d'extension qu'il prit hors du pays, malgré la dispersion extrême des produits,

D'après l'auteur, l'origine de la dinanderie mosane serait due à quelque fondeur en cuivre réfugié, après la ruine de la grande ville d'Anthée par les Francs dans le courant du IIIe siècle. Cette hypothèse très admissible, *nous fixerait pour la première fois sur les origines de l'importante industrie* à laquelle Dinant doit sa plus grande réputation.

La captivante étude de M. Bequet est accompagnée de dessins et de planches en couleurs donnant une idée attachante de cette première industrie d'art en notre pays.

F. Courtoy : *Anciens ornements sacerdotaux de la province de Namur*. — L'auteur étudie, dans cette première étude, des objets conservés à l'église St-Nicolas à Namur : chassuble et ses accessoires, datant de 1500, et un ornement composé d'un chassuble, deux dalmatiques et trois chapes, du XVIe siècle, en velours rouge avec application d'or nué. L'auteur fait la description et l'histoire de ces objets dont les auteurs sont inconnus. Il donne la technique de l'or nué, dont l'effet est merveilleux. Des planches reproduisent deux de ces objets.

Léon Lahaye : *La vie intime dans une abbaye au XVIe siècle*. — Tableau de mœurs, fait sur les documents, et relatif à l'abbaye de St-Jean-Baptiste à Florennes. La mort de l'abbé le lendemain de Noël, l'an 1600, et

son remplacement. Ce dernier événement donna lieu, au sein de l'abbaye, à des réjouissances copieuses. La vie ordinaire des moines pendant les quinze premières années du nouvel abbatiat est ensuite l'objet d'un long et intéressant exposé. Détachons ce détail :

« L'abbé aimait, suivant en cela la coutume de ses prédécesseurs, à s'associer aux joies des populations dépendant de l'abbaye. Aux jours de kermesse de certains villages, il acceptait l'hospitalité du curé, du mayeur ou d'un habitant notable ; *la jeunesse venait le saluer*, tirait en son honneur quelques salves de mousqueterie, représentait « l'action de la Passion » ou quelque autre naïf mystère, et recevait une large gratification ».

E.-J. Dardenne : *La faïence d'Andenne, histoire et description.* — Première partie de ce travail, dont nous parlerons quand il sera terminé.

Leodium, *chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége.*

Aout. — M. Em. Schoolmeesters publie pour la première fois l'épitaphe de l'évêque de Liége, Baldric II, commencement du xie siècle. — M. J. Ceyssens réunit les détails historiques sur l'histoire de la seigneurie de Feneur.

Septembre. — M. H. Bourguet donne une liste de mandements des évêques de Liége, en supplément à celle dressée par Daris. — M. Jean Paquay publie deux actes du légat du Saint-Siège et de l'élu de Liége au siège d'Aix-la-Chapelle au xiiie siècle.

Octobre. — M. Ed. Maréchal relève, avec détails biographiques, les noms des personnes originaires du pays de Liége, et qui furent étudiants, professeurs, recteur de l'université d'Ingolstadt. — M. J. Ceyssens narre les événements successifs à la faveur desquels l'autorité du seigneur laïque de Housse se substitua à celle du seigneur ecclésiastique.

Novembre. — *Compte-rendu* d'une conférence de M. Kurth sur cette question : Possédons-nous le corps de Notger ? Notger a été inhumé dans l'église Saint-Jean, de Liége, où au xviie siècle on a recherché ses restes ; un squelette fut découvert, que l'on conserve comme étant celui de Notger. M. Kurth montre que l'endroit où on l'a trouvé n'est pas celui où a pu être inhumé le fondateur de Liége. M. le professeur Fraipont, qui a examiné les ossements en question, a conclu qu'ils appartenaient à un homme moins âgé que ne devait l'être le prélat. Subsidiairement, M. Kurth a entrepris de déterminer l'endroit de l'église où ont pu être les restes de Notger, et il semble bien qu'il y est arrivé. — Em. Schoolmeesters, *Un legs de livres juridiques fait à la cathédrale de Saint-Lambert en 1390 :* manuscrits de droit canonique et civil, légués par le chanoine Henri de Suderlande. Liste détaillée. — Une *pasqueie liègeoise de 1721*, à l'occasion de l'installation d'un chanoine de la collégiale de Saint-Barthélemy. Cette chanson, qui compte 190 vers de 8 syllabes, à rimes plates non alternées, est écrite dans une langue généralement très pure, qui ne diffère pas notablement de l'actuelle. C'était probablement un *crâmignon* dont le chronogramme initial, en wallon aussi, servait de *rèspleû*. Ce poème badin ne manque pas d'esprit.

REVUES ET JOURNAUX :

L'Art moderne (Bruxelles) 25 octobre. — *L'Art wallon* par L. Abry. — « Trop exclusivement, la Flandre accapare en art un monopole que ses illustres artistes semblaient lui avoir acquis sans conteste possible. Et cependant, à analyser les Salons d'art, — triennales belges et expositions étrangères, — s'imposent depuis nombre d'années des noms assurément wallons et des œuvres dont le sens esthétique se différencie visiblement des traditions flamandes.

» Lorsque le tempérament de nos deux races belges reste si entier et si dissemblable, lorsque la vie, les mœurs, l'ambiance sont aussi différentes, serait-il logique que l'expression artistique fût la même pour les deux races?

» L'opposition des œuvres, de leurs tendances, de leur technique se marque en une exposition de l'importance numérique de celle de Bruxelles, encore que de nombreuses abstentions viennent limiter l'analyse de ce que j'appellerai les deux Arts belges.

» En sculpture déjà, ne pourrions-nous établir un parallèle singulièrement suggestif, et ne pourrions-nous soutenir cette thèse que le tempérament flamand est moins sensible à la beauté et à l'expression de la forme que le tempérament wallon?

» Anvers, le centre artistique le plus proche de la Hollande, pays sans école de sculpture, ne fournit qu'un nombre restreint de statuaires. L'anversois Lambeaux est un artiste d'exception, qui du reste s'est développé à Bruxelles (1)....

» Beaucoup de sculpteurs anversois conservent je ne sais quel air emprunté, guindé, en des œuvres de facture pénible. Dupon, l'un des mieux doués, a développé ses qualités naturelles sous l'influence de l'enseignement du Wallon Vinçotte. »

L'auteur concède de certains maîtres belges, d'origine flamande, sont d'éminents sculpteurs qui ne le cèdent en rien à leurs confrères wallons ou étrangers. *Mais le nombre seul des sculpteurs wallons indique déjà les aptitudes* spéciales de la race, et ceux-ci sont à la tête des sculpteurs belges.

Si nous passons aux peintres, dit-il, la proportion est renversée : le nombre appartient sans conteste aux Flamands. « Les qualités naturelles du Wallon semblent le desservir en cet art, comme celles du Flamand desservent celui-ci en scultpture. La technique du premier se fait plus timide dans le maniement de la brosse ; la forme le préoccupe aux dépens de la couleur. »

Néanmoins, après avoir cité nominativement plus de soixante-dix peintres wallons qui ont exposé au Salon triennal, l'auteur constate qu'une impression spéciale se dégage de l'examen des ouvrages de ces artistes, impression bien différente de celle produite par les ouvrages flamands : c'est, à rebours, ce qui se dégage de l'examen des œuvres scupturales.

(1) [Le nom de Lambeaux n'a rien de germanique. Le père du sculpteur était borain, dit-on ; il s'établit à Anvers, comme chaudronnier, et il y vécut, sans jamais pouvoir se résoudre à apprendre le Flamand. La mère du sculpteur était flamande].

« Le peintre flamand vit d'impressions colorées, le Wallon, d'harmonies et de lignes. Le cerveau participe davantage chez lui à l'élaboration de l'œuvre. L'œil seul suffit chez le Flamand. S'établit donc une démarcation, et l'on peut dès lors conclure à l'existence d'une école wallonne [1] ».

« Je sais que cette opinion sera traitée de paradoxale et combattue par ceux qui voudraient limiter l'esprit artistique belge aux seules provinces flamandes. Mais si cette idée d'art wallon peut susciter la discussion, il se trouvera probablement des hommes mieux documentés que moi pour découvrir la filiation de cet art au travers de l'histoire, depuis les imagiers wallons du moyen-âge jusqu'aux peintres de la Renaissance, jusqu'à Vieillevoye et enfin jusqu'à notre moderne école wallonne.

» Une remarque que me suggèrent les récentes expositions, c'est que les marinistes les plus en vue de la Belgique sont wallons : feu Artan, leur maître à tous, Marcette, Bouvier, Le Mayeur, etc.

» Si les grands spectacles de la mer les inspirent déjà si bien, ne serait-il pas infiniment plus rationnel de voir les peintres wallons se faire les interprètes des sites, des mœurs de leur contrée et ne leur faudrait-il pas exprimer tout d'abord l'âme wallonne ? Et ils sont charmants et émouvants, les sites de ces provinces : les villes, les villages y ont conservé des vestiges typiques et fourniraient à qui saurait les peindre des sujets aussi intéressants et souvent plus pittoresques que les sites et les villes de la Flandre. L'industrie, la houillère, l'usine, la vie ouvrière n'ont-elles pas trouvé en Meunier un interprète génial ? Cette source-là n'est pas tarie et la vie des fermes, les travaux des champs y offrent mille sujets d'étude. Pourquoi la pensée wallonne exprimée par un pinceau wallon n'atteindrait-elle pas à un niveau aussi élevé que celui atteint en leur art par d'autres races, ni plus ni moins bien douées ? »

L'auteur termine en disant que les Wallons et les Flamands ne se développeront que conformément au génie de leur race. « Cela ne les empêchera pas d'être belges et de conserver précieusement les points de contact historiques qui les rapprochent si heureusement au point de vue politique et social. »

= [Cet article confirme en termes excellents, dans une revue spéciale et d'avant-garde justement réputée, l'opinion que *Wallonia* défend elle-même touchant l'existence de deux arts nationaux en Belgique, et fait valoir la nécessité autant que la légitimité de leur développement parallèle sur des bases régionalistes. En disant que cette opinion sera traitée de paradoxale par certains, l'auteur touche à l'une des causes de la situation défavorable dans laquelle les artistes wallons sont parfois et injustement tenus. Quant à la prétendue infériorité des Wallons en peinture, notre collaborateur Joseph Rulot nous a annoncé précédemment un article, destiné d'avance à rencontrer certain *a priori* que paraît admettre M. Abry.]

(2) L'auteur ajoute, en note : « Si, à l'exemple de ses prédécesseurs de la grande Renaissance, le Flamand se montre coloriste, encore faudrait-il savoir si c'est là un don naturel, puisque toute l'école qui a précédé Rubens est d une indigence réelle en matière d'harmonie et de coloris ».

FAITS DIVERS :

LIÉGE. — *Décentralisation.* — Le théâtre du Pavillon de Flore a créé une opérette, *Feu Palmyre*, paroles de Pierrre d'Amor et Léo Diensis, musique de L.-H. HILLIER, tous Liégeois. Ce petit acte a été accueilli chaleureusement : on a applaudi et bissé les couplets, le rideau s'est relevé sur un double rappel, et M. Hillier, réclamé avec insistance, a dû finir par apparaître en scène.

La valeur des œuvrettes de ce genre, c'est leur légèreté même. A cet égard, *Feu Palmyre* a ce qu'il faut pour plaire. L'action se poursuit vivement, le dialogue se distingue par son ton de spirituelle fantaisie, et les couplets, galants et drôles, s'y enchâssent à souhait.

C'est toutefois la partie musicale qui emporte le morceau. Elle est vraiment charmante. Pimpante et mousseuse, cette minuscule partition ne nous offre pas que d'amusants intermèdes. Encore que des pages comme *Question d'histoire* et la scie *Oh ! Palmyre*, qui avait conquis la rue dès le lendemain, soient tout à fait réussies dans le genre bouffe, M. Hillier, dans la valse des *Reproches*, a montré qu'il traite avec la même adresse inspirée des pièces d'un sentiment plus délicat.

Dans cet essai si réussi, comme dans *Fatilidad*, son ballet, le compositeur liégeois fait bien augurer de son succès à la scène, pour le jour où il aura l'occasion de se produire dans des sujets plus étoffés. Il est agréable de constater cela à l'adresse de notre concitoyen dont on applaudit les compositions en Angleterre et en France, dont on a aussi bien apprécié les hautes qualités de virtuose dans les concerts.

— *Au Théâtre Royal.* — Le directeur nommé par le Conseil communal pour la saison 1903-1904 est un Liégeois, M. Guillaume DECHESNE, et ce dernier a choisi comme chef d'orchestre un compatriote, professeur au Conservatoire, M. Mathieu LEJEUNE.

Nos lecteurs étrangers seront bien étonnés d'apprendre que c'est probablement la première fois que pareils faits se rencontrent. Ce sont presque toujours des étrangers qui dirigent les théâtres en Belgique, et, notamment à Liége, ce furent de tout temps des Français, sauf exception — et sauf erreur, car parfois on s'aperçut un peu tard qu'on avait affaire à des citoyens de la race Taquouère la plus pure !...

— *Aux Auteurs dramatiques belges.* — Le cercle dramatique *Le Royal Lion Belge*, de Liége, se propose de mettre cet hiver à la scène, des œuvres inédites d'auteurs belges, comédies en prose, en un ou plusieurs actes. Les intéressés sont priés d'envoyer leurs œuvres, sous pli recommandé, à M. Os. Cerf, président, 29, rue des Augustins, à Liége. Les manuscrits non utilisés seront retournés.

Une bonne mesure. — Depuis quelques années, la garnison de Liége possède une grande partie des miliciens de nos environs, et cet état de choses tend de plus en plus à s'accentuer. C'est ainsi que nombre d'hommes font partie de la garnison d'un fort situé au sein de leur village. On sait que précédemment, on envoyait systématiquement les Wallons en pays flamand et les Flamands en Wallonie.

— La commune de Herstal vient de donner à une de ses rues nouvelles le nom de Nicolas Defrecheux, en souvenir du poète wallon qui, comme on sait, est décédé en cette localité.

BRUXELLES. — Parmi les questions posées au concours de l'Académie de Belgique pour 1906, on demande de « faire la classification des parlers wallons de Belgique au triple point de vue de la phonétique, de la morphologie et du vocabulaire. »

D'autre part, dans les questions posées au concours universitaire officiel pour la période 1903-1905, on note une « étude sur l'origine et le rôle politique des trois Etats du Pays de Liége. »

Au même concours universitaire, on demande encore « d'étudier la langue et le style de Charles de Coster. Il sera intéressant de savoir si cet écrivain continuera à être considéré comme flamand, bien qu'ayant écrit son *Uylenspiegel* en un vieux français plus authentique que celui des *Contes drôlatiques*. S'il suffit d'avoir pénétré l'âme flamande, même d'une façon purement objective, comme l'a fait le filleul de l'archevêque de Tyr, pour cesser d'être wallon dans son origine, dans sa sensibilité et dans son esthétique, alors tous les peintres qui ont fait des portraits de flamands, et ceux qui, actuellement, fixent les paysages de la Campine en attendant qu'on la supprime, sont aussi des dénationalisés...

— Aux concours universitaires pour 1901-1903, M. Jean Counson, né à Francorchamps, reçu docteur en philosophie et lettres par l'Université de Liége en 1901, a été proclamé premier en philologie romane avec 90 points sur 100. Le jury a proposé l'impression aux frais de l'Etat, du mémoire rédigé par M. Counson. Nous félicitons vivement notre compatriote pour cet admirable succès.

— M. le Ministre d'Etat Vandenpeereboom vient d'ouvrir au public sa Maison flamande d'Anderlecht, rue de la Plaine, qui est un merveilleux musée archéologique, meublé et orné d'un nombre considérable d'objets de toute nature, de grande beauté, et authentiques. On y voit certaines pièces d'origine wallonne, notamment, dans la grande bibliothèque, une colossale cheminée liégeoise en pierre grise, dont le fronton porte les armoiries d'un bourgmestre de Liége ; le fond est revêtu d'une taque en fer, provenant de l'abbaye de Saint-Hubert. Dans la même salle et dans d'autres on trouve des dinanderies remarquables, des chandeliers de cuivre de toute beauté, des encensoirs, des lustres ; une des pièces des plus remarquables, une couronne de lumières en fer forgé du XIIIe siècle paraît appartenir également à l'art wallon.

Nous engageons fortement nos amis bruxellois, ou de passage à Bruxelles, à visiter la Maison flamande de M. Vandenpeereboom. Un droit d'entrée minime est prélevé au profit d'une œuvre de bienfaisance.

PARIS. — Un livre du docteur Cabanès vient de paraître à Paris sous le titre *Les Indiscrétions de l'Histoire*. Un chapitre de cet ouvrage intéresse particulièrement les Liégeois, il a trait en effet, à Théroigne de Méri-

court. Détail curieux : Lors de son séjour à la Salpétrière, Théroigne se traitait d'après un système que Kneipp n'eût pas désavoué. On lit en effet, dans le rapport d'ESQUIROL rédigé à son sujet, une observation qui a toute la valeur d'un document humain. « Théroigne, dit Esquirol, ne veut supporter aucun vêtement. Tous les jours, matin et soir, et plusieurs fois le jour, elle inonde son lit, ou mieux la paille de son lit, avec plusieurs seaux d'eau, se couche et se recouvre de son drap en été et de sa couverture en hiver. Elle se plaît à se promener nu-pieds dans sa cellule dallée en pierre, et inondée d'eau »,

Comme ce rapport est écrit en 1807, et que Théroigne n'est morte qu'en 1817, il faut croire que ce système, qui a une grande analogie avec celui de Kneipp, n'était pas trop mauvais.

— Fin octobre est mort à Paris M. J.-J. MASSET, ex-professeur au Conservatoire de Musique et à la Maison de la Légion d'Honneur de Saint-Denis, décédé à l'âge de 93 ans, à Beaugency, où il se trouvait en villégiature.

Nicolas-Jean-Jacques MASSET était né à Liége, alors ville française, le 27 janvier 1811. Il était de modeste origine. Son père était connu comme graveur sur armes en raison d'un réel talent. A l'âge de cinq ans, l'enfant déjà musicien, s'essayait à écrire de petites compositions. Ses précoses dispositions ne firent que s'accentuer avec l'âge et ses parents émerveillés, l'envoyèrent au Conservatoire. Il avait alors treize ans. Le jour où il prit la diligence pour aller à Paris, il avait un violon sous le bras, mais ce violon était sa seule ressource. Comme Zénode Gramme et tant d'autres Wallons célèbres, MASSET parvint à une haute situation en raison de sa ténacité. Un article récent de la *Revue hebdomadaire*, que nous ne pouvons malheureusement reproduire (mais qui a été reproduit dans le journal *l'Express* du 1er novembre), donne sur ce point des détails biographiques très intéressants.

MASSET entra au Conservatoire et obtint un 1er prix de violon (classe d'Habeneck), fut violon au Théâtre Italien, à l'Opéra, et chef d'orchestre aux Variétés. Puis, poussé vers le chant, il entra comme ténor à l'Opéra-Comique et chanta avec succès *Reine d'un Jour*, *la Dame Blanche*, *Zampa*, *Richard Cœur de Lion*, etc. Il aborda ensuite la carrière italienne et se fit applaudir à Milan, Parme et Madrid dans les grands rôles.

J.-J. MASSET quitta la scène en 1852, fut alors nommé directeur de la musique à la Maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis, puis professeur de chant au Conservatoire, où il enseigna avec distinction endant trente-cinq ans. Il laisse un fils, M. Charles Masset, qui, après avoir fourni une fort belle carrière comme artiste dramatique, est lui-même un professeur des plus appréciés.

M. J.-J. Masset écrivit de nombreuses œuvres pour violon, des morceaux de chant et surtout une *Méthode de la voix* tenue en haute estime.

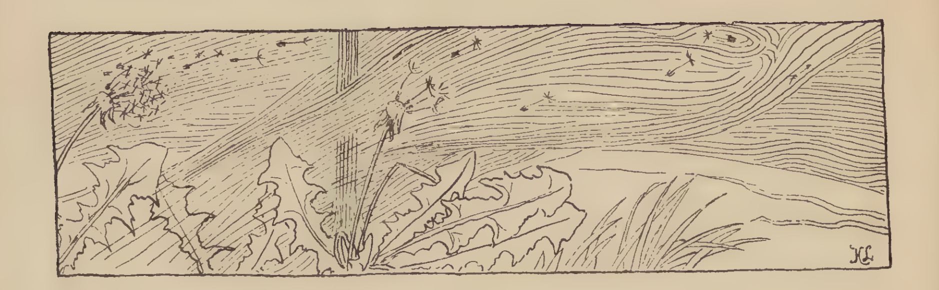


Table-Index des Matières

(Les noms des collaborateurs de ce volume sont imprimés en capitales)

Errata du tome XI.

Page 6, au titre : au lieu de « Bibliographie », lisez « Biographie ». — Page 58, lignes 23-24, au lieu de « ces Neerlandais » lisez « les Neerlandais ». Page 61, ligne 2e des Faits divers, au lieu de « M.-J », lisez « M.-C ». – Page 67, ligne 6e, au lieu de « de centralisateurs », lisez en un mot « décentralisateurs ». — Page 131, 2e alinéa, ligne 5e, au lieu de « que le pays de France », ajoutez le mot *si*, et lisez « que si le Pays... ». — Page 169, au lieu de « Marquet », lisez chaque fois « Maquet ». — Page 213, ligne 9e en remontant, au lieu de « son travail », lisez « bon travail ». — Page 233, ligne 5e en remontant, au lieu de « Hillin » lisez « Hellin ».

Rectifications. — Page 244, supprimez les deux dernières lignes : le rapprochement ne s'indique pas comme justifié. — Page 267, dernier alinéa, 1re ligne : « C'est à Liége, etc. », lisez « c'est une Liégeoise, Mme Ve Colette, née Hortense Nysten, que Zénobe Gramme épousa ». Le mariage eut lieu à Neuilly, près Paris en 1857.

Autres Erratas. — Tome VI, p. 47, couplet 8e, au lieu de « essuyez », lisez « essuierez ». — Même tome, p. 134, col. 2e, 5e ligne en remontant, au lieu de « menotte », lisez « minote ». — Tome VII, p. 74, avant dernière mesure, le *ré* croche doit être un *ré* noire.



WALLONIA

XII


WALLONIA 1893

WALLONIA

Archives Wallonnes

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE ET D'AUJOURD'HUI

RECUEIL MENSUEL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX & G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

Oscar COLSON

XII

1904

LIÉGE

Bureaux : RUE HULLOS, 8

MATH. THONE, IMPRIMEUR





Un procès de sorcellerie

à HUY en 1495



N a déjà édité bon nombre de procès de ce genre. Tous, ou presque tous, semblent coulés dans le même moule. La plupart de ces malheureuses victimes reconnaissant avoir été danser aux sabbats, en compagnie d'autres malheureux qu'elles ont soin de faire connaître. Elles ont eu des relations soit avec le diable, soit avec d'autres sorciers ou sorcières ; elles ont fait périr gens et bêtes par leurs attouchements, leurs regards, leurs cadeaux, etc., etc. Le procès que nous publions ici nous paraît sortir du cadre ordinaire. Outre sa brièveté qui ne déplaira pas au lecteur, il contient des particularités très intéressantes et bien dignes d'une mention spéciale.

F. TIHON,
Docteur à Theux.

*
* *

Tochant le fait de Ysabeal Packet justiciée par feu sour le Sarte, comme sorseresse et vaudoise ayant cognut estet cause de plussieurs mort d'hommes.

Coppie de la cognissance faite par la ditte Ysabeal suvant une cedulle en escript par devant nous exhibuée par Simon de Lantremengne notre coneschevin et lieutenant maieur de Huy pour Tiry Poullon, assavoir le 11e jour de septembre an IIII^xx et quinze, et at esteit le tout ratifyet et cognut par icelle Isabeal en justice, lige de son corps le IIIe jour dedit mois en justice, maieur Poullon, eschevins Vaulx, Jo. de Clocquir, Moge, Viron, Lantremengne et Sandrar.

PREMIER. Elle cognoit et dist y estre vraie que environ unc an passé quelle sen alloit en Franche pour faire certain messaige, elle

encontrat et trovat sur chemien Maroie Goffinet, qui at estet par justice exécutée a lieu de Hermale, et laquele Maroie luy fist somacion et constrainte d'en alleir avec elle, affin d'empoisonneir damoiseau Englebert d'Emptinne et sa femme, partant que ledit damoiseau avoit ja emprisonnet la ditte Maroie, et s'en allant a lieu de Moufrin ensemble dont illes illec arivee la ditte Maroie donnat à la ditte Ysabeau une poppée quelle jectat dedans le poiche de la mainson, et la ditte Ysabeau fut dorer unc hanap de poison dedens la cambre dudit damoisea, qui fut cause de sa mort et assi de la mort de sa femme.

Encor cognut et dist, que environ trois mois passet elles furent encor ensemble audit Moufrin, après la mort dedit damoisea et sa femme, et la ditte Maroie luy fist encor jecteir une autre poppée pour volloir faire aucune poimson, mains elle ne sceit quelle ne de quele misteir la ditte Maroie faisoit les poppées.

Cognissant et disant que la ditte Maroie lui donnoit entendant quelle avoit de lor et de largent et ly feroit des grans bien fais, au cause quelle la volroit croir, comme il fist, et apres ce illec la frotat d'aucune uynture qu'elle avoit, a moien de laquele et apres ce quelle astoient frottées d'icelle oynture, elles sen alloient en aire et soy trouvoient aucune fois X ou XII lequelles il ne cognoit plus avant que la ditte Maroie et y fut icelle Ysabeau par deux fois, dont ly une des fois, elle et la ditte Maroie encontrant de nutte sous la Sart aucun compagnons bigaret dont ly avoit unc qui se nommoit le Veau, qui se disoit servant à la ditte Maroie et le chevalchat et après ce il volue la ditte Ysabea chevalcher, laquele ne volue souffrir compte et pour ce le dit Veau ly donnat deux soufflet.

Item at dit et confesset que la ditte Maroie avoit estet cause du grant Hoyoul et autres tempestes et oraige advenus sour les vingnes et que plus est, elle astoit délibérée del destruier par poimson toutes femmes enchainctes, et volue la ditte Maroie empoisonneir ceulx de la mainson Jehan del Sarte, en passant, sille la ditte Ysabeau ne l'euwisse doffendu.

Item oultre et aldesseur de ce que dite est, elle demanet deleis la premiere article, et dist qu'elle at estee cause principale de la poisonnement de damoiseau de Monfrin avec Maroie Goffinet.

Item, dist al IIe article touchant le seconde voiaige quelle et la ditte Maroie furent audit Monfrin pour volloir faire encor autre poimson, et cognut et dit sains constrainte que c'estoit pour empoisonneir la fille du dit Damoiseau et alors icelle Ysabeal et la ditte Maroie jectont chascunne une poppée en la ditte mainson quy astoient faite de leur misteir et daiblerye, laquele misteir et daiblerye astoit fait en partye del chaer de Jehan Hostal qui astoit mis

sur ruwe sour la Sarte, à Huy, laquele chaer du dit Jehan la ditte Maroie Goffinet le fut coppeir et ly portat le diable à son advis, car la ditte Ysabeal dist quelle estoit à pied de gibet ce veiant et consentant, et plus et oultre, dist que en la ditte misteir, et diablerye, il avoit del chaer de ung personaige pendant à Gibbet de Saint-Giele et y astoit la ditte Ysabeas et autres plussieurs quelle ne cognoist.

Item dist encor quelle at estée present et aveucq la ditte Maroie Goffinet damoiselle Catherine de Noeville, la grande Katon et Maroie le Tesseresse là et ou ung joene enffant fut de foyut en laitre de Noeville et fut icelui enfant enporteit par la ditte Katon en lieu dit et Moge empres Saint Severin liquel enfant fut ars et brulet et en fait pouldre quelles mettoient avecque leurs poppées et diablerye, et touchant les chars priese a Giebbeit, elles les cusoient et boloient en leur mainson, dont elles soy aidoient en faisant leur ditte diablerie, voir quelle dist que la ditte Maroie Goffinet faisoit telx ovraiges et en delivrat les poppées aux autres qui en faisoient les maulx, mains del avoir fait telx mistier et comment auz vraies on les faisoit, dist quelle n'en sceit rins et que u jamaix elle nen fist, obstant que apresce et lendemain elle at cognut en avoir fait plussieurs fois.

Item dist encor qu'il ast environ xvi ans quelle entrat en cest querelle et quelle fut de diable temptée aiant fait depuis plussieurs inhonnés fais et execes ; quelle n'at volsu ne savoir declaroir mains scet asses et dist estre choese vraie qu'il at environ II ans et demi que la belle fille Wilhot Danhon que est maladieuze presentement at estée enpoisonnee par trois poppées jectée en sa mainson a lieu de Linxhey sour ung bancq et lesqueles poppée furent jectée par Maroie Goffinet dam^elle^ Katerine Maroie le treseresse et la ditte Ysabea qui leur astoient ce consellante et consentante et lequele poisonelement fut faite partant quelle leur avoit escondit de lessea que la ditte Maroie le tesseresses ly avoit demandeit et dist la ditte Ysabeal quil ne ly saroit aidie al garir, partant quelle n'at pas fait les dittes poppées.

Item dist que depuis trois ad quattre mois, elle a este avecque les dessus dittes sour le pont à Dinant dansante de nutte et y aiant tantbours et y astoient comme leurs kalans et diable qui les minoient, assavoir pour la moureux Maroie Goffinet, le Veau, pour la moureux dam^elle^ Katerine Cappiron, pour la moureux Maroie la tesseresse blanc Cappiron, pour la moureux de la grande Katon, Jacotin et pour la moureux de la ditte Ysabeal, Robin et dist icelle Ysabea que son amoureux at heyu aidié à son advis a elle, depuis son comenchement chascun moix une fois alquel elle prendoit ses delis et plaisier.

Item dist quelle a estet cause des fondicions des Vingnes par ses empoisonnemens avecque les autres dittes sorciers ses compagnes, mains de la manière et comment elle n'en vielt rins dyre.

Item dist que depuis un an et plus elle at esté cause avecque les dessus dittes, de faire morir les chevalx de maieur de Hermalle par poppées quelles jectoient en lestable desdits chevalx.

Item at encor cognut et dit que depuis le trespas de Jehan Hostal jadis justicyes, elle fit morir par poppée jectée en lestable de chevalx de maieur de Failon trois chevalx et dist que la poppée ly venoient de Maroie Goffinet et fist icelles malvastet par hayme quelle avoit au dit maieur.

Item dist et cognut que depuis ung an et plus, elle fut avecque dam^elle^ Katerine a leu diet Bosquelle la et ou icelle dam^elle^ Katerine jectat ses poppées et les mist entre dois escuelles qui astoient a feu a la cuhine pour mangier Wathy Sottea de Lingney bovier illec et astoit la ditte Ysabeal seante alors sour le sou de lusse ce sachante et consellante, et depuis le dit Sottea sachat et en est parvenut a la mort et laquele ditte Katerine avoit tout ce fait partant que le dit Sottea ly blamoit ses povreteis et sa male governe et disoit la ditte dam^elle^ Katerine estre cusine audit Sottea.

Item touchant autres nuefs hommes dont elle dysoit asses estre cause de leurs maladieze et mort a laide et avecque le consel et fait des susdittes sorseresses ses compaingnes derainnes, elle dest que presentement elle ne les scavoit proprement declareir se dont elle navoit sour le tout penseir veu que ce avoit este fait à plussieurs fois et depuis son dit commencement demandat terme de consel pour en dyre le vraie, qui ly fut concédé par ly maieur et allendemain.

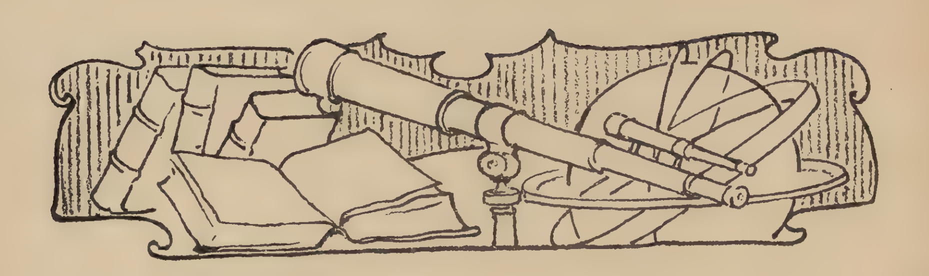
Item plus et oultre la cognissance faite susditte la ditte Ysabeaul dist estre cause de la mort de Jehan Losta de Pondeloul lequel elle fist morir par poppée quelle jecttat en sa mainson partant quil Jehan l'avoit battu ung jour passet et à Chastelet sur Sambre et morut ludit Jehan environ v ou vi ans posset.

L'an xiii^ct^ iiii^xx^ xvi, en mois de septembre le scamedy V^e^ jour, maieur Poullon, eschevins Vaulx, Joh. de Clocquir, Viron, Lentremengne et Sandraer, la ditte Ysabeal de sa pure volonteit, lige de son corps, droit aldevant de peron en marchiet à Huy, scéant le dit maieur et eschevins en justice sour les greis dicelu peron, cognul et confessat publement avoir fait, perpetreit et esteit cause de tous les fais et exces par elle cy devant par devant nous cognus en teilx partyes que chidevant sont declareit et escripts qui fut par le dit maieur mis en warde de loy.

Che fait, tantois et la meisme, apres ce que le dit maieur oet torneit en droit à Allixandre Sandraer comme le dairain et plus joene eschevin de Huy, ce quil astoit del faire d'icella ditte Ysabeal par loy siwant ses dittes cognissances, al uzaige de ce faire, ffut par le dit Allexandre, a raport et par le consel de nous les dits Eschevins de Huy et al semonse dedit maieur, diet, jugiet et hors porteit par loy et par jugement, que en ensiwant les cognissances faites par la dite Ysabeal Packet comme en est et pour ses offenses et démeritez qui sont tochantes et dependantes a mort d'homme et plussieurs autres caus villains et contre honneur, elle astoit a la volontet de Monssr de Liege, pour estre executée par justice et par feu pour iceulx caus, et ossi comme valdoise et sorsresse. Et fut mis en warde. Et apres ce fait, la ditte Isabeal fut mennee, veant le peuple sour le Sarte, leis Huy et illecq elle fut executee par justice et par feu, accomplissant le dit jugement, telement quelle fut totalement exilie et miese en cendres. En faisant apres ce et en execration, touts solempniteit tant de voweit de Huy comme de maieur par acconstumeiz et anchienement uzées. Et fut mis en warde.

Archives de l'Etat à Liége. Cour de Justice de Huy.
Reg. 4, fol. 81 v° et ss.





La guerre des paysans

au pays de SALM et STAVELOT, en 1798

Mes arrière-grands-oncles maternels Jean-Guillaume Gengoux et Jean-Henri Hubert, tous deux de Commanster, prirent part à la guerre des paysans *li guère des klèpèls* (Allemand: klöppels). Mon arrière-grand'mère, Marie-Jeanne Hubert, leur belle-sœur et sœur, décédée à Commanster en avril 1859 à l'âge de 82 ans, racontait volontiers la marche des klépèls vers Stavelot, pour aller battre les Français; son récit s'est conservé dans ma famille; je le transcris fidèlement.

Mes deux grands mon-onkes avint stou sèrîs, à l' guère des klèpèls.

Mi grand-grand-mère, qwand qu'on lî è djâsût, riyût todis, et qwand qu'on l' trovût o l'bone, ele avût co bon dèl racontî.

I v' fât dire qui d' vant qu' les Francès ni tchessahinhyent les Impériaux *foû do payîs, on-z-estût fwêrt tranquile.*

On s'ès tirût po pây ses tèyes et on n' lèvût des sôdârts qui les cès qui volint bin sinî.

Les Francès, zels, do côp qu'is fourint maisses, rimontint les tèyes, hapint les clotches ozès èglîhes (eune so deûs' ou trûs' po fer des kènons), abatint minme les crûs o des viyèdjes qu'i-gn-i a, et l' pis d' tot is volint fèr tirî les djônes homes arivîs à l'âdje ol rèquisicion.

Mes deux grands-oncles ont été «serrés» à la guerre des *klöppels*.

Mon arrière-grand'mère, quand on lui en parlait, riait toujours, et quand on la trouvait en bonne [humeur], elle avait encore bon de la raconter.

Il faut vous dire qu'avant que les Français ne chassassent les Impériaux *hors* du pays, on était fort tranquille.

On arrivait à payer ses tailles et on ne levait des soldats que ceux qui voulaient bien *signer*.

Les Français, dès qu'ils furent maîtres, augmentèrent les tailles, volèrent les cloches dans les églises (une sur deux ou trois pour faire des canons) abattirent même les croix dans certains villages, et le pis de tout, ils voulurent faire tirer les jeunes hommes arrivés à l'âge dans la « réquisition ».

On nn'è foût vite nâhi; on les sohaitût à tos les diales et on djâsût d' le straquî, mins tot bas, pusqui les priesses zels minmes ni wèzint pus trop' si lèy vèy.

On z'oya dîre qu'on-z-avût trovî des lètes d'ôr toumîs do paradis do costî d' Wam'pah et qui d'hint qu'on d' vût tchèssî les Francès.

On en fut vite fatigué, on les souhaitait à tous les diables et on parlait de les traquer, mais tout bas, puisque les curés eux-mêmes n'osaient plus trop se laisser voir.

On ouït dire qu'on avait trouvé des lettres d'or tombées du paradis du côté de Weiswampach (1) et qui disaient qu'on devait chasser les Français.

On d' ha après qui les viyèdjes allemands d' so l' ligne boudjint.

Et on bè djour a-d'vant nône on vèya arivî les klèpèls.

C'estût les djins d' Wampah, d'Esselborn, di Rûlan, d'Esplî, di Madindje, di Grivlindje, d'Odèrhindje, di Tom, et di B'hô.

Is s'assyint foû do viyèdje tot l' long d' noste assin; il î magnint leus tâtes. I-gny-avût des cès qu'avint des watlos, des hawês, mins po l' pus grande pârt, il avint des fâs.

So l' tinps qu'is magnint, Tèpèmèhel, li r'fondeur di Wampah, Krèndâl, li nèveu do curî d'Odèrhindje' et l' Dragon qu'èstût adon tcharlî à Esplî, vinvzîrint amon l'agent qu'estût l' grand Marichâl. On l' loumût l' Dragon, pasqu'il avût stou dragon ozès Prûssiens.

On dit ensuite que les villages allemands de la frontière bougeaient.

Et un beau jour avant midi on vit arriver les klöppels.

C'était les gens de Weiswampach, d'Asselborn, de Reuland, d'Esplî, de Maldingen, de Grifeldingen, d'Aldringen, de Tomen et de Beho.

Ils s'assirent hors du village tout le long de notre terre ; ils y mangèrent leurs tartines. Certains avaient des gourdins, des houes, mais la plupart avaient des faulx.

Pendant qu'ils mangeaient, *Tèpèmèhèl*, le rétameur de Weiswampach, *Krèndal*, le neveu du curé d'Oderhange (Aldringen), et *le Dragon* qui était alors charron à Esplî vinrent chez « l'agent » qui était le grand Maréchal. (On l'appelait le Dragon parce qu'il avait été dragon « dans » les Prussiens).

Dji les veûs todis; Krèndâl èstût montî so on tch'vau qu'avût ine panse come ine vatche; i fzût come on diale la qu' Marichâl qu'avût paw ni s' lèyût nin vèye.

Je les vois toujours ; Krendal était monté sur un cheval qui avait une panse comme une vache ; il faisait comme un diable à cause que Marichal, qui avait peur, ne se laissait pas voir.

Tèpèmèhèl avut on grand sâbe.

Enfin Marichâl ariva; li Dragon rèquisiciona do pan, do boûre et do lârd; puis i lî annonça qui s'i n' volût nin vèy broulî l' viyèdje, qu'i

Tèpèmèhèl avait un grand sabre.

Enfin, Maréchal arriva; le Dragon « réquisitionna » du pain, du beurre et du lard; puis il lui annonça que s'il ne voulait pas voir brûler le

(1) Dans le Grand-Duché de Luxembourg.

falût qu'i-gn-ouhe des homes di C' manster qui rotahinhyent avou zèls po-z-alî bate les Francès.

I-gn-oût tot plin qu'ènne alint; nosse Dj'han-Guiyame et nosse Dj'han-Hinri èstint do nonbe.

Dji veûs co nosse gros Dj'han-Hinri passî dizo nosse grande « houbardresse » avou s' bordon d'zo l' brès et l' bèsèce â dos; il èstût habiyî d' ses pus gâyes et rotût djoyeûs'mint.

Li tabour rôla : l'armî des klèpèls si mèta en route, les homes di C'manster en avant.

Is nn'alint so l' Burtonvèye, so l' Noûvèye, li Vîsâm, tot wisse qu'is f'zint l' minme djû qu'à C'manster.

A Lierneux, les djins vôvrint èsse pus malins; is s' moquint des klèpèls et d'hint qu'is n' rotrint nin.

Les klèpèls kiminçint à crîr : « do fû et do strin po broulî Lierneux! » Et les cès di Lierneux, tot vèyant çoula, si taihint, et is lzî acwèrdint totes leus raisons bones.

Les klèpèls passint l' nute à Lierneux; nosse Dj'han-Guiyame et nosse Dj'han-Hinri lodjint amon l'hôrlodjî avou des cès dèl Burtonvèye et avou Krèndâl, li Dragon et Tèpèmèhèl.

Li lèddimin, is 'nn'alint so l' ban d' Wène: passî Wène, divant d'intrî o bwès l'Abèye, Tèpèmèhèl ramassa les pâtriotes et i lzî f'za on p'tit discours :

« Prenez courache, mes amis, quand' nous arriv'rons à Stav'lot, vous aurez un mouchoir de patriote;

village, il fallait qu'il y eût des hommes de Commanster qui marchassent avec eux pour aller battre les Français.

Il y en eut tout plein qui partirent; notre Jean-Guillaume et notre Jean-Henri étaient du nombre.

Je vois encore notre gros Jean-Henri passer sous notre grand pommier [1] avec son bâton sous le bras et la besace au dos; il était habillé de son mieux et marchait joyeusement.

Le tambour roula : l'armée des klöppels se mit en route, les hommes de Commanster en avant.

Ils s'en allèrent vers Burtonville, Neuville, Vielsalm, où ils firent le même jeu qu'à Commanster.

A Lierneux, les gens voulurent être plus malins ; ils se moquèrent des klöppels et dirent qu'ils ne marcheraient pas.

Les klöppels commencèrent à crier : « du feu et de la paille pour brûler Lierneux ! » Et ceux de Lierneux, en voyant cela, se turent et ils se rallièrent.

Les klöppels passèrent la nuit à Lierneux ; notre Jean-Guillaume et notre Jean-Henri logèrent chez l'horloger avec certains de Burtonville, et avec Krèndal, le Dragon et Tèpèmèhèl.

Le lendemain, ils s'en allèrent sur le ban de Wanne ; passé Wanne, avant d'entrer dans le Bois-de-l'Abbaye, Tèpèmèhèl rassembla les pariotes et il leur fit un petit discours :

« Prenez courage, mes amis. quand nous arriverons à Stavelot, vous aurez un mouchoir de patriote ; à

(1) Houbard Dresse, sorte de Pommier. Le nom de cet arbre, *mèlî* (liég. *mèlêye*) est féminin en wallon.

à Malmédy vous aurez tous une paire de bottes. »

Is passint l' bwès l'Abèye et il intrint a Stâvleût.

I gn' ourût des cès qu'alint do côp amon Mâdacôrd (qu'estût adon l' pus gros botique do pays) po-z-aveûr leûs norets d' patriote.

Les pus malins si les f'zint d'nî tot drût; mins l' pus grande pârt houtint li fème Mâdacôrd :

« Fizoz tot doûs, mes èfants, vos âroz des pus bês tot rate; on nnè va raminî on balot d' Manm'dî ».

Li balot d' Manm'dî, c'èstût les gendâr qu'on-z-î èstût èvôye kèri!...

Il arivint so l' tinps qui les klèpèls drovint, so l' Martchî, lès tènês d' sirôp' et les pots d' boûre qu'il avint rèquisicionîs.

On cria « les gendâr ! »

Et les klèpèls si sâvint di tos les costîs, onk po l'âme di s' père l'aute po l'âme di s' mère.

Mins â tchanp dèl Pistole, divant d'intrî o bwès l'Abèye, les pus homes s'arètint et avou l' Dragon a leû tiesse, is dècidint qu' les gendâr n'îrint nin pus lon...

Ci foût on laid djû...

I-gn-oût on gendâr towî, et des blessîs des deux costîs.

Les klèpèls si batint corèdjeus'mint, mins les autes avint les fusiks, les sâbes et les tch'vaus !...

Li Dragon vèya qu'i-gn-avût rin a fé et i cria : « Sauve quî peut ! »

Les gendâr ni pôvrint t'ni qu'on djône home dèl Noûvèye qui foût èminî so Luxembourg ; on n' l'a pus r' vèyou, on-z-a todis dit qu'il avût stou fusilyî...

Malmédy vous aurez tous une paire de bottes. »

Ils traversèrent le bois de l'Abbaye et ils entrèrent à Stavelot.

Certains allèrent du coup chez Maldaccord (qui était alors la plus grosse boutique du pays) pour avoir leurs mouchoirs de patriote.

Les plus malins se les firent donner de suite ; mais la plus grande part écoutèrent la femme Maldaccord :

« Faites tout doux, mes enfants, vous aurez de plus beaux tantôt. On va en ramener un ballot de Malmédy. »

Le ballot de Malmédy, c'étaient les gendarmes qu'on y était allé quérir !

Ils arrivèrent sur le temps que les Klöppels ouvraient, sur le Marché, les tonneaux de marmelade et les pots de beurre qu'ils avaient réquisitionnés.

On cria « les gendarmes ! »

Et les klöppels se sauvèrent de tous les côtés, un pour l'âme de son père, l'autre pour l'âme de sa mère.

Mais au Champ-de-la-Pistole, avant d'entrer dans le Bois-de-l'Abbaye, les « plus hommes » s'arrêtèrent ; et, avec le Dragon à leur tête, ils décidèrent que les gendarmes n'iraient pas plus loin...

Ce fut un laid jeu...

Il y eut un gendarme tué, et des blessés des deux côtés.

Les Klöppels se battirent courageusement mais les autres avaient les fusils, les sabres et les chevaux !...

Le Dragon vit qu'il n'y avait rien à faire et il cria : « Sauve qui peut ».

Les gendarmes ne purent retenir qu'un jeune homme de Neuville, qui fut emmené vers Luxembourg ; on ne l'a plus revu, on a toujours dit qu'il avait été fusillé.

Nosse Dj'han-Hinri rariva l' prumî; Dj'han-Guiyame ni rivna qu'on qwate djoûrs après : il avût atrapî ine gate dizo l' j'gnyo, i s'avût hèrtchî os bwès et i s'avût ratirî so C' manster come il avût polou. I d'mana sîs saminnes avou l'djanbe sol cossin.

Notre Jean-Henri revint le premier ; Jean-Guillaume ne revint qu'environ quatre jours après : il avait attrapé une blessure sous le genou, il s'était traîné dans le bois et il s'était traîné vers Commanster comme il avait pu. . Il demeura six semaines avec la jambe sur le coussin.

Dj'han-Hinri lu, avût paw d'aveu stou riknohou des gendâr; et come après l' guère des klèpèls is batint et r'batint l' payîs, i s' tina catchî sîs mûs ol grègne. Po l' fé magnî, qwand qu'on savût qu'i-gn-y avût nou dandjî, on z'alût crîr : « Picou, picou » a-d'vant dèl grègne; i savût çou qu' çoula volût dire, et il arivût.

Jean-Henri, lui, avait peur d'avoir été reconnu des gendarmes; et, comme, après la guerre des klöppels, ils battaient et rebattaient le pays, il se tint caché six mois dans la grange. Pour le faire manger, quand on savait qu'il n'y avait pas de danger, on allait crier : « Picou, picou », au devant de la grange; il savait ce que cela voulait dire et il arrivait.

Puis tot çoula s'rouvya ; on r'purda l' travay come si d'rin n'èstût.

Puis tout cela s'oublia; on reprit le travail comme si de rien n'était.

Li Dragon fout pus sèrî; les gendâr alint surprinde si manhon pus d'on côp; mins l' dièrin côp qu'is v' nint, i n'oût nin l' timps di s' sâvî foû et i s' catcha come i pôve dizo l' moncê di strin.

Le Dragon fut plus serré; les gendarmes allèrent surprendre sa maison plus d'une fois; mais la dernière fois qu'ils vinrent, il n'eût pas le temps de se sauver et il se cacha comme il put sous le tas de paille.

Les gendâr dihint qu'il èstût la, qu'on l'avût dènoncî... Is r'tournint les fahyês, les wamons di strin et i-gn-out onk qui touma sor lu. C'èstût on brave home; li Dragon s'apontihût à s' difinde divant d' mori, qwand qui l' gendâr si mèta à r'tapî li strin sor lu tot djurant come on pèyin, qu'i falût qu'on l'ouhe et tot l' traitant d' tos les noms...

Les gendarmes dirent qu'il était là, qu'on l'avait dénoncé... Ils retournèrent les fagots, les bottes de paille et il y en eut un qui le découvrit. C'était un brave homme : le Dragon s'apprêtait à se défendre avant de mourir, quand le gendarme se mit à rejeter la paille sur lui en jurant comme un païen, qu'il fallait qu'on l'eût, et il le traitait de tous les noms...

Dispôy don, on n' l'ala pus tourmètî...

Depuis lors, on ne l'alla plus tourmenter...

Après la guerre des klöppels, le Dragon, Cretels de son vrai nom, se maria et vint s'établir sur le territoire de Commanster, à quelques minutes de la frontière. A ce tempérament d'insoumis, il fallait une vie de lutte ; il devint, dit-on, l'un des plus redoutables contrebandiers du pays.

Krendal ne fut pas tant inquiété. Un peu après la guerre, il entra au séminaire et remplaça finalement son oncle comme curé à Oderhange (Aldringen). Il y est mort. A son sujet, un souvenir est resté. Tous les ans, le 3 novembre, de nombreux pèlerins se dirigent vers Oderhange : ils vont prier St-Hubert de les préserver de la rage, eux, leurs chevaux et leurs bestiaux. C'est l'abbé Krendal qui organisa cette fête et ce pèlerinage. Voici à quelle occasion :

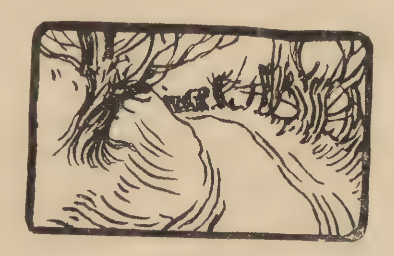
Un chat devint enragé on ne sait comment ; il mordit plusieurs chevaux, des vaches, qu'il fallut abattre. L'abbé Krendal fit les démarches nécessaires et créa une confrérie de St-Hubert à Oderhange. L'affluence des pèlerins était telle aux premières fêtes organisées que tous les confesseurs de la frontière requis ne suffisaient pas pour les absoudre. L'abbé Krendal, toujours énergique, n'y allait pas par quatre chemins : il montait en chaire et disait : « Que tous ceux qui n'ont ni violé, ni tué, se mettent à genoux, je vais leur donner l'absolution !... »

Têpèmèhèl, de Weiswampach, reprit et continua son métier de rétameur. Son arrière-petit-fils est ferblantier.

Le champ de la Pistole est un vaste terrain en partie reboisé, situé sur la lisière du bois de l'Abbaye (territoire de Stavelot). Des hommes s'y sont battus contre le maître dont ils ne voulaient point accepter les lois. Le sang versé pour une idée, quelle qu'elle soit, mérite le respectueux souvenir de tous. Pourtant, au champ de la Pistole, pas une croix (malgré l'accoutumance dans les Ardennes), pas une pierre ; rien ne parle de la Guerre des Paysans, rien ne rappelle l'échauffourée sanglante, le geste rapide et tragique de cette poignée de courageux paysans...

Joseph HENS.

Vielsalm, 1er janvier 1904.





Calendrier folklorique

La Chandeleur (Purification).

(2 FÉVRIER).

La Chandeleur est l'une des plus anciennes fêtes de l'Eglise. Elle commémore la Présentation de Jésus au Temple et la Purification de la Vierge. Son nom de Chandeleur lui vient des cierges portés à la procession des Lumières qu'on fait encore ce jour à l'intérieur des églises et qui fut instituée, dit-on, par le pape Gelase I (492-496) en souvenir de la parole du vieillard Siméon au temple: « Seigneur, laisse maintenant s'en aller en paix ton serviteur, car mes yeux ont vu la *Lumière* qui doit éclairer les nations. » La fête de la Chandeleur aurait donc précédé celle de la Purification, qui fut instituée, pour la même date, au VIe siècle, par Grégoire-le-Grand. Comme à toutes les fêtes anciennes de l'Eglise on attribue du reste à celle-ci des origines bien plus lointaines, dans les cultes antéchrétiens de l'ancienne Rome et de la Gaule.

Les cierges ont joué et jouent encore un grand rôle dans les croyances et superstitions populaires. Ceux qui sont bénits à l'église ont une plus grande valeur, et il en est ainsi particulièrement des cierges de la Chandeleur. On les allumait lors d'une naissance ou d'un décès, à titre propitiatoire ; on les allumait aussi lors de la bénédiction paternelle des « premiers communiants » et des époux avant leur départ pour aller recevoir le sacrement ; et, le jour même de la Chandeleur, on allumait dans les étables les cierges nouveau-bénits, pour préserver le bétail contre les maladies et les mauvais sorts. Les gens pieux faisaient leurs prières devant le cierge allumé, et celui-ci servait aussi à sanctifier diverses pratiques magiques. Il reste actuellement quelque chose de ces usages.

Le jour de la Chandeleur, les domestiques recevaient un cierge bénit de leurs maîtres. A Liége, suivant une coutume du Bon Métier

des Chandelons (fabriquants de chandelles), toute personne se rendant à l'église était tenue d'acheter un cierge bénit. A Nivelles, la Fabrique de l'église donne une chandelle à chaque membre du personnel, depuis le clerc jusqu'au sonneur ; il en est de même à Malmédy, à Liége et dans un grand nombre d'églises citadines et rurales, peut-être dans toutes.

Au pays de Namur, dans le Condroz, en Hesbaye, en Ardenne, on applique sur le mur de la cheminée ou sur la paroi intérieure de la porte des maisons et des étables une petite croix, faite avec de la cire du cierge ou avec deux morceaux d'un rat-de-cave également bénit à la Chandeleur. Ces croix éloignent les sorcières ; d'autres disent : les maladies. Parfois, tout au moins en Hesbaye, les bouts de rat-de-cave n'affectent pas toujours la forme d'une croix : nous avons vu de ces talismans consistant en un seul bout, tourné sur lui-même en spirale.

Au pays de Stavelot-Malmédy, le jour de la Chandeleur, le père de famille laisse tomber quelques gouttes de cire de la chandelle bénite dans la coiffure de chacun de ses enfants, afin de les préserver des céphalalgies.

Dans quelques endroits des environs de Huy, on allumait les feux qui ailleurs brûlent le premier ou le second dimanche de Carême. (Reinsberg, *Calendrier belge*, Brux. 1870).

* * *

La Chandeleur est une date météorologique importante. Les vignerons belges, considéraient ce jour comme décisif pour la vigne : Ils étaient contents s'il était clair, mais très tristes si le contraire avait lieu (Reinsberg).

Certains dictons relatifs à la Chandeleur donnent une idée de la manière dont nos pères déterminaient les saisons. D'autres tirent du temps qu'il fait ce jour des pronostics pour l'avenir — mais ces pronostics sont parfois contradictoires : qui veut mentir parle du temps.

1. — *A l'Tchand'leûr, L'hiviêr si passe ou r'prind vigueûr* (Liége) l'hiver se passe ou se renforce.

2. — *Tchand'lé derrière, Djè m'fous d' l'hiviêr* (Nivelles) parce que le printemps ne tarde pas à s'annoncer.

3. — *A l' Tchand'lé, On vwè tout d'aler* (Nivelles) on voit tout aller, grandir, croître.

4. Quand il gèle après la Chandeleur, on dit qu'on a deux hivers. (Partout).

5. — *A l' Tchand'lé quand l' solèy lut sus l'aulé, on a co pou chîs s'maines dè djèlée* (Nivelles). — On dit ailleurs que, dans ce cas. l'hiver *ermonte à tch'vô* « remonte à cheval ».

6. — *Qwand l' solo lût à l' Tchand'leûr l'hiviêr pleûre* (Liége). L'hiver pleure : il dégèle, ce qui donne l'idée de l'eau qui dégoutte. Le dicton signifie que le dégel s'accentuera et durera.

7. — Si à la Chandeleur, une goutte de rosée pend à la ronce, c'est signe d'abondance, car le printemps est hâtif. Et l'on dit qu'il faut vendre le grain, car il diminuera de prix. Si, au contraire, la ronce est sèche, l'hiver se continuera, et l'on aura les chers temps.

8. — Quand il pleut, les vaches seront *bones à lèssê,* « bonnes à lait », elles en donneront beaucoup.

9. — *Qwand i fait clér, ç'est sègne di misère.* Néanmoins, si le temps est beau le lendemain, les céréales seront belles et on aura beaucoup d'œufs. — (Vrindts, *Årmanac des 4 Mati*, 1899).

10. — *Qwand l' lurson veut si ombion à l' Tchandleûr, i r'mousse ès s'trô po sîs saminnes.* Quand le hérisson voit son ombre à la Chandeleur (quand le temps est très clair la nuit) il rentre dans son trou pour six semaines (parce que l'hiver durera).

* * *

A Sinsin (prov. de Namur) est une caverne mystérieuse appelée dans le pays *trau del Heûve* ; on y descend par une ouverture en forme d'entonnoir. Arrivé à l'intérieur, on aperçoit dans l'ombre, deux formes blanches semblables à des fantômes traînant de longs voiles blancs. On les désigne dans le pays sous les noms de « Marguerite » et « Pierrette » ; se sont des stalagmites. Plus loin, il s'en trouve encore deux autres, à peu près semblables, que l'on n'aperçoit pas d'abord. Ces quatre stalagmites sont disposées en carré, et, au centre, sur plusieurs quartiers de rocher, se trouve posée une grosse pierre informe ; les paysans lui donnent le nom moderne [?] de *Cheval Bayard.* Ces personnages paraissent avoir été, de tout temps, l'objet d'un culte mystérieux. Il n'y a pas bien longtemps encore, les jeunes gens de Sinsin et de tous les villages environnants se faisaient un devoir d'aller les visiter, chaque année, le jour de la Purification (2 février). L'entrée de la grotte s'étant à la fin obstruée et étant devenue difficile, cette coutume parut tomber en désuétude ; mais le propriétaire ayant fait débarrasser l'entrée dans un intérêt de curiosité, le pèlerinage a recommencé comme par le passé (1).

O. COLSON.

(1) Hauzeur dans *Annales de la « Société archéologique de Namur »* t. v. (1857-1858) p. 16-19.



Chronique Wallonne

AVANT L'EXPOSITION

Wallonia, dont, par définition, la tâche doit se borner à enregistrer et à mettre en valeur des faits acquis, ne s'est pas, jusqu'ici, occupée de la future Exposition de Liége. A l'heure où nous sommes, la grande œuvre commune est si nettement engagée dans la voie des réalisations prestigieuses que notre revue manquerait à son programme en s'abstenant plus longtemps de commenter la portée de cet immense effort.

Nous aurons, en 1905, une Exposition universelle. Que doivent en attendre les Wallons ?

On a dit à la fois, des Expositions, tout le bien et tout le mal possible. A première vue, et en toute sincérité, nous croyons que nous avons, pour notre part, un profit considérable à retirer, dans tous les domaines, de celle qui s'organise.

Trop longtemps Liége, recluse en sa douce vallée, paresseusement étendue entre son fleuve et ses coteaux, se laissa vivre, ignorée de l'étranger, volontairement ignorante aussi, sachons l'avouer, de ce qui se passait au dehors. Parfois, un de ces intrépides voyageurs qui ne reculent devant rien faisait escale aux Guillemins et parcourait la ville, par acquit de conscience, dans un fiacre dont l'aspect suffisait à le documenter sur l'étiage de notre civilisation. Après une heure ou deux de cahotements, s'étant arrêté pour traverser trois églises, considérer la Meuse, stationner dans la première cour du Palais, devant la maison Curtius et devant les statues cataloguées par le tutélaire Baedecker, ayant appris que le musée archéologique, installé dans un grenier, n'est normalement visible que deux heures par semaine, ayant reculé, plein d'horreur, dès son entrée à l'ancien musée de peinture, l'audacieux globe trotter cinglait vers la gare, désabusé, en se promettant bien de ne plus s'arrêter dans une cité qui, en dépit de sa grandeur passée et de son importance présente, semblait avoir si peu de belles choses à montrer.

D'aucuns, toutefois, forcés de séjourner parmi nous, y trouvérent bientôt quelque agrément. Ils apprécièrent le caractère wallon, les changeantes magies de notre ciel, les courbes de nos collines. Ils s'attardèrent, conquis par le charme expressif et varié, par l'ampleur et l'intimité de nos paysages. On leur fit admirer les trésors cachés de nos arts. Ils devinèrent la poésie de nos traditions, la noblesse (qui parle encore, çà et là, dans les pierres) d'une histoire admirable, faite de désintéressement et d'héroïsme, et qui n'est



Affiche de M. Aug. Donnay.

qu'un long élan vers la liberté. Ils furent ravis. C'est donc que Liége mérite d'être aimée.

A la vérité — et c'est une des caractéristiques de la psychologie locale — nous ne nous sommes jamais mis en peine de séduire l'étranger. S'il y a dans cette indifférence un peu de fierté, mal comprise, d'ailleurs, il y a beaucoup d'apathie aussi, et de la plus coupable. Et l'Exposition vient nous secouer fort à propos...

Notre contrée n'est pas connue parce que nous ne l'avons pas fait connaître. Nous avons à rattraper beaucoup de temps perdu, et

l'occasion qui se présente est particulièrement opportune. Une Exposition est, à coup sûr, le meilleur des remèdes pour nous guérir de l'indolence qui nous affecte tous en général et dont nos dirigeants, parce qu'ils sont plus en vue, s'attestent spécialement atteints.

Il s'agit de réagir contre cet état d'âme collectif. Sans doute Liége est une grande et belle ville, vivante, riante, confortable. Mais si elle plaît, c'est en toute ingénuité. Ceux qui entendirent connaître ses prestiges durent montrer beaucoup d'application, voire une façon de ferveur préventive. Ses enfants l'ignorent. Existe-t-il vingt Liégeois qui puissent énumérer et commenter les beautés de leur cité ? Nous avons à nous accuser de ne pas les avoir fait resplendir aux yeux de tous. Et notre joie est de constater, en cet article, que nous avons enfin compris notre faute, et que nous sommes en train de la réparer. Cette intuition qui nous est tardivement venue, c'est le bienfait anticipé de l'Exposition. Grâce à elle, on réalise depuis quelque temps, on aura réalisé dans deux ans ce qui, sans elle, nous eût encore coûté vingt ans d'efforts hésitants, de tergiversations, d'attente énervante. D'ores et déjà, il sied de remercier ceux qui osèrent prendre l'initiative de la grande œuvre, parce que leur geste a réveillé toutes les activités assoupies, parce qu'ils ont, dans tous les domaines, stimulé l'allure des traînards.

Dressez plutôt, par simple curiosité, la liste des grands travaux entrepris. On nettoie, on démolit, on agrandit... On ouvre des musées, on érige des statues. . Nouveaux ponts, nouveaux tramways, nouveaux boulevards, nouveaux palais... Le vieux théâtre d'opéra dépouille sa crasse antique. Déjà nos tableaux sont installés en des galeries claires et spacieuses. Nos antiquités vont rendre à la maison Curtius une noble raison d'exister. L'hôtel d'Ansembourg, la maison de Grétry offriront bientôt à l'artiste en promenade des haltes charmantes. Le Pont Neuf est élargi, et — miracle plus surprenant que tout le reste ! — la gare du Palais sera demain reconstruite. On doit inaugurer, pendant l'Exposition, le monument Defrecheux, le monument Rogier, le monument Gramme. Vous parlerai-je du Parc de la Citadelle, du Boulevard circulaire, de l'asphaltage des artères centrales ou de l'élargissement de la rue du Pont d'Avroy ? On assure que le Palais des Fêtes du parc de la Boverie fera concurrence à la « Renommée » qui renaît de ses cendres. Ce ne sont qu'adjudications, que terrassements et que palissades. Chacun s'active, les habitants aussi font la toilette de leurs demeures. Tous ces efforts simultanés se confondent en une immense ardeur générale. Si nous nous accordions cinq minutes pour nous considérer les uns les

autres, nous ne nous reconnaîtrions plus. Mais nous n'avons pas ce temps là...

A l'Exposition même un compartiment d'art ancien réunira les merveilles disséminées dans nos églises et dans les salles peu connues du musée diocésain. Et l'on assure qu'un salon spécial, pendant de l'éphémère exhibition brugeoise, accueillera les toiles des vieux maîtres mosans.

Il apparaît donc que nous sommes en voie d'honorer la terre natale comme elle le mérite. Certes elle savait déjà, telle quelle et sans apprêt nouveau, se faire attirante et charmer le passant qui sait voir. Je n'en veux pour preuve que ces lignes découpées dans un article publié naguère par la *Gazette* de Bruxelles, dont un collaborateur était venu visiter les travaux des Vennes :

Le temps, cette fois, n'est pas souriant. La ville, lorsque j'arrive, n'est pas dégagée encore du brouillard de la nuit, qui se condense en petite pluie glacée, fine et pénétrante.

Tout est noyé dans le gris ; les contours, à quelques centaines de pas, s'atténuent ; les cîmes qui entourent la vallée s'accusent à peine ; la pointe du quai de Fragnée d'un côté, le pont de la Boverie, de l'autre côté, semblent construits avec de la brume. Les eaux de la Meuse, déserte, atone sous le ciel sans rayons, n'accusent leur mouvement que par la ligne plus pâle des barrages : un fleuve de plomb. Seuls, les yachts blancs, comme endormis, hivernent dans le chenal.

On ne distingue un peu de couleur qu'aux avant-plans : des grains d'or pâle aux arbres du parc d'Avroy ; un peu de roux, de brun, de vert sombre aux massifs du Jardin d'acclimatation, un peu de rouge fané aux toits : des semblants de tons, des restes de pinceau frottés sur le gris et le noir de l'ensemble ; et pourtant c'est charmant, d'une harmonie discrète et mélancolique, de lignes fines, d'imprécision pénétrante : un panorama de Schumann.

Rue du Parc, les guinguettes mouillées dont les charmilles n'ont plus de mystère, laissent mieux voir les vieilles maisons du cru, massives, avec leurs encadrements de pierre bleue aux fenêtres, et qu'on sent si bien sorties du sol liégeois où elles tiennent par leurs racines de pierres.

Plus loin, le visiteur esquisse cette heureuse psychologie de nos sites :

C'est le charme triomphant de Liége que cette multitude d'aspects larges et vivants ; où la nature est présente à côté du paysage urbain, où les masses fumeuses des constructions industrielles font repoussoir aux coquetteries de la ville bien tenue.

Nulle part la flânerie ambulante n'a plus de surprises et plus de variétés. Nulle part, le pittoresque n'est plus mouvant et plus inattendu

qu'à Liége; nulle part la variété de la vie ne trouve dans les dehors d'une cité des aspects plus expressifs.

La vieille église noirâtre voisinant avec un jardin de cabaret, les barques à demi enfoncées dans l'eau, les éternels pêcheurs qui partout trempent leur fil, les perspectives des berges et des quais, les maisons disséminées, tout fait tableau, tout a son sentiment, même par ce jour triste.

— Que faut-il que je regarde, maintenant ? disait l'autre jour un auguste visiteur.

Il voulait évidemment dire que tout était à regarder, et qu'il n'y avait pour le plaisir des yeux que l'embarras du choix.

Lorsqu'il reviendra en 1905, le journaliste bruxellois verra ce qu'à l'ample poésie du paysage a pu ajouter la filiale activité des hommes pour la glorification de notre coin de terre.

Et d'autres en foule viendront avec lui. Ce sera un second bienfait de l'Exposition d'avoir attiré sur notre petite patrie la sympathique attention de l'étranger. Surpris, les touristes constateront que, chez nous aussi, il y a « quelque chose à voir ». Et, en effet, la plupart des belles choses que nous pouvons montrer seront désormais visibles pour tous, et non plus seulement pour le chercheur opiniâtre et renseigné. Une visite à la foire internationale du commerce et de l'industrie révèlera par surcroît, au voyageur venu de loin, le charme varié de notre région, son effort et sa richesse, ses arts, la nuance d'esprit de ceux qui sont nés sur son sol. En nous quittant, il attribuera à Liége la place qu'elle mérite dans la fastueuse corbeille des villes belges. Déjà l'on s'émeut à distance ; le témoignage que j'ai cité tantôt le prouve éloquemment. Les foules de 1905 propageront par les chemins d'Europe la renommée de la Belle au bois *dormant que fut trop longtemps la capitale wallonne.*

Voilà de notables avantages. En ces commentaires de la première heure, faut il prévoir quelque grave inconvénient qui les compense ?

Toute Exposition universelle détermine, dans le milieu où elle tient ses assises, une sorte de crise de cosmopolitisme qu'on a maintes fois analysée. Cette crise, nous allons la subir à notre tour. Et l'on peut espérer qu'elle aussi se résoudra, en définitive, par un profit moral.

Il serait risible de craindre que ce que nous avons d'essentiel et de particulier, que notre tradition, que notre façon de comprendre pût être altérée par le contact éphémère et superficiel des visiteurs qui nous viendront des quatre points cardinaux. Mais cependant le défilé des visages inconnus, la vie large, les fêtes fastueuses qui caractérisent une période d'Exposition, sont de nature à nous

influencer favorablement. Durant six mois, Liége va vivre avec une intensité double : nous contracterons ainsi des habitudes qui nous resteront ; cette mégalomanie en action transformera heureusement la micromanie dont nous avons souffert. Nous aurons connu pendant ces journées des besoins intellectuels nouveaux. Nous aurons vu se dérouler des spectacles dont l'ampleur nous aura imposé des réflexions imprévues. Nous aurons vécu une existence plus nourrie, plus prompte, moins restreinte. Nous avions besoin de cette confrontation avec le monde extérieur. Se cultiver est bien, mais regarder autour de soi n'est pas moins nécessaire. S'il est utile de se mirer dans le passé, il faut aussi, le moment venu, escalader, pour contempler le panorama, la muraille qui limite notre ronron quotidien.

Pour ce qui est de nos qualités propres, elles ne sont nullement menacées. Nous nous réveillerons, au lendemain de la « World's fair », aussi foncièrement, aussi filialement Wallons qu'auparavant. A notre ferveur s'ajoutera la coquetterie du triomphe.

D'avoir groupé en un radieux bouquet toutes les floraisons de nature et d'art qui jaillirent de notre sol, nous aurons appris nous-mêmes à mieux nous connaître. D'avoir en ce grand effort collectif, exalté nos énergies, nous aurons acquis une assurance dans l'action, une largeur de vues et une décision dans la conception qui nous manquaient. Et d'avoir vu ceux d'ailleurs travailler à nos côtés, d'avoir admiré à loisir les merveilles étrangères, nous tirerons mille leçons fécondes, nous resterons plus instruits, c'est à dire plus puissants pour la tâche du lendemain. Dans la grandiose aventure de l'Exposition, nous avons des défauts à perdre et des forces à gagner.

Charles DELCHEVALERIE.



Bibliographie

BULLETINS ET ANNALES :

Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire. — BULLETIN, tome IV, 1903.

Dr J. LEJAER. *Histoire de la Ville de Verviers. Période française, 1794-1814.* — M. de Lanzac de Laborie ne s'était servi que des Archives nationales, à Paris, pour faire son beau travail *sur la Domination française en Belgique ;* pourtant nos archives provinciales et communales renferment des documents intéressants pour notre histoire, qui auraient pu éclairer plus d'un point resté jusque maintenant dans l'ombre. La preuve en est l'*Histoire de la Ville de Verviers* que vient de publier l'infatigable chercheur qu'est M. LEJAER.

Le travail de M. LEJAER quoique limité à l'histoire d'une ville, déjà importante d'ailleurs à cette époque par suite du développement de son industrie, témoigne une activité et une patience dignes d'éloges. L'auteur a consulté toutes les archives de la Ville, les imprimés et les manuscrits qui pouvaient lui fournir quelque renseignement nouveau, et parvient ainsi à redresser certaines erreurs de ses devanciers.

Après avoir résumé en deux pages les faits généraux qui ont précédé l'annexion de notre pays, l'auteur présente un tableau très détaillé des vicissitudes des administrations centrale et municipale sous les trois régimes français : *la Conquête, le Directoire, le Consulat et l'Empire;* dans une quatrième partie il classe, en chapitres bien agencés, les documents relatifs à la religion, organisation judiciaire, finances, enseignement, bienfaisance, industrie, et des varia qui intéresseront vivement ceux qui s'occupe de folklore et des usages du bon vieux temps. Enfin, il termine son travail par la publication de quelques annexes : une liste d'émigrés, deux comptes communaux curieux de 1787 et de 1807, etc.

Ce livre fourmille de détails sur les différentes administrations qui se sont succédé à la tête de sa Ville, sur les relations tantôt gracieuses, tantôt tendues entre le Conseil municipal et l'Administration centrale ou départementale. Il faut surtout remarquer le caractère vraiment nouveau et original des premiers chapitres, l'histoire du pays d'Entre-Meuse-et-Rhin au moment de la conquête, époque troublée par les allées et venues des armées ennemies et par les tâtonnements d'un gouvernement peu certain de sa durée. L'on pourrait peut-être demander à l'auteur des idées plus générales, une vue synthétique de cette période de l'histoire de Verviers : quelles ont été les raisons de l'accueil fait par la population aux troupes françaises ?

Comment peut-on expliquer les rapports amicaux ou hostiles des différentes administrations ? N'y eut-il pas, à la fin du régime impérial, des signes de mécontentement et ne peut-on prévoir dès 1813 quelle sera la conduite des Verviétois lors de la défaite du grand Empereur ? Ont-ils eu des motifs particuliers pour se prononcer contre la domination française ?

Mais tel qu'il est, le travail du Dr Lejaer, est une œuvre de mérite qui fait honneur à son auteur et à la jeune Société qui l'a admis dans ses Bulletins. *D. Brouwers.*

D. Brouwers, *La fabrique des « queues et pennes » dans le duché de Limbourg en 1766.*—Notre collaborateur expose dans cette étude un épisode fort intéressant de l'histoire de l'industrie drapière qui fit, dès le xvie siècle, la renommée de l'Est wallon de la Belgique. On sait que cette industrie était surtout localisée à Verviers, pays de Liége, et à Hodimont et Eupen, qui faisaient partie du duché de Limbourg. Les draps de « queues et pennes » étaient fabriqués au moyen des bouts de filés qui se cassent et tombent de la trame en tissant les draps, et des bouts qui restent à la chaîne et n'ont pu entrer dans la composition de l'étoffe. Ces produits n'avaient évidemment pas la valeur des draps fabriqués au moyen de laine et se vendaient à beaucoup meilleur compte. Aussi les fabricants de Verviers, sous prétexte de sauvegarder la réputation de leurs manufactures compromise par ces étoffes de qualité inférieure, avaient réussi à faire interdire par le prince-évêque l'emploi des « queues et pennes ». Le gouvernement des Pays-Bas, fut mieux avisé et permit la nouvelle fabrication, et cette tolérance eut les plus heureuses conséquences pour le pays de Limbourg et surtout pour le petit village de Dison qui vit en quelques années augmenter sa population dans des proportions extraordinaires. C'est alors que les fabricants de draps fins de Hodimont et d'Eupen, menèrent campagne pour se débarrasser de cette redoutable concurrence. Ils alléguèrent que dans tous les pays limitrophes, la nouvelle industrie était prohibée, que les draps de « queues de pennes » discréditaient à l'étranger toute l'industrie drapière du Limbourg, et que la vente des bouts de fils excitaient au vol des laines les ouvriers de leurs fabriques. Ils réussirent à faire édicter l'ordonnance du 20 mai 1765 qui défendait d'employer aucune « queue et penne » dans la fabrication des draps et interdisait la vente des bouts de fils à tous ceux qui n'en auraient pas obtenu l'autorisation. Cette ordonnance donna lieu à de longs démêlés devant le Conseil des Finances des Pays-Bas, qui siégeait à Bruxelles. M. Brouwers analyse les différentes suppliques envoyées par les fabricants de « queues et pennes » et par leurs adversaires et qui nous font connaître quantité de détails intéressants pour l'industrie drapière du xviiie siècle. Grâce à l'intervention des Etats du Limbourg, la fabrique de « queues et pennes » fut tolérée de nouveau en 1766, mais l'édit prohibitif de 1765 ne fut définitivement rapporté qu'en 1784, et jusqu'à cette date la nouvelle industrie subit encore plusieurs attaques. *Em. Fairon.*

V. Tourneur, *Le trésor de monnaies romaines de Petit-Rechain (Dison).* — Il date de dix ans et est resté inédit. Il ne contient aucune pièce nouvelle, mais présente quelques variétés de types connus ; la date qu'il fournit est du reste intéressante pour l'histoire des invasions germaniques dans la Belgique romaine. L'auteur en donne le détail, avec rappel de la numérotation de Cohen. La plupart de ces monnaies sont de l'époque de Gallien : c'est donc au plus tard en 268 après J.-C. qui se rapporte l'enfouissement du trésor.

LES LIVRES :

Andrî Mâlâhe, *roman d'amour (en wallon)* par Lucien Colson. — Mathieu Thône, impr. Liége. — Prix 2.50.

M. Lucien Colson, un de nos jeunes écrivains wallons les plus appréciés, publie sous ce titre simple : *Andrî Mâlâhe*, un roman qui constitue dans notre littérature de terroir une innovation. Nous avions déjà, grâce au *Houlo*, de Dieudonné Salme, le roman d'observation pittoresque ; *Li Pope d'Anvers*, de Joseph Vrindts, nous transporta dans le symbole légendaire et Alphonse Tilkin, avec *Li Famille Tassin*, a écrit tout un livre où, à côté de scènes historiques largement traitées, on trouve des chapitres savoureux qui ressuscitent à merveille le milieu familial liégeois.

Cette fois, M. Lucien Colson nous donne un roman sentimental. Son âme de poète, qu'il révéla avec un art très précieux dans ses charmants *rimês walons so les djins, les bièsses et les hèrvês, veyous d'djônesse*, parus sous le titre *Rimimbrances* s'épanche avec une langueur romantique et une mélancolie très pénétrante au cours de son livre.

Andrî Mâlâhe, c'est l'histoire d'un jeune homme qui subit la crise sentimentale. Cela nous vaut, de la part de l'auteur, des pages exquises où sont analysés avec une finesse gracieuse les émois d'une âme essentiellement wallonne. M. Colson, en exprimant dans une langue très pure les frissons de sa jeunesse, a su nous donner, avec ce personnage de Andrî Mâlâhe, comme une synthèse de toute la jeunesse rêveuse de chez nous. Il y a là toute la ferveur dolente et aussi l'émotion légendaire qui passent dans le crâmignon de Nicolas Defrecheux ou *li Bahège des roses* de Vrindts. C'est cette sorte d'aspiration vague, imprécise, indéfinie qui transporte l'âme wallonne vers des ports jamais atteints où règnent la paix, le calme et la solitude. C'est cette fièvre languide qui est une caractéristique des gens de chez nous et qui rappelle un peu la *Sensucht* des Allemands.

M. Lucien Colson, dans son roman, qui se lit sans fatigue et dont le wallon est agréablement musical et berceur, provoque chez le lecteur cette impression de rêve et de symbole. L'idylle d'Andrî Mâlâhe est contée avec une légèreté de touche qui l'enveloppe d'une atmosphère de pureté et de douceur. Au surplus, le livre abonde en descriptions de nature qui attestent une vision sûre et claire de la vie et en scènes pittoresques qui ne manquent ni d'éclat ni de truculence.

Et toute cette histoire d'Andrî Mâlâhe se termine comme cela se passe toujours. Rentré « au pays », dans la ferme paternelle, Andrî se ressaisit peu à peu. Il sent combien tous ses rêves aimés le désarment pour la vie quotidienne. Il les caresse toujours, mais il n'en est plus la dupe et voici qu'il rencontre sur son chemin, non plus la pâle amoureuse, mais la jeune fille saine, aux joues radieuses de santé, au baiser frais, au cœur généreux et il en fait sa femme. C'est après les tressaillements douloureux de la première jeunesse, la conquête du bonheur dans la bonté et la santé.

Il faut louer vivement M. Lucien Colson, parce qu'il a fait œuvre d'art. Il mérite aussi des éloges parce que, dans son roman d'amour, il prouve à

son tour que le wallon, quoi qu'on en ait dit, est susceptible d'exprimer non pas seulement des choses concrètes, mais encore des sentiments très fins, très subtils et très délicats.

Pour terminer, je formulerai toutefois une réserve. Combien j'aime peu ces épigraphes qui marquent le début de chaque chapitre. Tout cela, aurait dit Verlaine, c'est de la littérature ; et nous ne voulons voir dans le livre de M. Colson que de l'art et du sentiment. Et puis, pourquoi aller chercher des épigraphes allemandes et même françaises ? Notre vieux wallon aurait pu, pensons-nous, en fournir à satiété.

Mais c'est là peu de chose, et, du reste, ce n'est qu'une opinion toute personnelle, qui n'enlève rien à la très réelle valeur du roman de M. Colson.

(*La Meuse*). *Olympe Gilbart.*

Ouvrages reçus. — Théodore Denis : *Petits tableaux rustiques en patois, d'un coin de la Flandre française.* Premier fascicule. In-8° de 32 p. Collection de « la Picardie », revue régionaliste illustrée, à Cayeux-sur-Mer). — Emile Wiket et Maurice Midrolet : *Moncheû l'Inventeûr*, comédie en un acte avec chants. (Wathelet, Liége. Prix : 0.60). — Paul André : *Le Prestige*, roman. 1 vol. de 379 p. (Edition de « La Libre Critique » 37, rue Souveraine, Bruxelles. Prix : fr. 3.50). — *Almanach de la Roulotte littéraire et artistique*, magazine illustré. In 4° de 48 p. (Delattre, éditeur à Soignies, et Lacomblez, à Bruxelles. Prix 2 fr.)

Faits divers.

LIÉGE. — La ville de Liége qui a récemment acheté une vieille maison dite d'Ansembourg, merveilleusement décorée en style liégeois, compte, pour l'année de l'Exposition, offrir en cette opulente demeure qu'on s'occupe de meubler, un type d'ancienne maison patricienne. D'autre part, la maison natale de Grétry, dont elle est propriétaire, recevrait un mobilier modeste, authentiquement liégeois aussi, et donnerait le type d'une habitation d'ouvriers vers le milieu du XVIIIe siècle.

Plus tard, la maison d'Ansembourg deviendra un musée d'art décoratif, et dans la maison de Grétry, on installera le « Musée Grétry » créé par M. J.-Th. Radoux, directeur du Conservatoire royal de musique de Liége.

C'est en 1882 que M. Radoux eut l'idée patriotique de réunir dans la ville natale de Grétry des collections destinées à perpétuer le souvenir de sa brillante carrière artistique. En 1902, le fondateur fit don de ces collections à la ville, qui accepta en dotant l'œuvre d'une modeste subvention annuelle. Précédemment, grâce à la générosité de plusieurs personnes — et à la sienne propre — l'honorable Directeur du Conservatoire était parvenu à réunir un nombre très remarquable de « reliques », comme il les appelle justement, relatives au grand musicien pour lequel il a un culte tout particulier et dont il connaît intimement la vie. Depuis lors le « Musée Grétry » s'est encore enrichi. Il offre au visiteur des autographes et des manuscrits, toute une galerie de portraits du temps, des ouvrages sur Grétry et son œuvre, et un grand nombre de documents de toute espèce relatifs au grand homme,

sans compter des objets lui ayant appartenu, ainsi que des éditions de ses œuvres musicales et philosophiques. Soit, au total, plus de trois cents numéros. Ainsi le Musée, sans préjudice de la valeur sentimentale et patriotique à laquelle avait songé d'abord le fondateur, a bientôt acquis celle d'une source unique de renseignements pour les artistes et même pour les archéologues ; et d'autre part, il constitue incontestablement une curiosité qui mérite d'être mise en pleine lumière, à la portée du grand public.

Nous pensons cependant qu'il manque quelque chose au Musée Grétry, et nous sommes convaincu que notre avis sera partagé par tous ceux qui ont entendu M. Radoux parler du grand musicien liégeois. Cette chose, c'est l'opinion personnelle de M. Radoux lui-même, sur l'œuvre et l'influence de Grétry, qu'il connaît et apprécie mieux que personne.

Puisqu'à l'occasion de l'Exposition de Liége, on se propose de donner au théâtre de Liége la représentation des principales œuvres de Grétry, nous espérons qu'on décidera M. Radoux à dire aux Liégeois et à leurs hôtes, avec l'autorité qui s'attache à son nom et à sa situation, quelle place il est légitime d'attribuer à Grétry dans l'évolution de la musique. *O. C.*

— Puisque nous parlons de Grétry, l'occasion est bonne de noter la découverte que vient de faire un généalogiste liégeois bien connu, M. Danet des Longrais, qui, après de patientes et laborieuses recherches, a trouvé que le célèbre compositeur portait le vocable de son origine. Grétry est le nom d'un petit hameau situé dans la province de Liége, près de Bolland, à quatre kilomètres de Herve. Et le grand musicien aurait dû s'appeler « de » Grétry.

On constate, qu'André-Ernest-Modeste Grétry naquit à Liége et fut baptisé en l'église de Notre Dame-aux-Fonts, le 11 février 1741. Il fut inscrit abusivement sous le nom « Grétry » dans le registre aux baptêmes. Il était fils de François-Pascal « de Grétry », baptisé à Mortier, le 31 mars 1714, et de Marie-Jeanne de Fossé ; petit-fils de Jean-Noël « de Grétry », baptisé à Boland, le 4 mars 1673, et de Dieudonnée Campinado ; arrière-petit-fils de François « de Grétry », baptisé à Bolland, le 3 avril 1648 et de Marie-Jeanne Noël. François « de Grétry » était fils d'Arnold « de Grétry », sergent et forestier de la seigneurie de Bolland, et de Marie Noppin, petit-fils de Jean « de Grétry » et d'Isabelle Bonvoisin, et arrière-petit-fils de Arnold « de Grétry », né vers 1540, censier de Mme la comtesse d'Argenteau, dame de Bolland, et de Jeanne Grosmaître, sœur de Gilles, échevin de Bolland en 1565.

— Trois toiles de Gérard de Lairesse, le célèbre peintre liégeois, figuraient à la vente Vielçay-Fréderick, Müller et Cie à Amsterdam. Ces toiles, des peintures de plafond, ont été adjugées 23.000 francs. Elles serviront à décorer le Palais de la Paix, que le Bureau d'arbitrage international devra à la munificence du milliardaire américain André Carnegie.

— Le Théâtre Communal Wallon, installé au local du Casino Grétry, obtient chaque dimanche un succès tout-à-fait mérité, sous l'excellente direction de M. Guillaume Loncin. La troupe, qui, dès les débuts manifesta

une cohésion parfaite, réalise de jour en jour des progrès étonnants. Les spectacles sont variés, copieux, et les programmes très bien composés. Le public va en foule applaudir chaleureusement les artistes, et, à chaque représentation, on doit refuser du monde. C'était pour favoriser « une expérience » que le Conseil communal avait loué le local en question que d'aucuns trouvaient un peu spacieux, un peu cher, etc. L'expérience est concluante !...

— Pour Zénobe Gramme. Depuis plusieurs années, Paris et Liége ont baptisé des rues du nom du grand inventeur. La ville de Huy vient de suivre cet exemple et a donné le même nom à la vaste place publique qui se trouve en face la gare du Nord. D'autre part, l'administration communale de Hannût, après avoir décidé de placer une inscription commémorative sur la maison que Gramme a habité, vient de se voir offrir par un nombreux groupe d'habitants un portrait de l'inventeur; ce portrait sera mis en place d'honneur à l'Hôtel-de-Ville. L'administration hannutoise a aussi décidé de débaptiser l'une des rues principales pour lui donner le nom de Zénobe Gramme. Enfin, la ville de Liége a fait installer, dans la cour de son Institut électro-technique, le buste de Gramme commandé à M. Sauvage, sculpteur liégeois.

On sait que depuis la publication du dernier numéro de *Wallonia*, un Comité s'est constitué sous la présidence d'honneur de M. Montéfiore-Levi, en vue d'ériger à Liége un monument à la mémoire de l'inventeur de la dynamo.

La composition de ce Comité ayant été publiée dans les journaux, on a constaté avec satisfaction que les promoteurs s'étaient adjoint parmi de nombreuses personnalités marquantes, le bourgmestre de Jehay-Bodegnée, localité où Gramme est né, et ceux de Huy et de Liége, villes, où il a successivement résidé avant son départ pour l'étranger.

A ce propos le directeur de *Wallonia* a écrit au journal *l'Express*, de Liége, la lettre suivante en date du 27 novembre pour faire remarquer un fâcheux oubli. On ignore généralement, dit-il, que Gramme a passé à Hannut toute son adolescence, qu'il y a donc vécu plus longtemps qu'en aucune localité en Belgique. C'est en ce bourg, comme le savent nos lecteurs, que Gramme fit son apprentissage de menuisier. Il y vécut exactement 14 années, de 8 à 22 ans.

« On s'étonnerait à bon droit, dit cette lettre, que l'édilité de Hannut n'ait pas été associée dès le premier jour à la commémoration qui se prépare, si l'on n'avait constaté la pénurie des renseignements que Gramme a laissé connaître de sa vie. Son passage à Hannut est resté dans l'oubli jusque dans ces derniers temps. On sait du reste que maintes erreurs ont été de bonne foi propagées sur la vie de notre illustre compatriotre.

» On s'est livré récemment à des recherches en vue de mieux connaître les péripéties de cette existence glorieuse. Un travail assez étendu a été publié en notre ville [1], qui rectifie et complète le peu qu'on avait pu

(1) C'est l'article publié dans notre dernier numéro.

savoir. Dès lors, il est regrettable qu'on ait vu reproduire, dans les circonstances récentes de l'installation du Comité Gramme, des inexactitudes biographiques trop longtemps respectées. On regrettera surtout que ce Comité lui-même soit resté dans l'ignorance d'une des périodes les plus importantes de la vie du célèbre inventeur.

» Tout le monde sera sans doute d'accord pour déclarer que la place du bourgmestre actuel de Hannut (que je n'ai pas l'honneur de connaître) est marquée dans le Comité, à côté des bourgmestres de Liége, de Huy et de Jehay, comme l'eût été celle de son prédécesseur, feu M. Degeneffe,qui a connu intimement Zénobe Gramme ».

Au moment de mettre sous presse, nous ignorons encore si une suite quelconque a été donnée à cette observation.

— M. Maurice Jaspar, pianiste, et M. Albert Zimmer, violoniste, ont entrepris, depuis trois ans, de faire dans des séries de concerts « l'histoire de la Sonate et du Concerto ». C'est sous ce titre qu'ils donnent chaque hiver des séances hautement prisées du public musical, pour lequel ils exécutent, avec le concours d'artistes éminents, les chefs-d'œuvre de la littérature si vaste et si curieuse qu'ils ont entrepris de faire connaître. Toujours désireux de signaler des œuvres nouvelles choisies parmi les plus remarquables, et tout en témoignant également d'un réel intérêt pour nos nationaux, ils observent néanmoins un parfait éclectisme. C'est ainsi que cette année, ils interpréteront des œuvres de F. Busoni, A. Diepenbrock, Joh. Brahms, Ch. Smulders, Saint-Saëns, E. Sjögren, Sébastien Bach, Haendel et Mozart. La liste des quarante à cinquante œuvres qui ont jusqu'à présent été inscrites aux programmes de MM. Jaspar et Zimmer témoigne d'une érudition qui n'a d'égales que leurs brillantes qualités de pénétration et d'exécution. Grâce à ces excellents professeurs, nos dilettantes ont chaque année l'occasion d'entendre des œuvres admirables qui sont bien souvent des nouveautés à Liége, et il en est ainsi surtout pour les concertos avec orchestre, que les virtuoses n'inscrivent que très rarement à leurs programmes. C'est donc à la fois une œuvre précieuse d'enseignement et de grand art que poursuivent avec autant de talent que de ténacité MM. Jaspar et Zimmer.

Pierre Deltawe.

— Une Exposition récente, au « Cercle Athlétique », des aquarelles et pastels de M. Georges Koister, nous a montré ce jeune artiste en voie de conquérir une personnalité distinguée. Plusieurs portraits, des études et les premiers numéros d'une série intitulée *Filles*, prouvent que son art, jadis limité à d'amusantes, mais très superficielles caricatures, s'est notablement amplifié. L'expressive élégance de la femme moderne est, en ces panneaux nouveaux, fort gracieusement et sobrement traduite ; leur auteur, au surplus, s'atteste désormais en possession d'un métier sûr, à la fois vigoureux et délicat, que complète une entente avisée de la mise en scène. Dans les pages cataloguées la *Gosse* et le *Miroir aux Alouettes*, on a remarqué, en outre, d'aiguës notations de psychologie, exprimées avec une simplicité de moyens qui fait honneur à l'artiste. Ces réalisations permettent d'espérer beaucoup de l'effort de M. Koister. *Ch. D.*

PARIS. — Notre collaborateur M. Albert MOCKEL vient de fonder une Ecole d'Art classique et moderne. Voici la liste des cours dès à présent organisés et qui ont été récemment ouverts :

Cours de chant, cours d'ensemble vocaux (duo, trio, quatuor et chœurs) et leçons particulières par Mme Marie MOCKEL.

Cours de piano, musique d'ensemble et lecture, musique de chambre, par Mlle M. Duchemin.

Cours théorique de composition décorative, composition décorative appliquée aux arts d'agrément, ateliers pratique d'art décoratif, par M. P. Verneuil.

Art littéraire : causeries sur la littérature moderne (De Sainte-Beuve à Anatole France ; de Vigny à Mallarmé ; la Renaissance idéaliste), cours pratique (Lecture et analyse d'œuvres modernes ; étude de la diction et de la composition ; esthétique) par M. Albert MOCKEL.

Adresses particulières : M. et Mme Mockel, 14, rue Léon-Cogniet ; Mlle Duchemin, 2, rue de Siam ; M. P. Verneuil, 49, rue Lemercier.

Nous souhaitons le succès qu'elle mérite à l'initiative de M. MOCKEL, de la délicate artiste Mme MOCKEL, et de leurs excellents collaborateurs. La valeur des institutions antérieures de ce groupe d'artistes était un garant de l'attention que le public supérieur de Paris a d'emblée accordée à la nouvelle Ecole.

ERRATUM

A propos des Prix de Rome. — Rendant compte, dans le dernier numéro de *Wallonia* de la cantate couronnée au dernier grand Concours de Rome, nous avons reproduit sans la contrôler (grave imprudence !) l'assertion d'un confrére assurant que M. Alb. DUPUIS était le premier, depuis Peter BENOIT, qui eût remporté son premier prix à l'unanimité des voix. Or, il n'en est rien, puisque la même faveur fut réservée, en 1859, à... M. J.-Th. RADOUX, depuis directeur du Conservatoire de Liége, avec sa cantate *Le Juif Errant*. Nous profitons avec empressement de ce coin de page pour rectifier l'erreur.

Ernest Closson.





Armand RASSENFOSSE

dessinateur et graveur liégeois

Conférence faite au Cercle Athlétique liégeois, le 4 décembre 1903, à l'occasion d'une exposition de l'Œuvre de l'artiste.

Messieurs,

Il est extrêmement difficile de parler d'un artiste vivant, en pleine maturité de talent, en progression continuelle vers la perfection réalisable, et dont l'œuvre déjà étendue laisse prévoir pour l'avenir un épanouissement plus grand encore. La tâche est d'autant plus délicate quand cet artiste est un ami et un ami intime.

En pareil cas, les louanges sincères paraissent dithyrambiques et la critique, tout aussi impartiale, semble estompée, atténuée : car, dit-on, c'est le fait de l'amitié d'être fasciné par les points lumineux et de passer inconscient à côté des taches d'ombre. Dès lors, les appréciations émises font naître la défiance dans l'esprit de l'auditeur ; elles sont plutôt préjudiciables à l'artiste et à son œuvre.

Je ne m'étais pas rendu compte de ces difficultés quand je me suis offert de vous dire quelques mots sur Armand Rassenfosse; je regrette presque d'avoir assumé la responsabilité de cette causerie. Je ne suis ni un orateur suffisant ni un critique compétent pour me permettre de juger un artiste, un aîné, un ami. Et pourtant, toute réflexion faite, il est de mon devoir de prendre la parole aujourd'hui, eu égard à la situation spéciale de Rassenfosse vis-à-vis du public.

En effet, il existe sur ses œuvres un certain nombre de légendes accréditées auprès des critiques autorisés ; elles sont répétées, colportées sans contrôle de journaux en journaux ; elles deviennent pour ainsi dire des clichés, naturellement d'autant plus acceptés par le public qu'il en saisit moins la portée.

Eh bien ! il est nécessaire une bonne fois de réagir contre ces légendes ; il convient de détruire ces préjugés. Comme pour tout préjugé, il suffirait de les examiner logiquement, de les analyser avec impartialité pour reconnaître leur peu de valeur. Mais c'est là une tâche incommode à laquelle peu de personnes se résolvent. Elle nécessiterait de la réflexion et celle-ci est considérée comme fatigante. Il est plus agréable et surtout moins dangereux d'accepter des idées, des opinions courantes, toutes faites ; on ne s'expose à aucun mécompte puisque ces idées correspondent à la moyenne des intelligences et l'on ne risque aucune contradiction ; car la discussion, elle aussi, inquiète et fatigue ces âmes tranquilles...

Il faut donc réagir. Aussi vous parlerai-je ce soir d'Armand Rassenfosse, de l'artiste et de ses œuvres, et je vous remercie de m'avoir permis une nouvelle fois d'élever ma voix parmi vous.

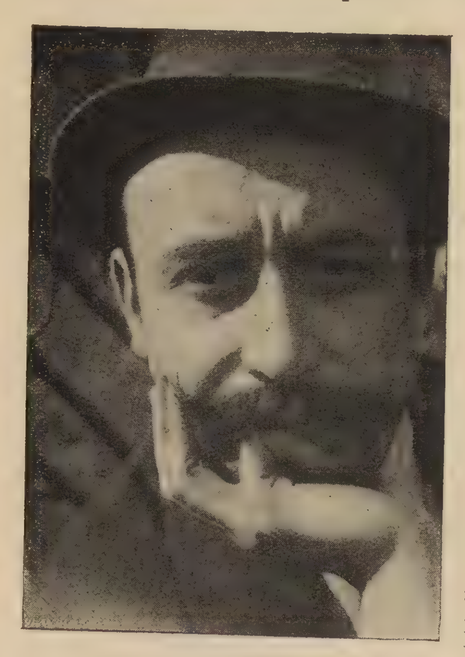
Votre Cercle, qui a eu de si généreuses tentatives d'art dans une ville où les arts sont dans un marasme complet, se doit spécialement une réaction dans cette voie : en défendant les intérêts moraux du camarade Rassenfosse, vous combattez aussi pour vous-même, puisqu'il fait partie intégrante de votre Cercle. En m'adressant à vous, je puis m'exprimer librement, sans crainte de me voir mal interprété et certain que votre indulgence m'est acquise.

Comme beaucoup d'artistes, Rassenfosse n'était nullement destiné, ni par sa famille ni par son éducation, à suivre la carrière qu'il a choisie de plein gré. Fils de commerçants et fils unique, il était naturellement appelé à continuer leurs affaires. Cependant, c'est précisément au milieu des objets de commerce que Rassenfosse ressentit ses premières émotions d'art : En contact journalier avec les tapis orientaux, les soieries, les vases, les céramiques, les grès, les porcelaines, les bronzes, les bibelots d'Europe et d'Extrême-Orient, ceux-ci évoquant les splendeurs fantastiques des *Mille et une Nuits*, Rassenfosse reconnut bientôt qu'il était né admirateur de leurs formes, de leurs reflets, de leurs couleurs. Les jouissances qu'ils lui procuraient, dépassaient de beaucoup leur valeur marchande. Leur arrivée le mettait en fête ; leur départ, qu'il aurait voulu retarder à l'infini, l'attristait : Rassenfosse manquait d'esprit commerçant.

Vivant au milieu de la hantise des objets d'art, Rassenfosse essaya d'en produire lui-même. Une grande facilité naturelle, jointe à une remarquable adresse des mains qu'il tient de son père, l'amenèrent à dessiner, d'abord de chic naturellement, et, chose curieuse, à tenter des gravures à l'eau-forte. Il avait 16 ans au moment de ses premiers essais, essais informes, obtenus en tâtonnant, avec de

pauvres outils et des moyens simplistes. Le vernis était de la vulgaire cire ; un gros clou servait de burin ; la presse absente était remplacée par un rouleau de cuisine que l'on faisait passer sur la planche posée à terre. Pour augmenter la pression, un ami complaisant grimpait sur les épaules de l'opérateur.

L'idée de faire de l'eau-forte émanait d'un vieux bouquin acquis au hasard d'une vente et contenant les recettes de gravures les plus diverses ,entre autres des procédés tombés en oubli, tels que le vernis mou. Le succès des premières tentatives fit naître le désir de varier les essais ; le matériel se perfectionna également et Rassenfosse n'hésita pas à aborder le procédé le plus délicat de tous : le vernis mou que je viens de mentionner. Entretemps, toujours par curiosité innée, Rassenfosse se lança dans la peinture, spécialement l'aquarelle. Des centaines de croquis de ce genre virent le jour : toujours faits de chic, représentant le plus souvent des intérieurs, à plusieurs personnages,d'un faire minutieux. Je possède un spécimen de cette période et je le conserve à titre de document intéressant au point de vue de l'évolution du talent de Rassenfosse. Malgré les inexactitudes du dessin, malgré tous les reproches que l'on peut faire à ce simple produit de passe-temps, cette aquarelle témoigne d'une recherche de couleur et d'une incontestable habileté.



Mais là ne se bornèrent pas les tentatives artistiques de Rassenfosse. Il fit de la sculpture ; il en arriva bientôt à faire de l'art appliqué. Comme la mode était alors à la pyrogravure, il s'appropria ce procédé également : la mine inépuisable des albums japonais qui firent leur apparition en Belgique vers cette époque, fournissait ample matière d'une profusion de panneaux décorés à la pyrogravure. Je suis convaincu que beaucoup d'entre vous possédent quelque meuble, armoire ou étagère, orné d'un ou plusieurs panneaux de ce genre, souvent rehaussés d'un peu de couleur, et vous serez peut-être étonnés d'apprendre quelle doit être leur attribution. Comme

en art, la recherche de la paternité est admise, Rassenfosse ne m'en voudra pas d'avoir dévoilé le secret.

Au milieu de ces préoccupations étrangères au commerce, Rassenfosse éprouva le désir de connaître un véritable artiste. Il songea à DE WITTE dont il avait admiré les envois de Rome, les dessins, les eaux-fortes. Un beau jour il se rendit chez lui, se présenta, causa gravure et bientôt un courant d'intimité amicale s'établit entre eux, qui eut une influence considérable sur le développement intellectuel de Rassenfosse. Leurs fréquentes causeries sur l'art, son histoire, ses plus célèbres représentants provoquèrent de nombreuses lectures et une stimulation au travail. Il profita de ses nombreux voyages d'affaires pour étudier à fond les musées parisiens. Il put ainsi contrôler et apprécier par lui-même ce qu'il avait recueilli dans les livres. Il fureta partout, recueillit dans les productions modernes comme dans les anciennes, prisées ou non, inconnues ou célèbres, tout document ignoré pouvant présenter de l'intérêt. Il s'aperçut ainsi que le nombre de choses vraiment belles et éternellement belles était somme toute restreint, et il apprit l'indulgence pour les efforts même stériles des travailleurs sincères.

Au cours de ces pérégrinations, Rassenfosse rencontra parfois des productions d'une conception étrange, fascinantes par leur exécution hardie, dénotant un dessinateur et un graveur consommé, cinglantes de philosophie ironique ; elles étaient signées d'un nom incisif comme un trait de pointe-sèche : FÉLICIEN ROPS. Comme pour DE WITTE, Rassenfosse ne sût résister à l'aborder. Entre l'artiste plus âgé, répandu dans le monde intellectuel parisien mais solitaire en art, et le jeune dilettante liégeois, s'établit une amitié à toute épreuve qui ne finit qu'à la mort de Rops. Dans l'atelier de la place Boïeldieu comme dans sa maison à Corbeil, Rassenfosse vécut dans l'intimité de Rops ; il vint en contact avec la légion des littérateurs, des poètes, des peintres, des critiques, des musiciens de Paris et même avec toute cette faune bigarrée de personnalités qui ne sont rien de tout cela, mais qui éblouissent par l'originalité de leurs théories, l'extravagance des paradoxes, et attirent par leur vie de rêve. Au milieu du feu d'artifice général Rassenfosse resta l'observateur silencieux; mais les petites idées étroites et brumeuses de sa ville natale s'effacèrent devant des conceptions plus justes et plus larges.

Initié aux tentatives de son nouvel ami, Rops le mit au courant de ses recherches propres. Le procédé du vernis-mou offrait encore bien de l'incertitude ; un certain vernis transparent notamment, obtenu une seule fois par hasard et dont la recette était perdue, absorbait ses efforts. Rassenfosse s'offrit de chercher à son tour.

Rentré à Liége, il se mit au travail avec acharnement et durant des années, ce fut un échange constant de recettes, de fioles de vernis, d'épreuves d'essai, de lettres qui eurent pour résultat toute une série de vernis baptisés de « vernis Ropsenfosse » en souvenir de la collaboration patiente des deux artistes.

Il va de soi que cette fièvre de travail opéra une transformation dans la manière de voir de Rassenfosse. Abandonnant le dessin de chic, il observa et prit la nature comme modèle. Son cercle d'amis s'élargit : DONNAY, BERCHMANS, NAMUR, MARÉCHAL, Emile DE BARÉ,



(Appartient à M. Bols). HIERCHEUSE. *Dessin rehaussé.*

même DE WITTE, participèrent aux réunions où tour à tour on peignait, on dessinait avec ou sans modèle vivant, on gravait en s'ingéniant à acquérir la liberté de trait tant admirée chez REMBRANDT dont Rassenfosse venait d'acheter la reproduction complète des œuvres gravées.

C'était aussi l'époque joyeuse de *Caprice-Revue* et du *Frondeur*, animée par les boutades spirituelles de Clapette, l'insouciante mise au jour de productions souvent hâtives, souvent maladroites, mais nullement méchantes, et égayant autant leurs auteurs que leur public.

Tout ce que Rassenfosse avait produit jusqu'alors était et ne pouvait être considéré que comme un passe-temps, une amusette du dimanche. Cependant, à diverses reprises et à l'insu de ses parents, il essaya de travailler d'une manière plus suivie. Il rogna sur ses heures de sommeil, et, le matin, avant de se rendre au magasin, dessinait ou gravait d'après modèle. Mais ses préoccupations artistiques ne venaient qu'en second lieu ; elles étaient peu encouragées par ses parents qui voyaient avec tristesse leur fils se détacher de plus en plus des affaires et bientôt souhaiter ouvertement d'abandonner tout à fait le commerce.

Un beau jour la crise décisive survint. Rassenfosse quitta avec sa famille la maison de commerce, et résolut de s'adonner exclusivement à l'art. Son père s'y opposa, mais il ne put le retenir ; la scission inévitable se produisit. M. Rassenfosse père fut peut-être dur, mais il ne faut point le blâmer. Après avoir travaillé sans relâche, toute sa vie, et préparé la voie à son enfant unique, lui épargnant ainsi les débuts difficiles, il le voyait s'engager dans un avenir problématique où les commencements sont plus pénibles encore. Dans cette lutte, aucune préoccupation mercantile n'influença son esprit, non plus que l'aversion bourgeoise et instinctive envers l'art et les artistes : car c'est au père Rassenfosse notamment que revient le mérite d'avoir poussé vers l'Académie Auguste Donnay, alors simple ouvrier peintre, et d'en faire l'artiste que vous admirez aujourd'hui. Mais il ne put se résoudre de voir chez son fils les qualités qu'il découvrait chez les autres. Il fut simplement humain ; lui rendant peut-être même le service d'aiguiser sa volonté par la contradiction, il l'empêcha comme tant d'autres de profiter d'une victoire trop facile.

A partir de 1890, Rassenfosse traversa une série d'années dures, très dures mêmes, parfois noires, souvent décourageantes. Rassenfosse ne se fit pas la moindre illusion : âgé de 28 ans, il n'avait pas de temps à perdre ; son bagage technique était pour ainsi dire nul ; il ne suffit pas d'avoir des idées, il faut pouvoir les réaliser. Il se mit à l'œuvre tout seul, avec acharnement, avec ténacité. Il étudia le corps humain en de centaines, je puis dire en de milliers de dessins sans autre souci que de se rendre maître de la forme, d'assouplir ses doigts, de retrouver la synthèse après avoir fait l'analyse. Il essaya de voir, de surprendre les attitudes, les gestes, les mouvements éternellement variés du corps ; il ne voulut point corriger la nature même quand elle se montrait laide, fatiguée, usée. Les harmonies en mineur ont leur charme aussi.

Les premiers dessins sont maladroits, voulus, criblés de fautes,

souvent franchement mauvais. Mais la patience et une prodigieuse volonté finirent par triompher. Les lignes devinrent plus souples, les proportions et les mouvements, plus justes. La personnalité de Rassenfosse se montra dans des dessins un peu secs d'abord, d'un faire mince, mais rigoureusement nature. Il avait trop longtemps sacrifié au chic ; pour s'en dégager d'emblée, il tomba dans l'exagération contraire, moins néfaste pourtant. Petit à petit, l'équilibre survint ; il sut être vrai sans être photographique, et la fâcheuse influence symboliste et littéraire qui domina un moment donné tous les artistes, l'atteignit moins, peut-être parce qu'il s'en tenait plus à la nature et que précisément son éducation littéraire était plus complète que chez la plupart de ses collègues.

L'énorme production de cette époque est restée complétement ignorée du public. Elle n'était qu'une patiente étude, mais elle constitue une prodigieuse réserve de documents où Rassenfosse peut encore puiser actuellement, tout en remaniant les imperfections premières sous l'influence de son talent mûri.

Parallèlement au dessin, Rassenfosse se perfectionna dans la gravure. Tout aussi nombreux sont les essais d'eau-forte, de vernis mou, d'aquatinte, de pointe-sèche, combinés et variés à l'infini. Eux aussi ne sortirent que rarement de l'atelier et passérent inaperçus. Le public liégeois avait bien d'autres soucis d'ailleurs, et Rassenfosse était plus préoccupé de regagner le temps perdu que de livrer des œuvres incomplétes à l'appréciation peu encourageante de ses concitoyens.

Malheureusement, il fallait compter avec les exigences de la vie. Rassenfosse eut la chance de rencontrer au début de sa carrière un homme aussi ambitieux que lui de sortir de la routine courante. Auguste Bénard, établi pour son compte depuis un an et demi environ, était un habile homme d'affaires et un technicien accompli. Mais il manquait d'éléments artistiques. Les deux hommes s'associérent et Rassenfosse eut la direction de la partie art en s'engageant de fournir lui-même les projets et dessins nécessaires. La collaboration de Bénard et de Rassenfosse fut féconde. Souvent Rassenfosse dut se plier à des besognes secondaires : il fit des lettrines, des ornements typographiques, des pancartes, des réclames, des illustrations de catalogues ne répondant que de loin à son idéal. Il apprit à tirer profit des données les plus ingrates et cette collaboration eut quand même son influence favorable, car ses productions ne restérent pas toujours anonymes.

Rassenfosse tenta, en effet, l'illustration ; il contribua à celles destinées à un volume de Lavachery ; il en fit pour des vers

d'Edmond RASSENFOSSE, pour des poésies de Nicolas DEFRECHEUX. Une des premières pièces de ce genre est un frontispice pour des crâmignons liégeois, qui subit bien des avatars, mais dont certains états sont personnels et ne manquent pas de charme. Il fournit des têtes de chapitre et des culs-de-lampe au supplément du catalogue de l'œuvre gravée de ROPS ; celles-ci sont déjà bien supérieures et il sut les approprier heureusement à son sujet. Le même volume renferme une reproduction en gravure en couleurs d'après une aquarelle de Rops. Elle montre les progrès réalisés en technique, que l'on retrouve aussi dans un certain nombre de planches de cette époque, livrées au public. Je citerai parmi celles-ci la *Frileuse* (vernis mou et aquatinte) ; le *Maillot*, un ravissant vernis mou ; *Coquetterie*, une pointe sèche ; de savoureux croquis *Etudes brutales*, d'après nature, à la pointe sèche ; *Eve*, un vernis mou et aquatinte, des planches en couleur, enfin toute une série d'œuvres intéressantes qu'il serait trop long d'énumérer.

La majeure partie des dessins et gravures partit à l'étranger, surtout à Paris. Liége n'en conserve rien, si ce n'est chez de rares amateurs. Il y a bien peu de temps seulement que notre Musée communal possède un seul dessin et encore, pour le voir, faut-il l'en retirer — car je ne sais vraiment pas où sont enterrés les rares dessins que le musée renferme, dit-on, et que le visiteur cherche en vain à apercevoir.

Rassenfosse fit aussi de nombreux dessins pour des bibliophiles, amoureux de posséder dans le corps de leurs éditions de luxe des croquis originaux. Le volume acquiert ainsi la qualité d'un objet rare et unique. La plupart de ces dessins sont faits avec tous les raffinements possibles ; pastellés ou aquarellés, ce sont des bijoux semés à travers le livre, enchâssé lui-même dans une reliure de prix qui, elle aussi, est une œuvre d'art. Inutile de vous dire que ces pièces ne se rencontrent pas non plus à Liége ; elles sont dispersées à l'étranger, surtout en France, et atteignent souvent des prix fabuleux.

Je serais incomplet si je ne mentionnais dans l'œuvre diverse de Rassenfosse, les affiches et toute cette série de menus objets qu'en Allemagne on réunit sous le nom de *Kleinkunst* — l'art en petit si vous voulez — les lettrines, les entêtes de lettres, les marques, les ex-libris.

Les affiches de Rassenfosse sont absolument personnelles et elles ont le mérite d'être avant tout des affiches et non des tableaux, elles sont destinées à être placardées dans la rue et attirer le regard du passant et non d'orner un appartement. Toujours très simples de

composition, généralement au trait, rehaussées de teintes plates harmonieuses, voyantes mais non criardes, elles représentent d'intéressantes synthèses. Sous ce rapport, la *Clownesse*, les affiches pour le *Salon des Cent* de «la Plume» à Paris auquel Rassenfosse contribua souvent, celle pour l'*Huile russe*, le *Fine-Art*, le *Bec-Soleil*, le *Tournoi de lutte*, sont des modèles du genre. Par leur sobriété et leur distinction, quoique très différentes de celles de Donnay et de Berchmans, elle tiennent une place à part dans l'affiche moderne.

Les marques, les ex-libris, les billets de nouvel an reflètent au plus haut point l'élégance et l'habileté de composition de Rassenfosse. Je ne sais vraiment pas pourquoi ces pièces reçoivent toujours l'appellation dédaigneuse de « petit art ». Il me semble pourtant que l'artiste doit être tout aussi maître de son dessin pour tracer un personnage, fût-ce sur un gros sou en cuivre, que sur une toile de cinq mètres de longueur. Limité par la place, l'artiste est forcément limité dans les moyens aussi ; il doit exprimer beaucoup en peu de traits. L'œuvre est simplement plus concentrée, mais l'art n'y subsiste pas moins. A mon avis, un tanagra, un netzké ou un ex-libris peuvent aussi bien révéler le génie de leur auteur que les pièces classées par l'indéracinable convention du public parmi le grand art.

Examinez la marque de Rassenfosse pour lui-même : une jeune femme coiffée du bonnet de la folie lisant un livre, assise nonchalemment sur un volumineux bouquin renversé. N'est-ce pas le résumé de la vie de l'artiste, moitié passée dans les livres, moitié occupée à l'étude du corps féminin dans toutes ses attitudes et ses gestes, sans oublier ce petit grain de folie, la vraie sagesse de l'homme après tout ? — Et cet autre ex-libris destiné à Lavachery : *inter folia fructus* ? — et celui d'Albert Mockel, de Neuville, de Madame Rassenfosse, de mon père, de moi-même ne sont-ils pas tous de délicieuses trouvailles, bien appropriés à leurs destinataires quoique portant des traits caractéristiques communs, personnels à l'artiste ? Quelques-unes de ces pièces ont été reproduites en photogravure ; mais la plupart sont des eaux-fortes originales tirées à petit nombre ; les entêtes de lettres et les cartes de nouvel an de l'artiste, généralement tirées en couleur, même en plusieurs tons, rappellent par leurs raffinements et leur délicatesse d'impression ces charmants et rares sourimonos que les artistes de l'Extrême-Orient s'adressent en des occasions solennelles ; le plaisir que l'artiste éprouve à les exécuter n'est égalé que par la jouissance artistique de celui qui les reçoit.

Rassenfosse s'est aussi servi de la gravure pour l'ornementation.

Il existe notamment de lui une plaque à la pointe sèche, encrée et encastrée dans la reliure d'un album. De même une boucle de ceinture, gravée au vernis mou, dont il existe quelques rares tirages. Il est regrettable que Rassenfosse n'ait pas utilisé ce procédé plus souvent.

J'en arrive, Messieurs, aux dessins et gravures de la période mûre, du plein épanouissement d'art de Rassenfosse. Vous dire toutes les étapes successives de son talent serait impossible ; une trop petite partie seulement de son œuvre est réunie sous vos yeux, les documents nécessaires me font défaut et j'estime qu'il est indispensable de voir par soi-même, autant que cela est possible, pour comprendre les quelques commentaires que je me propose de vous soumettre.

Si je me suis étendu un peu longuement sur les débuts de l'artiste, c'est que cette évolution si intéressante n'a pas encore été analysée chez Rassenfosse. Les quelques articles un peu conséquents qui lui furent consacrés, se contentent de répéter les titres de ses œuvres et de reproduire, en se copiant mutuellement, les légendes auxquelles j'ai fait allusion en commençant. Or, je suis convaincu que c'est précisément l'ignorance de ces détails que je vous ai énumérés qui a contribué à donner naissance à ces légendes. La graine une fois semée a germé et maintenant les mauvaises herbes poussent de toutes parts. Il faut les arracher, je l'ai dit — et le fait ne prouve guère en faveur de la critique, trop habile à juger rapidement en surface, et lente à revenir vers des avis mieux raisonnés.

Les dessins, comme les gravures de Rassenfosse, ont ceci de caractéristique, qu'ils représentent rarement « des sujets » déterminés dans l'acception courante du terme. Il est vrai qu'ils portent parfois un titre ; mais c'est bien plus pour la satisfaction du public, qui aime, par exemple, de savoir qu'il possède une Salomé plutôt qu'une étude de mouvement, ou une simple danseuse, ou une pointe sèche tout court. Par ce vulgaire artifice, il croit mieux pénétrer les intentions de l'artiste.

De fait, Rassenfosse recherche avant tout la réalité ; la vérité dans le mouvement, le geste, l'attitude, la distinction d'une pose fugitive ; le caractère d'une tête, d'une expression de visage ; l'élégance de la forme, l'intérêt d'une ligne même, entrevue un instant et qui ne se représentera peut-être plus jamais avec les mêmes jeux de lumière et d'ombre environnants. Rassenfosse n'a jamais demandé autre chose dans les milliers de croquis qu'il a faits et qu'il fait journellement encore. Et s'il demande cette vérité au modèle humain, au

corps de la femme, c'est que le sujet nous tient de plus près que tout autre, précisément parce qu'il est humain, qu'il réalise la perfection et que son caractère intellectuel le place au-dessus de la simple poésie d'un objet inanimé.

Ces mots de Henri de Régnier, dans le roman *la Double Maîtresse*, à propos de son peintre, M. Garonard, semblent s'adresser à Rassenfosse tant ils expriment et résument sa manière de penser :

« Monsieur Garonard, écrit Henri de Régnier, était le peintre
» du corps des femmes en sa nudité et sa couleur. Il l'étudiait pas
» sionnément... Monsieur Garonard n'usait point pour cela de mo-
» dèles proprement dits — il détestait les beautés d'académie et
» d'atelier, mais rencontrait-il dans la rue ou ailleurs quelque belle
» fille, il l'emmenait chez lui et la priait de se mettre à l'aise et
» d'oublier qu'il était là. — Son papier se couvrait ainsi d'esquisses
» et de croquis où il trouvait ensuite un vivant répertoire de formes
» animées. — Chaque matin, il le feuilletait négligemment jusqu'à
» ce que l'une des figures qui lui passaient sous les yeux arrêtât son
» attention. Alors il la reproduisait sur une feuille d'étude et la
» travaillait séparément. Il n'y ajoutait ni paysage, ni accessoires.
» Il ne voulait que la grâce des lignes et la vérité du dessin. La
» nudité des corps semblait plus nue encore au vide du papier et
» M. Garonard prétendait que la rondeur d'un sein, la courbe d'une
» hanche, le pli d'une nuque ou l'ampleur d'une croupe suffisent par
» eux-mêmes à faire tableau. »

Eh bien, Messieurs, regardez autour de vous, considérez les dessins exposés et dites-moi si tous ne trahissent pas cette constante préoccupation de la nature en ce qu'elle a de beau, d'intéressant, de varié, de fugace. Il ne faut rien chercher au-delà. Car — et me voici arrivé à un des points principaux de ma causerie — on a fait à Rassenfosse le reproche de produire des dessins libres. Si c'est le risqué, l'osé, le graveleux que vous cherchez, détrompez-vous, vous ne le trouverez pas. Ne vous imaginez pas en rencontrer dans les cartons de l'artiste ; vous ne les trouverez pas plus qu'ailleurs.

C'est une chose qui me dépasse, en vérité, que ce penchant du public de vouloir attribuer à tout prix un sens défini à une chose qui n'est qu'un document ; et, lorsqu'il ne peut comprendre ce manque d'intention, de rechercher d'emblée une interprétation en mal. D'après lui, une chose qu'on ne dit pas, doit être évidemment une chose malsaine. Admettre purement et simplement qu'il n'y a aucun sens caché est une conception étrangère à son entendement. Il est inadmissible pourtant de faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a

pas voulu exprimer. Soyez persuadés que celui qui voit une intention perverse dans une œuvre de Rassenfosse doit s'en prendre à lui-même de l'avoir évoquée. *Casto omnia casta* — tant pis pour lui, s'il a l'esprit mal tourné. Mais au moins qu'il n'en rende pas l'artiste responsable.

Regardez la *Muse vénale*, ce beau dessin appartenant à Deman, exprime-t-elle autre chose que la souffrance de l'homme souvent forcé, pour gagner sa vie, de s'astreindre à des pitreries qui le dégoûtent ? Et ce dessin, *Lulu*, est-ce autre chose qu'une belle académie de femme, premier jet d'un frontispice pour un roman de Félicien Champsaur ? Et le dessin représentant une *Femme vue de dos*, un fantoche entre les doigts, n'est-ce pas une belle paraphrase de l'éternel roman *La Femme et le Pantin* de Pierre Louys ? Et ces deux études de femme tendant un arc, constituent-elles autre chose que la reproduction souple du mouvement, de l'effort musculaire, de l'harmonie d'un beau corps ? Prenez un à un tous les autres dessins ou gravures, ils représentent des têtes, des attitudes de personnages nus ou habillés, des études de mouvements ou de couleur, examinez-les en détail, et si vous êtes sincères, vous devrez reconnaître qu'aucun ne renferme le moindre grain, la plus légère fumée équivoque ou malsaine.

Si donc le sujet n'est pas répréhensible en lui-même, faut-il condamner la manière dont il est traité ? Est-ce parce que Rassenfosse a souvent dessiné des corps nus que l'on puisse lui reprocher de produire des choses « osées » — car c'est là le grotesque qualificatif dont on se sert ; comme si dans la nature il y avait des choses osées ; comme s'il n'y avait pas tout simplement que des choses naturelles !

Si c'est la nudité qui choque dans l'œuvre de Rassenfosse, il est triste de constater que le mensonge gothique obscurcisse encore toujours les esprits ; que le corps humain qui est la perfection de la création soit toujours encore un objet de répulsion devant lequel il faut se voiler la face. L'hypocrisie qui est un produit de la civilisation, a joliment faussé notre éducation ; bien qu'on nous parle beaucoup de progrès moral et intellectuel, nos peintres d'aujourd'hui ne sont guère plus libres que ceux d'autrefois de s'inspirer de leur idéal, de la beauté en sa splendide nudité. Au moins les anciens profitent-ils de leur nom consacré par le temps, et de l'immunité des musées où il faut bien qu'on les tolère. On préfère s'attaquer aux vivants parce que l'on craint les fantômes du passé. Il suffit de constater, du reste, que ce sont précisément les personnes qui vocifèrent tant à l'immoralité, qui s'empressent de courir là où elles sont certaines de ren-

contrer des œuvres légères, et ne se rendent que là. Leur groin, au lieu de les avertir du danger, semble surtout propice à les y diriger.

Mais le reproche adressé à Rassenfosse a peut-être encore une autre origine : on a dit, et on le répète, que Rassenfosse a été l'élève et l'imitateur de Rops. C'est là une autre légende contre laquelle je tiens à protester. Rops qui pendant toute sa vie a satirisé, bafoué les vices de ses contemporains, a naturellement ameuté contre lui toute la troupe des âmes viles. Sentant bien la vérité de ses attaques, elles ne pouvaient lui résister ouvertement. Il fallait employer un moyen détourné : on retorqua l'argument et Rops fut accusé d'immoralité. Rassenfosse, considéré comme le continuateur de l'œuvre de Rops, a naturellement bénéficié de ces bienveillantes insinuations.

Mais, Messieurs, Rassenfosse n'est pas du tout l'élève de Rops. Rops n'a jamais eu d'élèves. Pendant de longues années, je vous l'ai dit, les deux artistes travaillèrent chacun de leur côté à la recherche de perfectionnements techniques; ils se communiquèrent leurs résultats, ils profitèrent de leurs découvertes réciproques sans jamais pour ce motif changer leur manière de dessiner ou de voir. Le fait d'avoir employé les mêmes procédés de gravure ne suffit pas, à mon avis, pour établir la corrélation.

En admettant même que sans avoir été son élève Rassenfosse l'ait imité, je préférerais toujours l'artiste suivant le sillage d'un Rops à celui qui marchera sur les traces d'un Boutet, ou d'un Andhré des Gachons. Mais en réalité, cela n'a pas été le cas non plus. Au début de sa carrière, Rassenfosse a peut-être été influencé par lui, car il a essayé de copier des eaux-fortes de Rops comme il l'a fait aussi pour *certaines* pièces de Rembrandt. Mais c'était là des essais, faits uniquement dans le but d'arriver à la perfection, à la virtuosité technique de tels maîtres, et ces essais ne sont jamais sortis de son atelier.

Comparez les dessins de Rassenfosse avant la connaissance de Rops et ceux qu'il fit dans la suite : ils sont empreints du même esprit et l'on ne peut en aucun cas, quant à la FORME, rapprocher ses œuvres de celles de Rops.

Il en est autrement du FOND, car malheureusement, à différentes reprises, Rassenfosse s'est rencontré sur le même terrain avec Rops, et c'est ce qui a contribué à consolider cette erreur.

Dans l'illustration des *Fleurs du Mal* notamment, Rassenfosse s'est trouvé en face de pièces qui avaient été traduites par Rops. Bien plus, inversement, un certain nombre de poésies de Baudelaire étaient inspirées directement par des œuvres de Rops.

De par cette malheureuse coïncidence, Rassenfosse eut à surmonter les plus grandes difficultés. C'est bien certainement d'une façon indépendante de sa volonté que Rassenfosse fut amené à entre-



PAYSANNE FLAMANDE. *Dessin en couleurs.*

prendre cette illustration qui constitue actuellement son œuvre capitale.

Rassenfosse mit trois ans pour finir ce travail de longue haleine et je vous assure que ce temps est encore relativement court quand on songe au grand nombre de pièces constituant le volume ; que chacune comporte un frontispice gravé en plusieurs tons et nécessitant donc au moins le travail de deux cuivres ; que chaque gravure et chaque cul-de-lampe demande au moins un dessin préparatoire.



Une Wallonne.
(Appartient à M. Aug. Bénard.) *Dessin en couleurs.*

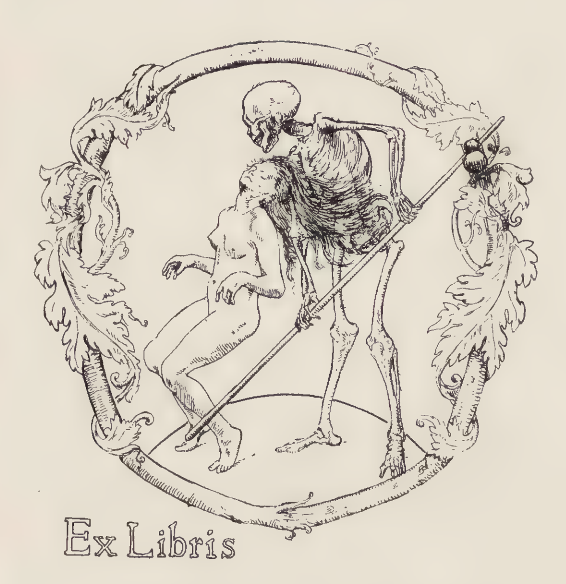
Je ne compte pas les divers frontispices, le frontispice général et la table des matières. En y ajoutant les sept pièces condamnées que Baudelaire avait éliminées de l'édition définitive, mais qui furent

réunies en un fascicule spécial à la suite de l'ouvrage, Rassenfosse exécuta 7 frontispices de grand format, 160 gravures en couleurs et 160 culs-de-lampe reproduits en photogravure. A l'exception de ces derniers, toutes les planches de Rassenfosse sont donc des gravures *originales* et nullement des reproductions typographiques ou chromolithographiques comme beaucoup de personnes semblent se l'imaginer.

Outre le danger suscité par les pièces interprétées par Rops ou inspirées par lui, Rassenfosse avait un écueil bien plus terrible à éviter. Si vous avez lu les *Fleurs du Mal*, vous vous souviendrez sans doute que les mêmes idées passent et repassent d'une façon obsédante à travers les vers de Baudelaire. Malgré leur apparente diversité, toutes les pièces se ressentent de la lassitude, du remords, du dégoût de la vie que Baudelaire professait, peut-être avec raison, peut-être simplement en poète. A la suite les uns des autres se trouvent même des vers portant un titre identique, exprimant sur tous les tons possibles l'ennui des choses d'ici-bas. Comment, dans ces conditions, éviter la monotonie, la fatigue du lecteur ?

Rassenfosse abandonna avant tout le procédé vulgaire et courant de l'illustration qui consiste à choisir dans une pièce un vers ou même un mot faisant image et à le traduire textuellement en dessin. Pour vous indiquer jusqu'où peut aller cette interprétation enfantine, je vous citerai le cas d'un artiste qui, voulant illustrer *les Phares* de Baudelaire, ne trouva rien de mieux que de dessiner une série de phares portant chacun le nom d'un des hommes de génie que Baudelaire mentionne dans la pièce en question. Une pareille illustration est évidemment grotesque. Mais la façon abstraite dont la plupart des sentiments sont traités, rend la chose possible et il faut vraiment une tournure d'esprit particulièrement aigüe pour arriver à paraphraser, à quintessencier les poésies de Baudelaire. Il y en a beaucoup d'ailleurs qui sont totalement inillustrables.

Dans ces conditions, le seul moyen d'arriver au but était d'illustrer à côté, en égayant de mille façons l'œil du lecteur, de le séduire par la variété, la distinction des couleurs et de modifier à l'infini les procédés de gravure; car chaque procédé imprime à la planche un caractère spécial. Sous ce rapport Rassenfosse a magistralement résolu la question. L'illustration des *Fleurs du Mal* constitue peut être une chose unique, une véritable encyclopédie de la gravure. A côté de l'eau-forte ordinaire, on rencontre la pointe sèche; la pointe au diamant qui se caractérise de la précédente par


Ex Libris
Alex: von Winiwarter


EX LIBRIS



ETUDE POUR UN FRONTISPICE

Dessin plume et crayon.



ETUDE DE NU. *Dessin au crayon noir.*



ÉTUDE DE NU. *Dessin à la sanguine.*

un velouté et un gris particuliers; le vernis-mou; l'aquatinte; et surtout un bon nombre de procédés nouveaux imaginés par Rassenfosse au cours de son travail.

Je ne vous parlerai pas de ces procédés nouveaux; ils appartiennent de droit à leur inventeur. Mais le perfectionnement essentiel est que par des manœuvres relativement simples et rapides, il est possible de donner de plus en plus à la gravure, le caractère et la liberté du dessin primitif; et cela sans rien lui faire perdre de sa spontanéité et de sa souplesse que le travail intermédiaire de la gravure diminue presque toujours. En combinant les diverses méthodes entre elles, Rassenfosse est arrivé à produire des planches séduisantes d'imprévu; elles ressemblent parfois tellement à des dessins originaux que l'on a l'impression, en feuilletant le volume, de posséder des croquis faits en marge ou en tête des poésies au cours des lectures de l'artiste.

Comme dans toute œuvre longue et fatigante, il y a parmi les centaines de pièces des planches d'inégale valeur. Le contraire serait impossible, mais le petit nombre de pièces faibles est noyé dans la grande quantité d'illustrations tout à fait supérieures. On ne sent aucune défaillance à travers l'œuvre et les dernières gravures sont aussi puissantes, aussi incisives que les premières. Et, pourtant Rassenfosse n'avait même pas le loisir d'illustrer les poésies au fur et à mesure de son inspiration; pour des raisons qui tiennent à l'impression typographique, il était forcé de suivre pas à pas l'ordre de Baudelaire.

Je ne vous parlerai pas en détail de telle ou telle pièce de cette œuvre. Elles parlent suffisamment par elles-mêmes pour se passer de commentaires. Je tiens seulement à constater que l'illustration des *Fleurs du Mal* marque un progrès décisif dans l'art de Rassenfosse. L'œuvre faite pour les Cent bibliophiles de Paris, ne s'adresse malheureusement pas au public. Mais la maîtrise technique, la puissance d'interprétation de Rassenfosse nous restent définitivement acquises. Nul doute que dans l'avenir nous puissions en profiter largement.

Il dépend de vous, Messieurs, que la moisson soit grande et généreuse. On oublie trop souvent que nous possédons à Liége des artistes sincères et capables. Y compris De Witte, le maître incontestable de tous, Berchmans, Donnay, Maréchal et Rassenfosse sont des artistes ignorés à Liége, célèbres et recherchés à l'étranger. Par leur optique particulière, leur talent personnel, ils sont les représentants de l'art essentiellement wallon. Nous devons rougir

de l'indifférence du public à leur égard. Il serait inadmissible que eux aussi, dussent se contenter de la décevante devise de Rops :

« J'en ai assez de peu, j'en ai assez d'un, j'en ai assez de pas un ! »

Vous avez entrepris la réaction, Messieurs, et je suis convaincu que vous la soutiendrez jusqu'au bout !

Dr Hans de WINIWARTER.





COPÈRES.

Quelques lignes de M. O. Colson dans le numéro de décembre dernier de *Wallonia* (p. 305) ont attiré notre attention sur l'explication donnée naguère par C. Boclinville, du sobriquet bien connu des Dinantais. Si elle est fondée, il faudrait renoncer à voir dans *copères* un dérivé du flamand *koper* ou de l'anglais *copper*. Le surnom des batteurs d'antan ne se rapporterait ni à cette industrie du cuivre qu'ils pratiquèrent avec tant d'éclat, ni à leurs relations avec les pays germaniques d'où ils tiraient le beau métal qu'ils mettaient en œuvre et où ils exportaient leurs produits : il constituerait purement et simplement un synonyme du français *compère*. Une épithète dans laquelle on se plaît à retrouver le souvenir d'une vitalité économique peut-être sans exemple dans notre histoire, ne serait qu'une simple moquerie gouailleuse, méprisante dans son apparente bonhomie.

Mais, disons-le tout de suite, Boclinville n'a pas démontré sa thèse, et l'identité de *copère* et de *compère* reste une simple conjecture que rien ne justifie.

Les deux mots se rencontrent dans le dialecte local, chacun avec sa signification propre (1). L'auteur reconnaît la difficulté et il s'efforce de la tourner : « Compère, écrit-il, se dit à Dinant, il est vrai : *konpér* ; mais comme dans beaucoup de cas il y a là un emprunt au français ; le traitement régulier de *cum* qui devient *co* à Dinant, montre que l'équivalent dinantais de *compère* doit être *kopér* (2) » Admettons un

(1) [Sur la foi d'une note ancienne, j'ai dit (ci-dessus t. XI p. 306) que le wallon dinantais possède le mot *copère* dans le sens du français « compère ». Des renseignements pris récemment à meilleure source locale controuvent cette affirmation. Il est possible que, dans l'esprit de certains conteurs de copèreries, le mot *copère* prenne le sens de « compère » sous l'influence du français ; il n'a pas ce sens dans le langage populaire à Dinant, et le mot *copère* n'y est usuel que comme blason des Dinantais. — O. C.]

(2) C. Boclinville, *Beotiana I. Histoire de copères*, dans le *Bulletin de Folklore*, t. I, p. 263.

instant cette manière de voir. Si *compère* s'est substitué à *copère* sous l'influence du français, ce phénomène ne peut avoir eu lieu que dans des temps proches du nôtre, grâce à l'école primaire, cette impitoyable destructrice des parlers locaux, et on ne pourra le faire remonter à une époque antérieure au XVIIe siècle. Pour que l'on pût donner raison à BOCLINVILLE, il faudrait donc posséder dans quelque texte ancien le mot *copère* employé dans le sens de *compère*. Or, on n'en connaît jusqu'ici aucun exemple, et je doute que l'on en découvre jamais.

J'ajoute que la vraisemblance s'oppose absolument à l'étymologie proposée. Sans doute, elle ne choquerait pas si le sobriquet donné aux Dinantais ne leur appartenait que depuis deux ou trois cents ans. A partir du XVIe siècle, Dinant, en perdant son industrie, perdit en même temps sa puissance, et l'on comprendrait sans peine que l'on ait pu, depuis lors, attribuer, gratuitement d'ailleurs, à ses habitants, une épithète ridiculisante.

Mais avant la décadence de la batterie, les Dinantais ne passaient point pour ridicules. On ne ridiculise que les gens inoffensifs et ceux-ci étaient redoutables. Leurs voisins de Bouvignes et de Namur les haïssaient sans doute, mais ils les craignaient plus encore.

Il suffirait donc de prouver l'emploi de *copère* comme sobriquet dès le moyen-âge, pour prouver en même temps que ce terme ne peut avoir été un simple synonyme de « compère ». BOCLINVILLE n'aurait probablement pas risqué son explication s'il avait connu l'antiquité du surnom qu'il étudiait. Mais il semble ne l'avoir rencontré que dans des anecdotes très modernes sinon contemporaines. Or on le trouve employé dès le commencement du XVe siècle. Le chroniqueur Jean de Stavelot, racontant une expédition que les Dinantais firent en 1436 avec les Liégeois, contre le château de Bosenove, situé au-delà des forêts de la Thiérache, s'exprime ainsi : « *Et sachiés que ladit fortereche estoit mult fort tant por les viviers cum por les bolorques* (boulevards) *por deffendre, et moquoient les Liégeois et huchoient : Lucemborch, conté de Chigny et Bearen et Savigny, et nommoient les Dynantois « Copeir, copeir, jamais ne repassereis les bois* ». [1].

Ce texte tranche, nous semble-t-il, la question qui nous occupe. Il serait absurde de supposer que les assiégés de Bosenove traitent de *compères* leurs assaillants. Sans doute, c'est pour les insulter

(1) *Chronique de Jean de Stavelot*, publiée par Ad. BORGNET, p. 365. — Faisons observer que l'orthographe *copeir* au lieu de *copère* constitue un argument pour notre thèse.

qu'ils les appellent *copeirs*. Mais rappelons-nous que les épithètes empruntées aux langues étrangères ont presque toujours une signification péjorative. C'est la jalousie qu'on leur portait qui a fait donner jadis aux Anversois le sobriquet italo-espagnol de *signor [kens]* : c'est le même sentiment qui aura valu aux Dinantais du moyen-âge celui de *copeirs*. Par suite des relations commerciales, l'usage des langues germaniques était aussi courant à Dinant au XIVe et au XVe siècle [1], que celui de l'espagnol et de l'italien le fut à Anvers au XVIe, et rien n'est plus naturel que de voir les habitants d'une ville adonnée à l'industrie du cuivre recevoir de leurs ennemis un surnom forgé au moyen du mot flamand ou du mot anglais qui désigne ce métal. La Flandre fournissait en effet aux batteurs le cuivre qu'ils travaillaient, et l'Angleterre constituait le grand marché de leurs produits [2].

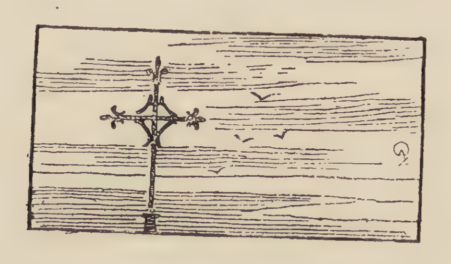
M. M. Wilmotte veut bien m'écrire que rien ne s'oppose à ce que le germanique *koper* ait pu donner le wallon *copeir* ou *copère*. On sait d'ailleurs que les lois phonétiques ne s'appliquent pas rigoureusement aux mots empruntés.

L'étymologie traditionnelle de *copères* doit donc être conservée. Les Dinantais ne s'en plaindront pas. Si la signification du surnom qu'ils portent s'est altérée au cours des siècles, ils n'ont qu'à remonter à son origine pour s'en faire un titre de gloire, puisqu'il évoque tout à la fois la puissance, la prospérité et l'esprit d'entreprise de leurs ancêtres.

H. PIRENNE,
Professeur à l'Université de Gand.

(1) H. Pirenne, *Histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen-âge*, p. 109.

(2) *Ibid.*, p. 94 et suiv.





Les Coupères et les Capéres

BÉOTIENS ARDENNAIS



ANS le canton de Vielsalm, on désigne sous le nom de *coupères,* non seulement les habitants du canton de Bastogne, mais généralement tous ceux de la zône s'étendant de Gouvy vers Sibret : *li ban des coupères, li payis des coupères.*

On prononce *coupère* à Vielsalm ; à Bastogne, c'est *capère.* « Compère », en wallon fait *compère* dans les deux cantons. Je n'əi jamais entendu employer *coupère* pour « compère » ; les « anciens » que j'ai consultés, en font tous deux mots distincts.

Le mot *coupère* est encore employé ici comme nom commun, surtout par les anciens habitants ; son synonyme wallon est *boufon* « égoïste » ; mes deux vieux amis ont été plus catégoriques ; ils m'ont dit : *biesse et boufon.* On dit : *i n'est qu' por lu, c'est-on coupère.* Si l'orgueil fait commettre une bévue à quelqu'un, on dira : *il a fait ine bèle coupèdrèye. Coupèdrèye* est toujours très usité.

Les habitants de Bastogne ont une très haute idée de leur ville. C'est du moins ce que prétendent les paysans des environs, et d'après eux, ce sont les citadins eux-mêmes, qui ont doté la ville de Bastogne du surnom légèrement emphatique de « Paris en Ardenne ». Dès lors, les villageois du canton de Bastogne disent que ceux-ci sont des prétentieux et des égoïstes, des *boufons,* des *coupères.* Mais à distance, la banlieue, si l'on peut ainsi dire, est assimilée à la ville ; et, au pays de Vielsalm, c'est toute la région qu'on appelle le pays des *coupères.*

On attribue aux *coupères* un certain nombre d'aventures burlesques qui se racontent encore à la veillée, et dont la vogue n'est pas près de s'éteindre. En voici deux qu'on m'a tout récemment contées :

On sincî avût des coupères po vârlets. I les èvoya â molin. Po z'alî â molin, is d'vint passî l'ewe.

Arivîs â pont, is trovint sîh, sèt gros lumeçons â mitan dè l' vôye.

« Qu'ést-ce çoula, dji n' passe nin, dit onk ».

« Fais tot doûs, dit 'ne aute, dji m' vas r'kî ine fotche ».

Qwand qu'il ariva avou s' fotche, i vèya les lumeçons qui lèvint leus qwate cwènes vèr lu.

« Dji n' passe nin, nin pus, d'hat-i, dji n'a qu' deûs dints, et is 'nn' ont qwate, sâvans-nos ».

Po passî, is s' dècidint à plôye ine âbe oute di l'ewe; li prumi gripa à l' copète, li deûzime si pinda à ses pîds, li treûsime âzès cès do deûzime, et èvôye ainsi.

L'âbe ployût; tot d'on côp, li ci qui t'nût l'âbe diha :

« Tinoz bon, dji m' vas rotchî o mes mains ».

Et â minme timps, i lacha l'âbe et is toumint tortos o l'ewe.

Is contint l'afaire â mounî qui l's î d'ha qu'ils avint pièrdou l'esprit.

Is lî d'mandint d'où qu'on 'nn'è porût aveûr et i les èvoya amon l'apothicaire.

L'apothicaire ni l's î pôve nin tirî aute tchwè fou dè l' boque : « Nos v'lans d' l'èsprit, nos v'lans d' l'èsprit ».

Il avût hapî ine surus o-n-ine trape; po fini i lzî mèta divins n' bèle bwéte, i lzî f'za pâye bin tchîr tot lzî rik'mandant di n'è l' drovi qu'ol manhon.

Po-z-esse sûrs di poleûr ratrapî l'èsprit, ils alint drovi l'bwète à

Un fermier avait des coupères pour domestiques. Il les envoya au moulin. Pour aller au moulin, ils devaient passer l'eau.

Arrivés au pont, ils trouvèrent, au milieu du chemin, six ou sept gros limaçons.

« Qu'est-ce cela ? Je ne passe pas, dit l'un. »

« Fais doucement, dit un autre, je m'en vais chercher une fourche. »

Quand il arriva avec sa fourche, il vit les limaçons qui levaient leurs quatre cornes vers lui.

« Je ne passe pas non plus, dit-il, je n'ai que deux dents (à sa fourche) et ils en ont quatre, sauvons-nous. »

Pour passer, ils décidèrent d'abaisser un arbre sur la rivière ; le premier grimpa au faîte, le deuxième se suspendit à ses pieds, le troisième à ceux du deuxième, et ainsi de suite.

L'arbre pliait ; tout-à-coup celui qui tenait l'arbre dit :

« Tenez bon, je vais cracher dans mes mains. »

Et en même temps il lâcha l'arbre et ils tombèrent tous à l'eau.

Ils contèrent l'affaire au meunier qui leur dit qu'ils avaient perdu l'esprit.

Ils lui demandèrent où on pourrait en avoir et il les envoya chez l'apothicaire.

L'apothicaire ne put leur tirer autre chose de la bouche : « Nous voulons de l'esprit, nous voulons de l'esprit. »

Il avait pris une souris dans une trappe ; pour en finir, il la mit dans une belle boîte qu'il leur fit payer bien cher en leur recommandant de ne l'ouvrir que dans la maison.

Pour être sûrs de pouvoir rattraper l'esprit, ils ouvrirent la boîte à

l' gueûye do for; mins l' surus trova ine djonte et èle si sâvâ.

Is k'minçint à râye à zès pîres do for po l' raveur et l' maisse accora :

« Qui f'zoz-v'la, dist-i ».

«Nos avans pièrdou l'èsprit,maisse, nos avans pièrdou l'èsprit! »

Et is d'molihyint tot l' for!...

la bouche du four : mais la souris trouva un joint et se sauva.

Ils commencèrent à arracher les pierres du four pour la ravoir et le maître accourut :

« Que faites-vous là, dit-il. »

«Nous avons perdu l'esprit, maître, nous avons perdu l'esprit. »

Et ils démolirent le four entièrement...

⁂

Ine aute, côp des coupères avint stou atchî on torè po l' viyèdje; tot r'passant tot près d'on forni tchèrdjî d' wète, li torè stinda l' cô après.

« Fais tot doûs, dit onk, nos l'aidrans magnî ».

Is lî passet ine cwède o cô et is l' tirèt è l'air; li torè, qui stronlût, tirut l' linwe.

« Louque on pau, dihint les coupères, come i tire la langue après la verdeure ».

Une autre fois des *coupères* avaient été acheter un taureau pour le village; en passant près d'un fournil chargé d'herbe, le taureau tendit le cou vers celle-ci.

« Fais doucement, dit l'un, nous t'aiderons manger. »

Ils lui passent une corde au cou et ils le tirent en l'air; le taureau, étranglé, tirait la langue.

« *Regarde un peu*, disaient les coupères, comme il tire la langue après la verdure.

Dans la dernière phrase du texte wallon ci-dessus, il faut prononcer très bref le *eu* du mot *verdeure*, à peu près comme *œu* dans le français « œuf ». Alors la phrase a tout son sel : pour le paysan c'est tout à fait du « français de *coupères* » !...

Cette phrase a passé en proverbe. Quand quelqu'un est sans place, sans travail, sans argent, on dit : « I tire la langue après la verdeure ».

Il y a encore l'histoire d'un jambon volé par un chien; les coupères, en riant, disent : « Il ne saurait le manger, *dj'ons l' papî* », j'ai le papier, c'est-à-dire la recette pour le cuire. Les lecteurs de WALLONIA connaissent cette facétie (voy. ci-dessus, t. III [1895] p. 10) qui se raconte sur les gens de Rosière.

Un grand nombre de beotiana dirigés ailleurs contre les Dinantais, sont mis ici sur le compte des habitants de *Daune* (probablement Daenen) et de *Donèryèk* (sic) dans le Grand-Duché. On commence ces histoires par ce préambule : Un pauvre homme, à *Daune* ou à *Donèryèk*, ne put trouver à se loger et dut coucher à la belle étoile. Le lendemain, tous les habitants du village étaient devenus fous !...

Enfin, dans le pays des coupères même, on désigne sous le nom de *capères* les habitants du village qu'un fait récent a ridiculisés. Pour

le moment, les *capéres* sont à Grande et Petite-Rosière (canton de Sibret.) Les jeunes filles des environs refusent de danser avec les jeunes gens de Rosière parce que... *dji n' danse nin avou des djins qu'ont tiré à la lune.*

Voici l'histoire :

Il existe une coopérative laitière à Rosière comme d'ailleurs à peu près dans tous les villages du Luxembourg. En retournant certain soir, il sembla au curé voir circuler des ombres dans l'intérieur du local. Vite, il rassembla quelques braves gens armés de fusils, les posta tout à l'entour, avec mission d'arrêter les voleurs à leur sortie, puis... il alla se coucher. Les courageux citoyens attendirent longtemps ; tout-à-coup les ombres réapparurent et les fusils partirent tout seuls : une décharge générale fit danser les *bidons* (cruches et terrines). Ils avaient tiré sur la lune qui miroitait sur le fer-blanc d s récipients à lait. Les ombres, c'étaient les nuages qui masquaient par moment, par intermittence, la lune.

Depuis lors, dit-on, on parle des *capéres di Rôsire qui ont tiré à la lune.* Mais il est possible que l'histoire ait été simplement rajeunie à la faveur de quelque incident comique aujourd'hui plus ou moins « embelli ». Car ce n'est pas d'hier, comme on sait, que les habitants de Rosière sont considérés comme des Béotiens.

JOSEPH HENS.





Les rapports du roi de Sérendip et de Hâroûne alrachid d'après l'histoire de Sindbâd le marin.



Les lecteurs des *Mille et Nuits* doivent se rappeler que, lors de son sixième voyage, Sindbâd le marin est chargé par le roi de Sérendip de porter au calife de Bagdad, Hâroûne alrachid, une lettre et des présents. Hâroûne, de son côté, renvoie une épitre avec des cadeaux. (Septième voyage).

Quels documents l'auteur des voyages de Sindbâd a-t-il utilisés par cet épisode ?

D'après M. de Goeje (1), l'original de la lettre du roi de Sérendip serait celle qu'un prince de l'Inde aurait envoyée à Omar II ou un roi de Chine à Moâwia ; M. Goldziher, qui nous fait connaître ces lettres, traite d'ailleurs toute l'affaire de fable (2).

Selon d'autres, il s'agirait d'une lettre envoyée par un roi de l'Inde au roi de Perse Anoûchirwâne.

Différents auteurs racontent, en effet, que ce roi a reçu les cadeaux de l'empereur de la Chine, du roi de l'Indoustan et du roi du Tibet. Ainsi Firdoûçi. Ainsi encore l'historien persan Mirkhond, que de Sacy a traduit dans ses *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse* (p. 374-376). C'est ce passage que résume Dubeux (*La Perse*, p. 328) et auquel d'Herbelot (*Bibliothèque Orientale*, édition de Maestricht, p. 675, col. 2) fait un emprunt. Mirkhond est certainement la source à laquelle, directement ou indirectement, ont puisé Ibn Badroun dans son commentaire sur le poème d'Ibn Abdoun (édition de Dozy, p. 43-44), Alwardi (*Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. I, p. 185-190) et Malcolm, *History of Persia*, t. I,

(1) *De reizen van Sindebaad*, p. 29.
(2) *Muhammedanische Studien*, t. I, p. 167.

p. 144; traduction française, 1821, t. I, page 211-212). On peut aussi voir une allusion à ces ambassades dans l'Histoire des Rois des Perses par ...Al-Thaâlibî, éditée et traduite par ZOTENBERG (p. 611).

Il faut bien le reconnaître, ce que les auteurs orientaux disent à propos d'Anoûchirwâne ressemble singulièrement au récit de Sindbâd et là pourrait bien être l'origine de tous les récits de ce genre qui ont cours chez les Musulmans.

Mais, pour Sindbâd, il y a un autre modèle. C'est une lettre du roi de l'Inde Rahma au calife al Ma'moûne et la réponse de ce dernier au sujet d'un échange de présents. Le texte et la traduction de ce document par M. AHMED EFFENDI ZÉKI, ont paru dans le tome premier de la *Revue d'Egypte* de CH. GAILLARDOT-BEY, Le Caire, 1894, p. 23-30. Ce morceau est tiré d'un manuscrit inédit de la Bibliothèque khédiviale, n° 101 (Recueils). Malheureusement, il ne porte aucune indication de titre, d'auteur ou de date, la première feuille faisant défaut et la dernière ne disant rien à ce sujet.

S'agit-il donc d'une correspondance véritable, qu'un passage de Maçoûdi (édit. BARBIER DE MEYNARD, t. VII, p. 27) pourrait rendre vraisemblable ou, tout simplement, d'une nouvelle imitation de l'histoire si connue d'Anoûchirwâne? C'est ce que, dans l'état de nos sources, on ne saurait décider.

Quoi qu'il en soit, la comparaison du texte de GALLAND avec celui de ZÉKI montrera à toute évidence que le rédacteur du manuscrit dont s'est servi GALLAND pour l'histoire de Sindbâd a copié l'historien reproduit par le manuscrit de la Bibliothèque khédiviale.

TEXTE DE GALLAND.

« La lettre du roi de Serendip était écrite sur la peau d'un certain animal fort précieux à cause de sa rareté, et dont la couleur tirait sur le jaune : les caractères de cette lettre étaient d'azur ; et voici ce qu'elle contenait en langue indienne.

« Le Roi des Indes, devant qui marchent mille éléphants, qui demeure dans un palais dont le toit brille de l'éclat de cent mille rubis et qui possède en son trésor vingt mille couronnes enrichies de diamans, au Calife Haroun Alraschid.

» Quoique le présent que nous vous envoyons soit peu considérable, ne laissez pas néanmoins de le recevoir en frère et en ami en considération de l'amitié que nous conservons pour vous dans notre cœur et dont nous sommes bien aise de vous donner un témoignage. Nous vous demandons la même part dans la vôtre, attendu que nous croyons la mériter étant d'un rang égal à celui que vous tenez. Nous vous en conjurons en qualité de frère ; adieu !

» Le présent consistait premièrement en un vase d'un seul rubis,

creusé et travaillé en coupe, d'un demi pied de hauteur et d'un doigt d'épaisseur, rempli de perles très rondes et toutes du poids d'une demi-drachme. Secondement en une peau de serpent qui avait des écailles grandes comme une pièce ordinaire de monnaie d'or, et dont la propriété était de préserver de maladie ceux qui couchaient dessus. Troisièmement en cinquante mille drachmes de bois d'aloës le plus exquis avec trente grains de camphre de la grosseur d'une pistache ; et enfin tout cela était accompagné d'une esclave d'une beauté ravissante, et dont les habillements étaient couverts de pierreries. »

Le calife répond naturellement à ces politesses.

« Le calife envoyait un lit complet de drap d'or estimé mille sequins ; cinquante robes d'une très riche étoffe ; cent autres de toile blanche, la plus fine du Caire, de Cufa et d'Alexandrie ; un autre lit cramoisi et un autre encore d'une autre façon ; un vase d'agathe plus large que profond, épais d'un doigt et ouvert d'un demi-pied, dont le fond représentait en bas relief un homme un genouil en terre qui tenait un arc avec une flèche, prêt à tirer contre un lion. Il lui envoyait enfin une riche table que l'on croyait par tradition venir du grand Salomon. La lettre du Calife était conçue en ces termes :

» Salut au nom du souverain guide du droit chemin, au puissant et heureux sultan de Serendip, de la part d'Abdallah Haroun Alraschid, que Dieu a placé dans le lieu d'honneur après ses ancêtres d'heureuse mémoire.

» Nous avons reçu votre lettre avec joie et nous vous envoyons celle-ci émanée du conseil de notre porte, le jardin des esprits supérieurs. Nous espérons qu'én jetant les yeux dessus vous connaîtrez notre bonne intention et que vous l'aurez pour agréable. Adieu ! »

Texte de M. Zéki.

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

» De Rahma roi de l'Inde ; chef suprême des grands de la noblesse ; maître de la Maison d'Or aux angles de corindon, couverte de tapis de perles ; dont le château en agalloche (aloès) tendre comme la cire, répand ses parfums dix parasanges à la ronde ; dont les trésors renferment mille couronnes en pierres précieuses, héritage de mille ancêtres qui ont disparu ; pour lequel le peuple se prosterne devant le grand Boudha qui pèse un million de miskal (grammes 4.414) d'or rouge et qui est orné de mille pièces de corindon rouge et de perles blanches ; dont le char, quand il y paraît aux jours de bonheur, la couronne en tête, est entouré de mille autres chars, sur chacun desquels flotte un drapeau brodé de perles, qui couvre mille cavaliers vêtus de soie et d'or ; dont la nourriture est servie dans des assiettes de métal précieux, posées sur des tables de perles rangées ; qui rougirait devant Dieu de trahir les intérêts des sujets qu'il lui a confiés et sur lesquels il lui a donné pouvoir et autorité.

» A Abdallah El Mamoun, Seigneur suprême et glorieux des habitants de son empire.

» Nous n'ignorons point, ô frère, que ces titres glorieux et magnifiques dont nous nous sommes prévalus ne nous empêcheront point de perdre un jour notre grandeur et notre magnificence. Il eût été préférable de mentionner d'abord le nom de Dieu ; mais ce nom est trop vénérable pour que nous osions nous en servir hors du temps de la prière.

» Tes nouvelles sont parvenues jusqu'à nous ; elles nous ont appris que tu as pour les lettres une sollicitude qui n'a jamais existé chez tes pareils. Nous partageons l'amour et le culte que tu entretiens pour les sciences.

» Pour entrer en correspondance nous t'expédions la présente lettre. Nous espérons en recueillir des fruits heureux. Nous l'avons intitulée : *La Pureté des Intelligences*. La lecture de cette lettre te prouvera la justesse du titre que nous lui avons donné. Nous t'envoyons un cadeau qui nous paraît précieux ; cependant, il sera toujours au-dessous de ta dignité. Nous te prions, ô frère, d'excuser généreusement ton frère qui ne pouvait mieux agir.

» Le présent, d'après le manuscrit, comprenait :

» Une coupe de corindon rouge mesurant un empan à l'orifice ; elle était de l'épaisseur d'un doigt et contenait 200 perles d'un miskal l'une.

« Un tapis. C'était la peau d'un serpent (boa) de la vallée de Zirah, qui avale un éléphant ; cette peau était rayée de cercles noirs, de la grandeur d'un dirhem ; au milieu de ces cercles il y avait des points blancs... (1) Cette peau avait la vertu de préserver de la phtisie celui qui s'asseyait dessus. Le phtisique qui s'en servait pendant sept jours en était guéri.

» Trois tapis de prière brodés, faits de la peau d'un oiseau nommé *Salamandre*. Le feu n'avait pas de prise sur eux. Leur pourtour était orné de perles et de corindon rouge.

» Deux cent mille miskals d'agalloche indien, tendre jusqu'à recevoir la moindre empreinte. 33,000 mines (= 260 dirhems) de camphre, en morceaux plus gros qu'une perle et aussi gros que la pistache.

» Enfin, une belle esclave du Sind (pays arrosé par l'Indus) ; sa taille mesurait 5 coudées ; ses cheveux étaient faits en quatre tresses ; elle en laissait traîner deux qui arrivaient jusqu'à terre, et relevait les deux autres en couronne sur la tête : ses paupières avaient des cils longs d'un doigt qui descendaient jusqu'au milieu de la joue. Ses dents étaient d'une blancheur éclatante ; on aurait dit un éclair, entre les deux lèvres. Elle avait deux beaux seins au-dessous desquels sa chair *blanche* retombait en huit replis.

» La lettre était écrite sur l'écorce intérieure d'un arbre qu'on appelle *pendanus*, d'une couleur crême, et de qualité supérieure au papier. Les caractères étaient en arménium (*lapis lazuli*), les ombres étaient dorées.

» Voici la réponse d'El Ma'moun :

» Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

» D'Abdallah El Ma'moun, Imam, Prince des Croyants à qui Dieu a

(1) Ici et plus loin il y a quelques termes que M. Zéki n'a pas pu traduire ; nous n'avons pas été plus heureux que lui dans les recherches que nous avons faites dans les dictionnaires dont nous disposons.

accordé les honneurs du Khalifat, grâce à son cousin le Prophète, l'Envoyé, et grâce à sa croyance au Livre Révélé.

« A Rahma, roi de l'Inde et chef des grands de la noblesse, ses sujets.

» Salut à toi.

» Je rends grâce à Dieu unique et le prie d'adresser ses bénédictions à Mahomet, son serviteur et prophète.

» J'ai reçu ta lettre et j'ai été enchanté du bonheur dont tu jouis.

» J'ai accueilli tes présents avec l'honneur qu'ils méritent. L'initiative que tu as prise, te donne droit à ma reconnaissance et à mes remerciements.

» La tradition veut que nous n'allions pas audevant de ceux qui ne professent pas notre religion ; sans cela nous ne nous serions pas laissé devancer en courtoisie. Cette excuse que nous te présentons est déjà une première avance de notre part et tu en es digne.

» Nous te faisons présent d'abord de notre amitié pour toi. C'est le plus beau cadeau auquel on puisse aspirer.

» La lettre que nous t'adressons est appelée : *Registre des cœurs et jardin des fleurs de l'esprit.* En lisant cette lettre tu te convaincras de la justesse de cette appellation et tu seras édifié sur le but que nous nous proposons.

» Nous avons joint à cette lettre quelques objets à titre de présent, que nous estimons bien inférieur à ce qu'il eût fallut t'adresser. Entre souverains les cadeaux ne peuvent être proportionnés à la majesté des parties, leurs trésors n'y suffiraient pas. Les présents qu'ils se font n'ont pour but que de montrer leur bonne volonté et leurs bonnes intentions. Puisse le ciel nous conduire dans le meilleur chemin.

» Le présent comprenait un cavalier et sa monture ainsi que les différentes pièces de son armure en cornaline. D'autres disent en ambre gris de Chihr.

» Une table d'onyx à fond blanc avec des stries noires, rouges et vertes ; elle mesurait 3 empans et était de l'épaisseur de deux doigts ; les pieds de cette table étaient d'or massif.

» Cinq costumes complets et cent robes de diverses étoffes ; des étoffes précieuses d'Egypte, soies de Souss, broderies de l'Yémen et d'Alexandrie... du Khorassan, brocart de Khesrawan, des tapis de Singard. Cent tapis de soie avec leurs coussins, le tout en soie de Souss.

» Une coupe de verre épaisse comme le doigt, mesurant à l'orifice un empan et demi. Dans cette coupe était placé un objet d'art représentant un lion assis et un homme agenouillé l'ajustant d'une flèche.

» Ce groupe, ainsi que les deux premiers cadeaux, faisaient partie des trésors enlevés à Merwan fils de Mohammed, l'Ommiade.

» La lettre était écrite sur un parchemin à deux faces. »

Victor CHAUVIN.
Professeur à l'Université de Liége.



La course des œufs de la Quasimodo

A THY-LE-BAUDUIN (canton de Philippeville).

Jadis, l'Entre-Sambre-et-Meuse était peut-être la partie du pays la plus riche en coutumes bizarres et naïves. Malgré les ravages incessants de ce grand destructeur qui s'appelle le Temps, nous en retrouvons encore de nos jours quelques vestiges. Tel est le cas pour le *courâdje des oûs* » de Thy-le-Bauduin.

Voici en quoi consistait cette coutume immémoriale : La matinée du dimanche de la Quasimodo, les Chefs de jeunesse, munis de grands paniers, faisaient le tour du village pour recueillir des œufs. Ils se rendaient d'abord au moulin où ils en recevaient un quarteron ; certains fermiers leur en donnaient autant ; d'autres se contentaient de la moitié ; le moins qu'ils recevaient dans les maisons particulières c'était deux ou trois œufs. Quand la tournée était finie, ils se trouvaient ainsi en possession de trois ou quatre paniers remplis d'œufs.

Dès la sortie des vêpres, les deux côtés longitudinaux de la place étaient envahis par une foule de curieux venus de toutes les communes environnantes : Laneffe, Hanzinne, Hanzinelle, Morialmé, Somzé, etc. L'allée centrale était réservée pour la course. Un des Chefs de jeunesse plaçait sur le sol, en ligne droite, une cinquantaine d'œufs qu'au moyen d'une perche, il espaçait les uns des autres de cinq mètres. Cela fait, il se tenait à un bout de la rangée tandis que le second Chef allait prendre place à l'autre bout. Une jeune fille partait du point où se trouvait le premier Chef, enlevait le premier œuf placé à terre et courait le déposer dans le panier tenu par le second Chef à l'autre extrémité de la place ; elle devait ensuite revenir à son point de départ, le tout, bien entendu, en évitant les œufs parsemés sur sa route.

Une seconde coureuse procédait de même avec le deuxième œuf. La même chose se renouvelait autant de fois qu'il y avait d'œufs à enlever. Dans les intervalles, la musique se faisait entendre.

Pour écarter le monde qui aurait pu envahir l'allée centrale, les coureuses étaient munies d'une verge, et elles savaient s'en servir à l'occasion.

Pendant que les jeunes filles couraient, deux gars devaient se rendre à un bois voisin, distant de vingt minutes environ, cueillir une branche au premier hêtre qui se trouvait le long de la route de Fraire. Ils s'efforçaient d'être revenus au point de départ, avec la branche, bien entendu, avant que leurs adversaires féminins n'eussent enlevé tous les œufs déposés à terre.

Pendant longtemps il y eut un témoin posté dans le dit bois pour éviter les fraudes. Cette précaution n'était pas inutile, car une bonne femme nous a raconté qu'elle avait soin de cueillir d'avance une branche de hêtre et de la cacher à mi-chemin.

Quand cette partie était finie, elle recommençait inversement, c'est-à-dire que c'était, cette fois, les hommes qui couraient les œufs tandis que deux femmes se rendaient au bois.

La lutte était quelquefois vive entre les représentants des deux sexes, mais la galanterie aidant, le sort était souvent favorable aux gentes demoiselles. Le groupe vainqueur disposait des œufs recueillis qui, le soir, étaient cuits et offerts gracieusement aux étrangers exclusivement. On en vendait également dans tous les cafés du village. Un bal champêtre clôturait ces réjouissances qui formaient la première fête des environs et par cela même, attiraient énormément de monde. Comme preuve, il suffira de dire qu'il y a environ trente ans, un des deux cafés qui existaient sur la place, a débité, en un seul jour, neuf grands tonneaux de bière. Il convient toutefois d'ajouter qu'à cette époque on ne faisait encore usage que de pintes jaugées.

Depuis lors, il s'est opéré bien des changements. Il y a environ quarante ans qu'on ne va plus au bois. Quelques années après, vers 1868, l'arrivée d'un nouveau curé, l'abbé Th... a porté un coup mortel à cette coutume qu'il déclarait impie, surtout à une date aussi rapprochée des fêtes de Pâques. Mais s'il faut en croire de mauvaises langues, voici ce qui a provoqué son mécontentement : Un jour, une jeune fille, en courant, fit une chute si malheureuse que les nombreux spectateurs purent voir ce qui aurait dû rester caché. Cet incident parvint aux oreilles du curé qui, dès lors, dans ses sermons, défendit carrément aux jeunes filles de l'endroit de prendre encore part aux courses sous peine de ne plus recevoir l'absolution lorsqu'elles se présenteraient au banc de la pénitence. Et, effectivement, on en cite plusieurs qui eurent le *clabo*. Cette mesure radicale ne tarda pas à produire ses effets. Le beau sexe de Thy-le-Bauduin s'abstint et les jeux perdirent naturellement tous leurs attraits. Des étrangères à la localité les remplacèrent quelques fois, mais cela ne dura guère.

Cette coutume n'a plus fait que péricliter d'année en année. Actuellement, les Chefs de jeunesse se rendent encore de maison en maison pour recueillir des œufs ou de l'argent. Ce dernier sert à payer les musiciens et les autres frais. Vers dix-sept heures, on dépose sur la place, en ligne droite, une douzaine d'œufs espacés les uns des autres de deux mètres environs. Les rares amateurs — des gamins ou des toqués — courent d'un bout de la place à l'autre, munis d'une baguette pour écarter les curieux... qui n'ont garde de s'approcher. Les coureurs instigués par les Chefs de jeunesse, frappent les passants et les habitants qui se montrent sur le seuil de leur porte et vont jusqu'à leur lancer des œufs frais après la tête! Ils en lancent même à l'intérieur des maisons lorsque les portes ne sont pas bien closes. C'est du moins ce qui a eu lieu la dernière fois. Ce gaspillage et ces mœurs de voyous ont eu le don d'exaspérer tout le monde, et bien des personnes nous ont dit qu'elles ne donneraient plus un centime, ni un œuf, pour la prochaine course. Aussi, peut-on considérer cette coutume comme disparue.

Les œufs qui échappent au gaspillage sont mangés par les Chefs de jeunesse, leur coureurs et les musiciens.

* * *

Ce mode de courses est particulier à Thy-le-Bauduin. Néanmoins dans certaines communes de l'Entre-Sambre-et-Meuse on retrouve des coutumes où les œufs jouent un rôle.

C'est ainsi qu'à Ham-sur-Heure (quartier de la Station) où il n'existe que trois cafés, il est d'usage, le lundi de Pâques, de jouer aux cartes, etc., pour un quarteron ou un demi-quarteron d'œufs cuits que l'on mange en buvant force chopes. Avant 1901, on y dansait le soir et les cafetiers vendaient, pour leur journée, de soixante à septante quarterons d'œufs cuits.

D'autre part, entre Berzée et Thuillies, et dépendant du village de Rognée, se trouve un lieu dit « Péruwez » où il n'existe qu'une seule maison et une chapelle. Jadis, le lundi de Pâques, cette demeure était le rendez-vous des jeunes gens des environs qui, accompagnés de leur future, allaient danser et manger des œufs cuits. Cette ancienne coutume a disparu il y a environ trente ans.

Berzée. Jules VANDEREUSE.



Le Folklore de la Wallonie Prussienne.

Le Dimanche des Brandons.



Pour autant qu'il s'agisse de la ville de Malmédy, le *dimègne do grand fouâr* nous ramène le souvenir d'une coutume qui n'a absolument pas d'analogie avec celle des « grands feux » à laquelle ce jour doit sa dénomination. Ce dimanche l'amant offre à sa promise *des wafes* « des gaufres » molles.

Tel qu'il se pratique aujourd'hui, cet usage est loin d'être ce qu'il fut autrefois. Bien que les sociétés de la ville se soient mises de la partie il y a une vingtaine d'années et aient tâché de faire revivre le *pwartèdje du wafes* traditionnel, elles n'ont réussi qu'à lui rendre pour quelque temps une vie factice ; à la fin, elles ont dû constater la vérité de l'adage : Autres temps, autres mœurs, et abandonner l'usage complètement.

Le modernisme, néfaste surtout pour les anciennes coutumes, avait fait son œuvre. Son souffle avait passé sur notre antique cité si bien emmitouflée cependant entre d'abruptes collines. Il y avait changé les gens et les choses. En 1885 le gouvernement prussien cessant de faire la sourde oreille aux requêtes incessantes des Malmédiens qui demandaient à être reliés par un tronçon de chemin de fer à la ville voisine de Stavelot, les gratifia d'une ligne en règle et les relia à... Aix-la-Chapelle. Dès lors la ville eut bientôt fait de changer d'aspect et de mœurs, fatalement, car par ces trains lents et poussifs qui en quatre heures nous venaient de la plus proche grande ville allemande en serpentant à travers les Fagnes, nous arrivèrent des nuées de fonctionnaires, de commis-voyageurs, d'excursionnistes et avec eux un esprit nouveau qui donna le coup de grâce, comme à tant d'autres choses, à cet us du dimanche des Brandons que précisément alors les sociétés tâchaient de sauver.

Quant à dire l'année même approximative où une première fois le peuple le laissa choir, qui le pourrait ? Y a-t-il quarante ans ou y en a-t-il cinquante ?

Elles ne s'en vont pas subitement, en coup de vent, ces mœurs enracinées depuis des générations dans la vie des peuples, mais, au contraire, elles semblent se transformer et s'éteindre lentement, au fur et à mesure qu'évolue le milieu où elles ont vécu.

Ainsi en fut-il pour cet usage du don des gaufres. D'année en année il perdit de son originalité et petit à petit tomba dans la semi-désuétude où il est maintenant, à mesure que disparaissaient les maisonnettes aux façades en saillie, blanchies à la chaux, sur lesquelles se dessinait en brun la vieille charpente ; alors que s'éteignaient les lourds réverbères à l'huile, suspendus à de longues chaînes qui traversaient les rues d'un vis-à-vis à l'autre ; et à mesure que mourait brin par brin, pour ne plus renaître, l'herbe qui autrefois poussait dru, arrosée par de limpides ruisseaux, entre les pierres disjointes du pavé raboteux.

En effet, ce n'est qu'avec une telle mise en scène qu'on peut évoquer le souvenir d'un cortége, d'aspect archaïque, composé de jeunes gens en sarrau bleu bien empesé, tenant chacun à la main le *djoli bordon* (joli bâton) — longue baguette de coudrier dont la pelure était enlevée tout à fait ou ne l'était qu'en partie et en spirale — de ce cortége qui, dans l'après-midi du dimanche des Brandons, se promenait le long des rues.

Précédé d'un corps de musique composé de quatre ou cinq ménétriers et de quelques gamins enrubanés et coiffés d'un bonnet carnavalesque, qui portaient dans des hottes des petits paquets de gaufres molles, *proprement enveloppés de papier blanc* et noués de faveurs bleues ou vertes, la bande joyeuse de la Jeunesse faisait le tour de la ville et s'arrêtait devant la demeure de chaque jeune fille qui, au carnaval, avait eu l'heur d'enflammer l'un ou l'autre des participants. Alors, tandis que la musique donnait une sérénade à l'élue, rarement prévenue, l'« ancien » — *lu mêsse djône home* — enlevait à l'un des porteurs un ou deux petits paquets et allait les remettre à la rougissante belle en lui disant : « *Les complumints du vosse galant djône djins.* »

Mais où sont les neiges d'antan ? Maintenant on ne porte plus les gaufres, on les envoie sans tambour ni trompette.

* * *

Si la ville a laissé s'éteindre la vieille coutume des gaufres, il n'en est pas encore ainsi de nos villages pour leurs feux et si, le soir

de Quadragésime, nous nous trouvons attardés par hasard dans les campagnes, nous verrons bientôt s'allumer toutes les hauteurs de lueurs d'incendie.

Ce sont les « Grands-feux ».

A la campagne les usages ont la vie plus dure ; et presque tous les villages de la Wallonie prussienne pratiquent encore dans les formes reçues celui du *grand fouar*. A Weismes même, ce village ultra-éclairé, où la jeunesse se targue de parler allemand, et qui a abandonné le Grand-feu aux enfants, les vieux gardent encore le meilleur souvenir des réjouissances auxquelles cet us donnait lieu de leur temps, et ils se plaisent à en conter les menus détails.

En dehors de la fête patronale, c'était la plus belle soirée de l'année que celle du dimanche des Brandons. Quand, dressé dans un champ élevé, le bûcher s'enflammait avec, au milieu, juchée sur une perche, une poupée de paille dont la signification depuis longtemps est oubliée, les anciens, en consultant le vent, pronostiquaient une bonne ou une mauvaise année : car c'est du côté qu'il souffle pendant le temps que brûle le feu, qu'il soufflera pendant les trois quarts de l'année. Les jeunes gens commençaient à chanter, à gambader et à danser autour du feu avec les jeunes filles présentes, aux sons d'une musique qui, le bûcher éteint, devait les conduire à quelque cabaret où ils se payeraient des danses jusqu'à l'aurore. Ainsi savait-on à Weismes joindre l'agréable à l'utile. Nous disons « l'utile », car ce feu n'était pas seulement l'occasion d'un divertissement : il constituait une nécessité : si on ne l'eût pas fait, le bon Dieu s'en fût chargé aussi bien qu'à Malmédy saint Martin son *èveûye* (1).



A Bernister où chaque année encore le *grand fouâr* fait la joie de tous, c'est le jeune homme qui, pendant l'année, s'est marié le dernier, qui doit dresser le bûcher avec des fagots et des gerbes de paille recueillis par la « Jeunesse » — avec des genévriers abattus dans la lande pour faire beaucoup de *brolîre* (de fumée) — et que les Vieux ont amenés sur leurs tombereaux. C'est le Jeune marié encore qui, avec sa dame, commence la ronde autour du feu allumé, en dansant la *maklote*. La croyance est la même qu'à Weismes, mais les pronostics sont plus nombreux.

(1) Voir notre article sur les *èveûyes du Saint Mârtin*, dans WALLONIA, t. VII (1899), p. 5.

S'i-n-a bràv'mint des steûles i n'àret bràv'mint des tassês. — Si n'a pô du steûles, i-n-àret pô d' tassês. — S'il y a beaucoup d'étoiles, il y aura beaucoup de tas (de gerbes) S'il y a peu des unes, il y aura peu des autres. Que le ciel soit couvert et que le vent vienne du nord, la récolte sera mauvaise ; mais qu'il souffle du midi, elle sera sauvée.

Les gens de Sourbrodt autrefois, me dit ma grand'mère, Mme El. Pietkin, avant d'allumer le bûcher, faisaient le tour du champ, une gerbe de paille flambante à la main et disaient : *Allumez, Allumez ! Longuès pâtes et bin gurnées !* « Longs épis et bien grenés. »

Cette cérémonie est aujourd'hui oubliée, et le Grand-feu de Carême est lui-même bien prés, à Sourbrodt, de tomber en désuétude...

Henri BRAGARD,
Président du « Club Wallon », Malmédy.





Documents et Notices

La Pie contre les moustiques. — M. François COLLETTE, d'Erezée, nous écrit qu'entrant par hasard dans l'étable d'une ferme de Lamante, commune de Mormont, il aperçut, pendue à une poutre, une pie tuée. Etonné, il demanda au propriétaire le motif de ce fait, et on lui répondit : c'est une pie tuée *al deûre leune* (à la dure lune) du mois de mars ; pendue là, elle empêche les « mouches » de pénétrer dans l'étable et de venir agacer le bétail.

Et dans sa crédulité, le paysan ajoutait : « Grâce à elle, jamais aucune mouche n'entre, aussitôt qu'il en arrive une à la porte, elle s'en va. »

Ordinairement, la pie tuée, pendue à la poutre, et plus souvent clouée par les ailes à la porte des granges et des étables, est sensée écarter les animaux de cette espèce ; on cloue dans le même but les hiboux et chouettes, auxquels le peuple attribue aussi toutes sortes de méfaits. L'animal supplicié sert d'exemple aux autres. En vertu du même raisonnement, lorsqu'on veut écarter les chenilles des semailles, on en transperce deux en croix, d'une même brindille qu'on plante ensuite dans le champ, garnie des animaux suppliciés, et parfois on répète le fait aux quatre coins du champ.

On se dit que les animaux raisonnent comme les hommes, et, en vertu de la vieille théorie morale qui justifie aux yeux de maint législateur l'assassinat juridique des criminels, on se dit que les animaux, se rendant compte par l'exemple du sort qui les menace, s'écarteront des endroits où leur vie est en danger.

Pour la pie, le hibou, la chouette, le cas se compliquait de la croyance que les sorcières prennent de préférence la forme de ces oiseaux, comme du chat et du crapaud, afin de pouvoir s'approcher des maisons et y pénétrer sans être reconnues. L'exemple de l'oiseau sinistre était donc destiné, non seulement à ses semblables, mais aussi et surtout aux sorcières.

Aujourd'hui les gens qui ne croient plus aux sorcières, continuent eux-mêmes à pratiquer le vieil usage. L'acte matériel reste naturel et spontané, en vertu de la tradition. L'explication seule a changé. Mais tandis qu'autrefois elle s'appuyait sur des faits consciencieusement raisonnés, elle repose à présent sur une idée... en l'air !

On peut juger sur ce simple fait qu'il est illusoire de chercher à tuer les vieilles coutumes superstitieuses: L'inanition les guette, — et le temps est un grand maître.

O. Colson.

Le carnaval à Herve en 1791. — Après la restauration autrichienne, l'état des esprits en cette ville restait encore très surexcité; des personnes qui avaient servi dans l'armée des patriotes avaient obtenu du gouvernement impérial un pardon complet et avaient même investi des fonctions publiques; parmi elles il faut mentionner le mayeur J.-J. de Battice.

Des habitants avaient vu ces nominations de mauvais œil et se préparaient à les tourner en ridicule pendant le carnaval. Dans le but d'empêcher la réalisation de ce projet les bourgmestre et régents de Herve obtinrent une défense du gouvernement en ces termes :

« Le comte de Mercy-Argenteau,

» Très cher et bien amé. Etant informé qu'on fait des masca-
» rades à Herve dans lesquelles on tourne en ridicule et on insulte
» même des gens qui ont servi dans l'armée soi-disant patriotique
» parmi lesquels il s'en trouve qui ont obtenu grâce de LL. AA. RR.
» Nous vous faisons la présente afin qu'après que vous vous serez
» assuré du fait, vous donniez votre réquisitoire au conseil de Lim-
» bourg pour que l'on défende ces sortes de mascarades sous des
» peines modérées à comminer ; notre intention étant que la dispo-
» sition qui suivra votre réquisitoire soit publiée et affichée à Herve
» et que vous chargiez ceux de la régence de Herve de tenir la main
» à son exécution. A tant, etc.

» De Bruxelles le 24 février 1791. » [1]

Cette dépêche était adressée au conseiller fiscal du Limbourg.

Un fait de ce genre dépeint l'état d'esprit d'une population qui trouvait l'occasion d'exercer sa verve sarcastique à l'occasion d'un divertissement.

E. M.

(1) Conseil privé, carton 789. Archives gén. du royaume, à Bruxelles.



Chronique Wallonne

Bibliographie

Les sources de l'histoire de Liége au moyen-âge, par l'abbé Sylvain Balau. — In-4°, Bruxelles, 1903.

En 1901, la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique couronnait le mémoire qui avait été présenté, en réponse à cette question de concours : « On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége au moyen-âge ». L'un des rapporteurs expliquait clairement quel devait être et quel avait été le but du mémoire : aider les travailleurs dans leurs recherches, leur épargner des études trop longues. « Il faut, disait M. Kurth, que les travailleurs trouvent les sources historiques triées, classées, appréciées à leur juste valeur et accompagnées de toutes les références critiques et bibliographiques nécessaires à un usage fructueux. »

Pendant deux ans, l'auteur, M. Balau, consacra tous ses loisirs à la publication de son mémoire, le complétant, le mettant à jour, se tenant au courant des études qui intéressaient son sujet, et augmentant considérablement la partie de son travail consacrée au xive et au xve siècle.

Et cet ouvrage de tout premier ordre, fruit de longues années de de recherches, de lectures et de critiques des sources, vient enfin de voir le jour, à la grande satisfaction de tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à l'histoire de notre pays.

Ce qui frappe tout d'abord après la lecture de ce gros volume de plus 700 pages, c'est la somme énorme de travail, de patientes recherches qu'il a exigée. Que d'œuvres originales il a fallu lire! Que d'études belges, françaises, allemandes, il a fallu examiner à fond, critiquer de manière à se faire une opinion personnelle, comme M. Balau a su le faire pour quelques chapitres de son œuvre!

Quelques pages d'introduction sont consacrées tout d'abord à un résumé succinct de l'histoire de l'évangélisation de nos contrées, de la fondation des premiers grands monastères de Lobbes, Stavelot, Malmédy, St-Trond, etc.

Puis commence avec le chapitre premier l'étude des sources narratoires de l'histoire du pays de Liége, les diptyques d'abord, datant du vi^e et viie siècle, les vies de Saints du viiie, chaque source est soumise à une critique approfondie et juste.

L'historiographie liégeoise, d'abord pauvre pendant cette première période, se développe considérablement après les invasions normandes; et l'auteur arrive alors au xe siècle, époque brillante caractérisée par l'extension des études et l'essor des écoles abbatiales et collégiales, où se préparent

les hommes qui vont organiser la principauté de Liége, Notger et Wazon. Alors pendant le XIe et XIIe siècle la littérature historique du pays devient énorme : partout des annales, des remaniements de vies de saints, des chroniques, et les écrits du plus célèbre chroniqueur du moyen-âge, Sigebert de Gembloux.

M. Balau aborde courageusement et victorieusement l'étude des œuvres littéraires du pays de Liége jusqu'à la fin du XVe siècle, suivant le plus possible l'ordre chronologique et un plan très clair et très pratique : après quelques lignes sur la vie et les œuvres des écrivains, le savant historien explique leur manière d'écrire, la façon dont ils ont utilisé leurs sources, fait une analyse complète de chacun d'eux et termine ses notices par une appréciation critique. Annales, chroniques, mémoires, œuvres poétiques, pamphlets, même des ouvrages inédits, tout a été lu et examiné de main de maître.

Je terminerai ce compte-rendu par un vœu qui a déjà été exprimé plus d'une fois et a été entendu, je crois : puissent les autres provinces, la Flandre, le Brabant et le Hainaut, trouver bientôt un Wattenbach de la force et de la sûreté de critique de celui de Liége!

D. Brouwers.

Camille Liégeois, **Gilles de Chin, l'histoire et la légende**, avec trois tableaux lithographiés. Recueil de travaux, etc., édités par l'Université de Louvain, 11e fascicule, XXIV-169 pp. in-8°, Louvain, Peeters, 1903.

J'ai relu avec intérêt le mémoire de M. Liégeois. Je dis : relu, car sous sa première forme il fut soumis à un jury dont j'étais membre, et j'eus à l'apprécier de plus près qu'en cette place. Mon impression d'alors avait été, en somme, peu favorable. J'avais, certes, reconnu dans l'auteur un laborieux, possédant un outillage scientifique déjà considérable et plusieurs des dons sans lesquels la critique des documents n'est qu'un stupide jeu de patience. Mais le plan du travail qui nous était soumis était défectueux, l'argumentation de M. Liégeois péchait souvent contre la logique; le philologue était en lui plutôt embryonnaire.

Cette fois, et dans le *ne varietur* d'un ouvrage imprimé, il y a davantage à louer; le plan adopté est fort supérieur à l'ancien, et les proportions sont mieux gardées. On daigne rendre justice à de Reiffenberg qui publia le poème de *Gilles de Chin* et fit la première étude d'ensemble sur sa légende ; en somme, presque tous les textes avaient passé sous les yeux de cet érudit qui, pour sa date, fut un initiateur précieux. On n'exagère plus l'importance d'une foule de publications, dues à des amateurs de province et se succédant depuis le XVIe siècle jusqu'à 1900.

Comme il convenait, c'est l'étude du poème du XIIIe siècle qui occupe la place centrale du mémoire ; encore M. Liégeois l'a-t il resserrée et en a-t-il détaché toute la portion philologique, la réservant pour des temps meilleurs. Je le regrette, car son exposé en pâtit, et sa démonstration en est affaiblie. La question de savoir s'il y a eu deux Gautier, qui ont successivement chanté Gilles de Chin, ne peut guère se résoudre que par la voie

philologique, comme je le montrerai ailleurs, et la date exacte à laquelle remonte le poème ne peut se déterminer que par la même voie (1).

M. Liégeois suppose qu'un certain Gautier, dit Le Cordier, a raconté le voyage en Palestine de Gilles de Chin ; c'est de lui que procéderaient, d'une part, l'historien Gilbert de Mons qui, en quelques traits brefs mais saisissants, a fixé la physionomie, déjà à demi légendaire, de ce personnage ; d'autre part, Gautier de Tournai, qui a développé avec complaisance ce qui n'était qu'indications sommaires dans sa source et s'est inspiré, à cette fin, de la littérature courtoise du xiie siècle. Hypothèse ingénieuse, mais en contradiction avec un passage du poème.

En effet, au vers 4227, on lit :

Ce me conta que j'en ai dit
Tiex qui ces aventures vit.

Il faudrait établir : 1° que cette mention se rapporte à Gautier le Cordier ; 2° que le second Gautier avait ses raisons pour ne point préciser ici son emprunt en désignant la personne de son prédécesseur, comme on veut qu'il l'ait fait au vers 4904. Quant à faire bon marché des analogies entre les récits de Guillaume de Tyr et ceux versifiés par le rimeur tournaisien, c'est à quoi je ne me résous pas aussi facilement que M. Liégeois ; j'avoue, d'autre part, être moins frappé qu'il ne l'est des ressemblances littéraires qu'il note entre l'histoire d'*Yvain* et celle de son héros ; l'emprunt est, en tout cas, moins littéral que ceux qui ont été faits à *Eneas*. Et que d'autres pillages s'observent ici ! Les personnages secondaires de l'œuvre, ces comtes de Loz, de Clèves, etc., ne sont pas des produits de la fantaisie de notre Gautier. De Reiffenberg fut mal inspiré en les cherchant dans l'histoire ; mais on les retrouve dans la littérature courtoise du temps, chez Guillaume de Dôle, Gilbert de Montreuil, etc. (V. du premier le roman de la *Rose*, vers 2377, 2595, etc.)

Mais j'insiste trop sur cette partie, d'ailleurs très étudiée, de l'œuvre de M. Liégeois. Après les plus anciennes œuvres historiques et diplomatiques, après le poème du ou des Gautier, il analyse les sources, moins pures encore, des temps postérieurs, Jacques de Guise, surtout la *Chronique du bon chevalier messire de Chin*, qui est la mise en prose du poème, additionnée de descriptions et de mentions contemporaines, soulagée aussi de quelques détails et de quelques récits. Cette *Chronique* est du même auteur, semble-t-il, que celle nous narrant les hauts faits de Jacques de Lalaing et peut-être que l'*Histoire de Gilion de Trasignyes*. En ce cas, il faut renoncer à attribuer le *Livre des faits de Jacques de Lalaing* à Antoine de la Sale, comme l'a tenté récemment M. Raynaud, et c'est matière à une discussion, à laquelle ne se dérobe pas M. Liégeois. D'après

(1) Ce n'est pas le lieu, je dois le répéter, d'aborder ici ces questions de sévère technique. Mais je ne puis m'empêcher de dire : 1° que jusqu'à preuve contraire je suspecte l'authentic té des vers 4904-13 du poème ; 2° que les arguments de M. Liégeois (p. 21). relativement aux traits caractéristiques de la langue de ce poème, ne m'ont nullement convaincu.

celui-ci, le compilateur des trois ouvrages est un anonyme qui écrivit entre 1450 et 1470 environ. Le reste du mémoire [1] est consacré aux écrits des quatre derniers siècles sur Gilles de Chin et sa légende. Celle-ci grandit, se déforme de plus en plus aux dépens des maigres données historiques qui nous sont conservées. Ceux qu'intéressent le dragon de Wasmes et le lumeçon de Mons trouveront d'utiles renseignements dans l'aridité de ces derniers chapitres. M. Liégeois a mis un soin louable à débrouiller plusieurs écheveaux où ses prédécesseurs avaient perdu temps et peine.

M. Wilmotte.

Alphonse Bayot. **Le roman de Gillion de Trazegnies**, avec deux photogravures (Même collection, 12e fascicule, xxi-203 pp., 8°), Louvain, Peeters, 1903.

Déjà il a été fait mention, dans le compte-rendu précédent, de l'œuvre qui sert de base aux recherches de M. Bayot. Il semble établi qu'elle est du même auteur que la version *desrimée* de Gilles de Chin et remonte à 1450 environ. La classification des manuscrits de l'*Histoire de Gilion* et l'étude comparative à laquelle l'auteur la soumet donnent du crédit à cette opinion. Mais il me paraît moins assuré que cette compilation remonte à un poème octosyllabique, daté, avec une relative précision, de 1365. Déjà M. Becker, dans le *Litteraturblatt* (1903, col. 337-8) a fait là-dessus de justes réserves. La seconde partie du mémoire de M. Bayot, à l'inverse de ce que j'ai constaté pour celui de son condisciple, est indépendante et presqu'aussi importante que la première. Malheureusement l'essentiel avait déjà été dit sur ce thème du mari aux deux épouses par M. Gaston Paris. M. Bayot complète et précise l'étude du maître en quelques points ; les rapprochements qu'il fait entre l'*Histoire* et *Eliduc* sont démonstratifs, bien qu'il attache un prix excessif à de très vagues coïncidences deci delà (voyez les nos 5, 8 et suiv., 22 et suiv. qu'on retrouve dans *Ille et Galeron*, etc.) ; qu'il ait mentionné le délicieux conte de Barrès, c'est ce qui m'étonne un peu ; mais qu'il le qualifie de « bluette », c'est l'indice d'une étrange éducation littéraire. La troisième partie est consacrée aux origines de la légende, et on voudrait qu'elle précédât la seconde, en bonne logique, sinon la première ; l'intérêt en réside surtout dans l'essai ingénieux que fait l'auteur de découvrir le temps et le personnage auxquels sont dûs la greffe de la légende sur l'arbre généalogique des seigneurs de Trazegnies. Le mari aux deux épouses serait Gilles, qui porta le titre de 1136 à 1162 environ. Un appendice copieux est destiné à nous convaincre de l'unité d'auteur pour les trois *histoires* de Jacques de Lalaing, de Gilles de Chin et de Gillion de Trazegnies. Sauf un défaut de plan et quelques affirmations risquées, le mémoire de M. Bayot est de ceux qu'on peut louer et recommander à tous égards.

M. Wilmotte.

(1) Il y a une « deuxième partie » ; mais elle ne consiste qu'en deux petits chapitres, résumant les données acquises dans la première partie ; celle-ci compte 140 pp., celle-là 9 ! C'est une disproportion qui résulte du premier plan du travail, plan défectueux, je l'ai dit.

Bibliographie des ouvrages arabes *ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885* par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége. Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (Prix Delalande-Guerineau) et subsidié par la « Deutsche Morgenländische Gesellschaft. » Tome VII. Les Mille et une Nuits. (Quatrième partie). — Liége, H. Vaillant-Carmanne... 1903. In-8° de 4 × 192 pages. — Prix : 6 fr.

Ne pouvant nous permettre de louer l'œuvre d'une érudition si spéciale de notre collaborateur, nous nous bornerons à dire à nos lecteurs que ce nouveau volume de la *Bibliographie arabe* contient, notamment, les voyages de Sindbâd le marin avec tous les contes analogues des *Mille et une Nuits*. L'un de ces contes, Hasan de Basra ou Mazin, y figure sous deux formes, dont l'une est due problablement au compilateur que M. Chauvin appelle le second égyptien (p. 35). Sa conjecture semble donc de plus en plus se confirmer.

On a vu, par le titre, que, dorénavant, la Société orientale allemande (*Deutsche morgenländische Gesellschaft*) accorde son puissant appui à la publication de M. Chauvin.

O. C.

Médailles historiques de Belgique, par Edouard Laloire, archiviste aux Archives générales du Royaume. — Bruxelles, Goemaere, in-8° de 24 p.

Suite de cette intéressante publication annuelle, fondée par l'auteur en 1899 (et non en 1900 comme nous l'avions dit précédemment par erreur). La présente livraison rend compte des médailles parues en 1903 et est accompagnée de 4 planches contenant 19 médailles gravées avec le plus grand soin. La notice consacrée à chaque pièce donne non seulement la description complète de l'objet, mais aussi tous les détails propres à bien marquer l'importance de l'événement commémoré, et même des indications précises sur l'auteur et son œuvre artistique antérieure.

La médaille, qui avait d'abord été destinée à rappeler des faits historiques, des événements publics, fut plus tard utilisée pour la commémoration d'actes de la vie privée. Récemment s'est établi un nouvel usage, celui de distribuer à l'occasion de la nouvelle année des médailles frappées ou gravées tout exprès, avec l'expression des vœux traditionnels. Cet usage est encore peu répandu et il n'est pas probable qu'il détrônera jamais la coutume des petits cartons ou des lettres de félicitation. Mais il pourrait se répandre dans le monde des amateurs et c'est en vue d'en vulgariser l'idée parmi eux que l'auteur a publié une autre notice intitulée : *La Médaille-carte de nouvel an.* (Brux. Goemaere, 1904. In-8° de 8 p. et 12 grav. en 2 pl.) L'usage est d'origine allemande, et un Viennois, M. Adolphe Bachoven von Echt, en est le créateur, grâce au talent du célèbre artiste Scharff.

O. C.

MM. de Millon et Marlborough aux sièges de Liége et de Huy (1701-1703) par M. R. de Linière. Momers, in-8°, 1904.

Cette petite plaquette de 75 pages, publiée dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LIV, est relative à l'histoire d'un cadet de la

maison de Sanson, originaire du Mans, qui pendant la guerre de la succession d'Espagne, défendit, au nom du Grand Roi, les forteresses de Liége et de Huy contre les attaques des alliés. L'auteur a utilisé les correspondances et archives de famille conservées au château de la Groirie, et pour les événements de l'histoire locale la chronique de Gossuart conservée à la Bibliothèque de l'Université de Liége. C'est là, à peu près, toutes ses sources, et cependant il faut remercier l'auteur d'avoir fait connaître quelques documents intéressant notre pays au plus haut point. Son travail est divisé en deux grandes parties : dans la première, il raconte comment M. de Millon a été nommé gouverneur de la Chartreuse, puis l'attaque et la prise d'assaut de la citadelle et enfin la capitulation de la Chartreuse. La seconde est consacrée à l'histoire du siège de Huy en 1703 et à la vaillante conduite de M. de Millon qui commandait cette forteresse, et pour ce chapitre l'auteur a utilisé et publié en grande partie la relation du siège écrite par M. de Millon lui-même. M. DE LINIÈRE termine son intéressant opuscule par quelques notes biographiques sur la famille de Sanson.

Signalons avant de finir, les beaux portraits de MM. de Millon et de Marlborough, ainsi que les plans des citadelles de Liége et de Huy annexés à ce travail, qui ajoute quelques détails curieux à l'histoire de ces villes pendant cette période [1].

D. B.

Bosquètia. — Sous ce titre, qui est le pseudonyme bien connu de l'écrivain borain récemment fêté par une manifestation dont nos lecteurs ont eu l'écho (ci-dessus t. XI, p. 234), M. Oscar GHILAIN vient de faire paraître une jolie chanson en wallon, avec musique d'Albéric RUELLE. C'est cette œuvrette qui obtint un succès si considérable lors des fêtes boraines organisées en l'honneur de M. Joseph Dufrane. Editée avec accompagnement de piano, dans le format musical ordinaire, et ornée au titre d'un dessin original de M. Aurélius RUELLE, cette chanson intéressera vivement tous ceux qui s'intéressent au mouvement littéraire wallon, et qui aiment, en particulier, le Borinage, la verve du Borain et son caractère franc et primesautier. — (Prix : 1 franc. Chez l'auteur M. Ghilain, à Jemappes, Hainaut.)

La Biographie du Hainaut, de notre collaborateur M. Ernest MATTHIEU, a pris une extension telle que l'auteur s'est vu amené à publier deux volumes au lieu d'un seul qui avait été annoncé. Par suite, le prix de souscription a été porté à 8 francs. La huitième livraison de ce dictionnaire biographique régional vient de paraître et a été accueillie avec le succès habituel.

Ouvrages reçus. — Renée VIVIEN, *La Vénus des aveugles*, poésies. 1 vol. in-12 de 195 p. (Lemerre, Paris. Prix 3 fr. 50). — Ernest DOUDOU, *Explorations scientifiques dans les Cavernes, les Abîmes et les Trous fumants de la province de Liége.* 1 vol. petit in-8° de 342 p. ill. (Math.

(1) Mentionnons une petite erreur : *Richelle*, p. 8, note 2 : C'est Richelle près de Visé.

Thone, Liége. Prix 5 fr.) — Hubert KRAINS, *Le pain noir*, roman. In-18 de 244 p. (Editions du « Mercure de France ». Paris. Prix fr. 3.50). — Mad. Hélène DE ZUYLEN DE NYEVELT, *Effeuillements*, poèmes. Un vol. in-18 de 165 p. avec photograv. Couverture aquarellée de Madeleine LEMAIRE. (Paris, Lemerre. Prix 4 fr.) — J. LEITE DE VASCONCELLOS, *Ensaios ethnographicos*, vol. II. Petit in-8' de 390 p. (Lisbonne, antiga Casa Bertrand. Prix 600 reis). — *Aurmonaque del Marmite* pour 1904. 20e année. Broch. in-8° de 112 p. (Malines, L. et A. Godenne. Prix 0.25). — *Panorama de la Belgique* : Bruges. Grand port-folio de luxe sur papier couché. (Bruxelles, « Touring-Club de Belgique », 11, rue des Vanniers. Prix 1 fr. 50).

Va paraître : *Histoire de l'Enseignement communal à Liége depuis 1830*, par Léopold MOTTET, instituteur. Avec préface de M. Alfred MICHA, échevin de l'Instruction publique. Un vol. in-8° de 600 p. Prix de souscription : 10 fr. S'adresser à l'auteur, 46, rue Jolivet, à Liége.

Faits divers.

LIÉGE. — Une inquiétante rumeur nous arrive. On va abattre, on a déjà abattu un certain nombre des arbres qui ornent, — qui ornaient, hélas ! — si somptueusement le bord de la Dérivation, au parc de la Boverie.

La besogne est faite, et elle est irréparable. Elle va, s'il faut en croire les on-dit, être poursuivie. Cette majestueuse colonnade feuillue, ce prestigieux décor de nature doit disparaître. Le méfait a été perpétré sournoisement, afin que les protestations se produisissent trop tard... Tout le mal sera fait avant qu'on en ait rien dit au dehors. Et pourtant, n'y a-t-il pas, quelque part, une commission chargée de veiller sur l'intégrité des sites ? En voici un, l'un des plus beaux de notre région, qui sera demain lamentable et découronné, de par l'ukase incongru de quelque bureaucrate en délire. N'y a-t-il pas là de quoi nous remplir d'indignation ?

Ils sont tombés irrémédiablement, les beaux arbres, nos amis frémissants, qui trouvaient moyen, eux, d'être vivants sans faire de mal à personne. Ils ont saigné leur sève sans se plaindre, ils sont morts irrévocablement. Cependant, l'intempestif Béotien — dont j'ignore d'ailleurs le nom — qui décréta leur suppression, promène, sans doute, autour de leurs cadavres sa personne victorieuse et minuscule. Il peut se frotter les mains avec une voluptueuse satisfaction : il va avoir un parc bien propre, bien « nettoyé ». Il n'est apparemment pas de ceux qui, devant le grand espace vide, auront la nostalgie des nobles troncs et des feuillées bruissantes. Il ne connaîtra pas le remords. Et pourtant, cet homme, qui est, j'en veux être sûr sans le connaître, bon père, bon époux, bon citoyen, bon garde civique, et qui ferait peut-être un détour pour ne pas écraser une mouche, n'en a pas moins commis un déplorable forfait en sacrifiant des arbres, nos arbres, nos beaux peupliers amicaux et hautains ! *Ch. D.*

— L'Exposition de Liége de 1905 est entrée depuis quelques mois dans une phase de réalisation définitive. Le commissaire général, M. Richard

Lamarche, et le président du comité exécutif, M. E. Digneffe, ont successivement présidé à l'installation des vingt-et-un groupes constituant la section belge. Ils comprennent dans leur comité tous les spécialistes capables d'apporter des efforts profitables à l'œuvre commune, les noms de tous ceux dont l'aide et les conseils permettront d'organiser une exposition vraiment remarquable et digne de la Belgique. Au sein de chacun de ces groupes, un travail très actif a déjà eu lieu et se poursuit régulièrement. Il en est ainsi, notamment, des diverses classes de l'Art ancien, dont les sections d'Art religieux viennent précisément de se réunir et d'arrêter d'excellentes mesures de recensement et d'organisation.

Chose digne de remarque, à chacune de ces réunions qui appellent de toutes les parties du pays un si grand nombre de personnes, on constate la présence unanime ou peu s'en faut de tous les membres, les « honoraires » comme les « actifs ».

Autre signe. Les billets de la tombola qui doit fournir la majeure partie des capitaux de la *World's fair* liégeoise s'enlèvent avec une rapidité extraordinaire. Les émissions et les tirages se succèdent de telle sorte que jamais, pour aucune Exposition, en Belgique ou ailleurs, on ne vit un pareil emballement.

— Le Théâtre royal a récemment représenté avec le plus brillant succès le gracieux ballet en deux actes *Fatalidad*, de notre concitoyen Louis-H. Hillier, dont la musique est écrite avec verve, et délicatement orchestrée. Mise en scène avec un goût parfait, cette œuvre charmante a été conduite par l'auteur, qui a recueilli des applaudissements unanimes à plusieurs reprises. Voilà un Liégeois dont on accueille avec enthousiasme une œuvre dans sa ville natale. Le fait est à noter. Il est vrai que Hillier avait déjà fait représenter au Pavillon de Flore une opérette, *Feu Palmyre*, dont nous avons parlé et qui a durablement tenu l'affiche. L'auteur ignore peut-être (il est en ce moment à l'étranger) que son alerte refrain : *Oh! Palmyre...* a couru les rues ici et que les bandes carnavalesques lui ont même fait les honneurs de la parodie, sous un quatrain encore plus facétieux que l'original, et où il était question « d'Anatole » de « sa fiole » et de plusieurs autres choses...

Pierre Dellawe.

— Dans sa séance du 7 mars, le Conseil communal de Liége approuvant le beau projet de notre collaborateur, le sculpteur Joseph Rulot, a accordé un subside de 30.000 fr. pour l'érection à Liége du monument Defrecheux. On sait que le Gouvernement et la Province avaient antérieurement accordé leur appui financier à cette œuvre sous forme d'importantes subventions. Le Conseil communal a seulement réservé la question de l'emplacement, sur lequel on n'est pas encore tout à fait d'accord. *Wallonia* informera prochainement ses lecteurs sur l'œuvre de M. Rulot et sur la portée wallonne générale de ce monument. Il nous suffira pour le moment de dire que le Conseil communal avait constitué une commission spéciale chargée de le renseigner sur le projet dont il s'agit ; elle était composée de MM. Ernest Verlant, Gaston Grégoire, A. Micha et Oscar

Colson, délégués respectivement par le Gouvernement, la Province, la Ville et le Comité du monument, et de MM. Guill. Charlier, Paul Dubois, Victor Rousseau et Ch. Vanderstappen, sculpteurs. Le rapport de la Commission « apprécie très favorablement la façon poétique et distinguée dont l'auteur a réalisé son idée » ; cette idée, qui visait à « ériger un monument à l'art wallon personnifié dans l'œuvre du poète Defrecheux » avait du reste été approuvée tout d'abord par le Conseil qui l'avait faite sienne.

NAMUR. — Le 6 février, s'est célébré au théâtre le vingtième anniversaire de la fondation du Cercle musical. Le programme, très varié, était composé uniquement d'œuvres de son savant directeur, M. Balthazar-Florence, dont le dévouement à cette institution a été, depuis sa création, aussi complet que grâcieux.

L'Art moderne rend en ces termes hommage à M. Balthazar-Florence, en disant quelques vérités supplémentaires, peut-être un peu poussées, mais qui, en somme, font ressortir la valeur de ses éloges :

« Namur est certes l'une des plus jolies villes de la Belgique, mais, au point de vue artistique, c'est une lamentable Béolie. Tous les cercles d'art qu'on a voulu y fonder sont morts prématurément. Seul le Cercle musical est parvenu à vivre. Il a duré vingt ans. Quel prodige de dévouement inlassable et obstiné il a fallu pour obtenir pareil résultat, le savent tous ceux qui connaissent Namur et ses habitants. L'homme qui a réussi pendant vingt ans à maintenir en vie un organisme aussi étranger au milieu où il s'implante, mérite l'admiration et le respect des artistes. Quand cet homme, en outre, est un créateur fécond, un musicien d'un talent grave et savant, il mérite aussi les palmes d'une grande consécration publique. Cette consécration, avec son accompagnement ordinaire de discours, de fleurs et — ce qui vaut mieux — d'un superbe bronze de Victor Rousseau, le directeur-fondateur du Cercle musical l'a obtenue. Devant une salle splendide, le maître a dirigé lui-même une exécution impeccable par la symphonie du Cercle et la Chorale les Bardes de la Meuse, des morceaux capitaux dus à sa plume vigoureuse, qui ont enthousiasmé la salle ».



La Germanisation de la Wallonie prussienne

APERÇU HISTORIQUE



Le Congrès de Vienne, où les principaux alliés devinrent aussitôt des rivaux soucieux autant d'arrondir leurs Etats et d'en augmenter l'importance que de s'empêcher mutuellement de parvenir à une prédominance effective, refit, en conséquence, la carte politique de l'Europe en se préoccupant bien moins des éléments impondérables de la vie des peuples, tels que la religion, la langue et la nationalité, que de l'étendue des territoires, du nombre des habitants, des ressources industrielles et commerciales, en un mot, de ce qui comportait un accroissement de puissance matérielle. Dans le partage des pays détachés de la France par le traité de Paris du 30 mai 1814, il prit pour base de la démarcation des lots les limites des diocèses et traça ainsi des frontières qui faisaient, *sur toute la ligne, bon marché* du nationalisme à l'époque même où il venait de s'éveiller et vibrait comme note dominante dans les chants des poètes, les harangues des orateurs et jusque dans les proclamations des souverains. L'antique principauté de Stavelot, qui alors faisait partie du département de l'Ourthe, fut comprise dans ce partage, et la Chale, qui la traversait en plein cœur, formant, dans son cours supérieur, où elle porte le nom d'Eau-Rouge, la limite des diocèses de Cologne et de Liége, comme autrefois des deux cités romaines de la Germanie inférieure, Cologne et Tongres, devint une frontière politique autrement importante pour la vie sociale que n'avait été auparavant la simple limite de juridiction spirituelle.

C'est ainsi que les villes-sœurs, Malmédy et Stavelot, filles de saint Remacle, formées à la même école des moines bénédictins, ayant la même croyance, les mêmes mœurs et le même langage, se

virent, après une vie commune de près de douze siècles, séparées l'une de l'autre et incorporées dans deux Etats, où dominaient une religion et une nationalité différentes des leurs. Stavelot tomba sous la domination du Roi Guillaume I[er] des Pays-Bas pour entrer bientôt après dans la formation du nouveau royaume de Belgique. Malmédy, au contraire, passa pour toujours sous le sceptre des Hohenzollern, rois de Prusse, et forma avec le territoire environnant la Wallonie prussienne, qui comprend actuellement sept paroisses et un rectorat de la paroisse allemande de Butgenbach avec une population globale de dix mille habitants, dont les neuf dixièmes sont encore wallons mais se trouvent en passe de perdre leur nationalité.

A la demande du sympathique Directeur de *Wallonia*, nous entreprenons de donner à ses lecteurs un aperçu historique du travail de germanisation qui se poursuit dans ce coin de vieille terre wallonne et qui mérite certainement d'être connu à fond des deux côtés de la frontière.

C'est là — pour peu qu'on appuie sur le mot « historique » et que, non content de fournir une simple chronique, on vise à rattacher les faits à leurs causes et à les relier entre eux, — c'est là une tâche aussi ardue que scabreuse, car d'une part, les changements qui s'accomplissent sont amenés par le concours de bien des facteurs : la multiplicité sans cesse croissante des rapports entre Wallons et Allemands, la politique générale du gouvernement, les visées et mobiles personnels au sein du fonctionarisme, les manigances et connivences de personnes privées et enfin, il faut bien le dire, un affaiblissement quasi général de la vie wallonne, toutes choses difficiles à concréter et dont plusïeurs, alors même qu'on est parvenu à les tirer au clair, ne peuvent, pour de bonnes raisons, être mises au jour ; d'autre part, il est absolument impossible d'écrire aujourd'hui « la page d'histoire » qui nous est demandée, sans faire de la politique, ce qui, dans l'espèce, paraît d'autant plus critique qu'il y a plus d'intérêts légitimes à sauvegarder et que les temps sont plus mauvais pour la cause nationale.

Nous ferons pour un mieux, et, si nous ne produisons pas tous les documents ni surtout les petits papiers qui dorment dans nos cartons, nous en dirons cependant assez pour rester fidèle à la belle maxime de Cicéron, que le Pape Léon XIII a fait sienne en ouvrant au public les archives de la bibliothèque vaticane : « Quis nescit, primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat ». « Le premier devoir de l'historien est d'avoir le courage de ne rien dire qui ne soit vrai et de tout dire de ce qui est vrai ». (De Orat. II c. XIV).

Nous distinguons dans l'histoire de la germanisation de la Wallonie prussienne trois périodes que nous exposerons successivement : 1° la période de la diffusion naturelle de la connaissance de la langue allemande, de 1815 à 1863 ; — 2° celle des mesures artificielles pour lui procurer la prépondérance sur la langue française, de 1863 à 1873 ; — 3° enfin, à partir de 1874, celle de la germanisation à outrance qui tend à faire disparaître la langue française et ensuite le langage wallon de l'ancien pays de Malmédy.

Un exposé préalable et succinct de ce qui nous intéresse ici de l'histoire intérieure de la Prusse pendant cette dernière période facilitera l'intelligence de notre histoire locale, où nous verrons comment la grande campagne de germanisation a été préparée, inaugurée, accentuée dans l'enseignement, et enfin portée sur le terrain de l'Eglise.

I.

Diffusion naturelle de la langue allemande en Wallonie prussienne.

Par lettres patentes datées de Vienne, le 5 avril 1815, Frédéric-Guillaume III, Roi de Prusse, prenait possession des territoires cisrhénans que le vote unanime des Puissances représentées au Congrès lui avait octroyés, entr'autres de « *l'ancien canton de Malmédy* », et les incorporait dans son royaume en promettant aux habitants de les gouverner sur le pied d'une parfaite égalité avec ses autres sujets, de protéger leurs personnes, leurs biens et leur foi, et d'apporter tous ses soins au bien-être du pays. La proclamation qu'il adressait en même temps « *aux habitants des pays rhénans réunis à la monarchie prussienne* » ne faisait et ne pouvait raisonnablement faire aucune mention spéciale de notre petite Wallonie, qui, avant l'occupation française, avait fait partie de l'Empire d'Allemagne sans jamais appartenir à la nationalité allemande ; mais le nationalisme moderne, qui méconnaît le premier principe moral — « *ne fais pas à autrui, ce que tu ne veux pas qu'on te fasse* » — n'avait pas encore force d'axiome dans notre vie publique. Et le Roi, qui le 15 mai suivant écrivait aux Polonais : « *vous êtes incorporés dans ma monarchie sans qu'il vous soit permis de renoncer à votre nationalité* », entendait certainement que ses paroles sur la nationalité allemande fussent interprétées, mutatis mutandis, comme une assurance de sa protection pour notre nationalité étrangère englobée dans ses nouvelles acquisitions.

Ces pays, disait le Roi, étant allemands dès l'origine, doivent rester à l'Allemagne et ne peuvent appartenir à un Etat auquel ils sont étrangers par la langue, les mœurs, les coutumes et les lois ; ils sont le rempart de la liberté et de l'indépendance de l'Allemagne, et la Prusse, qui, depuis leur perte, voyait son existence même sérieusement menacée, a le devoir autant que l'honorable mission de les défendre et de les conserver. C'est pourquoi, habitants de ces contrées, je viens au milieu de vous avec confiance ; je vous rends à votre patrie allemande, à une ancienne dynastie allemande et vous déclare Prussiens... La guerre, qui vous a arrachés à la France, était nécessaire, si vous vouliez, avec vos enfants, demeurer allemands dans votre langage, vos mœurs et vos sentiments... (1)

« Les circonstances ne permettant pas au monarque de venir en personne prendre possession des territoires qui lui étaient échus en partage et recevoir l'hommage des populations », ce fut par la publication des susdits documents, confiée aux soins du lieutenant-général de Gneisenau et du conseiller d'Etat Sack, que le pays de Malmédy passa définitivement sous le gouvernement de la Prusse, dont l'Aigle fut solennellement apposée à l'obélisque du Marché (2) et introduite dans les sceaux des administrations civiles.

Le changement de régime, qui, même dans des villes allemandes comme Aix-la-Chapelle et Cologne, ne fut accueilli qu'avec des sentiments partagés, n'était pas du tout fait pour plaire de prime abord dans la Wallonie, et il n'y a pas à s'étonner de l'état d'âme de nos aïeux, si bien caractérisé par la boutade historique du chapelain Schomus de Champagne, qui, surpris au beau milieu d'une partie de cartes par la grande nouvelle, émit son avis en ces deux mots : *Dju l'rudjowreûs* (3). En effet, sans parler des vagues appréhensions qu'on entretenait aussi ailleurs, il y avait ici un fonds positif de raisons particulières qui jetaient du noir sur l'avenir : c'en était fait à coup sûr de l'importance que Malmédy avait acquise comme chef-lieu d'arrondissement à cause de sa sous-préfecture et de son tribunal de première instance, dont relevaient les cantons de Malmédy, Aubel, Cronembourg, Eupen, Limbourg, Saint-Vith, Schleiden, Spa, Stavelot, Verviers et Vielsalm avec, en tout, 84 mairies ; on prévoyait également que la nouvelle frontière allait nuire au développement industriel et commercial de la Ville ; la prospérité, qui, de

(1) *Journal du Bas-Rhin*, 16 avril 1815.

(2) Le 30 avril 1815 (voyez *Journal du Bas-Rhin*, 1815, n° 54). Dans son discours, le maire Delvaux afficha un optimisme que rien ne justifiait, en disant : « Les avantages que notre ville retirera de cet événement pour son commerce et son industrie ont été suffisamment examinés et démontrés ».

(3) Ce dicton de terroir signifie : « Je voudrais recommencer la partie » et s'emploie en présence de n'importe quel aléa désagréable ; il en est de même de la formule négative : *On nu l'sâreut r'djower* « on ne pourrait la rejouer », « la partie n'est pas à recommencer ». Le jeu de cartes était pour les vieux simplement un jeu de hasard, pour lequel ils ne se mettaient pas martel en tête.

l'aveu même de la chronique communale commencée en 1825, eut son apogée sous l'Empire français, était ainsi menacée de deux côtés à la fois ; enfin, comme on le voit par les mémoires privés de l'époque, les troupes prussiennes, dont on avait fait la connaissance l'année précédente, avaient laissé une impression fâcheuse, qui aggravait et faisait mieux sentir la différence de nationalité.

Néanmoins, comme en Belgique, et en partie pour les mêmes motifs (1), le peuple, dans son ensemble, n'était nullement attaché de cœur à la France : les scènes d'impiété et de sauvagerie auxquelles il avait assisté et qu'un siècle entier n'a pu effacer de sa mémoire ; les pertes subies par suite du cours forcé des assignats, dont nous avons encore vu des tas, et, à cause des fourberies (nous en connaissons aussi) auxquelles ils servirent dans la vie privée ; ensuite les guerres continuelles de l'Empire, dont les récits pittoresques de nos vétérans et la légende dorée du Petit Caporal n'allégeaient guère les charges ; enfin les procédés de certains fonctionnaires étrangers, qui donnèrent naissance au dicton populaire que « le Français est à trois F. » — toutes ces causes avaient radicalement empêché la cohésion intime qui semblait devoir résulter de l'unité du langage et de la parenté des races. Après les vingt années si agitées de la domination française, la Principauté de Stavelot et ses Institutions étaient bien devenues de l'histoire ancienne, et n'inspiraient plus guère que des sentiments platoniques; mais la France n'était nullement envisagée comme une mère-patrie, au sort de laquelle on aurait été intéressé. Le peuple de Malmédy, à l'heure de la séparation, ne connut ni le dépit ni les rancunes du patriotisme blessé et ne s'inquiéta que de lui-même.

Avec une haute sagesse, ses nouveaux maîtres vinrent, sur des points capitaux, au devant de ses désirs.

Le Gouverneur du Bas-Rhin, M. Sack, avait prévenu ses vœux par rapport à la langue maternelle dans une « Instruction provisoire sur les colléges » datée du 18 septembre 1814, où il est dit en termes exprès :

> On doit accorder dans le plan des objets d'enseignement une place signalée à la langue maternelle, surtout dans les provinces allemandes qui, sous la tyrannie française, ont couru le danger d'être privées de ce bien précieux. Il est du reste naturel que, dans les provinces du gouvernement général où la langue française est la langue maternelle, elle conserve cette prérogative, car nous sommes bien éloignés de vouloir suivre l'exemple du tyran détrôné et de prétendre enlever à un peuple ce qui forme sa nationalité (2).

(1) De Lanzac : *La Domination française en Belgique, 1795-1814.* 2 vol. in-8°, Paris.

(2) *Journal officiel du Bas-Rhin*, 18 sept. 1814, p. 342.

Et le Roi, comme nous l'avons vu, s'engagea solennellement à protéger la religion et les droits de ses nouveaux sujets.

Certes, l'annexion à la Prusse n'était pas au goût des Wallons, et peu d'entre eux eussent opté en sa faveur. Mais, n'ayant pas de choix, ils se dirent, en gens sensés et pratiques, que, du moment que la conservation de leurs biens idéaux paraissait assurée, il y aurait moyen de s'arranger pour le reste. Ils entrèrent donc dans la nouvelle patrie, que le Congrès de Vienne leur avait assignée, non seulement avec une parfaite loyauté, mais encore avec la bonne volonté de faire, autant qu'il dépendrait d'eux, bon ménage avec la population allemande.

Dans la liste des dons volontaires recueillis pour les soldats blessés, que M. Sack, devenu Président en chef des provinces prussiennes du Rhin, publia en date du 26 décembre 1815, le cercle de Malmédy figure avec un des chiffres les plus élevés, fr. 3,456.05. Nul doute que la capitale de la Wallonie prussienne n'ait largement contribué à cette offrande déposée sur l'autel de la nouvelle patrie, et qu'en conséquence il ne lui revienne une bonne part du compliment du Président, qui « constate avec bonheur que les nouvelles provinces ont rivalisé de générosité avec les anciennes ».

Quelques semaines plus tard, nous trouvons dans le *Journal du Bas-Rhin* (1816, p. 115), l'extrait suivant du compte-rendu officiel de la fête de la Paix, que le Roi avait ordonné de célébrer le même jour dans toute la monarchie :

Conformément aux dispositions des hautes autorités, le dix-huit janvier a été fêté dans tout le cercle de Malmédy par des sonneries de cloches, des décharges de canons, des sermons de circonstance et des *Te-Deum* dans les églises, des banquets et autres réjouissances.

Ici, au chef-lieu du cercle, la fête fut annoncée, la veille, au coucher du soleil et, le jour même, à son lever par la sonnerie de toutes les cloches et la décharge des boîtes de la ville.

A 9 heures du matin, la gendarmerie royale, la garde bourgeoise et la landwehr (armée territoriale), rendue à ses foyers, se réunirent en parade sur la place du marché. De là, elles allèrent prendre les autorités municipales à la mairie et ensuite les autres magistrats et employés du cercle rassemblés dans la maison du Directeur, qui, sous leur escorte, se rendirent tous ensemble à l'église (l'ancienne paroisse), où se célébra une grand'messe solennelle avec chant du *Te-Deum*. L'église était bondée de gens de toutes les classes de la société, et on y recueillit d'abondantes aumônes pour les pauvres, notamment aussi pour la ville de Dantzig (où l'explosion d'une poudrière avait fait trois à quatre cents victimes et fortement endommagé six à sept cents maisons). Après le service divin, le cortège officiel s'en retourna comme il était venu et, dès qu'il eût traversé le marché, le peuple cria, sans y être invité par personne, trois fois : « Vive le Roi ! » — Dans l'après-midi, la Ville offrit le vin d'honneur aux miliciens de la landwehr. Le soir, il y eut un banquet aussi convenable que joyeux, où les tostes portés à Sa Majesté le Roi, à la Paix, à l'Armée prussienne, au prince

Blucher, etc., furent accueillis avec un enthousiasme universel. On y chanta aussi deux cantates à Sa Majesté et à la Paix composées, l'une, par le maire Delvaux; l'autre, par un jeune maître d'école, nommé Leloup (1). Le bal qui suivit fut plein d'entrain et se prolongea jusqu'à quatre heures du matin.

Ainsi, malgré les inconvénients manifestes du changement et les appréhensions de la première heure, l'union de la Wallonie et de la Prusse fut, en somme, cimentée dans les meilleures conditions possibles pour assurer le développement normal des rapports de nationalité.

La première période, que nous avons distinguée à ce point de vue, se caractérise comme ère d'évolution paisible et naturelle basée sur le besoin intime de s'adapter à un nouveau milieu.

La sentence d'Homère : « Les fils valent moins que leurs péres » n'a évidemment pas une valeur absolue, mais il est des temps où l'on est en droit de la répéter dans sa généralité, et nous craignons que le nôtre n'en soit un dans l'histoire des Wallons du pays de Malmédy.

Nous trouvons, pendant la première période, à Malmédy, une classe dirigeante, qui méritait de l'être par son intelligence, son énergie et son esprit de liberté. Elle savait allier le respect de l'autorité avec le respect de soi-même. Les frondeurs y étaient inconnus, mais il en était de même de l'espéce toute moderne des IA-HERR (2).

On avait la franchise de son opinion, le meilleur soutien du bon ordre, car « ce qui ne peut résister, ne peut non plus soutenir. » Et on ne savait pas seulement gémir : on savait agir.

Le conflit religieux de 1837, qui ne fut heureusement que de courte durée, montra l'esprit résolu de cette génération.

Le fondateur de l'imprimerie Quos à Cologne, fils d'un douanier allemand de la Wallonie, nous a raconté qu'il avait commencé son apprentissage à Malmédy depuis quelques semaines, quand son patron se vit, du jour au lendemain, abandonné par toute sa clientèle pour avoir publié dans sa feuille officielle une déclaration gouvernementale sur l'emprisonnement de l'archevêque Clément-Auguste : « le jour même, tous les abonnés lui renvoyérent son journal, et « ceux qui lui avaient confié des ouvrages, vinrent les décommander,

(1) P. J. LELOUP, né à Stavelot en 1792, a écrit deux poèmes d'une vingtaine de pages chacun : *Juslenville*, souvenir poétique, et *Napoléon après Waterloo*, étude poétique; le second, publié à Bruxelles chez Auguste Wahlen et Compagnie en 1824, révèle une certaine verve poétique et surtout de fortes études classiques. L'auteur est mort à Trèves.

(2) Le mot n'est pas de notre invention, et nous l'avons entendu appliquer par des Allemands aussi bien que des Wallons à certains de nos concitoyens.

» en sorte qu'il ne lui restait pas une page à imprimer », ce qui obligea le jeune Quos d'aller apprendre son métier ailleurs et grava ainsi à jamais le fait dans sa mémoire.

Nul doute qu'une simple tentative de germanisation eût rencontré alors une résistance tout aussi unanime et vigoureuse.

A cette époque, les Malmédiens avaient un fier et profond sentiment de leur nationalité. Si ces Wallons réclamaient le français comme langue maternelle, ils le savaient apprécier et tenir en honneur : ils l'apprenaient et le cultivaient.

D'ailleurs, pour se convaincre positivement de la conduite qu'ils auraient observée en l'occurrence, il suffit de relire dans la première année du journal local *la Semaine*, qui vit le jour le 4 juin 1848, sa magistrale défense de la liberté d'enseignement, ses vertes répliques à un opposant allemand et cette recommandation au juge de paix HAMMER de S. Vith, lorsqu'il fut élu député à l'Assemblée constituante : « Qu'il n'oublie pas qu'il tient son mandat des braves électeurs wallons, et qu'il insiste pour que l'emploi des langues usitées en Prusse soit facultatif ».

Mais pendant près d'un demi siècle, le gouvernement prussien ne fit rien qui ressemblât, même de loin, à une campagne de germanisation.

Au contraire, nous voyons, aux premiers jours, des fonctionnaires de l'ancien régime maintenus dans leurs fonctions ; les nouveaux, choisis parmi ceux qui connaissaient la langue du pays, et *la Feuille de correspondance administrative du cercle de Malmédy* (imprimeur W. A. Birnbach), rédigée d'un bout à l'autre dans les deux langues, allemande et française.

Un rescrit ministériel du 18 août 1823, du ministre de la justice VON KIRCHEISEN, porte :

> D'après les rapports recueillis par le ministère de la justice, le district de la justice de paix de Malmédy est le seul de la province rhénane prussienne où la langue allemande ne puisse être considérée comme langue du pays. En conséquence... il est arrêté par les présentes que les notaires peuvent se servir, pour les actes qu'ils ont à dresser dans le dit district, de la langue allemande ou de la langue française au gré des intéressés, ce qui comporte, comme allant de soi-même, que les prescriptions du règlement des notariats concernant la connaissance de la langue allemande de la part des parties et témoins doivent être appliquées à la langue française dans les cas où celle-ci sera employée. (*Amtsblatt*, moniteur officiel, p. 374, an. 1823.)

Et, après que la révolution, dans sa tournée de 1830, eut détaché, sans la moindre secousse pour la Wallonie prusienne, la Belgique de la Hollande, qui avait suivi une politique d'intolérance religieuse et nationale, le ministre de la justice VON KAMPTZ répondit, le

7 août 1833, à certaines obversations du juge de paix HUBERTY en ces termes :

La proposition, que vous nous avez faite le 30 du mois précédent, est fondée sur de si bonnes raisons qu'elle peut être agréée sans crainte d'inconvénients. C'est pourquoi, par les présentes, la faculté vous est concédée d'admettre les débats et de rédiger les actes en langue française lorsque les parties, témoins ou autres personnes intéressées ne connaissent et ne possèdent pas complètement la langue allemande. En règle générale, il ne sera pas non plus nécessaire de traduire les actes en allemand pour l'instance supérieure. Les habitants wallons du district de votre justice de paix se sont, eux aussi, montrés à tel point fidèles, braves et bons sujets de sa Majesté, le Roi, que j'éprouve une grande joie à contenter leur désir ci-dessus mentionné. (Lottner III Band, p. 663.)

Enfin le Roi Frédéric-Guillaume IV, dont l'élévation d'esprit et la grandeur d'âme sont connues, vint, le 25 septembre 1856, honorer d'une nouvelle visite notre petite ville ardennaise, qui l'avait déjà salué comme prince-héritier dans ses murs en 1833, et, à cette occasion, il prononça une parole, qui fit vibrer le cœur et se grava pour toujours dans la mémoire du peuple wallon : « Je suis fier, dit-il, d'avoir dans ma monarchie un petit pays où l'on parle français ». C'était, pensaient nos pères, un titre qui devait garantir notre nationalité mieux que des parchemins.

Ainsi le gouvernement respectait le peuple wallon qui se respectait lui-même; et, avec une bienveillance signalée, il l'aida constamment dans ses efforts pour relever et accroître le bien-être du pays.

Ces bienfaits, qu'il serait trop long d'énumérer, eurent le résultat moral qu'ils devaient avoir d'après l'adage tant décrié et pourtant si vrai et même, dans un sens, légitime : *Ubi bene, ibi patria* (là où l'on est bien, là est la patrie); ils firent naître et s'épanouir à l'égard de la grande patrie prussienne un patriotisme d'autant plus sincère et solide qu'il était nourri et soutenu par l'amour primordial et inaliénable de la Petite Patrie wallonne.

Dès lors toutes les conditions étaient réalisées pour favoriser la diffusion naturelle de la connaissance de l'allemand parmi les Wallons, et il suffit de considérer les principales étapes de sa marche progressive pour reconnaître comment, dans un Etat mixte, une minorité nationale s'adapte d'elle-même et de la manière la plus utile à la nation prédominante sans renoncer à sa nationalité.

Avant 1815, la Wallonie prussienne avait eu durant des siècles, des rapports suivis avec la nation allemande : rapports politiques avec l'Empire d'Allemagne, religieux avec le diocèse de Cologne, sociaux avec le voisinage qui l'enserrait de trois côtés, enfin rapports commerciaux sur une telle échelle que SAUMERY écrivit en 1743 :

« Malmédy est l'entrepôt de la Lorraine et des pays qu'arrosent le Rhin et la Moselle, et ses manufactures d'étoffes et ses tanneries l'emportent sur celles de Stavelot à cause de l'abord continuel des marchands allemands » (1).

En côtoyant ainsi les Allemands sur tous les chemins de la vie, les Wallons malmédiens avaient adopté dans leur langage populaire un stock de germanismes, termes et tournures qui ne se retrouvent pas dans les patois belges. Et ceux d'entre eux qui y voyaient leur intérêt, s'étaient déjà alors appliqués à apprendre l'idiome allemand ; nous en avons une preuve palpable dans une antique relique familiale : un registre en cuir avec des lanières pour fermoirs, où quelqu'un de nos ancêtres a mis au net ses versions allemandes avec le texte français en regard. Mais, formant avec les Stavelotains un Etat à part, c'est dans leur principauté qu'était le centre vers lequel gravitaient leurs pensées, leurs sentiments, leurs aspirations, et la circonstance que leur Etat faisait partie du grand Empire germanique, ne touchant immédiatement guère que le Prince, n'entrait d'aucune façon dans la conscience populaire.

C'est, en dernière analyse, pour cette raison, qu'après des siècles de fréquents rapports mutuels, les nationaux allemands étaient encore pour eux, de tous points, des étrangers et que la connaissance de leur langue ne s'était nullement généralisée. Avant comme après la domination française, qui n'eut pas d'autre effet sur le langage du pays que d'affiner l'usage du français, il fallait, à l'arrivée d'un Allemand qui ne connaissait que sa langue, parcourir, parfois des rues entières avant de trouver un interprète ; c'est ce que nous ont conté des contemporains de cette époque.

L'annexion à la Prusse opéra dans la vie publique de la Wallonie un déplacement du centre de gravité qui ne pouvait rester sans effet sur les rapports de nationalité. Le peuple wallon, quoi qu'il fît, n'était plus qu'un appendice minuscule et sans unité politique d'un grand Etat allemand, dont il devait partager les destinées et à l'influence duquel il ne pouvait échapper. Dans cette situation, l'indifférence qui avait prévalu entre les deux nationalités jusqu'à la révolution française, ne pouvait plus se maintenir. Fatalement de deux choses l'une devait arriver : ou bien les Wallons allaient se sentir opprimés dans leur nationalité et alors il était sûr qu'ils se replieraient instinctivement sur eux-mêmes et qu'ils résisteraient, avec un sentiment national plus intense, non seulement à l'action de leurs oppresseurs mais aussi à l'invasion et à l'influence de l'élément ger-

(1) Saumery, Les *Délices du Pays de Liége*, III, p. 195. Liége, 1743.

main en général ; ou bien ils seraient à leur aise dans la nouvelle patrie, et dès lors, ne voyant plus dans les sujets allemands que des concitoyens, ils se lieraient sans défiance avec eux par les rapports de la vie privée et la poursuite des intérêts communs et s'ouvriraient ainsi, sans même s'en douter, à l'influence de leur nationalité.

Nous avons vu que c'est le second cas qui s'est réalisé. Les Wallons, en acceptant, comme ils l'ont fait, la décision du Congrès, se sont donnés à la Prusse, et, voyant que leur confiance n'était pas trompée, ils se mirent en devoir de combler une lacune qui les séparait de la majorité de leurs concitoyens et les empêchait de participer pleinement à la vie commune de la Grande Patrie.

Ce n'est pas du sein d'un clan de germanisateurs, c'est des entrailles mêmes du peuple wallon qu'est partie la première proclamation de la nécessité d'apprendre l'allemand, et ce désir populaire est resté pendant un demi-siècle la cause unique de la diffusion de la langue allemande en Wallonie, à telles enseignes que sans lui rien n'aurait été fait ou, du moins, n'aurait réussi.

* * *

Quiconque connaît l'état général de l'enseignement populaire au commencement de la période qui nous occupe, ou même seulement ce qu'il était dans une ville comme Aix-la-Chapelle (voir la « Vie de l'évêque Laurent », premier volume), ne sera pas étonné qu'en Wallonie l'école ait été, pendant une vingtaine d'années, un bien faible facteur pour y répandre la connaissance de la langue allemande.

Le président Sack avait, le 21 janvier 1816, *nommé le curé* Wels, de Bellevaux, « commissaire pour la réorganisation de l'enseignement primaire dans le cercle de Malmédy ». Et bientôt après, dans tous les districts, les commissions scolaires étaient constituées, les instituteurs engagés et les écoles publiques ouvertes. Mais, à cette époque, la vie était autrement difficile que de nos jours et, en vertu de la maxime : Primum vivere, deinde philosophare, l'école en pâtit sous plus d'un rapport.

Les maîtres étaient mal rétribués, surtout à la campagne, où ils devaient demander au labour l'entretien de leur famille. Aussi les prenait-on tels qu'on pouvait les avoir, et l'inspecteur Liély en trouva vers 1831 encore un qui lui orthographia le premier commandement : « Un seul Dieu tu as, doreras », etc. Avec ce personnel enseignant des premières écoles rurales, il était impossible de rien ajouter à l'antique programme : Catéchisme, lire et écrire et les quatre règles de calcul.

De leur côté, les parents besogneux mettaient largement à profit la circonstance que l'instruction n'était pas obligatoire.

Au village, il n'était guère question de l'école qu'en hiver, et alors (c'était ainsi du moins à Sourbrodt) la plupart des élèves s'y rendaient avec un quignon de pain sec en poche pour leur dîner et deux briques de tourbe sous le bras pour chauffer le poële. En ville, beaucoup d'enfants de la classe ouvrière devaient se contenter de fréquenter une école privée pendant une année pour apprendre à lire et écrire, voire même seulement pendant les derniers mois avant la première communion pour s'y faire seriner le catéchisme.

Enfin, les administrations communales, ne disposant que des rétributions scolaires et d'un mince budget, qui pesait déjà lourdement sur les contribuables, ne pouvaient faire pour l'amélioration des écoles tout ce qu'elles auraient voulu. Ainsi à Malmédy même, on se vit forcé en 1832 de congédier le cinquième instituteur « parce que les ressources manquaient » et, l'année suivante on transféra le quatrième à l'école gratuite, parce qu'il y avait trop peu d'élèves payants.

On comprend que, dans ces conditions tout l'enseignement, même celui de la langue maternelle, était en souffrance et que les enfants ne pouvaient arriver à apprendre quoi que ce fût de solide autrement que par l'étude personnelle et les leçons privées.

Néanmoins nous trouvons à Malmédy, dès 1824, un instituteur, Rolinger, spécialement chargé d'enseigner la langue allemande; et, dans la suite, nous voyons toujours collaborer, à l'école primaire des garçons, des instituteurs et, à l'école des filles, des institutrices appartenant aux deux nationalités allemande et française.

Cependant cet avantage de la ville sur les villages, bien qu'il témoigne de la bonne volonté de l'administration locale, ne pouvait suffire à faire face aux besoins de la situation nouvelle. Le peuple le comprit aussitôt et s'efforça partout d'y suppléer par des moyens de son invention.

L'usage s'établit d'envoyer les enfants, après leur première communion, « aux Allemands ». Les villageois, même les mieux situés, qui sont souvent les plus âpres au gain, louaient les leurs comme vachers dans quelque ferme ou village du voisinage allemand; les bourgeois, plus soucieux de faire apprendre aux leurs « le bon allemand », cherchaient dans un milieu plus éloigné, à Eupen, à Montjoie, à Stadtkyll, à Cronembourg, à Euskirchen et parfois plus loin encore, quelque famille d'égale condition avec laquelle ils faisaient un échange d'enfants pour une ou deux années. Cette coutume, qui s'est maintenue jusqu'à l'ère de germanisation,

s'était généralisée au point que le terme *one candje* pour : « un pensionnaire d'échange » et les locutions qui s'y rapportent *mète, aler, èsse so candje*, passèrent dans le langage courant.

Dans le même but de familiariser les enfants avec la langue étrangère, on vit aussi assez communément des familles aisées engager de préférence des bonnes et des servantes allemandes, ce qui, par contre-coup, fournit l'occasion de nombreux mariages mixtes, força maintes filles wallonnes à quitter le pays et renforça à Malmédy la jeune colonie allemande.

En même temps, toutes les couches de la population wallonne entraient en contact et en rapports immédiats avec l'élément germain par le service militaire obligatoire et par les fréquentes manœuvres que valut à la ville le cadre du 3me bataillon du 25me régiment de la Landwehr, qui lui fut octroyé en 1820.

C'est ainsi que le peuple wallon lui-même, sur une très large échelle, se prêta à l'action des forces élémentaires de la nationalité allemande.

A Malmédy on fit davantage.

En 1837, la Ville créa, de sa propre initiative, une « Ecole bourgeoise supérieure » en vue de faciliter à ses enfants l'accès aux hautes études, mais aussi dans le but avoué de consolider en général l'enseignement de l'allemand. Cette école, maintenue au prix de grands sacrifices malgré des vicissitudes qui allèrent parfois jusqu'à compromettre son existence, travailla pendant toute cette première période avec succès sur un plan adapté aux besoins locaux, et on y vit collaborer, côte à côte, des professeurs allemands, wallons et français d'origine. Sans parler des élèves allemands qu'elle attira, elle a mis maints jeunes Wallons en état de parfaire leurs études aussi bien en Allemagne qu'en Belgique ; à d'autres, en plus grand nombre, elle a fourni un bagage de connaissances suffisant pour faire honorablement leur chemin dans la vie et, comme l'atteste l'*Armonac wallon* de 1888 dans ses « Quelques souvenirs du pays », c'est à elle que les Malmédiens doivent la connaissance de la langue allemande, car les enfants oublient bien vite ce qu'ils n'apprennent qu'à l'école élémentaire.

Plus tard Madame Place, une ancienne religieuse venue de Duren, mieux connue sous le nom de « Mère Euphrosine » entreprit de fonder à l'école des filles un « Pensionnat de demoiselles » avec cours pour externes, et bien qu'il n'ait été malheureusement que de courte durée, par suite d'une longue maladie de la directrice, nous tenons à reproduire un extrait du compte-rendu du journal *la Semaine* sur les examens de septembre 1848, afin de montrer, d'un

côté, l'accueil bienveillant que l'intelligence malmédienne fit à cette entreprise et, de l'autre, les résultats qu'on pouvait obtenir sous le règne de la liberté :

Nous sommes heureux de pouvoir en ce jour nous faire l'écho de la ville entière en répétant ici les éloges unanimes et mérités que nous avons entendus. Religion, éducation, enseignement approfondi des langues et des littératures allemande et française, histoire et géographie, calcul, cette maison coordonne avec intelligence ces différentes branches...

La position géographique de notre petite ville, aux derniers confins de l'Allemagne, procure à cet établissement un avantage précieux que Mme Place a su utiliser avec bonheur. C'est ainsi que nous avons vu, dans le cours de ces examens vraiment remarquables, de jeunes demoiselles allemandes traiter en français des sujets divers, avec une manière toute française, un style facile et même élégant, tandis que les demoiselles françaises traitaient avec une facilité étonnante des sujets de composition allemande. Et qu'une envieuse malveillance ne vienne point s'écrier que ces sujets étaient préparés, car nous-mêmes, nous pouvons l'attester, nous avons déjà donné des sujets de composition auxquels nous ne pensions pas au moment même où l'on nous invitait à les proposer.

Voilà comment, malgré de profondes divisions et d'acharnées compétitions sur d'autres points de la vie civile, tout le monde en Wallonie travaillait d'un commun et constant accord à populariser la connaissance de la langue allemande, sans entendre par là renoncer en rien aux privilèges de la langue maternelle. Il en fut ainsi, sans nulle contestation sérieuse, jusqu'à l'avènement du dernier bourgmestre wallon, M. Gustave Piette, à l'installation duquel, le 6 janvier 1863, nous vîmes, pour la dernière fois, parader dans les formes traditionnelles l'ancienne garde bourgeoise sous le commandement de M. Joseph Lepique, coiffé du bicorne de général et dont l'ordre vibrant : « *Présentez, armes !* » résonne encore à nos oreilles.

Quel fut, en définitive, le résultat de la politique vraiment libérale du gouvernement, qui ne voyait pas, comme nos Epigones germanisateurs, des crimes de lèse-patrie dans la conservation des traditions wallonnes et qui abandonna le développement du langage au libre jeu des rapports sociaux entre les deux nationalités ?

C'est dans cette période, où ils continuaient de cultiver le français comme leur langue maternelle et de vivre à la bonne franquette comme leurs pères, que les Wallons prussiens ont reçu les plus hauts et les plus beaux éloges pour leur patriotisme et leur royalisme, et c'est dans ce même temps que leur civisme a subjugué l'antagonisme natif des nationalités, au point que les Allemands qui vécurent parmi eux, célébrèrent leur louange. Tel, pour ne citer qu'un exemple, le capitaine Oldenbourg dans la lettre qu'il adressa, le 22 septembre 1848, au milieu d'une ère de troubles politiques,

à l'administration communale de Malmédy, « au nom de tous ses officiers, sous-officiers et soldats » :

En quittant ces lieux, écrit-il, après un séjour de près de six mois, nous éprouvons le besoin de dire un cordial adieu aux braves habitants de Malmédy et de leur exprimer en même temps nos chaleureux et sincères remerciments pour le bon et amical accueil ainsi que pour l'affable prévenance dont presque chacun de nous a eu à se féliciter en particulier, pendant notre séjour, où l'entente mutuelle n'a pas été un seul instant troublée. Longtemps encore le souvenir de Malmédy, de ses honorables et prévenants habitants vivra dans nos cœurs, et nous les prions aussi de nous conserver un souvenir d'amitié dans notre éloignement.

Et pendant que les esprits et les cœurs s'étaient ainsi imprégnés des sentiments et principes qui font les vrais patriotes, la connaissance de la langue allemande, quoi qu'on en dise, avait si bien participé au progrès général de l'instruction, qu'on ne voyait plus que les petites gens se mettre parfois en quête d'un interprète pour des affaires ordinaires, et que le journal *la Semaine*, qui avait succédé à la *Feuille de correspondance administrative*, cessa, dès 1849, de donner à ses lecteurs la traduction des dépêches officielles; tandis que, d'autre part, la colonie allemande, dont le principal contingent se composait de personnes en condition chez des Wallons, s'était accrue au point que le clergé, bientôt après 1850, commença, de lui-même et sans ombre d'opposition, à faire des sermons allemands au salut de l'église des Capucins, d'abord de temps à autre, puis, après l'arrivée des Lazaristes qui s'en chargèrent, tous les dimanches.

Pour être lent, le travail de la nature n'en est que plus sage et plus solide : ses produits, étant le résultat de toutes les données réelles dans leurs vraies proportions, sont des survivances véritablement et universellement utiles, et l'art ne peut les ennoblir qu'en respectant leur constitution naturelle.

II.

Période des mesures artificielles tendant à procurer à la langue allemande la prépondérance sur la langue française.

L'arrivée du prince de Bismarck au pouvoir, le 24 septembre 1862, marque, dans l'histoire de la Prusse, un tournant, dont les conséquences pour la politique des langues devaient se faire sentir jusque dans notre petite Wallonie.

Cet homme, au regard d'acier et à la poigne de fer, portait, selon le mot de Schiller qu'il cita un jour, les astres de sa destinée dans son sein : son idée d'une Allemagne puissante et unie sous l'hégémonie de la Prusse et l'idée hégélienne de l'Etat absolu.

Nous disons *son* idée, et cependant la reconstitution d'un Empire d'Allemagne, même sous le principat de la Prusse, était le rêve de bien des hommes politiques, et, déjà en 1848, l'Assemblée nationale de Francfort avait offert la couronne impériale à Frédéric Guillaume IV.

Bismarck ne voulait pas d'une union effectuée par la démocratie au préjudice des droits de la Couronne; d'autre part, il prévoyait que l'Autriche, toujours soutenue par la majorité des petits Etats, ne consentirait jamais de bon gré à une modification constitutionnelle de la Confédération germanique, qui mettrait la Prusse sur un pied d'absolue égalité avec elle; et jugeant indigne de son pays, comme puissance européenne, autant que dommageable aux intérêts de la nation, de rester à la remorque de l'Autriche, c'est « par le fer et le sang » qu'il voulait préparer l'unité allemande.

L'Allemagne, unie, à l'exclusion de l'Autriche, sous l'hégémonie de la Prusse, — et l'Etat omnipotent, qui asservit le peuple pour toutes choses à la raison d'Etat, laquelle n'est en réalité jamais que la raison particulière des hommes d'Etat, — telles étaient les deux idées prédominantes, ancrées depuis longtemps dans son esprit.

Dès qu'il fut appelé à la présidence du cabinet prussien, elles devinrent des principes d'action, soutenus par la raison du plus fort et les ressources d'un génie diplomatique de premier ordre, et elles sont restées constamment les pôles fixes de toute sa politique, qu'il varia cependant, en politicien réaliste, au point de paraître alternativement conservateur et libéral, sans jamais être véritablement l'un ou l'autre.

Dans la politique extérieure, il a eu un succès complet : il a reconstitué une Allemagne qui commande le respect et qui réunit les conditions matérielles d'un long et prospère avenir; il lui a rendu des provinces perdues depuis des siècles, et il a eu enfin la gloire de la guérir de la dernière blessure qui lui restait de son traitement par une alliance avec l'Autriche.

Mais, dans la politique intérieure, son absolutisme outré lui a fait faire fausse route, et, au lieu d'unir, il a désuni et partant affaibli le peuple prussien par son système d'avoir surtout égard aux « dix mille d'en haut » (*die oberen Zehn tausend*), par le Kulturkampf et par l'oppression des minorités nationales. Nous sommes revenus de sa politique sur les deux premiers points, mais non sur le troisième, celui qui nous intéresse plus particulièrement.

L'antipolonisme, dont nous avons continuellement subi les contrecoups, a ses premières racines dans l'absolutisme d'Etat, qui est, de sa nature, non moins niveleur que centralisateur. Bismarck

devait plus tard l'accroître, comme nous le verrons, de sa haine personnelle et de l'animosité nationale qu'il a insufflé à l'âme allemande; mais, dès le principe, il n'y songeait pas, et ce fut sans passion qu'il entreprit sa politique antipolonaise, qui s'accusa nettement en 1863.

Poussés à bout par le régime du knout et des atrocités qui soulevaient l'indignation de tous les peuples civilisés, et plus encore des Français que des Allemands, les Polonais de Russie tentèrent cette année-là un dernier effort contre leurs oppresseurs. Or, Bismarck ne se contenta pas d'empêcher, par l'occupation militaire de la frontière, les Polonais prussiens de fournir des secours aux insurgés, il alla jusqu'à accepter une convention qui permettait à l'armée russe d'entrer en certains cas sur le territoire de la Prusse, et lorsque les progressistes l'accusèrent en plein Parlement de « complicité du crime russe », il répondit par ces paroles qui équivalent à un programme : « La propension à s'enthousiasmer pour des nationalités étrangères et leurs tendances, alors même que celles-ci ne peuvent se réaliser qu'aux dépens de la patrie, est une forme de maladie politique, dont l'extension géographique est malheureusement restreinte à l'Allemagne ! »

Dépouillée de sa forme sentencieuse, qui séduit, et ramenée à la signification précise que lui donnent les circonstances du moment, cette déclaration revient à dire : « La nation polonaise, partagée avec son territoire depuis 1795 entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, a une tendance à se reconstituer en Etat autonome, et, comme cela ne se peut qu'en mutilant notre pays, la raison d'Etat commande de favoriser — même d'une manière extraordinaire — l'écrasement des Polonais russes, sans souci de leurs griefs ».

Les Polonais prussiens, et on peut en dire autant des autrichiens, protestaient de leur loyauté, posaient des actes de civisme, observaient une tenue irréprochable et, en fait de révolution, leur passé n'était pas plus chargé que par exemple celui de « la bonne ville de Berlin ». Mais ils gardaient dans leur cœur, et ils ne s'en cachaient pas, l'espoir que la marche de l'histoire ou, comme ils s'exprimaient avec leur profond esprit religieux, la divine Providence amènerait le rétablissement d'une Grande Pologne.

Un espoir intime, pour la réalisation duquel ils ne voulaient rien entreprendre, parce qu'ils étaient résolus de ne jamais manquer à leurs devoirs de citoyens prussiens, avec la volonté de conserver leur nationalité comme elle leur avait été garantie, voilà ce qu'était en réalité la tendance, contre laquelle Bismarck prétendait prémunir la Prusse.

C'est ainsi qu'il a inauguré une nouvelle politique antipolonaise

à l'époque où les Polonais étaient bien vus à la cour, vivaient dans une paix profonde avec les citoyens allemands et jouissaient même de leurs sympathies. L'intérêt de l'Etat, qui fut son principe directeur, demandait l'affaiblissement de la nationalité polonaise, et il serait étonnant que le président du cabinet n'eût pas poussé ses collègues dans cette direction sans s'occuper autrement des mesures qu'ils prendraieut.

De fait, ils ont travaillé à l'intérieur dans ce but, et nous nous souvenons, en particulier, d'une lettre de l'archevêque Lędochowsky, de laquelle il appert qu'il a consenti vers ce temps, à contre-cœur et comme extrême concession, à ce que l'enseignement religieux fût donné dans les collèges polonais en allemand à partir de la seconde inférieure, c'est-à-dire de la cinquième année.

En Prusse, les degrés inférieurs de la hiérarchie administrative sont doués d'une sensibilité remarquable pour percevoir les changements de cours qui s'opèrent dans les régions supérieures, et on voit bientôt à leur conduite quand le vent a tourné ; mais ils oublient facilement la sage recommandation de Talleyrand : « Pas trop de zèle ! » ils se lancent assez souvent ou trop vite ou trop avant dans la nouvelle direction, et alors il arrive qu'en haut lieu on désapprouve leurs actes intempestifs.

C'est ce qui eut lieu la première fois que la politique antipolonaise fut transportée en Wallonie.

Par dépêche du 20 août 1863, la Régence d'Aix-la-Chapelle ordonna tout simplement la suppression absolue du français dans l'administration communale de Malmédy. Le bourgmestre Piette répondit par des remontrances respectueuses qui restèrent sans effet et déposa ensuite, à la séance du 10 novembre, la correspondance au Conseil municipal, qui se montra à la hauteur de sa mission et caractérisa parfaitement la situation dans une délibération, qui mérite d'être rapportée textuellement :

Le Conseil déclare voir avec peine et étonnement ces décisions de l'autorité supérieure, précisément au début de la nouvelle administration, et il prend les résolutions suivantes à l'unanimité :

1. Il adhère entièrement à la réponse du Bourgmestre du 25 septembre dernier et en adopte les principes, les motifs et les conclusions, et

2. Attendu que vouloir exiger la rédaction en allemand des délibérations du Conseil, c'est, en d'autres termes, demander la démission immédiate de la grande majorité actuelle du Conseil, qui devrait se retirer, et en outre exclure pour l'avenir l'élection au Conseil des habitants wallons de la commune.

Attendu qu'exiger la correspondance en allemand, c'est anéantir le contrôle du Conseil sur l'administration locale, contrôle reconnu par le § 35 de la loi des villes.

Attendu que vouloir forcer le Bourgmestre de correspondre en allemand, c'est vouloir exclure de ces fonctions les habitants wallons de la ville.

Attendu que le seul but de la Régence est l'introduction de la langue allemande à Malmédy, que l'administration actuelle fait les plus louables efforts pour réorganiser l'école supérieure et les écoles élémentaires, d'où dépend la connaissance de la langue allemande, et que rien n'est négligé dans ce but.

Vu le § 6 de l'instruction sur les collèges rendue par Son Excellence M. Sack...

Vu le rescrit ministériel du 18 août 1823 et celui du 7 août 1833 (voyez ces documents dans la première partie).

Attendu que la ville de Malmédy n'a pas démérité de la patrie ni du gouvernement ; que le retrait de cette légitime prérogative reconnue par M. Sack de se servir de la langue maternelle serait considéré par toute la ville comme une punition imméritée ; que le Conseil doit à ses commettants, qu'il se doit à lui-même de protester, au nom de toute la ville, contre une mesure à la fois aussi blessante pour son patriotisme que pour ses intérêts les plus sacrés et qui la placerait au-dessous de la partie polonaise de la monarchie.

Attendu que la nouvelle administration, qui déploie un zèle si louable pour les affaires, n'a pas non plus mérité un pareil blâme.

Attendu que si le gouvernement a trouvé nécessaire pour les actes de l'autorité judiciaire locale et pour ceux des notaires l'usage de la langue française, cette nécessité est bien plus impérieuse encore pour les actes de l'administration qui intéressent, non seulement quelques individus, mais la population tout entière, et c'est ce qu'ont reconnu toutes les lois sur le placement des Landraths et des administrateurs, en exigeant d'eux la connaissance de la langue usitée dans le pays où ils doivent fonctionner.

Attendu que cette autorisation n'a jamais amené aucun inconvénient dans l'administration ni aucune gêne pour les autorités supérieures puisque les dépêches de leur part ont toujours été rédigées et adressées en allemand, ce qui n'a jamais été contesté ni donné lieu à aucune réclamation de la part des administrations locales de Malmédy.

Par tous ces motifs, le Conseil est convaincu qu'il est l'organe de la commune tout entière en prenant son recours à Son Excellence Monsieur le Président en chef de la Province et en priant ce haut fonctionnaire :

1. De rapporter les décisions de la Régence royale des 20 août et 4 novembre 1863 ;

2. De maintenir l'ancien état de choses et de confirmer ainsi d'une manière absolue l'usage ultérieur de la langue française dans les actes administratifs de la mairie de Malmédy.

Le Conseil décide aussi que la présente délibération sera rendue publique par la voie de la Semaine afin de prouver à ses commettants qu'il a su défendre leurs intérêts. Il charge le Bourgmestre de l'exécution de la présente délibération.

Après de longs délais, la réclamation en question fut rejetée par le Président en chef de la Province rhénane, mais finalement agréée du ministère, qui se contenta d'imposer au bourgmestre l'obligation de procurer, sous sa responsabilité personnelle, une traduction allemande des délibérations du Conseil. Et celui-ci, ayant reçu communication de cette décision à la séance de mi-octobre 1866, exprima « ses sentiments de vive reconnaissance vis-à-vis du gouvernement pour cette nouvelle marque de bienveillance et cet acte de justice envers Malmédy. »

Ce succès arriva, pour ainsi dire, à la veille d'événements qui devaient lui enlever une partie de sa valeur, et qui expliquent, jusqu'à un certain point, pourquoi la mairie a cessé d'être le rempart de la cause wallonne tandis que le sentiment intime de la population n'a guère changé.

Le bourgmestre PIETTE, abandonné de celui de ses adjoints qui avait le plus contribué à lui faire accepter la place, se fatigua des vexations continuelles du nouveau landrath Edouard VON BROICH, dont le frère avait été son condisciple, et finit par rentrer dans la vie privée au printemps de l'année 1868.

Il ne se trouva aucun Wallon pour recueillir la succession, et le Conseil y appela M. Andres DE BULLENGE, brave homme, certes, mais caractère flegmatique s'il en fut. Avec lui la passivité entra à la mairie, et on en voit une singulière illustration dans la chronique même de la ville, car l'année 1868 y est restée en blanc, et le compte-rendu de l'année suivante s'y trouve déjà rédigé en langue allemande.

Le baron VON BROICH, qui administra le Cercle de Malmédy de 1865 à 1878, et dont les entreprises privées, alors déjà malheureuses, ont brisé plus tard la carrière d'une manière assez retentissante, était passé maître dans la construction d'interminables périodes ; mais, pour le reste, il fut une médiocrité qui, par sa morgue eut bientôt fait de s'aliéner les hommes du pays qui avaient soutenu sa candidature. Dans la politique des langues, comme bientôt après dans le Kulturkampf, il ne fut que l'instrument docile de la Régence. Toutefois, c'est lui qui a frappé le mot : « Le français est pour les Wallons une langue étrangère tout aussi bien que l'allemand. » (1) Nous accusons pertinemment cette origine, et, comme le mot a fait fortune et a joué et joue encore un rôle dans la germanisation de la Wallonie, nous allons dire ce qu'il en est, avant de passer aux changements survenus dans l'enseignement scolaire. La parenthèse, si longue qu'elle doive être, nous paraît nécessaire.

(1) Le directeur de *Wallonia* nous fait remarquer qu'en Belgique, les représentants du Teutonisme, les Flamingants, prétendent que la culture de la langue française mérite seule d'être encouragée dans la partie wallonne de ce pays, où la littérature patoise est fort développée. « Votre LANGUE, a dit Coremans aux députés wallons dans une séance du Parlement, c'est la langue française ». Nos germanisateurs allemands, qui patronnent, dans leurs journaux, indistinctement toutes les revendications de ce parti et ont même parfois attribué à *l'arrogance du coq gaulois* l'opposition de certains députés, ne seront certes pas édifiés de ces constatations, mais ils en feront bon marché en disant que l'argument de leurs émules de Belgique n'est pas tout à fait désintéressé : si le Gouvernement belge cessait de subsidier la Littérature wallonne, la part des littérateurs flamands s'augmenterait d'autant.

* * *

Nous avons vu que, pendant la première période, les Malmédiens réclamaient, sans affectation comme sans arrière-pensée, le français pour leur langue maternelle, et qu'il ne vint à l'idée de personne de contredire leur prétention. Ce fut donc un trait de génie que de découvrir, au moment précis où l'on s'apprêtait à proscrire le français, que cette langue était une langue étrangère pour les Wallons, et si le baron von Broich n'eut pas eu tous les guignons, sa découverte serait restée attachée à son nom et aurait suffi pour le rendre immortel. Mais, est-ce ingratitude des germanisateurs trop préoccupés de leur propre gloire ou n'est-ce que l'effet d'une de ces rencontres communes aux grands esprits, le fait est que, sans nous, le mot si souvent répété aurait passé à la postérité sans le nom de son premier auteur.

Cette thèse nouvelle passée en axiome parmi les germanisateurs, leur permet de dire aux Wallons, dont ils ne sauraient contester le patriotisme, qu'ils n'en veulent pas à leur langue maternelle; de prétendre alléger la tâche des écoliers en supprimant une langue étrangère; et même d'accuser ceux qui se servent du français pour parler et écrire, d'être de mauvais Wallons !

Aussi, à la mémorable séance du Parlement prussien du 7 mars 1889, sur laquelle nous aurons à nous étendre plus loin, le ministre von Gossler s'est-il efforcé de l'étayer de tous les arguments qu'on a produits en sa faveur. Voici le passage en question de sa réponse au discours de notre député, le Prince François d'Arenberg :

« Les explications de l'honorable préopinant ont, à notre avis, le défaut fondamental de *supposer que le français est la langue maternelle des Wallons*. Dans la contrée dont il s'agit, la langue maternelle est le wallon, qui se parle mais ne s'écrit pas. Cette langue n'a rien produit comme langue littéraire, elle n'a jamais été développée ni employée dans l'enseignement et n'est utilisée que pour faciliter l'intelligence aux enfants. A quel point le français est apparenté au wallon, c'est, vous le savez, une question controversée parmi les linguistes. Jusque dans les derniers temps, on était porté à considérer le wallon comme un reste de l'ancienne langue celtique (ou gauloise), mais il paraît que maintenant on incline assez généralement vers l'opinion qu'il y a, entre le wallon et le français, l'affinité d'une langue plate avec une langue haute. Cependant, d'après les rapports que j'ai sous les yeux — qu'ils soient contestables ou non —, je dois constater que la différence entre ces deux langues est si grande que, dans tous les cas, celui qui parle le haut français ne comprend que tout-à-fait exceptionnellement le wallon, et qu'en revanche, l'intelligence du français rencontre chez les Wallons des difficultés extraordinaires. » Il allègue ensuite à l'appui de sa thèse que les tribunaux de la province rhénane ont enregistré des cas où « des témoins et des accusés qui ne parlaient que le wallon n'ont pu être compris des interprètes français », et que « dans les écoles wallonnes, le français est enseigné comme une langue étrangère ». Il termine en déclarant que, s'il y a « entre les deux langues une parenté, peut-être très éloignée,

leurs vocabulaires, tournures et constructions sont néanmoins, comme l'ont démontré à plusieurs reprises les linguistes, essentiellement différents ».

Pour être juste, nous ajouterons à cet étrange réquisitoire que certains de nos compatriotes, moins avisés que farceurs, ont souvent aidé les Allemands à se faire une idée exagérée des différences du français et du wallon, tandis qu'en Belgique, où l'on ne sait pas encore ce que c'est que d'être privé de l'enseignement du français, nombre de wallonisants, mus par une espèce de patriotisme de clocher, revendiquent pour notre langage populaire le nom et la qualité de langue indépendante, que les Flamands ne veulent pas lui reconnaître. (1)

Ce n'est pas sur le fondement d'une définition abstraite de la langue maternelle ni de la langue en général que nous pourrons faire la lumière sur le point en question, mais en nous plaçant d'emblée sur le terrain des faits et à un point de vue qui nous permette d'embrasser, dans un coup d'œil d'ensemble, tous les éléments qui peuvent nous éclairer. Ceux-ci sont au nombre de trois : l'histoire des rapports du wallon et du français, l'état actuel de ces rapports et le sentiment naturel du peuple à ce sujet.

Toutes les langues modernes, que nous connaissons, sont issues de langues mortes, tombées en décomposition, et ont d'abord existé sous la forme d'une multitude de dialectes, dont la physionomie présentait sous des traits particuliers un type familial dû à leur commune origine. Puis, pas suite de circonstances favorables : un auteur de génie comme le Dante, qui fît préyaloir le toscan dans l'italien, l'appui du pouvoir politique, dont a joui par exemple le castillan, ou enfin une supériorité native, comme celle du saxon qui s'est développé pendant que le souabe était la langue de la cour d'Allemagne et a fini par devenir la langue de la chancellerie impériale au xve siècle — par suite de quelqu'une ou de plusieurs de ces circonstances, dis-je, un dialecte particulier a été préféré par les écrivains et le haut monde et, reconnu pour « le bon langage », s'est répandu au dehors de sa province en s'enrichissant des dépouilles des autres dialectes, qui, négligés de plus en plus et subissant son influence, sont devenus ses patois. Partout où l'on voit un second

(1) [En ceci les Flamands ont partiellement raison. Il est évident que le wallon n'est pas une langue au sens « administratif » du mot. Mais c'en est une au point de vue littéraire. Je pense qu'il est assez naturel d'appeler « langue » tout dialecte, tout patois, qui a inspiré, comme le nôtre, des poètes, des chansonniers, des prosateurs, des auteurs dramateurs en nombre considérable, parmi lesquels se trouvent des artistes dont personne ne conteste la haute valeur et l'originalité. Mais le nom de « patois » ne m'offusque point. J'estime qu'un patois cultivé comme le nôtre fait grand honneur à la famille. — O. Colson.]

dialecte se développer au point d'être reconnu comme langue secondaire, c'est qu'il a des particularités très prononcées et que son domaine est moins accessible à l'influence du dialecte qui devient, sinon la langue générale, du moins la langue principale. Les patois, d'ailleurs, sont loin de n'être, comme beaucoup le pensent, que des formes corrompues de la langue générale; ils conservent tous un fond, et parfois un fond très important du dialecte qui n'a pas eu la chance de se développer jusqu'au bout d'après ses propres principes, mais il suffit qu'ils soient tombés sous la dépendance de la langue générale de la nation pour que celle-ci soit reconnue comme la langue maternelle de ceux qui les parlent.

C'est à ce titre d'abord que nous réclamons le français pour notre langue maternelle.

A l'origine, les langues d'oc et d'oïl se partagent les dialectes romans nés sur le sol de l'ancienne Gaule, et notre wallon est, au même titre que le picard, le normand ou le français, un dialecte de la langue d'oïl.

L'avénement de la dynastie des Capétiens (an 987) procure au dialecte de l'Ile-de-France l'avantage d'être la langue de la cour, et aussitôt il commence à envahir le territoire des autres dialectes et, s'appropriant de chacun ce qui lui allait, il finit par être la haute langue française.

Quoi qu'à l'abri de toute action politique de ce côté, la Wallonie n'a cependant pas su résister à cette invasion et, même dans la Principauté de Stavelot, aux extrêmes confins du territoire roman, le français a succédé, sans ombre de lutte ou de difficulté, au latin dans les affaires d'Etat, et au wallon dans la prédication et les pratiques religieuses ; à mesure que les gens ordinaires ont éprouvé le besoin d'écrire, c'est de cette langue qu'ils se sont servi. Tous nos anciens documents, quand ils ne sont pas en latin, sont en français, et même les croix en pierre, plantées en 1566 sur la Fagne pour indiquer le chemin de Limbourg à Sourbrodt portaient l'inscription : « Seigneur ! montres moy tes voyes et m'enseignes tes sentiers » ou « Bienheureux qui craint le Seigneur et marche dans ses sentiers » avec le texte latin et la version allemande.

Sur notre territoire, le français courant s'entremêlait de termes wallons. Dans la Constitution qu'Henry de Mérode donna au pays en 1459, nous trouvons les formes « wardons, le sons de la clok, le pexhon » ; dans un document de 1574 « waider, regon (seigle) » ; dans les actes d'un procès entre Sourbrodt et Robertville, qui dura de 1598 à 1607 « paturage et wedage » ; dans l'enquête sur un vol célèbre à Malmédy en 1775 « cuvlée, écorche molue, être bougé,

cuirs freches » et l'expression « habiter chez quelqu'un » pour « le fréquenter ». Et tous ces termes et d'autres pareils sont employés comme s'ils étaient français. Si cela avait continué, nous aurions maintenant comme langue écrite du pays un mélange organique du français et du wallon.

Mais l'usage du français s'affina. En 1627 les Sépulcrines de Huy fondèrent à Malmédy une école de filles pour la classe aisée, et les Bénédictins ouvrirent en 1640, une école latine pour les laïques, et toutes deux contribuèrent certainement à la réforme. S'établirent aussi des imprimeurs (Lambert Thonon avant 1715 et P. N. Gerlache vers 1777), et nous avons vu des octavos français sortis de leurs officines. Enfin la domination française fit le reste, et, à défaut de documents, nous avons dans le résultat final, que nous verrons à l'instant, une preuve évidente que le français s'est infiltré pendant ce temps en grande quantité dans le langage populaire.

Le ministre von Gossler dit que le wallon n'a jamais été un objet d'enseignement et qu'il ne fut jamais développé en langue littéraire ; c'est exact mais cela ne fait que corroborer la conclusion qui découle de notre exposé historique, à savoir, que le français n'est pas une langue étrangère dans le pays wallon ; car un peuple si nombreux, si avancé et si indépendant de la France politique que le peuple wallon, aurait certainement cultivé et développé son dialecte à l'époque où le besoin d'une autre langue que le latin se fit sentir, s'il n'avait trouvé dans le français sa haute langue naturelle, une langue littéraire si apparentée à son langage que celui-ci suffisait pour la comprendre.

Tout ce que le ministre a rapporté sur l'état actuel des rapports du français et du wallon, que sa politique avait intérêt à faire apparaître comme deux langues étrangères l'une à l'autre, est erroné ou sans portée.

Il a parlé de « linguistes » (?) d'après lesquels le wallon serait un reste de l'ancienne langue celtique et, s'il a abandonné leur opinion, il l'a fait si mollement que ses auditeurs ont dû croire à une extrême obscurité du problème. Rien de plus clair pourtant : nous n'avons, en dehors des quelques restes celtiques qui nous sont venus par l'intermédiaire du latin et du français, que le mot « baleou » qui se retrouve avec une signification différente dans le breton et pourrait bien être d'origine celtique ; cette théorie n'a donc jamais eu d'autre fondement que le nom de notre peuple et pourrait tout aussi bien s'appliquer aux Gallas de l'Afrique centrale, chez lesquels on retrouve aussi le caractère et l'esprit, et même certaines mœurs des anciens Gaulois, mais rien de leur langage !

Qu'en est-il de son autre assertion : « Les linguistes ont prouvé à différentes reprises que le vocabulaire, les tournures et les constructions sont essentiellement différents dans les deux langues » ?

Mettez « une partie de » à la place de l'article défini, alors ce sera juste ; mais, dans cette généralisation la proposition est fausse.

Sans compter les créations spontanées de la verve populaire et les bons vieux mots que le français a connus mais n'a pas su conserver, nous avons des vocables d'origine espagnole, flamande et surtout allemande, que le français moderne n'a point. Mais ces particularités qui captivent toute l'attention du linguiste sont peu de chose dès qu'on considère le langage populaire dans son ensemble, et il faut en dire autant de nos idiotismes qui ne sont souvent que des germanismes. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails, mais nous affirmons, en connaissance de cause, que notre vocabulaire usuel, par son vieux fonds de vocables, qui ne se distinguent le plus souvent que par une prononciation de terroir ; par ses termes abstraits, notamment tous les termes de religion, par les noms de la plupart des choses nouvelles et par une infinité d'autres importations, tantôt conservées pures, tantôt légèrement modifiées, est essentiellement le même que la partie correspondante du vocabulaire français, en sorte que les Wallons parlent souvent français sans le savoir, oui, considèrent même parfois comme idiotismes de leur dialecte des mots qui figurent au dictionnaire de l'Académie ou font partie du patois parisien. D'autre part, le grammairien liégeois Michiels déclare : « S'il n'y a pas parfaite identité entre la syntaxe wallonne et la syntaxe française, comme le dit M. Chavée (de Namur) dans son livre *Français et Wallon*, les différences sont très faibles ». Et, de plus, un certain instinct de la langue permet au Wallon de saisir dans le contexte du discours français le sens de termes et de tournures qui, présentés isolément, lui paraîtraient incompréhensibles.

L'originalité du wallon au regard de la langue française est certainement bien plus dans sa morphologie que dans sa syntaxe et ne s'étend guère qu'à un tiers des mots usuels. Telle est la vérité, qui apparaît du reste à priori, pour tous ceux qui ont seulement réfléchi avec sincérité aux origines et aux destinées historiques de ces deux parlers.

Après cela, nous pouvons faire justice sommaire des autres allégations que le ministre a faites sur la foi des rapports officiels.

Il est arrivé que des témoins et des accusés wallons n'ont pas été compris des interprètes français. Très possible ; mais c'est à voir de quel côté était la faute, et si elle ne venait pas de l'individualité

plutôt que du langage. Dans tous les cas, même chose est arrivée avec des gens qui parlaient leur patois allemand. Pendant le Kulturkampf un Westphalien fut envoyé comme juge à Neustadt en Silésie et trouva, un des premiers jours, un paysan de Schnellwalde à sa barre, avec lequel il se chamailla sans pouvoir l'entendre et se faire entendre de lui ; il fit donc appeler l'interprète polonais, qui constata que le paysan, ne connaissant pas le premier mot de cette langue, parlait parfaitement le patois allemand de son village.

« Dans les écoles wallonnes, a dit le ministre, le français s'enseigne comme une langue étrangère ». Jusqu'à l'ère de germanisation à outrance, on l'a enseigné ici comme en France, par des exercices d'épellation, de lecture et de grammaire française. Jamais un maître ne s'est avisé d'appliquer à cette étude la méthode des traductions, la seule connue alors et jusqu'à un certain point indispensable pour apprendre une nouvelle langue. Figurez-vous le maître qui dirait : « Traduisez en wallon : Le bon Dieu a créé le monde. Mon père est grand. Ma marraine est bonne. Les prés sont verts. Le train va arriver. Il vient de venir. »...

Le Wallon n'a besoin d'apprendre que la bonne expression pour ses idiotismes et pour le reste, le mieux qu'il puisse faire c'est de s'en tenir à la méthode française ; ce n'est pas, à proprement parler, la langue, mais l'usage de la langue qu'il doit apprendre. Cependant la pédagogie allemande, à la dévotion de la politique, a *réellement* trouvé le moyen d'enseigner le français aux Wallons comme une langue étrangère, c'est à dire, par l'intermédiaire de l'allemand, et nous en reparlerons tout à l'heure.

Enfin pour ce qui est des « difficultés extraordinaires » que les Français et les Wallons doivent trouver à se comprendre mutuellement, le Prince d'Arenberg a répondu, en s'appuyant sur son expérience, qu'il n'en était rien, et le journal *La Semaine* a déclaré le 30 mars 1889 : « Tous les vrais Wallons (il aurait pu ajouter, même les illettrés, qui n'ont jamais appris à lire) comprennent le français, et les Français, après quelques efforts, comprennent le wallon, sauf peut-être quelques expressions pittoresques et dont l'origine est douteuse. » C'est le cas de dire : *In testimonio duorum vel trium testium stat omme verbum* ; car nul témoignage autorisé ne viendra les contredire.

Mais le point capital, qui décide péremptoirement la question, et dont le ministre n'a pas soufflé mot, c'est le sentiment naturel que le peuple wallon a du rapport de son langage populaire avec la langue française.

Citons quelques faits patents qui le manifestent.

Pour notre peuple il va de soi qu'un Wallou comprend le français ; jamais vous n'entendrez dire d'un homme du pays qu'il « comprend, parle ou connaît le français », mais s'il y a lieu qu' « il parle le français comme un Français » : il a conscience de la séparation des deux peuples et de l'unité de leur langage, malgré deux modes différents de le parler.

Il cite à tout bout de champ des maximes françaises : Qui vivra, verra ; chacun à son tour, etc. ; jamais il n'ajoute un mot qui en indique l'origine ; il fait comme Molière : il prend son bien où il le trouve. Mais dès qu'il mentionne un mot ou une locution du langage allemand, alors même qu'il ne fait que les traduire, il ne manque jamais d'ajouter l'incidente stéréotypée « comme dit l'Allemand ».

Il dit ses prières depuis des siècles en français littéraire et n'en sait aucune en wallon.

Jamais il n'a demandé un sermon wallon et, s'il critique le prédicateur français, c'est ou bien parce que celui-ci ne parle pas distinctement, ou parce qu'il emploie des mots «qu'on n'a jamais entendus» ou parce qu'il « prêche trop haut » c'est-à-dire, des choses qui ne sont pas à la portée de son ouaille.

Quand, dans la vie familiale, on fait intervenir Saint-Nicolas, celui-ci demande toujours en français : « Sont-ils gentils les enfants » ? et on répond en wallon : « *Aye*, grand Saint ! » (1)

De même, dans notre vieux Noël *Chouk chouk*, la bergère dit :

Diè wâde, digne mère et lu k'pagnie !
C'est l's andjes qui nos ont avoyî,
Et nos estans bin âhes
Du trover l'èfant qu'anoncît ;
Vus plait-st-i quu dju l' bâhe ?

Et la Vierge, que nous appelons « Nosse Dame » montre qu'elle comprend le wallon; mais comme il convient à une Reine, elle répond en français :

(1) [Il en est de même dans tout le pays wallon. Non seulement, comme va le dire M. P., la Vierge Marie, dans les Noëls populaires, répond en français aux sincères hommages qu'expriment en wallon les bonnes femmes et les bergers, mais, dans les contes et légendes, c'est en français aussi qu'on fait parler les Princesses, les Fées, et en général les personnages de haute nature. Sans doute, il est assez naturel que le français seul paraisse pouvoir donner à leurs paroles la solennité nécessaire ; mais sur d'autres exemples, nous pouvons juger que le parler français est considéré comme un indice de supériorité et même de dignité. La femme du peuple, qui s'effusionne dans tel vieux Noël liégeois, s'excuse ingénuement de parler à Marie « en plat wallon ». Dans des contes merveilleux du pays de Gedinne (*Wallonia* II, 212; III, 154), la conteuse se croit obligée d'employer le langage aristocratique, non seulement dans les paroles du Roi et de ses Filles, mais pour nommer ses personnages, par exemple « le Grand Géant du *bwès* ». On multiplierait facilement ces exemples. — O. Colson.]

Oh ! oui, bergère, en l'adorant,
Baisez les pieds de cet enfant
Qui est né entr' les bêtes ;
Il est le Fils du Tout-Puissant ;
Honorez bien sa fête !

Il nous semble que ces exemples suffisent et au-delà pour démontrer que le sentiment aussi ancien que général, et partant naturel du peuple wallon est que son idiome et le haut français ne sont pas deux langues, mais seulement deux formes d'une même langue ou que le français est tout bonnement « le bon langage » du wallon :

« Il est donc bien certain, dirons-nous avec *la Semaine*, que la langue française est notre langue maternelle ».

*
* *

Après cette digression, qui n'est certainement pas un hors d'œuvre, puisqu'elle éclaire toute la situation, nous pouvons reprendre le fil de l'histoire.

La réorganisation de l'enseignement, dont le Conseil municipal parlait dans sa délibération du 10 novembre 1863, n'élargit que sobrement la place de l'allemand dans le plan des écoles primaires ; mais il fut, pour l'école supérieure, le commencement d'une transformation progressive qui l'amena en dix années à l'état d'une école purement allemande.

Dès son entrée en fonctions, en été 1862, le nouveau recteur, M. l'abbé Dunbier, se mit à manœuvrer dans cette direction, dont il ne prévoyait, sans doute, pas lui-même le terme final. Son but était de relever l'école, qui menaçait de crouler malgré le dévouement du professeur des langues classiques, M. Schroers, et du professeur subsidiaire, M. Gascou, de Nancy, habitué depuis 1853 à donner tous les cours qui manquaient de titulaires. Et pour cela il était indispensable de rapprocher le plan d'études de celui des hautes écoles allemandes, auxquelles ses élèves devaient passer. De son côté, le Conseil municipal, qui était loin d'un embarras de richesses, était soucieux d'obtenir des subsides du gouvernement et d'attirer des élèves étrangers. Oubliant de s'arrêter à temps dans la voie germanisatrice où il s'était engagé, il finit par sceller la déchéance complète de la langue française dans l'enseignement supérieur en convertissant, par décision du 8 avril 1873, l'école bourgeoise en progymnase, c'est-à-dire en école exclusivement préparatoire aux études classiques.

Pour comprendre l'importance de ce changement, il suffit de rapprocher le point de départ du point d'arrivée.

Le français était la langue véhiculaire de toutes les branches

d'enseignement à l'exception de l'allemand et des langues classiques dans les classes inférieures, et conservait cette prérogative pour plusieurs branches aussi dans les classes supérieures. Comme objet d'enseignement, il occupa jusque vers 1866, de fait, la première place, et le cours, qui en était donné par l'excellent professeur M. Gascou, comprenait : la grammaire et les exercices de grammaire de Noël et Chapsal, des exercices de dictée et de narration, le deuxième et le troisième cours de versions allemandes-françaises d'Ahn, le recueil de morceaux choisis de Noël et Delaplace, le traité de style et de poésie de Lefranc, et enfin un résumé dicté de l'histoire de la littérature française. Grâce à ce cours de français, M. Paul Villers, qui n'a terminé que ses humanités, a pu, en 1871, dignement succéder à son maître avec le titre de professeur dans sa ville natale, et un autre concitoyen, M. Joseph Lebierre, qui n'a vu ni gymnase (athénée) ni université, n'est pas seulement parvenu au poste d'Oberlehrer au lycée de Mulhouse, mais s'est encore distingué, comme poète, dans les lettres françaises ; car il est mieux connu en France que dans sa petite patrie. Tous les Wallons qui ont passé par cette ancienne école y ont acquis une connaissance approfondie de leur langue maternelle, et ceux d'entre eux qui ont fait plus tard en Allemagne des études universitaires de théologie, de philosophie ou de médecine, en apprécient unanimement la valeur.

Après que l'école fut astreinte au programme officiel des progymnases, le français cessa d'être la langue véhiculaire, même pour l'enseignement de cette langue, qui se trouva du même coup supprimée en sixième et réduite, dans les autres classes, à quelques leçons données encore par des nationaux allemands et d'aprés les manuels des écoles allemandes. Mais, déjà d'avance, on avait, par-ci par-là, confié un cours de français à des professeurs allemands, ce qui était certainement un avantage pour eux selon l'adage: *docendo discimus;* et, si nous ne nous trompons, ce fut M. Poggel (1864-1870), professeur des langues modernes (petit homme trapu avec barbe en collier, manie de porter ses lunettes à l'envers et accent westphalien trés prononcé), qui, le tout premier, mit le manuel de Ploetz entre les mains de jeunes Wallons pour leur apprendre leur langue maternelle.

L'emploi d'une langue étrangère, qu'on est en train de s'approprier, comme langue véhiculaire, a toujours l'inconvénient que l'élève peut plus facilement se tromper sur la signification des mots du maître sans que celui-ci s'en aperçoive aussitôt. Néanmoins, vu la nécessité de préparer les enfants pour les hautes écoles allemandes et l'utilité de bien connaître la langue du pays, nous aurions approuvé l'introduction de l'allemand comme langue véhiculaire dans toutes les classes de l'école bourgeoise à la condition qu'on se servît subsi-

diairement du français ; nous aurions même admis cette méthode sans difficulté pour l'instruction religieuse des enfants après leur première communion, car sa défectuosité pour la formation du cœur et de l'esprit nous paraît, dans ces conditions, suffisamment compensée par l'avantage qu'elle aurait procuré aux élèves de pouvoir, à l'occasion, prendre mieux part aux actes de culte et aux entretiens religieux de la population allemande.

Mais, ce qu'on a fait de l'enseignement du français, c'est le renversement complet de l'ordre naturel et le fait porte, comme tout ce qui viole les lois de la nature, son châtiment avec soi. On a pensé que la connaissance de l'allemand progresserait à mesure que celle du français disparaîtrait. Erreur déplorable ! La ligne droite n'est pas toujours le chemin le plus court, et surtout lorsqu'elle vous conduit à des rochers ou à des gouffres. Le soin qu'on accorde à la langue maternelle n'est nullement perdu pour les autres branches et consolide tout l'enseignement. Nous avons vu d'assez près les fruits de la nouvelle école pour affirmer sans témérité que les élèves wallons n'ont pas regagné dans l'allemand ce qu'ils ont perdu dans le français. On dit que les élèves de l'ancienne école se trouvaient souvent reculés en passant à un gymnase allemand. C'est vrai, leur certificat ne comptait pour rien et ils devaient passer un examen devant des professeurs qu'ils n'avaient jamais vus et qui avaient, pour ainsi dire, en suspicion les écoles privées, même les allemandes ; il arrivait ainsi facilement à ces élèves de perdre une année ; mais une fois admis dans une classe, nous les avons vus toujours marcher de front avec les meilleurs de leurs condisciples allemands et battre nombre de ceux-ci même en composition allemande. Au contraire, pour ne citer qu'un fait, il est arrivé à notre progymnase, quelques années après son érection, que tous les élèves d'une classe furent condamnés à la « doubler », ce qui fit pousser les hauts cris à la mère de celui qui avait été, toute l'année, le premier ! Le défaut radical du plan adopté serait encore plus désastreux si des parents intelligents ne s'ingéniaient à remédier à l'insuffisance de l'enseignement de la langue maternelle.

On aurait pu concilier *tous les intérêts* en maintenant le français au rang des branches principales. Qu'on ne l'ait pas fait, c'est une faute dont les conséquences se feront sentir tant qu'il y aura des Wallons à Malmédy. Mais dame Politique n'en fait jamais d'autres quand elle prend la place de la pédagogie.

Sur le terrain de l'enseignement primaire, un essai de germanisation radicale eut lieu dans une des plus petites écoles rurales de la Wallonie.

Vers Pâques 1866, la Régence d'Aix-la-Chapelle envoya à Gueuzaine, hameau de la paroisse de Weismes, l'instituteur diplômé Werner, qui ignorait le premier mot de la langue française. Homme de talent et excellent pédagogue, ce'ui-ci ne put qu'appuyer de ses observations les réclamations que sa nomination occasionna, et la Régence ne le maintint à ce poste qu'en lui accordant la faculté de se faire assister par un collégue wallon du voisinage, deux jours par semaine, jusqu'à ce qu'il fût au courant de la langue. Au bout de deux ans, il démissionnait pour entrer chez les Frères de la doctrine chrétienne, et la commission scolaire de l'endroit s'empressa de présenter deux candidats wallons, qui se préparaient, comme c'était alors la coutume, par des études privées, à l'examen d'instituteur. La Régence adressa, à ce sujet, des observations à l'inspecteur des écoles du cercle, M. le curé Liély, de Robertville, et la belle réponse de ce digne prêtre mérite d'être citée en substance :

Les raisons, dit-il, qui ont amené la Commission scolaire de Gueuzaine à proposer deux « instituteurs-aspirants » (candidats non diplômés) originaires du pays sont bien fondées, et je ne puis que les approuver entièrement. Je me permets d'ajouter que le curé de Weismes (Weidenhaupt, un Allemand) ne fait que son devoir en prenant cette affaire à cœur, car, ainsi qu'il le fait très justement observer, la nomination d'un instituteur allemand, qui ignorerait le français, paralyserait complètement l'enseignement religieux. D'abord, à l'école, la plupart des enfants ne sont pas capables, avant l'âge de 13 à 14 ans, de suivre avec intelligence l'explication du catéchisme en allemand, et, en second lieu, à l'église, le curé est obligé de prêcher régulièrement en français pour toute la paroisse, de sorte que les jeunes gens qui n'auraient appris que l'allemand seraient privés de toute instruction religieuse. Seul un curé oublieux de son devoir pourrait se désintéresser de pareils inconvénients.

Il paraît que la Régence se rendit à ces raisons, car bientôt aprés nous la voyons transférer l'instituteur wallon de Walk à Gueuzaine.

En 1872, une ordonnance du ministre Falk, datée du 28 août, donna le branle aux tendances germanisatrices dans le monde officiel, et nous croyons ne pas nous tromper en supposant qu'à la suite de ce rescrit, la Régence insista de nouveau sur la nécessité de renforcer l'enseignement de l'allemand dans les écoles wallonnes en général et provoqua par là une étude approfondie de la question de la part des instituteurs de la ville, qui finirent par rédiger le célébre mémoire de 1873.

Ce document élaboré par des maîtres wallons *et allemands*, reconnaît d'abord, dans sa partie générale, la langue française — qui est le trait d'union naturel entre le wallon et l'allemand — comme base rationnelle et indispensable de l'enseignement primaire en Wallonie.

Ensuite il expose, dans une partie spéciale pour toutes les branches d'enseignement et leurs différents degrés, un plan d'instruction élémentaire, dans lequel l'enseignement de l'allemand prend, en suivant les classes. une place de plus en plus grande et devient finalement langue véhiculaire pour plusieurs branches sans pourtant en venir jusqu'à supplanter totalement le français.

M. l'inspecteur Liély, à qui le Landrath von Broich communiqua ce mémoire, dont nous avons résumé le plan d'après le souvenir qui nous en reste d'une lecture faite en 1874, s'en montra enchanté :

En réponse à votre honorée du 11 courant, écrit-il en septembre 1873, j'ai l'honneur de vous dire que c'est avec un réel plaisir que j'ai pris connaissance de l'excellent travail de Messieurs les Instituteurs de Malmédy. La méthode qui s'y trouve développée pour les écoles primaires de la Wallonie répond, je pense, à tout ce qu'on peut exiger en tenant compte des difficultés locales. C'est la solution du problème ardu qui consiste à trouver, pour une école où deux langues sont enseignées simultanément, le moyen de pousser les enfants, sans surcharge de travail pour eux ou les instituteurs, tout aussi loin et dans le même espace de temps qu'on le fait dans les écoles où l'on n'a à s'occuper que d'une seule langue. Cette méthode est le résultat d'expériences bien utilisées, et je dois avouer que j'y trouve à peine quelque chose à critiquer ou à changer considérablement. Il suffira de quelques modifications pour l'adapter aux écoles rurales... Enfin je me permets d'exprimer le désir que ce mémoire soit discuté aux conférences des instituteurs, afin qu'une méthode aussi uniforme que possible soit introduite dans toutes les écoles wallonnes du cercle.

Le mémoire fut approuvé par la Régence, qui accorda même aux auteurs une gratification extraordinaire, et il devint la norme de l'enseignement primaire pour la Wallonie.

* * *

Dans la période décennale, que nous venons de parcourir, nous avons vu une tendance marquée à procurer à la langue allemande la prépondérance sur la langue du pays, mais les tentatives isolées de germanisation radicale avaient échoué, et il n'en était resté, abstraction faite du progymnase, qu'un progrès de l'allemand proportionné au développement normal des rapports de nationalité. Aussi, malgré les tracasseries mentionnées et l'impopularité du landrath, le patriotisme des Wallons n'avait pas faibli.

Nous ne parlerons pas de 1866, où Malmédy ignora les murmures et les échauffourées qui se produisirent dans plus d'une ville allemande, tandis qu'ici l'enthousiasme du bourgmestre Piette gagnait la population. On nous dira, ce qui est vrai, que, n'étant pas Allemands, nous ne sentions pas le côté fratricide de cette guerre entre Prussiens et Autrichiens. Mais lors de la guerre franco-allemande l'élan patriotique fut le même et c'est là une preuve irréfu-

table que la fidélité et l'attachement des Wallons à la grande patrie ne peut être compromise par leur langage et leur nationalité. Malgré la proximité de la frontière tous nos miliciens se retrouvèrent sous le drapeau ; pendant cette longue campagne pas un ne déserta, plusieurs moururent à l'ennemi, d'autres furent décorés et le beau langage de France, qu'ils parlaient à la perfection, comme le Prince d'Aremberg, qui les avait vus à l'œuvre, l'assura au ministre von Gossler, ne servit que leur patrie en leur facilitant le service de patrouilles et de fourriers.

On était donc bien en droit de se croire à l'abri de nouveaux tiraillements nationaux sur le sol natal.

Mais tandis que catholiques et protestants, et les Polonais et les Wallons aussi bien que les Allemands, versaient leur sang pour la commune patrie, Bismarck avait froidement annoncé au Prince héritier qu'après cette sanglante guerre il entreprendrait l'Eglise romaine (*Journal de Fréderic III* publié par le professeur GEFFKEN), et nos soldats étaient à peine rentrés dans leurs foyers, qu'une ère de persécution religieuse et nationale fut inaugurée.

Au lieu d'un temps de paisible évolution, la Wallonie vit s'ouvrir une période de germanisation à outrance.

(*A suivre.*)

NICOLAS PIETKIN,
curé de Sourbrodt (Malmédy).



Le Quartier Vieux-Liége à l'Exposition de 1905 (1)

Parmi les attractions que l'on annonce à l'Exposition de 1905, il n'en est pas qui puisse intéresser plus directement le grand public wallon, que la reconstitution d'un Quartier Vieux-Liége.

Déjà, en 1897, lorsqu'on se proposait, à l'occasion de la célébration du XII[e] centenaire de Saint-Lambert, de joindre des fêtes civiles aux fêtes religieuses, il fut question parmi un grand nombre d'attractions qui ne purent se réaliser, d'une reconstitution synthétique de notre architecture régionale. M. Paul Jaspar présenta un avant-projet, qui fut exposé à cette époque, et dont nos lecteurs ont vu une photographie (ci-dessus, t. X, p. 133, hors texte).

L'idée a été reprise pour notre Exposition nationale. Après le Vieil-Anvers, Bruxelles-Kermesse et le Vieux-Paris, vraiment un Vieux-Liége s'imposait.

La ville elle-même conserve peu de souvenirs architecturaux fort anciens, et cela s'explique par les pillages et les bombardements successifs qui la détruisirent pour ainsi dire de fond en comble. Il ne pouvait donc être question de réédifier un quartier déterminé de la ville de Liége à une époque antérieure. Le projet devait être plus vaste et éclectique, et comporter une étude de l'architecture mosane, sans les entraves de l'unité locale, ni de l'unité chronologique. On pouvait ainsi songer à réaliser une œuvre synthétique.

Le premier travail du Comité technique qui a précédé la constitution de la Société du Vieux-Liége a été un travail minutieux de documentation ; tout l'ancien pays de Liége a été parcouru et toutes les constructions intéressantes et typiques ont été relevées ou photographiées ainsi que leurs détails d'architecture. Plus de 1,500 clichés et de 200 planches d'un réel intérêt archéologique ont été retenus et ont permis la reconstruction exacte et fidèle des originaux.

C'est ainsi que le Comité technique a été amené à choisir dans chaque localité importante de l'ancien Pays de Liége, la construction dominante ou curieuse : la Violette et la porte d'Amercœur à Liége, le portail de l'Abbaye de Saint-Remy lez-Rochefort, celui de l'ancienne Abbaye de Stavelot, la porte de Trève à Bastogne, la Halle aux Blés de Durbuy, la maison Wiertz à Dinant, la sacristie

(1) Les dessins qui accompagnent cet article sont dus à l'excellent dessinateur liégeois George KOISTER, et les clichés nous ont été obligeamment prêtés par notre grand confrère bi-quotidien *La Meuse*.

de Léau, la chapelle romane de Saint-Nicolas en Glain ; et Huy, Tongres, Saint-Trond, Hasselt, Fauquemont, Herve, Spa, Malmédy, Laroche, Marche, ont fourni successivement des spécimens rares ou attirants.

Une maquette, très minutieusement faite, et comprenant un ensemble de 150 constructions diverses a été présentée au public et accueillie avec faveur.

Suivant ce projet, le Quartier sera entouré de murailles, et l'on y pénétrera par une entrée représentant la vieille porte massive d'Amercœur. Celle-ci une fois franchie, on se trouvera en présence de trois rues de caractères très différents.



La rue se trouvant en élévation sur le quai de la nouvelle Ourthe et que l'on pourrait qualifier « rue du Rempart », comprendra des habitations faubouriennes ; elle sera limitée du côté de l'eau par une suite de murailles dont les anciennes fortifications de Liége ont fourni les divers types. On y verra en outre l'originale silhouette de l'ancienne Tour-en-Bêche.

La rue centrale conduira directement à la Grand'place où s'élèveront les maisons les plus riches et les plus importantes de l'agglomération.

La troisième rue, d'allure agreste, verra s'échelonner des habitations rurales, entourées de pelouses et de vergers où les enfants pourront s'ébattre. A son extrémité s'ouvrira la seconde place, d'allure villageoise, tranchant nettement avec le caractère citadin de la première.

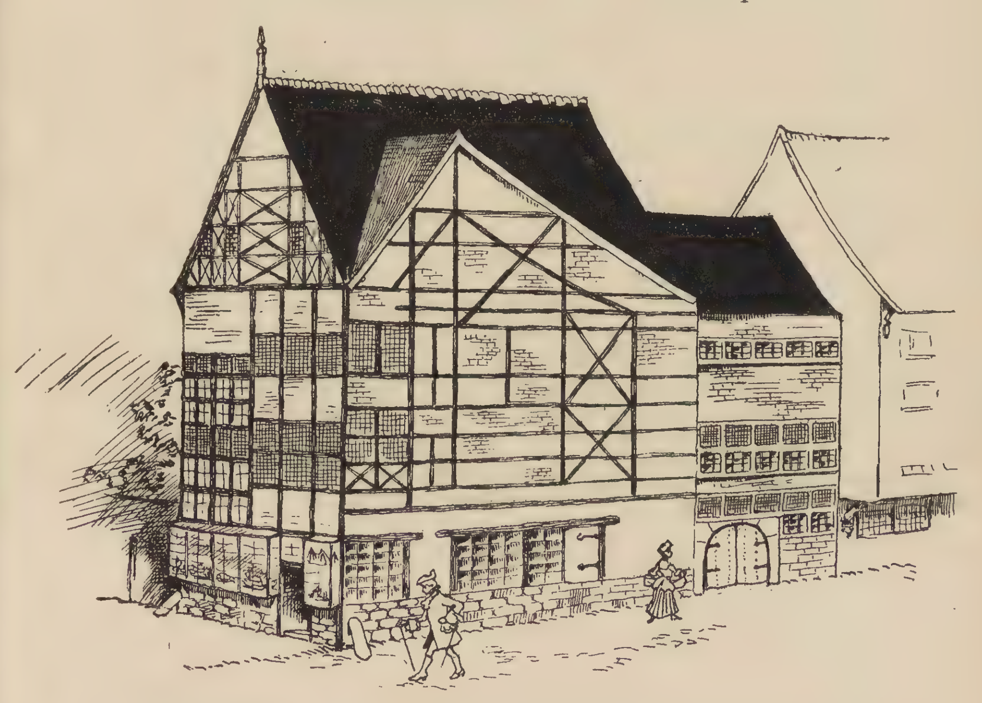


Et pour accentuer le pittoresque et l'archaïsme de cet ensemble, surgiront de-ci de-là le Perron, une statue, des fontaines, un bief de rivière actionnant un moulin. Dans différents endroits propices seront ménagés des dioramas reculant les horizons, donnant l'illusion de l'espace ou évoquant un site caractéristique.

Enfin, dominant l'ensemble de ses tours massives et de sa flèche dorée, l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert vient en quelque sorte centraliser les souvenirs et les traditions.

C'est le milieu du XVIIIe siècle qui a généralement fourni aux organisateurs les modèles de leurs constructions. C'est l'une des époques les plus intéressantes de la Principauté de Liége, celle où nous eûmes des Princes-Evêques autochtones, amis des arts et qui vit se développer spécialement le meuble, la verrerie, la faïence et la ferronnerie liégeoises.

Il nous paraît intéressant de donner l'énumération des habitations reconstituées sous la direction du Comité Technique.



Voici d'abord, pour les édifices existant encore : la Halle aux blés de Durbuy, des maisons de Verviers, Huy et de Visé, une habitation de l'avenue de l'Industrie, à Herve; la maison Batta, à Huy; une ferme de Laroche; *li rodje Mohone*, de la Neuville; l'Hôtel-de-Ville de Léau; l'Abbaye de Saint-Remy; la maison Demarteau, à Theux; la galerie intérieure et une aile du château de Vève; une maison à Ensival; la maison Wiertz, à Dinant; la maison Schoof, à Hasselt; l'Hôtel-de-Ville de Visé; une maison, à Yvoz-Ramet; la maison Charlier, à Theux; une maison, à Saint-Trond; la



Bouxtherie, à Theux; la sacristie de Léau; la Porte de Frêne, à Bastogne. Puis, à Liége : la Tour des Templiers, la maison d'Oultremont et de nombreuses habitations des rues Sainte-Marguerite, d'Amay, Saint-Etienne, de la Wache, Darchis, Haute-Sauvenière, Saint-Jean-Baptiste, de l'Epée, du Pont, Chéravoie, Tournant-Saint-Hubert, du Ponçay, Fond-St-Servais, des Foulons et boulevard d'Avroy.

En ce qui concerne les vieilles habitations aujourd'hui démolies, mais habilement reconstituées, citons : le Repos de chasse de Grivegnée, la Chapelle de Saint-Nicolas en Glain, l'hôtel de Lannoy, rue



Agimont; des maisons des rues Grande-Tour, Saint-Séverin, des Tanneurs et Tournant-Saint-Hubert à Liége; de la place du Marché, des coins de l'ancien Pont-d'Ile et de la rue des Dominicains, de la rue du Pont et de la rue de la Boucherie, la maison des brasseurs, boulevard d'Avroy; des rues des Vennes et du Pot-d'Or, à Liége; de la place des Béguinages, à Seraing; le Donjon des *Dôdôs*, à Ans; et la Tour-en-Bêche.

On a aussi voulu emprunter ou reconstituer quelques vieux monuments, tels le Perron Liégeois, la fontaine de Delcour, existant encore dans la cour de la maison Wodon, rue Féronstrée ; le Neptune de la maison Van Zuylen, dans la même rue ; le *Bassinia* de

Huy ; une statue de Notger ; un buste du légendaire Mathieu Laensberg ; un monument consacré à Gérard de Lamarck, etc.

Il est à noter que les documents dont le public a eu jusqu'ici connaissance ne concernent que le côté architectonique. Ceux de la décoration intérieure et extérieure devront être complétés par des études ultérieures. Comme Wallonia l'a fait remarquer précédemment, il paraît nécessaire que ces constructions ne soient point toutes en façade, que ce ne soit point des maisons mortes devant lesquelles on défile, mais des maisons où l'on entre, et où l'on retrouve une vie qui donne l'illusion de l'ancienne réalité. C'est à quoi s'attacheront, et s'attachent déjà les organisateurs.

Les souvenirs historiques et les réjouissances populaires abondent sur notre terre wallonne. Les cortèges, les réceptions de princes, les jeux populaires, les carrousels, les farandoles et crâmignons, les aubades et fêtes paroissiales, les chanteurs de complaintes, les cérémonies de métiers, les marchés de fruits et de fleurs, donneront à la rue le mouvement, l'animation et la vie. A l'intérieur des maisons concédées, s'établiront des théâtres wallons, des marionnettes, des guignols, des bateleurs ; des dioramas viendront aussi évoquer l'histoire et nous rappeler le meurtre de Laruelle, les 600 Franchimontois, la grande procession de Saint-Lambert, etc.

Partout, le personnel sera revêtu du costume de l'époque (1760-1780) et les soldats blancs autrichiens coudoieront dans une cohue bigarrée, les *canârîs* du prince Charles d'Oultremont, ainsi que gens de métiers, vitriers, cloutiers ou sabotiers, marchands d'oublis et de *bouquètes*, houilleurs et *botresses*, etc.

Tels sont les détails pittoresques que l'on donne actuellement sur ce projet intéressant, qui est en très bonne voie à en juger par l'activité des organisateurs. Dire qu'on le réalisera intégralement serait chose imprudente. L'avenir peut amener en cet ordre de choses des modifications de détail plus ou moins importantes, des améliorations, des simplifications peut-être. Mais les grandes lignes sont tracées et les intentions se marquent.

Il faut en tout cas féliciter les audacieux qui sont parvenus à imposer un projet aussi intéressant, et aussi séduisant.

Disons en terminant que l'emplacement concédé par la Société de l'Exposition pour le Quartier Vieux-Liége est situé entre le nouveau lit de l'Ourthe, la Meuse, la rue Garde-Dieu et le chemin de fer. L'entrée sera entre le nouveau pont de Fragnée et le nouveau pont de Fétinne. L'étendue du Vieux-Liége mesurera 31.500 mètres carrés de surface — c'est-à-dire autant que le Vieil-Anvers et Bruxelles-Kermesse réunis !

Pierre DELTAWE.



Chronique Wallonne

A propos de l'article de M. Pietkin.

Nous commençons dans le présent numéro la publication d'une œuvre historique, due à M. Nicolas Pietkin, et relative à la germanisation de la Wallonie prussienne, de 1815 à nos jours.

Dès les premières pages du fragment que nous publions aujourd'hui, nos lecteurs seront frappés du puissant intérêt qui se dégage de cette œuvre considérable. Ils remarqueront que les enseignements qui en découlent n'intéressent pas seulement les Wallons. L'auteur détaille, en effet, avec une minutie et une conscience rares, les péripéties cruelles et les conséquences déprimantes d'une oppression linguistique dont les exemples se reproduisent malheureusement ailleurs. Aussi peut-on prédire au savant travail de M. Pietkin un retentissement certain — et peut-être une utilité — au-delà de nos frontières, et dans des pays éloignés du nôtre par la langue et par les mœurs.

Nous ne pouvons omettre de dire que s'il nous est permis de la publier intégralement et sans la fragmenter à l'infini dans nos livraisons mensuelles, nous devons cette faveur à l'intervention pécuniaire de diverses personnes, dont l'attachement à Wallonia s'est ainsi manifesté de façon remarquable.

Bien qu'il ne soit point d'usage de faire valoir en cette revue l'intérêt des travaux qu'elle publie, nous ne résistons pas au plaisir d'attirer vivement l'attention sur une œuvre patriotique dans le sens le plus élevé et le plus complet du mot, due à un écrivain d'une érudition peu commune, qui s'est fait un nom dans la critique philosophique par une collaboration déjà ancienne et assidue à des publications allemandes de très haute importance.

Empreinte d'un objectivisme résolu, enrichie d'une documentation minutieuse et solide, l'œuvre savante de M. P. laisse deviner l'émotion contenue d'un cœur profondément sensible, inébranlablement attaché au peuple qu'il aime autant qu'il en est vénéré. Elle n'en reste pas moins exempte, en toutes ses parties, de cette passion agressive que l'on voit trop souvent percer dans les écrits suscités par les conflits de nationalités.

L'intérêt de cet ouvrage historique, qui est déjà, pour les

Wallons, dans un sujet qui les touche de si près, est encore augmenté et rehaussé par une vaste conception qui rattache des événements locaux et régionaux à l'histoire politique d'un grand empire.

A un point de vue plus général encore, on peut dire qu'il n'existe pas d'œuvre qui précise avec autant de science, de sagacité et de sagesse, la question toujours vivace des nationalités.

Nous sommes hautement honorés et vraiment heureux que l'édition de cette œuvre historique et patriotique ait été destinée et rendue possible à notre revue wallonne.

La Direction.

Bibliographie (1)

LES LIVRES :

Jules Dewert, **Histoire de la ville d'Ath**.— 1 vol. in-8° illustré de 215 p. — Renaix, Jules Leherte-Courtin, 1903. — Prix : 2 fr.

Encore une ville de Wallonie qui vient de trouver son historien. M. Dewert, professeur à l'Athénée d'Ath, a publié une histoire d'Ath, qu'il déclare — beaucoup trop modestement — n'être pas écrite pour des historiens de profession. Faite dans le but d'apprendre aux habitants à connaître leur ville, et de donner aux enfants le goût de l'histoire universelle par cette histoire particulière, l'étude de M. Dewert est très consciencieuse, très érudite, très complète. Des renseignements bibliographiques, quelques pages sur la préhistoire et les objets de l'époque néolithique surtout trouvés aux environs d'Ath, un aperçu très succinct et très détaillé à la fois des événements auxquels fut mêlée cette ville, forment la première partie du travail. Dans un livre II, M. Dewert s'occupe de l'organisation administrative et judiciaire, et il y introduit des notes curieuses sur les anciennes coutumes, les métiers, quelques vieux monuments, les compagnies d'arbalétriers et surtout d'arquebusiers, celles-ci datant de la fin du xive siècle. Le livre III est consacré à l'histoire des établissements religieux, paroisses, églises et couvents : il décrit longuement et scrupuleusement la belle église de St-Julien, établie en 1394, puis l'hôpital de la Madeleine où sont conservés plusieurs tableaux anciens, entre autres le portrait authentique de Philippe le Bon. Enfin dans un livre IV, M. Dewert aborde l'histoire des établissements d'instruction, surtout du Collège dont les bâtiments sont vieux de près de cinq cents ans, de la chambre de rhétorique, des sociétés, bibliothèques, imprimeries, et il termine par un chapitre très curieux et bien fait

(1) Nous avons l'honneur et le plaisir d'annoncer la collaboration régulière, notamment pour la bibliographie historique, de MM. D. Brouwers, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, à Liége; Armand Carlot, archiviste-paléographe, attaché aux Archives de l'Etat, à Namur; et Emile Fairon, D^{r} en philosophie et lettres, attaché aux Archives de l'Etat à Liége.

sur les fêtes, les mœurs des anciens athois, entre autre le fameux cortège de la ducace d'août.

Ajoutez à cela plus d'une vingtaine de gravures, entre autres un tableau de M. Hanneton (épisode de la guerre des Ronds), des portraits de Philippe le Bon, de P. Goudelin jurisconsulte d'Ath, une vue de l'intérieur du Collège, etc., et vous aurez un résumé bien imparfait de cette excellente monographie qui fait honneur à son auteur et à la ville d'Ath.

D. Brouwers.

James Van Drunen. **En Pays Wallon.**— Bruxelles, imp. Ve Monnom, 1903, in-8°, 271 pages.

Comme son titre l'indique, ce nouveau volume de l'auteur des *Heures africaines* mérite d'être signalé aux lecteurs de Wallonia. Il s'agit d'une série de croquis recueillis à Mettet et dans les environs, lors des études préparatoires à l'établissement d'un embranchement de la ligne de Tamines à la Meuse (l'auteur associe agréablement l'art de l'ingénieur au talent de l'écrivain). On connaît la manière de M. Van Drunen, qui lui fait une place à part dans les lettres belges : ces notations brèves, caractérisées par quelques traits vifs, rédigées en un style capricieux et imagé, avec des minuties japonaises, des âpretés d'aquafortiste et une certaine précision mathématique dans la description et l'inventaire des choses, qui sent son technicien. *En Wallonie* est encore une série de ces tableautins charmants, d'une philosophie riante, où une observation aiguë et un certain scepticisme se tamisent par de la bienveillance. Comme toujours chez l'auteur, une foule d'expressions caractéristiques : les cœurs « caleux » de quelques rustres, les anges « en robes de chambre » des calendriers neufs, les marmots usant « trois fois plus de chaussures qu'un facteur », les joues « au protoxyde d'azote » de tel luron , le lit aussi court « qu'une reconnaissance éternelle », le brimballement des lignes secondaires « qui semblent rincer les wagons avec les voyageurs », etc. Certains chapitres, comme l'*Heure grise* et le *Soir*, sont d'une intense poésie. Enfin, notons quelques rappels de folklore : la croix sur le pain, la tartine tombant sur la partie beurrée, le « petit jardin d'amour », les remèdes contre les clous, les verrues, l'allumette « commémorative » remplaçant le nœud dans le mouchoir, le « pépin-martin » (coccinelle), la St-Sylvestre, le carnaval, la Chandeleur, Pâques, la procession de Ste-Rolande, le 1er mai, des impressions curieuses sur le patois et le langage populaire...

Ernest Closson.

En Hesbaye (*Mœurs populaires de la Wallonie liégeoise*), nouvelle, par Arthur Colson. — Un vol. in-8° de 64 p. ; Jos. Wathelet, imprimeur, 4, place des Bons-Enfants, Liége. — Prix : 2 francs.

Après avoir, suivant la tradition, sacrifié à l'art des vers, M. Arthur Colson publiait, en 1900, une vivante et pittoresque nouvelle, *Grand-Papa*, qui nous révéla, chez ce jeune écrivain, d'heureux dons d'observation originale. Il a récemment offert au public un nouveau petit livre,

En Hesbaye, dont le titre et le sous-titre prouvent sa préoccupation d'évoquer filialement les séductions familières de la contrée où les siens ont vécu, où son humanité réceptive a pris conscience.

Bien qu'elle ne compte pas un grand nombre de pages, cette œuvrette suffit à classer son auteur parmi nos conteurs de terroir. Certes, pour mériter ce titre, M. Arthur Colson se doit de réaliser sans retard tels projets où s'attestera, nous aimons à le croire, l'épanouissement d'un talent plein de promesses. Mais les tomes les plus volumineux ne sont pas souvent les plus révélateurs. Pour mince qu'elle est, la plaquette éclose hier vaut par des qualités de fraîcheur, de sincérité, de saine et ingénue sensibilité juvénile qui la rendent particulièrement charmante et, pour tout dire, émouvante. Elle est toute parfumée des plus pures essences de notre race.

Le ruban léger d'une idylle printanière permet à l'auteur de grouper en une façon de gerbe emperlée de rosée une série d'épisodes au choix desquels s'accuse son culte fervent de la tradition. En leur milieu champêtre et ouvrier, dont les aspects jumeaux nous restituent l'atmosphère spéciale aux villages suburbains qu'habitent des armuriers travaillant à domicile, nos deux simples et candides héros, Lambert et Fifine, recréent la légende éternelle. M. Arthur Colson ne s'est pas mis en peine de détailler leur psychologie : avec un tact très sûr, il nous intéresse à eux par le relief sentimental qu'il donne à ce qu'ils ont de primitif et de général, d'essentiel au sens moralement ethnique, si j'ose ainsi dire. Sans doute il est en tous lieux de chastes enfants qui s'aiment, mais ceux-ci nous captivent parce que leur amour est selon la nuance wallonne. Au surplus, tels, vaillants et fidèles avec simplicité, joyeux et résolus devant la vie, ils incarnent ce qu'il y a de meilleur dans notre peuple. Ils sont le couple honnête et sain dont naîtront les réserves de l'avenir.

Ce sujet, que d'autres n'eussent pu sauver de la banalité, ou qu'ils eussent dénaturé sous les déplaisants atours du pittoresque extérieur, l'auteur, par sa sincérité même, par sa ferveur visionnaire, çà et là teintée d'ironie discrète et bénévole, a su le rendre continuellement attachant, et lui conférer à l'occasion une singulière profondeur. Pour avoir été traité à toutes les époques et dans tous les pays, il n'en est pas moins, sous sa plume, riche d'émotions renouvelées. Ajoutons s'il faut par une comparaison souligner notre impression, que ses petits amoureux s'apparentent, en vérité, aux amants dont l'âme tendre et loyale chante, avec une pureté pour nous si pathétique, dans les vers de l'ancêtre Defrecheux.

M. Arthur Colson a fait coïncider la plupart des stades de son minuscule roman avec la célébration d'une fête consacrée ou d'une tradition. Son récit y gagne une saveur d'autant plus intime et chaleureuse. Au réveillon succèdent les ripailles de l'Epiphanie, puis vient, pour la « paquette » Mimie, la solennité de la première communion. La plantation du « mai » prouve à Fifine que son ami n'a d'yeux que pour elle, encore qu'elle ait eu naguère quelque raison de le croire versatile. L'été venu, c'est la fête au village voisin, et, bientôt après, par une après midi de soleil, le tumultueux défilé du « bran ». Le classique festival clôt les réjouissances

du plein air ; avec l'arrière-saison, les fiancés surveillent la construction du logis où leur double vie va s'abriter. Et le livre se ferme sur la vision du jeune couple penché sur un berceau.

La fraîcheur du printemps, la santé du matin imprègnent ces petites pages. Elles sont délicieusement pénétrantes sans que rien n'y sollicite brutalement l'émotion. La constante évocation du passé projette sur elles une ombre nostalgique, cependant qu'y sourit radieusement la nature sans cesse renaissante et qui s'épanouit sur le plateau hesbignon avec une spéciale opulence. Nous relirons ce livre pour y retrouver le plaisir cordial qu'il nous a donné.

Et maintenant, aurons nous le courage de faire grief à l'écrivain de quelques négligences de style, de certaines réminiscences aussi, et de le chicaner à propos de l'abus, d'ailleurs prémédité, des wallonismes ? A vouloir cette œuvrette littérairement exempte de scories, ne risquerait-on pas de lui enlever de son parfum ? Celui qui a raison, s'il faut en croire un précepte moderne, c'est celui qui réussit. Dans l'occurrence, nous devons à M. Arthur Colson une trop vive joie pour pouvoir sans ingratitude lui donner tort.

Charles Delchevalerie.

Ouvrages reçus. — George Doncieux, *Le Romancéro populaire de la France.* Un vol. in-8° de 522 p. (Paris, Bouillon. Prix : 15 fr.) — Maurice des Ombiaux, *Mihien d'Avène*, roman. Un vol. petit in-8° de 260 p. (Paris, Juven. Prix : fr. 3-50.) — Paul André, *le Prestige*, roman. Un vol. petit in-8° de 379 p. (Bruxelles, édition de « La Libre Critique ». Prix : fr. 3-50). — Désiré Horrent, *Ecrivains belges d'aujourd'hui* 1re série [Lemonnier, Maeterlinck, Rodenbach, Verhaeren, Eekhoud, Giraud, Gilkin, Gille, Severin, Demolder]. 1 vol. in-8° de 121 p. (Brux. Lacomblez, Prix : 2 fr.), — A. Delangre, *A l'ombre des cinq clochers*, 1 vol. in-12 de 195 p. Couvert. ill. (Tournai, Vasseur-Delmée. Prix : 3 fr.) — Rénée Vivien, *Une femme m'apparut...* roman. Ill. Un vol. in-12 de 270 p. (Paris, Lemerre. Prix : fr. 3-50).

BULLETINS ET ANNALES :

Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. — Annales t. VII, 1903.

H. Schuermans : *Abbaye de Villers. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon.* M. S. prouve 1° que l'on s'obstine à tort à fouiller le sol des anciennes chapelles de l'abbaye de Villers pour retrouver les reliques de la vierge de Cornillon ; 2° que d'après les règles canoniques, la promotrice de la Fête-Dieu a droit à la canonisation immédiate. M. S. établit d'abord qu'il y eut trois translations successives des reliques : la première dès l'arrivée des dépouilles mortelles de Julienne à l'abbaye, le 7 avril 1258, la seconde le 14 avril 1269, la troisième le 17 janvier 1599 après que la pacification complète du pays eut permis d'étaler de nouveau au grand jour les reliques du culte catholique soigneusement enterrées depuis les excès des iconoclastes. Les ossements de la Sainte furent alors placés dans

un superbe mausolée en marbre noir et confondus avec les restes de dix autres saints de l'abbaye. On doit donc abandonner l'espoir d'identifier d'une façon formelle les reliques de la sainte liégeoise.

Le culte de la promotrice de la Fête-Dieu n'étant que facultatif, les prélats belges et la reine Marie-Henriette adressèrent en 1868 une requête au pape à l'effet d'étendre ce culte à tout l'univers catholique. Cette demande fut repoussée parce qu'il ne put être prouvé que le culte envers Julienne de Cornillon était immémorial comme le prétendaient les évêques belges. Mais il y avait un autre cas qui imposait la canonisation et que n'avaient pu invoquer les avocats de la sainte : c'est que son culte fut consacré le 3 novembre 1599 par une bulle pontificale. Une copie de ce document a été retrouvée dans la chronique de l'abbaye de Villers où elle avait échappé jusqu'ici à l'attention des érudits. On peut donc à présent rouvrir avec un succès certain, l'instance pour la canonisation de la B. Julienne.

Hanon de Louvet : *Croix triomphale à Walhain.* — Ed. de Prelle de la Nieppe : *Quelques inscriptions du Brabant wallon.* — J. Buisseret : *Note sur les premières donations faites aux hospices de Nivelles.* — Ch. van Genechten : *Fragment généalogique de la famille de Pierpont.* — Ed. de Prelle de la Nieppe. *Inventaire de l'armurerie de Guillaume III, comte de Hainaut en 1358.* Une interprétation des anciens noms donnés aux différentes parties des armures suit ce curieux document.

H. Schuermans : *L'abbaye de Villers en 1749.* Compte rendu d'une visitation faite à l'abbaye par dom Guyton où l'on remarque d'intéressants détails sur les cérémonies et coutumes des religieux.

Ed. de Prelle de la Nieppe : *Notes sur les costumes chevaleresques et les armes offensives des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.* En se servant surtout des sceaux et des pierres et lames tumulaires conservées au musée de la porte de Hal à Bruxelles, l'érudit conservateur du musée royal d'armures a reconstitué l'histoire des différentes armes offensives ou défensives en usage à la fin du moyen-âge. Ce travail est illustré de nombreuses et élégantes gravures.

G. Willame : *Notes sur les serments nivellois.* M. Willame s'est attaché à faire l'histoire la plus complète et basée sur des documents originaux et autant que possible inédits des trois serments nivellois : celui des arbalétriers, celui des archers et celui des canonniers. L'infatigable chercheur n'a laissé échapper aucun détail et sa monographie restera, quoi qu'en dise son auteur, l'histoire définitive des trois confréries nivelloises. M. Willame nous expose d'abord l'origine et les statuts des serments : le premier document concernant les arbalétriers remonte à 1422 ; les archers existaient certainement avant 1442. La confrérie des canonniers fut fondée en 1453. Puis il nous parle des patrons des serments, du nombre des compagnons, des droits et des formalités d'entrée ou de sortie, des rois, des colliers qui décoraient le vainqueur du grand concours de tir annuel, des officiers des serments depuis les connétables, maîtres, capitaines et alfers ou porte-drapeaux jusqu'aux fous, tambours et valets. Puis vient la descrip-

tion des locaux successivement occupés par les serments, l'énumération des services et des devoirs que les trois confréries devaient à la ville en cas de guerre ou de troubles intérieurs.

Le travail se termine par la description des cérémonies et des réceptions des serments, parmi lesquelles il faut mentionner spécialement la grande fête du tir de l'oiseau, et par quelques mots sur la décadence des serments et leur transformation en sociétés civiles. *E. F.*

Académie royale de Belgique. — *Bulletin*, classe des Lettres, etc., n° 11, 1903.

Dans une *Note sur le nom de Lambert Patras*, qui complète son précédent mémoire sur Renier de Huy et Lambert Patras (v. ci-dessus, IX, 284), M. God. Kurth étudie la manière dont a pu être forgé le nom de Lambert Patras. Jean d'Outremeuse, dit-il, a voulu donner au fondeur, à qui il attribuait le chef-d'œuvre de Liége, un vrai nom de fondeur, et il a fait choix de celui de Guillaume Poitras, qui vivait de son temps et qui a fondu en 1396 la célèbre bancloche de Toul. Le chroniqueur se serait contenté de démarquer ce nom et de le faire précéder du prénom bien liégeois de Lambert. L'auteur insiste par ce fait sur son opinion que Jean d'Outremeuse «invente parallèlement à la réalité». *O. C.*

Faits divers.

BRUXELLES. — Il y a quatre ans, à Paris, soldant l'addition d'un modeste déjeûner, j'exhibai quelques pièces de nickel. Un monsieur, à côté de moi, tomba en arrêt devant la jolie monnaie blanche et me pria de lui céder quelques-unes de mes pièces, ce que je fis volontiers. On causa. C'était un Bordelais, homme fort aimable, venu à Paris avec sa femme pour visiter l'Exposition. Cependant, une inquiétude les agitait, on m'observait avec une sorte de suspicion ; enfin, une question trop longtemps contenue jaillit irrésistiblement :

— Mais, Monsieur, on parle donc français en Belgique ?!

Je me suis rappelé cette aventure en lisant dans *le Guide musical* (3 avril) ce début d'un article de M. Hébert : *L'Ecole française de musique contemporaine; Notes prises à une conférence faite par M. Laloy, à la « Libre-Esthétique », à Bruxelles :* « L'on devrait dire : Ecole franco- » FLAMANDE (*sic*). De fait, celui qui en fut le chef, César Franck, ÉTAIT UN » BELGE... »

Cette judicieuse remarque mérite qu'on s'y arrête. Sans vouloir pour cela nous associer aux protestations soulevées, à propos de l'Exposition rétrospective de la Peinture impressionniste, par l'ostracisme pratiqué à l'égard des peintres belges, il est permis de faire remarquer que le même esprit s'est manifesté, à la Libre-Esthétique, au point de vue littéraire et musical : Ce sont invariablement les œuvres de la jeune école française qui fournirent les programmes des auditions musicales ; quant aux conférenciers, tous sans exception étaient français, et c'est ainsi que M. Laloy fut

appelé à retracer la genèse du mouvement musical français parallèle à l'impressionnisme pictural et dans lequel notre Wallonie remplit le rôle fécond et glorieux que l'on sait.

Le début de cette exégèse m'a paru digne d'être signalé. Il fallait certainement faire venir quelqu'un de loin pour nous communiquer, sur l'origine de la jeune école française en général et sur la personnalité de César Franck en particulier, des vues aussi neuves. *Ernest Closson.*

— Une jeune revue littéraire de Bruxelles, *Le Thyrse*, a pris l'initiative de l'érection à Bruxelles d'un monument à la mémoire de Max Waller, le fondateur et le directeur de la revue *La Jeune Belgique*. Une campagne de conférences s'est poursuivie, en vue de rappeler au public d'aujourd'hui l'excellence de l'œuvre entreprise par ce jeune homme enthousiaste et désintéressé qui sut par la seule force de sa foi artistique grouper, pour une œuvre laborieuse et féconde, tant d'artistes arrivés aujourd'hui à la notoriété. L'influence de la *Jeune Belgique* n'a été oubliée ou méconnue par aucun de ceux qui ont participé ou simplement assisté aux efforts de Max Waller. Elle est également appréciée de l'élite actuelle, et l'on en a pu juger par le succès remporté à Liége par MM. Jules Destrée et Henry Maubel et à Namur par M. Paul André dans leurs substantielles et pénétrantes causeries sur « Max Waller et la Jeune Belgique ».

Max Waller mourut prématurément, sans avoir donné dans son œuvre littéraire personnelle tout ce qu'on pouvait légitimement attendre d'un talent déjà remarquable. Mais Waller n'eût-il été que le directeur de la *Jeune Belgique* que déjà il mériterait absolument l'hommage que veut faire à son nom la nouvelle génération, sur l'initiative des jeunes écrivains du *Thyrse*.

Max Waller (Maurice Warlomont) était né d'un père wallon du pays de Liége, et d'une mère wallonne du Nord de la France.

PARIS. — Le 19 mars a eu lieu, au Trocadéro, une matinée de gala au profit du monument Carpeaux. Concert splendide, chaudement applaudi. La musique municipale de Valenciennes prêtait son concours à cette fête, à laquelle participaient aussi notre concitoyenne Mlle Flahaut, les sœurs Mante, de l'Opéra, le maître Guilmant, et bon nombre d'autres artistes en renom. L'hommage à Carpeaux, dû au poète Ch. Droulers, a été dit par Mounet-Sully, avec son autorité et sa puissance d'émotion particulières. Notre excellent confrère *La Revue septentrionale*, de Paris (39, rue de Vaugirard), publie dans son n° du 5 avril le beau poème de M. Droulers.

On sait que Carpeaux, le grand statutaire français, était originaire du Hainaut, des environs de Lobbes.



LITTÉRATEURS FRANÇAIS DE WALLONIE [1]

Fernand SÉVERIN

Fernand Séverin est né en 1867 à Grand-Manil, près de Gembloux, dans une région où la Hesbaye commence à se dépouiller de sa grandiose austérité pour revêtir le charme pittoresque de la campagne brabançonne. Ses premières poésies ont paru vers 1886. L'auteur s'y révélait comme un poète de la lignée des Musset et des Lamartine. Mais, s'il continuait ceux-ci, il ne les imitait pas. Il n'imitait personne. Il fut lui-même dès le premier jour. D'emblée, il s'affirma comme une individualité qui a quelque chose à dire et une façon personnelle de s'exprimer. Ayant débuté à une époque où les parnassiens et les symbolistes se querellaient beaucoup au sujet de la forme et du but de la poésie, il a la chance de se voir accepter par les uns et par les autres. Il est chez lui parmi les parnassiens de la *Jeune Belgique* comme il est à sa place au milieu des symbolistes de la *Wallonie*. C'est que, si Séverin restait fidèlement attaché au vers classique et continuait de s'inspirer aux vieilles sources, quelque chose de nouveau apparaissait cependant dans sa poésie. C'était un romantique qui ne brandissait pas ses phrases, un élégiaque qui ignorait les lamentations tapageuses. Si sa poésie, comme celle de tous les élégiaques, était une fenêtre ouverte sur son cœur, cette fenêtre, habilement voilée, ne laissait passer qu'une lumière discrète. On entre dans la vie d'un Lamartine, et surtout d'un Musset, comme dans un lieu public. Celle de Séverin est fermée comme un sanctuaire. On y parle bas et tout ce qui s'y dit est solennel. On sent tout de suite qu'on a affaire à une âme d'élite, à un être dont la sensibilité est trop raffinée et l'esprit trop fier pour confier ses sentiments au premier venu.

(1) Sous cette rubrique, des collaborateurs spécialement compétents présenteront à nos lecteurs les écrivains de langue française qui honorent le nom wallon dans la littérature. Les plus prochains articles de cette série seront consacrés à M. Hubert Krains et à M. Maurice des Ombiaux.

Parmi les choses qui ont le plus affecté Octave Pirmez, cet autre romantique wallon avec lequel Fernand Séverin a un air de famille très prononcé, figurent en première ligne son isolement intellectuel et l'incompréhension de son milieu. Je ne sais pas quelle fut la jeunesse de Séverin ; je n'ai jamais eu la curiosité — ou l'indiscrétion — de le lui demander. Mais je ne crois pas me tromper fortement en me représentant, dans un petit village wallon, un enfant, puis un adolescent qui a le malheur de ne pas sentir comme tout le monde. Des paroles très ordinaires et très naturelles pour ceux qui les prononcent, le blessent ; personne n'est à même de partager ni de comprendre ses rêves ; son cœur, privé de tout moyen d'expansion, se replie sur lui-même, se gonfle et s'endolorit. Comme Pirmez, Séverin est condamné à promener ses pensées par les champs et par les bois. Il confie à la nature ce qu'il n'ose dire aux hommes. Insensiblement, entre lui et la nature, il s'établit un lien étroit, une affection si profonde, qu'elle revêt par moments le caractère d'une grande passion :



Mon cœur est éperdu des étangs et des bois...

Ce vers, qui figure en tête des *Poèmes ingénus*, n'a certainement pas été placé là par hasard. Il faut y voir l'hommage d'un solitaire à ce qui, à cette époque, était son seul bonheur et son unique consolation. La nature, en effet, ne se contentait pas de l'écouter ; elle lui donnait encore des conseils et lui restituait ses propres impressions après en avoir multiplié l'intensité et la douceur :

Je suscite les fleurs pour que tu les effeuilles ;
Retrouve en leur baiser ton baiser d'autrefois,
Et ceins un front fiévreux de la fraîcheur des feuilles.

C'est un plaisir divin de regarder la nature à travers les vers de Séverin et de l'entendre parler par sa voix. Le charme fuyant de

certains paysages, la mélancolie de certaines heures du jour, la beauté mystérieuse des nuits sont toujours rendus en termes expressifs, mesurés et avec une justesse et une harmonie étonnantes. Il comprend mieux que personne tout ce qui est privé de langage; et je doute qu'on puisse traduire par la plume le chant du rossignol avec plus de simplicité et d'exactitude qu'il l'a fait dans ces vers :

Chante!... Ton chant, dans l'ombre, ô frère ailé, m'est cher :
Quand il vient jusqu'à moi, si discret et si fier,
A travers la douceur de l'ombre et du printemps,
Il me semble que c'est mon âme que j'entends !
O souvenir qui trouble et charme ! Autour de lui,
Là-bas, on sent vibrer, plus sonore, la nuit,
Et le silence même a l'air d'être attentif.

. . . .

Le bocage, que baigne une clarté d'argent,
Ecoute le poème incompris de ton cœur :
D'abord, c'est le désir, son trouble et sa langueur ;
L'odeur du renouveau sort du bois enchanté,
Et tu te sens mourir dans sa suavité...
Tout s'apaise : le doux musicien s'est tu.
Mais bientôt tu reprends ton hymne interrompu :
Un cri monte ! un seul cri, prolongé, palpitant,
Tel que notre pauvre âme en jette par instant.

Pour pénétrer la nature avec cette délicatesse et cette acuité, il faut être doué d'une âme très sensible et très aimante. Séverin, en réalité, n'est que cela, du moins au début de sa carrière; ce n'est qu'une âme qui cherche passionnément le bonheur dans l'amour. Mais, comme c'est une âme très élevée, l'amour, tel qu'il le conçoit, échappe à toutes les vulgarités terrestres. C'est un mirage sublime qui apparaît dans la brume des horizons, dans les prairies en fleurs, dans le clair-obscur des halliers. C'est Euryanthe, c'est Iseult, c'est l'amour doré de la légende. Et lorsqu'il fait parler la nature avec une éloquence si subtile et si ravissante, il ne fait que lui prêter les frémissements et les langueurs dont son cœur est plein. La nature se borne à répéter ce qu'il lui confie. A la vérité, elle le répète trop fidèlement. Elle a la docilité de l'écho et la même impuissance. Elle le grise, mais elle ne l'apaise point. De là un trouble, une inquiétude qui se manifeste peu à peu dans les vers du poète. Sous le calme de la surface, on distingue de sourds grondements. Un mouvement de houle, lent et doux, indique que l'âme est agitée jusque dans ses profondeurs :

O navrante douceur des choses éphémères !
Clair jardin du bonheur, qui fleurit une fois !
A peine a-t-on cueilli les lys de tes parterres,
Que la fragile fleur s'effeuille sous les doigts !

Il y a plus que de la mélancolie dans cette constatation que la nature ne s'intéresse à nous qu'en apparence. On sent que, pour le poète, c'est une grande déception. Il croyait avoir posé la main sur un appui sûr et voilà qu'il n'aperçoit plus que le vide autour de lui ! L'amour tel qu'il se l'imaginait n'existe pas et la nature n'a que la voix trompeuse d'une sirène ! Ce fut une minute grave dans la vie du poète que celle où il acquit cette certitude. Il passa alors par une crise morale, qui devait exercer une action décisive sur l'orientation de son art.

Quand Fernand Séverin avait publié ses premiers vers, il avait quitté son village natal. Il habitait Bruxelles. Il étudiait. Il était en contact avec les écrivains belges, englobé dans le mouvement littéraire de cette époque. Si son tempérament de poète était formé d'un cristal trop pur pour être entamé par des influences quelconques, son esprit ne paraît pas avoir opposé la même résistance. L'incrédulité et le pessimisme dominaient à ce moment. Schopenhauer étendait ses deux grandes ailes noires sur toute la littérature française. Séverin subit, lui aussi, son influence. Lorsqu'il eut constaté l'inanité de ses rêves d'amour et tout ce qu'il y a de faible et d'aléatoire dans l'aide qu'il avait espérée de la nature, il se plaignit de sa déception comme un pur pessimiste. Il envia « les êtres qui n'ont point d'âme » et poussa ce douloureux cri de désespérance :

Ne pas penser ! Ne pas vouloir ! Ah ! ne pas vivre !

On sait comment a pris fin l'influence du pessimisme, ou, du moins, comment celui-ci a perdu son caractère de généralité. Une partie de ceux qui en étaient atteints a remonté le courant. Elle a voulu vivre quand même. Elle s'est mise à exalter l'existence, qu'elle avait considérée jusque-là comme un don funeste, et elle a adopté pour maître et pour directeur de conscience le dur Nietzsche. L'autre partie — dans laquelle il faut ranger Bourget et Huysmans — s'est tournée vers la religion. Séverin appartient à celle-ci. Ayant sans doute trouvé que la philosophie basée sur la science n'aboutit qu'à des conclusions incertaines, il en a déduit que ce que l'esprit, avec toute sa lumière, peut apprendre sur les choses essentielles de la vie, ne vaut pas ce que le cœur peut en discerner avec son instinct et il s'est laissé tomber du côté où son cœur le tirait : dans la résignation chrétienne. Le poète panthéiste s'est mué en poète chrétien. Il s'est donné à la religion comme il s'était donné à la nature, avec toute la sincérité d'une âme droite, occupée de vues sérieuses, et son art a dérivé du côté de l'humilité et de la soumission :

Il suffit de t'aimer pour aimer toute chose...
Longtemps l'orgueil amer et le dédain morose,
Le deuil morne alternant avec le lâche ennui,
Ont hanté tour à tour ce cœur épris de lui.
Ta parole angélique a dompté l'indocile,
Qui, soumis sans révolte à cet humble évangile,
S'étonne de trouver dans les maux d'ici-bas,
Une félicité qu'il ne connaissait pas...

Les *Matins angéliques*, qui forment la troisième partie des *Poèmes ingénus*, et d'où j'extrais ces vers, contiennent quelques purs chefs-d'œuvre de poésie religieuse. L'apaisement est venu pour le poète. Ce qu'il y avait de payen, ou tout au moins de profane, dans ses premiers vers d'amour ne reparaît plus. Le cœur bat d'un mouvement plus régulier et plus joyeux. Ce n'est plus un Hamlet qui se lamente, mais un Fra Angelico, qui, l'âme ravie et la main sûre, exécute d'exquis tableaux dont la contemplation procure une jouissance élevée qui est comme un avant-goût de la béatitude céleste.

Les *Poèmes ingénus* embrassent treize années, qui vont de 1887 à 1899. C'est en quelque sorte le journal intime de la jeunesse du poète. C'est la confession d'un cœur ingénu associé à un esprit grave. Séverin y raconte ses luttes, ses doutes, ses élans, ses craintes, puis l'entrée dans le port sur une eau calme, dans la lumière caressante et la paix suave d'un matin printanier.

Son récent ouvrage *La Solitude heureuse* peut, de son côté, être considéré comme le journal des premières années de son âge mur. Le titre, déjà, est significatif. Il évoque des idées de sérénité, de paix et de renoncement. Il est fier et noble. Il annonce quelqu'un qui a expérimenté la vie et qui doit être revenu de beaucoup de choses. Séverin se montre en effet ici sous un aspect nouveau, et tel, d'ailleurs, que le faisait pressentir les *Matins angéliques*. La crise est finie, l'orage est passé. Le poète se connait mieux et il connait mieux le monde. Ses grandes inquiétudes sont tombées et il ne songe plus à demander au monde des choses impossibles. Son cœur se contient. Il se regarde vivre sans amertume et proméne autour de lui des regards plus calmes. Il jouit de l'heure qui passe sans arrière-pensée. Sa mélancolie naturelle se teinte d'un rayon de joie. Ses regrets eux-mêmes s'auréolent d'une douceur exquise. Ecoutez ces vers, consacrés *A un Palais abandonné :*

Toi qui t'ouvrais sans cesse à des hôtes nouveaux,
Tu ne connaîtras plus les gaîtés de l'accueil ;
Et l'herbe de l'oubli, qui croît sur les tombeaux,
Disjoindra peu à peu les dalles de ton seuil.

Tu tressailles, parfois, dans ton obscurité...
Ne crois pas, cependant, au retour d'un ami ;
Le vent d'automne seul, comme un hôte attardé,
Passe en heurtant du poing ta porte qui gémit.

. . . .

D'heure en heure, le temps t'imposera sa loi ;
Avec le morne essaim des longs jours désolés
Tu verras l'abandon grandir autour de toi.
Ils ne reviendront pas, ceux qui s'en sont allés...

Non, ils ne reviendront pas « ceux qui s'en sont allés », mais il ne faut pas les plaindre. « Laissons aux dieux leur sublime secret ». Les événements de l'existence n'ont peut-être rien de définitif, ni d'irréparable et le destin est peut-être moins cruel que nous ne le pensons. Dans la *Solitude heureuse*, il y a comme une atmosphère de choses anciennes qui provoque des réflexions graves, mais jamais la tristesse, qui nous remue sans nous affliger, qui nous charme par son parfum discret et par ses beautés fanées. La vie y est vue à distance et de haut. La mélancolie s'y appuye sur une grande paix et la résignation qu'elle nous commande est la sœur même de la sagesse.

Si Fernand Séverin puise son inspiration à des sources qui ont été peu pratiquées par les poètes de notre temps, il leur doit peu de chose aussi au point de vue du métier. S'il est leur débiteur sous quelque rapport, c'est seulement pour avoir vécu dans leur atmosphère. Il a probablement appris d'eux à ne pas se contenter d'à peu près, mais les questions de métier, qui ont tenu une si grande place dans la vie des écrivains pendant ces dernières années, ne paraissent guère l'avoir passionné. En cela, on peut dire qu'il est plus poète qu'artiste. Dans les admirables livres de Charles Van Lerberghe, dans *Entrevisions* et dans *La Chanson d'Eve*, nous voyons l'artiste dominer le poète. Quand Van Lerberghe a quelque chose à dire, il semble qu'il se préoccupe avant tout de la manière dont il l'exprimera. Il essaye sur son sujet les procédés les plus perfectionnés de la science poétique. Séverin, lui, obtient ses effets par des moyens en quelque sorte tout opposés. Ses idées semblent épouser d'elles-mêmes leur forme. Ses vers s'épanouissent comme des fleurs, et ils en ont la grâce naturelle. On n'y rencontre jamais rien de désordonné, ni de tendu, ni de déclamatoire. C'est de la poésie parlée par quelqu'un qui a la parole naturellement musicale. Pour employer une épithète qui apparaît quelquefois dans ses poèmes, je dirais volontiers de Fernand Séverin qu'il est un poète « bien-né ». Il possède en effet à un degré éminent cette aisance naturelle, cette noblesse simple, ce pouvoir séducteur, cette retenue et cette discrétion qui sont un effet de la naissance plus que de l'éducation et auxquels se reconnaissent les

êtres qui ont de la race. Cela se vérifie même jusque dans certains modes d'expression un peu vieillis, qui choqueraient chez d'autres comme des taches, mais qui, chez lui, se présentent comme une marque de famille, un legs de ses ancêtres, une coquetterie légitime par laquelle le poète se plaît à rappeler ses pères intellectuels.

Une des choses les plus importantes pour l'artiste, la plus importante probablement, est d'acquérir une connaissance exacte de ses forces, de parvenir à se rendre compte de ce dont il est capable, de tourner du côté du soleil, de faire fleurir et fructifier la petite parcelle d'originalité qui, si disgraciés que nous soyons, existe cependant chez chacun de nous. Il y a beaucoup de gens très bien doués qui n'y parviennent pas; ils restent toute leur vie des copistes ou des réflecteurs. Séverin cultive un jardin qui n'est pas très vaste; mais ce jardin est à lui, comme le verre de l'autre, et il pourrait dire avec Southey : « N'écoutant du fond de ma retraite que ma seule pensée, j'ai cherché, avec une ardeur attentive, quelle route était la meilleure et je me suis contenté de la suivre ». Et encore, l'a-t-il vraiment cherchée, cette route? Son originalité est de si bon aloi, elle semble si naturelle qu'on est tenté de croire qu'il ne s'est donné aucune peine pour aller occuper la place enviable où nous le voyons figurer dans la hiérarchie des poètes : entre les artistes de pur sentiment et ceux qui sont plutôt des moralistes et des philosophes ; entre Mme Desbordes-Valmore et Alfred de Vigny.

Le paragraphe qui précède, je l'avais déjà écrit il y a quatre ans, quand parurent les *Poèmes ingénus*. La pièce intitulée *L'Art poétique* qui figure dans *La Solitude heureuse* et qui débute par ce vers caractéristique : « Tu ne te trouveras nulle part, sauf en toi », m'autorise à le reproduire. Je n'y ai rien changé. Je crois, toutefois, qu'il faudrait maintenant avancer un peu plus le poète du côté des moralistes.

Hubert KRAINS.



Bibliographie de M. Fernand Séverin

LIVRES

1. — *Le Lys*, poèmes. — 1 vol. in-8° ($12^{cm} \times 19$), 44 p. Frontispice à l'eau forte de Henry De Groux ; couverture parcheminée. — P. Lacomblez, Bruxelles, et Lemerre, Paris, 1888. — Prix : 2 francs. Epuisé.

2. — *Le Don d'Enfance*, poèmes. — 1 vol. in-8° ($12^{cm} \times 19$), 98 pages. — P. Lacomblez, Brux. 1891. — Prix : 2 fr. Epuisé.

3. — *Un chant dans l'ombre*, poèmes. — 1 vol. in-8° ($128^{mm} \times 165$), 112 p. — Lacomblez, Brux 1895. — Prix : 2 fr. Epuisé.

4. — *Poèmes ingénus*. — 1 vol. in-12 ($12^{cm} \times 19$), 182 p. Préface de Georges Barral, xliv p. — « Collection des poètes français de l'étranger, publiée sous la direction littéraire de M. Georges Barral ». Fischbacher, Paris. — Prix : 3 fr. 50. [Ce volume est la reproduction des trois précédents, augmentés.]

5. — *La Solitude heureuse*, poèmes. — 1 vol. in-8° ($125^{mm} \times 165$), 104 p. — « Edition de l'Association des Ecrivains belges, société coopérative ». Dechenne et Cie, libraires-dépositaires. 1904. — Prix : 2 francs.

COLLABORATION

L'Elan littéraire, Liége, 1886 : poèmes. — *La Wallonie*, Liége, 1886-1892 : poèmes en vers et en prose. — *La Jeune Belgique*, Bruxelles, 1887-1897 : poèmes. — *Floréal*, Liége, 1892-1893 : poèmes. — *Le Réveil*, Gand, 1894-1896 : poèmes en vers et en prose. — *Le Coq rouge*, Bruxelles, 1895-1897 : poèmes en vers et en prose. — *Durendal*, Bruxelles, 1896 et suiv. : poèmes en vers et en prose, critique littéraire. — *La Revue générale*, Bruxelles : 1898, poèmes; 1902, Impressions vénitiennes; 1903, Impressions de voyage dans l'Eifel. — *Mercure de France*, Paris : 1901 et 1902, poèmes. — *L'Ermitage*, Paris, 1901-1903 : poèmes. — A d'autres revues, collaboration occasionnelle et sans aucune suite. — A *L'Indépendance belge*, 1893-1899 : critique littéraire, poèmes en prose.

Les premiers vers de M. Fernand Séverin ont paru, sous le pseudonyme Hernan, dans *L'Elan littéraire*, 1re année, n° 12 de janvier 1886. O. C.





La Germanisation de la Wallonie prussienne

APERÇU HISTORIQUE

III.

La politique de germanisation à outrance, en général.

Avant d'aborder cette période de notre histoire locale, il convient d'esquisser à grands traits, toutefois avec les explications nécessaires pour en établir les causes, la politique générale de la germanisation en Prusse, car ce n'est qu'en se détachant de ce fond de tableau que les événements à narrer, apparaîtront sous leur vrai jour.

Tandis que l'ancien royaume de Pologne, aprés comme avant la réforme protestante, avait accordé aux immigrés Allemands une entière liberté et abandonné le développement des nationalités aux rapports naturels et libres de la vie sociale, les Polonais annexés à la Prusse rencontrèrent ici, dés le commencement, une tendance à les dénationaliser.

Frédéric II (1740-1786) fut le premier germanisateur. Aprés la conquête de la Silésie (1), il y envoya des sous-officiers comme maîtres d'école, interdit le mariage aux filles en dessous de 18 ans qui ne savaient pas parler allemand, défendit aux maîtres de prendre à leur service des sujets polonais sous peine d'amendes de 20 à 25 thalers, oui, il fit même charger 50.000 Polonais sur des chariots et les transporter ainsi dans le Brandebourg, le Mecklembourg et d'autres contrées allemandes. Dans la suite, et surtout aprés le Congrés de Vienne, qui sanctionna la grande iniquité du démembrement final de la Pologne, comme d'ailleurs aussi la spoliation de

(1) Qui faisait partie du royaume de Bohême.

l'Eglise, cet esprit de germanisation s'assoupit et, après quelques soubresauts sporadiques, ne donnait plus signe de vie, lorsque Bismarck trouva bon de le réveiller en même temps qu'il ralluma la haine contre Rome.

Pour nous éclairer sur les origines de la politique de violence à deux faces inaugurée en Prusse après la guerre franco-allemande, nous avons un document précieux dans les notes du professeur Schulte de Bonn sur son premier entretien avec le chancelier, le soir du 2 janvier 1873, notes rédigées aussitôt après l'audience et publiées plus tard dans la Revue Allemande (avril 1899).

De sa chaise-longue, où sa goutte le retenait, le Prince tendit la main à ce chef du vieux-catholicisme en disant : « Je salue en vous un compagnon d'armes, avec lequel je puis parler aussi ouvertement que si nous étions en relation depuis dix ans. » Et sans autre préambule, il se mit à lui exposer, dans un discours à peu près continu, les raisons du virement qu'il était en train d'opérer dans notre politique intérieure :

Comme politicien, dit-il, je ne me suis occupé auparavant de questions ecclésiastiques qu'en présence d'un besoin immédiat. Lorsque le concile du Vatican fut en vue, je me suis dit : Si, comme gouvernement d'un monarque évangélique, nous intervenons positivement, cela ne pourra avoir lieu, puisque nous n'avons aucun moyen de coërcition directe, que par des déclarations sur ce que nous ferions [dans le cas où la primauté papale serait définie telle qu'elle l'a été]. Or, des déclarations de ce genre reviennent à des menaces, qu'on aurait représentées comme entraves de la liberté ecclésiastique.

J'ai cru que la majorité des évêques allemands tiendrait bon. Je ne connais dans l'histoire qu'un seul exemple, la concession du pouvoir absolu au roi de Danemark, où des personnalités aient sacrifié leur entière existence à un autre. Mais les évêques n'ont pas eu égard à notre promesse de les appuyer et de les soutenir de toutes manières; ce n'est pas à nous qu'ils se sont ralliés. Lorsque cette conjoncture se présenta, je dus me rendre à l'évidence que nous n'avions plus devant nous des évêques individuels, mais le pape dans chaque évêque. Ainsi je ne peux plus traiter avec l'archevêque de Cologne, car j'ai conscience qu'il n'est que l'ombre du pape.

Si l'état ne devait pas périr, si l'Empire d'Allemagne devait se fortifier, il me fallait tout faire pour briser la puissance de ces éléments hostiles. Alors je compris comment on avait miné le terrain.

Le ministre von Muhler était un homme sans importance personnelle et faible, un instrument sans volonté entre les mains de sa femme. L'intermédiaire pour agir sur lui, c'étaient, en union avec elle, les dames de Radziwill.

Vous devez savoir que l'Empereur eut, comme jeune homme, une inclination romanesque pour la sœur de feu Guillaume et de mon voisin Boguslaw, décédé ce matin. Il dut renoncer au mariage pour des raisons de droit d'Etat et parce qu'elle était polonaise, mais l'inclination juvénile a persisté jusqu'à ce jour et a prêté aux deux frères une importance que, sans cela, ils n'auraient jamais obtenue. C'était chez les Radziwill que tout était arrangé.

J'en vins ensuite à découvrir que, dans le duché de Posen et la Silésie polonaise, l'élément polonais avait progressé, depuis une dizaine d'années, dans des proportions colossales. Et en même temps, je m'aperçus que la puissance du clergé n'avait plus de mesure.....

La première conséquence fut le renvoi de Mühler et la suppression des départements catholique et protestant [au ministère des cultes] ; c'était le retour à l'état naturel où le ministre est réellement ministre, tandis que jusque là on considérait comme un scandale que le ministre fût d'un autre avis que son département catholique.

Aussitôt tous les réactionnaires et les ultramontains se coalisèrent. Un homme de 75 ans ne renonce pas volontiers à ses habitudes et ne se laisse pas facilement amener à des déclarations radicales. Inutile de lui apporter le proverbe vulgaire : « Le chien a plus mal si on lui coupe la queue par morceaux que si on la retranche d'un coup. » L'enlever par morceaux, c'était pour lui moins douloureux.

Si le prince héritier tenait le gouvernail, il serait facile de réaliser de grandes innovations organiques. Pendant dix ans, je n'ai eu, en ma qualité de président du ministère, rien d'autre à faire que de travailler le vieux Maître par des déductions et des représentations pour le gagner à mon avis (*mürbe zù machen*). On s'en fatigue ; n'ayant rien à dire dans les différents ressorts et voyant éternellement mes projets contrecarrés, j'ai pensé qu'il valait mieux que d'autres, également liés personnellement avec l'Empereur mais ayant moins d'attachement que moi, assumassent la tâche ingrate d'obtenir son consentement (*des Mürbemachens*) ; je lui ai donc déclaré : « Je ne veux plus être ministre-président ». Et je suis quitte d'un poste, où Roon ne tardera pas à comprendre que, pour bien aller, il doit agir comme je voulais...

Dans cette causerie, dont le sans-gêne garantit la sincérité, Bismarck s'annonce, sans ambages, comme l'auteur du Kulturkampf et de la politique antipolonaise et montre que, si de ses deux plans de campagne, si intimement liés ensemble, l'un a eu, dans son esprit, la priorité sur l'autre, c'est bien celui de la lutte contre l'Eglise.

D'un bout à l'autre de ses explications, nous voyons percer, comme source commune de ces deux guerres intestines, son absolutisme d'Etat et son absolutisme personnel.

N'est-il pas significatif que la première chose qui lui vienne à l'esprit pour motiver son changement d'attitude vis à vis de l'Eglise, c'est qu'après le Vatican il ne pourra plus traiter avec les évêques, sachant qu'ils ne sont que l'ombre du pape ?

Son interprétation de la définition conciliaire est certes d'un canoniste superficiel : les évêques ne sont nullement devenus de simples vicaires du pape, mais restent, après comme avant, de droit divin, les premiers pasteurs de leurs diocèses sous la direction du pasteur suprême. Mais peu importe, nous voyons clairement le fond de sa pensée.

Il voudrait négocier et conclure des transactions avec les évêques sans que le Souverain-Pontife eût rien à y voir. Et pourquoi ? Pour le même motif qui lui fit dire que « Frédéric Guil-

laume IV a fait preuve de plus de noblesse de caractère que d'esprit pratique en renonçant au *placitum regium* », c'est-à-dire, au prétendu droit de prohiber les ordonnances papales et épiscopales qui ne lui plaisaient pas.

Il était ancré dans l'idée de l'Etat absolu, qu'il essaya de réaliser dans la nouvelle législation, et qui nous aurait certainement donné, au moment opportun, le Kulturkampf, si même il n'y avait jamais eu de concile du Vatican. Celui-ci, cependant, fut évidemment une cause secondaire et occasionnelle de sa politique de violence, car après qu'il eut mis en pleine lumière la juridiction souveraine et universelle du Saint-Siége, tous les hommes d'Etat absolutistes durent reconnaître que le temps de pêcher en eau trouble était fini, et que notamment ils ne pourraient plus, comme par le passé, jouer les évêques contre le pape, conclure avec eux des conventions secrètes ou leur appliquer la maxime : *divide et impera* (divise et tu commanderas) ; en un mot, exploiter leur dépendance civile ou leurs dispositions individuelles pour mettre leur autorité ecclésiastique au service d'une politique complètement étrangère ou même contraire à l'Eglise.

A son absolutisme d'Etat, Bismarck joignait un absolutisme personnel non moins intransigeant, qui s'acharna toujours à écraser ceux qui osèrent compromettre son influence. Et nous le voyons manifester, dans son entretien avec le chevalier von Schulte, des ressentiments personnels qui le poussaient dans la même voie que ses raisons d'Etat.

Il garde rancune aux évêques de ce qu'ils n'ont pas répondu à ses avances au concile et va, dans son irritation, jusqu'à leur décocher une injure de bas étage que nous avons supprimée ; il fait du ministre von Mühler un vrai mannequin, comme il attaquera plus tard, avec des reproches injustes, la mémoire du directeur de son département catholique ; enfin la manière dont il s'étend sur l'ingérence des Radziwill dénote une autre animosité, qui devait être d'autant plus intense que cette famille princière était à l'abri des procédés employés contre d'autres adversaires, et ne pouvait être atteinte qu'indirectement avec l'Eglise catholique et la nation polonaise.

Mais si l'absolutisme du prince de Bismarck fut évidemment le père de la politique d'oppression à double face en Prusse, la mentalité qui se forma dans l'âme de la nation allemande pendant la guerre de 1870 en fut la mère.

En présence de la frivole provocation du gouvernement français, le sentiment national se réveilla, par toute l'Allemagne, plus puissant que jamais et unit ses peuples dans un même élan, avant que la

raison d'Etat n'eût amené leurs gouvernements à faire tous cause commune avec la Prusse. Ce noble et légitime enthousiasme ne suffisait pas, paraît-il, aux faiseurs de l'opinion publique, et pour remuer plus profondément les passions populaires, ils jetèrent sans mesure l'opprobe sur la France. On lança un faux-rapport, auquel tout le monde a cru jusqu'à l'apparition de l'histoire officielle de la guerre, sur les entrevues de l'ambassadeur Benedetti avec le Roi Guillaume à Wiesbaden ; et la nation toute entière se sentit insultée dans la personne de l'auguste vieillard. L'envoi d'un régiment de Turcos à la frontière souleva la même indignation que provoqua naguère, parmi les Boers, l'emploi des Cafres par les Anglais ; « c'était, clamait-on, une indignité et un outrage au droit des gens que d'utiliser un tel ramassis de sauvages contre des troupes civilisées ». Et l'expulsion des citoyens allemands, qui habitaient Paris, fut taxée de cruauté inouïe que rien n'aurait justifiée.

L'art aidant ainsi la nature, l'irritation nationale contre la France officielle se doubla de haine et de mépris pour le peuple français, « l'ennemi héréditaire » et, dés ses premiers succés militaires, l'Allemagne donna dans un nationalisme ausssi outré que fut jamais celui de sa rivale.

Même les hommes les plus sensés et les plus calmes s'en ressentaient. Ainsi notre vieux directeur qui dans son stoïcisme imperturbable, put continuer sa leçon de Platon, au cours de laquelle il apprit la mort de son fils sous le drapeau sans trahir la moindre émotion, s'exalta, un autre jour, à la lecture du poème « Le cœur de l'Europe, c'est toi, ô Germanie », au point qu'il s'écria : « Et dire que ces Français se nomment la grande nation ! c'est nous autres, les Allemands, qui sommes la grande nation ! » Il ne se doutait pas que ce superlatif *absolu* était encore sur ses lèvres une expression de chauvinisme.

Le sentiment populaire en produisit bien d'autres et se manifesta surtout dans des chants d'une crudité renversante. Aprés le refrain : « Et toi, Napoléon, compagnon cordonnier », ce fut : « Qu'est-ce qui rampe là dans le bois ? Je crois que c'est Napoléon » « Assommez-le, Bonaparte, l'archic... ! un coup de lance dans la nuque qu'il en crève. » Un barde plus lettré chanta : « Qui va là ? C'est la grrrande nation ; c'est le crime sur le trône, la pourriture à ses côtés et la honte à sa suite... debout, Allemagne, pour la guerre sainte. » Et un autre, préludant plus expressément à la germanisation, apostropha en ces termes les « renégats » d'Alsace : « Quoique nous vous haïssions du fond du cœur, mes chers amis, sachez-le bien, nous ne vous lâcherons plus, et chacune de vos bourgades rede-

viendra allemande ; si vous ne voulez devenir citoyens allemands, du moins vous deviendrez *sujets* allemands ».

Le nationalisme était arrivé à son paroxysme, et, parmi les populations protestantes, il était de plus, étrangement dévoyé. Là, maint prédicant avait prêché « la guerre sainte » en faisant appel à la fureur luthérienne et, d'après les journaux, au premier rang, les feuilles de pasteurs, ce n'était pas tant la France et l'Allemagne que le Romanisme et le Germanisme, le Catholicisme et le Protestantisme qui étaient entrés en lice et dont l'avenir allait être décidé par les armes.

D'une guerre politique, on faisait une guerre de race et de religion, et tandis que, sur les champs de bataille en terre étrangère, nos guerriers luttaient, sans distinction de confession ni de nationalité, côte à côte, en vrais frères d'armes ; sur bien des points de la mère-patrie, on s'autorisait de leurs victoires pour proclamer, au mépris du vrai civisme, la supériorité du germanisme et du protestantisme.

Ce nationalisme outré et dévoyé continua d'être cultivé après la guerre ; il devint la note dominante des fêtes patriotiques, et Bismarck qui avait attendu, pour porter ses grands coups à l'Eglise catholique comme à la nation polonaise que « l'édifice du nouvel Empire fût sous toit », y trouva le solide point d'appui qu'il lui fallait pour appliquer le levier formidable de son absolutisme.

Nous eûmes donc d'abord le Kulturkampf (1872-1883), dont son auteur a dit plus tard qu'il a fait « couler des flots d'encre mais pas une goutte de sang », comme si les victimes de sa guillotine sèche ne comptaient pas.

Cette lutte acharnée contre l'Eglise catholique fut accompagnée, dès le commencement, de poussées antipolonaises ; et elle a, avec celles qui suivirent, tant de points d'attache que toute cette période nous apparaît comme la dernière et immédiate préparation de la germanisation à outrance.

En effet, cette époque nous donna déjà la loi sur l'emploi exclusif de l'allemand comme langue administrative et elle vit les premières manœuvres germanisatrices sur le terrain scolaire. Mais son importance, à notre point de vue, est encore plus grande par les tendances qu'elle favorisa et les situations qu'elle créa.

D'abord le germanisme s'accentua de plus en plus dans les débats politico-ecclésiastiques. Pour Bismarck il ne s'agissait, dans le Kulturkampf, que de la puissance de l'Etat, dont il voulait établir la suprématie sur l'Eglise, d'une manière effective.

Mais la plupart de ses partisans n'obéissaient qu'à leur faux

nationalisme et s'y cantonnaient : croyants ou incrédules, ils regardaient Luther pour le grand représentant du génie allemand et prétendaient « achever son œuvre », les uns, en faisant régner dans tout l'Empire la foi protestante, qu'ils appelèrent « foi allemande » (un député alla même jusqu'à invoquer « le bon Dieu allemand : *Was würde de deutsche Herrgott dazù sagen !*) les autres, les éclairés, en cherchant à « amener le catholicisme, c'est à dire les catholiques d'Allemagne, à la civilisation, telle qu'elle est issue du protestantisme ».

Ce germanisme qui s'aiguisait en s'exerçant contre l'Eglise Romaine au point de traiter les catholiques allemands en citoyens de seconde classe et de mettre en doute leur sentiment national, devait naturellement se tourner avec un redoublement d'âpreté contre la nation polonaise aussi foncièrement catholique qu'attachée à sa nationalité. De fait, un député a déclaré, sans être contredit, que déjà pendant le Kulturkampf les coups étaient tombés deux fois plus drus sur les Polonais que sur leurs coreligionnaires allemands.

D'autre part, la persécution religieuse ouvrait la porte à la persécution des nationalités étrangères, car la liberté de la religion est la sauvegarde de toutes les autres, et celles-ci sont en danger dès que celle-là n'est plus respectée. Le radicalisme surtout, avec lequel on fit litière de toutes les garanties, même constitutionnelles, de l'Eglise catholique, aplanissait la voie au même radicalisme sur le terrain national, et du moment qu'il suffisait à Bismarck de prétexter un « danger clérical » pour faire passer toute une législation byzantine comme de l'eau la plus pure, il pouvait être sûr qu'en criant au « péril polonais » il serait encore applaudi par la majorité parlementaire et approuvé en haut lieu quand il répondrait aux Polonais qu'il ne donnait « pas un fifrelin de toutes leurs allégations de promesses et de paroles royales ».

De plus, certaines lois et ordonnances administratives forgées contre l'Eglise étaient de nature à servir les tendances germanisatrices. Le clergé, baillonné pour la défense des intérêts de la catholicité par le fameux « paragraphe sur la chaire de vérité », l'était par là-même aussi pour la revendication des droits de la langue maternelle, car qu'aurait-il pu dire sans risquer d'être emprisonné « pour avoir parlé d'affaires de l'Etat de manière à compromettre la paix publique » ? Banni de l'école par la loi sur l'inspection scolaire et l'application qui en fut faite, le clergé se trouvait, en même temps, dans une situation précaire pour conserver aux enfants, dans leur union naturelle, la foi et la langue de leurs pères. Et malgré les pétitions de nos évêques et les interpellations de nos députés, il est

resté, pour l'enseignement scolaire de la religion, sous le régime que FALK a inauguré par son rescrit du 18 février 1876 :

« L'enseignement religieux réglementaire dans l'école populaire est donné par les organes que l'Etat appelle ou admet et sous sa surveillance. — L'ecclésiastique, admis à cette fonction, doit observer toutes les ordonnances des autorités scolaires, notamment par rapport aux livres de texte, à la distribution des matières, etc. — Le curé est censé représenter la société religieuse pour la direction de l'enseignement de la religion dans les écoles de sa paroisse, mais cette « direction » (que la Constitution a prévue sans la limiter) se réduit au droit d'assister aux leçons du maître, de faire à celui-ci des observations et de porter ses désirs comme ses plaintes à la connaissance des autorités scolaires de l'Etat ; de plus, il ne peut l'exercer qu'autant que « sa conduite ne compromet pas les fins que l'Etat poursuit par l'éducation scolaire de la jeunesse. » Bref, l'Etat s'est réservé, en toutes choses, le dernier mot, et si maintenant il consent, en pratique, à des combinaisons qui facilitent la collaboration des organes de l'Eglise, il reste intransigeant dès qu'il s'agit de la germanisation depuis qu'elle est devenue une des fins qu'il poursuit par l'école primaire. Le mot de WINDTHORST lors du rétablissement de la hiérarchie s'est vérifié ici : *Habemus episcopum, sed in vinculis* (nous avons un évêque, mais entouré d'entraves), et lorsqu'une députation de quatre-vingts notables de la Posnanie se plaignit, le 10 janvier 1887, auprès de son évêque Mgr DINDER de l'emploi de la langue allemande dans l'instruction religieuse des enfants polonais, celui-ci ne put que répondre : « Considérez que mes mains sont liées et que ce n'est pas de ma faute que mes efforts n'ont aucun succès ».

Enfin, dirons-nous avec le célèbre pédagogue Kellner [1], « ce fut un temps de trouble où bien des esprits devaient se révéler, et où le misérable arrivisme (*Strebertum*) voguait à pleines voiles sous le pavillon du sentiment national et de la fidélité à l'Empire. » Et, comme toujours dans de pareilles situations, la délation fit florès ; il se forma même, déjà alors, une « Association Allemande », communément appelée, d'après son fondateur, le *Konitzerverein*, pour épier et dénoncer les fonctionnaires qui manqueraient de « sentiment national ».

Sous tous ces rapports, le Kulturkampf prépara la voie à la politique de germanisation.

Le Chancelier de fer s'était lancé dans la guerre contre l'Eglise avec la volonté bien arrêtée d'aller jusqu'au bout, et lorsqu'il crut

(1) *Kellners Lebensblaetter*, p. 539.

avoir suffisamment pourvu son arsenal de nouvelles lois, il déclara : « Désormais, tant qu'il me sera donné de vivre, je contribuerai à ce que la lutte, dans laquelle nous avons été contraints de prendre, pendant un temps, l'offensive, soit continuée par nous d'une manière défensive, et j'abandonnerai l'agression à l'éducation scolaire et à la politique » (16 avril 1875).

Mais après l'attentat Nobiling, qui lui valut le mot d'ordre de l'Empereur : « Je veux que la religion soit conservée au peuple », il commença à comprendre que la campagne ne pouvait continuer comme il l'avait commencée, ni surtout comme ses collaborateurs l'avait faite.

Le bas clergé restait fidèle aux évêques comme ceux-ci au pape ; le Centre, vrai représentant du peuple catholique, était devenu une « tour inébranlable » ; le Vieux catholicisme, tant choyé, ne réussissait pas plus que le catholicisme d'Etat, et le socialisme, qui faisait des progrès inquiétants dans les provinces protestantes, avait toutes chances d'accaparer les populations qu'une prolongation du Kulturkampf pourrait détacher de l'Eglise Romaine.

Ce fut, comme il l'a déclaré lui-même, pour avoir les mains libres contre le socialisme, « ce nouvel ennemi » qui venait de surgir sur ses derrières, mais certainement aussi en vue de se ménager l'appui du Centre dans l'avenir, que Bismarck se décida, non pas à rebrousser chemin, mais seulement à entrer dans la voie praticable d'une entente avec le Saint-Siége. Et comme le nouveau pape, le pacifique Léon XIII, lui bâtit un pont d'or par ses avances et ses concessions, il ramena enfin, en 1883, la législation à un état qui permettait de nouveau un fonctionnement tolérable de la hiérarchie catholique en Prusse.

Bismarck jugea qu'il ne compromettrait en rien le succès de sa guerre contre les socialistes s'il poursuivait, en même temps, avec plus de vigueur, sa politique d'oppression à l'égard des Polonais, et sans leur laisser le temps de respirer, il déchaîna contre eux une persécution nationale d'autant plus violente qu'elle concentra les haines allumées dans le Kulturkampf sur un champ moins étendu.

En principe, Bismarck n'était pas plus antipolonais qu'il ne fut anticatholique, et personne n'a mieux que lui proclamé le droit des nationalités. « Les nationalités, a-t-il dit, existent de par Dieu ; quiconque donc veut anéantir une nationalité pèche contre Dieu, et un gouvernement qui prendrait de pareilles mesures, ne serait plus un gouvernement chrétien ». Mais, voilà, il se trouvait en présence du « péril polonais » et devait bien prendre ses précautions pour le

conjurer. Ce que nous appelons persécution de la nationalité polonaise ne fut, à ses yeux, que la défense légitime de la patrie allemande.

Que penser de ce fameux péril, l'unique fondement avoué de toute cette politique.

C'est d'abord un phénomène psychologique assez curieux que l'homme qui ne compta que sur « le fer et le sang » pour trancher la question allemande, se soit montré alarmé par des « tendances » en l'air qui n'étaient, en vérité, que l'idée platonique autant que chimérique que le royaume de Pologne renaîtrait un jour de ses cendres sans que les Polonais eussent à se donner la peine de le relever. Il n'a pu rien citer qui donnât corps à cette idée, « pas un seul fait concret », disait encore le 20 mars 1890, le prince Radziwill, rien non plus qui ressemblât, même de loin, aux manifestations des pangermanistes et des irrédentistes en Autriche, mais seulement des excès de langage individuels sous l'étreinte du Kulturkampf, désavoués par les notables et le gros de la nation polonaise et que la loi commune suffisait à réprimer. Nous ne trouvons pas davantage le moindre fondement matériel à ses craintes. En Autriche, loin d'être un péril, les Polonais sont un des plus fermes soutiens de la dynastie et de l'Etat, et la Russie, qui, lors du démembrement de la Pologne, s'est adjugé la part du lion, a prouvé suffisamment qu'elle est de taille à la maintenir dans la sujétion la plus complète. Dans ces conditions, trois millions de sujets polonais, répandus sur nonante cinq mille kilomètres carrés d'ancienne terre polonaise, où déjà les principales villes sont à moitié allemandes, ne peuvent constituer aucun danger réel pour l'intégrité de la Prusse avec ses vingt-huit millions d'habitants, sa double armée de soldats et de fonctionnaires et l'appui certain de tous les gouvernements et citoyens allemands de l'Empire qui estiment avec raison que le bien général défend de revenir sur le fait du partage de la Pologne quelqu'injuste qu'il ait été à l'origine. Seule l'oppression pourrait créer un vrai danger pour le cas d'une guerre avec l'Autriche ou la Russie en faisant préférer la domination de l'antagoniste.

Quant aux « progrès gigantesques de l'élément polonais en Posnanie et dans la Haute-Silésie, » que Bismarck releva déjà en 1873, il est à remarquer (1) que, dans presque toutes les villes, les Allemands avaient la majorité au Conseil municipal et, là où ils étaient en plus grand nombre, la totalité même des sièges ; ce qui prouve qu'au

(1) D'après Georges Wagner : La furie polonaise (*Der Polenkoller*. Leipzig, Verlag von Friedrich 1899).

point de vue économique, ils tenaient le haut du pavé grâce à leur industrie et à l'appoint que leur apportait le fonctionnarisme. Il ne s'agissait donc que du progrès numérique de la population ouvrière qui trouvait sa limite naturelle dans le besoin de bras et qui était d'autant moins dangereux que, d'après la statistique générale, l'augmentation de la population allemande de toute la Prusse surpassait de 3 % l'augmentation de la population slave. Si le gouvernement s'était contenté d'arrêter, comme il en avait le droit, l'immigration étrangère, il aurait pu, en toute sécurité, laisser la population polonaise se développer dans son originalité sur sa terre natale : son trop plein, quel qu'il fût, se serait insensiblement écoulé dans les provinces allemandes et s'y serait germanisé aussi fatalement que naturellement dans deux ou trois générations.

Aussi ce n'est pas dans ce que Bismarck a dit, mais plutôt dans ce qu'il n'a pas dit que nous trouvons la vraie cause et la clef de sa politique antipolonaise. L'Etat moderne, qui a eu en lui un de ses plus conséquents représentants, prétend atteindre avec sa domination immédiatement tous les individus qui lui appartiennent ; il ne s'arrête pas même aux père et mère, comme à un intermédiaire nanti de droits indépendants entre lui et l'enfant ; à plus forte raison ne souffre-t-il pas que d'autres sources autonomes d'influence viennent s'interposer entre le gouvernement et ses sujets. Or, à ce point de vue, nous comprenons que Bismarck se soit offusqué d'un contingent si important et si compacte de citoyens de nationalité étrangère, qui aboutissait à une influence politique très réelle de la noblesse polonaise, et nous entrevoyons, en même temps, comment il concilia son système d'oppression avec son principe du droit divin des nationalités : sa politique ne tendait pas directement à détruire la nationalité polonaise mais seulement à la disloquer, à l'émietter et à la réduire au rôle d'une quantité négligeable dans la vie publique et sociale.

Tout autres furent, dès le principe, les mobiles et les visées de beaucoup de souteneurs de cette politique.

Il y eut parmi eux de vulgaires égoïstes qui ne songeaient qu'à faire leur carrière ou leur pelote aux dépens des Polonais ; des types d'une outrecuidance spécifique, dont Bismarck, qui méprisa les hommes autant qu'il en fut adulé, a dit en termes trop généraux : « Le Prussien est hautain (*gross schnauzig*) ; quand on lui donne le » droit de l'être à l'égard de l'étranger, on peut, à l'intérieur, faire » de lui ce qu'on veut » [1] ; des bureaucrates pour qui, d'ores et déjà,

(1) Revue Allemande. « Coup d'œil rétrospectif sur ma vie » par Gruner, ancien sous-secrétaire d'Etat.

il était entendu que c'est aux administrés à se mettre au diapason des administrateurs; des idéalistes du nationalisme, qui ne reconnaissaient aucun droit d'existence aux minorités nationales et enfin des fanatiques du protestantisme qui trouvaient l'occasion favorable pour décatholiser le pays. Tous ces éléments hétérogènes entrèrent en campagne sous le drapeau du Teutonisme, que portait l'absolutisme d'Etat, et l'on peut juger de leur bonne foi par leurs journaux, même les plus importants, qui condamnaient en Russie des mesures moins incisives que celles qu'ils prônaient ou sollicitaient en Prusse. Dans deux articles-feuilletons de 1885, la *Gazette de Cologne* déclarait ne pas comprendre « qu'on puisse voir un danger pour la nation russe dans le maintien de l'enseignement de la langue allemande dans toutes les classes des lycées »; elle opinait qu'en prenant le russe pour langue véhiculaire, « l'enseignement de l'histoire ne peut produire qu'un savoir machinal » et posait en thèse que « ce qu'il importe d'enseigner à l'école d'une manière fructueuse et pleine de vie, ne peut être présenté aux élèves que dans leur langue maternelle. » La *Gazette de la Croix* disait : « Seul un reste de pudeur en face du monde civilisé empêche encore la russification de l'université de Dorpat. » La *Gazette Nationale*, qui publia en 1885 une foule d'articles sur l'oppression de la langue allemande dans les provinces baltiques, trouvait que la russification des écoles rurales équivalait à « l'extirpation de la nationalité allemande » et elle traita le curateur Kapustin d'Hérostrate. Enfin, le *Messager de l'Empire* y vit « uniquement un moyen pour anéantir l'église évangélique » et parla de « parjure »...

Bismarck n'en voulait qu'aux Polonais. Il avait écrit, au cours des préliminaires de la paix avec le Danemark que « la crainte des Danois de Schleswig d'être opprimés dans leur langue et leurs écoles n'était point fondée » et, ce qui est plus important, il ne pouvait considérer comme une puissance ces minuscules populations de Danois (150.000), de Lithuaniens et de Masures ou Polonais protestants (150.000), de Wendes (75.000), de Moraves (60.000), de Frisons, de Hollandais et de Wallons, qui, toutes ensemble, atteignaient à peine le demi million, n'avaient entre elles aucune liaison ethnographique ou géographique et étaient en train de diminuer plutôt que d'augmenter.

Mais le nationalisme qu'il déchaîna ne s'arrêta point à ces calculs. Dans une plaquette de l'époque sur « la langue véhiculaire dans les écoles bilingues », Guillaume Skrodzky attribue au manque d'amour des instituteurs pour la langue allemande « le fait que le procès si naturel et si légitime de la germanisation des contrées

limitrophes marche d'une allure traînante et ne s'accomplit que lentement ».

Le zèle pour un idéal qui coïncidait avec l'intérêt personnel ne pouvait longtemps faire défaut. Dans toutes les administrations, on se mit à l'œuvre pour « amener les populations de langue étrangère à la civilisation allemande. » Sur le terrain scolaire en particulier, les ordonnances des régences furent bien souvent devancées et ensuite dépassées, dans la pratique, par les instituteurs; et, appuyé sur les rapports des autorités subalternes, le gouvernement général finit par poser le principe que « l'école primaire n'a pas à cultiver la langue maternelle locale, mais uniquement la langue allemande » (1889).

De tous les inconvénients d'un pareil système, un seul fut jugé digne de considération : le préjudice qui pourrait en résulter pour la religion dans les contrées protestantes. En conséquence, les Lithuaniens et les Masures purent conserver, dans une mesure qui aurait satisfait tout le monde, l'enseignement scolaire de la langue populaire, tandis que les autres minorités nationales en furent privées.

C'est ainsi qu'à la suite de la politique antipolonaise de Bismarck, mais plutôt par un effet de l'ultranationalisme allemand, nous eûmes la germanisation à outrance universelle.

IV.

Préparation de la germanisation à outrance dans la Wallonie pendant le Kulturkampf.

En Wallonie, comme dans les provinces polonaises, le Kulturkampf prépara le terrain pour la germanisation à outrance, quoique, sous un rapport, d'une manière toute particulière.

Par un heureux concours de circonstances, ce petit coin perdu de la Prusse ne fut pas le théâtre de scènes émouvantes comme il s'en produisit ailleurs pendant cette persécution. Les Lazaristes, les seuls religieux établis à Malmédy, quittèrent le Punctum (1) sans tambour ni trompette, et leurs œuvres, une congrégation d'hommes et une de jeunes gens, étaient trop peu importantes pour causer beaucoup de bruit en croulant. Ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1878, qu'on congédia les Filles de la Croix qui dirigeaient l'école

(1) Ce bâtiment, aménagé en couvent, a été construit pour servir de séchoir de cuirs au rez de-chaussée et de salle de danse en haut; son nom vient de la spirituelle inscription qui ornait jadis sa façade : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* (Celui-là enlève tous les suffrages qui sait unir l'utile à l'agréable. HORACE).

des filles et l'orphelinat, et elles furent remplacées, en majeure partie, par des personnes de la ville, trop heureuses de trouver un emploi sans avoir à se séparer de leurs familles. Enfin, la paroisse de Robertville, qui devint vacante en 1877, fut, à proprement parler, l'unique qui fît l'expérience des lois draconiennes qui empêchaient l'administration des sacrements, et encore n'y vit-on jamais, comme en tant d'autres endroits, les gendarmes aux trousses des prêtres qui allaient en secret administrer les moribonds. Durant tout le temps où il ne s'agit que du conflit politico-ecclésiastique, il n'y eût pas un seul procès pour contravention aux lois dites de mai, car M. le vicaire Dr Schneider, ayant été accusé du chef d'abus de la chaire à cause d'un sermon sur « les cinq plaies de l'Eglise », en 1875, fut mis hors cause, dès qu'il en eût publié le texte.

Mais si la Wallonie ignora les rigueurs du Kulturkampf, elle ne connut pas davantage les luttes politiques qu'il suscita. Du moment que le libératisme devint servile et persécuteur, il perdit tout attrait pour les Malmédiens, et ses chefs de files, qui, jusque-là, l'avaient fait prévaloir dans toutes les élections, passèrent au parti du Centre, « refuge de leurs idées libérales ».

Les principaux citoyens, étant d'accord et n'ayant absolument rien à craindre du « micmac » que les hommes du gouvernement pouvaient mettre sur pied contre eux, ne comprirent pas malheureusement que le temps du régime patriarcal allait finir et ne se soucièrent ni peu ni prou de former énergiquement le gros du peuple à la vie politique. Il y eut bien, aux premiers jours, une assemblée populaire à la Bellevue dans le but d'introduire l'Association dite de Mayence, mais là même les organisateurs recommandèrent aux orateurs d'être brefs, ainsi que l'un de ceux-ci nous l'a dit en haussant les épaules, et comme l'Association mentionnée fut interdite bientôt après, ce qui, en somme, aurait pu être un bon commencement n'eut pas de continuation.

On resta sans ombre d'organisation et on ne convoqua plus d'assemblée populaire. Les élections se préparaient au dernier moment « en petit comité », et les patrons suffisaient à en assurer le succès en envoyant leurs ouvriers à l'urne avec le bon bulletin. Les journaux étrangers pénétraient trop peu dans le peuple pour l'éclairer convenablement, et quant à la presse locale, *La Semaine*, n'était qu'une feuille hebdomadaire du plus petit format, et si, en 1880, il lui surgit un concurrent dans *l'Organe*, ce ne fut pas pour faire mieux ou même autrement, mais uniquement pour des raisons personnelles se rattachant à la fameuse question de la bascule des tanneurs.

Ainsi, dans notre Wallonie, il n'y eut rien, absolument rien de ce qui, dans les autres contrées du Royaume, électrisa les populations catholiques et les fit parvenir, en peu de temps, à l'âge mûr de la vie politique. Aussi, durant ces années de haute lutte, la population wallonne mijota si bien dans les cancans de petite ville, les questions d'intérêt personnel et les rivalités des sociétés d'agrément que sa cohésion en souffrit et qu'il en résulta pour beaucoup l'état d'âme qu'un néologue a désigné par le mot de « muflisme », c'est-à-dire, l'oubli des intérêts d'ordre idéal dans la recherche des avantages matériels, et du bien général dans la poursuite d'intérêts particuliers. Nous n'en citerons pas d'exemple, voulant éviter les personnalités, mais nous affirmons, en connaissance de cause, qu'en ce temps plus que jamais, des personnes privées et des corporations ont motivé ou excusé leurs actes et omissions avec les formules de l'égoïsme : « Chacun pour soi » et : « Il faut planter une chandelle au diable ».

Ce que cela signifiait pour l'ère de germanisation, qui allait s'ouvrir, nul ne l'a si bien compris que le vieil abbé ROBERT, dont la voix fut pour toute une génération le plus bel ornement de l'église paroissiale. Au début des premières manœuvres germanisatrices, un soir d'automne que nous nous promenions ensemble sous les tilleuls de la place de Rome, il me dit : « On prétend que la germanisation n'avancera pas ; vous verrez qu'elle avancera, et pour cause; j'ai constaté un grand changement dans le caractère du peuple, ce n'est déjà plus le vieux caractère wallon ».

D'une manière plus directe et immédiate quoique toujours négative, la germanisation fût préparée par la loi du 11 mars 1872 sur le contrôle de l'enseignement primaire, et les ordonnances qui s'y rattachèrent; car par là l'école fut soustraite à l'influence du clergé, qui avait été de tout temps un soutien aussi éclairé que respectueux du particularisme légitime des Wallons.

En 1874, M. le curé LIÉLY de Robertville, homme hors ligne par la noblesse de son caractère, l'étendue et la profondeur de son savoir, et son goût remarquable pour les lettres et les arts, se vit destituer, sans allégation d'aucun motif, de ses fonctions d'inspecteur des écoles du Cercle, qu'il avait remplies avec dévouement et sans traitement pendant quarante-quatre années. Nous avons sous les yeux le brouillon de la lettre qu'il adressa avec les archives réclamées (1) au Landrath VON BROICH, à la candidature

(1) 44 fascicules d'actes de sa propre administration et 2 seulement de celles de ses prédécesseurs Wels de Bellevaux (1816-1826) et d'Otaimont de Malmédy (1826-1830).

duquel il s'était vivement intéressé, ayant eu ses deux frères pour élèves. Ce n'est qu'une simple notification de l'envoi, mais l'écriture à grands traits raides et massifs, qui contraste si singulièrement avec sa belle écriture courante, apparaît, même à celui qui n'est pas graphologue, comme un reflet de sa profonde indignation en présence d'un procédé qui rappelle le mot de Schiller : « Le More a fait son ouvrage ; il peut s'en aller ».

M. le curé MONTZ de Malmédy, également inspecteur du Cercle, subit le même sort, après avoir eu la malechance de rencontrer le Landrath à Francorchamps en conduisant une députation auprès de l'Evêque à Cologne. Et tous les ecclésiastiques de la Wallonie, qui avaient eu jusque là l'inspection scolaire locale, se la virent retirer sans autre forme de procès, à l'exception de quatre, jugés inoffensifs, parmi lesquels l'un, ignorant le premier mot d'allemand, n'avait jamais lu aucun rescrit de la régence, tandis qu'un second entremêlait constamment l'allemand, le français et le wallon dans un merveilleux pot-pourri.

Ce n'était pas encore assez. En vertu d'un rescrit ministériel du 18 février 1876, les prêtres relevés de l'inspection locale furent exclus de l'enseignement religieux réglementaire dans les écoles ; à Malmédy on étendit, dans la suite, cette mesure même aux vicaires du curé, et nous avons entendu M. WILLEMS raconter, comment, un beau jour, il avait trouvé l'inspecteur posté à la porte de l'école pour lui en interdire l'entrée (1). Enfin les autorités scolaires déclarèrent que « le dimanche, l'enfant appartient à sa famille », et les maîtres d'école cessèrent aussitôt de surveiller les écoliers aux offices, bien que cela ne fût aucunement défendu.

Le clergé avait perdu toute influence sur l'école, et comme les autorités communales n'en conservèrent pas davantage, nous eûmes de fait l'école d'Etat obligatoire, où la politique commanda la pédagogie. Le conseil municipal alla encore plus loin et, dans l'arrangement qu'il conclut avec le gouvernement en 1875, il abdiqua tous ses droits sur l'organisation interne du progymnase.

* * *

Le point de départ des mesures positives pour la germanisation de la Wallonie fut l'ordonnance ministérielle du 28 août 1876, qui prescrivit l'application de la loi sur la langue officielle, c'est-à-dire, l'emploi exclusif de la langue allemande dans toutes les administrations, avec la seule restriction qu'on pourrait encore pendant cinq

(1) *Schulthur*, ce qui pourrait être tout aussi bien la porte d'une classe.

ans se servir, dans les communes rurales, de la langue française pour les délibérations orales des commissions scolaires, des conseils communaux et des assemblées communales, privilége qui après une prolongation quinquennale, cessa en 1886.

Le conseil municipal de Malmédy, imitant de Conrart le silence prudent, continua tout bonnement de délibérer comme par le passé, et ce qui caractérise encore mieux l'ordonnance en question comme mesure d'oppression, c'est que 14 ans après, en 1890, le nouveau bourgmestre déclara, à la première séance qu'il présida, qu'il dirigerait les débats en allemand mais en donnant les éclaircissements nécessaires en français.

Il est probable que la régence d'Aix-la-Chapelle donna aussitôt le branle-bas à la nouvelle action germanisatrice de l'école, car nous voyons, bientôt après, le Dr Zillikens, premier inspecteur laïque des écoles de tout le Cercle (1875-1877), faire des essais avec la méthode « bonne d'enfants » préconisée dans la plaquette de G. Skrodzki.

Voulant démontrer, comment on pourrait se passer, des termes français, dans l'enseignement de l'allemand, il se mit un jour à expliquer la notion des mots « long » et « court » et parvint en fin de compte, à obtenir d'une fillette la réponse qu'elle avait les cheveux longs, mais lorsque, touchant les siens, il demanda comment ils étaient, l'enfant répondit par un mot qu'il n'avait ni expliqué ni attendu : le nom de leur belle couleur rousse ! Cette petite mésaventure, qui nous fut contée avec d'autres par un homme sérieux, était bien faite pour prouver à l'inspecteur que la voie, qu'il proposait pour amener les élèves à l'intelligence des termes allemands, n'était pas seulement la plus longue mais encore la moins sûre. Quoiqu'il en soit, nous avons d'autres raisons de croire qu'il désapprouva dans son for intérieur la germanisation artificielle, et que ce fut aussi pour ce motif qu'il demanda à être placé dans le cercle d'Eupen, où il a été entouré d'estime et de sympathies.

Le Dr Quirin Esser, son successeur (1877-1902), déclara, à la première conférence des instituteurs qu'il présida, qu'on s'en tiendrait provisoirement à l'ancienne méthode, et nous croyons qu'il l'aurait maintenue plus longtemps, si le baron von der Heydt n'était venu l'année suivante comme Landrath à Malmédy.

Au commencement de l'année 1878, ces deux Messieurs vinrent avec un Conseiller et un Architecte de la régence faire une revision à *la Fraternité*, société ouvrière que le Dr Schneider avait fondée quelques années auparavant.

Nous y donnions un cours professionnel d'arithmétique et de géométrie, naturellement en français, et lorsque les réviseurs nous

demandèrent pourquoi nous ne le faisions pas en allemand, nous répondîmes que cela ne pourrait se faire qu'au détriment du cours. Alors l'Architecte de la Régence, qui était en train d'examiner un cahier, releva la tête et prononça gravement cette sentence : « Il faut amener les élèves à penser en allemand ». A notre avis, ce n'était pas là la pierre philosophale, car nous savions d'expérience que, pour penser dans une autre langue que celle de son entourage social, il faut des connaissances qu'on ne peut attendre d'un jeune artisan après l'école primaire, où il n'a fait, en somme, que répéter ce qui lui a été dit de langues étrangères ; mais ce nous fut une révélation des intentions de la Régence et la première comme la plus nette expression, que nous ayons entendue, de l'idée qui allait dominer la politique scolaire en Wallonie.

Cette année même, on opéra déjà quelques changements dans l'enseignement primaire, et, entre autres, on substitua l'histoire sainte allemande (1) à l'histoire sainte française sans le concours de l'autorité ecclésiastique et sans que les prêtres, qui avaient conservé l'inspection locale, y fissent attention.

L'année suivante, on fit de même avec le catéchisme, qui jusque là avait été celui de Liége; les instituteurs SCHAECHT de Malmédy et HOURANT de Ligneuville élaborèrent une nouvelle distribution détaillée de toutes les matières à enseigner, y compris la religion, et ce nouveau plan (*Pensenverteilung*) fut simplement donné à copier aux autres instituteurs. Cette fois cependant la chose fut ébruitée, et elle était déjà de notoriété publique, lorsque *La Semaine*, dans son numéro du 14 juin 1879, nous donna cet échantillon d'information locale :

> Une nouvelle des plus graves nous est venue de Berlin comme un coup de foudre. *La Germania*, dans son supplément du 9 juin, rend compte d'un projet d'enseignement nouveau du catéchisme dans nos écoles élémentaires.

Dès le 10 juin, le clergé de la partie wallonne du décanat de Malmédy s'était réuni en conférence à ce sujet. M. le recteur DETHIER de Faymonville fit très justement observer que la mutilation de la doctrine chrétienne dans le nouveau plan n'était que la conséquence de l'introduction arbitraire du catéchisme allemand dans nos écoles et proposa de protester en première ligne contre cette dernière innovation qui était déjà un empiètement flagrant sur le

(1) L'histoire sainte d'ALLEKER (1877), dont l'autorité ecclésiastique avait approuvé l'impression mais non l'emploi dans l'enseignement officiel, et qui fut d'ailleurs abandonnée bientôt après comme trop savante même pour des écoles allemandes.

droit de l'autorité ecclésiastique. Mais ses confrères opinèrent qu'il valait mieux, vu les circonstances, s'en tenir, pour le moment, au premier grief, auquel le gouvernement ne pourrait s'abstenir d'apporter remède, et l'on adressa, séance tenante, la protestation suivante à l'inspecteur des écoles du Cercle.

Monsieur le Docteur,

Les membres soussignés du clergé de la partie wallonne du décanat de Malmédy regardent comme un impérieux devoir de remettre entre vos mains la présente protestation.

Nous avons appris qu'avec votre approbation le catéchisme de l'archidiocèse a été mutilé, à l'usage des écoles de nos paroisses, par un choix arbitraire opéré dans tous ses chapitres : on a maintenu certaines questions et on en a exclu d'autres entièrement de l'enseignement scolaire.

Contre ces changements, voire ces mutilations du catéchisme approuvé par l'autorité ecclésiastique de l'archidiocèse nous protestons solennellement pour les motifs suivants :

1° Ce procédé fausse la doctrine de l'Eglise puisque par là certains points de la foi sont présentés et considérés par une autorité incompétente comme fondamentaux et essentiels, tandis que d'autres sont biffés comme étant sans importance ou de moindre conséquence.

2° Pareil procédé est diamétralement opposé aux prescriptions positives de l'Eglise....

3° La Constitution prussienne, dans son article 24, garantit formellement à chaque culte la direction de l'instruction religieuse, et cette direction exclut nécessairement, en première ligne, le choix arbitraire des vérités de la foi qui doivent être enseignées à l'enfance. Même après l'émanation des lois dites de mai, Son Excellence, M. le Ministre des cultes a toujours expressément reconnu ce droit de direction dans tous ses rescrits officiels et, entre autres, dans sa réponse à M. le curé de S. Maurice à Breslau (6 déc. 1876), où il déclare : « que, conformément à la nature de la chose, toute garantie possible doit être accordée aux sociétés religieuses par rapport aux matières qui font l'objet de cet enseignement ».

Le bien-fondé de la présente protestation ressort avec évidence des exemples suivants.... [suivait une liste de questions biffées.]

Ce serait manquer aux devoirs les plus sacrés de la conscience vis à vis des âmes dont la garde nous est confiée que d'observer le silence en présence d'une aussi criante violation des droits de l'Eglise. Nous ne reconnaissons qu'à l'Eglise seule et aux organes dépositaires de ses pouvoirs le droit de diriger l'enseignement de la religion et de faire des règlements concernant les articles de foi :

En publiant cette protestation, *La Semaine* ajouta :

C'est toujours cette vieille question de l'enseignement de la langue française. Cependant tous les pédagogues sont d'accord que, dans l'enseignement, il faut procéder du connu à l'inconnu. Or, comment vouloir enseigner l'allemand sans commencer par le français dans des écoles composées exclusivement d'enfants wallons ? Comment vouloir leur enseigner le catéchisme dans une langue inconnue ? Comment vouloir leur faire apprendre et déclamer des prières allemandes qu'ils ne comprennent pas ! Que sauront ces enfants quand ils quitteront l'école pour vivre dans une famille française. Nous comprenons qu'ils doivent apprendre l'allemand, que c'est absolument nécessaire, mais ils n'y viendront qu'après avoir passé

par la langue française. Interrogez les professeurs du gymnase et demandez-leur si leurs élèves, qui ne savent pas le français, connaissent l'allemand ? Demandez-leur si ce n'est pas là une des causes principales de la faiblesse des études et des indicibles embarras dans lesquels ils se trouvent et épuisent leurs forces? Cette question du catéchisme, nous voulons l'espérer, n'est pas venue directement, mais indirectement par suite du système général de l'enseignement. Mais enfin il faut que les parents aient tout apaisement, et c'est une de ces questions de conscience sur lesquelles un catholique ne peut transiger, et tous les enfants de l'Eglise doivent remercier notre clergé d'avoir fait son devoir.

Le samedi suivant (21 juin), *La Semaine* porta une déclaration de l'inspecteur qui accusait le clergé d'avoir « dénaturé la vérité », car, prétendait-il, « dans toutes les écoles de la Wallonie, le catéchisme entier avec son plein contenu doit être enseigné et appris, avec la seule différence que, pour les écoles rurales qui n'ont qu'une classe, le choix des questions à apprendre mot à mot est nécessairement restreint ».

Dans la réplique qu'il publia au nom de tous les signataires de la protestation (5 juillet) et qui termina la joute à visière levée dans le champ clos de la publicité, le doyen repoussa cette accusation en faisant observer que « dans le plan qui avait été dressé, on ne trouvait qu'aux chapîtres de la messe et de la communion la remarque qu'ils étaient « abandonnés à l'enseignement », et qu'on avait dû en conclure que les autres questions biffées devaient être aussi exclues de l'enseignement ».

L'inspecteur eut de plus la malechance de rencontrer un maladroit ami qui le mit encore plus à découvert en prenant sa défense dans la Gazette prussienne des maîtres d'école, publiée à Spandau. Dans sa naïveté, ce correspondant, qui avait été dans les coulisses, avoua qu'il *était* impossible de faire l'étude de tout le catéchisme allemand dans les écoles wallonnes et qu'on ne pouvait agir autrement qu'on n'avait fait pour l'histoire sainte allemande lors de son introduction.

Alors, ajoutait-il dans son article du 20 juillet 1879, on s'attendait à voir le clergé catholique de la Wallonie prussienne adresser à la Régence une réclamation contre cette innovation. Il n'en fut rien. Ne devait-on pas en conclure qu'il consentait au changement de langue véhiculaire, comme aussi à la réduction des matières à enseigner, et qu'il reconnaissait à l'Etat le droit d'établir des règles aussi pour cet enseignement ?

Comment concilier avec sa conduite d'antan le zèle excessif que le clergé déploie ces derniers jours ?

Répondons, en passant, que rien n'est plus facile : « Il n'est jamais trop tard de bien faire. » Mais le reproche n'en est pas moins mérité et, ce qui est pis, n'a point profité aux Malmédiens, qui ont continué de laisser créer des faits accomplis sans souci du proverbe :

Principiis obsta. Sero medecina paratur
Cum mala per longas invaluere moras (1).

Entretemps, plusieurs notables de la ville avaient lancé, le 19 juin, un « Appel aux habitants catholiques des communes wallonnes » pour les inviter à se réunir, le dimanche suivant, à la Bellevue, afin de se prononcer contre la tentative d'enseigner la religion à l'école « selon une méthode arbitraire et infructueuse. » Et, ce qui dut paraître de bon augure aux germanisateurs, ils avaient eu soin d'ajouter :

Il ne s'agit que de l'enseignement religieux à donner à nos enfants dans nos écoles. En adhérant aux principes exprimés par le clergé dans sa protestation du 10 juin, nous agirons conformément aux intentions de Sa Majesté notre Empereur, qui, à plusieurs reprises, a indiqué comme un point essentiel, surtout de nos jours, que le peuple soit pénétré des principes de la religion.

Néanmoins, bien peu de citadins assistèrent à l'assemblée, où l'on savait d'avance que la police serait largement représentée, et si les villageois n'y étaient accourus des coins les plus reculés de la Wallonie, *La Semaine* n'aurait jamais pu écrire dans son compte-rendu que « la salle était pleine comme un œuf ».

M. Romain de Call, à qui la présidence fut déférée, s'empressa d'annoncer qu'il n'y aurait qu'un seul discours pour exposer l'objet de l'adresse qu'on se proposait d'envoyer à la Régence et qu'ensuite on recueillerait les signatures d'adhésion. Ce fut M. le curé Montz qui parla.

Au cours de son allocution, l'orateur en vint naturellement à reconnaître la nécessité, *pour les Wallons, d'apprendre l'allemand*, et il eut seulement le tort de prononcer cette phrase, qui passa inaperçue pour la foule, mais dont le landrath souligna l'importance d'un signe de tête approbateur très marqué et remarqué :

Dans les autres branches, qu'on enseigne de l'allemand tant qu'on veut, mais que l'enseignement religieux continue d'être donné en français.

L'adresse fut signée, sans débats, par plus de trois cents pères de famille, ce qui n'est pas imposant pour une population de 9.000 âmes, ni même pour une ville de 600 feux, et elle se bornait à « l'adhésion pleine et entière aux principes exposés dans la protestation du clergé et à la demande que l'enseignement du catéchisme fût donné dans la langue française, la seule comprise des enfants de onze à douze ans ».

(1) Résister aux débuts. Le remède vient trop tard quand, par de longs délais, les maux se sont aggravés.

La plupart des signataires pensaient bien avoir manifesté en faveur du maintien de leur langue autant que de leur religion; usant de plus de précision, *La Semaine* termina son compte-rendu en ces termes : « Espérons que ces démonstrations du sentiment de foi catholique, qui anime nos populations wallonnes, seront appréciées par les autorités supérieures et que tout apaisement sera donné aux pères de familles »; mais, avec plus de motifs le correspondant malmédien de *La Gazctte de Spandan* se gaussa de toute l'assemblée qu'il représenta comme un troupeau de Panurge. Quelque respect que méritent les bonnes volontés, à notre avis, ce fut là un jour néfaste pour la cause wallonne, et la modestie excessive dont on fit preuve, et que les rapports officiels mirent certainement en relief, ne put qu'encourager les germanisateurs. Aussi n'est-il pas étonnant qu'avant même qu'aucune réponse ne fût parvenue au clergé ou au peuple, la *Régence* avait fait un nouveau pas en avant dans la voie de la germanisation.

Aux vacances d'automne 1879, elle vanna le corps enseignant des écoles primaires de la Wallonie et ferma celles-ci, pour l'avenir, aux instituteurs wallons.

Parmi les « aspirants » wallons en fonction, un seul, Xhayet (de Weismes) à l'école de Burnenville, passa à l'école normale, où se trouvaient déjà deux autres Wallons : Jules Dehez (de Malmédy) et Martin Bodarwé (de Faymonville). Et tous trois purent se dire qu'ils ne seraient jamais placés dans leur petite patrie. Les autres : Lemaire (de Ligneuville) à Chôdes, Dieudonné Toussaint (de Sourbrodt) à Longfaye, plus tard aussi Théophile Delhez (de Malmédy) à Bruyère, reçurent leur congé. Quant aux instituteurs wallons diplômés et nommés définitivement, cinq furent transférés « dans l'intérêt du service » à des écoles allemandes : Jules Koch (de Faymonville) à Rodt près St-Vith, Louis Thunus (de Robertville) à Deidenberg, Joseph Wey (de Bellevaux) à Glehn, Joseph Bodarwé (d'Ovifat) à Schoppen, et François Dethier (de Gueuzaine) à Lengeler. Il y aurait eu sûrement un sixième, si seulement on avait pu lui trouver une place équivalente au point de vue des revenus comme la loi le prescrit pour les changements qui se font « dans l'intérêt du service ». Les deux premiers sont morts et nous pouvons conter de leurs déboires ce qui ne compromet ni ne froisse aucun vivant.

Jules Koch reçut la notification de son changement l'un des derniers jours avant le commencement du semestre d'hiver. En vain, il demanda un délai; il dut partir sur le champ, et lorsqu'il arriva à Rodt avec sa famille, qui comprenait quatre jeunes enfants, il lui fallut acheter un hêtre sur pied et le dépecer pour avoir de

quoi se chauffer; de plus, l'école n'avait pas de cave, et il trouva, un beau matin, toute sa provision de pommes de terre gelée.

Louis Thunus, d'une constitution au-dessous de la moyenne, cumulait, ce qui autrefois était assez fréquent et parfois même nécessaire, l'état de cultivateur avec celui d'instituteur. Ne pouvant abandonner, sans grandes pertes, sa maison et son labour, il laissa sa femme et ses enfants au village natal, et pendant onze ans, il fit naturellement à pied, et par tous les temps, pour passer le dimanche en famille, chaque samedi soir et le lundi avant la classe, les trois lieues qui sépararaient son école de la demeure familiale. Un seul dimanche il manqua le rendez-vous, ayant dû rebrousser chemin à cause de la neige. C'était au-dessus de ses forces et, brisé avant le temps, il ne jouit qu'une année de sa pension de retraite prématurée.

La rafle que la Régence venait de faire parmi les maîtres d'école wallons émut profondément les villages qui en furent atteints, et ils envoyèrent bientôt une protestation signée de 537 manants indépendants, dont nous n'avons pu nous procurer que la version allemande annexée à l'original français. En voici la substance, qui montrera que les paysans comprenaient la situation mieux que les citadins et ne se faisaient, d'ores et déjà, plus aucune illusion.

Par une récente ordonnance de la haute Régence Royale, nos écoles ont été pourvues d'instituteurs qui ignorent ou du moins ne possèdent pas suffisamment la langue française. L'étendue de cette mesure nous a d'autant plus surpris que généralement les instituteurs déplacés n'avaient pas seulement passé leur examen mais jouissaient encore de notre entière confiance. Et nous avons dû en conclure que le changement opéré dans le personnel enseignant n'avait pas sa cause dans des raisons de personnes mais dans le principe avancé par M. l'Inspecteur scolaire du Cercle que « les écoles de la Wallonie ne doivent pas être traitées autrement que les écoles des districts allemands. »

Ce principe, s'il est mis en pratique, sera la ruine de nos écoles...

Quand nos enfants entrent à l'école, ils ne connaissent que le wallon, lequel ne diffère pas plus du français que le plat allemand du haut-allemand. Si donc l'enseignement leur est donné en allemand, le développement intellectuel qu'ils ont acquis jusque-là, est perdu (pour l'école), tandis qu'il devrait être la base de l'instruction scolaire.

Ensuite, pendant tout le temps que l'enfant recevra son instruction (exclusivement) allemande à l'école, il n'entendra, dans sa famille et dans les différents rapports de la vie, que son dialecte français; nous nous demandons ce que, dans ces conditions, le maître pourra bien lui apprendre?

Enfin, avec cette nouvelle méthode d'enseignement, l'enfant, après huit années d'école obligatoire, entrera dans la vie sans aucune connaissance solide et utile et, ce qui nous touche encore plus au cœur, dans les localités, où les ecclésiastiques sont exclus de l'école, et là surtout où il n'y a plus de prêtre, sans aucune formation religieuse. Et, dans la suite, les connaissances acquises dans l'allemand avec le nouveau système se rédui-

ront bientôt à peu de chose, car la presque généralité des enfants qui quittent l'école se vouent aux occupations usuelles de la contrée.

César rapporte que les Gaulois, après la défaite, pleuraient à hauts cris et se décourageaient. C'est un trait de race qui, comme d'autres notés par le conquérant-historien, se retrouve au fond du caractère de notre population wallonne et qui reparaît, en particulier, dans l'histoire de la germanisation, à chaque occasion.

La *Gazette* (allemande) d'Euskirchen, devenue depuis longtemps le déversoir des mécontentements malmédiens et qui s'alimentait de sources évidemment très différentes, porta plusieurs articles sur la question scolaire de la Wallonie et inséra un jour, parmi les annonces, la chanson suivante, qui valut à son rédacteur une condamnation en correctionnelle :

C'est des canayes, Mâm'diyins
Qui nnè v'let a nosse wallon ;
C'est des mâ-d'vinte, des fâs tchins
Et one bâne du tos capons.

1.

On lait chanter les ouhês
Comme lu bètche lès est crèhou ;
Nosse walon est-i pu laid
Quu l'tchanson do ptit coucou ?

2.

Mu grand-mère nu pârla môy
Quu l'walon avou m'grand-père.
Et mi-même, dju mours d'anôy
Quand dju n'ôs pus l'langue du m' [*mère.*

3.

Quė nom vôront-is don d'ner
A nos vôyes ès leû djârgon ?
S'is l'fuset, d'vins quėques ânėes
On n'rutroûvret pus s'manhon !

Ce sont des méchants, Malmédiens
Qui en veulent à notre wallon
Ce sont des jaloux, des faux,
Et une bande de vauriens.

1.

On laisse chanter les oiseaux
Comme leur bec leur a grandi ;
Notre wallon est-il plus vilain
Que la chanson du petit coucou ?

2.

Ma grand'mère ne parla mie
Que le wallon avec mon grand'père
Et moi-même, je meurs d'ennui
Quand je n'entends plus le langage [maternel.

3.

Quel nom voudront-ils donc donner
A nos chemins, dans leur jargon ?
S'ils le font, dans quelques années
On ne retrouvera plus sa maison !

La presse locale, au rebours de ce journal allemand, se mit bientôt en devoir de jeter de l'eau sur le feu. Nous avons souvenance d'un articulet, où elle disait que les nouveaux plans avaient été vus, discutés et revus dans des conférences scolaires, ce que des Allemands, qui devaient connaître les faits, nous déclarèrent être faux. Une autre fois, elle se consolait du départ des maîtres d'école wallons pour cette raison, également erronée, que tous les nouveaux instituteurs savaient le français et étaient diplômés pour l'enseignement

de cette langue. Et elle annonça de la manière la plus expresse qu'il n'était nullement question de germaniser, mais seulement de renforcer l'enseignement de l'allemand.

La vérité est qu'à ce moment on ne songeait pas à supprimer complètement l'enseignement du français dans la Wallonie; nous savons pertinemment que l'Inspecteur scolaire du Cercle se mit en quête d'un recueil de lectures françaises adaptable au nouveau plan, et fit même traiter ce sujet dans une conférence d'instituteurs. Mais cela n'empêche pas que les changements survenus dans le personnel et la méthode de nos écoles furent un pas décisif vers la germanisation.

MM. le Doyen, comme représentant du clergé, de Call, comme président de l'assemblée de Bellevue, et Philippe Meunier de Robertville, comme premier signataire de la protestation des villageois, eurent enfin une réponse anodine, et les quatre ecclésiastiques, qui avaient conservé la charge d'inspecteur local, reçurent une réprimande, parce que, oublieux de leur qualité d'employé de l'Etat, ils avaient pris part à une démonstration, au lieu de recourir à l'autorité supérieure. Rien de tout cela ne fut publié ni même mentionné dans la presse, pas plus que l'ordonnance suivante, qui régla la question scolaire, d'accord avec le ministère, en sorte qu'il ne restait de recours possible qu'à la Chambre des députés, dont on ne pouvait rien attendre.

Aix-la-Chapelle, le 29 décembre 1880.

Avec l'autorisation spéciale de Monsieur le Ministre des affaires spirituelles, etc., du 26 novembre de cette année — (U. IIIa, 18636) — nous ordonnons pour les écoles wallonnes du Cercle de Malmédy ce qui suit :

1. *Dans toutes les branches d'enseignement*, à l'exception de la religion, la langue véhiculaire est l'allemand.

2. L'enseignement religieux scolaire est donné en français aux classes inférieure et moyenne; en allemand, à la classe supérieure. Par exception et provisoirement, les maîtres de religion, qui ne possèdent pas la langue allemande, pourront le donner en français à la classe supérieure, et de même ceux qui n'ont pas encore acquis l'habileté nécessaire dans la langue française pourront le donner en allemand aux classes inférieure et moyenne.

3. Le français est objet d'enseignement dans la mesure déterminée par le plan scolaire,

4. Toutes ordonnances contraires à la présente, notamment notre instruction du 5 décembre 1864, I, 29191, sont abrogées.

(*s*) La Régence Royale.

C'était la consécration officielle de l'état de choses qu'on avait déjà introduit en pratique. L'exception en faveur des maîtres de religion qui ne possédaient pas l'allemand était illusoire, car l'unique prêtre-inspecteur, auquel elle aurait pu s'appliquer, était un octogénaire qui, depuis de longues années, avait abandonné l'enseignement

religieux à son instituteur. Mais dans la fournée de nouveaux instituteurs, il y en avait qui ne savaient pas un mot de français, et les plus avancés avaient seulement étudié le petit manuel de Ploetz.

M. le curé Montz de Malmédy, qui avait encore réclamé personnellement à cause des difficultés particulières qu'il trouvait à réunir, en dehors de l'école, les enfants de sa grande paroisse reçut, bientôt après, la visite du Landrath, qui lui proposa de reprendre le catéchisme scolaire à condition de le faire en allemand pour la classe supérieure. Il accepta cette proposition comme de deux maux le moindre; et il se tenait si sûr qu'on en resterait là qu'il se récria lorsque quelqu'un lui dit : « Vous avez cédé le petit doigt, vous verrez qu'on vous demandera tout le bras ».

(*A suivre.*)

Nicolas PIETKIN.
Curé de Sourbrodt (Malmédy).





Documents et Notices

Le procès d'un porc, à Villers-la-Loue, en 1513. — Les anciennes archives du duché de Lorraine, aujourd'hui archives départementales de Meurthe-et-Moselle renferment quelques documents que les historiens de la Belgique n'ont presque jamais utilisé.

Pour Virton, on y trouve cinq registres des comptes rendus par Warry de Gondreville, receveur pour le duc de Lorraine (1). Ils vont de 1501 à 1517 avec des lacunes pour diverses années, et renferment de curieux renseignements sur Virton, Robelmont, Harnoncourt, Lamorteau, Harpigny, Ethe, Guiémont, etc. On y pourrait glaner des notes intéressantes sur les droits seigneuriaux, les vieux noms de famille et l'industrie métallurgique de la région. Je n'y relèverai que les dépenses mentionnées au f° 34, recto du registre de 1513 (B. 10297) relatives à l'exécution d'un *pourcelet* qui avait commis à Villers-la-Loue un méfait pas très clairement indiqué :

« A Grigois le sergent que pourtoit une lettre à Mgr de Bar » pour le faict d'ung procès d'ung pourcellon qui ait faict (*sic*) ung » enffans audict Villers lallue et pour ce, compte ledict receveur, » avoir payé audit Grigois 27 gros . . . . XXVII.

» Au charpentier qui a faict une estache pour pendre et exécutter led pourcelet à luy pour ses peines et sallaires avoir » payé . . . . VI gros.

» A un bellistre qui exécuttait ledict pourcelet tant pour ses » droicts comme pour ses despens compte icelly par ce présent » le clerc juré . . . . XXVIII gros.

» Aux gentilshommes, maire, justice que furent an faire la » justice et exécution dudit pourcellet fut par iceulx despendu » 2 florins et demi et pour ce ici compte avoir payé II florin et 1/2.

Charles Sadoul (Nancy).

La « Jeunesse » féminine d'Ecaussines-Lalaing. — Ce petit village du Hainaut est depuis deux ans, le lundi de la Pentecôte, l'objet de reportages amusants. Les jeunes filles à marier s'y sont réunies en société, et ont invité les célibataires du pays et de

(1) *Archives de Meurthe-et-Moselle* B. 10294 à 10298.

l'étranger à un goûter monstre, préparé et servi de leurs mains, et qu'elles font suivre d'un « bal à grand orchestre ». On avait cru l'an dernier à une fantaisie passagère, qu'un moralisme inquiet aurait tôt fait de condamner sur une première et définitive expérience. Les choses s'étant très bien passées une première fois, se sont reproduites cette année, et l'on ne voit pas que l'usage, puisque c'en devient un, puisse dégénérer et être condamné.

Cette année, dit le *Petit Bleu*, les célibataires sont venus nombreux à l'appel des gentes Ecaussinoises, et Bruxelles, pour sa part, a envoyé un « lot » de dix-huit futurs possibles, conduits par un président. Le village s'était pavoisé, et sur la place de la Bassée douze tables avaient été dressées. C'est là qu'a eu lieu le goûter, agrémenté de deux discours principaux : celui de la présidente des jeunes filles d'Ecaussines, celui du président des célibataires de Bruxelles. Tous deux ont provoqué un vif enthousiasme — qui est devenu de la frénésie lorsque président et présidente, se donnant l'accolade, ont fourni aux couples qui s'étaient formés déjà l'occasion de les imiter. Un bal champêtre a suivi le goûter, et une animation extraordinaire a régné dans la commune jusqu'aux heures les plus indues.

Le Petit Village, comme on appelle dans la région Ecaussines-Lalaing, excite au plus haut point, dit notre confrère, la curiosité générale, et c'est ce qu'on voit dans la presse belge et étrangère. Cet intérêt, dit-il, s'explique parfaitement. En dressant les tables couvertes de nappes blanches sur la place publique, en y disposant les douze douzaines de belles jattes aux filets dorés, les demoiselles d'Ecaussines ont créé une coutume nouvelle. Et c'est là un fait exceptionnel, en un temps où, l'une après l'autre, les coutumes se perdent, et où l'on signale comme des cas de survivance extraordinaire le vieil usage de la flèche de lard offerte au couple le plus ancien par les habitants de Dunmore, en Irlande, ou celui de la foire aux mariages qui, à Arlon, consacre chaque premier jeudi de janvier les accordailles ébauchées à la Saint-Nicolas.

Créer du folklore, quand les savants en recherchent avec passion les manifestations disparues, c'était là une entreprise paradoxale, en notre siècle enfiévré, positif, dédaigneux des légendes, et où les célibataires préfèrent feuilleter les registres des agences matrimoniales que d'effeuiller poétiquement la marguerite. Ce sera la gloire des vierges d'Ecaussines de l'avoir réalisée.

Un Liégeois célébrait récemment, en patois mosan, leur goûter monstre ; l'opérette s'en emparera certainement, comme elle l'a fait

naguère pour la foire aux servantes des « Cloches de Corneville » ; les revues de fin d'année célébreront cette institution nationale, et bientôt sans doute, en voyant le succès de cette fête originale, et en constatant l'afflux annuel des célibataires du pays et de l'étranger au Petit Village, devenu célèbre, d'autres communes institueront à leur tour ce goûter matrimonial ; et pour la plus grande gloire de l'hymen, on verra ainsi, grâce à l'initiative hardie des jeunes filles d'Ecaussines-Lalaing, s'éclaircir d'année en année les rangs des coiffeuses — bien malgré elles — de Sainte-Catherine.

A propos du Vieux-Liége. — M. le Dr Thion, de Theux, nous écrit : « *Wallonia* donnant dans son n° d'avril la liste des habitations que le Vieux-Liége veut faire revivre, je me permets d'y joindre quelques observations. La maison de la Bouxhaire et non Bouxtherie comme on écrit n'est pas la plus ancienne. La maison Naveau, rue de la Chaussée, a un cachet plus archaïque. La maison Demarteau, la maison du receveur Case sont du même type que la Bouxhaire et la maison Naveau. On se demande pourquoi la maison Charlier figure sur la liste, car il y a d'autres constructions plus intéressantes à Theux. J'ai signalé autrefois une très ancienne et très curieuse ferme à Waleffes près du Château. Je n'en connais pas de plus intéressante. »

Renvoyé à la Société anonyme du Vieux-Liége.

Une fête républicaine à Theux. — Le document suivant est aux archives de Theux (recès de l'an 4-7), certifié conforme par *M. Fion, agent.*

« Procès-verbal de la fète qui a été célébrée le 30 ventose an 6 dans la commune de Theux, canton de Spa.

» En exécution de la loi du 13 pluviose dernier, et de l'arrêté du directoire exécutif du 28 du même mois, le 30 ventose an 6 à neuf heures du matin, trente vieillards, les instituteurs, institutrice de la commune accompagnés de leurs élèves, tous les fonctionnaires publics se sont réunis à la maison commune de Theux.

» Immédiatement après cette réunion, les vieillards, chacun une baguette blanche à la main, précédés de quatre jeunes gens, portant les bannières voulues par le susdit arrêté du directoire, suivi des fonctionnaires publics, des instituteurs, institutrice et d'une foule nombreuse de peuple se sont rendus en ordre, au lieu fixé par la cérémonie.

» Là, sous un arbre de la liberté, entouré de verdure, et surmonté d'un drapeau tricolore, y était érigé, le livre de la Constitu-

tion reposait sur l'autel, la cérémonie a commencé par hymne analogue à l'objet de la fête, quatre jeunes citoyennes de 8 à 10 ans, se sont présentées, et ont chanté des chansons patriotiques, quatre autres citoyennes plus avancées en âge, ont également chanté des airs républicains. Une musique bruyante accompagnait ces chants et exécutait des morceaux propres à augmenter, s'il était possible, l'enthousiasme des spectateurs, après les premiers transports de la joie la plus pure, un des vieillards a prononcé à haute voix, la phrase prescrite par l'article neuf de l'arrêté du directoire.

» Le président de l'administration municipale du canton, comme premier fonctionnaire public dans l'ordre constitutionnel, présent à la cérémonie, a répondu par la phrase prescrite en l'article 10. L'agent municipal de la commune, a ensuite fait lecture de la proclamation du directoire, du message au Conseil des Cinq-Cents, sous la date du 13, ainsi que de la loi et pièces y comprises, sous la date du 25 du présent mois de ventose.

» Cette lecture a été terminée par de nouveaux airs patriotiques et par les cris mille fois répétés de Vive la république ! Vive la nation !

» La cérémonie achevée, le cortége est retourné dans le même ordre, à la maison commune, des citoyens et citoyennes de tous les âges s'y sont portés en foule.

» Les danses, les chants républicains ont terminé cette partie de la fête. Le soir, il y a eu des bals publics, et la plus parfaite union n'a cessé de présider à l'allégresse générale. »

Dr Ferd. Tihon.

Les « boulets d'or » de l'abbé de Saint-Ghislain. — Les lecteurs de *Wallonia* connaissent le manuscrit de Franquet, sur l'Itinéraire de la Campagne de 1746 [1]. Nous en avons publié ici même deux extraits [2]. Voici encore une anecdote, empruntée à cette même source.

Le 16 octobre 1746, cet officier dina avec son ami Dom Nicolas Brouwez, abbé de Saint-Ghislain, et après le repas, les convives visitèrent l'église et l'abbaye. Franquet s'étonna que ces constructions eussent été épargnées par le feu de l'artillerie pendant le siége que la Ville venait de subir [3] et il manifesta sa surprise. L'abbé, satisfaisant sa curiosité, lui expliqua qu'après avoir représenté au commandant de l'artillerie française que son église et son

(1) Ms. conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n°s 3516-25.

(2) Ci-dessus t. XI, p. 250 et 251. Voy. aussi p. 306.

(3) La place de St-Ghislain tomba au pouvoir de l'ennemi, le 25 juillet 1746.

abbaye n'avaient rien de commun avec les fortifications de la place, il le supplia de recommander aux canonniers de les ménager. Le commandant promit son intervention, mais il conseilla, pour plus de sûreté, de voir chaque jour les canonniers afin de leur remémorer ces recommandations, ce que fit l'abbé. « De sorte que, pendant que » l'artillerie tiroit à boulets de fer, pour le peu que l'abbé ne » tiroit à *boulets d'or*, il se trouvoit des boulets de fer échappés. » De sorte que l'abbé fut fort assidument voir les canonniers et » ménagea par ce moyen ses beaux bâtiments. (1) »

Les Annales de l'Abbaye de St-Ghislain, par Dom Pierre Baudry et continuées par Dom Augustin Durot mentionnent également l'heureuse intervention de l'abbé qui, grâce à ses démarches et à ses largesses, évita la ruine de son abbaye. Quoique les dommages ne montent pas à cent écus, dit Dom Durot, les présents que l'abbé dut faire à MM. de l'artillerie afin qu'ils exécutassent les ordres qu'ils avaient du prince de Conti et du marquis de la Farre de ne pas toucher à nos bâtiments, montèrent à treize cents ducats au moins, compris les mille ducats qu'on nous fit payer pour le rachat de nos cloches (2).

Emile Hublard.

(1) Ms. cité, f. 158 (n° 3517).

(2) *Annales de l'Abbaye de St-Ghislain*, par Dom Pierre Baudry, et Dom Augustin Durot, livres X, XI et XII, publiés par Alb. Poncelet S. J. Mons, 1897, p. 442 et 443.





Chronique Wallonne

Bibliographie

LES LIVRES :

Carcassou, *roman* (*types et mœurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse*) par Jos. Chot. — Un vol. in-12 de 391 p. — J. Godefroid, impr., rue Ste-Marguerite, Liége. — Prix : 2 fr. 50.

Voici un roman wallon, qu'imprègne tout entier la rude et fraîche odeur sylvestre des collines boisées de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Rien n'est plus authentiquement rural et forestier que ce livre. Tous les détails en sont savoureusement expressifs, on les sent choisis par un conteur avant tout préoccupé d'évoquer en sa vivante originalité une contrée de prédilection.

M. Georges Eekhoud a célébré dans plusieurs volumes les irréguliers du plat pays anversois ; notre talentueux compatriote M. Hubert Krains a narré à son tour, avec une âpre charité, dans ses *Histoires Lunatiques*, les émois des vagabonds et des isolés. M. Chot, lui aussi, est sympathique aux réfractaires. Pendant près de quatre cents pages, il s'attache à peindre les mœurs des fraudeurs, et souligne ce que comporte de fier et d'aventureux le caractère de ces gaillards épris du danger, habitués à vivre en marge des lois dans la libre nature, audacieux et vigilants comme des bêtes de proie. Sans goût pour les tâches policées, ils sont les vrais fils de la forêt qui se fait complice de leurs pathétiques équipées nocturnes, et la terre avide des « tiennes » a des replis tutélaires pour abriter leurs alertes.

Mais l'auteur de *Carcassou* ne se borne pas à nous initier, de la façon la plus captivante, au tragique familier de ces existences. Toute la région s'anime dans son livre. Au village de Pret-aux-Leux, que les taillis montueux séparent de la frontière française, un microcosme d'humanité s'agite. L'amour et l'intérêt y nouent comme ailleurs leurs intrigues. A côté des professionnels de la contrebande, copieusement décrits à la faveur de l'action psychologique, M. Chot a dessiné toute une galerie de types caractéristiques, lucidement observés, campés en plein relief, et qui vivent avec une attachante conviction les péripéties de la rustique aventure.

Cette aventure, qui n'est pas exempte de romantisme, c'est celle de la pitoyable Carcassou, une petite sauvagesse née des amours de hasard d'un chemineau et d'une virago misérable, apte à tous les métiers interlopes, qui traîne dans une chaumière du plateau rocheux son existence décriée. Carcassou a dix huit ans, elle a poussé au grand air, elle est rude et forte, mais son esprit est resté simple, et dans ses nerfs endormis couve l'épilepsie. Elle connaît toutes les sources et tous les buissons à la ronde ; toujours

errante et solitaire, honnie par les villageois aux mœurs régulières, elle s'est fait une petite âme fruste et farouche qui n'est pas sans fierté.

D'abord occupée à aider les bûcherons, la fillette est ensuite engagée par un négociant du crû, patron d'une équipe de fraudeurs émérites dont les exploits lui rapportent le plus clair de ses bénéfices. Son énergie taciturne fait d'elle une bonne recrue pour les expéditions périlleuses. Aussi bien, elle est ravie de son nouvel emploi, qui lui permet d'approcher celui qu'elle aime en secret, le chef de la bande, un gas silencieux, loyal et résolu, Colas Robin, dit le Scailteux, par allusion à son ancien métier d'ardoisier. Mais Colas ne connaîtra pas le culte que lui a voué la petite. Il est absorbé par la passion sensuelle et tourmentée qui le soumet à une belle fille sans scrupules, Rose Ponsart, dite la Roussette, fraudeuse, elle aussi.

Tant que survit sa mère, la vieille Nanne, Colas réagit contre le sortilège. M. Chot nous montre le désarroi moral du jeune homme, tour à tour attentif aux conseils de l'honnêteté ancestrale et subjugué par les charnelles séductions de la Circé rustique. Nanne morte, l'amoureux est définitivement conquis par la Roussette. Dans sa faiblesse, il pardonne à la gourgandine de l'avoir trahi dans les bras d'un douanier; bravant la réprobation du village, il se résout joyeusement à l'épouser. A ses côtés, car il l'a prise à son service, Carcassou endure tous les tourments secrets de la jalousie. Bientôt sa santé s'altère, elle subit les premières atteintes du mal atavique. Après une lutte furieuse avec sa rivale qu'elle essaie d'entraîner dans un précipice et que Colas, survenu à temps, sauve péniblement de la mort imminente, la fillette sera reléguée dans un hospice où s'achèvera peut-être dans la folie absolue sa lamentable destinée.

Cette histoire, qui foisonne en épisodes intensément dramatiques, ne va pas sans quelque brutalité réaliste, d'ailleurs justifiée par le sujet même. Encore que les personnages soient peu compliqués, leur psychologie n'est pas toujours bien nette, et l'auteur s'atteste plus apte à donner à leurs gestes l'allure de la vie qu'à analyser les mobiles qui les font agir. Mais il sied de louer son don d'animer pittoresquement le récit. Il peint par touches amples et précises, et chacune des scènes où il retrace les mœurs rurales, et dont la plupart sont des hors-d'œuvre — citons l'égorgement du porc chez Babet Melchior, le festin chez le maïeur de Viêbes, l'agonie de la vieille Nanne, les péripéties de la nomination du barbacole Alfred Dupin, le braconnage pendant la nuit de Noël, les travaux des peleurs d'écorce, la rencontre de Carcassou avec son père le chemineau — constitue un tableau complet, sombre ou riant, avec sa juste atmosphère, sa couleur et son mouvement particuliers. L'imagination y restitue ce que l'observation a enregistré. De cet harmonieux travail est né un livre d'une singulière richesse évocatrice, qui sous la forme romanesque nous documente de façon décisive sur les mœurs d'une contrée aussi profondément captivante que mainte autre région plus souvent visitée de notre belle patrie wallonne.

Le décor de nature, au surplus, n'est pas un instant oublié dans cette œuvre savoureuse, et l'on peut se demander si M. Chot n'a pas choisi ses

héros chez les forestiers pour avoir l'occasion de parler plus abondamment de la forêt. Sous le gel qui pince ou le soleil qui brûle, le pays des « tiennes », solitaire et désolé, diffuse au long des chapitres son odeur sauvage et prolonge sa forte et mélancolique attirance. L'auteur s'est plu à le magnifier en des descriptions qui, pour apparaître hâtives, pour manquer souvent de la belle ligne sobre qui fait les pages définitives, n'en sont pas moins largement impressionnantes.

Par ce livre insuffisamment ordonné, peut-être — et dont l'écriture trop cursive rebute parfois le lecteur rigoureux — mais plein de talent, virilement conçu, constamment vivant, généreux et sincère, M. Chot, que ses *Légendes et Nouvelles de l'Entre-Sambre-et-Meuse* avaient déjà fait connaître, a décidément conquis une place enviable dans la pléiade de plus en plus brillante de nos écrivains de terroir. *Charles Delchevalerie.*

Les Rues de Liége anciennes et modernes, par Théodore Gobert, archiviste provincial. *Tables générale et analytique.* Broch. in-4°. — Liége, Louis Demarteau, 1904.

Cet Index *nominum et rerum*, qui s'étend sur 88 p. en petit texte et à 4 col., du format de l'ouvrage (23 cm. × 30) constitue la clé impatiemment attendue des *Rues de Liège*, œuvre monumentale, publiée en 4 vol. à 2 col., de plus de 2300 p., commencée en 1884, et qui se termine aujourd'hui.

Entreprise par M. Gobert, aujourd'hui archiviste provincial, à cette époque correcteur-typographe aux ateliers de la *Gazette de Liège*, c'est dans ce journal qu'elle fut intégralement publiée, dans les suppléments dominicaux où elle voisinait avec la littérature catholique, la politique cléricale, les annonces et les chroniques de l'étranger. Il n'y a encore que la presse de province, à cause de l'attention minutieuse avec laquelle elle est naïvement lue par un public surtout local et régional, pour s'accomoder de pareille publication ; et celle-ci se légitimait tout à fait dans une feuille dirigée par un homme qui, comme M. Joseph Demarteau, joint à un patriotisme local très éclairé, des goûts littéraires et un talent d'archéologue et d'historien.

C'était assurément, pour l'auteur des *Rues de Liège*, une bonne fortune tout-à-fait heureuse que de pouvoir compter sur la publicité d'un organe ancien et important, car il était de la nature même de son livre, de devoir compter sur la collaboration de toutes les personnes qui pouvaient avoir sur la multitude des menus sujets à traiter, des souvenirs ou des documents : la lenteur même de la publication, ainsi faite par petites tranches hebdomadaires, était favorable à une élaboration aisée et minutieuse. Mais l'appui d'un journal était encore une bonne fortune, cette fois nécessaire, pour un travailleur modeste, qui voyait ainsi la composition typographique de son œuvre élaborée sans frais, ne laissant à ses charges qu'une mise en pages et un tirage que le même éditeur était tout désigné pour seconder.

Ainsi l'œuvre vraiment extraordinaire, conçue par un simple artisan, devait se poursuivre avec une lenteur profitable et dans des conditions qui à plusieurs points de vue en assurassent l'élaboration régulière. Mais encore

fallait-il que l'auteur, sans se dissimuler l'étendue de son entreprise, sans se laisser rebuter par les développements inattendus qu'elle devait prendre par la suite, fût de taille à la poursuivre avec ténacité, avec érudition et avec critique. L'œuvre aujourd'hui terminée répond magistralement à ces divers desiderata.

Les historiens connaissent bien l'œuvre de M. Gobert. Le grand public, qui a pu s'y intéresser en diverses occasions, la connaît moins dans son ensemble et dans sa valeur générale. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qu'écrivait en 1899, M. Nic. Lequarré, prof. à l'Université, dans son rapport sur le « Prix Rouveroy », accordé aux *Rues de Liège*. Il qualifie cet ouvrage d'« œuvre colossale, parce qu'elle représente un labeur immense, un véritable travail de bénédictin, et que son auteur l'a conduite à terme avec une régularité merveilleuse qui ne s'est pas ralentie un instant ».

« Le répertoire alphabétique des rues de notre ville, ajoute-t-il, est précédé d'une introduction sur l'origine et sur les accroissements successifs de la cité. Puis chacun des articles consacrés aux rues, quais, places publiques, etc., embrasse tout ce que les investigations les plus patientes et les plus consciencieuses ont découvert d'intéressant dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie et de l'art. L'auteur nous apprend dans sa préface, — et il suffit de lire l'un quelconque de ses articles pour être pleinement édifié à cet égard, — qu'il a dépouillé les historiens de tous les temps, les journaux du siècle dernier et du nôtre, les vieilles chroniques, les anciennes ordonnances de la principauté, les recès de la cité, de nombreuses chartes ou autres documents des archives de l'Etat et de la province, des stocks de familles et les musées. De tout cela sans compter les sources orales — il a extrait une abondance de renseignements dont de copieuses notes, le plus souvent dans le langage et sous la forme archaïque de l'époque, administrent à chaque pas la preuve authentique. Il s'occupe de tous les noms de rues, même de ceux qui ont disparu depuis longtemps. Il en recherche l'étymologie avec une compétence que grandit sa connaissance très exacte du wallon. Tous les monuments, les édifices publics, les églises, les couvents, les maisons particulières, jusqu'à leurs enseignes procurent à l'auteur l'occasion de digressions historiques où il reconstitue en détail et avec une grande sûreté d'érudition, tout le passé de notre vieille cité, sinon de la principauté elle-même, avec évocation des anciennes institutions et des mœurs et coutumes de nos ancêtres. »

L'achèvement de l'œuvre de M. Gobert a été considérée par tous comme un événement national. Le Conseil communal de Liége, le Conseil provincial ont voulu s'y associer, et, pour hâter la publication des tables que nous annonçons aujourd'hui, ces assemblées ont considéré comme un acte patriotique et de reconnaissance, d'allouer à l'auteur, à titre de récompense, des subsides importants.

On ne peut que se féliciter de voir, en pareille circonstance, les administrateurs publics porter très haut des arguments tirés du patriotisme

local. L'achèvement de l'œuvre de M. Gobert a merveilleusement servi, à cet égard, les sentiments dont Wallonia se doit de signaler en toutes circonstances les manifestations caractéristiques. *O. Colson.*

Charlemagne et l'Eglise, par J. de la Servière. — In-18, 64 pp. — Bloud et Cie, Paris. Prix : 0.60.

Cet opuscule résume sous une forme concise et néanmoins vivante les résultats de la critique historique sur la vie, le caractère et le règne du grand monarque. Il s'occupe plus spécialement du rôle de Charlemagne dans la réforme de l'Eglise, ses initiatives au sujet des Etudes, son influence sur les controverses dogmatiques et son action sur les missions en pays païen. Si l'opinion de l'auteur est généralement favorable au grand empereur d'Occident, il ne dissimule point et n'excuse pas toujours les défauts ou les violences du prince barbare. *O. C.*

Ouvrages reçus. — D. Brouwers, *Documents relatifs à la matricule du Duché de Limbourg en 1705.* (Bull. de « l'Institut archéolog. liégeois », t. 33 en cours.) — E. Fairon, *Le dépôt des Archives de l'Etat à Liège*, (Extr. de la « Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique », t. II, nº 1.) — Oscar Grojean, *La Bibliothèque du chevalier X. de Theux de Montjardin* (Extr. *ibid.*). — Albert de Nocée, *Cent femmes de lettres : 1. Mme G. de Montgomery.* Broch. petit in-8º de 16 p. (Direction : 112, rue de la Station, à Jette-St-Pierre. Prix du fascic., 0-75.) — Paul André, *Lettres d'hommes.* 1 vol. in-8º de 268 p. (Edition de « l'Association des Ecrivains belges ». Dechenne et Cie, libr., Bruxelles. Prix 3 fr. 50.) — *Panorama de la Belgique.* Livraison III : *Province de Namur.* Grand port-folio. (Edit. du « Touring-Club de Belgique ». Prix 1 fr. 50.) — Maurice Barrès, *Huit jours chez M. Renan*, suivi de *M. Renan au Purgatoire.* 5e édit. 1 vol. petit in-12 couronne, 87 p. (Bibliothèque internationale d'édition, E. Sansot et Cie, Paris. Prix 1 fr.) — Maurice Barrès, *Les lézardes sur la Maison*, 3e édit. Même format (même édit. 1 fr.). — Les célébrités d'aujourd'hui : *Alfred Capus*, par Edouard Quet ; *Henri de Regnier*, par Paul Léautaud. In-18 jésus. (Même édit. Prix : chaque bio-bibliographie avec portraits, dessins, autographes, opinions, etc. 1 fr.). — *Parfums*, poèmes, par Jean Mariel. 1 vol. in-12 de 116 p. (Même édit. Prix : 3 fr.) — *Un poète populaire, 1825-1874, Nicolas Defrecheux*, par E. Laveille S. J. Broch. in-8º de 63 p. avec portrait. (Ecole professionn. Saint-Jean-Berchmans, édit., Liége. Prix 0-75.) — *Les anciens graveurs liégeois*, par Alfred Micha. In-8º de 28 p. (Bénard, édit., Liége). — *Saint-Servais, évêque de Tongres, patron de la paroisse de Stambruges.* [Brochure de pèlerinage.] In-16 de 32 p. (Ch. Peeters, édit. Louvain. Prix 0-15).

BULLETINS ET ANNALES :

Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts. — *Annales*, t. XIV, 1903.

Ce nouveau volume du vaillant Cercle hutois commence par une longue et intéressante étude de M. F. Mossoux : *Un siècle d'Enseignement com-*

munal à Huy. Le but de l'auteur a été de faire l'histoire de l'enseignement à Huy pendant le XIXe siècle, de « montrer les diverses phases de notre enseignement communal sous le rapport de l'organisation matérielle, pédagogique, administrative, et signaler les résultats obtenus au point de vue scientifique, moral et social. » Et ce triple but, M. E. Mossoux l'atteint et réalise son projet avec succès.

Pour plus de facilité, il a divisé le siècle en quatre périodes comprenant celle des régimes français et hollandais, puis celles de 1830 à 1842, de 1842 à 1878 et de 1878 jusqu'à nos jours.

Il utilise, pour ce faire, les archives communales, et il le fait avec discernement, sachant élaguer ce qui était accessoire, critiquant les mesures prises par les gouvernements et les administrations; en un mot, il montre l'évolution de l'enseignement communal à Huy, le développement de l'instruction, et les beaux résultats obtenus tant pour la situation matérielle de l'instituteur que pour l'augmentation du bien-être des ouvriers et le profit qu'en a retiré la petite ville mosane.

Le second fascicule comprend tout d'abord : 1° Une étude de M. René Dubois sur *Les deux derniers abbés de Neufmoustier*, Théodore de Ponty et Fr. de Lemede, de 1749 et 1789, étude qui est en même temps une histoire de la décadence de la célèbre abbaye, ainsi que le récit des discordes qui précédèrent sa disparition. — 2° *Notes sur un manuscrit d'Albert de Haske, bourgmestre de Huy*, par C. Leclère. Ce manuscrit, écrit au XVIIe siècle par un Hutois, à la fois commerçant, échevin et bourgmestre, contient des renseignements sur l'organisation judiciaire, la toponymie et la biographie de l'ancien Huy, ainsi que des comptes, des actes notariés du XVIIe siècle, etc. — 3° *Deux épisodes du temps des La Marck au XVIe siècle*, par le Dr Tihon. C'est une publication de deux documents de traits de la cour de justice de Huy et de celle de Wanze, relatifs l'un à une tentative de trahison d'un chef de bande qui voulut livrer la place de Franchimont au duc d'Autriche, l'autre au pillage du domaine de Famelette à Huccorgne, en 1577, domaine qui appartenait à Henri de Berlaimont, grand mayeur de la cité de Liége et seigneur de la Chapelle et de Modave. — 4° *Le château de Logne et la tour de Poulseur*, par J, Fréson. Histoire abrégée du château et de la tour, sans indication de source et avec trop peu de références. — 5° *Un buste de Saint Charles Borromée à Huy*, par J. Fréson, qui publie deux actes relatifs à ce buste du saint, en or, argent et cuivre, donné au XVIIe siècle à la collégiale de Huy par les héritiers du prévôt Laurent Nicolaerts, chanoine de St-Lambert et de St-Jean, à Liége.

D. B.

Société liégeoise de Littérature wallonne. — *Bulletin n° 44*. 1 vol. in-8° de 552 p. — Vaillant-Carmanne, édit. Liége. Prix : 5 francs.

Ce volume comprend trois parties, l'une consacrée à la « Littérature », une autre à l' « Histoire et philologie », la troisième à un « Appendice ».

I. — La première partie publie les rapports des jurys des concours ouverts par la société en 1901, et les pièces couronnées à ces concours.

Voici le relevé complet de ces œuvres littéraires. — Pages 10 à 17 : *Lu mwèrt dè k' tèyeu d' lègne*, nouvelle par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 23 à 28 : *Âtou dèl cinse*, comédie en deux actes (extraits) par Toussaint BURY, de Liége. — Pages 29 à 97 : *Ine Astrapå le*, comédie en deux actes avec chants, par Edouard DONEUX, de Liége. — Pages 99 à 136 : *Monnonk Påscal*, comédie en un acte, par Maurice PECLERS, de Liége. — Pages 137 à 215 : *Bloûsêye*, comédie en trois actes, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 217 à 241 : *Ruv'nou*, comédie dramatique en un acte, par Henri HURARD, de Verviers. — Pages 251 à 282 : *Amon l' Mayeûr*, pièce en vers en un acte, par Maurice PECLERS, de Liége. — || Pages 285 à 289 : *Lu Martchî dè sèmedi*, tableau populaire, en vers, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 299 et 300 : *Aubåde à m' wèsène*, chanson, par Maurice PECLERS, de Liége. — Pages 301 et 302 : *L'hôrlodje*, chanson, par le même. — Pages 303 à 305 : *Li prumîre fèye*, chanson, par Arthur XHIGNESSE, de Huy. — Pages 306 et 307 : *Tchanson dè rèwe*, par feu LEJEUNE, de Verviers. — Pages 312 et 313 : *Sol Moûse*, poésie, par le même. — Pages 314 et 315 : *Lu live du mèsse dèl Grand-mère*, poésie, par le même. — Pages 316 et 317 : *L'intrêye dè Prétimps*, poésie, par Maurice PECLERS, de Liége. — || Pages 325 à 336 : traduction en prose wallonne de diverses œuvres étrangères, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers, Antoine BOUHON, de Liége, Arthur XHIGNESSE, de Huy. — || Pages 343 à 408 : *Lu fa do diale èt l' rotche Margot*, ou *Intrôducsion a l'histwâre du Manm'dî èt du Stâv'leû*, poème, par Jean SCHUIND, de Stavelot. Poème important, qui est à signaler aux lecteurs de l'étude de M. BODY sur la légende du « Faix du diable » à Stavelot, ci-dessus t. IX, p. 256. — Pages 409 à 435 : *Les mâlhureûs*, poésies, par feu Martin LEJEUNE, de Verviers. — Pages 436 à 448 : *È manèdje*, recueil de sonnets, par Jean LEJEUNE, de Jupille.

II. — La partie « Histoire et philologie » est relative aux travaux de cet ordre (aucun n'a été jugé digne de publication) soumis à la *Société* en 1901 ; parmi les rapports des jurys, il faut citer hors de pair, comme comprenant une étude critique documentée des sujets, (p. 455 à 464) le rapport de M. Jules FELLER sur un travail relatif aux *Suffixes wallons*, et (p. 471 à 476) celui de M. LEQUARRÉ à propos de *Toponymie wallonne*.

III. — L' « Appendice » comprend des travaux admis en dehors des concours. — Pages 483 à 490 : [Jules FELLER]. *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne, Avertissement.* Nous parlerons prochainement de ce *Dictionnaire*. — Pages 491-2 : *Table de concordance pour faciliter les citations du Bulletin* : on sait (voy. ci-dessus t. IX p. 182) que les vol. du *Bulletin* qui atteignent aujourd'hui au nombre de 44, ont subi au cours des âges trois espèces de numérotation. La présente table remédie à cette situation ridicule en proposant une numérotation unique ; on doit espérer qu'elle sera adoptée par tous les travailleurs en dehors de la *Société* qui désormais n'en emploiera plus d'autre. — Pages 493 à 549 : *Vocabulaire* [avec *Errata et Supplément*] *du dialecte de Stavelot* par Jean HAUST. Sur des éléments empruntés à des publications littéraires en patois Stavelotain, l'auteur a complété une enquête faite sur place en 1890. Il en

résulte une nombreuse et curieuse collection de vocables ou de sens plus ou moins particuliers à la région, et qui a donné à M. Haust, l'occasion d'articles d'une rédaction exemplaire. — Pages 543 à 549 : *Index lexicologique du tome 44*, par Jean Haust : relevé des mots, acceptions, tournures, dictons nouveaux contenus dans ce volume.

L'Annuaire *n° 17* (pour 19 4) broch. petit in-8° de 123 pages a paru en même temps de ce *Bulletin*. Il contient la *Liste des membres de la Société* arrêtée au 31 décembre 1903 (ils sont 440), les *Statuts et règlement*, un *Rapport sur les travaux de la Société* en 1900-1903 par M. Nicolas Lequarré, président; la *Chronique de la Société pour 1901 et pour 1902* par Julien Delaite, secrétaire; le compte-rendu du *35e Banquet wallon* (1903); la liste des *Dons et acquisitions de la Bibliothèque de la Société* en 1903; le *Programme des concours de 1904*. Remarquer que ce Programme offre sur les précédents un meilleur classement des matières, une meilleure division en rubriques, une meilleure répartition des distinctions.

L'ordonnance parfaite de ces deux volumes, dont l'édition est due au secrétaire-adjoint de la *Société*, M. Haust, professeur à l'Athénée de Liége, confirme l'excellence d'une réforme des publications, qui n'attend plus qu'un perfectionnement, la refonte des caractères typographiques : elle sera complète dès le tome XLV. Pour qui connaît les anciens *Annuaires*, il apparaît sur celui-ci, que cette brochure a été profondément atteinte par la réforme. Précédemment, les *Annuaires*, en dépit de leur nom, n'étaient guère annuels : celui-ci porte le n° 17, et le premier date de 1863. En outre, il s'y mêlait autrefois des matières qui eussent pu paraître tout aussi bien dans le *Bulletin*. Sous le régime qu'il inaugure aujourd'hui, l'*Annuaire* ne contiendra plus, dit un *Avis*, que ce qui a trait à l'administration de la Société, mais il paraîtra chaque année. Le même *Avis*, soit dit en passant, informe qu'en 1904 les membres, en retour de leur cotisation de 5 fr. recevront, les t. XLIV et XLV du *Bulletin*, les 17e et 18e annuaires ! Il est peu de Sociétés scientifiques libres qui soient en situation d'offrir autant de belles et bonnes choses ! Notre Académie wallonne, comme tout le monde l'appelle (sauf le Gouvernement !) n'est pas près de déchoir ou de faiblir !

O. C.

REVUES ET JOURNAUX :

L'auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, à Liége, et de l'encensoir du Musée de Lille, par Joseph Destrée (*Bulletin des Musées royaux*, de Bruxelles, décembre 1903). — L'auteur avait antérieurement publié (janvier 1903) dans le *Bulletin des antiquaires de France*, un article, qui fait encore le fond de celui-ci, et où il signalait le nom de Renier de Huy, comme auteur de cette œuvre célèbre, attribuée à Lambert Patras. Dans cet article M. Destrée ne citait pas M. Kurth qui, en 1892, avait publié pour la première fois la même découverte, ni M. de Chestret qui, par après, l'avait aussi indiquée. En mars 1903, M. Kurth publia une étude magistrale sur le sujet de sa découverte. D'où, un incident sur

lequel M. Destrée s'explique aujourd'hui. L'erreur qu'il avait commise en ne citant ni M. Kurth ni M. de Chestret provient, dit-il, de l'ignorance dans laquelle il était resté de leurs notes antérieures sur le sujet qu'il traitait.

M. Destrée estime que MM. Kurth et de Chestret n'avaient pas catégoriquement restitué à Renier le chef-d'œuvre de Liége ; par conséquent s'il avait connu leurs dires, il aurait eu quelque satisfaction de montrer, en les citant, ce qu'il ajoutait de certitude à leurs présomptions.

Cela dit, M. Destrée reprend sa communication à la *Société des antiquaires de France*, où il apportait des clartés particulières dans la question. Il ne se contentait pas, en effet, d'invoquer les sources historiques signalées par ses devanciers, et de redécouvrir le nom de Renier, sur les indications de M. Bacha, le savant éditeur de la *Chronique Liégeoise de 1402*. Il indiquait une autre œuvre d'art, portant effectivement le nom de *Reinerus* (Renier) et apparentée d'une façon surprenante avec les fonts de Saint-Barthélemy. Il s'agit du célèbre encensoir de Lille. M. Destrée tire de la composition, du faire, et de l'épigraphie si remarquable de cette œuvre, une argumentation plausible en faveur de sa thèse. L'examen attentif qu'a fait M. Destrée de cet encensoir à ces divers points de vues, lui permet, en un raccourci singulièrement suggestif, de préciser ce qu'une confrontation de l'encensoir et des fonts vient ensuite confirmer.

Les arguments de M. Destrée, conçus indépendamment et parallèlement à la mise en œuvre par M. Kurth de documents historiques précieux, s'ajoutent à ceux de ce dernier pour faire de l'orfèvre Renier un des plus grands artistes dont puisse s'honorer le pays mosan.

= [Le compte-rendu qu'on vient de lire paraît quatre mois trop tard. Eu égard à l'explication que M. Destrée y donne pour clôturer un incident qui s'est compliqué ici-même (voy. t. XI, pp. 233, 252 et 284) notre devoir eût été de donner acte tout de suite à l'auteur de sa déclaration. Si *Wallonia* n'a pas parlé plus tôt, la faute en est à M. Destrée. Voici les faits. Après lecture de notre « Rectification » de décembre 1903, p. 284, M. Destrée nous annonça qu'il allait démontrer sa bonne foi dans un article et dans une brochure, et il nous proposa de rédiger sur le même sujet une note pour *Wallonia*. La proposition de M. Destrée fut naturellement accueillie. Depuis lors, l'article dont on vient de rendre compte a paru, et aussi, nous dit-on, la brochure en question. Nous n'avons reçu de M. Destrée, malgré sa promesse réitérée, ni l'article, ni la brochure, ni la note annoncée. Las d'attendre, nous avons, fin mars, rappelé *Wallonia* au souvenir de M. Destrée. Il nous a répondu qu'il allait, dans la huitaine, nous envoyer ... des clichés ! La huitaine est passée depuis deux mois, et nous n'avons toujours rien vu venir. La persistance de M. Destrée à négliger de prendre une initiative que nous lui avions réservée sur sa demande, est la seule cause du retard avec lequel *Wallonia* rend compte de son article. Elle nous excuse aussi de n'avoir pas, jusqu'à présent, rectifié, pour ce qui concerne M. Destrée, une erreur que nous nous étions empressés de rectifier pour ce qui concerne M. Kurth. — *La Direction.*]

Sur Constantin Meunier, par Albert Mockel (*La Plume*, de Paris, n° du 1er janvier, Supplément). — Constantin Meunier est si peu réaliste qu'il échoue presque toujours à rendre la nature, lorsqu'il veut se contraindre à la représenter servilement : S'il sculpte un portrait, il fait ordinairement un énergique effort pour que la ressemblance y soit précise et fidèle. Dans son art, la nature est toujours le point de départ, comme il sied, mais je dis le point de départ et non le point d'arrivée. Son ascendance wallonne parle en lui comme elle parlait en Patinir et en Bles, comme elle parlait en Rops. Ce Celte romanisé aime et comprend la nature, mais il la doue d'une âme et l'imagine selon lui-même. Bles a créé un paysage, Rops un type de la fille; Meunier crée à son tour une forme humaine, une forme puissante et rude qui ne ressemble à rien de ce que nous connaissons : il existe désormais une certaine créature virile, au masque énergique et saisissant, qui appartient à l'art de Meunier et que l'on reconnaît aussitôt. Ce qu'il y a justement de plus surprenant dans Meunier, c'est qu'il a créé soudain, et en lui donnant du premier coup toute sa vivante puissance, une Figure que l'art n'avait pour ainsi dire jamais vue depuis les vieux temps de l'Egypte. En sculpture, l'ouvrier n'existait pas encore.

Gédéon Bordiau, par Henry Rousseau (*Bulletin des musées royaux*, de Bruxelles; mars).—Né à Neufvilles près de Soignies, l'architecte Bordiau a son nom attaché à des édifices et monuments importants pour lesquels il collabora avec Joseph Poelaert : la colonne du Congrès, l'église Sainte-Catherine, le théâtre de la Monnaie, le palais de Justice de Bruxelles. Le Palais du Cinquantenaire est l'œuvre capitale de cet artiste wallon. On lui doit aussi de nombreuses constructions particulières : le château du duc de Nassau à Köningstein, le palais du Grand-duc de Luxembourg, les palais éphémères des expositions de Bruxelles en 1888 et 1897, d'Anvers en 1885 et 1894. Bordiau était affable et accueillant, d'une large bonté, à laquelle le biographe rend hommage autant qu'à son talent. Bordiau est mort à Bruxelles le 23 janvier 1904.

La Thudinie, par Maurice des Ombiaux (*Bulletin du Touring-Club de Belgique*, avril). — L'auteur décrit amoureusement cette charmante région wallonne, son pays natal. On sait avec quel talent M. des Ombiaux sait décrire et conter. Il l'a mis tout entier en cet article, qui, d'une façon très attachante, situe Thuin et la région dans leurs sites, dans leur psychologie très particulière, dans l'histoire et dans la légende. L'article est illustré de photogravures remarquables.

Sur la prétendue « marque de fabrique » de Patenier, par M... (*L'Art et la vie*, de Gand, 10e livraison) [1]. — Cet artiste, dit van Mander

(1) [Nous devons des excuses à notre distingué confrère M. Pol de Mont, directeur de *Kunst en Leven (L'Art et la Vie)* et à son éditeur M. Ad. Hoste, de Gand, que, par un oubli inexplicable, nous avons omis de remercier pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu mettre à la disposition de *Wallonia* trois des clichés de notre avant-dernier numéro pour l'article de M. de Winiwarter. Ce sont : *Etude pour un frontispice*, *Etude de nu*, *crayon noir*, et *Etude de nu*, *sanguine*. — O. C.]

« avait l'habitude de peindre en un endroit quelconque de ses paysages, un petit homme satisfaisant à un besoin, de sorte qu'on l'appela le *Caqueur* ». Depuis cet historien, l'assertion a passé dans divers livres. L'auteur. dans toutes les collections qu'il a visitées, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, a examiné tous les tableaux signés de Patenier et n'y a point découvert une seule fois l'étrange apostille. Joachim et Henry Patenier furent admis à la Gilde en 1535. Si l'on pouvait découvrir une œuvre de Henry, on aurait la clé de la méprise par laquelle M. H. Hymans croit pouvoir expliquer l'erreur de van Mander. Mais ce qui complique la question, c'est que ce dernier cite un deuxième peintre qui employait aussi le bonhomme caquant : c'est « Marc Geeraerts l'Ancien, qui fut un paysagiste très apprécié ». L'auteur cite différents paysages où l'on voit le personnage en question, mais de proportions trop grandes pour qu'on puisse y voir une signature.

Faits divers.

BRUXELLES. — Le très populaire Cercle « Nameur po tot » a donné récemment une grande fête wallonne, à la Maison de l'Etoile, Grand'-Place. Ç'a été, disons-le de suite, un véritable succès pour les amateurs de la Société ; leurs productions spirituelles ont été soulignées aux bons endroits par les rires et les applaudissements de la très nombreuse chambrée. Félicitons les auteurs chansonniers du Cercle, MM. Berthalor, Namurois, et Ad. Mortier, Brabançon, et leurs intelligents interprètes. « Nameur po tot » avait eu le bon esprit d'intercaler dans le programme une causerie de M. H. Hachez, l'auteur de *La Cuisine à travers les âges*, lequel avait pris pour sujet de sa conférence : « La Gastronomie chez les Wallons d'autrefois ». M. Hachez a su tirer un ingénieux parti des matériaux de toute nature amassés dans le cours de ses études. Les plats des terroirs dinantais, namurois, brabançons, tournaisiens, etc., dont il nous a révélé l'existence, font regretter vraiment l'époque où, sans se délester trop fortement le gousset, on pouvait manger d'aussi savoureuses choses. Le tableau qu'a tracé ensuite l'orateur des mœurs du bon vieux temps chez nos exubérants compatriotes mosans, a fort amusé l'auditoire.

— Les conquêtes du féminisme. Une jeune fille, Mlle Louisa Brohée, élève de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, s'est présentée à Anvers pour prendre part au concours de Rome, réservé cette année à la peinture. L'épreuve préparatoire lui a été favorable, et elle participera à l'épreuve définitive, avec cinq concurrents du sexe fort. Mlle Louisa Brohée est une Wallonne, originaire de Strépy-Bracquegnies.

— Le *Moniteur belge* est un journal d'un intérêt qui, pour être le plus souvent occulté sous des charretées de formules administratives crispantes, n'en est pas moins réel et même puissant en sa variété. Le tout pour le lecteur est d'avoir la foi... et le courage de briser l'os : la moelle n'en est que plus savoureuse. Celui qui a de la persévérance finit toujours par être récompensé. Nous le fûmes par exemple le jour où nous découvrîmes le

très beau rapport de M. Arthur DAXHELET sur le prix quinquennal de Littérature française, où cet écrivain, avec une précision remarquable et dans un style d'une élégance très distinguée, exprime, notamment la psychologie, l'esthétique de nos conteurs et poètes de Wallonie.

En parcourant à cette occasion les colonnes bilingues de notre estimé confrère, nous sommes tombés sur des renseignements au sujet d'une très curieuse innovation.

Les associations de wateringues, jusqu'ici particulières au pays flamand, sont paraît-il en train de prendre en Wallonie une extension, prévue d'ailleurs par cet article 22 du Code rural de 1886 : « Dans les localités où il le jugera nécessaire, le Gouvernement est autorisé, sur l'avis de la Députation permanente du Conseil provincial, à faire des règlements d'administration publique pour l'institution de l'organisation d'associations de wateringues, dans l'intérêt de l'assèchement, de l'irrigation et de l'amélioration des terrains. »

Or, des arrêtés royaux publiés au *Moniteur* en ont récemment constitué quatre sur le territoire de Bertrix, de Libramont, de Recogne, de Saint-Pierre (province de Luxembourg) et de Houdrémont (province de Namur). Ces associations ont pour but la protection des propriétés contre les inondations, leur assainissement général, soit par canaux superficiels, soit par grandes artères d'amendement intérieur; leur irrigation ; l'établissement et l'entretien des aqueducs, écluses, etc., et généralement de tous les ouvrages qui intéressent la communauté ; le curage des ruisseaux. Elles sont soumises, comme on le sait, à une législation toute spéciale.

Comme on le sait aussi, le Luxembourg se distingue par d'antiques usages de communisme agricole, qui se manifestent par une entre-aide passagère, organisée spontanément suivant les besoins, entre les villageois d'une même localité. L'esprit public de cette région est donc tout destiné à faire réussir l'organisation des wateringues, à condition qu'on n'en énerve pas le fonctionnement par des règlements et des inspections minutieux.

MONS. — Lorsqu'en 1887, M. Emile DE MUNCK, poursuivant le but qu'il s'était donné de travailler à la rénovation de l'art de la gravure en Belgique, le manuscrit des statuts qu'il avait rédigés en vue de la fondation de la *Société des Aquafortistes belges* fut soumis à Son Altesse Royale Madame la Comtesse de Flandre, la Princesse daigna s'intéresser aux efforts du promoteur et accepta fort gracieusement la Présidence d'honneur du petit groupe d'artistes qui s'était formé pour constituer, en quelque sorte, l'embryon de la future société, qui est rapidement devenue très florissante.

On sait que Madame la Comtesse de Flandre s'intéresse personnellement à l'eau-forte, comme à la peinture, à l'aquarelle et à la gravure sur bois. Sa première eau-forte date de l'hiver 1867-1868. M. Emile DE MUNCK a obtenu communication de seize eaux-fortes, qui datent de 1883 à 1890, et qui représentent des paysages ardennais, presque exclusivement de la vallée de la Semois. M. DE MUNCK a pu sur ces documents étudier le beau talent de Madame la Comtesse de Flandre, et il a publié dans la *Revue*

graphique belge, à son sujet, un intéressant article, accompagné de diverses reproductions fort bien venues.

M. Emile DE MUNCK, qui habite Saventhem-lez-Bruxelles, n'est pas un inconnu dans le monde lettré, archéologue et artiste du Hainaut et particulièrement du pays de Mons. Sa famille habite Mignault dont son frère est le bourgmestre ; sa mère, née Cordier de Roucourt, était la belle-sœur de feu M. Henri Anciau, de Casteau, pendant longtemps député de Soignies, un des plus riches propriétaires du Hainaut. Montois par sa mère, il est fortement attaché au Hainaut par les études scientifiques et archéologiques qu'il n'a cessé de poursuivre dans ce pays de Mons dont le sol est si riche en document préhistoriques.

On peut dire que nos provinces wallonnes ont largement contribué à la gloire artistique nationale. Rien que dans le culte de l'eau-forte que d'hommes distingués n'ont-elles pas produit? Sans parler de ceux qui se sont fixés à Bruxelles, les MEUNIER, les DEWACHEZ, les DEMANEZ, etc., rappelons quelques individualités, A Mons, fleurit, à l'Académie des Beaux-Arts, l'école de DANSE, dont sont sortis notamment LENAIN, ESTINNES et Ch. BERNIER, d'Angre; Namur a donné le jour à Félicien ROPS; c'est de Fosses qu'est parti le père de BIOT, l'éminent graveur, né à Bruxelles; Beaumont a donné le jour à Adolphe SIRET, un des grands protecteurs de l'eau-forte, chaque année, dans ce *Journal des Beaux-Arts* qu'il dirigea avec autorité pendant 27 ans, ouvrait de ses deniers un concours spécial, stimulant ainsi les jeunes artistes graveurs ; c'est de ces concours que partit l'aquafortiste DE BISEAU DE HAUTEVILLE, dont le père était Binchois. On pourrait poursuivre plus loin cette liste d'artistes graveurs wallons contemporains.

NAMUR. — On sait assez combien le genre « cantate » est ennuyeux et faux. Les plus grands musiciens, quand ils s'y adonnent, semblent avoir subitement perdu tout leur talent. Et bien, Namur vient pourtant d'entendre une belle cantate. Cet oiseau rare a pris son essor dans ses murs. Elle est due à un vétéran de notre art musical, M. Balthazar Florence, et a été chantée le jour de l'Ascension devant le Prince Albert. « Elle réalise, dit *l'Art moderne*, en quelque sorte, le type du genre, avec ses motifs populaires, le *Bia Bouquet*, l'air namurois, l'air de Grétry et la *Brabançonne*, reliés par une solide et charmante trame d'harmonies sur laquelle se détache une mélodie gracieuse destinée à devenir tout-à-fait populaire. L'auteur s'y sert légitimement de tous les moyens possibles de frapper l'imagination. Les masses chorales y sont traitées avec une puissance et une grâce alternées qui soulèvent et apaisent fort habilement l'enthousiasme. Elle a produit un très grand effet, aussi vif à la répétition générale que le jour de l'exécution. Comme elle est consacrée à la louange de la Wallonie tout entière, il est à souhaiter que Liége, l'an prochain, à l'occasion de son Exposition, en organise une audition ».



Autour des Primitifs

Le Bluff flamand



'Exposition des primitifs français en ce moment ouverte à Paris est appelée à jeter une lumière nouvelle sur les origines obscures de la peinture française. Déjà, lors de l'admirable collection réunie à Bruges, en 1902, les savants et les spécialistes avaient pu modifier certaines attributions téméraires et remettre dans beaucoup de cas les choses au point.

Jusqu'en ces dernières années, l'histoire de l'art primitif se réduisait à l'étude de deux écoles principales : l'école italienne et l'école flamande. Et, chose digne de remarque, l'école flamande ne tarda pas à envahir tous les domaines qui pouvaient sembler lui appartenir, et à s'attribuer bénévolement la plupart des peintres français et wallons, dont l'état rudimentaire de la science ne parvenait pas alors à démêler clairement les origines. Les Flamands, avec beaucoup d'habileté, exploitèrent cette mine et finirent par imposer à tous la prépondérance souveraine de leur école.

Par défaut de comparaisons, par paresse aussi, on eut tôt fait d'attribuer à l'école flamande les œuvres malaisées à classer. D'autre part, on ne possédait que des notions confuses sur les artistes eux-mêmes et, partant, sur les éléments essentiellement français ou mosans, ou rhénans, et qui pouvaient permettre de constituer des écoles douées d'originalité.

Il fallait en outre compter avec les interpénétrations constantes, les multiples contacts qui ont présidé à la floraison des diverses écoles de peintres que l'on a appelés primitifs. C'est qu'on ne doit pas oublier que les peintres de ce temps n'étaient rien moins que casaniers. Ils étaient aujourd'hui en Bourgogne, demain en France, en Italie, en Provence, dans la Gueldre. Il arriva ainsi qu'il fut très

difficile de faire le départ entre les différentes écoles, et que, actuellement, encore que la question s'éclaire, on est loin de l'avoir définitivement résolue.

Pour résoudre le problème, il fallait pouvoir comparer entre eux les documents de la peinture primitive. Beaucoup des œuvres les plus intéressantes font partie de collections gardées jalousement par leurs propriétaires ; et, souvent aussi, les musées se montrèrent rétifs à confier ce qu'ils possèdent.

On a vaincu à présent la plupart de ces difficultés et l'on peut dire que, grâce à l'Exposition des primitifs *flamands* à Bruges et à l'Exposition des primitifs français à Paris, la question a fait un très grand pas.

On se rappelle les merveilles rassemblées dans les salles du Palais provincial de Bruges. On revoit en imagination les œuvres magnifiques des Van Dyck, Memmling, Gérard David, Metsys, Bosch, Brueghel, Van der Goes, Mostaert, le « Maître de la Mort de Marie », Roger de la Pasture, Patenier, Henri Bles, Jean Prévost, le « Maître de Flémalle », Mabuse, et d'autres.

Cette exposition vraiment miraculeuse suscita une admiration universelle. Les artistes contemplèrent avec ravissement ces chefs-d'œuvre de la peinture primitive flamande.... et wallonne, tandis que les érudits, manuscrits et archives en mains, se livrèrent à un travail très intéressant de classification. Assurément ces érudits ne parvinrent pas du coup à délimiter sûrement et exactement les écoles. Des contestations nombreuses s'élevèrent ; on discuta avec âpreté autour d'attributions que d'aucuns jugèrent téméraires ; on ne fut pas toujours d'accord sur les productions de tel ou tel artiste ; mais on put dans l'ensemble fixer les caractères principaux de la peinture flamande, comme on put aussi définir grâce aux Patenier, aux Bles, aux Roger de la Pasture les traits constitutifs de l'art primitif wallon.

N'est-ce pas chez Patenier que, pour la première fois, on voit le paysage traité pour lui-même ; que le personnage dans le tableau n'est plus qu'un élément accessoire, auquel le peintre était contraint pour pouvoir donner à son tableau une destination religieuse ? Ne retrouvons-nous pas dans les toiles de Patenier et de Bles nos admirables sites mosans, avec leur poésie sauvage et légendaire ?

Et depuis, les grammairiens dissertent.

Si l'Exposition de Bruges eut cet incomparable mérite d'être très belle et aussi de jeter des lumières nouvelles sur les origines des

primitifs, elle eut une autre conséquence particulièrement heureuse, celle d'inspirer à M. Henri Bouchot, le savant conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale de Paris, l'idée d'organiser une Exposition des primitifs français.

M. Henri Bouchot, animé d'un zèle d'apôtre, s'est mis aussitôt à l'œuvre et il a vu s'ouvrir devant lui les portes traditionnellement rébarbatives des musées, des cathédrales, des galeries particulières. Il est parvenu à réunir ainsi des œuvres obtenues de partout et l'Exposition du Pavillon Marsan atteste brillamment les efforts fervents de M. Henri Bouchot. C'est en même temps une véritable révélation.

M. Bouchot sut aussi s'entourer des érudits français les plus compétents en la matière, de MM. Léopold Delisle, Robert de Lasteyrie, Georges Lafenestre, Paul Vitry, J.-J. Guiffrey, Paul Durrieu, Camille Benoît, Henri Martin.

Grâce au concours précieux de ces savants, l'Exposition des primitifs français assemble au Pavillon Marsan un lot somptueux d'œuvres picturales, de superbes tapisseries, de sculptures infiniment curieuses, d'émaux adorablement travaillés, et à la Bibliothèque nationale on peut admirer une exposition de manuscrits enrichis de miniatures et de peintures tout à fait remarquables.

Quiconque s'intéresse aux choses de l'art doit se rendre à cette Exposition intelligemment et savamment ordonnée, qui est d'un enseignement précieux et fécond tout ensemble.

L'œuvre picturale la plus ancienne qui y figure est un portrait de Jean-le-Bon, datant de 1359 environ, attribué à GIRARD d'Orléans. Ce qui frappe dans ce portrait, c'est son réalisme brutal. Point de *concession à l'enjolivement*, mais une rude sincérité remémorant le naturalisme des peintres du Nord, de Jean VAN EYCK, entre autres, qui, dans le triptyque du chanoine de Paele, fait de l'enfant Jésus un petit monstre de laideur. On n'a pas assez dit, à mon sens, combien l'art des primitifs du Nord, que les CIMABUE, les TADDEO GADDI, les GIOTTO, les FRA ANGELICO ont longtemps contribué à faire considérer comme des extatiques, est observateur jusqu'à la minutie et qu'il ne recule devant aucun détail pour donner l'impression violente et pittoresque de ce qu'il traduit. Cette Exposition des primitifs français en est une preuve de plus, après l'éclatant témoignage que nous en avait fourni l'Exposition de Bruges.

La peinture que l'on est convié d'aller voir à Paris est la peinture qui florit sous les trois dynasties des Valois et qui va de la première moitié du XIVe à la seconde moitié du XVIe (1328 à 1589).

Il ne faut pas songer à analyser la profusion d'œuvres exposées

dans les salles du Pavillon Marsan. Toutes les écoles de France, pour autant qu'on les ait pu classer avec méthode, les écoles de Paris, de Picardie, de Provence, de Lorraine, de Touraine, de Champagne, de Navarre, y sont représentées par des productions du plus haut intérêt, et les comparaisons que ces œuvres vont faire naître serviront certainement à pouvoir établir avec sûreté la part d'originalité que la France a affirmée dans la peinture.

Disons toutefois la beauté du « Parement de Narbonne » qui montre sur soie blanche divers tableaux de la Passion du Christ. Il constitue un document capital pour l'art français ; on le fait remonter à 1374. C'est un dessin grisaille, qui atteste la suprême maîtrise de son auteur.

De Jean MALOUEL, on peut admirer un magnifique panneau : *La Vierge et l'Enfant*, où l'on remarque une grande finesse de traits, en même temps qu'un émoi attendri.

Nous retrouvons à Paris des œuvres attribuées au délicieux « Maître de Flémalle », dont l'Exposition de Bruges avait permis d'apprécier l'art souverainement délicat, les couleurs originales — son « bleu » est indéfinissable — et l'harmonie élégante de ses draperies. Une seule toile nous semble pouvoir être vraiment attribuée à ce peintre savoureux : *La Vierge et l'Enfant dans un Intérieur*. C'est un des plus beaux tableaux de l'Exposition.

Dirons-nous ensuite la solidité rayonnante du talent de Jean FOUQUET, dont on a pu, grâce aux Musées royaux d'Anvers et de Berlin, reconstituer un superbe diptyque : *la Vierge Mère avec le donateur Etienne Chevalier ?* En outre, il faut noter de ce très grand artiste son *Juvnel des Ursins* et son *Charles VII*, qui dénotent une connaissance profonde de l'âme humaine.

Le *Buisson ardent*, de Nicolas FROMENT, provoque l'admiration de tous les visiteurs et fait briller d'un éclat sans pareil l'Ecole du Midi.

De son côté, le « Maître de Moulins, » surnommé « le Peintre des Bourbons », occupe avec gloire tout un trumeau, où l'on remarque entre autres *la Nativité* et un ravissant tableautin : *Une dame présentée par la Madeleine*. Le « Maître de Moulins » semble affectionner tout particulièrement les « verts », dont il tire des effets d'un chatoiement ravissant.

Les portraits des CLOUET, de CORNEILLE DE LYON, de Jean COUSIN retiennent longuement l'attention par leur puissance d'expression, la sûreté du dessin, l'heureuse combinaison des couleurs. C'est déjà chez ces derniers artistes l'annonce de la grande peinture française,

et surtout de cet art du portrait, où tant de maîtres français ont excellé.

Voilà quelques-uns des peintres dont la belle initiative de M. Henri Bouchot est parvenue à réunir les œuvres au Pavillon Marsan.

Ajoutez à ces merveilles de fastueuses tapisseries, des sculptures révélatrices d'un art accompli, des émaux, et puis les magnifiques manuscrits à peintures exposés à la Bibliothèque nationale, rue Vivienne. Il y a là des *Bibles*, des *Evangéliaires*, des *Psautiers*, des *Missels*, des *Bréviaires*, des *Heures*, qui renferment les plus belles peintures et enluminures que l'on puisse voir. Toutes les bibliothèques de France ont collaboré à cette Exposition, qui est la plus complète, — car, pour ne pas être trés abondante, elle est le fruit d'un éclectisme savant et judicieux et constitue une véritable synthèse de l'art de l'enluminure — que nous ayons vue.

Encore une fois, complimentons MM. Henri Bouchot et ses savants collaborateurs pour les beautés qu'ils ont assemblées et aussi pour avoir permis aux érudits de fixer peut-être avec certitude le rôle exact joué par la peinture des différentes écoles françaises dans l'art pictural primitif.

Et tirons de cette Exposition une moralité, à savoir que le Bluff flamand a vécu. L'Exposition de Bruges, qui étiquetait invariablement flamandes toutes les œuvres qu'elle réunissait, avait déjà lumineusement montré qu'à côté de l'école flamande restait originale et personnelle une école de peintres du pays de Meuse. Cette fois l'Exposition du Pavillon Marsan est encore plus décisive. En assemblant des toiles nombreuses et en les rangeant dans plusieurs catégories d'écoles (Arras, Paris, Avignon, etc.), les organisateurs de cette Exposition ont reconnu l'existence d'une foule de ces écoles primitives ayant chacune leur note personnelle. Et du coup s'affirme l'école mosane, dont les flamands ont tenté de faire une suivante de l'école flamande comme ils ont longtemps réussi à le faire avec certaines écoles du nord de la France.

Ces prétentions envahissantes des flamingants sont réduites au silence et on va pouvoir maintenant, sans *bluffer*, suivre l'éclosion de l'art pictural dans les différentes écoles qui jadis manifestèrent une réelle originalité.

Cela dit, nous nous empresserons de reconnaître que jusqu'à présent, l'école primitive flamande est la plus riche et la plus

rayonnante. Mais il était bon toutefois de rendre à chacun son dû. Nous n'avons pas voulu indiquer autre chose.

Olympe GILBART.

P.-S. — A noter également l'Exposition des primitifs allemands, qui est ouverte en ce moment à Dusseldorf. Elle atteste l'existence glorieuse de l'école de Cologne et du Bas-Rhin, et de l'école de Westphalie. Mais il apparaît bien à la lecture du catalogue que les allemands ont des tendances annexionnistes aussi accentuées que celles des flamands. Et cette fois — la chose est souverainement plaisante — un journal flamand reproche assez amèrement aux organisateurs de l'Exposition de Dusseldorf de s'attribuer des « gloires » qui ne leur appartiennent pas. On le voit, on est toujours puni par où l'on a péché.

O. G.





Un Dictionnaire de la Langue wallonne

La Société Liégeoise de Littérature Wallonne *publiera prochainement un spécimen du* Dictionnaire général de la Langue wallonne *qu'elle prépare.*

Ce spécimen donnera une idée du vaste projet que la Société *a conçu, et de la forme dans laquelle elle compte le réaliser. Il sera précédé d'un « Avertissement » rédigé par* M. Jules Feller.

Nous croyons, dans l'intérêt d'une œuvre scientifique et patriotique, devoir publier les parties essentielles de cet article, en insistant sur l'importance du projet et sur la nécessité de concours nombreux et actifs pour le mener à bien.

Le public wallon n'ignore pas que la *Société Liégeoise de Littérature Wallonne* a toujours considéré comme un de ses devoirs principaux de dresser l'inventaire des richesses verbales du pays. Elle a favorisé de tout son pouvoir la composition de lexiques régionaux ou professionnels. Certains de ses membres ont exécuté dans ce sens des travaux remarquables. Depuis plusieurs années, la question du *Dictionnaire général de la langue wallonne* est entrée dans une phase nouvelle. La *Société* a recruté un noyau de philologues qui consacrent leurs loisirs aux opérations préparatoires de cette grande et patriotique entreprise. Ils ont épluché mot par mot la majeure et la meilleure partie des œuvres wallonnes et consigné sur des fiches séparées, faciles à classer suivant les diverses exigences du travail, leurs remarques sur le sens des mots, leur histoire, le dialecte, la grammaire. Le moment est venu de tirer parti des matériaux. Mais, pour y arriver, il faut à la *Société* l'appui des pouvoirs publics, celui du pays tout entier et l'encouragement des savants étrangers. C'est pour l'obtenir qu'elle va publier un spécimen de l'œuvre à exécuter.

Avant d'entrer en matière, on doit au public quelques détails sur l'opportunité d'un travail semblable et sur les moyens de le conduire à bonne fin. Les dictionnaires wallons ne manquent pas. Chacun d'eux a des qualités; par malheur, ils présentent de graves défauts qui infirment absolument l'œuvre... Pourtant, bien que leur science soit fort trouble, leur

grammaire douteuse, leur *ortho*graphe abominable, il faut leur savoir gré du travail qu'ils ont fait. Ils nous ont conservé des richesses de langage, et, si le peuple belge a été parfois égaré par leurs renseignements, le savant étranger dérouté par leur phonétique ou leur grammaire fantaisistes, ils ont malgré tout légué aux linguistes wallons, à qui la connaissance de la langue permet de les consulter avec critique, d'utiles documents. Très supérieurs aux dictionnaires proprement dits, les lexiques publiés par la *Société de Littérature Wallonne* sont la partie forte de ces œuvres préparatoires. Nous mettons hors de pair le *Dictionnaire étymologique* de Grandgagnage, achevé par Scheler, travail scientifique dont les qualités appartiennent bien à ces deux savants et dont les défauts sont ceux de la science même à leur époque.

Mais la Wallonie attend toujours son *Littré*.

Il est grand temps d'agir. Les langues mondiales étendent sur nous leur nappe d'huile. Les dialectes se dissolvent. L'intérêt de la Patrie et de la Science nous crie impérieusement de ne point laisser ainsi s'évaporer la saveur du plus original des parlers romans. Hâtons-nous donc de rassembler nos richesses et de les mettre en lieu sûr. Encore qu'il soit légitime de résister au courant de francisation qui nous assaille, on ne peut songer sérieusement à combattre l'emploi des mots étrangers qui sont le véhicule nécessaire des idées scientifiques. Les mots sont au service des idées. Notre but n'est pas de résister aux changements que créent à la fois une éducation plus généreuse des masses et une expansion scientifique sans précédent. Mais on peut concilier le respect du présent avec le culte du passé. Si le wallon est destiné à se désagréger de plus en plus, à s'alourdir d'éléments étrangers, il faut, par amour du passé, se hâter d'en fixer par écrit la physionomie et l'histoire; si on juge qu'il a mérité de vivre, aussi pur, aussi intact que possible, il faut en fixer les traits actuels pour l'enseignement de l'avenir. Dans les deux hypothèses, notre œuvre arrive à son heure. Vous souhaitez que le wallon vive et qu'il soit cultivé? Une langue qui a produit quinze cents pièces de théâtre, dont quelques-unes au moins sont des chefs-d'œuvre, qui a donné l'essor à des romans, des poèmes, des satires à foison, qui a créé une floraison lyrique dont les fleurs ne pourraient se compter, mérite de vivre encore longtemps, longtemps... Eh bien, le meilleur moyen de la faire durer, c'est d'en rassembler toutes les forces en un livre capable de résister aux coups de bélier des assiégeants...

Les savants étrangers seront sympathiques à notre tentative, à moins qu'ils n'aient vraiment aucune confiance dans la valeur de l'exécution. Il y a plus de cinquante ans que Diez encourageait Grandgagnage à doter la philologie romane d'une œuvre analogue à celle-ci. Il sentait de loin l'originalité puissante du wallon et les lumières qu'un semblable travail pourrait jeter sur cette partie des études linguistiques. Ce n'était pas non plus pour les auteurs wallons, mais pour les savants étrangers que la *Société* publiait jadis *la Parabole de l'Enfant prodigue* dans les principaux dialectes wallons, que Grandgagnage s'attelait au *Dictionnaire étymologique*, que M. Wilmotte plus tard triait soigneusement les chartes wallonnes pour sa

Dialectologie, que M. Aug. Doutrepont mettait les *Noëls wallons* en orthographe plonétique dans la *Revue des Patois gallo-romans*. Notre ambition, à ce point de vue, serait de continuer le travail scientifique de nos devanciers, d'offrir aux linguistes qui étudient notre langue en Allemagne, en France, ailleurs, des réponses à leurs doutes, des arguments pour leurs études comparatives, des renseignements plus complets et sûrs.

Nous avons pris comme base de ce travail le *Dictionnaire général de la langue française* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. On ne saurait trouver un meilleur modèle ; c'est un chef-d'œuvre de concentration et de science que tous les gens instruits doivent posséder. L'ouvrage de Littré, dont la partie étymologique et historique a vieilli, mais plus complet au point de vue des acceptions diverses des mots, nous est un auxiliaire précieux. Notre Dictionnaire sera pourvu d'un *Traité de la formation de la langue wallonne* sur le plan de l'*Introduction* de Darmesteter, où seront exposées la phonétique, la morphologie et la syntaxe du wallon. Comme l'inventaire d'une langue à nombreux dialectes doit nécessairement choisir un de ces dialectes pour point de départ, nous avons adopté celui qui s'imposait par sa culture plus avancée, le dialecte liégeois. Les formes *dissidentes*, quand elles s'éloigneront du liégeois par leurs lettres initiales, se trouveront à leur ordre alphabétique avec renvoi aux formes liégeoises correspondantes. Les termes *particuliers* à d'autres dialectes (verviétois, malmédien, ardennais, chestrolet, gaumais, namurois, condruzien, brabançon, carolorégien, rouchi...) pour autant que nous les connaissons, seront aussi traités à leur place alphabétique.

La grosse difficulté sera précisément de représenter tous les dialectes dans le dictionnaire. Certes nous possédons une somme immense de renseignements. Les concours de lexicologie institués par la *Société* ont provoqué l'envoi de beaucoup de recueils. Il existe des travaux philologiques sur divers dialectes, dans les *Mélanges wallons*, dans le *Bulletin* de la Société, dans la *Romania* et les *Zeitschrift* de Gröber et de Behrens. Des œuvres littéraires nombreuses ont été composées en dialectes non-liégeois. Néanmoins il y a beaucoup de lacunes encore dans nos connaissances. Les auteurs de lexiques n'ont pas toujours précisé avec exactitude l'aire d'emploi d'un mot ou son sens. Prosateurs et poètes collectionnent souvent les mots rares et les enchâssent dans leurs pièces sans se préoccuper de leur état-civil, sans se faire scrupule du mélange des dialectes. Enfin, bien des régions sont restées isolées du mouvement littéraire, sans rapports intellectuels avec les Sociétés centrales. Ce sont celles-là dont le langage est demeuré le plus original. Il faut l'atteindre coûte que coûte, soit par des voyages, soit par un système d'information habilement dirigé.

Nous n'avons négligé ni l'un ni l'autre et nous continuerons à perfectionner nos moyens d'investigation. Nous avons déjà un certain nombre de correspondants dévoués et nous faisons appel encore à tous les amis de la langue wallonne qui liront ces lignes. S'ils veulent contribuer à l'œuvre commune et prendre rang dans la liste de nos collaborateurs, qu'ils nous

envoient leur nom et leur adresse en nous permettant de leur transmettre de temps à autre une courte liste de questions [1]. Il ne leur faudra, pour nous satisfaire, ni érudition, ni loisirs, ni belle écriture, ni orthographe. Il ne faut que savoir son patois, avec la bonne volonté de répondre à des demandes comme celles-ci : « Connaît-on tel mot dans votre canton ? Quel est le sens exact de telle expression ? Mettez ce mot dans un exemple ». Nous procéderons chaque fois par questions semblables sur un très petit nombre de termes, de sorte que notre correspondant puisse nous renseigner en quelques minutes.

Bref, c'est une consultation générale de la Wallonie que nous voulons organiser pour compléter notre collection de termes, de sens, de variantes phonétiques, de *spots*, de locutions, afin d'embrasser à la fois toute la région de langue wallonne et tout le domaine varié de la vie wallonne. L'idéal serait que, dans chaque commune, nous eussions un ou deux correspondants de bonne volonté, parlant le dialecte du pays et désireux de nous aider dans notre tâche. On le voit, nous ne sollicitons pas seulement des encouragements matériels à notre œuvre, nous demandons à tous une contribution intellectuelle.

La publication de cet ouvrage durera plusieurs années, nous le savons, car les œuvres consciencieuses ne s'improvisent pas. Darmesteter a consacré dix-sept ans au dictionnaire français dont nous faisions tantôt l'éloge; il ne travaillait pas seul, et il est mort avant d'en voir la fin ! Nous ne dirons pas depuis combien d'années nous travaillons en vue de notre dictionnaire ; nous affirmons seulement que nous sommes résolus à consacrer plusieurs années de notre vie à mettre en valeur les matériaux amassés et ceux que nous récolterons encore. On a ri des lenteurs de l'Académie française. Les Sociétés en effet sont peu expéditives quand elles prétendent faire le travail en séance. Mais, quand elles nomment une Commission de quelques membres à qui elles délèguent leurs pouvoirs et confient le travail, la besogne avance plus rapidement. D'autre part, le risque de voir l'auteur manquer à une œuvre de trop longue durée est réduit au minimum, parce que, dans une Société, *uno avulso non deficit alter*.

(1) Envoyer cette adhésion par carte postale à M. le Secrétaire de la *Société Liégeoise de Littérature Wallonne*, rue Hors-Château, 50, à Liége. — Ecrire à la même adresse pour recevoir, dès qu'il paraîtra, le spécimen du *Dictionnaire*.



Anciennes coutumes curieuses de la féodalité et de la justice

Les possesseurs de fiefs étaient parfois astreints à des redevances bien singulières, ou bien, en accomplissant leurs reliefs, étaient tenus à des obligations très bizarres.

La plus extraordinaire, assurément, a du être celle du *pettour*, qui, en Angleterre, devait, à raison de l'office de la sergenterie, comparaitre, le jour de Noël, devant le roi, et lui faire l'hommage d'un p...

Sans aller jusque-là, nos coutumes féodales étaient assez intéressantes. Le possesseur du fief des Kenoilles à Becco, devait venir sonner l'heure de none à Theux, la nuit de *quermea,* c'est-à-dire du mardi-gras. Un autre devait vider l'étang de Franchimont pour la pêche, un autre, héberger les chiens de chasse du Prince-Evêque, quand il plaisait à celui-ci. Un autre devait replaquer les fourneaux de la brasserie banale. Un autre devait fournir l'eau au château de Franchimont.

Le plus curieux était certes, le fief du larron. Son possesseur était tenu de pendre ou de faire pendre à ses frais, le condamné à ce genre de supplice. Le 11 mars 1380, la cour de justice de Theux donna un record pour Fastrelot fils Collin Pouco de Marché, d'où il conste que le dit Fastrelot doit pendre ou faire pendre le larron quand il est pris dans la terre de Franchimont et livré à Franchimont même. C'était la seule obligation qu'il eût, à raison de son fief.

A Antheit, près Huy, ancien comté de Moha il y avait un fief de larron également. Comme à Franchimont, son possesseur devait fournir le *hangeir*, bourreau ou plutôt pendeur, comme, là aussi, il ne devait que ce service et ne devait fournir le bourreau qu'à Wanze et sur la place de cette localité.

Un autre fief d'Antheit étant grevé de cette servitude. Son possesseur devait battre trois fois le larron avec une verge de bouleau en lui disant «*Jehenne-leir*, dis ce que tu sais». Que faut-il voir dans cette expression *Jehenne-leir?* Ne serait-ce pas une sorte d'impératif de *gehir* «avouer, confesser»? La même obligation se retrouvait à Theux. Malheureusement, il nous a été impossible de retrouver la note que nous en avions prise.

Enfin à Antheit encore, il y avait un fief dont le possesseur devait veiller le condamné à mort, la nuit avant son exécution.

En 1480, Jehan Lowis, meunier à Huy, partisan des La Marcke, fut condamné à mort et décollé par l'épée sur le Marché de Huy. Sa

tête fut exposée sur la porte de St-Germain, dans la petite ville de Huy, et son corps fut coupé en quatre quartiers. L'un de ces quartiers fut mis en dehors de la porte St-Denis, un autre en dehors de la porte St-Jacques à Huy, le troisième fut envoyé à Ciney, le quatrième à Franchimont.

En 1497, Colin le blan, convaincu de vols et d'assassinat, fut traîné sur le tiers d'Erbonne, à Huy, décollé par l'épée, assis sur un gibet planté sur une roue, une couronne de feuillage sur ses épaules, « ung ronseal de feuilles sour ses espalles ».

Le 21 avril 1571, Jehan Douze-aidans de Theux, condamné par recharge des échevins de Liége, fut admonesté par un prêtre qui lui montra le péril qu'avait couru son âme, et dut se confesser et recevoir la sainte communion, puis faire une pénitence publique, c'est-à-dire se trouver un dimanche à la grand'messe, tête et pieds nus, une chandelle allumée à la main, et là demander pardon à Dieu de son péché. Etant en prison, Jehan avait rompu ses fers, puis tenté de s'étrangler avec un lien de *wakeux de fil* et avec un *couxon* qu'il tournait autour de son cou. Il disait qu'il avait fait cela par tentation du grand diable d'enfer.

Le 31 janvier 1512, Jehanchon de Becco releva par transport de Renard de Brialmont et de Jehan son fils, beau-père et beau-frère de Jehanchon, le fief de la visconté qui consistait en ceci : Quand un lièvre était pris et jugé devant la cour, apporté dans un piége, le châtelain de Franchimont devait donner au dit Jehanchon une paire de gants et un licol (*loyecol*). Jehanchon mettait le licol au cou du lièvre, qu'il donnait ensuite au mayeur. Quand il voulait ou en était requis, il pouvait aller par la commune examiner les pots où l'on mettait du vin ou d'autres boissons, voir si leur contenance était exacte et légale. Si elle ne l'était pas, il pouvait les briser et les remettre au mayeur. Quand on plantait bornes et limites (*confins et rynnarts*), on devait l'avertir s'il était au pays, et il devait avoir de chaque borne et « renard » quatre sous de bonne monnaie.

Il y a quelques années, on voyait encore sur la place de Stembert, la pierre du *Bourdeu*, posée le 25 octobre 1622 par Urbain Soumagne, à la suite de sa confession et après avoir récité les sept psaumes de la pénitence. Pierre posée « ad vitam aeternam ». On y mettait un setier de sel qu'on distribuait aux indigents le premier dimanche de Carême.

Nous avons vainement cherché à nous renseigner sur les motifs d'une si singulière pénitence. Pierre du bourdeu, pierre du menteur. C'est tout ce que nous en savons.

Dr Ferd. TIHON,
Theux.



Le Bran

COUTUME ET DANSE POPULAIRES

Le Bran (1) est le nom particulier d'une danse qui se pratique à l'occasion de la *dicâce* ou fête patronale de la paroisse (2), dans certains villages de la province de Liége. L'aire de sa popularité est limitée aux villages riverains de la Meuse de Vivegnis et Hermalle à Visé, à ceux du Geer de Roclenge à Wonck, et à quelques localités voisines, telles que Houtain, Hermée, Dalhem.

Le Bran est organisé par la Jeunesse, l'un des jours de l'octave de la dicace, le lundi, le mardi ou le jeudi. Généralement, il figure au programme des « festivités » organisées sous le patronage de l'Administration locale et annoncé comme tel par les affiches officielles. Dans certains villages où le parti du bourgmestre n'est pas tout à fait prépondérant, la Jeunesse s'est scissionnée, et l'on a, le même jour, le bran dit des Rouges et le bran dit des Bleus. Dans les villages cités de la vallée du Geer et dans quelques autres, au bran de la Jeunesse correspond, le lendemain ou le surlendemain, le « bran des vieux », c'est-à-dire des vieux mariés, et celui-ci n'est pas moins suivi que le bran des jeunes. En 1893, les affiches de la dicace d'Heure-le-Romain (dernier dimanche de septembre) annon-

(1) *Bran* correspond assez au français « branle », le primitif *bran* ou *brand* ayant donné « brandir » puis « *brandeler » d'où « branler ». *Bull. Soc. liég. de Littér. wall.* t. 44 p. 533). FORIR, *Dictionn.* lui donne le sens de « sorte de danse, branle ». Dans le *Bull. de la SlLW*, t. 10, II, p. 19, DELARGE, de Herstal, emploie l'expression *fé on bran*, pour « faire une ronde » (et non un crâmignon, comme le prouve la chanson qu'il cite, laquelle est une ronde à figures) ; cet exemple peut faire croire qu'on employait autrefois le mot pour désigner la *ronde-danse* : cependant FORIR donne l'exemple *danser on bran d'fiesse.* Dans les villages où le mot *bran* est réservé à la danse de dicace que nous décrivons, on dit *miner l'bran,* pour « conduire le bran », comme pour « organiser le bran » : *c'est mârdi qu'on monne li bran.*

(2) « Dicace » (ou « dicasse »), qui fut usuel en français au moyen-âge et, qui, sous sa forme complète « dédicace » est d'usage littéraire depuis le 16e siècle (HATZFELD et DARMESTETER) est aussi le vieux nom wallon de la fête patronale des églises, *dicâce* à Liége, *dicauce* à Namur, *ducace* en Hainaut. Les wallons du pays de Liége, feraient bien de restaurer ce mot, en écartant celui de *Kermesse* qui n'a pas de réalité dans leur langue, et en abandonnant celui de *fiesse* qui est trop général et n'a pu prendre ce sens spécial que sous l'influence du français.

çaient pour le lundi le Bran des Jeunes, et pour le mardi le « Bran des Vieux et des émétrains ». Par *émétrins*, il faut entendre les jeunes mariés.

Le bran s'organise l'après-midi, vers 2 ou 3 heures. Le chef de la Jeunesse ou Maître-jeune-homme, avec les autres membres de la société, se réunissent sur la place communale, et se mettent en route, musique en tête. L'orchestre joue alors des airs quelconques : le bran s'organise, la fête se prépare seulement. Le cortége va d'abord prendre chez elle la jeune fille que le chef a choisie comme *crapaude di fièsse*. Il circule ensuite assez rapidement dans le village ; à son annonce, les jeunes filles joliment endimanchées et enrubannées viennent sur le pas de leur porte ; tour à tour les jeunes gens se détachent pour aller convier leur *crapaude*, et reviennent prendre rang derrière le Maître-jeune-homme. Les jeunes filles qui habitent loin du centre du village, se trouvent ainsi en queue du cortège, mais cela ne tire pas en conséquence.

Lorsque le cortège est au complet, la danse, le bran proprement dit, commence. Les couples se rangent et se donnent la main, avec alternativement, comme il sied, une jeune fille et un jeune homme. En tête, le chef de la Jeunesse, *li mineû d' bran* « le meneur de bran », tenant en main un gros bouquet.

Toute la jeunesse fait ainsi une « longue-danse », qui circule en faisant des circonvolutions comme le crâmignon. La musique précède de quelque pas la tête du bran, avance lentement, et joue sans relâche l'air traditionnel, au rythme duquel toute la jeunesse sautille avec des cris et des rires. Parfois on chante — ou plutôt *on tarlatêye* puisque l'air n'a pas de paroles.

Quand la musique arrive près d'un des cabarets dont le patron a versé à la caisse pour l'organisation des « festivités », elle accélère le mouvement, les danseurs sautent de plus belle jusqu'à la fin de l'air qu'on n'abrège du reste point — et le bran s'engouffre dans le cabaret, où l'on boit une ou plusieurs « tournées », suivant l'importance de la cotisation reçue. C'est un moment de repos pour tout le monde, musiciens et danseurs. C'est aussi l'instant de la causette.

Le bran a d'ordinaire fini son tour un peu avant l'heure du bal, afin que jeunes gens et jeunes filles aient le temps de se restaurer avant de se livrer à la danse. Le plus souvent, la chaîne se rompt au centre du village, devant le « local de La Jeunesse », ou devant la salle du bal. Les couples qui ne veulent pas luncher au local se dispersent, chaque jeune fille conduit son *galant d' fiesse* chez elle, où il est civilement reçu, devant une table bien garnie.

Tel est le bran, il n'est que cela : un cortége, puis une danse en promenade. Mais le spectacle de cette jeunesse animée est absolument charmant. On peut s'étonner qu'il ne soit pas plus couru des gens de la ville et qu'aucune description n'en ait encore été faite. Il ne manque cependant qu'un artiste pour donner à cette coutume agreste et poétique le relief qu'à reçu des poétes la farandole provençale (¹).

Le bran, comme toutes les coutumes qui fleurissaient la vie rurale, tend à disparaître, et il est probable qu'il ne résistera plus longtemps. Un événement grave a paru autrefois de nature à en compromettre irrémédiablement la popularité dans l'un des villages où il jouit cependant encore de toute sa vogue. De temps immémorial, le bran de Hermalle finissait son tour à la limite du village voisin de Cheratte, au bord du fleuve. Toute la jeunesse montait sur un ponton garni de guirlandes de fleurs et revenait au village, au milieu des chants et des rires. Il y a une trentaine d'années, au moment où le bateau allait démarrer, une fausse manœuvre le fit pencher, et une notable partie des jeunes gens et des jeunes filles furent précipités dans l'eau. Il y eut un certain nombre de noyés. Ce tragique accident est encore présent à la mémoire de tous. Néanmoins, il ne suffit pas à condamner la coutume du bran : on se contenta de supprimer la promenade en bateau.

Dans chaque village où la coutume règne, le bran a son air traditionnel particulier. Il est rare que l'orchestre en joue d'autres au cours de la promenade ; quand le cas arrive, il emprunte soit les airs de bran des villages voisins, soit des airs de crâmignons ou d'autres chansons populaires. En 1897, au bran de Boirs, nous avons entendu l'air montois du *Doudou*, l'air nivellois de *Djean-Djean* et plusieurs autres tout aussi « étrangers ». A Hermalle, l'an dernier, les Rouges alternaient l'air qu'on trouvera plus loin avec celui de « la Bonne aventure au gué ».

Bien que l'orchestre qui accompagne le bran soit un peu plus compliqué qu'autrefois, où il se composait d'une clarinette ou d'un violon et d'un tambour, la couleur des airs a été assez bien conservée. L'accompagnement à la tierce et en bourdon est parfois étonnant de naïveté, tandis que le contrechant des cuivres sur l'aigre débit de la clarinette se donne des libertés assez amusantes. Cela s'explique, bien que le répertoire ordinaire de nos orphéons ruraux soit assez « correct » ; les airs locaux n'ayant pas été jugés dignes d'être har-

(1) M. Arthur Colson a décrit le bran dans sa nouvelle *En Hesbaye*, Liége, 1904. Voir ci-dessus p. 123.

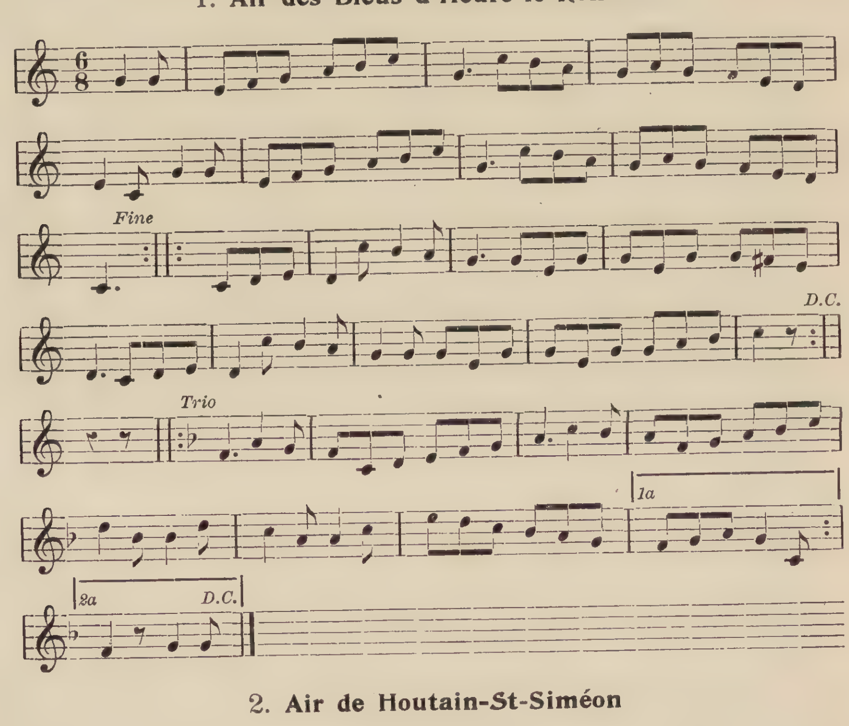
monisés par les musiciens de la ville, ont dû l'être par les « chefs » locaux, et ceux-ci ne se sont pas mis en frais de modernisme...

Tels quels, les airs de bran sont depuis longtemps au répertoire des sociétés de musique rurales, qui, dans leurs promenades, s'en servent volontiers comme airs de pas-redoublé. Lors d'un grand festival organisé à Liége il y a quelques années, il nous souvient d'avoir entendu jouer très sérieusement — et interminablement — dans le cortège officiel, l'air de Bassenge par une société de village qui obtint au concours, dans la catégorie où elle était inscrite, le grand prix d'éloignement comme fiche de consolation.
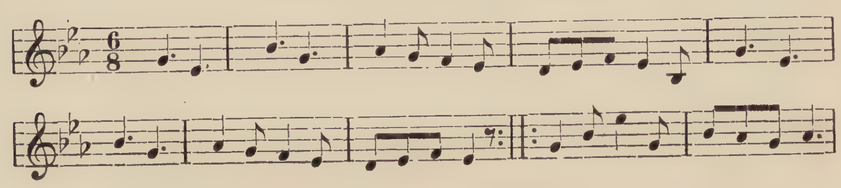
A titre d'exemples nous donnons ci-dessous quelques airs de bran. Ils doivent tous être compris dans un mouvement de pas-redoublé.

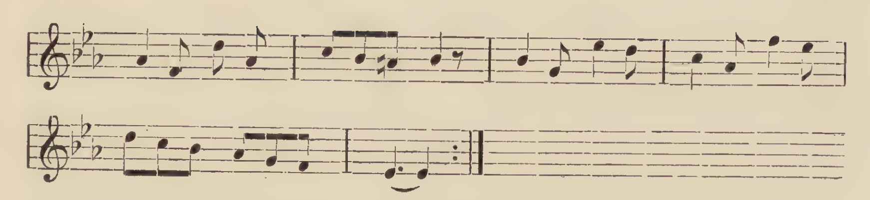
O. COLSON.

1. Air des Bleus d'Heure-le-Romain

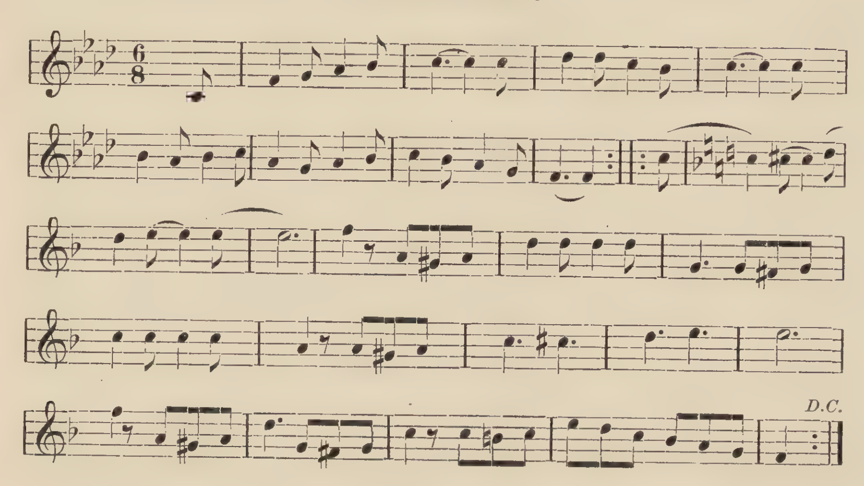


2. Air de Houtain-St-Siméon

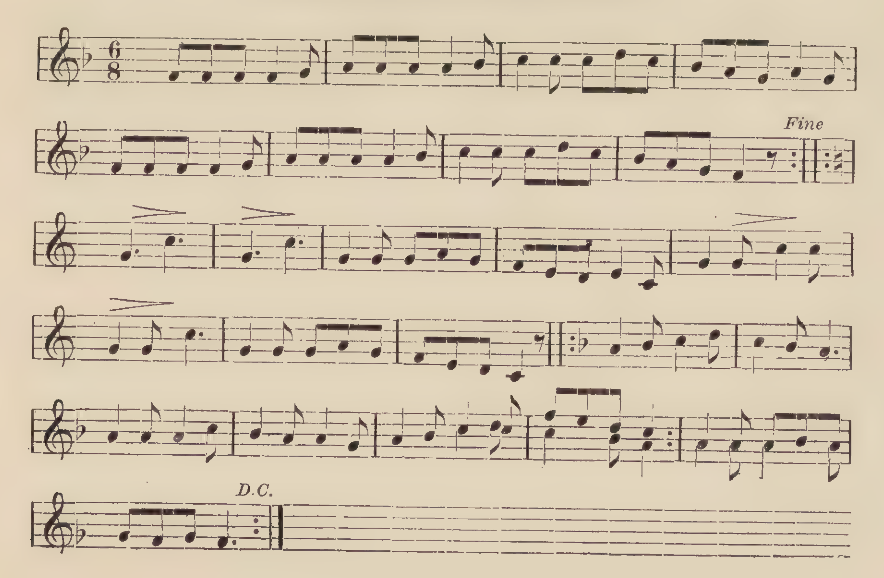




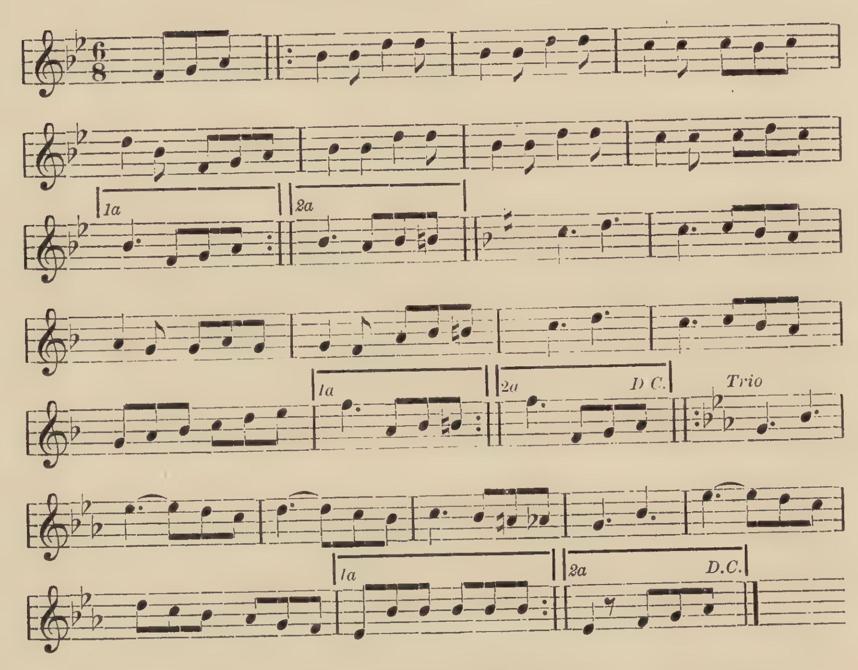
3. Air de Bassenge
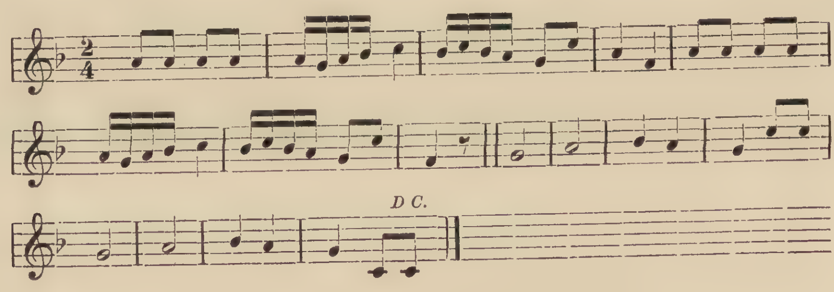


4. Air des Bleus de Hermalle



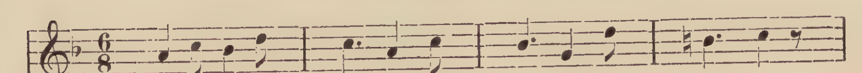
5. Air des Rouges de Hermalle



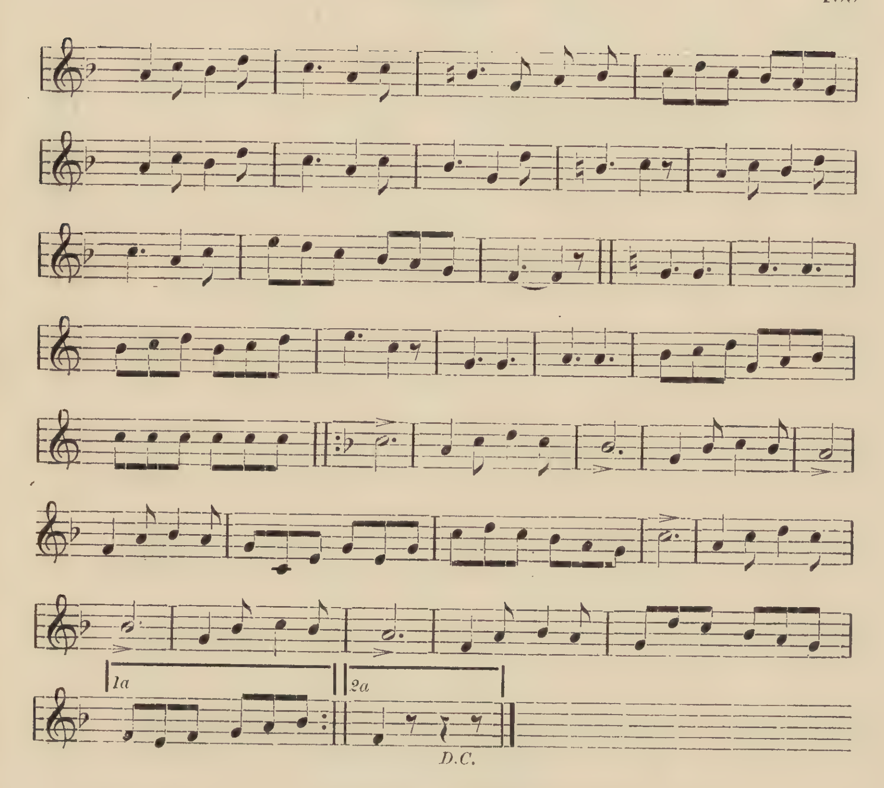
6. Air de Dalhem

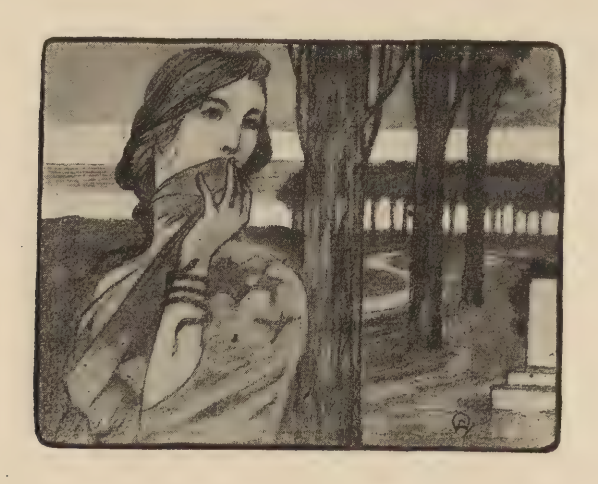


7. Air des Prihièles (1) de Visé



(1) *Prihièle* (à Liége *prèhale*) forme à fromage mou ou caillebote, caisse en bois de forme cubique et dont le fond et les côtés, percés de petits trous, laisse égoutter le petit-lait. Un quartier de Visé se nomme le « quartier des *prihièles* », et la hampe du drapeau de la Société qui y organise le bran, porte, au lieu d'un fer de lance ou d'un lion, une *prihièle* en fer-blanc. C'est dans ce quartier que nous avons recueilli, en 1902, l'air ci-dessus, qui est vraiment particulier à ce quartier, nous dit de M. Joseph VLIEGEN, président de la Jeunesse du Quartier des *Prihièles*.


1a
2a
D.C.





La Germanisation de la Wallonie prussienne

APERÇU HISTORIQUE

V.

La Germanisation à outrance sous Bismarck.

Ce fut, comme nous l'avons vu, aussitôt après la revision des Lois de Mai que s'ouvrit l'ère de la germanisation à outrance. Bismarck l'inaugura contre les Polonais avec l'énergie dont il était coutumier, et toutes les administrations s'empressèrent de seconder ses vues : expulsion en masse des Polonais étrangers (40.000 seulement dans les jours de Noël 1885), sans égard pour l'âge avancé, les conjoints allemands, les fils mêmes qui avaient accompli leur service militaire en Prusse; formation, en 1886, d'un premier fonds de cent millions destiné à acheter, aux frais de tous les contribuables, de grands domaines dans les Marches orientales pour les parceler et les recéder à des colons exclusivement allemands; prohibition de la langue polonaise dans les actes de la vie civile, les noms des rues, les gares et jusque dans les enseignes des magasins et débits, au point qu'un boucher de Posen fut poursuivi, en 1888, jusqu'au tribunal suprême, qui l'acquitta, pour ne pas avoir changé, à son étal, son prénom JAN en JOHANN; transfert d'instituteurs, fonctionnaires et employés polonais dans des contrées allemandes, et d'allemands, dans les contrées polonaises; germanisation de l'école obligatoire et interdiction de l'enseignement privé à telles enseignes qu'une demoiselle OMANCKOWSKA dut, en 1890, subir un mois de prison pour avoir enseigné, gratuitement et en dehors de l'école, à des petites filles, à lire et écrire leur langue maternelle... Tels furent les moyens, auxquels l'Etat eut alors recours pour se garer du « péril polonais ».

Le coup de barre qui lança la barque de l'Etat dans les eaux troubles de cette politique, ne pouvait passer inaperçu dans la Wallonie, vu surtout qu'il coïncidait ici avec un événement de grave importance pour la question des langues : la construction du chemin de fer de l'Eifel (1884-1886).

Ce chemin de fer, dont le besoin se faisait sentir de plus en plus, et dont les Wallons, optimistes en toutes choses, attendaient un retour de l'âge d'or, avait durant un demi-siècle servi de plate-forme électorale; et son achèvement fut fêté à Malmédy avec un enthousiasme dont on pourra se faire une idée par la cantate que M. Guillaume Bodet composa, à cette occasion, pour l'*Union wallonne* : (1)

I s' passe bin sûr one grande mervèye
Adjourdu è nosse pitite vèye!
Poqwè tos ces djoyeux visèdjes
Et, dvins les roûs, ci rmouwe-manèdje,
Lu tir des tchambes, tchants et musiques
Et ces dècôrs si magnifiques?
Quèl èvènemint va ariver
Quu l' monde coûrt èzè Tridoméz?

C'èst quu l' solo s'a hû lèvè
Po lûre sol djoûr lu pus d'sirè
Quu duspôs cinqwante ans
D'on' an à l'aute nos rawârdans!
Vèyoz-ve lu ligne et lu stâtion?
Oyoz-ve hoûler lu train d'â long?
C' n'est pus on sondje, hoûtoz l'hufla!
Loukoz l' wapeur, lu train est là!

Du nos pus doucès vwas, tchantans à l'unisson
Du ci train binamè l' prumîre aparicion!
Rèdjowihe-tu, Mânmedî, ptite vèye fîre et aimée,
Tu veus hû s'adrovi l'ère du prospérité :
Ti-industrie et t' comêrce vont k'minci à rflori,
Tes poûhons et tes bagnes seront fwart ruqwèris,

(1) Traduction. = Il se passe sans doute une grande merveille — Aujourd'hui en notre petite ville! — Pourquoi tous ces visages joyeux — Et, dans les rues, ce remue-ménage, — Le tir (les détonnations) de chambres (boîtes à poudre), chants et musiques — Et ces décors si magnifiques? — Quel événement va arriver — Que tout le monde court en Tridomez? (*)

C'est que le soleil s'est aujourd'hui levé — Pour luire sur le jour le plus désiré — Que depuis cinquante ans — D'un an à l'autre nous attendons! — Voyez-vous la ligne et la station? — Entendez-vous gronder le train de loin? — Ce n'est plus un rêve, entendez le sifflet! — Voyez la vapeur, le train est là!

De nos plus douces voix, chantons à l'unisson — De ce train aimé la première apparition! — Réjouis-toi, Malmédy, petite ville fière et aimée — Tu vois aujourd'hui s'ouvrir devant toi l'ère de prospérité : — Ton industrie et ton commerce vont commencer à refleurir — Tes fontaines et tes bains seront fort recherchés — Tes

(*) Désignation cadastrale de l'emplacement de la gare.

Tes porminâdes, tes croupets, tes djoyeux valons
A tirront l's ètrangîrs à flohe ol bèl sâhon.
Espèrans qu' sol Belgique nos ârans l' ralôymint.
Mais nos plans dèdjà hû dîre avou contintemint
Quu, d' volà à dîh ans, grâce à nosse route du fière,
Tu serès duvni l' vèye lu plus heureûse dol tère!

C'est ainsi que les Malmédiens saluèrent, par des chants wallons et français, un événement qui, sous plus d'un rapport, apportait un nouvel appoint à l'élément allemand dans leur pays, tant il est vrai que les facteurs naturels du développement du langage sont aussi insinuants que les moyens arbitraires sont irritants. Tandis qu'auparavant nos citadins devaient aller prendre le train, soit à Francorchamps, soit à Stavelot, et fournir un long parcours sur le réseau belge avant d'atteindre une ligne allemande, ils arrivent maintenant, sans toucher la Belgique, directement à Aix-la-Chapelle, et peuvent, de même vers le sud, se rendre dans le Duché du Luxembourg, ou rejoindre à Gérolstein la grande ligne Cologne-Trêves et passer ainsi par deux voies en Alsace-Lorraine. Les villageois mêmes qui se trouvent à proximité des stations prennent la nouvelle ligne pour se rendre par Raeren, Eupen, Herbestal, en Belgique. Il en est résulté un accroissement considérable des rapports entre Wallons et Allemands. De plus, tout le long de la voie ferrée, le nombre des habitants allemands a été renforcé, non seulement par un nouveau contingent de fonctionnaires et d'employés, dont une partie reste dans le pays après avoir quitté le service, mais encore par d'autres immigrés qui ont été attirés par la facilité des communications avec les contrées allemandes.

Nous n'avons pas rencontré chez un seul Wallon la moindre prévention contre ce phénomène ethnique; mais voici l'observation que fit un jour un homme du peuple très calme, très sensé et qui parle exceptionnellement bien l'allemand : « *Rin d' pus binamè qu' les Allemands qwand qu'is 'nn'a wére inte des Wallons, mais si vite qu'is s' sintet quéques onkes essonle, is vlet kmander et aveûr tot à leû manîre.* » (1)

promenades, tes buttes, tes gais vallons — Attireront les étrangers en foule en la belle saison. — Espérons que vers la Belgique nous serons reliés. — Mais nous pouvons déjà aujourd'hui, dire avec satisfaction — Que, d'ici à dix ans, grâce à notre voie ferrée — Tu seras devenue la ville la plus heureuse de la terre!

(1) « Rien de plus aimable que les Allemands quand il n'y en a guère parmi des Wallons; mais dès qu'ils se sentent en nombre, ils veulent commander et avoir tout à leur goût. »

L'observation est juste et elle se vérifie surtout depuis que l'ultra-nationalisme est dans l'air.

Quoique les Allemands ne fussent encore, malgré tout, qu'une bien petite minorité, on vit bientôt l'esprit de domination se faire jour parmi eux, et des nouveau-venus élevèrent des prétentions et affichèrent une outrecuidance dont jusque là on n'avait pas connu d'exemple.

Ainsi dans une paroisse de six cents âmes, une douzaine, au plus, de ces bons apôtres adressèrent, en 1887, une réclamation collective à la Régence concernant leurs frais de culte et la motivèrent par le fait qu'on n'y prêchait pas en allemand. La Régence les renvoya pour l'impôt, qui était tout-à-fait en règle, à l'instance légale, le Conseil de fabrique, mais elle présenta elle-même leur grief concernant la prédication de la parole de Dieu à l'autorité diocésaine et leur notifia en fin de compte, que le curé s'était déclaré disposé à leur faire un sermon à part *après* les offices toutes les fois qu'ils le demanderaient. Pas un seul ne fit cette demande : ce qu'ils voulaient, ce n'était pas avoir leur sermon allemand mais l'imposer à l'assemblée foncièrement wallonne.

Pendant la construction du chemin de fer, nous étions un jour à dîner dans une auberge de village, lorsque deux grands personnages, qu'on nous dit plus tard être l'entrepreneur N., et son ingénieur, entrèrent en coup de vent. Ils continuèrent leur conversation sur le même ton qu'à la porte, et nous les entendîmes ainsi, sans indiscrétion, rabâcher, en prenant leur chope de bière, les plaintes d'Allemands du pays, particulièrement de maîtres d'école ; jusqu'à ce qu'enfin le premier dit à son compagnon textuellement ces mots : « Le mieux que le gouvernement pourrait faire, ce serait de ramasser toute cette petite nation et de la flanquer de l'autre côté de la frontière ».

Un autre jour, le salut que nous adressâmes, dans le chemin de Chôdes, à un ouvrier que nous prenions pour un homme du pays, nous valut cette réponse tudesque : « Quoi, bonjour? Nous sommes en Allemagne; ici, on parle allemand ! » — Un ecclésiastique nous raconta qu'au cours d'un entretien, qu'il avait eu, chez son bourgmestre, avec un employé administratif supérieur, celui-ci lui avait mis la main sur l'épaule en disant : « C'est vous qui serez curé ici ; il nous faut des hommes comme vous pour *la période de transition* ».

Dans ce temps, nous avons aussi entendu plus d'une fois un écho du camp des germanisateurs, qui disait que le ralliement de notre cul-de-sac de chemin de fer avec le réseau belge ne pourrait avoir lieu que lorsque la germanisation serait un fait accompli.

Et dans une petite revue illustrée de l'Eifel, publiée à Montjoie, nous avons trouvé un article d'origine malmédienne, qui proposait expressément de travailler à faire disparaître les paniers de Saint-Nicolas pour donner plus de lustre à l'arbre de Noël allemand (1).

Ces traits particuliers, que nous pourrions multiplier sans avoir besoin de faire appel à l'imagination et que néanmoins nous ne songeons pas à généraliser, prouvent du moins qu'il y avait dans toutes les couches et dans tous les rangs de la population allemande de la Wallonie de fervents partisans de la germanisation à outrance.

Et pourquoi? Oyez ce que disait un correspondant malmédien dans la Gazette de Prüm *(Eifeler Volkszeitung)* le 18 décembre 1895 :

> Celui qui a connu Malmédy, il y a environ dix-sept ans, alors que les premiers pionniers du teutonisme y maintenaient leur position pleine de soucis au milieu de l'élément wallon, et qui revoit cette ville au point où elle est arrivée, ne peut comprendre qu'elle ait pris pareil développement en si peu de temps, non seulement au point de vue de la germanisation, mais aussi sous d'autres rapports; elle a secoué sa torpeur et abandonné définitivement la queue du bon vieux temps ennemi du progrès laquelle lui pendait sur le dos d'une manière si provocante.

« La queue du bon vieux temps », voilà bien l'unique provocation dont les Malmédiens, pacifiques entre tous les peuples de la terre, fussent capables. L'article semble insinuer ce que prétendit déjà vers l'an 1870 un fonctionnaire fraîchement débarqué : « Ce sont les Allemands qui ont apporté la lumière à Malmédy », boutade qui lui valut une francisation ridicule de son nom et la verte mais juste réponse que Malmédy avait eu le rang et les droits d'une ville alors que Berlin n'était encore qu'un village de pêcheurs. Pour ce qui est du progrès extérieur de la ville, les plus belles constructions de ces derniers temps, comme de tous les temps, sont dues à l'initiative privée des vieux habitants, et si vous voulez savoir à quel point parfois le bon goût et le bon sens wallons se sont laissés égarer par l'influence de l'esprit nouveau, allez voir la vasque en fonte qui a remplacé l'auge de pierre à la pompe de la Vierge sur la Place de Rome, considérez la fontaine du Marché avec ses nouveaux bassins, aplatis et rétrécis à la place des anciens, largement évasés, aux contours purs et aux proportions exactes et avec cette corniche tailladée à la base de l'obélisque pour y adapter une bande de métal supportant quatre aigles stylisés, singulier contraste avec l'ancienne inscription « Flumen pacis » (2), et image suggestive de ce que devient l'esprit

(1) Un écrivain malmédien a déjà signalé cette tentative aux lecteurs de WALLONIA, ci-dessus, t. IX (1901) p. 292.

(2) Devise du Prince-Abbé Jacques Hubin, sous lequel l'obélisque fut érigé en 1781.

wallon sous l'étreinte de la germanisation ! Ou bien encore informez-vous des trouvailles macabres qu'on a faites en construisant le kiosque de la place St-Géréon, et qui ont inspiré à *fré Mathî* les vers suivants *Sol vîhe aite* « sur le vieux cimetiére » :

Emé les tombes du nos vîs péres,
Wice quu s' drèsse hû on pavilion
Qu'adrouve è parasol ses wéres,
C'esteût l' grande nâve du St-Djérion.

Là l' doûs son d' l'orgue, âs saints
[mystéres,
Rukfwèrta des djénéracions,
Emé les tombes du nos vîx péres
Wice quu s'drèsse hû on pavilion.

Mais nos autes, qwand l' timps est-â
[clér,
A toû do kiosse, à plotons,
Nos vnans beûre quéquès gotes d'a-
mére
Tot hoûtant l' grosse caisse et l' pis-
[ton,
Emé les tombes du nos vix péres !...

Parmi les tombes de nos vieux pères,
Où se dresse aujourd'hui un pavillon
Qui ouvre en parasol ses chevrons.
C'était la grande nef de St-Gérion.

Là le doux son de l'orgue, aux saints
[mystères
Réconforta des générations,
Parmi les tombes de nos vieux pères
Où se dresse aujourd'hui un pavillon.

Mais nous, quand le temps est clair,
Autour du kiosque, par groupes
Nous venons boire quelques verres
d'amer
En écoutant la grosse caisse et le
[piston
Parmi les tombes de nos vieux
pères !...

Les Malmédiens n'ont jamais été ennemis d'aucun progrés, et si seulement ils avaient été un peu plus fidèles à leurs traditions et à leur propre génie, celui des derniers temps n'en aurait été que plus réel et moins défectueux. « La queue du bon vieux temps », que l'auteur de l'article en question a trouvée si provocante, ne peut être autre chose que la simple conservation du langage et des coutumes populaires de la Wallonie. Et remarquez qu'ici même l'opposition à la langue ou aux mœurs allemandes n'est absolument pour rien. Sans vouloir cesser d'être ce qu'ils sont, les Wallons prussiens sont tout disposés à adopter ce qu'ils trouvent de bon, de beau et d'utile chez les Allemands, et ils sont entrés dans cette voie de vrai progrés par la combinaison pacifique des deux nationalités longtemps avant qu'il ne fût parlé de germanisation.

C'est ainsi que, sans rien retrancher des mystéres du « Grand Saint », nous avons commencé, il y a plus de quarante ans, à ajouter au Bethléem traditionnel l'arbre de Noël, et que nous avons toujours vu nos compatriotes soucieux d'apprendre les deux langues allemande et française. Leur politesse native suffit de longue date pour les amener à converser avec les Allemands dans la langue étrangére, à moins que ceux-ci, ce qui arrive souvent, ne préférent le français dans leur propre intérêt ; ils le font même au-delà de

leurs capacités; tel ce brave homme de Malmédy ou de Bévercé qui, d'après le récit d'une tournée en Wallonie, paru dans l'Echo d'Aix-la-Chapelle, écorcha (textuellement : roua) horriblement l'allemand pour donner aux touristes les renseignements qu'ils demandaient, et qui s'essouffla ensuite à courir après eux pour leur montrer le chemin qu'il n'était pas parvenu à décrire assez clairement. A quoi cela peut conduire, par le temps qui court, un bon paysan du ban de Weismes en a fait l'expérience, il y a environ deux ans : Pour avoir pris part à une conversation allemande dans un cabaret, il fut traduit en correctionnelle sous l'accusation de lèse-majesté, et il aurait été sûrement condamné, si un témoin étranger, grâce à son intelligence et à son attention, n'avait pu reproduire sous serment les termes exacts de ses paroles qui ne contenaient qu'un compliment mal tourné, il est vrai, à l'adresse de l'Empereur.

Telle était la situation générale et tel, l'état des esprits de part et d'autre dans la Wallonie au commencement de l'ère de germanisation *à outrance*. Nous disons : « à outrance », car les faits montreront, croyons-nous, à l'évidence qu'on voulait alors réellement exterminer la nationalité wallonne, et le professeur du lycée de Metz, M. Zéliqzon, qui s'empressa de venir l'étudier sur place avant qu'elle n'eût disparu, et qui, mieux que M. Henri Gaidoz (1), pouvait se rendre compte des visées des germanisateurs, a consigné dans sa brochure l'horoscope suivant : « L'école allemande réussira à faire disparaître le français; le wallon restera encore des années le langage populaire, mais lui aussi devra céder la place à l'idiome allemand, et alors s'évanouiront enfin les us et coutumes des Wallons. » (2)

La loi sur la langue officielle, que nous avons déjà mentionnée, fut appliquée à la Wallonie sans ménagement. Il est vrai que le notaire, autant que nous sachions, peut encore recevoir des testaments en langue française et qu'au tribunal qui a remplacé en 1879 notre ancienne Justice de Paix, M. le juge Decker a obtenu la faculté d'admettre l'usage oral de cette langue après que le président de la Cour d'Aix-la-Chapelle eût assisté lui-même à une séance. Mais, en dehors de ces deux tolérances, l'emploi exclusif de l'allemand est prescrit pour tous les actes des autorités, les transactions notariées, les affaires judiciaires, dans les rapports avec toutes les administrations et jusque dans les délibérations des Conseils communaux et de leurs différentes Commissions; si bien qu'on a vu,

(1) *Malmédy et la Wallonie*, dans le Correspondant du 10 sept. 1886.
(2) *Aus der Wallonie*, Metz, 1893.

ô ironie du sort! le Conseil municipal de Malmédy, tout en délibérant lui-même en français, refuser d'entrer dans l'examen de la requête d'un concitoyen « parce qu'elle n'était pas rédigée en langue allemande. »

Malheureusement il ne suffit pas de commander au peuple de parler une langue pour lui en donner une connaissance suffisante, et ainsi la vie publique est devenue pour les Wallons une école aussi dure que coûteuse et même dangereuse pour leurs intérêts.

Le nouveau Code de procédure, le Code civil de l'Empire allemand, les lois administratives et les statuts des assurances obligatoires ont créé une situation et une terminologie toutes nouvelles, dont ni les anciennes traditions ni l'enseignement populaire ne peuvent donner l'intelligence aux gens ordinaires de la contrée wallonne. Et voilà que,sans un mot d'explication en français, les avis, formulaires et instructions leur arrivent de tous côtés, plus nombreux que jamais, et leur imposent des responsabilités dont ils ne peuvent absolument pas se rendre compte par eux-mêmes. Après huit années d'école obligatoire, ils doivent aller aux informations et signent et agissent de confiance, comme ailleurs ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Et comme les donneurs d'avis sont généralement sobres d'explications, le gros du peuple n'en devient guère plus instruit comme le prouve l'emploi des termes qu'il retient. Ainsi *esse duvins* l'Unfall, ce n'est pas, comme le mot le dit, « être dans l'accident » mais « être [affilié] dans l'assurance contre les accidents. »

Nous avons eu à nous occuper, *post factum*, d'actes, même d'actes notariés et de dépositions judiciaires dont le texte consigné ne concordait pas avec ce que les intéressés wallons prétendaient avoir stipulé ou déclaré en allemand. « Non est amphibolia in mente loquentis. » Il n'y a pas d'amphibologie ou équivoque dans l'esprit de celui qui parle; c'est l'expression qui ne cadre pas avec la pensée, et cela arrivera fatalement d'autant plus souvent qu'on aura moins de termes à sa disposition, qu'on en connaîtra moins la portée exacte et qu'on aura, en général, moins le sentiment de la langue qu'on parle.

Nous concevons facilement le cas, et nous en avons vérifié un positivement, où un Wallon dit en allemand autre chose qu'il ne pense ; de telle façon que son auditeur allemand n'a pas et ne peut avoir le moindre soupçon que la parole trahit ici la pensée. Ailleurs, et ce ne sont pas davantage de simples suppositions, quelqu'un passera un point important, voire même un fait sous silence « parce qu'il ne sait pas comment dire » ou il répondra très nettement et

néanmoins de travers, parce qu'il n'a pas saisi le sens et la portée de la question qui lui était adressée. Il n'est guère à craindre que nos compatriotes refusent jamais de parler allemand quand ils s'en croient capables, mais plutôt qu'ils le fassent à la légère et sans se rendre compte des termes qu'ils emploient. C'est une sagesse, rare surtout parmi le peuple peu instruit, que de savoir douter ; car pour cela il faut discerner ce qu'on sait de ce qu'on ne sait pas. Aussi devrait-on, en toute chose quelque peu importante, suivre l'avis de l'avocat qui dit un jour au tribunal d'Aix-la-Chapelle : « Pour ma part, je ne me tiens sûr de la pensée de ces gens (wallons) que lorsqu'ils l'ont exprimée dans leur propre langage ».

La plupart des fonctionnaires et employés ont compris que la loi sur la langue administrative ne mettait pas les Wallons sur un pied d'égalité avec les Allemands mais bel et bien sur un pied d'infériorité, et ils s'efforcent loyalement d'y remédier, autant qu'il leur est possible, dans leurs rapports personnels. Cependant un fait, rapporté en son temps par *l'Echo d'Aix-la-Chapelle*, montre assez qu'il n'en est pas toujours ainsi.

La direction des chemins de fer a fait annoncer en gare, dès le début, la dernière station avant Malmédy avec une prononciation de son invention : *Wèïs'mèsse* (foire blanche), tandis que le nom cartographique « Weismes », se prononçait en français comme en allemand Wèïms' » et en wallon « Wéme ».

Arrivé un dimanche à la gare de Malmédy, un bon vieux paysan demande un billet pour Weismes avec la prononciation traditionnelle ; l'employé au guichet répond dans le style allemand le plus moderne : N'avons pas (*Haben wir nicht*). L'homme essaye de la prononciation wallonne ; même réponse. En vain il a recours à la mimique en répétant le nom des deux manières qu'il connait. Le train serait sûrement parti sans lui, si l'auteur du présent article ne lui avait soufflé le « Sésame ouvre-toi » c'est-à-dire une prononciation fausse sous tous les rapports et, au fond moins allemande que la traditionnelle.

Toujours sur le modèle des mesures adoptées dans les provinces polonaises et sous la pression des autorités supérieures, la police locale s'appliqua à donner à la ville un aspect plus germanique par l'introduction de la langue allemande dans les noms des rues, les enseignes et les écriteaux de tout genre. Pour les rues, le Conseil municipal n'entra dans la voie des concessions que lorsque des manœuvres militaires nous eurent un jour ramené en grand nombre des soldats que les noms français embarrassaient dans la recherche

de leurs quartiers. Il aurait pu remédier radicalement à l'inconvénient pour toutes les nations et du même coup alléger la besogne de la mairie pour toujours, en ajoutant simplement, d'après le système de New-York, un numéro d'ordre en chiffres romains à chaque nom de rue. Il décida le placement de nouvelles plaques indicatrices avec les noms dans les deux langues lorsqu'ils se prêteraient facilement à la traduction. Bientôt on revint à la charge : on voulait débaptiser les rues aux noms intraduisibles, et peu s'en fallut alors que, sur la proposition d'un conseiller wallon. on n'en consacrât une à la mémoire de Bismarck, le père de la politique de germanisation. Mais on s'entendit pour changer le nom de « Rue basse derrière la Vaulx » en « Rue de la gare. » La nouvelle plaque qui surgit un beau matin aux deux bouts de cette rue ne portait que la désignation allemande : *Bahnhofstrasse.* L'Administration s'excusa en disant qu'on n'avait pas stipulé que ce nouveau nom devrait figurer en français et prétendit qu'il n'y avait plus rien à y faire. Mais cette fois le Conseil résista et estima que la réparation de « l'oubli » valait bien les frais d'une nouvelle plaque.

Quant au reste, la spéculation allait au devant des vœux des autorités dans toute la Wallonie. Même des cabaretiers qui s'étaient contentés jusque là du traditionnel bouchon de genévrier pour toute enseigne, s'empressaient d'inscrire au-dessus de leur porte le mot *Schenkwirtschaft* ; dans certains établissements wallons, on ne trouvait à l'intérieur que des inscriptions allemandes ; et maints commerçants, industriels et artisans empruntèrent aussi cette langue, à titre exclusif, pour les en-tête de leurs factures et pour leurs réclames, comme s'ils n'avaient cure que de la clientèle allemande (1).

Enfin, *pour caractériser d'un trait du plus haut comique la* situation, nous vîmes, dans un hameau, qui ne comptait pas un seul manant allemand, pendant des années, au-dessus d'un réservoir placé à l'entrée d'une ferme, cet écriteau en langue allemande : « Ici il est défendu de b o i r e des bêtes » (*trinken* « boire » au lieu de *traenken,* « abreuver »), tandis que les ouvriers allemands chargés de réparer la façade de l'église paroissiale de Malmédy, affichèrent en langue française une « Défense de monter à l'échafaud ».

Afin de ne plus avoir à revenir sur la germanisation de la vie publique, nous ajouterons ici que nous avons maintenant, en Wallonie, quatre associations d'anciens militaires et que leurs statuts

(1) Dans un même numéro de *la Semaine* (16 janv. 1904) nous trouvons cette insertion d'un hôtelier wallon de Malmédy : « *Ein Hausbursche wird gesucht* » et un peu plus loin la suivante : « Restaurant important d'Aix-la-Chapelle cherche apprenti-garçon au courant de la langue française ».

portent en termes exprès que les discours, chants, représentations et publications n'y sont admis qu'en langue allemande. Tous ceux qui « ont servi », dit-on, connaissent cette langue. Certes, ils la connaissent assez pour faire, au mot d'ordre, sans se tromper, demi tour à droite ou à gauche et pour crier hourra ! Mais pour exprimer des pensées ou des sentiments, bien s'en faut !

Nous pourrions nommer tel de ces fils de Mars qui fut chargé, comme étant le plus capable de prendre la parole lors d'une manifestation, à laquelle nous avons assisté : il pria le maître d'école, qui l'a raconté, de lui fournir un texte; mais trouvant la leçon encore trop difficile à apprendre par cœur, il la fit abréger et simplifier par un douanier, et lorsqu'il en vint à déclamer cette harangue, qui devait passer pour l'expression immédiate de ses sentiments patriotiques, il invita, pour finir, « les camarades » à répondre à son triple vivat afin de *contester* tout ce qu'il avait dit. *Bestaetigen* « confirmer » et *bestreiten* « contester », c'étaient, pour lui, deux termes équivalents, et, à part deux ou trois nationaux allemands qui ne purent s'empêcher de rire, les camarades montrèrent assez, par leur impassibilité, qu'ils ne les distinguaient pas davantage. Après cela, nous croyons pouvoir nous dispenser de produire des spécimens de correspondance allemande de Malmédiens et d'autres Wallons qui prétendent mieux écrire l'allemand que le français : ils ont conscience de leurs fautes de français, mais les fautes d'allemand, ils les font sans s'en apercevoir; il y en a même parmi eux qui n'ont pas su copier, sans le corrompre et le dénaturer odieusement, le brouillon qu'évidemment quelque Allemand natif leur avait fourni.

Selbst ist der Mann, dit l'Allemand; c'est bien dit. L'homme, pour *mériter ce nom*, doit être lui-même. Mais la germanisation tend, de sa nature, à empêcher les Wallons d'être eux-mêmes, et l'esprit viril disparaît à mesure que la vie factice, qu'elle crée, gagne du terrain.

Quoi qu'il en soit, les Wallons sensés, comptant avec les réalités de la vie, ont fait leur deuil de leurs anciens privilèges par rapport à la langue administrative, et tout ce qu'ils demandent sous ce rapport, c'est qu'en présence de gens de bonne volonté, les fonctionnaires ne se cantonnent pas dans leur droit légal en oubliant les droits supérieurs de l'humanité. Mais un grief, contre lequel ils continuent et continueront toujours de protester, c'est la suppression de l'enseignement du français dans l'école obligatoire, parce qu'ils en ressentent de plus en plus les conséquences. Voyons donc comment les choses se sont développées sur le terrain scolaire.

Dans la population wallonne, un calme plat avait succédé à l'agitation provoquée par la question du catéchisme et l'exode forcé des instituteurs wallons mal notés : la presse locale recommença à balancer son encensoir dans toutes les directions et les gens, qui ne se plaignaient que de l'insuffisance de l'enseignement du français, songeaient d'autant moins à s'en prendre aux maîtres d'école que ceux-ci — nous pourrions citer des exemples — leur donnaient souvent raison et renchérissaient même sur leurs plaintes. D'ailleurs, l'intérêt pour la construction de la voie ferrée dominait à tel point les esprits, qu'au banquet offert par la ville au ministre des chemins de fer, le bourgmestre put, sans soulever aucun murmure, remercier le gouvernement d'avoir assigné à la langue allemande le rang qui lui revenait dans la Wallonie.

Les germanisateurs avaient donc beau jeu pour fortifier et même avancer leurs positions, en attendant le moment de donner le dernier assaut à l'enseignement du français.

Avec le concours des Conseils communaux, l'administration scolaire établit partout des cours d'adultes, qui furent inaugurés, en ville, le 28 mai 1885, et dans les villages, au cours de l'automne, la même année. On annonça bien haut que la langue française y trouverait sa place, mais dans l'intimité des germanisateurs, il avait été dit en termes exprès que ce ne serait qu'à titre d'enseigne (*als Aushängeschild*). Du même coup, les cours professionnels de « la Fraternité » perdirent leurs subsides, et de plus, ils furent étroitement surveillés pour empêcher qu'aucun enfant n'y prît part avant d'être libéré de l'école obligatoire.

La Régence n'eut pas plus d'embarras à tenir la Wallonie fermée aux instituteurs wallons, et elle fit même des difficultés pour admettre à Xhoffraix un jeune homme, qui était né d'une mère wallonne, mais dont l'éducation avait été bien allemande. Toutes les fois qu'une Commission scolaire, usant de son droit, proposa des candidats originaires du pays, il ne fut tenu aucun compte de son désir. Aussi la plupart des Commissions s'abstinrent de toute initiative, et celle de Malmédy ne fit pas même la moindre démarche pour appuyer la candidature d'un enfant de la ville lorsque son dernier instituteur wallon prit sa retraite. Au reste, les maîtres d'école wallons maintenus dans la Wallonie, tout comme, pendant le Kulturkampf, les fonctionnaires catholiques, s'étaient asservis, encore plus que les autres, à la politique du gouvernement. Et si la Régence en avait nommé de nouveaux, leurs aptitudes naturelles n'auraient servi que la cause de la germanisation, car les règlements scolaires en Prusse n'abandonnent pour ainsi dire rien à l'initiative de l'instituteur.

Les plans élaborés pour les écoles urbaines après le rescrit ministériel, que nous avons cité au chapitre précédent (ci-dessus p. 152) n'accordaient à l'enseignement du français que 3 heures par semaine dans la classe inférieure, 4 dans la classe moyenne et 4-5 dans la supérieure. Ceux des écoles rurales en concédaient encore moins, et ce que la pratique en fit, nous le verrons de suite, par quelques extraits d'une lettre du 10 janvier 1884, émanée de l'un des plus capables parmi nos nouveaux instituteurs allemands, et dont nous possédons l'original :

Les enfants, écrit-il, fréquentent l'école à partir de l'âge de six ans. Dès le premier jour, on doit faire avec eux des exercices de langue allemande, et (cet instituteur avait en horreur de faire apprendre sans comprendre) il nous faut répéter régulièrement ces mots et ces petites phrases dans les trois langues. Quel résultat pensez-vous que nous puissions obtenir durant les trois premières années, même en nous donnant la plus grande peine ?

Les enfants ne peuvent apprendre le catéchisme que lorsqu'ils savent lire couramment. Dans une école allemande on s'estime heureux quand les élèves de huit à neuf ans sont capables d'apprendre le Petit catéchisme. Ici, il est formellement prescrit de n'employer, la première année, que le Syllabaire allemand, et c'est seulement la seconde année qu'on peut y ajouter le Syllabaire français. En proportion du temps requis dans une école qui n'enseigne que la langue allemande, il nous faut bien quatre à six ans pour enseigner à lire couramment les deux langues. L'enfant aura donc dix à douze ans lorsqu'il parviendra, je ne dis pas à les posséder, car c'est là une chose qui ne s'apprend pas dans l'enfance, mais seulement à les comprendre toutes deux.

Mon collègue de N., n'enseigne absolument pas de français et ne s'y croit pas obligé... L'été passé, nous avons donné ici deux heures de français par semaine dans la classe supérieure, tandis que certains collègues wallons n'en avaient pas même prévu une seule...

On le voit, la norme qui avait été fixée pour l'enseignement du français avait la signification d'un maximum qu'il n'était pas permis d'outrepasser, mais au-dessous duquel il était loisible de rester. Et que de circonstances poussaient les instituteurs vers ce dernier parti ! Les autorités scolaires admettaient des maîtres qui « ne savaient pas encore le français »; elles proscrivaient le syllabaire français durant la première année; elles imposaient les « cents exercices d'intuition et de langue allemande à l'usage des enfants de nationalité non-allemande dans les classes inférieures d'écoles prussiennes; Dortmund Cruwel 1879 », opuscule qui tendait à l'élimination du français, et qui, en dépit de son titre général, ne fut introduit que dans la Wallonie, où il avait été composé; quant aux revisions, elles ne concernaient guère que la langue allemande et, *last not least*, le zèle déployé pour la germanisation amenait de grasses gratifications; car il est entré dans les mœurs de l'Etat moderne de payer en numé-

raire jusqu'au patriotisme et au sentiment national, naturellement aussi les seules apparences, parfois, dont il est si facile de se parer.

Ce n'est pas dans un siècle aussi matérialiste que le nôtre qu'on trouvera beaucoup d'hommes capables de résister à de pareils entraînements.

L'école traita donc en marâtre l'enseignement du français qu'elle avait déjà réduit à de si mesquines proportions, et il arriva que, pour pousser les enfants wallons plus avant dans l'allemand, on empiétât sur le temps qui lui était accordé, qu'on multipliât les devoirs, et qu'on fit jouer la férule — car celle-ci, en dépit des belles théories en vogue sur l'excitation de l'intérêt, est restée en honneur dans l'Allemagne; et si le maître de flûte de Frédéric II a pu attribuer à ce « second maître » les progrès d'un élève roturier dans son art, de nos jours un instituteur député a fait valoir au parlement, contre l'ordonnance humanitaire du ministre Bosse, le proverbe allemand que « le chemin le plus court pour arriver au cœur conduit par derrière ». Oui, nous sommes personnellement convaincus que même les instructions mitigées qui suivirent, notamment celle qui ordonne l'inscription des corrections corporelles, ne furent guère observées. Déjà alors, il se trouva des instituteurs qui, de parti-pris, négligeaient les morceaux de lecture allemande imprimés en caractères latins et n'enseignaient plus à écrire ces lettres, contrairement aux ordonnances et à la pratique générale, et l'on vit se répandre l'usage de faire des récréations prescrites une continuation des exercices de langue allemande. A cette époque, comme nous l'a conté un témoin de la scène, le Dr Albrecht, conseiller supérieur, ayant remarqué au lycée de Strasbourg un professeur qui réprimandait un élève parce qu'il parlait français pendant la *récréation*, l'en blâma dans la conférence qu'il eut ensuite avec le corps professoral, à peu près en ces termes : « Je suis aussi allemand que vous puissiez l'être, mais je désapprouve un tel procédé; ne gâtez du moins pas aux enfants le plus beau temps de la vie (*Verderben Sie doch nicht den Kindern die schoenste Zeit des Lebens*) ».

Cela se passait dans un gymnase fréquenté par des adolescents. Et ici, en Wallonie, des hommes dignes de foi nous ont assuré qu'on a souffleté des bambins parce qu'ils ne s'escrimaient pas en allemand sur la place de jeu, et on nous a nommé un instituteur qui, lorsqu'il rencontrait sur les champs un vacher ou une vachère en train d'apprendre son catéchisme français, le lui arrachait des mains et le jetait par terre (1).

(1) [Le résultat de pareil système d'éducation est facile à deviner et nous nous permettons d'anticiper un instant sur l'exposé de notre collaborateur pour placer

Néanmoins le succès était loin de répondre à tant d'efforts, et, dans une rencontre fortuite d'instituteurs dans un cabaret de Weismes, l'un d'eux déclara ouvertement : « Nous n'arriverons à aucun résultat tant que les ecclésiastiques ne se mettront pas de la partie. *Wir werden zu nichts kommen, solange die Geistlichen nicht mittun*) ».

Ce fut sans doute pour répondre à quelque motion de la Régence (Préfecture) dans cette direction que, vers la fin de cette même année, 1888, le nouvel archevêque de Cologne, Monseigneur Philippe Krementz. exigea des prêtres préposés aux églises de la Wallonie un rapport sur la possibilité de donner, dans toutes les classes des écoles primaires, l'enseignement religieux en langue allemande. Tous ces prêtres, les allemands aussi bien que les wallons, et les nouveaux, qui n'étaient entrés en fonction qu'en 1884, comme les anciens qui avaient exercé ici leur ministère déjà avant 1872, tous, sans une seule exception et sans avoir seulement songé à se concerter, firent une réponse négative et la motivèrent, chacun à sa manière, dans un exposé plus ou moins développé de la situation. En présence de cet avis unanime du clergé de la Wallonie, il ne pouvait être question, pour les premiers temps, de germaniser l'enseignement religieux.

Cependant une brèche était faite par la concession du catéchisme allemand dans la classe supérieure de l'école primaire. Les ecclésiastiques qui l'avaient accordée, comme un moindre mal, nous l'avons dit, ne récoltèrent que des déboires. Ne pouvant se contenter d'une récitation machinale, ils se mirent à expliquer la lettre du catéchisme allemand en français, et le conseiller ministériel Esser de Berlin, les approuva lors d'une inspection. Cela n'empêcha pas qu'ils furent accusés en sourdine par des germanisateurs du dernier ordre de ne pas tenir parole, tandis qu'eux-mêmes se plaignaient de ce que, malgré toutes leurs peines, les enfants confondaient les termes allemands qui flottaient sans forme fixe et précise dans leur mémoire : l'un nommait St-Joseph le « beau-père » de Jésus (*Schwiegervater* pour *Naehrvater*), un autre parlait de « l'éclairage » de St-Pierre (*Beleuchtung* pour *Verleugnung*); un troisième remplaçait, dans la réponse : « Le Christ est mort librement » le mot *freiwillig* par *mutwillig* (témérairement); un

une anecdote que nous rapporte un lecteur belge de l'étude de M. Pietkin. Une de ses vieilles cousines, déjà grand'mère et habitant Malmédy, lui parlant de ses petits-enfants, disait : « Ils sont bien vivants, ils sont remuants et leur exubérance fait ma joie. Malheureusement, ils jouent en allemand... « Et la brave vieille ajoutait tristement : « Ils jouent, et moi, leur grand'mère qui les regarde, je ne les comprends pas... » — O. C.]

autre encore après avoir récité que « Jésus descendit avec son âme dans les enfers », déclarait que « Jésus n'avait pas d'âme », parce que l'ajoute « avec son âme » échappait complètement à son attention, etc. Il ne s'agissait nullement de *lapsus linguæ*, de simples déraillements de la langue, mais d'une vraie confusion des termes, car on avait beau arrêter ces élèves, à chaque reprise, c'était la même faute, et d'ailleurs nous connaissons des instituteurs allemands qui firent la même expérience dans les branches profanes (1).

Ce fut à cause de ces inconvénients que notre député, le prince François d'Arenberg, après avoir épuisé la ressource des pourparlers avec les autorités supérieures, formula enfin, le 7 mars 1889, son interpellation au Landtag prussien.

L'honorable député crut qu'en laissant de côté les questions de principe et de droit et en se bornant à demander, pour le clergé, la liberté d'enseigner, dans les écoles de la Wallonie, le catéchisme comme il l'entendait, il pourrait faire agréer un desideratum si modeste.

En conséquence, son discours ne fut qu'un appel à la sagesse d'homme d'Etat du ministre des cultes von Gossler, qu'il savait résolu à poursuivre la politique de germanisation.

Après avoir donné les explications nécessaires sur le pays, sa langue et sa population, qu'il caractérisa comme « race très douée, » qui se distingue par son intelligence, son énergie, sa loyauté, et » qui, sous tous les gouvernements, a rendu d'excellents services en » temps de paix comme en temps de guerre », il s'étendit sur le royalisme et le civisme des Wallons prussiens en invoquant son expérience personnelle et en faisant surtout ressortir d'un côté qu'on n'a jamais vu ici, comme dans les provinces polonaises, opposer une candidature nationale à une allemande aux élections pour les Conseils communaux, la diète provinciale ou les parlements, et de l'autre, que les centaines de milliers — aujourd'hui on pourrait dire : les millions — de socialistes qui ne parlent que l'allemand et le parlent comme langue maternelle, prouvent assez que la langue est loin d'être un palladium ni même toujours un signe des sentiments civiques et politiques. Ensuite, il insinua que la Wallonie

(1) *Nota bene*, c'était avec des enfants de la classe supérieure que cela arrivait. Lorsqu'on en vint plus tard à faire le catéchisme en allemand dans les autres classes, nous avons rencontré des enfants qui nous avouaient avoir *récité* au confessionnal les péchés « que le maître leur avait appris », et un curé nous raconta qu'un enfant, venu d'une autre paroisse dans la sienne quelques semaines après sa première communion, lui déclara avec fierté qu'il avait suivi le catéchisme allemand, mais ne sut lui dire dans *aucune* langue quel sacrement il avait reçu : lorsque le curé lui énuméra en allemand les noms des sept sacrements en lui demandant à chacun si c'était celui-là, il nia avoir reçu l'Eucharistie et prétendit avoir reçu, nous ne savons plus au juste, la Confirmation ou le Mariage !

ne pouvait plus échapper à la germanisation : le chemin de fer augmenterait l'influence allemande; les Belges se garderaient bien d'y venir chercher le service militaire obligatoire et des impôts, dont ils ne voulaient pas chez eux; le peuple apprendrait l'allemand et, ajouta-t-il plus tard dans sa réponse à la réplique du ministre, les prêtres, qui à deux ou trois exceptions près, sont tous Allemands natifs n'emploieront certainement pas la langue wallonne, une heure de plus qu'ils n'en auront besoin pour leur ministère, donc « Tout vient à point à qui sait attendre ». Sur ce, l'orateur exposa brièvement les difficultés qui résultaient, pour le clergé, de l'ordonnance qui imposait la langue allemande pour l'enseignement religieux dans la classe supérieure et en sollicita le retrait en rappelant comment les Lorrains avaient résisté à une pareille mesure du Gouvernement français et comment d'autre part l'Etat belge n'avait rien perdu en laissant par exemple au clergé d'Arlon la liberté de faire le catéchisme en allemand.

Ce discours, où l'habile diplomate limita son objet avec une modestie qui ne pouvait aller plus loin, fut écouté avec une bienveillance manifeste par tous les députés sans distinction de partis, mais n'eût absolument aucune prise sur le ministre, dont on a dit qu'il était « glissant et froid comme une anguille ».

Ne pouvant contester aucun des faits allégués par notre député, le ministre von Gossler renonça à relever l'unique point en question et s'évertua à représenter, en général, les mesures germanisatrices de l'école comme une déduction inéluctable des circonstances.

Nous connaissons la rengaine, qui lui fournit un exorde pompeux quoique dénué de fondement, la rengaine que le français n'est pas la langue des Wallons, et nous n'avons pas besoin d'y revenir. Mais qu'en est-il des autres raisons qu'il chercha à faire valoir?

Si le ministère de la justice a prié maintes fois celui de l'instruction de pourvoir à un meilleur enseignement dans la Wallonie, parce que les interprètes d'Aix-la-Chapelle et certains Wallons ne s'étaient pas entendus suffisamment en français, il trouvait évidemment qu'on devait améliorer l'enseignement de cette langue et non pas l'affaiblir encore davantage (1). De même la loi sur la langue administrative n'entraînait aucunement la nécessité de sacrifier le français à l'allemand; l'enseignement pouvait progresser simultanément dans les deux langues dont le peuple wallon a besoin

(1) Si, par hasard, un tribunal avait jamais proposé positivement des mesures de germanisation, il aurait tout simplement outrepassé ses attributions, car il a mission de rendre justice et non de montrer la voie à l'administration ou à la législation.

et auxquelles il a droit. — Et pour ce qui est de la dernière considération, qui a prévalu au sein du gouvernement (car la mesure en question fut discutée par le ministre des cultes avec ses collègues réunis et particulièrement avec le ministre des affaires étrangères), elle porte à faux ou, ce qui nous paraît plus probable, elle a une autre portée qu'elle ne paraît avoir à première vue.

En disant que « les Wallons » allaient en majeure partie s'établir en Belgique, et qu'ils pouvaient le faire, parce que l'école prussienne leur procurait le moyen d'y gagner leur vie, à savoir, l'usage de la langue française, le ministre insinue manifestement que le langage est une cause d'émigration, ce qui est une erreur évidente. D'après la statistique de cette époque, la Belgique abritait 36.547 citoyens de l'Empire, ainsi quatre fois plus qu'il n'y a de Wallons prussiens, et en général, l'Allemagne, pour 472.867 étrangers qu'elle hébergeait, comptait 3.458,665 de ses nationaux vivant dans d'autres pays. Ce sont des causes d'ordre économique qui déterminent cette émigration, et pour tout Wallon qui trouvera à se caser dans nos frontières sans que ce soit précisément la connaissance du français qui lui procure cet avantage, il est certain qu'un Allemand devra chercher ailleurs son existence.

Mais qui sait si le gouvernement n'a pas pensé plus loin que le ministre n'a jugé opportun de le révéler, et s'il n'a pas reconnu un intérêt d'Etat à garder de préférence les Wallons pour les germaniser et à laisser partir des Allemands avec l'espoir qu'ils conserveront, en bon nombre leur nationalité et formeront peut-être même des postes avancés pour la conquête du monde à la langue allemande ; car, il faut bien l'avouer, l'Allemagne fait les plus louables efforts pour soutenir ses nationaux en terre étrangère, même au point de vue de la langue : des associations catholiques et protestantes rivalisent de zèle pour leur procurer des pasteurs de leur nationalité ; et le gouvernement lui-même leur accorde, sans parler d'autres avantages, des subsides pécuniaires pour l'entretien de leurs écoles et bibliothèques allemandes, subsides que naguère encore (le 1er mars 1899) le Prince D'ARENBERG a proposé d'élever de 150 à 300 mille marks.

Telles sont, dans le jour où nous les voyons, les raisons qui, d'après le ministre, ont obligé l'Administration scolaire à changer de système en Wallonie.

Ces sortes de changements, a-t-il déclaré avec emphase, s'accomplissent avec une espèce de nécessité élémentaire. Comme dans d'autres petits territoires de langages appartenant à notre Etat, les instituteurs qui possèdent la langue étrangère comme langue maternelle, disparaissent peu à

peu. Parmi les 31 personnes (ce terme neutre comprend aussi les institutrices) occupées dans l'enseignement primaire de la Wallonie, il n'y en a plus que huit qui soient d'origine wallonne. Et, dans le nombre des instituteurs d'origine allemande, il s'en trouve déjà quatre qui doivent encore apprendre le français avant de pouvoir donner l'enseignement dans cette langue. Ainsi, qu'on le veuille ou non, il s'accomplira là-bas un procès semblable à celui qui a eu lieu dans d'autres contrées limitrophes, par exemple dans les petits districts hollandais, qui sont encore plus grands que la Wallonie. Et quoi qu'on fasse pour le retarder, il s'opère avec une certaine nécessité naturelle.

Le ministre a bien mal choisi son exemple, car le hollandais peut s'accommoder du haut-allemand comme langue littéraire presque aussi facilement que le wallon du français, tandis que notre langage n'a pour ainsi dire, aucun trait général de commun avec l'allemand. Il n'a pas été plus heureux en faisant mention du recul du contingent aborigène dans le corps enseignant, car on s'est nécessairement rappelé les instituteurs wallons que les autorités scolaires ont éloignés ou tenus à l'écart, et comme de nos jours cet état est devenu un des plus lucratifs, on a attribué, avec raison, le fait que les jeunes Wallons l'embrassent plus rarement que lorsqu'il était très mal rétribué, au nouveau système d'enseignement qui ne les y prépare pas convenablement ou leur en ôte le goût.

Sur l'enseignement religieux, le Ministre n'a ajouté que deux mots, et deux mots de réponse suffiront : « Les prêtres chargés de l'enseignement religieux (dans les écoles) sont des Allemands natifs « et donnent cet enseignement plutôt en langue allemande » notez qu'ils se plaignaient tous de la loi qui leur était imposée. Quant au catéchisme de Liége, en usage depuis près d'un siècle, il ne répondait pas entièrement à nos vœux, mais personne ne voyait à cela un grave inconvénient.

Néanmoins l'autorité diocésaine songea à le remplacer par une édition française du cathéchisme de Cologne adaptée à nos besoins, et nous avons nos bonnes raisons de croire que c'est à cause du gouvernement que le projet n'a pas été réalisé.

Voilà, avec le commentaire nécessaire, la substance intégrale de la réplique ministérielle, qui aboutit à une fin de non recevoir de telle façon que le journal local *La Semaine* put terminer son compte-rendu en citant le proverbe : « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ».

Cependant le « Ministre des cultes, de l'instruction et des affaires médicinales » tel est le titre complet qui montre l'étendue de sont ressort, après avoir proclamé si solennellement qu'il « fallait s'en tenir au système d'enseignement adopté depuis nombre d'années » ne tarda guère à y apporter lui-même un nouveau change-

ment dans le sens opposé à la requête de notre député : il supprima, pour les écoles primaires de la Wallonie, les dernières leçons de français, et au commencement du semestre d'été 1889, cette langue qui dix années plus tôt était encore langue véhiculaire, avait cessé d'être même un simple objet d'enseignement.

Les Malmédiens, qui, dans cette histoire, ont montré qu'ils avaient perdu le sentiment de la solidarité de la ville et des campagnes comme aussi du bon vieux proverbe : « Aide-toi, et le Ciel t'aidera », s'imaginèrent qu'ils pourraient faire rentrer l'enseignement de la langue maternelle, par une voie détournée, dans leurs écoles en adoptant pour celles-ci le système dit des six classes, qui permet de suivre, dans les trois classes supérieures, le plan des écoles moyennes où l'enseignement du français est admis.

Pour ce motif, quoique, comme d'habitude, sous d'autres prétextes, les germanisateurs voulaient conserver les trois classes et les doubler afin d'opérer la fusion déjà décidée des classes gratuites avec les classes payantes. Il y eut lutte, et la bonhomie wallonne éclata dans toute sa splendeur dans un communiqué de *la Semaine* (22 mars 1890), où, après avoir traité la question d'une manière magristrale, on s'arrêta à ce cri du cœur :

Auraient-ils pourtant raison ceux qui prétendent que c'est précisément la crainte de voir réintégrer, jusqu'à un certain point l'enseignement de la langue française dans nos écoles élémentaires qui déterminerait les partisans des classes doubles à s'opposer à corps perdu au système des six classes ascendantes que nous patronons ?

Pourquoi s'opposerait-on à faire apprendre chez nous ce qui est recommandé et prescrit ailleurs (rescrit ministériel du 15 octobre 1872) ? Nous avons trop de confiance en la sagesse et l'objectivité de l'autorité compétente pour soupçonner des préventions pareilles.

La Régence trouva moyen de tout concilier : le système des six classes fut agréé, et le français demeura exclu de l'enseignement.

Ainsi, à la ville comme dans les villages, il ne restait plus aux Wallons, pour apprendre la forme littéraire de leur langue, que l'enseignement privé, onéreux pour les parents peu fortunés, pénible pour tous les enfants, qui ne pouvaient le recevoir qu'après avoir fourni, à l'école obligatoire, toute la somme de travail qu'on peut exiger de l'enfance, sinon davantage à cause du « zèle » de certains arrivistes. La charité est grande à Malmédy, mais peu intelligente, et minime fut le nombre des personnes qui comprirent le bien intellectuel, moral et même matériel qu'elles pouvaient faire dans ces circonstances, seulement en procurant aux enfants du peuple les moyens d'acquérir les connaissances si nécessaires que l'école officielle leur refusait. Les autorités n'eurent pas à sévir ici, comme en

Pologne, contre des cours gratuits ; elles n'ont découvert de cas pendable, autant que nous sachions, que dans une commune rurale, et pour y mettre ordre, il a suffi qu'un conseiller de Régence menaçât d'une amende de trois marks par enfant et par leçon le bon paroissien qui enseignait gratuitement à lire et à écrire aux enfants wallons du catéchisme. Quant aux cours rétribués, entrepris par des personnes privées, on a fini, après quelques tracasseries, par en autoriser quelques-uns, jugeant sans doute que la rétribution serait un frein suffisant à leur extension, et qu'ils serviraient plutôt de soupapes de sûreté pendant que la grande machine de germanisation travaillerait à toute vapeur.

VI.

La Germanisation après Bismarck.

Après la retraite aussi bruyante qu'inattendue du Chancelier de fer, au commencement de l'année 1890, l'Empereur Guillaume II donna à entendre aux Polonais qu'il n'y aurait plus pour eux d'autres lois que pour les Prussiens, et aux manœuvres impériales de Silésie, il confirma carrément que telle était sa résolution en déclarant « se souhaiter le sentiment qu'il avait à régner, non pas seulement avec une classe, mais pour toutes les classes du peuple, quelles que fussent la race et la religion auxquelles elles appartinssent ». Ainsi l'a raconté, dans la *Contemporary Review* (1892 mai) Poultney-Bigelow, qui avait accompagné Lord Lonsdale à ces manœuvres.

De fait, le général Caprivi, qui avait succédé à Bismarck, commença, avec sa droiture soldatesque, à s'écarter des voies battues dans la politique des langues et, aidé de l'expérience du nouveau ministre des cultes, le comte de Zedlitz-Trutzschler, ancien président de la province de Posen, il inaugura, aussi sur ce terrain, un nouveau cours. Mgr Stablewski, un des chefs du parti polonais, devint archevêque de Gnesen-Posen, les instituteurs furent autorisés, par rescrit ministériel du 11 avril 1891, à donner des cours privés de langue polonaise, et plusieurs, qui avaient été transférés dans les provinces allemandes, en furent rappelés : on crut d'autant plus à la fin prochaine du régime antipolonais que les socialistes eux-mêmes rentrérent sous la loi commune, et que les Polonais s'empressèrent de répondre aux avances du gouvernement par des manifestations réitérées de leur loyalisme.

Cependant ce ne fut qu'une accalmie dans la tempête.

Bismarck, nonobstant son « enterrement de première classe »

— le mot est de lui — n'était nullement mort. Son esprit dominait encore le nationalisme et la ploutocratie, et le fonctionnarisme lui-même conservait dans ses cadres, et jusqu'au haut de l'échelle, de nombreux partisans de sa politique intérieure. Ces éléments, qui, sans aucun doute, se seraient tenus cois sous une main de fer comme celle de leur idole, s'agitèrent contre le nouveau ministère et réussirent, par leurs intrigues, à faire sombrer, en 1892, la grande loi scolaire, qu'il avait élaborée, au moment même où la majorité parlementaire lui était assurée. Là est, à proprement parler, la fin du nouveau cours sur le terrain qui nous occupe, et si, par esprit de discipline, le chancelier ne quitta pas la scène avec le ministre des cultes, il savait mieux que personne qu'il ne pourrait plus que piétiner sur place. En vain, l'année suivante, où, malgré de nouvelles élections, le parlement était divisé en deux camps à peu près égaux sur la question militaire, les Polonais apportèrent au gouvernement l'appoint de voix nécessaire pour faire passer l'augmentation considérable de l'armée et de la flotte qu'il réclamait. Leur espoir fut déçu, comme aussi d'ailleurs celui des Malmédiens, qui, ce qui ne s'était jamais vu, avaient mis sur pieds leur dernier électeur pour faire triompher aux élections le Prince d'Arenberg momentanément séparé du Centre. Et lorsqu'ils se plaignirent des tergiversations du gouvernement, où le ministre des cultes Bossé donnait déjà le ton, les fidèles de Bismarck, qui, jusqu'à la mort, porta dans son cœur la haine du polonisme et la rancune de sa disgrâce, réclamèrent à cor et à cri la reprise résolue de sa politique nationaliste.

Ce fut, sinon à l'instigation, comme on l'a prétendu, du moins de connivence avec le solitaire de Varzin que Hansemann, fils d'un financier berlinois de sa connaissance, Tiedemann, fils d'un autre millionnaire de Berlin et le grand propriétaire terrien Kennemann, dont le père s'était établi en Posnanie avec quelques milliers de thalers, ainsi trois Allemands qui selon l'expression de Georges Wagner (1) « vivaient au milieu de l'élément polonais comme des oiseaux dans un champ de chanvre », fondèrent en 1894 la « Ligue pour l'avancement du Teutonisme dans les Marches orientales » ou le fameux *Hakatarerein*, comme on l'a dénommée d'après les initiales de ses fondateurs. Cette association, dont l'antipolonisme est doublé d'anticatholicisme, poussa ses ramifications partout, même dans les différentes administrations. Et l'on vit bientôt après, com-

(1) *Der Polenkoller* (La Furie polonaise), à Leipzig, chez Friedrich, 1899. La *Gazette de Posen*, feuille allemande progressiste a démasqué, en septembre 1903, un bureau de correspondance qui pourvoyait les journaux des autres provinces d'articles tendancieux et contraires à la vérité contre les Polonais, et dont elle a nommé le directeur « empoisonneur de puits politiques » avec preuves à l'appui.

mencer non seulement contre les Polonais, mais aussi contre les Allemands qui persistaient à vivre en bonne intelligence avec eux, une campagne de presse, d'action sociale et de dénonciation, qui se poursuivit avec un acharnement et un succès toujours croissants.

Telle était la situation lorsque le Chancelier CAPRIVI passa enfin le gouvernail de l'Etat au nouveau pilote, le Prince Clovis DE HOHENLOHE (1894-1900).

Le caractère personnel de celui-ci et son voyage *ad limina*, nous voulons dire, à la résidence du vieux chancelier, dès les premiers jours de son entrée en fonctions, indiquèrent aussitôt à ceux qui suivent la politique avec intelligence quelle serait la signature de ce nouveau ministère : dans les affaires politico-ecclésiastiques, bonne entente avec la hiérarchie ; dans le traitement des minorités nationales, esprit de conciliation dans les formes, et, pour le fonds, retour de plus en plus accentué au système d'oppression.

« Concernant la question polonaise, déclara-t-il le 25 mai 1897, j'ai » toujours été d'avis qu'un Etat qui s'est incorporé des nationalités » étrangères a le devoir de conserver leur langue maternelle. Le » nom même de langue maternelle le commande. Naturellement cette » conservation ne peut aller jusqu'à détourner de la langue alle- » mande. Un citoyen prussien ne peut remplir ses devoirs civiques » que s'il possède la langue allemande ».

Mais voyez de quelle façon cette déclaration est précisée par d'autres : Le ministre des finances Miquel dit aux Polonais en 1898 : « Quiconque a étudié l'histoire sait qu'il est impossible d'enlever à un » peuple sa langue malgré lui. — Votre langue maternelle ne nous » gêne pas plus que le français qui se parle encore dans l'Eifel. — » Il faut que les Polonais apprennent l'allemand à l'école, mais ils » n'ont pas besoin d'y apprendre le polonais, puisque c'est leur » langue maternelle ». Et le ministre des cultes répondait l'année suivante à une députation : « Le gouvernement n'a nullement l'in- » tention d'exterminer la langue polonaise, mais il n'a aucune obli- » gation de la cultiver dans les écoles ». — « Dans l'Empire d'Alle- » magne, répétait-il dans sa réponse à la pétition de la Haute-Silésie, » l'école populaire n'a pas à cultiver la langue étrangère [d'une » contrée particulière], mais seulement la langue générale de la » patrie, la langue allemande indispensable à tout citoyen allemand ».

Ainsi la reconnaissance du droit des minorités nationales à la conservation de leur langage se réduit à rien ; car en permettant que ce langage vivote dans le peuple à l'état de patois et que, selon une déclaration du ministère BOSSÉ, sa forme littéraire soit enseignée dans le sanctuaire de la famille ou par une personne étrangère à un

ou deux enfants, il tolère uniquement ce qu'il est incapable d'empêcher et qu'il ne pourrait essayer d'empêcher qu'en se plaçant à la queue de la barbarie.

Quant aux actes, le gouvernement opposa une fin de non-recevoir à toutes les réclamations des Polonais, par exemple à la pétition de quarante mille pères de famille du diocèse de Culm présentée en 1895 par l'évêque allemand Mgr Redner et à celle de tout le clergé de la Haute-Silésie en 1899. Et d'autre part, il entra de plus en plus dans les voies que conseillaient les Hakatistes.

Nous n'avons pas à faire l'historique de ces mesures, qui se caractérisent en général comme une extension et une aggravation de celles qui furent adoptées sous Bismarck. Un seul point peut et doit retenir notre attention, parce qu'il aura son pendant dans notre histoire locale, c'est l'envahissement du terrain religieux par la germanisation.

Nous avons vu que le gouvernement avait imposé l'usage de la langue allemande pour l'enseignement du catéchisme dans les classes supérieures de l'école primaire. Le ministre Bossé lui-même reconnut qu'« aussi longtemps que les enfants polonais s'expriment et pensent » dans leur langue, l'enseignement de la langue allemande ne leur » procure qu'une habileté et des connaissances superficielles, insuf- » fisantes pour faire entrer, comme on doit le désirer, les vérités de » la religion dans leur cœur » ; il ne songeait pas plus à éliminer le polonais des leçons de religion dans les classes moyennes qu'à forcer les ecclésiastiques à donner l'enseignement préparatoire pour la confession et la communion en langue allemande « ce qui, déclara-t-il, serait violenter les consciences ». Aussi le décret royal du 26 février 1894, qui supprima l'autorisation des cours privés, rétablit en même temps l'enseignement obligatoire de la lecture et de l'écriture polonaises, que le ministre jugeait « nécessaire pour que l'ensei- » gnement de la religion fût fructueux ».

La même année cependant, un jeune instituteur de Breslau, Joseph Schink, ouvrait déjà de nouveaux horizons et soutenait la thèse que, pour être fructueux, l'enseignement religieux devait être donné en allemand aux élèves polonais des écoles prussiennes, à la seule exception de la classe inférieure, où il faudrait se servir du plat-polonais et donner en allemand — mais pas en haut-polonais — les termes abstraits auxquels les explications aboutiraient. Son article, qui, sans être précisément concis, ne remplit qu'environ trois colonnes de la *Gazette scolaire silésienne*, attira l'attention du Président de la Régence d'Oppeln, M. Bitter, et trouva l'approbation du Dr Montag, conseiller provincial ; il fut envoyé au ministère et

enfin présenté à l'Empereur, qui décora l'auteur de l'Ordre domestique de Hohenzollern.

Ce factum mérite donc bien un examen détaillé.

Avant tout, il pèche par la base en acceptant comme naturelle la situation anormale et injustifiable que l'enfant reçoive toute son instruction primaire dans une langue qui n'a aucune attache avec celle de sa famille et de son milieu social.

Ensuite, même sur ce fondement, l'argumentation de Schink, pour être séduisante, n'en est pas plus concluante. La théorie est bien simple : L'enfant n'apporte à l'école que des termes concrets de plat polonais et n'en retirera pas d'autres du langage populaire. Dans la classe inférieure, l'école prussienne lui fait connaître — même dans une plus large étendue — les termes concrets allemands, et dans la suite, elle développe, ordonne et classe, pour lui comme pour l'élève allemand, les termes abstraits de la langue allemande, qui devient ainsi sa propriété spirituelle. Dès lors, ces groupes de notions abstraites, que l'enfant polonais assimile à son esprit avec leurs termes allemands, offrent un appui assuré pour les abstractions dogmatiques du catéchisme allemand, tandis que les abstractions du catéchisme haut-polonais resteraient isolées et, par conséquent, tomberaient dans l'oubli.

Ce raisonnement se ressent d'un travers fréquent aujourd'hui parmi les professionnels de l'enseignement primaire, et qui a certainement contribué à en faire les plus zélés germanisateurs : ils écarquillent les yeux dans leur laboratoire au point qu'ils s'imaginent tenir là l'enfant sous cloche et ne voient plus rien de la grande école de la vie. L'argumentation de Schink tiendrait pour un enfant polonais transplanté dans un milieu allemand, mais appliquée, comme le veut l'auteur, aux enfants qui continuent de vivre dans leurs familles et leur milieu polonais, elle s'écroule.

Ces enfants, quoi qu'on fasse, apprendront, sans peine et comme en jouant, tout le langage populaire, et nulle langue ne s'assimilera jamais aussi intimement à leur esprit; à preuve, la persistance des patois. Or, à moins que le plat-polonais ne fasse exception à la règle et ne diffère en cela, par exemple, du wallon, il comprend des termes abstraits qui lui sont propres et, ce qui est plus important, il charrie avec lui de nombreux éléments du langage littéraire, surtout des termes de religion, qui sont comme le résidu de l'instruction et des pratiques religieuses des générations antérieures. En outre tandis que Skrodzky, cet autre apôtre de la germanisation dont nous avons déjà mentionné la brochure, trouve (p. 27) que les élèves de natio-

nalité étrangère sont généralement « timides et imbéciles », Schink prétend qu'après la classe inférieure, ils égalent ou même surpassent les élèves d'origine allemande; il faut bien qu'il en soit ainsi pour la justification de sa théorie, et non seulement dans des cas exceptionnels, mais en moyenne, car ce n'est qu'à la condition que l'école les amène réellement à « posséder et à parler parfaitement l'allemand », qu'elle aura fourni un fondement solide à l'enseignement religieux en cette langue. Or, nous avons relaté plus haut le sentiment d'un instituteur allemand qui opine que « c'est là une chose qui ne s'apprend pas dans l'enfance », et nous sommes de son avis déjà pour cette raison que c'est l'âge où la mémoire prédomine; de plus, nous savons d'expérience que les enfants wallons n'y arrivent pas; bien des députés, connaissant les deux langues, ont fait la même déclaration par rapport aux Polonais, et au synode général du Schlesswig de 1897, qui se prononça pour l'enseignement du danois, un digne prédicant, qui avait combattu en 1848 pour l'Allemagne contre le Danemark, motiva son vote en disant « qu'avec l'allemand, une grande partie du temps destiné à » l'enseignement préparatoire de la confirmation se perdait en » explications purement linguistiques » ; enfin, Schink lui-même termine son article en recommandant l'établissement de bibliothèques pour que les enfants conservent l'allemand qu'ils ont « conquis »; il nous donne là, la vraie mesure de la solidité de l'appui qu'il offre à la religion, appui qui, pour se conserver lui-même, a besoin d'être continuellement étayé.

Les « abstractions dogmatiques du catéchisme » forment un groupe à part, qui n'a que peu et de lointaines relations avec les groupes de notions abstraites développées dans l'enseignement profane; le catéchiste doit nécessairement les développer et, en les rattachant aux formules de prières et autres éléments qu'il trouve dans le langage courant et la vie du peuple, il leur donnera un appui qui se soutient tout seul et leur procure les meilleures garanties de durée.

La simple affirmation — rien de plus — que Schink ajoute en guise d'argument tiré de l'expérience, est délicieuse. Il dit : « Les » enfants polonais apprennent plus difficilement le catéchisme polo» nais, que les enfants allemands le catéchisme allemand, et ils l'ou» blient plus vite; par contre, au catéchisme allemand, ils ne » produisent pas plus de bêtises (*sic*) que les élèves allemands ».

Cette dernière assertion est très contestable; dans tous les cas, il y a pour l'élève de nationalité étrangère plus de dangers de « faire des boulettes », et nous en avons cité des exemples pour la Wallonie.

Quant aux deux autres, elles ne disent absolument rien en faveur de sa thèse, mais parlent bien haut contre la méthode germanisatrice en général. Ainsi, même au point de vue restreint où nous nous sommes placés, il est dans l'intérêt religieux individuel des enfants qu'ils reçoivent l'enseignement du catéchisme dans la langue de leur famille et de leur milieu social, dont nul sophisme ne peut enrayer l'influence.

Enfin l'article en question oublie complètement la réaction de l'instruction religieuse de l'enfance sur les familles. En entendant leurs enfants rapporter des traits du catéchisme ou réciter leur leçon, en les aidant à se préparer pour la confession et surtout en priant avec eux, les parents entretiennent et raniment en eux-mêmes le sentiment religieux. Mais tout cela suppose généralement l'emploi de la langue maternelle dans les pratiques religieuses. Et voulez-vous voir d'un coup l'effet de la germanisation de l'enseignement religieux sur le culte familial? Dans un certain endroit on nous a assuré que nombre de familles avaient d'abord renoncé à la prière à haute voix parce que les enfants apprenaient leurs prières en allemand, et qu'ensuite on avait même cessé de prier ensemble. Le conseiller de Régence Bogedain d'Oppeln, plus tard évêque suffragan de Breslau, avait bien raison lorsqu'il écrivait en 1850 au grand pédagogue Kellner (*Kellner's Lebensblaetter*, p. 264) : « La langue est la propriété légitime du peuple et le soutien » de la religion, des mœurs et des coutumes. Enlever la langue, » n'est-ce pas briser toutes les fibres par lesquelles le peuple est » attaché aux principes moraux? En recevant une langue imposée, » il perdra le sentiment intime des idées religieuses, des mœurs et » des coutumes. »

L'article de Schink, qui fit le tour des revues pédagogiques, nous montre comment les professionnels de l'école primaire préparaient, dans la sphère intellectuelle, l'extension de la germanisation sur le terrain religieux sans guère se soucier de la question des compétences.

D'autre part, on était sous le signe de la bonne entente entre les deux pouvoirs, et même après avoir repris avec une nouvelle vigueur la politique antipolonaise, le gouvernement s'ingéniait à la dégager des questions confessionnelles. Sans doute les francs-tireurs de la germanisation révélaient, par leurs actes et dans leur presse, des tendances anticatholiques; la *Gazette de l'Eglise évangélique-luthérienne* déclara même ouvertement : « La lutte contre les Polonais est en vérité une lutte contre Rome »; mais les ministres

d'Etat protestaient n'avoir aucune arrière-pensée de la sorte et vouloir simplement soutenir la cause nationale sans préjudice pour le catholicisme.

Lorsque le Centre objecte que la proprhétie de Schorlemer-Alst s'accomplit, et que la colonisation n'amène pas « la germanisation, mais la protestantisation » des Marches, Miquel le concède pour le passé, — il le faut bien en présence des chiffres (sur 6.010 familles de colons, 300 étaient catholiques et sur 21 églises, une seule), — mais il annonce qu'il en sera autrement à l'avenir ; d'autre part, le ministre Studt explique le maintien des écoles mixtes (1) comme une nécessité dont les Polonais seraient responsables. De telles déclarations et les heureux effets de la bonne entente sur d'autres points du terrain politico-ecclésiastique avaient amené un changement dans l'attitude que le clergé catholique allemand avait conservée, presque sans exception, jusqu'à la chute de Bismark, par rapport à la politique des langues. Avec l'inaptitude quasi générale à apprécier l'état d'âme des nationalités étrangères et, plus ou moins, sous l'influence du nationalisme nouveau genre (2) un grand nombre de ces ecclésiastiques ne surent plus s'élever à la hauteur de sentiments du Prince-évêque Diepenbrock, ce vétéran des guerres de liberté, qui, lors d'une visite pastorale en Haute-Silésie, prononça ce » mot du cœur : « Je donnerais un doigt de ma main droite pour pou» voir m'entretenir avec ce bon peuple dans sa langue. » Croyant la cause de l'église hors jeu, ils n'eurent plus pour les minorités nationales que des sympathies platoniques et se cantonnèrent dans une politique de laisser faire et laisser aller ; naturellement il s'en trouva aussi qui favorisèrent positivement, et au-delà de ce qu'imposait une dure nécessité, l'œuvre de la germanisation.

Aussi le ministre Bossé put opposer aux plaintes du Centre par rapport à l'enseignement religieux en Haute-Silésie l'avis de reviseurs ecclésiastiques qui s'étaient déclarés satisfaits des résultats obtenus. Et lorsqu'enfin, en 1899, tout le clergé de cette province, justement alarmé des progrès du socialisme et du radicalisme polo-

(1) Ecoles où les enfants catholiques et les enfants protestants sont réunis pour tous les cours excepté celui de religion.

(2) Cette influence se révèle jusque dans la littérature théologique, où l'on ne s'y attend pas. Ainsi dans un *Commentaire des questions de St-Thomas sur la grâce* (1896), l'auteur exprime l'espoir que « de l'Allemagne surgira un nouveau Albert-le-Grand qui dominera les recherches et le savoir des temps anciens et nouveaux jusque dans leurs derniers traits de détail. » Et dans sa critique de l'Histoire de la notion du sacrifice de Renz (1902), un professeur dit : « Nous avons remarqué avec joie que, parmi les théologiens qui ont inventé ces théories, il ne se trouve aucun Allemand. On ne peut pour cela en vouloir à Renz de ne pas nous avoir donné un livre entièrement allemand. » Remarquez que beaucoup de théologiens allemands ont adopté et professé ces théories qu'ils n'ont pas inventées.

nais, lui adressa, avec approbation du Cardinal-Archevêque de Breslau, une supplique demandant, pour l'enseignement de la langue populaire, moins qu'il n'avait approuvé en Lithuanie, il répondit : « Où les instituteurs observent, avec zèle et habileté, les ordon- » nances en vigueur, l'école atteint son but aussi dans l'enseigne- » ment religieux et les résultats sont surtout favorables là où MM. » les ecclésiastiques aident avec intelligence et de bon cœur l'admi- » nistration scolaire sur ce terrain ».

Son successeur, le ministre des cultes Studt (depuis 1900) fit enfin le pas en avant, auquel on devait s'attendre : par rescrit ministériel, il imposa l'emploi de la langue allemande dans l'enseignement religieux des classes moyennes et supérieures des écoles primaires polonaises, sans même consulter l'archevêque de Posen, et ainsi il enleva sa raison d'être à l'ordonnance de 1894 sur les cours de lecture et d'écriture en langue polonaise. Certaines régences firent plus : celle de Danzig proscrivit la langue polonaise dans les classes inférieures de plusieurs cercles (Dirschau, Berent, Carthus, Neustadt et Putzig) ; celle de Bromberg, comme d'ailleurs aussi la précédente, enjoignit aux instituteurs de défendre énergiquement à leurs épouses et à leurs enfants de parler polonais en famille ou au-dehors ; de réclamer, avec l'insistance convenable, de leurs pasteurs une préparation allemande aux sacrements pour leurs enfants et de faire tout leur possible pour que leurs élèves parlassent allemand dans leurs familles et assistassent aux sermons et offices qui se font en cette langue à l'église. Si nous descendons jusqu'aux derniers échelons de l'administration scolaire, nous trouvons un inspecteur qui demande, par questionnaire, aux instituteurs du cercle : 1°) combien d'enfants suivent le cathéchisme polonais du curé ; 2°) qui leur a appris à lire ; 3°) de quel abécédaire ils se sont servis et 4°) qui le leur a donné. Nous trouvons enfin des maîtres d'école qui épient leurs élèves sur le chemin qui les conduit au cathéchisme pour les punir s'ils laissent échapper un mot de polonais.

Une proclamation collective du ministère Hohenlohe, datée du 12 avril 1898, avait, tout en recommandant la justice et la conciliation, fait une loi aux employés de l'Etat et des communes d'aider, par leur conduite officielle et extra-officielle, le gouvernement dans sa tâche de renforcer, dans les contrées de langage mixte, le sentiment national allemand, et, après même que le chancelier actuel eut déclaré au Parlement que : « Dans la vie privée, chacun pouvait parler comme le comportait la conformation de son bec (*Im Privatleben kann jeder sprechen wie ihm der Schnabel gewachsen ist*), nous avons vu par la presse que des employés et ouvriers des postes,

du cadastre, du chemin de fer étaient renvoyés ou transférés dans les provinces allemandes à cause de l'usage privé de leur langue Le 14 août 1903, la *Germania* de Berlin portait dans les faits divers : « Parce qu'on parlait polonais dans leurs familles, trois » employés subalternes des postes de Posnanie viennent d'être trans- » férés, Szymanka à Limbourg lez-Francfort, Wiesniewki à Giessen » Slowicki à Trêves. » Il est donc entendu que tous les employés, aussi bien que les instituteurs, doivent insister auprès de leurs pasteurs pour que leurs enfants reçoivent l'instruction religieuse en allemand aussi en dehors de l'école.

Après cela on ne s'étonnera pas si le gouvernement se sert du droit de veto, qui, depuis Kulturkampf, lui permet d'empêcher la nomination d'un curé pour des faits étrangers à l'exercice de ses droits civils ou religieux, comme aussi d'autres moyens, dont il dispose, pour germaniser — disons le mot — le culte catholique, car d'après le jugement de la Cour départementale (*Landgericht*) de Magdebourg (26 janvier 1895) : « Tout enseignement religieux à » l'école populaire fait partie des exercices religieux (*Religionsübung*) » de l'Eglise en question », et on n'en est pas même resté là dans la germanisation.

Mais laissons, sur ce sujet, la parole au curé Skowronski de Ellguth-Zuls en Haute-Silésie ou plutôt résumons en termes mitigés ce qu'il écrit dans sa brochure (1) :

> Non content d'avoir soustrait l'école à l'Eglise et à la famille et d'y germaniser dans l'enseignement religieux, on essaye d'exercer une pression sur l'Eglise afin qu'elle aussi devienne la servante de l'Etat-Dieu germanisateur. Cependant comme l'Eglise, en vertu de l'élément divin qui est en elle, ne peut se laisser dégrader, c'est sur l'élément humain en elle qu'on cherche à gagner de l'influence. De là le fait déplorable qu'à l'occasion de concours pour une paroisse, des prêtres doivent se soumettre à un examen indigne sur la question polonaise devant des officiers civils, et que des ecclésiastiques, d'ailleurs irrécusables et ayant droit à une cure, ne peuvent parvenir à une nomination définitive à cause de leur tenue correcte dans cette question.

L'élément humain ne va pas sans défaillances accidentelles, tant dans l'ordre théorique que dans l'ordre pratique, et aux exemples que cite Skowronski nous pourrions en ajouter bien d'autres, dont nous avons une connaissance tout à fait sûre. Nous nous contentons de transcrire deux pièces authentiques de l'année 1894 en supprimant les incidentes qui révéleraient la minorité nationale à laquelle elles ont trait. Elles furent adressées l'une et l'autre à un ecclé-

(1) *En quelle langue l'enseignement religieux doit-il être donné ?* Beuthen, 1902. Aux bureaux du *Katolik*.

siastique qui, dûment autorisé, faisait le catéchisme *seulement à l'église.* Le maître d'école lui écrivit :

Monsieur,

Commissionné par M. le Curé, je vous fais savoir très amicalement par la présente que, si vous voulez faire le catéchisme, vous devez le faire avec tous les enfants en allemand, parce que ce serait d'un grand avantage pour l'instituteur qui donne l'autre enseignement religieux, comme aussi pour les enfants.

Trois jours après, le curé écrivait :

J'avais fait engager votre Révérence par l'instituteur à instruire les enfants dans notre sainte religion en allemand, parce qu'il se plaignait que son propre enseignement lui devenait par trop difficile, si vous vous serviez de l'autre langue. Comme il m'écrit aujourd'hui, vous ne l'avez pas fait, et ainsi je me vois, à mon regret, obligé de vous avertir que vous devez vous conformer à mes instructions si vous voulez donner l'enseignement religieux, ce qui naturellement dépend de vous.

Voilà comment la germanisation sur le terrain religieux s'est développée sous le chancelier Hohenlohe et sous le comte de Bulow, qui lui a succédé en 1900.

La noblesse polonaise, contre laquelle se dirigeait principalement l'ire du Premier Chancelier, a passé par l'épreuve du feu sans y laisser aucun de ses principes, et le digne autant que franc langage dans lequel les membres polonais de la diète provinciale de Posen ont protesté de leur fidélité envers l'Empereur et la grande patrie prussienne en s'excusant de ne pouvoir se présenter avec leurs collègues allemands devant le Souverain dans les circonstances actuelles, montre assez que ce n'est certes pas un avantage pour l'Etat, si ces hommes d'ordre perdent peu à peu leur influence sur les larges couches de la population polonaise. Ici le tournant de siècle a été marqué par de regrettables excès de langage et de fait, qui ont amené des répressions d'un retentissement mondial. Malheureusement le gouvernement se refuse d'y reconnaître un effet de sa politique et prétend — bien gratuitement à notre avis — que les choses iraient encore plus mal sans cette politique.

A l'inauguration de la statue de Bismarck dans la ville de Posen, le 11 octobre 1903, le ministre Hammerstein a célébré la politique nationaliste du héros de la fête, vanté le sentiment national de Tiedemann et engagé tous les Allemands des Marches à s'unir pour la défense du Germanisme : il ne pouvait mieux proclamer la victoire du Hakatisme qui domine maintenant la situation. Le Chancelier Bulow, dans un interview devenu célèbre, a indiqué — sous une forme de saveur darvinienne — la fertilité de la race polonaise comme cause de sa politique. Voici, d'après le *Dziennik Slaski* de

Beuthen (janvier 1902), la fin qu'il se propose : « Nous devons, aurait-il dit à la comtesse Lanckanowski de Vienne, viser à imprimer aux provinces de nationalité polonaise un caractère si allemand que l'élément polonais cesse d'y être un facteur plus influent ou aussi influent que l'élément allemand ; d'une manière ou de l'autre, il faut que la germanisation se fasse ».

Le ministre Hammerstein vient de parler encore plus clairement (25 janvier 1904). D'aprés le compte-rendu de la *Germania* (n° 20) il a répondu aux députés polonais :

« La question polonaise n'aura une fin que lorsqu'il n'y aura » plus de Polonais, mais seulement encore des Prussiens conscients » dans notre Etat... Nous n'avons pas à négocier avec des adver- » saires d'égale condition ; c'est à nous de commander, à vous » d'obéir » (1).

La diète de l'Empire d'Allemagne, dont les membres sont élus par vote direct et bulletin secret, réprouve la politique antipolonaise, mais le parlement prussien, sur la composition duquel la ploutocratie et le fonctionnarisme exercent la plus grande influence, la soutient avec une écrasante majorité. Un seul parti politique allemand défend, dans son ensemble, les droits des Polonais à leur nationalité, c'est le Centre, qui met avec raison le civisme au-dessus du nationalisme et réclame la justice pour tous.

« A notre avis, disait le député Fritzen, le 13 février 1902, les » Polonais sont sujets de l'Etat prussien avec tous les droits de » citoyen. Ils ont les mêmes titres que les Allemands à être traités, » par les autorités, avec justice et bienveillance et à conserver leurs » coutumes, leurs usages et en particulier leur langue, qui ne peut » leur être enlevée. Ce serait aller contre le droit divin et humain » que de les empêcher, au nom de l'Etat, de maintenir et de cultiver » leurs coutumes et leur langue. »

Et parlant plus spécialement de l'instruction scolaire, le leader du Centre, M. Lieber, avait fait, déjà le 18 février 1899, cette déclaration mémorable :

» A notre point de vue, l'école n'est qu'une aide et un appendice » de la famille, et nous n'admettrons jamais que la langue de la » famille, d'où l'enfant est issu, y soit négligée dans l'enseignement

(1) Plus tard, il a interprété cette parole dans le sens que les Allemands, formant la majorité, avaient à commander, ce qui n'est pas moins contestable que s'il disait : « Les protestants, formant la majorité, sont en droit de faire la loi aux catholiques ».

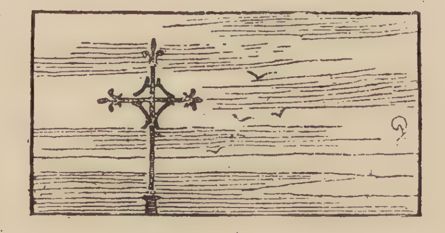
» tant religieux que profane. Quand un Etat comprend des citoyens » d'une nationalité différente de celle de la majorité, il persécute » déjà leur langue maternelle dès qu'il ne laisse pas de place à » l'école pour la cultiver ».

En dehors de ce parti, la politique de germanisation n'a rencontré, parmi nos politiciens, que de rares contradicteurs, qui d'ailleurs n'en réprouvent pas la fin mais seulement les moyens, comme étant incongrus et, au fond, plus nuisibles à l'Etat et au germanisme qu'aux minorités nationales. De ce nombre est le professeur Delbruck, que l'expérience a amené à rompre avec la politique gouvernementale, qu'il soutenait au début, et c'est à l'article qu'il publia en janvier 1899 dans ses *Annales prussiennes* que nous empruntons la conclusion de notre exposé de la dernière phrase de l'histoire générale de la germanisation :

Deux des plus puissants facteurs de la vie contemporaine, dit-il, concourent à nous pousser toujours plus avant dans cette voie néfaste : le fanatisme national et l'acharnement bureaucratique. On ne saurait attendre des foules qu'elles se fassent une idée nette du problème danois ou polonais ; elles ont tout simplement ce sentiment : « Voici sur notre sol un élément qui nous est contraire ; donc il faut le combattre, et plus vigoureusement le fait-on, mieux vaut-il. » De même un fonctionnaire prussien comme il faut, est convaincu qu'une bonne administration peut venir à bout de tout, même de changer les Polonais en Allemands... Le sublime idéal de nos pères était que l'Etat national naîtrait un jour sans l'odieux exclusivisme que nous flétrissons chez d'autres nations par les noms de chauvinisme, jingoïsme, moscovitisme. Une forte autorité centrale de l'Etat devait s'allier avec le libre développement des individualités... Mais cet idéal menace de nous échapper.

(La fin au prochain numéro.)

Nicolas PIETKIN,
Curé de Sourbrodt (Malmédy).





Chronique Wallonne

L'abbé Michel Renard

Deux de nos gloires locales, Jean de Nivelles et Largayon, viennent de perdre leur chantre : l'abbé Michel Renard est mort le 10 de ce mois, à Bruxelles, dans ce quartier du Sablon dont les pauvres n'eurent pas de meilleur ami durant ces quarante dernières années et qui lui fit d'émouvantes et triomphales funérailles.

Pour évoquer cette figure avec quelque précision, il faudrait la montrer sous ses divers aspects, d'une si harmonieuse complexité : le prêtre tolérant, épris de solidarité vraiment humaine et non rétrécie à des limites confessionnelles ; le disciple d'un Dieu de pauvreté, donnant d'une main ce qu'il recevait de l'autre ou plutôt ne prenant ni le temps ni la peine de passer d'une main dans l'autre ce qui lui venait et trouvant tout de suite moins misérable que lui à qui l'*abandonner d'un geste* brusque ; le confident secourable, indulgent à toute faute, compréhensif et fraternel, répondant, il y a plus de trente ans, à un Ministre de la Justice qui lui reprochait de ne s'intéresser qu'à des êtres abjects : « Ils sont tombés, ne dois-je pas les relever ? » L'ami, toujours accueillant et gai, qui vous saluait d'une exclamation joyeuse, vous tendait deux doigts, dont il se frottait ensuite énergiquement le nez, et commandait d'une voix de stentor le « lampion wallon » ; convive réjoui, la mémoire pleine de souvenirs piquants et d'anecdotes souvent gaillardes..... Ici nos souvenirs à nous se pressent qui nous rendent plus sensible la perte de cet homme simple et bon, d'une délicatesse toute cordiale et dépouillée de formes, qu'il jugeait vaines et mensongères.



Mais c'est sur le poète wallon que le lecteur préférera sans doute nous voir insister en ces lignes, forcément trop écourtées pour un tel sujet. Ici encore nos souvenirs personnels revoient toujours l'homme à travers son œuvre, dont chaque ligne le fait revivre avec ses attitudes et ses intonations familières. C'est ainsi qu'il nous est impossible de relire Largayon sans entendre encore l'abbé soupirer, le jour même où il en avait écrit le dernier vers : « Il m'arrive un grand malheur, j'ai fini! »

Car il travaillait avec joie : rien ne le rendait plus heureux que la trouvaille d'un épisode burlesque, d'une rime imprévue et surtout celle d'un tour de phrase archaïque ou d'un vieux mot presque perdu : « Hein! vous l'aviez oublié, celui-là! » s'écriait-il triomphant, et il le répétait à satiété, comme pour mieux en jouir.

Ce citadin sédentaire, qui vivait confiné dans un étroit appartement et ne s'écartait guère d'un rayon de quelques cents mètres, était demeuré campagnard ; aumônier de sociétés flamandes, entouré d'ouvriers bruxellois, il était resté wallon : mieux que toute analyse, les vers suivants montrent quelles impressions fraîches et profondes il avait gardées de la vie des champs et comme notre langue wallonne jaillissait de ses lèvres, pure et spontanée :

L'Aousse, adon, stait fait. Les dèrgnis chars quèrchis
Triboulinnt t'avau-r-là, pa des gros chfaux sachis.
Tous les varlets fèyinnt clachi leus escorées,
Qui pètinnt, dins les airs, comme in chaplet d' fusée,
In s' doublant, s'erdoublant, sins joqui, pas les schos
Racachis longs èt lârche, èt du tienne èt du bos.
Sus l' chèrèe, o vyait les amusantès tiesses
Des fourcheux, des mèchneux, des fauqueux, des rcoudresses,
Qui ryinnt, qui chantinnt, qui clachinnt dins leus mains,
Qui despardinnt dainsi l' plaigi t'avau les chmins.
Il avinnt co planté dessus l' char, à l' coupette
Et tout jusse au mitan, ènn belle èt grante houpette.
Tautou d'leie, is cryinnt, à fait sautler l' cayau :
Jau! Jau! L'aousse est fait! L'aousse est fait! Jau! Jau!

Quand l' despouie est rintrée et què l' graigne est rimplie,
Tout contint l' sainci dit : « I n' faut ni qu'o roublie
» Qu' les cins qui travayenaient pou nos donner du pain,
» Ont leu goyi rsèchi pou qu' nos n'uchonss ni faim,
» Qu'is doivnaient boire in coup. Nos rpasrons les chapelles,
» El huit du mois d' septimpe, au rmouyâch des fauchelles.
» Dè nos ouvris d'Aousse ell fiesse èss fait dainsi.
» Nos dvons daller squ'au dbout, comme o-n-a sti toudi.
» C'est qu' c' n'est ni l' tout d' chanter : — « J'ai payi leu journée ;
» Après ça, pou leu maisse, is n' valnaient pus n' pènnée. » —
» O sait fai rpouser n' biesse, o racrache in osti :
» L'ouvri qu'a tnu s' bèsogne, a doit à du plaigi.

» I va dourmu, souvint, sins tirer ses culottes,
» Pou s' trouver sus pid dvant què l' dial n'a mis ses bottes.
» T'avau l' terre, à l'ouvrâche il est toudi l' preumi;
» A l' nut, pou sè rpouser, i rinterre el dèrgni.
» Ah! Si l' maisse ènn vyait dins l' varlet qui travaïe,
» Qu'in bidon qu'o-n-achète, au pus bas prix qu'o paye,
» Jè cois qu'i dirait mau; qu'o dvrait bitout sounner
» Les trépas pou-n-in monte à pont pou s'esclèfer.
» I pourrait co fai n' bauie, èt ça sarait l' dèrnière.
» C'est c' què j' vois dins m'n idée, aussi clair què l' lumière.
» In ouvri, c'est no frère! Et comme jè n' sus ni sot,
» Mes travayeux, pour mi, vlà les gins dè m' maisot!
» El huit, fauqueux, louyeux, vachi, varlet, rcoudresse,
» El sainci vos régale : à s' famie i fait fiesse. »

L'abbé Renard avait conservé le meilleur souvenir de Nivelles où il passa quelques années de jeunesse : il en goûtait la grâce proprette, un peu sèche et vieillotte, et il la salua par ces vers aimables, au début de la troisième édition de son *Jean de Nivelles :*

Ercèvez m' révèrence, ô ville yuss què Gèdru,
Pau souvnir dè l'Abbesse, est co Reine, aujourd'hu!
Pus d' mille ans, despus l' sainte, elle preumièr des patronnes,
C'esst ènn Dame, à Nivelles, qu'a pourté les maronnes.

Leu trace est là cougnée; o voit cor, dé nos jous,
Què leu gouvernèmint n'astait qu'aimâbe èt doux.
D'ins ls allûrs, les rappourts, dins l'èglîche, à les fiesses,
O rcounnaît co toudi l' bia royaum des abbesses.
Il a là l' coquètrie, avè d'ell proprèté,
In ptit pau d' coumairâche èt branmin d'ell piété.
Nivelle est pou les arts, pou l' musique, ell peinture;
O n' lu prindra jamais l'houpèt, pou l'esculpture.
Jè n' tints ni ses maisos pou les palais des rois,
Iuss qu'on esst asbleui, qu' lès murs, c'est des murois.
C'est ni tant l'or qui rlut. A m' moûde, el bia Nivelle
A n' saquet d' pus madame, a pus d' grâce : enn dintelle!

Un lecteur non averti jugerait mal par cette strophe le talent complexe de l'abbé : qu'il décrivît ou qu'il narrât, son imagination colorait l'expression de teintes gaies, claires, naturelles, parfois crues, jamais violentes. Il sourit dans l'attendrissement et ses récits les plus vifs s'atténuent par le ton bonhomme du conteur et le tour malicieux de sa langue; et en cela il était foncièrement wallon.

Qui lui reprochera la parenthèse inattendue dont il fait suivre le premier de ces vers, extraits d'un poème inédit — Brennus — qu'une vieillesse assombrie par de cruelles douleurs physiques ne lui permit point d'achever?

Adon, c'esstait l' saison des prones,
— Mauvaich saison pou les marones!
Malheur au cin qui dè mainch trop!
Ells desquintnaient au grand galop. —

Dè prones ça stait n' fameuse année,
Sus n' couche o dè coudait n' chèrée,
Què chis bons chfaux n' savinnent bougi,
In sachant à tout desrayi.
Què grossès pronns! Pou n' seul pirette
Il arait bin fallu n' browette.
Brainnus n'avait qu'in bouya d' leup
Et yun tout seu; pou parfai l' jeu
I dè valait pus d' cint et dîche,
Du couminchmint jusqu'à l' sourtîche.

C'est le même homme, ne l'oublions pas, qui écrivait de la même plume alerte et simple :

L'aleuwette au bon Dieu montait, jusqu'à s'n oreie,
Pu lu prii l' bonjou du bou timps qui s' rèveie.

Nature saine et riche! Au lendemain de leur deuil, ceux même qui l'ont beaucoup connu — et donc beaucoup aimé — sentent leur chagrin s'adoucir à la lecture de ces pages où se retrouvent la bonne humeur et la joie de vivre du robuste qu'il était. Et je crois bien que c'est encore là, avec sa parfaite charité, le meilleur exemple qu'il nous ait laissé.

Georges WILLAME.

*
* *

L'abbé Michel Renard était né à Braine-l'Alleud en 1829. D'abord vicaire à Orp-le-Grand et à Genval, il fut, en 1860, attaché à la paroisse du Sablon. Il était aussi aumônier de l'Ecole vétérinaire de Cureghem. Ce poste ayant été supprimé, l'abbé, sur les instances de la famille d'Arenberg, qui l'aimait beaucoup, résolut de se fixer définitivement à l'église du Sablon.

C'est dans les fonctions de vicaire en cette église qu'il vécut dès lors, jusqu'à sa mort survenue le 10 juin 1904.

Comme il en avait exprimé le vœu, c'est à Braine-l'Alleud, dans son village natal, qu'il fut inhumé.

Les principaux journaux de la capitale, ont, à propos de sa mort et de ses funérailles, publié des articles vivement élogieux sur l'abbé Renard. Nous citerons particulièrement ceux du *Patriote* (13 juin) et du *XXe Siècle* (14 juin).

A la levée du corps, des discours ont été prononcés, par un délégué des Sociétés ouvrières auxquelles le défunt était attaché, par M. N. Lequarré, professeur émérite à l'Université de Liége, président de la *Société liégeoise de Littérature Wallonne*, enfin par M. C.-J. Schepers, au nom de la population de Braine-l'Alleud.

L'émouvant discours de M. Schepers a été reproduit dans l'*Annonce brabançonne*, journal Brainois, n° du 18 juin.

Nous publions ci-dessous le discours de M. N. Lequarré.

Messieurs,

La Société Liégeoise de Littérature Wallonne a confié à son président la douloureuse mission d'apporter au digne et vénérable abbé Michel Renard un dernier témoignage de la reconnaissance et des regrets de la Wallonie entière, dont il a bien mérité.

Vous m'excuserez si je m'exprime en wallon : c'est l'hommage qu'il convient de rendre à l'ami fidèle, à l'admirateur passionné que notre langage populaire a trouvé, partout et toujours, dans notre cher abbé.

Mès djins,

Des homes come l'abé Renard ni d'vrît co måy mori, di fwèce qui r'fèt trop bin leû plèce tot wice qui c' seûy ; èt s'i-a måy vinou sol tère walone dèl Braibant on capåbe, on bon, on tcharitåve èt in' inmåve, ça stu lu, ç'a stu nosse brave abé !

Il inméve li walon, i l'inméve di totes sès fwèces, et i l'inméve li prumî d' tot pa-ce qu'il î r'trovéve lès doûs zûvions qui les orèyes di sès prumirès annèyes avît oyou gazouyî è si p'tite mohone di Brinne-l'Aleûd. I l'inméve ossu pa-ce qui l' walon, c'èst l' pårlé dès p'titès djins, èt, come l'abé nos l' rap'léve co a s' djubilé, i-inméve l'ovrî, i-inméve li p'tit peûpe, pa-ce qu'i prov'néve lu minme dè p'tit peûpe, nos d'héve-t-i, èt qu' li p'tit peûpe sét inmer èt a mèsåhe qu'on l'inme.

So tote si bèle èt longue viquårèye, i s'a djourmåy hîwé foû dès grandeûrs èt s'n'a-t-i qwèrou qu'a mète èn' oûve li pus douce èt l' mèyeû parole di l'Évandjile :

Aimez-vous les uns les autres.

Tot quî l'a k'nohou èl sét : l'abé, po çou qu' c'èsteût d'lu minme, rotéve, on n' såreût pus dreût è pus streût des pasês; mins, po tos lès pauves pitits mèhins dès autes, i pwèrtéve li no d'aveûr, come on dit, îne lådje mantche.

Dji n' vis djåserè nin d' sès scryèdjes : on mî mètou qu' mi, onk d'avår-cial vis dirèt tot a c'ste heûre çou qu' c' ènne èst. Vos l' veûrez : c'est dès afaires qu'ont turtotes pîd èt main. Å réze, *Jean d' Nivelles* et *l'Argayon* ni mourront måy.

Mins i-a 'ne saqwè qu'on n' såreût trop' ridîre so l'abé Renard : c'èst qu'il a marqué tot wice qu'il a passé, seûye-çu come home, come prièsse ou come sicriyeu. I saveût fé avou tot l' monde, avou les pus grands come avou les pus p'tits; il esteût bin vèyou tot costé, d'vin lès grands come divin lès p'tits; i sèrèt r'grèté d' turtos, èt, dè timp å lon, on rèpètrèt d'lu : « Qué brave home, qué binamé home qui c'èsteut ! »

L'abé Renard féve pårtèye dèl *Société Walone* di Lîdje. Vola passé quarante-sèpt ans qu'i aveut-st-intré, qwand i n'èsteut co qu' vicaire à Djèn'vå, a 'ne cope d'heûres èrî d' cial; èt å réz' d'oûy, c'èst lu, a pus' qu'onk, qu'èsteut l' pus anciin d' tos nos planquèts.

I n'i a mutwè nouk è payîs qu'åye rindou ås scryeûs dèl Walonerèye dès s' faits siérvices qui lu.

Assuré, i n'a nin stu tot seu po l'sî aqwèri on Comité d'lecture po lès comèdèyes èt lès autes ovrèdjes di tèyâte. Mins c'èst lu qu'a tchôquî l' pus fwèrt al rowe; c'èst lu qu'a-st èpwèrté l' trèpesin; c'est lu qu'a d'né l' maisse côp à Brussèlè.

Ossu nosse *Sôciètè Walone* lî ènne a-t-èle volou fé rik'nohance : èle l'aveut mètou, lu tot seu, divin sès qwate mimbes d'honeûr, a costé dès treus pus grands pèrsonèdjes dèl vèye di Lîdje : li borguimaisse, li présidint dè Consèye provinciâl èt l' gouvèrneûr, qu'î sont d' dreût tos lès treûs, rapôrt a leûs hautès plèces.

On mot a c'ste heure po les camarâdes.

Tos les walons inmît nosse binamé prièsse ! On s' ritrovéve voltî tos l's ans adlé lu ; èt dj' nos r'veus co, vola 'ne dî-sèptinne di meus, acorous turtos d' Brussèle, di Lîdje, di Nameûr, di Nivèle, di Brinne èt d'aute pât, po fièstî sès cinquante annèyes di prièsse èt fé l' rondê âtou d' lu divins 'ne joyeuse gasse,... come vo-nos-la ouy', li coûr gros èt lès lâmes âs oûys, rassonlés âtou di s' wahê po lî dire adiè èt fé rèsdondi nosse vî linguèdje a sès orèyes po l' dièrin côp !

Adiè, brave èt dègne prièsse !

Si l' bon Diu wâde dès bèlès plèces di l'aute costé po lès cis qu'ont, come vos, tofèr roté l' dreûte vôye, qui n'ont mây hoûté qu' leû bon coûr, èt, po-z-aswadjî les displîs èt lès tourmints d'ine hiède di mâlhureûs ou d' pauvriteûs, qui n'ont fait qui dè todi pouhî d'vin 'ne tahe quâsi to fèr vûde mins qu'ine sôrt di mirâke rimplihéve a djin, nos v'vèyans d'èstant cial, nos sonle-t-i, assiou èn' on r'glatihant fastroû, èt tos lès walons dè paradis, come nos autes a Sârt-Molin, qui fèt l' crâmignon âtou d' vos po fièstî voste intrèye.

Adiè, binamé prièsse : dès s' faits qu' vos, on n' lès roûvèye nin !

Bibliographie

LES LIVRES :

Un poète populaire : Nicolas Defrecheux, par E. Laveille, S. J. — Broch. in-8° de 55 p. avec portrait. — Librairie de l'Orphelinat St-Jean-Berchmans, Liége. — Prix : 0.75.

L'auteur de cet opuscule, le R. P. Laveille, un jésuite français, se trouvant de passage à Liége, eut l'occasion d'assister à une partie de crâmignon. On chantait *L'avez-ve vèyou passer*. Le spectacle ravit l'auditeur, mais plus encore, il fut frappé par la beauté du poème wallon. « Je n'aurais jamais cru, dit-il, qu'il fût possible d'exprimer en patois des sentiments aussi délicats, et je pourrais nommer plus d'un Parnassien illustre dont les vers magnifiques, souples et sonores, ne m'ont pas intéressé à ce point. »

Sous cette impression, l'auteur qui, on le voit, est un lettré, et peut-être un littérateur lui-même, a voulu mieux connaître le poète dont une chanson

des rues l'avait si vivement frappé. Il lut son œuvre entière et s'en pénétra. Il voulut se renseigner sur la vie de DEFRECHEUX, sur le réveil de la littérature wallonne aux événements duquel le poète avait participé. Il s'est enquis ensuite de tout ce qu'on a écrit à ce sujet. A l'heure où l'œuvre du poète liégeois commence à être généralement appréciée à sa très haute valeur, l'auteur a été frappé surtout par sa qualité de poète populaire, et c'est cette qualité qui l'a particulièrement séduit.

Il a donc pris la peine de se demander comment un poète populaire peut être un grand poète, et en quoi il peut donner dans son œuvre l'expression parfaite du génie de sa race sous ses aspects élevés. Ici se marque l'originalité de l'étude de M. LAVEILLE, qui n'offre pas le dithyrambe empressé de l'étranger de passage, ni le geste admiratif du touriste courtois, mais qui donne le sentiment raisonné d'un critique pénétrant et judicieux.

Quelque peu développée que soit cette étude, elle est complète et instructive — instructive, oui, pour bien des wallons eux-mêmes, qui ne connaissent de l'œuvre du poète favori que les crâmignons et autres pièces lyriques. Elle confirmera les admirateurs fervents du poète dans l'impression qu'il a créé de belles choses à côté de plusieurs idylles infiniment délicates et de plusieurs complaintes infiniment poignantes. Mais surtout, elle répandra au loin la connaissance de cette œuvre variée et si belle, dont, ici, de nombreux fragments choisis avec un constant à-propos, accompagnés d'une traduction soignée, sont semés au cours d'un récit très vivant qui constitue, au reste, une biographie exacte, fidèle et complète de NICOLAS DEFRECHEUX.

Ecrite avec goût et dans un style des plus agréables, l'étude de M. E. LAVEILLE plaira à tout le monde. D'autant plus que l'édition en est soignée, et qu'elle s'orne d'un beau portrait d'après l'eau-forte de DE WITTE.

O. Colson.

Constantin Meunier, sculpteur et peintre, par Camille LEMONNIER. — *Petit in-4° carré illustré de 32 pl. hors texte et de 71 grav. — Paris,* H. Floury. Prix, fr. 22-50 (1).

Nul autre que l'auteur de *Happe-Chair* n'était capable d'écrire, en aussi complète connaissance de son sujet, le beau livre que publie aujourd'hui l'éditeur Floury, à la gloire du grand statuaire belge Constantin Meunier. De cet hommage rendu par l'un des plus nobles écrivains de langue française à l'un des maîtres les plus vénérés de l'art universel, tous ceux qui les connaissent et les estiment l'un et l'autre comme ils méritent de l'être, se réjouiront.

En un temps où l'on rougit de ses enthousiasmes, quand on ose en avoir, où le scepticisme et l'ironisme règnent dans la plupart des milieux, une telle œuvre est un réconfort. Elle n'est pas seulement, en effet, l'histoire

(1) [*Wallonia* n'a pas reçu ce livre. Mais cette œuvre définitive, consacrée à un wallon génial, devait être signalée ici. Nous empruntons le compte-rendu à l'un de nos confrères les mieux doués, et les plus décidés à parler avec précision des livres et des choses de l'art universel.]

d'un admirable artiste, d'un de ces exceptionnels que Carlyle nomme des héros et Emerson des représentatifs ; elle est l'histoire d'un homme dont le génie ne s'est développé, ne s'est épanoui aussi magnifiquement, que par l'intimité de son contact avec la vie, avec les réalités de son époque, avec l'âme de sa race et de son pays. D'où l'unité de la féconde et douloureuse carrière dont Camille LEMONNIER, avec son habituelle puissance d'évocation, nous fait suivre pas à pas les étapes. Quelle leçon pour les irrassasiés de succès, de gloriole, de joies factices, que sont tant d'artistes contemporains, que cette existence de labeur ininterrompu, de lutte incessante, d'abnégation et de dignité !

L'œuvre de Meunier, LEMONNIER nous en fait sentir davantage la profonde beauté; sans minutie de détail, sans vaine phraséologie technique, il en dit la genèse, les influences qui agirent sur elles ; il décrit les milieux d'art et de vie où elle se forma, l'évolution de l'artiste liée étroitement aux grandes phases que traversa la destinée de l'homme. Rien de plus émouvant. Camille LEMONNIER, en signant ce livre, a signé une des ses œuvres les plus dignes de demeurer. (*Les Arts de la Vie*).

Le Panorama de la Belgique, album photographique. Edité par le Touring-Club de Belgique, 11, rue des Vanniers, Bruxelles.

Cette publication, par le choix judicieux des vues qu'il contient, par l'excellence du travail, la bonne exécution des clichés, et la beauté du papier couché sur lequel il est imprimé, est absolument digne de la puissante Société qui en a pris l'initiative. Chaque livraison, consacrée à une des provinces belges, contient cinquante à soixante gravures d'une finesse idéale, représentant les sites caractéristiques, les monuments, les vues panoramiques du pays, artistement choisis, photographiés et reproduits. L'ensemble est ravissant, et explique que les éditeurs songent à faire de cet album l'une des pièces de résistance de l'exposition du T. C. B. à Liége en 1905. La collection complète des 12 fascicules coûte 9 fr. 50 aux membres du T. C. B. (cotisation annuelle 3 fr.). Pour les non-membres, le fascicule est mis en vente à 1 fr. 50. C'est pour rien. *O. C.*

Ouvrages reçus. — Henri GAIDOZ, *De l'influence de l'Académie celtique sur les études de Folklore.* Ext. du « Recueil de Mémoires publié par la Soc. des Antiquaires de France à l'occasion de son centenaire ». (In-4°, Paris). — J. LEITE DE VASCONCELLOS, *As Maias, costumes populaires portugueses*, 2ᵉ éd. In-8° de 11 p. (Lisboa, 1904). — Emile DANTINNE, *Les Rythmes de Douceur*, poèmes. In-8° non paginé. (« L'Edition artistique », 35, rue de Visé, Liége et 16, rue Milton, Paris-IXᵉ). — Paule RIVERSDALE, *Vers l'amour*, poésies. 1 vol. in-16 soleil, 87 pp. (Paris, Edmond Girard, édit. Prix 3 fr.). — Hélène CANIVET, *Le Branle*, proses et vers. 1 vol. in-8° carré 182 p. Bruxelles, Paul Lacomblez, édit. Prix 3 fr.). — A. DELANDRE, *A l'Ombre des Cinq Clochers*, 1 vol. in-8° long de 195 pp. (Tournai, Vasseur-Delmée, édit. Prix 3 fr.). — Renée VIVIEN, *Les Kitharèdes*, traduction nouv. avec texte grec. 1 vol in-12 de 190 pp. ill. (Paris, Lemerre, édit., 3 fr. 50). — *Orlando di Lasso*, *Sämtliche Werke. XII. Band : Komposi-*

tionem mit französischen Text, herausggb. von Adolf SANDBERGER. Erster Teil. In-fol. LXIII, 110 p. (Leipzig, Breitkopf u. Härtel, édit. s. d. [1904]. Prix 20 fr. — Adrien MITHOUARD, *Traité de l'Occident*, 1 vol. in-8° de 268 p. (Paris, Libr. academ. Perrin. Prix 3 fr. 50). — Edmond DE BRUYN. Le *folklore du Droit immobilier*. Un vol. in-8° de 70 p. (Burxelles, Larcier, édit.) — Oscar GROJEAN, *Antoine de La Sale*. Broch. in-8° de 37 p. (Extr. de la « Revue de l'Instruct. publ. en Belgique », t. XLVII, 1904. Brux. Lamertin, édit.) — Albert MOCKEL, *Charles van Lerberghe*. Broch. in-8° de 55 p. avec un portrait (Paris, « Mercure de France » édit. Prix : 2 fr.) — René VIVIEN, *La Dame à la louve*, contes en prose. Un vol. in-12 de 224 p., couvert. ill. (Paris, Lemerre. Prix : 3-50) — TOURING CLUB DE BELGIQUE, *Annuaire 1904*. ID. *Manuel de conversation en 6 langues* (Siège social : Bruxelles, 11, rue des Vanniers. Cotisation 3 fr.).

BULLETINS ET ANNALES :

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — *Mémoires et publications.* — 6e série t. V. (55e vol. de la collection). — 1 vol. in-8° de 316 p. Prix : 5 fr.

Les deux mémoires publiés en ce volume traitent de questions étrangères à notre revue : nous ne devrions donc signaler cette publication que comme une manifestation de la vitalité et de la prospérité de cette compagnie savante. Cependant, nous croyons de notre devoir d'apprendre aux Wallons que ce que M. CORNET, professeur à l'Université de Gand, appelle modestement des notions préliminaires préparatoires à un cours de géologie, est un bel exposé de 250 pages, dans lequel il décrit longuement les différents terrains qui constituent le sol de notre pays, et particulièrement le bassin de la Haine et le Borinage, qu'il a si souvent parcourus avec les élèves de l'Ecole des Mines de Mons. M. CORNET intitule son travail : *Premières notions de géologie*. Le second mémoire est un *Essai d'économie politique formulée*, de M. A. XHIGNESSE, présenté par l'auteur aux concours de la *Société* en 1901, et accueilli favorablement par un jury spécialement compétent.

A. Carlot.

Société archéologique de Namur. — *Annales*, t. XXIV, 4e livraison. Un vol. in-8° de 162 pages avec planches.

Une œuvre inédite du Frère Hugo, par Paul ROPS. Nous parlerons ailleurs de cet article. — *Chartes Namuroises inédites*, par le chanoine G. ROLAND. Publie des documents, la plupart du XIIIe siècle, dont plusieurs auraient pu échapper aux investigations des plus habiles chercheurs et qui intéressent les communes de Rochefort, Mesnil-Saint-Martin en Thiérache, Stave, Tongrinne, Faux ou Faulx. L'auteur analyse ces actes, donne ou déduit leur date, et en montre l'importance.

La recluse de l'église Saint-Nicolas, par H. FALLON. — Dès la fin du IXe siècle, des personnages ecclésiastiques se construisirent, au milieu même des villes, une cellule étroite adossée aux murs d'une église avec laquelle

elle communiquait par une fenêtre ; Grimlaïc, l'un d'entre eux, composa une règle à leur usage ; cette règle, dont l'auteur donne le détail, était fort étroite. La reclusion était aussi pratiquée par les femmes. Bertholet en cite deux à Liége, notamment la bienheureuse (aujourd'hui sainte) Eve de Saint-Martin. L'auteur en indique d'autres, il rapproche et analyse les rares documents de l'église Saint-Nicolas à Namur relatifs aux *empireies* (empierrées). Il en cite plusieurs, Jeanne Goffart en 1613, Catherine Scotté en 1629, Yolenne de Waha, Catherine Beriot... Ces deux dernières vivaient ensemble ; la première testa en faveur de la seconde, et le testament souleva un procès dont les pièces ont été conservées. Les détails de cet article jettent un jour curieux sur la vie de ces recluses.

Namur sous l'Empire, notes recueillies par Emile Josselet. — Ce sont des éphémérides. Exemples : Le 6 juillet 1803, Thomassin, citoyen français, exécuteur de l'œuvre de démolition de l'église collégiale Notre-Dame, établit un four à chaux dans une rue pour brûler les pierres de l'église et des cimetières ; il fit jeter tous les ossements dans la Meuse. Le 29 juillet, le Premier Consul passa par Namur ; les autorités le congratulèrent, le traitant de « Héros », de « Pacificateur », de « Restaurateur de notre religion », etc. ; les célèbres échasseurs joûtèrent devant lui, et il s'intéressa à ce spectacle. En 1809, le département de Sambre-et-Meuse, qui s'était fait remarquer par sa soumission aux lois de la conscription, commença à compter des réfractaires et des déserteurs, qui se cachaient, soit chez les habitants, soit, plus tard, dans les bois ; on ne trouva rien de mieux que d'envoyer au village des cohortes d'enquêteurs que les habitants devaient loger, nourrir, et payer à 2 ou 3 fr. par tête ; cela ne suffisant point pour enrayer le mal, on envoya en 1811 une colonne mobile de 1300 hommes dont la mise en marche produisit un effet merveilleux : pas un homme ne manqua en 1812. Les levées en hommes, en chevaux, en argent et en vivres se multiplièrent en 1813, et l'on ne peut lire sans tristesse les détails que donne l'auteur à ce sujet.

Congrès d'archéologie et d'histoire de Dinant en 1903. Compte-rendu de ces fructueuses assises. — *Discours prononcé* par M. Alf. Bequet à la séance d'ouverture de ce même Congrès. L'éminent et modeste savant qui préside aux destinées de la Société namuroise donne ici un aperçu historique de l'origine et des développements des trois plus anciennes industries d'art de la Belgique qui eurent leur origine et leur épanouissement sur le territoire de cette province : la bijouterie, l'orfèvrerie et la dinanderie.

Habitations de métallurgistes Belgo-Romains, 2e et 3e siècles, par le même. Etude descriptive très attachante, faite sur le résultat de fouilles récentes à Vodecée près de Philippeville : l'auteur décrit la construction des ateliers, leurs dispositions intérieures, et le mobilier industriel des travailleurs du fer aux trois premiers siècles de notre ère.

Nos fouilles : Compte-rendu annuel. — *Bulletin bibliographique.* Rend compte de toutes les publications relatives à la province de Namur. Depuis 1894, pareil Bulletin n'avait plus été fait. La Société en reprend avec raison la tradition. — *Mélanges.* *O. Colson.*

Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. — DOCUMENTS et RAPPORTS, tome XXVI.

J. KAISIN, *Notre opinion sur la bataille de Presles.* Dans cette étude, M. KAISIN a patiemment recueilli toutes les opinions, celles des érudits comme celles de journalistes d'occasion, sur l'emplacement de l'endroit où les Nerviens furent écrasés par César. Il maintient, comme il l'avait déjà affirmé antérieurement, que la fameuse bataille eut lieu à Presles et non à Hautmont. — Alphonse GOSSERIES, *Quelques souvenirs sur le village de Montigny-le-Tilleul.* Monographie d'une ancienne seigneurie de la Principauté de Liége. — *Un document relatif à l'histoire de Pont-de-Loup.* Note communiquée par dom U. Berlière, directeur de l'Institut historique belge à Rome, qui montre que déjà en 1358 la Vierge était honorée à Pont-de-Loup, sous le nom de Notre-Dame del Manock. — J. KAISIN, *Une chanson de 1783.* Chanson composée à l'occasion du jubilé d'un père capucin du Couvent de Charleroi. A remarquer, dans le commentaire, une intéressante note historique au sujet du nom de Gille appliqué à la jeunesse turbulente et joyeuse. *E. Fairon.*

Institut archéologique liégeois. — BULLETIN, tome XXXIII. Premier fascicule.

1. L. RENARD. *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1902* (pp. I à XXVIII).

2. E. SCHOOLMEESTERS. *Rudolphe de Habsbourg et la Principauté de Liége* (pp. 1 à 44). C'est l'histoire des relations de l'Empereur avec le prince-évêque Henri de Gueldre et ses successeurs, et de son intervention dans les conflits suscités entre le clergé et les administrateurs de la cité de Liége pendant le dernier quart du XIIIe siècle. M. SCHOOLMEESTERS s'est servi des chartes du *Cartulaire de St-Lambert,* ainsi que des travaux de Cenni, Gerbert, Bodmann et Stobbe, qui ont publié les lettres de la chancellerie de Rudolphe de Habsbourg. Rudolphe de Habsbourg se montra toujours très favorable au chapitre de St-Lambert, dont il confirma à plusieurs reprises les libertés et privilèges, soit qu'ils fussent relatifs à l'exemption de l'impôt de la fermeté — un chapitre très intéressant de l'histoire de Liége et qui mériterait d'être traité — soit qu'il s'agit de reconnaître et de faire respecter les immunités du clergé. « Le roi se montra le défenseur des droits acquis et le gardien de l'ordre et de la paix publiques. »

3. G. RUHL. *Coup d'œil sur les anciens ouvrages fortifiés des villes de la Belgique* (pp. 45-67). Après quelques lignes sur les fortifications des époques préhistorique et gallo-romaine, dont on trouve quelques traces dans notre pays, l'auteur montre l'abondance des restes de l'architecture militaire de la Belgique qui se manifeste dans les abbayes, les châteaux-forts, les villes, les églises fortifiées, les châteaux urbains, les ponts, etc. Il explique leur disparition qui commence au XVIIe siècle, par les transformations de la stratégie, sous Louis XIV, le démantèlement ordonné par Joseph II, la création des enceintes des villes sous le régime hollandais et enfin l'esprit d'innovation du milieu du XIXe siècle. M. G. RUHL termine son intéressant

article par un coup d'œil sur les manifestations du vieil art militaire en Belgique et les traces qu'il a laissées à Liége, Tongres, Louvain, Bruxelles, Gand, Bruges, Courtrai, Binche, Namur, Bouvignes, Bouillon, Arlon, Theux, Verviers, Visé, etc. Une belle planche représentant la porte d'Amercœur en 1788 est annexée au travail.

4. DD. Brouwers. *Documents relatifs à la matricule du duché de Limbourg en 1705.* L'impôt voté par les Etats du Duché était réparti suivant une matricule qui, établie au xve siècle, avait été transformée à plusieurs reprises au xviie siècle. L'arrivée des Autrichiens amena de nouveaux changements au cadastre établi en 1685. Le gouverneur, Sinzendorff, nomma une Commission qui dressa un tableau de répartition des charges. L'auteur de l'article publie ce tableau, une requête adressée en 1705 à la Commission par le ban de Montzen pour obtenir une modification à la taxe — acte intéressant pour le prix des terres en cette partie du pays — et enfin une répartition d'une aide accordée par les ecclésiastiques, les nobles et les seigneuries.

5. L. Renard. *Rapport sur les recherches et les fouilles opérées par l'Institut pendant l'année 1903.* Exploration d'une villa belgo-romaine à Latinne, d'une autre à Ocquier, de substructions romaines à Vervoz, où les fouilles ont été particulièrement fructueuses ; on y a trouvé des poteries, des verres, des objets en métal et des billes en terre cuite.

DEUXIÈME FASCICULE.

1. *Anthisnes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime : La seigneurie de Vien*, par le baron J. de Chestret de Haneffe (pp. 115 à 219). — Intéressant travail, digne en tous points des autres ouvrages du savant historien. M. de Chestret a divisé son étude en plusieurs chapitres : 1° Un aperçu historique : Anthisnes apparaît pour la première fois en 879 ; à partir de 946, elle devint propriété du monastère de Waulsort qui la rendit en 1664 à l'abbé de St-Laurent. Anthisnes et Vien qui avaient toujours fait partie de la principauté de Liége, furent cédés au prince-abbé de Stavelot en 1768. 2° La seigneurie d'Anthisnes, la cour de justice, les plaids, la cour féodale ; les droits du seigneur, la cour censale et les fiefs. 3° L'avouerie d'Anthisnes : les droits de l'avoué qui fut d'abord le duc de Limbourg qui l'inféoda en 1292 à Thomas d'Anthisnes ; histoire de la tour forte à partir du xive siècle de la ferme seigneuriale qui date de la fin du xviie siècle. 4° Le château d'Ouhar, bâti vers le milieu du xviie siècle. 5° Le fief de l'église de Stavelot à Ouhar, délimitation, conflits avec le seigneur. 6° Anthisnes pendant les guerres de Louis XIV, chapitre excessivement vivant qui dépeint d'une façon saisissante la vie malheureuse des campagnes à cette époque. 7° L'Eglise et les curés d'Anthisnes.

La seconde partie du travail est consacrée à l'histoire de la seigneurie de Vien, qui, alleu à l'origine, fut transformée en fief de l'église de Waulsort en 1235. Ajoutons à ce court résumé que ce travail est orné de quatre belles planches représentant les anciens châteaux d'Anthisnes et de Vien.

2. *Le peintre Jean*, par G. KURTH (pp. 220 et 231). Excellente étude critique sur le plus ancien peintre liégeois et même belge, qui vécut à Liége dans la première moitié du XIe siècle et décora la plupart des églises construites par Notger. M. G. KURTH étudie la valeur des sources, le *Vita Balderici*, et l'épitaphe de Jean, dans l'église St-Jacques à Liége. Le savant auteur, après avoir fait justice des légendes brodées autour de la vie de ce personnage, conclut : « quoi qu'il en soit, le grand art national qui fait la gloire de la Belgique, est né à Liége sous les auspices de la religion et à l'ombre du sanctuaire. » En appendice, M. G. KURTH rappelle la similitude de cette vie, et de celle de l'évêque italien Léon, réfugié à Liége et reçu avec tant d'amabilité par l'évêque Notger.

3. *La population de Liége en 1650*, par J. BRASSINNE (pp. 232 à 250). En 1650 les Etats Liégeois votèrent un impôt foncier pour percevoir la somme imposée par le Traité de Westphalie en faveur des Suédois. Cet impôt fut levé dans les campagnes sur les biens fonds et dans les villes sur les propriétés bâties, sur chaque fenêtre. Le rôle de cet impôt fut publié en 1651 et nous fait connaître ainsi le nombre des maisons de Liége à cette époque. Un contemporain l'a utilisé pour établir le chiffre de la population de la cité. M. J. B. publie ce travail intéressant, conservé en manuscrit à la bibliothèque de l'Université de Liége, et le fait précéder d'une introduction bien conduite, où il corrige quelques erreurs de calcul. Il y avait alors 7567 maisons et une population totale de 37835 habitants pour la cité, le quartier de l'Ile et celui d'Outre-Meuse.

4. *L'exposition de l'art ancien à Liége en 1905*, par R. DE SÉLYS-FANSON. Programme primitif, premiers projets du palais de l'art ancien, reconstitution de la Violette, du Perron, etc.

5. *Découverte archéologique à Hollogne-aux-Pierres*, par L. RENARD. Ce sont des sépultures datant de l'époque franque, où l'on a trouvé des poteries, des vases, une hache en fer, une pince à épiler et d'autres menus objets. *D. Brouwers.*

REVUES ET JOURNAUX :

Les origines de l'imprimerie à Valenciennes. Jehan de Liége. *(Bulletin du Bibliophile*, Paris, Leclerc, n° du 15 juillet 1903.)

Sur ce Jehan de Liége, à qui MM. René GIARD et Henri LEMAÎTRE viennent de consacrer l'étude que nous signalons à nos lecteurs, on ne sait pas grand'chose. Nulle part il n'est mentionné. On sait seulement, par les cinq productions qu'il nous a laissées, qu'il imprimait à Valenciennes vers 1500, et qu'il introduisit l'imprimerie dans cette ville.

Comment vint-il s'y établir ? MM. GIARD et LEMAÎTRE conjecturent qu'il y avait été appelé par Jehan Molinet, chanoine de Saint-Géry et indiciaire de la maison de Bourgogne. Pour émettre cette hypothèse, ils se fondent sur ce fait que, des cinq opuscules sortis, à notre connaissance, des presses de Jean de Liége, trois sont l'œuvre de Jehan Molinet.

D'où venait-il ? DESCHAMPS (*Dict. géogr.*, art. VALENCIENNES) a essayé

de l'identifier avec Jehan de Liége ou Marnef, le célèbre libraire parisien. Il existe bien un village de Marneffe au pays de Liége (arrondissement de Huy) et on pourrait supposer que, lors d'un voyage dans son pays natal, Jehan a été retenu à Valenciennes par Molinet. Mais, en l'absence de tout document, il convient d'être prudent.

Les livres imprimés par Jehan de Liége ne sont pas datés, mais on peut les situer aux alentours de l'an 1500. Ils se classent dans l'ordre suivant :

1) La *Ressource du Petit peuple*, par Jehan Molinet ;
2) Les *Chansons georgines*, par Georges Chastelain ;
3) Le *Débat de Cuidier et de Fortune*, par Olivier de La Marche ;
4) La *Robe de l'Archiduc*, par Jehan Molinet ;
5) La *Naissance du duc Charles*, par Jehan Molinet.

Oscar Grojean.

Date de la mort de Jean van Eyck. — Les biographes fixaient généralement à l'an 1441 la mort du grand peintre, quand M. James Weale crut pouvoir proposer une date plus précise, celle du 9 juillet 1440. Son opinion fut unanimement reçue. Or, c'étaient les anciens biographes qui avaient raison, et M. Weale lui-même vient de le reconnaître. Il a découvert aux archives de Lille, dans les comptes de la Recette générale de Flandre, deux textes qu'il publie dans *Burlington Magazine*. La première des deux pièces prouve que, au 24 juin 1441, le maître vivait encore et se trouvait en état de travailler. La seconde, datée du 22 juillet 1442, nous apprend qu'il est mort à la fin du mois de juin de l'année précédente ; elle nous révèle en outre que la femme du peintre s'appelait Marguerite et qu'il avait plusieurs enfants. Ces documents nous indiquent encore que « Jehan van Eyck, peintre et varlet de chambre de Monseigneur », jouissait sa vie durant d'une « pension ou gaiges » se montant annuellement à « 360 livres du pris de 40 gros monnoie de Flandres la livre »; qu'après sa mort, considérant les « bons et aggréables services du dit deffunct », la moitié de cette pension fut maintenue à sa veuve.

Sur le passage de Pierre-le-Grand en Ardenne, en 1717, par Jean Bourguignon *(Revue d'Ardenne et d'Argonne*, avril-mai).

En 1892, dans la même revue, l'auteur a publié à ce sujet un travail étendu. Malgré ses recherches minutieuses et les déplacements qu'il s'était imposés au cours de son enquête, divers détails lui avaient échappé. Le séjour de Pierre-le-Grand à Spa avait été l'objet, en 1872, d'un érudit travail de notre collaborateur Albin Body. Entré en rapport avec ce dernier, l'auteur a été obligeamment mis par lui au courant du résultat des recherches que M. Body n'a cessé de poursuivre à ce sujet. L'auteur donne aujourd'hui de nouveaux détails, notamment pour ce qui concerne le passage du Tzar à Namur, à Liége et à Spa. En annexe, deux lettres curieuses du tzar à la tzarine pendant un séjour à Spa.

[Nous profitons de l'occasion où nous citons la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* pour la signaler à l'attention toute particulière des Wallons.

Rarement citée en notre pays, ignorée même, elle présente cependant pour nous un grand intérêt, puisque son ère s'étend aussi sur l'Ardenne belge, et qu'elle publie des travaux historiques originaux, écrits par des chercheurs compétents. On pourrait citer en exemple cette *Revue* à bien d'autres publications régionales qui se piquent d'histoire et d'archéologie sans avoir la conscience de celle-ci, son désintéressement et sa modestie. Le Comité de publication de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne* se compose des professeurs Charles Houin, à Paris; André Donnay, au Lycée de Pau, et Paul Collinet, à la Faculté de Droit à Lille. M. André Donnay s'intéresse vivement à la philologie, et notamment au wallon, au sujet duquel il a publié dans la *Revue* diverses études très remarquables. — *O. C.*]

Jeanne Hachette et... les arquebusiers de Binche. — Lorsqu'en 1472 les Bourguignons firent le siège de Beauvais, et que les femmes, les enfants mêmes, contribuèrent avec un admirable courage à la défense de la ville, une femme, Jeanne Laisné, arracha, « sans autre baston ou ayde » à un des Bourguignons l'étendard qu'il tenait et le porta en l'église des Jacobins. Comme le rappelle M. Boghaert-Vaché dans *l'Intermédiaire*



des Chercheurs et Curieux (numéro du 10 juillet), à cela se borna « l'héroïsme » de Jeanne; tout le reste est pure légende, y compris l'anecdote de la hachette.

Un étendard, conservé à Beauvais, passe pour être celui qu'avait emporté Jeanne. M. Boghaert-Vaché constate que divers savants français se sont occupés de cette pièce. On doit lire surtout, dit-il, une note pré-

sentée en 1901 par un érudit belge M. Ernest MATTHIEU, au Congrès archéologique et historique de Tongres. Notre collaborateur y signalait le dessin fait à Beauvais en 179J de cet étendard. Le simple examen de ce dessin permet de constater que ledit étendard n'appartient pas au xve siècle, mais est de l'époque de Charles Quint : il ne peut donc pas être le drapeau enlevé par Jeanne Hachette en 1472. On y voit en effet les armoiries de Charles Quint, les armes de la ville de Binche et le nom de *Binq* (Binche), enfin une figure de saint Laurent avec son gril et deux arquebuses posées en sautoir. M. MATTHIEU a retrouvé aux archives de Binche, la preuve que le « ghuidon » de la corporation des arquebusiers de Binche avait été enlevé en 1554, lors de la prise de cette ville par les soldats du roi de France Henri II. Cette corporation avait saint Laurent pour patron. Le drapeau fameux de Beauvais n'a donc rien de commun avec Jeanne Hachette, et il ne peut être que celui des arquebusiers de Binche, transporté en France après la prise de Binche.

Le premier fabricant de sucre en Belgique, par Justin ERNOTTE *(La Sucrerie belge*, 15 avril).

Cette industrie date de la fin du règne de Napoléon Ier; le blocus continental fut la cause indirecte de son éclosion : la culture des betteraves fut rendue obligatoire dans tout l'Empire français à cette époque ; mais l'industrie qui en découlait n'eut qu'une durée éphémère, puisqu'elle sombra en même temps que Napoléon : de 1815 à 1834, on ne produisit plus en Belgique un kilogramme de sucre. La période de 1812-1814 est très intéressante pour l'industrie sucrière, mais les documents manquent presque totalement. On s'accorde à dire que le premier fabricant de sucre en Belgique est J.-J. PIRET, né à Silenrieux en 1758, mort à Liége en 1838.

J.-J. PIRET joua un rôle important dans la Révolution liégeoise de 1787-89, en sa qualité d'avocat du Prince-évêque, dont il défendit les droits et prétentions dans un volume in-4° paru en 1787. Dix ans plus tard, obligé de s'expatrier, on le trouve à Brême, où il lutte courageusement contre les revers de la fortune en exerçant successivement l'industrie de fabricant de chandelles, les fonctions d'instituteur, et la profession de commis-négociant. Rentré au pays en 1801, il monta une fabrique de cire à cacheter et de dégraissage de plumes, qu'il remplaça en 1812 par une fabrique de sucre de betteraves. Les événements politiques ayant amené la ruine de cette branche d'industrie qui lui donnait de très beaux bénéfices, PIRET reprit sa place au barreau. En 1815, il fut distingué par le Roi des Pays-Bas et pensionné par les Etats Allemands, et il occupa diverses fonctions publiques. Il mourut le 11 janvier 1838 ne laissant qu'une petite-fille, veuve Dejaer, mère de deux enfants.

La fabrique de PIRET était située au quai Saint-Léonard à Liége, et marchait au nom de PIRET ET LEFEBVRE (ce dernier était sans doute beau-père ou beau-frère de PIRET). En même temps qu'eux d'autres personnes obtinrent des licences pour la fabrication du sucre. THOMASSIN en donne la liste ; mais de ces dix établissements, il n'était resté, en 1814, que celui de

Piret et Lefebvre, qui fût transformé en raffinerie de sucre. Il y entrait annuellement environ 60.000 kilos de cassonnade, et, au témoignage de Briavoine (1838), de toutes les fabriques installées de 1812 à 1814, la fabrique Piret à Liége et celle de Huart à Charleroi furent les seules qui produisirent un sucre convenable.

[L'auteur de cet article, notre collaborateur M. Justin Ernotte, ingénieur, directeur de sucrerie à Donstiennes-Tuillies, membre du Comité central de la « Société technique et chimique de sucrerie de Belgique » réunit depuis longtemps les éléments de l'Histoire de l'industrie sucrière en Belgique. Il a fait déjà à la Société dont il s'agit diverses communications des plus appréciées à ce sujet. On ignore ce que sont devenus les papiers de famille qui ont servi à Britz pour écrire en 1858 la première biographie de Piret. « Si leur détenteur venait à lire ces lignes, dit M. Ernotte, il nous obligerait en nous donnant connaissance de ces documents, tout au moins pour ce qui concerne la fabrique de sucre de Piret. » M. Ernotte, au reste, s'intéresse encore à Piret à d'autres points de vue : comme concitoyen, et comme parent présumé, la mère de l'auteur étant une Piret de Silenrieux].

Victor Rousseau, par Albert Mockel (*La Plume*, nº du 15 avril). — « Dans l'une des salles réservées à la Belgique à l'Exposition de 1900, une œuvre de sculpture m'avait ému entre toutes les autres par son style large et noble et par son sentiment profond. C'était une figure de jeune homme, grande et pure. Le torse dénudé avait la chasteté suprême que l'art sait conférer aux formes de la vie ; les mains, d'un geste naturel, retenaient un livre ouvert ; la tête excellemment sculptée comme le reste, de lignes très classiques mais sans nulle froideur, exprimait avec une simplicité admirable la méditation de l'homme qui vient de lire et dont l'esprit contemple encore quelque haute pensée.

» Enthousiasmé, je m'approchai. Une certaine faiblesse dans le modelé du torse, — aux pectoraux surtout, — semblait trahir un artiste encore jeune, chez qui l'effort des doigts ne pouvait réaliser toujours ce qu'avait conçu le front. Pourtant, à mieux regarder, ces traces évocatrices d'une main momentanément inhabile indiquaient encore un culte plus élevé de la beauté : le sculpteur, répugnant à chercher l'illusion et à imiter niaisement l'apparence de la chair, avait préféré la simplicité à la minutie ; il avait sacrifié la force expressive de quelques muscles pour atteindre avec plus de sûreté à une sobre et juste synthèse. L'ensemble de cette figure indiciblement harmonieuse émouvait par l'idéale musique de ses formes. On songeait devant elle, sans un heurt, comme en face d'un ample paysage ou comme à une messe de Palestrina. Il semblait qu'on ne pouvait penser bassement en sa présence ; elle ne tolérait rien de mesquin ou de vil, étant la Beauté. C'était comme une renaissance du style grec, revenu à la vie entre les mains d'un sculpteur d'aujourd'hui.

» J'ai voulu dire longuement cette impression première où M. Victor Rousseau me fut tout à coup révélé. Le *Liseur* était du reste, et demeure l'une des œuvres les plus hautes de cet artiste. Quand j'appris à connaître

les autres, elles ne purent que me confirmer les nobles qualités déjà devinées, en les certifiant quant à l'excellence du « métier ».

» Victor Rousseau a près de quarante ans. Il est né en Belgique, près de Nivelles. Mais on sait qu'il y a deux Belgiques : les *Flandres*, où la race germanique montre dans la peinture une étonnante richesse, et la *Wallonie*, dont la population toute française est surtout féconde en musiciens, en graveurs et en sculpteurs. Comme Constantin Meunier, Victor Rousseau est Wallon. Son père était tailleur de pierres ; lui-même le devint à son tour : dès l'âge de onze ans il cessait d'aller à l'école et maniait l'outil. Pour un être délicat et contemplatif, l'apprentissage d'un rude métier fut sans doute pénible, — et non point par le fait du travail manuel lui-même, qui a sa noblesse, mais par le regret de ce qu'il obligeait à abandonner. Notre jeune Wallon était un grand songeur, qui lisait ce qu'il pouvait et se chantait à lui-même une ingénue musique. Ce cerveau d'enfant encore fruste, eût voulu s'affiner, se polir. Plus tard, Victor Rousseau eut le loisir de dévorer des livres et, sans reprendre d'inutiles études, il se familiarisa tout au moins avec l'art des poètes. En attendant, il taillait la pierre, il rêvait d'être musicien. Ce sculpteur aurait tout donné pour apprendre l'harmonie et aujourd'hui encore rien ne l'émeut comme un concert d'orchestre.

» Ainsi rêvant à l'inacessible musique, il mania si bien le ciseau qu'on le mit à l'Académie, où il fut l'élève de Vander Stappen. Mais on trouverait malaisément, fût-ce en ses premières œuvres, des traces marquées du style de ce sculpteur, ou, si l'on veut, de sa manière. Je le dis à la gloire du professeur autant qu'à la louange de l'élève.

M. Albert Mockel aborde ici quelques problèmes d'esthétique. Il étudie les relations de rythmes qui vont de la sculpture à la musique et à l'orchestique. Il met en lumière ce qui caractérise les idées proprement *sculpturales* et platiques, et ce qui les différencie des idées *littéraires* et abstraites. Les idées sculpturales, dit-il, « tiennent tout entières dans la cohésion d'une masse, dans un mouvement humain, une attitude, un groupement qui suggèrent. Toute idée qui ne peut naturellement chanter dans la musique des formes, est étrangère à la sculpture et y doit détonner. »

Amour virginal, le premier début de Victor Rousseau consiste en un bas-relief qui date de 1893. Le critique démêle dans l'idée de cette œuvre des influences littéraires. « Mais le grand sculpteur du lendemain s'y révélait déjà, dit-il, par le simple et beau dessin du torse viril, par le mouvement tendre et vrai du bras qui se replie sur l'être aimé, et par les contours d'un charmant corps de femme. Enfin, malgré le style contraint de l'ensemble, il y a ici l'indication d'un sentiment doux et chaste, idéal et grave, dont on ne peut tout à fait repousser la persuasive éloquence.

» La *Femme de trente ans* montre bien les derniers débats qui se livraient en la conscience de l'artiste : la recherche de l'idée y domine encore mais elle n'y est plus littéraire, et on la voit ici âprement combattue par l'étude directe de la nature. Et soudain ces deux éléments rivaux vont s'unir, et de leur fusion parfaite va naître définitivement le Style : non

point seulement la nature idéalisée, mais plutôt l'idéalité cherchée dans la nature, d'image en image jusqu'à la conception d'un type.

» ...Le buste de Mme Françoise Rousseau, la femme de l'artiste, est l'un des plus nobles portraits qu'il m'ait été donné de voir. La ressemblance avec le modèle est singulière, et pourtant la nature a été interprétée avec beaucoup de décision. On dirait que les traits sont demeurés semblables à eux-mêmes ; en réalité, ils se sont fondus ou accentués par endroits, comme si le sculpteur avait puissamment repétri le modèle lui-même pour mieux assurer la solidité de sa structure et en faire jaillir l'âme cachée. Mais une délicatesse infinie a guidé ensuite la main qui modelait, et la clarté du regard, absent d'ici, c'est comme incorporée au grain du marbre, devenu doucement sensible en ses moindres contours.

» Le *Dèmèter* de Rousseau appartient aujourd'hui au musée de Bruxelles. C'est une demi-figure en marbre, de grandes proportions. Symbole vivant du sol nourricier, la Déesse dégage sa stature de la surface des flots, comme autrefois la terre elle-même émergea des vagues de la mer. L'un des bras tombant avec abandon, l'autre un peu replié vers elle, on dirait qu'elle s'arrête de grandir pour contempler le monde.

» Le premier grand succès de Victor Rousseau, et celui qui lui demeurera peut-être à jamais le plus cher, lui échut au moment où il achevait sa Dèmèter. Le bourgmestre Charles Buls venait de résigner ses fonctions. Les peintres, les sculpteurs et les architectes de Bruxelles, voulant témoigner leur gratitude à un maire qui avait montré une grande intelligence des choses de l'art, décidèrent de lui dédier un monument, et c'est à Victor Rousseau qu'ils s'adressèrent pour réaliser ce désir. Le bas-relief conçu à cette occasion est une composition décorative d'un goût très fin, que l'on peut voir à Bruxelles, encastrée dans le mur d'une maison à côté de l'hôtel de ville. Accostée à un élégant rinceau, se dresse une stèle dont la base donne naissance à des branches fleuries traitées en un style délicatement libre. Elle est surmontée d'une plaquette symbolisant l'architecture, et dont la facture précise, le relief léger mais nerveux, font penser à une œuvre de graveur en médailles. Au sommet de la stèle architecturalement épanouie en une fine corniche, apparaît un svelte adolescent nu, élevant d'une main une lampe antique comme pour éclairer l'inscription lapidaire : A CHARLES BULS, LES ARTISTES RECONNAISSANTS. L'ensemble de la sculpture, en son goût très moderne, a une élégance florentine qui ajoute la grâce suprême du style à la libre ingéniosité de la décoration.

» Victor Rousseau s'est essayé parfois à des œuvres plus véhémentes, telles que ses cariatides (*La Révolte et la Résignation*) ou le bas-relief dramatique qu'il intitule *l'Aveugle Destin*. Celui-ci est proche de l'emphase. Quant aux cariatides, la conception en est grande et belle. A demi courbé, fléchissant sous le poids, un homme au visage douloureux, engourdi de fatigue, porte sur ses épaules la lourde architrave ; mais le Révolté la soulève à son tour d'un mouvement vigoureux et cambré, tandis qu'en un geste fraternel il cherche à soutenir son compagnon passif.

» En attendant que soit achevé le grand bas-relief aujourd'hui esquissé

où *les Joies humaines* chanteront leur poème magnifique, et qui sera sans doute le chef-d'œuvre de l'artiste, l'effort le plus considérable de Victor Rousseau est représenté par sa grande fontaine : *les Sœurs de l'Illusion* (1). Trois figures de femmes y épanouissent leur noble nudité. Près du courant limpide, l'une d'elles, adolescente encore à demi enveloppée du long sommeil de l'enfance, vient de relever le front et va ouvrir les yeux ; un bras mollement abandonné exprime le confiant repos de l'innocence; le bras droit replié, la main appuyée sur le sein, disent le ravissement du songe intérieur qui naît sur le visage en un ineffable sourire. En contraste, l'aînée au grand corps couché sur la rive, un peu soulevée par le souple effort d'un bras, reflète dans les eaux son noble et triste visage, où se lisent le poids du souvenir et la gravité de la résignation. Mais entre ces deux sœurs, la puinée s'est dressée à demi et s'incline, en un geste de secours, en un profond sourire de sollicitude ; attentive au réveil de l'adolescente dont elle va guider le jeune rêve, elle est la compagne douce et forte déjà avertie par la déception.

» L'harmonie des lignes est riche et multiple, mais on ne peut dire qu'elle soit dispersée ; les lignes, largement diversifiées, inclinent leurs groupements vers un centre idéal, et s'unissent en ce grand trait, fier et souple, d'une admirable jambe allongée par l'aînée sous le poids léger d'un bras de la plus jeune qui s'épanouit au mirage du réveil.

» Malgré la puissance tranquille et sans cris d'une réalisation pareille, malgré le sentiment profondément humain et le lyrisme contenu de ces trois figures de femmes, je suis tenté de préférer encore les œuvres de dimensions plus petites où Victor Rousseau s'est donné tout entier à la musique des contours et à l'enchantement de la poésie.

» Il est le créateur d'un peuple idéal et charmant qui chante de toutes ses lignes, et dont les figures s'isolent pour mieux songer, ou s'unissent par couples, par groupes harmonieux et vivants. C'est le royaume de la grâce ; mais d'une grâce qui n'a rien de menu, de mièvre ou d'artificiel. Les corps offrent ingénument des formes que nul effort ne contraint ; les torses et les bras fléchissent ou déroulent naturellement leur souplesse, et la beauté physique de vivre s'unit ici à la beauté morale des êtres qui méditent.

» Victor Rousseau est, en sculpture, le poète de la jeune fille ou de la femme enfant. Il excelle à dire ses formes déliées, où la chair déjà souple, pulpeuse et prête pour l'initiation, reste élastique et ferme et garde la fraîcheur des corps qui n'ont pas enfanté. Fines, nerveuses, expressives en tout leur modelé, ces vierges ont la douce ardeur qui éveillera sa flamme dans l'amant de demain ; mais elles sont chastes ingénument, chastes par leur pureté nue à qui nul n'enseigna la pudeur. L'artiste a créé pour elle un type de visage au dessin décidé mais aux courbes douces et ondulantes ; les sourcils finement allongés sur les muscles sourcillers bien formés, les yeux malicieusement naïfs, la ligne charmante du maxillaire et des joues finement tendue jusqu'au menton volontaire qui l'achève,— tous les traits,

(1) Le Musée de Bruxelles en a commandé récemment l'exécution en marbre.

jusqu'au pli lourd des paupières, s'associent au confiant et jeune sourire qui s'est éveillé sur les lèvres. Seuls, les contours des chevilles et des pieds manquent parfois de sveltesse. Tout le reste est un poème de pureté délicate, de juvénilité et de joie, où la grâce hellénique s'unit à l'élégance française.

» La Femme, pour Victor Rousseau, est presque toujours un emblème de vie renaissante et libre, de bonté, de douceur dans une sorte de plénitude paisible. Chez elle hormis les portraits et les grandes compositions symboliques, c'est surtout le charme vivant qui sollicite, et l'âme apparaît moins dans la bouche et les yeux que dans toute la chair, où elle semble affleurer à la peau et naître comme un parfum. C'est pourquoi la facture, plus en détail, ne semble pas la même que celle du corps masculin où elle aime à simplifier largement le modelé.

» L'homme, dans l'art de Victor Rousseau, n'atteint point à son type en l'effort de ses muscles, mais en la beauté expressive de sa méditation. La femme est la créatrice de grâce, elle offre la tendre fierté de ses formes, elle est messagère du bonheur et sollicite le songe. L'homme pense et rêve, ressent profondément les choses, et crée en lui-même la vie.

» Cette conception de l'homme apparaît dans les portraits sculptés par Rousseau, mais surtout dans ses compositions libres, lorsque son art, au lieu d'aller vers la nature, *part de la nature* pour s'élever au-dessus d'elle en l'interprétant avec une complète liberté.

» La place me manque pour analyser comme je l'aurais voulu ces œuvres où la forme, enfermée en ses fermes contours, exprime avec intensité un sentiment humain, profond, parfois indéfinissable en son charme persuasif.

» Je parlerai au moins d'un groupe : *Intimité*. Deux amis s'entretiennent. L'aîné, assis sur un banc de gazon, incline un peu sa tête au sérieux et doux visage, et son bras repose en un geste de protection fraternelle sur l'épaule du plus jeune qui penché vers lui et les bras appuyés sur les genoux de l'ami, lève son front adolescent en un grave sourire de confiance. Le groupe séduit dès l'abord par la délicatesse des lignes, et l'harmonie des attitudes lui confère une beauté noble et fière. Deux formes parfaites se penchent l'une vers l'autre : et c'est l'ineffable dialogue où le cœur touche le cœur, où les yeux, sans le secours des lèvres, invitent les deux âmes à fondre en un seul leurs secrets.

» *Souvenirs*, *Emus*, d'autres œuvres encore, ont les mêmes caractères de fermeté tranquille, de charme, et de repos. La grâce règne toujours en ces jeunes corps adolescents ou virils, mais une grâce sans fadeur, parce qu'elle est sans manière comme elle est sans contrainte ; souple en sa libre aisance, elle garde une secrète force. Point de gestes, nulles contorsions. Les attitudes savamment équilibrées restent toujours stables, strictement logiques en leur immobilité. Aussi ne fatiguent-elles point. La méditation se repose indéfiniment sur elles, comme elle est née d'elles sans secousse, peu à peu, et par une gradation naturelle. En cet art grave et pensif, où le marbre récite de si nobles poèmes, il n'y a nulle prétention au dogma-

tisme qui affirme et veut convaincre; et l'on n'y trouvera pas non plus de la solennité. Ces figures n'ont de sévère que la pureté de leurs contours : elles rient de toute leur jeune chair, de toute la fraîcheur de leur modelé.

Le critique trouve dans l'esthétique de M. Victor Rousseau des traits qui se réfèrent aux plus grands sculpteurs. Mais, dit-il, « Victor Rousseau n'est ni un renaissant ni un grec : c'est un artiste français moderne, préoccupé avant tout par les rythmes des lignes maîtresses, par l'équilibre d'une silhouette. Il n'est pas Léonard, ni Raphaël, ni Praxitèle ; mais il est autre chose, qui nous importe beaucoup : il est lui-même. Il y a un charme personnel dans tout ce que fait aujourd'hui ce sculpteur : le style de ses œuvres lui appartient, comme lui en appartient le sentiment.

» Le sentiment, telle est sans doute la qualité la plus rare et la plus profonde de Victor Rousseau. Comme les graveurs et les peintres du pays wallon, comme le sculpteur Rulot, moins bien doué que lui peut-être quant à la réalisation, mais proche de lui quant à la conception de l'œuvre — et même comme le grand et puissant Constantin Meunier qui doue d'une force ardente et volontaire la glaise qu'il pétrit — Victor Rousseau ajoute à la matière une plus pénétrante vibration humaine ; on sent qu'il a pensé *en travaillant*. Ce n'est pas l'ivresse violemment physique d'un Flamand comme Lambeaux, chez qui la pensée, lorsqu'il y en a une, semble toujours artificiellement ajoutée à l'idée sculpturale, et très superflue. Chez Meunier comme chez Rousseau, la forme et le sentiment expressif sont nés *simultanément ;* ils se pénètrent à ce point qu'on ne peut imaginer l'une sans l'autre ; le modelé du dos et du ventre, le mouvement de la jambe et du bras y répètent les mots que dit plus clairement le visage. Nulle autre comparaison n'est assurément possible entre ces deux artistes qui sont pour tout le reste dans le plus parfait contraste. Ils se joignent pourtant sur ce point, Wallons tous les deux ; et si tous deux, malgré leur antinomie fondamentale, ont conçu des formes où s'anime cette force mystérieuse, c'est peut-être qu'en tous deux la race avait parlé.

» Chez Victor Rousseau cette influence natale s'épanouit en un ineffable charme. Elle baigne d'un rêve transparent la pureté de ses élégantes structures, elle fleurit en une poésie de joie, de clarté et de méditation tranquille ; et l'on songe à son œuvre comme à une assemblée idéale immobilisée par une fée, où de sveltes figures, jeunes et attentives, s'arrêteraient de chanter pour regarder passer la vie. »

= La livraison d'avril de *L'Art flamand et hollandais* contient aussi un article sur Victor Rousseau, illustré, comme celui-ci, d'un grand nombre de reproductions ; il est signé Paul Lambotte.

En même temps a paru dans la *Réforme*, de La Haye, une étude de M. Vander Meer, illustrée de dix reproductions, et relative à notre compatriote.

Félicien Rops était-il wallon ?... — Une lettre de Rops, adressée au peintre Alfred Verwée et publiée récemment par la *Belgique contemporaine* (n° de juin) répond à cette question.

Mon cher vieux,

Grand merci de tes jets de houblon. C'est délicieux et je vais en planter dans tous les coins de mon jardin, décidément. Puis, tout ce qui vient du pays a une saveur particulière ! Tú comprends que depuis que Eugène Demolder a découvert dans *l'Art Moderne* que j'étais aussi Flamand que toi, tout ce qui vient de ma nouvelle patrie est encore meilleur ! Je ne veux pas faire mentir le gros cousin. Décidément la terre wallonne ne produit ni peintres ni dessinateurs ; il n'y avait qu'Artan et moi ; Artan est Batavo-Portugais et me voilà Flamand comme un *carabitje !* Fichue la ville de Namur si elle compte sur ma statue pour orner la place Saint-Aubin. C'est Audenarde qui l'emportera ou Malines ! Cela fera un potin ! Me voilà forcé d'apprendre le flamand ! Depuis l'article de Demolder, les *godferdoume* naissent sur mes lèvres comme les roses sortent de la bouche des fées et j'ai l'accent ! ! Celui que devait avoir mon arrière-grand-père. Moi qui ai toujours trouvé les Flamandes les plus belles filles du monde ! C'était la voix du sang ! Aussi, mes dessins sont titrés maintenant : *Schoon Masken, Oude Kate*, etc., etc.

A toi, mon vieux frère en Rubens. *Félicien Rops.*

Sur le même sujet, on se rappelle un billet télégraphique de Rops à M. Mockel, reproduit dans *La Wallonie,* t. VII (1892-93), p. 356, et où, sur le même ton plaisant, l'artiste écrivait :

Pouvez confirmer qu'aime la mer et aime Knocke, et puis vaguement cousin Demolder; suis donc Flamand tant qu'on voudra. Flamand vaut bien Hongrois; mais *vive Nameur po tot !* Avais préparé paquet documents famille à propos tombeau ancêtre, mais ose pas envoyer; auriez appris Demolder origine Samoyède. En effet, Demolder aime caviar, aime mammouth, bon mammouth gelé; mammouth lui-même, mais pas gelé ; petite cousine arrière-grand-père Demolder a failli naître non loin de presqu'île Samoyède; découvert, en Samoyédie, pierre tumulaire avec inscription DHEMXHOLKDERAÏNXST qui désigne évidemment *Demolder.* Nys trouve Demolder étonnamment samoyède. Moi, hésite encore. Bien à vous.

Félicien Rops.

François Laurent aussi !... — Comme on avait dit récemment que François Laurent, l'éminent jurisconsulte, était Flamand d'origine, un lecteur du *Journal des Tribunaux* a protesté.

« Pour rappel, écrit-il, François Laurent est né à Luxembourg, comme Altmeyer et Jules Le Jeune. Il y a aussi les Gerlache et les Nothomb !

» Altmeyer nous a assez souvent dit, à l'Université de Bruxelles, ce qu'était Luxembourg au XVIIIe siècle : une ville de pure culture française et très belge. Ce n'est pas la faute de Rogier si le roi Léopold Ier n'est pas entré à Luxembourg sur son cheval blanc. L'événement eût pu se produire encore pour Léopold II, en 1867 : il eût suffi d'arborer un drapeau belge à Luxembourg. Mais ce drapeau ne fut point arboré et Rogier ne reçut même pas de réponse à un télégramme adressé à M. X... Actuellement, Luxembourg est dans la patte de la Prusse, qui ne lâchera plus rien.

» Altmeyer étudia à l'ancienne Université de Louvain. Laurent, lui, fit ses études à Liége. Ses professeurs de droit furent les frères Ernst ; il **l'a assez dit lui-même, et ceci doit être rappelé.**

» LAURENT n'était donc nullement Flamand ; c'était un pur Luxembourgeois. Il professa à Gand, comme ALTMEYER professa, d'abord, à Ypres. Et après ?

» F. LAURENT n'oublia jamais son « pays ». Il avait, du reste, épousé une sœur de M. Victor TESCH. Son fils, Charles LAURENT, le magistrat et jurisconsulte bien connu, repose à Messancy, qui est le berceau de la famille TESCH, aussi originaire du Luxembourg, où il y eut des TESCH avocats, avant 1794. Charles LAURENT a fait, dans le grand ouvrage de M. TANDEL *Les communes luxembourgeoises*, des notices historiques extrêmement remarquables sur le cartulaire des communes de Messancy, Halanzy, etc., sans compter sa collaboration aux *Coutumes du Luxembourg*.

» Ceci à titre de simple rectification. Les Flamands tirent décidément trop la couverture à eux. Le Luxembourg proteste ! »

Faits divers.

LIÉGE.— Un des plus spirituels parmi les amis de *Wallonia* vient de disparaître. Cet ami, c'est un journal, c'est *Li Spirou, gazète dè tièsses di hoye*, qui succombe à l'indifférence ambiante, après quelque seize ans d'existence.

Seize ans ans de vie trémoussante, c'est un chiffre pour un *Spirou*, et le plus étonnant est encore qu'il ait duré aussi longtemps. Il va manquer à ses fidèles, auxquels il n'apportera plus l'hebdomadaire provende de prose gaillarde, de vers alertes, d'amusantes et frondeuses chroniques, de réjouissantes *riyotrèyes*... Il s'en va, au grenier des vieilles lunes, rejoindre tant d'autres éphémères fleurs de verve nées un jour d'enthousiasme...

Il sied de dire qu'il a dignement et vaillamment accompli sa tâche. Il a diverti tous ceux qui ont pris la peine de le lire. Il a bataillé sans vergogne pour les justes causes wallonnes, et si d'aucuns lui doivent une intervention bienfaisante, d'autres n'ont pas pris sans vert les espiègleries de son franc parler. Une des voix de notre race s'exprimait par lui.

Le pauvre, qui ne s'achetait plus guère, tant qu'il était en vie, va désormais tenter les collectionneurs. On voudra posséder dans sa bibliothèque les numéros que Rassenfosse avait blasonnés d'une muse pensive et d'un écureuil plein de malice. Et ce sera justice, car ils ont désormais, ces numéros dédaignés, la valeur d'une anthologie où les Tilkin, les Vrindts, les Carpentier, les Bartholomez, les Roger, et vingt autres bons compagnons des lettres wallonnes ont mis le meilleur d'eux-mêmes...

— M. Georges Montéfiore, le fondateur du célèbre Institut électrotechnique qui porte son nom, le grand philanthrope dont, particulièrement la ville et la province de Liége s'enorgueillissent, a été l'objet, le 4 juin, d'une imposante manifestation de la part des pouvoirs publics, du monde universitaire, et du monde des ingénieurs.

La ville de Liége, la Province et le Gouvernement s'étaient associés pour faire ériger, dans la cour d'honneur de l'Institut électro-technique, le buste de celui à la magnificence de qui on le doit. Les Ministres de France à Bruxelles et à Liége, M. le prof. Ferrini délégué du Gouvernement italien, M. le Ministre du Travail, M. le Gouverneur de la province et les membres de la Députation permanente, M. Kleyer, bourgmestre de Liége, M. Emile Dupont, vice-président du Sénat, nombre de sénateurs, de députés, de conseillers provinciaux et communaux, avaient tenu à s'associer à cette manifestation, où le Roi était représenté par M. Dony, aide-de-camp, et qui était encore rehaussée par la présence d'une foule d'ingénieurs et d'autres savants, des étudiants de Liége en corps, et d'un grand nombre de personnalités de tout ordre et de haute valeur.

MM. le Ministre du Travail, le Gouverneur de la province et le Bourgmestre de Liége ont tour à tour rappelé les actes de générosité princière par lesquels M. Georges Montéfiore s'est acquis la reconnaissance de son pays. M. Eric Gérard, directeur de l'Institut, après avoir exprimé ses sentiments à titre de directeur de l'école créée par M. Montéfiore, a détaillé l'œuvre scientifique personnelle de ce savant ingénieur. Il s'est étendu sur l'influence qu'a exercée sur le développement des études techniques l'Institut Montéfiore, où plus de deux mille étudiants ont passé, belges et étrangers, avant d'aller porter dans le monde entier le renom scientifique de la ville de Liége. D'autres orateurs encore ont congratulé, à des titres divers, et avec une égale et déférente reconnaissance le héros de la fête qui, profondement ému, a remercié tout le monde avec une grâce parfaite.

Le buste de M. Georges Montéfiore, dû au sculpteur Thomas Vinçotte, a été l'objet d'une admiration unanime.

— M. Pety de Thozée, gouverneur de la Province, a choisi cette année, comme sujet de son discours officiel d'ouverture de la session du Conseil provincial, les institutions administratives de l'ancien pays de Liége. Discours très documenté, bourré de faits, relevé parfois d'une anecdote, montrant que ces anciennes institutions étaient conçues dans un esprit de liberté absolument unique pour l'époque. L'honorable Gouverneur a débuté en rendant hommage à l'amour de leurs droits et de leurs franchises qui a toujours caractérisé les Liégeois. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ce discours : on en trouvera un excellent compte-rendu dans *La Meuse* du soir, numéro du 5 juillet.

— Au moment de mettre en pages la présente chronique, nous apprenons que dans sa séance du 11 juillet, le Conseil provincial de Liége a accordé un nouveau subside de 300 francs pour aider à la publication de *Wallonia*. Le rapporteur sur cette question était M. Julien Delaite. Le vote a eu lieu, comme précédemment, à l'unanimité et sans discussion.

Le directeur de *Wallonia* s'est empressé d'exprimer au Conseil provincial, les plus vifs remerciements pour l'appui généreux accordé à notre œuvre collective.

— Un journal anglais, *The Sporting Goods Review*, a émis le vœu de voir faire une exposition comprenant l'histoire complète des différentes catégories d'armes à feu, estimant que si l'idée prenait corps, on arriverait à conclure que le fusil de chasse a été créé en Angleterre et que, de nos jours, il est pratiquement impossible de fabriquer un fusil à deux coups qui ne soit d'origine anglaise.

L'Armurerie Liégeoise, organe de l'Union des fabricants d'armes et du Musée d'armes de Liége, relève cette affirmation et y répond en ces termes, où la courtoisie n'exclut pas la fermeté :

« Nous pensons que l'auteur de cet article, dans sa conclusion, est par trop exclusif et qu'il a tort de croire qu'il est nécessaire d'être « Anglais » pour arriver à une invention qui ait du succès. Nous nous hâtons de dire qu'il y a des inventeurs dans tous les pays et que le fait est vrai, qu'il s'agisse d'armes à feu ou de machines à vapeur. C'est à Liége, à l'Exposition Internationale de 1905, que l'on fera un premier effort pour arriver à reconstituer l'histoire de l'arme de chasse, du revolver, du pistolet, de l'arme de guerre et des carabines. Ainsi que le dit le *Sporting Goods Review*, depuis de longs mois déjà des Commissions spéciales s'occupent de la recherche et du classement des armes. Le classement se fera par époque et nous pouvons d'ores et déjà affirmer que le génie inventif des armuriers liégeois sera bien représenté à la World's Fair de 1905. L'armurerie liégeoise veut recevoir dignement les étrangers et leur montrer par une exposition bien comprise et bien étudiée, l'importance considérable qu'a cette industrie ».

— Le succès de l'« Exposition de l'Art ancien au pays de Liége », annexée à la World's Fair liégeoise de 1905, intéresse vivement les artistes, archéologues et amateurs wallons. Ils ont appris avec intérêt que toutes les formalités de la première heure, organisation et installation des différents comités, etc., sont terminées ; les divers rouages administratifs fonctionnent régulièrement ; on est entré dans la voie de l'exécution pratique.

Plusieurs adhésions des plus importantes sont du reste déjà parvenues ; c'est ainsi, notamment, que le Commissaire spécial près cette Exposition, M. le baron de Sélys-Fanson, a pu communiquer la promesse de son président d'honneur, S. A. S. le duc d'Arenberg, de prêter, de ces inestimables collections, tout ce qui pourrait intéresser l'ancien pays de Liége : de merveilleuses pièces d'orfévrerie mosane du moyen-âge et des tapisseries, tableaux et miniatures d'une beauté incomparable.

Fort de cette adhésion et de nombre d'autres accueillies avec la plus vive reconnaissance, le Comité vient d'adresser une circulaire à tous les amateurs et collectionneurs de lui connus pour les prier d'exposer. Il leur fait connaître, dans ses principales dispositions, le règlement de la Section.

Le but de l'Exposition est de réunir et de présenter dans un ordre systématique tous les objets dont le travail pourra faire connaître le développement des arts dans l'ancien pays de Liége.

Elle aura lieu dans un palais à elle réservé, dans l'enceinte de l'Exposi-

tion universelle et internationale. Elle sera ouverte et fermée aux mêmes dates que cette dernière.

L'organisation de cette Exposition de l'Art ancien est confiée au Commissaire spécial pour les arts rétrospectifs, qui est assisté par un Comité dont les attributions et les divisions sont établies par un règlement d'ordre intérieur.

L'Exposition, indépendamment des œuvres de peinture, ne comprend que des objets appartenant à des industries d'art de l'ancienne principauté et de l'ancien évêché de Liége, antérieurs à l'annexion de ce Pays à la France.

Tous les objets seront disposés suivant une classification minutieusement étudiée, et autant que possible par ordre chronologique.

La Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Liége assume les frais d'organisation, de transport, de garde, de police et d'emballage. Elle assure à ses frais les objets exposés contre tous risques quelconques, de perte, avarie, détérioration, transport et vol. La valeur à attribuer à chaque objet pour cette assurance sera fixée par l'exposant, de commun accord avec un délégué choisi par la Société de l'Exposition et le Comité de direction. L'assurance contre l'incendie et le risque de la foudre des objets exposés seront couverts également, pendant toute la durée de l'Exposition, sans aucun frais pour les exposants et conformément à la loi sur la matière du 11 juin 1874.

Il sera publié un catalogue illustré contenant, outre une introduction sur l'histoire des arts de la principauté de Liége, des notices générales sur chaque classe d'objets, des descriptions de tous objets exposés, avec l'indication du nom du propriétaire ; des tables alphabétiques signalant les noms des exposants, et l'énumération des objets qui leur appartiennent. Les objets exposés porteront un numéro d'ordre et le nom du propriétaire. Les objets ne pourront être retirés avant la fin de l'Exposition.

Chaque exposant recevra : 1° Une carte d'entrée personnelle et gratuite à l'Exposition universelle et internationale, ainsi qu'à l'Exposition de l'Art ancien, valable pour toute la durée de celle-ci ; 2° Un exemplaire de luxe du catalogue ; 3° Un diplôme de participation ou une médaille commémorative.

Les inscriptions pour l'Exposition et toute la correspondance doivent être adressées de la façon suivante : « Monsieur le Commissaire général du gouvernement (art ancien), quai de l'Université, 14, à Liége. » Elles jouiront de la franchise de port en Belgique. Des renseignements pour la date et le mode d'envoi des objets seront fournis en temps utile aux intéressés.

MONS. — Le *Congrès archéologique et historique* (18me session de la *Fédération* de Belgique) va tenir ses assises à Mons du 30 juillet au 6 août. Le programme de ce Congrès a été distribué. Il comprend deux parties. La première, relative aux assemblées générales, comporte trois conférences très intéressantes : M. Henri PIRENNE parlera du *Rôle des*

sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne; M. Eugène Lefèbvre-Pontalis des *Origines de l'architecture gothique dans le Nord de la France au XIIe siècle,* et M. Maurice Wilmotte exposera *Quelques vues récentes sur les premiers établissements des Aryens en Europe.* On discutera en outre un *Projet de loi sur la conservation des monuments :* le Comité organisateur assure que cette discussion sera préparée par un exposé des motifs, qui sera distribué aux souscripteurs, de façon à leur permettre de présenter des amendements et même des contre-projets, qui eux aussi seront distribués en temps utile. Nous acceptons avec joie cette assurance et nous osons espérer que cette mesure, si elle est généralisée lors des congrès futurs, amènera l'exclusion des questions qui ne peuvent donner lieu à aucun échange de vues, mais à une simple lecture, et limitera les débats à un petit nombre de sujets d'intérêt général et susceptibles d'une discussion approfondie.

Les nombreuses questions qui composent le programme des travaux des sections (préhistoire — folklore, philologie, ethnographie — histoire — monuments et arts) semblent être de celles qui n'offrent guère d'intérêt que pour celui qui les propose, alors que le Comité organisateur aurait précisément voulu les exclure. Les quelques heures, assignées par l'horaire provisoire aux réunions des sections, ne permettront d'ailleurs d'aborder que ceux de ces sujets qui ont une réelle valeur. Nous signalons à l'attention des historiens et des linguistes les questions de M. Wilmotte sur les dialectes wallon et picard en Belgique, et sur la méthode qui doit présider à la confection d'un dictionnaire du dialecte wallon ; celle de M. Decamps sur les radicaux d'origine celtique, germaine, romaine ou franque, que l'on rencontre dans les noms de lieux, rivières, ruisseaux, fontaines, etc., et celle de M. Pirenne sur l'état actuel de nos connaissances touchant l'état social et économique des Pays-Bas au xvie siècle.

Le Comité convie les congressistes à un véritable régal d'excursions : durant toute une semaine, il les promènera dans le pays d'Angre, à Bavay, à St-Symphorien, à Spiennes, à Mariemont, où l'on visitera les magnifiques collections d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, formées par M. Warocqué, aux abbayes de Lobbes et d'Aulne, à Valenciennes et à Arras. Ces excursions, dirigées par des personnes compétentes, feront l'objet de notices distribuées avant l'ouverture du Congrès. Elles constitueront, nous n'en doutons pas, le principal attrait de cette 18e session de la Fédération archéologique et historique de Belgique. *A. Carlot.*

— *Une Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers montois* vient de se constituer en notre ville, sous la présidence d'un de nos écrivains les plus sympathiques, M. Jules Declève. Elle a pour but, ainsi que nous l'apprend son règlement, d'encourager les auteurs et de défendre leurs intérêts, de percevoir les droits d'auteurs lors des représentations, de favoriser l'obtention de subsides du gouvernement. Les droits sont fixés comme suit, au minimum : pour une pièce en un acte, huit francs; pour une pièce en deux actes, douze francs; pour une pièce en trois actes,

quinze francs. Le Comité assure la perception de ces droits, se réservant sur le montant de ceux-ci une part de 10 %.

L'initiative des auteurs montois est louable, et nous formons des vœux pour que cette institution produise tous les effets que ses promoteurs en attendent. *E. H.*

— Il est question d'organiser à Mons, à Tournai et à Charleroi, à l'occasion des fêtes du 75me anniversaire de l'Indépendance Nationale, des représentations populaires wallonnes, sous le patronage et la direction de la *Commission provinciale pour l'encouragement de l'art dramatique.* Nous applaudissons d'autant plus à ce projet que mieux que toute autre une semblable fête réunira dans un même sentiment d'attachement à la terre natale toutes les classes de la société.

— Un jeune sculpteur borain, M. Léon Gobert de Wasmes, a récemment exposé dans un atelier, une très intéressante série de ses œuvres d'inspiration régionale. « Comme les autres, écrit M. Marius Renard, cet artiste borain a subi l'emprise heureuse de la vie traditionnelle. Son œuvre, après les inévitables hésitations des débuts, est revenue au culte du pays. Elle magnifie la terre boraine, la vaillance de sa race, la beauté du travail et la gloire de son action dans le rythme des choses ». Dans cette exposition de l'œuvre déjà si intéressante de M. Gobert, on a particulièrement remarqué ses notations sincères, émouvantes en leur simplicité, de types d'ouvriers et d'ouvrières. Certains portraits d'enfants, de dames, des bustes, des bas reliefs, des médaillons ont prouvé que, si la technique de l'auteur a définitivement quitté la période des tâtonnements, l'artiste, au point de vue esthétique aussi, est désormais très sûr de lui-même. Bien des morceaux qu'on a vus en cette exposition sont déjà des œuvres de maturité, d'un talent probe et qui se possède.

— Dans un article récent où il fut question des graveurs wallons, (ci-dessus p. 180) *Wallonia*, énumérant les principaux artistes de l'école de Mons, a, par une singulière inadvertance, oublié de citer M. Louis Greuse. Un de nos collaborateurs se proposant de consacrer ici-même une étude à l'œuvre de M. Greuse, cette erreur regrettable sera par le fait réparée.

CHARLEROI. — La mi-juin a été marquée par un incident grave pour les joueurs de balle, sport exercé avec une passion qui s'étend des habitués aux innombrables amateurs. La raison de l'émoi où ils se sont trouvés, s'explique puisqu'ils étaient menacés de manquer de balles par suite de la grève des ouvrières qui les fabriquent. Mais le danger fut bientôt conjuré. Les ouvrières, qui demandaient 20 % d'augmentation, en ont obtenu 10, et se sont remises au travail.

Ce fait a donné à un de nos confrères l'occasion de parler de la fabrication des balles, cette petite industrie étant fort peu connue. C'est la jolie commune d'Ham-sur-Heure qui en a le monopole presque exclusif. Elle y fut implantée, voilà pas mal d'années, par un facteur des postes de l'endroit,

M. Beaussart-Dupont, qui, trouvant que le métier des lettres ne lui rapportait pas assez, rendit un beau jour son képi à l'administration. Il eut des ouvriers qui s'établirent à leur tour, si bien que les fabricants sont aujourd'hui une quinzaine, ayant toujours M. Beaussart comme doyen. A eux quinze, ils fournissent de balles le pays presque tout entier, Ath n'ayant qu'une production restreinte.

Chaque fabricant occupe de six à sept ouvriers chargés de pétrir et de confectionner les *boulots*. On sait qu'il y a trois sortes de balles : les grosses, faites de chiffons et d'étoupes, les demi-grosses, composées de sable et de terre glaise, enfin les dures à la mixture desquelles on ajoute des morceaux de ferrailles. Quand les *boulots* sont bien comprimés dans les moules, puis séchés, on les coud dans des peaux tannées, très lisses. C'est la besogne des femmes, qu'elles accomplissent à domicile. Il y en a des masses, à Ham et dans les environs, occupées à ce métier. Elles ne l'exercent pas précisément par nécessité, les hommes gagnant tous de bonnes journées et l'aisance étant assez générale dans la contrée. Les couseuses gagnent un franc par grosse de balles (douze douzaines), ce qu'elle peuvent faire en une journée. On conviendra que leur réclamation n'avait rien d'outré.

Les fabricants y ont fait droit en partie, d'autant plus volontiers qu'ils ne peuvent suffire aux commandes, qu'il n'y a aucun stock et que l'on courait droit à l'interruption momentanée du sport, en pleine saison. Les couseuses se sont donc remises à la besogne.

Dans les petites rues du coquet village, le promeneur peut de nouveau entendre des chansons et des rires s'échapper des fenêtres ouvertes : ce sont les couseuses de balles qui égayent leur travail.

BRUXELLES. — Une réunion intéressante a eu lieu, le 3 juin, à la *Nouvelle Cour de Bruxelles*, place Fontainas. Elle était organisée par diverses revues littéraires, le *Thyrse*, *Durendal*, l'*Idée Libre*, le *Jeune Effort* et avait pour but de protester contre la suppression, au budget provincial du Brabant, du crédit destiné à encourager la littérature, crédit qui fut rayé... parce qu'on n'était pas parvenu à le distribuer avec discernement !

Tout cela a été exposé, dans le discours d'ouverture, par M. L. Rosy, directeur du *Thyrse*, qui a proclamé le droit, pour les littérateurs, de prétendre à la sollicitude gouvernementale, dispensée chez nous à toutes les autres manifestations de l'activité nationale.

On a entendu ensuite MM. De Prins, du *Jeune Effort*, Carton de Wiart, député, d'autres encore, qui ont dit une foule de bonnes choses, quelques mauvaises et même de pires [1]. L'orateur le plus intéressant a été M. Gheude, conseiller provincial, qui, documents en main, a fait connaître les circonstances, plutôt comiques, de la radiation du poste « encouragement à la littérature » du budget provincial brabançon.

(1) Comme la revendication, en faveur des artistes ou écrivains à encourager, de profitables *sinécures;* ce n'est pas ici le lieu de discuter cette théorie, qui nous paraît bien le moyen le plus faux, le plus avilissant d'atteindre le résultat voulu et que le « mot » seul, semble-t-il, devrait suffire à faire condamner.

Au cours de son argumentation en faveur des subsides à accorder aux revues littéraires, M. Gheude a cité WALLONIA, pour laquelle il a eu les appréciations les plus flatteuses, ce dont nous tenons à le remercier ici bien chaleureusement.

La séance s'est terminée par un vibrant discours de M. Edm. Picard, dont l'improvisation abondante, imagée, la manière à la fois rageuse et satirique ont, comme toujours, enlevé l'auditoire. *Ernest Closson.*

— Il vient de se fonder à Bruxelles, par l'initiative et sous la direction de M. Charles BORDES, fondateur de la *Schola Cantorum* de Paris, et du Verviétois, Victor VREULS, compositeur de musique, une Société de musique ancienne en concert, sous le titre de *la Camera*, pour l'exécution de cantates de chambre, de divertissements pour divers instruments, chansons anciennes, concertos, musique vocale avec ou sans symphonie. *La Camera* donnera quatre concerts d'abonnement pendant l'hiver, organisés avec le concours des solistes de la *Schola Cantorum* et des *Chanteurs de Saint-Gervais* de Paris.

— Un correspondant parisien du *Guide musical*, l'éminent critique M. Henri DE CURZON, fait dans ce périodique, n° du 17 juillet, le relevé des principaux artistes belges qui, depuis la fondation en 1784 du Conservatoire de Paris, jusqu'en 1900, sont venus y demander la consécration de leur talent, ou même ont collaboré à son enseignement si réputé.

Nous relevons, pour notre part, dans les listes publiées par M. DE CURZON, les noms wallons.

Parmi les professeurs, sans parler de *Grétry*, qui fut inspecteur de l'enseignement en 1795, on trouve *Andrieu*, dit La Neuville (de Liége, 1766), professeur de déclamation lyrique en 1822 ; *Fétis* (de Mons, 1784), professeur de contrepoint et de fugue en 1821 ; *Masset* (de Liége, 1811) professeur de chant de 1853 à 1887 ; *César Franck* (de Liége, 1822), professeur d'orgue de 1872 à 1890. Tout le monde connaît M. *Hasselmans* (de Liége, 1845), professeur de harpe depuis 1884 ; *Marsick* (de Jupille, 1847) professeur de violon en 1892 et 1900 ; *Warot* (de Verviers, 1834), qui tient sa classe de chant depuis 1886, et *Rémy* (d'Ougrée, 1856) qui l'occupe depuis 1896.

On compte cent trente-et-un lauréats natifs de Belgique, au relevé total des palmarès, et parmi les prix de Rome, *Fétis*, lauréat en 1807 (second prix). Les classes d'harmonie ont vu couronner, notamment *Herman* (de Tournai, 1836), prix en 1857; les classes de piano, *César Franck* en 1838 ; la classe de harpe, Mlles *Coppée* (de Binche, 1832), en 1854 ; les classes de violon, *Lelong* (de Soignies, 1841) en 1862; *Masset*, en 1828, avant de devenir ténor (il fut également alto) ; puis MM. *Marsick*, en 1869; *Rémy*, en 1878 ; *Houfflack* (de Mons, 1859), en 1882. Les bois présentent le nom de *Allard* (de Tournai, 1823), prix de flûte en 1839 ; et celui de *Castegnier* (de Mons, 1826), en 1845. Parmi les lauréats du cuivre, on note *Lambert* (de La Bouverie, 1863), en 1885. Quant à l'orgue, c'est naturellement les deux

frères *Franck* qu'il met hors de pair, César en 1841 et Joseph en 1852 : l'un et l'autre eurent également les prix de contrepoint et fugue, en 1840 et 1850.

Les classes lyriques offrent aussi beaucoup de noms : *Carman* (de Liége, 1824) prix d'opéra en 1849 ; *Cabel* (de Namur, 1832) prix d'opéra-comique en 1855 ; *Coulon* (de Nivelles, 1822) accessit d'opéra-comique en 1848 ; *Bouhy* (de Pepinster, 1848) trois fois lauréat en 1869 ; *Evrardi* (de Dinant, 1824) prix de chant et d'opéra-comique en 1845 et 1847 ; enfin M[lle] *Lucy Berthet* (Bertrand, de Dinant, 1866) prix d'opéra en 1892.

En ajoutant à ces lauréats wallons — on connaît la célébrité depuis lors acquise par la plupart d'entre eux — les lauréats flamands ou nés en pays flamand, et ceux qui sont nés à Bruxelles, on trouve que c'est la Belgique qui a envoyé au Conservatoire de Paris le plus grand nombre d'artistes en herbe. L'Allemagne et l'Espagne qui la suivent de plus près n'arrivent qu'avec cinquante-six lauréats, la Russie, quarante-sept, et l'Italie quarante.

Post-scriptum.

A propos de Jeanne Hachette (voir ci-dessus p. 247). — M. Boghaert-Vaché, dans une lettre adressée directement à *Wallonia* le 20 juillet, nous signale un témoignage confirmatif très important. Dès 1898, M. l'abbé Renet, ancien secrétaire perpétuel de la Société académique de l'Oise, écrivait en son beau livre *Beauvais et le Beauvaisis*, où il a rassemblé et discuté tous les textes relatifs à Jeanne Hachette et au célèbre étendard :

«... Le drapeau que nous conservons à Beauvais est donc bien certaine-
» ment le drapeau des Arquebusiers de Binche, pris, le 22 juillet 1554, au
» sac de cette ville du Hainaut. C'est la conclusion à laquelle tendaient nos
» études personnelles et, plus ou moins, celles de plusieurs de nos con-
» citoyens les plus instruits et les plus judicieux. Mais nous laissons à
» M. Derbaix, le distingué bourgmestre de Binche, et à M. Matthieu, le
» savant secrétaire général de la Fédération historique et archéologique de
» Belgique, le mérite et l'honneur d'avoir mis le cachet de la certitude et
» de la précision sur les considérations qui nous avaient conduit aux portes
» de Binche et fait solliciter les précieux renseignements qui nous ont été
» donnés avec une obligeance extrême. »

La discussion à laquelle ces lignes servent de conclusion comprend les pages 597 à 628 de ce très intéressant volume, — malheureusement introuvable à la Bibliothèque royale de Belgique.





LIÉGEOIS OU BRETON ?

David de Dinant

I.

« Dans le temps, dit Césaire de Heisterbach en son livre *Illustrium Miraculorum et Historiarum memorabilium*, dans le temps où éclataient les sentiments hérétiques des Albigeois, à Paris, ville source de toute science, puits des lettres sacrées, le démon inspira le dessein le plus pervers à quelques hommes doctes dont voici les noms : maître Guillaume de Poitiers, sous-diacre, qui avait enseigné les arts à Paris et étudié trois ans la théologie ; Bernard, autre sous-diacre ; Guillaume, orfèvre, leur prophète ; Etienne, prêtre de Vieux-Corbeil ; Etienne, de la Celle ; Jean, prêtre *de Uncinis*, qui tous, si ce n'est Bernard, avaient pris leurs grades en théologie ; Dudon, clerc spécial de maitre Emelric, prêtre, qui avait suivi pendant dix années environ les cours de théologie ; l'acolyte Elmange ; le diacre Odon ; maître Guérin, qui avait professé les arts à Paris, et, comme prêtre, avait étudié la théologie sous Etienne, archevêque de Cantorbéry ; Ulrich, prêtre *de Lucri*, sexagénaire, qui avait longtemps fréquenté les écoles de théologie ; Pierre de Saint-Cloud, sexagénaire, prêtre et théologien ; Etienne, diacre de Vieux-Corbeil.

» Ayant le diable pour conseiller, ces gens avaient imaginé de nombreuses et abominables hérésies, qu'ils avaient déjà propagées en divers lieux..... Ils disaient que le corps du Christ ne se trouve pas autrement dans le pain consacré que dans tout autre pain, ou dans tout autre objet ; qu'ainsi Dieu s'était trouvé dans le corps d'Ovide comme dans celui de saint Augustin. Ils niaient la résurrection des corps, disant du paradis et de l'enfer que ce sont des lieux imaginaires, et que posséder ainsi qu'eux la connaissance de Dieu, c'est avoir en soi-même le paradis, tandis qu'être en état de péché mortel, c'est porter l'enfer en soi, comme on a dans la bouche une dent

pourrie. Elever des statues aux saints, encenser de saintes images, était à leur sens idolâtrie, et ils se moquaient fort des gens qui approchent de leurs lèvres les reliques des martyrs. Ils blasphémaient principalement contre le Saint-Esprit, de qui nous vient toute pureté, toute chasteté. Si quelqu'un, enseignaient-ils, possédant le Saint-Esprit, commet quelque acte impudique, il ne pêche pas, car l'Esprit, qui est Dieu, absolument séparé de la chair, ne peut pécher, et l'homme ne peut pécher tant que l'Esprit habite en lui. C'est l'Esprit-Saint qui fait tout en tout. Aussi disaient-ils que chacun d'eux était le Christ et l'Esprit-Saint.....

» Voici comment ces misérables furent découverts. Guillaume, l'orfèvre, étant venu trouver maître Raoul de Namur, lui dit qu'il était envoyé vers lui par Dieu et lui exposa sa doctrine..... Entendant cela, maître Raoul lui demanda si cette même doctrine avait été révélée à d'autres personnes. « Oui, à plusieurs », répondit Guillaume, et il nomma les clercs dont j'ai parlé. En homme sage, Raoul comprit aussitôt le péril qui menaçait l'Eglise; et ne croyant pas pouvoir réussir seul à pénétrer le fond de leur malice et à les convaincre d'hérésie, il crut devoir user de stratagème : « J'ai été, dit-il, informé par le Saint-Esprit qu'un certain prêtre et moi nous devions un jour prêcher votre doctrine. » Et pour ne pas se compromettre dans l'entreprise qu'il avait formée, Raoul alla tout raconter à l'abbé de Saint-Victor, à maître Rupert et à frère Thomas, en compagnie desquels il se rendit auprès de l'évêque de Paris et de trois maîtres en théologie, à savoir le doyen de Salisbury, maître Rupert de Koren et maître Etienne, et il leur fit connaître tout ce qu'il avait appris.

» Grandement effrayés, ceux-ci enjoignirent à Raoul, en rémission de ses péchés, et à un autre prêtre, de s'affilier aux sectaires et de demeurer avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent approfondi tous les articles de leur croyance. Pour remplir cette mission, maître Raoul et le prêtre son compagnon parcoururent, durant trois mois, avec les hérétiques, les diocèses de Paris, de Langres, de Troyes et de Sens, où ils rencontrèrent un grand nombre de leurs complices.....

» Enfin, ils revinrent vers leur évêque, lui firent le récit de tout ce qu'ils avaient vu et entendu; et aussitôt l'évêque fit rechercher les coupables dans la province, car aucun d'eux, si ce n'est Bernard, n'était alors à Paris. Lorsqu'ils furent en la prison épiscopale, on assembla, pour examiner leur doctrine, les évêques des diocèses voisins et des maîtres en théologie. Les articles ci-dessus rapportés leur ayant été présentés, quelques-uns d'entre eux les confessèrent publiquement; d'autres essayèrent de se disculper, mais se voyant aussitôt convaincus, manifestèrent enfin la même opinion que leurs complices et firent des aveux sans réserve.

» La preuve de tant de perversité étant acquise, les coupables, de l'avis des évêques et des théologiens, furent conduits dans un champ et dégradés en présence du peuple et du clergé. Quelques temps après, à l'arrivée du roi, qui était alors absent, on conduisit au bûcher ceux qui, refusant de répondre aux interrogatoires, avaient montré le plus d'obstination et n'avaient laissé paraître, même devant la menace de la mort, aucun signe de repentir. Quand on les menait au supplice, il s'éleva un furieux ouragan, provoqué, personne n'en douta, par les esprits de l'abîme, lesquels, auteurs de leur égarement, l'étaient encore de leur fin tragique. Et pendant la nuit qui suivit cette exécution, le chef de ces fanatiques, étant venu frapper au seuil d'une recluse, avoua tardivement son erreur, déclarant qu'il avait été reçu dans l'enfer comme un personnage d'importance et condamné aux flammes éternelles.

» Quatre d'entre eux furent jugés, mais ne furent pas brûlés : à savoir, maître Guérin ; Ulrich, prêtre ; Etienne, diacre, dont la peine fut la prison perpétuelle ; et Pierre, qui, craignant d'être arrêté, s'était fait moine. Les restes de maître Almericus, qui, le premier, avait enseigné leur doctrine odieuse, furent exhumés du cimetière et ensevelis en quelque champ. Dans le même temps, la lecture des livres de philosophie naturelle fut interdite à Paris pendant trois ans ; les livres de MAITRE DAVID et les livres de théologie écrits en français furent condamnés à perpétuité et brûlés.

» Ainsi, par la grâce de Dieu, fut extirpée l'hérésie. »

Il était nécessaire de reproduire presque intégralement, en dépit de sa longueur et de ses inexactitudes (1), ce récit naïf d'un contemporain, où la paternité de la doctrine des victimes du concile provincial de 1210 est si étrangement attribuée, comme elle le fut d'ailleurs par le concile lui-même, non seulement à AMAURY DE BÈNE (*maître Almericus*), mais encore à DAVID DE DINANT (*maître David*) et même à ARISTOTE, l'auteur des « livres de philosophie naturelle ».

Nous possédons, outre les témoignages de nombreux chroniqueurs, et contrairement à une assertion hasardée par DAUNOU dans l'*Histoire littéraire de la France* (tome XVI), assertion trop souvent répétée depuis, le texte même du décret du Concile de Paris. Il a été recueilli par MARTÈNE et DURAND dans leur *Thesaurus novus anecdotorum* (tome IV, col. 165-166) — et il ordonne à tous ceux qui ont en leur maison les *Quaternuli* de maître DAVID DE DINANT de les apporter avant la Noël à l'évêque de Paris, aux fins de destruction, sous peine d'être considérés comme hérétiques.

(1) Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions*, 5 octobre 1864.

II.

Le nom de David de Dinant ou de Dinan, le philosophe du XIIe siècle dont les œuvres furent ainsi brûlées à Paris, en 1210, comme entachées d'hérésie, est aujourd'hui cité par tous les historiens de la philosophie médiévale, et Renan l'a mis en vedette dans son beau livre *Averroès et l'Averroïsme*.

Quel est le réel lieu d'origine de « maître David »?

Levot, dans sa *Biographie bretonne* (1852), le revendique pour Dinan; et c'est de façon bien timide qu'Alphonse Le Roy, dans la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique (1873), oppose les droits de la principauté de Liége à ceux du duché de Bretagne. En faveur de chacune des deux opinions, l'on pourrait citer un très grand nombre d'auteurs.

Mais l'argument d'autorité est ici de nulle valeur. La discussion des noms donnés à David dans les textes latins ne peut — tous les philologues le comprendront — fournir, elle non plus, de résultat décisif. Et pourtant une récente polémique de presse, dont le retentissement a été grand en France aussi bien qu'en Belgique, n'a guère eu d'autres bases. (Voir l'*Indépendance belge*, avril-mai 1903.)

Ce sont des documents historiques qu'il eût fallu produire. Je les ai cherchés — et trouvés. Ils éclairent d'une vive lumière la vie de ce « maître David » dont tous les biographes avouent ne savoir à peu près rien.

Albert le Grand et Thomas d'Aquin, qui connurent certains de ses disciples, nous ont conservé les titres (*Quaternuli*, *De Tomis*), et quelques passages de ses ouvrages, qui permettent d'apprécier ce que nous appelons aujourd'hui son panthéisme : « Il partageait les êtres de l'Univers en trois classes, écrit le Docteur angélique : les corps, les âmes et les substances éternelles séparées. Il disait que la matière, *yle*, est l'élément premier et indivisible qui constitue les corps; que l'intelligence, *noys*, est l'élément premier et indivisible qui constitue les âmes; que Dieu est l'élément premier et indivisible qui constitue les substances éternelles; qu'enfin ces trois choses, Dieu, l'intelligence et la matière, sont une seule et même chose : d'où il suit que tout, dans l'Univers, est essentiellement un. » Duplessis d'Argentré, en sa *Collectio judiciorum*, a énuméré avec pièces à l'appui les condamnations dont fut frappée cette doctrine, étudiée de nos jours avec tant de sagacité dans ses origines et ses développements. On ne cite guère autre chose.

Il existe pourtant deux textes contemporains d'une importance énorme : l'un utilisé déjà, mais très insuffisamment, il y a quelques

années, par l'auteur anonyme de la notice sur DAVID « DE DINAN » insérée dans la *Grande Encyclopédie* de BERTHELOT ; l'autre complètement négligé jusqu'ici, parce que nul n'a soupçonné à quel personnage il s'applique.

Le premier se trouve dans une chronique latine composée par un chanoine de Laon dont on ignore le nom (Dom BOUQUET, etc., *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, p. 715.) L'auteur, après avoir parlé d'AMAURY DE BÈNE, ajoute :

..... Magister vero David, alter haereticus de Dinaunt, hujus novitatis inventor, circa papam Innocentium conversabatur, eo quod idem Papa subtilitatibus studiose incumbebat. Erat enim idem David subtilis ultra quam deceret, ex cujus quaternis, ut creditur, magister Almaricus et caeteri haeretici hujus temporis suum hauserunt errorem.

Le second texte est cette lettre d'INNOCENT III, du 6 juin 1206 (MIGNE, *Patrologia latina*, tome CCXV, col. 901-902), que je reproduis tout entière :

..... Abbati, et capitulo ecclesiae de Dinant, Leodiensis dioeceseos :

Etsi, juxta officii nostri debitum, omnibus, qui sunt titulo militiae clericalis ascripti, paterna nos deceat sollicitudine providere, illorum tamen petitiones facilius volumus ac debemus admittere, qui per vitae merita apud nos merentur honorum testimoniis adjuvari. Cum autem dilectus filius, magister David, capellanus noster, partem praebendae, quam in ecclesia vestra possidebat, in nostris manibus libere resignarit, eam dilecto filio, R. clerico, nepoti ejus, quem mores et litteratura commendant, pietatis intuitu duximus conferendam, universitatem vestram monentes attentius, et exhortantes in Domino, et per apostolica vobis scripta praecipiendo mandantes, quatanus, pro reverentia beati Petri et nostra, dictum R. recipientes in canonicum et in fratrem, beneficium memoratum ei liberaliter conferatis, et, quoniam Turonense concilium sectionem inhibet praebendarum, illud ei, quantocitius se facultas obtulerit, integrare curetis. Alioquin, venerabili fratri nostro... Leodiensi episcopo (1), nos dedisse noveritis in mandatis, ut vos ad hoc per censuram ecclesiasticam, sublato appellationis obstaculo, compellere non postponat.

Datum Ferentini, VIII Idus Junii, anno nono.

Ces deux documents se complètent l'un par l'autre : DAVID DE DINANT a vécu à Rome, à la Cour pontificale, auprès d'INNOCENT III qui le tenait en haute estime et en avait fait son chapelain. Le Pape l'appelait en 1206 encore « son cher fils » et écrivait au chapitre de l'église de Dinant, DANS LE DIOCÈSE DE LIÉGE, de céder au neveu de DAVID la partie de prébende que celui-ci possédait en cette église et qu'il avait résignée entre les mains du pontife pour en avantager son parent.

Ainsi disparaissent les suppositions, les erreurs, les contradictions qu'on rencontre chez tous les auteurs qui ont parlé de DAVID

(1) HUGUES DE PIERREPONT, 1200-1229.

de Dinant (voir une bibliographie très complète dans le *Répertoire* — et le Supplément — *des sources historiques du moyen âge* d'Ulysse Chevalier), jusqu'à Lea dont la savante *History of the Inquisition of the Middle Ages* vient d'être traduite en français par M. Salomon Reinach avec le concours de l'écrivain américain lui-même. On voit que David de Dinant n'était pas « un scolastique de Paris » ; on ne se demandera plus « pourquoi son corps ne fut point exhumé comme celui d'Amaury de Bène lorsque la sentence du Concile de Paris fit dresser le bûcher des Champeaux » ; on se rend compte des motifs pour lesquels « le quatrième Concile œcuménique de Latran se montra à son égard, cinq ans après, d'une singulière réserve, ne le désigna pas nominativement parmi les hérétiques dont il condamna derechef les doctrines »... Ainsi est définitivement établie surtout la nationalité de David de Dinant.

J'ai voulu, en effet, me préparant l'an dernier à exposer cette petite découverte au Congrès archéologique et historique de Dinant, la soumettre à un premier contrôle. Le 10 mai 1903, l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* de Paris publiait cette note que je lui avais adressée :

Une polémique qui a surgi dans l'*Indépendance belge* entre M. Ch. Tardieu, rédacteur en chef de ce journal, et Mgr D. Mercier, président de l'Institut supérieur de philosophie thomistique de Louvain, membres tous deux de l'Académie royale de Belgique, a réveillé une controverse qui sommeillait dans les livres : Faut-il appeler David de Dinan ou David de Dinant le « maître David » dont les écrits furent brûlés, au commencement du xiiie siècle, comme entachés d'hérésie ? En d'autres termes, était-il originaire du duché de Bretagne ou de la principauté de Liége ?

Des textes décisifs me semblent trancher la question. « Il faut écrire David de Dinant, ai-je dit le 22 avril dernier dans le *Petit Bleu* de Bruxelles, non seulement parce que les actes de condamnation rassemblés par Duplessis d'Argentré en sa *Collectio judiciorum* (I, 126-133), portent « magister David de Dinant » et « magister David de Dinando », mais parce qu'il existe un document dont les futurs biographes du philosophe mettront certainement en lumière l'importance capitale. »

Ce document, je l'avais trouvé dans la *Patrologie* de Migne (*Innocent III*, t. II, 901). C'est une lettre d'Innocent III, adressée le 6 juin 1206 à l'abbé et au chapitre « de l'église de Dinant, *dans le diocèse de Liége* » — *ecclesiae de Dinant, Leodiensis dioeceseos* — et par laquelle le souverain pontife prie ceux-ci de conférer à un clerc nommé R. la partie de prébende qui lui a été cédée par son oncle, maître David, chapelain du Pape.

Je désirerais savoir ce qu'en pensent mes confrères — et si, pas plus que moi, ils n'ont rencontré ce document chez les auteurs qui se sont occupés jusqu'ici de David de Dinant. Ma question s'adresse tout spécialement à M. le chanoine Ulysse Chevalier, l'auteur de l'admirable *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (où notre personnage est appelé David de Dinan), et j'ose faire appel, pour l'*Intermédiaire* qui lui doit tant déjà, à sa haute compétence.

M. Ulysse CHEVALIER m'a fait l'honneur de me répondre directement, le 15 mai, en rencontrant une objection qui m'avait été opposée et que je lui avais communiquée :

Je crois que personne avant vous n'avait remarqué le passage de la lettre d'Innocent III. Le texte de la chronique du chanoine de Laon établit que David de Dinant, le futur hérésiarque, vécut à la Cour du Pape : c'est bien, par conséquent, le même qui figure dans la lettre du 6 juin 1206. Supposer qu'il a pu être bénéficié à Dinant, au diocèse de Liége, et avoir pour origine Dinan, en Bretagne, est contraire à toutes les lois des probabilités ; cette hypothèse doit être écartée.

Et il a répondu à l'*Intermédiaire* (livraison du 30 mai)[1] :

Sauf nouvelle découverte, je corrigerai Dinan en Dinant dans la 2e édition de mon *Répertoire*, et le mérite en reviendra à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*.

Ni au Congrès de Dinant ni dans les revues d'érudition, je n'ai rencontré aucun contradicteur.

III.

Cette démonstration faite, il me sera permis de m'arrêter. Pour compléter la biographie de DAVID DE DINANT, c'est à Rome surtout qu'il faudra chercher désormais.

Les recherches seront peut-être plus difficiles que je ne l'avais supposé tout d'abord. D'après les renseignements qu'a bien voulu me donner, le 5 août 1904, Dom Ursmer BERLIÈRE, le savant directeur de l'Institut historique belge de Rome, on ne possède au Vatican qu'une faible partie des régestes d'INNOCENT III ; ce n'est qu'à dater de JEAN XXII que toutes les bulles de provision ont été minutées ; et les registres de la Chambre apostolique manquent pour le commencement du XIIIe siècle. Mais cela n'est point pour décourager les fouilleurs d'archives et de bibliothèques (cf. d'ailleurs les précieuses indications de Léopold DELISLE dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1857, 1873, 1885, d'Auguste POTTHAST dans les *Regesta Pontificum Romanorum*, etc.), les chercheurs auxquels la lettre de 1206 fournit un « repère » certain, qui savent maintenant quelle haute situation DAVID DE DINANT eut auprès du Pape.

On pourrait s'étonner de la charge accordée à DAVID par INNOCENT III. HAURÉAU répondait d'avance à l'objection lorsqu'il écrivait, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (tome XXIX, 2e partie), cette page dont quelques mots seulement devraient être modifiés en l'état actuel de nos connaissances sur l'auteur des *Quaternuli* — et aussi sur AMAURY DE BÈNE :

(1) Tome XLVII, col. 799.

« Nous supposons très volontiers que David ne comprit pas qu'il était impossible d'accommoder la foi chrétienne et sa philosophie. Il est du moins certain que ses discours, ses écrits n'offensèrent aucun de ses écoliers, car il vécut et mourut en paix avec l'Eglise, très honoré même, dit-on, par un pape assurément éclairé : nous parlons d'Innocent III. Les théories abstraites de ce savant homme ne parurent pas sans doute se rapporter aux choses de la religion. Mais on en vit le péril quand un autre téméraire osa censurer la tradition orthodoxe d'après les données de la même doctrine, rejeter avec dédain quelques anciens dogmes et très librement en proposer de nouveaux ; on le vit surtout quand cet hérétique avoué, devenu chef d'hérétiques, eut formé dans l'Eglise une secte vraiment redoutable. Un concile ayant été chargé de poursuivre et de juger les coupables, ce concile comprit David dans le procès et condamna sa mémoire. Pour les vivants, on dressa des bûchers. »

Les bûchers!... C'était depuis cent cinquante ans déjà l'argument suprême, et jusqu'au XVIIe siéc'e les pieux annalistes féliciteront les princes qui l'auront le plus employé. « Tuit furent amené à Paris, disent les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* en parlant des hérétiques de 1210, convaincu et dampné en plain concile et degradé de leurs ordres cil qui les avoient, puis furent livré au roi Phelippe pour faire justice, et li bons Rois les fist toz ardoir au defors de Paris de lez la porte de Champiaus, com bons justicier et vraiz fiuz de Sainte Eglise; mais il espargnierent aus fames et aus simples qui estoient deceu par la malice des gregneurs et des principaus en cele bougrerie. Et pour ce que il fust chose provée que cele heresie avoit eu commencement et naissance de l'error du devant dit Amauri de Benes, ja soit ce que il semblast que il fust mort en la pais de Sainte Eglise, il fu dampnez et escommuniez de tot le concile, et l'ossemente de lui getée hors du cimentière, puis arse et mise en cendres, et la pourre esparse et getée par toz les fumiers de Paris en paine et en signe de venjance. Que benoiz soit par-tout Nostre Sires!... »

A. BOGHAERT-VACHÉ.



La Germanisation de la Wallonie prussienne

APERÇU HISTORIQUE

VII.

La marche des événements en Wallonie.

La détente qui se produisit, à la chute de Bismarck, dans les rapports du gouvernement avec les Polonais, n'eut, chose étonnante, aucune répercussion en Wallonie, où la cheville-ouvrière de la germanisation continua de fonctionner dans l'esprit primitif du Kulturkampf.

A l'heure où l'événement arriva, on était ici au beau milieu d'une guerre de guérillas contre les membres du clergé qui, tenant trop aux sains principes pour louvoyer ou se laisser doucement emporter par le courant, persévéraient, au prix d'un surcroît de labeur, tout tranquillement dans les voies traditionnelles. De ce nombre était M. l'abbé Henri HERBRANDT, que Dieu ait son âme! et son rôle fut tel, qu'il suffira d'en relater les principaux épisodes pour montrer sur le vif les menées des germanisateurs.

Natif de Bruyères, dans le ban de Weismes, M. HERBRAND avait fait toutes ses études dans des villes allemandes et ne possédait, dans la langue française, que des connaissances rudimentaires lorsque, quelque temps après son ordination, il fut envoyé comme « prêtre auxiliaire » à Robertville, paroisse vacante, qu'il administra durant sept années (1883-1890). C'était une âme d'apôtre. Austère, jusqu'à l'excès pour lui-même, il aurait consenti à être anathême pour le salut du dernier de ses paroissiens; et il montra, par les avances qu'il fit en diverses occasions, qu'il entendait se tenir en dehors et au-dessus des rivalités de la vie civile pour se faire tout à tous. Mais, nature droite et entière, quand il se proposait un but, il n'y allait pas par quatre chemins.

L'ardeur qu'il mit à relever le niveau de l'instruction religieuse, qui avait sensiblement baissé pendant la vacance septennale de la paroisse, irrita les manouvriers de la germanisation, dont elle troublait les cercles. Parmi les documents que nous avons recueillis à la mort de ce digne prêtre, nous trouvons une longue épître datée des premiers jours de son ministère à Robertville, dans laquelle un maître d'école, avec une malveillance manifeste, interpréte une phrase du prône exhortant les parents à familiariser leurs enfants avec la langue française, de manière à en tirer une injure personnelle, dont il s'autorise ensuite pour lui faire une leçon que nous nous contenterons d'appeler impertinente. Puis nous avons là toute une collection de bouts de papiers, parfois informes jusqu'à l'impolitesse, et portant différentes signatures, qui montrent comment, d'année en année, on chercha à lui jeter des bâtons dans les roues. Sur l'un de ces billets, on lui annonça même que la porte de l'école, où il faisait le catéchisme en hiver après la messe, resterait fermée jusqu'au moment des heures de classe, ce qui était illégal, car à cette époque le préposé ou chef de commune pouvait disposer de ce local communal en dehors des heures d'école et ce n'est que l'an dernier que le gouvernement a fait dépendre l'exercice de ce droit du consentement préalable des autorités scolaires supérieures.

On faisait flèche de tout bois ; ainsi, en 1886, on prépara, à la suite d'un sermon sur l'immoralité, une dénonciation à l'évêché et, si elle ne fut pas expédiée, ce fut parce que, par une coïncidence tout à fait fortuite, l'instituteur pudibond qui s'était montré scandalisé, prévint un mandat d'amener pour faits immoraux commis à l'école, en tournant le dos à sa patrie et à sa nation.

Enfin on crut tenir un chef d'accusation propre à faire « interdire le métier » — le mot fut prononcé — à ce zélé pasteur. En conséquence, le 19 novembre 1889, la Régence écrivait à l'archevêque de Cologne que certains parents de Robertville défendaient à leurs enfants de faire à la maison les devoirs d'élèves, et que, bien qu'il n'eût pas été possible de prouver une instigation directe de la part de l'administrateur Herbrand, les autorités scolaires locales étaient néanmoins d'avis, que ce désordre devaient être attribué à l'influence d'un sermon dans lequel il avait commenté l'ordonnance concernant la suppression de l'enseignement du français. Cette pièce se termine par ces mots significatifs : « Sur l'invitation de M. le Ministre, nous » avons l'honneur de notifier ces faits à Votre Grandeur en la » priant de bien vouloir prendre soin que le clergé ne crée point de » difficultés à l'administration scolaire dans la culture du sentiment » patriotique allemand parmi la population wallonne. »

M. Herbrand n'eut pas de peine à se justifier. Il avait deux écoles dans sa paroisse, et le fait, qui s'était d'ailleurs produit à son insu, ne concernait que celle de Robertville, où les parents reprochaient depuis longtemps à l'instituteur de surcharger les enfants de devoirs. Lui-même avait reçu déjà d'avance cette excuse de ceux qui manquaient la messe ou ne savaient pas leur leçon de catéchisme ; et, s'étant informé auprès des parents, il avait entendu qu'effectivement leurs enfants avaient parfois à travailler pour l'école jusque 10 et même 11 heures du soir. Nous pouvons ajouter que nous avons trouvé parmi ses papiers une notice, où il étudie, la plume à la main, le pour et le contre de cette grève nouveau genre et en arrive à cette conclusion que, s'il était consulté, il conseillerait de cesser l'opposition systématique et de recourir aux autorités supérieures dans le cas où les enfants seraient de nouveau surchargés de devoirs.

L'arme qu'on avait trouvée n'était donc qu'un sabre de bois et même de bois pourri. Mais à force de rebattre les buissons on en découvrit d'autres et, par un mouvement tournant, on revint à la charge, si bien que le 2 juin 1890, M. Herbrand subit par devant le doyen, comme mandataire de l'Archevêque, l'interrogatoire suivant auquel nous ajoutons *pari passu* les réponses consignées dans le procès-verbal qui fut dressé.

1. — Avez-vous lu ou résumé en chaire, le dimanche après Pâques 1889, un écrit qui portait à la connaissance de la paroisse le décret ministériel sur l'exclusion de la langue française du plan de l'enseignement primaire? Quel était le caractère officiel de cet écrit, et sous quel rapport celui-ci était-il destiné à être publié à l'église?

Réponse : L'écrit que j'ai lu n'avait nul caractère officiel et ne consistait qu'en des notes de nature essentiellement privée.

2. — Avez-vous, à la suite de cette communication, exhorté à l'église les parents à prendre désormais d'autant plus de soin que les enfants apprissent la langue française, en ajoutant que vous même, vous continueriez l'enseignement religieux en cette langue et que, plutôt que de le donner en allemand, vous le donneriez en wallon?

Réponse : Oui, parce qu'à mon avis l'enseignement religieux ne peut être fructueux que s'il est donné dans la langue maternelle des enfants.

3. — Avez-vous engagé dans un cas, un père d'origine allemande à ne plus faire la prière familiale en allemand mais [à la faire] en français; et, dans un second cas, un autre père allemand à parler wallon avec ses petits enfants?

Réponse : Oui, parce que, dans les deux cas, la mère était wallonne, et qu'il n'est pas praticable de donner l'enseignement religieux à part pour deux familles. [Nous pouvons ajouter d'après ses notes que, dans les deux cas, il avait dit expressément : « c'est seulement afin que vos enfants » puissent prier à l'église avec les autres et suivre le catéchisme.] »

4. — Quand et en combien d'heures donnez-vous l'enseignement religieux à Robertville?

a) Le donnez-vous régulièrement avant l'école!

Réponse : Autant qu'il m'est possible, je le donne chaque jour avant la messe ou avant l'école.

b) Donnez-vous l'enseignement religieux réglementaire pendant les heures de classe?

Réponse : Non.

c) Faites-vous en outre le catéchisme trois fois, par semaine, l'après-midi, et celui de première communion depuis Noël jusqu'à l'Ascension?

Réponse : Oui.

Tous les enfants du catéchisme prennent-ils part aux leçons n° 1-3?

Réponse : Non.

5. — Avez-vous, en 1889, fixé l'heure du catéchisme de première communion de telle manière que les enfants qui le suivaient, sont arrivés à l'école deux jours beaucoup trop tard et que, le troisième, ils l'ont quittée à 10 1/2 heures?

Réponse : Il n'y a eu de ma part nulle intention de déranger l'enseignement scolaire par l'enseignement religieux.

Voilà tout ce qu'on avait pu relever contre M. Herbrand dans un espace de temps de plus d'une année. La clef du laconisme de ses réponses, nous la trouvons dans un mot qu'il dit au juge d'instruction de Dusseldorf : « J'étais écœuré à l'excès des tracasseries » incessantes qu'on me suscitait et je ne demandais pas mieux que de » m'en aller. »

Nous avons devant nous le fameux écrit qu'il eût dans ses mains le dimanche après Pâques 1889.

Du décret ministériel, qui exclut le français de l'enseignement primaire, il dit uniquement que « cette décision, comme toutes celles » qui concernent l'école, est de la plus haute importance pour les » parents qui n'ont rien de plus cher au monde que leurs enfants » et qui en sont responsables devant Dieu. » Puis, en quatre pages d'écriture à pattes de mouches, il s'étend, sans transition aucune, sur l'éducation familiale, le fondement de toute éducation, « charge » pénible et difficile, mais dont personne ne peut dispenser les » parents et pour laquelle Dieu leur a préparé des grâces d'état. » Touchant le langage, le point scabreux et le seul qui nous intéresse ici, voici sa théorie, qui renferme de bien belles et justes pensées :

Quand c'est le cœur qui parle, on se sert de sa langue maternelle, et où le cœur doit-il parler si ce n'est dans la famille, dans le commerce des parents avec leurs enfants? — La langue maternelle, c'est la langue de la mère; elle s'apprend sur ses genoux, et dans cette atmosphère d'amour, l'enfant apprend, en même temps qu'à parler, à affectionner sa langue maternelle et les choses qu'on lui enseigne à aimer dans cette langue. C'est là que doit se faire l'éclosion des premières pensées et des premiers sentiments religieux. L'Eglise est la seconde mère de l'enfant, et le prêtre, son ministre, doit continuer l'œuvre éducatrice de la première. C'est à la famille que doit se rattacher l'enseignement religieux que le prêtre donne au nom de l'Eglise, et, à moins que la famille n'aît pas fait son devoir, celui-ci trouvera dans les enfants qu'on lui amène beaucoup de choses qui ne demandent qu'à être développées.

Si, après avoir exposé cette théorie, M. Herbrand a dit qu'il ferait le catéchisme en wallon plutôt que de le faire en allemand,

personne ne peut voir dans cette parole l'ombre d'une antipathie contre la langue ou la nation allemande, qui d'ailleurs n'existait pas dans son cœur ; c'était tout simplement la conclusion de principes, et de principes très justes. Et, comme il le fit observer lui-même en une autre occasion, le gouvernement qui maintenait encore l'enseignement religieux en français dans les classes inférieures et moyennes, ne pouvait, s'il était conséquent, lui en vouloir de recommander la culture de cette langue dans les familles.

La nomination du Révérend Martin-Joseph Dethier, depuis 23 ans recteur de Faymonville, à la cure de Roberville, le 10 décembre 1890, ne pouvait que plaire aux paroissiens, qui retrouvaient en lui l'intime de leur ancien curé Liély, un de leurs soutiens pendant les jours du Kulturkampf, et l'ami congénère de l'administrateur qu'ils perdaient.

Mais lorsqu'ils apprirent que ce dernier était appelé comme vicaire, non à l'un des deux postes vacants en Wallonie, mais à Calcum, sur les confins de la Westphalie, ils attribuèrent son éloignement aux intrigues de ses adversaires et, irrités par leur séance bruyamment joyeuse dans un cabaret le jour même où il était allé chercher sa nomination à Cologne, ils se mirent à boycoter ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir trempé dans les dénonciations antérieures. Nous ne pouvons nous attarder sur cet épisode, et nous dirons seulement que, dans tout ce qu'il a dit, écrit et fait à ce sujet, M. Herbrand a poussé la charité aussi loin que le permettait le respect de la vérité.

Le 28 décembre 1890, jour fixé pour son départ, il put se rendre compte, à quel point le peuple avait apprécié son désintéressé dévouement et lui était attaché. Lorsqu'il entra, à quatre heures du matin dans l'église de Sourbrodt, il la trouva bondée d'enfants, d'hommes et de femmes de Robertville, accourus, par un froid de loup, pour entendre sa dernière messe. Et quand, une heure plus tard, il prit le chemin de la gare situé à une petite demi-lieue de l'église, toute cette foule se pressa sur ses pas pour l'accompagner.

En la voyant se dérouler, dans l'étroit sentier à l'issue du village, en un interminable cortège doublé d'une égale théorie de noires silhouettes, au milieu des neiges, qui recouvraient jusqu'aux haies des champs, sous un ciel d'azur tout parsemé d'étoiles plus scintillantes les unes que les autres, et dans le paisible silence de la nuit, à peine troublé par la sourde rumeur de voix contenues, les sanglots étouffés et le bruit du sol gelé qui grinçait sous les pieds, nous eûmes comme une vision des premiers chrétiens de Milet qui, la mort dans

l'âme, « descendaient avec saint Paul vers le bateau » prêt à l'emmener, et nous nous souvînmes en même temps de cette parole du grand cardinal Manning : « Ce n'est pas dans les gouvernements, c'est dans les peuples que l'Eglise a ses racines humaines vraiment vivaces. » (1)

M. l'abbé Herbrand passa, au bout d'une année, comme vicaire à Uckerath, de l'autre côté du Rhin, à l'extrémité orientale du diocèse de Cologne, et fut nommé, en 1894, curé à Ormont sur les confins du diocèse de Trêves, où il est mort le 17 juillet 1898.

Dans cette affaire, l'autorité diocésaine s'est inspirée de considérations d'un ordre supérieur et n'a nullement entendu approuver l'oppression de la langue française ni même donner raison aux antagonistes personnels de M. Herbrand. Il n'en reste pas moins vrai que le fait qu'elle a finalement posé, impliquait, d'un côté, un renforcement des tendances germanisatrices et, de l'autre, un changement d'attitude dans la pratique qu'on avait observé jusque-là, et pour cette double raison, il marque dans notre histoire.

Certains germanisateurs, qui se disaient déjà : « Le gouvernement a commis une faute en laissant placer des prêtres wallons dans la Wallonie », essayèrent à différentes reprises, mais en vain, d'en faire déguerpir encore un second, qu'ils appelaient « le chef de la secte », et l'un deux trouva, pour exprimer son dépit, ce mot caractéristique, qui nous fut redit innocemment une heure après par celui-là même, à qui il avait été adressé : *Man Kann ihm nicht beikommen; er weiss sich immer den Rücken frei zu halten.* (On ne peut l'atteindre, il sait trop bien faire en sorte d'avoir toujours le dos couvert — manière de dire qu'il restait avec son franc parler dans les limites de la légalité.)

D'autre part, tandis qu'auparavant, et encore les dernières années, on offrait, autant que possible, les paroisses et les vicaries wallonnes à des Wallons, qui — c'est un point qu'il nous faut aussi constater — trop souvent les refusèrent pour des raisons personnelles ; à partir de 1890, il n'en fut plus question, à part une seule exception, qui d'ailleurs ne dura qu'une année et fut due à des motifs de santé. Pourtant, il est évident que la connaissance du wallon avait, sous le régime de la germanisation, une plus grande importance que lorsque l'école cultivait la langue française. Et, à un autre point de vue, la nouvelle pratique a complété et aggravé la situation.

Huit jeunes prêtres du pays de Malmédy ont été ordonnés à Cologne depuis cette date; ils sont tous placés dans des centres allemands.

(1) Consultation sur la Société des Chevaliers du travail.

Nous connaissons trois bourgmestres wallons, dont l'un fut même présenté à l'unanimité par sa commune d'origine; ils n'ont pu arriver que dans des communes allemandes.

Nous avons des professeurs de lycée wallons, dont plusieurs sont diplômés pour le français; le progymnase de Malmédy n'en possède pas un seul.

Il en est de même des juges originaires de la ville, dont les services n'ont été requis que pour l'établissement du livre foncier, où ils étaient, pour ainsi dire, indispensables.

Et nous savons déjà que la Wallonie est bel et bien fermée aux jeunes instituteurs et institutrices qui y sont nés.

Cette exclusion apparamment systématique de nos nationaux des postes officiels de l'Eglise, de l'Etat et des Communes dans la Wallonie équivaut à une saignée continuelle de l'intelligence wallonne, d'autant plus sensible qu'elle est venue s'ajouter à un écoulement naturel, que représentent ces nombreux compatriotes instruits, prêtres (1), médecins, professeurs, archivistes, ingénieurs, etc. vivant aujourd'hui loin de leur petite patrie parce que, pour d'autres causes, ils n'ont pu y faire leurs études ou, du moins, y trouver une position.

La population wallonne doit soigner son cerveau, si elle ne veut pas mourir d'anémie cérébrale. Il s'agit maintenant plus que jamais de faire en sorte qu'il y ait parmi les Wallons, attachés au sol natal une forte élite intellectuelle, et ceux-là seront les meilleurs amis de leur nation qui, sans spéculer sur des emplois qu'ils ne pourraient trouver qu'à l'étranger, acquerront le plus de science, ou qui aideront les jeunes talents à se développer et à se créer une existence honorable dans leur pays.

Malheureusement on se heurte à des faits déconcertants. Ainsi à la séance du 9 juin 1903, le Conseil municipal fut saisi d'une demande du Curatoire du progymnase tendant à ce que « les élèves étrangers » puissent jouir des trois bourses (le journal dit : place libre!) » réservées à des enfants de familles ouvrières de Malmédy », et nous lisons dans le compte-rendu de l'*Organe* : « La ville, qui fait seule le » sacrifice d'une somme énorme pour l'entretien de cette école, ne » peut abandonner ses intérêts pour les donner à des étrangers. » Cependant on a fini par céder, disant que la majorité du *cura-* » *torium* se composait de gens de la ville qui protégeront incontes- » tablement les avantages des Malmédiens. »

(1) Depuis 1890 six prêtres originaires de la Wallonie prusienne ont été ordonnés à Liége.

Notez que sur les huit membres dont se compose le Curatoire, il y a : le landrat, le bourgmestre, le curé catholique, le pasteur protestant et le directeur du progymnase, soit cinq fonctionnaires allemands, dont aucun n'est né à Malmédy. En présence de phénomènes comme ce compte-rendu, on est tenté de se demander, si la population wallonne n'est pas déjà arrivée à l'état d'un malade qui ne sent plus son mal.

Mais reprenons le récit des événements.

Le 12 décembre 1891, M. l'abbé Jean-Mathias SCHMITZ, qui, au commencement de sa carrière, avait été instituteur, fut nommé, sur sa demande, curé de la petite paroisse de Ligneuville, devenue vacante par la mort du doyen, M. Klinkenberg. C'est lui qui, le premier, a rompu avec la méthode, sur les principales lignes de laquelle il y avait eu jusque là entente parfaite dans le clergé. Et comme, il n'y a guère que deux ans, dans une réunion assez nombreuse sur les confins de la Hollande, il a rappelé lui-même qu'il avait été « un des premiers pionniers du Teutonisme » dans la Wallonie en ajoutant que le gouvernement l'en avait bien peu récompensé, nous croyons lui faire plaisir en constatant ici, sans puiser plus avant dans le casier de ses dits et gestes, qu'il a, en effet, germanisé à tour de bras durant les quatre années de son ministère à Ligneuville. La paroisse de Bellevaux fut occupée quelques mois plus tard par un jeune prêtre qui avait fait toutes ses études en Belgique, et qui néanmoins ne tarda guère à marcher sur les traces de son voisin, Nous pourrions raconter comment cela est venu, mais nous devons concentrer notre attention sur la capitale de la Wallonie prussienne où se préparait entre temps l'événement le plus décisif de cette période.

Ici, M. le curé MONTZ, qui avait été nommé doyen, eut beau se cantonner dans une sage réserve ; il se trouva bientôt en butte à une animosité implacable des germanisateurs.

Un fait suffira à le prouver : Un vicaire, ayant laissé tomber, dans une causerie familière, le mot, « qu'il n'aimait pas la prononciation française du latin », le curé-doyen fut accusé d'influencer à ce sujet ses subordonnés et, comme dans les sphères de la bureaucratie on ne conçoit pas facilement qu'on puisse renoncer à ses goûts autrement que pour s'accommoder à ses supérieurs, ce fut un va-et-vient d'informations entre la Régence et l'Evêché jusqu'à ce qu'enfin le vicaire eût certifié formellement et par écrit que le curé ne l'avait jamais et en aucune façon influencé par rapport à la prononciation du latin. Nous pourrions montrer quelques instantanés qui mettraient

encore mieux à nu les sentiments qu'on entretenait envers le prêtre qui avait fait la première concession : un tête-à-tête en wagon de seconde — l'entrevue d'un trio de germanisateurs d'états différents aux premiers jours de 1894 — une visite chez un prélat en 1895. Mais nous nous sommes fait une loi de ménager les personnes autant qu'il était possible, et nous estimons que le fait mentionné répand déjà assez de lumière.

Tandis que des Allemands intelligents faisaient apprendre le français à leurs enfants, il se trouva des parents wallons — même parmi les mieux situés — qui n'en firent pas autant pour les leurs. Et pour éviter de se gêner un peu eux-mêmes, quelques-uns prièrent le curé de faire la préparation à la première communion en allemand.

Sur leur responsabilité, et conformément à la ligne de conduite que Mgr Stablewsky a tracée au clergé de Posen, M. Montz fit le dernier pas qu'il jugeait compatible avec sa conscience : il laissa aux enfants la liberté de choisir entre le catéchisme allemand et le cathéchisme français. Mais quand on le sollicita d'introduire un sermon allemand à la messe de huit heures de la paroisse, il refusa nettement parce que les Allemands ne représentaient qu'une infime minorité de l'assistance et qu'ils avaient déjà l'occasion d'entendre tous les dimanches la parole de Dieu dans leur langue au salut des Capucins. Enfin un esprit inventif imagina un moyen pour germaniser, sans lui, une partie du culte. La chose fut préparée en catimini à l'école des filles et, au cours de la procession de l'Assomption de l'an de grâce 1894, les institutrices commencèrent à réciter ostensiblement le chapelet en allemand avec leurs élèves, qui, nous a-t-on raconté, crièrent comme des aigles. Un reporter, qui ne pouvait guère ignorer comment le coup avait été monté, annonça, dans *l'Echo d'Aix-la-Chapelle*, comme une preuve des progrès de la germanisation ce qui n'était qu'un nouveau moyen pour la faire avancer, en même temps qu'un empiètement flagrant sur le domaine de l'Eglise et les droits pastoraux. Malgré toute sa résignation, M. Montz ne pouvait se dispenser de redresser cet abus, au moins par voie de fait, à la prochaine occasion, et on s'y attendait.

Mais, moins d'un mois après, il acceptait, sur le désir formel de Mgr l'Archevêque, sa promotion à la paroisse de St-Foïlan (Pholien) à Aix-la-Chapelle, au grand regret de la population malmédienne, au milieu de laquelle il avait passé trente deux années de sa vie, et dont il parlait admirablement, non seulement le haut langage mais aussi le patois.

Le Cardinal-Archevêque de Cologne Mgr Krementz (1885-1899) était bien éloigné de vouloir favoriser, en quoi que ce fût, la germa-

nisation. Il a fait, de sa propre initiative, des démarches auprès du gouvernement pour obtenir le rétablissement de l'enseignement du français en Wallonie, alors que — chose triste à dire et qui explique en partie son insuccès — les Wallons, de leur côté, n'en faisaient aucune. Et même, après avoir échoué la dernière fois, Mgr Krementz pensait si peu à laisser pénétrer la germanisation dans le culte que, le 2 janvier 1896, il écrivait à M. l'abbé VON DER FUHR par rapport au Nouveau Formulaire de Prières [1], que cet ecclésiastique lui avait envoyé : « Je l'ai examiné et je le trouve très propre à » augmenter la dévotion des fidèles pendant les offices publics. Je » donnerai mes instructions aux curés respectifs des paroisses fran- » çaises de mon archidiocèse pour l'introduction du dit livre ». Ajoutons qu'à l'occasion de la présentation de nouveaux-ordonnés, il dit à un enfant du pays : « Il nous faut aussi des prêtres wallons ». Ce n'est certes donc pas du premier Pasteur du diocèse qu'est venue la germanisation du culte et de l'enseignement religieux.

Cela dit, nous pouvons nous contenter de relater succinctement les faits.

Le nouveau clergé allemand de la Wallonie brisa généralement avec la tradition, et même ceux de ses membres qui, en théorie, condamnaient ouvertement la politique de germanisation, se mirent, en pratique, à sa remorque ou plutôt s'attelèrent à son char.

Ainsi, à Malmédy, on laissa tomber en désuétude le cathéchisme français dans les classes inférieures et moyennes, où le gouvernement ne l'a jamais défendu; on ne permit bientôt plus aux enfants d'opter entre le français et l'allemand pour le catéchisme de première communion; on exerça sur eux une véritable pression pour les amener à se confesser en allemand; on imposa à tous les élèves le Livre de prières de Cologne, pour lequel les gamins adoptèrent le nom irrévérencieux de « dictionnaire »; et la prière allemande à haute voix fut introduite dans tous les offices qu'ils devaient suivre; la messe de huit heures à la paroisse, de tout temps la plus fréquentée, fut convertie en messe allemande avec sermon. Et la nouveauté « babelienne », introduite subrepticement à la dernière procession, fut, dans les suivantes, étendue à toutes les écoles, en sorte qu'un spectateur étranger a pu demander, à ce qu'on nous a dit, si toutes ces femmes et ces hommes qui priaient en français n'avaient pas d'enfants. Toutes ces innovations et d'autres ont été effectuées par le clergé en moins de trois ans et auraient plus fait pour la germanisation radicale que tout l'enseignement scolaire, si

(1) Edité chez H. Dessain à Liége.

elles n'avaient, par une réaction naturelle, provoqué en même temps une recrudescence du sentiment wallon dans les larges couches de la population.

Sur ces entrefaites arriva le conseiller de Régence Gansen, le premier germanisateur, qui, à ce point de vue, ait parlé raison. Déjà dans sa tournée d'inspection, il traita comme il convient la manie de parader avec des tours de force, qui ne sont que des trompe-l'œil : « Un morceau de ce genre, dit-il à un instituteur, on » pourra l'expliquer dans les écoles wallonnes dans cinquante ou cent ans, et encore! » Et à un inspecteur local il fit l'aveu qu'il préférerait, comme homme privé, les gens qui sauraient les deux langues, mais qu'en sa qualité de fonctionnaire de l'État, il était pour la suppression de l'enseignement du français.

Enfin, à la grande conférence de Malmédy, le 4 novembre 1897, il administra à nos germanisateurs une pilule qui, pour être dorée par un grand renfort de louanges, ne laissa pas d'être amère : « Nous devons l'avouer franchement, (telles furent à peu près ses » paroles) jusqu'à présent on a fait fausse route ; c'est une faute, de » vouloir instruire les Wallons comme s'ils étaient allemands; par » cette voie on n'arrivera jamais au but. Ce but, qui est d'amener les » Wallons à la civilisation allemande, il faut le maintenir, mais » pour l'atteindre, il convient de ne pas oublier qu'ils sont Wallons. »

Ce fut à la suite de ce discours, pendant lequel le Président de la Régence von Hartmann ne ménagea pas ses signes d'approbation, que l'on se remit à recourir au wallon pour rattacher l'enseignement scolaire à la vie populaire.

Quelques semaines auparavant, deux délégués de la société locale *la Fraternité* étaient venus nous prier de leur donner une conférence, et ils nous avaient exposé que leur directeur après avoir fait supprimer les cours d'enseignement de ce Cercle ouvrier comme portant préjudice à l'école d'adultes officielle, venait de leur envoyer sa démission, sous prétexte qu'il avait trop d'occupations. Toutefois, avaient-ils ajouté, il a bien voulu se charger de deux conférences pour cet hiver. Nous savions de source absolument sûre qu'un germanisateur juvénile de Malmédy avait dit : « Nous sommes » d'accord pour laisser crouler *la Fraternité* et fonder une société » allemande de jeunes gens (*einen deutschen Jünglingsverein.*) » Mais comme le directeur démissionnaire restait en relation avec *la Fraternité*, nous n'avions aucune raison de refuser le service demandé, et nous nous inscrivîmes sur la liste, qui nous était présentée, pour le premier jour laissé libre par les autres conférenciers, en déclarant que la société pouvait choisir elle-même un sujet à son

goût. Il ne fut fait aucun usage de cette liberté, et voilà pourquoi, le 28 novembre, par une soirée d'orage, pendant laquelle la foudre devait incendier l'église de Simmerath et tomber sur le clocher de Xhoffraix, nous parlâmes aux Malmédiens « de l'origine de notre patois wallon, de ses caractères et de ses chances d'avenir ». Le retentissement qu'eut cette conférence d'une objectivité irréprochable, au lieu d'offusquer, aurait dû dessiller les yeux, car il ne pouvait raisonnablement être mis que sur le compte de l'attachement naturel du peuple à son langage.

Cette même année, pendant l'arrière-saison, quelques adolescents, qui avaient passé par les premières ondées de la germanisation, et au nombre desquels figurait déjà notre *Frè Matî*, se trouvant réunis dans une de ces gloriettes qui donnent un cachet particulier aux jardins autour de la ville, conçurent spontanément le plan de fonder un « Club wallon ». Et au commencement de l'année suivante, le 13 janvier 1898, cette nouvelle société, assise sur une base sérieuse, fit son entrée dans le monde avec un programme nettement déterminé, dont voici les lignes principales.

« Le Club wallon est une société purement littéraire qui a pour but : 1. De cultiver le wallon malmédien; 2. de recueillir le folk-lore de la Wallonie prussienne, et 3. de fonder une bibliothèque d'ouvrages wallons ou utiles pour l'étude du wallon (article 1er). [Plus tard le Club a entrepris de collectionner aussi des antiquités wallonnes.]

Pour être reçu membre actif, la connaissance du français et d'un patois wallon est de rigueur (art. II, alinéa 3).

Concernant les publications et la bibliothèque, la Commission maintiendra le principe que le beau est la splendeur du vrai et du bien, et écartera, en conséquence, tout ce qui pourrait être contraire à la religion ou aux bonnes mœurs (art. III, alinéa 5, § 1).

Les séances littéraires doivent servir à l'instruction des membres et à la critique de leurs essais. La franchise et la charité seront les bons génies de la critique qui doit encourager sans flatter et corriger sans froisser, et la devise du Club sera :

Ami, l'mèyeûre critique do monde
C'est qwand, adrez çou qui v'dusplait
Et, s'pout-i, a tortos al ronde,
Vos mètroz one saqwè d'mîs fait (art. III, al. 2, § 2).

D'aucuns cherchèrent à intimider les premiers clubistes, comme ce fonctionnaire qui répondit avec une mine de circonstance à leur Président : « Que dira la Régence ? » — d'autres, à les dérouter en disant : « Ce n'est pas un club wallon, c'est un club français qu'il faudrait. » Mais ils restèrent également inaccessibles à la peur, fille de l'ignorance, et à la ruse sournoise de ceux qui, ne faisant pas eux-mêmes ce qu'ils jugeaient si utile, escomptaient, sans aucun doute, que le mieux qu'ils conseillaient serait l'ennemi du bien, et

d'un bien qui a sa raison d'être en lui-même, car rien ne peut ennoblir aussi généralement et immédiatement les mœurs du peuple que la culture de son langage populaire. Partant de ce principe, trop peu reconnu, jusque là, qu'il faut « non parler mais agir » et agir dans les limites de la légalité, ils se mirent à travailler sans craindre ni l'espionnage ni le grand jour, et ils ont fait, à leur ville natale, une plus noble réclame que celle dont d'autres ont mendié l'insertion gratuite dans tel grand journal que nous pourrions nommer.

Il nous semble que ces événements, au tournant de l'année quatre-vingt-dix-sept à l'année quatre-vingt-dix-huit étaient de nature à faire hésiter les « germanisateurs malgré eux » et à leur inspirer des doutes sur le don prophétique de celui qui avait prédit, en 1895, qu'à la première tournée de confirmation il n'y aurait plus lieu de parler le français dans les églises de la Wallonie. Mais ils ne comprirent pas les signes des temps.

Dans le ciel déjà si trouble, les nuages s'amoncelèrent durant toute l'année 1898. Un jeune vicaire provoqua, dès le mois de mars, du grabuge dans la Congrégation des filles, en y introduisant le sermon allemand, il fut aussi bientôt décrié à cause de châtiments corporels qu'il infligeait aux écoliers et publia « pour couper court aux commérages » une annonce, dont la forme comme le fond firent branler même les têtes les plus germaines. Les diplomates désavouèrent l'enfant terrible, mais jugeant le peuple d'après les décadents, qui ne demandaient que le miel de belles paroles ou quelques grains de profit matériel, ils crurent qu'ils pourraient continuer en y allant plus tranquillement. Ils se trompaient, et l'orage, qui planait depuis longtemps dans les airs, éclata avec une violence élémentaire lorsque, vers la fin de février 1899, les Wallons, qui avaient pensé aller aux vêpres et à un salut liturgique dans leur paroisse, se trouvèrent coup sur coup et sans qu'on eût crié gare, en face d'un nouvel office en langue vulgaire allemande. Ce fut, pendant tout le carême, une série de scandales, qu'aucun ami de l'ordre ne saurait approuver, bien qu'ils aient démontré aux plus aveugles que si le Vieux-Malmédy tombait en ruine, il n'en sortirait pas le beau Malmédy allemand de leurs rêves, et que la première chose qui y resterait ensevelie, serait le respect traditionnel de la religion.

Mais l'agitation ne se limitait pas aux auteurs de ces excès, elle avait envahi d'un coup toute la population du haut en bas de l'échelle sociale, et tous les tempéraments vibraient, chacun dans sa tonalité, sous le souffle d'une même idée ; Nous sommes fatigués de la germanisation à outrance.

Dans un communiqué de l'*Organe*, un homme de caractère

sanguin, prenant au sens obvie et sans le grain de sel qui s'y trouvait mêlé, les paroles prononcées par Miquel à la Chambre des députés (1), pria nos représentants « d'informer M. le ministre que » de si nobles intentions sont entièrement méconnues » au sein de » notre population et «qu'un moyen bien efficace pour réaliser le » désir pieux exprimé par notre auguste Empereur « conservez la » religion à mon peuple » serait de laisser au clergé du canton de » Malmédy sa pleine liberté ».

Un autre de la même trempe, mais placé à un point de vue différent, lui répond dans le numéro suivant :

« Si nous voyons ici une recrudescence des tendances germanisatrices, ce n'est pas dans le gouvernement qu'il faut en chercher la cause. Dans la Lithuanie, le clergé protestant a bien compris la situation, et le gouvernement a ordonné l'an dernier que les enfants apprissent à lire et à écrire le lithuanien, qu'ils reçussent l'enseignement religieux et qu'ils fussent conduits au prêche qui se fait dans cette langue (2). — Notre clergé catholique comprend-il autrement les intérêts de la religion? S'il se plaint, comme le semble indiquer votre communiqué, qu'il ne soit pas libre, nous ne voyons pas ce qui peut paralyser sa liberté : il n'y a eu rien de changé dans les ordonnances scolaires. Mais si l'on s'imagine pouvoir changer artificiellement la langue de notre population wallonne sans préjudice pour la religion, c'est une illusion regrettable. »

Puis c'est évidemment un colérique qui prend, sans faire des cérémonies, le bœuf par les cornes en écrivant :

Il est déplorable que, dans le nombre des personnes des deux sexes chargées de donner l'instruction, on rencontre des énergumènes dont l'intelligence n'est pas assez développée pour comprendre l'utilité de la connaissance des deux langues et qui croient s'attirer les bonnes grâces des supérieurs en instigant contre l'enseignement de la langue maternelle dans nos contrées (*Organe*, 11 mars).

Dans le même journal nous rencontrons aussi un flegmatique observateur de la comédie humaine, qui donne « à méditer » les paroles d'hommes éminents et de journalistes anonymes, telles que celle-ci du délégué du St-Siège Mgr Satolli dans son allocution aux Allemands de Pottsville en Amérique (21-3-95) : « C'est avec raison » que vous considérez les coutumes et usages que vous ont légués de » pieux ancêtres, de même que votre langue, comme un moyen aussi » important qu'efficace pour conserver, aussi intactes que possible, » les vertus religieuses et domestiques, et que vous y voyez un puis» sant secours pour l'éducation des enfants ». Et cette autre de

(1) Voyez ci-dessus p. 222.

(2) Dans une conférence au cours de sa révision des écoles de la Lithuanie en 1898, le ministre Bossé avait, en effet, reconnu qu'il importe de pousser les enfants dans la langue lithuanienne assez loin, pour qu'ils puissent suivre avec intelligence les offices religieux en compagnie de leurs parents.

Mgr Stablewski dans sa lettre-circulaire du 17-1-97 au clergé de Posen : « Personne ne peut empêcher le prêtre d'aimer sa langue » maternelle, le plus cher héritage de nos pères, ni de la soutenir et » de la cultiver par des moyens licites ; personne ne peut non plus » lui défendre, dans l'exercice de sa charge pastorale, de tenir » compte et de se servir de la langue maternelle de ses ouailles » *comme étant toujours le meilleur moyen pour agir sur les cœurs* » *et diriger les âmes* ».

Les mélancoliques, le seul genre qui manque encore pour compléter l'antique nomenclature, fuient la publicité, mais un de leurs plus nobles représentants, un jeune père de famille, ayant à nous écrire pour autre chose, nous confia ses peines et appréhensions dans sa lettre du 2 mars 1899, et sa conclusion est d'autant plus poignante qu'un mois après il se mourait d'une maladie de cœur : « C'est vrai- » ment désolant, disait-il, et on envierait le sort de ceux qui sont » vieux » !

De toute cette agitation, il n'est sorti qu'une pétition, dont l'histoire prouve l'utilité des temporisations et explique la cruelle appréciation d'un germanisateur : « Les Malmédiens ressemblent aux » enfants ; ils crient et, si l'on ne fait pas attention à leurs cris, ils » s'apaisent d'eux-mêmes ».

Le 8 mars 1899, sur la proposition de M. l'échevin Jules Charlier, le Conseil municipal décida à l'unanimité que la discussion de nouvelles démarches pour obtenir la réintégration de l'enseignement du français serait portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Interpellé deux mois après, le bourgmestre apprit au Conseil que la Commission scolaire était saisie de la chose. Celle-ci apporta de nouveaux délais à l'élaboration de la pétition, dont nous n'avons pu nous procurer que cette phrase qui résume la demande :

Jusqu'au commencement du semestre d'été 1889, le français figurait dans le plan des matières à enseigner dans nos écoles primaires avec trois heures par semaine pour la classe inférieure, quatre pour la classe moyenne et quatre à cinq pour la classe supérieure. C'était suffisant pour procurer aux enfants, dont les parents n'ont pas les moyens de leur faire donner des leçons privées, les connaissances et l'habileté nécessaires dans cette langue.

Enfin, le 7 décembre, une députation composée du bourgmestre, de M. le Dr Nouprez et de M. Jules Steinbach partit pour Berlin afin de présenter personnellement la requête du Conseil municipal au ministère, où elle fut introduite par notre député le Prince d'Arenberg. Le journal *la Semaine* rapporta dans son compte-rendu de la séance du 15 décembre le premier résultat de cette démarche

en ces termes : « Son Excellence le ministre des cultes a gracieuse-
» ment répondu que cette question serait soumise à un nouvel exa-
» men. L'on a tout lieu d'espérer que cette visite ne sera pas vaine ».

Depuis lors, la population malmédienne n'a plus rien vu ni entendu de cette affaire : on n'a publié ni la requête ni la réponse définitive qui lui a été faite, à coup sûr, sur le fondement d'informations prises à Malmédy même.

Néanmoins cette année 1899 ne se termina pas sans que les représentants de la capitale de la Wallonie prussienne n'eussent de nouveau comblé un vœu des germanisateurs : l'école d'adultes, jusque-là facultative, fut déclarée obligatoire pour les garçons jusqu'à l'âge de dix-huit ans. On a aussi créé une école d'adultes pour les filles, qui répond au même but. Il se trouve toujours des occasions où l'on peut faire passer des motions de ce genre, même quand on n'y est pas parvenu du premier coup. En général, avec tout ce que nos nationaux ont fait sans nécessité ni contrainte, au sein et en dehors des représentations officielles, en faveur de la germanisation, un humoriste pourrait ajouter au *Bateau de la Folie du Temps* de Sébastien Brandt un cent-et-douzième type qui vaudrait bien les autres : « Des Wallons qui réclament à cor et à cri la langue française, et qui, DANS CE QUI DÉPEND D'EUX, non seulement ne font rien pour la conserver, mais aident encore les fossoyeurs à l'enterrer ».

Cependant les nationalités ont une source secrète de forces vitales, qui suffit à les soutenir en dépit des circonstances les plus précaires durant des siècles, dans les conditions naturelles de la vie populaire et, semblables à Antée, elles ne peuvent être étouffées par aucun Hercule aussi longtemps qu'elles conservent cette base, tandis qu'elles périssent aussi bien d'elles-mêmes, comme le poisson hors de l'eau, lorsqu'elles en sont privées.

Or, chez nous, le gros de la population est attaché à la vie populaire franco-wallonne par la triple influence de l'atavisme, du milieu sans-façon et de la loi d'inertie ; et ce n'est pas une éducation artificielle, telle qu'on peut la donner au plus grand nombre, qui changera ce point de gravité naturel qui détermine notre vraie nationalité. Voilà pourquoi, en dépit de tout ce qu'on a fait depuis un quart de siècle, le peuple wallon dans son ensemble ne peut cesser de considérer l'allemand comme une langue étrangère, dont on se sert de son mieux quand il le faut ou qu'on y trouve son intérêt, tandis qu'il continue de parler, où il est libre, français ou wallon, et que ses deux gazettes concurrentes, en prudents enfants du siècle, se gardent bien de germaniser leur rédaction.

Aussi, bien que tout semblât conspirer pour laisser dormir l'âme wallonne, il ne fallut qu'un mot pour la réveiller — au beau milieu des préparatifs pour la réception de sa Grandeur Mgr Antoine FISCHER, alors Suffragant de Cologne, aujourd'hui notre Archevêque.

Au cours d'une réunion convoquée par M. le Curé de Malmédy, M. le docteur SCHROEDER, qui y assistait comme président de la Chorale l'*Union wallonne*, proposa de présenter à Sa Grandeur une adresse pour lui faire connaître les vœux de la population concernant l'enseignement et le culte religieux. Dès le samedi suivant, les deux gazettes locales annoncèrent, pour le soir même, une assemblée populaire en l'Hôtel Jacob, où un Comité fut constitué sous la présidence de M. le docteur SCHROEDER, dont le projet d'adresse fut adopté par acclamation.

En voici le texte :

Monseigneur,

La ville de Malmédy a, de tout temps, considéré comme son premier et principal titre de gloire d'être la fille de St-Remacle, le grand Apôtre des Ardennes, et, fidèle à ses anciennes traditions, elle vient aujourd'hui encore avec bonheur manifester son attachement inaltérable à la foi que son saint Fondateur a prêchée et aux Chefs de l'Eglise à laquelle il l'a agrégée.

Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage de notre profonde vénération pour l'Ange du diocèse, notre premier Pasteur, qui vous envoie, et en même temps aussi pour Votre Grandeur, qui nous a visités déjà deux fois et, chaque fois, nous a laissé le meilleur souvenir.

Daignez aussi accueillir favorablement une demande, que nous avons à cœur et que nous osons vous adresser avec la respectueuse liberté d'enfants de l'Eglise qui parlent à leur Père.

Monseigneur, les Wallons, qui forment la grande majorité et la masse de notre population et qui entendent bien rester ce qu'ils sont, n'ont jamais failli à leurs devoirs envers la grande patrie à l'heure du danger, ils se sont toujours montrés pacifiques à l'endroit des autres concitoyens, avec lesquels ils entretiennent souvent même des rapports d'intime amitié et, ils comprennent enfin parfaitement et généralement l'intérêt qu'ils ont à apprendre la langue allemande. Mais, d'accord en cela avec beaucoup d'Allemands qui sont à même d'apprécier leur situation, ils ne peuvent voir qu'un désastre spirituel et temporel dans l'exclusion de leur langne maternelle de l'enseignement en général et des offices paroissiaux.

Pour nous en tenir au côté religieux de la question, veuillez observer, Monseigneur, que malgré l'expérience qui se poursuit depuis 1884, les jeunes gens sortis de l'école officielle sont, grâce à l'école de la vie, tous aussi wallons que leurs parents, et que ceux, qui n'ont pas appris la langue française, sont généralement tombés dans une grande ignorance et la plus grande insouciance pour leur perfectionnement idéal et moral.

Ensuite, autre chose est de se servir librement d'une langue étrangère dans les rapports de la vie matérielle et officielle, autre chose être forcé d'y recourir et de l'entendre pour les choses les plus intimes et l'édification spirituelle.

Dans un temps comme le nôtre où un vent d'indifférence religieuse, d'incrédulité et d'anarchie souffle de tous côtés, l'exclusion de la langue maternelle de l'enseignement et des pratiques de la religion est doublement

dangereuse et aura les plus déplorables résultats si l'on n'y porte remède à temps.

Nous demandons à cette fin en particulier :

1. Qu'on ne laisse pas les enfants wallons, dont un grand nombre parle le français en famille, sans leur enseigner le catéchisme en français *avant* de le leur enseigner en allemand et

2. Qu'on organise le service divin — aussi complet qu'on voudra — pour la population allemande dans l'église des Capucins, afin que les Wallons, qui n'y trouvent pas leur édification, aient le service divin d'autrefois dans l'église paroissiale.

Voilà, Monseigneur, l'humble requête que se permettent de vous présenter avec un religieux respect.

Les Paroissiens soussignés de Malmédy.

En trois jours, le Comité recueillit 705 signatures, parmi lesquelles les noms les plus notables et les plus respectés, — il ne rencontra en tout que treize récalcitrants — et le samedi suivant, il rendit compte, dans la presse locale, de l'accueil bienveillant de sa mission à l'audience que Mgr Antoine lui avait gracieusement accordée la veille (2 août 1901) et, au cours de laquelle Sa Grandeur avait promis d'en référer à Mgr l'Archevêque.

Aussitôt un chevalier de la plume du clan des germanisateurs lança dans la *Gazette de Cologne* un article fulminant contre les Malmédiens « gouvernés (naturellement à l'insu de tous) par un curé de campagne wallon »; il les accusait de chercher, dans une malveillante intention, à reléguer les paroissiens allemands dans une église-annexe, (sans dire qu'il s'agissait d'une belle et spacieuse église, où ils seraient certainement mieux à l'aise que dans l'église paroissiale, *si l'on n'obligeait pas tous les élèves wallons à assister à leurs offices*, et que personne ne songeait à les empêcher d'assister au service divin traditionnel de la paroisse); il les trouvait arrogants de revenir encore sur la question du français, après que le gouvernement avait « banni » cette langue de l'école primaire, et il terminait — à la fin, le venin ! — en exprimant l'espoir que l'Archevêque, en bon Allemand, saurait bien les mettre à la raison.

Quelques mois plus tard (le 14 janvier 1902, la *Gazette Générale* d'Aix-la-Chapelle disait à propos de la découverte de quelques voleurs, dont le chef affectait même de parler allemand et qui avaient pillé sans prédilection nationale des deux côtés de la frontière :

C'étaient des Wallons. Ce que cela veut dire, celui-là seul peut le comprendre. qui est obligé de vivre dans cette contrée : la question wallonne n'est pas de moindre importance que la question polonaise. Quiconque dénonce un Wallon à l'autorité doit craindre qu'on ne lui mette « le coq rouge » sur le toit, c'est-à-dire, qu'on n'y boute le feu. Même les représentants de la loi, les bourgmestres et les gendarmes doivent s'attendre à quelque acte de vengeance chaque fois qu'ils ont agi contre des personnes appartenant à la population wallonne.

En vrais Gaulois, les Wallons, pour toute réponse, représentèrent au carnaval les « Brigands de la Wallonie » comme l'un des acteurs avait circulé, à pareille date, quelques années auparavant, avec une caricature représentant la « Conspiration du Club wallon ». D'autre part, des Allemands raisonnables protestèrent dans *l'Echo d'Aix-la-Chapelle* contre ces articles calomnieux. Il n'en résulte pas moins que nous avons encore parmi nous des hakatistes, auxquels tous les moyens sont bons pour se faire valoir et opprimer les Wallons.

Mais, malgré les diatribes ouvertes et cachées, la démarche due à l'initiative de M. le Dr Schroeder fut la première qui amena un résultat appréciable : l'ordre des offices de la paroisse a été changé de manière que, les dimanches et jours de fête, il y a à 7 $^1/_2$ heures la messe dite des Wallons et à 8 $^1/_4$ heures la messe allemande, en sorte que les nombreuses personnes qui ne peuvent satisfaire à leur devoir de chrétien que vers cette heure de la matinée ne sont plus forcées d'assister à la messe introduite pour les Allemands.

Bientôt aprés, une autre démarche aboutissait : « M. le Ministre » des Cultes, se rendant au désir des représentants de la ville et » d'une grande portion de la bourgeoisie », agréa, par ordonnance du 15 janvier 1902, l'organisation d'une section professionnelle au progymnase. En sorte que les éléves qui renoncent aux classes de grec, reçoivent des leçons supplémentaires de français, à savoir, dans les deux troisièmes, deux heures, et en seconde, une, ce qui fait, depuis la troisième inférieure jusqu'à la seconde inférieure inclusivement en tout quatre classes de français par semaine.

Mais, en dehors de ces deux concessions, si on peut les appeler de ce nom, rien n'est plus venu améliorer la situation jusqu'à ce jour (1er septembre 1904), et la Wallonie reste sous le régime de la germanisation à outrance.

L'année qui vient de s'écouler, a ramené les élections pour le Reichstag ou la Diète de l'Empire d'Allemagne. Ce sont les seules qui permettent une constatation du sentiment intime des masses populaires, grâce au suffrage universel, direct et secret, et si l'on a soin de bien apprécier à leur juste valeur les circonstances, dans lesquelles elles se font, cette constatation pourra être amenée jusqu'au plus haut degré possible d'exactitude. Et bien, cette fois, elles ont été, sous tous rapports, par toute la Wallonie prussienne, la plus éclatante condamnation de la germanisation qu'on puisse imaginer.

Pendant la période préparatoire, un seul parti, le Centre, s'est présenté sur le terrain et n'y a pas rencontré l'ombre d'un adversaire. Néanmoins, en présence d'un sourd bruit de mécontentements

— circonscrit dans la partie wallonne du cercle — et d'une avalanche de feuilles socialistes, il jugea prudent de ne rien négliger. Pour la première fois, le Comité s'organisa à temps et sur une base suffisamment large; il multiplia ses réunions publiques et mit bravement en jeu tous les moyens d'agitation électorale sans en excepter les libations. Il y eut même, ce qui ne s'était plus vu depuis trente ans, une vraie assemblée populaire avec participation de nos deux députés, Mgr le prince d'Arenberg et M. le conseiller de justice am Zehnhoff.

« La plus grande salle de la ville était comble », mais, comme le fit remarquer à l'instant même M. le juge Decker, président du Comité, « la vie n'y entra » que lorsque la question de l'enseignement du français fut soulevée par M. le curé Lentzen, de Malmédy.

Nous donnons le résumé de son discours, d'après *la Semaine*, qui, nous a-t-on affirmé, en a mitigé les expressions :

> La langue maternelle à Malmédy, c'est le wallon et le français. Frédéric-Guillaume II avait assuré que jamais on n'y toucherait, mais malheureusement on n'a pas tenu parole. Les dernières leçons ont été abolies en 1889, et la conséquence de cette suppression, c'est que la génération actuelle, ne connaissant plus le français, il ne m'est plus possible de lui donner l'instruction religieuse dans cette langue. La langue est, après la religion, la propriété d'un peuple et ce qu'il a de plus sacré. Je l'ai dit plus d'une fois aux employés compétents, c'est un tort qu'on fait au Wallon de lui ravir sa langue. On objecte qu'il faut apprendre l'allemand. Certainement, personne ne dit le contraire; mais qu'on ne nous enlève pas la langue maternelle...
>
> Demandons deux leçons de français par semaine, dans nos écoles communales, cela me suffira pour continuer comme autrefois à instruire les enfants dans la langue de leur mère. Je termine en ajoutant que personne plus que moi ne souffre de cette situation et, tant que je pourrai, je ne cesserai de réclamer notre droit jusqu'à ce qu'on nous l'accorde.

Sous les tonnerres d'applaudissements que lui valut cette revendication de l'enseignement du français, l'orateur n'a pu entendre la glose dont un germanisateur de sa connaissance les accompagna. Nous n'avons pas à la relever, et il ne sera pas davantage nécessaire de citer les paroles du prince d'Arenberg, qui a toujours dit que « c'est une folie et une iniquité que de vouloir ravir sa langue au » peuple, après qu'il a constamment témoigné de sa fidélité à l'Em» pereur. » Un point est évident et il nous suffit, c'est que si une personnalité quelconque était venue dire, dans cette assemblée, un mot en faveur de la germanisation, elle eût été reçue comme un chien dans un jeu de quilles et huée de la plus maîtresse façon.

Mais le résultat des élections est, à ce sujet, encore plus instructif.

Des trois partis politiques, qui sont, à proprement parler, les seules colonnes parlementaires de la politique de germanisation, les conservateurs et les conservateurs indépendants n'ont pas eu une seule voix, tandis que les nationaux-libéraux, qui sont en même temps les tenants du Kulturkampf, en ont recueilli seulement trente, venant évidemment d'hommes encore plus hostiles à notre religion qu'à notre langue, et certainement tous étrangers.

Le Centre, nettement opposé à cette politique et qui, dans le dernier appel aux électeurs, avait recommandé tout spécialement son candidat, le prince d'Arenberg, en rappelant qu'il avait « travaillé avec le plus grand zèle pour la conservation de notre langue » et qu'il s'était « formellement engagé à tenter tout ce qu'il peut pour faire comprendre aux *Geheimraete* (conseillers intimes) du ministère que c'est folie et injustice que de supprimer la langue française dans ce coin de l'Allemagne », le Centre, disons-nous, réunit 1520 voix, car les 65 électeurs qui votèrent pour l'ancien vicaire de Malmédy, M. le Dr Schneider, malgré lui, étaient tous partisans du Centre, seulement avec une prédilection excessive pour ce qu'on appelle — et, dans un sens mitigé, non sans raison — l'aile gauche du Centre.

Enfin, franchement anti-gouvernemental, mais nullement anti-wallon, fut le suffrage de 235 électeurs : deux pour Richter, le chef du parti populaire progressiste, et 233 pour Bebel, le plus connu des socialistes allemands. Jamais résultat moins attendu n'est sorti de la boîte à surprises des élections, et il importe d'en rechercher les vraies causes.

Il n'est venu, croyons-nous, à l'idée de personne, d'y voir une démonstration de protestataires : une telle supposition serait par trop absurde. D'autre part, il n'est pas moins évident qu'il ne s'agit pas ici de la lutte entre le travail et le capital, quoi qu'il soit bien possible qu'un nigaud ou l'autre ait porté un bulletin rouge à l'urne, dans l'espoir d'obtenir un meilleur salaire ; de fait, il s'en agit moins à cette heure qu'il y a environ quarante ans, où nous eûmes une grève en règle des ouvriers en tanneries.

Mais, si ces 233 électeurs de Bebel, ne sont pas encore de vrais socialistes ; ils sont certainement d'étoffe à le devenir, des mécontents en train de s'émanciper de l'autorité. Et qu'ils en soient venus là, c'est, à plus d'un point de vue, l'effet de la germanisation, comme semble déjà l'indiquer le fait que les bulletins rouges sont sortis des paroisses où l'on a le plus germanisé. (Malmédy 218, Bévercé, qui comprend la paroisse de Xhoffraix et la partie rurale de celle de Malmédy, 12, et Bellevaux, 3).

Il y a dix ans, dit *la Semaine*, le pays wallon ne comptait aucune voix socialiste; il y a cinq ans, l'urne électorale en comptait quelques-unes; aujourd'hui, nous arrivons au nombre effrayant de 233. Et ne nous traitez pas de Cassandre, ce sera toujours pis à Malmédy. Quelle en est la raison? Quand on enlève la langue maternelle à un peuple, on lui ravit la religion, et alors qui l'empêche de pactiser avec les sans-patrie, les anarchistes? Cette vérité est reconnue si juste que le gouvernement socialiste en France, dans le seul but d'exterminer la religion, défend l'usage des langues bretonne et flamande, en Bretagne et dans le département du Nord.

Cette cause y est, certes, bien que nous vivions encore, sans y penser, des traditions religieuses du bon vieux temps; mais elle n'est pas la seule.

Ces élections furent les premières auxquelles la génération, qui s'élève sous le régime de la germanisation, apporta un contingent d'électeurs appréciable, et on a pu se rendre compte de l'utilité de l'enseignement exclusif de l'allemand. La propagande socialiste s'est limitée à la distribution de feuilles allemandes : précédemment déjà on nous en avait apporté d'Eupen; cette fois, elles vinrent directement de Berlin. Eh bien, on a parfaitement compris toutes les rengaines du socialisme : Trop de soldats, trop d'impôts, renchérissement des denrées, etc. Mais, il est hors de doute, que par exemple la belle et solide réfutation de ce dernier argument par M. le conseiller AM ZEHNHOFF a été du latin pour les plus germanisés de nos ouvriers wallons et qu'il en aurait été de même de toute autre discussion sérieuse. Ce ne sera pas l'allemand qui pourra prémunir notre classe ouvrière contre les fausses théories du socialisme.

Mais voici le point le plus important : on a assez harangué et prêché aussi en français pendant ce temps contre le socialisme pour qu'aucun ouvrier n'ignorât qu'il se mettait en opposition avec les vœux du clergé et de l'autorité civile en donnant sa voix à BEBEL et néanmoins 233 l'ont fait. Rapprochez de ce fait le mot d'un bon villageois, qui, n'ayant pas compris les clauses d'un contrat passé avec une administration communale, s'écria devant le juge : « Ainsi » donc on ne pourra plus se fier *sur* les autorités ? » Et vous comprendrez que la confiance du peuple s'en va, non parce que des fauteurs de désordres le travaillent mais parce que la conception naturelle qu'il a de son droit ne trouve pas son compte dans la légalité. Par les mesures de germanisation et leurs conséquences, on a froissé, dans une plus large mesure qu'on ne pense, le sentiment intime qu'il a de son droit naturel à sa langue, et il n'y a pas à s'étonner qu'une portion de plus en plus grande ne fasse plus le même cas qu'auparavant de l'autorité : la confiance, ébranlée sur un point, l'est du même coup sur toute la ligne.

C'est pour ces trois raisons, fondées dans la nature de l'âme

populaire et partant indestructibles, que nous avons prédit dans notre conférence à *la Fraternité*, comme *la Semaine* l'a d'ailleurs rappelé, que ceux qui s'appliquent à détruire lalangue maternelle, travailleraient en fin de compte pour le socialisme. Ce qui est arrivé est tout simplement une vengeance de la nature, qui punit toujours l'homme par où il pèche. Et si le châtiment n'a pas été plus sensible, on le doit uniquement aux Wallons, qui ont remédié de leur mieux à la situation anormale qui leur est faite en continuant d'apprendre et de cultiver la langue française, le complément naturel et indispensable de leur langage populaire. Car il ne suffit pas de crier sans cesse au secours par des pétitions, qui, pour devenir de plus en plus modestes, n'en sont pas moins coup sur coup rejetées ; l'essentiel est de *s'aider soi-même*, et puisque le clergé allemand, qui ignore le langage populaire, trouve des difficultés spéciales à mettre son français à la portée des enfants wallons, il faut que les parents s'appliquent avec d'autant plus de zèle à enseigner à ceux-ci en tout premier lieu les rudiments de leur langue littéraire. Ceux qui ne le feront pas n'auront aucun droit de se plaindre de la germanisation et de ses suites funestes.

* * *

Dans sa « Politique tirée de l'Ecriture », l'Aigle de Meaux dit : « Quiconque n'aime pas la Société civile, c'est-à-dire l'Etat où il est « né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain ». Aussi rien ne serait plus contraire à nos intentions que de prendre occasion de cette page d'histoire, tracée en consultant constamment notre conscience, pour se relâcher dans l'amour de notre grande patrie, que nous-même, nous osons le déclarer, nous n'avons jamais cessé d'aimer, fût-ce dans les tristes années où nous avons mangé le pain de l'exil, et dans les années presque aussi tristes où des germanisateurs, se faisant mouchards volontaires, nous amenaient devant les tribunaux pour avoir célébré la sainte messe.

Si la grande patrie est déplaisante à l'égard du parler de notre petite patrie, c'est la faute d'individualités et de partis, qui heureusement ne la constitue pas essentiellement ; elle ne laisse pas pour cela d'avoir tant de pages d'histoire glorieuses, de réunir tant de nobles traits et d'offrir à ses citoyens tant d'avantages que nous serions encore et malgré tout réellement ennemis de nous-mêmes en ne l'aimant pas.

Mais aimer, c'est vouloir du bien. Or rien, à notre avis, n'est plus opposé au vrai patriotisme que le gouvernementalisme sans phrase. Il n'y a que des hommes sans principes qui puissent donner dans cet écart, ét ceux-là ne seront jamais guidés, en dernière ins-

tance, que par leur égoïsme. L'ultra-nationalisme allemand, qui se traduit en pratique par la politique de germanisation, nous apparaît, à la lumière de nos principes, comme une plaie saignante dans notre société civile, et nous sommes persuadés de faire acte de patriotisme en le combattant par l'antiseptique de la critique jusqu'à l'arrivée du médecin éclairé qui le fera disparaître.

Dans sa première lettre pastorale, Mgr Fischer, devenu archevêque de Cologne, ajouta à sa déclaration qu'il serait un « évêque allemand » ces belles paroles : « Ne croyez pas que je sois de ceux » qui mettent leur propre nation au-dessus de tout et regardent avec » mépris sur les autres nations. Un tel nationalisme outré est incom- » patible avec les leçons de l'histoire et ne peut soutenir l'examen » de la raison ; encore moins est-il chrétien. Devant le Seigneur » Dieu, toutes les nations de l'univers ont droit d'existence ; elles ont » toutes, comme les individus, leurs défauts mais aussi leurs avan- » tages, et elles ont, les unes une place éminente, les autres une » moins importante, mais toutes une place légitime dans le plan » infiniment sage de la divine Providence ».

Evidemment les minorités nationales, ces fragments de nations incorporés dans un Etat, où prédomine une autre nationalité, n'ont, de ce fait, rien perdu de leur droit d'existence, et leur rôle intentionné par le souverain arbître des destinées humaines, nous semble être de concourir, d'un côté, à la beauté esthétique du monde intelligent par le déploiement d'un nouveau genre de variations dont les nationalités sont susceptibles, de l'autre, à l'enchevêtrement pacifique des peuples dans l'humanité par l'affaiblissement de leurs contrastes raciques sur leurs principaux points de contact. L'ultra-nationalisme, avec son principe. « Cujus est regio, ejus et sermo », constitue, dans la vie publique, ce que l'égoïsme est dans la vie privée, et l'on peut dire d'une nation qui s'en laisse envahir qu'elle aussi est ennemie d'elle-même et de tout le genre humain : n'oblitère-t-elle et ne compromet-elle pas l'idée vraie du civisme, en faisant de la nationalité un brandon de discordes, provoquant à l'étranger des antipathies et même des réprésailles contre ses nationaux et tendant en général, à changer en hostilité l'émulation légitime des nations?

Tous nos hommes d'Etat, à commencer par Bismarck, se sont défendus d'entretenir des visées ultra-nationalistes. Mais, avec leurs idées absolutistes sur les droits de l'Etat, ils n'en ont pas moins poursuivi une politique qui se meut dans la même ornière et trouve l'appui de tous les chauvins. C'est là que nous devons les contredire et leur faire opposition au nom de l'éternelle justice et des intérêts de notre grande comme de notre petite patrie.

Nous étendons certainement jusqu'à leur extrême mais juste limite les devoirs des minorités nationales envers l'Etat en disant qu'elles sont entrées dans une communauté de vie politique avec et sous lui, comparable au mariage, et qu'elles doivent aussi, en quelque sorte, selon le mot de l'Ecriture, abandonner père et mère pour s'attacher à lui. Contrairement à certains fauteurs de la germanisation qui, dans les événements de 1866, se sont montrés plus Germains que Hanovriens et aux pangermanistes de l'heure actuelle en Autriche, nous mettons résolument le civisme au-dessus du nationalisme; nous condamnons absolument toute machination séparatiste ou autrement contraire au bien-être de la société civile, et nous reconnaissons que les minorités nationales doivent s'intéresser et contribuer positivement à ce bien être par le généreux accomplissement de tous devoirs de citoyens.

Mais ces devoirs sont limités par le but naturel de la société civile, qui est de procurer le bien-être temporel de *tout* le peuple et de protéger les droits des individus qui n'y sont pas opposés. « Il est dans l'ordre, dit Léon XIII dans son encyclique *Rerum novarum* que ni l'individu ni la famille ne soient absorbés par l'Etat, et il répond à la justice que l'un et l'autre aient la possibilité d'agir librement aussi longtemps que cela ne nuit pas au bien général et ne fait tort à personne ». Dans cette mesure, l'Etat a même le devoir de protéger cette liberté, et il ne lui appartient, à aucun titre, d'avantager une portion de la société au détriment d'une autre. Or, la nationalité, étant le produit immédiat de la nature, reposant, comme le nom l'indique, sur la naissance et la première éducation familiale, constitue un droit naturel des individus et des familles,et du moment qu'il n'a, comme les faits le prouvent, rien en soi qui empêche l'union sur le terrain de la vie civile, il doit être respecté et même protégé. L'état sort donc de sa sphère de droits et d'intérêts bien entendus, dès qu'il entreprend par des voies artificielles, d'assujétir sur le terrain purement ethnique, une minorité nationale à la nationalité de la majorité. C'est pourtant ce que font nos gouvernants, depuis vingt-cinq ans, avec leur système de germanisation, notamment dans l'enseignement primaire.

La loi entrée en vigueur le 1er octobre 1890 porte (§ 1) : « Tout » enfant doit recevoir l'enseignement prescrit pour l'école populaire » publique ». Pour l'immense majorité, c'est tout bonnement l'école obligatoire ou, selon le terme allemand, « l'école forcée (*Zwangschule*), car tout enfant qui ne reçoit pas ailleurs un enseignement » que les autorités scolaires jugent équivalent « (§ 6) », peut y être amené par contrainte corporelle (*zwangsweise*) (§ 7).

Et c'est sous un tel régime, que le Ministre Bossé a fait sa déclaration qui a le mérite de résumer nettement toute la pratique actuelle : « L'école populaire allemande n'a pas à soigner la langue « particulière d'une contrée, mais seulement la langue générale de » la patrie, la langue allemande nécessaire à tout citoyen allemand. »

Qui ne voit que, dans ces conditions, l'école populaire est, pour les minorités nationales, un vrai lit de Procruste, mesuré sur la taille de la nation allemande ?

On croit avoir avancé un argument sans réplique quand on a dit que tout citoyen doit savoir la langue d'Etat, comme si de cette prémisse, que nous laissons passer, découlait logiquement la conclusion que *tout l'enseignement doit être allemand !*

Les minorités nationales ont un droit imperscriptible de conserver non seulement leur patois, mais aussi leur langue littéraire traditionnelle qui en est le complément naturel, et chacun de leurs enfants a également un droit naturel à une éducation normale et complète, réglée sur ses dispositions natives et les conditions de la vie où il doit entrer.

Le gouvernement n'en tient aucun compte dans ses écoles obligatoires, ce que nous ne trouvons ni juste ni surtout paternel. Mais s'il ne voit pas le mal qu'il fait par là à l'Etat, les minorités nationales sentent leurs souffrances et, si elles y restent assujéties, ne cesseront de réclamer que le jour, où elles auront cessé de vivre.

Cependant les nationalités ont la vie dure; leurs âges se mesurent par siècles, et souvent, quand on les croit éteintes, elles ressuscitent.

Celles qui souffrent de la politique de germanisation, survivront, cela n'est pas douteux, aux hommes d'Etat, que nous voyons, jusque dans ces derniers temps, s'engager par des « jamais » qui ne sont pas de mise en politique.

Et nous espérons bien que, sous le signe de la politique mondiale, on en reviendra, à l'intérieur, encore à temps à la sagesse d'un autre âge de vaste conception, lequel, loin de s'offusquer d'agrégations particulières, libres ou naturelles, qui se maintiennent dans l'orbite de l'Etat, avait adopté la devise : « Unis et dirige ».

(Fin).

Nicolas PIETKIN,
Curé de Sourbrodt (Malmédy).



Chronique Wallonne

Deux nouveaux abonnés

Le Directeur de WALLONIA a pris récemment la liberté de soumettre quelques numéros de la revue à la haute et bienveillante attention de S. M. le Roi Léopold et de S. A. R. le Prince Albert de Belgique.

M. le Secrétaire du Roi lui a immédiatement fait savoir que Sa Majesté avait donné l'ordre de souscrire deux abonnements à WALLONIA.

D'autre part, nous avons reçu la lettre suivante :

SERVICE DE
S. A. R. LE PRINCE ALBERT
DE BELGIQUE.

Monsieur le Directeur,

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert a lu, avec intérêt et plaisir, les numéros de la revue WALLONIA *que vous avez eu l'aimable pensée de Lui soumettre.*

Désireux de vous marquer Sa satisfaction et d'encourager vos efforts, Son Altesse Royale vous prie de L'inscrire au nombre des abonnés de votre excellente publication.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire,
(*s*) V. GODEFROID.

Nous avons été infiniment sensibles à la haute bienveillance dont témoignent ces souscriptions.

Notre sentiment sera partagé par les collaborateurs de WALLONIA, dont l'œuvre collective se trouve désormais encouragée par la flatteuse attention de Sa Majesté le Roi et de Son Altesse Royale le Prince Albert de Belgique.

Bibliographie

LES LIVRES :

Orlando di Lasso, Sämtliche Werke, 12. Band : Kompositionen mit französischem Text. Erster Teil. *Introduction par* AD. SANDBERGER. — Un vol. in-fol. de LXII-108 p. — Breitkopf et Härtel, éditeurs, Leipzig. — Prix : 20 fr.

Les travaux de longue haleine, les éditions qui s'achèvent au bout d'un nombre d'années seulement, sont une des manifestations de cet esprit de suite, de cette constance d'énergie qui, sans devoir nécessairement s'incorporer dans une personnalité unique, caractérise le haut commerce allemand. Après avoir, de la sorte, achevé en une trentaine d'années la publication des œuvres de PALESTRINA, la maison Breitkopf et Härtel a entrepris immédiatement celle des œuvres d'ORLANDO DI LASSO, celui que RIEMANN appelle « le plus grand compositeur du XVIe siècle après PALESTRINA ». Si l'ouvrage entier mérite l'attention des wallonisants mélomanes, ce vol. XII les intéressera particulièrement, étant consacré aux compositions vocales *(chansons)* en langue française du maître Hennuyer.

Chose curieuse : M. F. VAN DUYSE a fait remarquer (1) combien les maîtres néerlandais du temps ont peu produit dans leur langue maternelle, se consacrant presque entièrement à l'italien et au latin. Il en est de même — et par le fait des mêmes circontances — de notre compatriote ROLAND DE LATTRE, dont les « chansons » (françaises) sont beaucoup moins nombreuses que les madrigaux italiens. Ces chansons sont au nombre de 150 environ, écrites entre les années 1555 et 1584. Le présent recueil, dans lequel quelques-unes reparaissent aujourd'hui pour la première fois. contient la majeure partie des pièces à quatre voix *(a capella)*, des *Mélanges* (LASSO fut un des premiers à écrire aussi à huit et dix voix).

L'important commentaire par lequel M. SANDBERGER ouvre le volume n'en est pas le moindre attrait. L'auteur ne se contente pas de nous fournir d'abondantes informations bibliographiques sur ORLANDO (complétant notamment celles du *Quellen-Lexikon* d'EITNER), d'analyser et de classer sa matière ; il en indique la genèse et nous trace, du milieu dans lequel produisit l'artiste, un tableau curieux et précis, d'une information peu commune : Charles IX, très admirateur de notre musicien et trouvant la chanson du *Jeune Moine* « tant agréable que merveille », Catherine de Médicis, Le Roy — l'ami, l'introducteur et l'éditeur d'ORLANDO, — les poètes, Jodelle, Mégnier, qui riment en son honneur des vers enthousiastes, l'antagonisme déjà aigu (on approche de la Saint-Barthélémy) des catholiques et des calvinistes, lesquels, dans des éditions où « la lettre profane a esté changée en spirituelle », substituent des invocations pieuses aux textes amoureux et grivois des *Chansons* (2).

(1) *Een duytsch Musiek-Boek*, Muller, Amsterdam ; Breitkopf et Härtel, Leipzig, 1904 ; introduction.

(2) Procédé suivi aux Pays-Bas dans les *Souterliedekens* (Psautiers) dont les recueils, grâce aux indications de timbres dont ils sont heureusement munis, ont permis de retrouver aujourd'hui les thèmes des vieilles chansons néerlandaises.

Après avoir débuté avec des poésies populaires ou dans la manière populaire, ROLAND DE LATTRE s'éprit des poètes de la Pléïade, presque tous mélomanes convaincus. Son auteur favori est CLÉMENT MAROT, auquel plusieurs pièces du présent recueil empruntent leurs textes ; puis viennent RONSARD, DE BAÏF, DU BELLAY, BELLEAU, DE PYBRAC ; beaucoup de textes anonymes. Voici des chansons d'amour, de comiques, satiriques, philosophiques, morales, des illustrations de la vie journalière, des gauloiseries parfois un peu fortes, — d'autant plus que le compositeur, par des répétitions, par l'accentuation ou une insistance consciencieuse sur certains traits, aggrave ce caractère scabreux déjà mis en évidence par la seule interprétation musicale.

Notons, au point de vue spécialement folklorique, une chanson de vendange (n° 16) : « Gentil vin en vigne : Vignon, vigna, vigne sur vigne » à rapprocher d'une chanson analogue, d'Entre-Sambre-et-Meuse, publiée ici même (1) ; une autre (n° 34) avec la répétition fréquente : « disait-il », formulette populaire dont Victor Hugo semble s'être souvenu dans la *Guitare* célèbre : « Comment, disaient-ils... » et dont on trouve une variante wallonne : *disti-distèle*, dans WALLONIA, I, 35 ; puis : « En revenant de la Lorraine, Ai rencontré trois capitaines » (n° 52), début d'une chanson demeurée populaire en Wallonie et en France (2) ; et ces thèmes éternels de la chanson populaire : la « maumariée » (n° 11), la « peine d'argent » (n° 13), les aspirations amoureuses de la fillette (n° 38), la satire monastique (nos 39, 47).

Inutile d'insister ici sur l'intérêt spécifiquement musical de ces *Chansons* du maître montois, dont l'importance historique est connue. Elles comptent parmi les spécimens les plus intéressants de l'ancienne polyphonie vocale du rameau français. Fidèle à l'instinct de sa race, LASSUS poursuit, avec JANNEQUIN et consorts, l'évolution gauloise de cet art, opposant à l'impassibilité et à la gravité des Néerlandais une allure plus alerte, une diction plus vive, une caractéristique musicale plus fouillée. Comme le remarque M. SANDBERGER, son art est fait de gaieté, d'esprit, de charme, de verve comique comme celui des Français, mais avec plus d'intimité et de profondeur.

Les *Chansons* sont gravées en clefs anciennes, ce qui ne laissera pas de gêner la grande majorité des lecteurs ; mais c'est là une tradition qui s'imposait ; d'ailleurs, on s'y fait vite.

Un mot de l'exécution matérielle. Les *Gesammtausgaben* de Breitkopf et Härtel comptent parmi les plus beaux spécimens de l'édition moderne allemande par la netteté de la gravure, l'ampleur cossue de la composition, la simplicité de haut goût de l'ensemble. Mais il serait utile, dans un texte farci de citations en français, de faire revoir les épreuves par un correcteur de cette langue : des fautes telles que : « trésor music*ale*, revue *de* histoire » déparent un si bel ouvrage. Une autre observation pour finir : Suivant un

(1) Voir ci-dessus, t. II, pp. 18-19.
(2) Voir TERRY et CHAUMONT, *Crâmignons*, pp. 30 et 433 ; TIERSOT, *Revue des traditions populaires*, p. 249 et *Chansons des provinces françaises*, t. I, n° 9.

usage qui s'est généralisé en Allemagne, le texte est composé en caractères latins. Mais du moment qu'on renonce au gothique, ne serait-il pas logique de renoncer du même coup aux habitudes typographiques allemandes pour adopter les françaises ? L'*italique*, par exemple, est peu usité en Allemagne, où l'on emploie, pour les mots en vedette, le « durchgeschossen » c'est-à-dire le caractère e s p a c é. Traditionnel en gothiques, ce procédé choque et devient inesthétique en caractères latins, où il fait croire à une faute d'impression.

Ernest Closson.

François Pétrarque à Gand et à Liége, en 1333, par le chevalier Edmond MARCHAL. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.* Classe des Lettres, n° 8, [août] 1904. (Tirage à part de 12 pages.)

A l'occasion du six-centième anniversaire de la naissance de PÉTRARQUE, célébré à Arezzo, le 20 juillet dernier, M. Edmond MARCHAL rappelle en quelques pages le voyage que le poète fit en Flandre et dans la principauté de Liége, l'année 1333.

PÉTRARQUE parle à diverses reprises, de la cité mosane, « célèbre, dit-il, par son clergé ». Il eut, raconte-t-il, la bonne fortune d'y trouver deux discours de Cicéron jusqu'alors inconnus. Mais, en revanche, il éprouva toutes les peines du monde à s'y procurer un peu de mauvaise encre. Et, à ce propos, le vénérable secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique résume la courte controverse qui mit aux prises, en 1852, Ferdinand HENAUX et le baron DE STASSART (1).

L'étude de M. MARCHAL, écrite avec un laisser-aller quelque peu fruste, n'a aucune prétention à l'érudition, pas plus qu'à l'originalité (2) : elle n'apprendra rien à ceux qu'intéresse le grand humaniste, ni à ceux qui connaissent l'histoire de Liége. *Oscar Grojean.*

= Nous intercalons ici une question posée par M. le chevalier MARCHAL dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, numéro du 30 août, col. 273, et relative aussi au passage de Pétrarque à Liége :

« Dans les Œuvres publiées en 1854, par Dumont-Delporte, p. 1066, se trouve, du baron de Stassart, une lettre à J. Grandgagnage, du 25 avril 1853, dans laquelle le fabuliste belge donne la phrase suivante comme venant d'une traduction des Œuvres de Pétrarque, de Barthélemy Bonhomme d'Avignon, en 1555 : « J'ai veu Liége, la fille aisnée de Rome elle est » excellente par son orthodoxie, sa splendeur et le double fâme [renommée]

(1) V. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, p. 333 et p. 485.

(2) Les notes biographiques sur Laure sont empruntées à la *Biographie Didot* et à Vapereau ! Enfin, ces douze pages contiennent plus de fautes et d'erreurs qu'il ne conviendrait qu'il y en eût dans une publication académique. — L'édition de Pétrarque publiée à Bâle en 1581 porte comme titre : FRANCISCI PETRARCHAE FLORENTINI, *Opera quae extant omnia*. Basileae, per Sebastianum Henricpetri, anno a virgineo partu CIↃ. IↃ. XXCI. mente martio. — *Eodem conditore* (p. 5) ne se comprend que si l'on sait que l'auteur vient de parler de Paris et de Jules César. — Il faut lire page 6 : *audito quod esset ibi* [Leodii] *bona copia librorum* (phrase, d'ailleurs, inexactement traduite); pages 7, 8 et 10 : *vidi Leodium, insignem clero locum*. — *Ajoute* (p. 11) est un belgicisme.

» de sapience et de vertu dont jouissent ceux qui la composent ». Cette phrase, assure de Stassart, figurerait dans une missive du poète de Vaucluse à son ami l'évêque de Lombez, Jacques Colonne, frère du cardinal.

Or, vérification faite : Toutes les « Euvres vulgaires de François » Pétrarqve, mises en françois par Vasquin Philieul de Carpentras, publiées en Avignon, de l'imprimerie de Barthélemy Bonhomme, 1555 », ne renferment pas cette citation. Pourrait-on nous dire où de Stassart l'aurait puisée ? »

Violètes et pinsêyes, poésies wallonnes, par Lucien MAUBEUGE. Préface de M. R. STRIVAY. — Broch. in-8° de 65 p. — Imprim. Ed. Plénus, Lize-Seraing. — Prix : 50 cent.

Cette brochurette, qui contient une trentaine de poésies, manque d'unité : il y a quelques chansons, qui ne sont du reste pas plus mauvaises que bien d'autres, et quelques pièces à tendances humanitaires et moralisatrices qui détonnent. Mais le reste est dans une note personnelle et neuve en wallon — et nous voudrions que l'auteur se rendît bien compte, pour le présent et pour l'avenir, de ce qui fait l'originalité de son talent. M. Maubeuge est un jeune ouvrier mineur, d'instruction médiocre, et qui n'a pas lu beaucoup de livres. Ses rares heures de loisir, il les passe dans les bois et dans les champs, non par délassement mais par goût. Or, la plupart de ses petits poèmes, ceux qu'on lira avec un vrai plaisir, c'est le charme de la nature qui les a inspirés. Certes les impressions qu'il a ressenties sont élémentaires, mais il les exprime avec une naïveté pleine d'abandon, avec une sincérité vraiment prenante : *Li bwès l'al-nute ; li Busquèdje ; li Molin å vint*, maints autres encore sont amoureusement traités et pleins de détails délicats qui en font de petits tableaux pleins de charme. La perle du recueil est la description d'une petite demeure fleurie et embaumée dont l'aspect séduit le regard, à l'orée d'un bois, ornée de verdure, animée par la voix rieuse d'une simple et douce enfant... Nous recommandons vivement à nos lecteurs wallons le petit recueil de M. MAUBEUGE. *O. C.*

De quelques wallonismes, par Maurice WILMOTTE. (*Mélanges Paul Fredericq*. Bruxelles, Lamertin, 1904, pages 91-96).

M. Maurice Wilmotte restitue à quelques tours usités dans le français de Liége ou de Namur leurs titres de noblesse. Il montre que ces façons de parler, actuellement condamnées par les puristes, furent à certaine date de bonne langue, et que ces archaïsmes ont, en somme, de qui tenir. Les exemples portent sur les expressions : *avoir aise*, *être sot après quelqu'un* (être fou de), *tout plein de l'argent* (beaucoup d'argent), *rester* (demeurer), *mettre un enfant à un métier* (mettre en apprentissage) et embrasser *à pincettes* (1).

(1) Cette dernière expression est encore vivante dans le français littéraire. A l'exemple cité des Goncourt, j'en ajouterai un que je lis dans Paul HERVIEU (*Flirt*, chap. V) : « Albert venait de lui baiser le cou *à pincettes*, tout en haut du dog-cart... »

Le savant professeur de Liége sait rendre aimable l'érudition la plus revêche. Encore que certains rapprochements puissent paraître peu rigoureux, on lira avec plaisir, et non sans profit, ces notes trop brèves.

Oscar Grojean.

Ouvrages reçus. — Paul SEBILLOT, *Le Folk-lore de France.* Tome 1er. *Le Ciel et la Terre.* Un vol. in-8° de 489 pp. (E. Guilmoto, édit. Paris. Prix : 16 fr.) — Maurice ANSIAUX, *Que faut-il faire de nos industries à domicile.* Un volume in-8° de 136-VIII p., cartonné (Misch et Thron, édit. Bruxelles. Prix : 1 fr.) — Abbé Gust. MAUCLET, *Saint Jean-Baptiste, sa Vie, son Culte à Florennes.* Un vol. in-8° de 96 p. illustré. (Aug. Godenne, édit., Namur. Prix : 1 franc.) — *Projet de Dictionnaire Général de la Langue wallonne*, publié par la Société liégeoise de Littérature wallonne. Broch. grand in-8° [18 cm × 27] de 36 pp. (Vaillant Carmanne, édit. Liége. Prix 2 fr.)— Alfred MICHA, *Les anciens graveurs liégeois*, discours. Broch. petit in-8° de 28 p. (Aug. Bénard, édit. Liége).— Léon PIRSOUL, *Dictionnaire wallon-français, Dialecte namurois, Tome II*, M-Z. Un vol. petit in-8° de 364 p. (L. et A. Godenne, édit. Malines. Prix : fr. 3-50.) — *Aurmonaque del Marmite* pour 1905 [en wallon namurois], 21e année. Un vol. in-8° carré de 112 p. Malines, L. et A. Godenne, édit. Prix : fr. 0-25).

REVUES ET JOURNAUX :

Sur quelques primitifs mosans. (*Un problème d'art*, par RESPLEU, dans le *Petit Bleu*, de Bruxelles, 5 juillet). — «... Les enluminures de Pol de Limbourg, qu'on peut admirer dans le célèbre livre d'Heures du duc de Berry, conservé au musée Condé, à Chantilly, sont de véritables compositions picturales, qui nous jettent maintenant dans une surprise émue par la science de composition, le sentiment du paysage, la perfection du dessin. Et quand on va du pavillon de Marsan à la petite salle de la Bibliothèque nationale, où sont exposées (1) dans des vitrines, les illustrations de Fouquet ou de Bourdichon, et que l'on compare celles-ci aux tableaux des deux maîtres, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus profondément.

» J'ai nommé Pol de Limbourg, dont les miniatures vont être reproduites par les soins de M. le comte Durrieu dans une publication de grand luxe, qui sera un véritable événement artistique. Son nom a dû éveiller la curiosité de tous ceux qui ont visité l'Exposition des Primitifs. On a dû se demander ce que ce Limbourgeois venait faire parmi des Français; s'il avait, comme tant d'autres artistes belges, renoncé à sa patrie et adopté celle où on lui fait aujourd'hui une place parmi les premiers maîtres de l'art pictural.

» En réalité, on ne sait rien de précis sur ce personnage, sinon qu'il a vécu en France dans les premières années du XVe siècle, qu'il y était accompagné de son frère, et qu'on les désignait aussi tous les deux sous les noms de Polequin et Janequin Manuel. On veut qu'ils soient les neveux d'un

(1) [Cet article était écrit à propos de l'Exposition des Primitifs français, et il a paru pendant la durée de cette Exposition].

autre artiste, Jean Malouel ou Maelwael, qui, venu de Gueldre à Dijon, entra au service des ducs de Bourgogne comme l'Allemand Memling ou les Mosans Van Eyck. C'est à ce Malouel que M. Bouchot attribue les numéros 13 à 16 du catalogue; mais il suffit d'une rapide inspection pour rendre douteuse une désignation, qui est d'ailleurs entourée de beaucoup de circonspection dans la notice descriptive des tableaux. Pour le n° 13, M. Bouchot se borne à dire qu'il « est d'un artiste tout près de Jean Malouel », en d'autres termes qu'il offre de vives analogies avec sa manière. Il est plus affirmatif pour les deux numéros suivants, représentant un Christ mort soutenu par deux anges, la Vierge et Saint-Jean, tandis que le n° 16 figure le martyre de Saint-Etienne.

» Ce n'est pas le lieu d'entamer une discussion analytique sur la réelle provenance de ces tableaux. Ceux qui les ont vus et examinés d'assez près ont pu reconnaître entre eux des divergences aussi sensibles que les analogies relevées par l'auteur du catalogue. Or, ces analogies, surtout entre les n°s 14 et 15, s'expliquent suffisamment par l'identité du sujet traité et par la contrainte d'une tradition qui s'imposait alors à tous les artistes. Au contraire, les divergences ne peuvent résulter que d'un faire distinct, et il est certain que dans la seconde de ces deux *Pieta*, les traits des personnages, malgré que ceux-ci gardent une attitude générale semblable, sont plus monotones, d'une expression plus vague, pourtant plus délicate. Enfin les traces d'italianisme qu'on relève dans le n° 16 (les figures d'anges du sommet sont significatives à cet égard) nous rendent hésitants dans l'attribution de ce quatrième morceau, qui provient de la chartreuse de Champinol, à Dijon. Maelwael n'a pu composer seul ces quatre tableaux.

» Mais ce n'est pas là que git le principal intérêt de ces ouvrages, dont nous devons l'utile rapprochement à M. Bouchot. Il est dans la parenté de sang et d'art, admise maintenant entre Jean Maelvael et les frères Manuel. On est conduit tout d'abord à se demander si ces derniers ne portaient pas le même nom que leur oncle, nom mal orthographié dans les documents qui nous parlent d'eux; ensuite, on est frappé d'une indication d'origine qui fait de cette famille d'artistes des compatriotes de Van Eyck et prouverait l'existence d'une grande école de peinture sur les bords de la Meuse à la fin du XIVe siècle.

» Il y a plus, M. Bouchot constate lui-même des « concordances établissant une parenté entre les Limbourg et le peintre anonyme aujourd'hui désigné sous le nom de maître de Mérode ou de Flémalle. » De ce maître, il a exposé trois admirables tableaux (catalogués 30-32), représentant des scènes évangéliques et dont l'un, au moins, par le fini du détail, est digne d'être comparé aux plus beaux Memling des musées de Bruges, La *Vierge assise sur un banc et portant l'enfant* est protégée de la flamme du foyer par un écran d'osier; or, cet écran se retrouve sur la miniature de front des *Heures du duc de Berry*, illustrées par les frères de Limbourg, en tout cas par l'un d'eux. N'y a-t-il pas là une indication d'école? Il y en a une autre dans le paysage du n° 32, qui est identique à celui d'une autre miniature du célèbre manuscrit de Condé; enfin, ici et là des figures s'apparentent étran-

gement, notamment celle d'un berger portant une musette et contemplant l'enfant nouveau-né avec une pieuse attention.

» De tout cela, il est permis de conclure que l'anonyme de Mérode (ou de Flémalle) est de la même école que Maelewael et les frères de Limbourg, et que les frères Van Eyck ont vécu dans les lieux voisins de ceux où lui-même apprit son art. C'est en vain qu'on a voulu en faire un Tournaisien par une identification ingénieuse, mais sans preuves; il semble qu'il faille le restituer à un coin de terre qui fut fécond avant nos grandes villes flamandes et aurait peut-être gardé sa célébrité artistique sans des circonstances qu'il n'est pas encore aisé de démêler toutes... ».

Sur Rogier dele Pasture. — Récemment, M. C. Hasse, reprenant une ancienne hypothèse abandonnée, a prétendu distinguer deux peintres du nom de Rogier et à formulé comme il suit ses conclusions *(Roger van Brügge, der Meister von Flemalle*, Strasbourg, 1904, p. 51) : « En même temps que le peintre de la ville de Bruxelles, Roger van der Weyden, vivait à Bruges, entre 1400 et 1480, Roger de Bruges, élève de Jan van Eyck, maître de Memling et de Friedrich Herlin. Ce grand maître naquit probablement à Bruges et visita l'Italie en 1450. Il est identique au peintre du tableau d'autel autrefois dans l'abbaye de Flémalle. »

A ce propos M. Salomon Reinach reproduit dans la *Chronique des Arts*, deux textes très importants, relatifs à Rogier, publiés en 1902 par M. Malaguzzi Valeri (*Pittori Lombardi del Quattrocento*, p. 125 suiv.)

Le 26 décembre 1460, le peintre Zanetto Bugatto, protégé de Francesco Sforza et de sa femme Bianca Maria, est recommandé par le duc de Milan au duc de Bourgogne; il se rend dans les Etats de ce dernier prince pour profiter des leçons du célèbre maître Guillaume. Qu'est-ce que ce Guillaume? Il semble, dit M. Reinach qu'il y ait là une erreur de nom, et que le scribe ait écrit *Gulielmi* pour *Rugeri*. En effet, au mois de mai 1463, Zanetto Bugatto était de retour de son voyage d'instruction et la duchesse Bianca Sforza écrivait à Rogier une lettre de remerciements qu'a publiée M. Valeri. L'intitulé de cette lettre est en latin : *Nobili viro dilecto Magistro Rugerio de Tornay pictori in Burseles* (Bruxelles). La lettre elle-même est en italien et son texte ne laisse aucun doute sur sa destination et son but.

« M. Hasse ne connaissait pas la lettre de la duchesse de Milan. Le fait que cette princesse s'adresse à Rogier de Tournai, peintre à Bruxelles, comme au plus célèbre des maîtres flamands [*sic*], suffit à rendre très vraisemblable qu'il s'agit du peintre qui visita l'Italie en 1449-1451 et ne semble pas favorable à l'hypothèse qu'il existât, à la même époque, deux peintres renommés du même nom. » J'ajoute que les relations de Rogier avec les Sforza avaient déjà été soupçonnées par Crowe et Cavalcaselle, cf. p. 251 de l'édition allemande, où, en outre, l'attribution à Rogier de la *Crucifixion*, autrefois à Bologne (collection Zambeccari) aujourd'hui à Bruxelles, est indiquée.

Les chalands de la Meuse, par Albert Mockel. *(Les Arts de la Vie*, août). — «... Il y aurait tout un chapitre d'esthétique à écrire sur le galbe effilé de certains chalands et sur la massive structure de l'autre type.

L'influence de l'imitation, et surtout l'adaptation au milieu et aux conditions économiques, tout cela agit certainement avec force pour déterminer les formes de ces chars flottants. La race y fait aussi beaucoup, — la race, avec ce qu'elle comporte de traditions gardées, et avec le sentiment particulier de la beauté qui lui appartient... Chaque pays a sa forme préférée, et n'en change guère. Lentement, peu à peu, tel type pourra conquérir une région nouvelle; mais les coutumes des bateliers, leurs traditions, leurs goûts, s'opposent à un changement brusque. Les constructeurs aussi ont leurs habitudes, que l'on ne contraint guère.

» Dans l'Ile de France, la Picardie, le Hainaut, les chalands sont gros et courts; leur avant à peine renflé plonge dans l'eau sa muraille carrée qu'affermit au centre une pièce de bois verticale. Le sommet de cette armature est toujours peint en blanc à l'endroit de sa rencontre avec la pièce horizontale qui va de chaque côté soutenir les plats-bords. Chaque bateau est ainsi marqué d'une croix claire qui aide à révéler sa présence sur les eaux quand vient le soir. — L'arrière est presque identique à l'avant, hormis qu'il est encore plus plat. Le gouvernail, haut et lourd, emprunte vaguement sa forme aux barques qui vont sur la mer, et comme dans celles-ci il est mû par une longue barre horizontale toute droite. Tel est le chaland qu'on voit le plus souvent à Paris. De la Seine inférieure il en vient aussi de très grands et de presque informes, véritables caisses flottantes dont l'avant, grossièrement dessiné en pointe, montre deux disques tricolores pareils à deux gros yeux.

» La Flandre a adopté le même type que la Picardie, mais en l'élargissant encore. Ici le pont n'est plus tout plat. Il ondule légèrement de l'avant à l'arrière où il se relève pour donner place à une maisonnette blanche. La barre du gouvernail, souvent ornée d'un pommeau de cuivre, se creuse en une légère courbe : on pressent déjà l'influence d'une autre forme, — celle de la Hollande ; les vases aux couleurs crues qu'on aperçoit aux petites fenêtres, tout bourrés de roses de papier, les rideaux blancs à volants opaques, et jusqu'au tonnelet vermillon paré d'une grosse étoile jaune et verte, tout cela parle déjà le langage du peuple des Flandres.

» Le défaut de ces chalands, et surtout de ceux qui viennent du Hainaut et de la Picardie, c'est leur forme pesante. Leurs lignes n'ont point d'élan, rien qui marque l'effort en avant, la victoire de l'étrave sur les eaux qu'elle tranche, ou le glissement aisé sur la surface liquide. L'avant ne fend pas le flot, il le refoule ; l'arrière n'est qu'une muraille inerte où l'on ne sent point le mouvement des courbes qui se dérobent au remous du sillage. Hormis une légère flexion du pont dans les bateaux du type bien flamand, et la tache amusante de la maisonnette à l'arrière, il n'y a rien ici que des lignes horizontales et droites, raides et non rythmées. Le mât lui-même n'est qu'une pauvre perche, trop basse pour alléger les proportions de l'ensemble, trop mesquinement humble pour apporter aux yeux l'image d'un élément de force et d'action, au lieu de s'élancer, il pèse. Il prétend rester droit, se souvenant qu'il fut inventé pour porter des voiles ;

mais il s'est abaissé et réduit presqu'à rien, parce qu'il ne sert plus qu'au hâlage.

» Mais attendons ! Un peu plus au nord, le type va se transformer et reprendre soudain sa signification première. Les chalands de Hollande, et ceux qui, de Gand ou d'Anvers, s'aventurent sur l'Escaut et naviguent parfois entre les îles zélandaises, offrent au flot des flancs rebondis et courbés qui semblent faits pour osciller à la vague sans lui donner jamais de prise. Quelquefois, pour ceux de Hollande, une quille se dessine vaguement, marquée en forte membrure à l'étrave, qui est toute ronde, mais cuvelée et de lignes fuyantes afin de s'élever au flot et de glisser sur son effort. L'arrière, cuvelé aussi, s'infléchit vers la quille au niveau du sillage ; le pont se redresse fièrement à la poupe ; il porte sa maisonnette blanche comme le « château » d'une caravelle, et le gouvernail haut et droit, à la barre robuste et cambrée, nous dit avec emphase qu'on est près de la mer.

» Car le vent marin souffle largement sur la grande plaine hollandaise et sur la basse terre des Flandres. Pour l'accueillir, le mât s'est tendu de toutes ses forces, sommé d'une flèche tricolore ; et quand les voiles sont larguées, deux grandes ailes de bois fendant les eaux à chaque bord, s'opposent à la dérive et soutiennent le vol de la lourde bête aquatique.

» Sur la Meuse, où le vent souffle irrégulièrement entre les rives montagneuses, cet humble frère des barques de l'Océan paraît assez mal à l'aise. Si par aventure il y a des échelles de cordes à son mât, on en admire l'orgueil comme une chose étrangère. Ici triomphe un autre type de chalands : le type liégeois comme on dit à Anvers, le type « mosan » plutôt, puisqu'il règne aussi à Givet, à Charleville et, en se modifiant un peu, dans toute la partie de la France et du Luxembourg qui avoisine la Meuse. Notre chaland, de race noble, porte d'ailleurs un nom ancien et authentique, car il n'est autre que le vieux *Poncet* dont parle déjà le moyen-âge.

» Son mât s'incline, le plus souvent, comme pour abdiquer toute prétention aux voiles. Mais le bateau mosan semble s'aider lui-même dans sa marche par l'effort unanime de ses lignes, tendues tout entières en avant. Très long, il se redresse fortement aux deux extrémités, et les formes de l'arrière se recourbent sur elles-mêmes, attirées vers la proue. Celle-ci, dessinée en biseau, avance au-dessus du flot et fuit en descendant, comme pour leurrer les eaux en glissant mieux sur elles ; et le chaland à l'air de rire de ce bon tour, tandis qu'un triple rang de ferrures vertes marque des plis joyeux autour de son honnête visage peint en blanc.

» A l'arrière, incurvé puissamment au-dessus du sillage, tous les clains, — toutes les douves, — se rejoignent et s'élèvent en une sorte de gerbe nerveuse, d'un mouvement fort et fier. Et voici le surprenant gouvernail. Horizontalement très long dans sa partie immergée, le « saffran », et pareil à celui des bateaux de l'Ourthe. il est guidé par une double barre. L'une infléchit vers le bas sa courbe robuste, et s'encastre dans la tête de l'axe lui-même, qu'elle perce et dépasse : c'est la « haminte » ou la crosse, toujours peinte en vert. L'autre se rattache à la « haminte », en avant, par une corde vibrante et tendue ; puis elle se courbe au-dessus d'elle, rejoint son

autre bout en même temps que le sommet de l'axe, et dessine en arrière un arc énorme qui va se fixer sous les eaux à l'extrémité du saffran : c'est le « reûdaî » ou le « bajou », qui par un grand effort cambré affermit la rigidité de l'ensemble.

» Cette forme, très noble et très belle, a je ne sais quoi de primitif. Son élégance la défend de sembler barbare; mais elle fait songer à des temps très anciens où l'homme, n'ayant point de fer pour consolider ses planches, dut s'ingénier à en soutenir la faiblesse, et, d'une simple branche nouée à une écorce tordue, apprit la puissance du levier.

» Mais ce sont là des réflexions bonnes pour les gens des villes. Que la *haminte* et le *reûdai* puissent intéresser du monde, le batelier mosan ne s'en inquiète guère. Le batelier est philosophe. Ses lents voyages, en lui enseignant la patience, lui ont appris aussi à ne point penser trop vite ni trop loin. Sans se donner grand mal, il dirige sa frégate de rivière, qui s'appelle « Joli Cœur » ou la « Jeune Marie », ou même le « Chéri des Dames »... Arrivé près de l'écluse, pour se la faire ouvrir, il jette lourdement l'appel guttural usité dans le pays de Liége : *Houî...io..... oup!* Et ce chant rude et prolongé, qui va de la tonique à la quarte inférieure et remonte à l'octave de celle-ci, en une simple modulation dit toute son âme tranquille et détachée des choses : *Houî... io.....* Le batelier ne se fatigue pas à raisonner, il aime mieux suivre le fil de l'eau. Et puis, si on l'embête avec des idées difficiles... *oup!* il hausse les épaules ».

Faits divers.

NIVELLES. — Aux approches des dernières élections législatives et communales, parut à Nivelles une gazette écrite tout entière en wallon. On voulut lui attribuer d'exclusives intentions de propagande électorale occasionnelle; cependant, comme elle l'avait annoncé, elle survécut, en agrandissant même son format, aux événements politiques qui, du reste, l'avaient vivement préoccupée. C'est *l' Trinchet*, qui, dit son sous-titre, « taille en plein cuir tous les quinze jours. » Cette formule n'indique que très imparfaitement le caractère de la jolie gazette. On entend bien que le *Trinchet* veut dire franchement son mot sur toutes choses. Mais le *Trinchet* n'est pas un journal « satirique » au sens où nous en connaissons dans les grandes villes; il n'a pas cette verve endiablée et cruelle qui s'en prend aux hommes comme aux choses avec une virulence continue. Le *Trinchet* censure ce qu'il n'approuve pas, ce qui ne lui paraît pas régulier ou raisonnable, et c'est son rôle d'organe soumis, sinon à un groupe, du moins à des idées politiques nettement déterminées. Mais il n'est ni méchant, ni hargneux, ni agressif, ni simplement acerbe.

Avec sa copieuse série d' « échos » de *t'avaur-ci*, il donne l'impression de la chronique qui occupe les soirées de ces petits bourgeois philosophes, un peu voltairiens d'ailleurs, hommes de bon sens et d'esprit droit, à qui la vie ne fut point marâtre, et dont la verte vieillesse, au cours d'une retraite bien méritée, se passe à observer, d'un œil où la malice n'exclut

point la bienveillance, les choses et les gens d'aujourd'hui, convaincus que « tout ça allait mieux de leur temps », et que ce qui manque le plus à présent, c'est la simplicité et la sincérité. Certes il n'est pas grincheux, chacun sait ça, et le progrès ne le gêne pas, bien au contraire, il s'y « fait » sans « embrouille ». Mais tout de même, il y a « ci à l' ville » bien des choses qui ne vont pas « à sa mode. » Figurez vous... Aujourd'hui, ils sont quatre « à l' mairie » pour soigner ces choses-là. Avant eux, il y avait tout simplement « *el vîs Twène* » et ça allait tout seul... Et puis, savez vous qu'Un tel, le beau-fils de M. X..., qui était de passage ici comme juge au Grand Tribunal, est nommé à Bruxelles? Vraiment, quand la chance est dans l'air, elle ne cherche pas longtemps sur quelle tête elle doit choir... Et patati, et patata !

Est-ce tout? Non pas. *L' Trinchet* ne se contente pas de traiter ainsi, sur un petit ton malicieux et bonhomme, la menue et si importanto chronique locale. Il ne s'interdit pas de rendre compte, avec des réflexions de son crû, des grands faits de la politique étrangère. Pie X et M. Combes sont « sur sa langue ». Il connaît telle affaire comme s'il l'avait « emmanchée ». Et, alors que toutes les grandes gazettes « en sont pleines », il a encore son mot à lui, qu'il vous dira si vous voulez, et surtout sa façon pittoresque de résumer, très clairement, ma foi, les choses les plus embrouillées. Rien n'est plus amusant que ces articles, écrits en un patois authentique, par un écrivain que ne séduit point la grandiloquence des gazettes politiques, et qui, sans perdre le souci de répandre les idées qui lui sont chères, reste néanmoins dans le style d'une conversation bonhomme et familière. Les entraves que paraîtrait devoir apporter le patois dans une gazette que n'effraie pas la politique — même mondiale — sont ici si adroitement écartées, que, vraiment, nous sommes en présence d'une œuvre de goût et de vrai talent.

Et si l'on s'étonne que le respect de la langue soit en si remarquable souci à la rédaction du *Trinchet*, nous dirons, sans crainte d'être indiscret, que le rédacteur unique ou peu s'en faut, de cette intéressante gazette, que le « brave vieux bonhomme » que nous avons signalé, n'est autre que l'avocat Edouard Parmentier — un jeune — un des fondateurs de l'ancien *Aclot*, dont la tradition revit ainsi sous une forme nouvelle, très intéressante — et inattendue.

O. C.

CHARLEROI. — Quelques auteurs wallons du bassin de Charleroi viennent de former une association ayant pour but de défendre leurs intérêts. Ils ont décidé immédiatement de créer un organe spécial dont le premier numéro est déjà annoncé pour le commencement d'octobre prochain. Il sera hebdomadaire et aura pour titre *L' Crèquion* « Le Grillon ».

Cela est très bien, et tout effort tendant à resserrer les liens de solidarité et de fraternité entre les défenseurs de notre cher wallon, doit être encouragé.

Malheureusement, les promoteurs de cette association, mûs par quelque mobile que nous ignorons, ont cru devoir travailler dans l'ombre, et se

réunir sans faire préalablement appel, par la voie des journaux, à la généralité de nos écrivains. Ils savent cependant que, dans le bassin de Charleroi, le mouvement littéraire étant encore à l'état embryonnaire, si l'on veut unir les efforts pour le diriger et le développer, l'autorité de quelques-uns est trop restreinte, et le concours de tous n'est pas de trop.

Cette réserve faite quant à la tactique initiale des promoteurs, il va sans dire que nous souhaitons bon succès et longue vie à la nouvelle association et son organe qui, nous l'espérons, sera orthographié d'après les règles admises par la grande majorité des écrivains wallons.

Jules Vandereuse.

BRUXELLES. — On sait que M. Albert Dupuis, l'auteur de *Jean Michel* travaille à un nouvel opéra dont les paroles sont de M. Edmond Cattier. Les auteurs viennent de changer le titre de cette pièce, *la Ducasse.* Elle portera le nom du personnage principal, *Martille.* L'action de *Martille*, nous apprend notre confrère « l'Eventail » se passe dans l'Ardenne, au pays de la Semois, sans toutefois qu'elle soit située dans une localité déterminée. C'est un drame villageois, concis et très rapide, qui se déroule à l'occasion de la fête traditionnelle des pays wallons, la Ducace, d'où le titre donné primitivement à la pièce. Mais la ducace ne joue aucun rôle dans celle-ci ; elle est un simple cadre, un fond de tableau, ni plus ni moins; le drame en lui-même est une étude très colorée, rapide et intense de la psychologie passionnelle et des mœurs des robustes paysans ardennais.

— Le *Bulletin* du « Cercle verviétois de Bruxelles » publie en ce moment une Liste alphabétique des périodiques parus à Verviers depuis 1774 jusqu'au 31 décembre 1902. Avis aux Ephéméridophiles.

LIÉGE. — M. Alfred Ista l'habile dessinateur liégeois, vient de faire rééditer l'originale et artistique collection de cartes postales illustrées représentant des coins disparus de notre ville qu'il avait publiée il y a deux ans.

Cette collection avait obtenu vif succès, tant auprès des collectionneurs de cartes illustrées qu'auprès des curieux du Vieux Liége. Le succès était entièrement mérité et se renouvellera pour la réédition, due à la maison Degraeve, de Gand, qui a donné à ces reproductions un caractère en harmonie avec les sujets représentés. D'autre part, le prix de chacune des cinq séries de dix cartes parues actuellement a été réduit, ce qui ne peut manquer de populariser ces souvenirs de notre vieille cité.

M. Alfred Ista, continuant son œuvre, va porter la collection à cent sujets, en vue de l'Exposition de 1905. Ce sera un très intéressant souvenir, que voudront conserver tous les amis de leur ville. D'autant que les dessins sont exécutés avec un réel talent par M. Ista. Nombre de cartes, et spécialement la double carte représentant le célèbre panorama de Liége en 1737, méritent individuellement de prendre place dans les collections les mieux sélectionnées.

— M. Maurice des Ombiaux, qui vient de passer de charmantes vacances sur les bords de l'Ourthe, s'est amusé à noter dans les noms de lieux, des déformations et dénominations amusantes. Par exemple : il a trouvé que certain hameau officiellement dit « des rosières » est ainsi dénommé, non grâce aux roses ou aux rosières, mais par une altération du mot *oseraie*.

« Ce qui m'a le plus diverti, continue-t-il, ce sont les appellations maritimes éparses le long de nos cours d'eau. Le moindre endroit où s'amarrent quelques barques est pompeusement qualifié de « port ». Deux ou trois « bachots » forment la marine d'une localité.

» Mais c'est l'Ourthe qui semble avoir concentré le plus d'ambitions. Tilff possède une amirauté! Parfaitement. D'où vient cette dénomination? Est-ce une gasconnade? Quelque Tartarin de la localité a-t-il commandé une flottille de nacelles? Mystère.

» Esneux ne le cédait en rien à Tilff. Autrefois, le seigneur consultait ses sujets sous le vieux tilleul, devant l'église. Pour la facilité du vote, ils étaient divisés par sections. Ces sections s'appelaient des escadres! Excusez du peu. Il y avait l'escadre d'Hony, l'escadre d'Avister, l'escadre de Ham, l'escadre du Mont, l'escadre du Val, etc., etc.

» Comme ceux d'Esneux ne voulaient sans doute pas marcher sur les brisées de leurs voisins de Tilff, chaque escadre était commandée non par un amiral, mais par un caporal! On n'y regardait pas de très près...

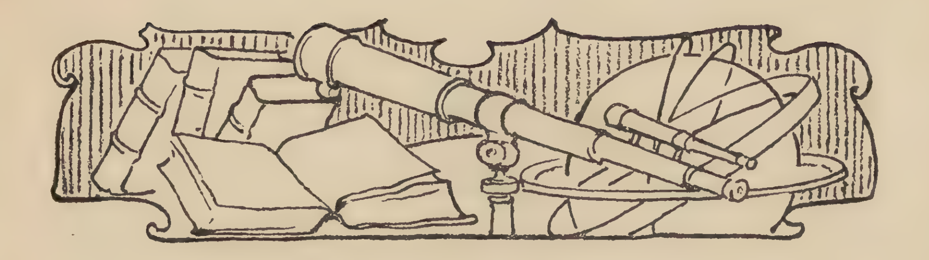
» D'où viennent ces noms héroïques? L'Ourthe a-t-elle apporté sur ses rives quelques descendants des conquistadores ou quelques chasseurs de baleines? Je n'ai pas approfondi la question, me contentant d'épingler ces savoureuses fantaisies wallonnes. »

PARIS. — Le poète José-Maria de Hérédia, de l'Académie française, a porté naguère le jugement suivant, qui honore hautement un Wallon dont on a parlé récemment ici même :

« Il y a en Belgique un poète que j'admire entre tous : c'est Fernand Séverin.

» Assurément, je ne prétends pas nier que Verhaeren ne puisse être un puissant génie, ou que l'art d'Ivan Gilkin soit plus ciselé, plus plastiquement parfait. Mais, véritablement, Séverin est le poète, il est poète avant tout, et il est seulement cela. Comment songerait-il aux raffinements d'écriture, aux patientes et tourmentées recherches de rythmes à la mode d'aujourd'hui?

» Il ne chante pas pour faire œuvre d'art; il chante parce que son cœur déborde, et parce que, chez lui, le vers moule tout naturellement, sans effort apparent, les joies, les tourments vagues et les tristesses du cœur. Voilà le vrai poète! »



LITTÉRATEURS FRANÇAIS DE WALLONIE

Hubert Krains

Cherchez-vous, dans vos lectures, les raffinements compliqués des psychologies d'exception ? Êtes-vous requis par les épisodes romanesques, par les descriptions grandiloquentes ou par le couplet sentimental ? Vos préférences vont-elles aux séduisantes marqueteries de l'écriture artiste? Alors, n'ouvrez pas les livres du bon romancier wallon Hubert Krains.

Ou plutôt, ouvrez-les. Vous verrez ainsi comment on peut être un puriste rigoureux et tracer des pages d'une irréprochable plastique en employant les mots de tout le monde. Vous connaîtrez le pathétique profond qu'on peut extraire des existences les plus humbles, les plus dénuées d'aventures. Vous apprendrez comment, en quelques traits précis et sûrs, un artiste clairvoyant définit inoubliablement ses héros et nous intéresse au jeu de leurs passions, quelque simples qu'elles soient; comment, en quelques notations synthétiques et décisives, il exprime l'âme éparse d'un paysage.

Ce qui frappe au premier abord, dans l'œuvre de M. Hubert Krains, c'est sa sobriété. Sobre, il l'est avec une véritable âpreté. Quoi qu'il arrive, il ne déroge pas à la régle qu'il s'est imposée. Son style est perpétuellement contenu. Un vouloir opiniâtre réduit l'expression à sa simplicité linéaire, exempte de toute surcharge ornementale. Son écriture est nette, claire comme l'eau des sources, lucide, sans bavures, tout en nerfs et en muscles.

Ce conteur à la manière spartiate ne se permet aucune distraction parasite, il sacrifie toute velléité d'interlude, il ne s'attarde pas à respirer les fleurs du chemin, il ne sourit pas. Il est sérieux jusque dans son humour. Observateur impitoyable, il réserve pour lui-

même ses plus grandes sévérités. Il dit tout ce qu'il faut dire, mais il ne dit que les choses essentielles. C'est ce parti pris de ne rien accorder à tout ce qui n'est pas strictement exigé par l'économie intime du sujet qui donne à ses livres, et spécialement au dernier, le *Pain noir*, leur aspect de plénitude, et qui en avive l'intérêt en le condensant.

Le *Pain noir* est l'une des œuvres culminantes de l'année littéraire. L'art austère et si profondément humain de l'auteur se résume en ce titre admirable. Rien n'est plus dépourvu des habituelles séductions livresques et rien n'est plus gravement émouvant que ce volume. Le *Pain noir*, c'est la vie morne du paysan de Hesbaye.

On sait que la grande propriété a gardé, dans ce pays agricole, quelque chose du despotisme féodal. Le campagnard y mène une vie probe, rude et précaire, forcé par la rancune éventuelle du hobereau tout puissant à s'interdire les espoirs émancipateurs dont tressaille le peuple des centres industriels. Cette condition lui fait une psychologie spéciale, que notre auteur a merveilleusement exprimée.

On nous a, en effet, depuis Balzac et George Sand jusqu'à Zola, révélé bien des types de paysan ; notre grand Camille Lemonnier a enrichi la galerie rurale en évoquant, entre autres, le rustaud romantique du *Mâle* et les sombres brutes haineuses du *Mort*. Les villageois de M. Krains ont leur personnalité bien caractéristique. Ils ne relèvent que de lui. Ce sont des résignés silencieux, accoutumés aux rigueurs du destin, et dont sa lucide investigation a pénétré les secrets élémentaires.

Ce livre classe celui qui l'a composé en haut relief moral parmi la pléïade wallonne. On n'y trouve ni la fantaisie primesautière, savoureuse et familière de M. Louis Delattre, ni la verve plantureuse de M. Maurice des Ombiaux. En ces pages viriles et graves s'ébauche une Wallonie moins plaisante que celle qu'ils ont peinte. Après leurs tableaux riants, voici de mornes eaux-fortes.

L'action se localise sur la route de Huy à Tirlemont, en un calme village où la construction du chemin de fer Hesbaye-Condroz vient jeter la stupeur. Dès le début, nous sommes subjugués par la puissante mélancolie des grands horizons campagnards. La longue route dont frissonnent les hauts arbres solitaires va prolonger en notre mémoire ses perspectives. Elle nous rappellera aussi certaine impression d'ample tristesse fixée par Maupassant dans *Une Vie*, où l'esseulement des régions maritimes du pays normand s'apparie au deuil de l'héroïne.

Au surplus, nous ne vivons pas ici, comme dans *Mihien d'Avène* de M. des Ombiaux ou *Carcassou* de M. Chot, de la vie

diverse d'un microcosme rural. Le drame se limite aux intimités presque muettes de quelques personnages reclus en eux-mêmes, habitués à ne confier leurs pensées qu'aux nuages errants au gré des souffles du grand ciel. L'intérêt gagne en profondeur au lieu de se disperser en détails pittoresques. L'action, presque nulle, se restreint au domaine moral ; c'est l'âme paysanne, confuse et concentrée, qu'on nous restitue dans sa profondeur fruste et dans ses grands émois inexprimés.

Jean Leduc et sa femme Thérèse, les héros du *Pain noir*, vivaient du produit de leur auberge située sur la grand'route. Les rouliers y faisaient escale. Le chemin de fer accaparant le transport, rend la route déserte et vide la maison jadis achalandée. Le couple n'a pu économiser de quoi supporter sans dommage ce coup du sort. Le vieux Jean Leduc n'a pas toujours géré ses intérêts en homme prévoyant. Et puis, le fils unique, en qui les époux avaient mis leur espérance, a mal tourné. Ils ont dû, en un jour critique, s'endetter pour le tirer d'affaire. Et c'est la misère, avec les vieux jours.

Cette déchéance banale d'un couple isolé, voilà le drame que M. Krains parvient à rendre captivant. Le vieux Jean est plein de rancune, contre la société mal organisée, contre son fils qu'il ne veut plus voir, contre sa femme aussi qui, jadis, en lui rappelant ses engagements, l'empêcha de se marier avec une rivale plus cossue et lui fit rater sa vie.

Thérèse, c'est la paysanne flétrie et desséchée par le labeur quotidien. Une passion toutefois, une passion exclusive, véhémente et concentrée, l'amour maternel, anime cette ossature douloureuse. Elle a voué un culte qui ne finira qu'avec elle au fils ingrat et cynique qui n'a pour elle de sourires que pour autant qu'elle dénoue à son profit les cordons de sa maigre escarcelle. Elle contemple son portrait en cachette. Un jour, elle obtient d'aller le voir à Bruxelles. Elle revient plus malheureuse qu'auparavant. Ayant de gros besoins d'argent, il comptait lui extorquer d'illusoires économies. Déçu, il la renvoie par le train du soir, sans lui dissimuler le mécontentement de son égoïsme.

Si exigeant qu'il soit, elle ne se pardonne pas de ne pouvoir lui donner ce qu'il réclame. Au lieu de le voir indigne, elle le suppose malheureux. Rien n'est touchant comme l'angoisse muette de cette vieille femme dont l'existence s'épuise en une sollicitude qui ne discute pas, au profit du mari désemparé et du fils lointain qui n'eut d'autre pensée que de l'exploiter. Un jour enfin, Thérèse sent sa raison qui s'égare. Et nous la voyons qui se rend docilement, hagarde et souriante, à l'hospice d'où elle ne reviendra plus, quand on lui dit : nous allons *le* voir...

Son mari, après l'y avoir conduite, rentre à la maison solitaire. Son navrement est immense. Il comprend l'étendue de sa perte. Le dévouement discret et sans borne de celle qui est partie lui apparut au lendemain d'un jour néfaste où, dans sa confuse colère contre les hommes, il tenta un geste de vengeance criminelle en roulant un bloc de pierre sur les rails de cette voie ferrée qui avait causé sa ruine. Thérèse qui l'avait suivi, éperdue, escalada le talus qu'il venait de quitter, enleva la pierre au prix d'un effort désespéré, et la catastrophe fut évitée.

Seul désormais, Jean n'a plus d'autre raison de vivre que les visites qu'il fait à la folle. Un jour, on lui annonce qu'elle est morte. Il arrive à temps pour la voir enterrer. Il revient au village anéanti. Son compagnon de route, dont la femme s'accouche, est forcé de le quitter. Abandonné à lui-même, il va se coucher sur les rails, à l'endroit où il avait naguère placé la pierre. Un train du soir l'écrase. Cela fait, à la station voisine, une courte rumeur, puis le train repart dans la nuit. La vie continue.

Une idylle également simple et morne comme tout ce qui est vu sous l'angle de l'implacable vérité, se greffe sur ce sujet primordial. Thérèse a une nièce, une frêle et candide fillette du nom de Céline. Privée de toutes les joies par un père avare et brutal, elle dédie toute la fraîcheur de son cœur avide et son éphémère joliesse à un bellâtre villageois qui lui promet le mariage et la délaisse après l'avoir rendue mère.

Affolée, elle va se noyer, mais sa faiblesse même la trahit. Un fruste, un dévoué qui l'aimait en silence et qu'elle rebutait, Martin, l'épouse alors. L'enfant qui va naître aura un père. C'est Martin que nous voyons quitter le vieux Jean Leduc au soir de l'enterrement de Thérèse. Tandis que le vieillard esseulé court à la mort, le fils de Céline ouvre les yeux à la lumière d'un foyer mélancolique. Et comme avec un plaisir cruel, l'auteur nous apprend que déjà, dans ces épreuves, la beauté délicate de la jeune paysanne s'est fanée, et nous savons ainsi que le destin n'a pas voulu récompenser Martin de son geste généreux en perpétuant pour la joie de ses yeux aimants la grâce de sa triste épousée.

On le voit, ce livre amer et salubre pourrait avoir pour épigraphe les mots qui blasonnent le roman de Maupassant que nous citions : l'Humble Vérité. Maupassant, Flaubert sont d'ailleurs les parrains intellectuels qu'on pourrait attribuer à notre auteur : il est comme eux probe, concis, lucide et désenchanté. Son pessimisme naguère s'épanchait en âpres commentaires ; en ce dernier livre, il ne s'exprime plus par des mots, le soin des décevantes conclusions

est laissé au lecteur. M. Krains promène dans la vie le regard clairvoyant du critique; il analyse les passions humaines avec cette sûreté et cette pénétration aiguë qu'il nous a fait apprécier quand, dans la *Société Nouvelle*, dans d'autres périodiques et tout récemment à cette place même, il scrutait les œuvres de nos écrivains.

Sa philosophie est dure et peu compliquée. L'inéluctable douleur en est le thème. Au milieu de l'indifférente nature, l'homme se débat et se dépense en efforts inutiles. Ce qui nous sourit aujourd'hui nous trompera demain. Pour celui qui ne se laisse pas illusionner par la féerie des apparences, la terre est couverte de ruines. Le mal y règne, brutal ou sournois, et, plus fort encore que lui, le temps impassible achève son œuvre de néant. Dans l'heure où notre âme s'élance vers le bonheur, le destin nous ménage quelque infortune. Si nous savions l'avenir, notre anxiété serait perpétuelle. Et, dans notre incorrigible confiance, nous passons notre existence à relever nos espoirs démantelés.

Mais ce pessimisme ne va pas, chez M. Krains, sans une grande charité contenue. Ses pages viriles ne consolent pas, mais elles fortifient. Dans leur laconisme sévère, elles atteignent la plus profonde émotion. Le conteur aime ses héros malheureux. Rien n'est pathétique comme le voyage à Bruxelles de la vieille Thérèse, comme la tentative de suicide de Céline, comme l'enterrement de la folle. On sent, sur ces épisodes si discrètement narrés, sur d'autres encore que nous pourrions citer, le battement d'un cœur infiniment pitoyable. Le breton Gustave Geffroy, dans l'*Apprentie*, a trouvé de ces mâles accents fraternels.

Le *Pain noir* donne la sensation de l'œuvre accomplie, issue d'un vouloir harmonieux et tenace. Episodes et personnages secondaires, si brièvement tracés qu'ils soient, accusent une égale intensité de vie. Voyez en quel puissant relief s'imposent au souvenir le vieil Andry, père de Céline, le vétérinaire bourru qui, dernier client de l'auberge, vient faire la causette avec Thérèse, le jeune loustic qui, à Bruxelles, étourdit de son bagout la paysanne qu'il a baptisée « vèye mame. » Et la nature, l'immuable terre hesbignonne, comme elle est évoquée à miracle, en son oppressante sérénité! Elle circonscrit en sa vastitude le songe de nos héros : ils lui sont filialement attachés; et ceux qui la quittent ne sont d'ordinaire pas dignes d'elle. Il règne, au surplus, une saine odeur de terre dans toute l'œuvre de M. Krains. Il a un culte secret, atavique peut-être, pour cette glèbe qu'il nommait, dans une prose jadis parue à *la Wallonie*, la « maîtresse du paysan ».

Répétons-le, ce Wallon foncier est spécialement requis par les

aspects graves et solitaires de la région natale. La plaine, la grand'-route, la forêt, tous les sites où l'homme se confronte avec les choses ont sa prédilection : il n'est pas attiré par le mouvement des masses populeuses, il n'a d'autre part aucune propension à peindre la joliesse superficielle des sites que leur charme a recommandés aux ravages du tourisme. Quoi qu'il fasse, il travaille en profondeur ; parmi nos auteurs de terroir, celui-ci s'attache moins aux mœurs qu'aux caractères, il nous restitue, non des milieux, mais des individualités synthétiques.

Si la maîtrise qui s'atteste à chaque page du *Pain noir* a attiré l'attention du grand public, le précédent volume de M. Hubert Krains, dont on peut dire qu'il a révélé notre auteur à lui-même, vaut par de non moins puissantes qualités. Il s'intitule *Amours rustiques* et comprend trois nouvelles d'égale et diverse beauté. M. Krains est d'ailleurs avant tout un nouvelliste. Cent pages où vivent trois ou quatre personnages lui suffisent pour créer une œuvre plus attachante que ne serait un roman compact, où se meut une cohue de héros.

La première de ces nouvelles, *Circé*, nous retrace la déchéance d'un candide barbacole épris d'une Vénus de cabaret, et qui, berné par elle, sombre dans l'alcoolisme. Le *Moulin Sans-Souci* nous situe dans un tranquille paysage d'Ardenne. Dans l'odorante solitude forestière, un attachant pastel de femme domine une mystérieuse aventure. Cette mélancolique idylle aux teintes amorties est une des choses les plus délicates que M. Krains ait écrites. Une délicieuse poésie s'y allie au réalisme d'une observation sagace. L'*Ame de la Maison*, qui clot le volume, nous révèle une note plus cruelle. Une vieille servante a consacré sa vie à l'enfant que lui valut un amour tardif et malheureux. Cet adolescent taciturne, qui accepte ses caresses sans y répondre, est pour elle l'âme de la petite maison que ses sueurs ont acquise. Elle revit en lui. Si indifférent qu'il soit, il est son orgueil et sa joie. Une nuit de kermesse, il tue celui qui lui a pris sa maîtresse. Et les gendarmes viennent, sous les yeux de sa mère, arrêter l'assassin caché dans une étable.

Ce triptyque forme un livre de haute probité, net et vivant, d'une rare puissance dramatique. De ces sujets si simples, dont l'argument tient en quelques lignes, M. Krains a tiré de pénétrantes études de psychologie villageoise. Chacun de ces panneaux est gravé avec une acuité minutieuse, qui entend ne rien laisser au hasard. Nous y retrouvons la véridique atmosphère des régions familières. Des passions normales, saines, fortes et sans complication, déterminent des épisodes dont la ligne ne perd jamais sa logique beauté. Quant à

l'écriture, elle serait parfaite si son parti pris de simplicité n'incitait parfois le narrateur à employer — rarement, ajoutons-le tout de suite — quelques locutions usuelles d'une correction relative.

Ses deux volumes de début sont deux recueils de contes : les *Bons Parents* et *Histoires lunatiques*. Ils n'ont pas cette unité harmonieuse, cet équilibre, cette heureuse possession de soi qui nous enchantent dans les *Amours rustiques* et dans le *Pain noir*. Fortement teintés de romanesque, ils font un peu songer à certaines pages d'Eekhoud. L'observation s'y mêle à ce lyrisme âpre, à cette charité lancinante qui ont fait la gloire du conteur des *Kermesses* et du *Cycle patibulaire*. Comme ce dernier, M. Krains y cultive la psychologie des irréguliers, des isolés, de ceux qui vivent en marge de la banale existence sociale. Ce sont des livres noirs et pitoyables, purs et profonds, burinés d'une pointe acérée. A la forte impression qu'ils nous laissent s'atteste déjà le vigoureux tempérament dont le développement sincère et la culture réfléchie devaient nous donner les prestigieux résultats que nous saluons aujourd'hui.



M. Krains est né à Waleffe, le 30 novembre 1862. Depuis de longues années, il habite Berne, où il remplit les absorbantes fonctions de secrétaire du Bureau international de l'Union postale universelle. Ses œuvres maîtresses, où il décrit avec la ferveur du souvenir les sites de notre petite patrie, ont été conçues et réalisées dans l'exil. Cette particularité rend plus attachante encore sa personnalité littéraire.

Ses premiers essais datent de 1887. En dehors de ses études critiques et de sa contribution journalistique, il n'a livré que quatre volumes au public. C'est dire que ses loisirs sont rares, que sa production est lente et qu'il a le respect de son effort. Aussi bien, le lecteur délicat se console vite d'avoir dû attendre un peu les livres définitifs. Les œuvres mûries dans un patient silence sont les seules qui durent. Alors que des centaines de romans à paraître seront depuis longtemps oubliés, nos fils reliront encore le *Pain noir*.

Charles DELCHEVALERIE.

Bibliographie de M. Hubert Krains

LIVRES

1. — *Les Bons Parents*, nouvelles. — 1 vol. in-8° (12 × 19), 131 p. Tiré à 150 exempl. — Alfred Castaigne, édit., Bruxelles, 1891. — Prix : 2 fr.

2. — *Histoires lunatiques*, nouvelles. — 1 vol. in-8° (115 m/m sur 185), 235 p. — Paul Lacomblez, édit., Bruxelles, 1895. — Prix : 3 francs.

3. — *Amours rustiques*, nouvelles. — 1 vol. in-8° (12 × 18.5), 327 p. — « Société du Mercure de France », édit., Paris, 1899. — Prix : 3 fr. 50.

4. — *Le Pain noir*, roman. — 1 vol. in-12 (12 × 18.5), 244 p. — « Société du Mercure de France », édit., Paris, 1904. — Prix : 3 fr. 50.

COLLABORATION

La Wallonie (Liége), 1887-1890 : Contes, nouvelles, critique littéraire. — *Caprice-Revue* (Liége), 1887-1889 : Contes, nouvelles, chroniques. — *La Société nouvelle* (Bruxelles), 1889-1897 : Contes, nouvelles, études et chroniques littéraires. — *La Jeune Belgique* (Bruxelles), 1890-1897 : Contes, nouvelles, critique littéraire. — *L'Almanach de l'Université de Gand*, 1888, 1890, 1891 : Contes et croquis. — *Le Réveil* (Gand), 1892 : Etude littéraire. — *La Nervie* (La Louvière), 1894 : Croquis. — *Le Coq rouge* (Bruxelles), 1895-1897 : Etudes littéraires. — *La Justice* (Bruxelles), 1895 : Nouvelle. — *L'Art Wallon* (Verviers), 1895 : Etude littéraire. — *La Revue Franco-Allemande* (Munich), 1889 : Etude littéraire. — *L'Idée libre* (Mons), 1901 : Etude littéraire. — *Le Bulletin du Touring-Club de Belgique* (Bruxelles), 1902 : Notes de voyage. — *L'Echo littéraire* (Dresde), 1903 : Nouvelle. — *L'Union romande* (Berne), 1903 : Nouvelle. — *La Tribune libre* (La Chaux-de-Fonds), 1901-1904 : Nouvelles, critique littéraire. — *La Semaine littéraire* (Genève), 1902-1904 : Nouvelles, étude littéraire. — *Le Thyrse* (Bruxelles), 1901 et 1903 : Nouvelle, étude littéraire. — *La Roulotte* (Braine-le Comte), 1903-1904 : Nouvelle, croquis. — *Durendal* (Bruxelles), 1904 : Notes de voyage. — *L'Art moderne* (Bruxelles), depuis 1889 : Etudes et chroniques littéraires. — *La Meuse* (Liége), depuis 1900 : Lettres de Suisse. — *La Plume* (Paris), 1898 : Notes sur James Ensor ; 1903 : id. sur Constantin Meunier. — *Wallonia* (Liége), 1904 : Etude littéraire. — *Le Mercure de France* (Paris), 1903 : Roman.

O. C.



La Terre Wallonne



l'extrémité septentrionale de la France, la race celtique projette par-dessus la frontière une dernière et puissante vague, qui se brise au Nord et à l'Est contre le flux opposé des foules germaniques : c'est la Wallonie.

La culture romane est allée plus loin, puisqu'elle a conquis Bruxelles et les classes cultivées de la Flandre, comme elle avait conquis l'Alsace. Mais le pays wallon, pays des Galls, des Gaulois, porte le suprême effort physique des peuples du soleil vers les régions du froid. Serrée entre la Prusse à l'Est, et les territoires flamands au Nord-Ouest, la Wallonie s'enfonce comme un coin solide dans les masses étrangères.

Un fait historique motive l'existence de cette pointe avancée. Les études magistrales de M. Godefroid Kurth sur la frontière linguistique (1) ont montré qu'ici la limite septentrionale du parler roman coïncide en sa direction générale avec l'une des principales routes romaines. Cette route, établie sans doute aux confins de deux peuples et défendue par des retranchements, fut une sorte de muraille de Chine protégeant le bord extrême de l'Empire.

En deça se développaient la vie, le langage, les mœurs de la vieille Rome. Les barbares (qui depuis lors se sont civilisés) étaient rejetés à quelques milles au delà. Telle fut la force de cette bar-

(*) *Cette remarquable étude de notre collaborateur, M. Albert Mockel, a paru d'abord dans la revue parisienne* l'Occident, *qui a pris à tâche d'exprimer, sous une de ses rubriques originales, avec la collaboration d'écrivains éminents, les aspects divers de la* « Terre occidentale. » *Nous adressons à notre distingué confrère tous nos remerciements pour l'autorisation gracieusement accordée à* Wallonia *de reproduire l'étude de M. Albert Mockel.*

(1) *La frontière linguistique* en Belgique, par Godefroid Kurth; Bulletins de l'Académie royale de Belgique; 2 vol. in-8.

rière, — sa force inerte de défense, et sa force morale surtout, — qu'après tant de siècles passés elle se révèle encore par un vivant témoin : la limite des langages.

La langue romane n'a pas fléchi. L'étude de la toponymie le prouve, elle a progressé peu à peu et continue à conquérir, pas à pas, quelques hameaux de siècle en siècle. Ce sont comme des alluvions graduellement déposées le long de la mer; mais cette marche uniforme et lente du parler roman dans le flot germanique laisse encore deviner, en arrière du rivage nouveau, la configuration de l'ancien littoral.

Ainsi les Francs purent venir, et dominer la Belgique actuelle avant de s'établir en France; l'Austrasie et la Neustrie purent vingt fois heurter leurs bandes armées, rien n'y fit : la ligne autrefois tracée par la route impériale apparaît toujours, digue ruinée mais ineffaçable au delà de laquelle de nouvelles plages sont sorties des eaux.

Il semble d'ailleurs que les peuplades franques installées dans la Wallonie d'une part, dans la Flandre de l'autre, n'aient pas eu la même origine. Les Francs Saliens envahirent les Flandres ; la Wallonie reçut les Ripuaires (1). Ceux-ci étaient les Francs du Sud qui pénétrèrent aussi dans la Lorraine; et leurs bandes guerrières, on peut le suggérer, contenaient sans doute une certaine proportion d'éléments celtiques puisque le Sud de la Germanie était peuplé de Celtes teutonisés. Peut-être aussi y a-t-il lieu d'appliquer ici la théorie de Penka sur l'extinction rapide de la race teutonique lorsqu'elle est mélangée à un peuple plus méridional.

Quoi qu'il en soit la Wallonie, comme la France du Nord, est habitée par une population où la race germanique a certainement laissé des traces, mais dont la grande majorité appartient au type du Celte de haute taille (brachycéphale orthognathe). Les Flamands, si souvent confondus avec les Wallons, en France, sous la commune appellation de « Belges », ne leur ressemblent pas plus par la structure que par le langage puisqu'ils sont pour la plupart dolichocéphales et légèrement prognathes. Mélange de Bataves, de Saxons et de Francs Saliens, ils forment une variété particulièrement riche et puissante du type teutonique, colorée d'un peu de sang gaulois et espagnol (2).

(1) Kurth, ouvrage cité. Voir aussi M. Wilmotte, le *Wallon*, Bruxelles, Rozez, p. 13, et Heinzel, *Geschichte der niederfrankischer Geschaftsprache* (cité par M. W.).

(2) On peut lire à ce sujet le résumé du cours de M. Houzé à l'Université de Bruxelles. — Le mot *Celtes* est pris ici dans son acception ordinaire, bien entendu, et désigne la race de haute stature qui a peuplé la Gaule belge, l'Ombrie, l'Irlande et une grande partie de la France. Il ne s'agit pas des Ligures du massif central.

D'aprés les conclusions récentes de l'anthropologie, les Celtes paraissent fixés dans le pays wallon depuis l'époque néolithique. La partie de la Wallonie qui va du Hainaut jusqu'à Liège fut même, selon M. J. Taylor, le centre d'expansion de cette race dans l'Europe de l'Ouest. « Les Celtes semblent être venus en Bretagne de la Gaule belge... On a retrouvé dans la caverne sépulcrale de Sclaigneaux, à 22 kilomètres de Namur, de nombreux squelettes du type des tumulus arrondis, ayant des indices de 81,1 et 81,6... Au commencement de l'âge néolithique, la frontière méridionale des Gaules belges [c'est-à-dire de la race celtique de haute stature] semble avoir été la ligne de la Meuse. Les Celtes occupaient la province moderne du Hainaut... A une époque postérieure ils s'aventurèrent vers le Sud, imposant la langue celtique aux populations primitives de la France centrale [les Ligures, les Auvergnats] (1) ».

Qu'on ne s'étonne pas trop si je remonte si haut pour saisir en leur origine les signes distinctifs d'un petit peuple contemporain. C'est beaucoup que de connaître le commencement d'une race, et nous avons acquis sur celle-ci toute une collection d'idées par le seul fait de savoir qu'elle appartient au monde celtique. Des traits particuliers se découvrent aussitôt, des affinités se révèlent sans qu'il soit besoin de démonstration. Et qu'on n'apporte pas ici l'objection bien connue, encore que vieillie, sur les « grandes migrations » et sur l'effroyable mélange qui n'eût rien laissé subsister des anciennes familles humaines. L'argument, partout un peu suspect, est ici contredit par la confrontation du passé avec le présent. Le phénomène signalé plus haut pour la frontière des langues apparaît aussi à la frontière des races, — sans doute parce qu'il y eut, d'une manière générale, coïncidence entre ces deux limites.

Les invasions ont pu couvrir le territoire, les Francs succéder aux Romains et des armées diverses se heurter sur le sol wallon : des éléments nouveaux furent apportés ainsi, mais les caractères ethniques primitifs ont persisté malgré tout dans la plus grande partie de la population; et lorsqu'ils mesurent aujourd'hui les crânes, les mâchoires, les poitrines des vivants, les anthropologues y reconnaissent encore les signes qu'ils ont notés sur les ossements des morts.

* * *

Dans ce peuple de trois millions d'hommes des groupes divers se sont naturellement formés, ayant tous les mêmes mœurs et les

(1) J. Taylor, *L'origine des Aryens et l'homme préhistorique*, trad. de l'anglais par H. de Varigny. Paris 1895, pages 80 et 81. Voir aussi pp. 116 à 118 et pp. 224 à 226,

mêmes coutumes, — distincts pourtant à de certains égards. Il ne s'agit ici que de nuances; mais on en perçoit déjà quelques-unes entre Namur et le Luxembourg, et la définition du caractère liégeois s'appliquerait moins exactement sans doute aux habitants de Tournay qu'aux Français de la Lorraine et du département des Ardennes.

C'est aussi que les frontières politiques de la Wallonie ne correspondent pas exactement avec ses frontières naturelles. Les lignes arbitrairement tracées sur une carte ne séparent ou ne rejoignent les hommes que selon les exigences administratives et dans la mesure de certaines relations sociales. La race ne les reconnaît point, et les forces inconscientes du grand corps aux mille têtes se jouent d'elles sans qu'on y prenne garde. — Binche, Mons et Tournay, qui sont en Belgique, appartiennent plutôt à la Picardie, si l'on tient compte des formes du patois qu'on y parle, tandis que la Wallonie déborde ailleurs l'artificielle frontière et s'étend à Givet et aux Ardennes en France, à Malmédy et à Ligneuville en Prusse (1).

Pour préciser cette notion par quelques grands noms représentatifs, il suffira de dire que Taine et que Méhul appartiennent logiquement à Wallonie, — de même que Paul Verlaine dont l'origine est même spécialement luxembourgeoise et liégeoise. En revanche la Picardie peut revendiquer comme siens deux admirables artistes, deux créateurs de génie : Roger de la Pasture, né à Tournay, et même Roland de Lassus, né à Mons.

Ces réflexions ne sont pas inspirées par un sentiment de chauvinisme local qui serait particulièrement absurde, mais par le simple souci de dire la vérité. On ne parle pas ici de politique : on parle du groupement naturel des familles humaines, et de l'art où s'est exprimée leur âme collective. — Qu'importe d'ailleurs! Ardennes ou Hainaut, à ce point de vue, c'est toujours de la France qu'il s'agit.

Un écrivain wallon a développé tout récemment avec une enthousiaste et jeune chaleur, une thèse plus absolue. Selon le comte Albert du Bois, la Wallonie doit souhaiter son annexion pure et simple à la grande République, et se fondre totalement en elle (2).

(1) La population du canton de Malmédy est de langue française, et ce territoire porte en Allemagne, aussi bien qu'en Belgique, le nom de Wallonie prussienne (*preussische Wallonie*). — Les limites du parler picard et du parler wallon en Belgique ont été déterminées à l'aide des patois par M. J. Simon (*Mélanges wallons*, Liége 1892) sous la direction de M. Maurice Wilmotte.

(2) Albert du Bois : *Belges ou Français*, roman, Paris 1903; *Cathéchisme du Wallon*, brochure, Mons 1902; *la neuvième Statue*, poème, 1904. Voir aussi sur le même sujet un article de M. Jules Destrée, député socialiste wallon (*le Peuple*, 1903, n° 181) et une réponse à M. Albert du Bois, par M. O. Colson (*Wallonia*, Liége, février 1903).

Plusieurs personnes, et peut-être M. du Bois lui-même, ont cru voir dans quelques articles que j'ai publiés jadis une sorte d'adhésion avant la lettre à cette théorie. Puisque l'occasion m'en est ici donnée, on me permettra de préciser que je n'ai rien écrit de semblable. Si françaises que soient les sympathies d'un Wallon, et d'un homme de lettres à Paris, puisque son âme tout entière s'unit à l'âme française lorsqu'il en veut exprimer les mouvements, — il ne s'ensuit pas que je désire le moins du monde une révolution de ce genre. Deux sœurs s'entendent fort bien sans vivre sous le même toit. Idées et préjugés, caractère foncier et aspiration lointaines sont chez elles identiques; mais chacune a ses habitudes, une manière d'être qui lui est propre. Les forcer brusquement à cohabiter sous la surveillance du même concierge, c'est risquer qu'elles se froissent sans profit.

L'impérialisme et la centralisation à outrance ne me séduisent nullement, et je rêve au contraire d'une fédération qui permettrait le développement vital des petits groupements autonomes. Cette conception paraît spécialement indiquée pour la Belgique, où deux peuples étrangers l'un à l'autre sont artificiellement contraints à l'unité administrative. Que les Flamands soient le plus Flamands possible, que les Wallons demeurent Gaulois et Romans : rien de plus. C'est une union morale et intellectuelle de plus en plus étroite avec le reste de la Gaule, ce n'est pas une union politique que doit souhaiter la Wallonie. Elle doit demander à la France sa culture et non son administration... Mais est-il une terre plus française que le berceau de la race qui peupla l'Ile-de-France, — que le seul lieu de l'Occident où le parler français continue à progresser lentement sur un *dialecte étranger ?*

*
* *

En Belgique, les Flandres sont la plaine, la Wallonie est la montagne. La vaste étendue aux terres grasses, opulentes et unies, qu'ont peuplée les Germains, s'adosse au pays accidenté et changeant des Gaulois.

Collines pourtant, plutôt que montagnes véritables : leur suprême sommet n'atteint pas tout à fait 700 mètres ; mais ici, toujours les lignes sont mouvantes. Des vallées s'y creusent profondément, bordées par la pente rapide des prairies ou des bois ; des rochers à pic y dressent fréquemment leurs façades crevassées et la forêt, parfois, s'élève d'un brusque élan à mille pieds au-dessus de la rivière. En France, le Morvan a quelques aspects pareils. Pays de

plans abrupts et pittoresques, où de grands horizons apparaissent tout à coup ; la terre, à la fois pauvre et souriante, y verdoie de toutes ses forces et se réjouit dans les eaux limpides.

Le point le plus élevé de la Wallonie, la *Baraque Michel*, touche à la frontière allemande. C'est un plateau immense et désert dont la solitude surprend par sa tragique grandeur. On n'y a pas à proprement parler l'impression de la montagne, mais celle d'une plaine énorme et convexe, très haut suspendue. De larges courbes ondulantes se succèdent et se dégradent par des forêts sans fond, et l'œil, errant sur elles, glisse jusqu'à une dernière ligne bleue plus lointaine et plus fluide que l'horizon marin. Une brume ténue, d'un gris azuré, flotte légèrement sur toutes choses et va se perdre, là-bas, dans le creux des vallées.

Ce voile diaphane est la mélancolie du pays wallon ; il en est peut-être le plus grand charme. Si brusquement tranchés qu'ils soient, les plans n'ont jamais ici de sécheresse ; nulle forme n'apparaît durement. Les traits rudes de la terre s'adoucissent, enveloppés de ce rien transparent où le soleil aime à se jouer ; c'est un réseau impondérable dont on devine à peine les mailles translucides.

A la Baraque Michel commencent les Hautes-Fagnes. Ces landes très élevées — elles ne descendent jamais au-dessous de 550 mètres — prolongent de lieues en lieues par delà l'horizon un désert monotone et grandiose. L'hiver, la neige à perte de vue, sans une trace de pas sous le ciel lourd, y déroule une morne et splendide image de la mort. A la fin du printemps, des genêts fleuris ondulent comme des vagues d'or. L'été, la bruyère et la myrtille y mêlent les tons roses et les rouges pourprés, les mauves et les violets sombres. Mais ici la joie se tempère toujours de gravité. De loin en loin apparaît la masse d'une sapinière traçant sur l'étendue fleurie sa sévère ligne noire. Un parfum âpre et léger se suspend dans l'air et tout le paysage est pareil à ces genêts dont il se pare en juin : vivantes touffes de lumière, leur sève richement sapide est amère à la bouche...

Là-bas, vers le Sud-Est, la Fagne domine Malmédy et va mourir en Prusse. Vers l'Ouest, elle allonge sa courbe immense jusqu'à Hockay, jusqu'à Malchamps, et se divise alors en deux puissantes branches. L'une court à l'Occident et sépare de sa haute barrière les mamelons forestiers de Spa et l'abrupte vallée où l'Amblève fait chanter sur le roc ses eaux de cristal. C'est la Porallée. — L'autre s'élance au Midi par Francorchamps et Stavelot, hésite devant l'Amblêve, et franchissant cette faille profonde elle prolonge vers le Sud son règne de silence. Un nouvel élan la hausse encore de cent mètres à la Baraque Fraiture et voici qu'elle s'arrête enfin en plein

Luxembourg wallon, devant La Roche et Houffalize. Nous sommes au cœur des Ardennes et dans la région des forêts. Celles-ci, vers le Sud, couvrent presque tout le Luxembourg. Par une série de plateaux coupés de ravins sauvages, elles atteignent Saint-Hubert, tombeau miraculeux du Grand Chasseur, évêque de Liège, et elles vont toucher la petite ville de Bouillon au beau château ruiné, d'où le pieux Godefroy partit pour la croisade.

Cette région des forêts est très belle et très pauvre. Au Sud, elle s'achève en France dans l'Argonne; à l'Ouest, elle s'épuise peu à peu par les maigres terres du Condroz, champs et prairies alternant avec des bruyères et des bois, et son dernier élan va heurter les falaises de pierre entre lesquelles la Meuse coule magnifiquement de Givet à Namur.

Pays relativement peu peuplé, pays sans richesse; mais la nature y a de sévères et de nobles aspects. L'air est salubre, l'homme grand et fort. Comme l'a remarqué Taine qui naquit tout contre la frontière, les gens de ce terroir « sont pleins d'étranges rêves ». C'est à sa limite extrême, à Dinant, à Bouvignes, que Bles et Patinier ont créé leurs paysages magiques. Les villages sont distants, les campagnes silencieuses; il n'y a point de grandes villes : nous sommes au pays de la légende et des longues veillées. Cette forêt n'est-elle pas l'*Ar-Denn* des vieux Celtes, celle qu'entre toutes on nommait la *Profonde*, — celle qui accueillit l'exil de Tristan, et celle où vint errer Jacques le Mélancolique ?

D'autres héros imaginaires y ont grandi dans un temps sans histoire. C'est ici que paraît s'être formé le conte féerique du Chevalier au Cygne [1]; c'est près d'ici que combattait Ogier de *Denn-marche*, — le poème le fait naître à Liége, — cet Ogier l'Ardennois qui, avec Girard de Roussillon dans le Midi, incarne pour tout le Moyen-Age l'esprit d'indépendance des grands leudes et leurs luttes contre Charlemagne. Mais ne sont-ils pas légendaires aussi, malgré leur authenticité, ce Godefroy de Bouillon qui fut roi de Jérusalem, et ce Pierre l'Ermite qui prêcha la croisade, partit avec Gautier Sans-Avoir, menant l'armée des Pauvres et s'en revint, dit-on, mourir à Huy, au bord de la Meuse?

Plus loin, là-bas, vers Liége, d'autres légendes florissent, qui sont de l'histoire pourtant. C'est ici que sont nés les Carolingiens. Le premier dans la grasse Hesbaye, à l'orée du Brabant flamand; les autres à Herstal, à Jupille, contre Liége. Un vallon du Bois d'Angleur

(1) Maurice Wilmotte, *le Wallon*, chap. V. Voir aussi *La légende du Chevalier au Cygne*, par F. Blondeaux, *Revue de Belgique*, 1903.

garde le souvenir de Pépin et d'Alpaïde, et c'est un peu plus loin que saint Lambert fut tué par l'oncle de Charles Martel...

***

Caractère indépendant, instinct volontiers batailleur, esprit mystique parfois, ou porté vers les rêves, tels sont les traits typiques du Wallon. Ogier et Charles Martel parlent encore en lui, comme Godefroy de Bouillon et le Chevalier au Cygne. Et ce contraste est partout. Liége est la patrie d'Henry Du Mont, l'auteur des *Messes royales*, — celle de Grétry et de César Franck. Méhul est de Givet ; le sentimental Guillaume Lekeu naquit à Verviers, et Acoz a connu les graves songes d'Octave Pirmez... Mais elle est d'un Liégeois, la musique magnifiquement païenne d'Erasme Raway ; l'indomptable Félicien Rops est un Wallon de Namur, Constantin Meunier est originaire du pays de Charleroi.

C'est au pays wallon que fut composé au XIIe siècle le conte charmant et radieux d'*Aucassin* et *Nicolette*, — sans doute aussi le *Lai de l'ombre*, l'une des inventions les plus exquises qu'ait trouvées le Moyen Age [1]. *Les très riches Heures* du duc de Berri durent aux frères de Limbourg leurs incomparables images, et c'est en Wallonie qu'il faut chercher l'auteur des nobles et délicates merveilles du Maître de Flémalle [2]. Voilà donc la tendresse et le rêve. Mais c'étaient des Wallons aussi, ces six cents Franchimontois qui osèrent attaquer les quarante mille hommes du Téméraire et se firent tous tuer sans reculer d'un pas; c'était un Wallon que le redoutable Sanglier des Ardennes, et une Wallonne encore que Théroigne de Méricourt.

Pour se désigner entre eux, les Liégeois ont une expression singulière. « Têtes de houille », disent-ils. Ils signifient ainsi que leur front est volontiers un peu dur, mais prompt à s'enflammer : rebelles à qui les veut contraindre, ils connaissent les plus véhémentes ardeurs. A la fois songeurs et prêts à l'action, rieurs, mais sentimentaux sans le dire, à la façon du Prince de ligne qui naquit parmi eux, près d'Ath, — batailleurs et fraternels, épris de chansons et la mémoire remplie de contes d'autrefois, ils aiment les choses nouvelles et sont frondeurs avec délices. Les hommes, on le dirait, répètent à leur insu les contrastes du paysage où s'est développée leur race. D'une part la région des Hautes Fagnes désertes, les

(1) Voir la préface au *Lai de l'Ombre*, par J. BÉDIER, Fribourg, in-4°, 1890.

(2) L'origine des frères de Limbourg est encore discutée. Voir pourtant HELBIG, *La peinture au pays de Liége*, Liége, in-4°, 1903. Pour le Maître de Flémalle, je ne puis adopter l'opinion de M. G. HULIN qui l'identifie avec Jacques Daret; mais je n'ose suivre M. Paul VITRY lorsqu'il voit en lui Polekin de Limbourg lui-même.

vallées sauvages, les forêts ou dorment les légendes, — de l'autre, la région fiévreuse du charbon et de l'acier.

Une ancienne tradition, très répandue en France, attribue la découverte de la houille à un Liégeois du XIe siècle, Pierre Hullos,— et le mot « houille » n'aurait pas d'autre origine que le nom de ce forgeron. Cette affirmation est maintenant contestée, et il semble certain que l'existence du charbon de terre fut connue avant le Moyen Age. Il resterait aux Liégeois l'honneur ou la fortune d'en avoir les premiers entrevu la valeur. Toujours est-il que la houille paraît avoir été assez généralement employée en Wallonie au XVIe siècle; Paris ne la connut que dans la seconde moitié du XVIIIe.

Le dieu noir, sorti de ses hypogées obscurs, s'est aujourd'hui emparé de la terre où le culte lui fut d'abord rendu. De Verviers à Liége, à Namur, à Charleroi, à Mons, il étend son règne de travail, de fièvre et de lucre, — son règne de suie, de cendre et d'or.

Mons, Charleroi, sont célèbres par leurs charbons, leurs fers et leurs aciers; Namur, par le fil tranchant de ses couteaux; Liége et Seraing par leurs machines, leurs rails, par des canons et des armes de toutes sortes. Pour alimenter d'eau ses draperies, Verviers transforme en lac une vallée qu'elle barre d'une digue énorme.

Dés le Moyen Age, d'ailleurs, l'industrie commença de se répandre au pays de Liége qui comprenait la plus grande partie de la Wallonie actuelle, avec Givet et Méziéres. Liége avait des forges. Dinant et Huy fabriquaient leurs « dinanderies » fameuses. — Les admirables fonts baptismaux qui sont à Saint-Barthélemy de Liége n'ont pas été faits par Lambert Patras de Dinant, comme on le croyait encore il y a deux ans, mais ils sont l'œuvre d'un autre Wallon : Renier de Huy. Ils datent du XIIe siécle et montrent par leur simple perfection technique quelle fut, dés cette époque, l'excellence des toreuticiens wallons. Alors et plus tard, les dinanderies furent exportées trés loin à l'étranger, ce qui semble indiquer une grande prospérité industrielle. Le sac de Dinant et la sauvage destruction de Liége par Charles le Téméraire ne purent i'arrêter que momentanément.

Ces grands enfants sentimentaux du pays wallon ont une activité singuliére. Matériellement elle les conduit à l'industrie, mais elle s'exprime aussi en certains traits du caractére : esprit remuant, penchant à discourir, impatience de la contrainte. Frondeuse incorrigible, je l'ai dit, la Wallonie est l'une des patries de la Liberté.

Sous la suzeraineté nominale de l'Empire, la principauté de Liége demeurait, en fait, indépendante. Elle osa donner asile au vieil Henri IV d'Allemagne poursuivi par les armées de son fils et

abandonné de ses sujets ; plus tard elle ne céda aux ducs de Bourgogne qu'après avoir livré à Jean sans Peur la bataille la plus sanglante de tout le XVe siècle. Vaincue, elle se redresse ; de nouveau domptée elle se releva encore et sut rester libre, jusqu'à ce qu'en 1792 elle se réunit volontairement à la République. On peut lire là-dessus quelques superbes pages de MICHELET dans son *Tableau de la France*, son *Louis XI* et son *Histoire de la Révolution*. MICHELET aimait d'ailleurs à revendiquer l'origine wallonne qu'il tenait de sa mère.

Il s'agit ici de l'indépendance nationale ; pour les individus elle peut n'être qu'un bien illusoire, et s'allier à l'esclavage. Mais les Wallons connurent une autre liberté qui importe davantage : celle des hommes eux-mêmes. C'est chez eux que naquit l'axiome « *pauvre homme en sa maison est roi* ».

L'esprit individualiste est ici pris sur le fait. Mais il n'excluait point la solidarité. Dès le milieu du XIIIe siècle les gens du peuple avaient appris à s'unir pour défendre leurs droits, et la commune wallonne conquit ses plus importants privilèges avant sa glorieuse émule des Flandres.

Contre le prince-évêque parfois, parfois aussi contre les nobles avec l'appui avoué ou secret du clergé, les métiers se dressaient en armes ; on se battait sans merci. Mais les nobles eux-mêmes avaient entre eux des luttes épiques. Quand le baron d'Awans déclara la guerre au sire de Waroux à propos d'une fille enlevée, tous les chevaliers des deux lignages se levèrent aussitôt, suivis par des centaines d'hommes d'armes ; sièges et batailles durèrent trente-huit ans. Au combat de Dammartin, six cent vingt chevaliers mirent pennon au vent, sans compter les écuyers et gens de pied... Ce n'est pas en vain, on le voit, que les Liégeois sont appelés « Têtes de houille ». — Dans le *Wallenstein*, de SCHILLER, les soudards en querelle s'avertissent de prendre garde : « Respectez le, c'est un Wallon ».

***

« Têtes chaudes mais bons cœurs », disent d'eux-mêmes les gens de Wallonie. En admettant qu'ils se définissent avec trop de complaisance, tout au moins expriment-ils ce qu'ils *voudraient être*, et c'est déjà beaucoup. En termes vulgaires : ce qui représente le « chic type » dans les idées d'un peuple, est l'image encore obscure du type véritable qu'il contient en puissance, et vers quoi il s'efforce. Nous avons ici la formule d'une aspiration.

Le grand reproche, et peut-être fort injuste, que les Wallons adressent aux « Flamands » de toutes sortes, c'est d'être *rancu-*

neux [1]. En Wallonie, il est admis qu'il faut faire la paix quand on s'est bien battu, ou tout au moins qu'il ne faut plus frapper lorsque l'adversaire a cessé de riposter. Invariablement le vaincu se relève et proclame qu'il aura sa revanche : « *Dji t'râres!* » — C'est une satisfaction nominale qu'on accorde à sa vanité meurtrie. En général cette simple formule suffit à la vengeance, car ces grands gars si prompts à s'échauffer sont aussi très prompts à se tendre la main.

Sous une forme triviale, c'est encore une fois le contraste que j'ai déjà noté en parlant du pays et des hommes qui en expriment les aspirations inconscientes. Usines et charbonnages s'opposent aux prairies ondulantes et aux Fagnes grandioses, comme Rops et Constantin Meunier s'opposent à Grétry et à César Franck. Le désir de l'action se confronte à la rêverie; la vivacité physique est très apparente, mais le plus souvent elle cache des âmes sentimentales et tendres.

Le Wallon aime la nature. Tout mineur à qui l'on assigne un petit jardin y cultive des fleurs à côté de ses choux. On connaît les *crâmignons* que forment les ouvriers, en une sorte de farandole où l'on se tient par les mains en chantant; détail typique : ils sont toujours précédés d'un bouquet. On peut noter aussi comme significative une particularité du langage : La lune, en patois, s'appelle *la beauté*.

On aime les bois, les champs, les bêtes [2]. Entre hommes, un certain ton de cordialité est imposé par l'usage, mais les bonnes manières exigent de la discrétion; en parlant, il faut sous-entendre, user de délicatesse. A Liége, dans le plus menu peuple, un amoureux qui n'est point malappris ne s'écrie pas : « Je t'aime ! ». Il dit : « Je vous vois si volontiers... », et met le reste dans l'intonation. Un Flamand récemment immigré me disait : « C'est exaspérant; on ne sait jamais ce que vous voulez dire. Chez vous, il faut toujours comprendre à demi-mot. »

(1) *Flamand*, au sens wallon, veut dire *tout homme qui ne parle pas français*, le Prussien et le Hollandais aussi bien que le Thiois. Les Flamands proprement dits font grief aux Wallons de frapper de la tête aussi bien que des poings. C'est exact. Par contre, les Wallons les accusent de s'acharner sur un ennemi terrassé et sans défense, et de lui écraser le visage à coups de talon. Pour l'ouvrier liégeois, c'est là le comble de l'ignominie, — la pratique déshonorante qui suffit à légitimer toutes les haines.

Je ne prétends pas, bien entendu, que les braves Flamands soient à ce point brutaux et j'aime à croire qu'il y a ici de la légende. Ce fait est cité simplement pour compléter d'un trait la psychologie de l'homme du peuple au pays de Liége. Toute nation a sa conception de l'honneur, et de ce qui le nie. Toute nation a aussi d'injustes préjugés.

(2) On retrouve ces traits dans le personnage de Mme Crescent, de *Manette Salomon*. Les mots patois que lui prêtent les GONCOURT sont du dialecte wallon de la frontière, à peine altéré.

Peut-être cette tendance a-t-elle été favorisée en Wallonie par les échanges fort nombreux des classes sociales entre elles : les petits, moins séparés des grands, ont mieux subi leur influence et se sont efforcés, fût-ce avec maladresse, vers les modes des personnes polies. A lire Machiavel et Cellini, il semble que des causes semblables ont jadis amené des effets pareils dans la république florentine. Quoi qu'il en soit, la noblesse avait peu de puissance dans un état ecclésiastique, — peu d'éclat faute d'une cour où briller ; elle noua de bonne heure des alliances avec la bourgeoisie que l'égalité politique rapprochait du peuple. Le sentiment de la fraternité et du mutuel respect a pu se développer exceptionnellement ainsi. Hypothèse seulement ; mais nulle part les classes ne se sont mieux fondues que dans l'ancienne principauté de Liége.

A ce jeu la noblesse n'a peut-être pas gagné en aristocratie, mais elle a abandonné un peu de sa traditionnelle hauteur, tandis que la bourgeoisie perdait de sa bassesse naturelle.

Quant aux gens du petit peuple, ils ne se tutoient presque jamais, — ce serait grossièreté. Mais ils usent entre eux d'une appellation familière et charmante :

Fré, frère, disent-ils...

Que ce mot me serve de conclusion.

Albert MOCKEL.





Documents et Notices

« Aller à l'Ermusiau » ou « Brûler le Singe ». — Nous avons rencontré ces expressions dans une ancienne ordonnance du Grand Bailly de Hainaut, publiée en placard (1738) et dont un exemplaire est à la Bibliothèque publique de Mons. Elles désignent, comme le contexte l'indique, le charivari qu'on donnait et qu'on donne encore aujourd'hui aux mauvais ménages. Mais quant à l'origine, au sens du mot *Ermusiau*, à la signification du Singe en cette affaire, nous les ignorons, et personne n'a pu nous renseigner. Aujourd'hui ces termes sont tombés dans l'oubli le plus complet.

Voici le texte de l'ordonnance, imprimée « à Mons, chez Michel Varret, imprimeur de Sa Majesté Impériale, rue d'Havré, 1738 ».

Léopold-Philippe-Charles-Joseph duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, Grand d'Espagne de la première classe, etc., etc.

Le Conseiller Avocat de Sa Majesté nous aïant représenté que quoi que tout ce qui tend au trouble du repos et de la tranquilité publique soit notoirement défendu, l'on pratiquoit dans plusieurs endroits de ce Païs des assemblées tumultueuses qui avoient pour fin l'insulte ou la raillerie des Personnes mariées, entre lesquelles il arrivoit quelques dissentions, ce qui étoit nomé en certains endroits *aller ou courir à l'Ermusiau* et en d'autres *bruler le Singe*, ce qui occasionoit d'autant plus de désordres, que les particuliers se croïoient ces sortes d'assemblées permises, à raison qu'il n'étoit point d'ordonnance qui les défendit nomément et que les Officiers des lieux où elles se faisoient, trouvoient par la même raison empéchés de les arrêter efficacement faute de peine déterminée : qu'en outre nonobstant les tristes inconvéniens qui avaient autrefois porté à déffendre de tirer aux Processions dans les endroits du Plat-Païs, on continuoit pourtant de le faire en plusieurs Vilages et voulant pourvoir à l'un et à l'autre des cas, nous avons deffendu et deffendons à tous et un chacun soit en troupe, soit en particulier de donner dans aucune des dites entreprises ou demonstrations dites *Courir à l'Ermuseau, bruler le Singe* ou autrement à quelque occasion ou prétexte que ce soit, à peine de cinquante livres d'amende exigible solidairement à la charge de tous ceux qui y auront contrevenu : deffendons de même de tirer aux Processions dans les Villes non fermées, Bourgues et Vilages à peine de pareille amende, enjoignant à tous Chatelains, Prévots, Baillis et autres Officiers de tenir la main à l'éxécution de la présente, à quelle fin elle sera publiée et affichée où il appartient. Donné à Mons le 10 mars 1738. Etoit Paraphé *de Marb.* et plus bas signé Par Ordonnance, L. J. Recq.

Au sujet des deux expressions qui font l'objet de cet article, nous avons consulté M. Jules Declève, l'écrivain wallon et français bien connu, vice-président du Cercle archéologique de Mons.

L'expression « brûler le singe », dit-il, se présente sous diverses formes et avec des significations multiples. On dit : « peigner, tondre le singe », pour tromper quelqu'un, principalement le maître ; et « brûler le singe », pour exécuter en effigie un personnage, notamment un mari ridicule ou trompé. Cette exécution était sans doute l'épisode final de l'assemblée populaire, après le concert burlesque.

Mais, ajoute M. Declève, que signifie l'expression « courir à l'ermusiau » ? Ni les traditions populaires, ni les glossaires n'ont pu me renseigner. Notons que le mot *ermusiau* a été donné par Charles Delmotte, sans traduction.

M. Declève fait remarquer que dans certaines parties du Hainaut, notamment à Montignies-lez-Lens et les environs, on emploie l'expression « mener l'Herminette » ou « l'Erminette », qui signifie faire charivari dans les circonstances indiquées. D'après Louandre (Corblet, *Glossaire Picard*), l'Herminette est un esprit follet, qui habite ordinairement les cimetières, et que l'on craint de rencontrer la nuit sous la forme d'un gros chat blanc. C'est particulièrement la veille de Noël, vers neuf heures du soir, que l'on redoute son approche ; car alors on doit être à l'église, et l'Herminette rode dans le village pour punir ceux qui n'y sont pas. Dans d'autres contrées, on croit que l'Herminette, la veille de la Saint-Jean, après le coucher du soleil, va traire les vaches qui sont encore à la prairie, aussi se hâte-t-on de les faire rentrer à l'étable.

Aller ou *courir à l'Ermusiau*, comme *mener l'Herminette*, conclut M. Declève, serait donc évoquer l'esprit follet et lui demander d'intervenir dans les représailles ridicules ou dans les troubles des ménages. Mais il n'y a peut-être ici qu'une coïncidence toute verbale.

Emile HUBLARD.



Chronique Wallonne

NÉCROLOGIE

Wallonia vient de perdre deux de ses amis et correspondants : M. Louis DETRIXHE, ancien secrétaire communal de Stavelot, un vieux wallon dévoué qui connaissait admirablement la langue et les vieux us de sa région, et qui nous a fourni des renseignements précieux dont la publication n'est pas terminée; et M. Oscar GHILAIN, secrétaire communal de Jemappes, auteur de plusieurs pièces de théâtre en dialecte borain, et d'un grand nombre d'articles en patois, très originaux et très bien écrits. M. Oscar GHILAIN est mort subitement dans la force de l'âge : quelques jours avant d'apprendre la triste nouvelle de sa fin prématurée, nous recevions encore de lui des renseignements précis sur une coutume enfantine boraine...

Nous regrettons profondément la perte de ces deux estimés collaborateurs. *O. C.*

Bibliographie

LES LIVRES :

Le Folklore du Droit immobilier, par Edmond DE BRUYN, avocat. — In-8° carré de 70 p. Edition du « Conservatoire des Traditions populaires ». Ve Ferd. Larcier, Bruxelles. — En vente : 200 exemplaires, dont 100 sur Hollande Van Gelder, à 2 fr.; et 100 ordinaires à 1 fr.

Droit officiel et artificiel, droit libre et spontané — droit venant d'en haut et droit venant d'en bas — telle est la distinction foncière que fait l'auteur de cet essai sur les rapports du Folklore et du Droit.

Essai, oui, et non Traité; essai peut-être un peu hâtif, volontairement appliqué à l'examen, du reste ingénieux, de quelques faits seulement; mais qui tout d'abord, expose assez nettement une thèse, et qui indique, sinon des solutions pratiques, du moins une théorie rationnelle sur quoi les appuyer.

On devine de quel côté doivent aller les préférences de l'écrivain qui, autrefois, dans une très belle revue créée et dirigée par lui, le *Spectateur catholique*, montra un goût si éclairé pour le folklore, et un jugement si fin pour ce qu'on nommerait volontiers, à son exemple, l'Art spontané; ce

folkloriste pratique qui, naguère fondait, avec d'autres anciens fidèles des mêmes idées, MM. Max Elskamp et Laurent Fierens, un cercle d'études dont nous avons parlé, ce « Conservatoire des Traditions populaires » sous les auspices duquel paraît aujourd'hui son curieux opuscule.

« J'imagine, dit-il, le droit spontané, le droit artificiel. Je souris au premier, je constate le second ». Le droit artificiel, c'est celui du Code. L'autre, c'est « la Coutume, le droit qu'imprègnent et que modalisent le » temps, les lieux, les mœurs, la religion, l'état de culture des esprits; » droit local, droit régional, usage, droit changeant, droit vivant; celui que » créent et recréent les rapports entre eux d'individus de telle ou telle race, » dans un endroit déterminé, à une certaine époque. »

Cette distinction légitime conduit tout naturellement l'auteur à exprimer l'avis que le Droit, tout en respectant les usages anciens de terroir, au lieu de les écraser sous des préceptes arbitraires ou étrangers, devrait laisser place aux usages nouveaux que les mœurs, les modifications sociales et d'autres nécessités, tendent à susciter et à rendre habituels. Il voudrait qu'à côté du droit du Code, œuvre personnelle et théorique, dont la matière est figée et rigide, on respectât dans une plus large, dans une très large mesure la Coutume, œuvre spontanée et collective, matière vivante et essentiellement plastique.

Vraiment, cette thèse s'impose à qui veut établir ce qu'il peut y avoir de juste, au détail, dans une synthèse comme celle qu'exprimait récemment Edmond Picard, dans une de ses plus belles pages de juriste et d'orateur : « C'est, disait-il, d'un peuple que son Droit sort, et non du cerveau des juristes. Un Peuple suinte son Droit comme ses Mœurs » [1]. Déjà Portalis écrivait : « Les Codes des peuples se font avec le temps, mais on ne les fait pas »; affirmant ainsi la perfectibilité du Droit, sans cependant insister sur sa mobilité dans l'espace.

« La plus grande beauté du Code Napoléon, dit encore M. Picard, c'est d'avoir très peu innové, c'est d'avoir pris le Droit du peuple français, tel que celui-ci l'avait fait lui-même ». Certes, c'est là une grande beauté, c'est la plus grande; mais elle ne fut assurée à l'œuvre du Conseil d'Etat qu'en dépit d'une tendance initiale et en apparence invincible, à l'unification et à la centralisation. Les efforts rationnels subséquents de la jurisprudence amenèrent un peu de flexibilité au Droit impérial. Et c'est là, si l'on y veut bien regarder, un hommage rendu après coup à l'œuvre sincère et naïve des obscurs juristes du Droit spontané. Digne revanche de la coutume, cette Cendrillon du Droit, comme l'appelait Bogisic. Ou du moins, de l'esprit de la Coutume.

Dans une des œuvres les plus considérables de notre temps, *Le Droit pur*, M. Edmond Picard, usant en maître de la faculté superbe de pénétrer hardiment au fond de l'avenir, voit s'établir au cours des siècles un Droit qui ne sera plus ni germanique, ni latin, ni slave, mais aryen. Loin de lui

(1) *Discours* à la Fête du Centenaire du Code civil. (Publié dans la « Belgique contemporaire », mai, p. 153).

la pensée, assurément, que le Droit aryen se doive établir avant l'atténuation des différences que maintiennent encore si nettes les besoins particuliers des peuples modalisés par la Race, le Lieu et le Temps. Déjà en 1802, l'enquête sur le projet de Code civil signale que l'unification impérieuse du Droit devait blesser bien des droits particuliers en leurs stipulations légitimes. Il y eut vraiment en ceci la mauvaise manière dont le Code Napoléon « devança son époque. » Comme le constate M. de B. « nos législateurs belges sont obligés d'enlever de temps à autre un moëllon romain au Code, tandis que les Provençaux d'Aix ou de Nîmes, souffrent d'autre part, malaisément, certaines coutumes germaniques. » Et, ajoute-t-il, « nos *Pandectes* ne s'écartent-elles pas de mieux en mieux du *Dalloz* » ?

L'auteur aurait pu ajouter que pour les lois nouvelles, les Etats ressentent de plus en plus le besoin de recourir, comme on le faisait antiquement au Pays de Liége à ce que la Paix de Fexhe appelait « le Sens du Pays. » Ainsi encore se marque, mieux qu'en d'apparentes régressions, la mobilité du Droit que, bien avant Napoléon, l'impérialisme avait tenté, avec plus de succès parce que par une notation plus minutieuse, de fixer en des cadres immuables. L'auteur estime, avec raison, que l'homologation des coutumes par Louis XI en France, par Charles-Quint en Belgique, en un temps où le droit était encore plus malléable, moins doctrinal, a plus fait contre le libre jeu de l'usage que le Code Napoléon. Au moins, « le régime du Code laisse quelques échappées sur l'usage, » et encore est-il « appliqué aussi spirituellement que le texte le tolère, par une jurisprudence d'unisson avec les mœurs. » Aux temps de Voltaire et de Napoléon, les droits et les juridictions variaient encore, malgré tout, en France comme en Belgique, de pays à pays et même, dans une certaine mesure, de ville à ville. Aujourd'hui, de gré ou de force, le Code Napoléon est devenu notre Usage, il est réellement entré dans la pratique : l'auteur estime que sur les 2000 articles du Code, il n'en est que quelques-uns, à peine, qui ne trouvent pas d'application en Belgique, un petit nombre aussi qui ne sont pas encore acclimatés et enfin de très rares qui tombent en désuétude. « *De cette combinaison artificielle et bigarrée, dit-il, ce n'est donc pas nous qui avons à nous plaindre, ce sont les gens du Midi* » [1].

(1) Laurent a expliqué que ce n'est pas le sens romain, mais la coutume germanique qui a triomphé au Conseil d'Etat. Mais alors, nous Liégeois, nous Wallons, pourquoi n'avons-nous pas un peu plus de place dans les préoccupations sinon dans les sentiments de l'auteur ? Il nous permettra de juger qu'il nous traite un peu dédaigneusement quand il parle de ces « quelques petites seigneu- » ries dépendantes de l'Empire d'Allemagne et situées vers la Meuse, » lesquelles, dit-il, étaient vouées au droit romain. L'auteur ne doit pas ignorer que, vers la Meuse, il n'y eut pas de « petites seigneuries » au regard des autres provinces belges. Le Pays de Liége, pour ne parler que de celui-là, était un Etat démocratique, constitutionnel, représentatif et fédéral, sous un chef électif. Il n'était que très nominalement « dépendant » de l'Empire d'Allemagne : au point de vue juridique, l'appel à l'Empire était dans certains cas particuliers interdit par la Constitution liégeoise ; et quant au reste, le Pays observait les constitutions et les coutumes générales de l'Empire qui n'étaient pas contraires à ses propres lois, paix, ordonnances et usages ; c'est même à ces conditions qu'il réaccéda à l'Empire en 1716 ! Le Droit romain n'était invoqué que dans le silence de la loi indigène, et Warn-

Cependant, dans le Nord même, on n'a peut-être jamais tant parlé qu'à présent, de droits méconnus; c'est-à-dire qu'on n'a jamais mieux senti le besoin d'un Droit nouveau, plus actuel, plus proche de nous et de nos mœurs.

Il importe donc toujours d'envisager le Droit en sa mobilité et en son perpétuel devenir. Ainsi se justifie encore la conclusion de l'auteur.

Les partisans du « Droit artificiel » estimaient, et leurs successeurs actuels, esprits autoritaires, estiment encore, qu' « il importe moins que le droit soit approprié aux nécessités de tel ou tel groupe d'hommes, pratiquant tel métier dans tel endroit, à telle époque, mais qu'il importe surtout que le droit soit uniforme, général et perpétuel, au risque d'être importun ». L'auteur estime au contraire, et c'est sa conclusion, « un droit qui ne serait général et constant qu'à l'égard des objets qui ont pour fondement le droit naturel et l'équité, l'ordre politique et les rapports fondamentaux sociaux, ou de pures conventions de commodité ou sécurité; mais qui, en dehors de ces nécessités sur lesquelles l'usage lui-même du plus grand nombre a fixé et gardé l'accord, permettrait à l'usage de fleurir d'une façon plus libre dans les rapports des individus entre eux et avec les choses. »

Conclusion assurément fort sage, qui tire des exemples que donne l'auteur, un argument nouveau, sur lequel il n'a peut-être pas assez insisté. C'est que le droit coutumier revêtait des formes pittoresques, symboliques, poétiques même, que le Droit actuel, plus théorique, plus froid, a condamnées à peu près toutes.

Quoi de plus charmant, par exemple, que les usages relatifs à la transmission des droits réels immobiliers, où l'on tradait la partie symbolique pour le tout : la gerbe, le rameau vert, la touffe d'herbe pour le champ, le bois ou le pré qui les portaient ? La vieille idée qui était à la base de ce symbolisme se retrouve dans l'article 1605 du Code civil, qui édicte notamment que l'obligation de délivrer les immeubles est remplie de la part du vendeur lorsqu'il a remis les clefs. Nous connaissons cette coutume aussi en matière de baux : à Liége, la cession des clefs se fait au preneur dès qu'il a donné sa signature, ou par faveur dès qu'il a versé le denier-à-Dieu ; inversement, la remise des clefs au bailleur est le signe de la cessation de la convention. Il ne viendra jamais à personne l'idée de garder les clefs, même en cas de désaccord profond entre les deux parties : un tel acte serait considéré comme de mauvais gré et soulèverait la réprobation publique. Le prix d'une clef est cependant partout bien modique ! Certains propriétaires poussent le scrupule jusqu'à se croire obligés de remplacer à leurs frais, au cours du bail, la clef égarée par le preneur...

KOENIG reconnaît que ce Droit n'a eu aucune influence chez nous au moyen-âge. Le Droit liégeois, avec sa coutume, était donc spontané au sens dont parle M. DE B., issu directement du Sens du Pays. Son esprit, sa valeur étaient tels que nulle part au monde il n'y eut à aucune époque un peuple plus libre que celui du Pays de Liége. Ceci soit dit pour l'une des « petites » seigneuries dont il s'agit : pour ce qui concerne les autres, il y aurait lieu, sans doute, de faire aussi quelques « petites » réserves...

Des usages encore emboîtés dans le Code, et que l'auteur nous invite à vénérer, il rapproche avec raison certains usages anciens et exotiques qui autrefois étaient de droit, et il note aussi les souvenirs maintenus dans la langue (par exemple « rompre la paille » c'est-à-dire déchirer la preuve pour mettre fin au contrat ; le « pot-de-vin » qui était autrefois bu en signe et confirmation de l'accord dans une transaction, etc.). Il en résulte sous la plume de M. DE B. une page très intéressante de folklore raisonné.

Nous n'entrerons pas dans le détail, d'autant plus que l'auteur compte y revenir. Peut-être alors trouvera-t-il à propos de rechercher s'il n'existe point encore actuellement une floraison dernière de ce qu'il appelle si justement le droit spontané. « Pour bien juger les faits d'autrefois il faut observer, disait DES BROSSES, s'il n'arrive pas encore quelque part sous nos yeux, quelque chose d'à peu près pareil. » L'esprit qui créa les coutumes juridiques d'autrefois n'est pas mort. Dans le passé, elles furent du reste déterminées par des besoins qu'il est parfois difficile à présent de démêler, mais que les intéressés ressentent encore — non point toujours par atavisme, ou en vertu d'une servilité naïve aux lois de l'habitude, mais pour des raisons qui tiennent profondément à leur genre de vie.

L'auteur s'est borné ici à « ce que le Code immobilier contient explicitement de folklore et ce que les mœurs pratiquent, surérogatoirement au Code, dans les mêmes dispositions. » Dans une suite qu'il compte donner à son présent travail, et qui est impatiemment attendue, l'auteur recherchera « ce que le Code contient explicitement de folklore, dans les matières où il se réfère à l'usage, et qui sont d'usufruit, de louage, et surtout de servitude. »

O. Colson.

Les anciens Graveurs liégeois, par Alfred MICHA (Brochure in-8° de 28 p. — Liége, Aug. Bénard, éditeur).

Lors de la cérémonie de la distribution des récompenses à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liége, M. MICHA, échevin des Beaux-Arts de la ville, prononça un discours dont l'intérêt fut signalé ici-même et qui était consacré au célèbre graveur liégeois Gilles DEMARTEAU, l'inventeur de la gravure à l'imitation de crayon. Cette année, l'honorable échevin a voulu, dans les mêmes circonstances, rappeler aux jeunes artistes le souvenir de concitoyens qui, autrefois, se sont également illustrés dans l'art de la gravure. Il a, dans ce but, opéré de patientes recherches, qui, sur bien des points, lui fournirent d'intéressantes découvertes. Reprenant son exposé au point où il l'avait laissé, il remonte dans le passé jusqu'aux origines mêmes de l'art de la gravure dans les Pays-Bas.

Il nous présente successivement Jean DUVIVIER (1687-1761), graveur de médailles, contemporain de Gilles DEMARTEAU, membre titulaire de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris ; les NATALIS, et particulièrement Michel (1610-1668), graveur de monnaies, d'images de dévotion et de frontispices ; le célèbre Jean VARIN — (dont à tort on orthographie en France le nom par un *W*, supposant sans doute qu'il s'agit d'un vocable germanique, alors que le mot *vârin* est du patois liégeois) — Jean VARIN, que Guy

Patin a contribué, par ses anecdotes, à gratifier d'un assez mauvais caractère, et qui fut peintre, sculpteur, auteur d'un buste et d'une statue de Louis XIV, aujourd'hui au musée de Versailles; graveur du sceau (1635) de l'Académie française, « créateur de l'art monétaire moderne en France », inventeur de procédés nouveaux pour cet art; les VALDOR ou WALDOR (!), dont le troisième, Jean, « chalcographe de Louis XIV », fut le favori de Mazarin, et vit ses estampes soulignées par des vers, d'ailleurs mauvais, du grand Corneille; Théodore DE BRY (1528-1598), dont les gravures d'après d'autres maîtres et réduites en petit sont souvent plus estimées que les originaux; Lambert SUAVIUS, c'est-à-dire le Doux (XVI[e] siècle), contemporain de Jean LOMBARD, fondateur d'une école de gravure, la seule de l'époque où l'on imprimait les planches de cuivre...

L'auteur termine son exposé, volontairement dépouillé de toutes floritures, en constatant la grande valeur de ces artistes du passé. « Sans doute, dit-il, la gravure est, plus qu'aucun autre art plastique, inséparable d'un métier ardu, difficile; mais ce serait en amoindrir la réelle valeur, en méconnaître la véritable nature, que d'en réduire le rôle à la simple reproduction de l'œuvre d'autrui, sans autre souci d'art que celui d'une fidélité sincère jointe à une grande habileté. Aussi dans leurs reproductions, nos anciens graveurs savaient apporter le soin d'une interprétation personnelle et véritablement artistique; très souvent encore, la gravure était pour eux un art créateur, car ils gravaient d'après leurs propres dessins. »

Cette appréciation générale donne bien l'impression qui ressort de cette incursion dans notre passé. L'auteur a sans doute pensé, avec raison, que le point de vue objectif convenait à son intention de vulgarisation; aussi, pour ce qui concerne la critique des œuvres, il s'est contenté le plus souvent de reproduire, à propos de chaque artiste cité, l'avis des auteurs anciens. On conviendra que le moment ne pouvait être mieux choisi de parler à la jeune génération de ces artistes d'autrefois, alors que nos graveurs actuels, *en pleine possession d'un talent expert et vigoureux, font* revivre superbement une tradition trop longtemps étouffée. On saura gré à l'honorable échevin de son initiative, et des recherches laborieuses auxquelles il s'est astreint en vue d'illustrer son discours d'une documentation authentique et précieuse. *O. Colson.*

Etude sur le domesticus franc, par A. CARLOT, archiviste attaché aux archives de l'Etat à Namur, Liége, Vaillant-Carmanne 1903, in-8° de 114 p. — **Le Dépôt des Archives de l'Etat à Namur,** par le même. (Extrait du t. II, fasc. 3 de la Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique.) 1904, in-8° de 20 pages.

Voilà bientôt un an que cette importante étude a paru. Nous saisissons l'occasion de la publication d'une seconde brochure du même auteur pour dire quelques mots de l'une et de l'autre.

Le travail de M. C. sur le *Domesticus Franc* est le résultat d'études approfondies de l'organisation administrative de l'époque mérovingienne et carolingienne. Le *Domesticus* est un fonctionnaire mérovingien, occupant

un rang égal à celui de comte, chargé de l'administration des domaines royaux. Son histoire est l'histoire même du fisc royal, qui s'amoindrit sous les derniers mérovingiens par suite des spoliations et des accaparements de toute espèce. A l'époque carolingienne, on n'en rencontre plus et Charlemagne devra créer une organisation semblable à l'organisation gallo-romaine, pour administrer ses domaines. M. A. Carlot a étudié à fond le rôle de ce personnage, ses attributions, son pouvoir judiciaire, son ressort administratif, les rapports du domesticus avec le comte, le duc, la cour, son origine et sa disparition, et tout cela en une série de courts chapitres très substantiels, et soumettant les rares textes, qui nous sont parvenus, et qui mentionnent quelques-uns de ces personnages à une critique très serrée et très savante. Bref, c'est une étude qui nous apporte le dernier mot sur un organisme qu'on avait quelque peu négligé jusqu'ici, et nous félicitons cordialement M. Carlot d'en être l'auteur.

Dans la deuxième étude, le jeune archiviste a dressé un tableau analytique très bien présenté des archives de l'Etat à Namur : les archives civiles (Comté, Etats, juridiction féodale, juridiction civile, administration locale, archives notariales), les archives religieuses (évêché et séminaire, clergé séculier, clergé régulier), et enfin quelques notes sur des fonds divers. C'est un résumé synoptique très clair et très intéressant de toutes les collections du dépôt des archives de l'Etat de Namur qui comptent environ 9,000 registres, 16,500 liasses et 14,500 parchemins. *D. Brouwers.*

Histoire de Seraing, par Louis Picalausa. Un vol. in-8° ill. de 132 p. — Seraing, P. Martino ; Liége, Bellens. Prix : 1 fr. 50.

Comme l'auteur le dit dans son Avant-propos, il a cru utile de fournir quelques renseignements précis sur l'histoire et l'origine de Seraing et son énorme développement pendant ces derniers lustres. Il va sans dire que c'est cette dernière partie, très intèressante d'ailleurs et bien documentée, qui est le plus longuement traitée. Après deux courts chapitres consacrés à l'histoire du village, du château et de l'église jusqu'au xviiie siècle, l'auteur présente un tableau de Seraing au xviiie siècle, de son organisation communale, de ses fêtes et coutumes, etc., et ce chapitre se lit très aisément et avecp laisir. Ensuite, dans une série de six chapitres, M. P. fait l'histoire du développement colossal de ce village, de l'installation de ces immenses ateliers Cockerill, des autres grandes Sociétés industrielles qui y ont établis leurs ateliers et ont transformé ce coin du pays, en y amenant bien des richesses, mais aussi bien des misères. Ajoutons que cette plaquette est ornementée de 25 photogravures (le château de Seraing, le Val Saint-Lambert, portraits divers, etc.), et d'un plan de l'agglomération de Seraing. *D. Brouwers.*

Ouvrages reçus. — *Dinant dans la hanse teutonique*, par H. Pirenne, professeur à l'Université de Gand. In-8° de 26 p. Extrait du Compte-rendu du Congrès d'archéologie et d'histoire de Dinant 1903. (Namur, Wesmael-Charlier, éditeur.) — *La jointe criminelle de Namur et la répres-*

sion du vagabondage au comté de Namur, par Alexandre Gérard, avocat. Extrait id. In-8°, 22 p. — *Chansons populaires du Pays borain*, textes recueillis par MM. O. Goffint et V. van Hassel. Musique notée par M. Paul Gilson. Broch. in-4° de 10 p. impr. et autogr. s. d. [1904] (Boussu, impr. L. Delattre-Moreau.) — *La Légende en Ardenne*, par H. Sarthay. Extrait de la « Revue d'Ardenne et d'Argonne. » Broch. in-8° de 38 p. (Sedan, Em. Laroche, édit.) — Maurice des Ombiaux, *Contes de Sambre et Meuse. Premier dixain.* Un vol. in-8° de 141 p. (Edition de l'Association des Ecrivains belges. Dechenne et Cie, Brux. Prix : 1 fr. 50). — *Les Sobriquets des communes belges*, par J.-Th. de Raadt. 1 vol. in-8° ill. (Constant Baune, édit. Brux. Prix 4 fr.) — *Une crise littéraire : Symbolisme et symbolistes*, par Arthur Daxhelet. Extr. de la « Revue de Belgique. » In-8° de 87 p. (P. Weissenbruch, édit. Brux.) — *Netsuké* [contes et poèmes chinois et japonais] par Paule Riversdale. 1 vol. in-12 de 326 p. grav. (Lemerre, Paris. Prix 4 fr.)

Vient de paraître à Namur une nouvelle gazette en wallon : *Li Couarneu*, hebdomadaire, dont les bureaux sont chez l'éditeur-propriétaire, M. J.-B. Collard, boulevard d'Omalius, 152. Le n° se paie 5 cent. et l'abonnement annuel, 3 fr. Nous souhaitons bon succès et longue vie à ce nouveau confrère.

REVUES ET JOURNAUX :

A propos de Félicien Rops. — *L'Art moderne* du 18 septembre reproduit notre articulet ci-dessus, p. 255, où l'on voyait Rops plaisantant M. Demolder qui voulait voir en lui un artiste flamand d'origine hongroise. Dans le second billet que nous avons cité, adressé à M. Albert Mockel, Félicien Rops faisait allusion à un article de M. Demolder, paru dans *l'Art moderne*, nos du 14 et du 21 août 1892. Cette revue reproduit aujourd'hui quelques phrases caractéristiques de cet article :

« Une chose frappe, en une collection de Rops : le sang flamand de » l'artiste, et, sous ses apparences latines, le fond germanique de son art. » Le hasard qui l'a fait naître à Namur ne suffit pas pour qu'on le considère » comme wallon. Pour qu'une race produise un artiste de la trempe éner- » gique et sanguine de Rops, il faut des influences lointaines, une alchimie » héréditaire, dont on ne trouve trace à Liége ou à Namur. En Flandre ou » en Brabant, au contraire, le terrain était florissant en ancêtres, et de la » terre où étaient nés Brueghel et Jérôme Bosch, Rops aussi pouvait sur- » gir. »

» Et, ajoute *l'Art moderne*, M. Demolder s'efforçait, par la généalogie de Félicien Rops et par la ferveur de son attachement à la terre de Flandre, de défendre sa thèse paradoxale. L'artiste a spirituellement raillé celle-ci dans les deux écrits reproduits ci-dessus [ce sont les lettres à Verwée et à M. Mockel]. »

Nous connaissions cet article de M. Demolder, qui a été reproduit dans

le nº spécial que *la Plume* a consacré à Rops en 1902. Si nous n'en avons pas parlé du tout, c'est que nous le considérons comme une erreur et qu'il contient des traits violemment injustes à l'égard des Wallons. Nous avons, comme tout le monde ici et ailleurs, une vive admiration pour le talent de M. Demolder qui honore hautement la littérature française en Belgique. Mais nous n'aurions pu nous empêcher de montrer en son article un exemple frappant de l'état d'esprit désagréable dans lequel se trouvent ou se mettent certains Flamands quand ils ont à faire des distinctions entre leur race et la nôtre. Nous avons préféré nous abstenir.

L'Art moderne trouve paradoxale la thèse de M. Demolder. Nous n'ajouterons qu'un mot à cette appréciation.

Il est malheureusement exact que les Wallons ont relativement peu de traditions *matérielles*. C'est que, dans le passé, on leur a tout détruit, ou volé : les archives, les monuments, les œuvres d'art, et les artistes. Il serait aisé de montrer que, malgré les malheurs des temps, leur tradition morale n'a pas cessé de se manifester au cours des siècles et que le mouvement actuel est le naturel aboutissement de longs efforts. L'âme des races, en effet, c'est ce qui ne meurt pas. Nous sommes bien tranquilles à cet égard. Le temps est un grand maître, et l'œuvre des historiens et de la critique nous rendra, tôt ou tard, aux yeux du monde, ce qui nous appartient et que déjà beaucoup d'entre nous ont « senti » nôtre, par avance.

Quant à Rops, nous nous permettrons de faire remarquer qu'il a certifié ses origines wallonnes chaque fois qu'il l'a jugé bon, et plus souvent qu'on ne le croit. Il a aimé la Flandre, comme la Wallonie, comme d'autres régions encore, et comme Paris, en raison des sources d'inspiration que son génie y a trouvées, ou des souvenirs précieux qu'il en avait gardés. Comme artiste, il n'a eu de préférences particulières pour aucun pays. La façon dont il a parlé de ses souvenirs d'enfance, le fait Namurois pour l'éternité. M. Demolder a trouvé que le fond de l'art de Rops est germanique. D'autres pensent que l'art de Rops est de l'Art tout court. Les opinions sont libres.

O. C.

Le productivisme et la question des langues, par Maurice Ansiaux (*La Meuse*, 9-8-04). — « On peut se placer, pour résoudre la question des langues, à des points de vue assez différents. Les uns se demandent ce que veut la justice, d'autres ce que commande la démocratie. D'autres encore préfèrent solutionner le problème par le principe de la liberté; il en est enfin — et leur influence est grande aujourd'hui — dont la préoccupation maîtresse est de préserver les populations de la contagion des idées libres et progressives en les cantonnant en quelque sorte dans leur dialecte. A cet égard, le flamand paraît à nos conservateurs — et avec raison peut-être — une barrière sérieuse contre la propagation de l'intellectualisme que favorise, au contraire, la langue française.

Mais il est un point de vue qui nous semble devoir dominer tous ceux que nous venons d'énumérer jusqu'ici : c'est celui du productivisme. Ici, un mot d'explication : « Etre productiviste, écrit M. Solvay dans ses « Prin-

cipes d'orientation sociale, » c'est reconnaître que la vraie marche à suivre pour assurer le bien-être des hommes, est de développer, par tous les moyens, la production des choses matérielles et immatérielles qu'ils désirent et désireront sans cesse davantage. » Le productivisme doit donc trouver son application dans tous les domaines de l'activité sociale, sans en excepter ceux qui ne se rapportent point d'une manière immédiate à la production des richesses, mais qui peuvent exercer une influence indirecte sur cette dernière.

« Tel est le cas, précisément, de la langue. Il n'est pas indifférent au développement économique d'une nation qu'elle parle l'anglais ou l'iroquois. Si elle s'obstine à s'exprimer en un idiome incompris au-delà de ses frontières, il est évident qu'elle met, de propos délibéré, des entraves à son essor industriel et commercial. Et cela est vrai surtout des petites nations au territoire exigu. Sans doute, les nationaux pourront toujours apprendre une seconde, une troisième, une quatrième langue, mais La Palice répondrait à cela que la langue maternelle est celle que l'on parle le mieux. On ne connaîtra jamais aussi parfaitement, quoi qu'on fasse, les nuances infinies et subtiles d'un idiome étranger. Un Flamand habitué à ne se servir dans sa famille et dans sa ville que de la « moedertael » maniera toujours le français avec plus ou moins de rudesse et de gaucherie. Et il ne se laissera point d'en éprouver un préjudice appréciable dans ses relations d'affaires.

» La solution productiviste du problème qui nous occupe consiste donc à substituer de plus en plus les grandes langues aux petites langues, si l'on nous passe ces expressions : le français au flamand ; l'allemand au tchèque, au slovène, au polonais ; l'anglais aux dialectes de l'Inde, etc.

» Pour nous borner ici à la Belgique, nous dirons donc que l'on fait tout particulièrement fausse route en développant l'enseignement de la langue flamande dans les provinces wallonnes, où il vaudrait infiniment mieux propager la connaissance de l'allemand et de l'anglais. A un moment où la lutte des peuples entre eux pour l'existence atteint un degré inouï jusqu'alors d'ardeur et d'âpreté, le devoir du gouvernement serait d'armer les citoyens de toutes pièces au lieu de les charger d'un poids mort. A l'aide de l'allemand et de l'anglais, ils pourront se débrouiller sur tous les points du globe, fonder des maisons de commerce ou de banque en Asie, en Afrique, en Amérique, écouler dans les pays les plus lointains les produits du sol natal. Inutile de dire que le flamand ne pourrait leur rendre le même service !

» Dira-t-on qu'ils peuvent apprendre ce dernier par surcroît ? Mais c'est méconnaître ce fait avéré que les programmes d'études tendent à se surcharger partout. Ou, prétendra-t-on, comme le faisait un de mes anciens professeurs de l'Université de Liége, que la possession du flamand facilite celle de l'allemand ? Mais il faut répondre à cela que c'est faire un détour inutile et perdre un temps précieux : la ligne droite est le chemin le plus court d'un point à un autre.

» Que les lettrés de Flandre conservent le culte pieux de leurs traditions littéraires : rien de mieux. Que les « folk-loristes, » de leur côté,

puisent dans le trésor philologique des divers dialectes, patois et jargons, sans en excepter ceux de l'Ouest de la Belgique : encore une fois, c'est parfait.

» Mais je proteste, au nom du productivisme, c'est-à-dire du bon sens, lorsque l'on propose de faire donner les cours en flamand à l'Université de Gand, lorsque l'on dépense des sommes ridicules en vue de traduire dans le même langage les documents et annales parlementaires, etc., etc.

» Loin de pousser à la renaissance d'un idiome local, le législateur belge devrait stimuler l'étude et la pratique des langues mondiales afin de favoriser par là l'expansion économique de la patrie.

» On peut objecter à cela que la langue est un des éléments constitutifs de la nationalité et que c'est affaiblir celle-ci que de lui enlever son parler propre. Cette objection est une de ces superstitions fortement accréditées qu'il est de notre devoir de battre en brèche. Un seul exemple suffit, d'ailleurs, à en montrer le néant : c'est celui des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dont la langue est l'anglais et qui constituent cependant une des nationalités les plus caractérisées, les plus nettement distinctes des autres que l'on puisse imaginer. Les Etats-Unis ont leur patriotisme, ils ont leur impérialisme, que dis-je? ils ont leur « jingoïsme, » cela sans cesser de parler comme les loyaux sujets d'Edouard VII.

» Les habitants de Roulers, de Thielt et de Poperinghe pourraient donc se servir exclusivement du français tout en restant excellents patriotes et tout en conservant même intact leur amour de la vieille Flandre. A ce changement, ils auraient tout à gagner et rien à perdre.

» Mais, si l'on ne veut pas aller jusque-là, que l'on protège au moins les Wallons contre les exigences antiproductivistes du flamingantisme. Ce sera un résultat négatif, mais appréciable tout de même. »

Faits divers.

LIÉGE. — Dans la toilette générale à laquelle procède la capitale wallonne, désireuse de se montrer parée de toutes ses grâces aux foules de 1905, notre vieux théâtre d'opéra ne pouvait être oublié. Il a bénéficié d'un rajeunissement complet. La salle naguère vétuste est à présent claire et riante, et les mille feux du nouveau lustre l'inondent de lumière. On respire plus largement, on se sent mieux à l'aise dans le vaisseau que l'ombre et la poussière rendaient maussade et que la clarté désormais victorieuse semble avoir agrandi et aéré.

Mais *Wallonia* a d'autres raisons de se réjouir de ces heureuses transformations. Notre revue se doit de féliciter à son tour, et sans réserves, l'auteur du nouveau plafond, le talentueux décorateur liégeois Emile Berchmans, qui vient d'accomplir, au double point de vue de l'inspiration et de l'exécution, une œuvre forte, sincère, savante et harmonieuse.

Lorsqu'il s'agit, comme ici, de « rafraîchir » un théâtre dont il sied de

respecter le style et les traditions, il ne peut être question d'innover. M. Berchmans ne pouvait songer qu'à nous offrir, en une fresque bellement ordonnée et enluminée, la classique suite d'allégories dont le spectateur aime à trouver l'évocation à cette place, entre les mélodies de la scène et les déferlements de l'orchestre. Il s'est acquitté de sa tâche en artiste aussi consciencieux qu'intelligent.

Une noble figure d'Apollon triomphant, surgi dans l'éblouissement d'une apothéose, blasonne une série de scènes empruntées, les unes à la mythologie des symboles esthétiques, les autres à l'histoire de l'art lyrique. Tous ces groupes sont traités avec un égal bonheur, et leur ensemble est d'une étonnante cohésion. Parmi les innombrables difficultés que M. Berchmans eut à vaincre, la plus rude fut peut-être de relier entre eux ces sujets épars.

Chacun de ces motifs a néanmoins son allure spéciale, son caractère, et, pour ainsi dire, son atmosphère. Ici, l'auteur accoude pensivement la silhouette d'une muse tragique; plus loin, il érige dans l'éclat d'une aurore enchantée le torse frémissant de Terpsichore.

Là, Faust et Marguerite devisent à la façon des amoureux germaniques, ailleurs, le divin Orphée exhale son lyrisme en une ode pathétique, ailleurs encore s'échevèle la bondissante chevauchée des Walkyries...

Tous ces sujets — et d'autres qu'il faudrait citer aussi — composent un peuple de héros qu'un rythme puissamment évocateur anime. Leurs pures lignes ont le frisson de la vie, cependant que la féerique lumière des songes solennise nostalgiquement leurs attitudes.

M. Emile Berchmans peut se flatter d'avoir réalisé de la véritable peinture décorative, avec une nette et profonde compréhension de cet art noblement synthétique. Comme l'a écrit M. Joseph Rulot, il s'est apparenté, par cette œuvre de beauté réfléchie, à nombre de grands Wallons qui triomphèrent jadis et naguère dans la décoration, à tel point que leurs aptitudes purent être considérées comme un don particulier à notre race.

Le plafond du Théâtre Royal témoigne d'études longues et avisées, une énorme dépense de talent s'y atteste. Les gens de métier diront avec quelle science les multiples dangers que présentait un tel travail, et que les profanes soupçonnent à peine, ont été évités. Pour nous, nous admirons également, dans la fresque achevée, la conception lucide, vigoureuse et raffinée, la tenacité de l'effort et la perfection du résultat obtenu. Et nous saluons l'artiste à qui nous devons une œuvre nouvelle, simple et diverse, vivante, chatoyante, chaleureuse, exempte de toute complication débilitante et de tout réfrigérant rappel académique. *Ch. Delchevalerie.*

— Le Conseil communal vient de nommer notre collaborateur Joseph Rulot, professeur de sculpture à l'Académie de Liége. Dans la même séance, il a désigné d'autres Liégeois, les excellents artistes Emile Berchmans et Jean Ubaghs pour occuper, au même établissement, les chaires de Composition historique et d'Anatomie. On se rappelle que, naguère, notre collaborateur Auguste Donnay avait été introduit comme

professeur d'Art décoratif dans cet antre de réaction artistique. La série n'est pas encore tout à fait complète; le temps y pourvoira, nous en sommes convaincus. Tout le monde a compris qu'il était vraiment urgent d'infuser un sang nouveau à un organisme qui, par l'action puissamment déprimante de quelques pontifes, était devenu positivement nuisible. Le Conseil communal poursuit énergiquement la réforme. C'est tout à son honneur.

O. C.

— A propos d'une note publiée à cette place ci-dessus, p. 312, M. le Dr Tihon, de Theux, nous écrit :

« Le dernier n° de *Wallonia* contient une observation assez singulière relative à l'emploi du mot « escadre », à Esneux. L'auteur parait ignorer que ce vocable, qui signifie à présent « réunion d'un certain nombre de navires de guerre », avait autrefois un sens tout différent. Une escadre était un groupe d'hommes, particulièrement de soldats. Sous Charles-le-Téméraire, une compagnie comptait quatre escadres. Nous retrouvons le mot, dans les archives de Theux, sous la forme *esquade*. Le terme escadron en dérive, ainsi qu'escouade. Rien d'étonnant donc qu'une escadre d'Esneux ait été commandée par un caporal : ce qui serait extraordinaire, ce serait d'y voir un amiral. Si Tilff a eu un amiral, ce que j'ignore, ce peut être à cause des escadres d'Esneux. Cela prouverait seulement qu'à Tilff, comme ailleurs, il s'est trouvé des gens qui ne comprenaient pas le vieux langage et ont cru faire « une bonne malice » en créant une amirauté. »

L'observation de notre correspondant est juste. Les mots d'escadre et d'escouade sont des doublets empruntés de l'espagnol *squadra*, proprement « bataillon carré »; ils ont désigné des groupes de soldats, et, par analogie, des groupes d'hommes réquisitionnés pour les élections, etc., sans qu'il fût le moins du monde question de navires de guerre ou même de bateaux. Les sens actuels sont des spécialisations que ne connut point l'ancien langage.

Mais il n'est pas moins amusant d'évoquer le souvenir de telles dénominations anciennes, quand on songe à la signification actuelle de ces mots. Le ton sur lequel les signalait M. des Ombiaux montre bien que c'est cet aspect pittoresque actuel des vieux mots qui l'a frappé, et non sans raison.

ARLON. — La récente exposition des Petites Industries de l'Ardenne, dont le succès a été très vif, a permis de se rendre compte de certaines de ces industries particulières au Luxembourg belge. Elles sont assez variées; ici des sabotiers, là des cloutiers, par exemple, leur consacrent tout leur temps dans la saison où l'on ne travaille ni aux champs ni dans les bois. Dans cette région où le travail en commun est rendu presque impossible par la difficulté des communications, les habitants ont su choisir, pour alimenter leur activité, les travaux qui peuvent être accomplis à domicile. Ils savent d'ailleurs s'entendre pour placer le produit de leur labeur.

Depuis quelque temps, une nouvelle industrie s'est implantée dans une

région du Luxembourg : celle de la boissellerie. Il n'a fallu que quelques années pour lui donner dans certaines communes, à Villers-devant-Orval, à Nassogne et à Framont une grande importance. A Nassogne, on confectionne les formes à beurre, à Villers et à Framont des objets de boissellerie artistique que l'on a fort admirés à l'exposition d'Arlon.

Mais il y a, dans le Luxembourg, des industries tout à fait inconnues et qui offrent de bien curieuses particularités. L'attention de la Députation permanente vient d'être attirée sur l'une d'elles à propos d'un cas très intéressant. Il s'agit des carrières de pierre à rasoir, carrières situées à Bihin, dans la section d'Ebronval, et presque uniques au monde.

Les habitants d'Ebronval exploitent ces carrières sous un régime très spécial. Jusqu'en 1887, exploitait qui voulait. Mais à cette époque, les habitants de la section se constituèrent en syndicat. Et la commune de Bihin loua à ce syndicat le droit d'exploiter les carrières moyennant une redevance de quatre cents francs par an. Chaque habitant extrait de la pierre et fait chaque semaine, de ce qu'il a extrait, quatre lots ; parmi ces quatre lots, un représentant de la collectivité en choisit un ; le syndicat vend lui-même le lot ainsi choisi, et le syndiqué garde les trois autres ; au bout de l'année, on partage la recette du syndicat.

Les habitants d'Ebronval sont très satisfaits de cette organisation patriarcale ; mais leur bail est sur le point d'expirer. Et voici qu'une Société financière, qui voudrait exploiter ces carrières, prétend obliger la commune de Bihin à mettre leur location en adjudication. L'affaire est soumise à la Députation permanente du Luxembourg, qui semble pencher pour le maintien du « statu quo, » avec une augmentation du prix de location et quelques modifications assurant à tous les habitants d'Ebronval la possibilité de participer au syndicat après un an de résidence. La Députation estime qu'il y a là pour les habitants un droit résultant de l'usage et analogue au droit d'affouage.

Il sera curieux de savoir quelle solution sera donnée à cette affaire qui soulève un point intéressant de droit administratif.





A propos du Wallon et de l'enseignement du Français en Wallonie

Lettre à la revue l'ÉCOLE NATIONALE, de Bruxelles. (1)

Dans un récent numéro de *l'Ecole nationale*, un très distingué professeur liégeois, M. R., a dirigé de vives critiques contre le patois, dont il désire la suppression en faveur de l'enseignement du français, et à propos duquel il fait le procès d'une riche littérature de terroir, encouragée dans une certaine mesure, et à tort selon lui, par les autorités.

Mon ami M. Julien Delaite, secrétaire de la *Société liégeoise de littérature wallonne*, a rencontré la thèse de M. R. avec des arguments qui m'ont paru fort justes. Et je ne puis que les corroborer, si, comme on l'a cru, l'opinion d'un instituteur qui est aussi un walloniste, présente quelque intérêt en ce débat.

M. Delaite a justement indiqué l'utilité sociale de la littérature wallonne, dont l'efflorescence fait l'admiration et l'envie des provincialistes et décentralisateurs étrangers.

Certes, cette littérature, sous ses formes diverses, ne satisfait pas également les lettrés. Admettons qu'elle les satisfait rarement. Il en est de même de toutes les littératures populaires. L'inondation d'inepties que l'élite constate dans la nôtre a son parallèle jusque dans la littérature française elle-même. Juge-t-on celle-ci sur les Montépinades, ou même sur les fades romans de l'honnête M. Ohnet ? Chez nous comme ailleurs, il y en a pour tous les goûts.

M. R. s'abuse quand il nous dit que les auteurs wallons auraient tout intérêt à écrire en français. Je les connais familièrement. Ce n'est pas leur faire injure de dire qu'ils sont, pour la plupart, inca-

(1) Cette lettre a paru dans les n°s des 15 mai, 1er et 15 juin derniers de *l'Ecole nationale*, revue pédagogique bi-mensuelle.

pables de produire des œuvres littéraires dans le langage aristocratique. S'ils le faisaient, ils perdraient leur temps, puisqu'on ne lit pas les livres belges. Au contraire, les livres wallons se lisent et se vendent, et les pièces wallonnes se jouent tant et si bien, que nombre d'écrivains, notamment à Liége, retirent annuellement des milliers de francs de leurs droits d'auteur. Quant à la valeur de ces productions, elle est très variée, je le répète ; mais il y a dans le théâtre, dans la poésie et dans la prose wallonnes, de véritables chefs-d'œuvre que n'ignore point M. R., mais que dénigre cependant une certaine bourgeoisie, inapte, au reste, chez nous comme ailleurs, à reconnaître et consacrer le vrai talent.

J'estime, avec M. Delaite, que l'on a grandement raison d'honorer les hommes d'élite qui, en quelque langue, en quelque dialecte et sous quelque forme que ce soit, font œuvre d'artiste — fût-ce en wallon, et pour un public de plus en plus restreint.

Quant aux encouragements qu'on accorde aux sociétés dramatiques wallonnes, si c'est un mal, je supporte allègrement les responsabilités de l'initiative qui, sur des propositions que j'ai fait valoir, a depuis quelques années étendu jusqu'au dernier des villages de la province de Liége la manne administrative. Après expérience, j'en suis encore à croire que les pochades qui nous paraissent tout-à-fait inférieures, ou qui le sont, peuvent néanmoins avoir une utilité pour le public auquel elles sont destinées, si celui-ci, qui n'en apprécierait pas d'autres, les juge bonnes à son goût, les accepte et leur fait du succès. Le jugement esthétique est chose essentiellement relative. Au reste, c'est déjà, à mon sens, un effort intellectuel sensible pour un valet de ferme que de chercher à incarner un personnage de vaudeville. Il vaut mieux que nos paysans jouent la comédie que d'aller au cabaret. Au fait, si on leur ôte cela, que leur restera-t-il, puisqu'on a inconsidérément ridiculisé et prématurément tué leurs vieilles fêtes traditionnelles ?

On trouve que les encouragements et les honneurs rendus au wallon et à sa littérature détournent le public de l'attention due au français. C'est s'abuser étrangement sur la réalité des faits. De tout temps, les Wallons ont considéré le français comme leur « haut langage », leur langage idéal. C'est là une idée traditionnelle, et on la reconnaît, par exemple, dans les vieux noëls et dans les contes populaires qui, régulièrement, font parler en français la Vierge, les filles de roi et en général tous les hauts personnages (1). Je n'apprendrai

(1) C'est entre autres arguments, la remarque fort juste qu'oppose M. Nicolas Pietkin lorsqu'il fait (au cours d'une œuvre historique qui va paraître dans la revue *Wallonia* [ci-dessus, p. 107] le procès des germanisateurs cruels de la Wal-

rien à personne en ajoutant que la langue française a chez nous une existence officielle très ancienne dans les actes des pouvoirs publics. Ainsi le sentiment des Wallons à l'égard de la langue française a des manifestations continues en notre histoire, et il est inutile de dire qu'on les justifierait aisément par des considérations ethnographiques et linguistiques.

Assurément l'estime dans laquelle on a de tout temps tenu la langue française dans le passé, devait rester platonique pour le plus grand nombre, tant que l'enseignement ne s'était pas généralisé. Avec la période moderne ont surgi des besoins nouveaux, qu'a encore accentués, dans les villes d'abord, le rapprochement des classes, si artificiel qu'il puisse paraître. Désormais on constate tous les jours que l'usage du français, tel quel, se généralise. L'école y est pour beaucoup ; mais le développement de l'enseignement a seulement satisfait à des aspirations naturelles.

Par la force des choses, l'évolution ne fera que s'accentuer. Mais toute évolution est essentiellement subjective. Or, je crois que c'est pour avoir méconnu la nécessité des transitions que l'école s'est butée et se bute encore à la réaction du wallon contre le français.

Nous, qui appartenons à la classe moyenne de la population, nous sentons mieux que les ouvriers et les paysans l'utilité du progrès, et nous avons une idée plus exacte des moyens d'en profiter. Le peuple n'a pas au même degré les besoins que nous ressentons. Plus près que nous de la nature, il va comme elle, qui ne procède point par bonds. L'école primaire (2) a peut-être le tort de ne pas bien comprendre cela, et de vouloir faire aller trop vite une machine aux mouvements sûrs, mais lents.

Les arguments pour gens pressés, qui peuvent nous satisfaire, ne séduisent pas les esprits simples. Et, lorsque l'école condamne dédaigneusement et sans relâche des habitudes séculaires dont la valeur n'est pas chez autrui périmée, ceux qui les ont en estime ne peuvent que la réprouver et la tenir en suspicion. Par cela, le succès de nos efforts est encore compromis. Notamment, en cherchant à détacher du jour au lendemain nos élèves d'un langage qui est pour longtemps encore celui de leur milieu, nous nous escrimons en vain : la réaction familiale se dresse contre nous et oppose à nos efforts désespérés une inertie fatalement triomphante.

lonie prussienne, lesquels ont prétendu que le français n'est pas « la langue » des Wallons, et qu'en conséquence, il y avait lieu d'en prohiber, comme inutile, l'enseignement dans toute la région.

(2) C'est de l'école primaire que j'entends exclusivement parler. L'enseignement moyen ne s'adresse pas à tous, et le professeur a des possibilités très différentes des nôtres [des nôtres à nous, instituteurs primaires.]

N'est-ce point parce que nous demandons trop que nous obtenons si peu ? Ne dépassons-nous pas le but en voulant l'atteindre trop vite ?

Si le contraire est vrai, et si notre méthode est la bonne en dépit de ses résultats, ce n'est pas une raison pour nous retourner contre le wallon et le traiter en bouc émissaire.

Or, c'est bel et bien, même sans le vouloir, le procès de la vieille langue que l'on a fait ici. On nous a dit : ce langage de nos écoliers est rude, plutôt grossier ; il a quelque chose de barbare, de primitif. Comment le maître de français va-t-il inculquer, à ces élèves au parler fruste, une langue qui se distingue tout particuliérement par la finesse, l'élégance et l'expression la plus délicate des sentiments ?

Ainsi posée, la question ne souffre qu'une réponse, celle que lui a donnée M. R. Mais il paraît qu'on doit y regarder de plus près.

Comme l'a objecté M. Delaite, la langue wallonne n'est pas *essentiellement* rude et grossiére. Il suffit, pour s'en convaincre, de l'entendre parler par les femmes, et en particulier par les paysannes. Elle est grossiére partout chez les gens grossiers. En France aussi il y a des gens rudes et barbares, qui ne parlent point précisément comme écrivait Racine. Va-t-on condamner la belle langue française pour le mésusage qu'en font ces dames de la Halle et les bouchers de la Villette ?

Il ne s'agit pas de comparer le wallon au français au point de vue de la délicatesse. Ce serait une besogne non illusoire mais inutile, puisqu'on ne conteste point que sous la plume des poètes wallons, la vieille langue a des accents qui valent ceux des poètes populaires de tous les pays. Mais il est certain que le wallon contient un grand nombre de termes énergiques, qui blessent les oreilles des gens dits « comme il faut ». En outre, c'est généralement le wallon que parle la lie de la population. D'où une assimilation trop naturelle pour être déloyale chez les contempteurs de la langue populaire.

Il est juste d'observer, toutefois que, dans les couches inférieures de la population, un langage que nous jugeons grossier, émaillé d'expressions brutales et de mots malsonnants, n'est pas toujours l'indice d'une âme basse (1). L'homme du peuple n'accorde pas aux mots la même valeur que nous. L'usage émousse bien des angles. Et il ne manque pas de gens qui sont grossiers sans le savoir. Par contre, si

(1) Chez le bas peuple lui-même on retrouve la règle de civilité qui considère comme grossier le tutoiement en wallon. Cette règle, qui impose dans les rapports familiers une réserve si caractéristique, ne date évidemment pas d'aujourd'hui. Mais elle demeure. C'est donc que le wallon, en descendant d'un degré dans l'échelle sociale, n'a essentiellement rien perdu de sa dignité.

un langage expurgé est vraiment le produit de la civilisation, il n'est souvent expurgé qu'en apparence et dans ses formes matérielles : le fonds résiste davantage. Demandez à un confesseur s'il juge avec plus de sévérité le blasphème habituel du charretier, que la formule prétendûment atténuée que l'homme du monde y substitue, par une naïve transaction avec sa conscience ?

Quoiqu'il en soit, s'il fallait condamner une langue sur l'emploi sans critique et sans délicatesse qu'en fait la partie inéduquée de la population, alors, par une juste analogie, nous devrions aussi réserver l'anathème aux formes d'immoralité qu'on rencontre dans le plus bas monde, alors que la dépravation consciente des hautes classes est seule digne de toutes les sévérités.

L'homme du peuple et l'ouvrier français ont, comme les nôtres, des tares de langage. Nous devons croire que, si les instituteurs d'Outre-Quiévrain avaient l'intention de familiariser d'autorité leurs élèves avec les formes artificielles et aristocratiques du « bon langage », ils éprouveraient bien des difficultés dont nous n'avons pas l'idée. Mais il existe en France comme chez nous, à côté de la langue académique aux matériaux hiératiques, le langage familier avec ses éléments essentiellement vivants, mobiles et pittoresques. Et, à voir les travaux de rédaction et d'autres textes nombreux que donnent en exemples les revues pédagogiques françaises, on peut juger que ces professeurs primaires se contentent des formes usuelles du langage, alors qu'en Belgique, trop souvent, on les trouve triviales et on les corrige de bonne encre.

Nous sommes plus papistes que le pape. Nous sommes plus puristes que les Français. Et c'est le cas de répéter une fois de plus *que nous exigeons trop de nos élèves*. Les trois-quarts d'entre eux, sinon plus, sont du peuple. Ils viennent à nous pour apprendre à exprimer *leurs* idées d'abord, avec *leur* langage d'abord, et non tout de suite, dans notre langage châtié, des idées dignes de nos cerveaux.

A force d'écheniller, nous voyons partout des wallonismes. C'est de la déformation professionnelle. Dans notre sévérité aprioriste et systématique, sommes-nous toujours bien sûrs d'éviter des erreurs et des injustices ? Beaucoup de prétendus wallonismes se retrouvent dans les classiques français. Au reste, les gallicismes ne valent ni plus ni moins que nos idiotismes wallons. Seulement, il en est de ceux-ci comme de nos proverbes et de notre vieille langue tout entière : ils n'ont pas fait fortune. Est-ce pour cela que nous devons, du haut de notre chaire, les traiter de Turc à Maure ?

Le droit du plus fort a longtemps été le meilleur dans d'autres domaines aussi. On en revient.

Par notre temps de démocratie, on s'est pris à regarder avec bienveillance le langage des humbles et la langue familière. On a été étonné d'y voir de la beauté, et l'on s'est rafraîchi à ce charme nouveau dont le côté agreste a tous les caractères de la nature. Plusieurs des esprits les plus distingués de ce temps, parmi lesquels je ne citerai que M. Remy de Gourmont, ont pleinement justifié par des arguments de pure esthétique les égards que les Gaston Paris avaient invité les littérateurs à consacrer à la langue familière. On s'est évertué à répéter chez les écrivains, après l'avoir démontré en philologie, que l'aristocratique langue française avait beaucoup perdu en pittoresque, dans son dédain séculaire pour les matériaux démocratiques.

De même que les couches supérieures de la nation se renouvellent désormais et s'enrichissent par un apport incessant et insensible des couches profondes, de même, actuellement, depuis que la littérature s'est affranchie de la tyrannie académique, la langue artiste elle-même gagne une vie nouvelle par l'infiltration des éléments du langage familier.

En abandonnant les moules impénétrables dans lesquels elle s'était figée depuis des siècles, la noble langue s'est offerte à une osmose vivifiante. Et il en est résulté une littérature nouvelle, qui est la marque de notre époque, et qui est grande à côté de celles du passé.

Seule, désormais, l'union des forces doctrinaires et bourgeoises, combinant l'autorité aveugle et le snobisme le plus absurde, pourra enrayer longtemps encore, dans l'enseignement de notre pays, les effets bienfaisants de ce phénomène remarquable.

Le jour où notre école ne sera plus faite, comme elle l'est encore, pour déraciner et dénationaliser les enfants du peuple, on regardera avec une bienveillance cordiale — et intéressée — le patrimoine pittoresque et toujours vivant des races qui a dans les langues familières un de ses aspects les plus séduisants.

En attendant, il ne faut pas cesser de répéter que le wallon est une langue originale et non un jargon maladroitement et grossièrement tiré du français. Le wallon est plus ancien que le français. La langue académique est une création artificielle, un monstre philologique. Elle s'est constituée par la réaction assez récente d'éléments empruntés aux langues savantes antérieures sur les éléments spontanés et anciens d'un fonds populaire dont une des formes est le wallon. Celui-ci est le plus remarquable des dialectes d'oïl. Il est plus riche que le picard, le normand, le bourguignon et les autres. Certes il ne peut se prévaloir d'une gloire égale à celle du français.

Il a vécu d'une humble vie, mais il a vécu honnêtement, de son propre travail sur son propre fonds — à côté de son grand cousin, cet exploiteur, ce parvenu qui aujourd'hui le dédaigne !

Nous devons être fiers de ce loyal langage si expressif, plein de mots artistes et pétillant d'esprit, et ne point le considérer comme un avorton ou un dégénéré, digne de mépris ou de dédain.

Est-ce à dire que nous devions étayer par un enseignement le wallon, dont la caducité est manifeste ? Evidemment non. Le wallon se meurt par la force des forces, en vertu de cette loi cruelle et inéluctable qui veut que les enfants poussent leur père dans la tombe.

Permettons, du moins, que les fils conservent de lui un souvenir ému. Il est de leur devoir, sinon de leur sagesse, de profiter des enseignements qui leur sont laissés. L'influence morale des ancêtres reste salutaire, même malgré eux, aux descendants oublieux et ingrats...

Ce n'est point le bagage verbal emporté de notre enseignement du français qui suffirait à nos élèves dans leur vie ultérieure, où ils n'en auront du reste guère l'emploi. Le tréfonds populaire profitera malgré tout, malgré nous. Et la mesure de ce profit, il appartient essentiellement aux besoins nouveaux des générations successives, d'en restreindre progressivement les limites.

On croit trop généralement que ce dernier rôle est dévolu à l'école. En conscience, ce n'est pas mon avis. Je trouve que par trop de côtés déjà, dans les communes rurales surtout, le milieu scolaire s'oppose au milieu familial et même au milieu social. Je me souviens qu'en une circonstance assez solennelle, un échevin libéral de grande ville signala nettement la grande erreur fondamentale de l'organisation scolaire qui, faite par la bourgeoisie pour elle-même, persiste à oublier que la classe ouvrière constitue la majorité de la nation. En effet, on applique délibérément au peuple une formule scolaire qui n'est ni à sa taille, ni à ses goûts. Il importe cependant, non de le dénaturer, mais seulement de l'élever. Car, alors, qu'est-ce qui le remplacera ? C'est une question d'hygiène sociale. Or, est-ce à une évolution de la classe populaire que coopère l'école, ou à une révolution hâtive et dangereuse, lorsque, recevant un futur paysan wallon, elle tend à rendre un petit bourgeois fransquillonnant prêt à s'évader vers la ville ? Il y a vraiment en cela une responsabilité à laquelle on ne songe pas assez. C'est qu'en travaillant inconsciemment à changer les paysans en citadins, et en poussant vers la bourgeoisie des ouvriers qui n'y atteindraient pas de leur propre élan, l'école participe à la hallucination des campagnes, et offre en ridi-

cule et tragique holocauste, aux tentacules des villes, des éléments de la vitalité et de la santé nationales.

Mais laissons cela. Il ne nous appartient pas de parler aux gens qui font les écoles. Tout au plus pouvons-nous nous adresser à ceux qui y pâtissent.

A ceux-ci, à nos collègues de l'enseignement primaire, je demande si, en attendant que le wallon soit mort, nous n'agirions pas sagement en nous contentant de mettre les enfants en garde contre ce qu'il peut avoir de *réellement* anti-grammatical au regard de la langue française.

Quoi que nous fassions, quoique nous puissions désirer, le wallon restera longtemps encore le langage d'une grande part, de la plus grande part de nos élèves, sauf peut-être dans les villes, où le peuple snobisé s'escrime à parler un français biscornu, et où la bourgeoisie puffiste s'évertue à singer les commis-voyageurs des Battignoles.

Dès lors, ayons en vue un français grammaticalement correct, certes, mais ne dédaignons point les expressions familières à nos élèves, dès qu'elles sont pittoresques et de sens profond. Au contraire, voyons en elles les éléments d'une verbalité naturelle, que nous chercherious vainement à créer sur des éléments étrangers.

Il faut avoir le courage de le dire. Vouloir enseigner le français officiel, c'est-à-dire la langue aristocratique, est une tâche illusoire et encore inutile. Mais, puisque nous devons marcher dans cette voie, et que cela est bon, limitons nos exigences aux besoins actuels de la population. Admettons que les futurs paysans, que les futurs ouvriers puissent parler un langage correct sans aspirer aux suffrages de l'Académie française. Dans nos classes, en tous cas, observons sans relâche, que, ce qui manque toujours à nos élèves, ce ne sont pas les mots, ni même les idées, puisqu'ils sont bavards et distraits, mais notre bienveillance pour leur langage, un guide pour leurs observations et une discipline pour leur raisonnement.

En respectant, dans les limites où il convient, le langage familier, nous éviterons de désorienter les enfants du peuple dans le temps et dans l'espace — et nous agirons en vrais patriotes.

La question des patois est encore tout entière, en effet, sur ce dernier terrain. Elle se rattache à ce patriotisme sentimental qui tend heureusement à renaître sous le patriotisme d'Etat, conventionnel et raisonné. En réalité, les trois quarts des humains ont tout juste de l'estime pour la Patrie politique que les potentats et les traités leur ont faite. Le patriotisme qui ne meurt point et qu'on n'enseigne point, le patriotisme instinctif et toujours salutaire, est celui qui nous rattache au lieu qui nous a vus naître, aux sites dans

lesquels nous avons aimé, joui et souffert. Cette Patrie a sa forme vivante dans nos parents et nos amis ; elle a sa force morale dans les traditions qui nous relient aux ancètres ; elle se manifeste encore dans la langue qui nous unit à nos frères, et dans laquelle s'exprimèrent ineffablement les tendresses maternelles.

Respecter le langage de sa mère, c'est encore respecter sa mère.

Les mères meurent, et les langages aussi. Mais on ne divorce point d'avec les morts.

Ce qu'ils nous laissent, que ce soient des portraits, des coutumes ou des mots, c'est toujours des reliques, qu'on peut ne pas exhiber ou porter, mais qu'on doit honorer au fond de la conscience.

Honorons nos reliques. Cela ne peut faire de mal à personne, et cela nous fera grand bien à nous-mêmes.

O. COLSON.





Quelques mots sur la Peinture wallonne



Il est d'un usage familier de dire que le Wallon n'est pas peintre. Cette opinion est d'ailleurs émise le plus souvent par des Wallons mêmes. Je dois dire que j'ai connu plus d'un de ces aristarques, et qu'ils n'avaient aucune des qualités qui font le peintre.

Une de nos faiblesses, c'est qu'il ne nous reste presque plus rien de notre passé, que nous sommes victimes des événements les plus orageux, comme aussi d'une situation géographique défavorable. Par surcroît, les quelques grands noms sur lesquels nous pourrions nous appuyer nous sont encore contestés.

Une autre de nos faiblesses, c'est que depuis bientôt un siècle, nos yeux sont tournés vers la Flandre. Nous avons de là espéré une régénération qui ne s'est point faite.

Et de fait nous devons peindre en Wallons, si nous voulons être *vraiment peintres, et non imiter* les Flamands en nous servant de leurs procédés.

Nul n'a plus que le Wallon l'admiration vive pour l'art flamand. A nous gens de Wallonie, les mots « couleur flamande » évoquent les plus opulentes images. Là, pour nous, est le danger.

Nous devons rester Wallons absolus sous peine de déchoir, la force des Flamands a été de n'aliéner rien des qualités ni des défauts qui les caractérisent.

Jamais nos deux races ne communieront dans le même idéal, et les confondre serait les abâtardir sans avantage réel pour aucune des deux.

Nous pourrons être matériellement unis, former une patrie où tout notre bien sera mis en commun et vivre en très bons amis, mais dans le domaine des sensations et de la pensée nous sommes à jamais séparés.

N'est-il pas vrai que nous ressentons tout différemment ? Les spectacles de la nature nous suggèrent d'autres idées, nous frappent de toute autre manière et les choses qui nous sont familières contribuent à nous éloigner également.

Si nos races sont toutes deux du Nord notre sol est tout différent. Là bas, la plaine est basse, le ciel est immense et plus transparent, la moindre chose chante vigoureusement et allègrement dans l'air, il en résulte des oppositions vigoureuses toujours, et nettement déterminées. Ici au contraire, les terrains prennent une grande importance, le ciel est bas, et partant moins profond et plus lourd.

Par son dessin net, tantôt onduleux, tantôt âpre et poignant dans ses heurts, son relief toujours puissant, notre sol doit forcément influer sur les sensations du peintre et agir profondément sur son œil et sur son esprit.

Beaucoup disent : celà manque de lumière, il n'y a rien à peindre ici, c'est trop gris ! De telles paroles portent à sourire. C'est à croire que la Wallonie se trouve dans une cave. Et trop gris ! La plupart des maîtres ne peignent-ils pas gris ? Qu'eût pensé Vélasquez ?

Nous devons être Wallons si nous voulons *exister*, nous devons peindre notre coin de terre, témoin muet de nos joies et de nos douleurs. Dois-je dire par là que nous devons nous retrancher du monde ? Ce serait folie, nous ne pouvons à notre époque surtout nous retirer en rien de la grande famille. Je veux dire simplement que nous devons être sincères, qu'après les maîtres il en est un plus grand encore à consulter, qui ne nous égare jamais, qui se livre aisément à qui l'approche courageusement et ingénument : la Nature.

Quand Daubigny, Corot, Dupré, Millet et d'autres rénovèrent l'Ecole française de paysage, ils subissaient l'influence des vieux maîtres hollandais ; leur admiration pour eux était sans bornes. Mais en hommes réfléchis, s'ils admirérent ces maîtres, en pénétrant leurs secrets, ils renoncèrent à leurs procédés, et chacun se mit, à peindre, non pas même la grande France, mais son coin de terre de prédilection. Etant humains, ils communiérent avec les hommes. Et ces maîtres qui s'étaient retrempés par l'étude de la nature, firent plus à mon sens pour la compréhension française, que, malgré leurs admirables dons, Géricault, Delacroix et leur école, car ceux-ci s'attestaient encore trop, dans leurs œuvres, hantés par le souvenir d'œuvres déjà réalisées par les écoles de jadis et d'ailleurs.

Alors que l'on voit maintenant en Flandre des maîtres tels que : Claus et Heymans, s'efforcer de renouveler l'art de leur pays, pourquoi ne ferions-nous pas un effort, nous qui ne sommes pas encombrés de conventions ?

Déjà quelques-uns ont démontré que notre terre a son charme pénétrant et sa couleur réelle. Pour ne parler que de ceux qui nous sont le plus proches, je dirai qu'Aug. Donnay, dont on connaît le noble effort, nous a déjà donné des pages définitives au charme profond, élégantes et sylvestres, et que Richard Heintz en pleine gestation, nous a plus d'une fois, en des œuvres qui ne demandent qu'un peu d'équilibre, révélé de façon presque épique l'âpre et poignante Ardenne. A eux je joindrai volontiers Wurth et Sirtaine, dont les qualités s'affinent et aussi Alphonse Caron, qui, à côté d'un labeur quotidien nous montre des pages où sa vision franche se précise.

Ce que ces artistes ont déjà réalisé, d'autres peuvent et doivent le faire.

Si j'ai tant insisté sur l'étude du paysage, c'est que cet élément se trouve à la base de la peinture moderne.

La science qui nous domine, l'étude fervente de la nature ont incité les artistes à déserter l'atelier, à répudier ses conventions.

Au grand soleil, on étudie les lois de la lumière en surprenant les secrets de la couleur.

Par cette orientation nouvelle, son idéal rajeuni, l'homme prend possession de lui-même. Finies les Ecoles, finis les Olympes, les héros châtoyants. L'art appartient désormais à l'humanité : en son idéal sans cesse renaissant, en sa course vers les sommets, il sera le fier symbole de notre joie de vivre.

Joseph RULOT.





LE FOLKLORE DE LA WALLONIE PRUSSIENNE

La Noël à Malmédy

Quand au début du siècle dernier fut abolie dans l'archidiocèse de Cologne la messe de minuit à cause des licences qu'on se permettait durant le réveillon, le curé Laurent-Joseph Fraipont(1) demanda et obtint qu'elle fut maintenue dans sa paroisse de *Malmédy*, disant qu'aussi longtemps qu'il vivrait il y répondrait de l'ordre. Mais sous son successeur déjà, Hubert d'Otaimont, cette messe ne fut plus dite à minuit, mais le matin, immédiatement avant celle de l'aurore. Dès lors, l'ancienne coutume du réveillon n'avait plus de raison d'être; cependant elle ne disparut pas subitement et la preuve en est que de nos jours on en retrouve encore le souvenir chez des pochards, sentant l'eau-de-vie à vingt pas, endormis dans quelque coin de la nef pendant matines. Mais ceux-là ont fait leur veillée au cabaret ou dans quelque garçonnière tandis qu'autrefois cet us était *pratiqué en famille*.

Assemblés autour de l'âtre, tous les adultes de la maison attendaient l'heure de la messe en chantant les vieux noëls wallons que M. Ol. Lebierre a récemment publiés. Après la messe avait lieu le réveillon composé de saucisses, de boudins ou de côtes de porc cuites avec des choux d'hiver (*lu glorieuse djote*), plat traditionnel dont au besoin on récoltait le légume dans le premier jardin venu! Après ce mets, on servait un morceau de *cougnoù*, gâteau de Noël, en guise de dessert. Si, comme on le voit, la partie gastronomique de la fête était bien fournie, l'autre, la partie récréative ne l'était pas moins. A part le trésor des vieux noëls que chacun chantait de mémoire, et l'autre, plus riche encore, des légendes pieuses qui ont trait à cette nuit de la Naissance, les veilleurs avaient dans leur mémoire bon

(1) Curé à Malmédy de 1806 à 1825.

nombre d'histoires, ordinairement lugubres, qui se rapportaient au *veûyèdje des matènes*. Ils racontaient, par exemple, l'histoire de ce jeune mécréant qui avait parié d'aller chercher pendant la nuit de Noël un crâne derrière l'autel (dans la crypte ?) de l'ancienne église paroissiale de Saint-Gérion ; au moment où il le saisissait, il s'entendit brusquement interpeller : « Laisse-là ma tête ! », ce qui ne l'empêcha pas d'en prendre un autre ; la même parole ayant encore été proférée, il répondit alors avec un à-propos terrible : *Sofèle-mu dju, t'ennc a nin deus' !* (1) Autre histoire également édifiante, celle de la sceptique *dam'hèle* qui se gaussait de la croyance qu'à l'heure de minuit ce jour-là, toutes les bêtes s'agenouillent ; elle s'en fut à l'étable à l'heure dite, une lanterne à la main, — mais elle en revint pâle, hébétée et muette à jamais !

Ces contes, et la croyance rappelée dans le second sont encore vivaces dans la mémoire du peuple. Il en est de même des croyances suivantes : Celui qui mange des pommes la veille de la Noël (jour des saints Adam et Ève), sera atteint de furoncles durant l'année. Sur le coup de minuit, le jour saint, tout eau courante se change en vin. Les habitants du faubourg d'Outrelepont vont puiser à cette heure l'eau de la Warche, pour s'en servir en guise d'eau bénite.

On connait également encore les dictons météorologiques de la Noël, que rappelle du reste chaque année le fidèle « Armonac dol Saméne » : *Blanc Noyé, vètès Pâques ; vert Noyé, blanquès Pâques* (2). *Quand on magne lès cougnoû à l'ouhe, on magne les oûs d'Pâques â feû* (3). *A Noyé, i vât mîs on leûp d'vin lès tchamps qu'on laboureûr* (4). *Freutès matènes, rodjès narènes* (5). *Noyé et Dj'han pârtihet l'an* (6).

En dehors de ces traditions il ne reste guère de détails qui puissent nous renseigner sur la valeur traditionnelle de la Noël d'autrefois; nos concitoyens ne savent plus la manière dont leurs ancêtres vivaient cette fête. Comme nous l'avons dit, l'usage du réveillon a dégénéré, et la veillée des matines n'est plus pratiquée

(1) « Souffle-moi bas, (c'est-à-dire : renverse-moi d'un souffle) tu n'en as pas deux. » La première partie de cette parole est une exclamation en forme de souhait, espèce de juron fort commune en Wallonie. Cf. le français : que le diable m'emporte ! etc.

(2) « Blanc Noël, vertes Pâques ; vert Noël, blanches Pâques. » Quand Noël est neigeux, Pâques est herbeux et printanier ; et réciproquement.

(3) « Quand on mange le *cougnoû* à la porte (parce qu'il fait bon), on mange les œufs de Pâques au feu ».

(4) « A Noël, il vaut mieux un loup dans les champs qu'un laboureur ». A Sourbrodt on dit : *qu'one èrère* « qu'une herse ».

(5) « Froides matines, rouges nez ».

(6) « Noël et Jean divisent l'an ». Le 25 décembre et la St-Jean, 24 juin, sont à six mois l'un de l'autre.

que par certains amants de la bouteille. Les vieux noëls aussi s'en vont, et si l'organiste de l'église paroissiale ne jouait encore chaque année à matines l'air célèbre du joli noël liégeois dialogué : *Dispiertez-ve on pô....* jadis si populaire ici, cet air serait peut-être aussi oublié.

De nos jours, c'est après matines qu'on entame le *cougnoû*. Plus tard, pendant l'après-midi ordinairement, les mères conduisent leurs petits visiter les crèches — *les bètléhèms* — érigés dans les églises et les chapelles. Il en est, de ces crèches, qui témoignent d'un sens vraiment artistique comme celles de l'église paroissiale et de l'église des Capucins ; d'autres sont plutôt naïves comme celles de l'hospice St-Hélène et de la chapelle des Religieuses, où, sans souci de l'anachronisme, on fait venir Rois Mages et Bergers adorer ensemble le divin enfant (1). Toutes simples et pauvrettes cependant que soient les figurines de plâtre colorié qui composent ces dernières représentations de la Naissance, elles laissent bien loin derrière elles *les bètléhèms* aux figures de cire habillées de chiffons de soie dans des cadres profonds, que créaient les religieuses Sépulcrines pour en orner la « bonne chambre » de nos aïeuls.

Des *bètléhèms* – modernes, bien entendu, car. à Malmédy, on n'a plus guère le culte du vieux — on en rencontre encore dans bon nombre de familles. Mais aujourd'hui, ils servent de jouets aux enfants qui les ont trouvés dans leur panier à la Saint-Nicolas, et qui, le soir de Noël venu, les illuminent de nombreuses chandelles de toutes couleurs.

Le même soir on allume aussi l'Arbre de Noël. Cet arbre est d'importation assez récente ; c'est un cadeau de nos compatriotes de par delà les Fagnes. M. Hippolyte Jacob nous dit qu'il se souvient très bien des premiers Arbres qu'on vit à Malmédy. Ce fut, il y a une quarantaine d'années, dans une maison de la Vaulx, habitée par des douaniers allemands. Déjà l'année suivante il y en avait plusieurs et, bientôt, ils se multiplièrent au point que la plupart des maisons eurent le leur. Quand les choses en furent là, chacun voulut naturellement avoir l'Arbre le plus beau et ne recula devant aucun débours pour que le sien éclipsât celui du voisin. Aussi, tout un petit commerce s'est-il développé autour de l'Arbre de Noël.

Dès le commencement de décembre, l'étalage des marchands de

(1) En fait d'anachronismes de ce genre qu'il nous soit permis d'en citer un ici qu'a commis — mais en connaissance de cause — le célèbre peintre liégeois Fisen dans une Nativité peinte en 1686 pour le retable de l'église des capucins de Malmédy, où l'on voit figurer la tête rasée d'un de ces bons pères. Le peintre agit ainsi à la demande expresse des religieux qui de tout temps ont prétendu que leur ordre dérive de celui que fonda le prophète Elie au mont Carmel, et existait par conséquent déjà à la naissance du Christ.

quincaillerie regorge de toutes les choses nécessaires à l'ornementation de cet arbre : chandelles en couleurs et chandeliers *ad hoc*, guirlandes de fil d'argent et d'or ou de boules de verre teinté, fruits factices, anges de cire, et tout un luxe de clinquant auquel on n'eût même pas rêvé il y a une vingtaine d'années. A cette époque, on se contentait encore d'orner le petit sapin que le père ou un frère aîné était allé couper la veille entre chien et loup dans quelque sapinière ; cette ornementation existait essentiellement en des chaînes multicolores faites d'étroites bandes de papier, auxquelles on avait travaillé pendant huit et quinze jours, après l'école ; puis de noix vides qu'on dorait ou argentait soi-même, de fruits naturels qui restaient encore de la Saint-Nicolas et, enfin, le matin de Noël, des quelques bonbons coloriés que le petit Jésus avait apportés pendant la nuit et dont il avait couvert l'assiette où l'enfant avait déposé la veille son offrande. Du reste, les arbres de Noël n'étaient pas alors encore si communs qu'ils le sont à présent, et celui qui avait le bonheur d'en avoir un en profitait pour son argent. Il l'allumait les soirs de la Noël, de la Saint-Etienne, de la Circoncision et de l'Épiphanie ; et, le premier de ces jours surtout, tous les petits amis et toutes les petites amies moins favorisés venaient l'admirer et, groupés autour, chantaient avec cette foi et cet amour qui ne vibrent que dans le cœur d'un enfant le gentil Noël suivant, qui a fait place au « Heilige Nacht » de l'école officielle :

Mon petit Jésus comm' je vous aime (*bis*)
Mille fois, mille fois plus que moi-même
Parc'que vous êt's un enfant si doux ;
Tenez, voilà mon cœur, il est à vous (*bis*).

Et cet autre qu'on n'entend plus guère non plus :

Petit Jésus, couronné de fleurs,
Venez loger dans mon p'tit cœur,
Mon p'tit cœur est si petit
Qu'il n'y a de la plac' que pour Jésus-Christ.
Un jour il est venu,
Le beau petit Jésus,
Loger dedans mon cœur
C'est le divin Sauveur.

Régalé de quelques bonbons le chœur s'en allait, faisant place à un second, et reprenait bientôt ses chants devant un autre Arbre.

Le jour des Rois, on dépouillait le sapin, et ce n'était pas là le moindre des plaisirs que l'Arbre d'autrefois procurait aux enfants. Il est fort douteux que celui d'aujourd'hui, chargé de verroteries qu'on remballe soigneusement pour l'année suivante, puisse sous ce rapport rivaliser avec son prédécesseur.

Henri BRAGARD,
Président du « Club Wallon », Malmédy.



Documents et Notices

Sur l'antiquité du crâmignon. — M. le D[r] Alexandre, qui a déjà attiré notre attention sur un document du XV[e] siècle relatif au feu de la Saint-Jean et où il s'agit aussi, vraisemblablement, d'un crâmignon (ci-dessus t. XI, p. 159) nous signale ce texte de la *Chronique de Corneille* MENGHERS de ZANTFLIET, moine de Saint-Jacques à Liége, puis de Stavelot, XV[e] siècle (*Amplissima Collectio*, tome V, col. 365-366) :

MCCCCIV..... *Eodem anno in Insula Leodii, ultima Augusti, erectum fuit quoddam castrum ex asseribus & lignis compactum, ad cujus expugnationem non solum cives Leodienses, sed & Hoyenses & Tongrenses convenerunt, blada, flores, rosas, denarios argenteos celebri ludo in illud jacientes. Deinde chorœa hominum utriusque sexus inchoata est, quæ ambiens ecclesiam B. Pauli, & juxta domum Carmelitarum abinde usque ad Praedicatores protendebatur in longum, & in angulis uniuscujusque vici aut plateæ tubicines & mimi cum instrumentis musicis illic chorisantes jocundabaut. His ludis similes in Leodio per prius numquam fuere visi.*

TRADUCTION. — « 1404..... Cette même année on construisit, le dernier jour du mois d'août, dans l'Ile de Liége, au moyen de solives et de pièces de bois assemblées, un château-fort dans lequel on jeta du blé, des fleurs, des roses et des deniers d'argent pour ce jeu solennel. Non seulement les bourgeois de Liége, mais ceux de Huy et de Tongres se réunirent dans le but de s'en emparer. Ensuite on commença une danse avec chants de personnes des deux sexes qui, entourant l'église Saint-Paul jusqu'au couvent des Carmes, s'étendait de là en longueur jusqu'aux Frères Prêcheurs. Au coin de toutes les rues et des places, il y avait des trompettes et des mimes avec des instruments de musique qui y réjouissaient les chœurs des danseurs. On n'avait jamais vu antérieurement de semblables fêtes à Liége. »



Chronique Wallonne

Bibliographie

LES LIVRES :

Traité de l'Occident, par Adrien Mithouard. — 1 vol. in-8° de 268 p. — Paris. librairie académique Perrin et Cie. — Prix 3 fr. 50.

Aux tables de café où les bonnes gens vont, la journée finie, pousser le bois des échecs, battre l'os des dominos ou méditer les combinaisons savantes de la manille et du piquet, on a tant parlé du péril jaune qu'il devient difficile d'aligner ces mots sur une page sans sourire. Rien de vain comme les prophéties; il y a toujours quelque chose d'un peu ridicule à jouer les Cassandres, et l'ironique destin semble prendre plaisir à détruire d'un souffle l'échafaudage présomptueux de nos prédictions. Mais si les terreurs de ceux qui voient déjà nos cités envahies par des armées de jaunes aux faces grimaçantes, paraissent vaines, il est pour notre occident un péril plus positif et qui, de par ses origines pourrait être nommé péril asiatique.

C'est la lente désagrégation de l'âme occidentale. L'âme occidentale! Terme étrange et nouveau ! Réalité profonde pourtant, mais longtemps insoupçonnée, et que seul nous révéla, dans sa forme précise et consciente, le péril qui la menace.

L'âme occidentale ! C'est-à-dire l'ensemble des réactions psychologiques propres aux groupes humains qui occupent l'ouest de l'Europe et dont la culture française est l'expression la plus parfaite. Ces réactions, nos peuples les sentaient confusément ; elles demeuraient dans notre inconscient. Nous sentions qu'en dépit des différences qui séparent un wallon d'un provencal, d'un breton d'un rhénan, il y a quelque chose de commun à toutes les populations aryano-occidentales, et qui nous différencient profondément tous des populations d'origine mongole ou sémitique, ou même de ces aryens à qui la triste splendeur de la jungle enseigna le désir de la mort.

Mais l'universalité de cette psychologie, sa solidité même faisaient que nul instinct ne nous avait averti de la nécessité de la formuler. Or, le poison de l'Asie auquel l'instinct occidental a résisté une première fois victorieusement quand l'ordre romain, première forme parfaite du génie de l'Ouest, s'imposa à l'hellénisme infesté du virus oriental, une seconde, quand du christianisme, religion d'Asie, religion sémite, il fit le catholicisme — se trouve menacé à nouveau.

Pessimisme, anarchie, rêves humanitaires, religion de la pitié, autant de formes de l'esprit destructeurs, de l'instinct de mort, du besoin de se fondre dans le grand Tout qui est l'essentiel de l'âme orientale dont nous sommes

infectés. Et le manque d'équilibre moral qui se manifeste dans toutes nos grandes villes, dont souffre toute notre jeunesse, n'est autre que le symptôme de cette maladie asiatique, et ce seront les spécifiques qui la combattront qui nous rendront les certitudes dont nous avons soif.

Pour défendre l'esprit occidental, ce qui importe d'abord, c'est de le bien connaître. Depuis environ dix ans, quelques esprits clairvoyants tâchent à le définir, et, dans un livre qui sera une date dans l'histoire de notre culture, M. Adrien Mithouard vient enfin d'en donner l'exacte formule. Son *Traité de l'Occident* nous révèle à nous-mêmes.

Quels sont au propre les sentiments essentiels qui font l'occidental suivant M. Mithouard ?

Ils tiennent tous au double et instinctif amour qu'il porte à sa terre et à ses morts. Il est sédentaire et constructeur : il aime le sol qu'il cultive et qui le nourrit, où pieusement il enterra ses défunts, afin que leur poussière se mêle à la poussière de tous ceux qui vécurent avant eux sur le vieux terreau de la patrie. Il est réaliste et loyal : il répugne aux rêves obscurs, aux apparences frivoles, et veut que les monuments qu'il dresse empruntent leur beauté non pas à de vains ornements mais à leur solidité durable à leur logique hardie et sage à la fois. Il est volontaire et brave et son rude sens des réalités, son sens de la terre, n'empèche pas qu'il ne veuille aussi « obtenir le ciel ». Son pays n'est-il pas le pays des clochers ?

« Ces charpentes hardies, dit M. Mithouard, en son admirable style, ample et plein, poétique et précis, ces belles trajectoires de pierre coupant l'azur dénoncent par la vitesse de leur départ et la portée de leurs lignes la richesse de notre tempérament ethnique.... ».

Puis, plus loin :

« Si c'est là que les constructeurs ont mis leurs dernières habiletés, s'ils ont redoublé leurs flèches, c'est qu'il leur était impérieux, c'est qu'il leur était suprèmement humain de les dresser. De là vient que les clochers nous sont si chers et nous émeuvent si indiciblement. Une utilité supérieure les commande. Notre âme s'y déclare. C'est là-haut qu'elle appelle. De vieilles chroniques rappellent que Robert Fitz-Haimon, se sentant pris, se retira sur le clocher de Boyeux, et que les ennemis durent incendier la flèche pour le réduire à merci. C'était l'un de nous, ce guerrier ».

Et en effet, le goût que nous avons de déchirer le ciel de la flèche de nos clochers ne s'apparente pas à l'esprit d'aventure, au goût du risque, qui fait contre-poids à notre sagesse réaliste. L'Occident se précise en deux types contradictoires : le chevalier aventureux et l'artisan loyal.

Mais c'est surtout par la façon qu'il a d'être religieux qu'un peuple dévoile son essentiel. M. Mithouard l'analyse avec beaucoup de vigueur. « Du catholicisme, dit-il retranchez le christianisme, il reste l'Occident ». (Ce qui revient à dire que la religion occidentale est anthropomorphiste et moraliste.) Il reste à déterminer en quoi spécialement consiste le reste, excès, ou différence qui mesure notre sens propre. Or, nous avons ajouté à la fois aux enseignements évangéliques l'esprit romain, le doux entêtement celtique, le tempérament barbare, et puis la solidité mégalithique, la méthode, la

résolution ; de plus, l'instinct chevaleresque, le culte de la femme, une sensibilité précieuse, une rudesse polie, le goût des codes, des règles et des théologies, un singulier besoin d'attacher partout notre croyance à des signes locaux, une tendance à situer toujours cet invincible idéalisme dans les choses les plus ordinaires de notre existence, pour y toucher notre rêve avec nos doigts, la dureté du vouloir, l'emportement de vivre et la générosité d'agir. De quoi cette différence est faite ? Mais de cette robustesse que j'admire dans Corneille et chez Poussin, de ce qui donne à la peinture d'un Rembrandt, sa solidité profonde à la symphonie d'un Beethoven, son large mouvement, et en un mot de ce grand et puissant « vouloir vivre » dont la poussée à fait surgir la voûte occidentale. Mais une qualité domine en nous toutes les autres, un caractère résume tous ces caractères, notre sens exact, notre notion nette et hautaine des réalités. Car nous n'avons jamais rien fait que nous n'ayons voulu fortement en organiser l'entreprise. Nous avons toujours cherché à défendre nos œuvres du temps et du hasard. Témoins ces lois délicates où voulut s'astreindre la chevalerie, ces règles précises selon lesquelles nous avons accoutumé de bâtir, cette casuistique méticuleuse, selon laquelle nous nous sommes édifié une morale. C'est l'Occident, selon la forte remarque de Charles Maurras, qui a déterminé l'Europe, qui a solidifié ces peuples nomades, leur a donné l'art de bâtir, la civilisation, la chevalerie, la liberté bourgeoise, les universités copiées de l'école parisienne, et qui a fixé la religion au sol. De l'enseignement oriental, de l'exemple hellénique, de l'esprit latin, il ne saurait plus désormais rien, rester de vivant, sinon ce que l'Occident s'en est assimilé ; car une chose morte ne saurait survivre qu'à travers une chose vivante. »

» Les Renaissants latins qui s'insurgent si à propos contre le désordre de nos esprits, voudront-ils le comprendre ? L'Occident est un violent pays de réalisme et de système. L'aryen qui s'y passionne s'en excuse par de la politesse...!! »

Fortes et définitives paroles qui nous fournissent les seules bases positives sur quoi se puissent fonder nos éthiques ; et qu'il serait à souhaiter que connussent tous ceux qui, dans l'incertitude de leurs vingt ans, appellent un maître.

Certes, ils ne les comprendront pas ces hommes, qui, dans les grandes villes, proclament le « droit au bonheur », qu veulent modeler le monde suivant l'image abstraite de la justice qu'ils se sont faite : ils ne les comprendront pas non plus, ces « savants positifs, » pour qui le fait d'ordre sentimental ne compte pas, et qui refusent de voir jusqu'à quel point l'instinct commande l'évolution sociale ; mais elles s'imposeront peu à peu à tous ceux qui ont conservé le sens de leur race, et l'instinct de leur pays.

Le mouvement régionaliste qui se déclare de plus en plus nettement dans tous les pays de culture française, et dont *Wallonia* est un des organes, est une précieuse manifestation du vieux génie occidental.

Défendre nos traditions, notre langue, tout ce qui nous vient de notre

terre et de nos morts, c'est défendre l'Occident. C'est parmi les lecteurs des revues régionalistes comme celle-ci, que M. Mithouard trouvera ses premiers lecteurs. Ce sont les hommes qui savent aimer avec conscience le coin de terre, où ils ont leurs origines qui, les premiers, sentiront la puissance de ces idées défensives.

Jamais ceux qui reposent autour de nos vieux clochers ne nous conseilleront d'accepter le poison de l'Asie. Tous constructeurs, laboureurs et soldats, acceptèrent vaillamment le devoir de vivre et de vivre selon leur loi propre, qui n'est que la lente adaptation de l'instinct vital au milieu que le hasard assigna à leurs races.

C'est à leur humble sagesse que le livre de M. Mithouard nous conseille de revenir; c'est en elle que nous retrouverons notre équilibre.

Louis Dumont-Wilden.

Ouvrages reçus. — Léon Wauthy, *Histoires à ma Dame*, contes. Broch. in-8° de 68 p. « L'Edition artistique » Paris, 22, rue St-Augustin; Liége, 35, rue de Visé. Prix : 1 fr. 50.) — Célestin Demblon, *le Protestantisme, réponse à M. Yves Guyot*. Broch. in-8° de 8 p. (Liége, chez l'auteur. Prix : 0.10 cent.) — Emile Magne, *Bertran de Born, étude psychologique, le Guerrier, l'Amant, le Moine*. Broch. in-8° de 66 p. (Paris, Lechevalier. Prix : 2 fr.) — Léon Legavre, *Les deux Routes*, poèmes. Un vol. in-4° de 100 p. (Edition de « l'Idée libre », Bruxelles, 26, rue des Minimes. Prix : 2 fr. 50.) — Marius Renard, *le Hainaut pittoresque*, ill. par l'auteur. Un vol. in-4° de 132 p. Prix : 2 fr. 50.) — *Panomara de la Belgique*, édité par le Touring-Club de Belgique, Livraison V. : *Province de Luxembourg*. Grand port-folio de 12 p. ill. (Brux. Touring-Club, rue Royale. Prix : 1 fr. 50.) — *Nanète*, pièce d'ine ake, par Arthur et Lucien Colson. Broch. in-8° de 20 p. (Liége, Impr. Industrielle et Commerciale. Prix : 0.40 cent.) — *Armanak dè Pays d'Haive*, annêye 1905, publiî par Pierre Pirnay, Jules Leruth et Camille Feller. Broch. in-8° de 120 p. (Verviers, Alfred Kaiser. Prix : 0.20 cent.) — *Œuvres de Grétry*, édition publiée par le Gouvernement belge. XXXIe livraison : *Le Magnifique*, comédie en 2 actes, 1 vol. de XXVI-239 p. (Leipzig et Brux., Breitkopf et Hartel). — *Armanack des Qwate Mathy*, 11e année 1905, publié par Joseph Vrindts. Broché in-8° de 96 p. (Liége, Wasseige. Prix : 0.15 cent.)— *XIVe annuaire de l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons*. Broché in-8° de 104+16 p. (Liége, Gothier. Prix : 0.60 cent.) — Camille Lemonnier, *l'Amant passionné*, roman, 1 vol. in-18, de 283 p. (Paris, Bibliothèque Charpentier, Fasquelle édit. Prix : 3 fr. 50.) — *Flore populaire ou Histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folklore*, par Eugène Rolland, tome V., in-8°, de 415 p. (chez l'auteur, 5, rue des Chantiers, Paris-V^e. Prix, 8 fr.) — *Nouveaux Contes à Marjolaine*, par George Garnir. Un vol. in-8° de 258 p. (Paris, Félix Juven. Prix : 3 fr. 50.)— *Bibliographie des ouvrages arabes...*, t. VIII. *Syntipas* : 1 vol. in-8°, de 219 p. (Liége, Vaillant-Carmanne, et Leipzig, Harrassowitz. Prix : 6 fr. 50.)

Vient de paraître : *La Germanisation de la Wallonie prussienne, Aperçu historique*, par Nicolas Pietkin, curé de Sourbrodt-Malmédy. 1 vol. in-8° de IV-118 p., Brux., Société belge de librairie, 16, rue Treurenberg. Prix : 2 fr. 50.

REVUES ET JOURNAUX :

Poppon de Stavelot a-t-il été le chef d'une école d'architecture ? — Telle est la question à laquelle M. le chanoine A. CAUCHIE s'est proposé de répondre dans une communication faite à la dernière réunion de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques.* (V. *Bulletin*, 1904, p. 19-22).

Selon l'opinion généralement reçue, Poppon (978-1048) qui fut, dans nos contrées, le promoteur de la réforme monastique, devrait également être considéré comme l'inspirateur d'un style architectural nouveau. Ce style *popponien* se retrouverait dans un grand nombre d'églises et de monastères (Beaulieu, Stavelot-Malmedy, Limbourg, Hersfeld, Echternach, etc.)

M. Cauchie conteste la vérité de cette thèse, et de l'étude non seulement des monuments architecturaux mais encore des sources écrites, il conclut qu'il n'est plus permis d'affirmer que, dans l'édification des grandes églises des provinces rhénane et mosane, Poppon est intervenu comme architecte, ou même comme chef de construction (1). *O. Grojean.*

Les marchands-batteurs de Dinant au XIVe et au XVe siècle. — M. H. PIRENNE, dont on connaît les savants travaux sur l'histoire de Dinant, montre dans un intéressant article du *Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte* (II, 1904, p. 442-449), quel fut le caractère du commerce de la dinanderie aux XIVe et XVe siècles.

Les Dinantais détenaient, dans les contrées situées entre l'Escaut et le Rhin, le monopole de la fabrication des ustensiles en laiton. Ils écoulaient la plupart de leurs produits sur les marchés de l'étranger, particulièrement en Angleterre. Dans ce dernier pays, ils importaient la batterie en gros ; en échange, ils en ramenaient des cargaisons de laines, de cuirs, d'étain. C'étaient des exportateurs en gros, des professionnels du grand commerce. Ils le restèrent jusqu'au moment où le sac de la ville en 1466 porta un coup fatal à leur industrie.

M. Pirenne insiste fortement sur la nature capitaliste des marchands-batteurs « qui, dit-il, se rapprochent beaucoup plus du grand industriel exportateur que du boutiquier contemporain. » Son esquisse, bien qu'elle soit courte, est une importante contribution à l'histoire du commerce en gros au moyen âge. *O. Grojean.*

La procession de Gerpinnes. — Nos lecteurs se rappellent que *Wallonia* a publié autrefois (t. II, p. 122) la plus complète étude qui existe encore actuellement sur le pèlerinage et la procession de Sainte Rolende, à Gerpinnes. Notre collaborateur M. QUENNE constatait que l'époque à laquelle remonte l'institution de cette fête est inconnue. C'est ce que constate encore, dans la revue *Jadis*, dom Ursmer BERLIÈRE. L'auteur a trouvé aux archives vaticanes et il publie une bulle de Jean XXIII, datée du 17 octobre 1413,

(1) Page 21, l. 4 du *Bulletin*, lisez *Hersfeld*, au lieu de *Limbourg*.

laquelle nous apprend qu'au commencement du xvᵉ siècle, c'était déjà un ancien usage de faire le *mercredi* avant la Pentecôte une procession dans la paroisse. Mais il arriva que des processions semblables à celle de Gerpinnes s'établirent le même jour dans des paroisses voisines, ce qui amena une diminution du nombre des pèlerins. Les Gerpinois, désireux de voir continuer dans leur village l'affluence ordinaire des pèlerins, sollicitèrent du pape l'autorisation de transférer leur procession au *mardi* après la Pentecôte. Aujourd'hui, cette procession a lieu le *lundi*. Impossible de dire quand cette mutation s'est produite.

Sur « la Wallonie » et M. Albert Mockel. — Notre compatriote wallon, M. Arthur Daxhelet, vient de publier dans la *Revue de Belgique* une étude critique fortement documentée sur *le Symbolisme* et *les Symbolistes* [1]. C'est un historique très remarqué de cette « Crise littéraire, » faite avec une attention et un soin respectueux dont les poètes de cette école n'ont pas été souvent l'objet dans les graves revues et de la part des critiques officiels. L'auteur qui, on ne l'a pas oublié, fut le rapporteur du dernier Prix quinquennal de Littérature française en Belgique, analyse l'œuvre des écrivains symbolistes et dégage leur influence respective sur les théories communes. Il conclut que la « crise » symboliste fut utile, tout compté, puisqu'elle ranima la poésie française qui se mourait dans les chaînes dorées dont elle s'était elle-même chargée, et lui infusa un sang nouveau ; féconde aussi, puisqu'elle suscita des artistes que la notoriété a déjà élus et que, demain, la gloire couronnera.

Au cours de cette copieuse étude, l'auteur est amené à parler de notre collaborateur, M. Albert Mockel, « un poète de joli talent, doublé d'un critique sagace, qui fut, lui aussi, un des maréchaux du symbolisme. » Après l'avoir ainsi défini, l'auteur rend compte en ces termes de l'œuvre de M. Mockel :

« En 1885, à l'Université de Liége, dans un petit Cercle, *les XIII*, naquit l'*Elan littéraire*. La petite revue devint, dès 1886, la propriété d'Albert Mockel et s'appela définitivement *la Wallonie*. Elle vécut sept ans et groupa la plupart des écrivains, tant parisiens que wallons, qui alors débutaient dans la carrière des lettres. Sans doute, A. Mockel — le titre de sa revue est significatif à ce sujet — cherchait à « faire parler l'âme du pays de Meuse, si différente de celle du pays des plaines, » à faire valoir artistement toutes les nuances du sentiment de sa race. Mais sa pensée était aussi, comme il s'en expliqua dans une épître à F. Nautet, de réagir contre la symétrie du Parnasse, contre la rigueur de ses règles. Sans repousser la plastique du vers, il voulait n'y voir qu'un des moyens élémentaires de la poésie, celui qui se trouve dans l'espace, et il entendait y joindre l'autre moyen primitif, la musique, qui se trouve dans le temps.

» A. Mockel avait raison de penser que le souple et docile vers libre serait l'instrument par où s'exprimeraient le mieux la subtilité sentimentale

(1) Tirage à part in-8° de 87 p. Brux., Weissenbruch, 1904.

et la rêverie des écrivains de Wallonie. Mais, dans les poèmes de son premier volume, *Chantefable un peu naïve*, il semble qu'il ait trop fait prévaloir l'élément mélodique. Ses rythmes sont composés avec une rare science ; on trouve même, au seuil du livre, un prélude musical, qui « doit suggérer la vie antérieure du sujet qu'il analyse. » Cela procédait évidemment d'un désir excessif de réaction et d'innovation. L'œuvre, pourtant, se fit aimer par une sobriété de langue et un charme intime qui, peut-être bien, représentent les éléments essentiels de l'originalité littéraire des Wallons [1].

» C'est la même recherche d'harmonie musicale, mais avec moins de raffinement, qui caractérise les *Clartés*, où le vers absolument libre alterne avec des strophes irrégulières. D'un bout à l'autre, on dirait « comme le déroulement cadencé, sur un fond de clairs paysages, de danses voluptueuses. »

« A. Mockel a consacré des études perspicaces en même temps qu'enthousiastes à S. Mallarmé, E. Verhaeren, H. de Régnier et F. Vielé-Griffin. A propos de ces poètes de rêve et de mystère, il a fait de la critique pénétrante, scientifique ; et sans doute reconnaîtra-t-on, plus tard mieux encore qu'aujourd'hui, dans quelle importante mesure il a contribué à établir l'esthétique du poème rénové. »

Faits divers.

PARIS. — Le 22 octobre, Paris glorifiait un Liégeois. Dans le petit square de Sainte-Clotilde, on inaugurait le monument élevé à César Franck, par souscription publique.

Le lieu est bien choisi. Peu fréquenté d'ordinaire, le square est charmant par son intimité ; c'est un coin de silence et de paix où l'on pourra tranquillement songer à cet homme silencieux et paisible, que fut le grand musicien.

Quant au monument, il est par malheur plus mesquin et plus laid qu'il n'est permis à Paris. Un ange de pierre, dont la croupe et les jambes s'efforcent en vain de faire croire au « beau morceau », déploie ses ailes et se penche sur la figure du compositeur, qui se croise les mains sur la poitrine en contemplant la forme esquissée d'un orgue.

Au lieu de cette pauvre invention, on avait cru pouvoir présenter l'œuvre d'un Liégeois, Joseph Rulot, où les huit Béatitudes se trouvaient noblement figurées dans l'esprit où les a interprêtées César Franck. A regret il fallut écarter ce projet, faute d'argent, et c'est ainsi que l'on a inauguré aujourd'hui, en l'honneur d'un des plus grands apôtres de l'idéalité, la composition sculpturale la plus plate qui soit.

La cérémonie officielle fut très simple, mais non sans émotion parfois. Entouré d'un groupe des admirateurs du maître, Vincent d'Indy conta sa

(1) F. Nautet, *Histoire des lettres belges*, I, p. 82-83 ; H. Krains, *la Littérature en Belgique* (dans *Semaine littéraire*, de Genève, 23 mai 1903).

vie belle et paisible. On n'y trouve pas d'événements, ni heurts, ni défaillances ; tout y est douceur et bonté, travail persévérant, ferveur pour la beauté et dévouement à ses disciples et à ses proches. Les rumeurs de la gloire en furent absentes, car pour se révéler, elles attendirent l'heure de la mort ; mais Franck ne connut jamais le découragement, parce qu'il n'avait pas trop espéré de la vie.

Plusieurs discours ont suivi celui de M. Vincent d'Indy. Il y en eut d'agréables, comme celui de M. Edouard Colonne, et il y en eut de grotesques comme celui de M. Théodore Dubois, directeur de ce Conservatoire qui jugea superflu, autrefois, de se faire représenter aux funérailles du maître. Un petit vieillard, très bien de sa personne, vint même nous distribuer un peu d'éloquence au nom de la ville de Paris, et suggérer un parallèle inattendu entre César Franck et l'immortel Ambroise Thomas... On s'attendait à le voir comparer aussi la symphonie en *ré* avec *Malbrouck s'en va-t-en guerre ;* mais il se tut, tranquille et satisfait.

Les plus hautes et les plus nobles paroles prononcées à cette cérémonie le furent par un fonctionnaire. Ces choses-là ne se voient qu'à Paris... Oui, pour invraisemblable que cela paraisse, s'il y eut aujourd'hui un grand et magnifique discours ce ne fut pas celui de M. Colonne, ni même celui de M. Vincent d'Indy ; mais l'inspecteur des Beaux-Arts, M. Marcel, accomplissant ici sa corvée officielle, trouva tout à coup le langage élevé, les mots définitifs qu'il fallait, et parla de la musique mieux que les musiciens.

Un concert suivait, dans l'église Sainte-Clotilde, où César Franck, jusqu'à sa mort, fit chanter la voix des grandes orgues. Malgré l'intervention assez fâcheuse d'un prêtre qui l'interrompit par un long discours sur l'art religieux, ce fut en vérité une noble et digne cérémonie, et le génie du compositeur fut ici commémoré d'une manière simple et grandiose, par l'exécution de quelques-unes de ses œuvres les plus parfaites.

Dès que l'abbé se tut, Franck parla lui-même ; et l'émotion fut intense et profonde lorsqu'on entendit les orgues faire soudain résonner l'âme d'un mort et proclamer sa gloire sous ces voûtes où jadis un pauvre artiste, bafoué, méconnu, avait si souvent élevé vers la beauté du songe son cœur d'homme simple et bon, — son cœur tendrement ingénu que l'inspiration grandissait tout à coup jusqu'à une idéalité héroïque...

Je ne puis en cette lettre hâtive parler comme il faudrait de l'œuvre du grand Liégeois dont on vient de commémorer le souvenir. Mais je termine ces notes par un regret : c'est qu'à la cérémonie d'aujourd'hui, où l'on célébrait la gloire d'un Wallon et d'un Belge, la Belgique n'ait eu aucune part. Liége a donné à Franck le nom d'une de ses rues ; c'est un hommage qui a son prix. Mais quelques-uns jugeront peut-être, comme on le faisait ici, que, lorsqu'une nation a produit un grand homme, elle ne doit pas abandonner exclusivement aux autres le soin de saluer son génie.

Albert Mockel.

MONS. — *Exposition des œuvres du peintre J. François.* C'est un salonnet hautement intéressant que vient d'ouvrir à Mons le peintre Joseph François. Malgré un éclairage défectueux, les toiles du savoureux paysagiste produisent une impression profonde. Ses paysages, ses marines, et ses vues de villes sont un régal pour les yeux et leurs couleurs vivantes chantent aux cimaises leurs gammes variées.

Et tout d'abord, rendons hommage au paysagiste. C'est en ce genre que François excelle et qu'il développe toutes les ressources de sa riche palette. Il le fait avec un art tantôt sobre et vigoureux, tantôt délicat et nuancé, toujours sûr de lui-même, et avec un réalisme teinté de poésie et de mélancolie.

Ses soirs rutilants (Marais à Staelen), ses rochers d'Ardenne, ses vues vaporeuses de vallées (Buées matinales) et ses bruyères désolées (Genck) sont des œuvres harmonieuses et complètes.

On en peut dire autant de ses marines blondes et calmes, et de ses vues de villes tumultueuses le soir ou de villages tranquilles en hiver.

Les soirs surtout sollicitent son pinceau habile et il sait faire voir avec intensité, à côté des rougeurs crépusculaires, les tons chauds de la morte saison.

La facture de ces œuvres est large et bien comprise; l'effet en est intense et l'auteur y a mis toute l'impression ressentie en sa vision émue.

François est un paysagiste sincère et savant; il a le coloris, la lumière et le style et cette exposition le place au rang des grands peintres de notre pays.

A. Carlot.

LIÉGE. — En vérité, *on s'a bin plaît*, entre Wallons, le samedi 19 novembre, dans la salle du Casino Grétry, désormais consacrée aux offices plaisants de la dramaturgie locale. Pour fêter DEFRECHEUX, on ressuscitait REMOUCHAMPS, et dans cette confrontation de nos deux gloires littéraires les plus populaires, que de souvenirs générateurs d'enthousiasme devaient spontanément revivre !

Aussi bien, l'immortel *Tâti* menait la ronde. Par ces temps de gros lots, l'avantageux perruquier se devait de s'évader de la légende où le situait l'admiration de la génération venue trop tard pour l'applaudir. Il est venu, faut-il ajouter qu'il a vaincu ?

Les scènes fameuses où s'agite sa vanité finalement consternée ont retrouvé un succès que vous a détaillé hier, à cette place, son homonyme ; on en a goûté comme jadis, comme on les goûtera toujours, la fine observation, la philosophique malice, le bonheur d'expression, la pittoresque variété, la plénitude scénique, toutes les qualités qui font de ces trois actes une œuvre accomplie, délicieusement originale, et qui peut défier le temps...

Pour les vieux, que de rappels du passé dans l'apparition du triomphant Quintin, du flegmatique Nondonfaz et de la toujours accorte Mme Joachims-Massart, évocateurs des mémorables soirées de l'an de grâce

1887 ! A tels qui ne sont plus, Antoine, Raskin, Nicolaï, et qui furent de la glorieuse tournée qui s'en allait des mois durant, sur le chariot de Thespis — dans l'espèce, c'était un char-à-bancs — divertir les bourgs circonvoisins — et qui s'en fut même subjuguer les Flandres hostiles et Lutèce étonnée — on a accordé une pieuse remembrance. On a revu, en pensée, l'ample stature du *Lårgosse* d'antan se dresser dans l'embrasure de la porte, on a réentendu son large rire à la scène de la « visite royale. » Et lorsqu'il a fallu, en définitive, *ripinde l'essègne*, on a compâti au désarroi de l'ambitieux berné pour n'avoir pas écouté la prudente Tonton, en qui s'incarne inoubliablement le bon sens faubourien...

Puisse cette soirée de haute saveur avoir beaucoup de lendemains, afin que le génial comique du vieux REMOUCHAMPS soit une fois de plus honoré selon ses mérites !

Ch. D.

— La représentation de *Tâti* dont vient de parler notre collaborateur était organisée par la Fédération wallonne littéraire et dramatique de la province de Liége, à l'occasion du Xe anniversaire de sa fondation. *Wallonia* parlera prochainement de cette puissante association, qui compte actuellement environ septante sociétés populaires d'art wallon.



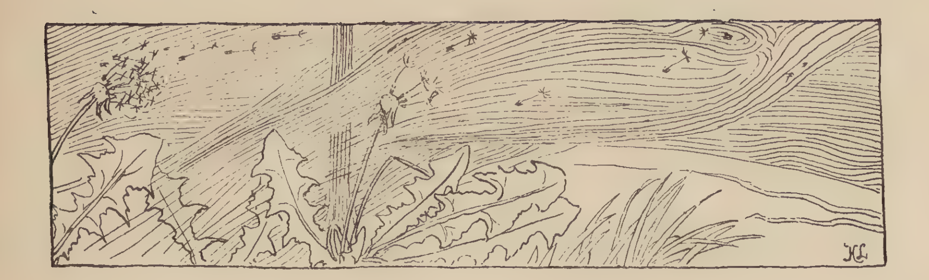


Table-Index

Les noms des collaborateurs de ce volume sont en petites capitales. L'italique est réservée au titre des ouvrages analysés.

Errata du tome XII.

Page 5, ligne 4 du texte : au lieu de *reconnaissant*, lisez *reconnaissent*. Page 8, dernier alinéa, 1re ligne : au lieu de « XIIIct », lisez « XIIIIct ». — Page 128, avant-dernière ligne : au lieu de *statutaire*, lisez *statuaire*. — Page 160, dernier alinéa, 2e ligne : au lieu de *l'eau*, lisez *l'huile*. — Page 165, deuxième alinéa : au lieu de *Bouxhaire*, lisez *Bouxherie* (littéralement frapperie); au lieu de *Case*, lisez *Caro*. — Page 179, ligne 4 : au lieu de *l'intelligence, l'esthétique*, lisez *l'intelligence esthétique*. — Page 182, ligne 15 : au lieu de *Van Dyck*, lisez *Van Eyck*. — Page 251, ligne 1 : au lieu de *c'est*, lisez *s'est*.

NOUVEL ERRATA DU TOME XI. — Page 178, dernière ligne : au lieu de *hurdètint*, lisez *hurdèlint*. — Page 187, note 2, dernière ligne : *Prigé* et *Morépire* sont deux ardoisières différentes; de plus, au lieu de *Babinagè*, lisez *Babinaye* — Page 188, sous le dessin, au lieu de *près d'Oizy*, lisez *à Oizy*.

